

dictionnaire de **science** **économique**

4^e édition revue et augmentée



Alain Beitone, Antoine Cazorla,
Christine Dollo, Anne-Mary Draï

ARMAND COLIN

dictionnaire
de science
économique

4^e édition revue et augmentée

Alain Beitone, Antoine Cazorla,
Christine Dollo, Anne-Mary Draï

ARMAND COLIN

Alain Beitone, Antoine Cazorla,
Christine Dollo, Anne-Mary Draï

Dictionnaire de science économique

ARMAND COLIN

Illustration de couverture : © Ocean / Corbis.

© Armand Colin, Paris, 2013, 4^e édition

© Armand Colin, Paris, 2010, 3^e édition

© Armand Colin, Paris, 2007, 2^e édition

© Armand Colin, Paris, 2002

978-2-200-28998-0

www.armand-colin.com

Liste des articles thématiques

[Capital et investissement](#)

[Commerce international](#)

[Comptabilité nationale](#)

[Consommation et épargne](#)

[Croissance économique](#)

[Économie du développement](#)

[Économie et écologie](#)

[Économie publique](#)

[Entreprise et système productif](#)

[Épistémologie économique](#)

[Finances internationales](#)

[Fluctuations et crises](#)

[Intégration économique](#)

[Marché du travail, emploi et chômage](#)

[Marchés et prix](#)

[Mondialisation](#)

[Monnaie](#)

Politique économique

Productivité

Protection sociale

Revenus

Les auteurs

Alain Beitone, agrégé de sciences économiques et sociales, est professeur en classes préparatoires au lycée Thiers à Marseille, formateur à l'ESPE d'Aix-Marseille. Il est responsable pédagogique de la préparation au CAPES de SES et à l'agrégation interne de SES au CNED.

Antoine Cazorla, agrégé de sciences économiques et sociales enseigne les sciences économiques dans le cadre du département LEA de l'université de Provence.

Christine Dollo, agrégée de sciences économiques et sociales, maîtresse de conférences en sciences économiques à l'ESPE d'Aix-Marseille où elle dirige le département sciences humaines, économiques et sociales.

Anne-Mary Draï, agrégée de sciences économiques et sociales, professeur honoraire en classe préparatoire au lycée Saint-Charles à Marseille.

Parmi nos publications en économie

A. Beitone (dir.), *Économie, sociologie et histoire du monde contemporain*, coll. U, 2013, 704 p.

E. Buisson-Fenet, M. Navarro, *Micro-économie en pratique*, 2012, coll. Cursus, 288 p.

É. Laurent, J. Le Cacheux, *Économie de l'environnement et économie écologique*, 2012, coll. Cursus, 224 p.

P. Artus, I. Gravet, *La crise de l'euro*, 2012, coll. Cursus, 192 p.

D. Marteau, *Les marchés de capitaux*, 2012, coll. Cursus, 224 p.

J.-L. Gaffard, *La croissance économique*, 2011, coll. Cursus, 194 p.

A. Silem, *L'Économie politique* (5^e édition), 2009, coll. Cursus, 366 p.

J. Brasseul, *Introduction à l'économie du développement* (3^e édition), coll. Cursus, 2008, 372 p.

J. Étienne, R. Revol, *La Dissertation économique* (3^e édition), coll. Cursus, 2008, 236.

Présentation

Les débats sur la situation économique (crise de l'euro, mondialisation, inégalités, croissance, chômage...) occupent largement les médias. Dans le même temps, la science économique et son enseignement font l'objet de nombreuses critiques. Mais nul n'échappe aux conséquences des réalités économiques et les citoyens sont légitimement animés du besoin de comprendre cet univers complexe.

L'information économique se développe (presse, télévision, internet...) la science économique est enseignée dans de nombreux cursus de formation du lycée à la formation continue en passant par les classes préparatoires, l'université, les grandes écoles.

La quatrième édition de ce dictionnaire, profondément mise à jour et renouvelée, est au service de toutes celles et de tous ceux qui cherchent à comprendre le monde de l'économie et à se forger un point de vue éclairé.

La compréhension du vocabulaire économique est la condition essentielle de la compréhension des enjeux économiques du monde contemporain.

On trouvera donc dans cet ouvrage les définitions précises, classées par ordre alphabétique, des concepts, des mécanismes et des théories économiques. À la fin de chaque définition des corrélats sont indiqués afin de trouver d'autres définitions complémentaires. L'histoire économique, les outils statistiques et les institutions ne sont pas oubliés et les informations les plus récentes ont été prises en compte. La pluralité des théories économiques est exposée, car la confrontation de points de vue différents est la condition d'une véritable réflexion critique.

Mais une définition isolée n'offre pas toujours une compréhension suffisante : il faut mettre en perspective, problématiser, pour comprendre vraiment. C'est pourquoi le lecteur trouvera aussi des articles thématiques qui mettent en relation les différentes définitions et les différentes approches. Chaque article thématique est accompagné d'une bibliographie sélective.

Enfin, le lecteur trouvera en annexes, un lexique anglais-français, ainsi qu'un index des noms cités.

Signification des signes utilisés

Absorption : entrée simple

 **Capital et croissance économique** : article thématique

- Bibliographie de base (à la fin des articles thématiques)

- Pour aller plus loin (à la fin des articles thématiques)

- ⇒ Remarque importante ou difficulté particulière

(dans le corps ou à la fin des articles)

- Renvoi à un article thématique (à la fin des articles)

- ▷ Renvoi à d'autres articles (à la fin des articles)

A

Absorption

L'absorption est une technique de **concentration** dans laquelle une **société** intègre les **avoirs** d'une ou plusieurs autres sociétés. Dans cette opération, seule la société absorbante subsiste, les autres sociétés sont dissoutes. La société absorbante peut procéder à une **augmentation de capital** dont les parts vont aux **actionnaires** des sociétés absorbées en contrepartie de leur apport en **titres** des anciennes sociétés.

⇒ L'absorption contribue à la concentration des **entreprises** et elle est susceptible de porter atteinte à la **concurrence**. Elle est le plus souvent réglementée par les autorités de la **concurrence**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Fusion*

Abus de position dominante

L'abus de position dominante est une pratique anticoncurrentielle d'une **entreprise** qui résulte de sa position dominante sur un **marché** et qui provoque une distorsion de **concurrence** grâce à son **pouvoir de marché**. C'est une infraction sanctionnée par l'**Autorité de la concurrence** de l'**Union européenne**.

► *Politique économique* ► *Entreprise et système productif* ► *Marché et prix*
▷ *Barrière à l'entrée* ▷ *Cartel* ▷ *Concentration* ▷ *Concurrence imparfaite*
▷ *Dumping* ▷ *Loi anti-trust* ▷ *Politique de la concurrence* ▷ *Trust*

Accélérateur

On appelle accélérateur le principe selon lequel toute variation de la **demande** engendre une variation plus que proportionnelle de

l'**investissement** qui permet de la satisfaire. Le principe d'accélération est dû à A. Aftalion (*La réalité des surproductions générales*, 1913) et à J. M. Clark (*Business Acceleration and the Law of Demand : a Technical Factor in Economic Cycles*, 1917).

Le mécanisme de l'accélérateur montre comment un choc de demandes peut se transmettre au reste de l'économie. L'accélérateur agit sous l'effet du **coefficient de capital** qui est supérieur à 1.

Soit la variation de la demande finale (connue ou prévue) ΔY , il est possible de calculer l'**investissement induit** (I) : $I = \beta \Delta Y$ étant le

coefficient marginal de capital avec $\beta = \frac{\Delta K}{\Delta Y}$

Le principe d'accélération conduit à des phases de sous-investissement et de **surinvestissement**. Mais l'accélérateur repose sur des hypothèses contraignantes :

1) les **entreprises** fonctionnent à pleine **capacité de production**. Toute augmentation de la demande nécessite de nouveaux achats de **biens d'équipement** ;

2) à une augmentation de la demande, les **entrepreneurs** ne répondent pas par une augmentation des **prix** mais par un accroissement des quantités produites ;

3) le coefficient de capital est constant.

⇒ L'accélérateur peut être combiné avec le **multiplicateur d'investissement** dans l'**oscillateur**. Il est à la base d'une approche **dynamique** des fluctuations économiques dans la **théorie keynésienne**.

► *Capital et investissement* ► *Fluctuations et crises* ▷ *FBCF*
▷ *Investissement autonome* ▷ *Modèle accélérateur profit*

Accélérateur financier

L'accélérateur financier est un mécanisme qui relie la **richesse** nette des **agents économiques** et leur accès au **crédit**. Quand les agents ont une

richesse nette élevée et croissante, ils peuvent s'endetter dans des conditions favorables, ce qui leur permet d'accroître encore le volume des **actifs financiers** et des actifs immobiliers qu'ils possèdent. Cette **demande** d'actifs, alimentée par le crédit, fait croître le **prix** des actifs et donc la richesse nette des agents : il s'agit d'une dynamique auto-entretenu qui joue ici à la hausse. Mais si un retournement à la baisse du prix des actifs se produit, le coût du **crédit** va s'accroître (puisque la richesse nette des agents diminue), les agents réduisent leur **endettement**, la demande d'actifs diminue amplifiant la baisse de leurs prix : l'accélérateur financier joue cette fois à la baisse. Ce mécanisme contribue à expliquer l'instabilité des économies capitalistes.

L'accélérateur financier a été exposé par B. Bernanke au début des années 1980 et se situe dans la mouvance des réflexions de F. Hayek (1899-1992), I. Fisher (1867-1947) et H. Minsky (1919-1996). Les travaux de Bernanke se situent dans le courant des nouveaux keynésiens, ils reposent notamment sur la prise en compte des **asymétries d'information** et des coûts d'agence.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Effet de levier* ▷ *Nouvelle économie keynésienne* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Théorie de l'agence* ▷ *Politique monétaire*

Accord de compensation

Un accord de compensation stipule qu'une transaction commerciale est assortie d'une obligation de contrepartie. Il s'agit donc d'une pratique par laquelle on cherche à obtenir, pour un montant donné d'**importations**, des ventes de produits nationaux de valeur comparable afin d'atteindre un équilibre commercial (**solde commercial** nul).

La forme la plus simple de compensation est le troc, mais d'autres formes plus élaborées de compensation existent. Par exemple, le contre-achat est une opération par laquelle l'exportateur s'engage à acheter ou à faire acheter des produits dans le pays de son client.

⇒ Il y a compensation bilatérale lorsque l'équilibre du commerce extérieur est recherché entre pays pris deux à deux. Dans le cadre du **Conseil**

d'assistance économique mutuelle, les soldes commerciaux devaient être compensés de façon bilatérale. Un solde excédentaire d'un pays A à l'égard d'un pays B ne pouvait être utilisé pour compenser un déficit avec un pays C. Lorsque cette compensation est possible, il y a compensation multilatérale. Le plan Keynes proposé à la conférence de **Bretton Woods** (1944), mais écarté en faveur du plan White, visait à mettre en place un tel système organisé autour d'une Union internationale de compensation (*International Clearing Union*)

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ▷ *Multilatéralisme*

Accord de la Jamaïque

L'accord de la Jamaïque est intervenu les 7 et 8 janvier 1976 à Kingston. Il modifie les statuts du **Fonds monétaire international (FMI)**, notamment en supprimant toute référence à l'or (démonétisation de l'or). On se trouve officiellement, à partir de cet accord, dans un étalon DTS.

⇒ Certains auteurs considèrent que cet accord institue de fait un système d'étalon-dollar.

► *Finances internationales* ▷ *Bretton Woods*

Accord de libre-échange centre européen

Signé en 1992, l'accord de libre-échange centre européen crée une **zone de libre-échange** initialement entre quatre pays d'Europe centrale ou Groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie), il a été élargi à d'autres pays (Bulgarie, Roumanie, Slovaquie) pour faciliter les candidatures d'adhésion à l'**Union européenne (UE)**. Depuis l'entrée dans l'UE, des pays fondateurs en 2004, puis de la Slovaquie et de la Bulgarie, l'accord concerne d'autres candidats à l'adhésion européenne (Croatie, Macédoine, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Monténégro, Serbie et Kosovo).

► *Intégration économique*

Accord de pension

L'accord de pension est une opération par laquelle des **titres** sont cédés tandis que le vendeur obtient simultanément le droit et l'obligation de les racheter à un **prix** déterminé, à un terme fixé ou sur demande. L'agent qui cède les titres (le vendeur) réalise une mise en pension, l'agent qui acquiert les titres réalise une prise en pension.

⇒ Les opérations de mise en pension permettent aux agents qui y ont recours de se procurer des **liquidités** aux conditions du **marché** en offrant en garantie des titres dont ils sont détenteurs.

► *Monnaie* ▷ *Marché monétaire* ▷ *Politique monétaire*

Accord du Louvre

Au terme de l'accord du Louvre, intervenu à Paris le 22 février 1987, le « groupe des cinq » (États-Unis, Japon, RFA, France, Grande-Bretagne) auquel s'ajoute le Canada, convient de coopérer pour promouvoir la stabilité des **changes**. Les pays signataires considèrent que le cours atteint alors par le dollar, à la suite de l'« atterrissage en douceur » (*soft landing*) organisé par l'**accord du Plaza**, est satisfaisant.

⇒ En raison d'un défaut de coordination des **politiques monétaires**, notamment entre les États-Unis et la République fédérale allemande, l'atterrissage en douceur a été un échec qui a débouché sur le **krach** boursier de 1987.

► *Finances internationales* ▷ *Bretton Woods* ▷ *Changes flottants*
▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Zone cible*

Accord du Plaza

Au terme de l'accord du Plaza, intervenu à New York le 22 septembre 1985, les pays membres du « groupe des cinq » décident de pratiquer des interventions concertées afin d'éviter une chute trop brutale (*hard landing*) du cours du dollar. Ces accords ouvrent une nouvelle période dans l'histoire du **système monétaire international** caractérisée par une importance plus

grande accordée à la **coopération** monétaire internationale et à la coordination des **politiques économiques**.

► *Finances internationales* ▷ *Accords du Louvre* ▷ *Bretton Woods*
▷ *Changes flottants* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Zone cible*

Accord du Smithsonian Institute

L'accord du *Smithsonian Institute* a été conclu à Washington le 18 décembre 1971 :

– il définit de nouvelles **parités : dévaluation** du dollar (38 dollars pour une once d'or) et **réévaluation** du Deutsche Mark et du yen ;

– il restaure la stabilité des **changes** (le Deutsche Mark et le yen flottaient depuis la déclaration Nixon du 15 août 1971) ;

– il élargit les **marges de fluctuations** de plus ou moins 1 % à plus ou moins 2,25 %.

⇒ Cette période de relative stabilité des changes prend fin le 19 mars 1973 avec le passage au flottement général des **monnaies**.

► *Finances internationales* ▷ *Bretton Woods* ▷ *Changes flottants*
▷ *Flottement des monnaies* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Serpent monétaire européen* ▷ *Système monétaire international*

Accord général sur le commerce des services (AGCS)

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS), conclu lors de l'**Uruguay round** (1986 à 1994) et repris dans le cadre de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC), vise à libéraliser les échanges de **services** (à l'exception de ceux fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental).

Il s'agit d'un cadre de négociation spécifique car chaque pays peut choisir un certain nombre de secteurs pour lesquels il s'engage à ouvrir l'accès au **marché** et à appliquer le principe du traitement national aux **entreprises** étrangères.

⇒ L'AGCS suscite des points de vue divergents. Pour les uns, cet accord permet de fournir des services de qualité à moindre prix. Pour les autres, il

sert surtout à démanteler les **services publics**.

► *Commerce international* ► *Mondialisation* ▷ *Accord général sur les tarifs et le commerce* ▷ *Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce* ▷ *Clause de la nation la plus favorisée* ▷ *Droits de propriété intellectuelle* ▷ *Exception culturelle*

Accord général sur les tarifs et le commerce (AGETAC)

L'Accord général sur les tarifs et le commerce (en anglais General Agreement on Tariffs and Trade, GATT) a été signé le 30 octobre 1947. À l'origine, il n'était qu'un simple accord conçu comme provisoire, en attendant la création d'une véritable institution, « l'Organisation internationale du commerce » à laquelle devaient aboutir les négociations de la charte de La Havane débutées en 1946. Le projet de création de l'Organisation internationale du commerce a échoué en 1948 (opposition des États-Unis) et le dispositif de l'Accord général sur les tarifs et le commerce a été prolongé.

Lors de sa création les principaux objectifs étaient :

- la suppression des obstacles aux échanges et le retour au **libre-échange** (suppression des **droits de douane** et des **barrières non tarifaires**) ;

- l'abolition de toutes pratiques faussant la **concurrence** telles que les subventions à l'**exportation**, le **dumping**, les restrictions quantitatives et tarifaires ;

- le développement des négociations entre les parties contractantes ;

- le contrôle de l'application des accords commerciaux ;

- l'arbitrage des différends entre les pays.

L'AGETAC repose sur quatre principes fondamentaux.

1. Le principe de non-discrimination

Principe de base de l'accord, il est le plus important et comprend deux clauses :

- La **clause de la nation la plus favorisée** : elle stipule qu'un pays accordant des avantages commerciaux à un autre doit les étendre à

l'ensemble des autres nations.

- La clause du traitement national : elle réclame une égalité de traitement, notamment sur le plan fiscal, entre les produits nationaux et les produits importés.

2. Le principe de l'abaissement général et progressif des droits de douane dont la mise en place fait l'objet de **négociations commerciales multilatérales** entre pays membres. À intervalles plus ou moins réguliers, les membres se réunissent (dans le cadre de sessions de **négociations commerciales multilatérales** appelées « rounds ») dans le but de parvenir à cette réduction des restrictions tarifaires.

3. Le principe de l'interdiction des restrictions quantitatives

Les restrictions quantitatives, tant à l'**importation** qu'à l'**exportation**, sont interdites dans le cadre de l'accord qui prohibe ainsi toute politique de **contingentement**.

4. Le principe de l'interdiction du dumping et des subventions à l'exportation.

N'étant pas une organisation internationale indépendante, mais un simple accord, l'Accord général sur les tarifs et le commerce n'avait aucun pouvoir d'imposition ou de coercition, à la différence de l'actuelle **OMC**. L'AGETAC a été amené à multiplier les exceptions aux règles du libre-échange pour tenir compte des différences de niveaux de **développement** économique des pays membres, et de la difficile application de la stricte réciprocité.

Ainsi, contrairement au principe de la clause de la nation la plus favorisée, l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce autorise la création de **zones de libre-échange** ou d'**unions douanières** qui accordent aux pays membres des conditions avantageuses en matière de droits de douane.

De même un pays peut utiliser la « clause de sauvegarde » et rétablir à titre transitoire :

- des barrières douanières dans le but de protéger certaines branches d'activités.

- des **quotas** en cas de déficit grave de la **balance commerciale**.

Le 1^{er} janvier 1995, l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** s'est substituée à l'Accord général sur les tarifs et le commerce. Ainsi, l'AGETAC « en tant que cadre de négociation » car on dit toujours que le GATT était un accord et non une organisation *ad hoc* n'existe plus depuis la naissance de l'OMC, mais l'AGETAC *en tant qu'accord* – enrichi pendant près d'un demi-siècle – existe toujours, incorporé à l'OMC. On parle désormais du « GATT de 1994 ».

► *Commerce international* ▷ *Libre-échange* ▷ *Protectionnisme*

Accord monétaire européen (AME)

L'Accord monétaire européen (AME), signé le 5 août 1955, est entré en vigueur le 26 décembre 1958. Il organise le retour à la **convertibilité** des **monnaies** des pays membres de l'**Union européenne des paiements (UEP)**.

⇒ L'AME marque le début de la mise en œuvre effective du système de **Bretton Woods** puisque les statuts du **Fonds monétaire international** stipulent que les pays membres doivent assurer la libre convertibilité externe de leur monnaie.

► *Finances internationales*

Accords commerciaux préférentiels

Des accords commerciaux préférentiels sont des traités commerciaux visant à accorder à certains partenaires des tarifs douaniers ou des **quotas d'importation** préférentiels. Ils peuvent constituer une étape dans un processus d'**intégration économique** vers une **union douanière**.

Ces accords préférentiels, justifiés en raison d'une proximité géographique ou pour des raisons historiques ou politiques, peuvent être plus ou moins contradictoires avec les principes du **multilatéralisme** fondés sur le principe de la **clause de la nation la plus favorisée**. Mais l'**Accord général sur le sur les tarifs et le commerce (AGETAC)** avait

prévu dès sa création des clauses dérogatoires pour permettre le développement du **régionalisme commercial**.

► *Intégration économique* ► *Commerce international* ▷ *Association économique de libre-échange* ▷ *Association de libre-échange de l'Atlantique Nord* ▷ *Organisation mondiale du commerce (OMC)* ▷ *Traité de Rome* ▷ *Union européenne*

Accords d'autolimitation des exportations

Un accord d'autolimitation des **exportations** consiste, pour un pays, à s'engager volontairement à limiter ses exportations à destination d'un pays client.

⇔ Le caractère volontaire de la limitation doit être relativisé car il résulte en général d'une pression du pays importateur.

► *Commerce international* ▷ *Protectionnisme*

Accords de Bâle

L'accord de Bâle de 1972 met en place le **Serpent Monétaire Européen**.

L'accord de Bâle de 1988 (Bâle I) met en place le **ratio Cooke**.

L'accord de Bâle de 2004 (Bâle II) met en place le **ratio Mac Donough**.

L'accord de Bâle de 2010 (Bâle III) met en place un renforcement de la **surveillance microprudentielle** en redéfinissant les **fonds propres** et les règles de couverture de **risque**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Intégration monétaire* ▷ *Règles prudentielles*

Accords de Bretton Woods

▷ *Bretton Woods (Accords de)*

Accords de Kyoto

Le protocole de Kyoto, adopté en décembre 1997 a mis en place un agenda pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) des pays industrialisés de 5,2 % d'ici à 2012 par rapport à 1990.

La mise en œuvre des accords de Kyoto s'avère difficile car les pays concernés craignent que les coûts de réduction de l'émission de GES ne provoquent un ralentissement de la **croissance économique**. Ainsi, les États-Unis n'ont toujours pas ratifié les accords et l'adhésion des **pays en développement** reste une question sensible.

⇒ Les accords de Kyoto à partir de 2008, ont instauré la mise en place de **marchés de permis d'émission** lesquels s'échangeront des GES appelés maladroitement « droits à polluer ».

⇒ En avance sur le calendrier du protocole de Kyoto, l'**Union européenne** a mis en place un marché de permis d'émission de GES depuis le 16 février 2005.

► *Économie et écologie* ▷ *Développement durable* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Effet externe* ▷ *Sommet de Copenhague* ▷ *Taxe carbone*

Accords de Cotonou

▷ *Accords de Lomé*

Accords de Lomé

Les accords de Lomé (Togo) sont des accords multilatéraux signés entre **l'Union européenne** et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP).

Plusieurs accords se sont succédés : Lomé I (1975), Lomé II (1979), Lomé III (1984), Lomé IV (1990), révision de Lomé IV (1995). En juin 2000, l'accord quinquennal de Cotonou a succédé aux accords de Lomé et a renouvelé le **partenariat** entre l'Union européenne et 76 pays ACP. Il constituait le cadre financier et politique le plus étendu pour la **coopération** Nord-Sud en instituant :

– des **préférences commerciales** non réciproques accordées aux États ACP ;

– des systèmes visant à stabiliser et régulariser les recettes **d'exportation** par la mise en place d'un fonds de stabilisation avec des **stocks** régulateurs garantissant les **prix** et les quantités vendues sur le **marché** européen, pour les produits agricoles (STABEX créé lors de Lomé I) et les ressources minières (Fonds SYSMIN mis en place avec Lomé II) ;

– le respect d'une clause relative aux droits de l'homme depuis Lomé IV.

⇒ La coopération entre l'Europe et les PED remonte aux années 1960 avec les accords de Yaoundé.

⇒ Les accords de Cotonou régissent, depuis 2000, les relations entre l'UE et les 79 pays ACP. Ils font l'objet de révision tous les cinq ans. L'accord de 2005 visait à ouvrir davantage le marché européen aux pays ACP, à favoriser l'insertion des pays ACP dans l'économie mondiale, la démocratie, la solidarité et l'**intégration régionale** entre pays ACP. La révision de 2010 recentre la coopération ACP-UE autour du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de l'efficacité de l'**aide publique au développement** selon les principes internationaux et conforte l'intégration régionale pour promouvoir la résolution des problèmes frontaliers, la paix et les **Objectifs du Millénaire pour le développement**.

L'accord de Cotonou inclut des clauses de sauvegarde en faveur des pays ACP les plus fragiles afin que le **libre-échange** ne constitue pas un obstacle au **développement**.

► *Commerce international* ► *Économie du développement*
▷ *Développement durable*

Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

Les Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce sont des accords négociés dans le cadre de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) qui visent à atténuer les différences dans la manière dont les **droits de propriété intellectuelle** sont protégés dans le monde et à les soumettre à des règles internationales

communes. L'OMC répartit les droits de propriété intellectuelle en deux groupes : les droits d'auteur (lutte contre le piratage de musique par exemple) et les droits qui régissent la propriété industrielle (lutte contre la contrefaçon par exemple).

⇒ Pour certains, les ADPIC constituent une avancée dans le règlement des conflits de droits de **propriété intellectuelle** qui ne peuvent que s'accroître avec l'essor de l'**économie de la connaissance**. Pour d'autres, au contraire, ils sont une entrave au **développement** et à la libre diffusion des connaissances.

► *Commerce international* ► *Mondialisation* ▷ *Accord général sur les tarifs et le commerce* ▷ *Clause de la nation la plus favorisée* ▷ *Droit de propriété* ▷ *Économie de l'innovation* ▷ *Économie de la gratuité* ▷ *Exception culturelle*

Accumulation du capital

L'accumulation du capital est le processus par lequel s'accroît le **stock** de **capital**. Le stock de capital disponible dans une économie à un moment donné résulte des **flux** antérieurs d'**investissement** et de déclassement du capital usé ou obsolète. On utilise parfois le terme « accumulation du capital » comme synonyme d'**investissement net**. L'accumulation du capital a un effet important sur la **croissance économique** et sur la **productivité**.

⇒ Ce terme, repris par K. Marx (1818-1883) aux économistes classiques, est souvent utilisé par des économistes marxistes ou radicaux. Pour Marx, l'accumulation croissante du capital est une **loi économique** du **capitalisme**.

► *Fluctuations et crises* ► *Capital et investissement* ▷ *Baisse tendancielle du taux de profit* ▷ *Capital naturel* ▷ *École classique* ▷ *Suraccumulation* ▷ *Taux d'accumulation* ▷ *Théorie marxiste*

Accumulation primitive du capital

L'accumulation primitive du capital est un concept de la **théorie marxiste** qui vise à rendre compte des conditions d'émergence du **mode de production capitaliste** (MPC).

Le MPC s'est développé à partir de la fin du Moyen Âge et tout au long de l'époque moderne par dissolution progressive du servage et émergence d'un **capitalisme** commercial et bancaire. À la fin du XVIII^e siècle, ce processus d'accumulation s'accélère avec le développement de l'**industrie**. Dans le même temps, le **salariat** s'impose comme rapport social dominant par séparation des producteurs d'avec leurs moyens de **production**.

⇒ Le concept d'accumulation primitive a aussi été utilisé par des auteurs marxistes pour caractériser la période de démarrage du **développement capitaliste** dans les **pays en voie de développement** (PVD).

► *Capital et investissement*

Acte de Speenhamland

▷ *Lois sur les pauvres*

Acquis communautaire

L'acquis communautaire désigne l'ensemble des droits et des obligations communs à tous les États membres de l'**Union européenne**. Il comprend la législation et les traités européens, les déclarations et les résolutions, les accords internationaux conclus par l'Union et les arrêts de la Cour de justice européenne. Il comprend également les actions entreprises par les gouvernements de l'Union dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, ainsi que dans celui de la politique étrangère et de sécurité commune.

« Accepter l'acquis », signifie donc accepter l'Union européenne telle qu'elle existe à ce jour. Les pays candidats doivent accepter l'acquis avant d'adhérer à l'Union et transposer la législation communautaire dans le droit national.

► *Intégration économique* ▷ *Traité d'Amsterdam* ▷ *Traité de Maastricht*
▷ *Traité de Lisbonne* ▷ *Traité de Rome* ▷ *Traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance*

Acte unique européen (AUE)

L'Acte unique européen est le traité signé, en février 1986, par les douze États membres de la **Communauté européenne**, qui modifie le **traité de Rome**.

Il réunit dans un même cadre juridique les Communautés européennes et la Coopération politique européenne (CPE).

Il élargit les compétences de la Communauté (politique régionale, politique de l'environnement, de la recherche)

Il affine les procédures de décision. Il tend à substituer la règle de la majorité qualifiée (ou de la majorité renforcée) à la règle de l'unanimité.

Entré en vigueur le 1^{er} juillet 1987, l'Acte unique européen visait à relancer la construction communautaire et à éliminer les obstacles à la réalisation du **marché commun** dont l'achèvement était prévu pour 1992. Le **traité de Maastricht** a ensuite poursuivi ce processus d'approfondissement.

► *Intégration économique* ▷ *Traité de Lisbonne* ▷ *Union économique*
▷ *Union européenne*

Actif (individu)

Un actif est un individu appartenant à la **population active**. Il peut être **actif occupé** ou **chômeur**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Inactif* ▷ *Population inactive*

Actif

Un actif représente tout élément de **patrimoine** ayant une valeur économique positive pour un **agent économique**. Il s'agit de **biens** ou de capacités possédés, susceptibles d'être vendus ou loués à d'autres agents moyennant rémunération.

Trois catégories d'actifs peuvent être différenciées en fonction de leur degré de **liquidité** :

- les actifs monétaires : la **monnaie** est le plus liquide et le moins risqué des actifs ;

- les **actifs financiers** qui regroupent les titres de propriété comme les **actions** et titres de créance comme les **obligations**. Ils font supporter un degré de risque plus élevé à leur propriétaire ;

- les **actifs réels** qui regroupent des biens reproductibles (bâtiments, biens immobiliers, bétail, stocks) ou non reproductibles (terre, œuvres d'art). Dans le second cas, l'**offre** étant rigide, le **prix de marché** fluctue fortement avec les variations de la demande.

En **comptabilité**, l'actif du **bilan** enregistre à un moment donné les éléments du patrimoine qui ont une valeur économique positive. L'actif brut est évalué au **coût** historique d'entrée dans le patrimoine (ou coût d'acquisition) et non à sa valeur réelle sur le marché. L'actif net est la différence entre l'actif brut et l'**amortissement**.

⇒ Depuis janvier 2005, au sein de l'**Union européenne**, les **groupes** dont les titres sont admis sur un marché réglementé doivent publier des comptes consolidés selon les nouvelles normes comptables internationales dites IFRS (*International Financial Reporting Standards*). Ces normes se caractérisent en particulier par un recours accru à la « juste valeur » dans l'évaluation des éléments de l'actif qui sont désormais évalués à leur valeur de marché. Cependant ces normes ont été critiquées à l'occasion de la **crise des subprimes**.

► *Entreprise et système productif* ► *Consommation et épargne* ► *Actif circulant* ► *Actif financier non produit* ► *Actif immobilisé* ► *Bilan consolidé* ► *Droits de propriété* ► *Effet de richesse* ► *Immobilisations* ► *Passif*

Actif économique (comptabilité nationale)

En Comptabilité nationale, les actifs économiques sont des biens corporels ou incorporels servant de réserve de valeur, sur lesquels des **droits de propriété** peuvent être exercés par des **unités institutionnelles** (individuellement ou collectivement), et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Ces **actifs** sont enregistrés dans le **compte de patrimoine**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte de capital*

Actif financier

Les actifs financiers sont un élément du **patrimoine** des **agents économiques** qui est constitué d'avoirs monétaires, de **titres de créance** ou de **titres** de propriété. On compte parmi les actifs financiers :

- la **monnaie** manuelle (billets et pièces) ;
- les soldes créditeurs des **comptes courants** et des comptes d'**épargne** ;
- les autres **contrats** financiers (contrat d'assurance-vie, contrats sur **produits dérivés** par exemple) ;
- les **actions**, les **obligations** et autres types de créances (**billet de trésorerie**, etc.).

⇒ Dans un sens étroit, la monnaie n'est pas comprise dans les actifs financiers, il ne reste alors que les actifs financiers qui procurent à leurs détenteurs un **revenu** ou la possibilité d'un gain en capital, en contrepartie d'une prise de **risque**.

► *Consommation et épargne* ► *Monnaie* ▷ *Actif* ▷ *Actif réel* ▷ *Bilan* ▷ *Immobilisation* ▷ *Marché financier*

Actif immobilisé

L'actif immobilisé est une partie de l'**actif** d'un **bilan**. Il regroupe tous les éléments du **patrimoine** d'un **agent économique** (**ménage, entreprise**, etc.) qui ne peuvent pas être cédés sans perte en patrimoine ou sans remettre en cause l'activité de cet agent.

▷Immobilisations

Actif incorporel

Les actifs incorporels sont les éléments du **patrimoine** des **agents économiques** qui n'ont ni un caractère matériel, ni un caractère financier. Ce sont par exemple les marques commerciales, les brevets, les droits d'auteurs, etc.

► *Capital et investissement* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Propriété intellectuelle*
▷ *Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce*

Actif occupé

Un actif occupé est un individu appartenant à la **population active** et occupant un **emploi** rémunéré.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Actif* ▷ *Inactif* ▷ *Pôle emploi*
▷ *Taux d'emploi*

Actif réel

Les actifs réels sont des éléments du **patrimoine** qui désigne des biens reproductibles (bâtiments, biens immobiliers, bétail, stocks) ou non reproductibles (terre, œuvres d'art).

► *Consommation et épargne* ▷ *Capital et investissement* ▷ *Actif* ▷ *Actifs*

Actif sous-jacent

Un actif sous-jacent (ou plus généralement un sous-jacent) est un **actif** réel (marchandise) ou financier (**action**, **obligation**, **devise**) à partir duquel est défini un **produit dérivé** (**option**, contrat futur, **warrant**).

⇔ Le sous-jacent d'un produit dérivé peut aussi être un **taux d'intérêt** ou un indice relatif à l'évolution du cours d'un actif ou d'une catégorie

d'actifs.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Liffe* ▷ *Marché à terme international de France* ▷ *Marché dérivé* ▷ *Marché des options négociables de Paris*

Actif spécifique

Dans la théorie des **coûts de transactions** et dans la **théorie des contrats**, un actif spécifique est un **actif** lié à une transaction particulière (il se différencie d'un actif général ou standard qui peut être utilisé dans des opérations diverses). Par exemple si un sous-traitant achète une machine dans le but de satisfaire la **demande** spécifique d'un donneur d'ordre, la machine en question ne conserve une **valeur** économique que si le donneur d'ordre continue à passer des commandes. Dans le cas contraire, le sous-traitant subira une perte car la machine constitue un **coût irrécouvrable**.

L'existence d'actifs spécifiques favorise les relations durables entre les contractants. Cela suppose soit l'**internalisation** de l'activité au sein de l'**entreprise**, soit l'établissement de **contrats** qui offrent des garanties à l'**agent économique** qui a investi dans un actif spécifique. L'existence d'actifs spécifiques favorise également les comportements opportunistes. Par exemple, le donneur d'ordre, une fois l'**investissement** spécifique réalisé par le sous-traitant, peut user de sa situation dominante pour imposer une baisse des **prix**.

⇒ Le concept d'actif spécifique peut s'appliquer au **capital humain** et concerne donc aussi le contrat de travail.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capital humain* ▷ *Frontière de la firme* ▷ *Hiérarchie* ▷ *Incitation* ▷ *Organisation* ▷ *Opportunisme* ▷ *Théorie de l'agence*

Actifs non financiers non produits

Dans les **comptes nationaux**, les actifs non produits sont des **actifs** économiques dont l'existence n'est pas le résultat d'un processus de

production. Par référence à leur origine, on les classe dans deux catégories :

- les actifs corporels non produits qui sont des actifs naturels conférant un avantage économique à un propriétaire effectif (des actifs naturels comme l'air et la mer n'en font donc pas partie) ;
- les actifs incorporels non produits qui sont la conséquence d'opérations de nature juridique ou comptable (notamment les brevets ou les fonds de commerce).

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte de capital*

Action

Une action est un titre de propriété d'une fraction du **capital social** d'une **société** qui donne droit :

- à un revenu (**dividende**) variable en fonction du **résultat** annuel et des décisions prises par l'Assemblée générale des actionnaires ;
- à une partie de l'**actif** net en cas de liquidation ;
- à une **information** et un contrôle sur la gestion de l'**entreprise** ;
- à la participation et au vote lors de l'assemblée générale (sauf pour certains types d'action).

Les actions sont des **valeurs mobilières** dont certaines sont cotées en **Bourse**. Comme tous les **actifs financiers**, elles peuvent, lors d'une vente, procurer une **plus-value** à leur détenteur, mais également une moins-value.

⇒ Ne pas confondre avec l'**obligation** qui est un titre de **créance**.

⇒ On considère souvent que l'évolution du cours boursier d'une action reflète les **anticipations** sur l'évolution des **profits** de la société considérée. Mais ce constat suppose que les intervenants sur le **marché financier** soient en possession d'une **information** parfaite et connaissent en particulier les **fondamentaux** de la société (endettement, taux de **rentabilité**, évolution des **parts de marché**, etc.). La **volatilité** constatée des cours peut alors conduire à admettre que le cours d'une action peut alors dépendre d'autres facteurs comme les rumeurs ou les **comportements mimétiques**.

► *Entreprise et système productif* ► *Consommation et épargne*
▷ *Augmentation de capital* ▷ *Capitalisation boursière* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Coefficient de capitalisation des résultats* ▷ *Effet de richesse*
▷ *Finance comportementale* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Placement*

Actionnaire

Un actionnaire est un agent économique privé ou public, personne physique ou morale qui détient des **actions** d'une **société**.

Dans les **sociétés anonymes**, l'actionnaire participe à l'assemblée générale des actionnaires qui élit le **conseil d'administration** ou bien le **conseil de surveillance** et le **directoire**. Chaque actionnaire détient une voix par action sauf exception.

⇒ Un actionnaire est donc un propriétaire à la différence d'un obligataire qui est un créancier de la société.

► *Capital et investissement* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Capital social* ▷ *Fonds de pension* ▷ *Gouvernement d'entreprise* ▷ *Manager* ▷ *Parties prenantes* ▷ *Théorie de l'Agence*

Actualisation

L'actualisation est l'opération qui consiste à chercher la valeur actuelle d'une somme disponible plus tard. On appelle valeur actuelle d'une somme perçue au temps n , avec un **taux d'actualisation** (i), la valeur calculée à partir de la formule d'actualisation suivante :

$$C_0 = C_n(1+i)^{-n}$$

La valeur actuelle d'un euro disponible l'année prochaine sera de et celle de l'année suivante . Le taux d'actualisation (i) exprime donc les choix inter temporels des agents économiques. Par exemple 1 000 euros perçus dans trois ans correspondent à $1\,000(1+i)^{-3}$. Si le taux d'actualisation est de 4 %, cela équivaut à 889 euros. Avec un taux d'actualisation de 10 %, la somme actuelle devient 751,32 euros.

⇒ Le calcul d'actualisation joue un rôle important dans les décisions d'**investissement** et dans les débats sur le **développement durable** et les politiques environnementales.

► *Capital et investissement* ► *Économie et écologie* ▷ *Arbitrage intertemporel* ▷ *Taux de rendement interne (TIR ou TRI)* ▷ *Valeur actualisée nette (VAN)*

Administrations publiques (APU)

Les administrations publiques constituent un **secteur institutionnel** de la **Comptabilité nationale**. Selon l'INSEE, elles sont chargées de mettre en œuvre les politiques publiques et de réguler la vie économique et sociale. La majeure partie de leurs ressources provient des **prélèvements obligatoires** et non de ventes.

Elles comprennent toutes les **unités institutionnelles** dont l'activité principale consiste à redistribuer le **revenu** et la richesse nationale, qui sont des producteurs de **services** non marchands contrôlés par une unité publique et dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective. Ce secteur institutionnel regroupe ainsi les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de **sécurité sociale**

⇒ Il ne faut pas confondre administrations publiques et **entreprises publiques**, ces dernières étant classées parmi les **sociétés**, financières ou non financières, selon leur activité principale.

► *Comptabilité nationale* ► *Économie publique* ▷ *Impôts* ▷ *Production non marchande* ▷ *Redistribution*

AELE

▷ *Association économique de libre-échange*

Agence

▷Théorie de l'agence

Agence de notation

Une agence de notation est une **entreprise** qui évalue la qualité des **titres de créance** émis par les **agents économiques** (**États**, entreprises, **banques**). La capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements fait l'objet d'une note. Plus la note est favorable, plus l'emprunteur peut obtenir sur les **marchés financiers** un **taux d'intérêt** faible (et réciproquement). L'activité des agences de notation fait l'objet de nombreuses critiques.

Le secteur est très concentré (trois agences principales au niveau mondial) et il existe un risque de conflit d'intérêt dans la mesure où ce sont les emprunteurs qui payent les agences.

Les critiques se sont intensifiées à partir de la **crise des subprimes**, dans la mesure où les agences de notation ont mal apprécié les **risques** correspondant aux **crédits structurés**. Certains observateurs proposent la création d'agences publiques de notation.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Gouvernance mondiale* ► *Règles*

Agence nationale pour l'emploi (ANPE)

▷Pôle emploi

Agent de change

En France, avant le 1^{er} janvier 1992, les agents de change étaient des officiers ministériels qui avaient le monopole de la réalisation des transactions à la **bourse des valeurs**. La Compagnie des agents de change assurait la gestion du **marché des valeurs mobilières**. Les agents de change ont été remplacés par les **sociétés de bourse** et le marché boursier lui-même est devenu une **entreprise** (**Euronext**).

► *Finances internationales*

Agent économique

Un agent économique est une personne morale ou physique autonome qui prend des décisions de nature économique (**consommation, production, épargne, investissement**, etc.). Il peut s'agir d'un individu, d'une **entreprise**, d'une **administration publique**, d'une **institution sans but lucratif au service des ménages**, etc.

⇒ En **Comptabilité nationale**, le terme d'agent économique a été remplacé par le terme **unité institutionnelle**.

► *Comptabilité nationale* ► *Circuit économique*

Agrégats

Les agrégats sont des indicateurs synthétiques qui mesurent le résultat de l'activité économique. Le principal agrégat de la **comptabilité nationale** est le **produit intérieur brut** (PIB). Mais on trouve également dans les **comptes nationaux** d'autres agrégats comme le **revenu national**, le **revenu national disponible**, l'épargne, ou la **formation brute de capital fixe** (FBCF).

Des agrégats sont aussi élaborés par les **autorités monétaires (agrégats monétaires)**, et par les organismes internationaux (en matière de développement durable, par exemple).

► *Croissance économique* ► *Fluctuations et crises*

Agrégats monétaires

Les agrégats monétaires sont une mesure statistique de la quantité de **monnaie** en circulation dans une économie. Les agrégats regroupent donc des **actifs** monétaires, c'est-à-dire des actifs parfaitement liquides ou susceptibles d'être convertis rapidement et à faible coût en actifs liquides.

L'**Eurosystème** distingue trois agrégats monétaires :

– l'agrégat M 1 qui constitue la monnaie au sens strict et regroupe la **monnaie fiduciaire** (pièces et billets) et la **monnaie scripturale** (dépôts à

vue auprès des **institutions financières monétaires**) ;

– l'agrégat M 2 regroupe M 1 et les comptes sur livret, les dépôts à terme dont la durée est inférieure ou égale à deux ans et les dépôts à terme dont la transformation en moyens de paiement à l'échéance est prévue au contrat ;

– l'agrégat M 3 regroupe M 2 plus des actifs financiers qui comportent peu de risques en **capital** et sont aisément transformables en monnaie (titres d'**OPCVM** monétaires, instruments du **marché monétaire**).

⇒ Si on caractérise la monnaie par la liquidité parfaite, on considère avec l'économiste A. Chaigneau que « la monnaie c'est M 1 ».

⇒ Les agrégats sont donc « emboîtés » et classés par ordre décroissant de **liquidité**.

⇒ Les agrégats de l'Eurosystème ne mesurent que la quantité de monnaie détenue par les agents non financiers résidents (on ne prend donc pas en compte les actifs monétaires détenus par les **institutions financières** résidentes et par les agents non résidents).

► *Monnaie* ► *Politique monétaire*

Aide bilatérale

► *Aide publique au développement*

Aide liée

► *Aide publique au développement*

Aide multilatérale

► *Aide publique au développement*

Aide publique au développement (APD)

L'aide publique au développement (APD) regroupe tous les **flux** réels et financiers dont bénéficient les pays les moins développés. Les apports de ressources considérées comme une aide publique au développement sont essentiellement le fait du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ils incluent :

- les **dons**, les opérations en **capital** à long terme (plus d'un an) effectués par les gouvernements ou le secteur public ;
- les opérations en **capital** à long terme du secteur privé effectuées par des **résidents** des pays du CAD ;
- les dons des organisations non gouvernementales (ONG) privées ayant leur siège dans les pays du CAD.

Les dons représentent la majeure part des apports auxquels s'ajoutent des prêts assortis de conditions financières avantageuses. Une partie de l'aide concerne les allègements de **dette** et la **coopération** technique.

Les formes de l'aide ont un impact sur son efficacité. On différencie :

- les aides multilatérales qui transitent par les organisations internationales ;
- les aides bilatérales qui peuvent être liées à des conditions imposées par le pays donateur (par exemple, la contrainte pesant sur le pays aidé de ne réaliser les projets financés qu'avec les **entreprises** du pays donateur). De nombreuses études d'évaluation concluent sur la nécessité d'un déliement progressif de l'aide bilatérale pour accroître sa **productivité**.

⇒ La décennie 1980 marque la mise en place des **politiques d'ajustement structurel** (PAS) consécutifs à la crise de la **dette** et au renversement des **termes de l'échange**.

Depuis la Déclaration du millénaire (septembre 2000), les **États** se sont engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes dont le **revenu** est inférieur à un dollar par jour. Le consensus qui s'est dégagé à Monterrey en 2002 a fixé un objectif de l'APD qui évoluerait de 0,24 % du PNB des pays donateurs en 2005 à 0,7 % de leur **Produit national brut** dont une part de 0,15 % à 0,20 % en faveur des **pays moins avancés** (PMA).

Aux sommets du G8 à Gleneagles en 2005, les donateurs ont pris des engagements d'accroissement de leur aide mais les apports nets de l'aide publique au développement des membres du CAD de l'OCDE représentent 0,31 % de leur revenu national brut (RNB) cumulé en 2009.

La Déclaration de Paris du 2 mars 2005 engage les États à améliorer l'efficacité de l'aide en s'appuyant sur 5 principes :

- appropriation de l'aide par les pays partenaires ;
- alignement des pays donateurs sur les politiques des pays partenaires ;
- harmonisation des actions des donateurs ;
- gestion axée sur les résultats avec des indicateurs à suivre ;
- responsabilité mutuelle des donateurs et des pays partenaires.

L'approche de l'aide est donc plus orientée vers un **partenariat** avec les pays pauvres et une plus grande transparence de l'aide. Les mouvements altermondialistes critiquent les critères d'efficacité de l'aide tournés vers l'autonomie financière des pays plutôt que vers un droit pour tous à la satisfaction de **besoins** fondamentaux (éducation, santé, etc.).

Les **pays émergents** comme la Chine, l'Inde le Brésil ou les pays monarchies pétrolières ont des pratiques d'aide aux pays pauvres essentiellement bilatérales qui ne relèvent pas de l'aide publique au développement et qui ne répondent pas aux critères de la Déclaration de Paris.

► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ▷ *Altermondialisme*
▷ *Capabilités* ▷ *Dette du tiers monde* ▷ *Développement durable* ▷ *Économie solidaire* ▷ *Normes sociales* ▷ *Objectifs du Millénaire pour le développement*

Aide sociale

L'aide sociale est une **prestation sociale** versée aux personnes les plus démunies qui ne peuvent pas faire face à la satisfaction des **besoins** considérés comme les plus vitaux. Elle relève d'une logique d'**assistance** : son versement n'est pas subordonné à des contributions mais à une décision prise par une **administration publique** après demande des intéressés.

En France, depuis la loi de **décentralisation** de 1982, la responsabilité générale de l'aide sociale relève des départements mais le taux minimal et les conditions d'accès aux prestations sont fixés par l'État. Les communes interviennent également dans la prise en charge des besoins sociaux (Centres communaux d'actions sociales, CCAS).

⇒ En France, la montée du **chômage** et de l'exclusion depuis le début des années 1980 a élargi le public de l'aide sociale. Aux bénéficiaires de l'aide médicale, de l'aide handicapés, de l'aide aux personnes âgées, de l'aide à l'enfance s'ajoutent de nombreux bénéficiaires de certains minima sociaux (chômeurs en fin de droits ou parent isolé par exemple).

► *Protection sociale* ► *Transferts sociaux* ► *Redistribution*

Ajustement structurel

► *Politique d'ajustement structurel*

Aléa moral

Il y a aléa moral (ou risque moral ou hasard moral) lorsque, après la signature d'un **contrat**, l'une des deux parties est en mesure de léser l'autre en raison de l'**asymétrie d'information** qui existe entre elles. Cette situation résulte du fait que l'un des deux contractants adopte un comportement opportuniste car l'autre n'est pas en mesure d'observer son comportement ou de déterminer si ce comportement est approprié aux circonstances.

En matière d'**assurance**, la couverture du **risque** peut conduire l'assuré à adopter un comportement plus risqué ou plus imprudent ce qui conduit à accroître les coûts de l'assureur. De façon générale, en matière de **couverture** des risques, l'aléa moral conduit à un paradoxe : la protection contre le **risque** conduit certains **agents économiques** à prendre des risques plus importants puisque les conséquences de ce comportement sont transférées sur l'assureur.

Dans le domaine bancaire et financier, l'existence d'un **prêteur en dernier ressort**, peut conduire les **banques** à adopter des comportements

plus risqués.

Sur le **marché du travail**, il y a aléa moral lorsque, après la signature du contrat de travail, le salarié adopte un comportement de « tire-au-flanc » et ne remplit pas ou remplit mal les tâches pour l'exécution desquelles il a été embauché.

⇒ Pour réduire le risque moral, il faut prévoir dans le contrat des mécanismes de surveillance ou d'**incitation** (par exemple le bonus-malus en matière d'assurance automobile ou le salaire au rendement en matière de contrat de travail).

▷ *Antisélection* ▷ *Information* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Nouvelle microéconomie* ▷ *Opportunisme* ▷ *Risque systémique* ▷ *Salaire d'efficience* ▷ *Signal* ▷ *Théorie de l'agence* ▷ *Théorie des contrats*

ALENA

▷ *Association de libre-échange de l'atlantique nord*

Alliance du Pacifique

L'Alliance du Pacifique créée en 2012, est un **accord préférentiel régional commercial** entre le Pérou, le Chili, le Mexique et la Colombie. Les conditions d'adhésion reposent sur le respect de règles de bonne **gouvernance** (État de droit, démocratie, ordre constitutionnel). Son objectif est d'assurer un **libre-échange** (en éliminant les barrières commerciales bilatérales résiduelles), une libre circulation des hommes et des **capitaux**. L'Alliance du Pacifique qui représente plus d'un tiers du **produit intérieur brut** (PIB) de l'Amérique latine vise à attirer les **investissements directs étrangers** et à accroître ses échanges avec l'Asie.

► *Intégration économique* ▷ *Communauté andine des nations* ▷ *Marché commun sud-américain (Mercosur)*.

Allocation des ressources productives

L'allocation des ressources productives est le processus par lequel les **facteurs de production** disponibles dans une économie sont alloués (affectés) aux différents usages économiques possibles.

Pour les économistes libéraux, le libre jeu du **marché** et la variation des **prix relatifs** conduisent spontanément à une affectation optimale des ressources.

D'autres économistes (O. Lange, par exemple) considèrent que seule la planification peut réaliser une allocation des ressources correspondant aux intérêts de la collectivité.

⇒ Dans une optique néoclassique, l'**économie du bien-être** considère que l'**État** peut être conduit à modifier l'allocation des ressources réalisée par le marché lorsque celle-ci n'est pas optimale, c'est-à-dire en cas de **défaillance du marché**.

► *Économie publique* ► *Protection sociale* ▷ *Commissaire-priseur*
▷ *Économie* ▷ *Économie planifiée* ▷ *Équilibre général* ▷ *Fonction d'allocation* ▷ *Marché efficient* ▷ *Optimum de Pareto* ▷ *Science économique*

Altermondialisme

L'altermondialisme est un courant de pensée qui conteste la mondialisation libérale et la **globalisation financière**. Les mouvements sociaux qui participent à ce courant altermondialiste sont assez différents (**associations**, **syndicats**, ONG, partis politiques, etc.). Certains privilégient la lutte contre l'instabilité financière, d'autres mettent en cause les **firmes multinationales**, d'autres encore mettent au premier plan la défense de l'environnement ou la lutte contre les **inégalités**. Ils se retrouvent dans la formule « le monde n'est pas une marchandise » qui exprime le refus d'une **régulation** exclusivement marchande de l'économie mondiale.

⇒ On a parlé d'abord d'antimondialisme. Le préfixe « alter » a été préféré pour montrer qu'il s'agit de lutter pour une « autre mondialisation » et non de développer simplement une opposition à toute forme de mondialisation.

► *Mondialisation* ▷ *Économie alternative* ▷ *Décroissance soutenable*
▷ *Développement durable* ▷ *Financiarisation* ▷ *Gouvernance mondiale*
▷ *Taxe Tobin*

Altruisme

L'altruisme est une **hypothèse** relative au comportement des **agents économiques** selon laquelle la satisfaction d'un individu est non seulement une fonction croissante de la quantité de biens qu'il consomme, mais aussi une fonction croissante de la satisfaction des autres individus. Par exemple, un agent peut considérer que sa satisfaction s'accroît s'il y a moins de pauvres dans la société au sein de laquelle il vit. De même, on parle d'altruisme intergénérationnel lorsque des individus renoncent à des satisfactions présentes en faveur des générations futures. L'introduction de cette hypothèse conduit à considérer que les fonctions de satisfaction des agents sont interdépendantes, elle permet d'interpréter le consentement à la **redistribution** et l'existence de relations non marchandes (**dons**, activités caritatives, etc.). L'hypothèse d'un individu altruiste peut aussi jouer un rôle important dans les théories de la **justice sociale**.

⇒ L'introduction de l'altruisme dans l'analyse économique opère une rupture avec l'hypothèse d'un individu égoïste (**homo** œconomicus). Un certain degré d'altruisme semble nécessaire au bon fonctionnement des économies de marché.

⇒ L'altruisme peut reposer sur l'intérêt bien compris des agents économiques ou sur une **rationalité axiologique**.

► *Consommation et épargne* ► *Épistémologie économique* ► *Protection sociale* ► *Aide publique au développement* ► *Développement durable* ► *Don* ► *Économie solidaire* ► *Fonction d'utilité* ► *Rationalité économique* ► *Théorème d'Arrow* ► *Théorème d'équivalence Ricardo-Barro* ► *Théorie des jeux* ► *Théorie du cycle de vie* ► *Utilitarisme*

Amortissement

L'amortissement est une opération qui consiste à évaluer, de période en période, les fonds à mettre en réserve pour compenser la dépréciation résultant de l'usure physique ou sociale (**obsolescence**) du **patrimoine**.

Au niveau de l'**entreprise**, l'amortissement peut être appréhendé comme un moyen d'assurer la poursuite de son activité en prévoyant le

renouvellement du matériel. Il sert également à évaluer le coût d'utilisation du **capital fixe** nécessaire à l'élaboration du **compte de résultat**. L'amortissement doit tenir compte de la durée d'utilisation des biens, mais son évaluation est délicate. Plusieurs modes de calculs sont possibles :

- selon l'amortissement linéaire, la dépréciation s'opère de façon régulière sur la durée de vie du bien (un bien durable dont le coût d'acquisition est de 30 000 euros et qui a une durée de vie de 3 ans, exige un amortissement de 10 000 euros par an) ;

- selon l'amortissement dégressif, le processus d'amortissement est accéléré dans les premières années, ce qui réduit le bénéfice imposable ou distribuable aux actionnaires.

Pour éviter des estimations arbitraires, les normes comptables donnent une évaluation standardisée à partir du coût d'acquisition des biens (amortissement fiscal), ce qui peut introduire une perte de réalisme par rapport à la valeur de **marché** (valeur qui est prise en compte dans l'amortissement économique). L'amortissement comptable intègre la législation fiscale mais aussi la stratégie de l'entreprise.

Au niveau de la **Comptabilité nationale**, l'amortissement est appréhendé comme une **consommation** annuelle de capital fixe (dépréciation des machines et des outils dans le processus de production). Ainsi, la formation nette de capital fixe est la **formation brute de capital fixe** (FBCF) moins la consommation annuelle de capital fixe. Le produit intérieur net est le **produit intérieur brut** (PIB) moins l'amortissement.

Au niveau financier, l'amortissement désigne le processus de remboursement des emprunts : c'est l'ensemble des annuités assurant le remboursement d'un prêt accordé pour une période donnée.

► *Capital et investissement* ▷ *Actif* ▷ *Endettement* ▷ *Investissement de remplacement* ▷ *Service de la dette*

Analyse financière

L'analyse financière est une étude de l'**entreprise** ou de toute autre **organisation** qui permet de donner un diagnostic sur sa gestion, sa **rentabilité**, sa **solvabilité** et les modalités optimales de son financement.

Elle est utilisée pour cerner la valeur d'une entreprise en vue d'un achat ou d'une cession ou encore pour juger de l'opportunité d'un financement.

L'analyse financière s'appuie sur les documents comptables (**compte de résultat, bilan**). En plus du résultat ultime que constitue le bénéfice ou la perte, elle établit un certain nombre d'indicateurs jugés significatifs pour évaluer l'évolution des performances de l'entreprise et la manière dont elles ont été obtenues.

► *Entreprise* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Capitaux permanents*
▷ *Comptabilité* ▷ *Gouvernement d'entreprise* ▷ *Notation* ▷ *Taux d'endettement*

Analyse stratégique

L'analyse stratégique étudie des décisions globales qui engagent l'orientation de l'ensemble des activités et les structures d'une **entreprise** (ou de toute autre **organisation**) pour améliorer son efficacité dans un environnement qui se modifie (que produire, comment produire, pour qui produire ?).

Cette démarche empruntée aux études politiques et militaires conduit à porter un diagnostic sur les capacités propres de l'entreprise (son métier, son savoir-faire), sur les menaces ou les opportunités de son environnement et les projets susceptibles de le modifier.

⇒ Ne pas confondre les décisions stratégiques avec les décisions gestionnaires (décisions tactiques ou opérationnelles).

► *Entreprise et système productif* ► *Mondialisation* ▷ *Comptabilité de l'entreprise* ▷ *Firmes multinationale*

Anarchisme méthodologique

L'anarchisme méthodologique est une conception de l'activité scientifique défendue par P. Feyerabend (1924-1994) selon laquelle il faut encourager la prolifération des **théories** et la formulation d'**hypothèses** qui ne concordent pas avec les théories admises (*Contre la méthode*, 1975). Selon lui, la

recherche scientifique doit se fonder sur le principe de contre-induction en vertu duquel ce sont les théories qui permettent de produire des énoncés d'observation. Une théorie T1 ne peut être réfutée que par une théorie T2 incompatible avec T1.

⇒ Feyerabend a résumé ses conceptions épistémologiques par le précepte « tout est bon », signifiant par là qu'il n'y a pas lieu de respecter une quelconque orthodoxie épistémologique.

► *Épistémologie économique* ▷ *Méthode inductive*

ANASE

▷ *Association des nations de l'Asie du Sud-Est*

Annualité budgétaire

▷ *Règles budgétaires*

Anticipation

Une anticipation est une estimation des valeurs futures de variables économiques qui fonde les décisions prises aujourd'hui par un **agent économique**.

► *Finances internationales* ► *Capital et investissement* ▷ *Actualisation*
▷ *Anticipations adaptatives* ▷ *Anticipations autoréalisatrices* *Anticipations autorégressives* ▷ *Anticipations endogènes* ▷ *Anticipations exogènes*
▷ *Anticipations rationnelles* ▷ *Bulle spéculative* ▷ *Chartiste (méthode)*
▷ *Comportement mimétique* ▷ *Illusion monétaire* ▷ *Incertitude*

Anticipations adaptatives

La théorie des anticipations adaptatives, formulée notamment par M. Friedman, énonce que les **agents** économiques forment leurs **anticipations** relatives à l'**inflation** sur la base de leur expérience de l'évolution des **prix**

et des erreurs qu'ils ont commises dans le passé à propos de l'inflation. Ils sont victimes d'**illusion monétaire** à court terme, mais non à long terme. La **monnaie** est donc active à court terme et neutre à long terme. Selon M. Friedman, la **courbe de Phillips** se transforme ainsi à long terme en une droite verticale.

⇒ Pour cet économiste, les **politiques de relance** keynésienne n'ont d'effet sur l'économie que si elles provoquent un **taux d'inflation** supérieur au taux d'inflation anticipé par les agents sur la base de leur expérience passée. Les politiques de relance des années 1960 et 1970 sont donc responsables, selon lui, d'une inflation à taux croissant.

► *Politique économique* ▷ *Anticipations endogènes* ▷ *Anticipations rationnelles* ▷ *Illusion monétaire* ▷ *Monétarisme* ▷ *Taux de chômage naturel*

Anticipations autoréalisatrices

L'idée d'anticipation autoréalisatrice (ou prédiction créatrice, ou encore prophétie autoréalisatrice) a été élaborée par R.K. Merton (1910-2003) en sociologie sous le nom de « théorème de Thomas » : « *quand les hommes considèrent certaines situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences* ». En sciences économiques, ce modèle d'analyse est de portée très générale. Par exemple, lorsque les **entrepreneurs** anticipent une forte **croissance**, ils investissent, ce qui contribue à la croissance (et réciproquement). Lorsque les opérateurs sur un **marché** prévoient qu'un **actif** va s'apprécier, ils se portent acheteurs de cet actif, ce qui le pousse à la hausse.

▷ *Anticipation* ▷ *Bulle spéculative* ▷ *Théorie keynésienne*

Anticipations autorégressives

Les anticipations sont autorégressives lorsque la valeur prévue d'une variable pour une période donnée dépend de l'histoire des valeurs prises par cette variable au cours des périodes précédentes.

▷ *Anticipations endogènes* ▷ *Anticipations rationnelles*

Anticipations endogènes

Dans un **modèle** ou une **théorie économique**, on dit que les **anticipations** sont endogènes lorsque la formation des anticipations est expliquée par le modèle. Les **anticipations adaptatives**, les **anticipations extrapolatives**, les **anticipations autorégressives** sont des anticipations endogènes.

▷ *Anticipations exogènes*

Anticipations exogènes

Dans un **modèle** ou une **théorie économique**, on dit que les **anticipations** sont exogènes lorsqu'elles ne sont pas expliquées par le modèle ou la théorie. Par exemple, dans la **théorie keynésienne** de l'**investissement**, la référence aux « esprits animaux des entrepreneurs » et au caractère plus ou moins « sanguin » de ces derniers montre que les anticipations sont exogènes.

▷ *Anticipations adaptatives* ▷ *Anticipations endogènes* ▷ *Anticipations rationnelles* ▷ *Illusion monétaire*

Anticipations extrapolatives

On dit que les **anticipations** sont extrapolatives lorsque les **agents** prévoient les valeurs futures des variables en supposant que les tendances observées dans le passé vont se prolonger.

▷ *Anticipations adaptatives* ▷ *Anticipations endogènes* ▷ *Anticipations rationnelles* ▷ *Illusion monétaire*

Anticipations rationnelles

La théorie des anticipations rationnelles, formulée notamment par J.-F. Muth, R. Lucas (prix Nobel 1995) et Th. Sargent dans les années 1970, considère que les **agents** économiques mobilisent en permanence toute l'**information** disponible pour prendre des décisions sur la base des

enseignements de la **théorie néoclassique**. Les agents ne sont donc pas victimes d'**illusion monétaire** (même à **court terme**), ils anticipent correctement les conséquences de toutes les décisions de **politique économique**, ce qui enlève toute efficacité à la politique économique discrétionnaire.

⇒ La théorie des anticipations rationnelles n'affirme pas que les agents ne commettent jamais d'erreurs de prévision, mais elle considère que des agents rationnels ne peuvent pas faire d'erreurs systématiques. On résume souvent l'**hypothèse** d'anticipations rationnelles en affirmant que l'espérance mathématique des erreurs de prévision est nulle.

⇒ La théorie des anticipations rationnelles se distingue donc à la fois des conceptions keynésiennes et des conceptions monétaristes.

▷ *Anticipations* ▷ *Anticipations adaptatives* ▷ *Anticipations endogènes*
▷ *Anticipations exogènes* ▷ *École monétariste* ▷ *Théorie keynésienne*

Antisélection

Il y a antisélection (ou sélection adverse) sur un **marché** lorsque l'**asymétrie d'information** conduit à éliminer les produits et/ou les **agents économiques** de meilleure qualité.

Selon le célèbre exemple de G.A. Akerlof (prix Nobel d'économie 2001), sur le marché des véhicules d'occasion, si les acheteurs ignorent la qualité exacte des véhicules proposés, aucun d'entre eux n'acceptera de payer un **prix** élevé justifié par la bonne qualité d'un véhicule. Dans ce cas, les propriétaires des véhicules de bonne qualité se retireront du marché où seuls les véhicules en mauvais état seront offerts.

⇒ Le concept d'antisélection est particulièrement utile pour analyser le marché du **crédit** (où des **taux d'intérêt** élevés dissuadent les agents les plus solvables d'emprunter) et le marché de l'assurance (où des primes élevées dissuadent les agents les moins exposés au risque de s'assurer).

► *Marchés et prix* ▷ *Aléa moral* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Incitation*
▷ *Information* ▷ *Opportunisme* ▷ *Nouvelle microéconomie* ▷ *Sélection adverse*

Appariement

Sur le **marché du travail**, l'appariement correspond à la compatibilité entre les **demandes de travail** et les **offres de travail** selon le secteur professionnel, le lieu, la **qualification**, etc.

Les **entreprises** sélectionnent les **agents économiques** qui leur semblent les plus aptes à répondre aux exigences de **productivité** et de qualité.

On parle de théorie des **appariements sélectifs** pour rendre compte des inégalités entre les salariés et à un approfondissement de la **segmentation du marché du travail**.

► *Marché du travail, emploi chômage* ▷ *Chômage naturel* ▷ *Chômage structurel* ▷ *Courbe de Beveridge*

Appariements sélectifs (théorie des)

La théorie des appariements sélectifs a été initialement développée par G. Becker (prix Nobel 1992) pour rendre compte de l'endogamie sociale : les individus riches et beaux se marient entre eux. D. Cohen (*Richesse du monde et pauvreté des nations*, 1997), utilise cette approche pour expliquer la naissance de nouvelles **inégalités** au sein des économies industrialisées. Avec l'élévation générale du niveau de formation et la **tertiarisation** on assiste au fait que les qualifiés se regroupent avec les qualifiés selon le modèle de la *Silicon Valley* et développent des activités à haut niveau de **productivité** et à haut niveau de **revenu**. Les travailleurs non qualifiés ont plus de difficultés à trouver un **emploi** et se retrouvent cantonnés dans des activités à faible revenu.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Revenus* ▷ *Appariement* ▷ *Capital humain* ▷ *Discrimination* ▷ *Justice sociale* ▷ *Segmentation du marché du travail* ▷ *Théorie du filtre*

Appel d'offres à taux fixe

Dans le cadre du **Système européen de banques centrales** (SEBC), l'appel d'offres à taux fixe est une procédure de **refinancement bancaire**,

déclenchée à l'initiative du SEBC, dans laquelle le **taux d'intérêt** est annoncé à l'avance par la **banque centrale**. Les établissements de **crédit** qui souhaitent se procurer des **liquidités** répondent à l'appel d'offres en indiquant le montant qu'ils souhaitent obtenir au taux d'intérêt fixé. Ayant ainsi collecté de l'**information** sur les besoins de l'économie en liquidités, la banque centrale détermine le montant total des liquidités qu'elle accorde au **système bancaire**. Ce montant total est réparti entre les **banques** proportionnellement à la **demande** qu'elles avaient formulée.

► *Monnaie* ▷ *Appel d'offre à taux variable* ▷ *Politique monétaire*
▷ *Politique monétaire non conventionnelle*

Appel d'offres à taux variable

Dans le cadre du **Système européen de banques centrales** (SEBC), l'appel d'offres à taux variable est une procédure de **refinancement bancaire**, déclenchée à l'initiative du SEBC, dans laquelle les établissements de **crédit** qui souhaitent se procurer des **liquidités** répondent à l'appel d'offres en indiquant le montant qu'ils souhaitent obtenir et le **taux d'intérêt** auquel ils souhaitent traiter. Les **banques** révèlent donc à la fois leurs besoins en liquidités et le prix qu'elles sont disposées à payer pour les obtenir. Sur la base de l'**information** ainsi recueillie, la **banque centrale** fixe le taux d'intérêt qu'elle va pratiquer et attribue les liquidités à toutes les banques qui ont proposé un taux supérieur ou égal à celui qui est retenu par la banque centrale.

► *Monnaie* ▷ *Appel d'offre à taux fixe* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Politique monétaire non conventionnelle* ▷ *Repo*

Appels de marge

Sur un **marché organisé** les appels de marge résultent d'une décision de l'autorité de marché qui, face à un accroissement des **risques** qui découlent d'une variation des cours, décide d'accroître le montant du dépôt de garantie que doivent effectuer les agents qui opèrent à terme (**options**, **contrats futurs**, etc.). Si un opérateur n'est pas en mesure de faire le

versement correspondant à l'appel de marge, ses contrats sont aussitôt dénoués. La procédure des appels de marge a donc le double avantage de réduire le **risque de défaut** et de freiner les emballements spéculatifs.

► *Monnaie* ► *Finances internationale* ▷ *Effet de levier* ▷ *Marché dérivé*
▷ *Produits dérivés* ▷ *Risque de marché* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Spéculation*

Appréciation

De façon générale, le terme appréciation est utilisé pour désigner l'augmentation de la valeur d'un **actif** ou d'un indicateur.

D'un point de vue monétaire, sur le plan externe, l'appréciation est l'augmentation du cours d'une **devise** sur le **marché des changes**.

⇒ Ne pas confondre avec **réévaluation**. En régime de **changes fixes**, l'appréciation se produit à l'intérieur de **marges de fluctuations**.

D'un point de vue monétaire, sur le plan interne, l'appréciation est l'augmentation du **pouvoir d'achat** de la **monnaie** qui résulte d'une baisse des **prix**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Changes flottants* ▷ *Déflation*
▷ *Dépréciation* ▷ *Régime de change*

Apriorisme

L'apriorisme est la conception selon laquelle il existe des connaissances qui ne sont pas tirées de l'expérience. Par exemple pour E. Kant (1724-1804), les concepts de temps et d'espace sont des *a priori*. En **sciences économiques**, un point de vue aprioriste a été développé par L. Von Mises (1881-1973). Pour lui, il est possible de connaître par introspection les principes qui régissent l'action humaine car celle-ci est « nécessairement toujours rationnelle ». Sur la base de ces propositions *a priori*, on déduit des **lois** de portée universelle qu'il n'est même pas nécessaire de vérifier empiriquement dès lors qu'elles sont déduites logiquement de principes premiers qui sont vrais. Par exemple, la théorie du consommateur peut être déduite du principe de l'**utilité marginale** décroissante.

⇔ Une conception aprioriste peut servir de point de départ à une démarche hypothético-déductive, mais toute démarche hypothético-déductive n'est pas aprioriste car elle peut avoir un point de départ conjectural.

► *Épistémologie économique* ▷ *Conjecture* ▷ *École autrichienne* ▷ *Méthode hypothético-déductive* ▷ *Théorie*

Arbitrage

En science économique, le mot arbitrage est souvent utilisé comme synonyme du mot choix. Un **agent économique** arbitre entre le présent et le futur (**arbitrage intertemporel**), on peut arbitrer entre plusieurs **marchés** ou bien entre **assurance** et **assistance**, le gouvernement arbitre entre différentes mesures fiscales, etc.

▷ *Arbitragiste* ▷ *Homo oeconomicus*

Arbitrage intertemporel

L'arbitrage intertemporel des agents est un choix entre des situations économiques différentes à des moments différents du temps. Par exemple, un **agent économique** va choisir entre la **consommation** de l'intégralité de son **revenu** (satisfaction immédiate) et l'épargne d'une partie de ce revenu (satisfaction future).

L'arbitrage intertemporel des agents est donc lié au degré de leur préférence pour le présent.

⇔ Le concept d'arbitrage intertemporel joue un rôle important dans les **théories** de l'école **autrichienne**. Par exemple, la définition du **capital** comme **détour de production** repose sur ce concept.

⇔ Le concept d'arbitrage intertemporel est appliqué aujourd'hui dans des champs divers de l'analyse économique : **développement durable**, choix d'**investissement**, etc.

► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ▷ *Actualisation* ▷ *Arbitrage* ▷ *Anticipation* ▷ *Épargne* ▷ *Homo oeconomicus* ▷ *Taux d'intérêt*

Arbitragiste

Sur le **marché des changes**, l'arbitragiste est un opérateur qui cherche à tirer avantage des différences de cours des **devises**. Par exemple achats de dollars à Tokyo et revente immédiate à Chicago si le cours du dollar est faible à Tokyo et fort à Chicago. L'arbitragiste encaisse la différence de cours diminuée du coût de la transaction. Les opérations d'arbitrage peuvent porter aussi sur les différences entre le **cours à terme** et le **cours au comptant** d'une **devise**.

⇒ Il existe aussi des arbitragistes sur d'autres **marchés**, par exemple sur les marchés de matières premières.

► *Finances internationales* ► *Couverture* ► *Spéculation*

Arbitre de marché

► *Commissaire-priseur*

Armée industrielle de réserve

Dans la théorie marxiste, l'armée industrielle de réserve est constituée des prolétaires sans **emploi**.

Selon K. Marx (1818-1883), en Angleterre dans les années 1840, l'armée industrielle de réserve est composée de plusieurs strates :

- la population flottante employée dans les périodes d'essor et rejetée dans les périodes de crise ;
- la surpopulation latente des ruraux (petits propriétaires ruinés, paysans sans terre, etc.) ;
- la surpopulation stagnante qui occupe des emplois irréguliers ;
- le prolétariat en haillons (*lumpenprolétariat*) constitué de tous les déclassés (vagabonds, mendiants, enfants de pauvres, accidentés du travail).

Cette masse d'hommes misérables est utilisée par les capitalistes pour faire pression à la baisse sur le **taux de salaire** (prix de la **force de travail**).

► *Marché du travail, emploi chômage* ▷ *Accumulation primitive du capital*
▷ *Forces productives* ▷ *Lois sur les pauvres* ▷ *Rapports de production*

Artisan

▷ *Artisanat*

Artisanat

L'artisanat regroupe en France, selon la loi du 5 juillet 1996, des personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de **production**, de transformation, de réparation ou de prestation de **services** relevant de l'artisanat selon la liste établie par décret en Conseil d'État. Par exemple, la charcuterie ou la boulangerie pâtisserie font partie de l'artisanat commercial et sont immatriculées au répertoire des métiers.

⇒ Il n'y a pas de définition européenne des **entreprises** artisanales.

► *Entreprise et système productif*

Assiette de l'impôt

L'assiette de l'impôt correspond à la matière imposable (**revenu, patrimoine**, etc.) sur laquelle est calculé l'**impôt**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Taux d'imposition*

Assistance

L'assistance désigne, de façon générale, l'aide accordée aux individus qui sont dans l'impossibilité de se procurer, avec leurs propres ressources, ce qui est essentiel à la satisfaction des **besoins** fondamentaux de l'existence. Les **minima sociaux** ou le **revenu minimum d'insertion** relèvent par

exemple du principe de l'assistance. L'un des caractères déterminants de l'assistance est l'absence de contribution demandée à celui qui en bénéficie. Cette spécificité différencie fondamentalement l'assistance de l'**assurance sociale** qui ne fonctionne qu'au profit de ceux qui ont versé une contribution.

Historiquement, les dispositifs d'assistance ont d'abord été privés (dispositifs mis en œuvre par l'Église au Moyen Âge par exemple). À partir du XVII^e siècle, les pouvoirs publics ont organisé des dispositifs propres à assurer l'assistance (**lois sur les pauvres** par exemple).

⇒ Tous les systèmes de **protection sociale** combinent, dans des proportions diverses, les principes de l'assurance sociale et de l'assistance.

► *Protection sociale* ► *Économie publique* ► *Aide sociale* ► *Assurance* ► *État-providence* ► *Justice sociale*

Association

En droit français (loi de 1901), « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances et leurs activités dans un but autre que de réaliser des bénéfices ». Une association a pour caractéristiques essentielles de reposer sur l'adhésion volontaire de ses membres et d'avoir un but non lucratif. Elles ne recherchent donc pas le **profit**. Certaines associations ont une activité non marchande, elles peuvent relever de l'**économie solidaire**. D'autres associations produisent des **biens** et des **services** marchands, elles sont alors des **entreprises** qui relèvent de l'**économie sociale**.

► *Entreprise et système productif* ► *Unité de production*

Association de libre-échange de l'Atlantique Nord (ALENA)

L'Association de libre-échange de l'Atlantique Nord (*Northatlantic Fair Trade Association*, NAFTA en anglais) est un traité signé en 1992 entre le Canada, les États-Unis et le Mexique pour créer un espace plus intégré

qu'une **zone de libre-échange**. Ce traité inclut la libéralisation de l'**investissement direct** et des services financiers.

Les objectifs de l'ALENA (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994) sont les suivants (article 102) :

a) éliminer les obstacles au commerce des produits et des services entre les territoires des trois pays et faciliter les mouvements transfrontières de ces produits et **services** ;

b) favoriser la **concurrence** loyale dans la zone de libre-échange ;

c) augmenter les possibilités d'**investissement** sur ces territoires ;

d) assurer de façon efficace et suffisante la protection et le respect des **droits de propriété** intellectuelle sur ces territoires ;

e) établir des procédures efficaces pour la mise en œuvre et l'application du présent accord et pour le règlement des différends ;

f) créer le cadre d'une **coopération** trilatérale, régionale et multilatérale plus poussée.

⇒ Au sein de l'ALENA, le **produit intérieur brut** des États-Unis est largement supérieur à celui de ses deux partenaires. Le **marché** américain est le principal débouché pour les **exportations** du Mexique et du Canada. La complémentarité entre **commerce international** et **investissements directs** l'étranger a joué positivement. Certaines restrictions aux échanges ont été instaurées après 2001 pour des raisons sécuritaires.

► *Commerce international* ► *Économie du développement* ► *Intégration économique* ► *Communauté caribéenne*

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (*Association of south eastasian nations*, Asean en anglais) est un traité de **coopération**, signé à Bangkok, le 8 août 1967, entre l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Ce traité avait pour objectif d'éviter l'extension du conflit vietnamien dans la région. Successivement, le Brunei (1984) le Vietnam (1995) la Birmanie et le Laos (1997) y ont adhéré.

Les États de l'Anase sont liés depuis 1978, par un accord de coopération avec **l'Union européenne** pour développer les **investissements directs** d'origine européenne.

La crise asiatique de 1997 a conduit l'ANASE à s'orienter vers une coopération régionale. Un accord de partenariat a été signé entre l'ANASE et les trois grands pays de la région (Chine, Japon, Corée du Sud). L'ANASE et la Chine ont signé en novembre 2002 au sommet de Phnom Penh un accord de libre-échange. Cette **zone de libre-échange** qui concerne près de deux milliards d'habitants, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 avec les grands pays fondateurs de l'ARASE (Thaïlande, Indonésie, Philippines, Brunei, Singapour et Malaisie), et en 2015 avec les autres membres (Birmanie, Cambodge, Laos et Vietnam).

► *Commerce international* ► *Économie du développement* ► *Intégration économique*

Association européenne de libre-échange (AELE)

L'Association européenne de libre-échange (AELE) est une **zone de libre-échange**, créée en 1960 en réaction à la fondation de la **Communauté économique européenne** (CEE). Au fil des années, l'AELE a développé avec la CEE des liens économiques étroits qui ont abouti, en 1994, à la création d'un **Espace économique européen**.

L'AELE a perdu de son importance à la suite des adhésions successives à la Communauté d'un grand nombre de ses membres. Depuis l'adhésion à **l'Union européenne** de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède en 1995, l'AELE ne compte plus que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

► *Commerce international* ► *Intégration économique*

Association française des banques (AFB)

L'AFB est l'un des organismes professionnels auxquels adhèrent obligatoirement les établissements de crédit et les **entreprises**

d'investissement. L'AFB regroupe les **banques** qui relèvent du droit commun des **sociétés** (BNP Paribas, Société Générale, etc.). Les banques mutualistes et coopératives adhèrent à des organismes centraux (Caisse nationale de Crédit Agricole, Chambre syndicale des banques populaires, etc.).

Ces organismes professionnels sont à la fois les représentants de leurs adhérents auprès des **autorités monétaires** et les intermédiaires entre ces dernières et les établissements de crédit pour tout ce qui concerne la mise en œuvre de la réglementation bancaire, les **règles prudentielles** et la mise en œuvre de la **politique monétaire**.

► *Monnaie*

Assurance

L'assurance est une activité qui consiste selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) à « transformer des risques individuels en risques collectifs en garantissant le paiement d'une somme (indemnité ou prestation) en cas de réalisation d'un risque » à ceux qui ont souscrit un **contrat** et versé préalablement une prime (cas de l'entreprise d'assurance) ou une **cotisation sociale** volontaire (cas de la mutuelle).

⇒ Dans la **Comptabilité nationale**, les **sociétés** d'assurance (y compris les mutuelles, font partie des **sociétés financières**).

► *Capital et investissement* ► *Protection sociale* ▷ *Assistance* ▷ *Assurance chômage* ▷ *Assurances sociales* ▷ *Aversion pour le risque* ▷ *Couverture de change à terme* ▷ *Risque*

Assurance chômage

L'assurance chômage est l'ensemble des dispositifs destinés à assurer aux chômeurs un **revenu** de remplacement.

En France, l'assurance chômage résulte d'un accord entre les partenaires sociaux approuvé et rendu obligatoire par le ministère du Travail. Les

allocations **chômage** sont financées par des cotisations des salariés et des employeurs. Elles sont versées par le **Pôle emploi**.

⇒ Il faut différencier les allocations qui obéissent au principe de l'**assurance** (Allocation unique dégressive par exemple), et d'autres qui relèvent du principe de l'**assistance** (Allocation de solidarité spécifique).

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Protection sociale* ► *Politique économique* ▷ *Redistribution*

Assurance-maladie

L'assurance-maladie est un système légal d'**assurance** couvrant les soins nécessaires pour l'assuré et ses ayants droit (conjoint, enfants) en cas de maladie, de maternité ou d'accident.

L'assurance-maladie verse des prestations en nature (remboursement des soins médicaux, des frais pharmaceutiques ou hospitaliers...) et des prestations en espèces (indemnités journalières destinées à compenser la perte de **revenu** découlant de l'interruption de l'activité).

En France, l'assurance-maladie est assurée pour l'essentiel par les régimes obligatoires. Une couverture complémentaire peut être obtenue, en particulier par l'intermédiaire de mutuelles.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Assurances sociales* ▷ *Couverture maladie universelle* ▷ *État-providence* ▷ *Redistribution* ▷ *Revenus de transfert*

Assurance vieillesse

L'assurance vieillesse garantit le versement d'un **revenu** de remplacement (pension de **retraite**) aux personnes qui cessent de travailler et qui ont l'âge requis pour prétendre à la perception d'une pension de retraite.

L'assurance vieillesse est assurée par le régime général mais aussi par des régimes complémentaires (ARRCO, AGIRC).

En France actuellement, les régimes de retraite obligatoires et la plupart des régimes complémentaires sont des régimes de **retraite par répartition**,

c'est-à-dire que les cotisations versées par les **actifs** sont utilisées immédiatement pour payer les pensions de retraite.

Certains régimes complémentaires et les contrats d'assurance fonctionnent selon le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations collectées servent à constituer un **capital** pour l'épargnant. C'est cette épargne accumulée (y compris les revenus de **placements**), qui sert, à partir de l'âge de la retraite, à verser un revenu de remplacement.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Assurances sociales* ▷ *État-providence*
▷ *Retraite* ▷ *Retraite par capitalisation* ▷ *Revenus de transfert*

Assurances sociales

Les assurances sociales garantissent l'indemnisation de plusieurs types de risques en contrepartie du paiement de **cotisations sociales**. Les assurances sociales sont obligatoires et ne sont pas gouvernées par la recherche du **profit**. À la différence des **assurances** privées, elles sont standardisées et donc identiques pour tous les individus se trouvant dans une même situation.

Les **risques** assurés couvrent les domaines suivants :

- santé : maladie, invalidité, accidents du travail, maladies professionnelles ;
- vieillesse : prise en charge de la vieillesse (**retraites**) et survie ;
- maternité-famille : prise en charge partielle des dépenses liées à la conception, la naissance et l'éducation des enfants ;
- **emploi** : prise en charge du **chômage** et de la réadaptation professionnelle.

⇒ La couverture de ces quatre risques constitue la **protection sociale** ;

En France pour des raisons historiques, les trois premiers risques relèvent d'une institution unique : la **sécurité sociale**.

► *Protection sociale* ► *Économie publique* ▷ *État-providence*

Asymétrie d'information

Il y a asymétrie d'information lorsque, dans le cadre d'un **contrat**, un **agent économique** détient plus d'**informations** qu'un autre. Par exemple, dans le cadre du contrat salarial, l'employeur n'est jamais certain de ce que sera le comportement du salarié lorsqu'il aura été recruté. C'est pourquoi on parle parfois de l'incomplétude du contrat de travail. De nombreux contrats (en matière d'**assurance** ou sur les **marchés financiers**) relèvent de l'asymétrie d'information.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Aléa moral* ► *Contrat implicite* ► *Économie de l'information* ► *Nouvelle microéconomie* ► *Opportunisme* ► *Sélection adverse* ► *Théorie de l'agence*

Asymétrie des conjonctures

L'asymétrie des conjonctures est un terme utilisé pour caractériser une situation économique divergente du point de vue de la **croissance**, de l'**emploi** et du **chômage**, des **taux d'intérêt**, entre deux groupes de pays (ou deux pays). Par exemple, au cours de la première moitié des années 1980, on observe une conjoncture de croissance aux États-Unis et une **récession** dans les pays de la **Communauté économique européenne**.

► *Fluctuations et crises* ► *Choc asymétrique* ► *Pacte de stabilité et de croissance* ► *Zone monétaire optimale*

Atomicité du marché

► *Concurrence pure et parfaite*

Augmentation de capital

Une augmentation de capital est, pour une **société**, l'accroissement de la valeur nominale de son **capital social**. Elle se réalise en général par la création d'**actions** nouvelles en contrepartie :

– d'un apport en numéraire des **actionnaires** qui souscrivent à l'émission d'actions nouvelles ;

– d'un apport d'**actifs** par certains agents (terrains, immeubles, brevets, etc.)

– d'une conversion des **dettes** (un créancier échange ses titres de créance contre des actions) ;

– d'une incorporation des réserves de l'**entreprise** (distribution d'actions gratuites aux actionnaires).

⇒ Ne pas confondre avec **accumulation du capital**.

► *Capital et investissement* ▷ *Bourse* ▷ *Capitalisation boursière* ▷ *Effet de levier* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Profitabilité* ▷ *Rentabilité*

Autarcie

L'autarcie est une situation économique qui se caractérise, pour un pays donné, par un refus du commerce avec l'étranger. L'objectif visé est l'autosubsistance et l'indépendance économique totale par rapport au reste du monde, ce qui suppose une volonté politique.

À l'époque actuelle, aucun pays moderne ne peut sérieusement envisager une véritable autarcie.

⇒ Au sein du **Conseil mutuel d'assistance économique mutuelle** (CAEM), on pouvait parler d'une tendance à l'autarcie de « bloc ». Les échanges extérieurs de chaque pays socialiste étaient centrés sur les autres pays socialistes.

⇒ Il ne faut pas confondre autarcie et **protectionnisme**. Le protectionnisme ne signifie pas refus des échanges.

⇒ Certains économistes tiers-mondistes (S. Amin, A. Gunder-Frank), considèrent que la sortie du **sous-développement** implique une rupture avec le **marché** mondial.

► *Commerce international*

Autoconsommation

L'autoconsommation désigne la **consommation** par un **agent économique** d'une production qu'il a lui-même réalisée partiellement ou en totalité et qui, sans être échangée sur un **marché**, serait susceptible de l'être. Dans la **Comptabilité nationale**, ce sont les **biens** ou **services** qu'une **unité institutionnelle** produit et conserve pour sa consommation finale (production des jardins familiaux, loyers fictifs des logements occupés par leur propriétaire.), ou sa **formation brute de capital fixe** (FBCF).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Consommation marchande* ▷ *Dépenses de consommation* ▷ *Économie domestique* ▷ *Gratuite (économie de)* ▷ *Logement (service de)*

Auto-entrepreneur

Le statut d'auto-entrepreneur est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009. Il concerne les personnes physiques qui créent une **entreprise individuelle** et désirent démarrer une activité en prenant peu de **risques**. Il s'adresse aussi aux **entrepreneurs** individuels déjà installés et désirant changer de régime juridique. Le statut d'auto-entrepreneur peut être utilisé pour créer une entreprise individuelle à titre complémentaire et peut ainsi s'adresser aux salariés, fonctionnaires, etc.

L'adoption de ce régime juridique est réservée à des entreprises de petite taille dont le **chiffre d'affaires** n'excède pas un montant relativement modeste. Ce régime procure des avantages comme le paiement par prélèvement libératoire mensuel ou trimestriel des **charges sociales** et fiscales calculées sur le chiffre d'affaires (pas de charges si le chiffre d'affaires est nul) ou encore par des procédures de création/radiation extrêmement simplifiées (on peut s'enregistrer auto-entrepreneur par internet en quelques instants). Enfin, une procédure notariale simple permet de rendre insaisissables les biens fonciers bâtis et non-bâtis de l'auto-entrepreneur dans la mesure où ces biens ne sont pas affectés à l'usage professionnel.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Société* ▷ *Société à responsabilité limitée*

Autofinancement

L'autofinancement est la part de ses **investissements** qu'un agent finance avec ses ressources propres.

Pour une **entreprise**, le **profit** non distribué (autofinancement de croissance), les provisions et les **dotations aux amortissements** (autofinancement de maintien) sont un moyen d'éviter le recours à l'emprunt.

⇒ L'autofinancement comporte toujours un **coût d'opportunité** puisqu'on renonce au **revenu** tiré d'un placement.

⇒ Il ne faut pas confondre l'autofinancement d'un agent avec sa **capacité d'autofinancement**.

► *Comptabilité nationale* ► *Capital et investissement* ► *Consommation et épargne* ▷ *Compte de capital* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Taux d'autofinancement*

Autogestion

L'autogestion est une forme d'**organisation** qui repose sur la gestion du **système productif** par les producteurs eux-mêmes. L'autogestion peut se concevoir à différents niveaux :

– au niveau de chaque **unité de production**, c'est un mode de gestion d'une **entreprise** par un comité de travailleurs qui postule la suppression de toutes distinctions entre dirigeants et dirigés ;

– au niveau d'un **système économique**, c'est un modèle alternatif de gestion au **système capitaliste** et à la **planification** centralisée.

▷ *Coopérative* ▷ *Doctrine économique* ▷ *Économie de marché décentralisation*

Automation

L'automation désigne un mode d'organisation du travail lié au développement des techniques d'automatisation (ordinateurs, calculateurs,

robots, etc.) qui permettent un contrôle du déroulement de la **production**.

⇒ Pour l'école de la régulation, la **crise du fordisme** a favorisé dans certaines activités, le recours aux systèmes automatiques.

▷ *Fordisme* ▷ *Système technique*

Autorité bancaire européenne (ABE)

L'Autorité bancaire européenne a été créée en novembre 2010 pour pallier l'insuffisance de la **coopération** entre les autorités nationales de l'**Union européenne** chargées de la surveillance du **système bancaire** et financier qui a été révélée à l'occasion de la **crise des subprimes** et de la **crise de l'euro**. Elle a pour objectif de sauvegarder la **stabilité financière** et l'efficacité du système bancaire. Elle se focalise particulièrement sur tout **risque** présenté par des établissements financiers dont la défaillance risque d'entraver le fonctionnement du **système financier** ou de l'économie réelle. L'ABE surveille les établissements de crédit, les **entreprises d'investissements**, les conglomérats financiers, etc. Elle a pour mission de :

- contribuer à la création de normes et de pratiques en matière de **réglementation** et de surveillance ;
- surveiller et analyser le **marché** et les tendances en matière de **crédit**, en particulier pour les **ménages** et les **petites et moyennes entreprises** ;
- favoriser la protection des déposants et des **investisseurs**.

L'ABE est dotée de la personnalité juridique et a son siège à Londres.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Intégration économique*
► *Politique économique* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Bâle III* ▷ *Autorité européenne des valeurs mobilières* ▷ *Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Risque de défaut*
▷ *Risque systémique*

Autorité de contrôle prudentiel

L'autorité de contrôle prudentiel est une autorité administrative indépendante adossée à la **Banque de France** créée en 2010, elle exerce

des fonctions d'agrément et de contrôle des **entreprises d'assurance** et des établissements de crédit.

Elle se substitue à divers organismes antérieurs : Comité des entreprises d'assurance, Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, Commission bancaire, Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles.

Le regroupement au sein d'un organisme unique du contrôle de l'ensemble des **institutions financières** manifeste la volonté de renforcer la supervision du système bancaire et la **stabilité financière**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Politique économique* ▷ *Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles* ▷ *Autorité bancaire européenne* ▷ *Autorité européenne des marchés financiers* ▷ *Bâle III* ▷ *Crise de l'euro* ▷ *Règles prudentielles*

Autorité de la concurrence

L'Autorité de la concurrence est une autorité administrative indépendante, spécialisée dans le contrôle des pratiques anticoncurrentielles des **entreprises** sur les **marchés** et dans le contrôle des opérations de **concentration** pour veiller au libre jeu de la **concurrence**. L'Autorité de la concurrence détient le pouvoir de prononcer des injonctions et d'infliger des sanctions pécuniaires proportionnées à l'importance du dommage causé à l'économie pour les pratiques conduisant à une augmentation artificielle des **prix**, aux barrières à l'entrée de nouveaux concurrents ou à la disparition de l'**incitation** à innover des **petites et moyennes entreprises**.

► *Politique économique* ► *Entreprise et système productif* ► *Marché et prix* ▷ *Cartel* ▷ *Concurrence pure et parfaite* ▷ *Dumping* ▷ *Duopole* ▷ *Modèle Structure-Comportement-Performance* ▷ *Monopole* ▷ *Oligopole* ▷ *Loi anti-trust* ▷ *Politique de la concurrence* ▷ *Trust*

Autorité de régulation

Sur un **marché** déterminé, l'autorité de régulation doit assurer le respect des règles de la **concurrence** et la protection des droits des consommateurs ou

des épargnants. En France, il existe depuis longtemps des autorités de régulation sur les **marchés financiers**, la **privatisation** de certaines **entreprises** relevant précédemment du **service public** et l'ouverture à la **concurrence** ont conduit à la multiplication des autorités de régulation : Autorité de régulation des télécommunications, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Autorité de régulation de l'énergie, etc.

► *Marché et prix* ► *Monnaie* ▷ *Autorité des marchés financiers* ▷ *Autorités monétaires* ▷ *Règles*

Autorité des marchés financiers

L'Autorité des marchés financiers (AMF), créée en 2003 en France, a pour mission d'assurer la protection de l'épargne, de vérifier le bon fonctionnement des **marchés financiers**, de s'assurer de la transparence de l'**information** financière. L'AMF contrôle le fonctionnement des **chambres de compensation**, autorise la création des **sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)** et des **fonds communs de placement (FCP)**, fixe les règles de bonne conduite des **entreprises** qui vendent des **services d'investissement**, etc. Elle résulte de la fusion de la **Commission des opérations de Bourse (COB)**, du **Conseil des marchés financiers (CMF)** et du Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF). L'objectif de cette fusion était de confier à une autorité de régulation unique le contrôle de l'ensemble des marchés financiers. Si l'AMF découvre des comportements délictueux (délits d'initiés par exemple) elle transmet le dossier au parquet

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Autorité européenne des valeurs mobilières* ▷ *Dérégulation* ▷ *Forum sur la stabilité financière* ▷ *Règle des 3D* ▷ *Règles prudentielles*

Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)

L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles a été créée en novembre 2010 pour pallier l'insuffisance de la **coopération** entre

les autorités nationales de l'**Union européenne** chargées de la surveillance du système bancaire et financier qui a été révélé à l'occasion de la **crise des subprimes** et de la **crise de l'euro**.

L'AEAPP a pour objectif de sauvegarder la stabilité et l'efficacité du **système financier**. Elle agit principalement dans le domaine d'activité :

- des entreprises d'assurance et de réassurance ;
- des conglomérats financiers ;
- des institutions de retraite professionnelle ;
- des intermédiaires d'assurance.

Elle surveille la **gouvernance** de ces **entreprises** et contrôle leurs comptes. Elle exerce aussi une surveillance de l'**information** financière.

L'AEAPP est dotée de la personnalité juridique et a son siège à Francfort.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Politique économique* ► *Autorité bancaire européenne* ► *Autorité européenne des valeurs mobilières* ► *Bâle III* ► *Règles prudentielles* ► *Risque de crédit* ► *Risque de défaut* ► *Risque systémique* ► *Stabilité financière*

Autorité européenne des marchés financiers

► *Autorité européenne des valeurs mobilières (AEVM)*

Autorité européenne des valeurs mobilières (AEVM)

L'Autorité européenne des valeurs mobilières a été créée en novembre 2010 pour pallier l'insuffisance de la **coopération** entre les autorités nationales de l'**Union européenne** chargées de la surveillance du **système bancaire** et financier qui a été révélé à l'occasion de la **crise des subprimes** et de la **crise de l'euro**. L'AEVM a pour mission de contribuer à la sauvegarde de la **stabilité financière**. Sa compétence porte notamment sur les entreprises qui offrent des **services d'investissement** et sur le fonctionnement des marchés de **valeurs mobilières**. Elle s'assure de la qualité de l'information financière et contribue à la protection des épargnants.

On parle aussi d'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)

L'AEVM a la personnalité juridique et son siège est à Paris.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Intégration économique*
► *Politique économique* ▷ *Autorité bancaire européenne* ▷ *Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles* ▷ *Autorité des marchés financiers* ▷ *Bâle III* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Risque de crédit*
▷ *Risque systémique* ▷ *Système financier* ▷ *Stabilité financière*

Autorités monétaires

Les autorités monétaires sont des **institutions** chargées de concevoir et de mettre en œuvre la **politique monétaire**. Elles sont aussi chargées de la surveillance du système bancaire et financier.

Au sein de la **zone euro**, la principale autorité monétaire est le **système européen de banques centrales**. Dans chaque pays membre existent des dispositifs qui doivent être conformes aux règles élaborées au niveau de l'**Union européenne**, mais qui conservent une certaine spécificité.

En France, les principales autorités monétaires sont :

- la Banque de France (qui est membre du SEBC) ;
- le Ministère de l'économie et des finances ;
- le Comité de la réglementation bancaire et financière ;
- le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
- la Commission bancaire.

⇒ Il existe par ailleurs des organismes chargés de la surveillance des marchés financiers (en France, l'**Autorité des marchés financiers**).

⇒ Un certain nombre d'organismes professionnels interviennent aussi dans la gestion du système bancaire et financier. En France, c'est le cas notamment de l'**Association française des banques**.

► *Monnaie* ► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Banques*

Avance primitive

Pour les physiocrates, les avances primitives dans l'agriculture sont constituées par la terre, le matériel agricole, les animaux d'élevage, etc. qui sont nécessaires à la production. Les avances primitives voient leur valeur se réduire au cours du temps et cette perte de valeur doit être compensée (amortissement). Elles se différencient des avances annuelles (la nourriture du fermier et de sa famille, l'alimentation animale, les semences) qui sont renouvelées chaque année par le fermier.

D'après F. Quesnay (1694-1774) le rapport entre les avances annuelles et les avances primitives varie d'une production agricole à l'autre mais elle est en moyenne égale à 5 (il faut donc une avance primitive de 5 000 pour une avance annuelle de 1 000).

► *Épistémologie économique* ► *Croissance économique* ▷ *Circuit économique* ▷ *École Physiocratique* ▷ *Produit net* ▷ *Tableau économique des physiocrates*

Avantages absolus

La théorie des avantages absolus désigne l'analyse du **commerce international** développée par A. Smith dans *Recherches sur les causes de la Richesse des Nations*, (1776). Chaque pays doit valoriser son avantage absolu, c'est-à-dire la **production** pour laquelle il est le plus efficient.

Elle repose sur l'**hypothèse** d'une mesure des **coûts de production** en heures de travail (théorie de la **valeur travail**).

Le tableau suivant indique le nombre d'heures de travail (coûts de production) nécessaires à la fabrication d'une unité de bien :

	Pays A	Pays B
Bien X	10	8
Bien Y	15	20

Le pays A se spécialise dans la production du bien Y et le pays B dans la production du bien X. Les écarts de coûts absolus justifient l'échange international qui procure à chaque pays un gain en heures de travail. En effet, en important le bien X, le pays A gagne 2 heures ; en important le bien Y, le pays B gagne 5 heures. Le commerce international permet un gain à l'échange pour les deux pays.

► *Commerce international* ▷ *Avantages comparatifs* ▷ *École classique*
▷ *Libre-échange* ▷ *Théorie économique*

Avantages comparatifs

La théorie des avantages comparatifs (ou avantages relatifs) affirme que chaque nation a intérêt à se spécialiser dans la **production** pour laquelle elle est relativement la plus efficiente. D. Ricardo (1772-1823) est le premier à avoir exposé cette **théorie** dans ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817). Le principe des avantages comparatifs sera repris et approfondi au XX^e siècle par la **théorie néoclassique (théorème HOS)**. D. Ricardo a présenté le problème de l'échange international en le résumant à l'échange de deux produits, le vin et le drap, entre deux pays, la Grande-Bretagne et le Portugal. Mais, dans son exemple, le Portugal possède un **avantage absolu** dans les deux productions. Cette **hypothèse**, volontairement irréaliste, permet de montrer que le **commerce international** est fondé sur les différences de **coûts** comparatifs et non sur les différences de coûts absolus.

Le raisonnement de Ricardo repose sur plusieurs hypothèses :

1. Mesure des **coûts de production** en heures de travail (théorie de la **valeur travail**) ; les **prix** varient donc d'un pays à l'autre en raison des différences de **productivité**.
2. À l'intérieur de chaque pays, libre circulation des marchandises et parfaite mobilité des **facteurs de production** (travail et capital).
3. À l'échelle internationale, les marchandises se déplacent librement (hypothèse de **libre-échange**) ; en revanche, les facteurs de production sont immobiles d'un pays à l'autre.

Les hypothèses 2 et 3, reprises également par les théoriciens néoclassiques, sont fondamentales. Elles fondent la spécificité du commerce international car elles expliquent en quoi les échanges internationaux diffèrent des échanges intérieurs. Les techniques de production sont données et la **productivité** est stable à moyen terme (**rendements d'échelle constants**). Ricardo raisonne sur un modèle à deux pays et deux produits.

Le tableau ci-après résume la situation avant l'échange international.

	Grande-Bretagne	Portugal
Coût de	1 unité de	1 unité de
production	vin =	vin =
en heures	120 heures	80 heures
de travail	1 unité de	1 unité de
	drap =	drap =
	100 heures	90 heures
	1 vin = 1,2	1 vin = 0,88
	drap	drap
Prix relatifs	(120/100)	(80/90)
	1 drap = 0,83	1 drap =
	vin	1,125 vin
	(100/120)	s

Pour fabriquer une unité de vin et une unité de drap, la Grande-Bretagne utilise une quantité de travail supérieure à celle du Portugal (220 heures au lieu de 170). Mais si, pour le vin, son désavantage relatif est important (le Portugal utilise 33 heures de travail en moins), pour le drap, la différence est moindre (le Portugal utilise environ 10 heures de travail en moins).

La théorie des coûts comparatifs affirme alors que la Grande-Bretagne doit se spécialiser dans le drap (elle abandonne donc la production de vin) et le Portugal dans le vin (il abandonne la production de drap). Après spécialisation, les deux pays échangent leurs produits. Si l'Angleterre exporte son drap au Portugal, elle obtiendra 1,125 unité de vin, contre 0,83

seulement chez elle. Si le Portugal exporte son vin en Angleterre, il obtiendra 1,2 unité de drap, contre seulement 0,88 chez lui.

Au niveau mondial (ici deux pays) il y a un gain collectif. Avant spécialisation, chaque pays obtenait 1 unité de drap et 1 unité de vin ; le Portugal avec 170 heures de travail et la Grande-Bretagne avec 220. Après spécialisation, le Portugal obtient 1 unité de vin et 1,2 unité de drap et la Grande-Bretagne 1 unité de drap et 1,125 unité de vin. Soit au niveau mondial, un gain de 0,2 unité de drap et 0,125 unité de vin.

Les limites de la théorie ricardienne des avantages comparatifs :

- les hypothèses ne sont pas réalistes et en particulier l'immobilité internationale des facteurs qui est contredite par l'existence des **firmes multinationales** ;

- les **termes de l'échange** ne sont pas fixés. Ricardo considère que le rapport d'échange international (ou prix international) se fixera quelque part entre les deux rapports d'échange intérieurs (**prix relatifs** intérieurs). Or, le rapport de l'échange international du vin contre le drap détermine la répartition du gain collectif entre les deux pays. Pour chaque pays, le gain est d'autant plus grand que le rapport d'échange international est loin de son rapport d'échange intérieur et proche de celui de l'autre pays ;

- l'affirmation selon laquelle le commerce international serait bénéfique pour chaque participant peut être contestée.

Elle suppose d'abord une stabilité dans le temps des coûts de production (hypothèse de stabilité de la productivité). Or, à la suite de l'**industrialisation**, les conditions de coûts se modifient et un **protectionnisme éducatif** peut alors se justifier.

De plus, si l'on se réfère au paradoxe de Graham (1923), les **inégalités de développement** risquent de s'accroître. En effet, si les rendements, pour la fabrication des biens échangés ne sont pas constants dans les deux pays, les **bénéfices** sont inégaux.

Par exemple, un pays dont les producteurs connaissent des rendements décroissants est désavantagé (l'accroissement de la production est de plus en plus coûteux en facteurs).

► *Commerce international* ▷ *État stationnaire* ▷ *Dégradation des termes de l'échange* ▷ *École classique* ▷ *Lois sur les blés* ▷ *Théories économiques*

Aversion à la dépossession (aversion to dispossession)

L'aversion à la dépossession est un comportement d'attachement d'un **investisseur** à un **actif**. Il s'agit d'un biais cognitif observé sur les **marchés financiers** qui conduit les agents à conserver cet actif indépendamment de l'évolution de son **prix**.

⇒ Ne pas confondre avec l'**aversion à la perte** et avec l'aversion pour le risque.

► *Marché et prix* ► *Finance internationale* ▷ *Finance comportementale*

Aversion à la perte (loss aversion)

L'aversion à la perte est un comportement des **investisseurs** qui se séparent difficilement de l'**actif** détenu lorsque sa **valeur** sur les **marchés financiers** devient inférieure à son **prix d'acquisition**. Il s'agit d'un biais cognitif observé par la **finance comportementale** : l'investisseur tend à se persuader que le **prix** a toutes chances de remonter.

Ce comportement est irrationnel pour la **théorie néoclassique** puisqu'il conduit à une allocation sous optimale des actifs. .

⇒ Ne pas confondre avec l'aversion à la dépossession et avec l'aversion au risque.

► *Marché et prix* ► *Finance internationale*

Aversion pour le risque

Les notions d'aversion pour le risque et de **préférence pour le risque** sont issues de la **théorie des jeux**. L'attitude face au risque d'un **agent** économique traduit la nature de ses préférences sur des événements aléatoires.

Par exemple, supposons que l'on propose à des agents de choisir entre deux comportements :

- participer à une loterie qui permet un gain de 0 avec la probabilité $\frac{1}{2}$ et un gain de 10 avec une probabilité de (l'espérance de gain est égale à : $0 \times \frac{1}{2} + 10 \times \frac{1}{2} = 5$) ;
- obtenir avec certitude un gain de 5.

On dira que les agents qui choisissent la loterie ont une préférence pour le risque. Les autres manifestent une aversion pour le risque.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Théorie des jeux* ► *Paradoxe de Allais*

Avoir fiscal

L'avoir fiscal était un crédit d'**impôt** attribué aux **actionnaires** pour compenser une double taxation du résultat de l'**entreprise**. Les **dividendes** distribués étaient imposés au titre de l'**impôt sur le revenu** et de l'**impôt sur les sociétés**.

Ce dispositif créé en 1965 a été supprimé et remplacé par un nouveau système d'abattements d'**impôts** et de crédit d'impôts.

► *Fiscalité*

Avoirs

Les avoirs sont les **créances** détenues par un **agent économique**. Dans la **balance des paiements**, les avoirs sont les créances détenues sur le **reste du monde**. Ce sont en particulier les avoirs de réserves (or et **devises**) détenues par la **banque centrale**.

► *Actif* ► *Bilan* ► *Patrimoine* ► *Réserve de change*

Avoirs de réserve

Dans la **balance des paiements**, la ligne « avoirs de réserve » enregistre les variations des **réserves de change** dans le compte financier : un signe négatif correspond à une augmentation des avoirs de réserve et c'est une source potentielle de **création monétaire** pour les **banques** et des moyens supplémentaires d'intervention de la **Banque centrale** pour sur le **marché des changes** C'est l'inverse pour un signe positif.

► *Finance internationale* ► *Commerce international* ► *Mondialisation*
▷ *Position extérieure nette*

Axiomatique

Une axiomatique est la présentation d'une **théorie** sous la forme d'un ensemble d'axiomes non contradictoires et indépendants. Un **axiome** ne peut être déduit d'aucun autre. Les axiomes permettent de déduire toutes les propositions de la théorie. La **théorie néoclassique** des choix du consommateur ou du producteur est généralement présentée sous la forme d'une axiomatique.

► *Épistémologie économique* ▷ *Conjecture* ▷ *Hypothèse* ▷ *Postulat*

Axiome

Un axiome est une proposition qui ne se déduit d'aucune autre et que l'on admet (à titre d'**hypothèse** ou de **conjecture**) comme point de départ d'une **déduction**.

⇒ Dans un sens peu usité aujourd'hui, un axiome est une proposition évidente par elle-même, qui n'a donc pas besoin d'être démontrée et que l'on prend comme point de départ d'un raisonnement.

► *Épistémologie économique* ▷ *Apriorisme* ▷ *Méthode hypothético-déductive* ▷ *Postulat*

B

Baisse tendancielle du taux de profit

La baisse tendancielle du taux de profit est, dans la **théorie marxiste**, la **loi économique** qui explique les **crises** récurrentes et la fin inéluctable du **mode de production capitaliste**.

Le fonctionnement du **capitalisme** suppose en effet que le **taux de profit** soit suffisamment élevé pour permettre la poursuite de l'**accumulation du capital**.

Pour K. Marx (1818-1883) la valeur d'une marchandise s'écrit :

$V = \text{Capital constant (c)} + \text{Capital variable (v)} + \text{Plus-value (pl)}$

Le **taux de profit** est le rapport entre la plus-value et la somme du capital avancé (**capital constant** et **capital variable**) :

Le taux de profit peut donc s'écrire (en divisant tous les termes du rapport par v :

Le **taux de plus-value** s'écrit et la **composition organique du capital**

Avec le développement du capitalisme, la composition organique du capital augmente sous l'effet de la **concurrence** et du **progrès technique** : on utilise relativement plus de machines (« **travail mort** ») que de salariés (« **travail vivant** »).

Par ailleurs, l'accroissement de la **plus-value absolue** (accroissement de la durée du travail pour un même **salaire**) est freiné par les luttes de classes.

Dans ce cadre, le taux de profit ne peut que baisser de façon tendancielle (puisque le dénominateur du rapport augmente plus vite que le numérateur).

Il existe cependant des contre-tendances à cette baisse. Le développement du capitalisme dans de nouvelles sphères de production au plan interne (agriculture, production domestique) et au plan externe

(colonialisme) permet de réaliser des profits supplémentaires. Il en va de même de l'augmentation de la **plus-value relative**.

Cependant, selon Marx, de **crise économique** en crise économique, les contradictions du capitalisme deviennent plus importantes et ce **mode de production** est remis en cause.

⇒ La loi de la baisse tendancielle du taux de profit a déclenché de nombreux débats théoriques entre marxistes et libéraux, mais aussi entre les marxistes eux-mêmes. Les tentatives de corroborations empiriques de la **loi** ne conduisent pas à des conclusions très nettes en raison des difficultés de construction des données statistiques. Par ailleurs, la hausse de la composition organique du capital a des effets contradictoires : d'une part, elle conduit à la baisse du taux de profit, d'autre part, elle permet une hausse de la **productivité** du travail qui peut conduire à une hausse du taux de plus value (et donc du taux de profit).

⇒ L'idée d'une baisse du taux de profit à long terme est aussi développée, sur des bases différentes, par D. Ricardo (1772-1823) dans le cadre de sa théorie de la **rente foncière**.

► *Fluctuations et crises* ► *Revenus et patrimoines* ► *Crise de surproduction*
► *Crise d'accumulation* ► *État stationnaire* ► *Profit*

Balance commerciale

La balance commerciale comptabilise les flux d'**exportations** et d'**importations** de **biens**. Les exportations sont généralement comptabilisées franco à bord (**FAB**) ou *free on board* en anglais (FOB). Les importations sont généralement comptabilisées **coût assurance fret** (CAF). Une balance commerciale déficitaire (**solde commercial** négatif) indique que le pays importe plus de biens qu'il n'en exporte.

► *Commerce international* ► *Balance des paiements* ► *Balance des transactions courantes*

Balance des paiements

La balance des paiements est un document comptable annuel qui enregistre l'ensemble des transactions économiques et financières d'une **économie** – un pays ou une zone économique – avec le reste du monde. La balance des paiements est établie à partir des conventions élaborées par le **Fonds monétaire international (FMI)**. Elle est équilibrée par construction : toute opération inscrite en crédit (par exemple une exportation) donne lieu à une écriture en débit (par exemple une augmentation des avoirs auprès des banques non-résidentes). Elle enregistre donc des **flux** et non pas des **stocks**.

Sont considérés comme agents résidents en France les **agents économiques (individus ou entreprises)** qui ont leur domicile en France, quelle que soit leur nationalité. Les départements de la France métropolitaine, la principauté de Monaco, les départements d'Outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion), les collectivités territoriales (Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) sont ici inclus dans le territoire français. Tous les autres pays constituent « le reste du monde ».

Il existe quatre rubriques dans la balance des paiements : le compte des transactions courantes, le compte de capital, le compte financier et le poste « erreurs et omissions ».

1. Le compte des transactions courantes comprend :

- les opérations portant sur les biens ;
- les opérations portant sur les **services** ;
- les opérations portant sur les **revenus** (rémunérations des salariés et revenus d'investissement) ;
- les **transferts courants (aide publique au développement, coopération internationale, participation aux dépenses de la Communauté économique européenne, dons et versements humanitaires, envois de fonds des travailleurs, etc.)**.

⇒ On continue à utiliser l'expression **balance commerciale** pour désigner les **importations** et les **exportations** de biens (primaires, manufacturés).

2. Le *compte de capital* enregistre :

- les transferts en capital (transfert de propriété d'un **actif** fixe, remises de dettes, aides à l'investissement dans le cadre de l'aide publique au

développement, etc.) ;

– les acquisitions et cessions d'**actifs non financiers non produits**.

3. Le *compte financier* enregistre les **investissements directs**, les **investissements de portefeuille**, les **produits financiers dérivés**, les **avoirs de réserve** de financer les **déséquilibres** de paiements ou d'intervenir pour en réduire l'ampleur).

⇒ Depuis le début des années 1990, la **globalisation financière** a donné au compte financier une importance croissante par rapport aux transactions courantes. On parle de **financiarisation** de la balance des paiements.

4. Le poste *erreurs et omissions* reflète les difficultés d'enregistrement des opérations économiques internationales. Il s'agit d'un poste d'ajustement rendu nécessaire car les opérations ne sont pas comptabilisées à l'aide d'un seul et même document. De plus, certaines opérations ne sont pas inscrites simultanément au débit et au crédit à l'occasion de chaque transaction, ce qui conduit à des décalages provenant de chevauchements d'une période à l'autre. Enfin, la variation du **taux de change** dans le temps introduit également des écarts entre la valeur des transactions enregistrées à une date donnée et la valeur des règlements de ces transactions à une date ultérieure.

⇒ L'importance du poste erreurs et omissions pose, au niveau mondial, le problème du « trou noir » de la balance des paiements. Le solde agrégé des balances des paiements des différents pays n'est pas égal à zéro (ou proche de zéro). Le désajustement ou « trou noir » a eu tendance à croître au cours de ces trente dernières années.

La balance des paiements de la France est établie en euros. Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle, c'est-à-dire des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une diminution des avoirs ou une augmentation des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires. Un chiffre négatif représente une augmentation des avoirs ou une diminution des engagements. Ainsi, un chiffre négatif au titre des avoirs de réserve signifie-t-il que les réserves ont augmenté.

CRÉDIT (+)	DÉBIT (-)
Exportations de biens	Importations de biens
Exportations de services	Importations de services
Transferts reçus	Transferts versés
Entrées de capitaux	Sorties de capitaux

⇒ La balance des paiements étant équilibrée par convention, les expressions « déficit » ou « excédent » de la balance des paiements sont des abus de langage. Par convention, l'équilibre comptable de la balance des paiements est obtenu en introduisant la variation des **avoirs de réserves**. Lorsque le solde de la balance des paiements est créditeur, la variation des avoirs de réserves apparaît avec un signe négatif, bien que les réserves de change augmentent. À l'inverse lorsque le solde de la balance des paiements est débiteur, les avoirs de réserve diminuent mais la variation des avoirs de réserves est positive.

⇒ Les soldes sont à interpréter avec prudence. Par exemple, un solde débiteur du compte des transactions courantes peut renvoyer aussi bien à une faiblesse structurelle du **système productif** qu'à une forte **croissance** qui tire les importations. À l'inverse, un solde excédentaire peut s'expliquer par une faible croissance (France dans les années 1980).

Un solde débiteur du compte financier peut être causé par une fuite des capitaux, mais peut aussi correspondre à des **investissements directs à l'étranger** réalisés par les firmes nationales pour améliorer leur **compétitivité**.

► *Commerce international* ► *Finances internationales* ▷ *Balance des transactions courantes*

Balance des transactions courantes

La balance des transactions courantes (ou des comptes courants ou des paiements courants) enregistre dans la **balance des paiements**, l'ensemble des échanges de marchandises, de services, les flux de revenus et les transferts courants entre un territoire et le reste du monde. La balance des transactions courantes regroupe donc la **balance commerciale** (les marchandises) et la balance des **services**, des **revenus** et des **transferts courants** (ou balance des invisibles).

Le solde de la balance des transactions courantes apporte des **informations** utiles sur l'état de l'économie. Mais les interprétations doivent tenir compte notamment :

- des éléments conjoncturels liés au **cycle économique** dans ce territoire par rapport à ses partenaires commerciaux ;
- des tendances à long terme de l'épargne et d'**investissement**, qui dépendent fortement des évolutions de l'économie et de la démographie. ;
- de la **politique de change** et de la **compétitivité prix**
- de la **compétitivité structurelle**.

► *Commerce international* ► *Finances internationales* ► *Économie et démographie* ► *Mondialisation* ▷ *Équilibre emplois ressources*

Bâle III (accords de)

Dans le prolongement des accords de Bâle I (**ratio Cooke**) et de Bâle II (**ratio Mac Donough**), le **comité de Bâle** a poursuivi son entreprise visant à renforcer les **règles prudentielles** applicables aux **institutions financières** au niveau international. Les dispositions des accords de Bâle III ont été adoptées lors du sommet du **G 20** de Séoul en novembre 2010. Les dispositions de Bâle III doivent s'appliquer progressivement jusqu'en 2019. Le ratio de solvabilité de base (rapport entre les engagements pondérés par les **risques** et les fonds propres) reste fixé à 8 %, mais la définition des fonds propres est plus restrictive, de sorte que, selon les établissements bancaires, les exigences de fonds propres ordinaires sont multipliées par cinq. Par ailleurs, à partir de 2018 devrait s'appliquer une limitation de

l'**effet de levier** (rapport entre le total des engagements figurant au **bilan** et dans le hors bilan et les fonds propres). De plus des ratios de liquidité (à court terme et à long terme) sont mis en place. L'objectif de ces mesures est d'imposer aux banques une gestion qui leur permette de mieux résister à des crises affectant leur **solvabilité** et leur **liquidité**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Politique économique* ▷ *Capitaux propres* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Risque systémique*

Bancarisation

La bancarisation se définit par la proportion des **agents économiques** qui détiennent des **comptes courants** dans les **banques**.

La bancarisation résulte de la **concurrence** entre les **banques de dépôt** pour se procurer les ressources indispensables au développement de leur activité de **crédit** en freinant la fuite en **monnaie fiduciaire**. Elle relève aussi de la transformation des **moyens de paiement** en faveur de la **monnaie scripturale**, du développement du **salariat** et de la **réglementation** des autorités publiques pour limiter l'économie souterraine.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Agrégats monétaires* ▷ *Banque de second rang* ▷ *Confiance* ▷ *Création monétaire* ▷ *Contrepartie de la masse monétaire* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Liquidité* ▷ *Monnaie centrale* ▷ *Monnaie de banque* ▷ *Monnaie fiduciaire* ▷ *Offre de monnaie*

Bancor

Le Bancor est l'instrument de réserve et de paiement proposé par J. M. Keynes (1883-1946) à la conférence de **Bretton Woods**. Le Bancor était, dans l'esprit de Keynes, à la fois une unité de compte permettant de réaliser la compensation multilatérale des échanges commerciaux, mais aussi un instrument de **crédit** et de réserve. Le Bancor offrait l'avantage d'établir une distinction entre la **monnaie internationale** et la monnaie de chacun des pays participant au système. Le plan Keynes n'a pas été retenu à Bretton Woods et le Bancor n'a donc jamais été mis en place.

► *Finances internationales* ▷ *Droits de tirage spéciaux* ▷ *Étalon de change or* ▷ *Union européenne des paiements*

Banking principle

On appelle *banking principle* la thèse des économistes qui, comme Th. Tooke (1774-1858) et J. Fullarton (1790-1849), considèrent que l'émission de **billets de banque** par les **banques** doit être libre de toute contrainte métallique. Selon eux, cette liberté ne présente pas de risque d'émission excessive car les banques émettent des billets en fonction de la **demande** de crédit de leurs clients. Pour ces auteurs, ce qui importe pour la situation économique, c'est la qualité des **créances** en contrepartie desquelles les billets sont émis. Si les créances sont de bonne qualité, c'est-à-dire si les débiteurs sont solvables, le remboursement de la **dette** conduira au reflux des billets émis vers la banque émettrice (on parle de « **loi du reflux** »).

⇒ Cette approche s'oppose donc à la **théorie quantitative de la monnaie**.

⇒ Le *banking principle* constitue une conception de la théorie monétaire d'une grande modernité. En effet, à une époque où beaucoup de théoriciens avaient une approche fondée sur les métaux précieux, les membres de la Banking School interprétaient déjà la monnaie comme une circulation de dettes.

► *Monnaie* ▷ *Currency Principle* ▷ *Contrainte monétaire* ▷ *Monétisation de créance*

Banque

Une banque est une **institution** habilitée à effectuer des opérations de banque, c'est-à-dire : gestion des moyens de paiement, octroi de **crédits**, réception de dépôts du public, prestation de service d'**investissement**. Ce qui caractérise une banque par rapport à une institution financière non bancaire, c'est son pouvoir de **création monétaire**.

⇒ Dans le cadre de la **zone euro**, on parle désormais des établissements de crédit et des **institutions financières monétaires** (IMF), même si le terme banque reste d'usage courant.

⇒ En France, les banques sont des **établissements de crédit** habilités à effectuer toutes les opérations de banque (alors que les **entreprises d'investissement** ne sont agréées que pour effectuer certaines opérations financières). On distingue les banques adhérentes à l'**Association française des banques** et les banques coopératives et mutualistes (Crédit agricole, Banques Populaires etc.), même si ces deux types de banques ont désormais des activités identiques du point de vue économique.

⇒ Alors que l'histoire du système bancaire français a été marquée par la spécialisation des banques (et notamment par la distinction entre **banques d'affaire** et **banques de dépôts**), on assiste depuis les années quatre-vingts à une évolution vers un système de **banques universelles**. On constate aussi que certaines institutions financières adoptent le statut de banques (Caisses d'épargne, services financiers de la poste).

► Monnaie ▷ Association française des banques ▷ Autorité bancaire européenne (ABE) ▷ Autorités monétaires ▷ Bancarisation ▷ Bâle III ▷ Banque Centrale ▷ Glass Steagall Act ▷ Intermédiation financière ▷ Monnaie scripturale ▷ Monétisation de créance ▷ Pari bancaire ▷ Réserves obligatoires ▷ Titrisation

Banque centrale

Une banque centrale est une institution financière qui, au sein d'un **système bancaire** hiérarchisé, assure la fonction de **prêteur en dernier ressort**, conduit la **politique monétaire** et exerce des fonctions de régulation du système financier.

Une banque centrale exerce, en règle générale, les fonctions suivantes :

- monopole d'émission de la **monnaie fiduciaire** ;
- contrôle de la création de **monnaie scripturale** par les **banques de second rang**, notamment par l'intermédiaire du **refinancement bancaire** ;
- gestion de la valeur internationale de la monnaie, notamment par sa politique de **taux d'intérêt** et par ses interventions sur le **marché des changes** ;

- participation au contrôle de la gestion des **institutions financières** ;
- définition et/ou mise en œuvre de la **politique monétaire** ;
- fonction de « banque des banques », dans la mesure où les règlements entre banques de second rang s'effectuent par l'intermédiaire des comptes ouverts dans les livres de la Banque centrale.

⇒ À l'origine, les banques centrales sont souvent des banques privées choisies par le pouvoir politique pour exercer des fonctions de régulation du système bancaire, tout en conservant leurs activités de banques commerciales. Aujourd'hui, les banques centrales sont des **institutions** publiques (celles qui étaient privées ont été nationalisées, par exemple la Banque de France en 1945).

⇒ La question de l'indépendance de la Banque centrale par rapport au pouvoir politique est posée depuis l'origine. Le débat a connu une nouvelle ampleur à partir des années 1980, en raison des problèmes liés à la lutte contre l'**inflation** et, en Europe, en raison de l'adoption du **traité de Maastricht** qui a conduit au passage à la monnaie unique.

► *Monnaie* ► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Banque Centrale Européenne* ▷ *Banque libre* ▷ *Crédibilité* ▷ *Monétarisme* ▷ *Règle de Taylor*

Banque centrale européenne

La Banque centrale européenne (BCE) est, aux côtés des Banques centrales nationales (BCN), l'une des composantes du **système européen de banques centrales** (SEBC). La BCE est une **banque** dont le **capital** est détenu par les différentes BCN des pays membres de l'**Union européenne**. Ce sont les organes de décision de la BCE qui dirigent le SEBC.

La BCE comporte trois organes dirigeants :

- Le directoire composé d'un président, d'un vice-président et de quatre autres membres, tous nommés pour huit ans (mandat non renouvelable). Le directoire dirige la BCE et met en œuvre la **politique monétaire**.
- Le conseil des gouverneurs qui regroupe le directoire et l'ensemble des gouverneurs des BCN de la **zone euro**. C'est cette instance qui détermine la

politique monétaire de l'**Eurosystème**.

– Le conseil général qui regroupe le président et le vice président du directoire ainsi que l'ensemble des gouverneurs des BCN des pays membres de l'**Union européenne**. Cet organisme est notamment chargé de gérer les relations entre l'**euro** et les monnaies nationales des pays de l'Union européenne qui n'ont pas adopté l'euro.

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ▷ *Banque centrale* ▷ *Crédibilité*
▷ *Credit easing* ▷ *Mécanisme de change européen* ▷ *Politique monétaire non conventionnelle* ▷ *Règle de Taylor*

Banque d'affaires

Une banque d'affaires est une **banque** qui se spécialise dans la gestion de l'épargne longue et dans l'emploi de ses ressources pour des **placements** longs (prise de participation dans des **entreprises**, **actifs** immobiliers et fonciers, etc.).

La distinction entre banque d'affaires et **banques de dépôts**, formulée dès le XIX^e siècle par H. Germain (1824-1905) fondateur du Crédit lyonnais, est institutionnalisée en France au sortir de la Seconde guerre mondiale : les banques sont classées en trois catégories : **banques de dépôts** (ressources à vue ou à court terme), banques de crédit à moyen et long terme, banques d'affaires. Cette distinction est progressivement mise en cause et, à partir des années 1980, le système financier français évolue vers le modèle de la **banque universelle**.

► *Monnaie* ► *Finance internationale* ▷ *Banque de second rang* ▷ *Banque d'investissement*

Banque d'investissement

Une banque d'investissement est une banque qui se consacre à des activités de placement de **titres**, de conseil financier aux **entreprises** (notamment dans le domaine des fusions-acquisitions), de gestion et de placement de l'épargne longue.

Aux États-Unis, en vertu du **Glass Steagall Act** de 1933, les activités de banque d'investissement devaient être strictement séparées des activités de banque de dépôt. Cette distinction a été supprimée en 1999. Les banques d'investissement (terminologie d'origine anglo-saxonne) se rapprochent donc des **banques d'affaires**. On les distingue parfois en mettant en avant le fait que les banques d'investissement se consacrent surtout à des activités de marché alors que les banques d'affaire se consacrent surtout à la finance d'entreprise et à la gestion de **patrimoine**.

Cependant, la **globalisation financière** a eu pour effet de rapprocher les différents métiers de la **banque** au sein de groupes bancaires de plus en plus importants.

À la suite de la **crise des subprimes**, la question de la séparation des activités de banque d'investissement (ou de banque d'affaire) et de **banque de dépôt** est à nouveau posée par certains économistes.

► *Monnaie* ► *Finance internationale* ▷ *Banque de second rang* ▷ *Banque européenne d'investissement* ▷ *Entreprises d'investissement* ▷ *Règles prudentielles*

Banque de dépôt

Les banques de dépôt (ou banque de détail) ont en principe comme principale activité la gestion des **comptes courants** et l'octroi de **crédits** à court terme (**découvert** bancaire, **escompte** d'effets de commerce, etc.). Les banques de dépôts ont donc des ressources courtes et des emplois courts et de ce fait elles supportent des **risques** limités. Elles jouent un rôle important dans la création et la gestion des moyens de paiement.

► *Monnaie* ▷ *Bâle III* ▷ *Banque d'affaires* ▷ *Banques de dépôt* ▷ *Banque universelle* ▷ *Glass Steagal Act* ▷ *Monnaie scripturale* ▷ *Règle des 3D*

Banque de second rang

Dans un système bancaire hiérarchisé, les banques de second rang sont les établissements de crédit qui émettent leur propre **monnaie scripturale** et qui doivent être capables à tout moment de convertir cette monnaie

scripturale en monnaie émise par la **banque centrale**. La **monnaie banque centrale** est en effet la seule à avoir **cours légal**.

Les banques de second rang sont subordonnées à la banque centrale et aux autres **autorités monétaires**.

► *Monnaie* ▷ *Banking* *Principe* ▷ *Banque* ▷ *Base monétaire*
▷ *Compensation interbancaire* ▷ *Entreprises d'investissement* ▷ *Institutions financières monétaires* ▷ *Monnaie scripturale* ▷ *Politique monétaire*
▷ *Règles prudentielles* ▷ *Refinancement bancaire*

Banque des règlements internationaux (BRI)

La Banque des règlements internationaux est une **institution financière** internationale qui a son siège à Bâle (Suisse) et dont les actionnaires sont les **banques centrales** de 55 pays. Elle a été créée en 1930 afin de contribuer au règlement de la question des réparations imposées à l'Allemagne par le traité de Versailles à la suite de la guerre de 1914-1918. Aujourd'hui, la BRI a pour mission de favoriser la **coopération** monétaire internationale afin de contribuer à la stabilité financière. Elle publie chaque année un rapport sur l'évolution des **marchés decapitaux** et des **marchés des changes**. C'est dans le cadre de la BRI qu'ont été conçus le **ratioCooke** et le **ratio Mac Donough**.

⇔ Ne pas confondre avec **Banque Mondiale**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Comité de Bâle* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Règles prudentielles*

Banque européenne d'investissement (BEI)

La Banque européenne d'investissement (BEI) dont le siège est à Luxembourg, est la **banque** de l'**Union européenne**. Elle contribue au financement de la **politique économique** de cette zone en lançant des emprunts obligataires sur les **marchés financiers** internationaux et en octroyant des prêts pour favoriser les **investissements** qui contribuent à la réalisation des grands objectifs de l'UE. Notamment elle octroie des aides

aux **petites et moyennes entreprises** (PME), elle finance des projets visant à la cohésion et à la durabilité environnementale.

► *Intégration économique* ► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
▷ *Europe 2020* ▷ *Stratégie de Lisbonne*

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement, fondée le 29 mai 1990 à Londres, est une **banque** à capitaux publics qui accorde des prêts pour des initiatives et projets privés en vue de promouvoir et d'accompagner la transition vers une **économie de marché** en Europe centrale et orientale. Les pays membres de l'**Union européenne** sont les principaux apporteurs de capitaux, mais en 2005, une soixantaine de pays sont actionnaires de la banque.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Économie en transition*

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

▷ *Banque mondiale*

Banque libre (free banking)

La théorie de la banque libre stipule que les **agents économiques** ont la liberté de créer des **institutions** bancaires comme d'autres **entreprises**. Les **banques** doivent être libres d'émettre des monnaies concurrentes. Si l'activité bancaire et l'émission de **monnaie** sont soumises à la **concurrence**, les agents sélectionneront les bonnes banques et les bonnes monnaies. Cette thèse a été notamment défendue par F. Hayek (*Denationalisation of money*, 1976). Les théoriciens de la banque libre font observer que de telles expériences se sont déroulées en Écosse de 1800 à 1845 et aux États-Unis de 1837 à 1863. Ils considèrent que l'existence des **banques centrales** et du **monopole** d'émission de la **monnaie fiduciaire**

ne résulte pas de l'instabilité du système de monnaies privées concurrentes, mais de la volonté de l'**État** de confisquer à son profit le pouvoir monétaire et de faciliter ainsi le financement de ses dépenses.

⇒ La mise en place d'une concurrence des monnaies a été proposée par certains économistes, en lieu et place de la monnaie unique, comme modalité d'intégration monétaire en Europe.

► *Monnaie* ▷ *Autorités monétaires* ▷ *Loi de Gresham* ▷ *Règles prudentielles*

Banque mondiale

La BIRD, appelée aussi **Banque mondiale**, a été créée en même temps que le **Fonds monétaire international** (FMI) lors de la conférence de **Bretton Woods** en 1944. En relation avec les problèmes de l'époque, son but était de fournir une aide à la reconstruction, en facilitant l'**investissement** privé. Après avoir prêté environ 500 millions de dollars aux pays européens en 1947, la Banque Mondiale fut relayée dans ses fonctions de « reconstruction » par le plan Marshall et se consacra essentiellement, à partir de 1948, au **développement** économique. Aujourd'hui, sa principale fonction consiste à financer des projets productifs favorisant la croissance économique des pays du **tiers-monde** et des **économies émergentes**.

⇒ On parle quelquefois du Groupe Banque Mondiale. En effet, les activités de la BIRD sont prolongées par deux filiales : la Société financière internationale (SFI) et l'Association internationale pour le développement (AID). La SFI, créée en 1956, a pour fonction de participer au **développement** économique des **pays en développement** en encourageant la **croissance** du secteur privé de leur économie et en les aidant à mobiliser à cette fin des capitaux, soit dans le pays même, soit à l'étranger. L'AID, créée en 1960, est destinée à fournir une aide aux pays les plus pauvres, ceux dont le **produit national brut** (PNB) par habitant est inférieur à un seuil périodiquement réévalué par la Banque Mondiale.

⇒ À travers les rapports et les études qu'elle publie, la Banque Mondiale exerce une influence importante dans les débats relatifs au développement économique. Par exemple, elle a mis en avant dans les années 1960 une

stratégie des **besoins** essentiels. Dans les années 1980, elle a contribué à promouvoir les politiques d'**ajustement structurel**. Elle a ensuite introduit un volet social dans ces politiques et revalorisé le rôle de l'agriculture et la bonne **gouvernance**.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ▷ *Aide publique au développement* ▷ *Consensus de Washington* ▷ *Développement*

Banque multinationale

Une banque multinationale (BMN) est une **banque** qui possède des implantations et/ou des **filiales** dans plusieurs pays.

Depuis les années 1980, on a assisté à un puissant mouvement de **concentration** et d'internationalisation des activités financières et bancaires : les BMN sont donc des acteurs importants de la **mondialisation**.

► *Finances internationales* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Firme multinationale*

Banque universelle

Une banque universelle est une **banque** qui offre à sa clientèle l'ensemble des services bancaires : services liés à l'activité de **banque de dépôt** (gestion des comptes courants, crédits de trésorerie) comme à l'activité de **banque d'affaires** (prises de participation, gestion de **patrimoine**). On a longtemps distingué la situation française caractérisée par la spécialisation bancaire et la situation allemande marquée par le rôle actif des banques universelles dans la gestion des **entreprises** industrielles. Cependant, à partir des années 1980, le modèle de la banque universelle s'est imposé en France. On a donc distingué, à partir de là, le modèle européen de la banque universelle et le modèle américain de la spécialisation bancaire fondé sur le **Glass-Steagall Act**. À partir des années 2000 le modèle de la banque universelle s'universalise, mais la **crise des subprimes** a conduit à une résurgence du débat sur la spécialisation bancaire. Certains économistes considèrent que les banques universelles ont une taille trop importante et qu'elles adoptent des comportements trop risqués. D'autres, par contre,

insistent sur le fait que la diversification des activités et donc des **risques** confère aux banques universelles une plus grande résilience face aux **crises bancaires**.

Monnaie ► Finances internationales ▷ Bancarisation ▷ Économie d'endettement ▷ Économie de marché financier ▷ Globalisation financière

Barrières à l'entrée

Les barrières à l'entrée sont les obstacles à la **concurrence** que peut rencontrer une **entreprise** pour pénétrer sur un **marché**. La théorie des barrières à l'entrée met en évidence une dissymétrie entre les **firmes** déjà installées et les entrants potentiels ayant pour conséquence de défavoriser ces derniers.

Les barrières à l'entrée peuvent résulter de plusieurs facteurs :

- des **actifs spécifiques** : brevets conduisant à un avantage technologique, accès privilégié à une main-d'œuvre spécialisée et aux marchés des capitaux ;

- des économies d'échelle internes provoquées par des **effets d'apprentissage** ou des technologies intensive en **capital** qui nécessitent pour les nouveaux entrants une taille minimale élevée ainsi que des dépenses d'**investissement** considérables ;

- d'économie d'échelle externe ;

- des stratégies de différenciation des produits qui réduisent l'élasticité-prix de la **demande** et nécessite des campagnes de publicité d'un **coût** élevé ;

- des comportements stratégiques de **dissuasion** à l'entrée : **cartel**, **collusion**, multiplication des marques, contrats d'exclusivité, **prix prédateur** ;

- de barrières réglementaires (fiscalité, **droits de douane**, **politique économique**, **monopole** public, etc.).

► Marchés et prix ▷ Abus de position dominante ▷ Autorité de la concurrence ▷ Concurrence imparfaite ▷ Concurrencée praticable

▷ Concurrence pure et parfaite ▷ Effet d'agglomération ▷ Dumping
▷ Marché contestable

Barrière tarifaire

Les barrières tarifaires désignent les **droits de douane** qui jouent comme des obstacles à l'entrée sur un **territoire** national de marchandises étrangères.

On distingue habituellement la visibilité des barrières tarifaires à la moindre transparence des **barrières non tarifaires**.

► Commerce international ► Intégration économique ▷ Accord Général sur les Tarifs et le Commerce ▷ Coûts de transaction ▷ Libre-échange
▷ Organisation mondiale du commerce ▷ Protectionnisme
▷ Protectionnisme éducatif ▷ Tarif optimal

Barrières non tarifaires

Les barrières non tarifaires désignent les obstacles à l'entrée sur un territoire national de marchandises étrangères, à l'exception des **droits de douane** qui constituent des barrières tarifaires. Il peut s'agir de limitations quantitatives (**contingentements** ou **quotas**) : l'**importation** de tel ou tel bien est fixée à une quantité maximum, pour une période donnée. Il peut s'agir également de barrières moins visibles : on impose des normes sanitaires ou des normes techniques spécifiques pour les produits importés. On peut enfin imposer également des formalités administratives complexes et coûteuses qui ont pour effet de décourager les importations.

► Commerce international ► Intégration économique ▷ Accord Général sur les Tarifs et le Commerce ▷ Compétitivité ▷ Organisation mondiale du commerce ▷ Protectionnisme ▷ Protectionnisme éducatif

Base monétaire

Pour l'école monétariste, la base monétaire est la monnaie émise, de façon exogène, par la **banque centrale**. Elle détermine, par l'intermédiaire du **multiplicateur de crédit**, la quantité totale de monnaie émise par le système bancaire.

► *Monnaie* ▷ *Politique monétaire*

Bassin d'emploi

On appelle bassin d'emploi une zone géographique où la majeure partie de la population habite et travaille. Les travailleurs peuvent ainsi changer d'**emploi** sans avoir à changer de résidence.

► *Marché du travail* ▷ *Politique de l'emploi*

Bazar (économie de)

L'économie « de bazar » est une économie qui peut se caractériser comme une plateforme de réexportation, spécialisée dans l'assemblage et la commercialisation. Elle résulte de la stratégie des **firmes** qui opèrent une **décomposition internationale des processus productifs** par l'**externalisation** des activités intensives en **main-d'œuvre** moins qualifiée dans les pays à bas **salaires**, suivies d'**importations** pour l'assemblage sur leur **territoire** et d'une réexportation. L'économie de bazar se caractérise par :

- un accroissement du contenu en importations des **exportations** avec des importations croissantes de **biens intermédiaires** ;
- une faiblesse du contenu en **emplois** des **exportations** ;
- une faiblesse de la **demande** résultant de l'impact de l'emploi sur la **consommation** et de la substitution des **investissements directs à l'étranger** à l'**investissement** domestique ;
- l'accélération de la **désindustrialisation** et l'aggravation du **chômage**.

L'économie de bazar est une interprétation de la situation paradoxale de certains pays comme l'Allemagne dans les années 1990, qui enregistrent des excédents de la **balance des paiements courants** tout en ayant une

diminution de la part de la **valeur ajoutée** dans les **productions** où les consommations intermédiaires augmentent

► *Commerce international* ► *Entreprise et système productif*
▷ *Compétitivité* ▷ *Délocalisation* ▷ *Division internationale du travail*
▷ *Sous-traitance*

Bénéfice

Le bénéfice est une expression comptable du gain de l'**entreprise**. Il correspond à la différence entre les recettes et les **coûts de production** de l'entreprise.

Ce terme n'est pas sans ambiguïté. Dans le langage courant, le bénéfice exprime souvent une marge commerciale (différence entre **prix** d'achat et prix de vente) sans prendre en compte la totalité des **coûts** supportés par l'entreprise.

⇒ Ce terme est un concept comptable et fiscal mais pas vraiment économique. Il ne doit pas être confondu avec le concept de **profit**.

⇒ En **comptabilité nationale**, les bénéfices de l'entreprise individuelle sont des **revenus primaires** rémunérant à la fois le travail et le capital de l'**entrepreneur** individuel.

► *Entreprise et système productif* ► *Revenus* ▷ *Excédent brut d'exploitation*
▷ *Plus-value* ▷ *Compte de Résultat*

Besoin

Le besoin désigne une sensation de manque que l'individu va s'efforcer de satisfaire. Dans l'analyse économique, la relation entre le besoin et la **consommation** fait l'objet de clivages théoriques :

– certains économistes sont influencés par une conception naturaliste ou biologique qui fonderait une hiérarchie des besoins : les besoins primaires, ou nécessaires (comme manger ou se vêtir) seraient satisfaits avant des besoins secondaires ou superflus ;

– d’autres économistes, en particulier l’école autrichienne, ont une approche subjective du besoin qui découle des goûts personnels d’un **consommateur souverain**. Le besoin est une variable exogène ;

– d’autres économistes appréhendent le besoin comme socialement déterminé (les transformations du système productif font **évoluer** les **normes de consommation**). Certains économistes prennent en compte le fait que la consommation est la manifestation de l’appartenance sociale des individus.

⇒ Un besoin est solvable quand celui qui l’exprime dispose du **pouvoir d’achat** lui permettant d’obtenir les **biens** et **services** correspondant à ce besoin.

⇒ Ne pas confondre bien et besoin.

⇒ Les stratégies des besoins essentiels renvoient, dans l’économie du développement, à des choix orientés vers la satisfaction des besoins matériels élémentaires (nourriture, habillement, hébergement, soins médicaux de base) des personnes pauvres ou en situation d’extrême précarité. Les besoins fondamentaux sont plus larges que les besoins essentiels. Il est important pour F. Perroux (1903-1987) de « nourrir les hommes, soigner les hommes et instruire les hommes ». A. Sen (prix Nobel d’économie, 1998) considère que l’expansion des libertés fait partie des besoins fondamentaux.

► *Consommation et épargne* ▷ *Capabilités* ▷ *Consommation ostentatoire* ▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet Veblen* ▷ *Équité* ▷ *Gouvernance* ▷ *Nouvelle microéconomie* ▷ *Ophélimité* ▷ *Pauvreté* ▷ *Rareté* ▷ *Solvabilité* ▷ *Utilité* ▷ *Utilité marginale*

Besoin de financement

Un agent a un besoin de financement lorsque la somme de ses ressources est inférieure à la somme de ses dépenses. Selon l’échéance, on peut différencier :

– un besoin de trésorerie (faire face aux imprévus, aux délais de paiements, etc.) ;

– un besoin de **capitaux** à long terme pour financer les **immobilisations** ou leur renouvellement.

En vertu de règles prudentielles, on considère que pour financer l'**actif immobilisé**, un agent doit disposer de ressources stables.

Dans le système européen de comptabilité nationale (SEC 95), un besoin de financement apparaît dans le compte de capital d'une unité institutionnelle lorsque sa formation brute de capital fixe (FBCF) augmentée des variations de stocks est supérieure à son épargne.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Comptes de secteurs* ▷ *Capacité de financement*
▷ *Équilibre emploi ressources* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Solvabilité*
▷ *Soutenabilité de la dette* ▷ *Taux d'autofinancement*

Bien (économique)

Au sens strict, un bien économique est un produit de l'activité de **production** qui se distingue d'un **service** par son aspect matériel. C'est par exemple une baguette de pain, un bateau.

⇒ Dans la **théorie néoclassique**, un bien est ce qui procure une **utilité** pour un consommateur, qu'il soit matériel ou non.

⇒ La plupart de temps, la **consommation** de biens suppose la consommation de **services** (ordinateur et logiciels par exemple).

► *Marché et prix* ▷ *Bien d'équipement* ▷ *Bien collectif* ▷ *Bien de consommation* ▷ *Rareté*

Bien collectif

Un bien collectif est un **bien** non rival et non excluable.

La non-rivalité signifie que dès lors que le bien est produit, sa **consommation** par un individu ne réduit pas la possibilité de consommation par d'autres individus (tant que le seuil d'encombrement n'est pas atteint). Autrement dit, le **coût marginal** engendré par un utilisateur supplémentaire est égal à zéro. Puisque selon la **théorie**

néoclassique, le **prix** doit être égal au coût marginal, il n'y a aucune recette à espérer et il n'y aura donc pas d'**offre** pour ce bien.

L'absence d'**exclusion par les prix** (non excluabilité) signifie que pour des raisons techniques ou économiques, le **producteur** d'un bien collectif, n'est pas en mesure de réserver son utilisation aux agents économiques disposés à en payer le prix (éclairage public, défense nationale, phare maritime pour la navigation, etc.). En effet, une fois produit pour un agent, le bien est automatiquement produit pour tous et le rationnement par le prix est alors impossible. De plus, les agents économiques ne révèlent pas leurs préférences et adoptent un comportement de « **passager clandestin** ». En effet, chacun refuse de révéler sa **demande** (et donc de payer) en espérant qu'un autre le fera.

La non rivalité et la non excluabilité conduisent à des **indivisibilités** d'offre et /ou de demande.

Pour l'économie du bien-être, les caractéristiques techniques des biens collectifs purs rendent impossible leur production par des entreprises privées. Il s'agit là d'une **défaillance du marché** qui conduit à l'intervention de l'État. Cette analyse repose néanmoins sur les hypothèses selon lesquelles l'État dispose d'une **information** parfaite et ne recherche que l'intérêt général, hypothèses qui sont critiquées par l'école des choix publics. Dans une perspective libérale, depuis les années 1980, le recours au marché pour gérer des biens collectifs s'est développé grâce à des innovations techniques et institutionnelles (télévision, téléphone sans fil, distribution d'eau, électricité, etc.).

Les biens collectifs gérés par l'État et les **biens tutélaires** constituent les **biens publics**. Il faut distinguer les biens collectifs des biens tutélaires : si les premiers se caractérisent par leurs caractéristiques techniques, les seconds relèvent d'une décision politique. En effet, il existe dans les économies de marché des biens pour lesquels il serait aisé de mettre en place un dispositif de paiement individuel et qui font néanmoins l'objet d'une production publique (cas de l'enseignement public par exemple). La prise en charge par l'État, qui conduit à une **gratuité** partielle ou totale pour les usagers, relève ici d'une décision politique. L'évolution des choix politiques explique donc en grande partie l'élargissement ou le rétrécissement du champ des productions publiques.

⇒ Les biens collectifs sont en fait des **services**. Dans ce cas précis, la terminologie utilisée ne fait pas la distinction traditionnelle entre biens et services.

⇒ L'évolution du **progrès technique** conduit à une modification du champ des biens collectifs. Par exemple les émissions de télévision peuvent désormais être achetées individuellement et la télévision publique ne peut plus aujourd'hui se justifier par des raisons exclusivement techniques.

Une typologie des biens

	Excluabilité	Non excluabilité
Rivalité	Biens privatifs (ex. : des aliments, des vêtements, etc.)	Biens communs (ex. ressources halieutiques)
Non rivalité	Biens de club (ex. : télévision à péage)	Biens collectifs (ex. : défense nationale)

► *Économie publique* ► *Consommation et épargne* ► *Bien commun* ► *Bien public* ► *Biens collectifs mondiaux* ► *Effets externes* ► *Privatisation* ► *Rivalité*

Bien commun

Les biens communs sont des **biens** rivaux et non excluables. L'exemple traditionnel est celui des biens communaux en Angleterre avant le mouvement des **enclosures** : chacun pouvait faire paître son bétail sur ces terrains sans payer (non excluabilité), mais l'herbe mangée par un troupeau

ne pouvait pas être mangée par un autre (rivalité). Les réserves halieutiques sont un autre exemple traditionnel de biens communs.

Dans un article paru en 1968, G. Hardin parle de la « tragédie des biens communs ». Pour lui, l'accès libre (sans **exclusion par les prix**) à une ressource limitée conduit nécessairement à la surexploitation de cette ressource. Une solution consisterait à privatiser les biens communs et à mettre en place un système de **prix**. Cependant, E. Ostrom (Prix Nobel 2009) a montré que les sociétés humaines ont utilisé de nombreuses solutions fondées sur des pratiques communautaires, des normes, des valeurs et des arrangements institutionnels afin de maintenir la mise en commun de certaines ressources tout en évitant la surexploitation.

► *Économie publique* ▷ *Bien collectif* ▷ *Biens collectifs mondiaux* ▷ *Bien rival* ▷ *Coopération* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Rivalité*

Bien complémentaire

Un bien complémentaire est un bien lié à l'utilisation d'un autre bien (par exemple, le carburant est complémentaire de l'automobile). La **demande** de ce bien varie parallèlement à celle de l'autre produit.

⇔ Les biens complémentaires ont une élasticité croisée négative.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ▷ *Bien substituable* ▷ *Courbe d'indifférence* ▷ *Effet prix* ▷ *Élasticité prix*

Bien d'équipement

Un bien d'équipement est un **bien durable**.

Pour les **ménages**, il est utilisé pour leur **consommation** individuelle (machines à laver, réfrigérateur, téléviseur...).

Pour les **entreprises**, c'est un **bien de production** (bien d'équipement professionnel).

► *Capital et investissement* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Bien de consommation* ▷ *Bien de consommation* ▷ *Capital*

Bien d'expérience

Un bien d'expérience est un **bien** dont les caractéristiques de qualité ne sont pas observables avant l'achat. La qualité ne se révèle qu'à l'usage selon les **besoins** spécifiques d'un individu (problème d'**appariement**). Ainsi, on ne peut connaître la qualité d'un livre qu'après sa lecture, ou celle d'un avocat qu'après sa plaidoirie.

⇒ Ne pas confondre avec un **bien de recherche**. .

► *Consommation et épargne* ► *Marché et prix* ▷ *Asymétrie d'information*

Bien de club

Un bien de club est un **bien** non-rival mais excluable. Par exemple les émissions de télévision hertzienne à péage sont rendues excluables par un système de codage. Il faut s'abonner pour pouvoir disposer du décodeur et regarder les émissions. Dans la limite de l'encombrement les autoroutes à péage, les spectacles de cinéma ou de théâtre sont aussi des biens de club.

► *Économie publique* ▷ *Bien collectif* ▷ *Bien commun* ▷ *Rivalité*

Bien de consommation

Un bien de consommation résulte d'une **production**. Il est détruit par l'usage sans être lui-même utilisé pour la **production** d'un autre bien.

⇒ Le terme bien est pris au sens large et désigne les biens et les **services**.

⇒ Les biens libres comme l'air, qui ne résultent pas d'une production ne sont pas considérés comme des biens de consommation.

► *Consommation et épargne* ▷ *Bien de production* ▷ *Bien durable* ▷ *Bien non durable* ▷ *Bien semi-durable* ▷ *Consommation intermédiaire* ▷ *Rivalité*

Bien de Giffen

Un bien de Giffen est une catégorie spécifique de **biens inférieurs** dont la **consommation** augmente avec le **prix**. Lord Giffen (1837-1910) a observé

que dans les périodes de **crises frumentaires** en Irlande (notamment en 1846-1847), les quantités consommées de pain ou de pomme de terre augmentaient avec le prix. Au début du XX^e siècle, E. Slutsky (1880-1948) et J. Hicks (1904-1989) ont expliqué ce paradoxe en décomposant l'**effet prix** en un **effet de substitution** pur et un **effet revenu** pur. Dans le cas des biens de Giffen, l'**effet revenu** est de sens inverse et supérieur à l'**effet de substitution**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Besoin* ▷ *Bien normal* ▷ *Bien supérieur*
▷ *Élasticité revenu* ▷ *Effet Giffen*

Bien de production

Un bien de production est un bien qui sert à produire d'autres biens ou **services**. Les biens de production comprennent les **consommations intermédiaires** utilisées au cours d'un seul cycle de **production** et le **capital fixe** utilisé pendant plusieurs cycles de production.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Bien d'équipement* ▷ *Capital physique*
▷ *Capital technique* ▷ *Capital fixe* ▷ *Détour de production*

Bien de recherche

Un bien de recherche est un **bien** dont les caractéristiques de qualité avant l'achat sont observables mais supposent une recherche plus ou moins coûteuse du consommateur pour savoir si le bien correspondra à son besoin. Par exemple, les producteurs de biens de haute qualité doivent faire des investissements publicitaires importants pour signaler leur spécificité.

⇒ Ne pas confondre un bien de recherche avec **bien d'expérience** et avec un **investissement en recherche et développement**

► *Consommation et épargne* ► *Marché et prix* ▷ *Asymétrie d'information*

Bien durable

Un bien durable est un bien dont l'utilisation s'étend sur une longue période. L'appareillage électroménager, l'ameublement ou l'automobile sont des biens de consommation durables.

⇒ Ne pas confondre un **bien de consommation** durable avec un **bien de production**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Bien non durable* ▷ *Bien semi-durable*
▷ *Consommation de masse*

Bien-être (welfare)

Le bien-être correspond à la satisfaction éprouvée par les individus du fait de leur **niveau de vie** et de la qualité de leur vie. Ce bien-être peut donc être mesuré au niveau individuel en enregistrant le jugement subjectif que portent les agents économiques sur le niveau de bien-être qu'ils éprouvent. Il est important (et complexe) de réaliser une mesure agrégée du bien-être (par exemple pour effectuer des comparaisons internationales).

On distingue généralement le bien-être matériel (lié au **revenu**, à la **consommation**, etc.) et le bien-être non matériel qui concerne les relations sociales, la **confiance**, le sentiment de sécurité ou d'insécurité, la participation politique, etc.

La question de la mesure du bien-être n'est pas nouvelle, dès 1950, J. Tinbergen déclarait que le **Produit national brut** (PNB) n'est pas le Bonheur national brut (BNB). Les économistes s'accordent à considérer que le **Produit Intérieur Brut** est une mesure de la **production** mais pas une mesure du bien-être. Le rapport de la Commission présidée par J. Stiglitz, A. Sen et J.-P. Fitoussi (2009) consacré à la mesure de la performance économique et du progrès social, affirme « qu'il est temps que notre système statistique mette davantage l'accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique ». Pour cette commission, le bien-être est nécessairement multidimensionnel. Il doit prendre en compte les domaines suivants :

- les conditions de vie matérielles (revenu, consommation et richesse) ;
- la santé ;

- l'éducation ;
- les activités personnelles, dont le **travail** ;
- la participation à la vie politique et la **gouvernance** ;
- les liens et rapports sociaux ;
- l'environnement (état présent et à venir) ;
- l'insécurité, tant économique que physique.

Le bien-être doit être durable, l'évolution du **capital naturel** est donc une dimension du bien-être.

L'**Organisation de Coopération et de Développement économique** (OCDE) a proposé une application des principes de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi à travers le « *Better Life Index* ». L'originalité de la démarche repose sur le fait que les personnes interrogées ont la possibilité de choisir elles-mêmes la pondération des différentes dimensions du bien-être en fonction de leurs préférences.

► *Économie du développement* ► *Économie et écologie* ► *Mondialisation*
 ► *Revenus* ► *Protection sociale* ► *Productivité* ▷ *Capabilités*
 ▷ *Développement* ▷ *Économie du bien-être* ▷ *Équité* ▷ *Indice de développement humain* ▷ *Nouveaux indicateurs de richesse* ▷ *Utilitarisme*

Bien excluable

Un bien excluable est un **bien** ou un **service** auquel les utilisateurs ne peuvent accéder que moyennant le paiement d'un **prix** (on parle d'exclusion par les prix). Les autoroutes à péage sont un exemple de bien excluable.

► *Économie publique* ► *Marché et prix* ▷ *Bien collectif* ▷ *Bien de club*
 ▷ *Bien non excluable* ▷ *Bien commun* ▷ *Exclusion par les prix* ▷ *Passager clandestin* ▷ *Rivalité*

Bien inférieur

Un bien inférieur est un bien dont la **demande** diminue lorsque le **revenu** s'accroît (par exemple la margarine, le saindoux, les légumes secs).

⇒ Les biens inférieurs ont une élasticité revenu négative.

► *Consommation et épargne* ▷ *Bien de Giffen* ▷ *Bien normal* ▷ *Bien supérieur* ▷ *Effet de substitution* ▷ *Effet revenu* ▷ *Effet Giffen* ▷ *Élasticité revenu* ▷ *Loi d'Engel*

Bien intermédiaire

▷ *Consommation intermédiaire*

Bien non durable

Un bien non durable est un bien dont l'utilisation entraîne sa destruction dans des délais réduits. Les produits alimentaires en constituent un exemple type.

► *Consommation et épargne* ▷ *Bien durable* ▷ *Bien semi-durable*

Bien non excluable

Un bien non excluable est un bien auquel les utilisateurs peuvent accéder sans paiement d'un **prix**. En France les routes nationales sont non excluables.

► *Économie publique* ► *Marché et prix* ▷ *Bien excluable* ▷ *Bien collectif* ▷ *Bien commun* ▷ *Bien de club* ▷ *Exclusion par les prix* ▷ *Passager clandestin*

Bien rival

On dit qu'un bien est rival lorsque son utilisation par un individu, prive un autre individu de la possibilité de l'utiliser.

► *Marché et prix* ► *Économie publique* ▷ *Bien collectif* ▷ *Bien commun*
▷ *Bien de club* ▷ *Rivalité*

Bien non rival

▷ *Bien collectif* ▷ *Rivalité*

Bien normal

Un bien normal est un bien dont la **demande** s'accroît avec l'augmentation du **revenu**.

⇒ La caractéristique des biens normaux est d'avoir une élasticité revenu positive.

► *Consommation et épargne* ▷ *Bien de Giffen* ▷ *Bien supérieur* ▷ *Effet Giffen* ▷ *Effet de substitution* ▷ *Effet revenu* ▷ *Élasticité revenu* ▷ *Loi d'Engel*

Bien privatif

Un bien privatif est un bien qui est à la fois un **bien rival** et un **bien excluable**. La plupart des biens de consommation des ménages appartiennent à cette catégorie (aliments, vêtements, biens durables).

► *Économie publique* ► *Marché et prix* ▷ *Bien collectif* ▷ *Bien commun*
▷ *Bien de club* ▷ *Passager clandestin* ▷ *Rivalité*

Bien public

Le terme « bien public » est un anglicisme qui exprime le sens de « collectif », il n'est donc pas nécessairement synonyme d'intervention publique

► *Économie publique* ▷ *Bien collectif* ▷ *Biens collectifs s mondiaux*

Bien semi-durable

Un bien semi-durable est un bien dont l'utilisation entraîne la destruction dans des délais intermédiaires entre ceux d'un **bien durable** et ceux d'un **bien non durable**. Les vêtements sont considérés comme un exemple type de **bien de consommation** semi-durable.

⇒ Toute classification reposant sur la durée d'utilisation des biens a un caractère conventionnel.

► *Consommation et épargne* ▷ *Bien durable* ▷ *Bien non durable*

Bien substituable

Un bien est substituable à un autre lorsque l'on peut remplacer l'un par l'autre. Une hausse du **prix relatif** de l'un des deux biens tend, toutes choses égales par ailleurs, à accroître la **demande** de l'autre bien.

⇒ La substituabilité concerne les biens de consommation comme les facteurs de production

⇒ Les biens substituables ont une élasticité croisée positive.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ▷ *Bien complémentaire*
▷ *Convexité des préférences* ▷ *Effet de substitution* ▷ *Élasticité prix*
▷ *Élasticité croisée* ▷ *Fonction de production* ▷ *Courbe d'indifférence*

Bien supérieur

Un bien supérieur est un bien dont la **demande** s'accroît plus fortement que l'accroissement du **revenu** (bien de qualité supérieure, bien de « confort », bien de luxe).

⇒ Les biens supérieurs ont une élasticité revenu supérieure à 1.

► *Consommation et épargne* ▷ *Bien de Giffen* ▷ *Bien normal* ▷ *Bien inférieur* ▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet Giffen* ▷ *Effet de substitution*
▷ *Effet revenu* ▷ *Effet Veblen*

Bien tutélaire (merit goods)

Un bien tutélaire est un bien que la puissance publique produit pour des raisons éthiques et politiques. Dans certains cas, la **consommation** de ces biens a des **effets externes** positifs et l'État peut alors aller jusqu'à la rendre obligatoire (enseignement, vaccination par exemple).

▷ *Bien collectif* ▷ *Croissance endogène* ▷ *Externalité*

Biens collectifs mondiaux

Les biens collectifs mondiaux sont des **biens collectifs** qui répondent donc au principe de non-rivalité et de non-exclusion mais dont la gestion dépasse le cadre national. La préservation de la biodiversité et la stabilité financière en sont des exemples. L'expression « biens publics mondiaux » s'est généralisée sous l'impulsion du programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) pour identifier les principales **défaillances du marché** et renouveler la réflexion sur la **coopération** internationale. Pour l'économie du **bien-être** l'impossibilité de pratiquer l'**exclusion par les prix** conduit à préconiser la réglementation et la **fiscalité**. Mais ces solutions sont difficiles à mettre en œuvre hors du cadre national. Cela conduit à chercher d'autres dispositifs institutionnels : taxes globales, accords internationaux instituant des **réglementations**, mise en place de marchés de **permis d'émission**, etc. Plus généralement, l'existence de biens publics mondiaux pose la question de la **gouvernance mondiale**.

Certains biens collectifs mondiaux peuvent ne concerner qu'un ensemble régional : au niveau de l'**Union européenne**, les biens collectifs sont ceux qui bénéficient à l'ensemble des populations européennes et pas seulement à un seul État-membre (c'est le cas pour la défense européenne, la paix, le **plein emploi**, la cohésion territoriale, le progrès de la connaissance et sa transmission, la protection de l'environnement, etc.).

► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ▷ *Aide publique au développement* ▷ *Économie des ressources naturelles* ▷ *Effet externe*
▷ *Gouvernance*

Biens publics mondiaux

▷ Biens collectifs mondiaux

Bilan

Le bilan est un document comptable qui décrit l'état du **patrimoine** d'une entité (**entreprise, ménage**, collectivité publique, etc.) à une date déterminée.

Selon les règles de la **comptabilité**, le bilan s'écrit en partie double en différenciant les éléments de patrimoine ayant une valeur positive (**actif** ou partie gauche du bilan) des éléments ayant une valeur négative (**passif** ou partie droite du bilan). Par convention, l'actif et le passif sont d'un montant identique et le résultat de l'exercice est au passif.

Dans le plan comptable 1999, toujours en vigueur en France bien que révisé, les opérations sont enregistrées dans cinq classes de comptes :

- les comptes de capitaux (**capitaux propres**, emprunts et dettes) ;
- les comptes d'**immobilisations** ;
- les comptes de **stock** et encours ;
- les comptes de tiers (fournisseurs, clients, **sécurité sociale** et État) ;
- les **comptes financiers** (mouvements monétaires, opérations avec les **intermédiaires financiers**, valeurs de placement).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Bilan consolidé* ▷ *Hors-bilan*

Bilan consolidé

Le bilan consolidé est un document comptable qui décrit l'état du **patrimoine** d'un **groupe d'entreprises** comme si elles ne formaient qu'une seule entité. Il concerne donc une **société mère** et les entreprises qu'elle contrôle par la possession d'au moins 50 % du **capital social (filiales)**.

Depuis janvier 2005, au sein de l'Union européenne, les **groupes** dont les titres sont admis sur un **marché** réglementé doivent publier des comptes

consolidés selon les nouvelles normes comptables internationales dites IFRS (*International Financial Reporting Standards*). Les **sociétés** qui ne sont pas intégrées à un groupe ou qui ne sont pas cotées sur un **marché** continueront d'utiliser les normes comptables nationales de leur pays d'origine. Par exemple en France, ces sociétés continueront d'appliquer les normes du Plan comptable français de 1999, toujours en vigueur bien que révisé régulièrement.

► *Capital et investissement* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Bilan*
▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Hors-bilan*

Bilatéralisme

En matière d'échanges internationaux, le bilatéralisme est un principe de négociation entre deux pays.

⇔ Le bilatéralisme peut apparaître comme moins favorable à certains pays que le **multilatéralisme** parce qu'il reflète souvent une asymétrie entre les pays avec la domination de certains pays sur d'autres.

► *Commerce international* ▷ *Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce* ▷ *Échange international* ▷ *Gouvernance mondiale*
▷ *Organisation mondiale du commerce* ▷ *Régionalisme commercial*
▷ *Unilatéralisme*

Billet à ordre

Le billet à ordre est un **titre de créance** à court terme par lequel un débiteur s'engage à payer à son créancier une somme donnée à une échéance déterminée.

► *Monnaie* ▷ *Crédit* ▷ *Marché monétaire* ▷ *Fonds commun de créances*
▷ *Titrisation*

Billet de banque

► *Monnaie* ▷ *Monnaie fiduciaire*

Billet de trésorerie

Introduits en France en décembre 1985, les billets de trésorerie peuvent être émis par des **entreprises** (sous certaines conditions de **solvabilité**). Il s'agit de **titres de créances négociables**, d'un montant minimum de 150 000 euros, qui permettent aux entreprises d'accéder directement au **marché monétaire**.

⇒ Les billets de trésorerie contribuent au processus de **désintermédiation financière**.

⇒ Afin d'assurer une bonne **information** aux souscripteurs, un système de **notation** des entreprises émettrices s'est développé.

► *Monnaie* ▷ *Eurobill* ▷ *Innovations financières* ▷ *Mutation financière*

Bimétallisme

Le bimétallisme est un système monétaire qui repose sur deux étalons (l'or et l'argent le plus souvent) entre lesquels existe un rapport d'échange officiel. La valeur de l'unité monétaire est donc définie indifféremment par le poids de l'un ou l'autre des métaux.

⇒ Les États-Unis, par exemple, ont eu un système monétaire bimétalliste jusqu'en 1873 (fin de la frappe libre de l'argent) et ce n'est qu'en 1900 que l'**étalon-or** a été instauré.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Union Latine* ▷ *Loi de Gresham*

Bloc de l'or

On appelle Bloc de l'or l'accord monétaire intervenu le 3 juillet 1933 au terme duquel un certain nombre de pays européens (France, Belgique, Suisse...) expriment leur volonté de maintenir le fonctionnement de l'étalon-or. La **dévaluation** du franc belge en 1935 marque la fin du Bloc de l'or. Cet échec manifeste l'impossibilité de sauvegarder un îlot de stabilité au sein du désordre monétaire international.

⇒ La constitution du Bloc de l'or était une réaction aux politiques de dévaluation adoptées par la Grande-Bretagne (1931) et les États-Unis (1934). Elle illustre le fractionnement de l'espace monétaire mondial qui accompagne la **crise économique** des années 1930.

► *Finances internationales* ▷ *Étalon-or* ▷ *Conférence de Gênes*

Bon du trésor

Un bon du Trésor est un **titre de créance** à court ou moyen terme émis par le **Trésor Public** afin de financer les besoins de trésorerie et la **dette publique**. Les bons du Trésor sont, pour les **institutions financières** et pour les **ménages**, un **placement** sûr et liquide, mais relativement peu rémunérateur. Les bons du Trésor sont un support privilégié des opérations sur le **marché interbancaire**.

► *Monnaie* ▷ *Déficit budgétaire* ▷ *Dette souveraine* ▷ *Écart de crédit*
▷ *Eurobill* ▷ *Eurobond* ▷ *Liquidité* ▷ *Marché financier* ▷ *Obligation*
▷ *Obligations assimilables du Trésor* ▷ *Dette souveraine*

Bouclier fiscal

Le bouclier fiscal est une disposition législative qui plafonne le montant de l'**impôt** des particuliers en proportion de leur **revenu**. En France, un bouclier fiscal a été mis en place en 2006 avec un plafond fixé à 60 % du revenu puis en 2007, le plafond a été ramené à 50 % des revenus en intégrant les prélèvements sociaux ((loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat ou loi TEPA). Le bouclier fiscal est une mesure contestée et remise en cause au nom de l'équité fiscale.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Revenus* ▷ *Équité*
▷ *Justice sociale* ▷ *Prélèvements obligatoires* ▷ *Revenu disponible* ▷ *Taux de pression fiscale* ▷ *Taux de prélèvements obligatoires*

Bourse des valeurs

Le terme Bourse des valeurs désigne le **marché** organisé sur lequel se négocient les **valeurs mobilières**. On distingue :

- le marché primaire qui est celui où les **entreprises** et l'**État** émettent des titres afin de collecter l'épargne nécessaire à leur financement ;
- le marché secondaire sur lequel se négocient les titres déjà émis et dont l'existence assure aux épargnants une certaine **liquidité** de leur portefeuille.

La bourse de Paris a été profondément réformée (notamment en 1988 et 1996) afin de rendre le marché plus compétitif et d'offrir aux épargnants comme aux entreprises à la recherche de financement des opportunités plus grandes (création de nouveaux compartiments de marché) et des techniques plus sophistiquées (informatisation de la cotation et des livraisons de titres). Du fait de la **globalisation financière**, les divers marchés ont eu tendance à se regrouper. C'est ainsi qu'en 1991, les bourses régionales françaises (Lyon, Marseille, etc.) se sont fondues dans un marché national. La bourse de Paris s'est ensuite intégrée dans **Euronext** en septembre 2000 par regroupement de la société Paris Bourse SA avec les bourses d'Amsterdam et de Bruxelles. Le marché français (qui concerne aussi le MATIF et le MONEP) est, depuis cette date, géré par une filiale (Euronext Paris) d'un **holding** de droit néerlandais (Euronext NV).

Sur Euronext Paris, la **cotation** des **actions** est organisée sur un marché unifié qui regroupe les anciens compartiments (Premier marché, Second marché et Nouveau marché).

⇒ Sur le marché boursier, les transactions sont réalisées obligatoirement par des intermédiaires agréés. À Paris, depuis 1988, ce sont des **sociétés de bourse** qui jouent ce rôle. Ces sociétés de droit commun ont remplacé les **agents de change** qui étaient des officiers ministériels.

► *Monnaie* ► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement*
▷ *Autorité des marchés financiers* ▷ *Autorité européenne des valeurs mobilières* ▷ *Marché financier* ▷ *Mutation financière*

Branche

Une branche (ou branche d'activité) regroupe des **entreprises** ou des fractions d'entreprises (établissement) qui exercent la même activité (même

produit ou même groupe de produits).

Dans la **comptabilité nationale**, les branches se définissent par rapport à une **nomenclature de produits**.

⇒ Ne pas confondre avec un **secteur d'entreprise** et **filière**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Filière* ▷ *Pôle de croissance*

Bretton Woods (accords de)

Les accords de Bretton Woods tirent leur nom de la ville du New Hampshire (États-Unis) où se réunit, en juillet 1944, une conférence monétaire internationale regroupant 44 États. Ces accords ont mis en place le **système monétaire international** (SMI) tel qu'il a fonctionné jusqu'en 1971. C'est à Bretton Woods que fut créé le **Fonds monétaire international** (FMI). La délégation américaine, qui imposa l'essentiel de son point de vue à cette conférence, était dirigée par H. White, la délégation britannique par J. M. Keynes et la délégation française par P. Mendès France.

Le SMI mis en place à Bretton Woods était un système de taux de **changes fixes** (mais éventuellement ajustables au moyen de **dévaluations** et de **réévaluations**). Les cours du **change** ne devaient varier que de + ou – 1 % autour de la **parité** officielle définie en or ou en dollar. Cette stabilité était obtenue par des interventions régulatrices des **banques centrales**. Les accords de Bretton Woods attribuaient de fait au dollar une suprématie dans l'économie mondiale.

► *Finances internationales* ▷ *Bancor* ▷ *Marché des changes* ▷ *Marges de fluctuation* ▷ *Monnaie internationale* ▷ *Paradoxe de Triffin*

BRIC

Le terme BRIC est une expression créée dans le monde de la **finance** à partir des initiales de 4 pays Brésil, Russie, Inde et Chine. Ce groupe de **pays émergents** et d'un **pays en transition** distingue par un fort potentiel de croissance de leur **marché** intérieur avec la montée d'une classe

moyenne consommatrice et donc d'opportunité d'**investissements**. La cohérence de ce groupe est problématique par sa composition (pays émergents et économie en transition). Depuis 2011, le BRIC est devenu le BRICS en intégrant l'Afrique du Sud (*South Africa*), puis BRICIS avec l'Indonésie. Certains ont proposé un club sans la Russie (BICS), d'autres préfèrent parler de BIC (Brésil, Inde, Chine). Les membres du BRIC ont des intérêts communs mais aussi de nombreux intérêts divergents.

► *Économie du développement* ► *Économie et écologie* ► *Mondialisation*
▷ *Développement* ▷ *Nouveaux pays industriels (NPI)*

Budget de l'État

« Le budget est constitué de l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile, toutes les ressources et toutes les charges permanentes de l'État. » (Ordonnance du 2 janvier 1959)

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Loi de finances* ▷ *Règles budgétaires* ▷ *Loi organique relative à la loi de finances (LOLF)*.

Bulle spéculative

On dit qu'un **marché** connaît un phénomène de bulle spéculative lorsque le **prix** qui s'y forme s'éloigne durablement et cumulativement du **prix d'équilibre** qui correspondrait aux variables économiques fondamentales (les **fondamentaux**). Le gonflement d'une bulle spéculative est notamment lié au phénomène des **anticipations autoréalisatrices**. Le retournement des **anticipations** peut produire l'éclatement de la bulle.

⇒ Les bulles spéculatives peuvent résulter de comportements irrationnels (panique ou au contraire exubérance des opérateurs), mais elles sont parfaitement compatibles avec la rationalité des comportements. En effet, tant qu'un agent pense que le prix du marché va continuer à monter il se porte acheteur, alimentant ainsi la hausse.

⇒ L'instabilité des **marchés financiers** et des **marchés des changes** depuis le milieu des années 1970 a conduit à un important développement de la théorie des bulles spéculatives.

► *Marché et prix* ► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Crise financière* ▷ *Crise monétaire* ▷ *Comportement mimétique* ▷ *Efficiencia du marché* ▷ *Risque de système* ▷ *Spéculation*

Bullionisme

▷ *Mercantilisme*

Bureau international du travail (BIT)

Le Bureau international du travail (BIT) est le secrétariat général de l'**Organisation internationale du travail** (OIT). Il s'agit donc d'une structure administrative qui met en œuvre l'ensemble des activités sous le contrôle du Conseil d'administration et sous la conduite du Directeur général. Le BIT est aussi doté d'un centre de recherche, l'Institut International d'études sociales et d'une structure de formation professionnelle, le Centre international de formation de Turin.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Charte de Philadelphie* ▷ *Normes sociales* ▷ *Taux de chômage*

Bureaucratie

La bureaucratie est une forme d'organisation des tâches et des fonctions caractérisées par l'impersonnalité, la hiérarchie et le contrôle.

Selon M. Weber, la bureaucratie est une **organisation** dans laquelle l'autorité s'exerce à travers un système normatif et par des procédures impersonnelles. Elle se caractérise par la rationalisation des activités collectives et constitue la forme d'organisation la plus efficace. Selon lui, les principaux traits du système bureaucratique sont :

- la stricte répartition des rôles et des compétences ;
- le contrôle omniprésent de la structure hiérarchique ;
- la formalisation écrite de toutes les règles ;

– une dépersonnalisation permettant un meilleur contrôle et une meilleure coordination.

Ce type d'organisation plus efficace tend à s'imposer, que ce soit dans les organisations publiques ou dans les **entreprises**.

D'autres sociologues comme M. Crozier et R. Merton ont analysé les dysfonctionnements et le manque d'efficacité de la bureaucratie.

Dans le cadre d'analyse de l'école des choix publics s'est développée, dès la fin des années 1960, une théorie économique de la bureaucratie sous l'impulsion de l'économiste américain W.J. Niskanen. Elle applique aux bureaucrates (les responsables des **administrations publiques**) les principes de la **microéconomie**. Les bureaucrates cherchent à maximiser leur **fonction d'utilité** par l'augmentation de leur **revenu**, de leur pouvoir, de leur prestige, etc. Compte tenu des asymétries d'**information** (au détriment du pouvoir de tutelle), les bureaucrates mettent en œuvre des stratégies de sous-estimation des **coûts** et d'exagération des avantages aux dépens des contribuables et des usagers. En fin de compte, et contrairement aux hypothèses de l'économie du bien-être, la bureaucratie n'est pas au service de l'intérêt général.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Bien-être* ▷ *Organisation scientifique du travail* ▷ *Rationalité économique* ▷ *Taylorisme*

C

CAC

▷ *Cotation assistée en continu*

CAF

▷ *Coût assurance fret*

Caisse d'émission (Currency Board)

Une caisse d'émission est un système de gestion du **cours du change** de la **monnaie** d'un pays. Les **autorités monétaires** adoptent une définition rigoureusement fixe de leur monnaie avec une **devise** (souvent le dollar) et instaurent la libre **convertibilité** de leur monnaie nationale dans cette devise. Il y a donc obligation de garantir la totalité de la **monnaie banque centrale** par des avoirs équivalents dans la devise de référence. Chaque fois qu'un agent demande la conversion en devises de la monnaie nationale, la **base monétaire** diminue d'un montant équivalent. Réciproquement, l'augmentation de la base monétaire ne peut résulter que d'entrées de la devise de référence.

Un tel dispositif a plusieurs effets positifs :

- il rétablit la **confiance** dans la monnaie du pays qui institue la caisse d'émission. C'est un moyen que peuvent utiliser les responsables des pays à monnaie faible pour rétablir la confiance dans leur monnaie ;
- il renforce la **crédibilité** des **autorités monétaires** ;
- il a un fort effet anti-inflationniste.

Cependant, la mise en place d'une caisse d'émission limite le pouvoir des autorités monétaires et s'inscrit généralement dans une stratégie plus large d'orthodoxie budgétaire et monétaire qui a des effets néfastes sur la **croissance** économique et qui accroît généralement la **pauvreté** et les inégalités.

► *Finances internationales* ► *Économie du développement* ► *Crise de change*
▷ *Monétarisme* ▷ *Parité glissante*

Calcul économique

Le calcul économique est une technique d'aide à la décision publique ou privée. Il repose sur l'analyse coûts/avantages et permet d'éclairer le choix au sein d'un ensemble de projets. Il relève du raisonnement à la marge de l'analyse microéconomique néoclassique

⇒ Les choix d'**investissements**, le choix d'un mode de tarification des entreprises publiques, etc. relèvent du calcul économique.

▷ *Économie appliquée* ▷ *Marginalisme* ▷ *Microéconomie* ▷ *Tarification au coût marginal*
▷ *Tarification au coût moyen* ▷ *Théorie néoclassique*

Cambiste

Les cambistes vendent et achètent des **devises** sur le **marché des changes** pour le compte des **banques** ou des **entreprises** ayant un volume important de transactions en monnaies étrangères. Leur travail se déroule dans une salle de marchés équipée de moyens d'**information** et de communication très sophistiqués. Ils sont spécialisés sur une ou plusieurs devises. Leur tâche consiste à opérer les achats et les ventes de devises aux conditions les plus avantageuses.

⇒ Leur comportement joue parfois un rôle essentiel dans la détermination des cours du change (en particulier lorsqu'ils adoptent des **comportements mimétiques**).

► *Finances internationales* ▷ *Position de change* ▷ *Taux de change* ▷ *Trader*

Caméralisme

▷ *Mercantilisme*

Canal du crédit

▷ *Canaux de transmission de la politique monétaire*

Canal du taux d'intérêt

▷ *Canaux de transmissio*n de la politique monétaire

Canaux de transmission de la politique monétaire

Les canaux de transmission de la politique monétaire sont les instruments et les processus par l'intermédiaire desquels la **politique monétaire** agit sur l'activité économique et le comportement des **agents économiques**. On distingue :

– le canal du **taux d'intérêt** : lorsque la **banque centrale** augmente ou diminue ses **taux directeurs**, le coût du **crédit** augmente ou diminue. Toutes choses égales par ailleurs, une baisse des taux rend le crédit plus attractif et réciproquement. Le canal du taux d'intérêt repose donc sur le coût du crédit ;

– le canal du **crédit** : une hausse des taux d'intérêt réduit la demande de crédit et donc en fin de compte le volume global des crédits accordés. Réciproquement une baisse des taux conduit à un crédit plus abondant.

► *Monnaie* ► *Politique monétaire non conventionnelle*

Capabilités

Selon A. Sen (prix Nobel 1998), les capabilités sont une mesure de la liberté réelle de choix d'une personne. Les différences de capabilités résultent de facteurs naturels (âge, handicap physique...) et sociaux (sexe, interdits alimentaires...). Par exemple, avec une même quantité de nourriture, une personne sera bien nourrie alors qu'une autre sera en manque. En conséquence, selon A. Sen, le principe d'une égalité entre les individus ne doit pas se fonder sur les comparaisons interpersonnelles de moyens (biens premiers, **revenus**...) mais sur la capacité des individus de transformer ces ressources en liberté en fonction des différentes façons de les valoriser. L'ensemble des capabilités mesure alors la possibilité pour une personne de mener d'autres choix de vies.

⇒ Ce concept est central dans les indicateurs du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

► *Économie du développement* ► *Bien-être* ► *Équité* ► *Indice de développement humain* ► *Indice de développement humain ajusté aux inégalités* ► *Indice de pauvreté multidimensionnelle* ► *Indice des inégalités de genre* ► *Justice sociale*

Capacité d'autofinancement (cash flow)

La capacité d'autofinancement ou marge brute d'autofinancement, représente l'ensemble des ressources dégagées au cours d'un exercice comptable. Pour une **entreprise**, elle représente dans le bilan de fin d'exercice, le total constitué par les **amortissements**, tout ou partie des provisions et le résultat net après **impôt**.

La capacité d'autofinancement diffère du résultat net de l'entreprise : elle ne tient compte que des opérations de gestion courante et non des opérations liées à une politique d'**investissement**. Elle donne un éclairage sur les marges de manœuvre financière avant versement de **dividendes**.

Dans la **Comptabilité nationale**, la marge brute d'autofinancement est un indicateur des marges disponibles pour l'**autofinancement**, elle permet donc d'apprécier les ressources disponibles pour financer la **formation de capital** et dans une certaine mesure

la **rentabilité**. Si la capacité d'autofinancement est faible, il est nécessaire de faire appel à d'autres modalités de **financement**.

⇒ Ne pas confondre avec les capitaux propres et avec la capacité de financement.

► *Consommation et épargne* ▷ *Besoin de financement* ▷ *Bilan* ▷ *Financement direct*
▷ *Financement indirect* ▷ *Taux d'autofinancement*

Capacité de financement

Un agent a une capacité de financement lorsque la somme de ses ressources est supérieure à la somme de ses dépenses.

Dans le système européen de **comptabilité nationale** (SEC 95), la capacité de financement apparaît dans le solde de **compte de capital** d'une **unité institutionnelle** lorsque l'épargne est supérieure à la **formation brute de capital fixe (FBCF)** augmentée des **variations destocks**.

Pour une Nation, la capacité de financement est le solde de l'ensemble des **opérations non financières** effectuées avec le **Reste du monde**. Le solde des échanges de **biens et services** (y compris le tourisme sur le territoire), et le solde des **opérations de répartition** sont alors positifs.

⇒ Ne pas confondre avec la **capacité d'autofinancement**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Accumulation* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Besoin de financement* ▷ *Capitaux propres* ▷ *Capitaux permanents* ▷ *Comptes de secteurs*
▷ *Équilibre emploi ressources* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Financement direct*
▷ *Financement indirect* ▷ *Solvabilité* ▷ *Soutenabilité de la dette* ▷ *Taux d'autofinancement*

Capacité de production

Au niveau de l'**entreprise** ou de la **branche**, la capacité de production représente la **production potentielle** maximale qu'il est possible de réaliser à court terme, compte tenu des **facteurs de production** disponibles et de leur mode d'utilisation.

► *Fluctuations et crises* ▷ *Productivité* ▷ *PIB potentiel*

Capital

Le terme capital est polysémique. En fonction de son contexte d'utilisation, il est doté de significations différentes.

– au sens juridique et comptable, le capital est le **capital social** de l'**entreprise** qui figure à l'**actif** de son **bilan** ;

– pour un individu le capital est un ensemble d'**actifs** réels et financiers qui sont sources de **revenu** (**intérêt**, **profit**, **dividende**, loyer). Il est alors synonyme de **patrimoine** et celui-ci peut être élargi au **capital humain** ;

– dans la **Comptabilité nationale**, le capital est un **stock** de **biens durables** qui résulte des **flux** successifs d'**investissement**, mais aussi du déclassement d'une partie de ce stock du fait de l'usure et de l'**obsolescence**.

⇒ Dans le langage courant, le capital est improprement réduit à des **actifs financiers** voire à des **liquidités** (en ce sens, on parlera d'un individu qui dispose de capitaux abondants pour désigner un **agent économique** qui a la possibilité de réaliser des **placements** importants).

⇒ Ne pas confondre avec l'utilisation du concept de capital en sociologie (par exemple le concept de capital social chez P. Bourdieu ou J. Coleman) et avec le capital social en économie.

► *Capital et investissement ► Productivité ► Croissance économique ► Économie et écologie ► Consommation et épargne ► Fluctuations et Crises ▷ Actualisation ▷ Accumulation primitive ▷ Augmentation de capital ▷ Capital financier ▷ Capital naturel ▷ Capital physique ▷ Capitalisme ▷ Consommation de capital fixe ▷ Intensité capitaliste ▷ Investissement immatériel ▷ Loi de la baisse tendancielle du taux de profit ▷ Loi de Kaldor-Verdoorn ▷ Taux de rendement interne ▷ Valeur actualisée*

Capital circulant

Le capital est dit circulant lorsque sa valeur est entièrement détruite lors du cycle de **production**, ou non utilisable pour un autre cycle. Le capital circulant est un stock, il se mesure donc à un moment donné, sa valeur en fin d'année figure dans le **bilan** des **entreprises**. Il est composé notamment du **stock** des **consommations intermédiaires** et des produits finis en attente de livraison.

⇒ Il ne faut pas confondre le capital circulant avec les consommations intermédiaires. Ces dernières sont un flux dont on peut mesurer la valeur pour l'ensemble de l'année, seul le stock présent dans l'entreprise en fin d'année apparaîtra dans le capital circulant.

⇒ Chez K. Marx (1818-1883) le capital circulant est un sous-ensemble du **capital constant**, c'est la partie du capital avancé qui est utilisée pour acheter notamment les matières premières et l'énergie.

► *Capital et investissement ▷ Capital fixe ▷ Capital technique*

Capital constant

Dans la **théorie marxiste** le capital constant est la partie du **capital** qui sert à l'achat des **biens de production** (**capital fixe**) et des matières premières, de l'énergie etc. (**capital**

circulant). Il s'agit pour les marxistes de « **travail mort** » (ou travail cristallisé) qui ne peut transmettre aux marchandises que l'équivalent de sa propre **valeur** et qui ne peut donc pas être à l'origine de la **plus-value**.

► *Capital et investissement* ▷ *Baisse tendancielle du taux de profit* ▷ *Composition organique du capital*



Capital et investissement

Le **capital** est un **stock** dont la valeur à un moment donné dépend d'une part de l'usure et de l'**obsolescence** des éléments qui le constitue, d'autre part de l'**investissement** qui est un **flux** permettant de remplacer le capital usé et/ou d'accroître le stock de capital.

L'investissement a un double effet :

- il contribue à déterminer le montant et la composition du stock de capital ; il est donc un déterminant important de l'**offre** ;
- il a un effet sur la **demande** adressée à l'économie dans la mesure où les décisions d'investissement se traduisent par des commandes de **biens d'équipement**.

■ Le concept de capital dans les théories économiques

Les **théories économiques** ont des conceptions diverses du capital

● *Le capital comme avance*

Dans cette optique, le capital désigne une somme de **monnaie** et/ou une quantité de **biens économiques** qu'il faut avancer en début de période pour réaliser une **production** et permettre la reconstitution de ces avances en fin de période.

○ F. Quesnay (1694-1774) qui s'intéresse particulièrement au rôle de l'agriculture distingue, deux types d'avances (*Tableau économique*, 1758) :

- les **avances primitives** « forment le fonds d'établissement de la culture ». Il s'agit des avances originelles des propriétaires fonciers (drainage par exemple) et des avances en bâtiments, bétail, outils subissant une dépréciation ;
- les avances annuelles sont des biens de subsistance consommés par les agriculteurs ainsi que les semences. Elles assurent la création d'un « *produit net* » (l'agriculture est la seule activité à bénéficier d'un « don gratuit de la nature »).

○ Pour A. Smith (1723-1790), le capital est aussi un ensemble d'avances. Ces avances concernent l'activité industrielle aussi bien qu'agricole. Les avances comprennent d'une part le **fonds de salaire**, d'autre part l'achat des outils, machines, matières premières, etc., nécessaires à la production. L'épargne réinvestie (le **profit**) est la source du capital : « les capitaux augmentent par l'économie, ils diminuent par la prodigalité » (*Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des nations*, 1776).

Le capital se décompose en **capital circulant** et **capital fixe**. Il favorise la **division du travail** et donc les **gains de productivité**. L'**accumulation du capital** est synonyme de **croissance économique** et de progrès économique puisqu'elle permet d'approfondir la division du travail, d'accroître les gains de productivité et donc les **revenus** distribués. Cela permet d'augmenter l'échelle de la production et rend possible un nouvel approfondissement de la division du travail, etc.

○ D. Ricardo (1772-1823) considère aussi que le capital est une avance. Il intègre cependant son analyse de l'accumulation du capital et du **taux de profit** dans une analyse plus large de la répartition des revenus (*Principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817). En effet, du fait de la loi des **rendements marginaux décroissants** en agriculture, la **rente foncière** à tendance à s'accroître, ce qui conduit à une hausse du **taux desalaire** naturel et donc au total à une baisse du taux de profit. La poursuite de ce processus conduit à l'état stationnaire.

● *Le capital, un rapport social*

K. Marx (1818-1883) a cherché dans son ouvrage majeur, *Le Capital* (1867), à comprendre les **lois** qui gouvernent le **mode de production** capitaliste. Ce dernier repose sur :

- la création de la **plus-value** au cours du processus de production ;
- la **réalisation** de la plus-value dans l'échange ;
- le travail salarié ;
- la propriété privée des **moyens de production**.

Le capital est un rapport social spécifique du **mode de production** capitaliste qui s'articule au salariat et à l'**exploitation** de la **force de travail**.

- Le **capital constant** (machines et matières premières) ne fait que transmettre sa propre valeur au produit et ne crée pas de valeur supplémentaire.
- Le **capital variable** est utilisé pour acheter la force de travail qui est la source de la **valeur**. Il est mis en valeur par l'exploitation du travail (production de la plus-value).

- ***Le capital, un détour de production***

Pour l'école autrichienne, le capital est un **détour de production**. E. von Böhm-Bawerk (*La théorie positive du capital*, 1889) définit le capital comme « un produit intermédiaire de la nature et du travail » qui ne fait que rendre plus productifs les facteurs originels (le **travail** et la nature).

Il existe une diversité des manières de produire les **biens de consommation** finale. Les méthodes « détournées » de production sont toujours plus consommatrices de temps que la méthode directe. Cependant, chaque allongement du détour de production accroît le produit total avec un taux décroissant. Dans certaines productions, les **innovations** peuvent réduire la longueur du détour de production, mais en moyenne le **stock** de capital s'accroît et donc la longueur moyenne du détour de production aussi.

L'investissement qui accroît le stock de capital dépend pour E. Böhm-Bawerk d'une épargne préalable. En effet, si l'économie est au **plein-emploi**, aucun facteur de production n'est disponible. Une réduction de la consommation et une hausse de l'épargne libèrent des facteurs qui permettront d'investir. Le capital est donc étroitement lié à l'**arbitrage intertemporel** des agents : ce n'est qu'en renonçant à consommer aujourd'hui (épargne) que l'on peut allonger le détour de production (augmentation du stock de capital) et donc consommer plus demain. À long terme, l'accumulation et la croissance sont ainsi déterminées par le « prix du temps », le **taux d'intérêt**.

- ***Le capital, un stock générateur de revenus***

- Pour I. Fisher (1867-1947), qui s'inspire de l'école autrichienne, le capital est un stock d'**actifs** (réels, financiers ou monétaires) qui produit un **revenu** ou une satisfaction durable. Pour lui, le capital n'est rien d'autre que « du revenu à venir escompté » (*La théorie de l'intérêt*, 1930) et la valeur d'un capital à un moment donné est la valeur actualisée des **flux** de revenus que ce capital est susceptible de produire.

- ***Le capital, un facteur de production***

- L. Walras (1834-1910) inaugure une autre tradition qui opère une distinction entre un stock de ressources (ou capital fixe « qui ne se consomme qu'à la longue ») et la richesse qui se consomme immédiatement (le revenu ou « capital circulant »). Les capitaux rendent des « services » et peuvent se louer. Leurs prix dépendent, en libre **concurrence**, des revenus (fermage,

salaire et **intérêt**) qu'ils rapportent (incluant une prime d'**amortissement**, une prime d'assurance contre le **risque** et un revenu net).

J.B. Clark (1847-1938) simplifie le modèle de Walras. Le capital est considéré comme homogène, il devient un facteur de production comportant des caractéristiques techniques particulières. Le capital étant rémunéré à sa productivité marginale, cela conduit à un taux de profit unique. Les moyens de financement sont fixés par des arbitrages intertemporels entre consommation immédiate et consommation future (épargne) qui dépendent des préférences de chacun. Le taux d'intérêt est, selon l'expression d'A. Marshall (1842-1924), le « prix de l'attente ». Si le taux d'intérêt est inférieur à la productivité marginale du capital, le stock de capital s'accroît jusqu'au moment où il y a égalité entre taux d'intérêt et productivité marginale du capital.

Ainsi, la **théorie néoclassique** considère deux facteurs de production (le capital et le **travail**) dont la combinaison et la contribution à la production peuvent être formalisées par une **fonction de production**.

Dans le **modèle** de Solow (**hypothèses** d'environnement concurrentiel, de constance des **rendements d'échelle** et décroissance des productivités marginales, avec un **progrès technique** et une croissance démographique exogènes), le rythme de croissance du capital s'ajuste à celui de l'**emploi** : une accumulation du capital à un rythme plus rapide que celui de l'emploi (par exemple à cause d'une variation du **taux d'épargne**) rend le travail relativement plus productif et l'**intensité capitaliste** diminue (substitution d'un facteur à un autre). Ce **modèle** s'oppose au **modèle** Harrod-Domar (hypothèses de stabilité du **coefficient de capital** et de **plein-emploi**) : le capital n'étant pas substituable au travail, la croissance n'est équilibrée que si l'**effet revenu** de l'investissement (effet du **multiplicateur**) est égal à son effet sur les **capacités de production** (l'**accélérateur**). Alors que la croissance à long terme tend vers un équilibre stationnaire dans le modèle de Solow, la croissance a toutes les chances d'être déséquilibrée si l'accumulation de capital est supérieure à l'augmentation initiale de la demande dans le modèle Harrod-Domar.

■ Capital et croissance économique

● *L'évaluation de la contribution du capital à la croissance*

Depuis les travaux de Ch. Cobb et P. Douglas (*A Theory of Production*, 1928), de nombreuses études ont cherché à évaluer la part de la croissance imputable au capital à partir d'une fonction **Cobb-Douglas**.

– L'étude d'E. Denison (*Why Growth Rates differ*, 1967) montre que le capital, comme le travail, joue un rôle faible dans la croissance. Sur la période

1929-1957, moins de 15 % de la croissance américaine est imputable à l'accroissement du capital alors que le **progrès technique**, envisagé ici comme un résidu (**productivité globale des facteurs**), contribue à plus de 50 % de la croissance des pays industrialisés.

– En France, l'étude de J-J. Carré, P. Dubois, E. Malinvaud (*La croissance française 1896-1963*, 1972), met en lumière que, par rapport à un **taux de croissance annuel moyen** qui a été de 5 % sur la période 1951-1965, on peut imputer 1,1 point de pourcentage à l'accroissement du volume de capital. Un accroissement du stock de capital de 1 % n'entraîne que 0,22 point d'accroissement de la production globale.

L'importance du **facteur résiduel** met en lumière le rôle essentiel, au cours du XX^e siècle, du progrès technique (productivité globale des facteurs) qui associe :

- les processus des **innovations** et des perfectionnements techniques ;
- l'amélioration de la **qualification** et de l'instruction ;
- le perfectionnement de l'organisation de la production.

Pour R. Solow (*Technical progress, Capital Formation and Economic Growth*, 1962) la croissance du stock de capital est la condition du progrès technique.

● **Le débat autour de la fonction de production agrégée**

L'approche néoclassique d'une fonction de production agrégée a été critiquée par J. Robinson (1903-1983). Son analyse a mis en lumière (*L'accumulation du capital*, 1956) le fait que cette fonction ne peut pas opérer de distinction entre le « capital » au sens technique et le « capital » (les capitaux) comme moyen de financement.

– Il est impossible de mesurer le volume de capital en unités physiques indépendamment des **prix**. Or c'est précisément sur cette indépendance que se fonde la construction néoclassique. Compte tenu d'une fonction de production agrégée donnée, l'évaluation du capital par les bénéfices futurs suppose connu le taux d'intérêt qui les actualise alors que la fonction de production est supposée nous donner ce taux d'intérêt (qui est aussi la rémunération du capital).

– Il est impossible de mesurer la **substitution capital/travail** puisque les prix des facteurs qui déterminent cette substitution ne sont pas connus d'avance.

– Il est irréaliste de s'appuyer sur une prémisse qui pose l'homogénéité du capital car ce dernier est en fait constitué de biens spécifiques hétérogènes ayant un âge, une productivité, une valeur, ce qui ne permet pas une évaluation agrégée de la productivité marginale du capital.

● *Capital de connaissances, capital public, capital humain et croissance*

Au cours des années 1980, les travaux sur la **croissance endogène** ont appréhendé de façon plus extensive le concept de capital.

– Dans son modèle de 1986, P. M. Romer (*Increasing Returns and Long-Run Growth*) considère l'existence d'un capital sous la forme de connaissances qui agissent au niveau privé et social notamment à travers les **externalités** qu'elles produisent.

– Le capital dans le modèle de R. J. Barro, inclut aussi les « actifs en capital public » (les infrastructures publiques telles que les réseaux routiers, ferroviaires, etc.). Ils facilitent la circulation des biens, des **services** et des capitaux, la diffusion de la technologie et l'extension des **marchés**.

– R. Lucas (prix Nobel 1995), reprenant en 1988 la thèse de G. Becker (prix Nobel 1992), considère que le savoir est incorporé dans l'accumulation de capital. Mais contrairement à Becker, Lucas considère que ce **capital humain** est doté de rendements internes croissants : il se transmet par héritage aux enfants, l'accumulation des connaissances améliore celles des générations suivantes. Un travailleur sera d'autant plus efficace qu'il sera environné d'un collectif de travail à fort capital humain, même si lui-même en est dépourvu.

Puisque l'élargissement de la notion de capital tient compte de son effet sur les structures et les comportements, il incombe aux **politiques économiques** de contribuer à la diffusion des externalités positives en augmentant la **productivité** des actifs privés.

L'importance des découvertes de nouvelles idées ou méthodes de production dans les pays en avance améliore l'efficacité du capital dans les économies « suiveuses » à travers les **transferts de technologie**. L'absorption graduelle des découvertes par des économies moins avancées tend à rapprocher les possibilités de **convergence**. Cependant selon R. Barro, les variables d'environnement de l'accumulation du capital deviennent déterminantes et pas seulement l'accroissement du capital humain : la capacité de faire respecter la loi et les **droits de propriété**, le degré de liberté politique, la lutte contre la corruption, la réforme de la fiscalité, etc., sont essentielles à la valorisation du capital.

● *Capital technique, capital humain, capital naturel*

Le regain d'intérêt pour les questions écologiques conduit à considérer l'importance du **capital naturel**. Celui-ci est constitué de ressources renouvelables (forêts, ressources halieutiques, etc.) dont il faut éviter la surexploitation et de ressources non renouvelables (réserves pétrolières et minières), dont il faut gérer l'épuisement progressif (rythme d'exploitation

optimal) et dont il faut assurer le remplacement (ressources énergétiques alternatives au pétrole et au charbon). Par ailleurs, la qualité de l'environnement est susceptible d'être dégradée par la pollution et la production de déchets. Cela pose la question de la **soutenabilité** de la croissance. Pour certains économistes, il existe une substitution forte entre capital technique, **capital humain** et capital naturel. Cela les conduit à une conception optimiste quant à la poursuite de la croissance, la réduction du capital naturel étant remplacée par un stock accru de capital technique et de capital humain, donc par des innovations technologiques susceptibles de compenser les atteintes à l'environnement (énergie propre, réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.). Pour d'autres économistes, ces trois formes de capital sont complémentaires et les atteintes à l'environnement ne sont pas réversibles. La poursuite de la croissance est donc selon eux impossible et ils adoptent la thèse de la **décroissance soutenable**.

■ L'INVESTISSEMENT

L'investissement est un **flux** qui permet d'accroître le stock de capital productif. Il ne faut donc pas le confondre avec un investissement financier (achat d'**actions** ou d'**obligations**) ou encore avec un **placement**. L'investissement doit aussi être distingué de la **consommation intermédiaire**.

L'investissement peut être matériel (**biens d'équipement**) ou immatériel (dépenses de formation du personnel et de recherche-développement) et répond à plusieurs objectifs :

- l'augmentation de la production (**investissement de capacité**) ;
- la modernisation du processus productif (**investissement de productivité**) conduisant à une réduction du **coût moyen**. Dans ce cas, il se traduit par une utilisation plus importante du capital (relativement au travail) dans la **combinaison productive** ;
- le maintien en l'état du **stock de capital** (**investissement de remplacement** compensant l'usure ou l'**obsolescence** du capital).

⇒ La distinction entre investissement de capacité, de productivité ou de remplacement a une vocation pédagogique et insiste sur les différentes logiques à l'œuvre dans l'investissement. Mais, en pratique, un même investissement peut être à la fois un investissement de capacité, de productivité et de remplacement.

La **comptabilité nationale** mesure l'investissement par un **agrégat**, la **formation brute de capital fixe** (FBCF), autrement dit l'achat des biens durables de production neufs, réalisée par les différents **secteurs institutionnels**. L'investissement des **entreprises** est la composante majeure de la formation

brute de capital fixe (FBCF). Les **ménages** contribuent à la FBCF à travers les acquisitions de logement et les grosses réparations (investissements improductifs). Les **administrations** publiques centrales et locales contribuent aussi à la FBCF à travers les dépenses d'**infrastructure** et de construction.

La FBCF comprend la formation nette de capital fixe à laquelle s'ajoutent les **amortissements**. Ces derniers, par convention, mesurent les investissements de remplacement.

En conséquence, l'investissement total (FBCF) se décompose en :

- investissement de remplacement ;
- investissement net (Formation nette de capital fixe : investissement autre que remplacement).

Dans la FBCF, l'**investissement immatériel** est très faiblement pris en compte. La mesure officielle de l'investissement pose donc problème dans un contexte marqué par l'essor d'une économie de la connaissance et de la **tertiarisation** de l'économie.

⇒ L'effort d'investissement de la nation est mesuré par le **taux d'investissement**.

■ Les déterminants microéconomiques de l'investissement

Un grand nombre de variables jouent sur la décision d'investir de l'entreprise.

● *L'investissement et sa rentabilité anticipée*

La **rentabilité** de l'investissement est un déterminant essentiel de la décision d'investir. Il faut donc comparer le coût actuel de l'investissement avec les revenus futurs qu'il générera. Le calcul de la rentabilité anticipée nécessite donc de calculer la valeur actualisée des revenus futurs. Cette dernière dépend du flux de revenus attendus et du **taux d'actualisation** choisi. L'investissement est rentable lorsque la **valeur actualisée nette** est positive.

Dans ce calcul de rentabilité anticipée interviennent les arbitrages intertemporels (comme l'avait montré I. Fisher, *Théorie de l'intérêt*, 1930) et l'**incertitude**. En effet, il faut calculer la valeur actuelle des recettes futures. Mais les unités monétaires de demain valent en effet moins que celles d'aujourd'hui : le temps a une valeur.

C'est la valeur du taux d'actualisation choisie par l'**investisseur** qui définit en fait la valeur qu'il accorde au temps. Par exemple, si pour renoncer à 100 euros aujourd'hui l'investisseur exige 110 euros dans un an, son taux d'actualisation sera de 10 %. Le taux d'actualisation choisi ne sera de toute façon jamais

inférieur au **taux d'intérêt**. Néanmoins le choix est aussi lié à l'incertitude : lorsqu'elle augmente, l'investisseur choisira un taux d'actualisation plus élevé.

Il existe un niveau du taux d'actualisation pour lequel la valeur actuelle nette est nulle : le **taux de rendement interne** que J.M. Keynes appelait l'**efficacité marginale du capital**. Ce taux d'actualisation correspond à la rentabilité minimale acceptée et il doit être comparé au taux d'intérêt, c'est-à-dire ce que rapporterait un placement. L'investissement n'aura lieu que si la rentabilité minimale est supérieure au taux d'intérêt. Plus le **taux d'intérêt réel** est élevé plus le producteur est sélectif dans ses projets d'investissement.

⇔ La valeur de l'efficacité marginale du capital et du taux d'actualisation qui lui est associé, incorporent l'incertitude de la situation présente mais également, à court terme, les anticipations de la demande. Dans la *Théorie Générale*, J.M. Keynes (1883-1946) insiste aussi sur le rôle des prévisions concernant les progrès techniques, les modifications des goûts des consommateurs, les débouchés et l'évolution des salaires. Il insiste sur l'importance des **croyanances** au moment de la décision d'investir : « l'état de la confiance » peut modifier brutalement l'estimation des rendements escomptés et donc le niveau des investissements. Cette « influence du futur » est condensée dans l'expression « état de la prévision à long terme » (*Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, chap. 12).

● *L'investissement et la demande*

Lorsque l'entreprise utilise la totalité de son stock de capital, si la demande constatée qui s'adresse à cette entreprise s'élève et si le mouvement est considéré comme durable, il peut conduire cette entreprise à réaliser des investissements de capacité pour être en mesure de satisfaire l'accroissement de la demande. Le montant des investissements requis pour pouvoir accroître la capacité de production d'une entreprise dépend de la valeur du **coefficient de capital** qui détermine lui-même l'importance de l'**accélérateur**.

● *L'investissement et le coût relatif des facteurs de production*

Ce déterminant concerne les investissements de productivité. En effet, lorsque le coût relatif du facteur travail s'élève à la suite d'une hausse du **taux de salaire**, les entreprises modifient leur combinaison productive en faveur d'une autre combinaison plus intensive en capital (dont le coût relatif diminue). Inversement une baisse du coût relatif du **travail** modifie la combinaison productive en faveur du travail (dans ce cas, elle est défavorable à l'investissement).

La possibilité de substituer du capital au travail (élasticité de substitution) est plus ou moins forte selon que les facteurs de production sont substituables ou complémentaires.

● *L'entreprise et les contraintes du financement de l'investissement*

La décision d'investir dépend du financement de l'investissement, c'est-à-dire des capacités d'**autofinancement** ainsi que des possibilités de recours à un **financement externe**. L'efficacité du **système financier** conditionne ainsi l'investissement.

Le **profit** n'a pas seulement un rôle de motivation, il fournit également les moyens de l'autofinancement, critère essentiel de la décision d'investissement petite entreprise qui n'a qu'un accès limité au financement externe.

L'entreprise peut aussi financer l'investissement par emprunt ou par recours aux **marchés financiers**. Si l'on considère que l'**information** des **actionnaires** est parfaite et que les **marchés financiers** sont efficaces, les modalités de financement n'ont pas en soi d'importance, seule compte la **rentabilité** escomptée par le **marché** (**théorème** Modigliani-Miller). Lorsque ces **hypothèses** ne sont pas respectées, certaines entreprises sont rationnées dans l'accès au crédit bancaire comme dans l'accès au marché financier. Ainsi, depuis la **crise des subprimes**, les **petites et moyennes entreprises** font face à une situation de **crédit crunch**.

Le concept de **profitabilité** proposé par E. Malinvaud, est mesuré par la différence entre le taux de la **rentabilité financière** de l'entreprise et le **taux d'intérêt** réel. Une profitabilité nulle ou négative peut conduire à privilégier les placements financiers par rapport à l'investissement productif. L'investissement n'a lieu que si la profitabilité est supérieure au rendement des **obligations**. En période de taux d'intérêt réels faibles, dans la mesure où la **rentabilité économique** du capital physique est supérieure au taux d'intérêt, l'entreprise peut faire jouer l'**effet de levier** pour améliorer sa **rentabilité financière** mais un retournement de cet effet peut aussi entraîner une crise de l'endettement (accroissement du **service de la dette**, et du risque de défaillance et une remise en cause de la confiance des **banques**).

Si l'entreprise a accès au marché financier, l'investissement sera réalisé selon le critère du **Q de Tobin**, si l'augmentation de la valeur boursière de l'entreprise qui découle de l'investissement est supérieure au coût de l'investissement (le ratio de valeur boursière/stock de capital au prix de renouvellement est supérieur à 1).

La fonction d'investissement de l'entreprise apparaît donc comme relevant d'objectifs multiples et complexes qui doivent aussi intégrer l'influence de la

politique fiscale.

- *L'investissement stratégique*

Dans un modèle de **concurrence imparfaite**, la fonction d'investissement devient plus complexe puisqu'elle intègre la capacité de l'entreprise à améliorer sa **compétitivité**. L'**analyse stratégique** prend en compte la gestion des **risques** face aux modifications de l'environnement économique. Outre le degré d'**aversion pour le risque** de l'**entrepreneur**, d'autres variables stratégiques sont prises en compte comme la modernisation du capital productif de l'entreprise, la recherche d'une plus grande **efficience** du **capital humain**, la capacité d'**innovation** (investissement en **recherche-développement**), la restructuration de l'entreprise (recentrage ou **diversification** des activités, délocalisation, **investissement direct**, **investissement de portefeuille**, etc.).

■ Investissement, équilibre macroéconomique et croissance

- *L'investissement, l'équilibre macroéconomique keynésien, la politique économique*

Dans l'analyse de J.M. Keynes qui concerne une économie fermée, l'investissement est l'une des composantes de la **demande globale** (l'autre est la consommation). Le résultat théorique central de la *Théorie Générale* de J.M. Keynes est la probabilité d'un équilibre de sous-emploi. L'investissement est la composante la plus dynamique de la demande globale et lorsque l'économie est en **sous-emploi**, la **politique économique** de relance de la demande globale, permet d'atteindre le **plein-emploi** notamment en agissant sur l'investissement. Inversement, lorsque l'économie est au plein emploi et que les tensions inflationnistes s'accroissent, il faut alors freiner l'investissement. Dans les deux cas, le mécanisme du **multiplicateur d'investissement** augmente l'efficacité des mesures prises par l'État. La politique monétaire doit suivre l'orientation de la politique budgétaire, accommodante en phase de relance et restrictive en phase de stabilisation de la demande.

Si l'investissement augmente (baisse), il suscitera au niveau macroéconomique une épargne correspondante. Par exemple, une hausse de l'investissement provoquera une hausse (une baisse) du **Produit intérieur brut** (par le jeu du multiplicateur d'investissement). La hausse (baisse) du PIB

provoque celle des revenus dont une partie est épargnée. L'égalité entre l'investissement et l'épargne est ainsi toujours réalisée **ex-post**.

⇒ L'analyse selon laquelle l'investissement dépend d'une épargne préalable exposée par l'École autrichienne et reprise par la **théorie néoclassique** est ainsi contredite par l'analyse keynésienne dans les situations de sous-emploi. Dans de telles situations, une hausse de l'épargne par la réduction de la consommation provoque celle de la demande globale et aggrave le **sous-emploi**. L'investissement est découragé (effet multiplicateur) et l'épargne, qui est pour Keynes une fonction du revenu national baisse également. Lorsque le plein-emploi est atteint, l'analyse keynésienne rejoint l'analyse autrichienne : l'épargne est indispensable à la hausse de l'investissement.

● *L'investissement et la croissance*

– Dans une logique néoclassique, la contribution de l'investissement à la croissance est d'accroître les **capacités de production** et de moderniser l'appareil productif. On privilégie une logique d'offre qui répond à la **loi de Say**.

– Dans une approche keynésienne, en économie fermée, la **demande** globale inclut la consommation et l'investissement. Ce dernier, compte tenu de la **loi psychologique fondamentale**, en est la composante la plus dynamique. Il n'y a croissance économique que si l'investissement courant est supérieur à l'épargne de la période précédente. La **croissance économique** ne dépend donc pas du niveau d'investissement mais de l'accroissement de celui-ci. En contrepartie d'un investissement, les entreprises fabriquant des biens d'équipement, distribuent des **revenus** qui sont dépensés à leur tour, en fonction de la **propension marginale à consommer**. Le multiplicateur d'investissement est d'autant plus élevé que la **propension marginale à épargner** est faible.

– Le **modèle accélérateur/profit** explique les variations de l'investissement productif des entreprises en tenant compte de mécanismes keynésiens (effet de l'**accélérateur**) et de mécanisme néoclassiques (sensibilité du taux d'investissement des entreprises au taux de profit). Il existe une pluralité de modèles, mais la relation accélérateur-profit apparaît plus instable au cours de la décennie 1990. Selon E. Malinvaud, la faiblesse de l'investissement des entreprises serait liée à une plus forte incertitude sur leurs perspectives de croissance. Toute reprise de la croissance doit être soutenue et durable pour s'accompagner d'une reprise de l'investissement.

● *L'investissement et l'instabilité de la croissance*

Dans le **modèle** Harrod-Domar (1947), l'investissement est un facteur d'instabilité de la croissance. L'investissement est appréhendé à la fois comme un moyen d'extension des **capacités de production** et comme un stimulant de la demande. Une croissance à taux constant suppose de rendre compatible l'effet de l'investissement sur la variation du revenu (multiplicateur d'investissement) et l'effet de l'investissement sur la variation des capacités de production.

Les anticipations des **entrepreneurs** et le mécanisme de l'accélérateur conduisent à une instabilité de la croissance économique :

- si les anticipations optimistes des entrepreneurs sont validées, l'investissement s'accroît, le rythme de croissance s'accélère conduisant à la frontière du plein-emploi et à des tensions inflationnistes ;
- si les entrepreneurs ont des anticipations pessimistes, ou si les anticipations optimistes sont invalidées, l'investissement diminue conduisant à une phase de récession et de **sous-emploi**.

La **croissance équilibrée** est donc improbable (on parle d'équilibre au fil du rasoir) et il revient à la politique macroéconomique de maintenir l'économie au voisinage d'un sentier de croissance équilibrée.

À long terme, le taux de croissance de l'investissement doit assurer la compatibilité entre le taux de croissance garanti (rapport du **taux d'épargne** et du coefficient marginal de capital) et le taux de variation de la **population active** (taux de croissance naturel).

L'introduction de décalages dans l'adaptation de l'investissement aux variations de la demande conduit à une dynamique basée sur les inégales vitesses de réaction de l'investissement et de la consommation : la croissance de l'investissement peut s'accompagner, dans le modèle de l'**oscillateur**, de **fluctuations** amorties, d'oscillations explosives ou de croissance exponentielle.

■ Investissement, partage de la valeur ajoutée et croissance

● *Le partage de la valeur ajoutée*

La relation entre investissement et profit au niveau macroéconomique conduit à s'intéresser au partage de la **valeur ajoutée** et à la **productivité apparente du capital**. Le **taux de marge**, dans la **Comptabilité nationale**, égal à l'**excédent brut d'exploitation** (au sens de la comptabilité nationale) sur la valeur ajoutée est un indicateur de la part de la valeur ajoutée consacrée à la rémunération du capital.

Sur la longue période, de nombreuses études concluent à la stabilité du partage de la valeur ajoutée. Ainsi S. Kuznets (1937) pour les États Unis ou M. Baslé (1982) pour la France situent la part moyenne des **salaires** autour de 62-63 %, autrement dit, celle des profits est de 27 à 28 % de la valeur ajoutée. Plus récemment, le rapport Cotis (2009) à propos de la France, évaluait le taux de marge des sociétés non financières à 33 % sur la période 1950-fin des années 2000. Le **taux de marge** des entreprises est donc stable sur la longue période avec d'amples fluctuations à moyen terme.

Dans l'approche néoclassique, les facteurs de production sont rémunérés à leur **productivité marginale** et le partage de la valeur ajoutée est donc déterminé par des paramètres fondamentaux de l'économie. Ce partage peut éventuellement fluctuer autour d'une valeur d'équilibre mais son ancrage sur les fondamentaux lui assure une certaine stabilité.

Au contraire, dans les modèles post-keynésiens, le taux de profit dépend de la répartition du revenu national entre profits et salaires. Les conflits de répartition jouent ainsi un rôle important, même si la **flexibilité** des **taux d'épargne** peut en théorie assurer un sentier de croissance équilibrée.

● *L'évolution du partage de la valeur ajoutée et l'évolution de la formation brute de capital fixe en France*

Si l'on appelle K le stock capital en volume et P_k le prix du capital, **EBE** l'**excédent brut d'exploitation** des entreprises (au sens de la **comptabilité nationale**), Y la production en volume et P_{va} le prix moyen de la valeur ajoutée (ce qui donne $VA = Y.P_{va}$). On peut écrire alors :

$$EBE = EBE \times VA$$

$$K \quad VA \quad K$$

Soit

$$EBE = EBE \times Y.P_{va}$$

$$K \quad VA \quad K.P_k$$

Puisque le **taux de marge** (EBE/VA) mesure la part de la valeur ajoutée qui est consacrée à la rémunération du capital, le taux de profit EBE/K (rentabilité économique) est égal au taux de marge multiplié par la productivité du capital (Y/K) et l'inverse du prix relatif du capital (P_{va}/P_k). Le taux de profit dépend donc essentiellement des variations du taux de marge et de la productivité du capital (sauf modification importante du système de **prix relatifs**).

Sur le plan empirique, on assiste à d'importants débats concernant le partage de la valeur ajoutée. De nombreux travaux français et internationaux (FMI,

OCDE) soulignent que depuis le début des années 1980 on assiste à une baisse de la part relative des salaires dans la valeur ajoutée.

En France, le Rapport Cotis, publié en 2009 (« Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France »), constate que la part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée est relativement stable de 1949 jusqu'au premier choc pétrolier (autour de 70 %). Cette part s'accroît ensuite avec un maximum en 1982 (75 %), du fait du maintien de règles antérieures de progression des salaires dans un contexte de croissance ralentie. À partir de 1983-1984, la part des salaires baisse (politique de **désindexation**, ralentissement des gains de productivité), ce qui la ramène, à la fin des années 1980, aux alentours de 67 %, valeur qui est restée stable jusqu'à aujourd'hui. La mesure de la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée diffère selon la période choisie : la baisse est forte si l'on prend comme point de départ l'année « haute » de 1982 ou bien limitée si l'on opère la comparaison à la période précédant le choc pétrolier.

Au sein de l'**excédent brut d'exploitation**, la part des **dividendes** s'est beaucoup accrue passant 7 % de l'excédent brut d'exploitation des sociétés non financières en 1993 à 16 % en 2007).

Néanmoins, les liens entre taux de marge et investissement ne sont pas mécaniques : une hausse du taux de marge ne conduit pas nécessairement à une hausse de l'investissement dans la mesure où les entreprises peuvent choisir de se désendetter et/ou d'accroître leurs placements financiers et/ou d'accroître la rémunération des actionnaires.

■ Investissement et marchés financiers

La modification de la structure de financement des entreprises tend à renforcer la place des **actionnaires**. La distribution d'un dividende attractif peut conduire à des logiques de rachats de leurs propres actions par l'entreprise pour faire monter les cours ou améliorer la rémunération des actionnaires. Le financement de l'investissement par les marchés de capitaux peut donc conduire à une réduction des **capacités d'autofinancement** des sociétés, ce que confirme le rapport Cotis (2009)

Les entreprises des pays du Nord essayent de profiter de la croissance rapide des **pays émergents**, là où l'environnement est dynamique, en y concentrant leurs plans de développement et de nouvelles stratégies d'investissement. La **nouvelle division internationale du travail** entre les pays développés, les anciens pays de l'Est et les pays émergents (Chine, Inde) contribue à alimenter une pression concurrentielle à travers les **délocalisations**.

► *Croissance économique* ► *Entreprises et système productif* ► *Fluctuations et crises* ► *Mondialisation* ▷ *École autrichienne* ▷ *Théorie post keynésienne* ▷ *Actualisation* ▷ *Accumulation primitive* ▷ *Capitalisme* ▷ *Dividende* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Emploi* ▷ *Industrialisation* ▷ *Investissement immatériel* ▷ *Loi de la baisse tendancielle du taux de profit* ▷ *Loi de Kaldor-Verdoorn* ▷ *Taux de rendement interne* ▷ *Tertiarisation* ▷ *Valeur actualisée nette*

● BOLUSSET C. (2007), *L'investissement*, Bréal, « Thèmes et débats ».

FORAY D. (2009), *L'économie de la connaissance*, La Découverte, « Repères ».

GUELLEC D. (2009), *L'économie de l'innovation*, La Découverte, « Repères ».

VILLIEU P. (2007), *Macroéconomie L'investissement*, La Découverte, « Repères ».

INSEE, *Les comptes de la Nation* (publication annuelle).

ABRAHAM-FROIS G. (2001), *Dynamique économique*, Dalloz, « Précis ».

BARRO R.J. (2000), *Les facteurs de la croissance économique. Une analyse transversale par pays*, Economica.

COTIS J.-PH. (2009), *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France*, INSEE.

FONTAGNE L., TOUBAL F. (2010), « Investissement direct étranger et performances des entreprises », *Rapport au CAE*, La Documentation française.

GLACHANT J. (2010), *Investissement et investisseurs de long terme*, Rapport au CAE, La documentation française.

@ Site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Site du Conseil d'analyse économique : <http://www.cae.gouv.fr/>

Site du CEPII : www.cepii.fr

Site d'Eurostat : www.europa.eu.int/comm/eurostat

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site de l'OCDE : www.ocde.org

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site du SESSI : <http://www.industrie.gouv.fr/sessi>

Un rapport du CESE sur l'investissement public (2012) : http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012_14_investissement_public.pdf

Capital financier

Selon l'économiste marxiste R. Hilferding (1877-1941), le capital financier désigne la fusion du capital bancaire et du capital industriel. La domination du capital financier correspond à une nouvelle phase du **capitalisme** : l'**impérialisme**.

► *Capital et investissement* ▷ *Théorie marxiste* ▷ *Capital* ▷ *Financiarisation*

Capital fixe

Pour une **entreprise**, le capital fixe est celui qui peut concourir à plusieurs cycles de **production**. Il inclut les bâtiments et installations fixes diverses à usage industriel, agricole, commercial ou financier ainsi que les équipements productifs.

Au niveau macroéconomique, le capital fixe est, selon la **comptabilité nationale**, l'ensemble des acquisitions de **biens durables** ou de quelques **services** (logiciels) destinés à être utilisés pendant plus d'un an dans un processus de **production**. C'est la durée d'utilisation des biens et des services qui définit le caractère fixe du capital.

Pour les comptes nationaux, le capital fixe productif comprend le capital fixe à l'exception des logements et des installations militaires sans possibilité d'usage civil (capital fixe improductif).

⇒ Ne pas confondre le capital qui est un **stock** avec l'**investissement** qui est un **flux**.

⇒ Le capital fixe se caractérise par le nombre souvent limité de ses affectations alternatives, (d'où un élément de rigidité de l'appareil productif). À chaque cycle de production, le capital fixe subit une certaine usure ou une **obsolescence**.

► *Capital et investissement* ▷ *Bien d'équipement* ▷ *Bien de production* ▷ *Amortissement* ▷ *Capital circulant* ▷ *Capital physique* ▷ *Capital technique* ▷ *Détour de production* ▷ *Formation brute de capital fixe (FBCF)* ▷ *Marché contestable* ▷ *Productivité*

Capital humain

Il y a constitution de capital humain chaque fois qu'un individu acquiert des connaissances ou des savoir-faire lui permettant d'améliorer son efficacité productive. Le concept, inventé par Th. Schultz (prix Nobel en 1979) et popularisé par G. Becker (prix Nobel en 1992) dans les années 1960, représente une extension de la notion de **capital** d'I. Fisher. Ce dernier proposait de considérer comme **capital** toute ressource susceptible de fournir des **flux de revenus** futurs.

Le capital humain est donc un **stock** qui peut s'accroître ou diminuer, et qui possède deux caractéristiques essentielles : d'une part il est largement immatériel, composé avant tout d'aptitudes innées (selon G. Becker) et d'acquis mentaux ; d'autre part il est inséparable de la personne de son détenteur.

Ce stock de capital humain peut s'accroître grâce à des **investissements** :

– dans le domaine de l'éducation et la formation : l'éducation informelle dispensée par la famille durant la petite enfance, scolarité, formation professionnelle et expérience professionnelle acquise sur le tas ou de manière plus officielle ;

– dans le domaine de la santé. Ce qui contribue au développement et au **bien-être** physique et mental des populations accroît en effet le capital humain (vaccinations, contrôles de prévention, vitamines ou hôpitaux...).

L'investissement en capital humain implique des coûts de dépenses d'éducation, de formation professionnelle ou de santé. Mais il faut inclure également les **coûts d'opportunité**, c'est-à-dire les gains auxquels on renonce lorsqu'on décide d'accumuler un tel capital. L'ensemble de ces coûts est supporté parce qu'ils permettent la mise en valeur d'aptitudes productives, et donc une meilleure **productivité** et une meilleure rémunération du travail.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Appariement sélectif (Théorie de)* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Productivité* ▷ *Revenu* ▷ *Salaire* ▷ *Signal* ▷ *Théorie du filtre*

Capital-investissement (Private equity)

Le capital-investissement est un apport de **fonds propres** par des investisseurs à des sociétés à haut potentiel de croissance qui ont besoin de **capitaux**, mais qui ne sont pas cotées en **bourse** (d'où le terme *private* en anglais). Les apports de capitaux sont en général le fait de sociétés de portefeuille ou de **fonds d'investissement** qui prennent des **participations** dans le but de générer un retour sur **investissement** élevé. Le capital investissement finance le démarrage d'une entreprise (ou **capital risque**), son développement, sa transmission ou sa cession, sa restructuration par exemple dans la haute technologie. Il est essentiel à un **leverage buy out** (LBO).

► *Entreprise et système productif* ► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Capital et investissement* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Entrepreneur* ▷ *Économie de l'innovation* ▷ *Innovation* ▷ *Start up*

Capital naturel

Selon H. Daly (1994) « Le capital naturel est le stock qui produit le flux de ressources naturelles : la population de poissons dans l'océan qui génère le flux de pêche allant sur le marché ; la forêt sur pied à l'origine du flux d'arbres coupés ; les réserves de pétrole dans le sol dont l'exploitation fournit le flux de pétrole à la pompe ». La prise en compte du capital naturel dans l'analyse économique (et spécialement dans l'analyse de la croissance) est liée à la prise en compte du fait que ce stock de capital naturel est susceptible de s'épuiser. Or, les mesures économique traditionnelles (**produit intérieur**

brut par exemple) comptabilisent positivement certains **flux** qui résultent de ce capital naturel (par exemple la production de pétrole, de gaz ou de charbon), mais ne comptabilisent pas négativement la diminution du **stock**. Alors que la comptabilité usuelle compense l'usure du **capital physique** en mesurant la **consommation decapital fixe (amortissement)**, il n'en allait pas de même jusqu'ici pour le capital naturel. La prise de conscience du fait que la réduction du stock de capital naturel portait atteinte au **bien-être** des générations futures. Les débats sur la **soutenabilité de la croissance** conduisent désormais à prendre en compte quatre types de capitaux :

- capital physique produit ;
- capital nature ;
- **capital humain** ;
- **capital social** et institutionnel.

ainsi que le degré de substituabilité entre eux.

► *Économie et écologie* ► *Croissance économique* ► *Comptabilité nationale* ▷ *Capital naturel critique* ▷ *Développement durable* *Économie de l'environnement* ▷ *Règle de Harwick* ▷ *Règle de Hotelling* ▷ *Ressources naturelles*

Capital naturel critique

Le capital naturel critique est un sous-ensemble du **capital naturel** dont on doit assurer la sauvegarde, notamment lorsqu'on considère qu'il n'est pas substituable à d'autres formes de capital (physique, technologique, social ou humain). Par exemple on peut considérer que les forêts primaires (ou au moins une partie d'entre elles) doivent être absolument conservées et qu'on ne peut pas leur substituer des forêts résultant de plantations. Même chose en ce qui concerne certaines espèces d'animaux sauvages auxquels on ne peut pas substituer des animaux d'élevage, etc.

Le concept de capital naturel critique est utilisé dans le débat sur la soutenabilité. On peut en effet rejeter à la fois l'hypothèse de parfaite substituabilité des divers capitaux et l'hypothèse d'absence totale de substituabilité pour adopter une hypothèse de substituabilité partielle sous contrainte de préservation du capital naturel critique. Le choix des éléments de ce capital naturel critique relève à la fois d'un débat scientifique et d'un débat démocratique.

► *Économie et écologie* ▷ *Bien commun* ▷ *Capital humain* ▷ *Capital physique* ▷ *Capital social* ▷ *Capital technologique* ▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Substituabilité faible* ▷ *Substituabilité forte*

Capital physique

Le capital physique (ou capital physique produit) est constitué par l'ensemble des **biens durables** qui servent à produire d'autres **biens** et **services** pendant plusieurs cycles de production. Ce **stock** de biens durables résulte du processus d'**accumulation du capital** (au sens traditionnel du terme). Il résulte donc de l'effet combiné de la **formation brute de capital fixe** et de la **consommation de capital fixe**.

L'usage de ce terme s'est généralisé dans la mesure où l'analyse de la **croissance économique** et du **développement durable** prend en compte désormais diverses formes de capital : le capital physique produit, le **capital naturel**, le **capital humain** et le capital social et institutionnel.

► *Capital et investissement* ▷ *Actif* ▷ *Actif physique* ▷ *Bien d'équipement* ▷ *Capital fixe* ▷ *Rareté*

Capital-risque (venture capital)

Le capital-risque *stricto sensu* est un sous-ensemble du **capital investissement** et concerne les seules interventions par apport de **fonds propres** dans les **entreprises** nouvelles ou en phase de création. C'est un mode de financement de la **croissance** d'une entreprise à fort potentiel de développement. Des **investisseurs** (en général une société de capital-risque) apportent à une entreprise :

- des ressources financières (prise de participations) ;
- un partenariat dans son **management** (cette mission d'accompagnement et d'assistance peut être déterminante pour assurer la survie d'une jeune entreprise innovante).

► *Capital et investissement* ► *Entreprise et système productif* ► *Fluctuations et crise* ► *Destruction créatrice* ▷ *Innovation* ▷ *Progrès technique* ▷ *Start-up*

Capital social (en économie)

Le capital social est constitué par l'ensemble des apports des propriétaires de l'**entreprise** au moment de sa constitution ou au cours de son existence. Il figure au **passif** du **bilan** et il est égal à la valeur nominale de chaque **action** multipliée par le nombre d'actions émises.

- ⇒ Le montant du capital social donne une **information** sur l'importance de l'entreprise.
- ⇒ Le capital social s'accroît à l'occasion d'une **augmentation de capital**.
- ⇒ Ne pas confondre avec le **capital technique** ou avec la **capitalisation boursière** de l'entreprise.
- ⇒ Ne pas confondre avec le capital social au sens sociologique.

► *Capital et investissement* ▷ *Capitaux propres* ▷ *Actionnaire* ▷ *Patrimoine* ▷ *Société*

Capital social (sociologie économique)

Le capital social, est un concept initialement proposé par les sociologues comme J. Coleman (*Foundations of Social Theory*, 1990) et transposé en économie pour rendre compte d'une forme spécifique de **capital** liée à la mobilisation d'un réseau de relations entre des individus donnant accès à des ressources monétaires ou non monétaires.

– Au niveau microéconomique, le capital social, comme toute autre forme de capital s'accumule par des **investissements** relationnels et se manifeste par l'aide que des membres d'un réseau sont prêts à accorder à un individu (le carnet d'adresses d'un entrepreneur peut lui permettre d'accroître son **chiffre d'affaires**, sur le **marché du travail**, le capital social d'un individu peut faciliter son embauche ; dans une équipe de recherche, il facilite l'accès à une information pertinente, à des conseils).

– Au niveau agrégé, le capital social est un ensemble des ressources (**confiance, coopération, réciprocité**) qu'une communauté est susceptible de procurer à ses membres. Il crée des externalités positives par un environnement facilitant l'action collective dans des situations d'incomplétude ou d'**asymétrie d'information** par exemple sur les marchés du travail et du crédit. La **Banque mondiale** considère que le capital social permet de mieux cerner les mécanismes à l'œuvre dans les processus de **développement** territorial à travers les **externalités de réseaux**, vecteurs de relations sociales denses par des coordinations à la fois horizontales fortes (relations familiales et amicales ou *bounding*), verticales (*linking*) entre des agents appartenant à des groupes différents, et virtuelles (*bridging*) entre des individus distants géographiquement. Par exemple les diasporas par l'accès privilégié qu'elles ont au milieu local, sont souvent à l'origine de flux commerciaux avec leur pays d'origine. De même dans un **district industriel**, la qualité des coordinations locales facilite des **effets d'apprentissage** cumulatifs. Le capital social se rapproche alors de la induite dans des **jeux répétés** où les agents anticipent leurs intentions réciproques.

► *Entreprise et système productif* ► *Politique économique* ► *Économie et écologie*
► *Économie du développement* ▷ *Capital humain* ▷ *Commerce équitable*
▷ *Discrimination* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Économie géographique*
▷ *Externalité* ▷ *Finance solidaire* ▷ *Théorie des jeux*

Capital technique

Le capital technique est l'ensemble des biens reproductibles susceptibles d'accroître l'efficacité du travail humain. Il inclut le **capital fixe** et le **capital circulant**.

Dans une conception plus étroite, le capital technique est l'ensemble des moyens de production durables dont dispose une **entreprise** (bâtiments, machines, outillages, matériels de transport...). Il est alors synonyme de capital fixe.

La notion de capital technique fait référence à une conception physique du capital qui se différencie d'une conception comptable (**capital social** et **capitaux propres**).

► *Capital et investissement* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Capital physique*
▷ *Coefficient de capital* ▷ *Détour de production* ▷ *Formation brute de capital fixe (FBCF)* ▷ *Immobilisation* ▷ *Intensité capitaliste* ▷ *Progrès technique*

Capital technologique

Le capital technologique est un ensemble d'**actifs** immatériels constitué de savoirs et de savoir-faire. Il s'agit d'un **stock** qui est constitué notamment par les activités de **recherche développement**, mais aussi par le processus d'apprentissage qui se produit au cours même de l'activité de production (*learning by doing*). Le capital technologique peut prendre une forme institutionnalisée (brevets), mais il peut aussi avoir une forme tacite par exemple à travers des **rutines** qui se transmettent de façon plus ou moins formelle au sein des collectifs de travail.

► *Capital et investissement* ▷ *Actif* ▷ *Actif spécifique* ▷ *Effet d'apprentissage* ▷ *Progrès technique*

Capital variable

Dans l'analyse marxiste, le capital variable est la partie du **capital** qui est utilisée pour acheter la **force de travail**.

⇒ Le **salaire** est un **revenu** pour les travailleurs, mais c'est une partie du capital avancé (qui doit être mis en valeur) pour les capitalistes.

▷ *Baisse tendancielle du taux de profit* ▷ *Composition organique du capital* ▷ *Fonds de salaire* ▷ *Taux de plus value* ▷ *Théorie marxiste* ▷ *Travail vivant*

Capitalisation boursière

La capitalisation boursière est la somme de la valeur de toutes les **actions** cotées à la **Bourse des valeurs**.

Pour une **entreprise** cotée en Bourse c'est le cours boursier multiplié par le nombre d'actions.

Pour une place financière (comme **Euronext**), elle est obtenue en multipliant la valeur des actions cotées en Bourse par le nombre d'actions.

⇒ Ne pas confondre la capitalisation boursière et le **capital social**.

► *Entreprise et système productif* ► *Capital et investissement* ► *Monnaie et financement*
▷ *Actionnaire* ▷ *Augmentation de capital* ▷ *Offre publique d'achat (OPA)*

Capitalisme

Le capitalisme est un **système économique** qui repose sur le **salariat**. Il se caractérise par une logique d'**accumulation du capital**. Le plus souvent le capitalisme est basé sur la propriété privée des moyens de production (du **capital**) et sur la **régulation** marchande. Cependant, la propriété privée des moyens de production est antérieure au capitalisme et certaines économies capitalistes comportent, ou ont comporté, des éléments plus ou moins importants de propriété publique et de **planification**.

⇒ Il ne faut pas confondre capitalisme et économie de marché. Une économie de marché peut fonctionner sur la base d'échanges entre producteurs indépendants. En pratique, certains auteurs utilisent le terme « économie de marché » pour désigner les économies capitalistes, car ils considèrent que le terme « capitalisme » a une connotation trop marxiste.

⇒ Il existe diverses analyses du capitalisme. Pour K. Marx (1818-1883), le capitalisme est un **mode de production** qui assure un développement important des **forces productives**, mais dont l'existence est menacée à long terme en raison de ses contradictions (**baisse tendancielle du taux de profit** notamment). Pour les économistes libéraux, la propriété privée du capital, la liberté d'entreprise, le droit de transmettre son **patrimoine** par héritage, la régulation par le **marché**, sont étroitement liés et conditionnent à la fois la liberté individuelle, l'**efficacité** et l'**efficience**.

⇒ Diverses formes de capitalisme ont existé au cours de l'histoire. Dès la fin du Moyen Âge, en liaison avec le commerce lointain, un capitalisme marchand et bancaire se développe et se distingue des activités domestiques et marchandes, mais il ne constitue, selon l'historien F. Braudel (1902-1985), qu'un aspect limité de la vie économique. Progressivement, à partir de la fin du XVIII^e siècle, la sphère marchande s'étend, le salariat se développe et, avec la **révolution industrielle**, le capitalisme industriel devient dominant en Europe et en Amérique du Nord. Au XX^e siècle, on parle de néo-capitalisme pour désigner un système où l'intervention économique de l'État est forte. Au début du XXI^e siècle, on s'interroge sur l'émergence d'un **capitalisme actionnarial**.

⇒ Pour le sociologue M. Weber (1864-1920), il importe d'étudier « l'**esprit du capitalisme** », c'est-à-dire la recherche rationnelle d'un gain légitime par l'exercice d'une profession.

► *Entreprise et système productif* ► *Capitalisme managérial* ► *Capitalisme patrimonial* ► *Économie marchande* ► *Fordisme* ► *Mode de régulation concurrentielle* ► *Mode de régulation monopoliste* ► *Régulation* ► *Théorie de la régulation* ► *Variété des capitalismes*

Capitalisme actionnarial

Le capitalisme actionnarial est un type de **capitalisme** dans lequel le pouvoir de décision au sein des **entreprises** est détenu par les propriétaires du **capital**, c'est-à-dire les **actionnaires**. Ce type de capitalisme se développe à partir des années 1980 sur la base d'une critique du **capitalisme managérial**. Beaucoup d'actionnaires entendent reprendre un pouvoir de contrôle dont ils ont été privés et ils considèrent que la tâche des **managers** est de créer de la valeur pour l'actionnaire, ce qui suppose à la fois le versement de **dividendes** suffisants et la mise en œuvre d'une stratégie conduisant à une hausse du cours de l'**action** en bourse.

⇒ Le concept de **gouvernance d'entreprise** exprime cette volonté d'exercer un contrôle plus fort des mandataires (les actionnaires) sur leurs mandants (les dirigeants de l'entreprise).

⇒ Le développement du capitalisme actionnarial est favorisé par la montée en puissance des **investisseurs institutionnels** qui, au sein des assemblées générales d'actionnaires, peuvent jouer un rôle décisif du fait de leur poids dans l'actionnariat.

⇒ Selon D. Plihon, le capitalisme actionnarial est au cœur d'un nouveau régime de croissance dans lequel la finance de marché joue un rôle décisif.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Financiarisation* ▷ *Parties prenantes* ▷ *Système économique* ▷ *Théorie des incitations* ▷ *Théorie de l'agence*

Capitalisme familial

Le capitalisme familial est un type de **capitalisme** dans lequel le pouvoir de décision au sein des **entreprises** est détenu par les propriétaires du **capital** appartenant souvent à la même famille, celle des fondateurs. Les noms de De Wendel, Michelin, Renault et Schneider en France, de Krupp en Allemagne, d'Agnelli en Italie, etc. illustrent ce type de capitalisme.

⇒ Le capitalisme familial marque indiscutablement les débuts du capitalisme industriel au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Certaines analyses, notamment celle d'A. Chandler, ont conduit à penser que le **capitalisme managérial** s'était substitué au capitalisme familial. Il n'en a rien été : les deux formes de capitalisme ont continué à coexister. Dans la période récente, certaines grandes aventures industrielles sont marquées par le pouvoir des fondateurs qui restent souvent les propriétaires majoritaires du capital et qui ont la responsabilité de la gestion (par exemple Microsoft aux États-Unis ou des groupes comme Pinault et Lagardère en France).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Système économique*

Capitalisme managérial

Le capitalisme managérial est un type de **capitalisme** caractérisé par le fait que le pouvoir de décision au sein des **entreprises** est détenu par des **managers** (c'est-à-dire des gestionnaires), souvent salariés, recrutés en fonction de leurs compétences et non du fait qu'ils sont propriétaires du **capital** de l'entreprise. Cette analyse a été initiée notamment par A. Berle et G. Means (*The Modern Corporation and Private Property*, 1932) et prolongée par J. Burnham (*The Managerial Revolution*, 1941), puis par J. K. Galbraith (*The New Industrial State*, 1967). Dans ces travaux, les relations entre les **actionnaires** et les managers sont souvent analysées en termes de **relation d'agence** : la dispersion de l'actionnariat affaiblissait le pouvoir de contrôle des actionnaires sur les managers.

⇒ Le développement du capitalisme managérial à partir des années 1930 correspond à un affaiblissement (mais non à une disparition) du **capitalisme familial**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Financiarisation* ▷ *Néo institutionnalisme* ▷ *Parties prenantes* ▷ *Système économique* ▷ *Technostructure* ▷ *Théorie de l'agence*

Capitalisme patrimonial

Le capitalisme patrimonial est un type de **capitalisme** dans lequel la préoccupation principale est la maximisation du **patrimoine** et des **revenus** des propriétaires du **capital** qu'il s'agisse de propriétaires individuels ou d'**investisseurs institutionnels**.

Ce type de capitalisme s'oppose à la fois à un capitalisme d'**entrepreneurs** mettant l'accent sur l'**innovation** et la création d'activités nouvelles et à un **capitalisme managérial** dans lequel les gestionnaires se préoccupent des intérêts des **actionnaires**, des salariés de l'**entreprise** et de la pérennité de l'entreprise (augmentation de la **part de marché**, notoriété des marques, choix technologique etc.).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Financiarisation* ▷ *Néo institutionnalisme* ▷ *Parties prenantes* ▷ *Théorie de l'agence*

Capitalistique

► *Capital et investissement* ▷ *Intensité capitalistique*

Capitaux

Les capitaux sont des fonds disponibles ou placés. On peut différencier les **capitaux propres** et les capitaux empruntés, les capitaux placés à **court terme** ou à **long terme**, les capitaux circulants sur un territoire ou internationalement (les **capitaux fébriles**).

⇒ Ne pas confondre avec le **capital**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Entreprise et système productif*
► *Consommation et épargne* ▷ *Actif* ▷ *Actif financier* ▷ *Bilan* ▷ *Épargne financière*
▷ *Épargne liquide* ▷ *Liquidité* ▷ *Spéculation*

Capitaux fébriles (hot money)

Les capitaux fébriles sont des avoirs liquides ou à court terme qui se déplacent d'un pays à un autre et/ou d'une **devise** à une autre au gré des perspectives de gains liées aux variations de **taux de change** et/ou de **taux d'intérêt**.

⇒ L'existence de tels avoirs liquides est une nécessité liée au financement des opérations commerciales ou des **investissements** internationaux dans un contexte d'instabilité monétaire et financière. Depuis les années 1980 on a assisté à une déconnexion entre la sphère réelle et la sphère financière de l'économie mondiale du fait de l'importance croissante des comportements spéculatifs. Le gonflement des avoirs liquides constitue un facteur de **risque** d'autant plus grand pour le système monétaire et financier international que les **réserves de change** des **banques centrales** sont insuffisantes pour assurer la **régulation** de ces flux.

⇒ Le terme « capitaux fébriles » est la traduction officielle de l'expression *Hot Money*. Le terme « capitaux flottants » a été abandonné.

► *Finances internationales* ▷ *Crise de change* ▷ *Financiarisation* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Politique du change* ▷ *Risque systémique* ▷ *Spéculation* ▷ *Système monétaire international*

Capitaux permanents

Les capitaux permanents sont les ressources dont peut disposer durablement une **entreprise** (ou toute autre **organisation**). Ils comprennent les **capitaux propres** et les emprunts à moyen et long terme.

Selon l'**analyse financière**, l'équilibre financier exige que des emplois longs (**actif immobilisé**) soient financés par des ressources longues (capitaux permanents).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Actif* ▷ *Bilan* ▷ *Solvabilité*

Capitaux propres

Les capitaux propres sont les ressources qu'une **entreprise** (ou toute autre organisation) n'a pas besoin de rembourser sauf en cas de cessation d'activité. Ils proviennent :

– soit d'un apport des propriétaires de l'entreprise (**capital social** d'une **société** ;

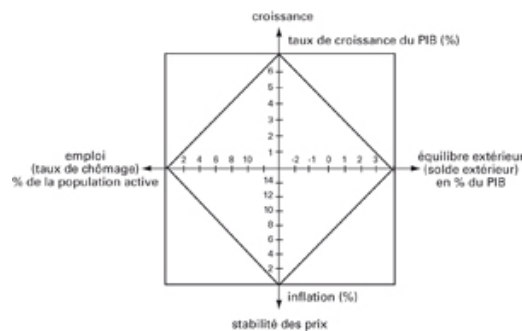
- soit des **profits** non distribués et mis en réserve ;
- soit des provisions pour **amortissement** (ou pour d'autres charges).

⇒ Ne pas confondre avec les **capitaux permanents**.

► *Entreprise et système productif* ► *Autofinancement* ► *Bilan* ► *Capacité de financement*
 ► *Effet de levier* ► *Solvabilité* Taux de rentabilité financière

Carré magique

Le carré magique est une représentation graphique permettant de visualiser les principaux objectifs potentiels de la **politique économique** : **croissance**, **plein-emploi**, stabilité des **prix** et équilibre extérieur. Cette expression est due à N. Kaldor (1971).



► *Politique économique* ► *École postkeynésienne* ► *Pacte de stabilité et de croissance*
 ► *Politique budgétaire* ► *Politique monétaire* ► *Policy Mix*

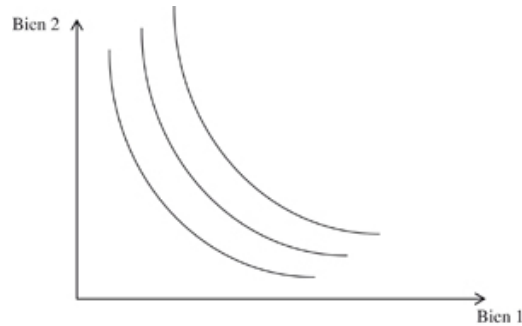
Carry trade

► *Opération de portage*

Carte d'indifférence

Dans la **théorie néoclassique**, la carte d'indifférence est la représentation graphique de l'ensemble des **courbes d'indifférence** d'un consommateur. Elle représente les préférences du consommateur indépendamment des prix des biens.

L'allure des courbes de la figure ci-dessous repose sur certaines hypothèses : décroissance de l'**utilité marginale**, **biens substituables**, biens parfaitement divisibles et **convexité des préférences** (le consommateur « préfère les mélanges »).



- ⇒ Il existe une infinité de courbes d'indifférence pour un seul consommateur.
- ⇒ Une courbe plus éloignée de l'origine des axes représente un niveau **d'utilité** plus élevé pour le consommateur.
- ⇒ L'hypothèse de transitivité des préférences du consommateur implique que les courbes d'indifférence ne peuvent pas se croiser.
- *Marchés et prix* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Fonction de demande* ▷ *Fonction d'utilité* ▷ *Taux marginal de substitution* ▷ *Théorème de Sonnenschein*

Carte de crédit

Une carte de crédit est un instrument qui permet de faire circuler la **monnaie scripturale** par l'intermédiaire de réseaux électroniques (règlement d'un achat par l'intermédiaire d'un terminal de paiement par exemple). La carte de crédit est aussi un moyen de convertir la monnaie scripturale en **monnaie fiduciaire** par l'intermédiaire d'un distributeur automatique de billets. Enfin la carte de crédit est un instrument de **crédit** lorsque le débit des achats effectués est différé dans le temps par l'établissement de crédit émetteur de la carte.

⇒ La carte de crédit n'est pas de la **monnaie**, elle est un instrument technique qui permet d'utiliser la monnaie scripturale ou de recourir au crédit.

► *Monnaie* ▷ *Monnaie électronique*

Cartel

Le cartel désigne une entente visant à réduire la **concurrence** entre des **entreprises** (généralement peu nombreuses) en fixant le **prix** et/ou en se partageant le **marché**. Le cartel tend à accroître son **pouvoir de marché** et à se comporter comme un **monopole** (maximisation du **profit** joint des membres). Le cartel doit supporter des coûts de surveillance et de contrôle et faire face à l'**opportunisme** du comportement de certains de ses membres.

⇒ Ne pas confondre avec **collusion**

► *Marchés et prix* ► *Marchés et prix Entreprises et système productif* ► *Autorité de la concurrence* ► *Oligopole* ► *Concurrence imparfaite* ► *Collusion*

Cash flow

► *Marge brute d'autofinancement*

Catégories socioprofessionnelles

► *Professions et catégories socioprofessionnelles*

Catholicisme social

Le catholicisme social est une **doctrine économique** qui s'inspire des encycliques sociales de l'Église catholique, en particulier *Rerum Novarum* (1891) du pape Léon XIII et *Quadragesimo anno* (1931) du pape Pie XI. La doctrine sociale de l'Église condamne aussi bien le **libéralisme** que le marxisme et la lutte des classes. Elle défend la propriété privée comme droit naturel et fondement de la liberté individuelle. Elle prône la solidarité entre les hommes par une organisation corporative du travail et l'intervention de l'**État** au service de la **justice sociale**. Au XX^e siècle l'Église catholique est souvent intervenue pour défendre la coopération au niveau international et la solidarité à l'égard du **tiers-monde**.

► *Économie solidaire* ► *Système économique*

Causalité (Principe de)

Le principe de causalité énonce que tout phénomène a une cause et que, dans des conditions identiques, la même cause produit le même effet. L'activité scientifique consiste à rechercher la ou les causes des phénomènes. Les relations ainsi établies sont souvent énoncées sous forme de **lois**.

⇒ La mise en évidence d'un rapport de **corrélation** entre ces deux variables n'indique pas nécessairement que l'une de ces variables est la cause de l'autre, et donc qu'il existe un rapport de causalité entre elles.

► *Épistémologie économique* ► *CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier)*

CDO (Collatéral debt obligation)

▷*Collatéral*

CDS (Credit default swap)

Un CDS est un contrat par lequel un prêteur s'assure contre le **risque de défaut** de son débiteur. Il s'agit bien d'un *swap* puisque celui qui s'assure (acheteur de protection) échange le versement d'une **prime** (généralement annuelle) contre le versement conditionnel (en cas de défaut) d'un capital qui couvre sa perte.

Les CDS sont des **produits dérivés**. Sur le marché des CDS se fixe le montant de la prime (spécifique à chaque type d'actif) que doivent acquitter les acheteurs de protection. Lorsque le cours des CDS augmente, cela signifie que la confiance dans le type d'actif concerné baisse (et que le risque de défaut augmente). Par exemple la crise grecque s'est manifestée par une hausse spectaculaire de la prime sur les **obligations** souveraines émises par la Grèce (2008).

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Politique économique* ▷ *Échange financier*
▷ *Dette souveraine* ▷ *Crédits structurés* ▷ *Crédits subprimes* ▷ *Crise de l'euro*

CEE

▷*Communauté économique européenne*

CEEA

▷*Communauté européenne du charbon et de l'acier*

CEI

▷*Communauté des États indépendants*

Ceinture protectrice

Dans la **théorie** des **programmes de recherche scientifique** de I. Lakatos (1922-1974), la ceinture protectrice est constituée des propositions, soumises à réfutation, qui sont situées autour du **noyau dur** du programme de recherche. La ceinture protectrice, constituée de conditions auxiliaires, d'**hypothèses** annexes, etc., permet de rendre compte d'un certain nombre de faits jusque-là inexpliqués ou de mettre à jour des faits nouveaux, sans avoir à remettre en cause le noyau dur.

⇒ Cette distinction noyau dur/ceinture protectrice, permet à Lakatos de formuler ce qu'il appelle un **falsificationnisme** sophistiqué.

► *Épistémologie économique* ▷ *Théorie*

Centile

Le premier centile C_1 d'une série statistique est la valeur du caractère statistique telle que 1 % de la population étudiée a une modalité inférieure ou égale à C_1 et 99 % a une valeur supérieure à C_1 . Il y a 99 centiles.

Par exemple, lorsqu'on étudie la répartition des **ménages** français en fonction de leur **revenu**, le premier centile sera la valeur du revenu telle que 1 % des ménages français ont un revenu inférieur ou égal à cette valeur, et 99 % un revenu supérieur ou égal à cette valeur.

⇒ Il ne faut pas confondre les centiles (au nombre de 99) et les sous-ensembles (au nombre de 100) délimités par les centiles et contenant 1 % de la population statistique.

⇒ D'une manière générale, les **quartiles**, **déciles**, centiles, sont appelés des quantiles.

Centre/périphérie

▷ *Périphérie*

Cercle vertueux du fordisme

Dans la **théorie de la régulation**, le cercle vertueux du fordisme est l'interaction entre les **formes institutionnelles** et le **régime d'accumulation** caractéristiques de la **régulation monopoliste** qui a permis la période de croissance des Trente Glorieuses. La forte croissance des gains de **productivité** a en effet permis à la fois des gains de **pouvoir d'achat** des salariés et une croissance de la **demande** des **ménages** (consommation de masse) et un niveau de **rentabilité** élevé conduisant à un fort **taux d'accumulation** (production de masse).

► *Croissance économique* ▷ *Croissance intensive* ▷ *Toyotisme*

Cercle vicieux de la monnaie faible

Le cercle vicieux de la monnaie faible désigne une situation où la **dévaluation** ou la **dépréciation** d'une **monnaie** sur le **marché des changes**, loin de contribuer à rétablir l'équilibre de la **balance commerciale**, aggrave ce déséquilibre (accroissement du déficit). En effet, la baisse de la valeur en **devises** de la monnaie nationale rend les

importations plus coûteuses sans conduire à l'augmentation du volume des **exportations** du fait d'une **compétitivité structurelle** insuffisante.

► *Finances internationales* ▷ *Balance des transactions courantes* ▷ *Compétitivité*
▷ *Courbe en J* ▷ *Sur-réaction* ▷ *Termes de l'échange*

Cercle vicieux de la monnaie forte

Le cercle vertueux de la monnaie forte désigne une situation où la **réévaluation** ou **l'appréciation** d'une **monnaie** sur le **marché des changes**, loin de contribuer à rétablir l'équilibre de la **balance commerciale**, aggrave ce déséquilibre (accroissement de l'excédent). En effet, la hausse de la valeur en **devises** de la monnaie nationale rend les **importations** moins coûteuses (ce qui contribue à la baisse des **coûts de production** et améliore donc la **compétitivité-prix** des exportations). De plus, quand un pays a une bonne spécialisation (**compétitivité structurelle**), l'augmentation du **prix** en devises de ses **exportations** n'affecte que faiblement leur volume. Au total, l'appréciation du **change** ou la réévaluation renforce la situation des pays excédentaires.

► *Finances internationales* ▷ *Compétitivité* ▷ *Courbe en J* ▷ *Sur-réaction* ▷ *Termes de l'échange*

Cercle vicieux de la pauvreté

Le cercle vicieux de la pauvreté (ou cercle vicieux du sous-développement) désigne un ensemble de mécanismes qui auto-entretiennent le **sous-développement**. Les causes qui empêchent le **démarrage** se renforcent mutuellement. L'insuffisance du revenu national résulte à la fois :

- d'une insuffisance de la **demande** (étroitesse du **marché**) ;
- d'une insuffisance de l'épargne (faible accumulation de capital).

Ce type d'analyse a été développé par R. Nurkse (1907-1959), mais d'autres analyses, comme celle de J. K. Galbraith (né 1908) rejoignent l'idée d'autoreproduction d'un équilibre de pauvreté.

⇒ D'autres auteurs ont également pris en considération un cercle vicieux démographique : l'accroissement démographique nécessite des **investissements** d'infrastructures (logement, éducation, santé...) considérables qui réduisent les ressources disponibles pour les investissements plus productifs dans l'agriculture et l'industrie. De ce fait, la croissance économique reste faible, ce qui favorise une **natalité** et une **fécondité** élevées.

⇒ Les cercles vicieux du sous-développement justifient la mise en œuvre de **politiques de développement** spécifiques. R. Nurkse préconisait notamment une politique de **croissance équilibrée** ou encore le développement des industries d'**exportation**.

► *Économie du développement* ▷ *Démarrage* ▷ *Désarticulation* ▷ *Dualisme* ▷ *Étape de la croissance* ▷ *Rattrapage* ▷ *Pays moins avancés*

Certificats de dépôt

Les certificats de dépôts sont des **titres de créance négociables**, d'un montant minimum de 150 000 euros, qui sont émis par les établissements de crédit pour une durée de 10 jours à un an avec une rémunération à taux fixe. Les certificats de dépôt permettent aux établissements de crédit de se procurer des **liquidités** sur le **marché monétaire** et aux agents non financiers (principalement les **entreprises** et les **Organismes de placement collectif en valeurs mobilières**) de placer à court terme leurs liquidités.

► *Monnaie* ▷ *Désintermédiation financière*

Cessation de paiement

▷ *Faillite*

Ceteris paribus

L'expression latine *ceteris paribus* signifie : toutes choses égales par ailleurs. L'analyse économique utilise fréquemment cette clause pour tester une hypothèse portant sur une variable, les valeurs de toutes les autres variables restant identiques. Elle revient à considérer que l'environnement de la variable étudiée ne se modifie pas.

⇒ La clause *ceteris paribus* est parfois utilisée dans le but de mettre une théorie à l'abri d'une **réfutation**. Par exemple, affirmer qu'une baisse du **taux de salaire** conduit à une hausse du niveau de l'**emploi**, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est négliger le fait que la baisse du taux de salaire peut conduire à une baisse de la **demande** adressée à l'économie et donc à une augmentation du **chômage**. L'utilisation de cette clause ne peut donc constituer qu'une étape dans un travail visant à saisir l'effet simultané de toutes les variables pertinentes.

► *Épistémologie économique* ▷ *Modèle* ▷ *Hypothèse ad hoc*

Chambre de compensation (Clearing)

Sur un **marché organisé**, une chambre de compensation est un organisme qui s'interpose entre le vendeur et l'acheteur de l'**actif** qui fait l'objet du **marché**. A vend à la chambre de compensation et B achète à la chambre de compensation (alors que sur un **marché de gré à gré**, A vend directement à B). De ce fait la chambre de compensation protège les opérateurs du **risque de défaut** de leur contrepartie. De façon plus générale, la chambre

de compensation assure le bon fonctionnement du marché (enregistrement des opérations, gestion des dépôts de garantie, organisation de la livraison des **actifs** à l'échéance, etc.).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Contrat futur* ▷ *LIFFE* ▷ *Marché à terme international de France* ▷ *Marché dérivé* ▷ *Option* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Risque de contrepartie*

Change

Le change est l'opération de conversion d'une monnaie nationale en **devises** ou de devises entre elles.

► *Finances internationales* ▷ *Change manuel* ▷ *Change scriptural* ▷ *Crise de change* ▷ *Marché des changes* ▷ *Politique du change* ▷ *Taux de change*

Change manuel

Les opérations de change manuel sont celles qui portent sur la **monnaie fiduciaire**. Un touriste qui se procure des **billets de banque** étrangers réalise une opération de change manuel. Ces opérations constituent une fraction très faible de l'ensemble des opérations de change.

► *Finances internationales* ▷ *Change* ▷ *Change scriptural* ▷ *Cotation* ▷ *Marché des changes*

Change scriptural

Les opérations de change scriptural constituent l'essentiel des opérations réalisées sur les **marchés des changes**. Elles prennent la forme de **virements**, libellés en **devises**, entre comptes bancaires.

► *Finances internationales* ▷ *Change* ▷ *Change manuel* ▷ *Cotation* ▷ *Marché des changes*

Changes fixes

Dans un **régime de changes** fixes, la **monnaie** nationale de chaque pays membre est définie par rapport à un étalon (or ou **devise clé**). Cette définition constitue la **parité** officielle de la monnaie. Le rapport des parités officielles donne la parité bilatérale des monnaies prises deux à deux. Le système est dit de changes fixes, dans la mesure où le cours du **change** qui résulte du jeu du **marché** ne s'éloigne que faiblement de la **parité** officielle et donc des parités bilatérales. Cette stabilité des cours du change peut résulter

d'un mécanisme automatique (étalon-or) ou d'interventions discrétionnaires des **banques centrales** sur le **marché des changes**.

► *Finances internationales* ▷ *Bretton Woods* ▷ *Dévaluation* ▷ *Étalon de change or*
▷ *Marges de fluctuations* ▷ *Points d'or* ▷ *Politique du change* ▷ *Réévaluation*

Changes flexibles

► *Finances internationales* ▷ *Changes flottants*

Changes flottants

Dans un **régime de changes** flottants (ou changes flexibles), les cours du **change** sont fixés librement sur le **marché** par la confrontation de l'**offre** et de la **demande** de **devises**. La valeur internationale de la **monnaie** n'est donc pas définie par un étalon, elle varie en fonction des conditions du marché et des **anticipations** des agents. Le système est dit « pur » lorsque les **banques centrales** s'abstiennent totalement d'intervenir. Il est dit « impur » (*dirty floating*) lorsque les banques centrales, bien que n'ayant pas l'obligation d'intervenir, vendent ou achètent des devises cependant pour influencer les cours.

► *Finances internationales* ▷ *Appréciation* ▷ *Cercle vicieux de la monnaie faible*
▷ *Cercle vicieux de la monnaie forte* ▷ *Changes fixes* ▷ *Dépréciation* ▷ *Politique du change* ▷ *Zone cible*

Charge de la dette

La charge de la dette est l'ensemble des dépenses de l'**État** consacrées au paiement des intérêts de sa **dette**. Cette charge dépend du **stock** de la dette, du niveau des **taux d'intérêt**, de la structure de la dette et de la manière dont elle est gérée.

Ce poste a connu une très forte augmentation dans la plupart des pays développés notamment avec la **désinflation** qui a accru les **taux d'intérêt réels**, les allègements fiscaux, l'évasion fiscale, les ralentissements de la croissance et les plans de relance. C'est le troisième poste de dépenses de l'État en France (13 % du budget de l'État en 2012).

La gestion de la charge de la dette est en France, confiée à l'Agence France Trésor (ministère des Finances) pour en minorer le coût notamment en émettant des **titres** diversifiés d'une durée variable (de moins d'un an à trente ans) et en assurant une **couverture** des **risques** de taux d'intérêt.

► *Économie publique* ► *Monnaie* ► *Politique économique* ► *Finances internationales*
▷ *Bon du Trésor* ▷ *Collatéral* ▷ *Crise de la zone euro* ▷ *Dette souveraine* ▷ *Dette du Tiers*

*Monde ▷ Effet boule de neige ▷ Eurobill ▷ Eurobond ▷ Loi de finances ▷ Obligations
▷ Pacte de stabilité et de croissance ▷ Soutenabilité de la dette ▷ Structure par termes des
taux d'intérêts*

Charte de La Havane

La charte de La Havane, négociée au sortir de la Seconde Guerre mondiale et signée le 24 mars 1948, institue une Organisation internationale du commerce (OIC), intégrée à l'Organisation des Nations unies (ONU) créée en 1945. Cette charte n'est jamais entrée en vigueur, faute de ratification par plusieurs pays, notamment les États-Unis, inquiets d'une perte de souveraineté économique au profit de l'OIC. Les négociations sur la baisse des **droits de douane** débouchent sur un simple accord, l'**Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)**, signé le 30 octobre 1947 par 23 pays.

La charte de La Havane peut apparaître comme un précurseur de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** créée en 1995, à travers les principes d'un **libre-échange** multilatéral. Cependant, pour certains, ses principes étaient trop dirigistes car ils acceptaient des mesures d'aides de l'État pour certaines **branches** d'activité industrielle ou agricole, des subventions dans certaines circonstances et un contrôle des mouvements de **capitaux** et des **investissements directs étrangers** pour qu'un pays évite « *une ingérence dans ses affaires intérieures ou sa politique nationale* ». D'autres analyses, considèrent au contraire, que ses objectifs étaient plus favorables au **développement** que l'OMC, en privilégiant le **plein emploi**, l'adoption de **normes sociales** équitables, la nécessité d'un équilibre structurel de la **balance des paiements** de chaque pays et la prise en compte de la spécificité des produits de base avec un système pour en stabiliser le **prix**. L'échec de la charte de La Havane a fait obstacle à une gestion coopérative de l'économie mondiale.

*► Commerce international ► Intégration économique ► Mondialisation ► Économie et écologie ► Fluctuations et crises ► Finances internationales ▷ Accords de Lomé
▷ Bretton Woods ▷ Charte de Philadelphie ▷ Clause de la nation la plus favorisée
▷ Innovation ▷ Normes environnementales ▷ Organisation internationale du travail (OIT)
▷ Ressources naturelles*

Charte de Philadelphie

La charte de Philadelphie (ou Déclaration de Philadelphie) est un texte adopté par la Conférence de l'**Organisation internationale du travail** réunie à Philadelphie en 1944. Ce texte a été approuvé par l'ensemble des gouvernements alliés et vivement condamné par l'Allemagne nazie.

Il formule un certain nombre de principes relatifs à la **politique économique** : recherche du **plein emploi**, mise en place de dispositifs de **protection sociale**, égalité des

chances en matière d'éducation et d'accès à l'emploi, lutte contre la **pauvreté**, mise en œuvre d'une politique du logement et d'une politique permettant l'accès des travailleurs à la culture et aux loisirs, respect du droit syndical, etc.

Ce texte est l'un des grands documents qui fonde le régime international qui se met en place au lendemain de la Seconde guerre mondiale avec les accords de **Bretton Woods**, la **charte de La Havane**, la création de l'ONU

► *Économie publique* ▷ *Bureau International du Travail* ▷ *État-providence* ▷ *Norme d'emploi* ▷ *Travail décent*

Chartiste (méthode)

La méthode chartiste ou graphique est une analyse technique pour prévoir la direction des variations des cours d'un **titre** ou d'un **actif** non financier à partir de graphiques (*chart*, en anglais, des mouvements historiques de **prix**. Cette méthode permet de dessiner des droites de tendance (**trend**) d'un cours en reliant les points hauts et bas du prix d'un titre (en tenant compte des volumes de transaction) : elle établit ainsi une tendance soit haussière (*Bullish trend*), soit baissière (*Bearish trend*), soit neutre (*Flat trend*) avec des droites de résistance (niveaux où le cours marquera une pause dans son mouvement) et de support (niveaux où le cours sera amené à rebondir) à court ou moyen terme.

⇒ Ne pas confondre avec le chartisme, mouvement politique anglais entre 1828-1848, pour l'obtention notamment du suffrage universel masculin.

► *Finances internationales* ► *Marchés et prix* ▷ *Anticipation* ▷ *Hedge funds* ▷ *Spéculation*

Chèque

Le chèque est un instrument de circulation de la **monnaie scripturale**. C'est un ordre de paiement donné au banquier par le titulaire du compte. Le banquier débite le compte du tireur du chèque et crédite le compte du bénéficiaire du chèque.

⇒ Le chèque n'est pas de la **monnaie**.

► *Monnaie* ▷ *Banque* ▷ *Compensation interbancaire*

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la valeur de l'ensemble des ventes de l'**entreprise** au cours d'une période (quantités vendues au **prix** effectif de vente).

⇒ Ne pas confondre avec la **valeur ajoutée** ou avec le **profit**.

► *Entreprise et système productif* ► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte de résultat* ▷ *Part de marché*

Choc asymétrique

Un choc asymétrique est une perturbation aléatoire concernant l'**offre** ou la **demande** mais qui affecte spécifiquement une **branche** d'activité, une région, un pays selon sa **spécialisation**.

⇒ Les chocs asymétriques posent un problème dans une **union monétaire** puisque deux pays de cet ensemble peuvent être affectés de manière divergente par ce type de choc alors qu'ils ont renoncé à utiliser le **taux de change** comme instrument d'ajustement.

► *Fluctuations et crises* ► *Intégration économique* ▷ *Asymétrie des conjonctures* ▷ *Choc d'offre* ▷ *Choc de demande* ▷ *Convergence nominale* ▷ *Zone monétaire optimale*

Choc d'offre

Un choc d'offre est une perturbation de l'activité économique liée à une variation brutale des **coûts de** production à la hausse (choc pétrolier, augmentation brusque des **salaires**, appréciation du **taux de change**) ou à la baisse (choc technologique conduisant à une hausse de la **productivité**).

⇒ Un choc d'offre affecte notamment la **compétitivité**.

► *Fluctuations et crises* ► *Intégration économique* ▷ *Choc asymétrique* ▷ *Choc de demande* ▷ *Nouvelle économie* ▷ *Théorie des cycles réels*

Choc de demande

Un choc de demande est une perturbation de l'activité économique liée à une hausse ou à une baisse brutale de la **demande** (déplacement de la **courbe de demande**).

⇒ Les chocs de demande peuvent être réels ou seulement nominaux. Ils peuvent conduire à des conséquences plus en moins durables.

► *Fluctuations et crises* ► *Intégration économique* ▷ *Choc d'offre* ▷ *Effet d'hystérèse* ▷ *Élasticité de la demande*

Choix intertemporels

▷ *Arbitrages intertemporels*

Choix rationnels

Chômage

Le chômage désigne la situation des individus sans **emploi** et à la recherche d'un emploi. Les chômeurs constituent un sous-ensemble de la **population active**. Il existe en France deux indicateurs de mesure du chômage : le **chômage au sens du BIT** recensé par l'INSEE et les **demandes d'emploi en fin de mois** (DEFM) recensées par **Pôle emploi**.

⇒ Au XIX^e siècle, la notion de chômage renvoie à la cessation d'activité industrielle par suite de la mévente, sens proche de l'étymologie du mot : en latin, *caumare*, calme (on parlera de calme des affaires ou du chômage des machines...)

Puis, on assiste donc à une modification sémantique puisque le terme de chômage va renvoyer à la situation des ouvriers privés de travail. On assistera par la suite, en 1876, à la formation du mot « chômeur » pour désigner ces ouvriers sans travail.

⇒ L'identification du chômage en tant que « statut » social et institution statistiquement mesurable est une construction historique. C'est dans le recensement de 1896, qu'on trouve pour la première fois une série de questions permettant d'isoler les « chômeurs » à partir de deux critères, l'âge et la durée de la suspension de travail.

► *Marché du travail, emploi chômage* ▷PSERE ▷Sous-emploi

Chômage (au sens du BIT)

Dans les recommandations du BIT de 1982, la définition du **chômage** est fondée sur trois critères. Sont chômeurs les personnes qui, au cours de la période de référence (généralement une semaine), sont :

(1) « sans travail ».

(2) « disponibles pour travailler ».

(3) « à la recherche d'un travail », c'est-à-dire qui ont pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour rechercher un **emploi**.

Pour appliquer le premier critère, les recommandations se réfèrent, par complémentarité, à la notion de « personnes pourvues d'un emploi », salariées ou non salariées. Celles-ci se décomposent ainsi :

(1) « personnes au travail » : ce sont celles qui, durant la période de référence, ont effectué un **travail** d'une durée d'une heure au moins, moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature.

(2) « personnes qui ont un emploi (ou une entreprise) mais qui ne sont pas au travail ». Pour les salariés, il s'agit de personnes qui ont été absentes de leur emploi durant la période de référence, mais qui ont conservé un « lien formel » avec celui-ci.

En fait, dans le système de normes proposé, le concept d'emploi a la priorité sur celui de chômage ou d'inactivité, en ce sens qu'il suffit qu'une personne ait effectué un travail productif (c'est-à-dire tout travail concourant à la production de biens et services) « moyennant un salaire ou un traitement », ne fût-ce qu'une heure, pendant la semaine de référence, pour être classée parmi les personnes pourvues d'un emploi. Le chômage est ainsi considéré comme une situation extrême d'absence d'emploi. Le BIT élargit la notion aux personnes ayant un emploi mais devant commencer à travailler ultérieurement, ainsi qu'aux personnes mises à pied temporairement pour une durée indéterminée. À partir de ces critères du BIT, on peut définir la **population sans emploi à la recherche d'un emploi** (PSERE).

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Chômage classique

Dans la **théorie du déséquilibre** développée par E. Malinvaud, le chômage classique correspond au cas où la **demande** (émanant des **ménages**) est rationnée à la fois sur le marché des **biens** et l'**offre** (émanant des salariés) et sur le **marché du travail**. Dans ce cas de figure, les **prix** étant trop bas, les **entreprises** ne jugent pas rentable de créer des **emplois** pour satisfaire toute la demande de biens qui leur est adressée. La demande de travail des entreprises est alors insuffisante et il y a **chômage**. Ce chômage est donc lié à une insuffisante **rentabilité** de l'appareil productif.

⇒ Le chômage classique est un des trois équilibres avec rationnements définis par E. Malinvaud. Les deux autres sont le **chômage keynésien** et l'**inflation contenue**.

► *Marché du travail, emploi chômage*

Chômage conjoncturel

Le chômage conjoncturel est un type de **chômage** qui résulte d'un ralentissement temporaire de l'activité économique et/ou des fluctuations de la **demande** dans un secteur d'activité.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage frictionnel* ▷ *Chômage structurel*

Chômage d'équilibre

Il existe principalement deux définitions du chômage d'équilibre :

– selon la première, formalisée par Phelps (1968), le taux de chômage d'équilibre est celui qui assure la stabilité de l'**inflation**. Il s'agit du **NAIRU** (*Non accelerating inflation rate of unemployment*), préféré au concept de **taux de chômage naturel** proposé par Friedman (1967), considéré comme trop général pour en permettre l'estimation ;

– suite au développement des **modèles WS/PS** (*Wage setting / Price setting*) par des auteurs comme R. Layard (1991), remettant en cause la **courbe de Phillips**, le chômage d'équilibre est alors défini comme le taux de chômage qui résout les conflits de répartition entre employeurs et salariés. Ces auteurs reprennent notamment l'image de C. Bean (1989) qui assimile le processus de formation des **prix** et des **salaires** à une « bataille de taux de marge » dont le taux de chômage serait « l'arbitre ».

⇒ Les deux définitions sont cependant liées car tant que les partenaires sociaux ne sont pas satisfaits de la répartition, une spirale inflationniste risque de s'enclencher : jugeant les salaires trop élevés, les **entreprises** peuvent augmenter leurs prix ; les salariés constatant une baisse de leur **pouvoir d'achat** demanderont des hausses de salaires, etc. Du fait de l'interaction entre les prix et les salaires, la stabilité de l'inflation ne semble garantie que si la répartition satisfait les deux parties.

► *Marché du travail emploi chômage*

Chômage d'exclusion

Selon J. Freyssinet, le chômage d'exclusion représente, avec le **chômage répétitif** et le **chômage de conversion**, une troisième catégorie de chômage dont le développement est l'une des conséquences de la rupture de **croissance économique**. Il s'agit de travailleurs qui se présentent sur le **marché du travail** avec des handicaps tels que leur probabilité d'insertion est très faible dans un contexte de sélectivité accrue. Sauf s'ils bénéficient de mesures spécifiques, ils semblent condamnés à un **chômage de très longue durée** qui engendre la dégradation des aptitudes au travail, le découragement et finalement l'abandon de la recherche d'emploi. Parallèlement, leurs droits à l'indemnisation s'amenuisent ou disparaissent.

La principale composante de cette population est fournie par les travailleurs dits « âgés ». Mais les crises économiques ont provoqué l'extension du **chômage de longue durée** à des catégories nouvelles. Il touche des jeunes dont le niveau de formation ou les attitudes à l'égard du travail excluent l'insertion professionnelle stable. S'ils refusent le cycle « emplois précaires – chômage répétitif », ou s'ils n'y ont pas accès, ils entrent dans une dynamique de marginalisation cumulative. Tel est le cas aussi des travailleurs adultes victimes de restructurations industrielles dans des **bassins d'emploi** n'offrant aucune perspective de reconversion.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage répétitif* ▷ *Chômage de très longue durée*

Chômage de conversion

Selon J. Freyssinet, Le chômage de conversion représente, avec le **chômage répétitif** et le **chômage d'exclusion**, une troisième catégorie de chômage dont le développement est

l'une des conséquences de la rupture de croissance économique.

Il frappe principalement des travailleurs qui, jusqu'alors titulaires d'un **emploi** stable, sont victimes d'un licenciement économique. On trouve dans cette catégorie un pourcentage relativement élevé d'hommes (industrie et BTP), de travailleurs qualifiés et de travailleurs de tranches d'âge moyennes (25 à 50 ans). Leur ancienneté dans l'emploi, leurs conditions de licenciement et leur niveau de **salaire** antérieur leur garantissent, au moins initialement, une indemnisation relativement favorable. Pour ces raisons, ils cherchent d'abord un emploi correspondant à leur niveau de **qualification** et à leur objectif de stabilité. Leur durée de chômage est donc plus longue mais ce sont eux qui ont la plus forte probabilité de parvenir à une réinsertion satisfaisante. Celle-ci sera parfois assurée par une formation qualifiante de reconversion professionnelle.

► *Marché du travail emploi, chômage* ► *Chômage répétitif*

Chômage de longue durée

Le chômage de longue durée regroupe l'ensemble des personnes au **chômage** depuis plus d'un an.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Chômage de très longue durée

Le chômage de longue durée regroupe l'ensemble des personnes au **chômage** depuis plus de deux ans.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Chômage déguisé

Le chômage déguisé désigne les situations **d'emplois** dans lesquelles les individus occupent des postes qui ne font pas appel à toutes leurs capacités ou des emplois dans lesquels leur **productivité** est faible ou très faible.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Chômage frictionnel

La notion de chômage frictionnel désigne le volant de **sous-emploi** dû au mouvement de la main-d'œuvre passant d'une **entreprise** à une autre, d'une région à une autre, d'une profession à une autre. En outre, cette expression englobe également la main-d'œuvre qui

est à la recherche de son premier **emploi** et les femmes qui reprennent une activité professionnelle après avoir eu des enfants.

⇒ Au plan théorique, ce sont notamment les modèles de la recherche d'emploi (*Job Search*) qui cherchent à rendre compte de l'existence et de l'importance de ce chômage frictionnel. Pour la **théorie de la recherche d'emploi** les principaux déterminants du chômage frictionnel sont :

- le coût de la collecte d'**informations** ;
- le degré d'**incertitude** qui règne sur le **marché** ;
- le taux d'accroissement de la population ; en effet, plus il est élevé, plus le nombre de personnes en situation de prospection du marché est important ;

► *Marché du travail, emploi chômage* ▷ *Chômage conjoncturel* ▷ *Chômage structurel*

Chômage involontaire

Pour J. M. Keynes (1883-1946), le **chômage** est avant tout involontaire c'est-à-dire qu'il peut exister en l'absence de toute rigidité des salaires à la baisse, parce que **l'emploi** offert est déterminé par le seul niveau de la **demande effective**, indépendamment du niveau de la **population active**. C'est en effet la demande effective qui induit le niveau de **production** mis en œuvre par les **entreprises** et, par conséquent, l'emploi qu'il requiert.

Les **anticipations** des **entrepreneurs** jouent ici un rôle déterminant, car cette catégorie d'agents, par ses choix de dépense et de production est au cœur du **circuit économique** : si les entrepreneurs sont optimistes, ils investiront et embaucheront, et les **revenus** distribués permettront d'absorber la production correspondante. Inversement, le pessimisme des entrepreneurs se traduira par de faibles dépenses **d'investissement**, peu d'embauches et de faibles débouchés. Cette auto-validation des prévisions des entrepreneurs est ce qui rend possible des cercles vicieux déflationnistes, où le bas niveau de l'activité s'auto-entretient, et où le chômage involontaire a tendance à s'accroître.

⇒ La notion de chômage involontaire est donc un concept keynésien. Cependant, dans la **théorie néo-classique**, toute violation des conditions de la **concurrence pure et parfaite**, notamment une réglementation fixant un salaire minimum ou des allocations chômage, peut entraîner un chômage qui ne résulte pas d'un choix des agents économiques mais du contexte institutionnel. J. Rueff (1896-1978) constatait par exemple en 1931, dans un article intitulé « L'assurance chômage, cause du chômage permanent » qu'il existait en Angleterre (depuis 1911) un système d'assurance-chômage, donnant aux ouvriers sans travail une indemnité connue sous le nom de *dole*, et que ce système était la cause d'un chômage permanent en Angleterre.

► *Marché du travail emploi chômage* ▷ *Chômage volontaire* ▷ *Chômage keynésien*

Chômage keynésien

Dans la **théorie du déséquilibre** développée par E. Malinvaud, le chômage keynésien est caractérisé par le rationnement de l'**offre** à la fois sur les marchés du travail et des biens.

Quand le **prix** effectif est supérieur au prix d'équilibre sur le marché des biens, la **demande** est insuffisante par rapport à l'offre. Le déséquilibre constaté sur le marché des **biens** se reporte sur le **marché du travail** qui connaît alors une situation de **chômage** : compte tenu de l'insuffisance de la demande sur le marché des biens et **services**, des **entreprises** ne mettent pas en œuvre de nouvelles **capacités de production** et donc ne recrutent pas.

⇒ Le chômage keynésien est un des trois équilibres avec rationnements définis par E. Malinvaud. Les deux autres sont le **chômage classique** et l'**inflation contenue**.

► *Marché du travail, emploi chômage* ▷ *Chômage classique* ▷ *Inflation contenue*

Chômage naturel

▷ *Taux de chômage naturel*

Chômage répétitif

Selon J. Freyssinet, Le chômage répétitif représente, avec le **chômage de conversion** et le **chômage d'exclusion**, une troisième catégorie de **chômage** dont le développement est l'une des conséquences de la rupture de **croissance économique**.

Il touche des personnes qui ont connu de multiples passages par le **marché du travail** : jeunes récemment sortis du système scolaire et femmes qui cherchent, après une interruption, à reprendre une activité professionnelle. Cette catégorie de chômeurs se caractérise par un pourcentage élevé de travailleurs peu qualifiés et d'anciens titulaires d'emplois précaires. Leur niveau de salaire médiocre et leur instabilité dans l'**emploi** déterminent des taux faibles ou nuls d'indemnisation du chômage. D'où une succession rapide d'emplois occasionnels et de périodes de chômage courtes, parfois entrecoupées de périodes de formation ou de stages en **entreprises** généralement peu qualifiants.

► *Marché du travail emploi, chômage*

Chômage structurel

Le chômage structurel est un type de **chômage** dû à un **déséquilibre** profond et durable du **marché du travail**, provenant des changements de structure dans le domaine de la démographie (structure par âge de la population, baby-boom) et / ou de la **production** (déclin de certains secteurs, **progrès technique**...)

► *Marché du travail emploi chômage* ▷ *Chômage conjoncturel* ▷ *Chômage frictionnel*

Chômage technologique

Le chômage technologique est un type de **chômage** causé par l'introduction de nouvelles machines ou de nouvelles méthodes de production dans les processus productifs qui conduit à une hausse de la **productivité** par tête supérieure à la hausse de la **demande**.

Si les nouvelles méthodes de production ne conduisent pas à des baisses de **prix relatifs** et si des mesures de **qualification** ne sont pas prises pour recycler les travailleurs, ce chômage technologique peut se prolonger et devenir un **chômage structurel**.

► *Marché du travail emploi chômage*

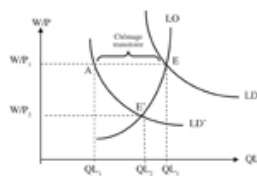
Chômage transitoire

Dans le modèle néoclassique de base, il peut exister un chômage transitoire même si en **situation de concurrence pure et parfaite**, le **chômage involontaire** est impossible.

Ce chômage transitoire peut s'expliquer de la façon suivante :

Soit un choc exogène, par exemple une **crise** économique entraînant la faillite d'un certain nombre d'**entreprises**. Pour tout niveau de **prix** exprimé sur le **marché**, la **demande** sera dorénavant inférieure à la demande précédente. La **courbe de demande** se déplace vers la gauche parallèlement à elle-même. Par exemple, pour le **taux de salaire** d'origine (W/P_1), la quantité demandée était de QL_3 (point E), elle est maintenant de QL_1 . Dans un premier temps, par une analyse de statique comparative, on constate que, pour un taux de salaire réel de W/P_1 , la demande se détermine en A, l'**offre** reste en E. Apparaît alors un chômage transitoire exprimé par la différence $QL_3 > QL_1$.

Par la suite, le mécanisme d'équilibrage du marché se met en place : compétition entre les offreurs, baisse du prix, etc. Un nouvel équilibre se forme (point E') compte tenu des modifications structurelles du marché. Il s'établit à un taux de salaire durablement inférieur au précédant, W/P_2 (avec $W/P_2 < W/P_1$).



► *Marché du travail emploi chômage*

Chômage volontaire

Pour les auteurs de la **théorie néoclassique** standard, le chômage volontaire désigne la situation des individus qui n'acceptent pas de travailler au **taux de salaire réel** d'équilibre.

Dans cette théorie en effet, sur le **marché du travail** comme sur tout autre **marché**, s'établit un équilibre qui égalise les quantités offertes et demandées, en excluant du marché tous les offreurs qui se seraient manifestés pour un niveau supérieur de taux de salaire, et tous les demandeurs qui espéraient un niveau inférieur.

Dans cet univers d'agents rationnels et en situation d'**information** parfaite, si le taux de salaire est parfaitement flexible, le **chômage involontaire** est impossible.

⇒ La théorie néoclassique standard du chômage volontaire a été prolongée ultérieurement par la **théorie de la recherche d'emploi** (ou *Job Search*) élaborée notamment par G. Stigler.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Chômage wicksellien

Le chômage wicksellien (expression proposée par J.P. Fitoussi) est un **chômage** qui résulte d'un **taux d'intérêt** réel trop élevé (taux d'intérêt monétaire supérieur au **taux**

d'intérêt naturel). Une telle situation, qui peut s'accompagner aussi d'un **taux de changeréel** supérieur à sa valeur d'équilibre, déprime l'activité économique et conduit à l'augmentation du chômage.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Mécanisme cumulatif wicksellien*

Chômeur

► *Chômage*

Chômeurs découragés

Selon l'INSEE, les chômeurs découragés sont des individus disponibles qui souhaitent occuper un **emploi**, mais déclarent ne plus en rechercher. Les perspectives de retrouver un emploi leur paraissent en effet trop faibles, notamment lorsque le **chômage** augmente.

L'analyse de l'**offre de travail** distingue généralement « l'effet du travailleur additionnel » et « l'effet du travailleur découragé » pour mesurer les flexions des **taux d'activité**. Lorsque le chômage augmente, certains membres d'un **ménage**, alors **inactifs**, peuvent décider de rechercher un emploi pour limiter la perte financière du ménage. À l'inverse, une augmentation du chômage avive la concurrence entre demandeurs d'emploi sur le **marché du travail**. Les chômeurs voient ainsi se réduire la probabilité de retrouver un emploi et certains sont alors susceptibles de céder au découragement et de cesser toute recherche effective d'emploi. Si l'effet du travailleur découragé prédomine (ce qui est généralement le cas pour la France d'après les études économétriques de R. Salais), alors une hausse du chômage se traduira par une baisse du taux d'activité, et, en revanche, une reprise de la **conjoncture économique** ne traduira pas une augmentation des taux d'activité : on parle alors de flexions conjoncturelles des taux d'activité.

► *Marché du travail, emploi, chômage* wChômage de longue durée wChômage de très longue durée wTaux de flexion

Cible d'inflation

Une cible d'inflation est un objectif d'**inflation** vers lequel la **Banque Centrale** s'efforce de faire tendre l'économie d'un pays. Il peut s'agir d'une cible numérique (par exemple 2 %), d'une zone d'indifférence (par exemple entre 1 % et 3 %) ou encore d'une cible entourée d'une certaine marge de fluctuation (par exemple 2 % à ± 1 %).

Cet objectif l'emporte sur tout autre objectif de **politique monétaire**. La politique de ciblage d'inflation (*Inflation Targeting*) se substitue progressivement à partir des années 1990 aux politiques monétaires antérieures qui reposaient :

- soit sur une cible de **taux d'intérêt** (on ajuste alors la quantité de monnaie au taux d'intérêt que l'on souhaite atteindre) ;
- soit sur une cible de quantité de **monnaie** (on laisse alors au **marché** le soin de fixer le taux d'intérêt d'équilibre).

La Nouvelle-Zélande a été le premier pays à adopter une politique monétaire centrée sur la réalisation d'un objectif d'inflation en 1990. Parmi les pays ayant adopté une cible d'inflation, nombreux sont des **pays émergents** ou à bas revenu.

L'adoption d'une politique de ciblage de l'inflation permet de dépasser le débat règle versus discrétion. En effet la **banque centrale** pratique une discrétion contrainte par l'objectif d'inflation.

⇒ Certains observateurs contestent le fait que l'on se limite à la surveillance du niveau général des prix et proposent que les banques centrales assurent une surveillance de l'ensemble des prix des **actifs** (financiers et immobiliers notamment).

⇒ Depuis la crise de 2007-2008, les politiques de ciblage d'inflation ont tendance à passer au second plan par rapport à d'autres objectifs macroéconomiques (**croissance économique** et **emploi**).

► *Monnaie* ► *Politique économique* ► *Finances internationales* ▷ *Création monétaire*
▷ *Politique monétariste*

Circuit économique

Le circuit économique est une représentation de l'activité économique sous la forme de **flux** réels, monétaires et financiers qui mettent en relation des catégories d'**agents économiques**. La **comptabilité nationale** repose sur une description des phénomènes macroéconomiques en termes de circuit.

Sur un plan plus théorique, on oppose souvent les analyses en terme de circuit économique aux analyses en terme de **marché**. Dans le premier cas, l'interdépendance entre les agents se réalise par les quantités, dans le second cas elle se réalise par les **prix**.

⇒ Les physiocrates, K. Marx (1818-1883) et J.M. Keynes (1883-1946) sont les précurseurs de l'analyse en terme de circuit.

► *Marchés et prix* ▷ *École circuitiste* ▷ *École physiocratique* ▷ *Économie monétaire de production* ▷ *Macroéconomie* ▷ *Tableau économique des physiocrates* ▷ *Théorie des équilibres à prix fixes* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie marxiste*

Clause de la nation la plus favorisée

L'émergence de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) est largement attribuable à la croissance du **commerce international** au XV^e et XVI^e siècles. Historiquement cette

clause a pu être « conditionnelle » ou « inconditionnelle ». Lorsqu'un pays A lié par une clause conditionnelle NPF au pays B, accorde un privilège à un pays C, le pays A est dans l'obligation d'accorder à B le même type d'avantage qu'à C seulement après que B a consenti à A des avantages réciproques. En revanche, dans le cas d'un accord qui stipule une clause inconditionnelle NPF entre A et B, le pays A doit accorder au pays B des avantages équivalents qu'à C sans concessions particulières en retour.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle la variante inconditionnelle fut la seule utilisée. La clause conditionnelle NPF a été inaugurée en 1788 par le traité franco-américain et était commune dans les traités commerciaux au cours du XIX^e siècle. La vague de libéralisme qui traversa l'Europe dans la seconde moitié du XIX^e siècle a entraîné un retour à la forme inconditionnelle.

L'article premier de l'**Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce** a fait de la clause inconditionnelle NPF la « règle d'or » du commerce international. Il stipule que « tous avantages, faveurs, privilèges ou immunités accordés par une partie contractante à un produit originaire ou à destination de tout autre pays seront, immédiatement et sans condition, étendus à tout produit similaire originaire ou à destination du territoire de toutes les autres parties contractantes ». L'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) a conservé cette clause et les pays membres sont ainsi obligés d'octroyer un traitement similaire – ni plus favorable ni discriminatoire – aux produits et aux services de tous les membres de l'OMC. Il est aussi une clause prioritaire de l'**Accord général sur le commerce des services** (AGCS) et des **Aspects sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce** (ADPIC) même s'il est énoncé en des termes qui diffèrent d'un accord à l'autre.

⇒ Quelques exceptions sont autorisées. Ces exemptions ne sont, en principe, valables que pendant dix ans. Elles peuvent, par exemple, profiter aux États d'une région donnée qui ont créé des zones spéciales de commerce entre eux (comme les unions douanières où les États membres appliquent un droit de douane externe commun et ont éliminé les droits de douane entre eux, ou les zones de **libre-échange** où les **droits de douane** entre les États concernés ont été éliminés et des droits de douanes externes négociés par chaque pays séparément).

► *Commerce international* ► *Intégration économique*

Clause de non renflouement (no buy out)

La clause de non renflouement est une clause du **traité de Maastricht** modifié par le **traité de Lisbonne** (art 125) de l'**Union européenne** qui interdit aux États de porter une assistance financière à un autre État membre de la **zone euro** selon le principe d'une responsabilité nationale de la **dette souveraine** de chaque État, mais le **Conseil européen** après consultation du Parlement européen peut préciser l'application des interdictions.

⇒ La **crise de l'euro** a conduit à trouver des modalités d'aide pour assurer une stabilité financière des États en difficulté.

► *Intégration économique ► Monnaie ► Économie publique ► Politique économique*
▷ *Fonds européen de stabilité financière (FESF) ► Mécanisme européen de stabilité financière (MESF) ► Mécanisme de stabilisation financière (MES) ► Opération de refinancement de long terme ► Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance*

COB

▷ *Commission des opérations de Bourse*

Cobb-Douglas

La **fonction de production** de type Cobb-Douglas est de la forme : $Q = A K^\alpha L^\beta$

Cette fonction est homogène de degré $(\alpha + \beta)$.

En effet : $A (\lambda K)^\alpha (\lambda L)^\beta = \lambda^{(\alpha + \beta)} A K^\alpha L^\beta = \lambda^{(\alpha + \beta)} Q$

Les **rendements d'échelle** sont donc constants si $\alpha + \beta = 1$.

La fonction de Cobb-Douglas homogène de degré 1 peut alors s'écrire sous la forme :

$Q = A K^\alpha L^{1-\alpha}$, K et L étant des réels positifs, avec $0 < \alpha < 1$.

► *Marchés et prix ► Productivité ► Capital et investissement* ▷ *Homogénéité de degré k*
▷ *Règle de l'épuisement du produit*

Cobweb

► *Fluctuations et crises* ▷ *Modèle de la toile d'araignée*

Coefficient budgétaire

Le coefficient budgétaire est le rapport d'une catégorie de dépenses au total des dépenses de **consommation**. Lorsque la consommation totale augmente la structure de la consommation évolue, ce qui se traduit par une évolution des coefficients budgétaires.

► *Consommation* ▷ *Bien supérieur* ▷ *Bien de Giffen* ▷ *Loi d'Engel*

Coefficient de capital

Le coefficient de capital est le rapport du **stock** de **capital fixe** productif à la **valeur ajoutée**. C'est l'inverse de la **productivité** du capital.

On peut calculer un coefficient moyen (valeur du capital / valeur ajoutée) et un coefficient marginal (variation de la valeur du capital / variation de la valeur ajoutée).

La hausse du coefficient moyen de capital peut tenir :

- à une **combinaison productive** plus capitalistique ;
- à un renouvellement plus rapide des **investissements** avec le vieillissement du stock de capital dans un contexte de **progrès technique** rapide.

► *Capital et investissement* ► *Entreprise et système productif* ► *Fluctuations et crises*
▷ *Accélérateur* ▷ *Fonction de production* ▷ *Productivité apparente du capital*

Coefficient de capitalisation des résultats (Price earning ratio)

Le coefficient de capitalisation des résultats ou PER (*price earning ratio*) est le coefficient par lequel il convient de multiplier le bénéfice net par **action** pour retrouver le cours actuel de cette action. Le PER représente donc la valorisation boursière d'une société par rapport aux bénéfices nets qu'elle réalise sur une année.

Un PER élevé peut signifier qu'une **entreprise** a un fort potentiel de croissance de ses résultats ou qu'elle est surévaluée (ce qui est un signe d'un retournement probable du cours de l'action). Le PER permet donc de faire des comparaisons entre les sociétés cotées pour gérer rationnellement le **risque** des **investisseurs**.

► *Entreprise et système productif* ► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises*
▷ *Capitalisation boursière* ▷ *Rentabilité financière* ▷ *Spéculation*

Coefficient de corrélation

▷ *Corrélation*

Co-entreprise (Joint Venture)

Une co-entreprise désigne un groupement de plusieurs organismes financiers et **entreprises** qui s'associent selon des modalités diverses, dans l'intention de réaliser un projet particulier impliquant la mise en commun de ressources, de connaissances, de technologies. Les différentes entités du groupement partagent les risques et les avantages du projet.

⇒ Ce terme est couramment employé pour caractériser des projets de financement important associant des capitaux nationaux et des capitaux étrangers.

► *Entreprise et système productif* ► *Mondialisation* ▷ *Entreprise réseau*
▷ *Internationalisation de la production*

Coin fiscal (ou coin socio-fiscal)

Le coin fiscal désigne l'écart entre le coût du travail et le **revenu** restant à la disposition du salarié une fois les **prélèvements obligatoires** effectués. Néanmoins, plusieurs sens de ce terme peuvent être dégagés.

Le sens le plus fréquent désigne la différence entre le **coût salarial** total (ce que les employeurs payent sous forme de **salaires** et de **cotisations sociales** patronales et salariées) et ce dont les salariés disposent, autrement dit leur salaire net.

Dans un sens plus large, le coin fiscal désigne l'écart qui existe entre le coût salarial supporté par l'employeur et le salaire que l'intéressé reçoit effectivement, une fois déduits les **prélèvements obligatoires** que sont les cotisations sociales et les **impôts directs**. On peut alors parler de « coin fiscal global ».

Un sens moins utilisé de ce terme correspond, pour le salarié, à l'écart entre le salaire brut et le salaire net.

On mesure le coin fiscal en termes relatifs et non absolus. Il faut d'abord calculer la valeur de l'écart absolu en retranchant du coût salarial total (CT) les prélèvements obligatoires, ici par exemple les **cotisations sociales** patronales (CP), les cotisations sociales payées par le salarié (CS).

On obtient alors :

$$CT - (CP + CS)$$

Par convention, le coin fiscal (CF) est égal à :

$$CF = \frac{CT - (CP + CS)}{CT}$$

⇒ L'importance du coin fiscal est souvent avancée par les économistes libéraux pour mettre en avant le poids excessif des prélèvements obligatoires pesant sur le travail salarié. On peut néanmoins remarquer qu'une baisse du coin fiscal obtenue par exemple en diminuant les cotisations sociales conduira probablement les salariés à augmenter leurs dépenses en contractant des assurances privées pour se prémunir contre les risques sociaux qui ne sont plus couverts par les **assurances sociales**.

► *Économie publique* ► *Protection sociale* ► *Marché du travail emploi, chômage*
▷ *Compétitivité* ▷ *Courbe de Laffer* ▷ *Salaire indirect*

Collatéral

Un collatéral est un **actif** offert en garantie lors d'une opération de crédit. Par exemple, sur le **marché interbancaire**, un établissement qui emprunte des **liquidités** doit offrir en contrepartie un collatéral constitué de **titres** figurant sur une liste d'actifs éligibles établie par la **banque centrale**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Politique économique* ► *Fluctuations et crises*
▷ *Liquidité* ▷ *Solvabilité*

Collectif budgétaire

▷ *Loi de finances rectificative*

Collusion

La collusion concerne une entente d'**entreprises** sur un **marché** de type oligopolistique, qui est moins formelle que dans le cas du **cartel**.

La collusion effective repose sur une entente concernant le niveau et la détermination des **prix**, et elle est généralement gérée et organisée par un syndicat professionnel. Elle est caractérisée également par un barème de prix que chacun s'engage à respecter et qui laisse à chaque **producteur** une marge de **profit** non négligeable.

⇒ Lorsque certaines entreprises ne respectent pas les règles du jeu, on parle de collusion imparfaite.

► *Marchés et prix* ▷ *Autorité de la concurrence* ▷ *Oligopole* ▷ *Concurrence imparfaite*
▷ *Politique de la concurrence*

Combinaison productive

La combinaison productive est la combinaison des **facteurs de production** : **capital**, **travail**, facteur naturel, que les agents économiques doivent associer dans des proportions données pour réaliser un certain volume de **production**. Le choix d'une combinaison productive est lié aux contraintes techniques (degré de substituabilité des facteurs, **productivité marginale** des facteurs) et économiques (**prix relatifs** des facteurs).

► *Capital et investissement* ▷ *Fonction de production* ▷ *Intensité capitalistique* ▷ *Taux marginal de substitution technique*

Comité de Bâle

Le Comité de Bâle est une instance de concertation entre les **banques centrales** qui fonctionne en liaison avec la **Banque des règlements internationaux** afin de formuler des **règles prudentielles** dans les domaines bancaires et financiers. Les recommandations du Comité de Bâle sont généralement reprises et mises en œuvres par les autorités bancaires nationales. C'est au sein de ce comité qu'ont été élaborés **le ratio Cooke** et le **ratio Mac Donough**.

► *Finances internationales* ▷ *Accords de Bâle* ▷ *Bâle III* ▷ *Globalisation financière*
▷ *Risque systémique*

Comité de la réglementation bancaire et financière.

▷ *Autorité de contrôle prudentiel*

Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI)

▷ *Autorité de contrôle prudentiel*

Comité européen du risque systémique (CERS)

Le Comité européen du risque systémique a été créé en novembre 2010 pour pallier l'insuffisance de la **coopération** entre les autorités nationales de l'**Union européenne** chargées de la surveillance du **système bancaire** et financier qui a été révélé à l'occasion de la **crise des subprimes** et **crise de l'euro**. Le CERS est présidé par le président de la **Banque centrale européenne**. Le CERS est chargé de la **surveillance macroprudentielle** du **système financier** dans l'**Union européenne**. Un de ses objectifs principaux est de prévenir et d'atténuer le **risque systémique** qui pourrait porter atteinte à la **stabilité financière** de l'Union européenne. Dans cette optique, le CERS doit notamment :

- définir et réunir les **informations** nécessaires à son action ;
- identifier les risques systémiques et les classer selon leur degré de priorité ;
- émettre des alertes et les rendre publiques si nécessaire ;
- préconiser les mesures à prendre une fois que les **risques** sont identifiés.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Politique économique* ▷ *Autorité bancaire européenne* ▷ *Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles* ▷ *Autorité européenne des valeurs mobilières* ▷ *Bâle III* ▷ *Règles prudentielles* *Risque de crédit* ▷ *Risque de défaut* w *Système européen de surveillance financière (SEBF)*

Commission bancaire

▷ *Autorité de contrôle prudentiel*

Commandite

▷ *Société en commandite*

Commerce croisé

▷ *Commerce intrabranche*

Commerce de compensation

▷ *Accord de compensation*

Commerce équitable (Fair trade)

On appelle commerce équitable (ou commerce alternatif) des échanges commerciaux internationaux qui visent à améliorer le niveau des petits producteurs défavorisés des **pays en développement**. Selon la définition proposée par l'Association française de normalisation (AFNOR), un échange qui repose sur trois principes définissant son caractère équitable :

- un **équilibre** entre les partenaires dans la relation commerciale ;
- un accompagnement des producteurs engagés dans le commerce équitable ;
- une **information** et une sensibilisation des consommateurs au commerce équitable.

⇒ Le commerce équitable ne représente qu'une part très marginale du **commerce international** de marchandises, mais il se développe rapidement y compris dans les **services** (tourisme équitable).

► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ▷ *Équité* ▷ *Économie solidaire*
▷ *Développement durable* ▷ *Pays moins avancés* ▷ *Organisation mondiale du commerce (OMC)*

Commerce interbranche

Le commerce interbranche est un échange de **biens** ou de services qui concerne des produits ou services différents entre deux territoires : par exemple un pays exporte des produits manufacturés et importe des matières premières.

⇒ La **théorie des avantages comparatifs** a cherché à rendre compte de ce type d'échange.

► *Commerce international* ▷ *Commerce international* ▷ *Firme multinationale*

Commerce international

Au sens strict, le commerce international concerne les opérations d'achat et de vente de marchandises (c'est-à-dire de biens physiquement identifiables) réalisés entre espaces économiques nationaux. Il est mesuré (en **valeur** ou en **volume**) par le montant total des **exportations** ou des **importations** de marchandises qui sont enregistrées dans la **balance commerciale**. La différence entre la valeur des exportations et celle des importations constitue le solde commercial.

Au sens large, le commerce international inclut les transactions internationales qui portent sur des activités de **services** (transports, assurance, tourisme, etc.) qui sont comptabilisés dans la **balance des transactions courantes** de la **balance des paiements**.

► *Commerce international* ► *Mondialisation* ▷ *Avantages absolus* ▷ *Avantages comparatifs* ▷ *Commerce intra-branche* ▷ *Commerce interbranche* ▷ *Économie ouverte* ▷ *Multilatéralisme* ▷ *Organisation mondiale du Commerce* ▷ *Taux d'ouverture*



Commerce international

Au sens strict, le commerce international concerne les opérations d'achat et de vente de marchandises (c'est-à-dire de **biens** physiquement identifiables) réalisés entre des **territoires économiques** nationaux. La valeur des **exportations** moins celle des **importations** constitue le **solde commercial**.

Au sens large, le commerce international inclut les transactions internationales de **services** (transports, assurance, tourisme, etc.). Les échanges internationaux de biens et de services sont comptabilisés dans le **compte des transactions courantes** de la **balance des paiements**. La valeur des exportations est enregistrée en crédits et celle des importations en débits (la différence – excédent ou déficit – est appelée solde).

■ Les différentes mesures du commerce international

● *Le commerce international en valeur*

Le commerce international en **valeur** est évalué par le montant total des biens et services qui viennent s'ajouter ou se soustraire au **stock** de ressources d'un pays en pénétrant sur son territoire ou en en sortant. Les deux principales sources de statistiques pour les exportations et les importations de marchandises et de services entre **les résidents** et non-résidents sont :

- les déclarations douanières et de **taxe à la valeur ajoutée** pour les biens ;
- les données collectées auprès des **intermédiaires financiers** et les déclarations des grandes entreprises.

Les statistiques sont normalisées par les organisations internationales comme l'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE),

l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le **Fonds monétaire international (FMI)**. De notables progrès ont été faits dans l'harmonisation et la fiabilité des statistiques mais les transformations de **flux** d'échange font émerger des imperfections statistiques en raison :

- de défaillances d'enregistrement du fait de la pluralité des sources statistiques. Les transactions illicites (trafic d'armes, stupéfiants, etc.), et fraudes échappent à une investigation statistique. La date d'enregistrement d'une opération est, par convention, celle de la transaction douanière mais le règlement peut être plus tardif et cela modifie les flux annuels ;

- de fluctuations des **prix** et des **taux de change**. Les montants nationaux exportés et importés exprimés en dollars courants varient ainsi au gré des fluctuations du prix du pétrole et des matières premières mais aussi des taux de change ;

- des prix artificiels enregistrés par rapport aux **prix de marché**. Une part des échanges mondiaux de biens (entre 10 % et 20 %) est constituée d'**accords de compensation** relevant d'une économie de troc. Une part encore plus importante des flux (30 % des échanges mondiaux de biens environ) relève du commerce intrafirme qui est réalisé à des **prix de transfert** organisé par une **firme multinationale**. La **fragmentation internationale des processus productifs** et des chaînes d'approvisionnement tend à une évaluation des **flux** internationaux en prix internes de transfert entre une société mère et ses **filiales** ou entre filiales d'une même firme multinationale. Les prix pratiqués peuvent être manipulés à des fins d'évasion fiscale.

● *Le commerce international en volume*

Le commerce international évalué en volume ou en termes réels élimine les variations des prix et des taux de change, c'est une évaluation à prix constants et taux de change inchangés (en dollars ajustés ou en parité de pouvoir d'achat).

Les données en volume sont plus significatives d'une tendance lourde que les chiffres en valeur plus sensibles au rythme de **croissance économique**, au prix des matières premières, du pétrole, des produits alimentaires et autres produits primaires.

Sur le long terme, on constate que les petits pays ont davantage tendance à importer des biens et des services qui ne sont pas produits dans leur marché intérieur. On peut ainsi mesurer un degré d'intégration du pays au commerce de biens et de services à travers le **taux d'exportation**, le **taux de pénétration** et le **taux d'ouverture**. Les services tendent à avoir un degré moindre d'intégration au commerce international que les biens (valeur des services exportés en volume

sur la production mondiale de service en volume) mais cette intégration tend à augmenter rapidement

Cependant, les variations de la fragmentation internationale des processus productifs organisés par les firmes multinationales modifient les flux en volume puisque l'**externalisation internationale** de la production affecte le nombre de passages aux frontières des produits et les volumes échangés, cela implique de compléter les données statistiques.

● *Le commerce international en valeur ajoutée*

Les statistiques des échanges biens et services en termes de **valeur ajoutée** tendent à se développer pour mieux rendre compte des transformations de la géographie des échanges. La vision du commerce international en valeur ajoutée donne un nouvel éclairage sur :

- les **secteurs d'activité**. Les exportations de l'agriculture, des industries extractives, des produits alimentaires, du bois-papier et des services (commerce, télécoms, finance, services aux entreprises) sont plus faiblement dépendantes d'importations d'autres pays que les produits industriels ;

- les soldes commerciaux. Par exemple, si un smartphone importé de Chine aux États-Unis au prix de 100 dollars, ne sera évalué qu'à 60 dollars si pour le fabriquer, 40 dollars des composants issus d'autres pays ont été nécessaires. Ainsi en 2009, en valeur ajoutée, l'excédent commercial de la Chine avec les États-Unis, baisse de 25 % puisque les exportations américaines vers la Chine comportent plus de valeur ajoutée que l'inverse et que les importations américaines venant de Chine comportent une part importante de valeur ajoutée en réalité produite au Japon et en Corée. Cette approche rend mieux compte du rôle de plateforme joué par la Chine pour des exportations indirectes venant d'autres pays asiatiques ;

- la nature du déficit commercial. Par exemple en 2012, en valeur ajoutée, ce n'est plus l'Allemagne qui est le premier partenaire de la France à l'export comme à l'import mais les États-Unis ;

- la **compétitivité** du pays. Alors qu'en chiffres bruts, les services ne représentent que le quart des échanges du commerce extérieur, en valeur ajoutée, ils contribuent pour plus de 50 % aux exportations des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et de l'Italie en 2012. Ils jouent notamment un rôle primordial dans les exportations de matériel de transport ou l'alimentation ;

- la nature des débats. Certains économistes mettent en avant le nécessaire contrôle des chaînons manquants nationalement, pour pouvoir contrôler toute la valeur ajoutée d'un produit, au contraire, la qualité des services devient le maillon central de la compétitivité des pays.

■ Fresque historique du commerce international

● *Le dynamisme des échanges de biens jusqu'à la crise de 1929*

Le commerce international existe depuis l'Antiquité (commerce de la soie, de l'ambre, des métaux précieux des fourrures, céréales, etc.). Pour l'historien F. Braudel (1902-1985) (*La Dynamique du capitalisme*, 1985), « *le commerce au loin* » constitue « *l'ossature du capitalisme* » *puisque* son essor a été accompagné de l'affinement des instruments de paiement (**lettres de change**) et de navigation (boussole, sextant, etc.), du perfectionnement des moyens de transport maritimes, de la découverte de nouvelles routes d'accès aux produits les plus recherchés (épices, soies, sucre, café, cacao, etc.) et de l'élargissement des **marchés** avec la baisse des coûts de transport.

Au XVIII^e siècle, le commerce international transatlantique connaît un essor notamment avec la traite des esclaves pour cultiver la canne à sucre et le coton, aux Antilles et aux États-Unis (commerce triangulaire). Sa contribution à la **révolution industrielle** est controversée :

- la nouvelle école historique américaine (ou cliométrie) a défendu dans les années 1960, la thèse d'un rôle modeste du commerce international en ce qui concerne les États-Unis. Son effet bénéfique se limiterait à une accentuation de la **division du travail** permise par un élargissement des marchés ;

- les historiens d'inspiration marxiste (P. Deane, E. Hobsbawm) considèrent que le commerce extérieur a eu un rôle déterminant dans les conditions préalables au **développement économique**, en favorisant l'**accumulation primitive** des **richesses** et le réinvestissement de **profits** considérables dans les activités agricoles, minières ou commerciales. Les excédents commerciaux ont financé l'accès à des matières premières et l'abondance monétaire a facilité l'émergence d'un **système bancaire** national. L'élargissement des marchés a été favorable à la mécanisation et à une dynamique d'économies d'échelle. Entre 1700 et 1800, on observe une multiplication par 6,4 des exportations anglaises de produits manufacturés alors que la production industrielle intérieure ne l'a été que par 2,5 et la production agricole de 1,4. Ainsi, c'est près de 35 % de la production industrielle du Royaume Uni et la moitié de sa production textile qui sont exportées à travers un réseau de professionnels tournés vers les échanges internationaux.

Au XIX^e siècle le commerce international connaît une expansion d'abord modérée entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e, du fait de l'instabilité politique et des guerres puis un essor rapide dans la période 1820-1870. Selon M. Rainelli (2012), entre 1800 et 1913, le commerce international

par tête est multiplié par 25 alors que la production mondiale par tête est multipliée par 2,2. Cette dynamique est à mettre en relation avec :

- l'essor du **libre-échange**. La Grande-Bretagne abolit les **lois sur le blé** (1846) et les Actes de navigation (1849) puis des traités de commerce sont signés d'abord avec la France en 1860 (Traité Cobden-Chevalier) puis avec d'autres pays européens jusqu'en 1879 ;

- l'élargissement des marchés locaux qui agit comme le libre-échange pour stimuler la **concurrence** et les échanges à la suite d'**intégrations économiques** et politiques entre États voisins (c'est le cas du **Zollverein** en 1834, et des États-Unis après la guerre de Sécession 1861-1865). Mais, le développement du commerce colonial a partiellement freiné ce mouvement en créant à un commerce captif contrôlé par la métropole ;

- la baisse des coûts de transport fait reculer les frontières naturelles. L'indice de coût du fret maritime britannique relativement constant entre 1740 et 1840, baisse de 70 % entre 1840 et 1910 (C.K. Harley, 2000). Cette baisse des coûts permet aux entreprises de dissocier le lieu de production et celui de consommation et modifie la compétitivité des produits sur le territoire national et entre les espaces nationaux ;

- le progrès technique qui agit comme la baisse des coûts de transport. On observe une tendance à la baisse du **prix relatif** des biens échangeables internationalement par rapport aux biens non échangeables (K. O'Rourke et J. Williamson, 1999). La pression concurrentielle pousse à la **spécialisation** des territoires et la dynamique du commerce international à la croissance industrielle.

- la croissance soutenue d'un grand nombre de pays depuis les débuts de la **révolution industrielle** favorise la production des biens de consommation et de production et participe à la **diversification** des produits échangés internationalement, notamment le textile. Cependant le commerce de produits primaires reste majoritaire (plus de 60 % des échanges mondiaux à la fin du XIX^e siècle).

Le commerce international a toujours été hiérarchisé. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la Grande-Bretagne, « atelier du monde », possède un avantage absolu en matière industrielle et domine largement les échanges internationaux. Viennent ensuite la France et l'Allemagne qui distancent assez largement les États-Unis et le Japon jusqu'à la fin du XIX^e siècle malgré la croissance industrielle de ces pays. Le **taux d'exportation** de l'Europe s'accroît (4 % du PIB en 1830 et 13,2 % en 1910). L'Europe est ainsi le centre du commerce international :

- les importations européennes (y compris le commerce intra-européen) représentent 62 % des importations mondiales à la fin du XIX^e siècle et la

France réalise autour de 10 % des importations mondiales vers 1850 et 13 % dans les années 1860 et 8 % au début du XX^e siècle ;

– un partage du monde avec les empires coloniaux est manifeste à la fin du XIX^e siècle : l'Europe exporte des produits industriels (55 % à 65 % de ses exportations selon les années), et importe des produits primaires (80 % à 90 % de ses importations) selon les estimations de l'historien P. Bairoch (1930-1999). Mais la part des colonies décroît dans la décennie 1860-1870, par exemple pour la France selon S. Becuwe et B. Blancheton (2011), elle n'atteint que 5 % au début des années 1880, progresse ensuite pour atteindre 10 % au début du XX^e siècle soit le niveau de 1850).

● *Le ralentissement de l'entre-deux-guerres*

Dans l'entre-deux-guerres, la crise de 1929 et le **protectionnisme** qui l'accompagne ralentissent l'expansion du commerce international par tête qui n'augmente que de 3 % entre 1913 et 1937. La composition du commerce international par produits ne subit aucune modification notable entre 1913 et 1937 : les produits primaires représentent à peu près les deux tiers des exportations mondiales, le reste correspond à la part des produits manufacturés.

Le Royaume-Uni demeure en 1929, le premier exportateur mondial de produits manufacturés et réalise 22,4 % de ces échanges. Néanmoins son avance commerciale se réduit car les États-Unis et l'Allemagne combleront progressivement leur retard commercial. En 1937, l'Allemagne est devenue le premier exportateur mondial de produits manufacturés et réalise 23,4 % des exportations mondiales contre 22,4 % pour le Royaume-Uni, 20,3 % pour les États-Unis et 7,5 % pour le Japon.

● *Le nouveau dynamisme du commerce international depuis 1945*

Depuis 1945, le commerce international connaît une croissance plus rapide que la production mondiale. La progression des échanges est d'abord un rattrapage après la crise de 1929 et la seconde guerre mondiale (le ratio du commerce mondial au PNB mondial, qui avait été multiplié par 2,5 entre 1850 et 1914, était en 1950 très inférieur à ce qu'il était en 1880, le chiffre de 1913 ne sera retrouvé qu'en 1973). La croissance du commerce international s'accélère (+6 % par an entre 1948 et 1997 alors que la production mondiale croît au rythme de + 3,7 % par an en moyenne). Entre 1994 et 2011 les exportations de marchandises en volume croissent en moyenne deux fois plus vite que le PIB mondial (5.51 % contre 2.76 %).

Croissance réelle des exportations de biens et du PIB mondial (taux de croissance annuel moyen en volume en pourcentage)

	1850	1950	1964	1970	1974	1990	2005	1994
	1913	1963	1973	1990	1999	2005	2011	2011
Croissance des exportations de biens	3,8	8,2	9	3,8	3,9	5,8	3,5	5,5
Croissance du PIB mondial	2,1	5	5,5	2,6	3	2,5	2,0	2,7

Source : D'après les statistiques de l'OMC 2012.

Les facteurs qui ont joué dans cette dynamique sont en partie les mêmes que ceux qui ont joué au XIX^e siècle, notamment avec la baisse des **coûts de transaction**.

- La baisse des coûts du transport maritime notamment se poursuit (le fret maritime mondial a triplé entre 1998 et 2008) mais aussi celle des coûts des communications et de transferts d'**information** ;

- le cadre institutionnel est favorable au libre-échange avec la mise en place en 1944 d'un nouveau **système monétaire international** à **Bretton Woods**, la création de la **Banque internationale pour la reconstruction et le développement** (qui fait partie aujourd'hui du groupe **Banque mondiale**) et la **charte de la Havane** non ratifiée mais qui a donné lieu à l'**accord général sur les tarifs et le commerce** (AGETAC) en 1947. Le principe d'une lutte contre les **barrières tarifaires (droits de douane et quotas)** et le principe de non-discrimination (**clause de la nation la plus favorisée** et clause du traitement national) sont au cœur du **multilatéralisme** qui se poursuit avec l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) depuis 1995. Cette organisation réunit un nombre croissant de pays adhérents (159 pays membres au 1^{er} mars 2013) et l'entrée de grandes puissances comme la Chine (en 2001) et la Fédération de Russie (en 2012) élargit l'espace des échanges, de plus les négociations tarifaires intègrent l'agriculture et les services. Des résultats remarquables ont été obtenus en matière de réduction des droits de douane et des mesures de contingentements.

Les effets de la distance sur le commerce décrits par le **modèle gravitaire** demeurent. Une distance deux fois plus importante entre deux pays réduit le

commerce entre ces pays d'environ 90 %. L'élasticité a peu changé depuis les années 70 malgré les progrès dans les communications et les transports : le commerce est proportionnel au produit des PIB des deux pays divisé par la distance qui les sépare élevé à une puissance autour de 0,9.

La **croissance économique** joue fortement dans le dynamisme du commerce entre pays. Les périodes d'expansion sont toujours été associées à une intensification des échanges internationaux. Comme dans les périodes précédentes, les **crises économiques** s'accompagnent d'une contraction des échanges commerciaux : ce fut le cas lors des chocs pétroliers (-7 % en 1975 par rapport à l'année précédente). Le commerce international diminue en valeur absolue en 1982 (-2 %), en 2001 (-0,2 %), en 2008-2009 avec la **crise des subprimes**, (-23 % en 2009 en dollars courants, -12,2 % en volume).

Le dynamisme du commerce international s'appuie aussi sur les **flux d'investissement directs à l'étranger** qui certes peuvent restreindre les échanges en rapprochant le lieu de production de la demande (exemple des investissements japonais dans l'automobile sur le territoire américain dans les années 1980), mais, les **délocalisations**, l'**externalisation** internationale et la **segmentation des processus de production** vers les pays à bas salaires tendent à renforcer les échanges à travers les chaînes mondiales d'approvisionnement. Le commerce intra-firmereprésentait un tiers du commerce mondial au milieu de la décennie 1990 et le poids des filiales a doublé dans la production mondiale entre le début des années 1980 et la fin des années 1990. Les ventes à l'*étranger* des filiales des firmes multinationales (c'est-à-dire les ventes sur place des filiales) représentent le double de la valeur du commerce mondial de biens et services.

La dynamique du commerce international, est aussi liée aux mutations démographiques qui modifient la structure des **offres** et **demandes** nationales. Par exemple, le vieillissement et les migrations modifient la taille et la composition de la force de travail et la structure de la **consommation** en augmentant par exemple les services de voyage.

Pour certains le fléchissement du commerce international ne peut être que conjoncturel comme en témoigne la vigueur de la reprise en 2010 (+9,5 %) et 2011 qui a fait atteindre au commerce mondial un niveau supérieur en volume (+8,2%) par rapport au point haut de 2008 selon le FMI. Pour d'autres, le ralentissement du commerce international en 2012 est une orientation structurelle : la segmentation des processus de production qui repose sur l'importation de composants fabriqués dans un grand nombre de pays est en voie de s'atténuer dans cette décennie avec la perte de l'avantage en termes de coûts de production unitaire des pays émergents par rapport aux pays de l'OCDE. De plus, la nécessité croissante de se rapprocher du consommateur final des pays émergents, la hausse des coûts de transport et le nationalisme des

consommateurs devraient réduire progressivement le poids des importations de biens de consommation et d'automobiles dans les demandes intérieures des pays émergents même si les écarts de productivité entre les pays émergents et les pays développés restent importants (7,3 à 1 en 1990, 4,5 à 1 en 2012).

■ Quelques spécificités du commerce mondial depuis 1945

● *Une hiérarchie qui se déforme avec lenteur*

Les deux tiers du commerce international de biens et services s'effectuent toujours entre les pays développés à économie de marché (PDEM). Le commerce international tripolaire (au sein de la Triade) domine mais la part de l'Amérique du Nord fléchit depuis 1950 (22,3 % en 1950, 19,2 % en 1963, 13,2 % en 2009), au profit de l'Europe occidentale (39,8 % en 1950, 43,5 % en 1989) et du Japon (1,5 % en 1950, 8,9 % en 1989). L'Amérique Nord et Sud réalise 18,5 % des échanges mondiaux de biens et services en 1948 comme en 2008, mais les pays de la **coopération Asie Pacifique** (APEC) réalisent 45 % du commerce mondial de marchandises en 2011.

En 2012, la Chine est devenue la première nation commerçante du monde. Les importations et exportations américaines ont représenté en 2012 3 820 milliards de dollars tandis que celles de Chine ont été de 3 870 milliards. Mais si l'on ajoute les services le montant du commerce américain est de 4 930 milliards de dollars tandis que la Chine exporte moins de services.

Le changement le plus manifeste vient du dynamisme exportateur des **nouveaux pays industriels(NPI)** depuis les « quatre dragons » (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan) dans les années 60, suivi d'autres pays asiatiques et de la Chine (entre 1998 et 2008, les exportations chinoises se sont accrues deux fois plus vite que les exportations mondiales totales, soit+ 23% par an). C'est le facteur déterminant de l'accroissement du poids des PED (38,7 % en 2009). La Chine est le plus grand consommateur mondial des sources d'énergie. Les **pays émergents** d'Asie représentent 18,2 % des exportations mondiales en 2009. Le Brésil a connu une forte croissance des exportations (+17 % par an entre 2000-2007). Les exportations de produits manufacturés des pays émergents (15 % des exportations de biens en 1995 et plus de 30 % en 2007), reflètent l'intensification de la division internationale des processus productifs entre pays « riches » et **pays à bas salaires**. En 2008, les économies émergentes comptaient pour seulement un tiers du commerce mondial mais elles contribuent, les trois années suivantes, à plus de 60 % de la croissance des importations de biens et à 60 % de celles des biens et services et à 52 % de la croissance des exportations.

La croissance du commerce extérieur des **pays en développement** (PED), plus forte que celle des pays développés durant les années 1970, a été dynamique après 1990 mais la part des PED dans le commerce international est stable (20 % en 1970, 30 % au début des années 1980 avec 22 % en 1990, 27 % en 1998). Les **pays moins avancés** ont connu une croissance inférieure de leurs échanges extérieurs par rapport à celle du commerce international entre 1970-2000 (0,9 % des échanges commerciaux en 1980, moins de 0,5 % en 1995), mais sur la période 200-2008, le dynamisme de leurs exportations (+20 % par an) a été plus soutenu que celui du commerce international (12 % par an) grâce à la hausse du prix des produits primaires.

Part des BRIC dans le commerce international de marchandises (en %)

	4Brésil	Russie	Inde	Chine	Taiwan	Hong Kong	Total BRIC /total
1980	0,99		0,42	0,89	0,98	1,00	4,28
1990	0,91		0,52	1,80	1,95	2,39	7,57
2000	0,85	1,64	0,66	3,86	2,34	3,14	12,49
2008	1,23	2,93	1,11	8,86	1,59	2,30	18,00
2011	1,4		1,7	10,7			16,1 %

Source : OMC.

● *La coexistence du régionalisme et du multilatéralisme*

La **régionalisation** reste une composante majeure du commerce international depuis 1945 (entre 55 et 58 % du commerce international depuis 2000). Cela renvoie au modèle gravitaire évoqué plus haut.

La part du commerce intrarégional par rapport au commerce interrégional est équilibrée en Asie, forte dans le cas de l'Europe (68 % en 2007). Au sein de l'Union européenne, la part du commerce intrarégional a tendance à stagner malgré les élargissements. Elle s'accroît pour l'ALENA au cours de la décennie 1990 (de 42 % à 54 % des exportations) et pour le MERCOSUR (de 9 % à 20 % des échanges).

Les exportations inter-régionales sont plus marquées pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud (soit en 2007, 92 % pour la **Communauté andine** et 86 % pour le **Marché commun d'Amérique du Sud**), pour l'**Association des pays**

du Sud-Est asiatique (75 % en 2007), le Moyen-Orient, la **Communauté des États Indépendants** et l'Afrique. La demande de produits de base des pays émergents asiatiques a été un soutien au commerce interrégional entre pays du Sud mais les 2/3 des échanges Sud-Sud sont polarisés sur la zone asiatique.

Le régionalisme commercial (intégration économique régionale) s'est renforcé depuis les années 1990. Différents degrés d'intégration peuvent être définis dans les accords commerciaux régionaux (zones de libre-échange, unions douanières, unions économiques). Ces accords sont tolérés par le GATT et l'OMC, mais l'intégration régionale n'est pas complètement assimilable à un régime de libre-échange pour J. Viner (1950), puisqu'une union douanière peut amener à un détournement du commerce avec les pays tiers vers les pays membres de l'Union. Néanmoins, des zones limitrophes d'une union douanière ont souvent des relations privilégiées avec elles : par exemple l'Europe de l'Est avec l'Union européenne. Le continent africain regroupe une multiplicité d'accords régionaux (Union économique et monétaire ouest-africaine – UEMOA – et la Communauté de développement de l'Afrique australe – SADC, etc.) mais le commerce intra-zone s'accroît modestement. La zone asiatique a connu un fort dynamisme à l'exportation alors que les accords commerciaux étaient limités à l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE). Les échanges de la Chine avec l'ANASE ont favorisé la construction en 2010 d'une zone de libre-échange asiatique, l'ANASE +3, qui réalise en son sein 50 % de son commerce extérieur. La Chine, réalise 45 % de ses exportations avec l'Asie en 2009, alors que l'Europe et l'Amérique du Nord recevaient chacune 21 % de ses exportations. Les flux d'investissements directs étrangers dans l'ASEAN + 3 +Hong Kong et Taïwan proviennent majoritairement de la région, soit un niveau d'intégration comparable à celui alors observé au sein de l'UE.

● *Évolution de la composition des échanges commerciaux*

Commerce de biens manufacturés, commerce de produits intermédiaires

Les produits primaires qui dominaient les échanges de marchandises au XIX^e siècle ne représentent plus qu'un quart du commerce (8,4 % pour les produits agricoles et 14,4 % pour les produits minéraux). Les produits manufacturés (67 %) tendent à occuper une place croissante mais ce sont les produits intermédiaires qui progressent le plus vite et cela reflète la part du commerce intra-firme. Les échanges de biens non-finis se développent en accord avec cette nouvelle logique de globalisation. Au sein des pays industrialisés, la moitié des échanges portent sur des produits intermédiaires à travers une **division internationale des processus productifs** et

l'externalisation définie comme l'importation de composants et de pièces détachées ensuite incorporés dans la production.

Commerce intra-branche et commerce inter-branche

Les échanges commerciaux sont de plus en plus souvent croisés. Le **commerce intra-branche** représente plus de 50 % du commerce international des pays développés et les quatre cinquièmes des échanges européens.

P. Krugman a construit un modèle de **concurrence monopolistique** qui montre comment l'ouverture à l'échange se traduit par un commerce intra-branche de produits différenciés du fait d'une « préférence pour la différence » (Lassudrie-Duchêne) exprimée par les consommateurs, conjuguée à la présence de **coûts fixes** dans la **production**. Mais la diversité des produits envisagée par Krugman est de type horizontal (même niveau de qualité). Le commerce intra-branche concerne aussi les produits différenciés verticalement (qualité différente). C'est à B. Linder que revient le mérite d'avoir évoqué la possibilité d'un échange de produits similaires mais différenciés verticalement s'échangeant des pays dont les niveaux de produit par tête sont différents. Pour K. Lancaster, les échanges croisés reflètent les choix des consommateurs pour certaines caractéristiques préférées à d'autres.

La place des services

Les statistiques historiques sur les échanges de services restent partielles (par exemple, le tourisme international existe au XIX^e siècle, alors que l'enregistrement statistique est inexistant jusqu'aux années 1950). Les nomenclatures statistiques s'adaptent avec retard aux échanges internationaux de services, de ce fait on constate que les échanges internationaux de services se sont développés plus tardivement que les échanges de biens et leur part est encore modeste (autour de 15 % des exportations en 1980 et 20 % en 2009). Néanmoins, depuis les années 1980, le dynamisme des exportations de services est soutenu. Il est lié à :

- la baisse des coûts de transports et d'information qui a facilité les voyages et le transport, les services financiers et technologiques aux **entreprises**, la commercialisation en ligne, etc. Certains services autrefois « abrités » de la concurrence internationale sont devenus échangeables à l'échelle internationale comme l'enseignement, la santé, les services aux personnes, etc. ;

- la croissance des services est en relation avec le commerce intra-firme des multinationales avec leurs filiales ou des sous-traitants étrangers (tâches d'analyse, de saisies de données, tâches interactives comme les centres d'appel, etc.).

Par rapport aux biens, les exportations de services sont plus fortement le fait des pays développés. Les pays de l'OCDE réalisent les trois quarts du commerce international des services contre 25 % aux PED. Cinq pays assurent plus de 35 % des exportations de services en 2008 : les États-Unis (13,8 %), le Royaume-Uni (7,5 %), l'Allemagne (6,4 %), la France (5,1 %) et le Japon (4,5 %). Les dix principaux importateurs et exportateurs de services commerciaux assuraient près de la moitié du commerce total des services commerciaux en 2011, mais les pays de l'APEC réalisaient pour 39 % des échanges de services commerciaux.

La hiérarchie des pays exportateurs de services ne correspond pas forcément à celle des exportateurs de biens : cela renvoie au poids des activités touristiques, à l'effet de la délocalisation de certains services commerciaux. La part des PED tend à s'accroître (de 19 à 23 %), et la Chine est devenue le 5^e exportateur mondial de services.

■ Les gains à l'échange et les théories du commerce international

● *Les thèses mercantilistes et le débat avec la physiocratie*

Pour le **mercantilisme**, le commerce extérieur est une source essentielle de la richesse d'un pays. La puissance d'une nation dépend de sa **richesse** matérielle, elle-même assimilée aux métaux précieux. Seul le commerce extérieur, en dégagant un solde excédentaire peut attirer l'or et l'argent dans le pays.

Pour accroître la richesse nationale il suffit de limiter les importations et d'accroître les exportations. Le commerce international est un jeu à somme nulle : le gain de l'un équivaut à la perte de l'autre puisque les métaux précieux qui sortent d'un pays par le canal des importations vont vers d'autres pays exportateurs. Ainsi W. Petty (1623-1697) préconise le protectionnisme commercial pour générer des excédents et accumuler des réserves d'or. Au contraire, le physiocrate F. Quesnay (1694-1774) prône le « Laissez faire les hommes, laissez passer les marchandises ». La controverse entre mercantilistes et physiocrates reste d'actualité mais les arguments se renouvellent.

● *Les analyses de l'école classique*

Selon les classiques, les pays trouvent intérêt à échanger parce qu'ils sont différents. En laissant jouer pleinement la « loi du marché », naturelle et autorégulatrice au niveau national et international, l'allocation des ressources

productives devient optimale à l'intérieur de chaque pays comme entre les pays. Or, la division nationale du travail est limitée selon A. Smith (1723-1790), par l'étendue du marché. Le commerce international permet de participer à un plus grand marché et bénéficier de techniques plus efficaces. Le libre-échange est donc une source d'accroissement des **richesses** en favorisant un approvisionnement à moindre coût et une meilleure **allocation des ressources**. Les gains à l'échange se mesurent en comparant la situation en **autarcie** (coûts relatifs internes de deux produits dans deux ou plusieurs pays) et la situation dans l'échange international.

– En 1776, A. Smith expose une analyse en termes d'**avantages absolus** justifiant le libre-échange. Pour que l'échange ait lieu, il est nécessaire que le **coût de production** de la marchandise échangée soit inférieur dans le pays fournisseur. C'est l'importation qui conduit à la spécialisation en mettant à disposition des producteurs et des consommateurs une plus grande variété de biens et de services, qui est à l'origine d'un gain. Les nations gagnent à l'échange international si chacune se spécialise dans les productions pour lesquelles elle est la plus efficace. Toutefois, un pays dont les coûts sont plus élevés que ceux de l'ensemble de ses partenaires ne pourra pas exporter de façon profitable.

– D. Ricardo (1772-1823) élargit la démonstration (*Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817) au cas où un pays n'a aucun avantage absolu. La théorie des **avantages comparatifs**, esquissée par R. Torrens dès 1815, est formulée par D. Ricardo. Les coûts de production des biens dépendent de la quantité de travail utilisée pour les produire (théorie de la **valeur travail**). Les différences de prix relatifs sont liées aux conditions de production différentes d'un pays à l'autre. Si chaque pays se spécialise et exporte les biens pour lesquels ses coûts sont les plus faibles, ou seulement là où il est le moins défavorisé, l'échange procure un gain à tous les pays par rapport à la situation d'autarcie. L'ajustement des balances de paiements se réalise par les variations du taux de change. Les différences de technologie expliquent alors les spécialisations internationales et ceci constitue le second apport majeur de Ricardo.

– J.S. Mill (1806-1873) élabore en 1848 une théorie établissant le partage des gains à l'échange à partir de la **demande réciproque** des pays qui échangent des biens. Les **termes de l'échange** (la valeur de leurs exportations exprimée en importations) sont égaux lorsque les demandes réciproques sont équivalentes. Si la demande d'un pays est plus forte que celle de son partenaire, les termes de l'échange évoluent en faveur du partenaire. Un petit pays dont la demande intérieure est satisfaite par des importations gagne plus à l'échange qu'un grand pays et ses exportations sont demandées par le grand pays sans que sa production puisse entièrement le satisfaire.

- **F. List et le protectionnisme éducateur**

F. List (1789-1846) s'oppose aux analyses de D. Ricardo dans son principal ouvrage, *Système national d'économie politique* (1840). Il y défend l'idée d'un **protectionnisme éducateur**. Pour F. List, le libre-échange de l'école classique ne sert qu'à masquer la domination britannique et à la renforcer en jouant des inégalités de développement entre nations. Selon List, l'intervention de l'État instaurant un **protectionnisme éducateur**, à l'abri duquel pourront se développer les forces productives, peut permettre à un pays de participer aux gains à l'échange. Ce protectionnisme des « industries dans l'enfance » est transitoire. Une fois le retard économique de la nation comblé et le développement industriel amorcé, il faut en venir au libre-échange. L'influence de List a été considérable en Allemagne.

- **Les théories de l'impérialisme et de l'échange inégal**

Dans son discours sur la question du libre-échange, K. Marx (1818-1883) considérait que le libre-échange est la « liberté du capital ». Les mécanismes destructeurs opérés par la **concurrence** au niveau interne se reproduisent au niveau international de façon amplifiée. Le **mode de production** capitaliste ne peut retarder la **baisse tendancielle du taux de profit** qu'en exportant ses contradictions et en exploitant le monde entier. Par analogie avec l'**exploitation** des travailleurs par les capitalistes, Marx considère qu'un pays peut s'enrichir aux dépens d'un autre par le commerce international. Ce dernier permet de fournir des débouchés aux marchandises et des matières premières à bas prix. De plus, la spécialisation internationale est le produit de l'histoire et des rapports de domination entre les nations. Selon K. Marx, « l'Inde a été contrainte de produire du coton, de la laine, de l'indigo, etc. pour la Grande-Bretagne » (*Le Capital*). Néanmoins, Marx pense que le commerce international, vecteur du capitalisme, va provoquer la destruction des structures précapitalistes dans les pays moins avancés. Entre le protectionnisme qu'il qualifie de « conservateur » et un libre-échange « destructeur », c'est à ce dernier que va sa préférence. « Le système de la liberté commerciale hâte la révolution sociale. C'est seulement dans ce sens révolutionnaire, Messieurs, que je vote en faveur du libre-échange » (*Discours sur la question du libre-échange, 1848*).

Dans la filiation marxiste s'est développée une analyse de l'**impérialisme** initiée par J. A. Hobson (1858-1940) et approfondie par les marxistes autrichiens, O. Bauer (1881-1938) et surtout R. Hilferding (1877-1941). Ce dernier jette les bases d'une théorie (*Le Capital financier, 1904*) dont s'inspire Lénine (1870-1924).

Dans *L'accumulation du capital* (1913), R. Luxembourgeois (1870-1919) expose une théorie dans laquelle le capitalisme ne peut survivre qu'en élargissant sa sphère géographique pour trouver des débouchés qui deviennent de plus en plus difficiles avec l'extension du capitalisme (faiblesse des salaires). L'impérialisme économique et militaire est inéluctable.

Lénine dans *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme* (1916), considère que le capitalisme se caractérise par la **baisse tendancielle du taux de profit**. La tendance au développement d'un capital financier résulte de la fusion entre le capital industriel et le capital bancaire. Mais l'accumulation de capitaux dans le capitalisme de **monopoles** ne trouve pas de placements avantageux sur place. Cela conduit à l'exportation des capitaux disponibles vers les « pays arriérés » où les capitaux disponibles manquent et où les prix des **facteurs de production** (terre, matières premières, travail) sont bas. L'importation de biens salariaux à bas prix réduit la valeur de la **force de travail** dans les pays capitalistes avancés. De même l'acquisition de matières premières et d'énergie à bas prix diminue la valeur de la **composition organique du capital**.

A. Emmanuel, dans *L'échange inégal* (1969), cherche à donner une explication de l'exploitation du **tiers-monde** en s'appuyant sur la théorie de la valeur de Marx. À partir de certaines hypothèses (écarts de salaires et égalisation internationale des **taux de profits**) il montre qu'il existe un transfert de valeur travail des pays pauvres vers les pays riches, c'est en ce sens que l'échange international est pour lui un échange inégal. Cette analyse est contestée par de nombreux autres marxistes.

● *L'analyse néoclassique du commerce international et ses renouvellements*

Les spécificités de l'analyse néoclassique

La **théorie néoclassique** du commerce international reprend la thèse classique de l'avantage comparatif, mais la reformule sur la base de la théorie de la **valeur utilité**. Trois auteurs ayant publié des travaux à des dates différentes, E. Heckscher (1879-1952) en 1919, B. Ohlin (1899-1979) en 1933 et P. A. Samuelson (1915-2009), sont à l'origine du **théorème HOS**.

L'avantage comparatif lié aux différences de prix relatifs repose sur les différences en **dotations en facteurs de production**. Les pays relativement abondamment dotés dans un facteur, relativement moins coûteux, seront avantagés dans les productions incorporant relativement intensivement ce facteur jusqu'à l'*égalité* internationale des rémunérations des facteurs de production.

Le cadre de l'analyse est celui de l'équilibre général en **concurrence pure et parfaite** avec des **rendements d'échelle** constants et des facteurs de production substituables.

Selon le **théorème de Stolper-Samuelson**, l'ouverture aux échanges fait augmenter la rémunération du facteur relativement abondant par exemple, le salaire des non-qualifiés dans le pays en voie de développement puisque la production concurrencée par les importations libère le facteur rare et le facteur abondant, est largement utilisé à l'exportation. En l'absence de mobilité internationale des facteurs, Les mouvements de prix des facteurs sont plus que proportionnels aux mouvements de prix des biens : c'est l'effet d'amplification (de Jones).

Le **théorème Rybczynski** montre que toute déformation de la dotation factorielle en faveur du facteur abondant renforce la spécialisation (cas d'un accroissement démographique ou d'un investissement en capital). Un pays en forte croissance peut ainsi voir sa spécialisation glisser de produits intensifs en travail vers des produits intensifs en capital (NPI).

De nombreuses controverses, dont le fameux **paradoxe de Léontief** (1953 et 1956), sont issues de la confrontation de ces théories à la réalité des échanges internationaux. Les conclusions du théorème HOS, rendent compte de façon imparfaite des flux d'échanges internationaux puisque les pays industrialisés importent et exportent des produits très semblables ; il s'agit d'échanges croisés de produits similaires ou de **commerce intra-branches**. Le commerce international est d'autant plus intense que les pays concernés ont des niveaux de développement et des structures de la demande comparables. Ces flux importants d'échanges mal expliqués par les théories de l'avantage comparatif conduisent à un approfondissement de la théorie.

L'avantage comparatif relatif

B. Lassudrie-Duchêne et J.-L. Mucchielli, ont proposé une construction théorique qui dépasse le cadre restrictif du modèle 2 produits, 2 pays, 2 facteurs. Ainsi, un pays A peut disposer d'un avantage comparatif dans une production par rapport à un pays B, mais pas vis-à-vis d'un pays C. Par conséquent, A pourra exporter le produit vers B et l'importer de C. Les avantages comparatifs deviennent relatifs et hiérarchisés. Il y a là une explication possible des échanges croisés entre les trois pays.

Cependant, cette analyse suppose que les flux d'échanges entre deux pays sont « univoques » et il est exclu qu'un même bien soit importé par A à partir de B et qu'il soit en même temps exporté par A vers B. L'explication n'est donc pas suffisante.

L'avantage comparatif technologique (ou théorie de l'écart technologique)

Dans la lignée de D. Ricardo (différences de productivité) et de J.A. Schumpeter (1883-1950) (rôle déterminant des **innovations**), M.V. Posner (1961) montre qu'une **innovation** crée un avantage comparatif pour un pays, cet avantage demeure tant que l'innovation ne se propage pas internationalement. Le commerce international devient temporairement indépendant des rapports de coûts et s'explique avant tout par l'innovation. Les pays intensifs en recherche et développement disposent d'un avantage dans la production de biens qui leur confèrent un **monopole** temporaire. En contrepartie, ces pays importent, en provenance des pays les moins avancés technologiquement, des biens dont la production requiert des technologies banalisées.

Dans la thèse du **cycle du produit** (Vernon, 1966), les pays les plus innovants exportent des biens ricardiens (avantage technologique) puis ces biens sont banalisés et la logique de la dotation factorielle (bien heckscher-ohlinien intensif en travail ou en capital) l'emporte. L'analyse de R. Vernon s'éloigne sensiblement de la théorie néoclassique du commerce international. Les facteurs de production ne sont plus immobiles internationalement puisque le capital peut se déplacer. La rareté du capital dans les pays moins développés ne rend plus compte de leur spécialisation internationale. Le cycle de vie du produit est marqué par trois phases :

- dans une première phase, le produit est réalisé dans le pays le plus avancé technologiquement et disposant d'un marché interne étendu (les États-Unis par exemple) : il n'y a pas de flux d'exportations ;

- dans une deuxième phase, le produit est standardisé et se diffuse internationalement. La demande s'accroît dans les pays industrialisés et les coûts de production font l'objet d'une attention plus importante. La firme américaine délocalise alors sa production notamment en Europe, pour contourner les barrières protectionnistes (politique du cheval de Troie). Si les économies d'échelle l'emportent sur les coûts de transport, il est possible que les filiales européennes approvisionnent le marché américain. Le produit peut alors être vendu au pays initialement innovateur ;

- dans une troisième phase, le produit est banalisé. Les considérations de coûts deviennent déterminantes. L'implantation dans un pays sous-développé devient intéressante du fait du faible coût des salaires. Certains pays du tiers-monde peuvent alors exporter vers le reste du monde.

La théorie de la demande représentative

Selon S. B. Linder (1961), les conditions relatives à la demande jouent un rôle prépondérant dans le commerce international. L'avantage comparatif a pour

origine l'existence préalable d'un important marché intérieur (principe de la demande représentative) qui permet des économies d'échelle et un perfectionnement du savoir-faire (*learning by doing*). Un produit est exporté lorsque la structure de la demande ressemble à celle du pays d'origine (échanges croisés de produits similaires).

B. Lassudrie-Duchêne (1971) a complété l'interprétation de Linder en introduisant la « demande de différence ». Les échanges croisés portent sur des produits semblables mais non rigoureusement identiques (marque, image de marque, conditionnement, etc.). Le consommateur aurait un désir de se différencier (**effet de démonstration**). Un bien banalisé dans le pays induit une demande d'importation bien différencié. Les échanges croisés de produits similaires sont donc le résultat de la rencontre de différences et d'offres de variétés qualitativement différentes sur des produits similaires.

Commerce international, rendements croissants et concurrence monopolistique

La nouvelle théorie du commerce international abandonne le cadre de la concurrence pure et parfaite au profit de celui de la **concurrence imparfaite** avec l'hypothèse de **rendements d'échelle** croissants et de la différenciation des produits. L'idée de base est formulée par K. Lancaster (1924-1999) : les consommateurs sont d'autant plus satisfaits que le nombre de variétés offertes est grand. La variété des produits implique souvent des coûts de production élevés compte tenu de l'échelle restreinte de la production. Le commerce international offre ainsi l'occasion de gains mutuels, de variétés de produits même si les pays ne diffèrent ni par leurs dotations factorielles ni par leur technologie.

Pour P. Krugman (Nobel 2008) met en lumière le lien entre la nature des économies d'échelle et ses effets sur le commerce international.

- dans le cas des économies d'échelle internes à la **entreprise**, chaque pays se spécialise dans la production de quelques biens qui sont produits en quantité plus élevée et donc à un coût moyen plus faible. L'échange international conduit à un gain pour les deux pays et à une amélioration du **bien-être** des consommateurs ;

- dans le cas des économies d'échelle externes à la firme, la concentration géographique de la production d'une industrie sur un territoire (**effets d'agglomération**) réduit les coûts moyens. Il en résulte une véritable **barrière à l'entrée** sur le marché de ce bien et le commerce international peut ne pas être avantageux pour tous les pays. La date d'entrée dans la production des firmes d'un pays devient un facteur essentiel pour expliquer la spécialisation internationale. Selon P. Krugman, les économies externes confèrent un rôle important aux « accidents historiques » dans la structure des échanges

internationaux. Les premiers pays entrés bénéficient d'un avantage que les autres concurrents ne pourront jamais rattraper. La spécialisation héritée de l'histoire industrielle des pays persiste et les gros producteurs tendent à rester de gros producteurs, même si les avantages comparatifs disparaissent. Par exemple, bien que l'industrie thaïlandaise puisse produire des montres à un coût plus faible que l'industrie suisse, le fait pour la Suisse d'avoir pris une avance dans le temps lui permet de maintenir son activité dans ce domaine.

La nouvelle théorie fournit des arguments en faveur de l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de l'innovation (**recherche-développement** en particulier) ou celui des aides aux entreprises dans le financement des **investissements** nécessaires à l'accès d'un marché où le nombre de places est limité (le marché mondial de l'aéronautique par exemple).

Les **politiques commerciales stratégiques** s'appuient sur la **théorie des jeux**. Cependant, la nouvelle théorie du commerce international s'oppose à toute idée de protectionnisme. P. Krugman a toujours défendu le libre-échange, sans pour autant en masquer les limites ni négliger les coûts. L'intervention de l'État visant à mettre en œuvre une politique commerciale stratégique se heurte :

- à une insuffisance de l'information. Quels secteurs aider, quel doit être le montant des aides attribuées, à quelles entreprises, quels niveaux de droits de douane, etc. ? ;
- au risque de représailles. Les politiques commerciales stratégiques accroissent le bien-être d'un pays au détriment des autres et peuvent déboucher sur des guerres commerciales qui aggravent la situation de chacun.

● *Les théories de l'économie politique internationale*

Alors que la théorie standard du commerce international étudie les relations économiques comme si l'espace international se présentait sous la forme d'un emboîtement de marchés, l'économie politique internationale (EPI) articule les relations économiques internationales avec les phénomènes de pouvoir (publics ou privés). Les intérêts à l'intérieur des territoires et entre les territoires ne sont pas convergents. Les choix en matière de politique commerciale dépendent du paradigme dominant :

- le paradigme libéral repose sur les **hypothèses d'individualisme méthodologique** et de rationalité des individus ;
- le paradigme réaliste considère que les États-nations sont à la recherche de la puissance ;
- le paradigme marxiste met l'accent sur le rôle des classes sociales et des firmes multinationales.

Selon G. Kebabdjian (2006), les controverses se déroulent essentiellement entre les paradigmes libéral et réaliste. L'ouverture aux échanges provoque, du fait de la spécialisation, des inégalités entre les détenteurs de facteurs utilisés dans les secteurs exportateurs et ceux possédant les facteurs employés dans les secteurs concurrents des importations (théorème Stolper-Samuelson). Le groupe social propriétaire du facteur abondant dans une nation a intérêt à ce que son pays pratique le libre-échange ; inversement, le groupe détenteur du facteur rare a intérêt à la protection. Dans les pays industrialisés où le capital est abondant, les capitalistes sont favorables au libre-échange tandis que les travailleurs sont favorables au protectionnisme.

Certains modèles ont introduit trois facteurs (travail, capital et terre). Le choix entre protection et libre-échange repose sur des coalitions entre groupes sociaux détenteurs de facteurs rares ou abondants. Des conflits de classes (capitalistes et propriétaires terriens contre travailleurs) ou encore des conflits villes campagnes (capitalistes et travailleurs contre propriétaires terriens) sont possibles. La protection est le résultat de l'efficacité de groupes de pression spécifiques à un secteur d'activité. Les producteurs (capitalistes et travailleurs) s'opposent aux consommateurs qui se mobilisent moins car l'**incitation** individuelle à entrer dans un groupe de pression est plus faible. Les hommes politiques ont intérêt à proposer aux électeurs des politiques plus protectionnistes que libre-échangistes car leur profit électoral sera plus important. Les conditions sociopolitiques de la mise en place du libre-échange amènent donc à relativiser les gains à l'échange.

■ Mondialisation et commerce international

● *Multilatéralisme et interdépendance des économies*

Le commerce international dans l'optique keynésienne soutient la croissance de la demande (**multiplicateur de commerce extérieur**), dans l'optique néoclassique, les importations sont source de gains à l'échange et elles participent à une réallocation des ressources plus efficiente, c'est aussi un gain en variétés pour le consommateur selon la nouvelle théorie du consommateur.

Le système commercial multilatéral actuel issu des huit cycles de négociations commerciales avant la création de l'OMC a pour objectif de favoriser la liberté, l'équité et la prévisibilité des échanges. Les négociations multilatérales visent à faire reculer les obstacles aux échanges. L'adhésion à l'OMC jouerait pour certains un rôle positif sur la croissance. Chaque pays membre est tenu de respecter les plafonds de droits de douane qu'il a souscrits (les droits consolidés) et ses engagements en matière de soutien interne et à l'exportation de produits agricoles ou en matière d'accès aux marchés et de traitement national des

services (accord général sur le commerce des services). L'adhésion à l'OMC peut accroître la **confiance** des investisseurs internationaux et favoriser les flux d'IDE entrants sur le territoire. La politique d'ouverture commerciale peut d'autant plus soutenir la croissance de façon durable qu'elle s'articule à des réformes en faveur du marché (**droits de propriété**, infrastructures financières plus robustes) et d'une politique d'éducation. Les changements institutionnels seraient favorables à la lutte contre la corruption et la fraude. Les retombées internationales du savoir contribuent à des gains dynamiques du commerce. Des études empiriques corroborent l'effet de ruissellement positif de la **recherche-développement** (RD) menée dans un pays sur ses partenaires commerciaux.

Mais le commerce international peut être facteur d'instabilité de la croissance. Les pays qui ont fondé leur développement sur le dynamisme à l'exportation ont des taux d'ouverture plus élevés, et ils sont aussi dépendants de l'activité économique de leurs principaux partenaires. C'est le cas des NPI dont le ratio exportations de biens/PIB représente plus de 100 % (145 % pour Singapour et 113 % pour la Malaisie). Les pays moins avancés ont vu leur taux d'exportation croître depuis 2000 (en moyenne 21 % en 2000, 30 % en 2007). Mais les pays développés dont le marché intérieur est important ont des taux d'exportation inférieurs à 15 % du PIB (11 % pour le Japon et 13 % pour les États-Unis, 16,9 % pour l'Union européenne en excluant le commerce intra-européen en 2008). Le ralentissement de la croissance dans les PDEM affecte la croissance des exportations des pays en développement.

En période de ralentissement économique ou de crise sectorielle, des mesures de protection douanière, et des **barrières non-tarifaires** tendent à se développer avec la montée du chômage sectoriel. Un protectionnisme opaque peut se développer avec des mesures contingentes qui peuvent devenir durables (les accords multifibres décidés en 1974 par les pays du Nord ont duré 30 ans, jusqu'en 2005). Les discours officiels favorables au libre-échange, peuvent s'accompagner de pratiques jugées « déloyales » (**dumping** et subventions des pouvoirs publics). Les clauses d'exemption et les normes peuvent avoir des effets analogues à ceux d'une majoration temporaire des droits de douane

Les effets bénéfiques du libre-échange ont été discutés dans les années 1950 pour les pays en développement à travers la thèse de la **dégradation des termes de l'échange** et de la **croissance appauvrissante**. Depuis les années 1980, la nouvelle théorie du commerce international en mettant en lumière la possibilité d'une approche endogène de la spécialisation montre qu'une divergence structurelle entre des nations de niveau de développement comparable peut se mettre en place.

Sur le plan interne le commerce international peut conduire à des périodes de boom économique suivies d'un fort ralentissement voire d'un appauvrissement

dans le cas du syndrome de la **maladie hollandaise** (ou effet Rybczynski). Ces effets transitoires peuvent s'avérer durables.

Les stratégies des firmes sont évolutives avec les variations des coûts salariaux, la qualification de la main-d'œuvre et des infrastructures, la stabilité politique des pays, le dynamisme du marché intérieur, etc. Les opérations internationales de **fusion-acquisition** modifient aussi les flux d'échange et les coûts de reconversion sont élevés pour l'aménagement d'un territoire et pour valoriser le **capital humain**. La **désindustrialisation** peut s'accélérer sur un territoire et peser sur les salaires des moins qualifiés dans les pays riches.

Les désajustements des **taux de change effectifs réels** à court terme peuvent contrarier ou renforcer la baisse de la protection tarifaire. L'excédent commercial de l'Allemagne ou de la Chine depuis le milieu des années 1990 (7,8 % du PIB en 2007 et 6,7 % en 2008, 231 milliards de dollars en 2012) est structurel. D'autres pays sont en déficit sur de longues périodes (cas des États-Unis ou de l'Inde). Le déséquilibre des balances courantes dans le monde devient structurel.

La politique de libre-échange n'est donc pas toujours aussi favorable pour la croissance dans un univers d'imperfection de la concurrence, avec une mobilité internationale plus grande des firmes. Rodrik *et alii* (2002) concluent qu'il y a « peu de preuves que les politiques d'ouverture commerciale (dans le sens de la baisse des barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges) sont significativement associés à la croissance. » Certains auteurs contemporains se réclamant du keynésianisme préconisent un nouveau protectionnisme pour renforcer l'économie nationale avant de l'exposer à la contrainte extérieure. Pour P. Samuelson des possibilités de pertes de **bien-être** permanentes apparaissent à travers le jeu des firmes multinationales et la rapidité des transferts technologiques et un risque de déflation salariale.

● **Multilatéralisme, protectionnisme contemporain et gouvernance mondiale**

La mobilité différenciée du capital et du travail questionne l'orientation libre échangiste

Le cycle de Doha, lancé en 2001 pour favoriser le développement des pays pauvres qui devait être clôturé au 1^{er} janvier 2005, reste inachevé en 2013. La négociation globale et non pas sectorielle (ou par branches) a mis en lumière la technicité des débats pour transformer les barrières non tarifaires en équivalent de droits de douane (en moyenne les droits de douane sont faibles mais les pics tarifaires concernent les produits sensibles). L'agriculture (10 % des échanges mondiaux de marchandises) représente 25 % du commerce des PED et 2 % du commerce des pays riches. Les PED exigent une libéralisation de ce secteur alors que les pays du Nord réclament en contrepartie une baisse

« *ambitieuse* » des droits de douane sur les produits industriels et les services commerciaux. Pour les services, les négociations reposent sur un mécanisme de demandes et d'offres bilatérales entre les pays. La reconnaissance de la propriété intellectuelle contraint les PED à acquitter des droits sur les brevets, sur les droits d'auteurs. Cela freinerait selon eux les transferts de technologie.

La crise financière depuis 2007 ralentit la coopération multilatérale. Les restrictions aux échanges intervenues entre 2008-2012 affectent environ 2 % du commerce mondial. Il est plus difficile de trouver des terrains d'entente lorsque les autorités politiques sont affaiblies par le mécontentement des opinions. À la fin de 2011, 427 différends avaient été soumis depuis la création de l'OMC en 1995, soit en moyenne une vingtaine par an entre 2004-2007 mais les plaintes à l'ORD sont moins nombreuses depuis 2007, ce qui est pour certains un signe de l'affaiblissement du multilatéralisme et la montée d'un protectionnisme stratégique. Les différends les plus médiatisés concernent les États-Unis et l'Union européenne à propos des subventions à l'agriculture, à la sidérurgie, à l'aéronautique. L'automobile est le principal objet du conflit entre les États-Unis et le Japon. Les autres utilisateurs les plus actifs auprès de l'ORD sont le Canada, le Brésil, le Mexique et l'Inde. Les intérêts divergents des pays rendent difficile l'émergence d'un consensus favorable aux avancées du multilatéralisme.

Les firmes multinationales les plus importantes ont un pouvoir d'influence sur les priorités dans les négociations notamment l'importance du respect de **l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)**. Les gouvernements peuvent être amenés à développer des politiques de subventions en réponse à la recherche de rente. Certaines entreprises ont aussi des stratégies non coopératives en cherchant à maximiser leurs avantages propres par le lobbying.

Néanmoins la gouvernance du commerce mondial évolue

L'OMC a rempli ses missions de surveillance du commerce mondial, de règlement des contentieux, et d'assistance technique aux pays en développement. L'Organe d'examen des politiques commerciales surveille les politiques commerciales. Les pays ont réaffirmé leur volonté d'achever le cycle de Doha à la réunion de Bali en décembre 2013. La nouvelle méthode de négociations cherche à faire émerger les sujets susceptibles d'avancées rapides (simplification des procédures financières, quotas tarifaires dans l'agriculture, dédouanement des denrées périssables) et les accords concernant les marchés publics, les technologies de l'information et de la communication se font sur la base du principe de réciprocité.

Les accords commerciaux bilatéraux se multiplient pour intégrer les mesures contingentes (clause de sauvegarde, lutte contre la contrefaçon) que le multilatéralisme (80 accords déclarés à l'OMC en 1994, 206 accords en 2004, 354 accords en vigueur en 2013). Cela peut être appréhendé comme une réaction à l'absence de consensus multilatéral mais aussi comme une logique d'approfondissement qui anticipe des avancées futures du multilatéralisme.

L'élaboration de normes privées internationales à travers des organisations professionnelles internationales garantit la qualité des échanges privés (par exemple, le transport maritime, les pratiques contractuelles standardisées pour le transfert de techniques ou la coopération industrielle, etc.).

Les organisations internationales comme l'OCDE, interviennent pour énoncer des règles de bonne **gouvernance**, pour discuter des surévaluations et des sous-évaluations des monnaies. Les avancées du commerce international mesuré en valeur ajoutée peuvent à terme réorienter les politiques commerciales. La réorientation des pays émergents vers un dynamisme de leur consommation interne peut favoriser un rééquilibrage de l'économie mondiale.

L'émergence d'une société civile mondiale exerce un contre-pouvoir à travers les organisations non gouvernementales (ONG). La mobilisation protestataire vise à établir une logique plus démocratique et moins strictement libérale depuis la réunion de Seattle (1999). Elle œuvre pour des avancées sur les médicaments et des accords partiels ont été trouvés. Elle cherche à renforcer les liens entre la libéralisation du commerce, normes environnementales et **normes sociales** recommandées par l'**Organisation internationale du travail (OIT)**, la FAO, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

► *Mondialisation* ► *Économie du développement* ► *Intégration économique*
► *Finances internationales* ► *Finance publique* ► *Politique économique*
► *Économie et écologie* ▷ *Compensation aux frontières* ▷ *Compétitivité structurelle* ▷ *Dégradation des termes de l'échange* ▷ *Dévaluation*
▷ *Désinflation compétitive* ▷ *Dumping environnemental* ▷ *Dumping social*
▷ *Élasticité revenu* ▷ *Normes environnementales* ▷ *Normes sociales*
▷ *Politique climatique* ▷ *Politique commerciale* ▷ *Politique industrielle* ▷ *Taux de couverture* ▷ *Taux d'importation* ▷ *Travail décent*

● ADDA J. (2012), *La mondialisation de l'économie. De la genèse à la crise*, La Découverte, « Grands Repères ».

BERTHAUD P. (2012), *Introduction à l'économie internationale, le commerce international et l'investissement*, De Boeck.

BECUWE S. (2006), *Commerce international et politiques commerciales*, Armand Colin, « Circa ».

- CHANGEUX J.-P. (2010), *Économie politique internationale*, La Découverte, « Repère »s.
- CROZET M., LAFOURCADE J. (2009), *La nouvelle économie géographique*, La Découverte, « Repères ».
- FONTAGNÉ L., LEMOINE M., MADIÈS PH., MADIÈS P.-H. (2012), *Les grandes questions d'économie et finance internationales. Décoder l'actualité*, De Boeck, 2^e édition.
- CEPII (2013), *L'Économie mondiale 2014*, La Découverte, « Repères ».
- MUCCHIELLI J.-L. (2010), *Économie internationale*, Dalloz, 2^e édition.
- PAQUIN S. (2009), *La nouvelle économie politique internationale*, Armand Colin, « Cursus ».
- RAINELLI M. (2003), *La nouvelle théorie du commerce international*, La Découverte, « Repères ».
- RAINELLI M. (2011), *L'Organisation mondiale du commerce international*, La Découverte, « Repères », 8^e édition.
- RAINELLI M. (2012), *Le Commerce international*, La Découverte, « Repères », 8^e édition.
- SIROEN M. (2004), *La régionalisation du commerce international*, La Découverte, « Repères ».
- SUAREZ A. (2010), *Commerce international et environnement*, Hachette Supérieur, « Les fondamentaux ».
- BHAGWATI J. (2005), *Éloge du libre-échange*, Éditions d'organisation.
- CAVES R.E, FRANKEL J.A., JONES R.W (2012), *Commerce et paiements internationaux*, de Boeck.
- COHEN D. (2010), *Richesse du monde, pauvretés des nations*, Flammarion, « Champs ».
- KEBABDJIAN G. (2006), *La question politique en économie internationale*, La Découverte.
- Kawecki A., GUILLOCHON B., VENET B.(2012),*Économie internationale. Commerce et macroéconomie*, Dunod. 7^e édition.
- KRUGMAN P.R., Obstfeld M. (2012), *Économie internationale*, De Boeck.
- STIGLITZ J. (2007), *Principes d'économie moderne*, De Boeck.
- STIGLITZ J. (2010), *Pour un commerce international plus juste – Comment le commerce peut promouvoir le développement*, LGF/Livre de Poche.
- IFRI, *Rapport Ramsès*, Dunod (publication annuelle).

@ Site Europa, « *Le Commerce international au ^{xxi}e siècle* » : [europa. eu. int/comm/trade/issues/newround/eu_wto/docs/ifrit. pdf](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/newround/eu_wto/docs/ifrit.pdf)

Site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Site du FMI : www.imf.org/external/fra/index.asp

Site de l'IFRI : www.ifri.org

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site du CEPII : www.cepii.fr

Site de l'OMC : www.wto.org/indexfr.htm

Site du PNUD : www.undp.org/french

Site de la CNUCED : www.unctad.org

Site du Conseil d'analyse économique : www.cae.gouv.fr

Commerce intra-branche

Le commerce intra-branche est un échange de **biens** ou de services entre deux territoires qui concerne des produits similaires au sein d'une même **branche** de l'industrie ou des services (échanges croisés de produits similaires). Par exemple, un pays exporte et importe en même temps des voitures similaires en gamme.

⇒ Ce type d'échange domine le commerce international depuis les années 1960. La nouvelle théorie du commerce international a cherché à actualiser la théorie des avantages comparatifs pour rendre compte de cette évolution.

⇒ On différencie un commerce intra-branche vertical (importations de bas de gamme, exportation de haut de gamme) et un commerce intra-branche horizontal (échange de produits ayant atteints des stades semblables de fabrication).

► *Commerce international* ► *Mondialisation* ► *Entreprise et système productif*
▷ *Décomposition internationale des processus productifs* ▷ *Différenciation des produits*
▷ *Firme multinationale*

Commerce intra-firmes

Le commerce intra-firmes désigne les échanges entre une **société mère** et une de ses **filiales** ou encore entre filiales d'une même **entreprise** qui peut être une **firme multinationale**.

En fait, dans le commerce intra-firme, les **prix** pratiqués sont des prix de transfert et non des prix de **marché**. Il ne s'agit donc pas d'échanges marchands à proprement parler

⇒ Plus de 30 % des échanges internationaux, relèvent du commerce intra-firmes multinationales. On parle alors d'un commerce captif.

► *Commerce international* ▷ *Concentration*

Commissaire-priseur

Dans le modèle de **concurrence pure et parfaite**, le commissaire-priseur (ou arbitre de marché) est un personnage fictif qui « crie » les **prix** sur un marché de manière à aboutir, par un processus de **tâtonnement walrasien**, à un **prix d'équilibre**. On parle parfois du commissaire-priseur walrasien.

L'existence du commissaire-priseur assure une **information** parfaite et gratuite à tous les participants au marché.

⇒ Paradoxalement, alors que l'on insiste sur le caractère décentralisé du marché walrasien, son fonctionnement est subordonné à la centralisation des intentions d'**offre** et de **demande** opérée par le commissaire-priseur.

► *Marchés et prix* ▷ *Asymétrie d'information* ▷ *Concurrence* ▷ *École autrichienne* ▷ *Équilibre avec rationnement* ▷ *Microéconomie* ▷ *Nouvelle microéconomie* ▷ *Socialisme de marché* ▷ *Viscosité des prix*

Commission bancaire

▷ *Autorité de contrôle prudentiel*

Commission des opérations de Bourse (COB)

La commission des opérations de bourse était une autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des **marchés financiers**, au respect des règles de bonne conduite des opérateurs, à la protection de l'épargne placée sur les marchés financiers et à l'**information** des épargnants. Créée en 1967 sur le modèle de la *Securities and Exchange Commission* américaine (SEC), la COB a fusionné en 2003 avec le **Conseil des marchés financiers** pour donner naissance à l'**Autorité des marchés financiers** (AMF).

► *Monnaie* ► *Consommation et épargne* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Règles prudentielles*

Commission européenne

La Commission européenne est une institution centrale de l'**Union européenne (UE)**. Son président est désigné par le **Conseil européen**, qui nomme également les 27

commissaires dont le mandat est de 5 ans. Elle élabore un projet de budget annuel, qu'elle soumet au Parlement et au Conseil, et surveille la façon dont les fonds européens sont utilisés. Elle veille à la bonne application des politiques et exécute le budget de l'UE. Elle présente des propositions législatives. Elle s'assure que chaque gouvernement national applique la législation européenne. Elle représente les intérêts de l'UE dans son ensemble et négocie pour l'UE des accords internationaux. La gestion du budget par la Commission est examinée par la Cour des comptes.

► *Intégration économique* ▷ *Banque centrale européenne (BCE)* ▷ *Conseil de l'Union européenne* ▷ *Conseil ECOFIN* ▷ *Eurogroupe* ▷ *Mécanisme européen de stabilité financière* ▷ *Traité de Maastricht* ▷ *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance*

Communauté andine des nations (CAN)

La communauté andine des nations a succédé au **Pacte andin** en 1996, après la rupture des relations diplomatiques entre le Pérou et le Venezuela en 1992. Elle a pour objectif d'établir un **marché commun** et de promouvoir l'intégration et la coopération économique et sociale entre la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou. Le Venezuela s'est retiré de la CAN, en 2006 pour adhérer au **Marché commun de l'Amérique du Sud (MERCOSUR)**. La Déclaration de Cuzco, (2004) a institué un accord entre la CAN, le MERCOSUR, et le Chili, le Guyana, le Surinam qui a abouti en 2011 à l'**Union des nations Sud-Américaines (UNASUR)** dont la visée est une intégration profonde avec **monnaie unique**, passeport et parlement commun. Certains pays de la CAN (Colombie, Pérou) et le Chili ont adhéré à l'**Alliance du Pacifique** en 2011.

► *Intégration économique* ▷ *Accord préférentiel régional*

Communauté caribéenne (CARICOM)

La Communauté caribéenne (CARICOM) créée en 1973 est un **accord préférentiel régional** entre 15 pays à faible population (Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, République dominicaine, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Christophe et Nieves, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago).

La CARICOM a pour objectif la création d'une **zone de libre-échange** avec coordination des politiques de transports, de financement, du développement industriel et régional. Au Sommet de Montego Bay (juillet 2003) un traité ouvrant la voie à une coopération politique a été adopté. L'accord de partenariat signé en 2007 avec l'**Union européenne** doit se traduire par une consolidation du système de préférences commerciales et mettre en conformité les pays Asie Caraïbes Pacifique, réunis dans le Cariforum, avec les règles de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**.

► *Intégration économique*

Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

La Communauté d'Afrique de l'Est a été créée en 1966, relancée en 1996 puis institutionnalisée en 1999. Un traité instaure un **marché commun** en 2010 entre les 5 pays membres (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), qui font aussi partie d'autres zones d'**accords commerciaux préférentiels** : la **Communauté de développement de l'Afrique australe** (SADC), pour l'Ouganda et la Tanzanie, le **Marché commun d'Afrique orientale et australe** (COMESA), pour le Kenya et l'Ouganda.

► *Intégration économique* ► *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*

Communauté d'États latino-américains et Caraïbes (CELAC)

La Communauté d'**États latino** américains et Caraïbes (Celac) créée en 2010, est un bloc régional regroupant 33 États d'Amérique latine et de la Communauté caribéenne (CARICOM) qui exclut les États-Unis et le Canada et vise à développer des accords de libre-échange avec d'autres zones régionales comme l'**Union européenne**.

► *Intégration économique* ► *Alliance du Pacifique* ► *Communauté andine des nations*
► *Marché commun sud-américain (MERCOSUR)*.

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

La SADC a été créée en 1979. L'entrée de l'Afrique du Sud en 1994, avec la fin du régime d'apartheid, a renforcé son poids régional. La SADC cherche à renforcer le **libre-échange** et les entrées des **d'investissements directs étrangers** en s'appuyant sur le cadre du **Nouveau partenariat pour le développement africain** (NEPAD) en se dotant depuis 2001 d'institutions calquées sur le modèle de l'**Union européenne**. Depuis l'élargissement de 2008, la SADC a un projet plus vaste d'une Communauté africaine de l'Est et d'un marché commun de l'Est et du Sud de l'Afrique (COMESA) Elle possède également un organe de défense et de sécurité.

► *Intégration économique* ► *BRIC* ► *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique* ► *Pays émergent*

Communauté des États indépendants (CEI)

La Communauté des États indépendants (CEI) a été créée en décembre 1991 par le traité de Minsk (accords d'Alma-Ata), signé par les présidents russe, biélorusse et ukrainien.

Elle regroupe onze des quinze anciennes républiques d'URSS en 1991, puis douze avec l'adhésion de la Géorgie en 1993. Les États baltes (membres de l'**Union européenne**) sont les seules anciennes républiques soviétiques à ne pas être membres de la CEI. En août 2005, le Turkménistan décide de devenir un simple « membre associé ». Bien que la CEI fût pensée à l'origine comme l'équivalent, dans l'ex-espace soviétique, de l'Union européenne, et qu'il était prévu une intégration de plus en plus poussée, ce projet est aujourd'hui gelé. Certains pays ont dénoncé l'accord du CEI comme l'Ukraine en 2008, la Géorgie est sortie du CEI en 2009.

► *Intégration économique*

Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)

La Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) créée par le traité de Libreville en 1983 avait à l'origine des objectifs pluriels (**union douanière**, dialogue politique régional, politiques sectorielles communes, libre-circulation des personnes). Elle regroupe dix pays d'Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Tchad). Le Rwanda s'est retiré en 2007 de la CEEAC pour adhérer à la **Communauté d'Afrique de l'Est**.

► *Intégration économique* ▷ *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975 vise à l'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Elle s'est dotée aussi d'une force d'interposition militaire pour gérer les conflits dans la région. La Mauritanie a quitté la CEDEAO en 2001.

► *Intégration économique* ▷ *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*

Communauté économique européenne (CEE)

La Communauté économique européenne (CEE) est un espace économique qui correspond actuellement au degré le plus élevé de l'**intégration économique** dans l'économie mondiale. La CEE s'est engagée dès le départ dans une **union douanière** pour s'orienter vers une intégration économique profonde des pays qui la composent : **marché commun** avec la libre circulation des marchandises et des **services**, des travailleurs et des capitaux, **union économique et monétaire (monnaie unique)** et espace social européen. Les dates les plus importantes depuis l'entrée en vigueur de la CEE :

– 25 mars 1957 : le **traité de Rome** institue un processus d'intégration entre six pays (France, Italie, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 1958.

– 1^{er} juillet 1968 : achèvement du processus d'abaissement des droits de douane entre pays membres. Mise en place du dispositif instaurant des droits de douane communs vis-à-vis de l'extérieur.

– 8 novembre 1968 : libre circulation des travailleurs.

– 1^{er} janvier 1973 : élargissement à neuf membres (Danemark, Irlande, Royaume-Uni).

– 1^{er} juillet 1977 : suppression de tous les droits de douane entre les neuf membres.

– 6-7 juillet 1978 : plan de mise en place du **système monétaire européen** (SME)

– 1^{er} janvier 1981 : élargissement à la Grèce (Communauté à dix).

– 1^{er} janvier 1986 : élargissement à l'Espagne et au Portugal (Communauté à 12).

– 17 et 28 février 1986. Signature de l'**Acte unique européen**.

– 3 octobre 1990 : élargissement aux cinq nouveaux Länder après la réunification allemande.

– 7 février 1992 : signature du **traité de Maastricht** sur l'**Union européenne**.

– 1^{er} janvier 1993 : achèvement du Marché unique.

– 1^{er} novembre 1993 : la dénomination Communauté européenne remplace celle de Communauté économique européenne depuis le 1^{er} novembre 1993. L'adjectif « économique » a été retiré de son nom par le traité de Maastricht en 1992. Elle est, avec la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), un élément de ce qu'on appelle les Communautés européennes (pluriel), qui à leur tour sont un pilier de l'Union européenne.

– 1^{er} janvier 1995 : élargissement à l'Autriche, la Finlande et la Suède (15 membres).

– 26 mars 1995 : entrée en vigueur de l'Accord de Schengen (suppression des contrôles des personnes aux frontières entre le Bénélux, la France, l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne).

– 13-14 décembre 1996 : pacte de stabilité et de croissance pour l'UEM.

– 2 octobre 1997 : **traité d'Amsterdam** (coordination des politiques de l'emploi et avancées institutionnelles)

– 1^{er} juin 1998 : création de la Banque centrale européenne (BCE).

– 1^{er} janvier 1999 : **politique monétaire** unique (les transactions interbancaires et les émissions d'obligations d'État se font en euros pour les 11 pays de la **zone euro**).

– 1^{er} janvier 2002 : généralisation de l'utilisation de la monnaie unique grâce à des pièces et billets (pour les 11 pays de la zone euro).

– 1^{er} février 2003 : entrée en vigueur du **traité de Nice**.

– 4 octobre 2003 : lancement de la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de préparer le projet de **Constitution européenne**.

– 1^{er} mai 2004 : signature à Dublin de l'acte d'élargissement de l'Union européenne qui passe de 15 à 25 pays membres. Arrivée de l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre.

– 18 juin 2004 : accord politique sur le projet de Constitution européenne, lors du Conseil Européen.

– 29 mai 2005 : échec du projet de la constitution européenne qui est rejetée par la France par voie référendaire, puis par les Pays-Bas.

– 1^{er} juin 2005 : les Pays-Bas rejettent le texte à leur tour par référendum.

– 1^{er} janvier 2007, élargissement de la CE à la Bulgarie et de la Roumanie.

– 1^{er} décembre 2009, entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

– 3 mars 2010 ; lancement de la stratégie Europe 2020, pour développer une économie de la connaissance, une utilisation plus verte des ressources, et un fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale. Les institutions de la CEE sont devenues celles de l'Union européenne.

► *Intégration économique* ► *Union européenne*

Communauté européenne

► *Communauté économique européenne*

Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou EURATOM)

La Communauté européenne de l'énergie atomique a été instituée en mars 1957 par le **traité de Rome**, afin de développer l'énergie nucléaire entre les États membres de la **Communauté européenne du charbon et de l'acier**, d'assurer la protection des populations et d'empêcher une utilisation illégale du combustible nucléaire. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1958. Ses institutions ont été fusionnées en 1967, avec celles de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de la **Communauté économique européenne**.

► *Intégration économique*

Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)

La Communauté européenne du charbon et de l'acier est un **marché commun** du charbon et de l'acier. Elle a été créée en 1951 à l'initiative de J. Monnet (1888-1979) et de R. Schuman (1886-1967) pour fonder les « premières assises d'une communauté plus

large et plus profonde » et d'assurer la paix en Europe occidentale. Elle est entrée en vigueur le 22 juillet 1952 pour une durée de cinquante ans et a fusionné en 1967 avec la Communauté européenne de l'énergie atomique.

► *Intégration économique*

Communisme

Le communisme est une utopie ancienne (que certains font remonter à Platon) qui désigne une société égalitaire, sans propriété privée et où règnent l'abondance et l'harmonie sociale.

Dans la **théorie marxiste**, le communisme est un **mode de production** qui succède au **capitalisme** et au **socialisme**. Il est caractérisé par la suppression totale de la propriété privée, par l'absence de classes sociales, d'État et de **monnaie**. L'abondance permet de réaliser le principe : « de chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins ».

⇒ L'ex-URSS et les démocraties populaires étaient parfois qualifiées de « pays communistes ». Ces pays étaient certes dirigés par des partis communistes, mais leur système économique reposait sur la **planification**, certaines formes de **marché**, le **salariat**, un État très puissant et une contrainte monétaire : il ne s'agissait donc pas d'un **système économique** communiste.

▷ *Doctrines économiques* ▷ *Économie en transition* Économies de type soviétique ▷ *Pays d'Europe centrale et orientale (PECO)*

Compensation (Commerce international)

▷ *Accord de compensation*

Compensation carbone aux frontières

La compensation carbone aux frontières est un dispositif destiné à combattre les distorsions de **concurrence** qui découlent que certains pays ont mis en place des mesures de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'autres pas. Il s'agit de taxer les produits importés en provenance des pays qui n'appliquent pas de politique de réduction des émissions de GES proportionnellement à l'intensité en carbone de chaque type de produit. Par exemple on sait que la production d'une tonne de ciment conduit à l'émission de 0,75 tonne de CO₂. Si l'on a fixé en Europe un prix du carbone (par exemple 20 euros la tonne), alors on taxe à 15 euros chaque tonne de ciment importé. Ce type de mesure semble indispensable tant que les différents pays du monde ne mettent pas en œuvre une **politique climatique** décidée au niveau mondial. Elle dissuade les

fuites de carbone, c'est-à-dire la **délocalisation** des activités polluantes vers les pays où la politique climatique est inexistante ou peu contraignante.

► *Économie et écologie* ► *Commerce international* ► *Marchés et prix* ▷ *Dumping environnemental* ▷ *Externalisation internationale*

Compensation interbancaire

La compensation interbancaire est l'opération qui consiste pour les **banques de second rang** à calculer chaque jour le total des **dettes** et des **créances** qu'elles détiennent les unes sur les autres. Ces créances et ces dettes sont « compensées » et seuls les soldes font l'objet d'un règlement en **monnaie centrale**.

⇒ Dans un système bancaire comportant plusieurs **banques de second rang**, chacune d'entre elles émet sa propre **monnaie scripturale**. Cette monnaie ne circule qu'à l'intérieur du circuit de la **banque** (c'est-à-dire entre ses clients). Chaque fois qu'un client d'une banque effectue un règlement au bénéfice du client d'une autre banque, une créance interbancaire apparaît. Ce sont ces dettes et ces créances qui font l'objet de la procédure de compensation.

► *Monnaie* ▷ *Création de monnaie* ▷ *Monétisation des créances* ▷ *Refinancement*

Compétitivité

La compétitivité désigne une aptitude à faire face à la **concurrence**. Elle s'applique aux **entreprises** aussi bien qu'aux nations. La compétitivité traduit la capacité à conserver ou augmenter les **parts de marché** face à la concurrence. Elle résulte des choix établis en matière de technologie, de formation de la main-d'œuvre, de gestion, etc.

Lorsqu'elle concerne un pays, la compétitivité peut s'entendre pour tous les produits (compétitivité globale) ou pour un produit donné. Elle permet alors de comprendre la position d'une économie nationale dans les échanges internationaux.

La compétitivité combine des éléments de performance que l'on peut répartir en deux groupes :

- une **compétitivité-prix** (évolution des prix domestiques comparée à l'évolution des **prix** dans les pays concurrents) ;
- une **compétitivité structurelle** (ou compétitivité hors-prix, ou compétitivité-volume), dont les déterminants sont autres que les prix.

⇒ On peut aussi parler de la compétitivité d'une **branche**.

⇒ Pour certains auteurs comme P. Krugman (*La mondialisation n'est pas coupable*, 1998), la compétitivité est une notion à manier avec précaution puisque la compétition entre États n'est pas de la même nature que celle qui oppose les **entreprises** :

– la compétitivité au niveau d’une nation est difficile à définir : une entreprise qui n’est pas compétitive risque la **faillite**, ce qui n’est pas le cas d’un État ;

– une nation peu compétitive peut posséder des entreprises très performantes ;

– une nation compétitive dégage des excédents commerciaux, mais ces derniers ne sont pas nécessairement un signe de bonne santé économique (par exemple, une **récession** freine les **importations** et favorise un excédent commercial) ; l’idée de compétitivité nationale sous-entend que le **commerce international** est un jeu à somme nulle, ce que contredit la théorie des **avantages comparatifs**. Les progrès de compétitivité d’un pays ne font pas régresser le **niveau de vie** des pays concurrents. Les mesures protectionnistes et les décisions de **politiques économiques** en faveur de certains secteurs au nom de la compétitivité nationale ne se justifient donc pas.

► *Commerce international* ► *Avantages absolus* ► *Politique industrielle*
► *Protectionnisme* ► *Taux de pénétration*

Compétitivité externe

► *Compétitivité-prix*

Compétitivité hors-prix

► *Compétitivité structurelle*

Compétitivité interne

► *Compétitivité prix*

Compétitivité-prix

La compétitivité-prix traduit la capacité à proposer sur le **marché** des produits à des **prix** inférieurs à ceux des concurrents. Elle dépend de l’évolution :

– des **coûts de production** (coût salarial, consommations intermédiaires en particulier),

– des **taux de change** (une **dépréciation** favorise la compétitivité-prix et une appréciation la désavantage)

– des **comportements de marge** des **entreprises** qui peuvent atténuer ou amplifier l’évolution des coûts de production et des taux de change.

⇒ Au niveau des échanges internationaux, la compétitivité-prix peut s’analyser de deux points de vue : la compétitivité externe qui désigne le dynamisme des **exportations** et la

compétitivité interne qui correspond à la résistance aux **importations**.

► *Commerce international* ▷ *Compétitivité* ▷ *Dumping monétaire* ▷ *Politique de change*

Compétitivité structurelle

La compétitivité structurelle ou compétitivité hors-prix met en relief d'autres critères de compétitivité que la **compétitivité prix** comme la différenciation des produits, la qualité des produits, la capacité d'**innovation**, la souplesse d'adaptation à la demande, etc. Au niveau d'un pays, la compétitivité structurelle renvoie à la notion de **spécialisation économique internationale**, c'est-à-dire à la capacité d'adaptation de l'appareil productif national à l'évolution de la **demande** mondiale et au dynamisme commercial de l'économie (stratégies des **entreprises** et de l'administration économique).

► *Commerce international* ▷ *Avantages absolus* ▷ *Avantages comparatifs*

Comportement de marge

L'expression « comportement de marge » désigne une stratégie d'**entreprise** en matière de marge bénéficiaire.

Les comportements de marge jouent un rôle important à la suite d'une **dépréciation** ou d'une **dévaluation** de la **monnaie** car ils peuvent amplifier ou bien contrecarrer les effets attendus du changement de valeur de la monnaie nationale.

Par exemple, en cas de dépréciation de la monnaie, une entreprise européenne qui exporte aux États-Unis peut baisser ses **prix** en dollars dans l'espoir d'améliorer ses **parts de marché** aux États-Unis. L'entreprise peut aussi utiliser la dépréciation pour augmenter son **profit** unitaire en laissant ses prix en dollars inchangés.

⇒ Le raisonnement peut également être conduit à partir d'une appréciation ou d'une réévaluation de la monnaie.

► *Commerce international* ▷ *Compétitivité* ▷ *Courbe en J* ▷ *Théorème des élasticités critiques*

Comportements mimétiques

Les comportements mimétiques consistent à imiter les comportements des autres agents économiques. J. M. Keynes avait déjà montré dans sa *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936) que de tels comportements sont déstabilisateurs. Ils expliquent en effet les phénomènes de paniques comme les engouements. Sur les **marchés**, et notamment sur le **marché des changes** et sur les **marchés des capitaux**, les comportements mimétiques contribuent à expliquer les phénomènes de **bulles spéculatives**. L'existence de comportements mimétiques remet en cause les analyses

selon lesquelles les marchés conduisent nécessairement à des situations d'équilibre stable.

⇒ Les comportements mimétiques ne sont pas nécessairement irrationnels. Par exemple, en situation d'**information** imparfaite, on peut considérer que l'information la moins coûteuse est fournie par le comportement des autres agents.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Crise bancaire* ► *Crise de change* ► *Incertitude* ► *Marché efficient* ► *Spéculation* ► *Théorie keynésienne*

Composition organique du capital

Dans la **théorie marxiste**, la composition organique du **capital** est le rapport entre le **travail mort** et le **travail vivant**, c'est-à-dire entre le **capital constant** et le **capital variable**. Sous l'effet de la **concurrence** entre les capitalistes, la valeur de ce rapport a tendance à augmenter quand le **capitalisme** se développe.

⇒ L'augmentation de la composition organique du capital est donc liée à un processus de substitution du **capital technique** au travail (ou, dans le vocabulaire marxiste, à la substitution du travail mort au travail vivant).

► *Baisse tendancielle du taux de profit* ► *Combinaison productive* ► *Intensité capitalistique*

Comptabilité analytique

La comptabilité analytique concerne l'**entreprise**. Elle évalue les résultats :

- par produits,
- par **services**,
- par zone géographique.

Elle permet de mieux orienter les politiques de production de l'entreprise.

⇒ Ne pas confondre avec la **comptabilité générale**.

► *Entreprise et système productif* ► *Bilan* ► *Diversification*

Comptabilité de l'entreprise

La comptabilité de l'entreprise est une présentation codifiée et synthétique du **patrimoine** et du **résultat** de l'entreprise. Les multiples opérations des entreprises sont classées à partir d'une méthode d'enregistrement en partie double.

Les documents de la **comptabilité générale** (**bilan**, **compte de résultat**, tableau de financement) et de la **comptabilité analytique** (comptes de résultat par produits) ont une

importance privilégiée pour les partenaires de l'entreprise.

► *Entreprise et système productif* ► *Comptabilité nationale*

Comptabilité générale

La comptabilité générale permet de décrire l'état du **patrimoine** d'une entité économique, ses relations avec son environnement et son enrichissement au cours du temps.

Les documents établis à partir d'un Plan Comptable général sont une source d'**informations** pour les **actionnaires** d'une **société**, pour ses créanciers et pour les autres partenaires (fournisseurs, clients, salariés, etc.).

► *Entreprise et système productif* ► *Bilan* ► *Comptabilité analytique*

Comptabilité nationale

La Comptabilité nationale est une représentation globale, détaillée et chiffrée de l'économie nationale dans un cadre comptable. Elle a été progressivement mise en place sous l'égide **Fonds monétaire international (FMI)**, dans l'ensemble des économies à partir des années cinquante. Elle classe les **agents économiques** (appelés **unités institutionnelles**) dans des **secteurs institutionnels** qui réalisent trois types d'opérations :

- des **opérations sur les produits** relatives à la production et à ses utilisations
- des **opérations de répartition** qui concourent à la formation des revenus
- des **opérations financières** qui portent sur des instruments financiers.

Les **comptes nationaux** retracent dans des **comptes de secteurs**, les opérations des secteurs et sous-secteurs institutionnels entre eux. Des **comptes satellites** établissent les coûts, les dépenses et le financement de certains domaines particuliers : éducation, santé, protection sociale, etc.

La Comptabilité nationale évolue (instauration d'un système élargi de comptabilité nationale) pour s'adapter à l'évolution économique et assurer une harmonisation européenne ou internationale.

⇒ Il ne faut pas confondre la Comptabilité nationale qui est un regroupement d'analyses statistiques dans un cadre comptable, avec la **comptabilité privée** qui est l'enregistrement de toutes les activités d'une entreprise. Le passage de la comptabilité privée à la comptabilité nationale pose d'ailleurs de nombreux problèmes d'agrégation.

► *Comptabilité nationale*



Comptabilité nationale

La **Comptabilité nationale** est une représentation globale, détaillée et chiffrée de l'économie nationale dans un cadre comptable qui a été développé au cours du second XX^e siècle. Au début des années 1980, l'Organisation des Nations unies a lancé, avec les autres grandes institutions internationales (le **Fonds monétaire international**, la **Banque mondiale**, l'**Organisation de Coopération et de Développement économique** et la **Communauté européenne**), une réforme des comptes nationaux pour assurer une meilleure cohérence entre les statistiques élaborées par ces organismes et rendre plus significatives les comparaisons internationales. Il en est résulté un système rénové à vocation universelle, le SCN 93, applicable à tous les pays membres de l'ONU.

En conséquence, en France, le système original de Comptabilité nationale mis en œuvre dans les années cinquante sous l'impulsion de C. Gruson (directeur général de l'INSEE entre 1961 et 1967), a été progressivement transformé à partir de 1976, puis en 1999 (avec le système élargi de Comptabilité nationale, base 95, SEC 1995) pour s'adapter à l'harmonisation européenne.

Depuis 2011, une nouvelle base comptable est utilisée, prenant 2005 pour année de base. Les comptes nationaux changent en effet régulièrement de base pour repenser les concepts, nomenclatures et méthodes qui fondent la comptabilité nationale, afin qu'elle continue de refléter au mieux la réalité économique. L'année de base, est en général l'année de référence des séries macroéconomiques en **volume (produit intérieur brut, consommation, etc.)**.

Le passage à la base 2005 a été l'occasion d'introduire de nombreuses améliorations dans la mesure de l'activité dissimulée, l'action sociale, les échanges extérieurs notamment. Mais la base 2005 comporte peu de changements conceptuels.

■ L'architecture du système élargi de Comptabilité nationale, base 1995 et base 2005

● *Les centres de décisions : les secteurs institutionnels*

La Comptabilité nationale considère des **agents économiques** (appelés **unités institutionnelles**) prenant des décisions économiques autonomes et qui ont donc capacité pour détenir des biens et des actifs, souscrire des engagements, exercer des activités économiques et réaliser, en leur nom propre, des opérations avec d'autres unités. Selon leur fonction principale, les unités institutionnelles sont regroupées en six **secteurs institutionnels** :

- les **Ménages** (y compris **entrepreneurs** individuels) ;
- les Sociétés non financières ;
- les Sociétés financières ;
- les Administrations publiques ;
- les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;

– et un secteur non-résident (**Reste du monde**).

Les opérations entre agents économiques de la comptabilité nationale

Les secteurs et sous-secteurs institutionnels réalisent trois types d'opérations :

- les **opérations sur biens et services** relatives à la **production** et à ses utilisations ;
- les **opérations de répartition** qui concourent à la formation des **revenus** ;
- les **opérations financières** qui portent sur des instruments financiers.

Les opérations effectuées sont enregistrées en **flux** au moment du fait générateur. Par exemple, on comptabilise les intérêts dûs au fil du temps (« intérêts courus ») et non pas à la date de versement (« intérêts échus »), les **impôts** et **cotisations sociales** sont enregistrés pour leur montant dû et non pas encaissé. Toutes les opérations sont inscrites à deux reprises, une fois en ressources et une fois en emplois. Le total des opérations enregistrées en ressources est égal à celui des opérations comptabilisées en emplois.

● *Les comptes de secteurs de la Comptabilité nationale*

Les opérations entre **secteurs institutionnels** sont elles-mêmes articulées dans des comptes de secteurs qui présentent pour chaque secteur institutionnel, une description des différentes étapes du processus économique : **production** ; formation, distribution, **redistribution** et utilisation du revenu ; accumulation financière et non financière.

Comme dans la comptabilité privée, les comptes sont toujours équilibrés. Ce qui est significatif, ce sont les soldes et leur évolution pour chacun des comptes.

Les différents soldes pour chaque compte sont :

- la valeur ajoutée (Compte de production) ;
- l'excédent brut d'exploitation (Compte d'exploitation) ;
- les revenus primaires (Compte d'affectation des revenus primaires) ;
- le revenu disponible (Compte de distribution secondaire du revenu) ;
- le revenu disponible ajusté (Compte de redistribution du revenu en nature) ;
- l'épargne brute/nette (Compte d'utilisation du revenu) ;
- le solde du compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux **transferts en capital** (Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital) ;
- la capacité de financement (+) / ou sur le besoin de financement (-) (Compte des acquisitions d'actifs financiers).

L'introduction dans le SCN 1993/SEC 1995 de **comptes de patrimoine** a été nécessaire pour intégrer le développement de la **financiarisation** des économies et ses conséquences sur les niveaux et les structures des **patrimoines**. L'innovation la plus marquante a été la création d'un compte de réévaluation, destiné à enregistrer les gains ou pertes de détention résultant des variations de prix des actifs et des passifs existants.

- Le compte de patrimoine des secteurs institutionnels renseigne sur la valeur des actifs et des **passifs** à un moment donné du temps. Son solde est la valeur nette.

- Un compte de patrimoine est également établi pour l'économie totale et pour le Reste du monde. Pour l'économie nationale, le solde est un indicateur de la richesse nationale (somme des actifs non financiers et des créances financières nettes vis-à-vis du reste du monde).

Des **comptes satellites** analysent les **coûts de production**, les dépenses et le financement de certains domaines particuliers : éducation, santé, **protection sociale**, etc.

■ L'approche du circuit économique dans les tableaux synthétiques de la comptabilité nationale

● *Le tableau entrées-sorties (TES)*

Le tableau entrées-sorties rassemble, dans un même cadre comptable, les comptes de biens et **services** par produits et les comptes de production et d'exploitation par branches : il résume donc les comptes et retrace ainsi le processus de production (structure des coûts, revenu généré et **emplois**) et les flux de biens et de services (production, **importations**, **exportations**, **consommation intermédiaire**, **consommation finale** et formation de capital par groupe de produits). Le tableau entrées-sorties est constitué de quatre tableaux :

- un tableau des ressources par produits ;
- un tableau des emplois finals par produits ;
- un tableau des entrées intermédiaires ;
- un tableau donnant les comptes d'exploitation par branche.

Chaque ligne horizontale des trois premiers tableaux constitue l'équilibre emplois-ressources pour un produit. On ajoute à la production (au **prix de base**) et aux **importations**, les marges commerciales et de transport, ainsi que les **impôts** sur les produits (dont la TVA), et on retranche les **subventions** sur les

produits, pour aboutir à des ressources cohérentes avec des emplois valorisés au **prix d'acquisition**.

Le tableau des entrées intermédiaires (ou tableau d'échanges interindustriels) comporte en lignes les produits, et en colonnes les **branches**. La somme d'une ligne est égale aux utilisations intermédiaires du produit par une branche, au cours de la période considérée. La somme d'une colonne donne le total des **consommations intermédiaires** d'une branche.

Les **comptes d'exploitation** par branche donnent la décomposition de la **valeur ajoutée** entre :

- la rémunération des salariés qui inclut l'ensemble des **charges sociales** ;
- les autres **impôts sur la production** nets des autres subventions n'incluent pas les impôts sur les produits ;
- l'excédent brut d'exploitation ou solde du compte d'exploitation.

● *Les comptes économiques intégrés ou tableau économique d'ensemble (TEE)*

Tous les comptes des secteurs institutionnels y compris les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine, sont regroupés au sein d'un même tableau (les comptes économiques intégrés ou tableau économique d'ensemble). Les secteurs institutionnels figurent en colonnes, tandis que les lignes sont constituées par les opérations et les soldes des différents comptes. Ce tableau, qui synthétise l'ensemble des opérations relatives aux secteurs institutionnels (entreprises, administrations, ménages, etc.), permet de décrire séquentiellement la production, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le revenu disponible, l'épargne, la capacité ou le besoin de financement et la formation du patrimoine.

Le tableau des opérations financières

Le tableau des opérations financières (TOF) est la partie financière des comptes nationaux. En flux, le tableau décrit les variations d'actifs financiers et de passifs qui composent la capacité de financement. En stocks, les actifs financiers sont les « encours » et les passifs des comptes de patrimoine.

■ **Les grands agrégats de la Comptabilité nationale**

● *Les grands agrégats significatifs*

La Comptabilité nationale élabore aussi un certain nombre d'indicateurs synthétiques ou agrégats significatifs autour desquels se construisent les **politiques économiques** et les **anticipations** des **investisseurs** sur les **marchés financiers** internationaux. La **mondialisation** des économies et des sociétés accroît les besoins d'**informations** directement comparables.

L'agrégat de premier rang est le **produit intérieur brut (PIB)** qui est un indicateur de la richesse produite sur une année ou sur un trimestre. Il évalue au **prix de marché** par la somme des valeurs ajoutées des différents secteurs institutionnels, ou par la somme des emplois finals intérieurs (les importations sont déduites), ou par la somme des emplois inscrits dans le compte d'exploitation (somme des revenus primaires distribués). Le **PIB par habitant** (PIB par tête) est un indicateur du **niveau de vie**.

Le **revenu national disponible brut** est déduit du PIB en soustrayant le solde net des revenus primaires avec le **Reste du monde** et en ajoutant le solde des **transferts courants** avec le Reste du monde. Le revenu national n'étant pas un concept de production mais de revenu, il est plus significatif de l'exprimer en termes nets, c'est-à-dire après déduction de la **consommation de capital fixe**.

La **consommation finale totale** est aussi un agrégat important permettant d'évaluer l'utilisation de biens et **services** par les ménages et les administrations pour la satisfaction directe des besoins humains, tant individuels que collectifs.

La Comptabilité nationale distingue la consommation finale des ménages et la consommation finale des administrations.

La frontière entre services « individuels » et « collectifs » concerne les services fournis par les administrations publiques, puisque toutes les dépenses de consommation finale des ménages sont individuelles, y compris par convention, tous les biens et services fournis par les ISBLSM. Par convention, les dépenses de consommation finale des administrations publiques individualisables sont traitées comme des dépenses de consommation individuelles. La part socialisée de la consommation conduit à différencier :

- la **consommation finale effective des ménages** qui est une norme européenne utilisée pour comparer les niveaux de vie ;
- la **dépense de consommation finale des ménages** après déduction des dépenses prises en charge par les administrations publiques (remboursements des dépenses de santé, etc.).

La **formation brute de capital fixe (FBCF)** est la mesure comptable de l'**investissement** qui correspond dans le système européen de Comptabilité à la valeur des **biens durables** neufs acquis par les unités de production pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production. L'**investissement immatériel** est très partiellement pris en compte (logiciels d'entreprise par exemple).

● *Les évaluations en valeur et en volume*

Toutes les grandeurs de la Comptabilité nationale sont évaluées « en valeur » (ou à prix courants).

– Les échanges sont évalués en utilisant les prix effectivement pratiqués et le prix perçu par le producteur n'est pas celui payé par l'acquéreur puisque le bien (ou le service) doit être transporté et commercialisé par des intermédiaires qui prélèvent des marges et il doit en général, supporter des impôts sur les produits (**Taxe sur la valeur ajoutée**, par exemple) et reçoit parfois des **subventions**.

– Lorsque des biens ou services produits ne sont pas échangés, on les valorise aux prix pratiqués pour les échanges portant sur des biens ou services de même nature, tel est le cas des services de **logement** que se rendent les propriétaires occupants.

– Lorsqu'il n'existe pas d'échanges pour ces biens, on utilise souvent par défaut les coûts de production. Par ailleurs, des méthodes d'évaluation indirectes sont utilisées pour évaluer certains services qui sont réellement produits et consommés mais qui ne sont pas facturés en tant que tels c'est le cas des **services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)**. C'est le principal changement conceptuel de la base 95 à la base 2000. Les **intérêts** versés et reçus par les agents économiques sont désormais nets de la marge des institutions financières. Par cet effort d'évaluation, le **taux d'épargne** des ménages est réduit de 0,1 à 0,2 point et le **taux de marge** des sociétés non financières est également réduit de 1,5 à 1,6 point.

Le statut de règlement européen du SEC 95, impose aux États-membres de rendre comparables les agrégats économiques comme le déficit ou la dette publics, le PIB ou le PNB.

L'évolution du PIB en valeur n'est pas en soi une information suffisante ; pour évaluer la croissance, seule compte vraiment l'évolution « en **volume** » (ou à **prix constants**). Pour l'obtenir, on isole l'impact des variations de prix. Lorsque l'on considère un bien unique et de qualité homogène (de l'aluminium, par exemple), la production ou la consommation peut être mesurée directement en quantité (ici en tonnes) et il est relativement simple de faire la part des prix et des volumes dans l'évolution de la valeur entre deux années successives.

Les systèmes de Comptabilité nationale sont confrontés aux effets des transformations dynamiques de l'économie, à l'intensité et aux formes du **progrès technique**. Dans les économies marchandes monétarisées, le prix est un indicateur de la valeur. On tend à retenir l'idée que la variation de volume des biens et services est liée à la variation de leur efficacité en termes de services rendus. Une modification du prix devrait correspondre à une modification de la valeur. Or, la transformation permanente des caractéristiques des produits

introduit un biais. Les nouveaux ordinateurs par exemple, ont des performances nettement plus élevées, ce qui, à prix constants, signifie une plus grande valeur. En conséquence, le prix des ordinateurs baisse beaucoup plus vite que ne le montrent les étiquettes. Des indices à qualité constante (ou **prix hédonistes**) ont été élaborés pour différencier la baisse du prix moyen de la hausse de la qualité. Pour des biens complexes (une automobile par exemple), le principe consiste à évaluer ce qu'aurait été l'évolution si les prix étaient restés fixes.

Les évolutions aux prix d'une année de base accordent une importance excessive aux biens dont les prix relatifs diminuent tendanciellement, comme le matériel informatique, au détriment de ceux dont les prix relatifs augmentent (certains services), et le biais s'aggrave avec le temps. Des changements de base quinquennaux atténuent largement les inconvénients d'une base fixe des prix. Les comptes étant d'autant plus fidèles que l'on change fréquemment d'année de base, les comptes nationaux ont ainsi opéré des « changements de base » périodiques passant en 1999 de la base 80 à la base 95 (qui correspond donc à des prix constants de l'année 1995), puis à la base 2000. En base 2000 comme en base 1995, les comptes annuels sont donc publiés « chaînés, en volume » : le principe consistant à chaîner d'année en année les évolutions calculées en volume aux prix de l'année précédente à partir des valeurs de l'année de base. Les comptes trimestriels sont alignés sur ce principe en 2006.

■ Les limites de la Comptabilité nationale

● *Comptabilité nationale et choix théoriques*

K. Marx (1818-1883) a rendu hommage à l'école physiocratique et plus particulièrement au **tableau économique des physiocrates** qui montre l'interdépendance des différentes classes sociales. Les économistes marxistes, insistent sur le caractère « idéologique » de la Comptabilité nationale, en remarquant que les rapports de classe et l'exploitation sont masqués dans cette logique d'analyse du fonctionnement des économies. L'origine « keynésienne » (et secondairement « néoclassique ») de la Comptabilité nationale amène en effet à privilégier les interdépendances entre agents économiques (évalués en termes monétaires) et à ignorer les rapports de pouvoir et les conflits.

Les systèmes de Comptabilité nationale ont une vision exempte de toute considération éthique. Ainsi le système européen de Comptabilité (SEC 95) précise que les activités illégales (telles que la fabrication et la distribution de stupéfiants) ne sont en principe pas exclues des comptes. Certains économistes cependant souhaiteraient introduire des considérations éthiques dans l'évaluation

des **richesses**. Certains travaux prônent une prise en compte plus étendue de la **production non marchande** (travail domestique, bénévolat, etc.) qui contribue au bien être. D'autres économistes récusent cette position qui bouleverserait la logique du cadre construit pour l'analyse des flux marchands. Jusqu'où repousser les cadres conceptuels de la Comptabilité nationale (pourquoi alors ne pas valoriser le temps de loisirs voire le temps du « sommeil réparateur », les services rendus par les actifs naturels, etc. ?). Ils prônent plutôt le développement et l'amélioration des comptes satellites qui permettent de dégager une vision plus précise de l'état économique des nations.

● *Le degré de fiabilité de la comptabilité nationale*

Si la quête de « synthèse statistique » selon les termes d'A. Vanoli (2002) est incontournable, les systèmes de comptabilité nationale qui ont eu initialement pour objectif la mesure la plus objective possible de la valeur des biens et services finaux produits par une économie, ou la distribution du revenu national, ne sont pas des outils parfaits d'évaluation du **bien-être** économique et de sa variation. Dès 1949, Kuznets s'intéressait aux « coûts gonflés de la civilisation urbaine » qui incluent les services bancaires entraînés par l'appartenance à une économie monétaire, les cotisations syndicales, les coûts liés à la vie dans les villes etc. Or, les agrégats de la comptabilité nationale sont souvent confondus par les médias avec la « réalité » économique : l'instrument de mesure est alors assimilé au réel : la richesse est identifiée au produit intérieur brut. Il importe de tenir compte :

- des marges d'erreurs statistiques inévitables. Elles sont très variables selon les grandeurs mesurées, les pays et les époques ;

- de l'**inflation**. Certaines statistiques sont données en valeur et d'autres en volume, or l'utilisation de données en valeur rend les comparaisons dans les temps difficiles puisque les mesures sont influencées par les variations de prix. Les données en volume « déflatées » permettent des comparaisons à moyen terme, mais elles supposent une bonne évaluation de l'**effet qualité** ;

- de l'évolution des **prix relatifs**. Les prix des différentes catégories de biens n'évoluent pas au même rythme. La discontinuité des changements de base affecte la mesure des évolutions. En conséquence, plus l'on s'éloigne de l'année de base, plus les comparaisons sont difficiles ;

- des difficultés des comparaisons internationales d'agrégats de pays à structures économiques différentes. En principe, les comparaisons entre pays sont « normalisées » dans le cadre des organisations internationales (Organisation des Nations unies, OCDE, UE...). Néanmoins, seules les comparaisons entre les pays développés sont fiables. Les variations des **taux de**

change perturbent fortement les comparaisons ; on tente alors de calculer les PIB à partir de taux de change calculés en **parité de pouvoir d'achat** (PPA), c'est-à-dire en tenant compte du pouvoir d'achat interne pour éviter l'impact des fluctuations de l'instrument de mesure (le **dollar** des États-Unis). D'autres « indicateurs composites » comme **l'indicateur du développement humain** (IDH) du Programme de Nations unies pour le développement peuvent utilement compléter la comparaison des PIB par tête.

● *La prise en compte des problèmes environnementaux*

Les nuisances et les dégradations ne sont pas prises en compte dans le Produit intérieur brut, pas plus d'ailleurs que les effets de mesures prises par certains pays pour les combattre. Il n'y a donc pas de « PIB vert » dans les nouveaux comptes nationaux. De plus, les coûts d'épuisement des ressources, les coûts liés à la pollution soulèvent de grandes difficultés d'évaluation quantitative. Mais d'autres auteurs (dont C. Cobb, initiateur de l'*Index of Sustainable Economic Welfare*) cherchent à construire un PIB ajusté en fonction de d'éléments économiques, sociaux (inégalités des revenus), et environnementaux (affaiblissement de la richesse des générations futures avec la dégradation des ressources naturelles). Ils cherchent à dresser la liste des éléments à prendre en compte pour tenir compte des modifications que les activités économiques apportent à l'environnement :

- les nuisances (bruit ou pertes de temps dans les embouteillages) ;
- la dégradation de l'environnement (qualité de l'air ou de l'eau provoquée par les rejets de polluants) qui a un effet sur la santé des individus, et sur leur bien-être ;
- l'épuisement des ressources disponibles (ressources minières par exemple) ou utilisation trop intensive de ressources dont le renouvellement est lent, comme les forêts.

Le problème le plus difficile à résoudre est celui de l'évaluation monétaire des nuisances et dégradations dans la mesure où il n'est pas possible de se référer à un **prix de marché** de la pollution. La valeur à attribuer à la dégradation de l'environnement due à toutes formes de déchets qu'ils soient de nature gazeuse, liquide ou solide, est l'objet de controverses. Le coût de remise en état semble souvent excessif, et devient même infini quand le retour à l'état initial est impossible. Le prix que les consommateurs seraient prêts à payer pour compenser les dommages est d'une évaluation délicate, et risque d'être trop faible si la dégradation est destinée à durer pendant une période très longue, plus longue que celle que les consommateurs prendront spontanément en compte.

Néanmoins, la nécessité d'identifier les transactions liées à l'environnement dans le processus comptable au-delà du compte de la production (dépenses liées à la protection de l'environnement, taxes liées à l'environnement et **réglementations** comme les quotas de pêche et les permis d'émissions, etc.), implique de disposer d'un système de comptabilité d'actifs pour certaines ressources. Cela a conduit à la publication de tableaux des ressources – emplois des ressources naturelles, des entrants productifs fournis par l'écosystème et des déchets. Mais, en définitive, le nouveau système de comptabilité nationale ne donne aucune indication précise sur la valorisation des atteintes à l'environnement. Les nuisances et les dégradations ne sont pas prises en compte dans le produit intérieur brut, pas plus d'ailleurs que les effets de mesures prises par certains pays pour les combattre. Il n'y a donc pas de « PIB vert » dans les nouveaux comptes nationaux. De plus, les coûts d'*épuisement des ressources*, les coûts liés à la pollution soulèvent de grandes difficultés d'*évaluation quantitative*. Mais d'autres auteurs (dont C. Cobb, initiateur de l'*index of sustainable economic welfare*) cherchent à construire un PIB ajusté en fonction de d'*éléments économiques, sociaux* (inégalités des revenus), et environnementaux (affaiblissement de la richesse des générations futures avec la dégradation des ressources naturelles). Les concepteurs d'un nouveau système de comptabilité nationale cherchent à dresser la liste des éléments à prendre en compte pour tenir compte des modifications que les activités économiques apportent à l'environnement :

- les nuisances (bruit ou pertes de temps dans les embouteillages) ;
- la dégradation de l'environnement (qualité de l'air ou de l'eau provoquée par les rejets de polluants) qui a un effet sur la santé des individus, et sur leur bien-être ;
- l'épuisement des ressources disponibles (ressources minières par exemple) ou utilisation trop intensive de ressources dont le renouvellement est lent, comme les forêts.

En 2008, le gouvernement français a mis en place une commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (dite **Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi**) qui a remis son rapport en septembre 2009. Cette commission visait notamment à mieux prendre en compte dans la production et l'exploitation des données statistiques les questions relatives au bien-être, à la qualité de la vie, à l'environnement et à la soutenabilité.

Ses recommandations portent notamment sur trois points :

- ne pas se limiter au PIB, qui mesure la production et non le bien-être ;
- améliorer la production de données statistiques concernant la « qualité de la vie » (santé, éducation, relations sociales, participation à la vie politique, etc). Elle préconise de plus de mieux connaître les liens entre les divers aspects de la

qualité de la vie et de tenir compte de l'appréciation subjective de la qualité de la vie par les agents ;

– réaliser des travaux statistiques relatifs à l'évaluation de la soutenabilité : mesure des « stocks » qui conditionnent le bien-être (ressources naturelles, etc.), analyse des aspects environnementaux de la soutenabilité à partir d'une batterie d'indicateurs physiques.

Le problème le plus difficile à résoudre est celui de l'évaluation monétaire des nuisances et dégradations dans la mesure où il n'est pas possible de se référer à un **prix de marché** de la pollution. La valeur à attribuer à la dégradation de l'environnement due à toutes formes de déchets qu'ils soient de nature gazeuse, liquide ou solide, est l'objet de controverses. Le coût de remise en état ne donne aucune indication précise sur la valorisation des atteintes à l'environnement.

► *Consommation et épargne* ► *Croissance économique* ► *Économie publique*
► *Capital et investissement* ► *Politique économique* ► *Balance des paiements*
► *Développement durable* ► *Économie de l'environnement*

● ARCHAMBAULT, E. (2003), *Comptabilité nationale*, Economica.

DAVOINE L. (2012), *Économie du bonheur*, La Découverte, « Repères ».

DESCAMPS, C. (2002), *Comptabilité nationale*, Bréal.

PIRIOU, J.-P., BOURNAY J. (2012), *La Comptabilité nationale*, La Découverte, « Repères » 16^e édition.

○ DIARD M, GRELET-TERRIOU C. (2005), *La nouvelle Comptabilité nationale*, Vuibert.

GADREY J., JANY-CATRICE F. (2010), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, La Découverte, « Repères ».

MÉDA D., (2000), *Qu'est ce que la richesse ?*, Aubier.

PETIT P. (2005), *Croissance et richesse des nations*, La Découverte, « Repères ».

VANOLI, A. (2002), *Une histoire de la comptabilité nationale*, La Découverte.

@ Site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Site Europa : europa.eu

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site du Fonds Monétaire International : www.imf.org/external/fra/

Site du PNUD : www.undp.org/french/

Compte courant

Un compte courant est un compte bancaire sur lequel figure la **monnaie scripturale** détenue par un **agent économique**. Plus précisément, un compte courant enregistre les opérations créditrices et débitrices réalisées par le titulaire du compte, ce qui permet de déterminer le solde du compte qui peut être un solde créditeur ou un solde débiteur.

À la différence des comptes d'épargne, un compte courant donne généralement droit à l'utilisation d'un chéquier, d'une carte bancaire ou de tout autre instrument de circulation de la monnaie scripturale.

⇒ Un compte courant est parfois appelé un compte-chèques.

⇒ Les avoirs figurant sur les comptes courants des agents non bancaires sont désignés dans les statistiques monétaires sous l'expression de « dépôts à vue ».

► *Monnaie* ▷ *Agrégats monétaires* ▷ *Création de monnaie* ▷ *Liquidité*

Compte d'affectation du revenu primaire

Dans le Système européen de comptabilité (SEC 95), le **compte d'affectation du revenu primaire** présente, pour chaque **secteur institutionnel**, les **revenus primaires** reçus ou versés. Il permet de dégager le solde des **revenus primaires**, qui est le **revenu** de chaque secteur avant **redistribution**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de distribution du revenu* ▷ *Compte de patrimoine* ▷ *Tableau économique d'ensemble (TEE)*

Compte d'exploitation

Dans le Système Européen de Comptabilité (SEC), le compte d'exploitation est un compte de **flux** où figure en ressources la **valeur ajoutée** et en emplois les **salaires** et les **impôts sur la production**. Le solde de ce compte est **l'excédent brut d'exploitation**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de patrimoine* ▷ *Tableau économique d'ensemble (TEE)*

Compte d'utilisation du revenu

Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), le compte d'utilisation du revenu permet de dégager un solde d'épargne **brute** ou **nette** d'une **unité institutionnelle**. Ce compte se partage en fait en deux « sous comptes » :

– le compte d'utilisation du **revenu disponible** ;

– le compte d'utilisation du **revenu disponible ajusté**.

Au revenu disponible correspond la **dépense de consommation**, alors qu'au revenu disponible ajusté correspond la **consommation finale effective**.

► *Comptabilité nationale* ► *Revenus* ► *Consommation et épargne* ▷ *Compte de capital*
▷ *Compte de distribution du revenu* ▷ *Compte de patrimoine* ▷ *Comptes de secteurs*

Compte de distribution secondaire du revenu

Dans le Système Européen de Comptabilité (SEC 95), le compte de distribution secondaire du revenu permet de constater les modifications du solde des **revenus primaires** par les **opérations de redistribution (prestations sociales, cotisations sociales et impôts courants sur le revenu et le patrimoine)**.

Le solde de ce compte est le **revenu disponible**.

⇒ Le **revenu national** est la somme des revenus disponibles des différents secteurs institutionnels.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte d'affectation du revenu* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de patrimoine* ▷ *Compte de production* ▷ *Comptes de secteurs*

Compte de patrimoine

Dans le Système Européen de Comptabilité (SEC 95), le compte de patrimoine dresse à un moment précis dans le temps, l'état de la valeur des **actifs** détenus et des **passifs** contractés par **une unité institutionnelle** ou un **secteur institutionnel**. Le solde de ce compte est la valeur nette du **patrimoine**.

⇒ Les éléments d'actifs et de passifs enregistrés dans ce compte sont comptabilisés à leur valeur de **marché** à la date d'établissement de ce compte, ou au coût technique de renouvellement (cas des actifs fixes productifs).

► *Comptabilité nationale* ► *Revenus* ▷ *Compte d'affectation du revenu* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de production*

Compte de production

Dans la **Comptabilité nationale**, le compte de production enregistre en emploi les **consommations intermédiaires** et en ressources la **production**. Ce compte permet de dégager la **valeur ajoutée** de chacun des **secteurs institutionnels**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Comptes d'exploitation* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de patrimoine*

Compte de redistribution du revenu en nature

Dans la **Comptabilité nationale**, le compte de redistribution du revenu en nature présente une mesure plus large du **revenu** des **ménages** intégrant des **prestations sociales** en nature. Il retrace le passage du **revenu disponible** au **revenu disponible ajusté** en prenant en compte des **transferts sociaux** en nature. Le solde de ce compte est le **revenu disponible ajusté**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital*
▷ *Compte de patrimoine*

Compte de résultat

Le compte de résultat est un document comptable qui retrace les produits et les charges d'une **entreprise** (ou d'une **organisation**) et dont le solde se traduit par un enrichissement ou un appauvrissement imputable à son activité.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Bilan* ▷ *Profit* ▷ *Taux de rentabilité*

Compte de secteurs

La Comptabilité nationale retrace comptes les opérations des **secteurs institutionnels** par l'intermédiaire d'un ensemble de comptes articulés entre eux. Cette présentation permet de dégager des soldes significatifs (en gras et italiques dans le tableau ci-dessous).

Emplois

Ressources

Compte de production

Consommation

intermédiaire

**Valeur ajoutée brute/nette
au prix de base**

Production au prix de base

Compte d'exploitation

Rémunération des salariés

Autres impôts sur la

productionSubventions

d'exploitation

Valeur ajoutée brute/nette

Excédent brut/net

**d'exploitation/Revenu
mixte**

Compte d'affectation des revenus primaires

Intérêt, dividendes, autres

Excédent brut/net d'exploitation/Revenu mixte

revenus de la propriété	Rémunérations des salariés
Solde brut/net des revenus primaires	Impôts sur la production et les importations
	Subventions
	Revenus de la propriété

Compte de distribution secondaire du revenu

Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	Solde brut/net des revenus primaires
Cotisations sociales	Impôts courants sur le revenu et le patrimoine
Prestations sociales en espèces	Cotisations sociales
Autres transferts courants	Prestations sociales en espèces
Revenu disponible brut/net	Autres transferts courants

Compte de redistribution du revenu en nature

Transferts sociaux en nature	Revenu disponible brut/net
Revenu disponible brut/net ajusté	Transferts sociaux en nature

Compte d'utilisation du revenu

Revenu disponible	Revenu disponible ajusté
Emplois Ressources	Emplois Ressources
Dépense de consommation finale	Consommation finale effective
Épargne brute/nette	Épargne brute/nette
Revenu disponible brut/net	Revenu disponible brut/net ajusté

Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital

Variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital	Épargne nette
	Transferts en capital reçus
	Transferts en capital versés

Compte des acquisitions d'actifs financiers

Formation brute de capital fixe	Variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital
Consommation de capital fixe	
Variation des stocks	
Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	

Acquisitions moins cessions
d'actifs non financiers
non produits
Capacité (+) / Besoin (-) de
financement

⇒ Tous les secteurs ne possèdent pas nécessairement dans leurs comptes toutes les opérations qui sont indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les opérations peuvent être, selon les secteurs, en emplois ou en ressources (les « impôts courants sur le revenu et le patrimoine » par exemple, apparaissent en ressources pour les administrations publiques et en emplois dans les comptes des autres secteurs). Enfin, cette séquence de comptes se poursuit normalement avec les **comptes financiers** et les **comptes de patrimoine**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Comptes satellites*

Compte des acquisitions d'actifs non financiers

Dans le Système européen de comptabilité (SEC 95), le compte des acquisitions des **actifs non financiers** permet de dégager la **capacité** (ou le **besoin**) **de financement**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Comptes de secteurs*

Compte financier

Dans la **comptabilité nationale**, le compte financier décrit, pour chaque **secteur institutionnel**, les variations **d'actifs** financiers et de passifs liées à des opérations d'acquisition ou d'engagement.

Le solde de ce compte est le solde des créances et dettes. Il correspond à la **capacité de financement** (ou au **besoin de financement**) du **compte de capital**, mais les sources pour établir ces comptes sont différentes et cela suppose des ajustements statistiques entre ces deux soldes.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte d'affectation du revenu* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de patrimoine* ▷ *Compte de production* ▷ *Comptes économiques intégrés* ▷ *Tableau économique d'ensemble*

Comptes économiques intégrés

▷ *Tableau économique d'ensemble*

Comptes nationaux

Les Comptes de la Nation donnent une représentation chiffrée détaillée de l'économie. Ils servent aussi bien à **l'analyse conjoncturelle** qu'à **l'analyse macro-économique**. Ils retracent notamment les opérations des **secteurs institutionnels** par l'intermédiaire d'un ensemble de comptes articulés entre eux :

- un compte de production ;
- un compte d'exploitation ;
- un compte d'affectation du revenu primaire ;
- un compte de distribution secondaire du revenu ;
- un compte des acquisitions d'actifs non financiers, qui permet de dégager la capacité (ou le besoin) de financement.

La séquence des comptes se poursuit ensuite avec les **comptes de patrimoine**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Comptes de secteurs*

Comptes satellites

Dans les Comptes nationaux, les comptes satellites rassemblent des données statistiques relatives à des domaines particuliers : l'éducation, la santé, la **protection sociale** et l'environnement, l'économie sociale.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte d'affectation du revenu* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de patrimoine* ▷ *Compte de production*

Concentration (des entreprises)

La concentration est un processus d'accroissement de la taille des **entreprises** qui aboutit au cours du temps au contrôle d'une part croissante du **marché** par une ou plusieurs d'entre elles.

La concentration peut être mesurée à un moment donné (poids des plus grandes entreprises en termes de **chiffre d'affaires**, d'effectifs, etc.).

La concentration peut se réaliser par **croissance externe**, par **croissance interne** ou bien par diminution du nombre d'entreprises à la suite de sorties du marché.

On distingue trois formes de concentration : la **concentration horizontale**, la **concentration verticale** et la **concentration conglomérale**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Concurrence* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Concurrence monopolistique* ▷ *Concurrence pure et parfaite* ▷ *Monopole* ▷ *Oligopole* ▷ *Indice d'Herfindahl* ▷ *Pouvoir de marché*

Concentration (des revenus, des patrimoines, etc.)

La concentration mesure la part de la masse totale des **revenus** ou du **patrimoine** détenue par une proportion donnée d'une population. Ainsi, Selon l'**Organisation de Coopération et de développement** économique (2012), 0,1 % de la population des États-Unis perçoit 8 % de l'ensemble des revenus avant **impôt** en 2008.

⇒ La concentration peut être représentée par la **courbe de Lorenz** et mesurée par la valeur du **coefficient de Gini** dont la valeur est comprise entre deux valeurs extrêmes hypothétiques : 0 (égalité parfaite puisque x % de la population perçoit x % des revenus) et 1 (inégalité parfaite puisque un individu reçoit tous les revenus).

► *Revenus* ▷ *Dispersion*

Concentration conglomérale

La concentration conglomérale est une stratégie de **concentration** qui consiste à réunir sous le contrôle d'un même centre de décision des **entreprises** exerçant des activités très différentes, voire disparates. Il s'agit de réduire de réduire les **risques** en diversifiant le portefeuille d'activités. Dans ces conditions les critères de choix des entreprises sont le plus souvent la **rentabilité** et le potentiel de croissance.

Les concentrations conglomérales ont surtout été mises en œuvre dans les années 1960-1970, depuis les années 1980, les groupes industriels ont tendance à se recentrer sur leur cœur de métier.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Concentration horizontale* ▷ *Concentration verticale* ▷ *Conglomérat*

Concentration horizontale

La concentration horizontale est une forme de **concentration** qui réunit sous le contrôle d'un même centre de décision des **entreprises** fabriquant un même produit ou groupe de produits (deux constructeurs d'automobiles par exemple).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Concentration conglomérale* ▷ *Concentration verticale*

Concentration verticale

La concentration verticale est une forme de **concentration** qui réunit sous le contrôle d'un même centre de décision, des **entreprises** intervenant à des stades différents de la fabrication d'un produit ou d'un groupe de produits. Elle se développe :

– soit en direction de l'amont, l'intégration s'orientant vers les sources d'approvisionnement (par exemple une société sidérurgique qui contrôle des mines de fer ou de charbon) ;

– soit en direction de l’aval, l’intégration se tournant vers les débouchés (une société sidérurgique qui prend le contrôle d’une entreprise de construction mécanique).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Concentration horizontale* ▷ *Concentration conglomerale* ▷ *Trust*

Concept

Un concept est une représentation mentale d’un objet concret ou abstrait, d’une relation, d’une propriété (concept d’**entreprise**, concept de **mode de production**, concept d’élasticité prix...). Un concept peut être défini en extension ou en compréhension.

⇒ Il ne faut pas confondre concept et notion. Une notion relève souvent du sens commun, sa définition est imprécise. Un concept est défini de façon rigoureuse, généralement en relation avec d’autres concepts au sein d’une **théorie**. Par exemple, la notion commune d’exploitation est très différente du concept d’**exploitation** chez K. Marx (1818-1883). Un concept est donc toujours problématisé.

► *Épistémologie économique* ▷ *Théorie économique*

Concurrence

La concurrence désigne une situation de marché dans laquelle il existe une « compétition » entre vendeurs et entre acheteurs. Cette compétition peut porter sur les **prix**, les caractéristiques d’un produit, les **parts de marché**, etc. Les **théories économiques** appréhendent la concurrence de façon différente.

Au XVIII^e siècle, l’école physiocratique préconise le fameux « *laissez faire les hommes, laissez passer les marchandises* », expression de V. de Gournay (1712-1759). En France Turgot tente d’appliquer la doctrine des Physiocrates et libéralise le commerce des grains. Pour A. Smith (1723-1790), fondateur de l’école classique, la concurrence est à l’origine de la **main invisible** du **marché** en rendant compatible les décisions individuelles et l’intérêt général.

Ces conclusions seront reprises et formalisées par le modèle de **concurrence pure et parfaite**. Leur démonstration repose néanmoins sur une analyse statique, une absence de prise en compte du temps et l’**hypothèse d’information** parfaite.

Pour K. Marx (1818-1883), la concurrence caractérise fondamentalement le **mode de production** capitaliste. Cette opposition entre capitalistes génère des contradictions et conduit à un accroissement de la **concentration** des entreprises et à la **baisse tendancielle du taux de profit**.

Pour l’école autrichienne, la concurrence est un processus analysé dans un cadre d’information imparfaite. L’**incertitude** caractérise ainsi fondamentalement les actions des **agents économiques**. Le marché est alors conçu comme un processus de découverte

de l'information et les prix deviennent des mécanismes de transmission de cette information. Il y a concurrence dès qu'il y a libre entrée sur le marché et dès lors que les agents sont libres de modifier leur comportement pour s'adapter aux changements incessants des conditions de production et des préférences des consommateurs. À la différence du modèle walrassien où la **concurrence pure et parfaite** conduit à un équilibre statique, la conception autrichienne considère que la concurrence permet de réguler les **déséquilibres** permanents engendrés par le fonctionnement du marché.

Cette conception se retrouve chez J.A. Schumpeter (1883-1950) pour qui l'**innovation** est le principal vecteur de la concurrence entre firmes dans un contexte d'incertitude. Le processus concurrentiel et la recherche du **profit** conduisent les firmes à rechercher des positions de **monopole** grâce à l'innovation. Ce monopole est néanmoins temporaire car les autres firmes finissent par imiter la firme innovatrice.

Les analyses de la concurrence de la **nouvelle microéconomie** font référence à la **rationalité limitée** et à des situations de **concurrence imparfaite**.

► *Marchés et prix* ► *Commissaire-priseur* ► *Concurrence monopolistique* ► *Concurrence praticable* ► *Coordination* ► *Destruction créatrice* ► *Économie de l'information* ► *Marchés contestables* ► *Opportunisme* ► *Rationalité économique* ► *Régulation* ► *Théorie néoclassique*

Concurrence fiscale

La concurrence fiscale consiste pour les états et les collectivités territoriales à diminuer les **taux d'imposition** ou à exonérer certaines bases d'imposition afin d'attirer sur leur territoire les activités économiques et les résidents (en général fortunés). Si ce comportement est rationnel au niveau d'un **État** ou d'une collectivité, l'effet global est généralement considéré comme négatif en raison de deux mécanismes :

– d'une part, les États voient progressivement leurs ressources diminuer ce qui les pousse soit à réduire leur intervention soit à s'endetter ;

– d'autre part, la charge fiscale pèse de plus en plus lourdement sur les activités les moins mobiles (travail peu qualifié, activités de **services**).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Mondialisation* ► *Dumping* ► *Équité fiscale* ► *Fiscalité optimale* ► *Paradis fiscaux* ► *Taux de pression fiscale* ► *Zone franche*

Concurrence imparfaite

La **concurrence** est dite imparfaite lorsqu'une des cinq conditions au moins de la **concurrence pure et parfaite** n'est pas vérifiée.

L'analyse de la concurrence imparfaite a été initiée par les travaux d'E. H. Chamberlin (1899-1967) et J. Robinson (1903-1983) dans les années 1930.

► *Marchés et prix* ▷ *Barrière à l'entrée* ▷ *Concurrence monopolistique* ▷ *Cartel*

Concurrence monopolistique

Il y a concurrence monopolistique sur un marché lorsqu'il y a différenciation des produits et un grand nombre de vendeurs. L'hypothèse d'homogénéité du produit caractéristique de la **concurrence pure et parfaite** est donc abandonnée. E. H. Chamberlin (1899-1967) et J. Robinson (1903-1983) ont énoncé en 1933 les bases théoriques de la concurrence monopolistique.

Dans ce modèle, chaque firme offre un produit qui lui est spécifique, se trouvant ainsi en situation de **monopole**. Les producteurs disposent alors d'une certaine latitude pour déterminer le **prix** et la quantité offerte puisque la différenciation du produit réduit l'élasticité-prix de la **demande** en fidélisant les consommateurs.

Néanmoins, ce monopole est relatif puisque les firmes concurrentes, nombreuses et de petite taille, offrent des produits qui, bien que différents, sont des substituts proches. La concurrence monopolistique conduit donc à une segmentation des **marchés**.

⇒ La différenciation du produit peut découler des qualités intrinsèques du produit, mais aussi de la marque, des différences de présentation et d'emballage, de la localisation géographique, des conditions de **crédit**, des services après-vente, de l'étendue du réseau commercial, etc.

► *Marchés et prix* ▷ *Économie de gamme*

Concurrence parfaite

La concurrence parfaite est une expression provenant d'une traduction de l'anglais qui tend à se substituer à celle de **concurrence pure et parfaite** traditionnellement utilisée en France.

► *Marchés et prix*

Concurrence praticable

La concurrence praticable (*workable competition*) ou concurrence viable, désigne une situation de **marché** où la **concurrence** demeure suffisante malgré l'écart entre cette situation et la norme du **modèle** de **concurrence pure et parfaite**. La concurrence praticable est avant tout un modèle empirique dans lequel les **entreprises** cherchent à obtenir des résultats qu'elles jugent satisfaisants. Au principe de maximisation est ainsi substitué un principe de satisfaction.

La concurrence praticable peut autoriser des pratiques commerciales *a priori* anticoncurrentielles lorsque ces dernières paraissent nécessaires au bon fonctionnement

du marché. C'est par exemple le cas lorsque les **Autorités de la concurrence** autorisent une opération de **concentration** qui maintient une concurrence suffisante, et donc un partage, du **pouvoir de marché**. Les **politiques de concurrence**, en particulier dans le cadre de l'**Union européenne**, s'en inspirent.

Cette approche, initiée par l'école de Harvard dans les années 1950, a posé les fondements de l'économie industrielle.

► *Marchés et prix* ► *Épistémologie économique* ▷ *Abus de position dominante*
▷ *Collusion* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Modèle SCP*

Concurrence pure et parfaite

Un **marché** en situation de concurrence pure et parfaite remplit cinq conditions :

- l'atomicité du **marché** : il doit exister une multitude d'acheteurs et de demandeurs, de taille comparable, de telle façon qu'aucun d'entre eux ne puisse influencer la détermination du **prix** du bien ;

- la fluidité du marché : il faut qu'il y ait une libre entrée et une libre sortie du marché pour les agents (absence de **barrière à l'entrée**) ;

- l'homogénéité du produit : des producteurs différents offrent sur le marché des produits strictement identiques. Le prix est alors la seule variable qui sera prise en compte par l'acheteur.

Ces trois premières conditions définissent la concurrence pure ; deux autres sont nécessaires pour qu'elle soit parfaite :

- transparence du marché : les offreurs et les demandeurs disposent d'une **information** parfaite et gratuite sur les conditions du marché et notamment sur les prix des **biens** proposés par tous les producteurs ;

- mobilité parfaite des **facteurs de production** qui doivent pouvoir, à tout moment, se déplacer du marché d'un bien à celui d'un autre bien.

⇒ Certains auteurs contestent la notion de concurrence pure et parfaite et lui préfèrent celle de **concurrence parfaite**.

► *Marchés et prix* ► *Épistémologie économique* ▷ *Concurrence* ▷ *Concurrence monopolistique* ▷ *Marchés contestables* ▷ *Théorie économique*

Conditionnalité

La conditionnalité désigne le fait que l'accès à un financement du **Fonds monétaire international (FMI)** pour les pays en situation de **crise financière** est subordonné à la mise en œuvre de réformes réorientant les économies vers plus de **libéralisme** interne et d'ouverture extérieure. Le principe de la conditionnalité qui ne faisait pas partie des

procédures d'intervention du FMI lors de sa création en 1944, s'est développé au milieu des années 50, puis a été intégré dans les statuts du FMI en 1969 et a connu une extension avec la crise de la dette de 1982 avec les **plans d'ajustement structurel** du **Consensus de Washington**. La **Banque mondiale** a ensuite fait évoluer la conditionnalité vers de nouveaux domaines : une conditionnalité environnementale (abandonnée au profit d'une meilleure prise en compte des conséquences sur l'environnement), une conditionnalité sociale (réduction de la **pauvreté**) et une conditionnalité politique avec des règles de **gouvernance** plus démocratique (respect des droits des femmes et des minorités, principe anti-corruption).

La conditionnalité est l'aspect le plus controversé des interventions du FMI et de la Banque mondiale puisqu'elle vise à la fois, à rassurer les créanciers et à transformer les structures économiques des pays en crise vers un modèle de développement unique.

► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises* ► *Mondialisation* ► *Commerce international* ▷ *Altermondialisme* ▷ *Dette du tiers monde* ▷ *Développement durable*

Conférence de Gênes

La conférence de Gênes (1922) est une réunion intergouvernementale qui devait examiner, au lendemain de la Première Guerre mondiale, de nombreuses questions politiques et économiques. Sur le plan monétaire, la conférence de Gênes officialise la mise en place d'un étalon de change or : la livre sterling et le dollar sont reconnus comme monnaies de réserve et de règlement.

⇒ Selon J. Rueff (1896-1978), défenseur de l'étalon-or, la conférence de Gênes fait entrer l'économie mondiale dans « l'âge de l'inflation ».

⇒ Le système mis en place à la conférence de Gênes avait pour objectif d'assurer la stabilité des changes, mais la période de l'Entre-deux-guerres a été marquée par une grande instabilité monétaire.

► *Finances internationales* ▷ *Inflation* ▷ *Monnaie internationale*

Conférence de Londres

La conférence de Londres est une concertation organisée par la Société des Nations en juillet 1933, dans le contexte de la **crise** de 1929. Elle réunissait 66 pays et visait à instaurer une coopération monétaire internationale avec un **système monétaire** stable, le **libre-échange** et une relance de la **production**. Cette conférence fut un échec. Un accord de stabilisation des **taux de change** était d'autant plus difficile que les **politiques de change** étaient divergentes (abandon de l'étalon-or et dépréciation de la livre sterling en 1931 puis du dollar en avril 1933, **contrôle des changes** en Allemagne et en Europe centrale, retour à l'étalon-or en France depuis 1928). De plus, les partisans du **libre-**

échange s'opposent à ceux du **protectionnisme** voire de l'**autarcie**. Aux États-Unis, F.D. Roosevelt, qui vient de lancer le **New Deal**, privilégie une relance du **marché** américain et l'**inflation** plutôt qu'une coopération internationale.

⇒ Ne pas confondre avec la Conférence de Londres de 1866 qui a conduit à la constitution du Canada (1867) et avec celle de 1948 concernant le statut de la Rhur.

► *Finances internationales* ► *Croissance, fluctuations et crises* ► *Mondialisation*
► *Commerce international* ► *Intégration économique* ▷ *Banque internationale* ▷ *Bretton Woods* ▷ *Bancor* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Monnaie internationale*

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

La conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a été créée en 1964, à la demande des pays du **tiers-monde** (groupe des 77). Elle vise à intégrer les **pays en développement** dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur essor. La CNUCED est un organe permanent des Nations unies qui se réunit tous les quatre ans. Elle constitue un lieu privilégié du dialogue Nord-Sud où les pays en développement peuvent se faire entendre.

► *Commerce international* ► *Économie du développement*

Confiance

Selon E. Brousseau, « la confiance est une croyance dans le comportement de l'autre dont on suppose qu'il va être dicté par la poursuite d'un intérêt commun à long terme plutôt que par la volonté de maximiser l'intérêt personnel à court terme ». La confiance émerge comme mode de coopération lorsqu'il n'est pas possible de prévoir par le calcul le comportement du partenaire. La confiance est détruite lorsque l'on décèle chez le partenaire un comportement opportuniste. Pendant longtemps on a opposé le **contrat** et la confiance comme mode de **coordination**. Les analyses contemporaines tendent au contraire à montrer que les deux démarches s'articulent : le contrat est créateur d'un espace de confiance et la confiance permet notamment une gestion souple de la mise en œuvre du contrat.

► *Entreprise et système productif* ► *Marchés et prix* ► *Monnaie* ▷ *Coopération* *Contrat incomplet* ▷ *Opportunisme* ▷ *Risque*

Conflit du travail

Les conflits du travail sont ceux qui naissent d'un désaccord entre employeurs et salariés.

– Les conflits individuels consécutifs à des désaccords sur le **contrat de travail** ou d'apprentissage peuvent être portés devant le conseil de prud'hommes.

– Les conflits collectifs jouent sur le niveau de rémunération, les formes d’organisation du travail et se manifestent principalement par la **grève** et le lock-out.

▷ *Convention collective* ▷ *Crise du fordisme* ▷ *Organisation du travail* ▷ *Rapport salarial*
▷ *Syndicat*

Conglomérat

Un conglomérat est un **groupe** (industriel et/ou financier) dont les activités sont très différentes, sans liens apparents entre elles. Cette **diversification** obéit principalement à une logique financière (maximisation de la **rentabilité financière**). Il s’agit d’une stratégie visant à saisir des opportunités liées à :

- de nouveaux pôles de **croissance** (marchés potentiels) ;
- un effet de dimension (le poids financier du groupe facilite un **pouvoir de marché**) ;
- une opportunité sur les **marchés financiers** (la sous-évaluation de certains **actifs** permet de placer un excédent de liquidités et de réaliser des plus values).

⇒ Cette logique financière a joué dans le mouvement de **concentration** des **entreprises** à la fin des années 1960 alors qu’à la fin de la décennie suivante, le recentrage sur l’activité productive a été plus marqué.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Analyse stratégique* ▷ *Concentration conglomérale*
▷ *Holding* ▷ *Offre publique d’achat (OPA)* ▷ *Offre publique d’échange (OPE)*

Conjecture

Une conjecture est une proposition qui formule une explication ou une relation causale à propos d’un phénomène. Selon K. Popper, pour être scientifique, la conjecture doit être réfutable et le travail des scientifiques consiste à soumettre les conjectures à **réfutation**.

⇒ On ne peut jamais dire qu’une conjecture est vraie ou vérifiée. Cependant, on peut considérer qu’au fur et à mesure qu’une conjecture résiste à des épreuves de **réfutation**, son degré de corroboration (ou de verissimilitude) s’élève.

► *Épistémologie économique* ▷ *Théorie économique* ▷ *Causalité* ▷ *Réfutationnisme*
▷ *Vérification*

Conjoncture économique

La conjoncture économique est la situation résultant de l’ensemble des opérations se déroulant entre des **agents économiques** dans la **courte période** et dans un espace donné.

► *Croissance économique* ► *Politique économique* ▷ *Structure*

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est, dans une **société anonyme**, l'organe élu par l'assemblée générale des **actionnaires** devant laquelle il est responsable.

Il est chargé de désigner, parmi ses membres, le président-directeur général (PDG) et il contrôle la mise en œuvre de la politique de la direction de l'**entreprise**. Le PDG est donc le directeur de l'**entreprise** et le président du conseil d'administration. Cette double fonction a pour inconvénient majeur de mal dissocier la direction et le contrôle de la direction.

En France, depuis 1966, les sociétés anonymes peuvent choisir une structure alternative qui dissocie la direction proprement dite (le **directoire**) et son contrôle (le **conseil de surveillance**).

► *Entreprise et système productif* ► *Gouvernement d'entreprise* ► *Théorie de l'agence*

Conseil d'assistance économique mutuel (CAEM)

Le Conseil d'assistance économique mutuel (CAEM – Council for Mutual Economic Assistance, COMECON en anglais) a été créé en 1949 par l'URSS en réaction à la création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Cette structure a servi de cadre à une **intégration économique** des pays à économie planifiée. Les responsables du CAEM se sont efforcés de coordonner les plans des divers pays et d'organiser une « division internationale socialiste du travail ». Une unité de compte (le rouble transférable) a été mise en place pour le règlement des échanges, mais il n'y a jamais eu de véritable **intégration monétaire**. Le CAEM a été supprimé le 28 juin 1991, peu avant la dissolution de l'URSS.

► *Intégration économique* ► *Commerce international* ► *Accord de compensation*
► *Communauté des États indépendants (CEI)* ► *Économie de type soviétique*
► *Économies en transition* ► *Planification économique* ► *Système économique*

Conseil d'orientation des retraites

Créé en 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une structure permanente ayant pour mission essentielle d'assurer le suivi et l'expertise concertée du système d'assurance vieillesse. Le COR est un lieu de concertation associant des parlementaires, des représentants des partenaires sociaux, des experts et des représentants de l'État. Il dispose d'une équipe légère d'experts, auquel les administrations et institutions publiques sont tenues de communiquer toutes les **informations** disponibles.

Ses travaux s'attachent notamment à décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite obligatoires, au regard des évolutions économiques,

sociales et démographiques, et élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Coin fiscal* ▷ *Dépenses publiques* ▷ *État-providence*
▷ *Fonds de pension* ▷ *Justice sociale* ▷ *Politique sociale* ▷ *Prestations sociales*
▷ *Redistribution* ▷ *Taux de dépendance*

Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne est le principal centre de décision de l'**Union européenne** (UE) et réunit les représentants des gouvernements (ministres) qui font valoir leurs intérêts et établissent des compromis pour parvenir à une décision commune tenant compte des points de vue du Parlement européen et des parlements nationaux.

Le Conseil est chargé de la coordination générale des activités de l'Union européenne dont l'objet principal est l'établissement d'un marché unique assurant les « quatre libertés » : liberté de circulation des biens, des personnes, des **services** et des **capitaux**, auxquelles s'ajoute la monnaie unique. Il est aussi responsable de la coopération intergouvernementale, en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et en matière de coopération policière et judiciaire en matière pénale.

Le **traité d'Amsterdam** entré en vigueur le 1^{er} mai 1999 accroît les responsabilités du Conseil dans les domaines passant du champ de l'intergouvernemental à celui du communautaire (suppression des contrôles aux frontières intérieures, renforcement des frontières extérieures, lutte contre la criminalité internationale et le trafic de drogue, politique d'immigration). La présidence du Conseil de l'Union est assurée par rotation entre les pays membres tous les six mois selon ordre préétabli, elle se distingue de la présidence du **Conseil européen** qui, depuis le **traité de Lisbonne**, est dotée d'une certaine permanence (deux ans et demi).

► *Intégration économique* ▷ *Communauté économique européenne* ▷ *Conseil Ecofin*
▷ *Conseil européen*

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est un organe d'experts choisis par l'assemblée générale des **actionnaires** d'une **société anonyme**. Il est chargé de contrôler le **directoire**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Conseil d'administration* ▷ *Gouvernement d'entreprise* ▷ *Théorie de l'agence*

Conseil des marchés financiers

Le conseil des marchés financiers, créé en 1996, était une autorité professionnelle dotée de la personnalité juridique. Il délivrait une autorisation d'exercer aux opérateurs qui interviennent sur les différents marchés (**Bourse des valeurs, marchés à terme** de marchandises, **marchés à terme d'instruments financiers** etc.). Il fixait les règles de bonne conduite des opérateurs, les principes de fonctionnement des différents **marchés financiers** etc. En 2003, il a fusionné avec la **Commission des opérations de bourse** pour donner naissance à l'**Autorité des marchés financiers**.

► *Monnaie* ▷ *Autorité européenne des valeurs mobilières* ▷ *Règles prudentielles*

Conseil ECOFIN (Economic and Financial Affairs Council)

Le conseil ECOFIN ou Conseil pour les Affaires économiques et Financières réunit au sein de l'**Union européenne**, les ministres des finances des États membres. Il exerce le pouvoir législatif en matière économique et financière, dans certains cas en codécision avec le Parlement européen (marché intérieur, libre prestation des services, protection du consommateur, établissement de statistiques). La plupart des décisions sont prises à la majorité qualifiée.

⇒ Ne pas confondre le Conseil ECOFIN et l'**Eurogroupe**.

► *Intégration économique* ▷ *Banque centrale européenne (BCE)* ▷ *Conseil de l'Union européenne* ▷ *Banque centrale européenne (BCE)* ▷ *Commission européenne* ▷ *Eurogroupe*

Conseil européen

Le Conseil européen réunit les chefs d'**État** ou de gouvernement des pays membres de l'**Union européenne** (UE) et le président de la **Commission européenne**, assistés de leur ministre des Affaires étrangères et d'un commissaire européen. Véritable centre de décision politique, le Conseil donne les impulsions nécessaires au développement de l'Union et en définit les orientations politiques générales. Créé en décembre 1974 à l'initiative du président français V. Giscard d'Estaing et du chancelier allemand H. Schmidt, il a été consacré par l'**Acte unique européen** (février 1986).

Il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement dont le pays exerce pour six mois la présidence du **Conseil de l'Union européenne**. Il se réunit deux fois par an, en juin et décembre, à la fin de chaque présidence semestrielle.

Le Conseil européen est compétent sur toute question concernant les trois piliers de l'Union (Communautés européennes, politique étrangère et de sécurité commune, coopération policière et judiciaire en matière pénale). Il n'arrête pas de décision au sens juridique du terme. La traduction concrète des décisions, qui résultent dans la majorité des cas d'un consensus, s'opère au niveau des autres institutions communautaires

(Conseil des ministres, etc.). Mais la tradition veut qu'on ne conteste pas les conclusions du Conseil européen. Le **traité de Lisbonne** entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, a institué l'élection d'un président du Conseil européen pour un mandat de deux ans et demi pour assurer une continuité d'action et a étendu le vote à la majorité qualifiée à de nouveaux domaines et fait évoluer le calcul de cette majorité à partir de 2014 (principe de la double majorité – des États et de la population).

⇒ Le Conseil européen ne doit pas être confondu avec le **Conseil de l'Union européenne** (Conseil des ministres) qui réunit les ministres de l'Union.

► *Intégration économique* ► *Communauté économique européenne*

Conseil national du crédit et du titre

Le Conseil national du crédit et du titre est un organisme consultatif présidé par le ministre de l'Économie et des Finances. Il est composé de représentants du Parlement, des collectivités locales, des établissements de crédit et des **entreprises d'investissement**, des salariés du secteur bancaire et financier, des usagers du **crédit** etc. Il donne son avis sur la politique du crédit et publie un rapport annuel sur le **financement de l'économie**.

► *Monnaie* ► *Autorités monétaires* ► *Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement*

Consensus de Washington

Le « consensus de Washington », expression créée par J. Williamson en 1989, désigne les analyses théoriques et les **politiques de développement** préconisées par le **Fonds monétaire international** et la **Banque mondiale** pour surmonter la crise de la **dette du tiers-monde** à partir de 1982.

Il s'est concrétisé dans la mise en œuvre des **politiques d'ajustement structurel** (PAS). Le désengagement de l'État, la régulation marchande et l'insertion internationale de l'**économie** selon les principes de l'**avantage comparatif** deviennent dans les années 1980, la nouvelle orthodoxie du **développement**.

Le coût social des PAS et les résultats limités obtenus en matière de **croissance** et d'insertion dans la **division internationale du travail** ont conduit à une remise en cause du consensus de Washington à partir des années 1990.

Il s'en est suivi un infléchissement des politiques de développement préconisées. Le rôle crucial joué par l'État à différents niveaux (en particulier dans les pays du Sud-Est asiatique) a été reconnu. Le consensus de Washington met davantage l'accent sur les principes d'une bonne **gouvernance** instaurant une lutte contre la corruption et plus de

démocratie pour réduire la **pauvreté**, mieux satisfaire les **besoins** fondamentaux et accélérer le développement.

► *Économie du développement* ▷ *Sous-développement* ▷ *Stratégie de développement*
▷ *Soutenabilité de la dette* ▷ *Soutenabilité du développement*

Consentement à payer

Le consentement à payer est le prix de réserve ou **prix** maximal qu'un **consommateur** est prêt à payer pour un **bien** ou un service. Pour le **producteur** en **concurrence imparfaite**, la connaissance du prix que chaque consommateur consent à payer permet d'individualiser les prix en tenant compte des **élasticitésprix** de la **demande** et d'optimiser ainsi sa marge bénéficiaire ou son **chiffre d'affaires**.

Le consentement à payer se réfère aussi à l'économie publique et au consentement à l'**impôt** selon les intérêts individuels et la possibilité de pouvoir ou non être **passager clandestin**, selon les valeurs, les croyances et des relations de **confiance** entre les membres d'une même collectivité.

► *Marché et prix* ► *Consommation et épargne* ► *Économie publique* ▷ *Bien supérieur*
▷ *Concurrence monopolistique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Monopole discriminant* ▷ *Surplus du consommateur*

Consommation

La consommation est l'utilisation d'un bien ou d'un **service** qui entraîne à plus ou moins long terme sa destruction. On distingue :

– la **consommation finale totale** des **ménages** (marchande et non marchande) et des **administrations** ;

– la consommation intermédiaire.

► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ▷ *Bien collectif* ▷ *Bien non rival*
▷ *Consommation de masse* ▷ *Consommation élargie* ▷ *Consommation finale*
▷ *Consommation socialisée* ▷ *Théorie économique élargie*



Consommation et épargne

La **consommation** et l'épargne sont les deux utilisations possibles du **revenu disponible** des **agents économiques**.

Selon A. Smith (*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776), « la consommation est l'unique but, l'unique terme de toute production ».

La consommation d'un bien ou d'un **service** entraîne sa destruction à plus ou moins long terme. La consommation est, par convention, dans la **Comptabilité nationale** une utilisation finale. La consommation des ménages concerne des biens et services achetés ainsi que les **services non marchands** produits par les **administrations publiques** (APU) et les **Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)**. La **consommation finale effective** est ainsi la somme des **dépenses de consommation des ménages** et de la partie individualisable de la consommation finale des APU et des ISBLSM.

⇒ Les acquisitions et les grosses réparations du logement par les ménages sont comptabilisés dans les **investissements**.

⇒ La **production** de biens et services nécessite l'utilisation de **consommations intermédiaires**. Ces dernières ne doivent donc pas être confondues avec la consommation finale.

L'épargne est la partie non consommée du **revenu**. Elle peut être thésaurisée ou bien placée. On retient trois motifs principaux de l'épargne :

- la consommation différée qui donnera lieu à une **désépargne** (au moment de la transformation de l'épargne en consommation) ;
- la précaution pour faire face à des dépenses aléatoires ;
- la constitution d'un **patrimoine**.

On différencie aussi l'épargne selon que son horizon est proche ou lointain :

- l'épargne liquide correspond au motif de précaution et de **consommation** différée. On la retrouve le plus souvent dans des dépôts à vue et des comptes sur livrets ;
- l'épargne longue a en général un objectif patrimonial et s'oriente soit vers des **actifs réels** (épargne non financière) soit vers des **actifs financiers** (épargne financière sous forme d'**actions**, d'**obligations**, d'actions de **Sociétés d'Investissement à Capital Variable**, de contrats d'assurance-vie).

Au niveau macroéconomique, en **Comptabilité nationale** l'épargne est le solde du **compte d'utilisation du revenu disponible** (ou du compte d'utilisation du revenu disponible ajusté). La comptabilité nationale calcule l'épargne nette en retranchant de l'épargne brute la consommation de capital fixe.

■ Évolution et transformations de la consommation et de l'épargne

● *L'évolution de la consommation, de l'épargne privée et de l'épargne nationale*

L'évolution de la consommation

En France, pendant les années 1950, le volume de la consommation a augmenté en moyenne au même rythme que le **pouvoir d'achat** du revenu des ménages : +4,5 % par an. Il en a été de même dans les années 1960, les rythmes de croissance s'accroissant encore : + 5,5 % par an. Entre 1960 et 2001, la dépense de consommation par habitant, en monnaie constante, a été multipliée par 2,8, et la **consommation finale effective des ménages** par 3.

La rupture de croissance de 1974 n'a modifié que faiblement cette tendance. Entre 1975 et 2008, la consommation des ménages s'est accrue de 2,2 % par an

en moyenne, soit un peu plus rapidement que le pouvoir d'achat des ménages. Cela a été rendu possible par une baisse du **taux d'épargne**, qui, au cours de la même période est passé de 21 % à 15 %. En 2009, sous l'effet de la crise financière, la dépense de consommation des ménages n'augmente que de 0,1 % en volume. Elle connaît une certaine reprise en 2010 (+ 1,4%) et une rechute en 2011 (+ 0,3%) sur fond de crise de la dette et de la zone euro. En longue période cependant, la hausse de la consommation est une tendance lourde.

Au total, l'évolution de la consommation est liée pour l'essentiel à l'évolution des revenus et aux **anticipations des ménages**. Quand le rythme de croissance du revenu ralentit, les ménages cherchent, au moins dans un premier temps, à maintenir le rythme de croissance antérieur de la consommation en réduisant leur taux d'épargne. Par exemple, malgré la contraction de l'activité en 2008 et 2009, la consommation des ménages résiste et celle des **administrations publiques** accélère sous l'effet du plan de relance. Quand les ménages sont inquiets pour l'avenir (risque de **chômage** notamment), ils ont tendance à accroître leur épargne de précaution.

L'évolution de l'épargne privée et de l'épargne nationale

Les variations de l'épargne privée (celle des **ménages** et des **entreprises**) et de l'épargne publique (celle des **administrations publiques**) ont été fortes dans les pays de l'**Organisation de Coopération et de Développement économique** (OCDE).

Pour les ménages, le ralentissement de la croissance à partir de 1974 s'est traduit dans la plupart des pays industrialisés par une chute de leur **taux d'épargne** (20,2 % en 1975, 19,2 % en 1978 et 11,7 % en 1987). Ce mouvement de baisse s'est interrompu au début des années 1990 en France, avec une certaine remontée du taux d'épargne des ménages (15,6 % en 1993) et une fluctuation des taux d'épargne depuis (14,8 % en 1994, 16,8 % en 2002, 15,4 % en 2004, 16,1 % en 2011). L'accroissement récent du taux d'épargne est sans doute, selon les économistes de l'INSEE, lié à un accroissement de l'épargne de précaution. En effet, dans certains cas, l'inquiétude des ménages face au ralentissement de la croissance et à la montée du chômage conduit à une hausse du taux d'épargne. C'est ce qui s'est passé au cours de la **crise des subprimes**. Au niveau mondial le taux d'épargne privé (des ménages, des entreprises) est passé de 29 % du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial en 2007 à 32 % en 2010. Cela s'explique par le maintien d'un niveau d'épargne très élevé dans les pays émergents (56 % du PIB en Chine en 2007) et par une hausse du taux d'épargne des ménages dans les pays industrialisés. Selon B. Bernanke, au début des années 2010, l'économie mondiale souffre d'un excès global d'épargne, ce qui explique le faible niveau des taux d'intérêt.

L'épargne nationale brute en pourcentage du revenu national disponible a atteint en moyenne 19,6 % dans la zone euro (13 pays) en 2010 ; parmi les États membres de l'Union, cette part était la plus élevée en Autriche (25,0 %) et en Roumanie (24,9 %) et la plus faible en Grèce (4,0 %). Par rapport à 2000, on peut constater une diminution relative de l'épargne nationale brute pour la zone euro et la plupart de ses membres, à l'exception de l'Allemagne, de l'Estonie et de l'Autriche, où une augmentation a été observée. Les baisses les plus substantielles (en points de pourcentage) ont été enregistrées en Irlande, au Portugal, en Finlande et en Grèce, où l'épargne exprimée en part du revenu disponible a perdu 7 points de pourcentage, voire davantage, tandis que les hausses les plus fortes ont été relevées en Bulgarie et en Roumanie, où cette part a gagné respectivement 11 points et 9 points.

Taux d'épargne dans quelques pays en 2005 et 2011 (Épargne brute en % du PIB)

Pays	2005	2011
Allemagne	22,2	24
Chine	51,2	53
États-Unis	14,3	27
France	18,8	17
Grèce	12,0	5
Inde	34,2	34
Islande	12,2	7
Japon	27,1	22
Norvège	37,5	38

Source : Banque mondiale.

Même si les comparaisons internationales de taux d'épargne doivent être réalisées avec prudence, les données permettent de montrer que certains pays ont une épargne supérieure à leur Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) et ont donc une capacité de financement. Ils doivent placer des capitaux dans le reste du monde (ce fut le cas de la France avant 1914, du Japon dans les années 1970-80, de la Chine aujourd'hui). D'autres pays ont un besoin de financement et doivent emprunter des capitaux sur le marché mondial. On a ainsi une explication majeure des flux mondiaux de capitaux et des déséquilibres des balances de paiements.

● *L'évolution de la structure de la consommation*

Dès le XVIII^e siècle de grandes études empiriques sur la consommation ont été conduites comme par exemple, l'enquête de S. Vauban (1633-1707) en France ou celle de D. Davies publiée en Angleterre en 1795. Au XIX^e siècle, les études sur la consommation sont marquées de préoccupations hygiénistes, morales ou politiques, mais les travaux de statistiques sociales ont fourni des matériaux abondants. L'étude d'E. Engel (1821-1896) publiée en 1857 est sans doute la plus connue. Dans les années 1960, l'étude du comportement du consommateur s'est constituée en tant que discipline de recherche avec les études de P. Lazarsfeld (1906-1976) au sein de l'Université de Columbia ou celles de G. Katona (1901-1981) au *Michigan Survey Research Center* sur la mesure des attitudes et des attentes des consommateurs.

La **croissance économique** s'est accompagnée d'une modification de la structure des dépenses de consommation des ménages classées par grands **postes de consommation**. Cette structure se modifie peu d'une année sur l'autre mais on observe certains changements sur le long terme :

- les dépenses consacrées à l'alimentation augmentent moins vite que la consommation totale. En France, selon l'INSEE, l'alimentation représentait 14,7 % du total des dépenses de consommation des ménages en 1998 et 10,2 % en 2010. La baisse du **coefficient budgétaire** de l'alimentation confirme la **loi d'Engel** même s'il faut faire des distinctions entre les produits alimentaires ;
- les dépenses d'habillement augmentent moins vite que la consommation totale. Leur coefficient budgétaire passe de 5,6 % en 1998 à 3,3 % en 2010 ;
- les dépenses de transport et télécommunications suivent celles de la consommation totale avec une érosion de leur coefficient budgétaire dans les années 2000. Le coefficient budgétaire des transports passe ainsi de 14,8 % en 1998 à 10,6 % en 2010 ;
- les dépenses logement sont dynamiques et progressent plus vite que la consommation totale. Le coefficient budgétaire du logement, chauffage, éclairage est le premier poste de consommation des ménages depuis 1997 (soit 25,4 % en 2008).

Sur le long terme (1960-2003), la part des dépenses traditionnelles (produits alimentaires, boissons, habillement), hors logement, a diminué de près de la moitié dans le budget des ménages. On observe un important glissement de la consommation vers les services au détriment des biens durables et non durables. Les dépenses de logement ont augmenté de 5,2 % par an en moyenne sur vingt ans en relation avec l'augmentation des prix et l'amélioration de la qualité des logements. La tertiarisation de la consommation accompagne l'équipement des ménages avec la diffusion d'Internet.

● *Les facteurs explicatifs de l'évolution de la consommation*

L'explication majeure de la transformation de la structure de la consommation est liée d'une part à l'évolution du pouvoir d'achat, d'autre part à l'évolution de la structure des prix relatifs.

L'évolution de la consommation est aussi liée, dans une optique schumpétérienne, aux transformations de l'**offre**. Certains produits bénéficient d'**innovations** techniques et d'une baisse des **coûts de production**. L'accroissement des volumes produits favorise les économies d'échelle et la baisse du **prix relatif** de certains produits dont la consommation se diffuse alors qu'ils étaient considérés comme luxueux à une période antérieure. Par ailleurs, l'augmentation du revenu moyen favorise la consommation des **biens supérieurs** dont l'élasticité **revenu** supérieure à 1. La société de **consommation de masse** repose sur la production en grande série de produits standardisés et sur un accroissement des **taux d'équipement** en biens durables.

Dans une optique hétérodoxe, l'évolution des stratégies des **entreprises** fait évoluer la **demande**. Pour J.K. Galbraith (*Le nouvel État industriel*, 1967), dans les **pays développés à économie de marché**, l'évolution de la structure des marchés (tendance à l'**oligopole**) affecte l'évolution des prix relatifs. Contrairement à la filière « normale » qui suppose le règne du consommateur, une **filière inversée** se développe avec la **concentration** des entreprises et les intérêts stratégiques du **management** d'entreprise. Le consommateur, conditionné par la publicité, les caractéristiques du produit, l'emballage, etc., est en fait « un roi déchu » qui achète ce que les entreprises ont décidé de produire et de vendre.

Certaines analyses donnent à penser qu'à terme une certaine homogénéisation de la consommation des ménages est à l'œuvre avec l'évolution des niveaux d'équipement en **biens durables**, la généralisation du **mode de vie** urbain et l'accès à une consommation de produits standardisés symbolisée par des produits vendus à l'échelle mondiale (le Coca-Cola, le *Big Mac*, le *jean*, etc.). Cependant cette analyse est contestable. D'une part, elle s'applique, dans le meilleur des cas, aux pays industrialisés et aux couches favorisées des pays en développement. D'autre part, on constate une diversification des pratiques de consommation en fonction de la catégorie sociale, de l'âge, du sexe, de la composition du ménage, de l'habitat, etc.

La composante symbolique de la consommation développée par Th. Veblen (1847-1929) dans son ouvrage *La théorie de la classe de loisir* (1889) éclaire le rôle du statut social dans les comportements de consommation (effet de démonstration). Pour P. Bourdieu (1930-2002) tout individu est doté d'un « capital culturel » d'un « capital économique » et d'un « capital social » qui se combinent pour produire des types de consommation différents selon les

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Un commerçant dispose d'un capital économique aussi important qu'un cadre supérieur mais d'un capital culturel souvent plus faible, ce qui induit des structures de consommation différentes même pour des revenus proches. De même pour C. Baudelot et R. Establet (*M. Halbwachs : consommation et société*, 1994), « les modes de consommation prennent leurs racines dans les exigences de la vie professionnelle ». Les normes de consommation singularisent les budgets des ménages selon les catégories sociales. Lorsque l'ouvrier spécialisé rejoint le niveau de consommation qui était celui du cadre plusieurs années auparavant, il continue d'avoir un budget spécifique, ce qui restreint la portée de la loi d'Engel.

Les **effets de signe** sont importants : si on porte le « *jean* » dans toutes les catégories sociales, certains proviennent des boutiques de luxe et portent des griffes prestigieuses alors que d'autres sont issus des rayons des hypermarchés.

En conséquence, des groupes de consommateurs peuvent rechercher le prix le plus bas pour certains biens, se focaliser sur la fonctionnalité des produits pour d'autres biens, être attachés à la représentation symbolique et à l'univers créé au fil des ans par les marques pour d'autres biens.

■ Approches théoriques de la consommation

● *Approche microéconomique de la consommation*

Selon l'approche néoclassique, les choix des consommateurs sont subjectifs. Le consommateur est considéré comme un agent rationnel (**homo œconomicus**) dont les préférences lui permettent de classer différents **paniers de biens** auxquels il consacre la totalité de son budget. Ce consommateur est souverain (aucun obstacle ne limite la libre expression de ses préférences sur le marché). Il choisit la combinaison de biens qui maximise son **utilité** compte tenu des prix et de son revenu (sa contrainte budgétaire est représentée par une **droite de budget**). En conséquence, l'équilibre du consommateur correspond à un maximum de satisfaction sous la contrainte de budget (cela conduit à l'égalisation du rapport des **utilités marginales** des biens pondérées par leur prix).

Le comportement du consommateur vis-à-vis des différents biens et **services** peut se caractériser par des élasticité-prix et des élasticité-revenu qui découlent de sa fonction de demande. Toute modification du prix déclenche un **effet revenu** et un **effet de substitution** qui modifient la combinaison de biens choisie. Cette analyse permet de démontrer logiquement les deux relations fondamentales :

– la quantité consommée varie en général, en sens inverse du niveau de prix. Certains biens toutefois échappent à cette logique : leur consommation peut diminuer lorsque le revenu s'accroît (**biens inférieurs**) voire, augmenter lorsque le prix s'élève (**biens de Giffen**) ;

– la quantité consommée varie dans le même sens que le revenu.

La prise en compte du temps conduit à utiliser des modèles d'**arbitrage intertemporel** dont I. Fisher (*Théorie de l'intérêt*, 1930) a été l'initiateur. L'arbitrage entre une consommation présente et future est alors fonction des **taux d'intérêt** et des préférences du consommateur (intensité plus ou moins forte de la préférence pour le présent).

Dans la mesure où le consommateur place son épargne, une augmentation du taux d'intérêt provoque deux effets :

– un **effet revenu** qui stimule sa consommation (accroissement du revenu des **placements**) ;

– un **effet de substitution** qui pousse le consommateur à épargner davantage (et donc à diminuer sa consommation).

L'évolution de la consommation qui résulte d'une hausse (ou d'une baisse du taux d'intérêt) dépend de la combinaison de ces deux effets.

La **théorie du cycle de vie**, introduite en 1954 par A. Ando, R. Brumberg et F. Modigliani (prix Nobel, 1985) considère que les choix de consommation s'opèrent en prenant en compte la totalité de la durée de vie des individus. Les individus cherchent à maintenir un niveau de consommation constant tout au long de leur vie, ce qui les conduit à s'endetter dans leur jeunesse (consommation supérieure au revenu) et à constituer un patrimoine lorsqu'ils sont adultes. Dans la phase de vieillesse, les individus ont à nouveau une consommation supérieure à leur revenu, ce qui n'est possible qu'en désépargnant. Le niveau de consommation ne dépend pas seulement du revenu courant mais aussi des stratégies patrimoniales (**endettement** et ou acquisitions d'**actifs** réels et financiers).

M. Friedman (*A Theory of the Consumption Function*, 1957) distingue une consommation permanente (valeur des biens et services qu'un agent économique prévoit de consommer durant une période considérée, compte tenu de l'ensemble des facteurs qui déterminent sa **richesse**) et une consommation transitoire. Le consommateur peut subir des « chocs » de revenus définitifs (une baisse du **revenu permanent** liée à une modification de la **fiscalité** des revenus par exemple) et d'autres « chocs » plus transitoires (le revenu courant varie sans affecter le revenu futur, par exemple en raison d'une maladie, d'un accident etc.). Friedman considère que le revenu permanent est le déterminant principal de la consommation, ce qui lui permet d'expliquer que les variations de la

propension à consommer soient moins importantes qu'on aurait pu le penser en observant les variations du revenu courant.

G. Stigler (prix Nobel 1982) et G. Becker (prix Nobel 1992) ont orienté l'analyse de la consommation vers une approche où l'achat d'un bien ou d'un service ne constitue plus un acte économique final. Dans le modèle proposé par Becker en 1965, le consommateur apparaît comme le **producteur** de sa propre satisfaction. Son comportement est similaire à celui d'une entreprise : il se rend à lui-même des services en combinant une certaine quantité de biens ainsi que du temps. Le temps est une ressource rare dont le prix s'élève avec la rémunération de l'heure de travail, son utilisation a donc un **coût d'opportunité**. Logiquement, le consommateur va chercher à économiser le temps dont le prix s'élève, ce qui l'incite à faire un arbitrage en faveur des consommations économes en temps et dispendieuses en produits (produits jetés et non réparés, abandon des jardins familiaux des agriculteurs, cantine, etc.). Pour rendre compte de l'évolution de la structure de la consommation selon Becker, l'analyse doit se situer non pas au niveau des choix individuels mais au niveau du ménage. Le travail féminin augmente les revenus du ménage et pousse à utiliser des biens d'équipement et des services économisant le temps (lave-vaisselle, produits surgelés et services de restauration, etc.).

Dans une optique voisine, la théorie présentée par K.J. Lancaster (1924-1999) considère que le consommateur cherche à satisfaire des **besoins** qui sont stables (par exemple l'alimentation ou le transport) à travers l'utilisation de services rendus par les biens (par exemple, de la « viande » ou « une voiture »). Les biens sont alors des **facteurs de production** de satisfactions. Chaque produit offre une combinaison de caractéristiques (par exemple pour une voiture, la vitesse, le confort, le nombre de places, la sécurité, l'esthétique, la ligne, etc.) et chaque caractéristique se retrouve à des degrés divers dans plusieurs produits différents. La **fonction de production** de satisfaction spécifique à chaque consommateur privilégie certaines caractéristiques des biens (un manteau de fourrure peut être pour un consommateur, un moyen de lutter contre le froid et pour un autre un élément d'ostentation). La multiplication des nouveaux produits arrivant sur le marché devient le reflet de la diversité des préférences des consommateurs et ces préférences ne sont plus stables. Un nouveau bien dans la mesure où il est acheté, peut conduire à supprimer l'achat d'un autre. Mais la consommation implique aussi des coûts d'information sur les caractéristiques, sur la technologie et une certaine prise de risque comme l'assume un **entrepreneur** (on parle parfois du consommateur-entrepreneur).

● *Approche macroéconomique de la consommation*

L'analyse de J.M. Keynes (1883-1946) repose sur un raisonnement macroéconomique. Les principaux déterminants de la consommation sont, dans l'optique keynésienne, des facteurs objectifs comme les **effets de patrimoine** et de revenu. Mais comme Keynes raisonne à court terme, il insiste surtout sur le revenu national, dont dépend la **propension à consommer**. La consommation devient une grandeur passive. Elle suit une **loi psychologique fondamentale** : la consommation croît avec le revenu mais « non d'une quantité aussi grande que l'accroissement du revenu ». Conformément à cette loi, une hausse du revenu national doit s'accompagner d'une baisse de la propension moyenne à consommer et d'une hausse de la propension moyenne à épargner. À long terme l'enrichissement de la société se traduit par une hausse de l'importance relative de l'épargne. Les économies de marché se caractériseraient ainsi par une tendance à la sous-consommation et donc au **sous-emploi**.

Au cours des années 1940, différentes analyses statistiques ont cherché à vérifier cette approche. Les études se sont appuyées sur deux types de données statistiques :

- celles portant sur des séries de coupes instantanées indiquant le niveau de consommation atteint à un moment donné par les ménages dans chaque classe de revenu. Les résultats ont bien confirmé que la consommation augmente avec le revenu, mais que la propension moyenne à consommer diminue lorsque le revenu augmente ;

- celles portant sur l'évolution au cours du temps de la consommation globale et du **revenu disponible** global. S. Kuznets (prix Nobel 1971) observe à partir du cas des États-Unis de 1879-1888 et 1919-1928 une stabilité de la propension moyenne à consommer et une stabilité de l'épargne dans le **revenu national** malgré l'important accroissement du revenu par tête au cours de cette période. Ce résultat est contradictoire avec la conception keynésienne d'un accroissement de la propension à épargner à mesure que le revenu s'élève.

Pour réconcilier ces résultats contradictoires sur la propension à consommer en coupe instantanée et en dynamique, plusieurs orientations ont été explorées :

- J.S. Duesenberry (1918-2009), en 1948, propose une fonction de consommation qui intègre l'influence du contexte social sur la consommation. Les habitudes de consommation persistent en courte période même lorsque les revenus déclinent. Les consommateurs tendent à défendre le niveau de vie précédemment atteint, il y aurait ainsi un **effet de cliquet**, qui s'apparente à une irréversibilité de la consommation. Cette analyse sera nuancée par Th. M. Brown en 1952 qui introduit un effet d'inertie plutôt qu'un effet d'irréversibilité. Ce n'est pas le seul revenu présent qui joue dans la consommation, l'influence du passé doit aussi être prise en compte en ajoutant au revenu, la consommation de

la période précédente. Cela revient à intégrer un coefficient d'inertie de la consommation (coefficient qui est compris entre 0 et 1) qui rend ainsi compte du fait que la propension marginale à consommer de longue période est supérieure à celle de courte période.

Par ailleurs, un certain mimétisme social (**effet d'imitation**) joue positivement sur la propension à consommer. Les classes moyennes vont tenter de se rapprocher de la consommation des couches supérieures (cela est proche de l'**effet Veblen** et l'**institutionnalisme**).

– Pour M. Friedman, l'hypothèse du revenu permanent rend compte d'une stabilité de la fonction de consommation à long terme (relation entre la consommation permanente et le revenu permanent) et d'une instabilité de cette fonction à court terme (la propension marginale à consommer est inférieure à la propension moyenne en cas de hausse du revenu). La relation de consommation s'inscrit dans des choix individuels où une hausse non anticipée du revenu n'a qu'un impact minime sur la consommation, tandis qu'une hausse permanente du revenu entraîne un ajustement à la hausse de la consommation.

■ Épargne et taux d'intérêt

● *Taux d'intérêt et épargne des ménages*

Dans la **théorie néo-classique**, l'épargne est une abstinence volontaire de consommation qui est récompensée par une rémunération (et non un simple résidu comme dans la conception keynésienne). Le taux d'intérêt détermine ainsi l'épargne à travers le partage entre la consommation présente et la consommation différée. Une hausse du taux d'intérêt réel incite les individus à reporter à plus tard leur demande de biens ou de services, mais les effets de l'**arbitrage intertemporel** sont contradictoires :

– d'un côté, la hausse des taux d'intérêt stimule l'effort d'épargne à travers la force de l'effet de substitution lié à une meilleure rémunération ;

– d'un autre côté, une épargne mieux rémunérée dissuade l'effort d'épargne puisqu'elle permet d'obtenir un revenu équivalent avec un effort d'épargne plus faible (effet revenu).

Il y a donc a priori **incertitude** sur le résultat. L'arbitrage intertemporel dépend donc du taux d'intérêt mais aussi de la préférence pour le présent (sous l'effet de variables psychologiques les agents accordent plus ou moins d'importance à la satisfaction immédiate par rapport à une satisfaction différée). Avec le mouvement de libéralisation financière des années 1980, l'épargne serait devenue plus sensible au niveau des taux d'intérêt réels. Mais les études

économétriques montrent que l'effet de substitution est faible et l'épargne réagit mal aux variations du taux d'intérêt.

Dans la **théorie keynésienne**, l'épargne et la consommation, sont des fonctions du revenu et non du **taux d'intérêt**. Celui-ci ne permet que de départager l'épargne thésaurisée (résultant de la **préférence pour la liquidité**) et l'épargne placée. Une hausse du taux d'intérêt favorise l'épargne placée au détriment de l'épargne thésaurisée, mais n'augmente pas le volume global de l'épargne.

● *Taux d'intérêt et épargne des entreprises*

L'épargne des entreprises est d'une autre nature puisque l'entreprise dépense non pour consommer mais pour investir. Dans la théorie néoclassique, l'entreprise emprunte les capitaux nécessaires à son investissement sur le marché des fonds prêtables. Une hausse des taux d'intérêt incite les entreprises à renoncer aux projets d'investissement dont les revenus attendus, actualisés au taux d'intérêt réel du marché, ne couvrent pas la dépense initiale.

En Comptabilité nationale, l'épargne brute des sociétés non financières est ce qui reste de l'excédent brut d'exploitation après paiement des impôts sur le bénéfice, des intérêts et des dividendes nets versés. Le taux d'épargne des entreprises (épargne brute des entreprises sur valeur ajoutée) exprime leur capacité d'autofinancement. Les entreprises peuvent utiliser leur épargne pour financer des investissements de remplacement, de modernisation ou de croissance (leur autofinancement).

● *Taux d'intérêt et épargne des administrations*

L'épargne des administrations est d'une autre nature encore puisqu'elle dépend du **solde budgétaire** : l'État prélève des **impôts** qui servent au financement des **dépenses publiques**, et la différence constitue son épargne. La relation entre l'épargne des administrations et l'épargne privée est complexe.

Le solde budgétaire, non corrigé des variations conjoncturelles, intègre les effets des **stabilisateurs automatiques** (en période de **récession**, les recettes fiscales ralentissent alors que les dépenses publiques augmentent ce qui creuse le déficit). Le **théorème d'équivalence Ricardo-Barro**, met en relation la **désépargne** publique avec la montée de l'épargne privée : dans les pays où les administrations publiques s'endettent, les ménages anticipent une hausse des prélèvements obligatoires.

■ Épargne des ménages, patrimoine et endettement

● *Épargne des ménages et patrimoine*

La plupart des analyses s'accordent aujourd'hui pour considérer que les variations du taux d'épargne doivent être insérées dans une analyse plus large du comportement patrimonial.

Selon l'effet d'encaisse réelle, lorsque l'inflation s'accroît, les ménages s'efforcent de maintenir la valeur réelle de leurs réserves ; ils augmentent alors leur épargne et inversement. Cette analyse permet de comprendre pourquoi la désinflation s'est accompagnée d'une diminution du taux d'épargne.

Si l'on suppose qu'un ménage s'efforce au minimum de conserver la valeur réelle de son patrimoine, il oriente ses décisions d'épargne de telle sorte que la valeur nominale moyenne du patrimoine augmente à un rythme au moins égal à celui du niveau général des prix. Si la valeur du patrimoine tend à baisser, la consommation baisse et le taux d'épargne augmente. Une augmentation de la valeur du patrimoine tend à faire baisser le taux d'épargne (la consommation augmente).

Les modèles qui reposent sur une hypothèse de comportement dynastique de l'agent qui transmet un patrimoine à ses descendants considèrent que le taux d'épargne assure un certain montant de legs. Dans le modèle Ricardo-Barro, les ménages planifient rationnellement leur arbitrage consommation-épargne sur la base d'un altruisme intergénérationnel et de marchés financiers parfaits. Ils vont donc accroître leur épargne quand l'endettement public augmente, car ils anticipent une hausse des impôts et ne veulent pas que celle-ci ampute la valeur du leg qu'ils feront à leurs héritiers.

Les droits à une pension de retraite sont aussi un élément du patrimoine d'un agent. Dans un article célèbre de 1973 (*Social Security, Induced Retirement, and Aggregate Capital Accumulation*), M. Feldstein faisait valoir que contrairement au régime de retraite par répartition, les régimes de retraite par capitalisation stimuleraient l'épargne dans la mesure où le montant de la retraite de l'agent apparaît directement lié à son effort personnel d'épargne. Il concluait que le système de retraite par répartition en vigueur aux États-Unis réduisait de 50 % environ le taux d'épargne des ménages et de 38 % le stock de capital national. Mais on a objecté que l'épargne n'augmente que pendant la phase de constitution des régimes par capitalisation ; une fois ceux-ci parvenus à maturité, l'épargne des travailleurs est égale aux pensions versées aux retraités et la répartition comme la capitalisation sont à la merci de chocs macroéconomiques, démographiques et politiques. A long terme dans une perspective macroéconomique, les deux systèmes aboutissent à un résultat équivalent. En

effet, quel que soit le système (répartition ou capitalisation), les retraites représenteront toujours une partie du produit national de la période où elles seront versées. Mais l'inquiétude sur le financement des régimes de retraite est un facteur de hausse de l'épargne. En France, l'assurance-vie apparaît comme un substitut à l'épargne constituée sous forme de cotisations à des fonds de pension dans d'autres pays.

● *Taux d'épargne des ménages, prix des actifs et endettement*

Plusieurs facteurs ont été évoqués pour rendre compte de l'évolution des comportements des ménages en France :

- la **désinflation** qui permet de moins épargner ;
- les **taux d'intérêt réels** élevés des années 1980 ;
- le développement d'une épargne de précaution avec les inquiétudes suscitées par l'avenir des retraites et la persistance d'un niveau élevé du chômage ;
- les **plus-values** ou des moins-values provoquées par les variations de la structure des prix relatifs et du taux d'inflation. Les effets de richesse consécutive à une variation du prix des actifs financiers (action, obligations) ou de la richesse non financière (prix des actifs immobiliers) agissent sur le taux d'épargne. Le volume de l'épargne de précaution peut être sensible au risque d'illiquidité en liaison avec les difficultés anticipées pour emprunter.

Les modifications des comportements d'épargne s'expliqueraient par les adaptations des ménages à un environnement qui s'est considérablement modifié avec la libéralisation financière. L'épargne et l'endettement paraissent partiellement substituables.

■ **Relation épargne-investissement au niveau macroéconomique**

Depuis le début de l'économie politique, le rôle de l'épargne est au cœur de l'analyse économique. En effet, l'épargne a toujours été pensée en relation avec l'**accumulation** du capital qui est elle-même au cœur de la dynamique économique. Ainsi, deux points de vue s'opposent sur le rôle de l'épargne dans l'économie.

● *L'insuffisance de l'épargne entrave la croissance économique*

L'insuffisance de l'épargne est dans l'analyse libérale l'un des facteurs explicatifs de la faiblesse de l'investissement. L'épargne constitue une offre

de fonds prêtables qui est confrontée à la demande de fonds des entreprises qui désirent investir, elle est indispensable à un financement sain de l'investissement.

Selon la **loi de Say**, l'épargne est automatiquement investie et « *les produits s'échangent contre des produits* ». L'impossibilité des surproductions générales dans une économie monétaire revient à considérer la **monnaie** comme un simple intermédiaire des **échanges**. Une hausse de l'épargne a un effet positif : elle fait baisser le taux d'intérêt, ce qui est favorable à l'investissement.

Les **modèles** néoclassiques de croissance (**modèle de Solow**) font référence à un taux d'épargne optimal qui correspond à une variation du **produit par tête** qui compense exactement la dépréciation globale du capital par tête. Le taux d'épargne est alors, égal à la part des profits dans le revenu national et le taux de profit est égal au taux de croissance. Grâce à ce taux d'épargne, l'économie évolue sur un sentier de croissance équilibré qui maximise la consommation/tête et donc, le bien-être social (règle d'or de l'accumulation).

Dans les années trente, F. Hayek (1899-1992), reprenant la thèse de l'École autrichienne sur le **capital**, montre que l'investissement doit être financé par une épargne préalable volontaire des agents qui renoncent à une consommation immédiate. L'acte d'épargne détermine le montant des ressources disponibles pour l'allongement du **détour de production**, ce qui se traduira à terme par une consommation plus forte. Par contre, si l'on finance l'investissement par recours au crédit bancaire sans épargne préalable, d'une part, on aboutit à un **détour de production** plus long que celui souhaité par les agents (situation de surcapitalisation), d'autre part, l'**inflation** entraînera une épargne forcée. Cette situation ne peut se dénouer que par une crise qui entraînera une réallocation des ressources conforme au comportement d'épargne spontanée des agents.

La **nouvelle école classique** rejette aussi l'**endettement** de l'État puisque le secteur privé est appauvri en proportion des impôts supplémentaires auxquels il a à faire face.

● **La tendance à l'excès d'épargne freine la croissance économique**

Le risque d'excès d'épargne s'exprime sous des formes diverses chez des auteurs aussi différents que Th.R. Malthus (1766-1834) ou S. Sismondi (1773-1842). L'idée générale est qu'un volume d'épargne excessif entraîne un fléchissement de la demande induisant lui-même un processus déflationniste.

Pour J.M. Keynes (1883-1946), contrairement à F. Hayek, l'épargne et l'investissement s'ajustent nécessairement *ex-post*, l'investissement supplémentaire entraînant (par le processus du multiplicateur d'investissement), l'apparition d'un supplément de revenu générateur d'une épargne équivalente à

l'investissement initial. Une hausse de l'épargne ne peut pas être considérée comme la promesse d'une dépense future puisqu'elle réduit la consommation et donc la production et les revenus, d'où une nouvelle baisse de la consommation. L'égalité entre l'épargne et l'investissement est donc compatible avec le sous-emploi, ce qui est une conclusion opposée à la loi de débouchés. Finalement, dans les approches keynésiennes, lorsque l'économie est en situation de sous-emploi, les décisions microéconomiques d'augmentation de l'épargne provoquent au niveau macroéconomique une contraction du revenu national et de l'épargne globale.

⇒ Pour de nombreux économistes, la **crise des subprimes** résulte d'une épargne mondiale excédentaire à la recherche de rendements les plus élevés possibles (d'où le gonflement d'une **bulle spéculative** qui éclate à partir du milieu de l'année 2007).

■ Consommation, épargne et politique économique

● *Consommation de masse et politique économique*

Selon la **théorie de la régulation** entre 1914 et 1945, il y a un « problème structurel de sous-consommation » qui mène aux crises des années 1930, en quelque sorte, une « production de masse sans consommation de masse ». Cette école insiste sur l'importance du modèle de consommation qui a soutenu la croissance des économies capitalistes pendant la phase de prospérité des **Trente Glorieuses**. Dans le **fordisme**, l'accumulation intensive (la production de masse) arrive finalement à établir des **formes institutionnelles** garantissant une **consommation de masse**, structurée par deux marchandises : le logement social moyen (et les biens durables qu'il contient) et l'automobile. Or, l'acquisition de ces deux marchandises dépasse le pouvoir d'achat du **salaire** courant. L'existence de garanties de revenu (salaire indirect, réglementations du travail, salaire minimum, etc.) soutient la dynamique de la consommation et de la production. La **consommation socialisée** participe aux transformations du **capitalisme**. L'épuisement du modèle de consommation des Trente glorieuses s'accompagne d'une plus forte instabilité de la consommation de biens d'équipement (les marchés deviennent des marchés de renouvellement). Sous l'influence des idées libérales et monétaristes, les politiques de soutien de la demande d'inspiration keynésienne sont abandonnées dans les années 1980, contribuant à une moindre croissance économique.

● *Consommation, taux d'intérêt et inflation*

Le comportement de consommation est lié directement et indirectement au taux d'intérêt, au taux d'inflation et à la structure des revenus.

L'impact du taux d'intérêt sur la consommation est ambivalent. D'une part, une hausse des taux d'intérêt accroît les revenus des placements financiers et favorise la consommation. D'autre part cette même hausse des taux incite à épargner davantage et accroît le coût du crédit, ce qui est défavorable à la consommation.

L'impact de l'inflation sur la consommation est lui aussi contradictoire. D'une part les ménages peuvent réduire leur consommation en période d'accélération de la hausse des prix pour conserver le pouvoir d'achat de leur patrimoine selon l'effet d'encaisse réelle. D'autre part, une accélération de la hausse des prix peut encourager la consommation, dans la mesure où les ménages cherchent à acquérir des biens avant qu'ils ne renchérissent (effet de fuite devant la monnaie dans les pays où règne une forte inflation). À plus long terme, l'inflation érode la valeur des actifs financiers ou immobiliers, ce qui joue à la baisse de la consommation (effet de richesse négatif).

● *Les orientations de la politique économique de l'épargne*

Pour les libéraux, l'épargne (spécialement l'épargne longue) ainsi que le patrimoine doivent être systématiquement encouragés par une fiscalité favorable ainsi que la constitution d'un **marché financier** libre et actif permettant une allocation optimale de cette épargne.

Au contraire, les keynésiens considèrent non seulement que les mesures d'encouragement de l'épargne, dans un contexte de sous-emploi, ont des effets négatifs, mais qu'une finance débridée est porteuse de risques d'une « économie de casino » où les placements financiers peuvent l'emporter sur les investissements productifs.

Mais dans une économie ouverte, le niveau de l'investissement devrait être indépendant de l'épargne nationale en raison de la libre circulation des capitaux. Cependant M. Feldstein et Ch. Horioka (1980) ont montré qu'il existait une corrélation positive entre épargne et investissement : les pays à forte épargne ont tendance à avoir aussi un niveau élevé d'investissement (**paradoxe de Feldstein-Horioka**). De ce fait, une politique publique d'encouragement à l'épargne semble justifiée.

● *Politique de l'épargne et structure des placements*

La plupart des analyses économiques montrent que le taux d'épargne est peu influencé par la politique économique. En revanche celle-ci peut influencer la

structure des placements entre épargne financière et non financière.

Dans les années 1960-1970, les ménages ont accordé une certaine priorité aux investissements dans le logement ce qui a donné lieu ensuite à une épargne pour rembourser les crédits. Cela a résulté dans une large mesure des politiques gouvernementales (plan d'épargne logement, prêt bonifiés, etc.). On a cependant assisté progressivement à une évolution de la politique de l'épargne (et notamment de la politique fiscale) pour inciter les ménages à développer leur épargne financière (en actions, en obligations, en assurance-vie, en épargne salariale etc.). La défiscalisation de certains produits et l'euphorie boursière ont joué en faveur de l'augmentation de la part des actions dans le patrimoine des ménages. Cependant, la place plus faible de l'épargne en actions en Europe continentale par rapport aux États-Unis ou au Royaume-Uni conduit les gouvernements à mettre en place de nouvelles mesures d'incitations à l'épargne financière longue (création de fonds de pension pour la retraite, de plans d'épargne entreprise).

► *Croissance économique* ► *Capital et investissement* ► *Fluctuations et crises* ► *Économie et écologie* ► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Épistémologie économique* ▷ *Avoir fiscal* ▷ *Bien collectif* ▷ *Courbe d'indifférence* ▷ *Désintermédiation* ▷ *Propension à consommer* ▷ *Propension à épargner* ▷ *Utilité marginale* ▷ *Théorie économique*

● AGLIETTA M. (2008), *Macroéconomie financière*, La Découverte, « Grands Repères ».

BEKERMANN G. (2013), *Les cent mots de l'épargne*, PUF.

CHESSEL M.E. (2012), *Histoire de la consommation*, La Découverte, « Repères ».

HERPIN N., VERGER D. (2008), *Consommation et modes de vie en France – Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle*, La Découverte, « Grands Repères ».

INSEE, (2009), *50 ans de consommation en France*, INSEE Références.

LAVIGNE A. (2013), *Économie des retraites*, La Découverte, « Repères ».

VILLIEUP. (2008), *Macroéconomie : Consommation et épargne*, La Découverte, « Repères ».

○ ARRONDEL L., MASSON A., *L'épargnant dans un monde en crise*, Éditions Rue d'Ulm, 2011.

BOUBEL A., PANSARD F. (2004), *Les investisseurs institutionnels*, La découverte, « Repères ».

DUBUISSON-QUELLIER S. (2009), *La consommation engagée*, Les presses de Sciences Po, « Contester ».

@ Banque de France : www.banque-france.fr

CREDOC : www.credoc.fr

Europa : www.europa.eu

INSEE : www.insee.fr

Institut pour l'éducation financière du public : www.lafinancepourtous.com

Institut de la consommation : www.conso.net/

Consommation collective

La consommation collective désigne l'usage des **services** fournis par les **administrations publiques**. Seuls les services non individualisables représentent véritablement une consommation collective (police, justice défense, c'est-à-dire les fonctions régaliennes de l'État).

Dans la **comptabilité nationale**, les services individualisables (enseignement, santé, etc.) sont enregistrés comme prestation en nature.

► *Consommation et épargne* ▷ *Bien collectif* ▷ *Bien non rival* ▷ *Consommation élargie*
▷ *Consommation finale* ▷ *Consommation socialisée*

Consommation de capital fixe

La consommation de capital fixe est la dépréciation subie par le **capital fixe** au cours de la période considérée, liée à une usure normale ou à une **obsolescence** prévisible. Elle doit donner lieu à des provisions pour **amortissement**.

⇒ Ne pas confondre la consommation de capital fixe et la **consommation intermédiaire**.

⇒ Le terme « brut » dans les expressions comme **Produit intérieur brut** ou **Formation brute de capital fixe** signifie que la consommation de capital fixe n'a pas été soustraite. Quand on la soustrait de ces grandeurs, leur valeur est dite « nette ».

► *Comptabilité Nationale* ► *Capital et investissement* ▷ *Agrégats* ▷ *Progrès technique*

Consommation de masse

La consommation de masse désigne, selon W. W. Rostow (*Les étapes de la croissance économique*, 1960), l'état d'une société parvenue à la maturité technique et qui peut ainsi assurer au plus grand nombre l'accès à un volume de biens et de **services** dépassant nettement le niveau de subsistance. Ces sociétés se caractérisent également par le développement du **secteur tertiaire** et un élargissement des **fonctions de redistribution** (État-providence).

Dans la théorie de la régulation, la consommation de masse est étroitement associée à la production standardisée de biens durables. Elle constitue le pendant indispensable à la production de masse pour assurer l'équilibre économique du régime de régulation fordiste.

► *Consommation et épargne* ▷ *Fordisme* ▷ *Rapport salarial* ▷ *Mode de régulation*
▷ *Société de consommation*

Consommation élargie

La consommation élargie est une évaluation de la **consommation finale des ménages** (terminologie du CREDOC et de l'INSEE) destinée à rendre compte de l'ensemble des **consommations marchandes** ou non marchandes des **ménages**. Elle inclut :

- la consommation finale des ménages ;
- la part individualisable de la **consommation finale des administrations** publiques et privées (enseignement, santé, action sociale, services récréatifs, culturels et sportifs).

► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation effective des ménages* ▷ *Consommation socialisée* ▷ *Dépense de consommation des ménages* ▷ *Niveau de vie*

Consommation finale des administrations

La consommation finale des administrations est l'ensemble des **services** non marchands produits par les **administrations publiques** et privées (elle est évaluée à partir des **coûts de production** déduction faite des paiements partiels effectués par les **ménages**). Elle comporte deux volets :

1) les « dépenses collectives », qui correspondent aux fonctions d'administration générale : justice, défense, police, administration économique ;

2) les dépenses individualisables des administrations publiques dont le bénéfice ultime revient aux **ménages** (dépenses de santé, d'éducation, de culture, aides au logement, etc.).

⇔ La consommation effective des administrations publiques se limite à sa dépense de consommation collective. La consommation finale effective des ISBLSM est nulle.

► *Économie publique* ▷ *Bien collectif* ▷ *Bien non rival* ▷ *Consommation élargie*
▷ *Consommation finale effective des ménages* ▷ *Consommation finale totale*
▷ *Consommation socialisée*

Consommation finale effective des ménages

La consommation finale effective des ménages est la somme de la dépense de **consommation** des ménages et des **transferts sociaux en nature** (consommations individualisables fournies par les **administrations (administrations publiques et ISBLSM)**). Elle comprend donc la valeur des biens et les **services** acquis par les **ménages** résidents, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part.

⇒ La consommation effective (ou consommation globale) est une norme européenne utilisée pour comparer les **niveaux de vie**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation collective* ▷ *Consommation élargie*
▷ *Consommation socialisée* ▷ *Norme de consommation*

Consommation finale totale

La consommation finale totale est l'utilisation de biens et **services** par des utilisateurs finaux. Selon le Système élargi de **comptabilité nationale**, elle comprend :

– la **consommation finale des ménages** qui regroupe leur **consommation marchande** (même si certaines dépenses sont partiellement ou totalement couvertes par des prestations des **administrations**) et leur **consommation non marchande** (paiement partiel des ménages aux administrations et services fournis par le personnel salarié des ménages) ;

– la **consommation finale des administrations**, soit la valeur des services non marchands fournis par les administrations, qu'elles soient publiques ou privées, déduction faite des paiements partiels effectués par les **ménages** pour la fourniture de ces services (par exemple pour la santé).

⇒ Ne pas confondre avec la **consommation intermédiaire** des **entreprises** et avec l'**investissement** des ménages et des administrations.

► *Comptabilité Nationale* ► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation collective*
▷ *Consommation effective* ▷ *Consommation socialisée* ▷ *Norme de consommation*

Consommation intermédiaire

La consommation intermédiaire est la valeur des biens et des **services** qui sont entièrement consommés ou transformés au cours du processus de **production** (pour produire des biens de **consommation finale**, des **biens de production** ou d'autres biens de consommations intermédiaire).

⇒ La consommation intermédiaire est donc une consommation productive.

⇒ Ne pas confondre avec la consommation de capital fixe et la consommation finale.

► *Comptabilité Nationale* ► *Capital et investissement* ▷ *Valeur ajoutée*

Consommation marchande

La consommation marchande correspond à l'acquisition par les **ménages** de biens neufs ou d'occasion (acquisitions moins cessions de véhicules et d'antiquités) et de **services** évalués à un **prix de marché** (prix usine et marge de distribution) ou à un prix estimé (**autoconsommation** des agriculteurs, loyers fictifs des logements occupés par leurs propriétaires, avantages en nature fournis gratuitement par les employeurs à leurs salariés).

⇒ La consommation marchande ne comprend ni les achats de logements neufs et les grosses réparations, ni les paiements d'**impôt** et de **cotisations sociales**, ni les **salaires** des domestiques. La **comptabilité nationale** classe les dépenses de santé (hors hospitalisation) dans la consommation marchande (même si ces dépenses sont en partie couvertes par des prestations). Les paiements partiels des **ménages** aux administrations sont classés dans les **services** non marchands.

► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation effective* ▷ *Consommation élargie*
▷ *Consommation finale* ▷ *Consommation intermédiaire* ▷ *Consommation non marchande*
▷ *Consommation socialisée* ▷ *Formation brute de capital fixe*

Consommation non marchande

La consommation non marchande regroupe :

– la consommation non marchande des **ménages** (soit les **services** domestiques fournis par le personnel salarié des ménages et les paiements partiels des ménages pour les services rendus par les **administrations publiques** ou privées (séances de ciné-club, hôpitaux, crèches, musées, etc.)

– la consommation non marchande des administrations.

⇒ L'INSEE inclut les paiements partiels par les ménages de **services** rendus par les administrations dans la **consommation marchande**, ce qui n'est pas le cas pour la définition retenue par la **comptabilité nationale**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation effective* ▷ *Consommation finale*
▷ *Consommation socialisée*

Consommation ostentatoire

La consommation ostentatoire désigne une **consommation** dont le but est de signifier aux autres la position sociale de l'individu qui la réalise.

Ce concept a été élaboré par l'économiste et sociologue américain T.H. Veblen (1857-1929) qui reliait le développement de ces formes de consommation à l'anonymat social des sociétés urbaines et la recherche de signes distinctifs entre les individus.

► *Consommation et épargne* ▷ *Biens supérieurs* ▷ *Consommation de masse*
▷ *Institutionnalisme* ▷ *Consommation final des ménages* ▷ *Consommation effective*
▷ *Consommation socialisée* ▷ *Effet de cliquet* *Effet d'imitation* ▷ *Effet Veblen*

Consommation socialisée

La consommation socialisée correspond à la **consommation** de **services** fournis gratuitement aux **ménages** par l'État et aux dépenses consenties par la collectivité publique pour en atténuer le **coût** de certaines consommations soit :

- l'ensemble de la consommation finale individuelle des administrations (enseignement, santé, sécurité sociale, action sociale, services culturels et sportifs) ;
- les **prestations en nature** versées par les administrations (remboursement des dépenses de santé aux ménages par la sécurité sociale, allocations de logement, etc.).

⇒ La consommation socialisée est évaluée par l'INSEE. Elle représente en moyenne près de 25 % de la consommation des ménages français. Elle est financée par les **impôts** et les **cotisations sociales**.

► *Consommation et épargne* ► *Redistribution* ▷ *Consommation élargie* ▷ *Consommation non marchande* *Consommation effective des ménages* ▷ *Consommation finale effective des ménages*

Constitution européenne

Afin d'adapter le fonctionnement de l'**Union européenne** (UE) à vingt-sept États membres, et plus, et de définir clairement les missions de cette nouvelle Union, les représentants politiques des États membres de l'UE ont décidé de mieux répartir les compétences entre l'Union et les États membres et de simplifier les instruments et les procédures communautaires, en élaborant un traité constitutionnel.

Le 20 juin 2003, Valéry Giscard d'Estaing, en tant que président de la Convention européenne, a présenté un projet de traité constitutionnel, ou « Constitution », au **Conseil européen** de Thessalonique. La Convention européenne a remis un projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe à la présidence italienne de l'UE, le 18 juillet 2003.

Le traité devait être ratifié par chaque État membre pour entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2006, mais le rejet, par référendum, par la France (29 mai 2005) et les Pays-Bas (1^{er} juin 2005) a interrompu le processus. Le **traité de Lisbonne** entré en vigueur au 1^{er} décembre 2009 n'est pas un texte constitutionnel et il ne remplace pas les traités existants. Il modifie les traités en profondeur selon certains, et pour d'autres, de façon limitée en renouant avec une vision pragmatique de la construction européenne.

► *Intégration économique* ▷ *Communauté économique européenne* ▷ *Traité d'Amsterdam*
▷ *Traité de Maastricht* ▷ *Traité de Nice* ▷ *Traité de Rome*

Contingentement

▷ *Quota*

Contrainte de budget

Dans la **théorie néoclassique**, les **agents économiques** ont un budget limité qui exerce une contrainte sur leurs choix. La **rationalité économique** des individus se caractérise alors par des comportements de maximisation sous contrainte de budget.

Pour le **consommateur**, la contrainte de budget exprime le fait qu'il ne peut pas choisir n'importe quelle combinaison de deux biens X et Y. Il est limité par son niveau de **revenu** R et par le **prix** de chacun des biens (P_x et P_y). En **concurrence pure et parfaite**, sous l'**hypothèse** que l'individu consomme l'intégralité de son budget, la contrainte budgétaire signifie que la dépense doit être égale au revenu :

$$R = P_x \cdot X + P_y \cdot Y.$$

De la même façon, on peut définir une contrainte de budget pour le **producteur**, représentée par la **droite d'isocoût**

► *Marchés et prix* ► *Consommation et épargne* ▷ *Droite de budget* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Équilibre du producteur*

Contrainte extérieure

La contrainte extérieure désigne la réduction du degré d'autonomie des **politiques économiques** nationales qui résulte de l'interdépendance croissante des économies. Les économies sont en effet de plus en plus dépendantes de l'environnement international, qu'il soit commercial, monétaire et financier.

– **Contrainte extérieure, ouverture des économies et compétitivité**

La contrainte extérieure résulte tout d'abord de l'accroissement du **taux d'ouverture** de la plupart des économies qui, de ce fait, deviennent plus sensibles aux variations de la **conjuncture** internationale. À partir du moment où les **exportations** représentent une part importante de la **production** nationale, une **récession** ou une **expansion** chez un partenaire commercial aura des répercussions inévitables dans l'économie nationale.

Dans un contexte d'ouverture sur l'extérieur, une **croissance économique** plus forte dans un pays provoque une dégradation du solde du compte des transactions courantes. Ce décalage conjoncturel conduira à la mise en place d'une **politique économique**

restrictive et/ou d'une **dépréciation** ou **dévaluation** de la monnaie nationale (exemple de la relance française en 1981-1982 suivie d'une « politique de rigueur » dès 1983).

Cependant, la contrainte extérieure dépend également de la **compétitivité** de l'offre nationale. Dans cette optique, de nombreux pays mettent en place une **politique industrielle** afin d'atténuer la contrainte extérieure. La France a ainsi mené une **politique des créneaux** à l'exportation ou des **politiques defilières**. Un pays comme le Japon, extrêmement dépendant des **importations** pour sa survie économique, réagit par des politiques cohérentes élaborées conjointement par les grandes firmes et l'administration dans le cadre du MITI.

– Contrainte extérieure, taux de change et taux d'intérêt.

La gestion des **taux de change** et des **taux d'intérêt** tend à prendre actuellement une importance croissante dans l'expression de la contrainte extérieure.

Dans un univers économique où les biens et les **capitaux** circulent sans entraves, les taux de change jouent un rôle essentiel. Chaque pays tente de se prémunir contre les variations trop importantes des taux de change dans la mesure où une **appréciation** du taux de change tend à freiner les exportations et une dépréciation alourdit le **coût** des importations. Le taux de change, objectif externe de la politique économique, tend alors à devenir prioritaire par rapport aux objectifs internes (croissance, **plein emploi**).

C'est particulièrement vrai dans un système de **taux de change fixes** où la défense de la **monnaie** conduit les pays à déficit extérieur à mettre en place des politiques économiques restrictives, et en particulier une politique de taux d'intérêt élevés. La **globalisation financière** renforce la tendance à la diminution de l'autonomie en matière de **politique monétaire**. Toute diminution des taux d'intérêt dans un pays risque d'entraîner des sorties de capitaux qui peuvent provoquer un effondrement des cours sur les marchés financiers et sur le marché des changes. La « tyrannie des marchés » (H. Bourguinat, 1995) réduit les marges de manœuvre de la politique économique.

⇒ La théorie du **triangle des incompatibilités** affirme que dans un contexte de **changes fixes** et de libre circulation des capitaux, un pays ne peut pas avoir de politique monétaire autonome.

► *Commerce international* ► *Politique économique* ► *Finances internationales*
► *Intégration économique* ► *Compétitivité* ► *Politique industrielle* ► *Politique monétaire*

Contrat

Un contrat est un accord par lequel les contractants souscrivent des engagements les uns à l'égard des autres. Les contrats contribuent à la coordination des actions des **agents économiques** et la vie économique est donc, dans une large mesure, constituée de contrats (contrats d'achats et de vente, contrat de **travail**, contrat de sous-traitance, etc.). Selon J. Buchanan (prix Nobel 1986) « *l'économie se rapproche plus d'une science du*

contrat que d'une science du choix ». Pour O. Williamson, il importe d'étudier l'*homo contractor* et pas seulement l'*homo æconomicus*.

Les contrats concernent aussi bien le fonctionnement des **marchés** que le fonctionnement des **organisations**. C'est ainsi que certains auteurs considèrent l'**entreprise** comme un « nœud de contrats ».

La théorie des contrats se propose d'étudier les différents types de contrats et de définir, en fonction des situations, quelles sont les procédures d'**incitation** les plus adaptées. Les contrats sont :

- explicites lorsque toutes les variables qui font l'objet du contrat sont observables et peuvent être vérifiées (c'est-à-dire peuvent faire l'objet d'une preuve devant un tribunal ;
- implicites lorsque toutes les variables sont observables mais pas nécessairement vérifiables (**asymétrie d'information**) ;

Complets, lorsque tous les éléments de la transaction sont mentionnés dans le contrat, ainsi que toutes les éventualités qui pourraient se produire en cours d'exécution du contrat. Le contrat est incomplet dans le cas contraire.

Pour qu'un contrat soit explicite et complet, il faut que les agents disposent d'une **rationalité substantielle** et qu'ils ne soient pas opportunistes. La **nouvelle économie institutionnelle** suppose au contraire que les agents ont une **rationalité limitée**, qu'ils sont opportunistes, qu'il existe des **coûts de transaction** et des **actifs spécifiques**. Dans un tel contexte, la **régulation** par le marché n'est pas toujours la modalité de **coordination** la plus efficiente et il convient d'arbitrer entre marché et **hiérarchie** (ou encore entre marché et organisation).

► *Entreprise et système productif* ► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence* ▷ *Contrat à terme*
▷ *Contrat implicite* ▷ *Contrat incomplet* ▷ *Coût de transaction*

Contrat à terme

Un contrat à terme est un **contrat** qui, à un instant t , lie un acheteur et un vendeur et constitue pour l'acheteur un droit et une obligation de prendre livraison et de régler à une échéance précise une quantité déterminée d'un **actif sous-jacent** (ou « support ») et à un prix fixé en t . Par symétrie, à l'échéance, le vendeur a l'obligation à livrer l'actif sous-jacent à ce prix.

Le support peut être un actif physique (marchandises), un actif financier (**action, obligation**) ou encore un indice boursier. L'acheteur du contrat est dit « en position longue » et le vendeur en « position courte ». Les contrats à terme négociés sur les **marchés organisés** ont des caractéristiques standardisées (montant, date de livraison) et sont négociés, ce sont des **contrats futurs (Futures)**. Les autres contrats à terme sont négociés sur des **marchés de gré à gré**, les montants et les échéances sont alors différents et variables d'un contrat à l'autre.

Les contrats à terme peuvent obéir à des stratégies de couverture de risques ou bien à des stratégies de **spéculation**.

► *Finances internationales* ▷ *Appel de marge* ▷ *Contrat futur* ▷ *Produits dérivés*
▷ *Marché dérivé* ▷ *Marché des changes* ▷ *Marché des options négociables de Paris*
▷ *Marché financier*

Contrat futur (futures)

Un contrat futur est un contrat au terme duquel deux opérateurs s'engagent à vendre et à acheter une quantité déterminée d'un **actif sous-jacent (titres, marchandises, devises)** à un **prix** déterminé et à une échéance déterminée. Il s'agit donc d'un **contrat à terme** dont la spécificité réside dans le fait que les caractéristiques (montant et échéance) sont standardisées ce qui assure au **marché** une plus grande **liquidité**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Marché à terme* ▷ *Marché à terme international de France* ▷ *Option* ▷ *Produits dérivés*

Contrat incomplet

La théorie des contrats incomplets a été initiée en 1986 par S. Grossman et O. Hart. Elle vise à rendre compte de l'incomplétude des contrats à partir de deux types de problèmes contractuels :

- le problème de la rédaction des causes contractuelles qui peuvent difficilement être exhaustives compte tenu du coût de leur rédaction ;

- le problème de la vérifiabilité des clauses prévues par les contrats.

Au cours du développement de cette approche, la question de l'invérifiabilité de certaines clauses occupe une place de plus en plus importante.

Cette analyse de l'incomplétude des contrats est complémentaire mais distincte de la **théorie des coûts de transaction** dans la mesure où Grossman et Hart ne jugent pas utile de faire appel au concept de **rationalité limitée** pour rendre compte de l'incomplétude des contrats. Par ailleurs, l'analyse de Grossman et Hart est distincte de l'analyse de l'**asymétrie d'information** : dans leurs travaux ces auteurs supposent donc que l'information des contractants est symétrique.

► *Marché et prix* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Théorie des contrats*

Contrat implicite

Dans la théorie des contrats implicites (C. Azariadis, 1975 – M. N. Baily, 1974 – et D.F. Gordon, 1974), les salariés ont plus **d'aversion pour le risque** que les employeurs. Ils

préfèrent le versement régulier d'une somme fixe à des fluctuations liées à un régime de **salaires** flexibles. Ils cherchent donc à se prémunir contre de trop importantes fluctuations de leur revenu.

La stabilisation des salaires peut alors être en quelque sorte achetée par les salariés, qui acceptent un niveau de salaire plus faible que celui auquel ils pourraient prétendre (correspondant à leur **productivité marginale**), la différence constituant une prime d'assurance perçue par l'employeur. La rigidité des salaires découle de la double nature du contrat passé entre employeur et salarié, contrat de travail et d'assurance. Dans ce cas de figure, c'est **l'entreprise** qui joue le rôle d'une « compagnie d'assurances » protégeant les salariés contre les risques de fluctuations excessives de leurs revenus.

On peut définir un « contrat optimal » dont les caractéristiques sont les suivantes. Le contrat optimal stipule des salaires fixes : les rémunérations ne dépendent plus de l'état de la nature. La firme fournit une assurance complète à ses salariés vis-à-vis des risques de fluctuations de leurs revenus. La valeur du salaire dépend des opportunités extérieures des salariés.

L'emploi qui résulte de ces contrats ne réalise pas l'égalité entre **productivité marginale du travail** et **taux desalaire réel**, il est donc sous-optimal au regard du critère d'efficacité productive. Un travailleur qui accepte le contrat proposé (stabilité de ses rémunérations) accepte du même coup le **risque** de **chômage** correspondant.

Il en résulte que l'objectif d'assurance vis-à-vis du risque et l'objectif d'efficacité productive entrent en conflit : c'est cette opposition qui explique la rigidité des salaires et le **chômage involontaire**.

⇒ Cette analyse s'inscrit dans le cadre de la recherche de fondements microéconomiques de la **macroéconomie**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Revenus*

Contreparties de la masse monétaire

Les contreparties de la **masse monétaire** sont les **créances** qui ont été monétisées au cours du processus de **création monétaire**. Ces créances se trouvent à l'**actif** du **bilan** des **institutions financières monétaires** (IFM), la **monnaie scripturale** se trouvant au **passif**. Ces contreparties sont d'une part les **créances** des IFM sur les agents résidents (**ménages, entreprises, administrations publiques**), d'autre part les créances sur l'extérieur.

⇒ L'évaluation des contreparties, comme l'évaluation de la **masse monétaire**, a un caractère conventionnel. Au sein de la **zone euro**, c'est l'**agrégat monétaire** M3 qui sert de référence à la **politique monétaire** et ce sont les contreparties de cet **agrégat** qui sont mesurées à partir du bilan consolidé des IFM.

► *Monnaie* ► *Monétisation des créances*

Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)

La contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) est un **impôt** entré en vigueur depuis le 1^{er} février 1996 : elle a été créée dans le but de résorber l'endettement de la sécurité sociale. Sont redevables de la CRDS toutes les personnes physiques considérées comme domiciliées en France pour l'**impôt sur le revenu**.

La CRDS est due :

- sur les **revenus** d'activité ;
- sur les revenus de remplacement même si les titulaires ne sont pas redevables de l'impôt sur le revenu ;
- sur les revenus du patrimoine, ;
- sur les revenus de **placement**.

Elle est due également sur d'autres revenus, tels que :

- les ventes de métaux, d'objets précieux, de bijoux, d'objets d'art ou de collection ;
- les jeux de hasard, les paris hippiques et les casinos.

Le taux de la CRDS est fixé à 0,5 % quel que soit le revenu concerné.

La CRDS, initialement prévue pour être prélevée à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 2014, continuera d'être perçue jusqu'à l'apurement de la dette sociale (disposition instituée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie).

Les prestations familiales (hors allocations logement assujetties à la CRDS dès le 1^{er} février 1996) sont assujetties à la CRDS depuis le 1^{er} janvier 1997.

⇒ La CSG est un **prélèvement obligatoire** « hybride » puisqu'il s'agit d'un impôt qui finance la **protection sociale** (laquelle est normalement alimentée par des **cotisations sociales**).

► *Économie publique* ► *Budget de l'État* ► *Prélèvements obligatoires*

Contribution sociale généralisée (CSG)

La contribution sociale généralisée est un prélèvement mis en place en France par la **Loi de finances** en 1991 pour financer la **protection sociale**. Elle frappe les **revenus** d'activité et de remplacement ainsi que les revenus du **patrimoine**. Son taux est actuellement de 7,5 % (il était de 1,1 % à la création de la CSG).

⇒ La CSG est un **prélèvement obligatoire** « hybride » dans la mesure où elle possède certaines caractéristiques des **impôts** d'État (elle relève de la **loi de finances**) et se rapproche des **cotisations sociales** car elle finance la protection sociale. L'augmentation du taux de la CSG et la baisse des taux de cotisations sociales des salariés traduisent une tendance à la fiscalisation du financement de la **protection sociale**.

► *Protection sociale* ► *Budget de l'État* ► *Prélèvements obligatoires*

Contrôle des changes

Le contrôle des changes est un dispositif réglementaire par lequel les **autorités monétaires** d'un pays limitent, soumettent à certaines conditions (financement d'opérations commerciales), voire interdisent les opérations d'achats ou de ventes de **devises**.

⇒ Depuis les années 1980, de très nombreux pays ont abandonné les politiques de contrôle des changes ce qui a contribué à la **globalisation financière**.

► *Finances internationales* ► *Politique du change* ► *Déréglementation* ► *Règle des trois D*

Convention

Au sens général, une convention est un accord passé entre deux individus (convenir d'un rendez-vous), entre des partenaires sociaux (**convention collective**) ou entre des États (convention de Genève sur les prisonniers de guerre).

Pour le courant de l'économie des conventions, les **marchés** et les **organisations** ne suffisent pas à assurer la **coordination** des actions des **agents économiques**. Il faut qu'il existe aussi des normes, pas nécessairement explicites mais connues de tous, qui servent de cadre aux activités des agents. Par exemple, les clauses du **contrat de travail** ne suffisent pas à rendre compte de l'activité des salariés. Il existe au sein des **entreprises** des conventions d'effort qui jouent un rôle décisif dans l'efficacité productive.

Dans cette perspective, selon A. Orléan, une convention « désigne l'organisation sociale au travers de laquelle la communauté se dote d'une référence commune, produit une représentation collective extériorisée qui fonde les anticipations individuelles ».

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Marche et prix* ► *Économie des conventions* ► *Entreprise* ► *Hiérarchie* ► *Institution* ► *Salaire d'efficience*

Convention collective

Dans l'**entreprise**, une convention collective est un accord conclu entre employeurs et **syndicats** de salariés ; elle traite de l'ensemble des conditions d'**emploi** et de **travail** et des garanties sociales applicables aux salariés. Une convention collective concerne différents niveaux d'application : elle peut être étendue par les pouvoirs publics, aux salariés d'une même **branche**, ou élargie à d'autres branches ayant des conditions économiques proches.

Toute convention collective doit être rédigée par écrit et le texte doit être transmis :

- au ministère du Travail ;
- au conseil de prud’hommes du lieu de la conclusion ;
- au comité d’entreprise, aux **délégués du personnel** et délégués syndicaux.

▷ *Organisation du travail* ▷ *Fordisme* ▷ *Rapport salarial* ▷ *Syndicat*

Conventionnalisme

Le conventionnalisme est une conception épistémologique développée notamment par H. Poincaré (1854-1912) et P. Duhem (1861-1916) selon laquelle les **axiomes** ou les propositions premières d’une **science** ne sont que des conventions dont il est impossible de dire si elles sont vraies ou fausses, mais qui sont plus ou moins « commodes ».

⇒ Le conventionnalisme s’oppose au **réalisme épistémologique**.

► *Épistémologie économique* ► *Théories économiques*

Convergence

La convergence est le processus de rapprochement entre des économies dont les caractéristiques et le niveau de développement sont initialement différents. Le **modèle de Solow** (1956), a établi les bases d’une **théorie** de la convergence économique : sous l’hypothèse d’une **productivité marginale du capital** plus élevée dans les pays en retard, un pays enregistre un **taux de croissance** économique d’autant plus rapide de son **produit par tête** qu’il est éloigné de son sentier d’équilibre de **longue période**. Comme le rythme des **gains de productivité** ralentit au fur et à mesure que l’économie se rapproche de l’équilibre de long terme, ce processus devrait conduire selon W. Baumol (1986), à la convergence absolue du **produit intérieur brut (PIB)** par tête et du **revenu par tête**. Néanmoins, les études empiriques ont montré qu’il n’y avait pas de convergence absolue au niveau de l’économie mondiale. Les **faits stylisés** corroborent mal l’hypothèse d’un rattrapage entre pays du Sud

Une nouvelle génération de travaux issus des théories de la croissance a approfondi le concept de convergence en différenciant :

- la convergence absolue (ou *bétaconvergence*) et convergence conditionnelle. La convergence absolue renvoie à la convergence du revenu par habitant des pays converge vers un état stationnaire commun indépendamment des conditions initiales des pays ;
- la convergence conditionnelle se limite à la convergence du **revenu par tête** des pays qui ont le même **sentier de croissance équilibrée** de long terme, comme ce fut le cas entre les pays membres de l’**Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE)** ;

– la *sigma-convergence* exprime une diminution de la **dispersion** du revenu par tête entre les pays au cours du temps. ;

– les clubs de convergence (ou modèle de croissance commun pour un groupe de pays) renvoient au processus de rapprochement entre des économies qui initialement peuvent avoir le même niveau de revenu par tête mais qui diffèrent selon d'autres caractéristiques (technologies, **taux d'épargne**, **taux d'investissement**, taux de croissance de la population, structures de marché, structures sociopolitiques et institutionnelles, etc.). Les modèles de convergence seraient différents d'un club à un autre.

La théorie de la **croissance endogène** montre des effets cumulatifs qui, compte tenu des économies d'échelle externes, peuvent éloigner de la convergence. L'économie géographique a mis en lumière la force des **externalités** régionales avec des **effets de contagion** aux régions voisines et des **effets d'agglomération**.

⇒ Dans le processus d'**intégration économique** des économies, on distingue une **convergence nominale** et une **convergence réelle**.

► *Croissance économique* ► *Économie du développement* ► *Intégration économique*
► *Mondialisation* ► *Politique économique* ► *Productivité* ▷ *Croissance transmise*
▷ *Économie d'échelle* ▷ *Effets d'apprentissage* ▷ *Effet de seuil* ▷ *Étapes de la croissance*
▷ *Pôle de croissance* ▷ *Pays émergents* ▷ *Sentier de croissance équilibré*

Convergence nominale

La convergence nominale est le processus de rapprochement de certaines variables nominales. Par exemple, dans le cas de l'**intégration monétaire** européenne, le **traité de Maastricht** faisait référence à cinq conditions pour l'adoption de la **monnaie unique** (faible **différentiel d'inflation**, faible **différentiel d'intérêt** à long terme, **déficit public** et **taux d'endettement** public limités stabilité du **taux de change** nominal).

Pour certains économistes la convergence nominale (notamment en matière **d'inflation**) est la condition nécessaire et suffisante de la **convergence réelle** et du bon fonctionnement d'une **union économique et monétaire**.

L'expérience de la **zone euro** montre que la convergence nominale ne conduit pas nécessairement à la **convergence réelle** et même, dans certains cas, elle amplifie les spécialisations asymétriques au sein d'une union économique et monétaire.

► *Intégration économique* ► *Économie du développement* ► *Politique économique*
► *Mondialisation* ▷ *Choc asymétrique* ▷ *Crise de l'euro* ▷ *Dévaluation* ▷ *Différentiel d'intérêt* ▷ *Effet d'agglomération* ▷ *Monnaie unique* ▷ *Monétarisme* ▷ *Système monétaire européen*

Convergence réelle

Le processus de convergence réelle est le rapprochement des **niveaux de vie**, des niveaux de **productivité** et des structures économiques entre des économies membre d'une **union économique et monétaire**. Pour certains économistes, la **convergence nominale** qui résulte de mécanismes de **marché** (libre circulation des marchandises et des **facteurs de production**), doit conduire à la convergence réelle. Pour d'autres au contraire, la convergence réelle suppose la mise en œuvre de **politiques structurelles** (**investissement en capital humain, transfert de technologie**, etc.) destinés à réduire les écarts de **développement** entre les membres d'une union économique et monétaire.

► *Économie du développement* ► *Intégration économique* ► *Productivité* ▷ *Coopération*
▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Crise de l'euro* ▷ *Effet d'agglomération* ▷ *Effets d'apprentissage* ▷ *Europe 2020* ▷ *Pôle de croissance* ▷ *Stratégie de Lisbonne* ▷ *Union monétaire*

Convertibilité

Le terme convertibilité a deux significations très différentes selon qu'il s'agit de la convertibilité envisagée sur le plan interne ou de la convertibilité envisagée sur le plan international.

– Sur le plan interne, une **monnaie** est dite convertible lorsqu'elle peut être librement échangée, à un cours déterminé, contre des métaux précieux (or ou argent) auprès de la **banque centrale**. La libre convertibilité a disparu dans presque tous les pays avec la Première Guerre mondiale. Entre les deux guerres, une convertibilité limitée à l'échange de lingots a été provisoirement instaurée dans certains pays (Gold Bullion Standard). C'est ainsi que de 1925 à 1931 la livre sterling fut convertible en or sous forme de lingots de 400 onces.

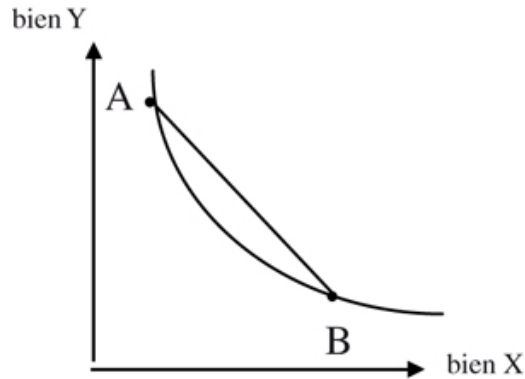
– Sur le plan international, une monnaie est dite convertible lorsqu'elle peut être librement échangée contre des **devises**. La convertibilité peut être intégrale (la conversion en devise est possible quel que soit le type d'opération – biens et services ou capitaux – qui l'a rendu nécessaire). La convertibilité peut être externe, elle est alors réservée aux non-résidents.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Accord monétaire européen* ▷ *Bretton Woods*
▷ *Cours forcé* ▷ *Étalon-or*

Convexité des préférences

Dans la **théorie** néoclassique, la convexité des préférences est une **hypothèse** relative aux **courbes d'indifférence** d'un **consommateur**. Elle signifie que les **paniers de consommation** intermédiaires sont préférés aux paniers extrêmes. Autrement dit, le consommateur préfère les « mélanges ».

Un ensemble convexe a en effet cette propriété : pour toute paire de points appartenant à cet ensemble, le segment de droite qui relie ces deux points est entièrement inclus dans l'ensemble. Ainsi, dans le schéma ci-dessous, tous les points du segment AB sont préférés au point A et au point B car ils correspondent à un niveau d'utilité plus élevé.



Cette hypothèse permet notamment de garantir l'unicité du point d'**équilibre du consommateur**. Elle permet également d'assurer la continuité des **courbes de demande** des consommateurs, hypothèse indispensable à la démonstration de l'équilibre général.

► *Marchés et prix* ► *Consommation et épargne* ▷ *Carte d'indifférence* ▷ *Microéconomie*

Coopération

La coopération est un mode de **coordination** qui suppose la participation volontaire et l'implication des acteurs concernés. Ils cherchent à agir ensemble pour atteindre un but qui relève soit de leurs intérêts communs, soit des valeurs auxquels ils adhèrent. La coopération met l'accent sur la solidarité et s'oppose souvent à la **concurrence** et à la compétition. Ce mode de coordination est donc distinct de la coordination par le **marché** et de la coordination par la **hiérarchie**.

La coopération peut se situer au niveau de l'**entreprise** ou d'une autre **organisation productive**, au sein d'une action collective locale ou au niveau international (coopération inter-étatique).

⇒ La coopération est l'esprit qui anime l'économie sociale, en particulier le mouvement des **coopératives**.

► *Marchés et prix* ▷ *Confiance* ▷ *Division du travail* ▷ *Opportunisme*

Coopération économique Asie-Pacifique

La Coopération économique Asie-Pacifique (*Asia Pacific Economic Cooperation*, APEC en anglais) est une **organisation** intergouvernementale constituée en 1989 à l'initiative des États-Unis et de l'Australie ayant pour objectif la promotion du **libre-échange**, de l'**investissement** et de la coopération entre 21 pays membres répartis sur 4 continents

(Australie, Brunei, Canada, Chili, Chine, États-Unis, Hongkong, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République de Corée, Russie, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Vietnam). L'APEC fonctionne selon le principe des engagements non contraignants et du dialogue. Selon les objectifs de Bogor (1994), la **zone de libre-échange** doit être instaurée entre 2010 pour les pays industrialisés et 2020 pour les autres pays. Mais dès le Sommet d'Auckland (septembre 1999) une libéralisation tarifaire anticipée a été adoptée dans huit secteurs économiques (environnement, équipements médical et énergétique, produits chimiques et forestiers, poissons, jouets, bijouterie) malgré les réticences des autres membres de l'**Organisation mondiale du commerce** qui n'ont pas été associés au choix des secteurs. L'APEC est la zone la plus dynamique du commerce mondial, elle représente environ 50 % de la population mondiale et environ 50 % du **produit intérieur brut (PIB)** mondial.

► *Commerce International* ► *Intégration économique*

Coopérative

Une coopérative est une **société** formée par un groupement de personnes. Bien que la propriété du **capital** demeure privée, elle se distingue de l'**entreprise** capitaliste par l'application d'un certain nombre de principes :

- l'adhésion est libre, chaque personne est admise dès qu'elle a réglé sa part ;
- chaque coopérateur ne dispose que d'une voix, quel que soit son apport en capital ;
- l'apport en capital est rémunéré par un **intérêt** et non par une part du **profit** ;
- le **profit** ne constitue pas l'objectif de la coopérative. Elle vise à fournir des avantages à ses membres (**emploi**, prix réduits, etc.) ;
- à la dissolution, on restitue aux coopérateurs le montant de leur apport, mais si un excédent apparaît, il est attribué à d'autres coopératives ou à une cause d'intérêt général.

On distingue trois formes principales de coopératives :

- la société coopérative de production (SCOP), société à capital variable qui peut prendre la forme d'une **société anonyme** ou d'une **société à responsabilité limitée** et dont la fonction est de produire des biens et des **services**. C'est elle qui se rapproche le plus (en principe) de l'idéal autogestionnaire en tant que modèle alternatif ;
- la coopérative de **production** où de petits **entrepreneurs** se regroupent pour obtenir de meilleurs prix pour leur approvisionnement, leur vente, etc. Les coopératives agricoles en fournissent un bon exemple ;
- la coopérative de **consommation** dont l'objectif est de procurer aux sociétaires des biens ou des **services** dans les meilleures conditions.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Économie sociale* ▷ *Système économiques* ▷ *Tiers secteur*

Coordination

En **sciences économiques**, on appelle coordination la procédure qui permet de rendre cohérentes entre elles les décisions des **agents économiques**.

La coordination peut être assurée :

– par le **marché**, c'est-à-dire par le mécanisme des **prix**. Le modèle du marché walrasien en **concurrence pure et parfaite** est un type idéal de ce mode de coordination dont les formes concrètes sont très variables ;

– par la **hiérarchie**. C'est le cas, par exemple, au sein d'une économie planifiée ou au sein d'une **organisation**.

⇒ L'étude des procédures de coordination est au centre des préoccupations de l'analyse économique.

⇒ On parle aussi de coordination des **politiques économiques** au niveau mondial comme au niveau des zones d'**intégration économique** régionale.

► *Marchés et prix* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Commissaire priseur* ▷ *Concurrence* ▷ *Coordination horizontale* ▷ *Coordination verticale* ▷ *Coût de transaction* ▷ *Firme réseau* ▷ *Main invisible* ▷ *Marché autorégulateur* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Régulation*

Coordination horizontale

La coordination horizontale est celle qui est assurée de façon décentralisée par les acteurs concernés eux-mêmes. Cette coordination horizontale s'oppose donc à la **coordination verticale** assurée par la **hiérarchie**. La coordination horizontale peut être assurée par le **marché** ou par des relations de coopération entre les acteurs concernés.

► *Marchés et prix* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Coordination verticale* ▷ *Coût de transaction* ▷ *Firme réseau* ▷ *Marché autorégulateur* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Théorie des contrats* ▷ *Théorie des incitations*

Coordination verticale

La coordination verticale est celle qui est assurée par la **hiérarchie** et qui repose sur une gestion centralisée de l'information. Elle s'oppose donc à la gestion décentralisée assurée par le **marché**.

M. Aoki (1986) a appliqué cette distinction à l'étude du fonctionnement des **organisations**. Il distingue la gestion centralisée et hiérarchique et la **coordination horizontale** et décentralisée des différentes composantes d'une organisation (par exemple les différents ateliers d'une même unité de production). L'arbitrage entre coordination horizontale et coordination verticale dépend du coût de gestion centralisée de l'organisation, des coûts liés à la rapidité de réaction du décideur central mais aussi de la difficulté des acteurs de base à collecter et à traiter l'information.

► *Marchés et prix* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Coût de transaction* ▷ *Firme réseau* ▷ *Marché autorégulateur* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Théorie des contrats* ▷ *Théorie des incitations*

Corporation

Le système des corporations est une organisation des rapports de **travail** dans l'Ancien Régime en France. Chaque **artisan** était tenu d'appartenir à une corporation qui le protégeait, mais lui imposait les « règles de l'art » ainsi que les **prix** et les autres conditions du **marché**. La **hiérarchie** interne était très stricte, de l'apprenti au maître, avec des modalités de passage très formalisées.

Progressivement les corporations sont devenues aussi bien un obstacle au principe de liberté individuelle qu'un frein au développement des mécanismes de marché et à l'instauration d'un véritable **marché du travail**. A.R. Turgot (1727-1781) a cherché à supprimer les corporations en 1776, la Révolution française les a abolies en 1791.

⇒ Par extension, on parle parfois de corporation au sens de profession artisanale ou commerciale lorsqu'elle est fortement structurée : corporation des taxis ou des limonadiers.

⇒ La notion de corporatisme a été utilisée dans certains régimes autoritaires (fascisme italien, régime de Vichy en France). L'organisation corporative y est présentée comme un moyen de mettre fin à la lutte des classes. Aujourd'hui, on parle aussi de corporatisme (dans un sens péjoratif, pour dénoncer le comportement de certaines professions qui ne mettent en avant que leur intérêt particulier et non l'intérêt général).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Déréglementation* ▷ *Organisation du travail*

Correction des variations saisonnières

La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (**trend**) et les composantes irrégulières.

Ainsi, par exemple, le **taux de chômage** désaisonnalisé atténue les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver.

dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Indice* ▷ *Indice des prix* ▷ *Taux d'inflation*

Corrélation

La corrélation désigne la plus ou moins grande dépendance entre deux variables statistiques.

Elle est mesurée par le coefficient de corrélation (dont la valeur absolue est comprise entre 0 et 1).

⇒ Un fort coefficient de corrélation linéaire ne permet pas d'établir de façon mécanique des liens de **causalité** entre les variables.

Cotation

Sur le **marché des changes**, la cotation est l'opération consistant à déterminer le **cours du change** d'une **devise**.

Il existe deux écritures possibles des cotations :

– dans la cotation à l'incertain, la cote indique le nombre d'unités de monnaie nationale correspondant à une unité (ou 100 ou 1 000) de monnaie étrangère (par exemple à New York, 1 000 yens cotent X dollars) ;

– dans la cotation au certain, la cote indique le nombre d'unités de monnaie étrangère correspondant à une unité de monnaie nationale (par exemple à Londres, une livre sterling cote X dollars).

Jusqu'en 1998, la plupart des places financières cotaient leurs monnaies à l'incertain à l'exception du marché de Londres où la livre était cotée au certain. Depuis sa création en janvier 1999, l'euro est lui aussi coté au certain.

⇒ À la **Bourse des valeurs** et sur les marchés des matières premières, la cotation consiste à confronter l'**offre** et la **demande** pour déterminer le cours des **titres** ou des marchandises.

► *Finances internationales*

Cotation assistée en continu (CAC)

Cotation assistée en continu est le nom que l'on donne à la technique de **cotation** utilisée à la **Bourse des valeurs** de Paris. Il s'agit d'une **cotation en continu** réalisée grâce à la centralisation et au traitement de l'ensemble des ordres de bourse par un logiciel de **cotation** géré par Euronext Paris.

⇒ La cotation assistée en continu a remplacé en 1986 la cotation à la criée (autour de la « corbeille »). Depuis 1995 a été mis en place le Nouveau système de cotation qui repose sur les mêmes principes que le CAC.

⇒ Toutes les bourses utilisent désormais cette méthode de cotation assistée par des moyens électroniques. La performance des logiciels de cotation est l'un des éléments de la **concurrence** entre les places financières.

⇒ Le principal **indice boursier** de la Bourse de Paris est le CAC 40 qui porte sur les 40 valeurs principales cotées à Paris.

► *Monnaie* ▷ *Commissaire priseur* ▷ *Euronext* ▷ *Marché financier*

Cotation en continu

La cotation en continu consiste, sur un **marché**, à laisser fluctuer en permanence le cours des **titres** ou des marchandises en fonction de l'arrivée des ordres d'achat et des ordres de vente. Le **prix** de l'**actif** faisant l'objet d'une cotation en continu varie donc tout au long de la séance de marché.

⇒ La cotation en continu s'oppose au **fixage**.

⇒ La cotation en continu est critiquée par certains économistes libéraux comme M. Allais (1911-2010) car elle donne lieu, pendant une même séance, à des variations de prix que l'état fondamental du marché ne justifie pas toujours et laisse la possibilité aux opérateurs les mieux informés de réaliser des gains spéculatifs.

► *Marchés et prix* ► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Cotation* ▷ *Cotation assistée en continu* ▷ *Fondamentaux*

Cotisations sociales

Les cotisations sociales sont l'ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent au bénéfice des administrations de **sécurité sociale** et des régimes privés de la **protection sociale**. Elles sont payées par les salariés, les employeurs, les travailleurs indépendants et les personnes n'occupant pas d'emplois. Elles servent à financer le versement de **prestations sociales**.

⇒ Il ne faut pas confondre les **cotisations sociales** et les **impôts**. Les cotisations sociales sont prélevées par des organismes de protection sociale (et non par l'État central) et ont pour contrepartie la couverture sociale de certains **risques**.

► *Protection sociale* ► *Économie publique* ▷ *Assurances sociales* ▷ *Prélèvements obligatoires* ▷ *Contribution sociale généralisée* ▷ *Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)* ▷ *Salaire indirect* ▷ *Redistribution*

Cotisations sociales effectives

Les cotisations sociales effectives sont l'ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux **administrations de sécurité sociale** et aux régimes privés de **protection sociale**. Elles se décomposent en cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, et cotisations à la charge des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi

► *Protection sociale* ▷ *Salaire indirect* ▷ *Redistribution*

Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs

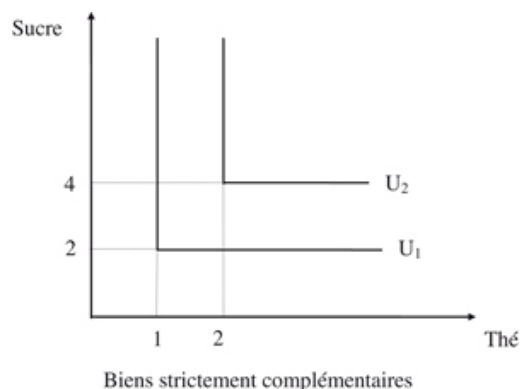
Les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs sont la contrepartie des prestations **sociales** fournies directement par les employeurs à leurs salariés, leurs anciens salariés et autres ayants droit, diminuées le cas échéant des cotisations sociales à la charge des salariés.

► *Protection sociale* ▷ *Salaire indirect* ▷ *Redistribution*

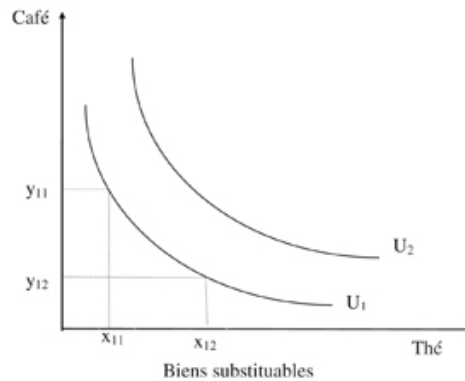
Courbe d'indifférence

Une courbe d'indifférence représente l'ensemble des combinaisons de quantités de deux biens qui procurent au consommateur un niveau d'**utilité** identique. Une courbe d'indifférence peut avoir des formes différentes selon que les biens sont complémentaires ou substituables.

Dans le cas des **biens complémentaires**, à partir du moment où l'on détermine une quantité pour l'un des deux biens sur un panier donné, le consommateur préfère une quantité correspondante du bien complémentaire et est indifférent à une quantité supérieure du second bien.



Dans le cas des **biens substituables**, il existe, pour un même niveau de satisfaction, une infinité de paniers de biens qui peuvent être choisis. C'est ce cas qui est généralement retenu dans la **théorie néoclassique** du consommateur.

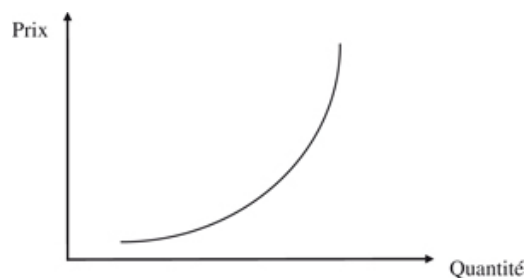


► *Marchés et prix* ► *Consommation et épargne* ► *Carte d'indifférence* ► *Taux marginal de substitution*

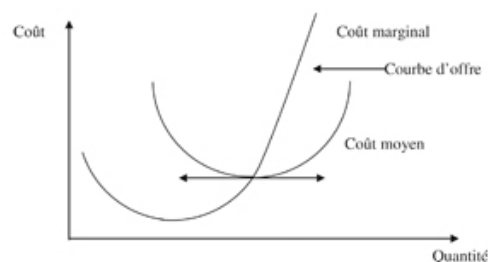
Courbe d'offre

En **microéconomie**, on distingue la courbe d'offre individuelle du producteur (1) et la courbe d'offre du **marché** (2).

(1) La courbe d'offre du producteur représente la quantité offerte pour chaque niveau de **prix** possible d'un bien. Sous l'hypothèse de la **loi des rendements marginaux décroissants**, la courbe d'offre est croissante.



En **courte période**, la courbe d'offre du producteur est donnée par la partie de la courbe de **coût marginal** située au-dessus de la courbe de **coût moyen**. La courbe de coût marginal coupe la courbe de coût moyen en son minimum.



La courbe d'offre du marché est construite par agrégation des courbes individuelles d'offre. À chaque niveau de prix, elle fait correspondre la somme de toutes les **offres** de

tous les producteurs. Elle a la même allure que la courbe d'offre individuelle.

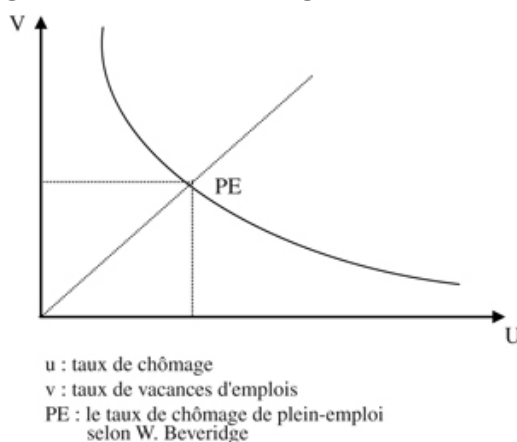
⇒ Il faut distinguer le déplacement sur la courbe d'offre (la quantité offerte se modifie en fonction du prix) du déplacement de la courbe d'offre provoqué par une modification d'un paramètre autre que le prix (technologie et/ou prix des facteurs).

► *Marché et prix* ▷ *Ceteris paribus* ▷ *Concurrence pure et parfaite* ▷ *Coût variable* ▷ *Équilibre du producteur* ▷ *Facteur de production* ▷ *Preneur de prix* ▷ *Théorème de Sonnenschein*

Courbe de Beveridge

La courbe de Beveridge se présente comme une courbe décroissante qui illustre la relation normalement inverse qui s'établit entre le **taux de chômage** et le taux d'**emplois vacants**.

En effet, lorsque le taux de chômage croît, les demandeurs d'emplois acceptent plus facilement tout emploi qu'on leur propose. Un déplacement de la courbe vers la droite (c'est-à-dire une augmentation du taux d'emplois vacants pour un même niveau de taux de chômage) traduit une augmentation du chômage frictionnel.



U : taux de chômage V : taux de vacances d'emplois

PE : le taux de chômage de plein-emploi selon W. Beveridge.

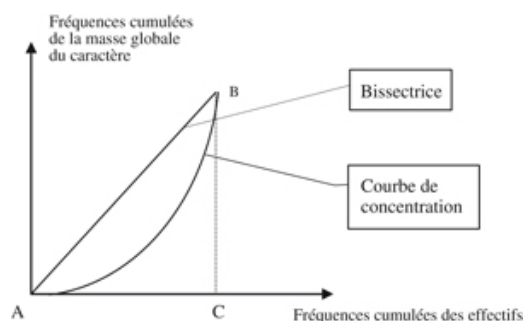
► *Marché du travail*

Courbe de concentration

La courbe de concentration (ou courbe de Lorenz) est une représentation graphique de la **concentration** de certaines variables (**salaires** ou **revenus** par exemple).

On porte sur l'axe des abscisses les **fréquences cumulées** des effectifs de la **distribution statistique** et sur l'axe des ordonnées les fréquences cumulées de la masse

globale du caractère (par exemple masse salariale si l'on étudie la concentration des salaires).



Dans le cas d'une distribution parfaitement égalitaire des salaires par exemple, 10 % des salariés se partagent 10 % de la masse salariale : la courbe de concentration est alors confondue avec la première bissectrice. Plus la distribution est concentrée au contraire, plus la courbe s'éloigne alors de cette bissectrice.

La mesure du degré de concentration d'une distribution est donnée par l'**indice de Gini** : il se calcule en faisant le rapport entre l'aire de concentration (surface comprise entre la courbe de concentration et la bissectrice) et le triangle ABC. L'aire de ce triangle (demi-carré de côté égal à 1) étant égale à 0,5, l'indice de Gini est donc le double de la surface de concentration.

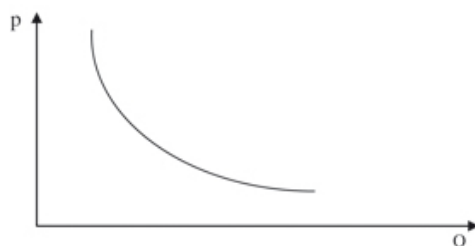
Il est compris entre 0 (courbe de concentration confondue avec la bissectrice) et 1 (aire de concentration confondue avec l'aire du triangle).

La concentration est d'autant plus forte que l'indice de Gini est proche de 1.

Courbe de demande

En **microéconomie**, on distingue la courbe de demande individuelle du consommateur (1) et la courbe de demande du **marché** (2).

(1) La courbe de demande d'un bien par un **consommateur** représente l'ensemble des quantités demandées par ce consommateur aux différents **prix** possibles de ce bien.



En règle générale, la courbe de demande est décroissante, sauf dans le cas des **biens de Giffen** qui se caractérisent par une courbe de demande croissante.

(2) La courbe de demande du marché est construite par agrégation des courbes individuelles de demande. À chaque niveau de prix, elle fait correspondre la somme de toutes les **demandes** de tous les consommateurs. Elle a la même allure que la courbe de demande individuelle.

⇒ Il faut distinguer le déplacement sur la courbe de demande (la quantité demandée se modifie en fonction du prix) et le déplacement de la courbe de demande provoqué par une modification d'un paramètre autre que le prix (revenus et/ou préférences).

► *Marchés et prix* ► *Consommation et épargne* ▷ *Ceteris paribus* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Théorème de Sonnenschein*

Courbe de Kuznets

La courbe de l'économiste américain S. Kuznets (1901-1985), prix Nobel en 1971, est une représentation graphique qui met en relation le degré d'inégalités de **revenus** (en ordonnée du graphique) dans un pays avec son niveau de **développement** (en abscisse). Si l'on suppose que le niveau de développement, mesuré par le revenu par habitant, s'accroît au cours du temps, le graphique prend la forme de « U » renversé : les inégalités commencent par progresser, atteignent un maximum, puis décroissent.

Les inégalités de revenus s'élèvent dans les premiers stades du développement, elles stimulent l'épargne des très riches, favorisant ainsi l'**investissement**. Les besoins en capitaux nécessitent par la suite une épargne plus importante qui est favorisée par la constitution d'une classe moyenne : la réduction des inégalités devient alors favorable à la croissance.

La hausse des inégalités de répartition est aussi favorisée dans un premier temps par le développement de l'industrie dans les zones urbaines, ce qui creuse les écarts avec les zones rurales où le revenu moyen est plus faible. L'essor de l'industrie se traduit, dans un second temps par une réduction des inégalités à partir du moment où l'industrie absorbe la plus grande partie de la main-d'œuvre.

Issue d'observations empiriques de la fin du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale, la courbe de Kuznets (exposée en 1955) conclut qu'un niveau de développement élevé va de pair avec une plus grande équité dans la **répartition**. Néanmoins, depuis près d'une trentaine d'années, cette courbe est démentie par la progression importante des inégalités observée dans la plupart des pays développés. La réduction des inégalités n'est en rien automatique lorsque le PIB par habitant s'élève. Elle repose notamment sur une volonté politique et la mise en place de mécanismes de **redistribution**

► *Revenus* ► *Croissance économique* ► *Économie du développement* ▷ *Coefficient de Gini* ▷ *Égalité*

Courbe de Kuznets environnementale

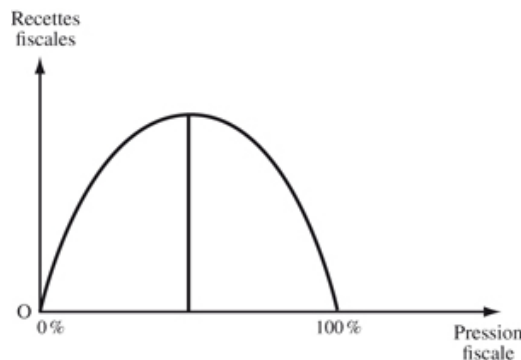
La courbe de Kuznets environnementale est une représentation de la relation entre le **revenu** par habitant d'un pays et le niveau de la pollution. Elle résulte des travaux de G. Grossman et A. Krueger (1994) qui mettaient en relation le revenu par tête et la quantité d'oxyde de soufre dans l'atmosphère.

Par assimilation avec la **courbe de Kuznets**, les auteurs montrent que, lorsque le revenu par tête augmente la pollution augmente dans un premier temps puis passe par un maximum et diminue. Des études plus récentes semblent montrer que cette relation n'est valable que pour certains agents polluants, en particulier la quantité d'oxyde de carbone dans l'atmosphère et la quantité de déchets urbains semblent augmenter proportionnellement au **revenu**.

► *Économie et écologie* ► *Croissance économique* ▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Effet externe* ▷ *Fiscalité écologique* ▷ *Taxe carbone*

Courbe de Laffer

La courbe d'A. Laffer est une représentation graphique de la relation entre la pression fiscale (**taux d'imposition** ou encore le **taux de prélèvements obligatoires**) et les **recettes fiscales** (ou fiscales et sociales).



Lorsque le taux d'imposition s'accroît, les recettes commencent par augmenter et atteignent un maximum (le taux d'imposition est alors optimal). Elles diminuent par la suite car, au-delà d'un taux d'imposition qu'ils jugent prohibitif, les **agents économiques** réduisent leur **offre de facteurs de production**. L'activité économique est donc découragée par une imposition excessive. Par ailleurs, les agents tentent d'échapper aux prélèvements par la fraude.

A. Laffer considérait qu'au début des années 1980, les pays occidentaux, et notamment les États-Unis, se trouvaient dans la zone prohibitive. Il était donc nécessaire de réduire les taux d'imposition.

Cette analyse a eu un grand succès politique et médiatique, mais a été sévèrement critiquée par la majorité des économistes. A. Laffer ne prend en compte qu'un **effet**

prix : la baisse des rémunérations après impôt conduirait selon lui les agents à réduire leur offre de travail, leur épargne et leurs investissements. Les critiques avancent qu'il faut également prendre en compte un **effet revenu** : la baisse des **revenus** après **impôt** peut inciter les agents à augmenter leur **offre de travail**, leur épargne et leurs **investissements**. Aucune **corrélation** négative significative n'a pu être établie entre le taux d'imposition et les indicateurs de performance économique (croissance de l'économie, **gains de productivité**).

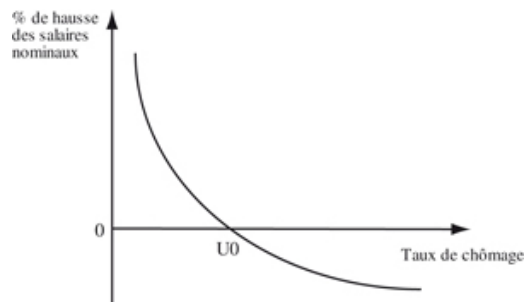
► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Épistémologie économique* ► *Économie de l'offre* ► *État minimal* ► *Prélèvements obligatoires*

Courbe de Lorenz

► *Courbe de concentration*

Courbe de Phillips

La courbe de Phillips établit une relation décroissante entre le taux de croissance des **salaires nominaux** et le **taux de chômage**. Elle a été établie par l'économiste A. W. Phillips en 1958. Son étude statistique portait sur la Grande-Bretagne et la période 1867-1957.



À la base du raisonnement, on trouve l'idée suivant laquelle lorsque le **travail** se raréfie sur le **marché du travail** et que l'on se trouve en situation de demande excédentaire, le **prix du travail** (le **taux de salaire**) s'accroît. Au contraire, en situation d'abondance de main-d'œuvre, lorsque **l'offre de travail** devient supérieure à la **demande**, le taux de croissance des salaires nominaux se ralentit, voire devient négatif : le taux de salaire peut baisser.

⇒ U_0 est interprété par les économistes de l'offre comme étant le **taux de chômage non inflationniste (NAIRU)**

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Modèle WS/PS* ► *Taux de chômage d'équilibre* ► *Taux de chômage naturel*

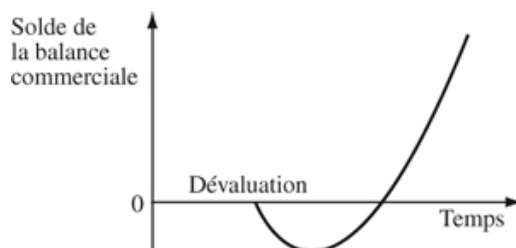
Courbe des taux

La courbe des taux est la représentation graphique de la relation entre le **taux d'intérêt** et la **maturité** des **crédits**. En principe la courbe est croissante (les taux longs sont supérieurs aux taux courts). Mais on assiste parfois à un renversement de la courbe des taux (les taux courts deviennent supérieurs aux taux longs). Une telle situation s'explique par de fortes incertitudes sur la situation de court terme (notamment liée à une crise de liquidité du **système bancaire**).

► Monnaie ► Finances internationales ► Politique économique ► Fluctuations et crises
▷ Solvabilité ▷ Liquidité

Courbe en J

La « courbe en J » décrit l'évolution que suit le plus souvent le solde des échanges de biens et **services** d'un pays à la suite d'une **dévaluation** ou d'une **dépréciation** de sa **monnaie**.



Toutes choses égales par ailleurs, une dévaluation (ou dépréciation) de la monnaie provoque :

- un **effet-prix** : les **prix** des produits nationaux exprimés en monnaies étrangères diminuent et les prix des produits étrangers exprimés en monnaie nationale augmentent ; l'effet-prix équivaut à une détérioration des **termes de l'échange** et dégrade le solde des échanges de biens ;

- un effet-quantité : les modifications de prix vont induire des variations des volumes importés et exportés ; ce mouvement tend à un redressement du solde des échanges de biens.

À la suite de la dévaluation, le **solde commercial** continue à se dégrader (partie décroissante de la courbe). En effet, dans un premier temps, l'effet-prix l'emporte sur l'effet-quantité. Par la suite, on peut logiquement s'attendre à une amélioration du commerce extérieur. Les quantités exportées vont s'accroître et les quantités importées vont diminuer. Dans un second temps, l'effet-quantité est donc supérieur à l'effet-prix.

Cependant, l'amélioration du solde des échanges commerciaux n'est pas assurée. En effet :

– les modifications de prix induites par la dévaluation ne sont pas automatiquement répercutées, à la hausse ou à la baisse, par les **entreprises**. Les entreprises exportatrices peuvent ne pas baisser les prix et profiter de la dévaluation pour accroître leurs marges bénéficiaires. De façon symétrique, les prix des produits importés n'augmentent pas si les entreprises étrangères compriment leurs marges bénéficiaires. Les **comportements de marges** des entreprises peuvent donc contrecarrer les variations de prix provoquées par la dévaluation ;

– il n'est pas certain que l'effet-quantité soit supérieur à l'effet-prix. Tout dépend de la valeur de l'élasticité des **importations** et des **exportations** par rapport aux prix (**Théorème des élasticités critiques**) ;

– les quantités échangées ne dépendent pas seulement des prix. La différenciation des produits (apparence, qualité, etc.), l'adaptation des produits exportés et importés à la **demande** (nationale et mondiale) doivent être prises en compte. Ces derniers éléments qui définissent la **compétitivité hors-prix** (ou encore compétitivité structurelle) tendent à prendre une importance croissante dans la détermination des flux d'échanges internationaux.

► *Commerce international* ► *Finances internationales* ▷ *Compétitivité* ▷ *Comportements de marge* ▷ *Dévaluation*

Cours à terme

Sur le **marché des changes**, le cours à terme d'une **devise** est le cours du **change** qui s'établit pour des opérations dont les conditions (**prix** et quantité) sont fixées immédiatement mais dont la livraison aura lieu à une date ultérieure (le terme) déterminée par les opérateurs.

Lorsque le cours à terme d'une **devise** est égal à son **cours au comptant** on dit qu'elle est « à la parité du comptant ». Lorsque les cours à terme et au comptant sont différents, la devise cote un **report** ou un **déport**.

⇒ Des opérations à terme existent aussi sur le **marché des valeurs mobilières** et sur les marchés des matières premières.

► *Finances internationales* ▷ *Contrat futur* ▷ *Cotation* ▷ *Différentiel d'intérêt* ▷ *Marché à Terme International de France* ▷ *Marché à terme* ▷ *Parité des taux d'intérêt* ▷ *Produits dérivés*

Cours au comptant

Sur le **marché des changes**, le cours au comptant d'une **devise** est le cours du **change** tel qu'il s'établit pour des opérations dont le dénouement a lieu immédiatement ou dans un délai très bref (24 heures).

⇒ Des opérations au comptant se déroulent aussi sur le **marché des valeurs mobilières** et sur les marchés des matières premières.

► *Finances internationales* ▷ *Cours à terme* ▷ *Cotation*

Cours du change

► *Finances internationales* ▷ *Taux de change*

Cours forcé

Une **monnaie** a cours forcé lorsque la **banque** émettrice n'assure pas sa **convertibilité** en métal précieux.

⇒ Aujourd'hui toutes les monnaies ont cours forcé.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Cours légal* ▷ *Étalon-or*

Cours légal

Une **monnaie** a cours légal lorsque les créanciers sont tenus de l'accepter en paiement.

⇒ Lorsqu'une monnaie n'a pas cours légal, on dit qu'elle a cours libre, c'est-à-dire que les agents sont libres de l'accepter ou non en paiement.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Cours forcé* ▷ *Loi de Gresham*

Cours libre

► *Monnaie* ▷ *Cours légal*

Courte période

D'une façon générale la courte période désigne, en économie, la période durant laquelle les structures de **production** restent inchangées. Pour A. Marshall (1842-1924) la courte période correspond à la période pendant laquelle le **stock** de **capital** ne varie pas.

⇒ Sur les marchés **financiers**, la courte période peut correspondre à quelques secondes ou à quelques minutes.

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique* ▷ *Longue période* ▷ *Conjoncture économique*

Coût Assurance-Frêt (CAF)

L'expression Coût Assurance Fret désigne un mode de comptabilisation des **importations**. Ces dernières sont évaluées par les services des douanes à leur entrée dans le pays. Le **prix** intègre donc le coût de transport (fret) et d'assurance depuis le pays d'origine.

► *Commerce international* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Franco à bord* ▷ *Taux de couverture*

Coût d'opportunité

Le coût d'opportunité représente la somme des satisfactions auxquelles renonce un **agent économique** lorsqu'il effectue un choix.

L'application du concept de coût d'opportunité est donc très large comme le montrent les exemples suivants :

– lors de l'achat d'un bien, l'agent renonce à d'autres biens, **services** ou activités qui lui auraient procuré des satisfactions ;

– le coût d'opportunité d'une heure de loisir est le **salaire** horaire auquel on renonce en ne travaillant pas ;

– le coût d'opportunité de l'environnement peut se mesurer par les coûts de restauration ou de préservation de cet environnement.

► *Épistémologie économique* ▷ *École autrichienne* ▷ *Nouvelle microéconomie* ▷ *Taux marginal de substitution*

Coût d'organisation

Les coûts d'organisations sont ceux qui sont liés au fonctionnement interne des **organisations** et des **entreprises** du fait d'une coordination hiérarchique des actions des **agents économiques**. L'existence de coûts d'organisation permet de comprendre pourquoi, dans une économie, la **production** n'est pas réalisée par une seule entreprise.

⇒ Ne pas confondre avec **coût de transaction**.

► *Marche et prix* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Concentration (des entreprises)* ▷ *Coordination* ▷ *Entreprise réseau* ▷ *Hiérarchie*

Coût de production

En **microéconomie**, les coûts de production représentent pour un producteur l'ensemble des dépenses nécessaires à l'obtention d'une quantité donnée de produit.

► *Marchés et prix* ▷ *Coût total* ▷ *Coût moyen* ▷ *Coût marginal*

Coût de rotation de la main-d'œuvre

Le coût de rotation de la main-d'œuvre désigne le **coût fixe** lié au remplacement d'un travailleur qui quitte une **entreprise** pour une autre. Les entreprises subissent en effet des coûts d'embauche, de licenciement ou encore de formation de leur personnel. Ces coûts sont donc liés à la rotation de la main-d'œuvre et augmentent le **coût unitaire** du **travail**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Salaire d'efficiencia* ▷ *Insiders / outsiders (théorie)*

Coût de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts inhérents au déroulement des échanges **marchands** : coûts d'information, de négociation et de renégociation, de contrôle, de transport, **droits de douane**, etc. Ils sont ignorés par le modèle de **concurrence pure et parfaite** qui les suppose nuls ; le **marché** est alors le meilleur mécanisme de coordination de décisions des **agents économiques**. La théorie des coûts de transaction insiste au contraire sur le caractère coûteux du recours aux transactions marchandes. Lorsque les coûts de transaction s'élèvent, la **hiérarchie** peut alors constituer un mode de coordination efficace des décisions des agents. Cette **théorie** expose les fondements des formes d'organisation alternatives au marché : le **contrat** (contrats de **travail**, contrat de sous-traitance, franchisage, etc.) et la hiérarchie (l'**entreprise**).

⇒ L'article de R. Coase, « La nature de la firme » (1937), est à l'origine de la théorie des coûts de transaction. Les travaux d'O. Williamson (*Markets and hierarchies*, 1976) ont prolongé et approfondi cette approche.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Actif spécifique* ▷ *Firme multinationale*
▷ *Gouvernement d'entreprise* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Organisation de la production*
▷ *Société anonyme* ▷ *Théorie de l'agence*

Coût fixe

En microéconomie, les coûts fixes sont des **coûts de production** indépendants du volume de la **production** (en **courte période**). Il s'agit par exemple des **amortissements** (bâtiments, machines, véhicules...), des coûts financiers, des frais d'assurance, etc. Les coûts fixes sont donc exprimés à l'aide d'une constante.

► *Marchés et prix* ▷ *Coût total* ▷ *Coût moyen* ▷ *Coût marginal*

Coût irrécouvrable (sunk cost)

Les coûts irrécouvrables sont les coûts de sortie d'un **marché** : ce sont des **investissements** qui ne peuvent pas être récupérés. Du fait de son degré de spécificité, le **capital fixe** ne peut être revendu. Les coûts irrécupérables peuvent limiter l'entrée sur un marché. Au contraire, l'absence de coûts irrécouvrables caractérise les **marchés contestables**.

⇒ Le caractère plus ou moins irrécupérable des coûts dépend du degré de spécificité des **actifs**. Lorsque les actifs sont spécifiques à une activité productive, leur revente est plus difficile (un robot industriel par exemple).

► *Marchés et prix*

Coût irréversible

▷ *Coût irrécouvrable*

Coût marginal

Le coût marginal est l'accroissement du **coût total** provoqué par la **production** d'une unité supplémentaire de produit.

Soit Q la quantité produite, $C_T(Q)$ le coût total pour la quantité Q , $C_m(Q)$ le coût marginal pour la quantité Q , Δ la variation.

Pour

$$\begin{aligned} Q > 0, C_m(Q) &= \frac{\Delta C_T(Q)}{\Delta(Q)} \\ &= \frac{C_T(Q+1) - C_T(Q)}{Q+1 - Q} \\ &= C_T(Q+1) - C_T(Q) \end{aligned}$$

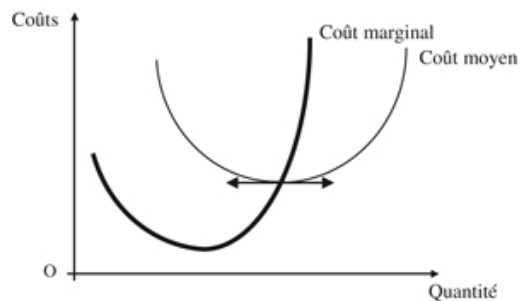
Lorsqu'on raisonne sur des accroissements infinitésimaux de production (hypothèse de divisibilité), le coût marginal s'exprime par la dérivée de la fonction de coût total :

$$C_m(Q) = \frac{dC_T(Q)}{d(Q)} = C'_T(Q)$$

En reprenant la **loi des rendements décroissants**, généralement admise, la courbe du coût marginal a une allure en forme de « J ».

Le coût marginal est donné par la pente de la tangente en un point de la courbe de **coût total** ; on l'obtient en faisant la dérivée première de la fonction de coût total. La courbe

de coût marginal coupe la courbe de **coût moyen** en un point dont l'ordonnée est le minimum du coût moyen.

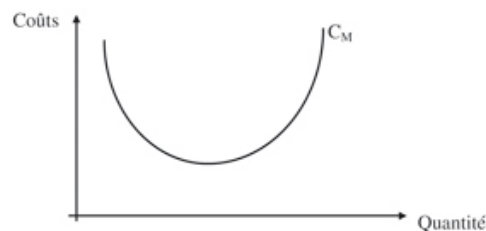


► *Marchés et prix* ▷ Coût moyen

Coût moyen

En **microéconomie**, CM, le coût moyen de production (ou coût unitaire) est obtenu en divisant le **coût total**, CT, par la quantité produite Q (non nulle).

$$C_M(Q) = \frac{C_T(Q)}{Q}$$



Si l'on adopte la **loi des rendements marginaux** décroissants, le coût moyen commence d'abord par décroître car le coût total CT augmente moins vite que la quantité produite Q (phase de hausse de la **productivité marginale** des **facteurs de production**). Lorsque la productivité marginale des facteurs décroît, le coût total augmente alors plus rapidement que la quantité produite, ce qui conduit à une hausse du coût moyen.

⇒ Tant que le **coût marginal** est inférieur au coût moyen, ce dernier diminue. Lorsque le coût marginal devient supérieur au coût moyen, ce dernier augmente. Le coût marginal coupe donc le coût moyen en son minimum.

⇒ Le coût moyen peut être décomposé en un coût variable moyen et un coût fixe moyen.

► *Marchés et prix* ▷ Coût total ▷ Courbe d'offre ▷ Équilibre du producteur ▷ Rendements d'échelle

Coût privé

Le coût privé est le coût d'une décision économique qui est supporté par l'**agent économique** auteur de la décision. Par exemple, si un agent économique décide de faire le plein de carburant de son véhicule, le **prix** payé est un coût privé que cet agent supporte.

► *Marché et prix* ► *Économie publique* ► *Économie et écologie* ▷ *Coût social* ▷ *Ecotaxe*
▷ *Effet externe* ▷ *Rendement social* ▷ *Rendement privé* ▷ *Taxe carbone*

Coût salarial

Le coût salarial comprend l'ensemble des charges qui sont liées à l'utilisation du facteur **travail**. Outre le **salaire** brut et les **cotisations sociales** versées par l'employeur, il comprend les **impôts** sur les salaires ou la main-d'œuvre, les sommes versées au comité d'entreprise et des compléments divers découlant d'obligations contractuelles de l'**entreprise** vis-à-vis de son personnel.

⇒ Le coût salarial est donc supérieur à la rémunération perçue par le salarié qui est le salaire net.

► *Entreprise et système productif* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Coin fiscal*

Coût salarial unitaire

Selon l'INSEE, le **coût salarial** unitaire correspond au coût salarial par unité de **valeur ajoutée** produite. Il se mesure par le rapport entre le **coût total** de la **main-d'œuvre** et la **production** en **volume**. Lorsque la **productivité horaire** du travail augmente plus vite que le coût salarial horaire, le coût unitaire baisse.

Ce concept permet d'opérer des comparaisons internationales sans se limiter au coût salarial mais en intégrant les différences de **productivité** par tête.

► *Revenu* ▷ *Compétitivité* ▷ *Compétitivité-prix*

Coût social

Le coût social est le coût d'une décision économique supportée par l'ensemble de la collectivité à laquelle appartient l'auteur de la décision. Par exemple si un **agent économique** consomme le carburant de son véhicule, il contribue au réchauffement climatique en émettant du gaz carbonique. Ce réchauffement est un coût social qui n'est pas supporté par l'individu en question, mais par la population mondiale tout entière.

► *Marché et prix* ► *Économie publique* ► *Économie et écologie* ▷ *Coût privé*
▷ *Défaillance du marché* ▷ *Effet externe* ▷ *Rendement social* ▷ *Rendement privé*

Coût total

En **microéconomie**, pour un producteur, le coût total de production est la dépense qu'une **entreprise** doit engager pour atteindre un niveau de **production** donné. Il se calcule en faisant la somme des **coûts fixes** et des **coûts variables**.

► *Marchés et prix* ▷ *Coût moyen* ▷ *Coût marginal*

Coût unitaire

▷ *Coût moyen*

Coût variable

En **microéconomie**, les coûts variables sont des **coûts de production** qui dépendent des quantités produites. On peut distinguer les coûts variables proportionnels tels que les matières premières et ceux qui sont non proportionnels comme par exemple, les heures supplémentaires de certains travailleurs qui sont payées à un tarif supérieur aux heures normales.

► *Marchés et prix* ▷ *Coût total* ▷ *Coût fixe* ▷ *Coût moyen* ▷ *Coût marginal*

Coûts d'agence

Les coûts d'agence sont les coûts supportés, au sein d'une relation principal/agent :

- par le principal qui doit s'assurer que l'agent n'adopte pas un comportement opportuniste. Il s'agit à la fois de coûts de surveillance et de coûts d'**incitation** ;
- par l'agent qui engage des dépenses pour prouver sa loyauté.

Les coûts d'agence concernent aussi bien les relations à l'intérieur d'une **organisation** ou d'une **entreprise**, que les relations entre entreprises ou organisations (**sous-traitance** par exemple). Ces coûts sont corrélés positivement avec la taille de l'organisation et avec le degré d'**asymétrie d'information**.

► *Entreprises et système productif* ► *Marchés et prix* ▷ *Capitalisme managérial* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Frontière de la firme* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Hiérarchie* ▷ *Manager* ▷ *Opportunisme* ▷ *Stock option* ▷ *Technostructure* ▷ *Théorie de l'agence*

Coûts de l'homme

Selon F. Perroux (1903-1987), les coûts de l'homme les coûts :

- qui empêchent les êtres humains de mourir (coût de subsistance...) ;

- qui permettent à tous les êtres humains une vie physique et mentale maximale (activités de préventions, soins médicaux...);
- qui permettent à tous les êtres humains une vie spécifiquement humaine (coûts d’instruction...).

F. Perroux définit le **sous-développement** comme la « non-couverture des coûts de l’homme ». Mais les interprétations des coûts de l’homme sont plus ou moins extensives.

► *Économie du développement* ▷ *Besoins* ▷ *Capabilités* ▷ *Commerce équitable*
 ▷ *Développement durable* ▷ *Développement humain* ▷ *Indice de développement humain (IDH)* ▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)* ▷ *Politique de développement*

Couverture (hedging)

La couverture est une opération ou une suite d’opérations de **marché** ayant pour but de se protéger, totalement ou partiellement, contre un **risque** provenant d’une fluctuation du cours des **titres**, des marchandises, des **devises** ou des **taux d’intérêts**.

Sur le **marché des changes** par exemple, un opérateur se couvre en fermant sa **position de change**. Le développement de nouveaux instruments financiers (**options...**) et des nouveaux marchés (**marché à terme international de France...**) est partiellement lié à la recherche de couverture par les **agents économiques**.

⇒ En général, pour se couvrir, un opérateur réalise des opérations de sens inverse sur des marchés différents.

⇒ Pour que certains opérateurs puissent adopter une stratégie de couverture, il faut que d’autres opérateurs acceptent de courir un risque : ce sont les spéculateurs.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Aversion au risque* ▷ *Couverture de change à terme* ▷ *Financiarisation* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Spéculation*

Couverture de change à terme

Une opération de couverture de change à terme est une opération consistant pour un agent à acheter (à vendre) à l’instant t les **devises** qu’il doit utiliser (recevoir) à l’instant $t + n$. Cette opération consiste donc, pour un opérateur qui doit être débiteur ou créancier à terme en devises, à fermer sa **position de change**. En effet les conditions de l’opération sont définitivement fixées à l’instant t et l’opérateur ne court plus aucun **risque de change** entre l’instant t et l’instant $(t + n)$.

► *Finances internationales* ▷ *Couverture* ▷ *Change* ▷ *Marché des changes*

Couverture maladie universelle (CMU)

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la loi sur la couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière, et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'**assurance-maladie**, de bénéficier de la **sécurité sociale** pour la prise en charge de ses dépenses de santé : la CMU de base. Il existe aussi une CMU complémentaire accordée sous condition de ressources qui permet de bénéficier d'une prise en charge à 100 % des dépenses de santé, sans avoir à faire l'avance des frais.

► *Protection sociale* ▷ *Assistance* ▷ *Assurances sociales*

Créance

Une créance est un élément de l'**actif** du **bilan** d'un **agent économique**. La créance est la contrepartie d'une **dette** et donne au créancier le droit d'exiger, à l'échéance, le remboursement de cette dette.

► *Monnaie* ► *Consommation et épargne* ► *Entreprise et système productif* ► *Finances internationales* ▷ *Monétisation de créance*

Création de trafic

▷ *Unions douanières*

Création monétaire

Il y a création monétaire chaque fois qu'une **institution financière monétaire** monétise une **créance**. Les **banques** ont donc un pouvoir de création monétaire *ex nihilo* puisqu'elles convertissent une créance qui n'est pas de la **monnaie** en une créance dotée d'un pouvoir libératoire général.

La **monétisation des créances** peut prendre des formes diverses : mobilisation d'effets de commerce, octroi d'un **découvert** bancaire, conversions de **devises** en monnaie nationale, etc.

⇒ La **banque centrale** n'est pas la seule **institution** dotée du pouvoir de création monétaire.

► *Monnaie* ▷ *Agrégats monétaires* ▷ *Banque de second rang* ▷ *Multiplicateur de crédit* ▷ *Diviseur de crédit*

Crédibilité

En matière de **politique économique**, on dit qu'une instance de décision (gouvernement, **banque centrale**) est crédible lorsque les analyses qu'elle formule et les décisions qu'elle prend sont considérées par les **agents économiques** comme fondées et suivies d'effet. La crédibilité est notamment liée à la cohérence intertemporelle des décisions. Par exemple, une banque centrale est crédible lorsque les agents révisent à la baisse leurs **anticipations** inflationnistes lorsqu'elle annonce son intention de lutter contre l'**inflation**. Plus une autorité publique est crédible, plus les mesures qu'elle annonce se révèlent efficaces. Une banque centrale qui annonce vouloir lutter contre l'inflation mais qui ne prend ensuite aucune mesure efficace pour atteindre cet objectif voit sa crédibilité se dégrader.

La crédibilité affecte d'autres champs de la vie économique. Par exemple, on parle de la crédibilité d'une **entreprise** sur les marchés financiers.

► *Monnaie* ► *Anticipations rationnelles* ► *Globalisation financière*

Crédit

Le crédit est une opération qui permet au débiteur de différer son paiement ou qui permet à un **agent économique** de disposer pendant un certain temps de fonds qui sont mis à sa disposition par un autre agent. Le plus souvent le créancier obtient une rémunération (**intérêt**) versée par le débiteur. Il existe de nombreux types de crédits : crédit à la consommation accordé par un organisme spécialisé, **découvert** bancaire, crédit immobilier, délai de paiement accordé par le fournisseur à son client etc.

⇒ L'octroi d'un crédit suppose, de la part du débiteur, l'engagement de rembourser à l'échéance. Le créancier n'accorde donc le crédit que s'il a confiance dans la **solvabilité** du débiteur.

► *Monnaie* ► *Établissements de crédit* ► *Dette* ► *Taux d'intérêt*

Crédit Crunch

Le Crédit Crunch est une contraction brutale du **crédit** qui résulte généralement d'un effondrement de la **confiance**. Les **banques** qui craignent la défaillance de leurs clients réduisent leurs prêts aux **entreprises** et aux **ménages**. Cela met en difficulté les **agents économiques** qui doivent réduire leurs activités et leurs achats de consommation, certains d'entre eux se trouvent en situation d'illiquidité ou d'insolvabilité, ce qui amplifie la crise de confiance et déclenche une **crise de surendettement**.

► *Monnaie* ► *Prêteur en dernier ressort* ► *Politique monétaire non conventionnelle* ► *Risque de crédit* ► *Risque de contagion* ► *Risque de liquidité* ► *Risque de marché* ► *Risque systémique* ► *Taux d'endettement*

Crédit easing

Le *credit easing* désigne un mécanisme par lequel la **Banque centrale** assouplit les conditions dans lesquelles elle fournit de la **monnaie centrale** aux **banques de second rang** en leur achetant provisoirement des **titres de créances**. En particulier, la banque centrale accepte des collatéraux de moindre qualité. Ces achats temporaires de titres (qui sont par la suite rachetés par les banques à la banque centrale) constituent une opération de **crédit**.

Le *credit easing* relève de la **politique monétaire non conventionnelle** largement utilisée par les autorités monétaires à la suite de la **crise des subprimes**.

► *Monnaie* ▷ *Accord de pension* ▷ *Canaux de transmission de la politique monétaire*
▷ *Crise de liquidité* ▷ *Liquidité* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Quantitative easing*
▷ *Refinancement bancaire*

Crédit Spread

▷ *Écart de crédit*

Crédits hypothécaires

Un crédit hypothécaire est un **crédit** dont l'octroi repose sur une garantie basée sur le **patrimoine** immobilier de l'emprunteur (on parle aussi d'hypothèque et de prêts hypothécaires).

► *Monnaie* ► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ▷ *Escompte*
▷ *Financement de l'économie* ▷ *Patrimoine*

Crédits structurés (ou produits structurés)

Les crédits structurés sont des crédits transformés en **titres** à la suite d'opérations de **titrisation**. Leur existence résulte de l'activité des **véhicules de titrisation** qui rachètent aux **banques** des **crédits** (**crédits hypothécaires**, **découverts** de compte bancaires, encours de **cartes de crédit**, etc.) puis émettent en contrepartie du portefeuille d'**actifs** ainsi constitué, des **obligations** adossées à ce portefeuille. La **crise des subprimes** est très largement une crise du crédit structuré dans la mesure où la titrisation et le modèle **Originate and Distribute** ont pour effet d'accroître l'**aléa moral** et d'encourager les acteurs financiers à accroître les **risques** qu'ils prennent dont ils évaluent mal la nature et l'ampleur.

Les *Asset Backed Securities* (ABS) sont des crédits structurés adossés à des prêts hypothécaires. Les *Collateralized Debt Obligations* (CDO) sont des crédits structurés

adossés à un portefeuille obligataire ou à un ensemble de crédits aux entreprises (financement de projets, crédits aux PME, etc.).

► *Monnaie* ► *Finance internationale* ► *Fluctuations et crises économiques* ► *Entreprise*
▷ *Financement de l'économie*

Crédits subprimes

Les crédits *subprimes* sont des **crédits hypothécaires** à **risque**. L'octroi de ce type de **crédit** s'est beaucoup développé aux États-Unis à la fin des années 1990. L'octroi de ces crédits alimentait la **demande** de logement et donc la hausse des prix sur le marché de l'immobilier ce qui conduisait à une hausse des crédits (puisque la valeur des logements servait de garantie aux crédits accordés). Comme les crédits *subprimes* sont plus risqués, ils sont plus rémunérateurs pour les **banques** qui les accordent (tant que les clients remboursent). Comme ces crédits font l'objet d'une **titrisation**, les banques qui initient le crédit ne portent pas le risque. De plus, la rémunération élevée de ces crédits *subprimes* permettait de servir des rendements élevés aux souscripteurs de produits financiers résultant de la titrisation.

► *Monnaie* ► *Finance internationale* ► *Fluctuations et crises économiques* ▷ *Crise des subprimes*

CRDS

▷ *Contribution pour le remboursement de la dette sociale*

Créneau

Un créneau est un segment particulier d'un **marché**. Pour les **entreprises**, l'adoption d'une stratégie de créneau suppose la spécialisation sur les segments porteurs du marché (forte croissance de la **demande**) et l'abandon des activités moins dynamiques.

En matière de politique **industrielle**, la **politique decréneaux** consiste à favoriser des firmes particulièrement bien placées par rapport à la demande mondiale, **l'État** accompagnant les restructurations industrielles (fermetures d'**entreprises**) qui découlent du désengagement sur les créneaux peu dynamiques.

► *Politique économique* ▷ *Filière* ▷ *Politique de filière*

Crise bancaire

Une crise bancaire est une dégradation de la situation des **banques** qui sont victimes d'une perte de confiance liée à une **liquidité** ou à une solvabilité insuffisantes. Les crises

bancaires peuvent se traduire par des faillites bancaires en chaîne et culminer en **crise systémique** (comme aux États-Unis lors de la crise de 1929).

► *Monnaie* ▷ *Comportements mimétiques* ▷ *Crise boursière* ▷ *Crise financière* ▷ *Prêteur en dernier ressort* ▷ *Prophétie autoréalisatrice* ▷ *Refinancement* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Risque de liquidité*

Crise boursière

Une crise boursière se traduit par un effondrement général du cours des **titres** sur une ou plusieurs places boursières. Cette chute de la valeur des titres s'explique par des ventes massives qui résultent d'une crise de confiance des opérateurs. La crise boursière d'octobre 1929 aux États-Unis marque le début de la **crise** des années 1930. En 1987, la place de New York et d'autres places dans le monde ont été affectées par une crise boursière importante articulée à une **crise de change** (chute du dollar). Cette crise n'a pas dégénéré en **crisesystème** en raison de l'intervention des **autorités monétaires** qui ont évité une crise générale de **liquidité** et qui ont pu rétablir la confiance.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Comportements mimétiques* ▷ *Effet de patrimoine* ▷ *Marché des capitaux* ▷ *Prophétie autoréalisatrice* ▷ *Risque systémique*

Crise d'accumulation

Une crise d'accumulation est une crise qui résulte d'un excès de la formation du **capital**.

Dans la **théorie marxiste**, la crise exprime les contradictions fondamentales du **capitalisme**. La crise d'accumulation découle de la **baisse tendancielle du taux de profit** qui conduit, à terme, à un arrêt de l'**accumulation** et à une **dévalorisation du capital** (faillites).

Chez F. Hayek (1899-1992), la crise résulte d'un allongement excessif du **détour de production** au regard du niveau d'épargne des **agents économiques**.

► *Fluctuations et crises* ▷ *Accumulation du capital* ▷ *Suraccumulation* ▷ *Surinvestissement*

Crise de change

Une crise de change se manifeste par la chute brutale du **cours du change** d'une ou plusieurs **devises**. En **change fixe**, la crise de change se termine généralement par la **dévaluation** de la ou des devises concernées (qui sont souvent victimes d'un mouvement de **spéculation** à la baisse). En **changes flottants**, la **dépréciation** peut être jugée trop importante par les **autorités monétaires** nationales et internationales, qui prennent alors

des mesures destinées à rétablir la confiance et à stabiliser le cours du change (création d'une **caisse d'émission**, coopération internationale, modification des orientations de la politique macroéconomique, etc.).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Comportements mimétiques* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Prophétie autoréalisatrice* ▷ *Réserves de change* ▷ *Risque systémique*

Crise de l'euro

On parle de crise de l'euro pour désigner la période qui a débuté à la fin de l'année 2009 lorsque le gouvernement grec a annoncé que le **déficit public** était en réalité beaucoup plus élevé que ce qui avait été annoncé jusque-là. Un **effet de contagion** aux pays du sud de la zone s'est traduit par un creusement brutal des écarts de taux d'intérêt entre les pays. Ces écarts de taux d'intérêt sont la manifestation de la méfiance des **marchés** qui doutent de la solidarité entre pays membres de la zone et qui considèrent par conséquent qu'il est beaucoup plus risqué de prêter à la Grèce ou au Portugal qu'à l'Allemagne.

La crise de l'euro est en fait la convergence de plusieurs crises différentes :

- une crise de **gouvernance** (il y a des doutes sur la volonté et la possibilité de maintenir la solidarité et de passer à une forme de fédéralisme budgétaire) ;
- une crise de la **dette** (publique et privée) ;
- une crise de **compétitivité** (l'intégration économique a eu comme résultat de renforcer les spécialisations asymétriques entre les pays producteurs de produits industriels exportables et les pays producteurs de services non exportables) ;
- une **crise bancaire** (certaines banques de la zone sont susceptibles de voir leur **solvabilité** remise en cause en raison de l'accumulation dans leurs **bilans** de **créances** de mauvaise qualité).

► *Intégration économique* ► *Finance internationale* ► *Mondialisation* ▷ *Convergence nominale* ▷ *Convergence réelle* ▷ *Fond européenne de stabilité financière* ▷ *Mécanisme européen de stabilité* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Traité sur la stabilité la coordination et la gouvernance* ▷ *Union économique et monétaire*

Crise de liquidité

Une crise de liquidité désigne une situation dans laquelle certains **agents économiques** ne disposent plus des ressources financières nécessaires à la continuité de leur activité économique. Il peut s'agir de l'impossibilité de régler une échéance de prêt, de payer des salaires ou un fournisseur. Une crise de liquidité peut concerner tous les secteurs économiques, néanmoins ce terme est utilisé la plupart du temps à propos du **système bancaire** ou encore d'un État.

Pour le secteur bancaire, une crise de liquidité désigne l'insuffisance de disponibilités en **monnaie Banque centrale**. Il est alors impossible pour les banques d'assumer leurs règlements de compensation et d'assurer les retraits de monnaie manuelle de leurs clients.

Lors de la **crise des subprimes** et la montée des risques qui s'en est suivie, la très grande méfiance des banques les unes à l'égard des autres s'est traduite par des refus de prêts entre elles. Le **marché interbancaire** s'est totalement asséché, accentuant ainsi la crise de liquidité. Face à cette situation, la **Banque Centrale Européenne** est intervenue en tant que **prêteur en dernier ressort**, en injectant des **liquidités**, y compris par l'adoption d'une **politique monétaire non conventionnelle**.

⇒ Lors de la **crise des subprimes**, le **système bancaire** a également été confronté à une **crise de solvabilité** qui a nécessité une intervention publique rigoureuse (nationalisation, recapitalisation, rachat des créances « pourries », etc.).

⇒ Si la crise de liquidité et la crise de solvabilité sont interdépendantes, il faut néanmoins les distinguer : une banque solide peut avoir à un moment donné des problèmes de liquidité.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Credit easing* ► *Faillite* ► *Liquidité* ► *Politique monétaire* ► *Prêteur en dernier ressort* ► *Quantitative easing* ► *Refinancement bancaire*

Crise de solvabilité

Une crise de solvabilité désigne une situation dans laquelle certains **agents économiques** ont structurellement des dépenses plus élevées que les recettes et ne disposent plus des ressources financières nécessaires à la continuité de leur activité économique. Une crise de solvabilité peut conduire à la **faillite** lorsqu'elle concerne un agent privé. Les crises de solvabilité qui affectent le système bancaire ont de telles conséquences que les interventions de la **Banque centrale (prêteur en dernier ressort)** et de l'État s'avèrent alors indispensables.

Ainsi, lors de la **crise des subprimes**, les **banques** qui possédaient à l'**actif** de leur **bilan** des **titres** financiers adossés à des crédits titrisés dont la valeur s'est effondrée, ont été touchées par une crise de solvabilité. Les retraits de fonds de la part des clients et la difficulté à lever de nouveaux **capitaux** a nécessité l'intervention de l'État : garantie plus ou moins importante des **dépôts à vue**, contrôle de certaines banques, apports de capitaux sous formes de prêts, rachats des actifs financiers toxiques. Certaines compagnies d'assurance et certaines **banques d'affaires** ont également bénéficié du sauvetage opéré par les pouvoirs publics. Le problème de ces interventions est celui de l'**aléa moral** : si les banques sont assurées contre la faillite, elles peuvent être tentées de continuer à prendre des risques.

⇒ Lors de la crise des *subprimes*, le système bancaire a également été confronté à une crise de liquidité.

Plus récemment avec la **crise de l'euro**, certains États (Grèce, Irlande, Portugal, Chypre) se sont trouvés confrontés à une crise de solvabilité qui a été pour l'instant évitée par les prêts du **Fonds européen de la stabilité financière**, devenu par la suite **Mécanisme européen de stabilité**. Ces prêts sont subordonnés à la mise en œuvre par les États bénéficiaires de mesures destinées en principe à retrouver une certaine solvabilité. Ces mesures, lorsqu'elles provoquent une contraction de la **demande** (baisse des **dépenses publiques** et des **salaires**, etc.) peuvent néanmoins aller à l'encontre de l'objectif recherché si la **croissance économique**, et donc la capacité à augmenter les **recettes fiscales**, sont ralenties.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Dette souveraine* ► *Quantitative easing* ► *Ratio Cook* ► *Refinancement bancaire* ► *Règles prudentielles* ► *Solvabilité* ► *Surveillance microprudentielle* ► *Surveillance macroprudentielle* ► *Traité sur la stabilité la coordination et la gouvernance*

Crise de sous-consommation

Les crises de sous-consommation relèvent de l'insuffisance de la **demande**. De nombreux économistes prennent en compte cette dimension de l'explication des **crises économiques**.

– Pour Th. Malthus (1766-1834), la crise peut résulter d'un excès d'épargne des catégories privilégiées ce qui conduit à une insuffisance de la **consommation**.

– Selon S. de Sismondi (1773-1842), cette insuffisance résulte d'une répartition des **revenus** défavorable aux salariés.

– Dans la **théorie marxiste**, la cause ultime des crises résulte de la sous-consommation ouvrière : « la raison ultime de toutes les crises réelles, c'est la pauvreté et la consommation restreinte des masses, face à la tendance de l'économie capitaliste à développer les capacités productives comme si elles n'avaient pour limite que le pouvoir de consommation absolu de la société » (K. Marx, *Le Capital*, 1867).

⇒ Dans une certaine mesure, l'analyse keynésienne des crises relève de cette approche. Au cours de la dépression des années 1930, J.M. Keynes (1883-1946) a proposé diverses formes de relance de la consommation pour lutter contre le **chômage**.

► *Fluctuations et crises* ► *Crise d'accumulation* ► *Loi des débouchés*

Crise de sous-production

► *Fluctuations et crises* ► *Crise de subsistance*

Crise de subsistance

Les crises d'Ancien Régime sont des crises de subsistance liées aux variations de la production agricole soumise à des conditions climatiques imprévisibles.

Les circonstances aggravantes de ces crises sont notamment :

- une faible capacité de stockage ;
- une forte part de l'agriculture dans l'**activité économique** ;
- des **droits de douane** limitant les **importations** en provenances d'autres régions ou pays ;
- une **spéculation** qui aggrave la pénurie.

Par exemple, une période de forte sécheresse, entraîne une chute brutale de la récolte annuelle de céréales et favorise l'apparition de disettes ainsi qu'une hausse des **prix** venant toucher les populations les plus pauvres (on parle aussi de **crise frumentaire**). La chute des **revenus** provenant de l'agriculture retentit sur l'activité économique générale et conduit à une crise générale de sous-production.

► *Fluctuations et crises* ▷ *Crise de surproduction* ▷ *Cycles économiques* ▷ *Effet Giffen*

Crise de surproduction

Par opposition aux crises d'Ancien Régime (**crises de subsistance**), les crises de surproduction désignent les crises qui apparaissent au XIX^e siècle et qui se caractérisent par un excès d'**offre** par rapport à la **demande**.

Dans la **théorie marxiste**, la crise de surproduction résulte de l'**exploitation** et de la **paupérisation** qui conduisent à la sous-consommation ouvrière et donc à une insuffisance des débouchés.

► *Fluctuations et crises* ▷ *Crise de sous-consommation* ▷ *Cycle économique* ▷ *Loi des débouchés* ▷ *Crise de réalisation*

Crise de surendettement

Une crise de surendettement désigne un choc économique et financier qui a pour origine un excès d'endettement. Elle résulte d'une inflexion des **anticipations** et des comportements à la suite d'une période plus ou moins longue de gonflement de la **dette** des **agents économiques**. La crise résulte en général de la séquence suivante :

– dans un premier temps, une situation de **paradoxe de la tranquillité** favorise l'octroi de **crédits** qui dopent l'activité économique. Les **taux d'intérêt** sont faibles en raison d'une abondance de **liquidité**, l'**effet de levier** favorise l'**investissement** donc la **croissance** et l'**emploi**. Les agents adoptent des comportements haussiers ;

– cette euphorie liée à la bonne santé de l'économie se traduit par le gonflement de **bulles spéculatives** sur les **marchés** boursiers, immobiliers, de l'énergie et des matières

premières ;

– dans la mesure où le **taux d'endettement** des agents augmente, il vient un moment où les **banques** commencent à réduire leur octroi de crédit et les taux d'intérêt augmentent. La contraction du crédit met en difficulté des **ménages**, des **entreprises** voire des banques. Dans le pire des cas, on assiste à un **crédit crunch**, à des **faillites** bancaires, à une **déflation de dette**, qui se répercutent sur le secteur réel (faillites d'**entreprises**, licenciements, etc.).

► *Monnaie* ► *Finance internationale* ► *Fluctuations et crises économiques*

Crise des subprimes

La crise des subprimes s'est déclenchée aux États-Unis en 2007, elle a conduit à un krach financier en 2008 qui se manifeste par la **faillite** de certaines **institutions financières** (la **banque** Lehman Brothers en septembre 2008), alors que d'autres institutions financières ne doivent leur salut qu'à l'intervention de l'**État** et parfois à la **nationalisation** (Northern Rock est nationalisée en Grande Bretagne au printemps 2008). En dépit d'un important plan de relance mis en place par la plupart des pays développés, la crise se répercute au secteur réel et se traduit par une baisse de la **production** et une montée du **chômage** pendant l'année 2009.

La crise s'est déclenchée à partir de la crise des **crédits hypothécaires** à risque aux États-Unis. La hausse des **taux d'intérêt** de la Reserve fédérale et le retournement du marché immobilier augmentent la proportion des défauts de paiement parmi les **ménages** endettés. Ces difficultés se répercutent à un grand nombre d'établissements financiers car les risques liés aux **crédits subprimes** avaient été disséminés par le processus de **titrisation**.

Acteurs majeurs des **marchés financiers**, de nombreuses banques et d'autres organismes financiers se sont retrouvés avec des « actifs toxiques » dans leur **bilan** ce qui a conduit à douter de leur **solvabilité**. Par ailleurs la crise de **confiance** a conduit à une crise de **liquidité** des établissements de crédit difficilement combattue par la **politique monétaire non conventionnelle** mise en œuvre par les **banques centrales**. Cette crise et sa gravité (on considère qu'il s'agit de la crise financière la plus importante depuis 1929) ont conduit à de vives critiques sur le capitalisme financier, sur le rôle négatif de la titrisation, des **agences de notation**, des **rehausseurs de crédits** et plus généralement sur l'insuffisance des procédures de régulation publique.

► *Monnaie* ► *Finance internationale* ► *Fluctuations et crises économiques* ► *Crise de surendettement* ► *Effet de levier* ► *Financement de l'économie* ► *Mécanisme cumulatif wicksellien Patrimoine*

Crise du fordisme

Pour la **théorie de la régulation**, la crise du fordisme désigne le fait que le ralentissement des **gains de productivité**, connu par la plupart des pays capitalistes développés dès la fin des années 1960, tient essentiellement à la crise du **rapport salarial** fordiste (du fait de la résistance opposée par les travailleurs à l'intensification des méthodes tayloriennes et fordistes).

Les employeurs ont réagi à la crise du fordisme en mettant en place de nouvelles formes d'organisation du travail ou en recherchant une plus grande **flexibilité du travail**.

Selon les théoriciens de l'école de la régulation, la crise du fordisme est une composante essentielle de la crise du **mode dérégulation monopoliste**.

► *Fluctuations et crises* ▷ *Mode de régulation* ▷ *Organisation productive* ▷ *Taylorisme* ▷ *Fordisme* ▷ *Toyotisme*

Crise économique

La notion de crise économique désigne :

- le retournement, généralement assez brutal, de la **conjoncture** dans un **cycle** économique. Ce retournement se situe ;

- entre une phase d'**expansion** et une phase de **dépression** : c'est donc le moment de retournement à la baisse de l'activité économique ;

- entre une phase d'expansion et de phase de **récession** : il s'agit alors d'un ralentissement de l'activité (inflexion des **taux de croissance**). Cette définition est plus spécifique à la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale ;

- l'ensemble d'une phase de dépression ou de récession. Par exemple, la « Grande dépression » de la fin du XIX^e siècle (1873-1896), la crise des années 1930.

⇒ On parle parfois de « crise » pour caractériser la période qui s'ouvre dans l'économie mondiale à partir de 1973-1979. Cela semble cependant peu justifié dans la mesure où, à la différence de ce qui s'est passé dans les années 1930, il n'y a pas de phénomène de chute de la **production**, ni de **déflation**, ni de chute du commerce mondial. Il semble alors plus pertinent d'utiliser l'expression « rupture de croissance » pour qualifier cette période.

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique* ▷ *Accélérateur* ▷ *Crise de sous-consommation* ▷ *Crise de surproduction* ▷ *Crise du fordisme* ▷ *Cycle Juglar* ▷ *Cycle Kitchin* ▷ *Cycle Kondratieff* ▷ *Loi de Say*

Crise financière

Une crise financière résulte de la combinaison d'une **crise boursière** (ou **krach** boursier), d'une **crise bancaire** et, la plupart du temps, d'une **crise de change**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Politique économique* ▷ *Crise des subprimes*
▷ *Politique monétaire* ▷ *Prêteur en dernier ressort* ▷ *Risque systémique*

Crise frumentaire

► *Fluctuations et crises* ▷ *Crise de subsistance*

Crise monétaire

▷ *Crise de change*

Crise systémique

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Risque systémique*

Critères de convergence

Au sein de l'**Union européenne**, les critères de convergence sont définis par le **traité de Maastricht** qui organise le passage à la **monnaie unique**. Ces critères permettent d'apprécier la convergence macroéconomique des pays membres. Ils concernent :

- le **taux d'inflation** ;
- le **taux d'intérêt** à long terme ;
- le déficit public ;
- la **dette publique** ;
- la stabilité des **changes**.

Considérant que l'application de ces critères a conduit à une convergence suffisante, une liste de onze pays européens a été arrêtée (en mai 1998). Ils ont formé la **zone euro** à partir du 1^{er} janvier 1999. Il s'agit de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. La Grèce a rejoint la zone euro en 2001.

⇒ Certains économistes considèrent que la **convergence nominale** a été respectée (quelquefois au prix d'acrobaties statistiques) mais qu'il n'en est pas de même pour ce qui est de la **convergence réelle** (croissance, **chômage**).

► *Finances internationales* ► *Politique économique* ▷ *Intégration économique*
▷ *Politique budgétaire* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance*
▷ *Traité d'Amsterdam*

Critique de Lucas

La critique de Lucas a été formulée par R. Lucas (prix Nobel 1995) à l'encontre des **modèles** de prévision macroéconomique. Sur la base de l'**hypothèse d'anticipations rationnelles**, Lucas montre que l'usage qui est fait habituellement des modèles n'est pas acceptable. En effet, les modèles sont construits sur l'estimation de paramètres structurels (la **propension marginale à consommer** par exemple) dont on suppose qu'ils restent inchangés lorsqu'on adopte telle ou telle mesure de **politique économique** dont on cherche à prévoir les résultats. Pour Lucas au contraire, puisque les agents sont rationnels, ils vont modifier leurs comportements à l'annonce d'une mesure de politique économique. Il est donc impossible de prévoir l'effet de cette mesure sur la base de modèles qui reflètent les comportements passés des **agents économiques**.

► *Épistémologie économique* ► *Politique économique* ▷ *Macroéconomie* ▷ *Politique monétaire*

Croissance appauvrissante

Un pays ouvert au **commerce international** connaît une croissance appauvrissante si sa spécialisation dans la **production** d'un bien conduit à une dégradation des **termes de l'échange**. J. Bhagwati (1958) a montré que l'apparition d'une telle croissance implique trois conditions très rarement réunies :

- une forte spécialisation dans un bien qui conduit à un fort accroissement de la production avec l'augmentation de la quantité du **facteur de production** intensif dans la production (**effet Rybszinski**) ;

- une baisse du **prix relatif** de ce bien sur le marché mondial (l'accroissement de l'**offre** de ce bien est supérieur à la demande mondiale) ;

- un appauvrissement en termes de **revenu par tête** et non pas une simple dégradation des termes de l'échange, situation rarement réalisée.

► *Économie du développement* ► *Croissance économique* ▷ *Commerce équitable* ▷ *Développement durable* ▷ *Développement humain* ▷ *Dépendance* ▷ *Échange inégal* ▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)* ▷ *Politique de développement*

Croissance déséquilibrée (stratégie de)

La stratégie de croissance déséquilibrée, soutenue par A. O. Hirschmann, G. Myrdal, F. Perroux (1903-1987), et G. Destanne de Bernis, consiste à favoriser le **développement** accéléré d'une **industrie** ou d'une **branche**. Les partisans de cette stratégie considèrent que le « déséquilibre » (entre industries, entre branches) est un facteur de dynamisme de la **croissance** et du développement. Par exemple, l'accroissement de la **production** des

filatures entraîne un déséquilibre dans l'industrie du tissage qui connaît des goulets d'étranglement et doit elle-même se moderniser.

En conséquence, la stratégie de croissance déséquilibrée préconise d'entretenir certains **déséquilibres** qui permettent un enchaînement de complémentarités dynamiques.

⇒ Dans les années 1950, un débat a opposé les partisans de la croissance déséquilibrée à ceux de la **croissance équilibrée**.

► *Économie du développement* ▷ *Croissance équilibrée* ▷ *Politiques de développement*
▷ *Stratégie de développement* ▷ *Pôle de développement* ▷ *Effet d'agglomération*

Croissance économique

Pour F. Perroux (1903-1987), « la croissance est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues, d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global en termes réels. »

Le phénomène de croissance doit être distingué :

– de l'**expansion** qui est davantage utilisée dans l'analyse des **fluctuations** et des **cycles** ;

– du **progrès économique**. Il peut y avoir augmentation du produit global (et même du produit moyen) et cependant creusement des inégalités économiques ;

– du développement économique.

La croissance est mesurée à partir des taux de croissance annuels d'un **agrégat en volume**, le **produit intérieur brut (PIB)**. Mais la mesure du PIB pose un certain nombre de problèmes (évaluation des **amortissements**, de l'inflation, des variations des **taux de change**, de la destruction du patrimoine naturel, du déplacement de l'économie souterraine, etc.).

► *Croissance économique* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Capital* ▷ *Capital humain*
▷ *Croissance appauvrissante* ▷ *Croissance endogène* ▷ *Croissance extensive*
▷ *Croissance intensive* ▷ *Croissance soutenable* ▷ *Croissance zéro* ▷ *Division du travail*
▷ *Facteurs de production* ▷ *Modèle de Solow* ▷ *Progrès technique* ▷ *Travail* ▷ *Système économique*



Croissance économique

La **croissance économique** est un phénomène de longue période qui se différencie de l'**expansion**, terme utilisé dans l'analyse des **fluctuations** et des **cycles**. À la suite de F. Perroux, la croissance est également distinguée du

progrès économique et du développement économique qui « *englobe et soutient la croissance* ».

La définition de F. Perroux (1903-1987) assimilant la croissance à l'augmentation de la production de l'économie d'un pays reste toujours une référence. D'ailleurs, le fameux **taux de croissance de l'économie** est mesuré par la variation du **Produit intérieur brut** (PIB) en **volume**. Néanmoins, les économistes sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à définir la croissance par l'augmentation en longue période de la production par tête.

Les origines de la croissance remontent à la **révolution industrielle**. En effet, dans les siècles, voire des millénaires, précédents, c'est une quasi-stagnation de la production qui a été observée. Pour P. Bairoch (1930-1999), la révolution industrielle est la seconde rupture décisive de l'histoire de l'humanité, la première étant la révolution néolithique qui a instauré l'agriculture. Selon cet auteur, entre les deux révolutions, néolithique et industrielle, l'accroissement du niveau de vie a été modeste, aux alentours de 60 à 90 %, et ce, en neuf millénaires (*Victoires et déboires*, 1997).

D'après les travaux d'A. Maddison (1926-2010), entre 1700 et 1820, période précédant la Révolution industrielle, les pays d'Europe ont connu un taux de croissance annuel moyen de leur **Produit intérieur brut** (PIB) de 0,6 %. Entre 1820 et 1980, le taux de croissance annuel moyen s'élève à 2,5 %, attestant ainsi de la rupture décisive opérée avec l'émergence et l'essor du **capitalisme** industriel.

Sur la période 1820-1980, A. Maddison met en évidence 5 phases dans la croissance des pays de l'OCDE.

- 1820-1870 : phase de mise en place du capitalisme industriel autour de la première **révolution industrielle** en Europe et aux pays d'immigration européenne ;
- 1870-1913 : phase qualifiée de « *vieil ordre libéral* » pendant laquelle la croissance mondiale s'accélère du fait de la seconde révolution industrielle (électricité, moteur à explosion) et du rattrapage des pays à industrialisation tardive (Allemagne, États-Unis, notamment) ;
- 1913-1950 : phase de ralentissement de la croissance du fait des deux guerres mondiales et de la **dépression** consécutive à la crise de 1929 ;
- 1950-1973 : phase exceptionnelle sa durée et par le niveau élevé des taux de croissance au niveau mondial (environ 5 %) ;
- la phase commencée en 1973 se caractérise par une diminution des taux de croissance qui reviennent ainsi à leur niveau d'avant la Seconde Guerre mondiale (un peu plus de 2 %).

La croissance économique mondiale recouvre des performances différentes selon les pays. Ainsi, au cours des « Trente glorieuses », les différences de taux de croissance sont importantes : 11 % pour le Japon, 5,5 % pour l'Allemagne et l'Italie, 5 % environ pour la France, 3 % pour la Grande-Bretagne. Par comparaison, entre 1870 et 1913, le taux de croissance annuel moyen a été de l'ordre de 1,6 % en France, 3,8 % en Allemagne, 2 % en Italie, 2,5 % au Japon, 2 % au Royaume-Uni, 4 % aux États-Unis.

Par ailleurs, la hiérarchie des économies se modifie également et la frontière entre pays développés et **pays en développement** n'est plus aussi nette qu'auparavant. En effet, à partir des années 1960, certains pays en développement ont connu une croissance élevée, en particulier pour les pays situés en Asie et Asie du sud-est. Aux **nouveaux pays industrialisés** ont succédé les **pays émergents** dont le poids économique (et politique) s'accroît, en particulier celui de la Chine et de l'Inde. C'est donc vers la fin du XX^e et au début du XXI^e siècle que la croissance se généralise à la quasi-totalité des pays de la planète.

Depuis, la croissance mondiale a été ralentie par des **crises financières** récurrentes et leurs conséquences, la dernière en date étant la **crise des subprimes**. Par ailleurs, les problèmes environnementaux polarisent aujourd'hui l'attention d'un nombre croissant de décideurs.

⇒ Selon J.-L. Gaffard, « le revenu par tête doublera en 70 ans avec un taux de croissance annuel de 1 %, en 14 ans avec un taux de croissance de 5 %, en 7 ans avec un taux de 10 %. (...) En partant d'un même revenu par tête initial de 1 000 €, un pays qui connaît une croissance de 1 % aura un revenu par tête de 1 220 € 20 ans plus tard et de 1 640 € 50 ans plus tard, alors qu'un pays qui

connaît un taux de croissance de 5 % aura des revenus par tête aux mêmes échéances respectivement de 2 560 € et 11 470 € ».

■ MESURE ET FACTEURS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

● *La mesure de la croissance*

La croissance économique est généralement mesurée par l'augmentation du produit intérieur brut en volume. Cet **agrégat** de la **comptabilité nationale** fait l'objet de plusieurs réflexions critiques.

En effet, en tant qu'indicateur de la production de **biens** et **services** d'une économie, il repose sur des conventions qui conduisent à ne comptabiliser que les productions, marchandes et aussi non marchandes si elles sont réalisées avec des **facteurs de production** marchands. Les productions non déclarées et bénévoles, autrement dit l'économie domestique ne sont donc pas comptabilisées, ce qui affecte la rigueur des comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Le rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (2009) avance également des problèmes liés à la difficulté de mesurer correctement l'amélioration de la qualité des produits. « La part croissante des services et la production de biens de plus en plus complexes font, en effet, qu'il est plus difficile qu'auparavant de mesurer les volumes produits et les performances économiques. Il existe de nos jours un grand nombre de produits dont la qualité est complexe, pluridimensionnelle et soumise à des changements rapides. C'est une évidence pour des biens comme les voitures, les ordinateurs, les machines à laver et ainsi de suite, mais plus vrai encore pour des services comme les prestations de santé ou d'enseignement, les technologies de l'information et de la communication, les activités de recherche ou les services financiers. Dans certains pays et certains secteurs, l'accroissement de la « production » tient davantage à l'amélioration qualitative des biens produits et consommés qu'à leur quantité. Rendre compte du changement qualitatif représente un formidable défi mais est essentiel pour mesurer le revenu et la consommation réels, facteurs déterminants du bien-être matériel des personnes. Sous-estimer les améliorations qualitatives revient à surestimer le taux d'inflation, donc à sous-estimer le revenu réel. L'inverse est vrai si les améliorations qualitatives sont surestimées ».

La production des **administrations publiques** (APU) pose également problème. Mesurée par les dépenses qu'elle occasionne, la production non-marchande des APU appréhende mal les résultats réels de l'activité des APU.

Par ailleurs, le PIB prend mal en compte les **effets externes** négatifs, notamment ceux concernant l'environnement. La question de la soutenabilité, ou encore de la durabilité de la croissance, échappe ainsi à la mesure statistique de la production.

Par ailleurs, le PIB ne tient pas compte de la nature de la production réalisée (armes ou denrées alimentaires ?), ni de la répartition de la production (degré d'inégalité, etc.). Ces insuffisances conduisent à remettre en question la capacité de cet indicateur à mesurer le niveau de **développement**. L'**indicateur de développement humain** a été créé en 1990 afin de fournir une autre mesure du niveau de développement et la plupart des travaux contemporains concluent à la nécessité d'adjoindre au PIB d'autres indicateurs : sur les conditions de vie des ménages, les libertés, les ressources naturelles, etc. afin de mieux cerner le **bien-être** de la population et la **soutenabilité du développement**. Le **produit intérieur brut vert** permet ainsi de prendre en compte les dommages occasionnés par l'activité de production ainsi que la diminution du stock de **capital naturel**. Dans une perspective assez proche, il en est de même de l'**épargne nationale nette ajustée** et de l'**empreinte écologique**.

● *Les facteurs de la croissance et la « comptabilité » de la croissance*

Les facteurs de la croissance

Puisque la production consiste à transformer des ressources naturelles et des **facteurs de production** pour produire un bien final, il est logique de rechercher les sources de la croissance dans l'accumulation des facteurs et dans l'amélioration de la combinaison technique de ces facteurs, c'est-à-dire la hausse de la **productivité**.

Le travail

En longue période, la croissance économique s'accompagne d'une augmentation de la **population active** qui, lorsqu'on la multiplie par la durée annuelle du travail, détermine la quantité de travail dont dispose l'économie au cours d'une année. Au cours du XX^e siècle, la population active a augmenté alors que la durée du travail annuelle a été divisée par deux. C'est donc surtout l'augmentation de la **productivité du travail** qui explique la croissance (multiplication par 16 de la productivité horaire au cours du XX^e siècle). Cette plus grande efficacité du facteur travail provient en grande partie de la hausse du stock de **capital humain** et des modifications de l'**organisation du travail**.

Le capital

L'augmentation du stock de **capital** productif résultant de l'**investissement** est le facteur de la croissance le plus fréquemment avancé. Toutes les observations

empiriques attestent que la croissance s'accompagne d'une augmentation du stock de capital par tête. Néanmoins, pour un niveau donné de la technique, l'accumulation de capital se caractérise par des **rendements** décroissants et seul le **progrès technique** permet de remédier à ce problème.

L'**investissement** permet, d'une part, d'accroître la capacité productive de l'économie et, d'autre part, incorpore les progrès techniques résultant des **innovations**. Ces dernières, selon J.A. Schumpeter (1883-1950), sont au cœur du processus de **destruction créatrice** qui caractérise la croissance.

Les ressources naturelles

La disponibilité de **ressources naturelles** dans l'économie est à l'évidence un avantage pour la croissance. Certaines **branches** de l'économie comme la sidérurgie se sont d'ailleurs historiquement développées à proximité des gisements de minerai.

Mais à la différence du travail et du capital qui peuvent être accumulés, les ressources naturelles sont souvent non renouvelables. Cette question, qui a été soulevée dès le XIX^e siècle, a été médiatisée en 1972 par le rapport « Halte à la croissance », publié par le Club de Rome. Les problèmes environnementaux vont prendre une importance croissante avec la publication du rapport Bruntland sur le **développement durable** en 1987. Ce rapport est publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies qui organise en 1992 le sommet de Rio. À la demande du G7 de l'époque, un groupe d'experts scientifiques, le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est créé afin de fournir des bases scientifiques solides à la réflexion sur les problèmes environnementaux.

Les principaux problèmes invoqués sont le risque d'épuisement à terme des réserves de ressources naturelles, les conséquences négatives de la croissance de la population mondiale, les effets du réchauffement climatique, les risques de pénurie énergétiques, les dangers de l'industrie nucléaire, etc. En conséquence, nombreux sont aujourd'hui ceux qui militent pour un développement durable, les plus radicaux allant même jusqu'à préconiser une **décroissance**.

Les analyses économiques les plus optimistes, celles qui se réfèrent à une « **soutenabilité faible** » considèrent que les dispositifs d'incitation mis en œuvre par les pouvoirs publics, en modifiant les prix relatifs des inputs, feront émerger de nouvelles solutions techniques qui permettront d'économiser les ressources naturelles menacées (dont le prix relatif aura augmenté). Les pessimistes, partisans d'une « **soutenabilité forte** » pensent au contraire que les instruments économiques à la disposition des États ne règlent pas le problème sur le fond et préconisent une limitation de la croissance avec une réglementation stricte sur les prélèvements des ressources non renouvelables.

Le progrès technique

L'accumulation des facteurs de production et l'amélioration de leur qualité, pour importants qu'ils soient, ne permettent pas de rendre compte de la totalité de la croissance. Ce résultat a d'ailleurs été vérifié par les travaux d'inspiration néoclassique sur la « comptabilité de la croissance » dont il sera question plus loin.

L'accumulation quantitative de facteurs dont la qualité s'améliore se fait dans un environnement économique complexe où les interactions sont multiples et cumulatives. Ces interactions articulent notamment les progrès de la recherche et des connaissances scientifiques, l'essor de l'enseignement, les stratégies de firmes et des pouvoirs publics, les interactions entre **branches**, les impulsions de la demande et de la taille des marchés, etc.

La croissance ne peut donc pas se réduire à une seule dimension quantitative et le processus cumulatif d'interactions conduit à une augmentation de la productivité dans un cadre donné d'**institutions**. Cette augmentation de productivité n'est que le résultat mesurable des **innovations**, de l'accroissement de la taille des **entreprises** qui conduit à des économies d'échelle, des modifications de l'importance relative des branches, des transferts sectoriels de population active, des changements dans la structure de la **consommation**, de l'évolution des mécanismes de formation des **salaires** et des **revenus**, etc. La croissance économique, comme l'écrit J. Arrous peut donc se définir comme un « *processus cumulatif d'interactions qui se traduit par la hausse continue de la productivité* ».

Selon J.-L. Gaffard, « Les mécanismes de la croissance, c'est-à-dire ce qui permet de tirer parti de la croissance de la population et du progrès technique, sont le fruit des actions des agents économiques qui sont autant d'arbitrages, qu'il s'agisse notamment des choix entre épargne et consommation, du partage entre investissement privé et investissement public, du partage entre salaires et profits, du degré accepté d'inégalités entre les revenus personnels, du choix de s'ouvrir aux échanges internationaux ou de se protéger de la concurrence extérieure. Ces arbitrages révèlent la capacité d'une économie à capter les sources de la croissance en créant les institutions nécessaires et en garantissant l'adéquation de l'offre et de la demande à chaque moment et au cours du temps ».

Les mécanismes de la croissance conduisent ainsi à la hausse de la productivité globale qui se trouve elle-même au centre des interactions spécifiques. En effet, la croissance de la productivité permet la croissance des revenus, (**profits**, salaires, **impôts**, etc.), la baisse de la **durée du travail** et enfin de la baisse des **prix**, chacun de ces éléments affectant la croissance économique elle-même. La période des « Trente glorieuses » (1945-1975) s'est ainsi accompagnée dans les pays industrialisés de forts gains de **productivité** conduisant ainsi à une élévation du **niveau de vie** et une baisse de la durée du

travail, d'immenses progrès dans les domaines de la santé, de l'habitat, de l'enseignement, de l'espérance de vie, de l'accès aux biens durables, etc.

⇒ Les économistes distinguent la **croissance extensive** et la **croissance intensive**, la première étant basée sur l'accroissement de la quantité de facteurs et la seconde plutôt sur l'accroissement de la productivité.

La « comptabilité » de la croissance

Dans un article de 1957, R. Solow présente une méthodologie basée sur une **fonction de production Cobb-Douglas** pour estimer les contributions respectives de l'accumulation du capital et du progrès technique à la croissance des États-Unis de 1909 à 1949. Cet article a donné lieu à de nombreux travaux qualifiés de « comptabilité de la croissance ».

Pour Solow, le progrès technique désigne l'ensemble des éléments autres que le volume de travail et de capital qui permettent d'augmenter la production. Il s'agit donc d'un **facteur résiduel** qui mesure la part inexpliquée de la croissance. Le progrès technique qualifié d'autonome est ainsi considéré comme un troisième facteur de production qui est exogène, indépendant des choix de ceux qui apportent du travail et du capital.

En France, une des principales études portant sur les facteurs de la croissance est, à la suite de celle d'E. Denison aux États-Unis, celle de J.J. Carré, P. Dubois et E. Malinvaud publiée en 1972.

Carré, Dubois et Malinvaud utilisent cette fonction de production sous forme dérivée :

$$Q = L^{\alpha} \times K^{(1-\alpha)} \Leftrightarrow \frac{dQ}{Q} = \alpha \times \frac{dL}{L} + (1-\alpha) \times \frac{dK}{K}$$

Cette formule donne directement le taux de croissance de la production (dQ/Q) en fonction des taux de croissance de la quantité de **travail** (dL/L) et de la quantité de **capital** (dK/K). En utilisant, comme le font les auteurs, les séries du PIB pour Q , les données concernant la **population active** et la durée du travail pour L , les chiffres concernant les nouveaux équipements, nets d'**amortissements**, pour K , les résultats obtenus en données annuelles, sur la période 1951-1969 sont :

$$dQ/Q = 5,0\% \quad dL/L = -0,14\% \quad dK/K = 3,93\%$$

$$\alpha = \text{masse salariale/PIB} = 0,72 \text{ d'où : } 1 - \alpha = 0,28$$

En introduisant ces données dans la formule du taux de croissance, on obtient :

$$\alpha \times \frac{dL}{L} = -0,14 \times 0,72 = -0,1 \text{ point}$$

Part du travail :

$$(1 - \alpha) \times \frac{dK}{K} = 3,93 \times 0,28 = 1,1 \text{ point}$$

Part du capital :

Le travail a donc joué un rôle légèrement négatif dans la croissance française du fait de la baisse de la durée du temps de travail sur la période considérée, alors que la population active stagnait (le renouveau démographique d'après-guerre a eu un impact sur l'**emploi** différé de quinze à vingt ans). Le capital explique 1,1 point de la croissance annuelle. Au total, on obtient, $-0,1 + 1,1 = 1$ point, ce qui ne permet d'expliquer qu'une petite partie des 5 % de croissance annuelle.

L'accumulation de facteurs de production dont la qualité s'accroît n'explique donc qu'une faible part de l'évolution du PIB sur longue période. L'essentiel de la croissance provient du **progrès technique** autonome. Or celui-ci est exogène, ce qui n'est pas satisfaisant. Depuis les années 1980, de nombreux travaux ont été réalisés pour rendre compte d'un progrès technique endogène.

■ LES THÉORIES DE LA CROISSANCE

Depuis longtemps, les économistes ont cherché à mieux comprendre la croissance économique. Dès 1776, A. Smith (1723-1790) analysait déjà, la croissance, la « richesse des nations », de manière optimiste. À l'inverse, Th. R. Malthus (1776-1834), D. Ricardo (1772-1823) et K. Marx (1818-1883) étaient assez pessimistes, prévoyant un arrêt du processus de croissance. Par la suite, avec les économistes néoclassiques, la problématique de la croissance est délaissée au profit de l'analyse de l'allocation des ressources. Seuls quelques économistes de renom comme A. Young (1876-1929) ou J.A. Schumpeter (1883-1950), dont l'œuvre est centrée sur l'innovation et la **destruction créatrice**, renouvellent l'analyse de la croissance. Les économistes keynésiens de l'après-Guerre, en particulier R.F. Harrod (1900-1978), vont analyser la croissance comme un phénomène fondamentalement instable associé à une forte probabilité de **sous-emploi**. Ce résultat paradoxal, puisque l'époque est celle du **plein-emploi** des « Trente glorieuses », sera remis en question par la **théorie néoclassique** de la croissance et le modèle de Solow (1956) qui conclut à la stabilité de la croissance et au plein emploi, mais au prix de l'hypothèse d'un **progrès technique** exogène. Les théories de la **croissance endogène** relâchent cette hypothèse contraignante et tentent d'expliquer le progrès technique par des facteurs endogènes au système

économique. Par ailleurs, à la suite des analyses de D. North (né en 1920, prix Nobel en 1993), le rôle des **institutions** dans la croissance fait l'objet de travaux théoriques de plus en plus nombreux.

● *Les prémisses d'une théorie de la croissance : les Classiques et Marx*

Les économistes classiques centrent essentiellement leur réflexion sur la dynamique économique et mettent très vite en avant le rôle de l'**accumulation du capital** dans la croissance. L'épargne, qui permet l'investissement, joue un rôle décisif.

A. Smith (1723-1790) en montrant l'existence de **gains de productivité** liés à la **division du travail** ouvrait la perspective d'un cercle vertueux de croissance. Néanmoins, A. Smith pensait que les progrès de la division du travail étaient limités par les débouchés (la taille du **marché**). Par ailleurs, si les marchés sont favorables à la croissance, des conditions sont néanmoins requises. Par exemple, selon J.-L. Gaffard, A. Smith plaide « en faveur d'un gradualisme dans la levée des droits de douane pour éviter que les entrepreneurs touchés ne subissent des dommages trop importants qui auraient des répercussions globales ».

D. Ricardo (1772-1823) met davantage en évidence le lien entre l'accumulation du capital et la croissance économique. Son analyse, fondée sur la **répartition des revenus** et la décroissance des **rendements** dans l'agriculture, est pessimiste puisque la dynamique de la croissance conduit à un état **stationnaire**. Selon lui, le **revenu national** se partage entre les propriétaires fonciers (qui perçoivent la **rente**), les ouvriers (les **salaires**) et les capitalistes ou **entrepreneurs** (le **profit**). Comme l'accroissement de la population (**loi de Malthus**) nécessite de mettre en culture des terres moins fertiles dont le **coût de production** est plus élevé, les prix agricoles s'élèvent (car ils se fixent selon le coût de production de la dernière terre mise en culture). En conséquence, la rente foncière s'accroît pour les propriétaires fonciers dont les terres plus fertiles ont des coûts de production plus faibles. Le salaire, lui aussi, va augmenter, afin de permettre aux ouvriers de subsister (théorie du **salaire naturel**). Le **profit**, défini comme un revenu résiduel, va donc diminuer conduisant ainsi à un arrêt de l'**accumulation du capital**. Il faut remarquer que des contre tendances existent : la libre **importation** de blé (qui permet une diminution du salaire et de la rente) ainsi que l'usage de « machines » dans la production agricole et industrielle.

Dans *Le capital*, Marx expose une vision pessimiste de l'évolution du capitalisme. En effet, malgré le caractère dynamique de ce système économique où la production de biens est également une production de **plus-value** et de profit, des conditions précises doivent être réunies. L'analyse par Marx des « schémas de reproduction » précise ces conditions et montre qu'aucun

mécanisme spontané au sein du **mode de production** capitaliste n'assure qu'elles soient réunies. De plus, l'analyse de la **reproduction** de Marx est complétée par sa loi de **baisse tendancielle** du taux de profit.

Le processus de destruction créatrice de J.A. Schumpeter

J.A. Schumpeter (1883-1950) propose une analyse originale du fonctionnement et de l'évolution du capitalisme au cours de ses trois ouvrages majeurs, *Théorie du développement économique* (1912), *Business cycles* (1939) et *Capitalisme, socialisme et démocratie* (1942). Pour lui, le capitalisme se caractérise par la découverte de structures nouvelles qui détruisent et remplacent les structures anciennes. Il faut donc s'attacher à l'analyse du processus d'évolution. L'impulsion fondamentale qui met en mouvement de l'économie est l'innovation qui est le résultat de l'initiative capitaliste. La « destruction créatrice » est ainsi le « processus de mutation qui révolutionne incessamment de l'intérieur la structure économique ».

Les innovations sont mises en œuvre par l'**entrepreneur** et apparaissent en grappes ; elles sont à l'origine des **cycles économiques**. Néanmoins, l'innovation elle-même deviendra une routine, conduisant ainsi au « *crépuscule de la fonction d'entrepreneur* ». En effet, le progrès technique devient de plus en plus l'affaire d'équipes de spécialistes qui travaillent au sein des grandes firmes. « L'unité industrielle géante parfaitement bureaucratisée n'élimine pas seulement, en expropriant leurs possesseurs, les firmes de taille petite ou moyenne, mais, en fin de compte, elle élimine également l'entrepreneur ».

⇒ Certaines analyses contemporaines de l'innovation considèrent que le monopole est favorable à l'innovation et à la croissance car il garantit une rente qui rémunère l'effort consenti pour innover. D'autres analyses considèrent au contraire que la concurrence entre les entreprises sur les marchés des produits est le meilleur stimulant de l'innovation. En fait, selon Ph. Aghion et P. W. Howitt, la concurrence stimule l'innovation lorsque l'économie est sur la **frontière technologique**. Lorsque l'économie est éloignée de cette frontière technologique, la concurrence ne stimule pas l'innovation et la croissance. Cette dernière configuration s'est réalisée au cours des « Trente glorieuses » en Europe occidentale, période au cours de laquelle la croissance a été tirée par l'imitation des technologies américaines plus avancées.

● L'extension des marchés et les rendements croissants : l'optimisme d'A. Young

Dans un article publié en 1928 (*Increasing Returns and Economic Progress*), A. Young (1876-1929) prend pour point de départ l'analyse d'A. Smith selon laquelle « la division du travail dépend de la taille du marché » et lui donne une portée plus large. A. Young ne se cantonne pas à la **division du travail** au sein de **l'entreprise** et étend son raisonnement à la division sociale du travail, c'est-à-dire sur l'ensemble des productions des entreprises au sein de l'économie. Pour lui, la division du travail se traduit par un recours à un **détour de production** plus long et par une spécialisation croissante des **branches**, ces deux dimensions se renforçant mutuellement. Il en résulte des rendements croissants renforcés par des économies d'échelle internes et externes qui sont à l'origine de la croissance.

L'analyse keynésienne de la croissance

Le modèle de R. Harrod (1939) et E. Domar (1947)

Dans la première modélisation formalisée de la croissance qu'il expose en 1939, R. Harrod (1900-1978) utilise une fonction de production à facteurs complémentaires à laquelle est associée un **coefficient de capital** fixe. Il distingue trois taux de croissance :

- le taux de croissance naturel qui résulte de la croissance de la production employant toute la **population active** disponible ;
- le taux de croissance garanti ou justifié est celui qui est compatible avec l'équilibre sur le marché des biens, c'est-à-dire l'égalité entre l'épargne et l'investissement ;
- le **taux de croissance effectif** qui est le taux de croissance constaté de l'économie.

La **croissance** équilibrée se réalise lorsqu'il y a égalité entre les trois mais cette égalité est peu probable car les deux normes de croissance relatives à la pleine utilisation du capital et à la pleine utilisation du travail ont peu de chance d'être satisfaites simultanément. Le sentier de croissance défini par le modèle n'est donc pas stable : le système ne peut être ramené sur le **sentier de croissance équilibré** par un processus auto correcteur, la croissance au taux garanti est dite **équilibre au fil du rasoir**.

Le modèle de E. Domar (1914-1997), exposé en 1947, prolonge le modèle de Harrod. Selon ce modèle, l'investissement provoque un double effet, un effet revenu (hausse des revenus due au **multiplicateur d'investissement**) et un effet capacité (augmentation de la capacité productive et de la production). Pour E. Domar, la croissance est équilibrée si les deux effets sont égaux (le supplément de revenu va permettre d'absorber le supplément de production) mais aucun mécanisme endogène ne conduit à cette égalité : l'instabilité de la croissance est donc la règle. Bien plus, tout écart par rapport à l'équilibre, au lieu de se

corriger, aggravera les déséquilibres car l'effet revenu est supérieur à l'effet capacité. Par exemple, une croissance supérieure à ce que les entrepreneurs avaient prévu va les conduire à investir, ce qui va accentuer la demande, du fait de l'effet multiplicateur et accentuer le déséquilibre.

Ce résultat théorique était néanmoins en contradiction avec les observations constatées qui allaient plutôt dans le sens d'une croissance assez stable et assurant le plein-emploi.

Les adaptations du modèle Harrod-Domar : les contributions de N. Kaldor et J. Robinson

Afin de combler une insuffisance du modèle Harrod-Domar qui ne prend pas en compte la répartition des revenus, N. Kaldor (1908-1986) a proposé de distinguer la masse totale des profits distribués (P), et la masse des salaires (W).

Selon N. Kaldor, la **propension à épargner** des profits est supérieure à la propension à épargner des salaires et les modifications dans le partage des revenus sont susceptibles de modifier la propension à épargner de l'ensemble de l'économie. Pour N. Kaldor, la répartition des revenus est déterminée de façon exogène. « Les travailleurs consommant une proportion plus forte de leur revenu que les capitalistes, si la répartition se modifie en leur faveur lorsque l'investissement est bas, et inversement, le système peut demeurer proche de l'équilibre et du plein-emploi. Cela explique sans doute l'évolution du salaire réel depuis un siècle : il ne pouvait stagner sans déséquilibrer définitivement le système, la part des profits devenant trop importante par rapport aux investissements rentables. L'apparition de forces sociales tendant à maintenir ou augmenter la part des salaires dans le revenu national a joué, par conséquent, un rôle important ».

Il en résulte donc une certaine stabilité de la croissance, stabilité constatée dans l'après Seconde Guerre mondiale et associée au **plein-emploi**. J. Robinson (1903-1983) reprendra également l'idée selon laquelle un partage de la **valeur ajoutée** en faveur des salariés est favorable à la croissance grâce à une hausse de la consommation. L'impact favorable sur les **anticipations** des entrepreneurs va les conduire à investir et par l'intermédiaire du multiplicateur d'investissement augmenter la distribution des revenus et de l'emploi. Au bout du processus, l'épargne globale augmente et s'ajuste à l'investissement préalablement réalisé.

⇒ N. Kaldor, dans ses travaux à partir de la fin des années 1950, a établi une relation fonctionnelle entre la croissance de la productivité du travail et l'augmentation du ratio capital/emploi. Il a insisté sur l'existence de rendements d'échelle croissants qui caractérisent les économies industrielles. La « **loi de Kaldor-Verdoorn** » désigne la relation positive entre la variation de la productivité et le taux de croissance.

⇒ Les analyses contemporaines montrent qu'une forte croissance économique peut se combiner avec une augmentation des inégalités comme le montre l'exemple des États-Unis depuis les années 1990. La hausse des inégalités peut sous certaines conditions conduire à plus d'innovations (financées par les **profits**) et être favorable à l'entrepreneuriat. Néanmoins, une **répartition des revenus** trop inégalitaire entre profits et salaires peut empêcher que les **gains de productivité** ne se traduisent en gains monétaires et conduisent à un affaiblissement de la croissance du fait d'une insuffisance de la demande. Pour certains économistes, la **crise des subprimes** a en partie été provoquée par une répartition inégalitaire qui a conduit de nombreux ménages à s'endetter pour acquérir leur logement.

⇒ Dans les **pays en développement**, les revenus sont faibles, les industries où la demande est importante ne sont pas celles où les gains de productivité sont les plus élevés. Or, pour avoir une croissance maximale, les secteurs d'une économie doivent connaître des gains de productivité importants. Une forte croissance ne peut être obtenue que si des ressources productives sont dirigées vers les industries d'exportation, celles pour lesquelles la demande provient des pays avancés. Le **commerce international** devient alors un facteur essentiel de croissance et le rôle de l'État est essentiel (politiques de soutien aux industries, **entreprises publiques**, financement des investissements, etc.). Cette stratégie peut néanmoins s'accommoder d'inégalités de revenus rendant difficile par la suite le basculement de la croissance vers la demande interne.

● *Le modèle de croissance néoclassique*

Le modèle de R. Solow exposé en 1956 repose sur les **hypothèses** habituelles (marché de **concurrence pure et parfaite**, rémunération des facteurs à leur **productivité marginale**, plein emploi, etc.). Il cherche à montrer la possibilité d'une croissance équilibrée et répondre ainsi au modèle keynésien.

La possibilité d'un régime permanent de croissance équilibrée est rendue possible par la flexibilité du **coefficient de capital** (qui est fixe dans le modèle de Harrod) permise par le choix d'une **fonction de production** à coefficients variables (les facteurs sont supposés substituables). En fait, la substituabilité des facteurs de production suppose la flexibilité des prix, notamment des taux de salaire et du **taux d'intérêt**, et c'est en fin de compte cette flexibilité qui permet à l'économie d'atteindre son sentier de croissance équilibrée. En effet, les variations des **prix relatifs** des facteurs vont conduire à des modifications de la **combinaison productive** et donc à une modification de la valeur du coefficient de capital. Ainsi, quel que soit son état initial, dans le modèle de Solow, l'économie converge vers son sentier de croissance équilibrée de plein-emploi.

Néanmoins, en l'absence de progrès technique, les hypothèses de **rendements d'échelle constants** et de **rendements factoriels** décroissants pour le capital (**loi des rendements marginaux décroissants**) conduisent à un état stationnaire si la population est stable. En effet, la hausse du stock de capital par tête conduit à une diminution des rendements marginaux du capital. En conséquence, la croissance finira par s'arrêter et la théorie néoclassique rejoint ainsi la théorie classique de D. Ricardo.

Si l'on suppose la population donnée, une hausse de l'épargne va donner lieu à une hausse équivalente de l'investissement et de la croissance mais de façon transitoire : jusqu'à ce que l'économie atteigne son sentier de croissance équilibrée. Une hausse de l'investissement peut ainsi retarder l'état stationnaire mais pas le supprimer. Seul le progrès technique peut expliquer le maintien durable de la croissance.

Solow introduit donc un progrès technique dans son modèle mais il s'agit d'un progrès technique autonome : au capital et au travail, R., Solow ajoute ainsi un troisième facteur, le progrès technique. Ce dernier est considéré comme indépendant de toute variable économique (il est exogène) et survenant seulement en fonction du temps. Par ailleurs, puisque la rémunération des facteurs absorbe la totalité de la recette (**règle de l'épuisement du produit**), le progrès technique est donc nécessairement gratuit. Il s'agit là du **facteur résiduel** qui explique l'essentiel de la croissance dans la plupart des travaux sur la « comptabilité de la croissance ».

Les théories de la croissance endogène vont par la suite chercher à montrer que le progrès technique trouve son origine dans l'activité des agents économiques.

⇒ Une des conclusions importantes du modèle de Solow est celle de la **convergence**. En effet, si la croissance provient essentiellement du progrès technique et si ce dernier est gratuit, tous les pays pourront en bénéficier. Ce résultat sera remis en question par les théories de la croissance endogène.

⇒ Dans les années 1960, des économistes de Cambridge (Angleterre), P. Sraffa (1898-1983) et J. Robinson (1903-1983) ont critiqué la possibilité de mesurer le capital. Le capital est composé de biens hétérogènes, ce qui conduit à l'impossibilité d'une mesure agrégée du stock de capital. Si l'on essaie de surmonter la difficulté en utilisant des évaluations en valeur de ces biens hétérogènes (comme le préconisent les néoclassiques), il survient alors un problème logique. En effet, la valeur du capital dépend de son taux de profit aussi bien que du montant du capital investi : autrement dit la valeur du capital dépend en fin de compte de la valeur du capital, le raisonnement est circulaire.

● *Les théories de la croissance endogène*

Le qualificatif de théories de la **croissance endogène** fait référence à un courant de pensée qui s'est développé aux États-Unis depuis le milieu des années 1980. Les deux articles fondateurs de ce courant sont ceux d'économistes formés à l'école de Chicago : P. M. Romer (1986) et R. E. Lucas (1988).

Bien que conservant un cadre d'analyse néoclassique, les théories de la croissance endogène constituent une réponse aux insuffisances du modèle de Solow qui explique l'essentiel de la croissance par un progrès technique exogène et qui conclut à la nécessaire convergence des économies. Les nouvelles théories de la croissance cherchent à montrer que la croissance est un phénomène auto-entretenu permis par les comportements des agents économiques qui accumulent : du capital physique, de la technologie, du capital humain et du capital public. Cette accumulation de différents types de capital se caractérise par la croissance des rendements et des effets externes positifs. Les théories de la croissance endogène réhabilitent ainsi sous conditions le rôle de l'**État** dans la croissance.

Le capital physique

P. Romer a renouvelé l'analyse de l'investissement comme facteur de la croissance. Il propose en 1986 un modèle basé sur les phénomènes d'**externalité** entre les **firmes** : en investissant dans de nouveaux équipements, une firme se donne les moyens d'accroître sa propre production mais également celle des autres firmes, concurrentes ou non. En effet, l'investissement dans de nouvelles technologies est le point de départ de nouveaux apprentissages par la pratique : amélioration des équipements en place, travaux d'ingénierie (agencement des techniques existantes), augmentation de la compétence des travailleurs... Or, ce savoir qui ne peut être approprié par la firme qui le produit se diffuse inévitablement aux autres firmes.

La technologie

Les investissements en **recherche-développement** ont un double effet :

- ils sont à l'origine de biens et **services** nouveaux, protégés par des brevets, et par conséquent source de revenus pour les innovateurs ;
- ils sont également pourvoyeurs d'idées qui serviront de point de départ à des innovations ultérieures et à des externalités positives. Ces idées sont en effet des **biens collectifs**, d'accès ouvert, permettant à des firmes autres que l'innovateur initial de faire progresser la technique. C'est l'accumulation de ces

connaissances nouvelles, issues de connaissances anciennes et de la recherche, qui fait progresser la technologie, et donc la productivité.

Le capital humain

Le **capital humain** a été mis en évidence par deux économistes de l'école de Chicago, Th. Schultz et G. Becker et est au centre des recherches menées par R. Lucas. Il désigne l'ensemble des capacités apprises par l'individu qui accroissent son efficacité productive. Chaque individu est en effet « propriétaire » d'un certain nombre de compétences, qu'il valorise en les vendant sur le **marché du travail**. Dans ce schéma, l'éducation est un investissement dont l'individu attend un certain retour.

Le capital humain engendre des effets externes positifs. Par exemple la production des **entreprises** est en partie dépendante du niveau de capital humain de toute l'économie dans la mesure où une entreprise est plus efficace lorsqu'elle est dans un environnement de main-d'œuvre qualifiée. La **productivité** d'un travailleur dont le capital humain est élevé sera d'autant plus forte qu'il trouvera dans un environnement où le niveau de capital humain est également élevé, etc.

Il est alors naturel de souligner que la tendance plus que séculaire dans les pays occidentaux à un allongement de la durée moyenne de la scolarité est une cause non négligeable de la croissance.

Le capital public

Il correspond aux infrastructures de communication et de transport. Elles sont au cœur du modèle élaboré par R.J. Barro.

Le capital public n'est qu'une forme de capital physique qui résulte des investissements opérés par l'État et les collectivités locales. Le capital public comprend donc également les investissements dans les secteurs de l'éducation et de la recherche, dans les infrastructures. Tout ceci donne lieu à des effets externes positifs qui justifie l'intervention publique puisque l'équilibre du marché n'est plus un optimum. Dans le cas d'externalités positives, la production d'équilibre est inférieure à l'optimum. Dans ce contexte, il pourra incomber à l'État de créer des structures institutionnelles destinées à encourager l'investissement, la recherche, l'éducation et la construction d'infrastructures.

Innovations, destruction créatrice et spécialisation

Certains modèles de croissance endogène se rattachent explicitement à l'œuvre de J.A. Schumpeter (1883-1950), en particulier les modèles centrés sur les innovations concernant la variété et la qualité des biens. Dans ces

modèles sont également intégrés les effets positifs de la spécialisation des secteurs de l'économie, effets qu'A. Young avait mis en avant en 1928.

Dans le modèle de P. Romer (1990), l'innovation provoque une croissance de la productivité en créant de nouvelles variétés de biens, en particulier des biens intermédiaires. Il en résulte un accroissement du nombre de **branches** et une plus grande spécialisation qui, par elle-même est en mesure d'entretenir la croissance. Dans le modèle de Romer, les nouvelles variétés proviennent des investissements en **recherche-développement** motivés par la recherche de **rente de monopole**.

Dans le modèle de Ph. Aghion et P. Howitt, les innovations améliorent la qualité des biens et rendent obsolètes les biens et les techniques de production antérieurs. Le modèle prend en compte une diversité des secteurs et dans chaque industrie, le bien est produit par l'innovateur le plus récent qui est un jour remplacé par un autre innovateur. L'innovation a deux inputs : les dépenses d'innovation de l'innovateur privé et le stock de connaissances publiquement disponibles qui résulte de l'action des innovateurs précédents. Le taux de croissance à long terme de l'économie dépend du taux d'innovation de l'économie toute entière : l'amélioration de la qualité des biens dans tous les secteurs permet une croissance auto-entretenu. Dans ce modèle, les pays qui sont loin de la **frontière technologique** mondiale obtiennent un gain plus important grâce aux innovations.

● *Croissance et institutions*

La reconnaissance de l'importance du rôle des **institutions** dans la croissance économique n'est pas nouvelle comme en témoignent les analyses de K. Marx (1818-1883), de l'école historique allemande et de l'**institutionnalisme**. En 1993, R. Fogel (né en 1926) et D. North (né en 1920) ont reçu le prix Nobel pour leurs travaux centrés sur le rôle des institutions.

Alors que les théories traditionnelles avancent comme variables explicatives de la croissance le rôle de l'accumulation du capital, la technologie et les économies d'échelle, « pour North, ces facteurs ne sont pas les causes de la croissance économique, ils n'en sont que la manifestation. Les causes de la croissance doivent, selon lui, être recherchées dans les « incitations à une organisation efficiente » dans l'aptitude de la société à mettre en œuvre des « arrangements institutionnels » qui bénéficient autant aux individus qu'à la société.

J. Arrous, souligne que pour D. North, les institutions se définissent comme l'ensemble des règles qui régissent les interactions humaines. « De façon plus formelle, elles sont les contraintes imaginées par l'homme qui structurent

l'interaction politique, économique et sociale (...) Tout au long de l'histoire, les institutions ont été imaginées par les êtres humains pour créer de l'ordre et réduire l'incertitude dans l'échange. Avec les contraintes habituelles en sciences économiques, elles définissent l'ensemble des choix et déterminent en conséquence les coûts de transaction et de production et, à partir de là, la profitabilité et la faisabilité à s'engager dans l'activité économique ».

Prenant appui sur l'histoire économique, D. North multiplie les exemples où les institutions jouent un rôle majeur dans la croissance, que ce soit dans la construction de certaines infrastructures ou sur les marchés de capitaux, la législation des sociétés anonymes, etc. Il invoque par exemple les décisions de la puissance publique aux États-Unis pour financer la construction du canal de l'Érié ou encore l'autorisation du prêt à intérêt en Europe.

Pour J.-L. Gaffard, « il est maintenant communément admis que la croissance du produit et l'amélioration du niveau de vie interviennent dans un environnement caractérisé par la protection des droits de propriété, le respect des engagements contractuels, la concurrence sur le marché, une monnaie solide et un endettement privé comme public soutenable ».

Pour autant, tous ces principes relatifs aux institutions ne se concrétisent pas dans des politiques publiques identiques. Plusieurs voies sont possibles et il existe une **variété des capitalismes** et des **systèmes nationaux d'innovations**. Le **consensus de Washington** a imposé une configuration d'institutions supposée optimale. Pourtant, les pays d'Asie qui ont connu les meilleures performances de croissance se sont considérablement écartés de ce consensus (forte intervention publique, faible pouvoir des actionnaires, marchés du travail rigides, flux de capitaux contrôlés, etc.).

Dans l'**Union européenne**, la stabilité monétaire et budgétaire et la libéralisation de tous les marchés supposés favoriser la croissance ont conduit à des performances médiocres et divergentes entre pays. Ce constat devrait inciter à remettre en cause le consensus institutionnel et à réfléchir sur la mise en œuvre d'une véritable politique de croissance. Selon J.-L. Gaffard, cette dernière « repose vraisemblablement sur des engagements visant, d'une part, à renforcer les investissements communautaires notamment en matière de recherche-développement et de préservation de l'environnement, d'autre part, à réduire les inégalités de revenus et de richesse. (...) Elle relève de politiques actives conduites en réponse aux déséquilibres pour en éviter la propagation ».

► *Économie et écologie* ► *Productivité* ► *Comptabilité nationale*
► *Économie du développement* ► *Fluctuations et Crises* ► *Intégration économique* ► *Capital et investissement* ▷ *Déversement* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Mode d'accumulation* ▷ *Mode de régulation* ▷ *Nouvelle*

économie ▷ Politique climatique ▷ Règle de Hartwick ▷ Règle de Hotelling
▷ Système technique

- ARROUS J. (2006), *Les théories de la croissance*, Le Seuil, « Points ».
- DE BOISSIEU C., FLOUZAT D. (2006), *Économie contemporaine*, tome 3, *Croissance, mondialisation et stratégies économiques*, PUF.
- GAFFARD J.-L. (2011), *La croissance économique*, Armand Colin, « Cursus ».
- GUELLEC D., RALLE P. (2003), *Les nouvelles théories de la croissance*, La Découverte, « Repères ».
- GUELLEC D. (2009), *Économie de l'innovation*, La Découverte, « Repères ».
- ABRAHAM-FROIS G. (2002), *Dynamique économique*, Dalloz, « Précis », 9^e édition.
- AGHION PH., COHEN E. (2004), « Éducation et croissance », *Rapport au Conseil d'Analyse économique*, La Documentation française.
- AGHION PH. (2006), *Politiques économiques et croissance en Europe*, Rapport au CAE, La Documentation française.
- AGHION PH., HOWITT P. (2010), *L'économie de la croissance*, Economica.
- ARTUS P., CETTE G. (2004), *Productivité et croissance*, Rapport au CAE, Documentation française
- BOSSERELLE E. (2010), *Dynamique économique. Croissance, crises, cycles*, Éditions Gualino.
- MADDISON A. (2001) *L'économie mondiale : une perspective millénaire*, OCDE.
- NORTH D., WALLIS J., WEINGAST B. (2010), *Violence et ordres sociaux – Un cadre conceptuel pour interpréter l'histoire de l'humanité*, Gallimard, « Bibliothèque des idées ».
- OCDE (2004), *Comprendre la croissance économique*, Éditions de l'OCDE.
- SALA-i-MARTIN X., BARRO R.J. (2000), *La croissance économique*, Ediscience international.
- SOLOW R. (2001), *Institutions et croissance*, Albin Michel.
- @ Site de la Banque mondiale : www.worldbank.org
- Site de l'INSEE : www.insee.fr
- Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr
- Site de l'OCDE : www.oecd.org
- Site du Conseil d'analyse économique : www.cae.gouv.fr

Croissance effective

La croissance effective d'une économie est celle qui est constatée et mesurée à travers l'augmentation d'un indicateur de la **production** en volume (en général le **Produit Intérieur Brut**). La différence entre la **croissance potentielle** et la croissance effective permet de mesurer le **gap d'Okun**. Lorsque la croissance effective est inférieure à la croissance potentielle, l'économie est confrontée à une insuffisance de la **demande effective** qui conduit à une sous-utilisation des **facteurs de production** (notamment à un **chômage** qui est d'autant plus élevé que le gap d'Okun est important).

⇒ Ne pas confondre la croissance effective et le **taux de croissance effectif** du **modèle Harrod Domar**

► *Croissance économique* ► *Fluctuations et crises* ► *Politique économique* ► *Chômage conjoncturel* ► *Courbe de Beveridge* ► *Équilibre de sous-emploi*

Croissance endogène

La **théorie** de la croissance endogène remet en question l'idée d'un **progrès technique** exogène, et se développe sur la base d'une critique du **modèle de Solow**.

La théorie de la croissance endogène met ainsi en évidence quatre facteurs qui influent favorablement sur le **taux de croissance de l'économie** :

- Les **rendements d'échelle croissants** au niveau macroéconomique sont un des fondements de la croissance. Dans la lignée des travaux de P. Romer, les modèles de ce type attribuent la croissance à l'accumulation de **capital** physique. Ils ne rompent pas totalement avec l'**hypothèse** des rendements constants, car ils considèrent qu'il en va ainsi pour chaque **entreprise**. En revanche, au niveau macroéconomique, il existe des rendements d'échelle croissants liés aux externalités (**effets externes**) positives des **investissements**.

- L'intervention de l'**État** qui investit dans des infrastructures et conduit de ce fait à l'amélioration de la **productivité** des **entreprises** privées. Une analyse de R. Barro en 1990 a souligné ainsi que les infrastructures facilitent la circulation des informations, des personnes et des biens. L'**impôt** (destiné à financer ces investissements) joue ici un rôle positif sur la croissance et non plus seulement un effet de désincitation sur le secteur privé. Les infrastructures publiques constituent donc un facteur de croissance qui engendre des rendements croissants à long terme en raison des économies internes qu'elles permettent pour les producteurs privés

- La recherche-développement, étudiée dans des travaux de P. Romer, est considérée comme une activité à rendement croissant du double fait que la connaissance est un **bien non rival** et que le coût de son appropriation est, pour chaque chercheur, minimal. La croissance économique résulterait ainsi d'une activité **d'innovation**, engagée par des agents qui espèrent en tirer profit. Ces travaux rejoignent ceux de J. A. Schumpeter (1883

– 1950), puisque l’incitation fondamentale à l’innovation est liée au **monopole** temporaire qu’elle confère aux producteurs de biens nouveaux.

– L’accumulation de **capital humain**, mise en évidence par R. Lucas (né en 1937, prix Nobel en 1995) peut être volontaire (une accumulation de connaissances) ou involontaire (*learning by doing*). En outre, la productivité privée du capital humain a un effet externe positif car, en améliorant son niveau d’éducation et de formation, chaque individu augmente le **stock** de capital humain de la nation et, par là même, contribue à améliorer la productivité de l’économie nationale.

► *Croissance économique* ► *Économie du développement* ▷ *Croissance déséquilibrée*
▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Politiques de développement* ▷ *Stratégie de développement*

Croissance équilibrée (stratégie de)

La croissance équilibrée désigne une croissance obtenue dans les équilibres macroéconomiques (équilibre du **budget de l’État**, de la **balance des paiements** sans tension inflationniste et avec **plein-emploi**) visant à faire progresser de concert les différents **secteurs d’activité** de manière à ce que les secteurs les moins dynamiques ne freinent pas les autres.

Dans l’économie du développement, la croissance équilibrée renvoie à un débat sur les **politiques de développement**. La politique de **croissance** équilibrée, défendue par des auteurs comme P. Rosenstein-Rodan (1902-1985) ou R. Nurkse (1907-1952), s’inscrit dans une optique d’économie de marché tout en cherchant à renforcer les **investissements** en infrastructures pour favoriser les complémentarités de l’**industrialisation** simultanée de plusieurs **branches**. Elle consiste à provoquer un effort d’investissement rapide et massif (*big push*, selon Rosenstein-Rodan), pour rompre les **cercles vicieux du sous-développement**. P. Krugman a rendu hommage à cette approche en montrant qu’elle était déjà une véritable analyse de la **croissance endogène**.

► *Croissance économique* ► *Économie du développement* ▷ *Croissance déséquilibrée*
▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)* ▷ *Pôles de croissance* ▷ *Politique de développement* ▷ *Stratégie de développement*

Croissance extensive

La croissance extensive est une augmentation de la **production** qui repose principalement sur l’augmentation des quantités de **facteurs de production**.

Les **gains de productivité** sont alors limités.

On accroît par exemple la production agricole en défrichant de nouvelles terres.

► *Croissance économique* ► *Investissement* ▷ *Croissance intensive*

Croissance externe

La croissance externe désigne un processus par lequel l'**entreprise** s'agrandit par regroupement avec d'autres entreprises préexistantes dont elle prend le contrôle.

► *Entreprise et système productif* ► *Capital et investissement* ▷ *Absorption* ▷ *Fusion*
▷ *Concentration* ▷ *Croissance interne*

Croissance intensive

La croissance intensive est une augmentation de la **production** qui repose principalement sur l'amélioration de l'efficacité de la **combinaison productive** et donc sur de forts **gains de productivité**.

Par exemple, dans la production agricole, l'utilisation de nouvelles plantes et de nouveaux assolements permet une augmentation de la production agricole à quantité de facteurs inchangés.

► *Croissance économique* ► *Capital et investissement* ▷ *Croissance extensive*

Croissance interne

La croissance interne est une forme de développement de la **firme** où celle-ci crée en son sein de nouvelles **capacités de production**.

⇒ Ne pas confondre avec l'**autofinancement**.

► *Entreprise et système productif* ► *Capital et investissement* ▷ *Croissance externe*
▷ *Concentration*

Croissance potentielle

La croissance potentielle se définit comme la croissance qui résulterait de l'utilisation efficiente de la totalité des **facteurs de production** existants.

La **croissance économique** effective se définit comme la croissance empiriquement mesurée. L'écart entre le taux de la croissance effective et celui de la croissance potentielle conduit à deux situations :

– lorsque le taux de **croissance effective** est inférieur au taux de croissance potentielle, le **taux d'utilisation des capacités de production** est insuffisant et le **chômage** augmente.

– lorsque le taux de croissance effective est supérieur au taux de croissance potentielle, le taux d'utilisation des capacités est à son maximum et l'économie nationale se trouve en situation de « surchauffe » (pression inflationniste).

La croissance potentielle peut donc se définir comme la croissance maximale compatible avec une **inflation** stable.

► *Croissance économique* ▷ *Gap d'Okun* ▷ *Loi d'Okun* ▷ *NAIRU* ▷ *Produit intérieur brut*
▷ *Taux de chômage naturel*

Croissance soutenable

▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Soutenabilité du développement* ▷ *Soutenabilité faible*
▷ *Soutenabilité forte*

Croissance transmise

La croissance transmise est un modèle néoclassique de convergence des économies, inspiré du **modèle de Solow**, qui prend en compte les flux internationaux de capitaux des pays développés vers les pays moins développés. Au fur et à mesure qu'un pays accumule du **capital** par travailleur, il se rapproche de son **sentier de croissance équilibrée** de long terme, et l'opportunité d'investir dans un pays moins capitaliste où la **productivité du capital** est plus forte s'accroît. L'**hypothèse** d'une mobilité internationale du **capital** conduit à un investissement soutenu dans les pays moins développés dont le rythme de croissance devient plus rapide que celui des pays plus riches. Cela conduit à un processus de **convergence économique** à long terme des niveaux de **produit intérieur brut (PIB)** par tête.

► *Économie du développement* ► *Productivité* ▷ *Pays émergents* ▷ *Modèle de Cairnes et Cairncross* ▷ *Transfert de technologie*

Croissance verte

Selon l'**Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE)**, la croissance verte consiste « à promouvoir la croissance et le développement tout en réduisant la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, en limitant le plus possible la production de déchets et le gaspillage des ressources naturelles, en préservant la biodiversité et en renforçant la sécurité énergétique ». Dans cette perspective l'investissement environnemental est une source de la **croissance économique** et une condition du **développement durable**.

► *Économie et écologie* ► *Croissance économique* ▷ *Capital naturel* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Politique climatique*

Croissance zéro

La croissance zéro est une expression utilisée dans les années 1970 par un rapport du Club de Rome à la suite d'un débat portant sur les effets pervers de la **croissance économique** (pollution, épuisement des **ressources naturelles**) et le partage inégalitaire de ses fruits. Certains économistes se sont alors demandés s'il ne fallait pas « stopper » la croissance, en défendant l'**hypothèse** d'une « croissance zéro ».

► *Croissance économique* ▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Développement durable*

CSG

▷ *Contribution sociale généralisée*

Culture d'entreprise

La culture d'entreprise désigne l'ensemble des valeurs et des traditions propres à chaque **entreprise** et produites par l'histoire particulière de cette entreprise : celle de la personnalité de ses fondateurs et de ses dirigeants, celle de son **organisation**, celle des discours sur ses savoirs et savoir-faire, celle de ses réussites et de ses échecs mais aussi celle des conflits qui l'ont traversée. La culture d'entreprise est un élément de socialisation, de sociabilité, de cohésion des identités sociales et professionnelles.

⇒ Dans les années 1980, ce concept, dérivé des analyses sociologiques, a été utilisé dans une perspective managériale. La culture d'entreprise a souvent pris la forme d'une charte retenant certains aspects culturels de l'organisation (valeurs, symboles, mythes, rites, etc.) pour produire ou renforcer une cohésion sociale interne à l'entreprise. La culture d'entreprise s'est heurtée aux effets des politiques de **flexibilité** mises en œuvre au sein des entreprises (précarisation de la main-d'œuvre).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Compétitivité* ▷ *Efficiencia* ▷ *Gouvernement d'entreprise* ▷ *Organisation de la production* ▷ *Société anonyme*

Cumulativité

Il y a cumulativité des connaissances dans la mesure où, au cours du temps, les scientifiques constituent un stock croissant de **théories** et de propositions qui sont confirmées ou ont résisté à des épreuves de **réfutation**. Les théories ou **hypothèses** réfutées sont éliminées des connaissances scientifiques. La cumulativité peut résulter soit d'un progrès linéaire, soit d'une succession de **révolutions scientifiques**.

⇒ J.A. Schumpeter (1883-1950) considère par exemple que l'histoire de l'analyse économique est caractérisée par un processus cumulatif de production de connaissances.

► *Épistémologie économique* ▷ *Ceinture protectrice*

Currency principle

La thèse du *currency principle* a été défendue en Grande-Bretagne au XIX^e siècle par des économistes qui considéraient que l'émission de **billets de banque** devait être strictement liée à l'encaisse métallique de la **Banque centrale**. D. Ricardo (1772-1823) a été un défenseur particulièrement influent de ce point de vue qui l'a emporté sur le **banking principle** et a conduit à l'adoption de la loi bancaire britannique de 1844 (Acte de Peel).

► *Monnaie* ► *Convertibilité* ► *Dichotomie* ► *Étalon-or*

Cycle

Un cycle est le retour périodique d'un même type de phénomène. De nombreux phénomènes économiques peuvent avoir un caractère cyclique.

On observe un cycle d'activité économique (**cycle Kitchin**, **cycle Juglar**, **cycle Kondratief**).

Au niveau de l'**entreprise**, il existe un cycle de **production** pour réaliser un produit, pour le développer sur les **marchés**, (**cycle du produit**), voire pour l'**emploi** (**cycle de la productivité**).

Pour les individus, on peut repérer des comportements cycliques (l'épargne dans la **théorie du cycle de vie**, les **anticipations** sur les **marchés financiers**).

Les cycles en économie peuvent s'appuyer sur des variables réelles (**innovation**, **progrès technique**, **productivité**) ou monétaires (**crédit** et cycle d'endettement) pour expliquer des fluctuations économiques, voire les anticiper.

► *Fluctuations et crises* ► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ► *Cycle réel (théorie du)* ► *Destruction créatrice* ► *Modèle de la toile d'araignée ou Cobweb* ► *Ocillateur*

Cycle de la productivité

Le cycle de la productivité est un **cycle** lié aux décalages entre les variations du volume de la **production** et l'ajustement du volume de l'**emploi**.

Au niveau microéconomique, les **entreprises** ajustent avec lenteur l'emploi :

– quand la production se ralentit, l'emploi se maintient pendant un certain temps. Cela fait chuter les **gains de productivité** ;

– quand il y a une **reprise**, l'emploi ne s'accroît qu'avec un retard. Cela fait augmenter les gains de productivité.

La réglementation de l'emploi, l'**investissement** en **capital humain**, l'**incertitude** des **entrepreneurs**, sont des facteurs qui jouent sur l'ampleur de ce cycle.

► *Fluctuations et crises* ► *Productivité* ▷ *Cycle Kitchin* ▷ *Cycle Juglar* ▷ *Cycle Kondratieff* ▷ *Grappe d'innovations* ▷ *Hystérésis* ▷ *Oscillateur*

Cycle de vie

▷ *Théorie du cycle de vie*

Cycle du produit

Le cycle du produit est, par analogie au modèle biologique, une approche de l'évolution de **marché** d'un produit selon quatre phases caractéristiques :

- 1) le lancement du nouveau produit – les ventes sont faibles et progressent lentement ;
- 2) la croissance – le produit réalise sa percée et les ventes progressent rapidement ;
- 3) la maturité – les consommateurs potentiels sont équipés et la demande plafonne ;
- 4) le déclin – le produit a vieilli : les ventes régressent puis la **production** finit par s'arrêter.

R. Vernon (*International Investment and International Trade in the Product Cycle*, 1966) a utilisé ce schéma pour expliquer l'évolution du **commerce extérieur** américain. L'**innovation** confère un avantage à la **firme**, avantage qu'elle gère internationalement.

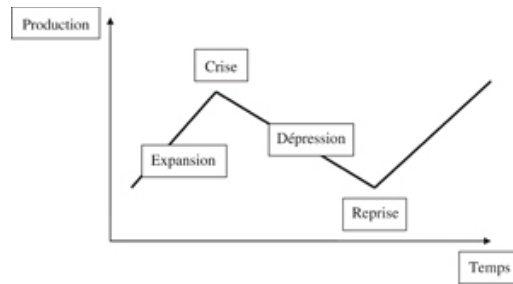
⇒ Ne pas confondre avec la **théorie du cycle de vie**.

► *Fluctuations et crises* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Internationalisation de la production* ▷ *Société transnationale*

Cycle économique

Selon la définition de A.F. Burns et W.C. Mitchell, membres du Bureau national de recherches économiques (NBER), « Un cycle consiste en une phase d'expansion simultanée de nombreux secteurs d'activité, période suivie d'une phase de contraction similaire, puis d'une reprise qui débouche sur la phase d'expansion du cycle suivant. Cette séquence est récurrente mais non périodique » (*Measuring Business Cycles*, 1946).

Plusieurs catégories de cycles économiques peuvent être distinguées en fonction de leur durée. Un cycle comporte généralement quatre phases présentées dans le schéma suivant :



La phase d'**expansion** est marquée par la hausse de la **production** en volume.

La **crise économique** correspond à un retournement à la baisse du niveau de la production.

La phase de **dépression** est caractérisée par la contraction de la production, elle s'accompagne d'un mouvement de **déflation**.

La phase de **reprise** correspond au minimum du cycle et à un retournement à la hausse de la production.

⇒ L'existence de cycles variables par leur amplitude (écart entre le niveau d'activité le plus haut et le plus bas) et leur durée, génère des fluctuations de la **croissance** économique.

► *Fluctuations et crises* ▷ Cycle Juglar ▷ Cycle Kitchin ▷ Cycle Kondratief

Cycle Juglar

Le cycle Juglar (ou encore cycle des affaires) est un **cycle économique** d'une durée de dix ans environ. Il est aussi qualifié de cycle majeur par opposition au **cycle** Kitchin. Ce retour périodique des crises, tous les 8 à 11 ans, a été observé par C. Juglar (1819-1905) aux États-Unis, en France et en Angleterre (1826, 1836-1837, 1847, 1857), à partir des **bilans** bancaires. Juglar attachait une importance particulière au **crédit** accordé par les **banques** (facilités de l'**escompte** puis réduction drastique) mais selon lui, c'est l'**investissement** qui jouait, en définitive, un rôle central.

Les analyses des cycles sont nombreuses mais on peut distinguer deux types d'explication :

- une explication monétaire et financière (**théorie monétariste** et école autrichienne) ;
- une explication réelle (**chocs d'offre** ou **chocs de demande**).

⇒ Depuis 1945, le cycle ne se traduit pas par des phases d'alternance d'**expansion** et de **dépression** mais par des fluctuations autour d'un **trend** de **croissance** (alternance de phases de croissance et de **récession**).

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique* ▷ Cycle réel

Cycle Kitchin

Le cycle Kitchin est un **cycle économique** court d'une durée de quarante mois environ (3 ans et demi). Il est souvent lié à des opérations d'augmentation ou de liquidation des **stocks**. Ces pratiques de gestion de stocks conduisent en effet à des fluctuations de la **production**.

Ce cycle, repéré par l'américain J. Kitchin (*Cycles et tendances des variables économiques*, 1923), est souvent qualifié de « cycle mineur ».

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique* ► *Cycle économique* ► *Cycle Juglar*

Cycle Kondratief

Le cycle Kondratief désigne un **cycle économique** long, d'une durée moyenne de 50 à 60 ans. C'est J. A. Schumpeter qui a donné à ce cycle le nom de l'économiste soviétique N. Kondratief (*Les grands cycles de la conjoncture*, 1920). Fondateur en 1920 de l'Institut de la conjoncture à Moscou, Kondratief a étudié les mouvements séculaires des **prix** et des quantités réelles en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis et a mis en évidence le cycle qui porte désormais son nom.

Ce cycle comporte deux phases :

1. Une phase A ascendante qui réunit des conditions favorables à la **croissance** : découvertes modifiant radicalement les techniques et l'échange, accroissement des **investissements**, expansion de la circulation monétaire, diversification des activités, augmentation du **pouvoir d'achat** agricole, apparition de nouveaux pays dans l'économie mondiale. Mais des forces agissent en sens inverse (augmentation des prix, retournement dans les commandes de biens de capitaux, **concurrence** internationale plus intense, bouleversements sociaux et guerres, augmentation des capitaux improductifs).

2. Une phase B (ou dépression) qui s'accompagne d'une baisse des prix, des **taux d'intérêt** et de l'activité économique notamment dans l'agriculture. Selon Kondratief « À mesure que la tendance à la baisse se développe les facteurs qui favorisent l'accumulation et la concentration du capital commencent à entrer en action » (nombreuses inventions, épargne abondante, remplacement des biens capitaux essentiels) préparant ainsi une nouvelle phase A.

Deux grands cycles et demi ont été mis en lumière par Kondratief :

– le 1^{er} Kondratief (1780-1790 à 1844-1851) correspond à l'expansion du textile, de la métallurgie et de la chimie, etc. Le retournement (début de la phase B) se situe vers 1844-1851 ;

– le 2^e Kondratief (1844-1851 à 1890-1896) s'articule avec le développement du chemin de fer et de l'acier, associé à l'entrée des États-Unis dans le commerce mondial et aux découvertes d'or d'Australie et de Californie. Le retournement se situe vers 1870-1875 ;

– le 3^e Kondratief (1891-1896 à 1914-1920) se traduit par le développement des industries électriques, chimiques et des moteurs, l'apparition de l'Australie, l'Argentine et le Canada dans le commerce mondial, l'accroissement de l'extraction d'or et l'instauration de l'étalon-or. Le retournement se situa vers 1914-1920.

Pour Kondratief, l'explication du cycle se fonde surtout sur le renouvellement de certains **investissements** lourds.

Les analyses de J. A. Schumpeter (*Business Cycles*, 1939) conduisent à associer à chaque Kondratief, des **innovations** majeures. Prolongeant cette analyse, des économistes néo-schumpétériens (G. Mensch, Ch. Freeman) ont mis en lumière un quatrième Kondratief (1939-1996) avec un point de retournement en 1973. Dans cette perspective, une troisième **révolution industrielle** se dessinerait avec un cinquième Kondratief dont la phase A s'amorcerait à la fin du XX^e siècle.

Il existe d'autres explications du cycle Kondratief qui reposent sur :

– des facteurs monétaires : place du **crédit** et de l'accroissement de la **masse monétaire** pour G. Cassel (1866-1945), baisse des prix pour F. Simiand (1873-1935) ;

– des facteurs politiques : tout mouvement de baisse de longue durée des prix est précédé par une guerre tandis que les phases descendantes ont été des périodes de paix.

⇒ Le cycle long permet une lecture de l'histoire économique que certains économistes contestent : ils ne reconnaissent qu'un seul type de cycle, le **cycle Juglar**. D'autres auteurs se contentent de donner au cycle long, une portée heuristique mais les points de retournement diffèrent selon les auteurs.

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique* ▷ *Cycle Juglar* ▷ *Cycle Kitchin*
▷ *Progrès technique*

Cycle long

► *Fluctuations et crises* ▷ *Cycle Kondratief*

Cycle majeur

► *Fluctuations et crises* ▷ *Cycle Juglar*

Cycle mineur

► *Fluctuations et crises* ▷ *Cycle Juglar*

Cycle réel (théorie du)

La théorie du cycle réel est une approche du **cycle** développée dans les années 1980 pour montrer que les fluctuations de l'activité économique résultent de la réponse optimale des **agents économique** à un choc exogène et temporaire de **productivité**.

À la suite des articles des économistes F. Kydland et E. Prescott (*Time to Build and Aggregate Fluctuations*, 1982) et J. R. Long et Ch. Plosser (*Real Business Cycles*, 1983) on considère un agent représentatif tout à la fois, consommateur et producteur (Robinson Crusoe) qui alloue, tout au long de sa vie, son temps d'activité et de loisir de façon optimale. En réponse à un événement aléatoire (choc technologique non anticipé par exemple si les noix de coco sont plus abondantes aujourd'hui), Robinson peut avoir deux types de réponse :

- s'il ne se préoccupe pas du futur, il peut consommer plus aujourd'hui sans changer sa quantité de travail et son **investissement** ;
- s'il se préoccupe du futur, sa réaction dépend du caractère durable ou transitoire du choc technologique (abondance de la récolte) et de sa préférence pour le loisir présent et futur.

Si le choc est temporaire, il est incité à modifier sa fonction de production en investissant davantage, sa fonction d'utilité intertemporelle peut le conduire à travailler moins dans le présent ou bien à travailler davantage aujourd'hui et moins demain.

Si le choc est permanent, Robinson est incité à travailler moins et à investir moins (il obtient plus avec le même effort).

En conséquence, la production peut se situer au-dessus ou en dessous de la trajectoire optimale de la **tendance** de long terme. Ce sont donc les chocs temporaires de **productivité** qui entraînent une évolution cyclique de la **consommation**, de l'investissement et de l'**emploi**.

⇒ Selon, la théorie du cycle réel, les **fluctuations économiques** ne résultent pas de rigidités à court terme des **prix**, des **salaires**, de l'**offre** ou de l'information imparfaite des agents, mais de leur réponse optimale à un choc.

► *Fluctuations et crises* ▷ Arbitrage intertemporelle ▷ Cycle Kitchin ▷ Cycle Juglar
▷ Cycle Kondratieff ▷ Grappe d'innovations ▷ Oscillateur ▷ Toile d'araignée (Cobweb)

D

Décentralisation

La décentralisation est une politique visant à transférer des compétences de l'**État** central aux collectivités territoriales dotées de la personnalité juridique (communes, départements, régions). En France, la réforme de 1982 a réalisé une importante décentralisation.

D'un point de vue économique, la décentralisation repose sur l'idée que la gestion des interventions publiques par des instances élues plus proches des usagers conduira à une plus grande **efficience**.

⇒ Ne pas confondre avec la déconcentration qui délègue des compétences à des services de l'État implantés dans les régions, les départements et les communes.

► *Économie publique* ▷ *Régulation* ▷ *Subsidiarité*

Décile

Le premier décile D_1 d'une série statistique est la valeur de la variable étudiée telle que 10 % de la population étudiée prend une valeur inférieure ou égale à D_1 et 90 % prend une valeur supérieure ou égale à D_1 . On définirait de même le 2^e décile avec les proportions 20 %, 80 % et ainsi jusqu'au 9^e décile, avec les proportions 90 %, 10 %. Il y a neuf déciles. Par exemple, lorsqu'on étudie la répartition des **ménages** français en fonction de leur **revenu**, le premier décile sera la valeur du revenu telle que 10 % des ménages français ont un revenu inférieur ou égal à cette valeur, et 90 % ont un revenu supérieur ou égal à cette valeur.

⇒ Il ne faut pas confondre les déciles (au nombre de 9) et les sous-ensembles (au nombre de 10) délimités par les déciles et contenant 10 % de la population statistique

⇒ D'une manière générale, les **quartiles**, déciles, **centiles**, sont appelés des quantiles.

▷ *Dispersion*

Décloisonnement

Sur les **marchés des capitaux**, on appelle décloisonnement la suppression des barrières entre les métiers de la finance, entre les différents produits et entre les différents **marchés**. Par exemple, la distinction entre **banque d'affaires** et banque de dépôts a progressivement disparu en France à partir de 1966. De même, aux États-Unis, le *Glass-Steagall Act* de 1933, qui séparait les banques d'affaires, les banques de dépôts et les sociétés d'assurance a été abrogé en 1999. Le décloisonnement a pour effet d'accroître l'interdépendance des différents marchés.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Financiarisation* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Règle des trois D*

Décollage

▷ *Démarrage (Take off)*

Décomposition internationale des processus productifs

La décomposition internationale des processus productifs (DIPP) est un approfondissement de la **division internationale du travail** des segments d'un même processus productif. Concrètement, la DIPP correspond au fait que les firmes opèrent une **externalisation** de certains segments de la chaîne de valeur (l'assemblage par exemple), ce qui peut donner lieu à une **exportation** préalable de composants (tissus, pièces détachées...) et/ou à des **investissements directs à l'étranger** (filiale d'assemblage ou de montage) et/ou à de la **sous-traitance** internationale. Les **firmes multinationales** sont les acteurs privilégiés de la mise en œuvre la DIPP dans de nombreux secteurs industriels (automobile, textile-habillement,

électronique, informatique...). Il en résulte une croissance des échanges de produits intermédiaires et du **commerce intra-firme**.

Selon B. Lassudrie-Duchêne (1982), les **avantages comparatifs** des nations ne doivent pas être observés seulement au niveau des produits finals mais aussi au niveau de la fragmentation des processus productifs entre les différents sites. La principale limite à la DIPP est l'importance des **coûts de transaction** et des coûts de coordination.

► *Commerce international* ► *Entreprise et système productif*
► *Mondialisation* ► *Intégration économique* ▷ *Commerce intrabranche*
▷ *Compétitivité* ▷ *Délocalisation* ▷ *Spécialisation* ▷ *Firme globale* ▷ *Firme réseau*

Découplage

Le terme découplage désigne une situation où deux variables auparavant liées deviennent progressivement indépendantes. Le terme découplage s'applique à de nombreux domaines :

– en matière de politique écologique, le découplage consiste à assurer la croissance du **produit intérieur brut par tête** en émettant moins de CO₂. Cela peut être obtenu en réduisant l'intensité énergétique par unité de PIB (croissance sobre en énergie) et l'intensité en CO₂ de l'énergie consommée. La **courbe de Kuznets environnementale** décrit un scénario où, au-delà d'un certain niveau de production par tête, il y a découplage ;

– en matière de politique agricole dans l'**Union européenne**, le découplage renvoie à une réorientation de la **politique agricole commune** qui conduit à ce que les aides allouées aux agriculteurs ne sont plus proportionnelles aux quantités produites.

Le découplage renvoie aussi à la question de la corrélation entre les **fluctuations économiques** qui affectent des espaces économiques différentes. Par exemple, lors de la **crise des subprimes**, la thèse du découplage avançait que la croissance des **pays émergents** était devenue moins dépendante de la croissance américaine, du fait du dynamisme de la **consommation** et de l'**investissement** domestiques et de la diminution de

la part des États-Unis dans les exportations de ces pays. Mais cette thèse n'a pas été validée.

Le découplage renvoie encore à la dissociation des espaces productifs et les espaces fiscaux. Par exemple, entre le lieu où les **entreprises** exercent leurs activités et investissent et le lieu où les bénéfices sont déclarés à des fins fiscales.

► *Intégration économique* ► *Économie et écologie* ► *Intégration économique* ► *Politique économique* ► *Commerce international* ► *Mondialisation* ▷ *Barrières non tarifaires* ▷ *Protectionnisme* ▷ *Capital naturel* ▷ *Ressources naturelles*

Découvert

Le découvert est une technique de **crédit** qui consiste pour un banquier à autoriser un client à tirer sur son compte des sommes supérieures à ses **avoirs** du moment. Le montant du découvert est négocié et les sommes utilisées dans ce cadre donnent lieu au paiement d'un **intérêt** débiteur.

⇒ L'utilisation du découvert par le client entraîne la création de **monnaie scripturale** par la **banque**.

► *Monnaie* ▷ *Banque* ▷ *Création monétaire* ▷ *Monétisation de créance* ▷ *Taux d'intérêt*

Décroissance

La décroissance est la baisse du niveau de la **production**. Les partisans de la thèse de la décroissance dénoncent les conséquences écologiques de la **croissance économique** (épuisement des ressources non renouvelables, pollution, émission de gaz à effet de serre, atteintes à la biodiversité). Ils considèrent que le **développement durable** est une mystification car il n'est pas possible selon eux de faire croître indéfiniment la production dans un monde fini. En effet les partisans de la **décroissance soutenable** ou décroissance supportable s'opposent aux défenseurs du développement durable parce qu'ils considèrent que le **capital** naturel s'épuise avec la croissance et que le recyclage des déchets est insuffisant pour réduire

l'**empreinte écologique**. La thèse de la décroissance repose aussi sur la critique de l'extension de la sphère marchande. La décroissance est contestée par des économistes qui mettent l'accent sur la nécessité d'augmenter la production pour répondre aux besoins sociaux en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, etc. d'une grande partie de la population mondiale. Ils insistent aussi, en s'appuyant sur la **courbe de Kuznets environnementale**, sur le fait qu'un niveau plus élevé de développement et une croissance verte est susceptible de réduire les effets négatifs de l'augmentation de la production (technologies plus économes en énergie, etc.

► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ► *Croissance économique* ► *Capital et investissement* ► *Mondialisation* ▷ *Accord de Kyoto* ▷ *Économie solidaire* ▷ *Économie alternative* ▷ *Productivisme* ▷ *Progrès économique* ▷ *Ressources naturelles* ▷ *Sommet de Copenhague* ▷ *Soutenabilité du développement*

Décroissance soutenable

La décroissance soutenable désigne une **politique économique** dont l'objectif serait de diminuer en valeur absolue la **production** et la **consommation**, sans provoquer de tensions sociales susceptibles de conduire à une remise en cause de la démocratie ou à des conflits militaires.

Les promoteurs de la décroissance soutenable considèrent que, pour sauvegarder les conditions naturelles de la vie humaine, il ne suffit pas de freiner la **croissance économique** ou d'opter pour une **croissance zéro**, mais il est nécessaire d'inverser la logique de croissance car, selon eux, une croissance continue est impossible au sein d'un monde fini. Ils considèrent que le concept de **développement durable** est une contradiction dans les termes : selon eux aucun **développement** reposant sur la croissance de la production n'est soutenable.

⇒ Certains partisans de la décroissance font une distinction entre la situation des pays riches où la décroissance devrait être rapide, et celle des **pays les moins avancés** où une croissance respectueuse des équilibres écologiques est possible.

► *Économie et écologie* ► *Mondialisation* ▷ *Accord de Kyoto* ▷ *Courbe de Kuznets environnementale* ▷ *Économie alternative* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Économie des ressources naturelles* ▷ *Soutenabilité de la dette* ▷ *Économie solidaire* ▷ *Productivisme*

Déduction

La déduction est l'opération qui, sur la base d'**axiomes** ou de **conjectures**, consiste à formuler, dans le cadre d'un raisonnement logique, d'autres propositions. Dans les disciplines logico-formelles (logique, géométrie, algèbre...) la valeur de vérité d'une proposition déduite est liée exclusivement au respect des règles de la logique interne du raisonnement. Dans les « sciences de l'empirie » (physique aussi bien que **science économique**) la validité des propositions déduites suppose à la fois la cohérence interne du raisonnement et la soumission des énoncés à des épreuves de **réfutation** ou de **vérification**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Axiomatique* ▷ *Méthode hypothético-déductive* ▷ *Théories économiques*

Défaillances du marché

On appelle défaillance du marché (*marketfailure*), une situation dans laquelle, pour des raisons techniques, la **régulation** par le **marché** se révèle impossible ou inadéquate. Les principales défaillances du marché, mises en évidence notamment par les théoriciens de l'**économie du bien être**, sont :

- les **rendements d'échelle** croissants qui conduisent à une situation de **monopole naturel** ;
- les effets externes ;
- les **biens collectifs**.

Pour de nombreux économistes, l'existence de défaillances du marché justifie diverses formes d'intervention économique de l'État. Certains économistes libéraux contestent ce point de vue et considèrent qu'il est

toujours possible d'assurer une régulation par le marché dès lors que les **droits de propriété** sont correctement définis.

► *Marchés et prix* ▷ *École autrichienne* ▷ *Équilibre général* ▷ *Théorème de Coase*

Défaut de paiement

▷ *Risque de défaut*

Déficit budgétaire

Le déficit budgétaire est un **solde budgétaire** négatif. Son montant résulte de l'écart entre les dépenses (comptabilisées négativement) et les recettes (comptabilisées positivement) qui sont présentées dans la **Loi de finances**.

Certains économistes considèrent qu'il est indispensable de respecter un strict équilibre budgétaire alors que d'autres (le plus souvent keynésiens) estiment que le solde budgétaire est un instrument de politique économique (en général, un déficit a un effet stimulant sur l'économie et un excédent provoque un effet de freinage).

⇒ Il faut distinguer le déficit de l'État et le déficit de l'ensemble des **administrations publiques**.

⇒ Dans le cadre de l'**Union européenne**, et en particulier dans le cadre du **Pacte de stabilité et de croissance**, le déficit public est le **besoin de financement** de toutes les administrations publiques (administrations centrales + administrations locales + administrations de sécurité sociale).

⇒ On peut aussi calculer un déficit primaire et un **solde budgétaire structurel**.

Le déficit primaire ne tient pas compte des charges d'intérêt liées au remboursement de la **dette publique** (dépenses) ni des **revenus d'actifs** financiers reçus (recettes).

Le déficit structurel est calculé en retranchant du déficit effectif, un solde conjoncturel, mesurant l'impact mécanique de la conjoncture économique sur l'évolution des dépenses et des recettes. Le calcul du solde conjoncturel

repose sur une estimation de l'écart entre le **produit intérieur brut** (PIB) effectif et le **produit intérieur brut potentiel**.

⇒ On peut également distinguer un déficit budgétaire actif, provoqué par un accroissement des dépenses publiques ou une réduction des impôts, et un déficit budgétaire passif résultant d'une baisse des recettes fiscales à la suite d'un ralentissement de la **croissance économique**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Dette publique* ▷ *Dette souveraine* ▷ *Effet « boule de neige »* ▷ *Équilibre budgétaire* ▷ *Impasse budgétaire* ▷ *Gap d'Okun* ▷ *Neutralité budgétaire* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Service de la dette* ▷ *Solde budgétaire* ▷ *Théorème de Haavelmo*

Déficit courant

Le déficit courant est une expression utilisée dans les médias pour parler du déficit de la **balance des transactions courantes**.

► *Commerce international* ► *Mondialisation* ▷ *Balance commerciale* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Déficits jumeaux*

Déficit public

▷ *Déficit budgétaire*

Déficits jumeaux

En économie, le terme déficits jumeaux caractérise la situation d'un pays enregistrant en même temps un **déficit budgétaire** et un déficit de sa **balance des transactions courantes**.

► *Commerce international* ► *Économie publique* ► *Finances internationales* ► *Politique économique* ► *Mondialisation* ▷ *Balance commerciale* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Déficits jumeaux* ▷ *Schéma IS-LM*

Déflation

La déflation est un processus de baisse cumulative du **niveau général des prix**. Cette baisse des prix s'accompagne d'une réduction massive de l'activité et d'un fort accroissement du **chômage**. Tel fut le cas de la crise de 1929 aux États-Unis.

⇒ Ne pas confondre avec **désinflation**.

► *Fluctuations et crises* ► *Monnaie* ▷ *Inflation* ▷ *Stagflation*

Déflation de dette

La déflation de dette a été mise en évidence par I Fisher (1867-1947). Il s'agit d'une situation où la baisse des **prix** accroît la charge réelle de la **dette** supportée par les agents. Ces derniers, pour se désendetter vendent les **actifs** qu'ils possèdent ce qui a pour effet d'accroître l'**offre** sur le **marché des actifs réels** comme sur celui des **actifs financiers** et conduit à renforcer la tendance à la baisse des prix. La déflation de dette est donc un processus cumulatif qui ne peut être enrayeré que par un moratoire des dettes et une politique de **reflation**. Ces deux types de mesures ont été mises en œuvre par l'administration Roosevelt pour lutter contre la dépression des années 1930.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Crise de surendettement* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Financement de l'économie*

Dégradation des termes de l'échange

La dégradation des termes de l'échange est une détérioration du **pouvoir d'achat** dans l'échange. Pour un pays, la dégradation des termes de l'échange, exprime une moindre capacité des **exportations** à acquérir des **biens** et **services** à des non-résidents. Elle peut être exprimée :

- par le rapport des **prix** des exportations sur le prix des **importations** ;
- par le rapport des recettes d'exportation sur les recettes d'importation : on parle alors des termes de l'échange **revenu** ;
- par le rapport des quantités de **facteurs de production** incorporées aux exportations sur les quantités de facteurs incorporées dans les importations :

on parle alors des termes de l'échange factoriels (ou de rapport des **productivités moyennes**).

La tendance séculaire à la dégradation des **termes de l'échange** des **pays en voie dedéveloppement (PED)**, défendue par l'école de la **dépendance** dès 1949, s'inscrit dans une approche d'un échange inégal entre le **centre** et la **périphérie**, ce qui va à l'encontre de la **théorie des avantages comparatifs**. Cette thèse s'est appuyée sur une étude des Nations unies publiée en 1945, qui mettait en lumière une baisse de l'**indice des prix** des produits primaires par rapport à l'indice des produits manufacturés entre 1876-1880 et 1936-1938. Selon R. Prebisch (1901-1987) et H. Singer (1910-2006) ou S. Amin, la dégradation des termes de l'échange est liée aux modes d'insertion des économies sous développées dans l'économie mondiale :

- du côté de la demande, les PED exportent des produits primaires pour lesquels la demande des pays développés a une faible élasticité **prix** et une faible élasticité revenu, alors qu'ils importent des produits manufacturés à forte élasticité revenu ;

- du côté de l'**offre**, le pouvoir d'action des **entreprises** du **centre** est fort alors que celui de la **périphérie** est faible, les hausses des salaires accompagnent les **gains de productivité** au nord, à l'inverse dans les PED, elles se traduisent par une baisse des prix.

⇒ En longue période, aucune dégradation des termes de l'échange ne peut être validée. Par exemple, la dégradation des termes de l'échange des matières premières dans les années 1980, a été suivie d'une appréciation des termes de l'échange dans la décennie suivante. Néanmoins, des fluctuations brutales des termes de l'échange peuvent être préjudiciables au **développement** du tiers-monde, notamment des **pays moinsavancés**, et une **aide publique au développement** peut s'avérer nécessaire.

► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ▷ *Altermondialisme*
▷ *Dette du tiers-monde* ▷ *Développement durable* ▷ *Plan d'ajustement structurel* ▷ *Objectifs de développement pour le millénaire (ODM)* ▷ *Taux de change*

Délégué du personnel

Un délégué du personnel est un représentant élu par les salariés d'une **entreprise**. Il est leur porte-parole auprès des employeurs pour toutes réclamations individuelles ou collectives relatives aux **salaires**, au droit du travail et aux **conventions collectives** applicables dans l'entreprise.

⇒ Comme pour les membres du **comité d'entreprise** et le **délégué syndical**, le délégué du personnel bénéficie d'une protection spécifique en matière de licenciement ou de sanctions disciplinaires.

▷ *Convention collective* ▷ *Organisation du travail* ▷ *Rapport salarial*
▷ *Syndicat*

Délocalisation

La délocalisation se définit comme la fermeture d'une unité de production sur un territoire, suivie de sa réouverture sur un autre territoire (à l'étranger le plus souvent), en vue de réimporter sur le territoire d'origine les biens produits à moindre **coût**, et/ou de continuer à fournir les **marchés d'exportation** à partir de cette nouvelle implantation. Il s'agit concrètement d'un « déménagement » de l'unité de production, *via* un **investissement direct étranger** (IDE).

Il existe plusieurs types de délocalisation : d'accompagnement (le fournisseur suit son donneur d'ordre), offensives (recentrage de l'**entreprise** sur son cœur de compétence), défensives (pour résister à une **concurrence**).

Les délocalisations contribuent à la réorganisation internationale des activités des **firmes** industrielles qui recherchent une **rentabilité** accrue (**externalisation** d'activités, recours à la **sous-traitance** internationale.).

⇒ Bien que l'essentiel des délocalisations se réalisent entre les pays développés, les débats ont porté, dans ces pays, sur les conséquences défavorables sur l'**emploi** en raison de la **concurrence** des pays à bas **salaires** et des économies en transition (on a parlé d'exportations d'**emplois** et de **transferts de technologies**).

► *Entreprise et système productif* ► *Politique économique* ▷ *Compétitivité*
▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Entreprises réseaux* ▷ *Firme*

*multinationale ▷ Industrialisation ▷ Industrie ▷ Pôle de compétitivité
▷ Politique industrielle ▷ Productivité ▷ Tertiarisation*

Demande

On appelle demande la quantité d'un **bien** que les **agents économiques** sont disposés à acquérir à un niveau de **prix** déterminé. De façon plus générale, la fonction de demande d'un bien indique la quantité demandée de ce bien pour chaque prix possible. La demande peut être individuelle ou elle peut concerner l'ensemble des consommateurs sur un marché. Au niveau macroéconomique on parle de **demande globale**.

► *Marché et prix* ► *Revenus* ▷ *Courbe de demande* ▷ *Demande notionnelle*
▷ *Demande effective* ▷ *Élasticité prix* ▷ *Élasticité revenu* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Prix relatif*

Demande d'emploi

La demande d'emploi ou offre de travail, émane des individus qui cherchent à occuper un **emploi** ou à louer leur **force de travail**.

⇒ Ne pas confondre demande d'emploi et demande de travail

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Demande de monnaie

La demande de monnaie émane des **agents économiques** qui désirent détenir des **avoirs** liquides. La détention de ces avoirs a un **coût d'opportunité** : détenir des **liquidités** c'est renoncer à l'**intérêt** que l'on obtiendrait en plaçant la somme correspondante sur le **marché financier**. L'analyse économique s'est efforcée d'explicitier les déterminants de la demande de monnaie. L'approche keynésienne met l'accent sur les motifs de la **préférence pour la liquidité**. Pour M. Friedman (prix Nobel 1976), la monnaie est une composante du **patrimoine** des agents et la quantité de monnaie détenue dépend de l'optimisation de la composition de ce

patrimoine (arbitrage entre **actifs** réels, monnaie et titres). Au total, dans l'approche keynésienne comme dans l'approche monétariste, la demande de monnaie dépend pour l'essentiel du **taux d'intérêt** et du **revenu** (**revenu permanent** chez Friedman).

⇒ Une différence essentielle entre les deux approches réside dans le fait que les keynésiens considèrent que la fonction de demande de monnaie est instable, alors que les monétaristes considèrent qu'elle est stable.

► *Monnaie* ▷ *Offre de monnaie* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Schéma IS-LM*
▷ *Trappe à liquidité*

Demande de travail

La demande de travail ou offre d'**emploi** émane des **entreprises** qui cherchent à recruter de la main-d'œuvre.

⇒ Ne pas confondre demande de travail et **demande d'emploi**.

► *Marché du travail*

Demande effective

Dans la **théorie keynésienne**, la demande effective est la demande de **biens de consommation** et de **bien de production** anticipée par les producteurs. C'est cette demande anticipée qui détermine l'**offre** des producteurs, c'est-à-dire le niveau de la **production** et donc de l'**emploi**. La demande effective est déterminée par des données objectives (informations économiques sur la croissance) mais aussi par les « esprits animaux des entrepreneurs », c'est-à-dire par des facteurs psychologiques qui ne sont pas nécessairement rationnels. Rien ne garantit que la demande effective se fixe au niveau qui assure le **plein-emploi**. Pour J. M. Keynes (1883-1946), dans une économie capitaliste, la situation la plus probable est celle de l'**équilibre de sous-emploi**.

Dans le **modèle** walrasien, la demande effective est celle qui est effectivement satisfaite au **prix** d'équilibre du marché, elle est identique à la **demande notionnelle**.

Dans la **théorie des équilibres à prix fixes**, la demande effective correspond à la quantité effectivement échangée par un **agent économique** qui subit des contraintes de quantité (on est alors en présence d'un **équilibre avec rationnement**).

► *Marché et prix* ▷ *Anticipation* ▷ *Commissaire-priseur* ▷ *Demande notionnelle* ▷ *Tâtonnement walrasien* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie néoclassique*

Demande globale

Au niveau macroéconomique, la demande globale est constituée par l'ensemble des achats de **biens** et de **services** finals effectués au cours d'une année dans une économie donnée. La demande globale comprend quatre éléments :

- la demande de biens et services de **consommation** finale par les **ménages** (C) ;
- la demande biens d'**investissement** (I) ;
- la demande de biens et services des **administrations publiques** ;
- les **exportations** nettes (X-M).

$$D = C + I + G + (X - M)$$

Dans l'approche keynésienne, les variations de la **production** sont déterminées par les variations de la demande globale et l'**État** peut agir sur les différentes composantes de la demande globale pour maintenir l'économie au voisinage de l'équilibre de **plein emploi**.

⇒ Ne pas confondre avec **demande effective**.

► *État* ► *Politique économique* ► *Fluctuations et crises économiques*
▷ *Équilibre de sous-emploi* ▷ *Gap d'Okun* ▷ *Théorie keynésienne*

Demande notionnelle

La demande notionnelle est la quantité demandée par un **agent économique** pour un **prix** donné lorsque cet agent ne subit pas de contrainte de quantité.

Dans le modèle walrasien, du fait de la flexibilité des **prix**, la demande notionnelle est identique à la **demande effective**. Par contre, dans la théorie des équilibres à prix fixes, la demande notionnelle et la demande effective peuvent différer.

► *Marché et prix* ▷ *Équilibre avec rationnement* ▷ *Macroéconomie*
▷ *Microéconomie*

Demande solvable

La demande solvable d'un bien ou d'un **service** est celle qui est formulée par un **agent économique** disposant de moyens financiers suffisants pour payer le **prix du marché**.

► *Marchés et prix* ► *Revenus et patrimoine* ▷ *Demande* ▷ *Solvabilité*

Demandes d'emploi en fin de mois (DEFM)

Les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) recensent, depuis 2009, les personnes inscrites à **Pôle emploi** à la fin d'un mois donné. Cet indicateur de mesure du **chômage** est publié par le ministère du travail. On distingue désormais cinq catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie	Demandeurs
A	d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie	Demandeurs
B	d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus

de faire des
actes positifs
de recherche
d'emploi,
ayant exercé
une activité
réduite courte
(*i.e.* de 78
heures ou
moins au cours
du mois)

Catégorie Demandeurs
C d'emploi
inscrits à Pôle
emploi, tenus
de faire des
actes positifs
de recherche
d'emploi,
ayant exercé
une activité
réduite longue
(*i.e.* de plus de
78 heures au
cours du mois)

Catégorie Demandeurs
D d'emploi
inscrits à Pôle
emploi, non
tenus de faire
des actes
positifs de
recherche
d'emploi pour

diverses
raisons (stage,
formation,
maladie, etc.),
sans emploi

Catégorie	Demandeurs
E	d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

Catégorie	Demandeurs
ABC	d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

⇒ De 1995 à fin 2008, il existait huit catégories de demandes d'emploi en fin de mois :

– catégorie 1 (DEFM) : personnes sans **emploi**, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à temps plein à durée indéterminée (CDI) et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois. C'est ce chiffre qui était publié chaque mois par le Ministère.

– catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

– catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée (CDD), temporaire ou saisonnier, même de très courte durée.

– catégorie 4 : personnes non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi quelle que soit la caractéristique de celui-ci. Leur nombre ne fait pas l'objet d'une publication mensuelle.

– catégorie 5 : personnes en activité, mais à la recherche d'un autre emploi (CDD, CDI, temps partiel, temps plein).

Les personnes ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois précédent étaient exclues des catégories 1,2 et 3 pour former les catégories 6, 7 et 8.

Le changement intervenu en 2009 résulte de la volonté de la DARES et de Pôle Emploi de « suivre l'évolution des différentes séries de demandeurs d'emploi en les distinguant selon qu'ils ont ou non travaillé au cours du mois plutôt qu'en fonction du type d'emploi recherché ».

⇒ La pluralité des critères qui conduisent à la définition de ces catégories permet la prise en compte et la mesure des phénomènes de **sous-emploi**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage au sens du Bureau international du travail*

Démarrage (take-off)

Le démarrage économique est, selon W.W. Rostow (*Les étapes de la croissance économique*, 1960), la période cruciale pendant laquelle l'économie nationale s'engage dans la voie du **développement** auto-entretenu et qui s'étend sur une période de vingt ans. Selon W.W. Rostow, trois conditions permettent la réalisation du démarrage :

– une élévation importante du **taux d'investissement** de 5 à 10 % du **revenu national** ;

– la création d'un ou de plusieurs **secteurs** industriels jouant un rôle d'entraînement important du fait de leur croissance élevée (*leading*

sectors) ;

– l’existence ou la mise en place d’un « appareil politique, social et institutionnel » qui facilite la poursuite de la croissance (en particulier les **importations** de capitaux en provenance des pays développés et constitution d’un système bancaire).

► *Croissance économique* ► *Économie du développement* ▷ *Dépendance*
▷ *Étapes de la croissance* ▷ *Pays émergents* ▷ *Politique de développement*
▷ *Sous-développement*

Démographie

La démographie est une discipline scientifique qui étudie les populations (effectifs, structures par âge et par sexe, natalité, mortalité, mouvements migratoires etc.).

Il existe de fortes interactions entre les phénomènes démographiques et les phénomènes économiques. Par exemple l’évolution de la structure par âge a des effets sur les dépenses de **protection sociale** et notamment les systèmes de retraite et de santé. Réciproquement, la situation économique influence les phénomènes démographiques (par exemple, la hausse du **niveau de vie** conduit généralement à une baisse de la fécondité).

⇔ Très souvent dans les **modèles** économiques, les variables économiques sont considérées comme des variables exogènes.

► *Croissance économique* ▷ *Loi de Malthus* ▷ *Taux de dépendance*
▷ *Vieillesse démographique*

Dépendance

La dépendance est l’ensemble des liens de **domination** qui se sont tissés entre les **pays développés à économie de marché** (PDEM) et les **pays en développement** (PED).

Les théoriciens de la dépendance (marxistes comme C. Bettelheim ou hétérodoxes comme R. Prebisch) considèrent que les relations économiques

internationales sont inévitablement des relations de dépendance et de domination.

► *Économie du développement* ▷ *Centre* ▷ *Dégradation des termes de l'échange* ▷ *Échange inégal* ▷ *Périphérie* ▷ *Termes de l'échange* ▷ *Théorie marxiste*

Dépense de consommation des ménages

La dépense de consommation des **ménages** est la **consommation effective des ménages** après déduction des dépenses prises en charge par les **administrations publiques** (remboursements des dépenses de santé par la sécurité sociale etc.).

► *Comptabilité Nationale* ► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation élargie* ▷ *Consommation socialisée*

Dépense de consommation finale des administrations

La dépense de consommation finale des administrations comprend les dépenses collectives proprement dites (justice, armée, police, etc.) et les dépenses individualisables de consommation finale (les bénéficiaires peuvent être précisément définis, en particulier des dépenses pour l'éducation et pour la santé).

► *Comptabilité Nationale* ► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation élargie* ▷ *Consommation socialisée* ▷ *État-providence*

Dépenses fiscales

Les dépenses fiscales sont des pertes de recettes résultant d'une politique d'**incitation** par des déductions fiscales (par exemple réduction de l'**impôt sur les sociétés** pour les bénéfices réinvestis).

Le concept de dépenses fiscales permet d'évaluer certains coûts de la **politique budgétaire**.

⇒ Ne pas confondre avec **dépenses publiques**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Niche fiscale* ▷ *Politique keynésienne*

Dépenses publiques

Au sens strict, les dépenses publiques sont les dépenses financées par l'État. Au sens large on prend en compte les dépenses des collectivités territoriales et des administrations de **sécurité sociale**.

Les dépenses publiques sont liées :

- aux achats de biens et services nécessaires à la **production** par les **administrations publiques** des **biens collectifs** ;
- au service de la **dette publique** ;
- au paiement des **prestations sociales** ;
- au versement de **subventions**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Budget de l'État* ▷ *Charge de la dette* ▷ *Dépenses fiscales* ▷ *Débudgétisation* ▷ *Effet « boule de neige »* ▷ *Multiplicateur des dépenses publiques*

Déport

Une **devise** cote un déport sur le **marché des changes** lorsque son **cours au comptant** est supérieur à son **cours à terme**.

► *Finances internationales* ▷ *Cours de change* ▷ *Report*

Dépréciation

De façon générale, le terme dépréciation désigne la diminution du **prix** d'un **actif sur un marché**.

Sur le plan monétaire, le terme dépréciation a deux significations très différentes selon qu'il concerne la valeur internationale ou la valeur interne de la **monnaie**.

Sur le plan international, la dépréciation désigne la baisse du cours d'une **devise** sur le **marché des changes**.

⇒ Ne pas confondre avec **déévaluation**.

Sur le plan interne la dépréciation désigne la perte de **pouvoir d'achat** de la monnaie qui résulte de l'**inflation**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Appréciation* ▷ *Régime de change*

Dépression

La dépression désigne le moment d'un **cycle économique** pendant lequel la **production** baisse.

⇒ Ne pas confondre avec la récession.

► *Fluctuations et crises*

Déréglementation

La déréglementation est une composante des **politiques économiques** d'inspiration libérale. Elle vise à donner plus de place à l'initiative individuelle et à la régulation par le **marché** dans le fonctionnement de l'économie, en supprimant certaines dispositions réglementaires.

Cette politique repose sur l'idée que la réglementation (législation du **travail**, **encadrement du crédit**, réglementation de la **concurrence**, contrôle des **prix**, **contrôle des changes**, réglementation antipollution...) a des effets contre-productifs : la législation du travail serait un obstacle à l'embauche, le contrôle des prix ferait obstacle à la **concurrence** et donc à l'efficacité économique, etc.

La déréglementation est défendue par l'économie de l'**offre** au nom de l'**efficience** des **marchés**.

Sur le plan monétaire et financier, le mouvement de déréglementation qui s'est amorcé à la fin des années 1970 a consisté par exemple à supprimer le contrôle des changes, à ouvrir le **marché monétaire** à l'ensemble des opérateurs, à laisser davantage jouer le marché dans la détermination des taux d'intérêt etc.

⇒ La notion de déréglementation ne signifie donc pas la suppression totale de toute réglementation mais une modification du cadre réglementaire de façon à instaurer plus de **concurrence** entre les agents.

⇒ La déréglementation ne se traduit pas par un accroissement des **dépenses publiques**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Libéralisme* ▷ *Règle des trois D* ▷ *Théories économiques*

Déréglementation des marchés financiers

À la suite de la déréglementation des marchés financiers, les transactions financières ont tendance à se produire en grande partie sur des **marchés de gré à gré** qui sont par définition plus risqués que les **marchés organisés**.

Les opérateurs ont tendance à préférer les marchés de gré à gré car ces **marchés** sont caractérisés par des **coûts de transaction** moindres et portent sur des transactions non standardisées qui correspondent exactement aux besoins des opérateurs.

► *Économie publique* ► *Marchés et prix* ► *Monnaie* ► *Politique économique* ► *Finances internationales* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Marché des changes* ▷ *Marché organisé* ▷ *Libéralisme* ▷ *Règle des trois D* ▷ *Règles prudentielles*

Dérégulation

Le terme dérégulation est un anglicisme parfois utilisé à la place de **déréglementation**

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Marché du travail, emploi et chômage* ► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Libéralisme* ▷ *Règle des trois D*

Désarticulation

La désarticulation de l'économie et de la société renvoie, selon les théories de la **dépendance**, à la destruction de la cohérence des **institutions**, du **système productif**, de l'organisation sociale, au sein des économies sous-développées, conséquence du processus de **domination** dans le cadre du système capitaliste mondial.

Dans une perspective théorique différente, F. Perroux (1903-1987) préfère utiliser le terme d'inarticulation qui renvoie à un manque d'intégration du territoire de l'économie nationale. De ce fait, par exemple, la croissance d'une **branche** ne se propage pas à l'ensemble de l'économie.

► *Économie du développement* ► *Intégration économique* ► *Entreprise et système productif* ► *Cercle vicieux de la pauvreté* ► *Dualisme*

Déséconomie d'échelle

Il y a déséconomie d'échelle lorsque les **coûts unitaires** s'accroissent à la suite d'une augmentation de la taille de l'unité de **production** ; les **rendements d'échelle** sont alors décroissants. En effet, au-delà d'une certaine taille critique, les firmes rencontrent des déséconomies d'échelle liées à des contraintes techniques de production, à l'alourdissement des frais de gestion administrative, des coûts d'information, etc.

► *Entreprise et système productif* ► *Économie d'échelle* ► *Effet d'agglomération* ► *Effet externe*

Désencastrement

Selon K. Polanyi (1886-1964), le désencastrement désigne le processus d'autonomisation de la sphère économique par rapport aux autres sphères de la vie sociale qui permet le développement de l'économie de marché. En effet, pour que l'économie de marché puisse s'épanouir, il faut que soient démantelées les contraintes de l'économie et de la société traditionnelles, il faut qu'évoluent les normes et les valeurs, il faut que soit affirmée la prééminence de l'individu sur la communauté. Cela suppose notamment que le **travail** lui-même soit soumis à la logique marchande. C'est, selon Polanyi (*La Grande Transformation*, 1944), tout l'enjeu de l'abrogation de

l'**Acte de Speenhamland** en 1834. À partir de ce moment, en Grande Bretagne, le travail devient une marchandise comme une autre, le travailleur n'est plus protégé par les normes de la société traditionnelle. Comme l'écrivait K. Marx (1818 – 1883), toutes les relations sociales sont alors plongées « dans l'eau glaciale du calcul égoïste ».

► *Marchés et prix* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Économie de troc* ▷ *Économie domestique* ▷ *Économie marchande*

Désépargne

La désépargne désigne le fait de transformer une épargne préalablement constituée en **consommation**. La désépargne se définit alors selon les cas comme :

- le fait de transformer une épargne placée en consommation : la désépargne des ménages au cours d'une période donnée correspond à une diminution en valeur absolue de l'encours de leurs **placements** financiers ;

- le fait d'avoir une consommation supérieure à son **revenu**.

Dans les deux cas, la désépargne entraîne une diminution de la valeur nette du **patrimoine**.

⇔ Ne pas confondre désépargne et **déthésaurisation**.

► *Consommation et épargne* ► *Revenus* ▷ *Effet d'encaisses réelles* ▷ *Effet de patrimoine* ▷ *Revenu permanent* ▷ *Théorie du cycle de vie* ▷ *Thésaurisation*

Déséquilibre économique

On parle de déséquilibre économique dans une économie de marché quand il y a un écart entre l'offre et la demande. Cela peut se traduire par :

- des variations du niveau général des prix (inflation, déflation) sur le marché des biens et des services ;

- du **chômage** ou des **emplois** vacants sur le **marché du travail** ;

– un déséquilibre de la **balance des paiements** (excédent ou déficit des transactions courantes, du compte financier, ou des variations de la position monétaire) qui peut être accompagné de **crises de change** sur le **marché des changes**.

Les déséquilibres économiques peuvent aussi être liés à la dégradation de l'environnement et à l'épuisement des **ressources naturelles**.

Le déséquilibre économique n'est pas nécessairement négatif. En économie du développement certains théoriciens sont favorables à une **croissance déséquilibrée**.

Dans l'approche de J. Schumpeter (1883-1950) le déséquilibre qui résulte de l'**innovation** favorise la **destruction créatrice** et donc la dynamique économique et les **cycles économiques**.

Dans la **théorie néo-classique** le déséquilibre renvoie à l'insuffisance de la **concurrence** et à l'imperfection de l'information ou à l'intervention perturbatrice de l'**État**.

Pour K. Wicksell (1851-1926) le déséquilibre résulte notamment de l'existence de la **monnaie de crédit** et conduit à des déséquilibres cumulatifs.

Pour F. Hayek (1899-1992), la croissance excessive du **crédit** crée un déséquilibre par le **surinvestissement** qui est nécessairement suivi par une contraction ou « effet accordéon ». Le **progrès technique** est aussi une source de déséquilibre dans la **théorie des cycles réels**.

Pour les économistes keynésiens, les déséquilibres résultent de l'insuffisance ou de l'excès de la **demande effective** ce qui implique une action régulatrice de l'**État**.

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique* ► *Marché du travail*
emploi, chômage ► *Politique économique* ► *Économie et écologie*
▷ *Croissance potentielle* ▷ *Équilibre avec rationnement* ▷ *Équilibre de sous*
emploi ▷ *Équilibre monétaire* ▷ *Grappes d'innovation* ▷ *Mécanisme*
cumulatif wicksellien ▷ *Modèle de la toile d'araignée*

Désindexation

La désindexation désigne la remise en cause de l'**indexation** du **revenu nominal** (en particulier du **salaire**) sur les **prix**.

► *Politique économique* ► *Revenus* ▷ *Désinflation* ▷ *Inflation* ▷ *Revenu nominal*

Désindustrialisation

La désindustrialisation peut se définir par :

- la baisse de la part de la **production** industrielle dans le **produit intérieur brut** (PIB) ;

- la baisse de l'**emploi** industriel dans l'**emploi** total.

Cette évolution s'explique par :

- des **gains de productivité** plus importants dans l'**industrie** que dans les **services** ;

- des stratégies d'**entreprises** industrielles externalisant certaines de leurs activités (comptabilité, entretien.) y compris en recourant à des **délocalisations** ;

- une distinction plus floue entre industrie et services (par exemple, un employé d'une société de nettoyage occupé dans un atelier industriel).

⇒ La part de l'industrie dans l'**emploi** peut baisser, sans que l'emploi industriel recule (si l'emploi total progresse), ou sans que la part de l'industrie dans la richesse créée diminue (si les gains de productivité y sont plus rapides que dans les services).

⇒ La désindustrialisation affecte davantage certains **secteurs d'activité** (jouet, textile.) et les travailleurs non qualifiés. Cependant l'industrie conserve toute son importance au niveau macroéconomique.

► *Entreprise et système productif* ► *Productivité* ► *Politique économique* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Entreprise réseau* ▷ *Firmes multinationales* ▷ *Industrialisation* ▷ *Loi des trois secteurs* ▷ *Politique industrielle* ▷ *Tertiarisation*

Désinflation

La désinflation est le ralentissement du rythme de croissance du **niveau général des prix**. Il y a toujours **inflation**, mais à un taux de plus en plus faible.

⇒ Ne pas confondre avec **déflation**.

► *Monnaie* ► *Politique économique* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Cible d'inflation*

Désinflation compétitive

▷ *Politique de désinflation compétitive*

Désintermédiation financière

La désintermédiation financière est le processus qui conduit les **agents économiques** qui ont un **besoin de financement** à réduire leur recours au **crédit** bancaire et à faire appel directement au **marché financier**.

⇒ La désintermédiation financière se mesure par la baisse du **taux d'intermédiation financière**.

► *Monnaie* ▷ *Billet de trésorerie* ▷ *Financement direct* ▷ *Financement intermédié* ▷ *Marché monétaire* ▷ *Mutation financière* ▷ *Règle des trois D*

Désinvestissement

Il y a désinvestissement lorsqu'un **agent** économique n'assure plus les **investissements de remplacement** nécessaires au simple maintien du **capital** existant.

► *Capital et investissement* ▷ *Formation brute de capital fixe*

Destruction créatrice

Selon J. Schumpeter (*Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942) la destruction créatrice est un processus « qui révolutionne incessamment de

l'intérieur la structure économique, en détruisant continuellement ses éléments vieillis et en créant continuellement des éléments neufs ».

Pour J. A. Schumpeter (1883-1950), la destruction créatrice est inhérente au **capitalisme**, système économique dans lequel les **innovations** conduisent les **entreprises** à des situations de **monopole**. Ces situations sont néanmoins temporaires du fait de l'imitation de l'innovation par les entreprises concurrentes. La **concurrence** est donc, dans cette perspective, un processus dynamique qui ne porte pas seulement sur les **prix**, mais sur les technologies utilisées, les caractéristiques des produits, etc. Elle est donc par essence imparfaite.

► *Croissance économique* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Cycle Kondratief* ▷ *Déséquilibre* ▷ *Dynamique* ▷ *Révolution industrielle*

Destruction de monnaie

La destruction de monnaie résulte, pour l'essentiel, du remboursement des **crédits** qui ont donné naissance à la **création de monnaie**. Lorsque, à l'échéance, le débiteur rembourse sa **dette**, l'**institution financière monétaire** :

- fait disparaître de l'**actif** de son **bilan** la **créance** qu'elle détenait ;
- fait disparaître du **passif** de son bilan l'engagement qu'elle avait à l'égard de ce client du fait du crédit accordé.

⇒ Dans les économies en **croissance**, les crédits nouveaux (**création de monnaie**) sont plus importants que les crédits remboursés (destruction de monnaie) : il y a donc création nette de monnaie et augmentation de la **masse monétaire**.

⇒ Les sorties d'or (en système d'étalon-or) et les achats de **devises** sont aussi l'occasion d'une destruction de monnaie.

⇒ La destruction de monnaie n'a rien à voir avec la destruction matérielle des billets usagés.

► *Monnaie* ▷ *Contreparties de la masse monétaire* ▷ *Diviseur de crédit* ▷ *Monétisation de créance* ▷ *Multiplicateur de crédit*

Désutilité

La désutilité désigne le caractère pénible des efforts fournis par les **agents économiques** dans la lutte contre la **rareté**. La désutilité a pour contrepartie la satisfaction (ou **utilité**) procurée par les **biens** et les **services**.

Par exemple, dans la **nouvelle microéconomie** néoclassique, le consommateur opère un **arbitrage** en comparant l'**utilité** d'une unité supplémentaire de **consommation** à la désutilité d'un temps de travail additionnel (arbitrage entre temps de travail et temps de loisir).

► *Consommation et épargne* ► *Marché du travail, emploi chômage* ▷ *Coût d'opportunité* ▷ *Homo œconomicus* ▷ *Offre de travail* ▷ *Taux marginal de substitution* ▷ *Théorie néoclassique*

Déthésaurisation

La déthésaurisation désigne la diminution des **avoirs** thésaurisés par les **agents économiques**.

⇒ Ne pas confondre avec **désépargne**.

► *Consommation et épargne* ► *Revenus* ▷ *Thésaurisation*

Détour de production

Le concept de détour de production désigne le fait que, pour se procurer les **biens de consommation**, les hommes consacrent une partie de leur activité non pas à produire directement ces biens mais à fabriquer des **biens de production**. Ces biens, non directement consommables, vont leur permettre ensuite d'obtenir plus facilement (et/ou en plus grande quantité) les biens de consommation.

Ce concept élaboré par les théoriciens de l'école autrichienne fait référence à leur analyse de la nature du **capital**. Ainsi, pour E. Böhm-Bawerk (*La théorie positive du capital*, 1888), allonger les détours de production signifie multiplier des étapes intermédiaires pour rendre plus productifs les « facteurs originels » que sont le **travail** et la terre. Les

économies contemporaines se caractérisent, selon cette approche, par un allongement du détour de production. À long terme, l'**accumulation du capital** et la **croissance** sont déterminées par un **prix**, celui du temps qui est évalué par le **taux d'intérêt**. F. Hayek (*Prix et Production*, 1931) situe l'origine des **crises** (et notamment celle de 1929) dans un allongement du détour de production financé par **création de monnaie** et non par recours à l'épargne préalable.

⇒ C'est le capital (un **stock**) qui constitue un détour de production, l'**investissement** (un **flux**) fait seulement varier la longueur du détour de production.

► *Capital et investissement* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Effet d'accordéon*
▷ *Productivité* ▷ *Suraccumulation* ▷ *Théorie économique*

Détournement de trafic

▷ *Union douanière*

Dette

La dette d'un **agent économique** est un **engagement** à rembourser un **capital** emprunté assorti éventuellement du paiement de l'**intérêt** correspondant. Une dette a donc pour contrepartie une **créance** détenue par le prêteur sur le débiteur.

► *Monnaie* ▷ *Arbitrage intertemporel* ▷ *Charge de la dette* ▷ *Dette publique*
▷ *Service de la dette* ▷ *Taux d'intérêt*

Dette du tiers-monde

La dette du **tiers-monde** est la somme de l'encours de la **dette** extérieure publique et privée des **pays en développement (PED)**.

C'est un **stock** qui s'est accru dans les années 1970 (70 milliards de dollars en 1970 et 540 milliards de dollars en 1980). Plus que l'encours de la dette, c'est le ratio de l'encours de la dette par rapport au **Produit**

national brut (PNB) et le ratio du **service de la dette** publique extérieure aux **exportations** qui donnent une évaluation de la **soutenabilité de la dette**. La crise de la dette se traduit par une situation d'illiquidité (le pays débiteur connaît une difficulté de trésorerie passagère) qui peut conduire à une situation d'insolvabilité. Les experts estiment qu'au-delà de 15 % des recettes d'exportation, le service de la dette est quasiment impossible à honorer et certains pays sont ainsi pris dans un cercle vicieux de l'**endettement international**.

À la fin des années 70, la baisse des cours des matières premières affecte les recettes d'exportation alors que la hausse des **taux d'intérêt** et du dollar accroît le poids de cette dette. Cela conduit à la cessation de paiement du Mexique le 20 août 1982 et à une crise de la **dette souveraine** de nombreux **pays émergents**. Les pays qui ont accumulé une charge de la dette non soutenable ont dû restructurer leur dette et ont dû se conformer au **Consensus de Washington** qui impliquait des mesures d'austérité à travers des **politiques d'ajustement structurels** (PAS). L'Initiative pour les pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), instaurée en 1996 et renforcée en 1999 exige des réformes de bonne **gouvernance** pour surmonter l'instabilité politique, améliorer la gestion et la transparence budgétaire et lutter contre la **pauvreté**.

Entre 2000-2007, les pays émergents ont accru les ratios exportations /PIB et la libéralisation des **marchés des capitaux** a offert de nouvelles opportunités de **placements** aux **investisseurs** internationaux. Les **pays émergents** qui bénéficient d'afflux de capitaux, peuvent avoir recours aux émissions obligataires plutôt qu'aux prêts bancaires. l'**investissement**, financé par les entrées de capitaux étrangers, s'est orienté vers les secteurs des biens échangeables. En 2007, l'encours de la dette extérieure (en intégrant les économies en transition) atteint 3 360 milliards de dollars, dans ce total la part de la dette souveraine est minoritaire. Dans certaines grandes économies (Chine) où l'épargne est élevée et supérieure à l'investissement, le compte des transactions courantes est devenu nettement excédentaire et cela a permis d'accroître les **réserves de change**.

⇒ Pour certains, la gestion de la crise de la dette du tiers monde a permis d'entamer un nouveau cycle de **croissance économique**. Dans certains pays émergents, les marchés obligataires qui se sont développés au cours des

années 2000 sont très spéculatifs et sont aussi porteurs de nouveaux **risques** sur la dette du tiers monde.

⇒ La dette a été critiquée pour son usage peu efficient (emprunt par des dictatures dans les années 70, financement de projets surdimensionnées, etc.). Le mouvement altermondialiste met en lumière les responsabilités partagées entre débiteurs et créanciers. Il réclame une procédure d'annulation plus rapide et plus massive que l'Initiative PPTE, parrainée par la **Banque Mondiale** et le **Fonds monétaire international** qui concerne en 2010, 35 des pays pauvres très endettés (28 pays ont rempli les conditions requises ou point de décision pour bénéficier d'un allègement intérimaire de la dette puis d'un calendrier d'effacement de la dette, les autres sont en phase d'admissibilité).

⇒ Le concept de dette du tiers monde a perdu une partie de sa pertinence puisque l'unité du tiers monde est remise en cause.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales*
▷ *Mondialisation* ▷ *Altermondialisme* ▷ *Crédibilité* ▷ *Déficit budgétaire*
▷ *Développement durable* ▷ *Dollarisation* ▷ *Objectifs de développement pour le millénaire (ODM)* ▷ *Soutenabilité du développement*

Dette publique

La dette publique est constituée de l'encours total des titres d'emprunt publics (titres d'emprunt d'État, bons du Trésor, dette des **entreprises** publiques...). La dette publique résulte du financement des dépenses publiques par l'emprunt plutôt que par l'**impôt**.

⇒ Il faut distinguer la dette publique et la dette de l'État ou **dette souveraine**.

⇒ Il faut distinguer la dette brute et la dette nette. La dette nette est la dette brute diminuée des **créances** détenues par ailleurs par les entités publiques.

⇒ La **charge de la dette** désigne le remboursement des **intérêts** de la dette.

⇒ Ne pas confondre dette publique et **déficit public**.

► *Économie publique* ► *Monnaie* ▷ *Déficit budgétaire* ▷ *Effet boule de neige* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Service de la dette* ▷ *Théorème*

d'équivalence ▷ Solde budgétaire ▷ Soutenabilité de la dette

Dette sociale

La dette sociale désigne la partie des emprunts contractés par l'État (au sens large) afin de financer les dépenses sociales. La dette sociale résulte de l'accumulation des déficits des institutions chargées de la **protection sociale**.

⇒ En France, une Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) a été créée en 1996. Les déficits cumulés par le régime général de la **Sécurité sociale** ont été transférés à la CADES qui doit procéder au remboursement grâce à un nouveau **prélèvement obligatoire**, la **contribution pour le remboursement de la dette sociale** (CRDS).

► *Protection sociale ► Économie publique ▷ Déficit budgétaire ▷ Dette souveraine ▷ Soutenabilité de la dette*

Dette souveraine

La dette souveraine est celle qui est émise ou garantie par un État.

Pour certains économistes, la dette souveraine est nécessaire, l'État peut être perpétuellement endetté sans subir les contraintes d'insolvabilité des autres **agents économiques** qui doivent rembourser leurs **dettes** sous peine de voir leurs **actifs** amputés. La dette souveraine peut donc être un moyen de financer les **investissements** de long terme comme les **infrastructures**. Elle donne la possibilité notamment aux **banques**, de détenir des **placements** moins risqués comme les bons du Trésor.

Mais pour le **monétarisme**, la dette souveraine conduit à un **effet d'éviction** à travers la hausse des **taux d'intérêt** qu'elle induit pour l'investissement privé.

⇒ Ne pas confondre la dette souveraine avec la **dette publique**.

⇒ A.O. Krueger (responsable du **Fonds monétaire international**) a proposé une procédure juridictionnelle de mise en **faillite** des États, similaire à celle des **entreprises** privées en défaut de paiement, qui a été

rejetée en 2003, au nom de l'**aléa moral** qu'elle aurait fait subir aux créanciers.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales*
► *Mondialisation* ▷ *Crédibilité* ▷ *Déficit budgétaire* ▷ *Développement durable* ▷ *Dollarisation* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Plan d'ajustement structurel* ▷ *Soutenabilité de la dette*

Dévaluation

En régime de **changes fixes**, la dévaluation est la diminution de la **parité** officielle d'une **monnaie**. La dévaluation découle d'une décision des pouvoirs publics.

⇒ Ne pas confondre avec dépréciation.

► *Finances internationales* ▷ *Politique du change* ▷ *Régime de change*

Dévaluation compétitive

Une dévaluation compétitive est une **dévaluation** qui vise, pour le pays qui dévalue, à obtenir un avantage de **compétitivité-prix** (les produits de ce pays deviennent moins chers à l'**exportation**). Une telle opération se caractérise par un taux de dévaluation qui va bien au-delà de ce qui serait nécessaire pour tenir compte des **fondamentaux** de l'économie.

⇒ Les dévaluations compétitives sont une forme de **protectionnisme** déguisé. Elles visent à reporter les difficultés économiques d'un pays sur ses partenaires commerciaux.

⇒ En système de **changes flottants**, les pays peuvent pratiquer une politique de dépréciation compétitive (on parle parfois de **dumping monétaire** pour désigner le comportement des pays qui cherchent à gagner des **parts de marché** à l'exportation grâce à la sous-évaluation de leur monnaie).

► *Finances internationales* ▷ *Politique du change* ▷ *Politique de désinflation compétitive*

Développement

Selon la définition classique de F. Perroux (1903-1987), le développement est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global » (*L'Économie du xx^e siècle*, 1961).

Dans cette optique, le développement qui articule des transformations économiques et financières et des transformations psychologiques, sociales, politiques et institutionnelles se différencie de la **croissance**.

A. Sen (né en 1933, prix Nobel en 1998) appréhende le développement « comme un processus intégré d'expansion des libertés substantielles, en corrélation les unes avec les autres [...]. Cette approche permet d'apprécier, de façon simultanée, le rôle vital des structures, par nature diverses, dans le processus de développement, qu'il s'agisse des marchés ou des institutions qui s'y rattachent, des gouvernements ou des autorités locales, des partis politiques ou d'autres groupements intervenant sur le terrain des droits civiques, du système éducatif ou des possibilités de débat et de dialogue ouvert (à travers les médias ou d'autres moyens de communication) ». (*Un nouveau modèle économique, développement, justice, liberté*, 2000.)

► *Économie du développement* ► *Croissance économique* ▷ *Coûts de l'homme* ▷ *Décollage* ▷ *Développement durable* ▷ *Étapes de la croissance* ▷ *Indice de développement humain* ▷ *Pays émergents* ▷ *Pays moins avancés* ▷ *Progrès économique*

Développement autocentré

Le **développement** autocentré est une **stratégie de développement** économique qui privilégie la création, puis le renforcement d'un **système productif** national pour satisfaire le **marché** intérieur, avant d'affronter les marchés internationaux. Cette stratégie s'accompagne la plupart du temps de la mise en place temporaire du **protectionnisme**.

⇒ Les stratégies de développement autocentré se sont souvent heurtées à l'étroitesse du marché qui rend difficile la réalisation d'économies d'échelle. La **compétitivité** des **industries** nationales reste alors

insuffisante, ce qui rend nécessaire le maintien des barrières protectionnistes.

► *Économie du développement* ► *Commerce international*
► *Mondialisation* ▷ *Développement extraverti* ▷ *Protectionnisme éducatif*

Développement durable

Le **développement** durable est « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », selon la formulation consacrée par le rapport Brundtland (« *Notre avenir à tous* », 1987). Le développement durable a trouvé depuis les années 1990, un large écho dans la communauté internationale. Ce concept s'articule autour de trois piliers majeurs et interdépendants :

- la prise en compte de l'environnement. Le nécessaire équilibre entre la satisfaction des **besoins** humains et l'équilibre des écosystèmes doit intégrer une modification des façons de produire et de consommer pour assurer la maîtrise de la consommation d'énergie et des **ressources naturelles**, une diminution des rejets polluants dans l'atmosphère, une lutte contre le déboisement, la désertification et la sécheresse, une protection de la biodiversité, des forêts, des montagnes, des ressources halieutiques, la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé et l'usage des énergies renouvelables ;

- une place plus équitable des **pays en développement** dans l'économie mondiale. Cela doit conduire à une coopération internationale et à un **développement** d'un **commerce équitable** entre le Nord et le Sud ;

- la lutte contre la **pauvreté** et la faim. L'amélioration des conditions de vie implique un accès plus démocratique à la santé et à l'éducation des populations plus défavorisées, une protection contre l'exploitation des enfants et le renforcement des groupes sociaux s'engageant dans la lutte contre la pauvreté (**syndicats**, organisations non gouvernementales, **associations** de populations locales, femmes...).

À ces trois piliers s'ajoute la notion de « bonne **gouvernance** », définie par le Programme des Nations unies pour le développement.

En 1992, à l'issue de la deuxième conférence du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), appelée « sommet de la Terre », 173 chefs d'États présents se sont engagés sur cinq textes :

- la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- la convention sur les changements climatiques ;
- la convention sur la biodiversité ;
- la déclaration des principes relatifs aux forêts ;
- l'agenda 21 (programme d'action international fixant des objectifs en matière d'environnement et de développement).

Le sommet de la Terre consacre le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 21.

► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ▷ *Aide publique au développement* ▷ *Capital naturel* ▷ *Croissance zéro* ▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Fiscalité écologique* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Indice de développement humain* ▷ *Marché des permis d'émission* ▷ *Objectifs du millénaire pour le développement* ▷ *Politique climatique* ▷ *Soutenabilité du développement*

Développement extraverti

Le développement extraverti est une **stratégie de développement** des **pays en voie de développement** qui privilégie l'insertion sur les marchés mondiaux (ouverture à la **concurrence** et liberté des mouvements de capitaux).

Une stratégie d'extraversion est préconisée par les libéraux qui s'appuient sur la théorie des **avantages comparatifs** pour justifier le choix des créneaux d'**exportation**.

► *Économie du développement* ▷ *Développement autocentré* ▷ *Économie ouverte*

Développement humain

Selon le premier rapport des Nations unies pour le développement (PNUD) publié en 1990, « Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun », lesquelles impliquent « que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir, et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, de nombreuses possibilités restent inaccessibles ».

Le développement humain englobe également « des notions aussi capitales que la liberté politique, économique ou sociale, et aussi importantes que la créativité, la productivité, le respect de soi et la garantie des droits humains fondamentaux ».

⇒ Cette définition est inspirée par les travaux d'A. Sen (prix Nobel 1998).

► *Économie du développement* ▷ *Besoins* ▷ *Capabilités* ▷ *Coûts de l'homme* ▷ *Développement* ▷ *Indice de développement humain* ▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle* ▷ *Indice d'inégalités de genre* ▷ *Nouveaux indicateurs de richesse*

Développement inégal

Le concept de développement inégal a été forgé par les auteurs néo-marxistes (S. Amin, A. G. Frank) dans les années 1960. Pour ces auteurs, l'**accumulation du capital** à l'échelle mondiale produit, à la fois, le **développement** pour les pays du centre et le développement du **sous-développement** pour la **périphérie**.

► *Économie du développement* ▷ *Capitalisme* ▷ *Dégradation des termes de l'échange* ▷ *Dépendance* ▷ *Domination* ▷ *Échange inégal* ▷ *Impérialisme* ▷ *Révolution industrielle* ▷ *Théorie marxiste*

Déversement

Le déversement désigne un mécanisme selon lequel les suppressions d'**emplois** dans certains **secteurs d'activités** sont compensées par des

créations d'emplois dans d'autres secteurs. On attribue la paternité de la théorie du déversement à A. Sauvy (1818-1990).

Le déversement dépend de la croissance de la **productivité** et de la croissance de la demande. Dans le secteur où la productivité s'accroît plus rapidement que la demande, le nombre d'emplois nécessaires diminue. Des **emplois** sont par contre créés dans les secteurs où la productivité augmente moins vite que la demande. Ainsi s'explique par exemple l'exode rural aux XIX^e et XX^e siècles.

⇒ Selon A. Sauvy, le **progrès technique** ne supprime pas d'emplois au niveau macroéconomique. En effet, les diminutions du nombre d'emplois occasionnés par les **innovations** dans un secteur sont plus que compensées par l'accroissement de la demande consécutif au progrès technique. Ce dernier provoque en effet une diminution des **prix réels**, permet la **production** de nouveaux biens et **services** et rend possible les hausses de **salaires**.

► *Entreprise et système productif* ► *Productivité* ▷ *Loi des trois secteurs*
▷ *Tertiarisation*

Devise

Une devise est une **créance** libellée en **monnaie** étrangère.

⇒ Il ne faut donc pas employer l'expression « devise nationale » et l'expression « devise étrangère » est redondante.

► *Finances internationales*

Devise clé

Une devise clé est une **monnaie** nationale utilisée au sein des échanges internationaux comme **monnaie internationale**. Elle est unité de compte pour les agents privés qui facturent leurs échanges dans cette monnaie, instrument de règlement pour les agents privés comme pour les **banques centrales**, instrument de réserve pour les banques centrales. La livre

sterling était la devise clé dans le système de l'étalon-or. Le dollar lui a succédé dans le système issu des accords de **Bretton Woods**.

► *Finances internationales* ▷ *Devise* ▷ *Paradoxe de Triffin*

Dichotomie

La dichotomie est la conception théorique selon laquelle il y a séparation entre la sphère réelle et la sphère monétaire de l'économie. Dans cette perspective, les grandeurs réelles se déterminent entre elles grâce à l'information fournie par la structure des **prix relatifs**. La quantité de **monnaie** en circulation détermine de son côté le **niveau général des prix**, c'est-à-dire les prix absolus.

⇔ On distingue :

- la dichotomie forte, selon laquelle la quantité de monnaie n'a jamais d'effets sur les grandeurs réelles de l'économie et où par conséquent il n'y a pas de différence de nature entre une économie monétaire et une économie de troc. Les conceptions de D. Ricardo (1772-1823) et de J.-B. Say (1767-1832), s'inscrivent dans cette perspective ;

- la dichotomie faible, selon laquelle les variations de la quantité de monnaie ont un effet réel à court terme mais pas à long terme. Le **monétarisme** de M. Friedman relève de cette approche.

⇔ Les auteurs marxistes et la plupart des keynésiens, les théoriciens du circuit et de l'économie monétaire de production rejettent la dichotomie. Celle-ci est aussi rejetée par certains libéraux, en particulier les théoriciens de l'école autrichienne.

► *Monnaie* ▷ *Anticipation adaptative* ▷ *École circuitiste* ▷ *Effet Cantillon* ▷ *Effet d'accordéon* ▷ *Illusion monétaire* ▷ *Loi des débouchés* ▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien* ▷ *Neutralité de la monnaie* ▷ *Taux d'intérêt monétaire* ▷ *Taux d'intérêt naturel* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie quantitative de la monnaie*

Différenciation des produits

La différenciation des produits désigne un ensemble d'actions par lesquelles une entreprise cherche à singulariser son ou ses produits, à leur donner un caractère unique et les rendre ainsi différents des produits qui sont offerts par les concurrents.

Il est possible de considérer trois types de différenciation :

- la différenciation objective qui porte sur les caractéristiques intrinsèques du produit et de son emballage (matériau utilisé, puissance d'une automobile, fonctionnalité de l'emballage, etc.) ;

- la différenciation de l'environnement du produit qui porte sur les services liés au produit (service après-vente, maintenance, conditions de financement, localisation géographique du distributeur, etc.) ;

- la différenciation subjective qui porte sur la perception par le consommateur du produit et de son image et qui utilise très largement la publicité.

⇒ La différenciation des produits est l'hypothèse adoptée par le modèle théorique de la **concurrence monopolistique**. Ce dernier relâche ainsi l'hypothèse d'**homogénéité du produit** du modèle de **concurrence pure et parfaite**.

⇒ La différenciation des produits est aussi considérée comme une **barrière à l'entrée** sur le **marché** ou bien un avantage spécifique pour une **firme multinationale** qui envisage de s'implanter sur un marché étranger

► *Marchés et prix* ► *Commerce international* ▷ *Concurrence imparfaite*
▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet de signe* ▷ *Nouvelle théorie du commerce*

Différentiel d'inflation

Le différentiel d'inflation est l'écart de **taux d'inflation** entre deux pays ou entre deux zones économiques (l'**Union européenne** et les États-Unis par exemple). Le différentiel d'inflation est l'un des facteurs explicatifs des **taux de change**. Toutes choses égales par ailleurs, un pays dont le taux d'inflation est supérieur à celui de ses partenaires devrait voir sa monnaie se déprécier sur le **marché des changes**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Cible d'inflation* ▷ *Dépréciation*
▷ *Fondamentaux* ▷ *Inflation* ▷ *Parité des pouvoirs d'achat*.

Différentiel d'intérêt

Le différentiel d'intérêt est l'écart de **taux d'intérêt** entre deux pays ou deux zones géographiques. C'est l'un des facteurs explicatifs des **taux de change**.

⇒ La relation entre taux d'intérêt et taux de change est complexe. Selon la théorie de la parité des taux d'intérêt, à une monnaie faible est associé un taux d'intérêt fort (du fait de la prime de risque qu'exigent ceux qui conservent des avoirs dans une monnaie faible). Cependant, dans certains cas, si un pays offre des taux d'intérêt réels élevés, il va attirer des placements et donc sa monnaie va s'apprécier sur le marché des changes.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Appréciation* ▷ *Écart de crédit*
▷ *Fondamentaux* ▷ *Parité des pouvoirs d'achat*

Différentiel de change

Le différentiel de change est la différence entre le **cours au comptant** et le **cours à terme** d'une **devise** exprimée en pourcentage du cours au comptant.

► *Finances internationales* ▷ *Change* ▷ *Déport* ▷ *Crise de change*
▷ *Marché des changes* ▷ *Report*

Dilemme de Triffin

▷ *Paradoxe de Triffin*

Dilemme du prisonnier

En **théorie des jeux**, le dilemme du prisonnier est un exemple de jeu conçu par le mathématicien américain A. W. Tucker dans les années 1950. Le

dilemme montre à travers un exemple comment des choix rationnels peuvent conduire à une situation sous-optimale. La thèse orthodoxe selon laquelle l'agrégation de comportements individuels rationnels conduit toujours à une situation optimale est donc infirmée.

Par exemple, supposons deux suspects enfermés dans deux cellules séparées et sans possibilité de communication. Les autorités font aux prisonniers les propositions suivantes :

- si tous les deux se taisent, chacun écopera de deux années de prison (gain = -2) ;
- si l'un dénonce l'autre qui se tait, celui qui dénonce est libre (gain = 0) et celui qui se tait écope de 5 ans de prison (gain = -5)
- si tous les deux se dénoncent mutuellement ils écopent chacun de 3 ans de prison (gain = -3).

Si chaque parenthèse indique : (gain du prisonnier A ; gain du prisonnier B), la matrice du jeu, ou matrice des gains, est la suivante :

	Le prisonnier A se tait	Le prisonnier A dénonce
Le prisonnier B se tait	(-2 ; -2)	(0 ; -5)
Le prisonnier B dénonce	(-5 ; 0)	(-3 ; -3)

Chaque prisonnier a deux stratégies : se taire ou dénoncer. Mais le jeu montre que la stratégie dominante est celle qui consiste à dénoncer. En effet, si l'on suppose la stratégie de l'autre donnée, le gain est à chaque fois plus élevé en dénonçant :

– si B se tait, A préfère dénoncer car son gain est de 0 contre -2 s’il se tait ;

– si B dénonce, A préfère dénoncer également car son gain est de -3 au lieu de -5 s’il se tait.

La situation collective la meilleure serait que les deux se taisent (-2 ; -2), soit -4. Pourtant la situation d’équilibre qui s’établira sera la moins bonne (-3 ; -3), soit -6.

⇒ La situation (3 ; -3) est un équilibre de Nash.

⇒ Le dilemme du prisonnier sert à décrire de nombreuses situations économiques (**duopole**, **politique commerciale stratégique**, par exemple).

⇒ Le résultat du jeu dépend fortement de la matrice des gains de l’énoncé. Une faible modification des valeurs peut conduire à un résultat différent. Les valeurs des gains indiquées dans la matrice du jeu posent le problème de la qualité de l’information (parfaite ou imparfaite).

⇒ La **théorie des jeux** montre que si le jeu est répété de nombreuses fois, le résultat sera très différent et plus proche de la situation optimale.

▷ *Opportunisme* ▷ *Nouvelle microéconomie* ▷ *Optimum de Pareto*
▷ *Optimum de second rang* ▷ *Théorie des jeux coopératifs* ▷ *Théorie des jeux non coopératifs* ▷ *Théorie économique*

Directoire

Le directoire est l’organe de direction d’une **société anonyme**. Il est élu par l’assemblée générale des **actionnaires** et responsable devant elle. Assurant une direction collégiale, il est chargé de désigner le directeur général de l’**entreprise**. Contrairement aux administrateurs, il ne peut être mis fin au mandat de ses membres que devant l’assemblée générale ou pour un motif juste. Néanmoins, il est lui-même contrôlé par un **conseil desurveillance**.

⇒ Les membres du directoire ne peuvent pas faire partie du conseil de surveillance et inversement. Ce n’est pas le cas dans les sociétés anonymes ayant adopté une structure avec **conseil d’administration** (CA) où le président du CA est en en général aussi le directeur général de la **société**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme* ▷ *Gouvernement d'entreprise*

Discipline de marché

On parle de discipline de marché pour désigner la surveillance et les **incitations** que produisent les **marchés financiers** en fonction du niveau de **risque** pris par les **banques** et les autres **institutions financières**. Cette discipline s'exerce à la fois par les prix et par les quantités. Si une **banque** prend trop de risques, elle va devoir payer plus cher les ressources qu'elle se procure sur les marchés financiers (**effet prix**) et elle aura plus de difficultés à se procurer ces ressources (effet quantité). Cette hausse des prix et cette difficulté plus grande à trouver des contreparties sont des signaux émis par les **marchés** qui doivent conduire la banque qui en fait l'objet à réduire son exposition au risque. La discipline de marché est donc une composante de l'**autorégulation** par les marchés. Elle suppose notamment que les agents qui interviennent sur les marchés soient correctement informés des risques pris par les opérateurs auxquels ils accordent des **crédits** ou dont ils achètent les **actions**.

C'est pourquoi la discipline de marché est l'un des trois « piliers » du dispositif de Bâle II (aux côtés de l'exigence de fonds propres et de la surveillance prudentielle).

De l'aveu d'Alan Greenspan, la **crise des subprimes** et ses conséquences mondiales conduisent à contester fortement le caractère stabilisateur de la discipline de marché. En effet, la montée des risques (tant au niveau des banques et institutions financières qu'au niveau systémique) n'a pas conduit à l'émission de signaux (hausse des **primes de risques**) qui aurait eu pour effet de réduire la prise de risque par les agents (et notamment par les institutions financières). Bien au contraire, le gonflement des **bulles spéculatives** (bulle de crédit, bulle immobilière, bulle boursière) s'est poursuivi jusqu'à l'éclatement de la crise.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Autorité de contrôle prudentiel* ▷ *Confiance* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Règle des*

trois D ▷ Risque systémique ▷ Surveillance macroprudentielle
▷ Surveillance microprudentielle

Discrimination

En économie, la discrimination est une pratique illégitime qui peut prendre des formes diverses :

- sur les **marchés** des biens en **concurrence imparfaite**, un **producteur** discrimine par les **prix** lorsqu'il peut vendre un bien de qualité identique à un prix différent selon la propension à payer du consommateur. En pratique, le **monopole discriminant** opère une discrimination imparfaite qui lui permet néanmoins de capturer une part du **surplus du consommateur** ;

- l'**entreprise** peut avoir des préférences discriminantes (ou discrimination pure) dans ses choix. Par exemple, le refus de vente (entrée dans une discothèque, location, etc.), le refus d'embauche, la modification des termes de la transaction (loyer plus élevé, **salaire** plus bas à compétence équivalente), selon la nationalité, le sexe, l'âge, l'appartenance à une minorité ethnique, etc.

La discrimination est un facteur de **segmentation** des marchés. Selon G. Becker (prix Nobel 1992) (*The Economics of discrimination*, 1957), elle doit disparaître si la pression concurrentielle est accrue : par exemple, sur le **marché du travail**, toute entreprise ayant moins de préjugés aurait l'opportunité d'embaucher à moindre coût un salarié à **qualification** équivalente, elle pourrait alors accroître son **profit** et ses **parts de marché** au détriment des autres. Mais, selon la théorie du signal défendue par K. Arrow (*The Theory of Discrimination*, 1985) ou E. Phelps (prix Nobel 2006), une situation d'**asymétrie d'information**, nourrit les discriminations « statistiques » : un propriétaire ou un employeur qui ne connaît qu'imparfaitement la **solvabilité** ou la qualité professionnelle utilise ce qu'il croit savoir sur la capacité du locataire à payer un loyer ou du salarié à avoir une plus forte **productivité**.

On distingue la discrimination par le **marché** (discrimination pure et « statistique ») et les discriminations en amont du marché liées à l'autocensure des individus discriminés qui renoncent à certaines filières de

formation, à certains emplois, à certains lieux de résidence, etc. La **réglementation** vise à faire reculer la discrimination : par exemple l'**Union européenne** interdit la discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la religion ou les convictions, l'âge, le handicap et l'orientation sexuelle. Certains privilégient plutôt la **responsabilité sociale des entreprises** (charte de la diversité) alors que d'autres souhaitent des mesures de discrimination positive en faveur des populations discriminées (bourse, gratuité scolaire, quotas, etc.).

► *Marché et prix* ► *Politique économique* ► *Croissance économique*
▷ *Capital humain* ▷ *Égalité* ▷ *Équité* ▷ *Effet externe* ▷ *Justice sociale*
▷ *Justice commutative* ▷ *Justice corrective* ▷ *Prophétie autoréalisatrice*
▷ *Signal* ▷ *Théorie du filtre*

Discrimination par les prix

La discrimination par les prix désigne, pour une **entreprise**, une pratique consistant à fixer des **prix** différents selon les acheteurs en fonction des caractéristiques connues ou supposées de leur fonction de **demande**. Il s'agit de différencier les **prix** pour les adapter à l'élasticité-prix de la **demande** et donc au **consentement à payer** de chaque acheteur.

La discrimination par les prix est une pratique fréquente qui prend des formes très diverses : tarifs réduits pour les étudiants, ou encore, réductions de fidélisation, tarification du transport ferroviaire selon l'heure et/ou le jour, prix décroissants avec la quantité, ventes liées, etc.

Les effets de la discrimination par les prix sont négatifs pour certains consommateurs et positifs pour d'autres. Néanmoins, le **surplus des consommateurs** peut s'accroître lorsque la discrimination par les prix conduit à une hausse de la quantité échangée. La discrimination par les prix peut aussi être une pratique anticoncurrentielle, notamment lorsqu'elle se traduit par une vente à perte ponctuelle dans le but d'éliminer un concurrent.

► *Marché et prix* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Concurrence*
▷ *Monopole discriminant* ▷ *Politique de la concurrence* ▷ *Prix prédateur*

Discrimination non tarifaire

Les discriminations non tarifaires consistent à mettre en place des obstacles aux **importations** qui ne sont pas des **droits de douane**. Étant donné que les **quotas** font l'objet d'une vigilance particulière de la part des institutions internationales comme l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC), les discriminations non tarifaires prennent aujourd'hui la forme d'**accords d'autolimitation des exportations**, de normes techniques, sanitaires, etc. Elles constituent des formes déguisées de **protectionnisme**.

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ▷ *Accord général sur les tarifs et le commerce* ▷ *Barrières non tarifaires* ▷ *Libre échange* ▷ *Normes environnementales* ▷ *Normes sociales* ▷ *Protectionnisme*

Disparité

On parle de disparité pour désigner l'écart existant entre la valeur moyenne d'une variable pour deux groupes différents.

Pour étudier la disparité des **salaires** entre hommes et femmes par exemple, on comparera le salaire moyen des femmes et le salaire moyen des hommes à une date donnée.

⇒ Ne pas confondre avec **dispersion**

Dispersion

On parle de dispersion pour désigner la variabilité des données d'une **distribution statistique**. Les indicateurs de dispersion les plus couramment retenus sont l'étendue, mesurée par la différence entre les valeurs extrêmes, l'écart type ou les **intervalles interquantiles**. L'indicateur de dispersion le plus fréquemment utilisé par l'INSEE pour l'étude des **revenus** des ménages est le **rapport interdécile**, rapport du dernier **décile** au premier.

⇒ Ne pas confondre avec **disparité**.

Dissuasion

La dissuasion consiste à prévenir un acte en persuadant l'acteur concerné que les **coûts** d'une telle action excèdent les avantages qu'il peut en tirer. Ces coûts peuvent être directs (dissuasion par interdiction et sanction en cas de transgression) ou indirects (dissuasion par représailles).

En économie le concept de dissuasion est lié à celui d'**incitation**. Par exemple, on peut considérer qu'une **fiscalité écologique** incite à ne pas polluer et constitue un moyen de dissuader les pollueurs ou les utilisateurs de ressources naturelles.

Le concept de dissuasion est utilisé en **théorie des jeux** pour rendre compte de situations où les joueurs décident de coopérer mais avec une possibilité d'adopter un comportement non coopératif (**opportunisme**). Il y a dissuasion s'il existe une procédure permettant de sanctionner l'adoption éventuelle d'un comportement opportuniste par l'un des deux joueurs.

Le concept de dissuasion a été utilisé en matière géo-stratégique (dissuasion nucléaire), là encore la théorie des jeux a été utilisée pour montrer que dans certains cas la préparation de la guerre est un bon moyen d'assurer la paix (travaux de R. Aumann, Prix Nobel 2005).

Le concept de dissuasion a cependant fait l'objet d'un certain nombre de critiques. En effet la dissuasion repose sur l'**hypothèse** d'un comportement rationnel des agents. Or dans certains cas, les agents prennent des décisions sur la base d'une information imparfaite, sous l'empire de l'émotion ou de comportements mimétiques dans ce cas la dissuasion a de bonnes chances de ne pas fonctionner.

► *Épistémologie économique* ▷ *Rationalité* ▷ *Théorie des jeux* ▷ *Théorie des jeux coopératifs* ▷ *Théorie des incitations* ▷ *Théorie des jeux non coopératifs*

Distribution primaire

La **distribution primaire** rémunère la contribution des **agents économiques** à l'activité économique, soit directement par le **travail** (**revenu** d'activité salariée ou non salariée), soit indirectement par la propriété (par exemple, le revenu des **placements** mobiliers ou immobiliers).

► *Revenu* ▷ *Facteurs de production* ▷ *Redistribution* ▷ *Revenu primaire*

Distribution statistique

Une distribution statistique étudie la répartition d'une **population statistique** suivant un ou plusieurs critères appelés caractères statistiques.

Elle se présente généralement sous la forme d'un tableau statistique simple (étude selon un seul caractère) ou à double entrée (étude selon deux caractères).

District industriel

Un district industriel est selon A. Marshall (*Principes d'économie politique*, 1890), un espace géographique caractérisé par un groupement d'**entreprises** interdépendantes avec un **marché du travail** spécialisé, des interactions dynamiques, des économies d'échelle externes, des **effets d'agglomération**, des **effets d'apprentissage** et des **effets de réseau**. La *Silicon Valey* aux États-Unis, la *Glen Valey* en Écosse, ou le réseau de petites entreprises dans le Nord de l'Italie sont des exemples de district industriel.

Certains auteurs différencient districts industriels et districts technologiques caractérisés par le rôle déterminant de grandes firmes innovantes.

► *Entreprise et système productif* ► *Productivité* ► *Commerce international* ▷ *Économie d'échelle interne* ▷ *Économie géographique* ▷ *Effet de réseaux* ▷ *Pôle de croissance*

Diversification

La diversification est une stratégie d'**entreprise** qui consiste à développer la **production** ou la commercialisation de plusieurs produits ou de plusieurs groupes de produits.

La diversification peut être plus ou moins prononcée selon les produits, les **marchés**. Elle peut obéir à plusieurs logiques : logique productive, logique commerciale, logique financière. Elle peut aussi se réaliser dans un cadre multinational.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Analyse stratégique* ▷ *Conglomérat*
▷ *Cycle de vie du produit* ▷ *Économie de variété* ▷ *Établissement* ▷ *Filiale*
▷ *Firme multinationale* ▷ *Groupe* ▷ *Holding*

Dividende

Un dividende est un **revenu** de la propriété versé aux **actionnaires** qui ont mis des **capitaux** à la disposition d'une **société** et qui s'associent au **risque d'entreprise**.

⇒ Ne pas confondre un dividende avec l'**intérêt** qui rémunère une **obligation** ou plus généralement une créance.

► *Capital et investissement* ► *Revenu* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Patrimoine* ▷ *Revenu du patrimoine* ▷ *Théorie de l'agence*

Diviseur de crédit

Le diviseur de crédit est un concept qui permet d'analyser la relation entre le comportement de **création monétaire** des **banques de second rang** et l'émission de **monnaie centrale**. L'analyse en termes de diviseur de crédit considère que l'initiative de la création de **monnaie scripturale** appartient aux banques de second rang qui décident de l'octroi des **crédits**. Ce n'est que dans un second temps que ces banques cherchent à se procurer la monnaie centrale qui est nécessaire à leur **refinancement**. La quantité de monnaie centrale que doit offrir la **Banque centrale** est donc égale à la quantité totale de monnaie créée par les banques de second rang, divisée par un coefficient qui est le diviseur de crédit.

► *Monnaie* ▷ *Base monétaire* ▷ *Monétisation de créance* ▷ *Multiplicateur de crédit* ▷ *Politique monétaire*

Division du travail

La division du travail désigne le fait que les hommes et les espaces économiques se spécialisent chacun dans un nombre limité d'activités différentes, ce qui permet d'accroître la **productivité** et la croissance de la **production**.

– Pour A. Smith (1723-1790), « les plus grandes améliorations dans la puissance productive du travail [...] sont dues, à ce qu'il semble, à la division du travail » (*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776). Smith met l'accent sur la division technique du travail dans l'**entreprise** (décomposition de l'activité productive en séquences simples dans la **manufacture** d'épingles) qui accroît l'habileté des ouvriers, supprime les temps morts et facilite la mécanisation. La division du travail assure la richesse des nations en suscitant le développement des échanges (au sein des économies nationales comme sur le plan international).

– A. Young (*Increasing Returns and Economic Progress*, 1928) prolonge l'approche de Smith en mettant l'accent sur la dimension macroéconomique : la division du travail se traduit par un « recours à des méthodes détournées de production » qui se prêtent à l'utilisation de machines et par la spécialisation croissante des **branches**. J. A. Schumpeter (1883-1950) montre que le tissu industriel connaît par là même un processus de **destruction créatrice**.

La division du travail apparaît alors comme un facteur de croissance et un facteur de **crises économiques**. Elle peut susciter de nombreux **conflits du travail**.

⇒ Pour Marx, la division du travail est aussi un facteur d'accroissement de la production, mais, dans le **capitalisme**, elle renforce la soumission du **travail** au **capital**.

► *Fluctuations et crises* ► *Avantages absolus* ► *Avantages relatifs* ► *Crise du fordisme* ► *Décomposition internationale des processus productifs* ► *Détour de production* ► *District industriel* ► *Division internationale du travail* ► *Économie d'échelle* ► *Économie géographique* ► *Fordisme* ► *Organisation scientifique du travail (OST)* ► *Taylorisme* ► *Toyotisme*

Division internationale du travail (DIT)

La division internationale du travail désigne la répartition de la **production** de biens et **services** entre les différents pays et zones économiques qui se spécialisent dans une ou plusieurs productions.

Pour les économistes radicaux, la DIT est le résultat de phénomènes de **dépendance** et de **domination** engendrés par le développement du **capitalisme**. De leur côté, les économistes néoclassiques interprètent la DIT comme la conséquence d'un système de **marchés** mondialisés et préfèrent parler de **spécialisation économique internationale**.

► *Commerce international* ► *Économie du développement* ► *Intégration économique* ► *Mondialisation* ▷ *Centre* ▷ *Délocalisation de la production* ▷ *Décomposition internationale des processus productifs* ▷ *Entreprise réseau* ▷ *Investissement direct à l'étranger* ▷ *Périphérie*

Doctrine économique

Une doctrine économique est un discours normatif à propos de l'organisation économique et sociale. Une doctrine indique ce qui doit être. Par contre une **théorie économique** a une visée positive et indique ce qui est, en dehors de tout jugement de valeur.

⇒ Le terme doctrine est partiellement tombé en désuétude. Par contre, le débat sur la place respective de l'économie normative et de l'économie positive subsiste.

⇒ La distinction théorie/doctrine doit être relativisée. Par exemple, pour un marxiste, le marxisme est une théorie, pour un non-marxiste, c'est une doctrine. Certaines approches qui se présentent comme positives (la théorie de l'équilibre général par exemple) sont implicitement normatives ou font l'objet d'une utilisation normative.

► *Épistémologie économique* ▷ *Science économique*

Dollarisation

Une dollarisation totale ou officielle consiste à adopter dans un pays une **monnaie** étrangère (le dollar ou une autre **devise** clée) comme monnaie légale principale ou exclusive.

Une dollarisation partielle, ou de fait, consiste, au sein d'un pays qui garde sa monnaie nationale en circulation, à effectuer librement des paiements et des transactions en dollars.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Intégration monétaire*
▷ *Investissement direct étranger* ▷ *Marché émergent* ▷ *Régime de change*

Domestic system

Le *Domestic system* est un mode d'organisation de la **production** qui s'appuie sur le **travail** à domicile dont l'indépendance est formelle : un marchand **entrepreneur** livre des matières premières, donne des ordres de production, contrôle la qualité du produit qu'il distribue lui-même.

Ce système, très fréquent dans le secteur du textile au XVII^e et XVIII^e siècles, s'oppose à la fabrique où le procès de travail est placé sous la responsabilité directe d'un capitaliste.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Division du travail* ▷ *Manufacture*
▷ *Proto-industrialisation* ▷ *Révolution industrielle*

Domination

▷ *Effet de domination*

Don

Le don est le transfert d'un bien d'un **agent économique** à un autre sans contrepartie directe et immédiate. De nos jours, le don occupe une place importante dans l'économie domestique (relations familiales) ou dans l'économie sociale (activités caritatives) Comme l'a montré M. Mauss (1872-1950), le don est une modalité de circulation des biens qui est très répandue au cours de l'histoire économique (potlatch des Indiens

d'Amérique du Nord, kula des Mélanésiens, etc.). Mauss a aussi montré que, en dépit des apparences désintéressées du don, celui-ci obéit à une triple obligation, imposée par les normes sociales : l'obligation de donner, l'obligation de recevoir et l'obligation de rendre.

⇒ L'**aide publique au développement** qui relève en principe du don a fait l'objet de critiques en raison des relations de **dépendance** auxquelles elle conduit.

► *Finances internationales* ► *Marché et prix* ► *Mondialisation* ▷ *Économie solidaire* ▷ *Gratuité (économie de)*

Dotation en facteurs de production

La dotation en facteurs de production ou dotation factorielle désigne la quantité de **facteurs de production** disponibles dans un pays.

⇒ Le **théorème HOS** démontre que chaque pays doit choisir sa **spécialisation économique** en fonction de sa dotation factorielle.

► *Commerce international* ► *Économie du développement de production* ▷ *Fonction de production*

Dotation factorielle

▷ *Dotation en facteurs de production*

Double dividende

Le terme double dividende est utilisé dans les débats sur la **fiscalité écologique**. Il désigne le fait que la taxation des activités polluantes (par exemple les émissions de CO₂) conduit :

- d'une part à la réduction des émissions polluantes (premier « dividende ») ;

- et d'autre part à des recettes fiscales supplémentaires qui permettent de réduire d'autres prélèvements fiscaux et sociaux et donc d'avoir un effet favorable sur l'activité et l'**emploi** (deuxième « dividende »).

► *Économie et écologie* ▷ *Développement durable* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Prélèvements obligatoires* ▷ *Taxe sur le carbone ajouté*

Double marché des changes

L'instauration d'un double **marché des changes** est une réponse possible des **autorités monétaires** à la **spéculation**. La réglementation consiste à distinguer :

- un **marché** où les opérateurs peuvent acheter ou vendre des **devises** en liaison avec des opérations commerciales ou des opérations portant sur les **services**. Sur ce marché, la **Banque centrale** intervient pour stabiliser le cours ;

- un marché librement accessible à tous les opérateurs, en particulier aux opérateurs qui veulent réaliser des mouvements de capitaux. Sur ce marché, le cours fluctue librement, en fonction de l'offre et de la demande.

⇒ Le double marché des changes peut aussi être utilisé dans le cadre de certaines stratégies de **développement économique**.

⇒ Un système de double marché des changes suppose une politique de contrôle des changes. La **déréglementation** et l'ouverture croissante des **marchés des capitaux** qui sont à l'œuvre depuis les années 1980 sont incompatibles avec une telle **politique du change**.

► *Finances internationales* ▷ *Politique économique* ▷ *Politique du change*

Douce négligence

La douce négligence (*benign neglect*) est un terme utilisé pour caractériser l'attitude des **autorités monétaires** américaines qui se montrent indifférentes aux effets des fluctuations du dollar sur le système économique mondial et sur les économies nationales de leurs partenaires.

Ce terme peut s'appliquer aussi bien à la période 1971-1979 au cours de laquelle les États-Unis jouent la **dépréciation** du dollar qu'à la période 1979-1985 où la surévaluation du dollar perturbe gravement le système économique international.

► *Finances internationales* ▷ *Bretton Woods* ▷ *Accords du Louvre*
▷ *Accords du Plaza*

Droit à polluer

▷ *Permis d'émission*

Droit de douane

Un droit de douane est une taxe prélevée à l'occasion de l'**importation** d'un bien. On distingue :

- les droits de douane spécifiques qui correspondent à des droits fixes par unité de bien importé (par exemple trois euros par unité) ;
- les droits de douane *ad valorem* qui correspondent à un pourcentage de la valeur du bien importé (par exemple 5 % du prix du bien importé).

Dans les deux cas, le **prix** du bien importé est augmenté du droit de douane, ce qui avantage les **productions** nationales.

⇒ Les droits de douane, avant d'être les instruments des politiques protectionnistes, ont d'abord été utilisés comme source de recettes fiscales pour l'**État** (États-Unis au XIX^e siècle par exemple) jusqu'à ce que d'autres sources de recettes fiscales soient instaurées. C'est également dans le but d'obtenir des ressources fiscales que certains **pays en développement** ont mis en place des droits de douane sur les produits exportés.

⇒ Les droits de douane peuvent être aménagés dans le cadre d'accords commerciaux régionaux. Les droits peuvent être réduits ou supprimés entre les pays signataires de l'accord ; un tarif extérieur commun peut être instauré dans le cadre d'une **union douanière**.

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ▷ *Accords commerciaux préférentiels* ▷ *Accord général sur les tarifs et le commerce*
▷ *Barrière douanière* ▷ *Barrières non tarifaires* ▷ *Organisation mondiale du commerce* ▷ *Protectionnisme* ▷ *Protectionnisme éducatif* ▷ *Permis d'émission* ▷ *Tarif optimal* ▷ *Triangle de Harberger*

Droit de propriété

Le droit de propriété sur un **actif** se définit à partir de trois attributs :

- le droit de disposer cet actif (*usus*) ;
- le droit d'en tirer un **revenu** (*fructus*) ;
- le droit de le céder de manière définitive à un tiers (*abusus*).

Chacun de ces droits peut être l'objet de limitations.

On peut différencier diverses formes de propriété :

1/ La propriété privée (individuelle ou sociétaire) qui correspond à un droit exclusif sur les actifs (réels, financiers ou incorporels) ;

2/ La propriété publique dans laquelle l'**État** ou une autre **administration publique** exerce les droits de propriété ;

3/ La propriété commune ou collective dans laquelle l'usage des actifs est géré au moyen de décisions collectives (cela concerne notamment les **biens communs** et l'économie sociale).

Le développement des sociétés peut être vu comme un processus de création de droits de propriété plus complexes.

► *Entreprise et système productif* ► *Économie publique* ▷ *Bien collectif*
▷ *Biens de club* ▷ *Don* ▷ *Économie alternative* ▷ *Économie solidaire*
▷ *Enclosures* ▷ *Gouvernement d'entreprise* ▷ *Gratuité (Économie de la)*
▷ *Propriété intellectuelle* ▷ *Propriété privée/propriété sociale* ▷ *Théorie de l'agence*

Droit de tirage

Un droit de tirages (ou possibilité d'emprunt) résulte des statuts du **Fonds monétaire international**. Dans le système de **changes fixes** mis en place à **Bretton Woods** cette possibilité d'emprunt était destinée à aider les pays membres à défendre la **parité** de leur monnaie par des interventions sur le **marché des changes**. Aujourd'hui, les emprunts auprès du **Fonds monétaire international** (FMI) sont plutôt destinés à aider les pays emprunteurs à défendre ou à restaurer leur équilibre macroéconomique.

Droite de budget

La droite de budget représente l'ensemble des différents **paniers de consommation**, qui, compte tenu du **prix** des biens conduit à une dépense totale identique. Toute combinaison de biens située sur la droite de budget épuise le budget.

⇒ La pente de la droite de budget est égale (en valeur absolue) au rapport du prix des biens. Une variation du **revenu** provoque un déplacement de cette droite vers le haut (hausse) ou vers le bas (baisse du revenu). Une modification du prix des biens provoque un pivotement de la droite autour de l'ordonnée ou de l'abscisse.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Carte d'indifférence* ▷ *Courbe d'indifférence* ▷ *Effet prix* ▷ *Effet revenu*

Droite d'isocoût

En **microéconomie**, la droite d'isocoût représente l'ensemble des différentes **combinaisons productives**, qui, compte tenu des **prix** des **facteurs de production**, correspondent à une dépense identique, égale au budget total du producteur. Si on appelle D la dépense que le **producteur** affecte à l'achat des facteurs de production (**travail** et **capital**), w le prix du facteur travail et r le prix du facteur capital, on peut écrire la contrainte de budget du producteur de la façon suivante :

$$D = w L + r K$$

$$\text{ou encore : } K = -(w/r) L + D/r$$

L'équation de la droite d'isocoût est donc celle d'une droite dont la pente est égale à l'opposé du rapport des prix des facteurs de production.

⇒ La droite d'isocoût est la représentation de la **contrainte de budget** du **producteur**.

► *Marchés et prix* ▷ *Courbe d'offre* ▷ *Droite de budget* ▷ *Équilibre du producteur*

Droits de tirage spéciaux

Les droits de tirages spéciaux (DTS – *special drawing rights*) sont un **actif** de réserve émis par le **Fonds monétaire international (FMI)**. À l'origine, leur valeur était définie par un poids d'or équivalent à celui du dollar (35 DTS pour une once d'or fin). Actuellement les DTS sont un panier de monnaies dont la composition est révisée tous les cinq ans.

La création des droits de tirages spéciaux a été décidée par la conférence de Rio du FMI en 1967. La mise en œuvre de ces nouveaux instruments de **crédit** a débuté en 1969 après l'adoption d'un amendement aux statuts du Fonds monétaire international. Les DTS constituent une **liquidité internationale** scripturale créée *ex nihilo* par décision du FMI. Selon Jacques Rueff (1896-1978), favorable au retour à l'étalon-or, les DTS sont « du néant habillé en monnaie ».

► *Finances internationales* ▷ *Monnaie internationale*

Dualisme

Le dualisme est caractéristique des économies sous-développées qui connaissent une opposition entre secteur traditionnel et secteur moderne.

Le « secteur traditionnel » est essentiellement rural et se caractérise par une faible **productivité** et le **sous-emploi**. C'est une économie de subsistance faiblement monétarisée.

Le « secteur moderne » a une plus forte **intensité capitaliste** du fait de l'utilisation des technologies occidentales ; l'expansion de ce secteur est rapide et souvent tournée vers l'extérieur (**production** orientée vers l'**exportation**).

Le dualisme peut être interprété de façon plus ou moins optimiste :

– dans une optique libérale (modèle d'A. Lewis, 1954), le dualisme doit se combler avec la **croissance** du secteur moderne qui permettra d'absorber

l'excédent de main-d'œuvre du secteur archaïque. Cette interprétation du dualisme n'est pas incompatible avec les analyses en termes de retard de **développement** ;

– dans une approche structuraliste, en termes d'inarticulation (F. Perroux), le dualisme doit être combattu par des **politiques de développement** ;

– dans une optique néo-marxiste, les auteurs mettent l'accent sur la **désarticulation** de l'économie qui est une des facettes de la **dépendance**.

► *Économie du développement* ▷ *Étapes de la croissance* ▷ *Cercle vicieux de la pauvreté* ▷ *Croissance équilibrée* ▷ *Croissance déséquilibrée* ▷ *Démarrage* ▷ *Industries industrialisantes* ▷ *Pays moins avancés* ▷ *Pays émergents* ▷ *Périphérie* ▷ *Rattrapage économique* ▷ *Tiers-monde*

Dualisme épistémologique

Le dualisme épistémologique est une conception, défendue notamment par W. Dilthey (1833-1911), selon laquelle les sciences de la nature produisent des explications des phénomènes alors que les « sciences de l'esprit » adoptent une démarche compréhensive. Il n'y a donc pas d'unité de la **science**, mais deux types de démarches totalement différentes.

► *Épistémologie économique* ▷ *Théories économiques* ▷ *École historique allemande*

Dumping

Le dumping est une pratique qui consiste à vendre à perte un produit (**prix** inférieur au **coût de production**).

Dans le cadre du **commerce international**, il est interdit et réprimé par l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**.

On parle de **dumping social** lorsque la **concurrence** entre **entreprises** passe par l'utilisation d'une **main-d'œuvre** bon marché.

On parle de **dumping monétaire** lorsqu'un pays utilise la sous-évaluation volontaire de sa **monnaie** pour acquérir un avantage compétitif.

On parle de dumping fiscal lorsqu'un territoire (État, collectivités territoriales) baisse les **impôts** pour favoriser les producteurs nationaux et attirer les investissements étrangers.

► *Marchés et prix* ► *Commerce international* ► *Politique économique*
▷ *Compétitivité-prix* ▷ *Concurrence fiscale* ▷ *Dévaluation compétitive*
▷ *Normes sociales* ▷ *Paradis fiscaux* ▷ *Politique de désinflation compétitive*
▷ *Zone franche*

Dumping environnemental

Le dumping environnemental désigne le comportement d'une **entreprise** ou d'un **État** qui cherche à améliorer sa **compétitivité-prix** en dégradant l'environnement (pollution, non traitement des déchets, prélèvements abusifs et non compensés sur le **capital naturel**, etc.). Le dumping environnemental peut aussi (du fait des faibles contraintes législatives et réglementaires) attirer les **investissements** dans les activités productives fortement polluantes.

► *Économie et écologie* ► *Commerce international* ► *Marchés et prix*
▷ *Délocalisation* ▷ *Dumping* ▷ *Dumping social* ▷ *Gouvernance mondiale*
▷ *Normes environnementales*

Dumping fiscal

▷ *Concurrence fiscale*

Dumping monétaire

Le dumping monétaire est une action des Pouvoirs publics en vue de faire baisser le **taux de change** de la **monnaie** nationale par rapport à celui des principaux partenaires commerciaux pour améliorer la **compétitivité-prix** des produits.

Le dumping monétaire peut résulter d'une **dévaluation** (en **changes fixes**) d'une dépréciation (en changes flexibles), d'une **politique monétaire**

accommodante (injection de **liquidités**, baisse des **taux d'intérêt**).

Le dumping monétaire a le même effet qu'un **droit de douane**, il réduit le prix des **exportations** et augmente le **prix** des **importations**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Politique économique*
► *Commerce international* ► *Mondialisation* ▷ *Barrières non tarifaires*
▷ *Compétitivité-prix* ▷ *Dumping* ▷ *Protectionnisme*

Dumping social

Le dumping social désigne le comportement d'une entreprise ou d'un État qui cherche à améliorer sa **compétitivité-prix** par une politique de bas **salaires**, de faible **protection sociale**, de mauvaises conditions de travail, etc. Le dumping social s'accompagne en général de mesures visant à faire obstacle à la liberté syndicale. Il peut aussi contribuer à attirer les **investissements directs étrangers** des **entreprises** qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre et qui cherchent à réduire le coût du travail.

Le dumping social fausse les conditions de la **concurrence** internationale, c'est un jeu à somme négative car il risque de déclencher un processus de « moins disant social », chaque pays cherchant à réviser en baisse son droit social en réaction au dumping social de ses partenaires commerciaux.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Commerce international*
► *Mondialisation* ▷ *Charte de Philadelphie* ▷ *Coût salarial* ▷ *Dumping*
▷ *Normes sociales* ▷ *Travail décent* ▷ *Protectionnisme*

Duopole

Le duopole est une situation de **marché** dans laquelle deux vendeurs rencontrent un grand nombre d'acheteurs.

À la différence de la **concurrence pure et parfaite**, le duopole se caractérise par une interaction entre les offreurs : les décisions de l'un des producteurs affectent l'autre. Plusieurs **modèles** théoriques cherchent à rendre compte de ces interactions en introduisant une « fonction de

réaction » qui exprime la façon dont une **entreprise** donnée réagit aux décisions de sa rivale. En conséquence, on peut distinguer différents modèles :

- **duopole de Bowley** ;
- **duopole de Cournot** ;
- **duopole de Stackelberg**.

Ces modèles reposent sur des **hypothèses** de comportement concernant les quantités offertes par des duopoleurs et non les prix. Il faut cependant noter que dans le **modèle duopole de Bertrand**, les **prix** jouent un rôle premier, les quantités s'adaptant ensuite.

		Producteur B	
Comportement de dépendance	Comportement de Maîtrise		
Producteur A	Comportement de dépendance	Équilibre de Cournot (double dépendance)	Équilibre de Stackelberg (duopole asymétrique)
Comportement de maîtrise	Équilibre de Stackelberg (duopole asymétrique)	Pas d'équilibre possible (duopole de Bowley)	

⇒ Les modèles de duopole sont la plupart du temps utilisés pour analyser les situations d'**oligopoles**.

► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence imparfaite*

Duopole de Bertrand

Dans le **modèle** de duopole de Bertrand (1883), la **concurrence** porte sur les **prix** (les quantités s'adaptant par la suite à la variation des prix). Dans ce modèle, les duopoleurs se livrent à une « guerre en prix » qui conduit à un équilibre proche de la **concurrence parfaite** : le **prix** est égal au **coût marginal** et le **profit** est nul. Ce modèle ne peut fonctionner qu'en l'absence de rendements croissants.

► *Marchés et prix* ▷ *Duopole de Bowley* ▷ *Duopole de Cournot* ▷ *Duopole de Stackelberg* ▷ *Dilemme du prisonnier* ▷ *Théorie des jeux*

Duopole de Bowley

Dans le modèle de **duopole** de Bowley (1924), les deux duopoleurs adoptent simultanément un comportement de « maîtrise », en pensant que l'autre va s'adapter et se comporter en « satellite ».

Chacun des producteurs fixe donc son niveau de **production** et on aboutit alors à une surproduction qui vient de ce que chacun des « duellistes » a fixé son niveau d'**offre** sans prendre en considération le comportement réel de l'autre. Il en résulte une guerre des **prix**, qui peut déboucher soit sur la faillite de l'un des producteurs et son contrôle par l'autre, soit sur l'entente.

► *Marchés et prix* ▷ *Duopole de Cournot*

Duopole de Cournot

Dans le modèle de **duopole** de Cournot (1838), chaque duopoleur détermine sa quantité offerte en tenant compte de la quantité offerte du concurrent et la considère comme donnée. On parle alors de double dépendance ou encore de duopole symétrique.

Selon le modèle, une situation d'équilibre s'établit dans laquelle les deux **entreprises** maximisent leurs profits.

⇒ Ce **modèle** cherche à rendre compte de situations où des entreprises de taille comparable finissent, à la suite d'ajustements successifs, par se

partager le **marché** de façon stable. Mais ce résultat est obtenu au prix d'**hypothèses** de comportement relativement naïves.

► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence*

Duopole de Stackelberg

Dans le modèle de **duopole** de Stackelberg (1934) on introduit une **hypothèse** de domination (de maîtrise) pour l'un des deux protagonistes, l'autre cherchant à s'adapter. À la différence du modèle du **duopole de Cournot**, dans le modèle de Stackelberg, l'un des duopoleurs seulement connaît la fonction de réaction de l'autre et s'y adapte. Ce duopole asymétrique conduit à un équilibre stable, l'**entreprise** « satellite » détermine le niveau de **production** qui maximise son **profit** en tenant compte des décisions de l'entreprise dominante.

► *Marchés et prix* ▷ *Domination* ▷ *Duopole* ▷ *Duopole de Cournot*

Duopsone

Un duopsone est une situation de **marché** dans laquelle deux acheteurs (demandeurs) sont confrontés à un grand nombre de vendeurs (offreurs).

► *Marchés et prix, emploi, chômage* ▷ *Concurrence imparfaite*
▷ *Oligopsone*

Duration

La duration d'une **obligation** correspond à la période à l'issue de laquelle sa **rentabilité** n'est pas affectée par les variations de **taux d'intérêt**. En effet le cours d'une obligation varie en sens inverse du taux d'intérêt. Elle mesure le degré de sensibilité du cours d'une obligation ou d'un portefeuille d'obligations à un changement de taux d'intérêt. Elle se calcule en faisant la somme des valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et capital) et permet donc de déterminer la durée de récupération de la valeur actuelle de

l'obligation. La durée s'exprime donc en années et fractions d'années. Pour les obligations classiques, la durée est inférieure à la **maturité**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Actualisation* ► *Risque de crédit*

Durée du travail

La durée du travail peut être fixée par la loi (durée légale du travail) ou par un accord collectif (**convention collective**) qui définit une durée égale ou inférieure à la durée légale. La durée du **travail** peut être fixée par jour, par semaine ou par an. Au-delà de la durée légale sont effectuées des heures supplémentaires.

⇒ La réduction du temps de travail (RTT) a toujours constitué une revendication majeure des **salariés** dans les **conflits du travail**. Elle a été institutionnalisée au XX^e siècle. En France, la loi Robien (1996) puis les lois Aubry de 1998 et 2000 ont réduit la durée hebdomadaire du travail à 35 heures dans les **entreprises** de plus de 20 salariés (plafond de 1 600 heures sur l'année). Il s'agit d'une durée de référence, et non d'un maximum.

⇒ La durée effective du travail correspond au temps de présence sur le lieu de travail compte tenu de l'absentéisme, des **grèves**, des congés annuels, du **chômage** partiel ou des heures supplémentaires.

► *Marché du travail, emploi chômage* ► *Déréglementation* ► *Flexibilité* ► *Gains de productivité* ► *Normes d'emploi* ► *Travail décent*

Dutch disease

► *Maladie hollandaise*

Écart de crédit (Crédit spread)

L'écart de crédit est la différence entre le **taux d'intérêt** pratiqué sur un **placement** sans **risque (bons du Trésor)** et le taux d'intérêt pratiqué sur un

autre **titre de créance** considéré comme plus risqué. L'écart de crédit est donc une évaluation du risque associé à un **placement**.

► *Monnaie* ▷ *Agence de notation* ▷ *Crédits subprimes* ▷ *Prime de risque*
▷ *Titrisation*

Écart type

L'écart type d'une série statistique est la racine carrée de la variance de cette série.

On appelle variance V d'une **distribution statistique** la moyenne arithmétique des carrés des écarts des termes de la série à leur moyenne arithmétique pondérée.

$$\begin{aligned}\text{On a donc : } V &= \frac{1}{n} \sum_{i=1} n_i (x_i - \bar{x})^2 \\ &= \sum_{i=1} f_i (x_i - \bar{x})^2\end{aligned}$$

⇒ x_i désigne les observations dans une série discrète et les centres de classe dans une série continue.

Échange

L'échange désigne l'acte économique aboutissant à la cession d'un **bien** ou d'un **service** entre deux **agents économiques**, cette cession étant assortie d'une contrepartie.

L'échange peut être monétaire ou non monétaire (on parle alors de troc) ; il peut également s'agir d'un **don**.

► *Marchés et prix* ► *Commerce international* ▷ *Échange inégal* ▷ *Échange international* ▷ *Échange marchand* ▷ *Échanges financiers* ▷ *Économie de troc* ▷ *Économie monétaire* ▷ *Économie monétaire de production* ▷ *Gratuité (économie de la)* ▷ *Prix relatifs*

Échange inégal

La théorie de l'échange inégal a pour ambition de montrer que le **commerce international** est défavorable aux pays du **tiers-monde**. Cela prolonge ainsi une intuition de Marx pour qui une nation pouvait s'enrichir au détriment d'une autre par le jeu des échanges internationaux. Dans les années 1950, la thèse de la **dégradation destermes de l'échange** est une des premières formulations de l'échange inégal. A. Emmanuel (*L'échange inégal*, 1969) a orienté les débats dans une autre direction. Selon lui, si deux marchandises produites dans deux pays (développé et sous-développé) nécessitent une même quantité de **travail**, leur valeur théorique est identique (dans la **théorie marxiste**, la valeur des biens dépend de la quantité de travail socialement nécessaire à leur **production**). Pourtant, lors de l'échange international, le **prix** du produit fabriqué dans un pays développé où les **salaires** sont hauts, sera plus élevé que le prix du produit fabriqué dans un **pays en développement** où les **salaires** sont bas. Une heure de travail d'un pays développé s'échange donc contre plusieurs heures de travail d'un pays en développement : par les différences de rémunération de la force de travail et de **taux d'exploitation**, s'opère un transfert de surplus des pays du tiers-monde vers les pays industrialisés. En apparence équivalent, l'échange international est en réalité inégal.

► *Commerce international* ► *Économie du développement* ▷ *Dépendance*
▷ *Impérialisme* ▷ *Théorie économique*

Échange international

L'échange international est l'ensemble des **flux** de **biens**, de **services** et de **capitaux** qui se réalisent chaque année entre les agents résidents sur un **territoire** et le **reste du monde**. L'échange international est une notion plus large que **commerce international** puisqu'elle inclut aussi les **investissements directs à l'étranger**, les **investissements de portefeuille**, les échanges de **produits dérivés** et les variations des **avoirs** des **banques**.

► *Commerce international* ► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Économie du développement* ▷ *Avantage comparatif* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Commerce intrabranche* ▷ *Échange intrafirme*

▷ *Décomposition internationale des processus productifs* ▷ *Firme globale*
▷ *Paradis fiscal*

Échange marchand

Un échange marchand est un échange qui se réalise sur un **marché** et qui donne lieu au paiement d'un **prix**. Les échanges marchands permettent d'assurer la **coordination** des décisions d'**agents économiques** individuels qui prennent leurs décisions d'allocation des ressources productives indépendamment les uns des autres : on parle de **régulation** par le marché.

⇒ En **comptabilité nationale** on distingue une **production marchande** et une **production nonmarchande**. Cette dernière correspond aux **biens** et aux **services** qui sont gratuits ou vendus à un prix inférieur à 50 % du coût de production.

► *Marché et prix* ▷ *Don* ▷ *Économie de marché* ▷ *Économie de troc*
▷ *Économie domestique* ▷ *Économie sociale* ▷ *Économie solidaire*

Échanges financiers (swap)

Un échange financier est une opération par laquelle deux ou plusieurs entités économiques (**Banques centrales, eurobanques, entreprises, États**) échangent des éléments de leurs **créances** et de leurs **dettes**, celle-ci pouvant être libellées dans la même **monnaie** ou dans des monnaies différentes. L'échange peut notamment porter sur les **taux d'intérêt** (*interestswap*) ou sur les **devises** (*currency swap*).

⇒ Les échanges financiers sont utilisés par les **agents économiques** pour optimiser la gestion de leurs **risques**. Par exemple, une **entreprise** endettée à taux fixe peut juger avantageux d'échanger sa dette contre une dette à taux variable.

⇒ Le terme « échange financier » est la traduction officielle du terme « *swap* ».

⇒ Les swaps existent en fait depuis longtemps, quoique sous une forme plus informelle, mais ils se sont développés dans les années 1980. Il existe aussi

des **options** sur les swaps (les swaptions).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Marchés financiers* ► *Produits dérivés*

Ecofin

► *Conseil ECOFIN*

École autrichienne

L'école autrichienne est un courant de l'analyse économique qui a pris naissance à Vienne sous l'impulsion de C. Menger (1840-1921) et qui a été illustrée notamment par les travaux de E. Von Böhm-Bawerk (1851-1914), de L. Von Mises (1881-1973) et de F. Hayek (1899-1992).

L'école autrichienne a joué un rôle très important dans la théorisation de l'**individualisme méthodologique** et dans le développement du **marginalisme**. Elle a élaboré une **théorie** du **capital** comme **détour de production** et une théorie monétaire qui refuse la **dichotomie**. Elle a développé aussi une théorie du **marché** et de la **concurrence** qui met l'accent sur la découverte et le traitement de l'information. La conception autrichienne du marché est donc très différente de celle de la **théorienéoclassique**. L'école autrichienne est favorable au **libéralisme**, elle se montre très hostile à tout empiétement de l'État qui constitue une menace pour les libertés individuelles.

⇒ À la différence de l'école de Lausanne, l'école autrichienne ne met pas l'accent sur l'équilibre économique, mais sur l'aptitude du **marché** à gérer les **déséquilibres** inhérents à la dynamique économique.

⇒ La remise en cause de la **théorie keynésienne** à partir de la fin des années 1970 a conduit à un regain d'intérêt pour l'école autrichienne.

► *Épistémologie économique* ► *Déséquilibre économique* ► *Économie monétaire de production* ► *Effet d'accordéon* ► *Entrepreneur* ► *Équilibre général* ► *Surcapitalisation* ► *Théorie économique*

École circuitiste

On parle d'école circuitiste pour désigner des économistes qui analysent l'économie en termes de **circuit économique** et non en termes de **marché**.

L'école circuitiste met l'accent sur :

- le caractère monétaire des économies de marché (contrairement à J.-B. Say ou L. Walras pour lesquels il n'y a pas de différence de nature entre économie monétaire et économie de troc). La **monnaie** de la théorie du circuit est une **monnaie de crédit** ;

- la prise en compte du temps et des irréversibilités (alors que dans le **modèle** walrasien, les équilibres sont instantanés et les phénomènes sont réversibles comme dans la mécanique classique) ;

- la hiérarchie entre les agents. Dans la théorie du circuit, les **banques** jouent un rôle essentiel en créant la monnaie et en rendant possible de ce fait le lancement des opérations de **production** ;

- la mise en évidence des relations entre le **profit** et les **crises**.

⇒ L'approche en termes de circuit est ancienne. On la trouve par exemple chez F. Quesnay (1694-1774), chez K. Marx (1818-1883) et chez J.M. Keynes (1883-1946). Parmi les économistes français contemporains qui développent une telle approche, on peut citer B. Schmitt, F. Poulon et A. Parguez.

► *Épistémologie économique* ▷ *École physiocratique* ▷ *Économie monétaire de production* ▷ *École postkeynésienne* ▷ *Macroéconomie* ▷ *Rigidité* ▷ *Théorie économique* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie marxiste*

École classique

L'école classique est composée des économistes qui ont fondé l'économie politique au XVIII^e et au XIX^e siècle. L'école classique a forgé (par opposition aux thèses de l'école physiocratique), la théorie de la **valeur-travail**. Selon l'école classique, un **système économique** fondé sur l'initiative individuelle et le **marché** concurrentiel, aboutit à une situation conforme à l'intérêt général (métaphore de la **main invisible**). À la

différence du **mercantilisme**, l'école classique défend le **libre-échange**. On distingue :

- l'école classique anglaise : A. Smith (1723-1790), D. Ricardo (1772-1823), Th. R. Malthus (1766-1834) etc. ;

- l'école classique française : J.-B. Say (1767-1832), F. Bastiat (1801-1850), P. Leroy-Beaulieu (1843-1916) etc.

⇒ On classe parfois K. Marx (1818-1883) dans les économistes classiques en raison de fondements analytiques communs (**valeur travail**, analyse de la dynamique du **capitalisme** etc.). Mais Marx ne considère pas que le marché conduit à l'harmonie des intérêts.

⇒ Lorsque J. M. Keynes (1883-1946) utilise l'expression « économistes classiques », il désigne à la fois la tradition classique au sens strict, mais aussi la tradition néoclassique, la synthèse de ces deux derniers courants étant représentée par A. Marshall (1842-1924).

► *Épistémologie économique* ▷ *Rigidité* ▷ *Théorie marxiste* ▷ *Théorie néoclassique*

École de Cambridge

Le terme école de Cambridge est utilisé pour désigner deux groupes d'auteurs très différents :

- des auteurs libéraux qui ont joué un rôle important dans le développement de l'approche néoclassique : S. Jevons (1835-1882), A. Marshall (1842-1924), A. C Pigou (1877-1959) ;

- des économistes hétérodoxes, souvent liés à J. M. Keynes (1883-1924), qui contestent la **théorie néoclassique**. J. Robinson (1903-1983) a, en particulier, remis en cause la théorie néoclassique de la **répartition** et de la **croissance économique**. Parmi les économistes cambridgiens on peut citer aussi N. Kaldor (1908-1986) (qui a entre autre critiqué le **monétarisme**) et P. Sraffa (1898-1983) (qui a critiqué les analyses de F. Hayek et qui est l'éditeur des œuvres complètes de D. Ricardo).

⇒ On a parlé de « querelle des deux Cambridge » à propos du débat entre les keynésiens hétérodoxes de Cambridge (Grande-Bretagne) et les

défenseurs de la théorie néoclassique de la croissance de Cambridge (États-Unis).

► *Capital et investissement* ► *Croissance économique* ► *Revenu* ▷ *École postkeynésienne* ▷ *Rigidité* ▷ *Théorie économique*

École de Chicago

En économie, plusieurs écoles de Chicago se sont succédées au sein de l'Université de cette ville :

– la première école de Chicago se forme dans les années 1930 autour de F. Knight (1885-1972). Ce courant développe une analyse microéconomique de type néoclassique, mais s'oppose à l'économie quantitative et à l'économétrie ;

– la seconde école de Chicago se forme au lendemain du second conflit mondial et se consacre notamment à l'étude du **développement** économique, ce qui conduira Th. W. Schultz (prix Nobel 1979) à développer la théorie du **capital humain**, reprise ensuite par G. Becker (prix Nobel 1992) ;

– la troisième école de Chicago est celle qui se constitue autour de M. Friedman (prix Nobel 1976) et du **monétarisme** dans les années 1960-1970 ;

– La quatrième école de Chicago regroupe les théoriciens des **anticipations rationnelles** comme R. Lucas (prix Nobel 1995).

► *Monnaie* ▷ *Croissance endogène* ▷ *Cycle réel (théorie du)* ▷ *Nouvelle économie classique* ▷ *Rigidité* ▷ *Risque* ▷ *Théorie économique*

École de la dépendance

▷ *Dépendance*

École de la régulation

▷ *Théorie de la régulation*

École de Lausanne

L'école de Lausanne désigne les auteurs qui se situent dans la lignée de L. Walras (1834-1910) et V. Pareto (1848-1923). Il s'agit donc d'un sous-ensemble de la **théorie néoclassique** qui met l'accent sur les concepts d'équilibre général et d'**optimum**.

► *Épistémologie économique* ▷ *École autrichienne* ▷ *Marginalisme*
▷ *Théorie économique*

École des choix publics (Public Choice)

L'école des choix publics analyse l'intervention de l'État dans l'économie en utilisant les concepts de la **théorie néoclassique**. À la différence de l'économie du bien-être, elle ne considère pas que les **défaillances dumarché** (**effetsexternes** par exemple) rendent nécessaire l'intervention de l'État.

J. Buchanan (prix Nobel 1986), G. Tullock, W. Niskanen contestent l'idée selon laquelle l'État est le représentant de l'intérêt général. À travers la **théorie du marché politique**, ils montrent que les hommes politiques sont des **agents économiques** qui cherchent à maximiser leur satisfaction (élection ou réélection) et que les décisions publiques sont le résultat de l'agrégation de décisions privées (promesses faites aux électeurs). De même, à travers la théorie économique de la **bureaucratie**, ils montrent que cette dernière n'est pas l'incarnation de la rationalité : les agents du système administratif cherchent à maximiser leurs **revenus** ou leur pouvoir. Il en résulte un accroissement injustifié des **dépenses publiques**. Rien ne garantit que les décisions du système politique et du système bureaucratique soient efficaces et conformes aux intérêts de la collectivité. Par conséquent, l'intervention publique produit des effets pervers, en particulier une croissance illégitime de l'État.

► *Économie publique* ▷ *École de Chicago* ▷ *Économie de la démocratie*
▷ *État minimal* ▷ *Interventionnisme* ▷ *Libéralisme* ▷ *Loi de Wagner*
▷ *Rationalité économique* ▷ *Théorème d'Arrow* ▷ *Théorie économique*

École historique allemande

Au XIX^e siècle, l'école historique allemande est constituée d'économistes qui rejettent l'approche déductive et abstraite de l'école classique anglaise. Ils considèrent que l'on ne peut accéder à la connaissance économique que par **induction** sur la base d'observations historiques. Les « historistes » mettent l'accent sur les spécificités nationales des différentes économies et contestent l'existence de **lois économiques** universelles.

La contestation du **libre-échange** par F. List (1798-1846) et sa thèse du **protectionnisme** éducateur sont un bon exemple de l'approche de l'école historique. Le **socialisme de lachaire** se rattache à cette école qui a aussi influencé l'**institutionnalisme** américain.

⇒ La « querelle des méthodes » a opposé l'école historique et l'école autrichienne.

► *Épistémologie économique* ▷ *Loi de Wagner* ▷ *Théorie économique*

École monétariste

▷ *Monétarisme*

École postkeynésienne

L'école postkeynésienne, courant de pensée développé à partir des années 30, regroupe divers auteurs comme M. Kalecki (1899-1970), J. Robinson (1903-1983), N. Kaldor (1908-1986), qui proposent une interprétation radicale de la **théorie keynésienne**. Malgré les divergences au sein de ce courant hétérodoxe de l'économie, les auteurs ont en commun une critique de l'approche de la **synthèse néoclassique** (qui tente de concilier l'œuvre de Keynes et l'approche néoclassique). L'école postkeynésienne se différencie aussi des **nouveaux keynésiens** (qui recherchent des fondements microéconomiques de la **macroéconomie**). Les postkeynésiens mettent l'accent :

– sur le principe de la **demande effective**, sur la **rigidité** ou la viscosité des **prix**, sur l'existence d'**incertitudes** ;

– sur la nature déséquilibrée de la **croissance** dans une économie de marché (**modèle Harrod-Domar**) ;

– sur une critique de la rémunération des **facteurs de production** selon la **productivité marginale** (école de Cambridge anglaise) ;

– sur le rôle de la **politique des revenus** pour soutenir la croissance économique (**carré magique** de Kaldor) et le **progrès technique** (**loi de Kaldor-Verdoorn**). ;

– sur la différence radicale entre économie de troc **et** une économie monétaire de production avec une conception endogène de la **monnaie** (école **circuitiste**).

► *Épistémologie économique* ► *Capital et Investissement* ► *Productivité*
► *Marché du travail emploi, chômage* ► *Croissance économique*
► *Monnaie* ► *Paradoxe de la tranquillité*

École physiocratique

L'école physiocratique jette les bases de l'approche libérale des phénomènes économiques.

Pour les physiocrates, la source de la valeur réside dans la terre (« don gratuit de la nature ») et F. Quesnay (1694-1774) étudie la circulation et la **répartition** des **richesses** entre les trois classes (classe productive, classe des propriétaires et classe stérile). Son *Tableau économique* (1758) préfigure les analyses en terme de circuit.

► *Épistémologie économique* ► *Circuit économique* ► *École circuitiste*
► *Libéralisme* *Produit net* ► *Tableau économique des physiocrates*
► *Théorie économique* ► *Valeur travail* ► *Valeur Utilité*

Économétrie

L'économétrie consiste à traiter, par des méthodes mathématiques et statistiques, des données d'observation afin d'en inférer des **lois** ou des relations auxquelles obéissent les phénomènes économiques. L'économétrie

est notamment utilisée pour estimer les paramètres des équations qui constituent les modèles de prévision macroéconomiques.

► *Épistémologie économique* ▷ *Modèle* ▷ *Théorie économique*

Économie

Le terme économie est ambigu. Il désigne à la fois :

- la réalité économique : dans l'expression « l'économie française » par exemple ;
- un **système économique** : dans l'expression « l'économie capitaliste » ;
- l'analyse économique dans son ensemble : dans l'expression « enseigner l'économie » ;
- une **théorie économique** particulière : dans les expressions « l'économie des conventions » ou « l'économie de l'offre ».

⇔ Au sens courant, « économie » est employé à la place d'épargne : dans l'expression « faire des économies » par exemple. Ce sens ne doit pas être utilisé dans le cadre d'une analyse économique rigoureuse.

► *Épistémologie économique* ▷ *Économie politique* ▷ *Science économique*

Économie alternative

L'économie alternative désigne :

- un type d'analyse qui privilégie des comportements de réciprocité, de solidarité et de **don** /contre don. Elle s'oppose donc à l'**utilitarisme** et met l'accent sur la **justice sociale**, le **développement humain**, le **développement durable**, voire la **décroissance** ;
- une sphère de l'activité économique qui cherche à échapper à la logique de l'économie de marché et/ou de l'économie capitaliste. En ce sens, l'économie sociale, l'économie solidaire et une partie du **secteur informel** relèvent de l'économie alternative.

► *Entreprise et système productif* ► *Politique économique* ► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ▷ *Capital humain* ▷ *Capitalisme*

▷ Commerce équitable ▷ Égalité ▷ Équité ▷ Finance solidaire ▷ Justice commutative ▷ Justice corrective

Économie appliquée

L'économie appliquée est une composante de la **science économique** (ou économie politique) qui s'efforce de résoudre des problèmes concrets à la lumière des **concepts** et des **théories économiques**. L'économie des transports et l'économie de l'énergie, par exemple, relèvent de l'économie appliquée.

⇒ L. Walras (1834-1910) considère que l'économie pure précède l'économie appliquée qui est un art, c'est-à-dire une discipline qui sert de guide pour l'action.

⇒ La distinction entre économie pure et économie appliquée est tombée en désuétude car l'analyse économique dans son ensemble utilise à la fois des **modèles** théoriques et des études de cas.

► *Épistémologie économique* ▷ *Théorie néoclassique*

Économie comportementale

L'économie comportementale désigne un ensemble de travaux cherchant à montrer le rôle des facteurs psychologiques, cognitifs et émotionnels, autrement dit des constructions mentales, dans leurs choix économiques. Cette branche de la **science économique**, qui s'est développée depuis les années 1960, s'est notamment intéressée aux choix qui semblent être des « anomalies », c'est-à-dire qui s'écartent de la **rationalité** attribuée à *l'homo œconomicus*. Cette approche, qui utilise les outils des sciences comportementales, s'inscrit dans le champ de la **microéconomie**. Elle peut conduire à une remise en question des hypothèses de comportement de la **théorie économique standard**.

L'économie comportementale s'inspire de méthodes de la psychologie expérimentale et met en œuvre des expériences sur des groupes de sujets afin de tester le bien-fondé de certaines hypothèses. Ces méthodes rapprochent l'économie comportementale de l'économie expérimentale.

Plusieurs expériences ont montré par exemple que l'**aversion pour le risque** est plus forte que l'appât du gain, même lorsque l'espérance de gains est positive. La méthodologie de l'économie expérimentale s'appuie également sur les études de terrain et l'analyse de séries statistiques.

Les travaux d'économie comportementale ont été récompensés par l'attribution du prix Nobel en 2002 à D. Kahneman (né en 1934), psychologue et économiste et V. Smith (né en 1927).

Une partie non négligeable des recherches de l'économie comportementale est consacrée aux comportements des **agents économiques** sur les **marchés financiers**, ce qui la rapproche de la **finance comportementale**, à tel point qu'il est fréquent de regrouper ces deux disciplines.

► *Épistémologie économique* ► *Théorie économique*

Économie d'agglomération

► *Effet d'agglomération*

Économie d'échelle

Une économie d'échelle désigne la baisse du **coût moyen** résultant d'une augmentation du volume (de l'échelle) de **production**. Elle s'explique fondamentalement par l'existence de **coûts fixes** qui entraînent une baisse du coût unitaire lorsque la **production** augmente. Les économies d'échelle résultent essentiellement des processus de production modernes et de leurs caractéristiques d'**indivisibilité** (processus de production continus par exemple) : il s'agit alors d'économies d'échelle technologiques. Mais elles peuvent également provenir des coûts de gestion qui, jusqu'à un certain point, progressent moins vite que la quantité produite.

⇒ Les économies d'échelle résultent de **rendements d'échelle** croissants.

⇒ Les économies d'échelle sont un facteur décisif de la **concentration** mais il existe des **déséconomies d'échelle**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Barrières à l'entrée* ▷ *Économie d'échelle externe* ▷ *Économie d'échelle interne* ▷ *Économie de variété* ▷ *Monopole naturel*

Économie d'échelle externe

Les économies d'échelle externes désignent la baisse du **coût moyen** résultant des externalités positives dont bénéficie une **entreprise** du fait de ses relations avec un ensemble d'autres firmes. Elles peuvent découler notamment de la localisation (présence de sous-traitants, infrastructures publiques, existence d'une main-d'œuvre de qualité, etc.) ou de l'appartenance à une **branche**. Par exemple, l'accroissement du volume de la **production** d'un sous-traitant lui permet de réaliser des économies d'échelle internes qui se traduisent par une baisse des coûts unitaires et donc des **prix**. Cette baisse des prix bénéficie aux entreprises qui ont recours à ce sous-traitant.

⇒ Il existe aussi des déséconomies d'échelle internes et externes.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Concentration* ▷ *Concurrence* ▷ *Économie d'agglomération* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Économie géographique* ▷ *Économie industrielle* ▷ *Mésoéconomie*

Économie d'échelle interne

Les économies d'échelle internes désignent la baisse du **coût moyen** résultant de l'augmentation du volume de la **production**. Cette baisse du coût moyen est notamment liée aux modifications de l'organisation de la production au sein de l'**entreprise** (par exemple : approfondissement de la **division du travail**, utilisation d'un équipement technique plus performant, **effet d'apprentissage**, etc.).

⇒ La distinction entre économies d'échelle interne et économies d'échelle externes a été introduite par A. Marshall (1842-1924) ; elle joue un rôle important aujourd'hui dans les **nouvelles théories du commerce international**.

⇒ Il existe aussi des **déséconomies d'échelle** internes et externes.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Commerce intrabranche*
▷ *Concentration* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Économie industrielle* ▷ *Effet d'agglomération*

Économie d'endettement

Une économie d'endettement est une économie où le financement des agents s'opère principalement par des **crédits** accordés par les **institutions financières**. Ces dernières collectent l'épargne des agents qui ont des **capacités de financement** et accordent des crédits aux agents à **besoin de financement**. Les institutions financières opèrent à cette occasion une transformation de l'épargne liquide et à court terme en crédits à moyen et long terme. La **création monétaire** contribue aussi au **financement de l'économie**.

⇒ L'économie française pendant les Trente Glorieuses était une économie d'endettement. Les réformes engagées à partir de 1969 (Rapport Marjolin-Sadrin-Wormser) et surtout à partir des années 1980 (loi bancaire de 1984) ont conduit à un financement dans lequel les marchés financiers jouent un rôle beaucoup plus important, sans que pour autant le rôle de l'intermédiation bancaire ait été significativement réduit.

⇒ Dans la mesure où la **monnaie** est une **dette** (elle est inscrite au passif des institutions financières monétaires), toute économie monétaire est une économie d'endettement.

⇒ Dans une économie d'endettement, la **politique monétaire** vise principalement à contrôler la quantité de crédits accordée.

⇒ La distinction entre économie d'endettement et économie de marchés financiers ne doit pas être confondue avec la distinction entre **financement direct** et **financement intermédié**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Déréglementation*
▷ *Désintermédiation financière* ▷ *Économie de marché financier*
▷ *Économie monétaire de production* ▷ *Encadrement du crédit*
▷ *Intermédiation financière* ▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien* ▷ *Règle des 3 D*

Économie d'envergure

▷ *Économie de variété*

Économie de bazar

▷ *Bazar*

Économie de fonctionnalité

L'économie de fonctionnalité est une organisation de l'activité économique qui permet d'obtenir l'usage d'un **bien** sans le posséder. Le vélo en libre-service, mais aussi les **contrats** d'entretien-location dans le secteur électronique sont des exemples d'économie de fonctionnalité. Le développement de ce type d'activité est considéré comme une composante du **développement durable** puisque cela permet de réduire la **consommation** de matières premières, d'énergie, etc.

► *Marché et prix* ► *Consommation et épargne* ► *Économie et écologie*

Économie de gamme

▷ *Économie de variété*

Économie de l'environnement

L'économie de l'environnement est un champ de l'analyse économique qui se développe à partir des années 1960 et qui se consacre à l'étude de la protection des espaces naturels et des conséquences de la pollution. Elle se consacre notamment à :

- la mesure de la valorisation des espaces naturels (établissement de compte du patrimoine naturel) ;
- l'**efficience** comparée des instruments de lutte contre la pollution (normes juridiques, taxes ou subventions, permis négociables, etc.).

⇒ Depuis les années 1980, le concept de **développement durable** occupe une place centrale dans l'économie de l'environnement (problème de l'équité intergénérationnelle dans l'usage des **ressources naturelles** et dans la création d'**effets externes négatifs**).

► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ▷ *Actualisation*
▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Économie du bien-être*
▷ *Fiscalité écologique* ▷ *Marché de permis d'émission* ▷ *Théorème de Coase*

Économie de l'éducation

L'économie de l'éducation est le domaine de la **science économique** qui se consacre à l'étude du système éducatif, de son coût, de son fonctionnement, de son impact en termes d'**emploi** et de **croissance économique**. D'A Smith (1723-1790) aux théories de la **croissance endogène**, les économistes ont toujours accordé beaucoup d'importance à l'éducation et à la formation. Plus récemment, les instruments de l'analyse économique ont été utilisés pour analyser les inégalités scolaires et les moyens de les combattre, l'impact des effectifs des classes sur la réussite scolaire, etc.

► *Croissance économique* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Capital humain* ▷ *Segmentation du marché du travail* ▷ *Théorie du filtre*

Économie de l'information

L'économie de l'information, est une branche de l'économie qui s'intéresse à la façon dont l'**information** affecte les décisions économiques et le fonctionnement des **marchés**. L'analyse du secteur de l'information est aussi une composante de l'économie de l'information avec l'émergence de la **nouvelle économie** et de l'économie des réseaux.

G.Stigler (1911-1991) a été un précurseur en économie de l'information en considérant que le système des **prix** ne transmet pas aux **agents économiques** toute l'information disponible et qu'en conséquence, une partie de l'information est payante. Les agents sont rationnels et achètent l'information jusqu'à ce que son **coût marginal** égale son **utilité**

marginale. Par exemple, sur le **marché du travail** la rémunération associée à un **emploi** est imparfaitement connue mais le salarié sait que l'obtention d'un emploi mieux rémunéré implique une recherche informationnelle coûteuse et à plein-temps, facteur d'un **chômage frictionnel** dans la **théorie de la recherche d'emploi**.

Pour la **théorie de l'agence**, l'imperfection de l'information conduit à une perte de **bien-être** par rapport au **modèle de concurrence pure et parfaite**. L'**asymétrie d'information** principal/agent conduit à des **coûts d'agence** qui découlent des mécanismes d'**incitations (stock-options...)** et de contrôle.

Un certain nombre d'analyses a introduit les enchères, **appel d'offres** et procédures d'adjudication pour faire révéler l'information dans les contrats de fourniture ou de travaux publics ou la gestion d'un **monopole naturel** et minimiser la rente d'information.

L'approche de la **nouvelle économie keynésienne** éloigne l'économie de l'information des analyses néoclassiques. G. Akerlof, M. Spence et J. Stiglitz, tous trois Nobel 2001, ont conduit des travaux sur les marchés avec **asymétrie d'information**. Le système des prix est défaillant pour délivrer une information efficiente sur la qualité des services rendus par les salariés ou les biens. Il existe de nombreux **biens d'expérience** dont l'évaluation de l'utilité ne se manifeste que dans l'acte de **consommation** alors que les niveaux d'expérience des consommateurs sont différenciés. L'**opportunisme** des agents les conduit à exploiter les failles du système des prix et leur rente informationnelle. Cela peut conduire à travers la **sélection adverse** (l'agent le mieux informé cache de l'information à l'agent non informé) à un effondrement du volume des échanges et du bien-être des vendeurs de produits de bonne qualité. Akerlof (1970) prend l'exemple du marché des voitures d'occasion pour montrer que la méconnaissance des différences de qualité entre les véhicules conduit à un processus de sélection adverse : les vendeurs de véhicule de meilleure qualité se retirent du marché. Pour M. Spence, sur le **marché du travail**, l'employeur n'a pas d'information sur la capacité productive des candidats après leur embauche, mais les offreurs de travail à haute productivité choisissent d'émettre un **signal** de qualité par un diplôme supérieur à celui des travailleurs à faible capacité. La différence de niveau d'éducation est

interprétée alors comme un signal de capacité supérieure par les entreprises qui offrent un salaire plus élevé aux travailleurs à niveau d'éducation élevé. D'autres marchés sont affectés par des situations d'**aléa moral**, c'est le cas du marché de l'assurance : la prévention, tend à décroître avec le niveau d'assurance : un agriculteur indemnisé si sa récolte est faible peut négliger ses cultures, un assuré social peut augmenter ses pratiques à risques ou réduire ses efforts pour trouver du travail avec l'**assurance chômage**. En conséquence, les entreprises d'assurance sont conduites à rationner les contrats (refus d'assurance) et à différencier les **contrats** sur les **marchés contingents** (bonus/malus, franchise, etc.). Il en est de même sur le marché du **crédit** avec des situations de rationnement du crédit.

► *Marché et prix* ► *Politique économique* ► *Entreprise et système productif*
▷ *Anticipations* ▷ *Comportement mimétique* ▷ *Convention* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Économie des conventions* ▷ *Évolutionnisme* ▷ *Homo œconomicus* ▷ *Incertitude* ▷ *Rationalité économique* ▷ *Rationalité limitée*
▷ *Rationalité procédurale* ▷ *Risque* ▷ *Routines* ▷ *Théorie du filtre*

Économie de l'innovation

L'économie de l'innovation analyse les relations entre l'**innovation** technologique et le fonctionnement des **systèmes économiques**. Elle s'intéresse aux déterminants économiques de l'innovation : la demande, les structures de marché, etc. L'économie de l'innovation cherche également à préciser l'influence de la technologie sur la **compétitivité** de l'économie, sur la **croissance économique**, sur l'**emploi**, les stratégies des **entreprises**, les structures de **marché**, la répartition des **revenus**, etc. Enfin, l'économie de l'innovation accorde un intérêt particulier aux politiques publiques pour encourager le **progrès technique**.

Depuis les travaux pionniers de J. A. Schumpeter (1883-1950), l'économie de l'innovation a produit de nouvelles théories de la croissance, du **commerce international**, de la **concurrence**, ou de l'entreprise (théorie évolutionniste de la firme). Il existe donc une **microéconomie** de l'innovation et une **macroéconomie** de l'innovation.

► *Croissance économique* ► *Entreprise et système productif* ► *Croissance endogène* ► *District industriel* ► *Économie de la connaissance* ► *Effet externe* ► *Évolutionnisme* ► *Innovations financières* ► *Politique industrielle* ► *Système national d'innovation* ► *Théorie économique*

Économie de l'offre

L'économie de l'offre est un courant du **libéralisme** contemporain qui s'inspire notamment de l'approche de J.-B. Say (1767-1832). Ce dernier, en formulant la **loi des débouchés** fait apparaître le rôle déterminant de l'**offre** des biens et services par les producteurs, la demande en découlant automatiquement.

⇒ L'économie de l'offre a inspiré les **politiques économiques** conduites par R. Reagan aux États-Unis et M. Thatcher en Grande-Bretagne pendant les années 1980. Il s'agissait, en baissant les **impôts**, en déréglementant la vie économique, en donnant plus de flexibilité au **marché du travail**, de stimuler l'offre.

► *Épistémologie économique* ► *Courbe de Laffer* ► *École classique* ► *Théorie économique* ► *Rigidité*

Économie de la connaissance

L'économie de la connaissance désigne un champ de l'analyse économique qui a pour l'objet d'étude la connaissance en tant que **bien** économique. Selon D. Foray (Économie de la connaissance, 2000), elle cherche à mettre en évidence les propriétés de la connaissance, les conditions historiques de son développement, les technologies (technologies de l'information par exemple) et les institutions (**droit de propriété intellectuelle** par exemple) qui en déterminent le traitement et la manipulation dans une économie décentralisée.

L'émergence de l'économie de la connaissance est liée à trois conditions essentielles :

– la progression historique des **investissements** en connaissance (investissement en **capital humain**, formation, recherche et

développement) ;

- une base technologique favorisant la vitesse de diffusion de l'**information** et de la communication, l'émergence de nouvelles activités (commerce électronique, industrie de réseaux, multimédia.) et de nouveaux modes organisationnels ;

- un compromis dans l'accès à la connaissance entre des droits de propriété intellectuelle et une circulation des savoirs.

⇒ L'économie de la connaissance ne se limite pas aux connaissances scientifiques et technologiques.

⇒ La plupart des auteurs distinguent la connaissance (qui suppose des **effets d'apprentissage**) de l'information. Néanmoins, certains auteurs adoptent une conception large de la connaissance et y incluent l'information.

► *Croissance* ► *Productivité* ▷ *Actif spécifique* ▷ *Croissance endogène*
▷ *Droit de propriété* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Nouvelle économie*
▷ *Productivité* ▷ *Productivité globale des facteurs* ▷ *Progrès technique*
▷ *Stratégie de Lisbonne*

Économie de la démocratie

L'économie de la démocratie est un domaine de recherche de la **science économique** qui applique les outils de cette discipline à l'étude des phénomènes politiques : comportements des électeurs, sélection et comportements des responsables politiques, rôle des partis politiques, choix gouvernementaux (notamment en matière fiscale), action des groupes de pression, etc. Les travaux relatifs à l'économie de la démocratie s'inscrivent généralement dans le cadre de la théorie des choix rationnels.

L'ouvrage fondateur est celui d'A. Downs *An Economic Theory of Democracy* (1957).

► *Économie publique* ▷ *École des choix publics* ▷ *Bureaucratie*
▷ *Rationalité économique*

Économie de l'information

Économie de la gratuité

▷ *Gratuité (économie de*

Économie de la réglementation

▷ *Réglementation*

Économie de marché

Le terme économie de marché a au moins deux significations :

– sur le plan théorique, il désigne un **modèle** où la **régulation** s’opère par la confrontation de l’offre et de la demande sur un **marché** ou un ensemble de marchés. Plusieurs types de marchés peuvent faire l’objet d’une modélisation théorique : marché de **concurrence pure et parfaite**, **monopole**, **oligopole**, **concurrence imparfaite**, etc. Dans une économie de marché, les **prix** sont un véhicule d’information, leur flexibilité joue un rôle dont l’importance est variable selon le type de marché ;

– sur le plan historique, il désigne des économies qui fonctionnent principalement sur la base de la régulation par le marché. Par exemple l’expression « pays développés à économie de marché » désigne les États-Unis, le Japon, l’**Union européenne**, etc.

⇒ Les économies de marché sont donc des **systèmes économiques** complexes où la logique du marché est certes dominante, mais où existent d’autres formes de **régulation** (interventions publiques, économie sociale, etc.

► *Marchés et prix* ▷ *Théorie économique* ▷ *Capitalisme* ▷ *École autrichienne* ▷ *Économie marchande* ▷ *Équilibre général*

Économie de marchés financiers

Une économie de marchés financiers est une économie où le financement des activités économiques s’opère principalement par l’émission de **titres**

sur les **marchés financiers**.

⇒ Dans une économie de marchés financiers, la **politique monétaire** vise principalement à contrôler le niveau des **taux d'intérêt**.

⇒ La distinction entre économie d'**endettement** et économie de marché financier a été introduite par J.R. Hicks (1904-1989). Elle doit être utilisée avec prudence car il existe des marchés financiers même dans les économies où le financement bancaire joue un rôle essentiel.

⇒ La distinction entre économie d'endettement et économie de marchés financiers ne doit pas être confondue avec la distinction entre **financement direct** et **financement intermédié**.

► *Monnaie* ▷ *Économie monétaire de production* ▷ *Désintermédiation financière* ▷ *Intermédiation financière*

Économie de marché libérale

L'économie de marché libérale (EML) est l'un des deux types idéaux mis en évidence par P. Hall et D. Soskice dans leur analyse de la **variété des capitalismes**. Une EML est une structure institutionnelle au sein de laquelle la **coordination** entre les **agents économiques** est assurée principalement par des mécanismes de **marché**. L'accent est mis sur la flexibilité du **marché du travail**, sur l'efficacité des **marchés financiers**, sur le caractère impersonnel des formes de **coordination**.

Les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie sont des exemples types d'EML.

► *Entreprise et système productif* ► *Marché et prix* ▷ *Capitalisme* ▷ *Concurrence* ▷ *Économie de marché coordonnée* ▷ *Économie de marché financier*

Économie de marchés coordonnés

L'économie de marché coordonnée (EMC) est l'un des deux types idéaux mis en évidence par P. Hall et D. Soskice (*Varieties of Capitalism : The institutional foundations of comparative advantage*, 2001) dans leur analyse

de la **variété des capitalismes**. Une EMC est une **structure** institutionnelle au sein de laquelle la **coordination** entre les **agents économiques** est assurée principalement par des procédures de « coordination stratégique » fondées notamment sur des relations de **confiance**, sur des phénomènes de réseau, sur des relations durables favorisant la construction des compétences des divers partenaires, sur le rôle important des **banques** dans le **financement de l'économie**.

L'Allemagne, le Japon et la Corée sont des exemples type.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme* ▷ *Économie de marché libérale*

Économie de troc

Une économie de troc est une économie où les échanges se réalisent sans recours à la **monnaie**. Dans une telle économie les échanges ne peuvent s'effectuer que dans la mesure où il y a « double coïncidence des désirs » : l'agent qui possède le bien A et veut l'échanger contre le bien B, doit trouver un agent qui possède le bien B et souhaite l'échanger contre le bien A.

⇒ On considère généralement que la **loi des débouchés** est toujours vraie dans une économie de troc, puisque, dans ce cas, les produits s'échangent contre des produits. Par contre, la validité de cette **loi** dans une économie monétaire est controversée.

⇒ Certains économistes considèrent que la monnaie apparaît pour répondre aux insuffisances du troc lorsque le volume des échanges s'accroît. D'autres, au contraire, dénoncent la « fable du troc » et soulignent que la monnaie est un rapport social qui est antérieur à la généralisation de l'échange marchand.

► *Marché et prix* ► *Monnaie* ▷ *Accord de compensation* ▷ *Bazar (économie de)* ▷ *Économie domestique* ▷ *Économie de marché* ▷ *Économie monétaire de production*

Économie de type soviétique

L'expression économie de type soviétique a été utilisée pour désigner l'URSS et les démocraties populaires. Cette expression se voulait descriptive, alors que les expressions « économies socialistes », « pays communistes », « économies centralement planifiées » comportaient des jugements de valeur ou faisaient l'objet de controverses.

⇒ Ces économies se sont engagées à la fin des années 1980 dans un processus de transition vers l'économie de marché.

▷ *Communisme* ▷ *Économie dirigée* ▷ *Économies en transition* ▷ *Économie planifiée* ▷ *Planification* ▷ *Socialisme* ▷ *Système économique* ▷ *Théorie économique*

Économie de variété

Une économie de variété désigne une diminution du **coût moyen** qui résulte de la variété des biens produits par l'**entreprise**. Les économies de variété sont obtenues lorsque les mêmes **facteurs de production** sont partageables et peuvent être utilisés dans la **production** de plusieurs produits. Par exemple, des équipements productifs indivisibles (générateur électrique, bâtiments) peuvent servir à produire des biens différents (économies de variété technologiques). C'est aussi le cas de certains **actifs** immatériels (recherche, expertise managériale, etc.).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Économie d'échelle interne*

Économie des conventions

L'économie des conventions est un courant d'analyse qui s'est constitué en France, dans les années 1980. Les économistes et les sociologues qui participent à ce **programme de recherche** se fondent sur l'**individualisme méthodologique**, mais ils considèrent que la **théorie néoclassique** accorde une place trop importante au **postulat** de rationalité et à la **régulation** par le **marché**. Pour ces auteurs, une **convention** est un mécanisme non marchand sans lequel la régulation marchande ne peut pas fonctionner. Par exemple, un **contrat** de travail ne peut décrire de façon exhaustive tous les

comportements attendus des salariés et les contreparties de ces comportements. Les **entreprises** fonctionnent donc grâce à des conventions de **productivité** qui font appel à des relations d'autorité, de **confiance**, de loyauté à l'égard de l'entreprise etc.

⇒ Les conventionalistes s'appuient donc aussi bien sur la **théorie néoclassique** que sur la **théorie keynésienne** ou sur l'**institutionnalisme**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Hiérarchie* ▷ *Organisation* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Théorie économique*

Économie des réseaux

L'économie des réseaux désigne un domaine de l'analyse économique qui se consacre à l'étude des **services** en réseau et des infrastructures qui permettent la **production** de ces services. L'analyse économique des réseaux est ancienne (réseaux ferroviaire, de distribution d'eau, de gaz, d'électricité, etc.), mais elle a connu un essor très important avec le développement de l'économie numérique (réseau internet) et de ses multiples conséquences (médias en ligne, commerce électronique, etc.).

L'économie des réseaux étudie notamment l'impact contradictoire du développement des réseaux sur le fonctionnement des **marchés** :

– les réseaux intensifient la **concurrence** (accès à une offre plus abondante et diversifiée, meilleure information sur les **prix**, etc.) ;

– l'existence d'économies d'échelle et d'**externalités de réseau** poussent à la **concentration** des **entreprises** (les entreprises de téléphonie se lancent dans la télévision, les entreprises de distribution d'eau se lancent dans la télévision par câble, etc.).

⇒ Si pendant longtemps les industries de réseau ont été considérées comme des exemples types de **monopoles naturels** justifiant l'appropriation publique, on a assisté ces dernières années à une ouverture à la **concurrence** et à des **privatisations** dans les domaines de la fourniture d'électricité, du transport ferroviaire, de la téléphonie, etc.

► *Épistémologie économique* ► *Marché et prix* ► *Entreprise et système productif* ► *Mondialisation* ▷ *Théorie économique*

Économie des ressources naturelles

L'économie des ressources naturelles est une branche de la **science économique** qui comptabilise les **ressources naturelles**, les évalue sur le plan économique, et s'interroge sur les modalités de leur usage afin de définir des politiques publiques pour une gestion efficiente des ressources naturelles, comme les réserves de matières premières, les **stocks** de ressources énergétiques non renouvelables, la biodiversité, les ressources en eau, les réserves halieutiques, etc.

⇒ En dépit de travaux précurseurs, par exemple ceux de S. Jevons (1835-1882) sur les ressources charbonnières, la science économique n'a longtemps accordé qu'un intérêt limité aux ressources naturelles (généralement à partir d'une analyse en terme de **rente**). Certaines d'entre elles (l'air et l'eau notamment) étaient considérées comme des « biens libres » ne relevant pas de l'analyse économique. Depuis le milieu du XX^e siècle, la prise de conscience de la fragilité des équilibres naturels et de l'importance des ressources non renouvelables a conduit les économistes à réaliser des travaux de plus en plus nombreux sur ces questions.

► *Économie et écologie* ► *Croissance économique* ▷ *Biens communs*
▷ *Capital naturel* ▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Développement durable*
▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Gratuité (économie de la)* ▷ *Paradoxe de Jevons*

Économie dirigée

Une économie dirigée est une économie dans laquelle l'État intervient pour se substituer plus ou moins largement au **marché**.

⇒ Ce terme a surtout été utilisé dans la première partie du XX^e siècle pour désigner à la fois les économies de type soviétique et les économies fascistes en raison de leur hostilité commune à la **régulation** par le marché. L'expression économie dirigée est tombée en désuétude et a pris un sens péjoratif.

⇒ Pour l'école autrichienne, les économies dirigées sont la manifestation du constructivisme social et elles illustrent le fait qu'économie de marché et

démocratie sont étroitement liées : remettre en cause le marché, c'est s'engager dans « la route de la servitude » (F. Hayek).

▷ *Communisme* ▷ *Planification* ▷ *Socialisme* ▷ *Système économique*
▷ *Théorie économique*

Économie domestique

On parle d'économie domestique pour désigner les activités de **production** et de **consommation** qui se déroulent dans le cadre de l'unité de résidence (de *domos*, maison en grec) et donc, le plus souvent, dans le cadre familial (la famille pouvant être plus ou moins large selon la société considérée). La plupart des sociétés traditionnelles sont fondées sur l'économie domestique qui a été étudiée, pour l'essentiel, par l'anthropologie économique.

L'économie domestique est un type d'activité qui repose sur des échanges non marchands et opère une allocation des ressources par des **services** gratuits (**don**) selon des liens de parenté (héritage, services en nature, aide financière). C'est aussi une économie informelle non marchande. Une partie de l'économie domestique est aussi incluse dans l'économie souterraine. La **Comptabilité nationale** intègre une partie de la production domestique dans l'évaluation du **Produit intérieur brut (PIB)** (l'**autoconsommation**).

⇒ L'historien F. Braudel (1902-1985) distingue trois « étages » de la vie économique : la vie matérielle (qui relève le plus souvent de l'économie domestique), l'économie de marché (qui suppose des échanges marchands avec l'environnement proche), l'économie capitaliste (qui repose sur le rassemblement de **capitaux**, les opérations de commerce lointain etc.).

⇒ Même dans les pays développés, l'économie domestique occupe une part non négligeable du fait de la participation des femmes aux tâches domestiques. Les recherches féministes soulignent l'importance macroéconomique des **services** effectués dans le cadre du **ménage**, leur approche s'oppose à la vision microéconomique de la famille de G. Becker (Nobel 1992), qui propose d'appréhender les relations au sein de l'économie domestique à travers le concept de **coût d'opportunité**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capital humain* ▷ *Capitalisme*
▷ *Économie alternative* ▷ *Économie sociale* ▷ *Économie solidaire*
▷ *Économie souterraine* ▷ *Gratuité (économie de la)* ▷ *Salariat* ▷ *Théorie économique*

Économie dominante

Au sens le plus courant, une économie est dominante du fait de la conjonction de sa puissance économique, financière et monétaire. Historiquement, l'économie dominante du **capitalisme** a été l'Angleterre au XIX^e siècle puis les États-Unis au XX^e siècle.

Pour les **théories marxistes** et hétérodoxes du **développement**, il existe une hiérarchie des économies du centre qui va de la première puissance (les États-Unis) aux autres pays capitalistes. Une économie dominante est une économie du **centre** qui exploite les économies de la **périphérie** (les **pays en voie de développement**).

Pour l'économie politique internationale, les États-nations ont pour objectif la puissance par l'usage de ressources diverses (démographiques, naturelles, territoriales, monétaires etc.). L'ordre économique international est conditionné par les phases de montée et de déclin des puissances hégémoniques.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales*
► *Mondialisation* ▷ *Domination* ▷ *Échange inégal* ▷ *Effet de domination*
▷ *Sous-développement* ▷ *Stabilité hégémonique*

Économie du bien-être

L'économie du bien-être est un courant d'analyse qui considère que l'intervention de l'État dans l'économie est légitime dès lors qu'il s'agit de pallier les conséquences d'imperfections et de **défaillances du marché** (**monopoles naturels**, **effets externes**, etc.). Cette approche étudie notamment les critères d'une **redistribution** des revenus qui rapprocherait la situation économique de l'optimum.

C'est la publication par A.C. Pigou de son livre *L'économie du bien-être* (1920) qui a inauguré cette approche.

► *Économie publique* ► *Protection sociale* ▷ *Bien-être* ▷ *Justice sociale*
▷ *Optimum de Pareto* ▷ *Redistribution* ▷ *Théorème d'Arrow* ▷ *Théorie économique*

Économie écologique

L'économie écologique est une discipline nouvelle qui s'est institutionnalisée progressivement à partir des années 1980. Elle se consacre à l'étude conjointe des systèmes naturels et des systèmes humains qui vise à dépasser à la fois l'économie de l'**environnement** (fortement liée au paradigme néo-classique) et l'écologie entendue au sens restreint comme science du monde naturel.

► *Économie et écologie* ▷ *Capital naturel* ▷ *Capital naturel critique*
▷ *Développement durable* ▷ *Politique climatique* ▷ *Théorie économique*



Économie du développement

■ L'économie du développement : un champ pluriel de recherche

L'économie du développement est une branche de la **science économique** qui a émergé dans les années 1950 avec la décolonisation pour faire face à la situation de **sous-développement** définie par F. Perroux (1903-1987) comme une non-couverture des coûts de l'homme. L'économie du développement est centrée sur les conditions qui font émerger une **croissance économique** autoentretenu qui permet une amélioration du **niveau de vie** et de **bien-être** des populations. Des conceptions plurielles traversent ce champ disciplinaire.

- *La conception structuraliste de l'économie du développement*

Le courant structuraliste (dont les fondateurs sont A. Hirschman, G. Myrdal, R. Prebisch), considère que la croissance n'est pas forcément synonyme de **développement** dans les pays pauvres : l'extension des **marchés** ne suffit pas à assurer le développement. Il existe des « raisons générales, mais aussi particulières, qui font qu'une économie se développe ou ne se développe pas » (P. Guillaumont). Certains auteurs comme A. Lewis (1915-1991, Nobel 1979) ne voient dans le **dualisme** du **système productif** des pays pauvres (juxtaposition d'une économie « moderne » et d'une économie « traditionnelle ») qu'une situation transitoire jusqu'à un point de retournement (point de Lewis) à partir duquel le surplus de **main-d'œuvre** agricole s'épuise, ce qui se traduit par une hausse générale des **salaires**. Pour d'autres auteurs comme R. Nurkse (1907-1959), le dualisme entretient des **cercles vicieux de lapauvreté** avec un **sous-emploi** généralisé lié à une faible **efficacité marginale du capital** et à une insuffisance de la **demande effective**. Pour F. Perroux, il s'agit d'une **désarticulation** fruit de la situation historique spécifique de ces pays.

Les objectifs et la méthode de l'économie du développement doivent alors s'éloigner de la **théorie néoclassique** et de la **théorie keynésienne**. Certains économistes préconisent une politique de **croissance équilibrée** (P. Rosenstein-Rodan et R. Nurkse), d'autres considèrent qu'une politique de **croissance déséquilibrée** est la plus propice à assurer une croissance autoentretenu (thèse d'A. Hirschman mais aussi de F. Perroux). Certains économistes plus radicaux estiment nécessaire une **planification** étatique des **investissements** ainsi qu'un certain **protectionnisme**.

- *L'approche en termes de performances centrées sur l'homme*

Pour les économistes du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD, comme P. Streeten (né en 1917) ou A.

Sen (né en 1933, prix Nobel 1998), le développement est un processus centré sur l'homme qui doit être mieux axé sur l'individu. L'apport d'A. Sen engage davantage l'économie du développement vers le facteur humain en mettant l'accent sur l'objectif de **capabilités** ou l'élargissement des choix qui s'offrent à chaque individu pour mener une vie longue, accéder à la connaissance et mener une vie épanouissante selon ses valeurs et ses aspirations. Selon Sen (2012), l'engagement moral en faveur de l'égalité doit être réconcilié avec la **rationalité** économique. La **pauvreté** est une injustice qui peut et doit être résolue par une action déterminée, mais pour A. Sen, comme J.-P. Fitoussi (*La démocratie et le marché*, 2004), l'exclusion politique et économique d'une partie de la population va à l'encontre des réformes nécessaires au développement. Cette approche substantielle de la démocratie articule l'efficacité et l'égalité. Les régimes démocratiques ont, par exemple, plus d'**incitations** à prendre des mesures préventives efficaces pour lutter contre les famines. À moyen terme, la démocratie permet une moindre volatilité des performances économiques, une plus grande maîtrise des chocs exogènes, un niveau de **salaire** plus élevé et des améliorations dans le domaine de l'éducation, la santé des pauvres en les reliant durablement aux marchés et en augmentant leurs possibilités de subsistance. Les politiques visant à changer les **normes sociales** notamment en matière de **discrimination** entre les sexes permettent aux individus d'approcher leur plein potentiel.

- *L'approche en termes de dépendance des pays pauvres*

La création en 1948, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) et les travaux de son premier directeur, R. Prebisch (1901-1986), marquent la naissance d'un courant structuraliste radical, l'école de la dépendance qui considère que les facteurs externes sont centraux dans les situations de sous-développement.

Prebisch conteste les bienfaits du **libre-échange**. Le **commerce international** n'est pas favorable aux PED puisqu'en **longue période**, il y a une tendance à la **dégradation des termes de l'échange** pour les pays pauvres exportateurs de produits primaires :

- la formation des **prix** est différente sur le **marché du travail** et des produits puisque les marchés sont de nature oligopolistique dans les pays développés et de nature concurrentielle dans les PED (d'où des mécanismes de formation des prix défavorables aux PED) ;

- la rémunération des **facteurs de production** est aussi différente en raison de l'absence d'organisation collective des salariés et de la pression à la baisse exercée par les réserves de **main-d'œuvre** (d'où une hausse des salaires dans les pays riches et une baisse dans les PED) ;

- l'élasticité-revenu de la **demande** n'est pas similaire. Le prix moyen des produits manufacturés tend à s'élever alors que les prix des produits primaires tendent à baisser.

En conséquence, le **commerce international** conduit à un transfert des **gains de productivité** des pays pauvres vers les pays riches.

⇒ La thèse de la dégradation des termes de l'échange a fait l'objet de controverses depuis les années 1950. Les principales critiques ont porté en particulier sur les choix méthodologiques de R. Prebisch. Ainsi, selon P. Bairoch (1930-1999), entre 1914 et 1929 les prix des matières premières ont baissé par rapport aux produits manufacturés, mais en prenant une plus longue période, 1876-1958, on observe une amélioration des résultats. Le débat n'est pas clos puisque certains auteurs concluent à une stabilité en longue période, mais la controverse a perdu une partie de son intérêt car les produits manufacturés occupent une place beaucoup plus importante dans les exportations des PED et les prix de beaucoup de produits primaires ont tendance à augmenter.

Dans les années 60-70, la deuxième génération d'économistes de la CEPAL (F.H. Cardoso, C. Furtado, A.G. Frank, O. Sunkel, S. Amin pour l'Afrique et A. Emmanuel) prolonge l'éclairage d'un antagonisme **centre-périphérie** en mettant l'accent sur l'articulation des facteurs externes et internes du sous-développement. A. G. Frank(1929-2005), proche du néo-marxisme américain de P. Baran (1926-2011), met en avant le fait que l'industrialisation anglaise s'est faite au détriment de l'Inde. Les métropoles se sont appropriées tout ou partie du surplus économique créé dans les colonies. L'école de la dépendance conteste le **modèle** néoclassique de la **croissance transmise**, qui conclut à une **convergence** des économies à travers les mouvements de marchandises, de **prix** et de **capitaux**. Pour S. Amin (né en 1931), les formes de l'exploitation évoluent avec les transformations du centre. La thèse de l'échange inégal développée par A. Emmanuel (1911-2001) considère le partage inégalitaire entre le centre et la périphérie à travers l'inégalité de la rémunération des **facteurs de production** et donc des revenus. Le rôle des gouvernements locaux dictatoriaux est souligné par F. H. Cardoso (né en 1931). Les limites des politiques d'**industrialisation par substitution d'importations** du Brésil sont mises en relation avec la domination des **firmes multinationales (FMN)** qui contrôlent deux éléments-clés, la finance et les **transferts de technologie**. Pour C. Furtado (1920-2004), cette industrialisation ne génère que de faibles **gains de productivité** et de faibles **revenus** distribués tout en diffusant un modèle de **consommation** occidental par un **effet de démonstration** des élites locales vers le reste de la population sans que la **consommation de masse** puisse émerger. Les **politiques de développement** impliquent un changement de nature de l'État avec des **réformes agraires**, un contrôle des firmes multinationales, la création d'**entreprises publiques**, la **planification** et une **intégration économique** régionale (échanges Sud-Sud).

Depuis la décennie 2000, l'opposition entre un centre constitué de pays industrialisés et une périphérie des pays moins développés laisse place à un environnement plus complexe et plus dynamique. Mais pour d'autres économistes radicaux, comme S. Latouche, la notion développement est un mirage et le terme « développement durable » est un oxymore pour les pays du Nord comme pour les pays du Sud.

- *L'approche libérale du développement et la dynamique des marchés*

L'approche libérale de l'économie du développement s'inscrit dans la lignée d'A. Smith (1723-1790) dans la *Recherche et les causes de la richesse des nations* (1776). Elle cherche à rendre compte des réussites et des retards dans la voie du progrès économique dans une optique d'extension des **marchés** et des **droits de propriété**. Le développement est un processus étalé dans le temps pour W. W. Rostow (1916-2003). Les étapes de la croissance (1960) situent les économies pauvres dans l'étape précédant le décollage, caractérisée par l'importance des **effets de seuil** dans l'accumulation de **richesses**. Cette vision est optimiste, le retard doit se combler suivant le modèle initié par les pays développés (importance des **entrepreneurs** et des marchés).

⇒ De vives critiques ont été adressées à l'analyse de Rostow qui considère le mode de décollage de l'Angleterre où se sont succédé une **révolution agricole** puis une **révolution industrielle**, comme devant se reproduire dans les PED. Le stade atteint par les États-Unis dans les années 60, est l'objectif du développement. Les différences tant d'un point de vue démographique, technique que politique qui entretiennent le sous-développement, sont sous-estimées.

L'approche libérale est compatible avec les approches de certains économistes structuralistes qui accordent un rôle déterminant à l'extension des marchés tout en justifiant un

interventionnisme temporaire de l'État pour impulser l'investissement et l'épargne, et/ou une aide internationale, avant de laisser libre cours aux forces du **marché**. Pour J. Stiglitz (prix Nobel 2001) l'intervention de l'État reste nécessaire dans la coordination des activités économiques en raison de :

- l'étroitesse des marchés qui font que les prix ne peuvent pas être de bons indicateurs de **rareté** et ne peuvent pas jouer leur rôle de **coordination** ;

- la faiblesse des **économies d'échelle** en raison de la faible taille des **entreprises** ;

- le poids des **risques** d'entreprise dans l'acquisition des nouvelles technologies ;

- le caractère imparfait de l'**information** et de la **concurrence**, limite la pertinence des analyses néoclassiques pour les PED.

Depuis la décennie 1980, la vision libérale d'une convergence dans le temps des niveaux de développement semble validée avec l'accélération des **investissements directs étrangers** qui a induit une **division internationale des processus productifs** et une accélération de la croissance industrielle de certains pays. Les modèles de croissance se sont néanmoins renouvelés avec la **théorie de la croissance endogène** (rôle des **externalités**), l'économie géographique, la théorie de l'information et le rôle des **incitations**.

Le rôle des **institutions** est un thème plus central depuis la crise de la **dette du tiers monde** des années 80. Pour certains économistes, le lien qui va de la croissance aux institutions politiques démocratiques est instrumental, par exemple, pour R. Barro (1991), une dictature éclairée peut mieux soutenir le développement que la démocratie car elle accroît la stabilité politique, la paix civile et l'efficacité économique. L'insertion des pauvres dans l'échange marchand peut être favorisée par la reconnaissance de **droits de propriété** transférables par les occupants de favelas, comme le soutient H. De Soto (*L'autre sentier*, 1994), et les formes de microcrédit qui permettent de lutter

contre l'**usure**. Pour d'autres économistes comme D. Acemoglu (*Introduction to Modern Economic Growth*, 2008), le développement est facteur de conflit d'intérêts entre les **entrepreneurs** et les élites terriennes, conscientes du fait que l'industrialisation réduirait leur pouvoir et leurs privilèges (ce fut le cas de l'Autriche-Hongrie au XIX^e siècle). Les configurations institutionnelles sont le fruit d'évolutions historiques diverses, marquées par l'histoire longue voire par l'héritage de la colonisation mais les institutions efficaces doivent pouvoir créer trois types d'**incitations** :

- engager une large palette d'individus à participer à la vie économique par le respect des droits de propriété ;
- empêcher que des groupes dirigeants s'approprient les revenus ou investissements d'autrui ;
- promouvoir l'égalité des chances pour une large partie de la société en encourageant l'**investissement**, notamment dans le **capital humain**.

● ***L'approche du micro-développement***

L'approche du micro-développement depuis la fin des années 90, (notamment M. Kremer, E. Duflo), privilégie la lutte contre la pauvreté mais à partir d'expériences sur le terrain. Elle s'appuie sur la méthode de l'expérimentation créative qui « *part du principe qu'il est possible d'améliorer la politique économique et sociale en essayant de nouvelles approches et en tirant les leçons de leur succès et de leurs échecs. Les politiques de lutte contre la pauvreté sont évaluées avec la rigueur des essais cliniques* » (E. Duflo, *Expérience, science et lutte contre la pauvreté*, 2010). Il s'agit d'une évaluation aléatoire à travers la constitution de deux groupes : l'un bénéficiaire du programme social, et l'autre comme groupe témoin (groupe de contrôle, ou groupe « contrefactuel ») ayant des comportements similaires aux membres du groupe de traitement sans être bénéficiaire du

programme. Cette méthode d'analyse expérimentale oriente la politique publique vers un partenariat avec les chercheurs à partir des résultats de programmes de lutte contre la pauvreté testés sur de petits groupes de personnes. Elle permet d'évaluer les stratégies efficaces de développement et elle a connu une rapide diffusion dans les pays pauvres mais aussi dans les pays riches avec les travaux d'E. Duflo, fondatrice du réseau international du J-PAL (laboratoire d'action contre la pauvreté). Il apparaît par exemple que la corruption dont souffrent directement les plus pauvres recule avec notamment la surveillance communautaire locale. Toutefois cette méthode peut aussi créer des effets pervers liés à la généralisation d'un programme : comme le souligne D. Rodrick (2008), la fourniture gratuite de moustiquaires anti-malaria, même si elle s'avère efficace dans le cadre d'une expérimentation aléatoire, ne peut pas être étendue à l'échelle d'un pays parce qu'elle ferait disparaître les réseaux marchands de distributions qui fournissent des zones rurales.

■ Les indicateurs du développement

Depuis la notion **tiers-monde** proposée par A. Sauvy (1898-1990) en 1952 pour différencier monde en développement, mondes capitaliste et socialiste, les termes utilisés par les organismes internationaux ont évolué « pays sous-développés » dans les années 1960, « pays en voie de développement » (PVD) dans les années 1970, « pays en développement » (PED). De multiples indicateurs économiques, sociaux et financiers ont été créés pour rendre compte des frontières mouvantes entre développement et sous-développement.

● *Les indicateurs économiques*

La **Banque mondiale** dans son rapport annuel, opère depuis son rapport 2013, une classification des pays selon le **revenu**

national brut parhabitant (RNB) en dollars américains (au **taux de change** officiel). La Banque mondiale utilise sa propre méthode de conversion en **parité de pouvoir d'achat** (moyenne du taux de change d'une année donnée avec les deux années précédentes, ajusté des différences de **taux d'inflation**). Les économies sont classées en économies à faible revenu, à revenu moyen (subdivisées elles-mêmes en revenu moyen inférieur et revenu moyen supérieur) et haut revenu. Ainsi certaines économies classées par les Nations unies « en développement » (par exemple, Israël qui a été admis à l'**Organisation de Coopération et de développement économique** en 2010, ou Hongkong, Singapour, Koweït, ou les Émirats Arabes Unis) se retrouvent dans la tranche haut revenu. La Chine qui a connu une forte croissance de son revenu par habitant entre 1990 et 2012 (+ 9 % par an) est encore un pays à revenu intermédiaire (9 167 dollars en parité de pouvoir d'achat en 2012) avec 173 millions de pauvres à 1,25 dollar par jour et 394,6 millions avec un seuil de 2 dollars par jour en 2008.

D'autres groupes analytiques, basés sur les régions géographiques et le niveau de la **dette** extérieure sont également utilisés. Les indicateurs financiers soulignent l'hétérogénéité des pays en développement face à la **dette publique**. Le plus souvent les pays à forte capacité de développement n'ont pas la dette la plus lourde en pourcentage de leur **produit intérieur brut**.

La Commission des Nations unies pour le Commerce et le développement (CNUCED), différencie :

a) les économies développées ou industrialisés membres de l'OCDE (sauf le Mexique, la République de Corée et la Turquie mais en intégrant les nouveaux membres de l'**Union européenne** et Israël) ;

b) les économies en transition de l'Europe du Sud Est et de la Communauté d'États indépendants (CEI) ;

– les économies en développement qui sont différenciées selon les opportunités ou les handicaps dans le développement. On

distingue :

– les **pays les moins avancés (PMA)** qui regroupent depuis 1971, les pays à forte vulnérabilité économique. Il s'agit d'économies peu diversifiées avec une capacité de production limitée, une **production** industrielle inférieure à 10 % du PIB, un faible taux d'alphabétisation, une faible espérance de vie, de faibles rations caloriques. En 2013, ce groupe comprenait 49 pays dont 34 pays africains (environ 700 millions de personnes et 12 % de la population mondiale). Leur exposition aux catastrophes naturelles conduit à de fortes variations de la production alimentaire par habitant (celle-ci a diminué de 20 % entre 1970-2000) et à une **pauvreté** persistante (la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour représentait 18 % de la population mondiale en 1990, 27 % en 2000, 36 % en 2007 et le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté y sera de 439 millions d'ici à 2015). Cependant certains PMA ont réalisé de sensibles progrès entre 1971-2013, 3 pays ont quitté ce groupe : le Botswana (1994), le Cap-Vert (2007) et les Maldives (2011). Des mesures spécifiques d'appui ont été prévues lors de la 4^e conférence des Nations unies à Istanbul pour la période 2011-2020 (financement du développement, commerce multilatéral, transfert de technologie et adaptation aux changements climatiques) ;

– les **nouveaux pays industriels** qui sont des pays à revenu intermédiaire ayant connu une accélération de leur **croissance économique** avec l'essor de leur **industrie** manufacturière (plus de 25 % du PIB) orientée vers l'**exportation**. Ainsi, depuis le milieu des années 1960, les quatre « dragons » (Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong, Singapour) ont été suivis par d'autres pays (Brésil, Mexique, Thaïlande, Philippines, Malaisie) et par une nouvelle vague depuis la décennie 1990 (Chine, Inde, Argentine, Venezuela, Colombie, Chili, Pérou, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Turquie, Afrique du Sud, Égypte, Arabie Saoudite...).

Les investisseurs internationaux ont popularisé une classification portant sur les pays à fort potentiel de croissance de leur marché intérieur avec la montée d'une classe moyenne consommatrice et

donc d'opportunités d'investissements rentables (le cabinet Mc Kinsey estime que 70 % des foyers urbains feront partie de la classe moyenne en Chine en 2025 contre 22 % en 2005 et c'est 43 % pour l'Inde en 2025 contre 5 % en 2005). Dans cette optique d'expansion des marchés, les économies en transition sont associées aux nouveaux pays industriels sous le terme de **pays émergents** mais on observe alors des groupes aux frontières mouvantes, comme c'est le cas du groupe des **BRIC** (Brésil, Russie, Inde, Chine), des BRICS (en y intégrant l'Afrique du Sud), ou des BRICIS (en y intégrant l'Indonésie). La place de la Chine en leur sein est contestée en raison de sa place de 2^e puissance mondiale. D'autres groupes sont utilisés BIBSA (Inde, Brésil et Afrique du Sud), CIVETS (Colombie, Indonésie, Viêt Nam, Égypte, Turquie et Afrique du Sud) et MIST (Mexique, Indonésie, Corée du Sud et Turquie).

● *Les indicateurs du développement humain*

Les Rapports du PNUD évaluent depuis 1990, dans l'optique des capacités d'A. Sen, l'élargissement des libertés, la lutte contre la pauvreté, la diminution du sexisme, la tolérance au multiculturalisme. L'indicateur phare est l'**indice de développement humain (IDH)** qui est basé sur trois variables : la longévité (espérance de vie), le niveau d'instruction (alphabétisation des adultes, nombre moyen d'années d'étude en différenciant le primaire, le secondaire et le supérieur) et les ressources nécessaires pour un niveau de vie décent (revenu par habitant en parité de pouvoir d'achat). L'agrégation de ces variables permet un positionnement de chaque pays entre 0 et 1 puis un classement soit dans le groupe pays à faible IDH (inférieur à 0,5), soit dans le groupe pays à IDH moyen (entre 0,5 et 0,799) soit dans le groupe pays à IDH élevé (supérieur à 0,8). Un plus faible IDH renvoie en général à un plus faible revenu par habitant à une moindre durée moyenne de scolarisation et à une plus faible espérance de vie En 2012, la

valeur moyenne de l'IDH dans le monde était 0,694 mais IDH était inférieur de plus 30 % à cette moyenne en Afrique subsaharienne (0,475) et de 20 % en Asie du Sud (0,558). L'espérance de vie en 2012 est plus élevée d'un tiers dans les pays à IDH élevé (80,1 ans) par rapport aux pays à IDH faible (59,1 ans), avec par exemple 48,1 ans en Sierra Leone contre 83,6 ans au Japon en 2012. Mais au cours de la dernière décennie, la plupart des PED ont convergé vers des niveaux de développement humain plus élevés. La croissance économique dans les pays à IDH faible et moyen y a été plus rapide avec des avancées en matière de santé et d'éducation. Par exemple, l'Afrique subsaharienne a connu entre 2000-2012 un gain d'espérance de vie (+ 5,5 ans). La mortalité infantile a sensiblement baissé (en 2010, le taux mondial de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 55 décès pour 1 000 naissances vivantes, il était de 110 ‰ dans les pays à faible IDH, 42 dans les pays à IDH moyen, 19 dans les pays à IDH élevé).

L'IDH est complété par trois autres indicateurs qui mesurent le degré d'équité.

– **L'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)** permet une comparaison avec l'IDH sous l'angle des inégalités : un IDHI plus faible que l'IDH est un indicateur d'inégalités. Les pays à faible IDH perdent un tiers de l'IDH en raison des inégalités alors que ce n'est qu'une perte de 11 % pour les pays à IDH élevé. La **courbe de Kuznets** énonce que les inégalités s'accroissent avec le décollage économique avant de décroître, mais la réduction des inégalités varie selon ses composantes et les politiques conduites. Les inégalités peuvent être plus fortes dans le domaine de la santé (cas de l'Afrique subsaharienne), dans l'éducation (cas de l'Asie du Sud) ou sur les revenus (cas de l'Amérique latine). À l'échelle mondiale, les inégalités en matière de santé et d'éducation ont davantage diminué que celles liées au revenu, au cours de ces deux dernières décennies.

– L'**indice des inégalités de genre** (IIG) mesure la discrimination entre les sexes en corrigeant l'IDH par des « pénalités » selon les écarts constatés entre hommes et femmes sur les principales composantes de l'IDH (santé, autonomisation, marché du travail). Selon le PNUD, un niveau d'instruction plus élevé des mères favorise la réduction des taux de fécondité et la survie des enfants, il facilite l'accès à de meilleurs emplois et un engagement dans le débat public en faveur de la santé. Plus le rapport de masculinité à la naissance est élevé plus le statut des femmes est problématique pour le développement humain (le rapport naturel pour les enfants de 0 à 4 ans est de 105 garçons pour 100 filles, mais en 2012, plus d'une dizaine de pays avaient un rapport supérieur à 108).

– L'**indice de pauvreté multidimensionnelle** (IPM) reflète les privations (proportion de personnes vivant dans la pauvreté sur le plan de l'éducation, de la santé, du niveau de vie) et le degré de pauvreté (nombre moyen de privations par foyer). La population vivant dans la pauvreté multidimensionnelle (1,56 milliard de personnes) est supérieure à celle touchée par l'extrême pauvreté (1,14 milliard de personnes vivant avec moins de 1,25 \$ par jour), mais le degré de privation varie entre les pays (par exemple, il est moins fort au Bangladesh qu'au Pakistan). Pour le PNUD, la pauvreté rurale dérive de l'accès insuffisant des pauvres à la terre et à l'eau. Les difficultés d'accès au capital et à la propriété perpétuent la pauvreté urbaine en l'absence d'instruments financiers adaptés pour attirer l'épargne des exclus et la transformer en actifs de placement dans les entreprises. Les programmes inclusifs pour les populations pauvres et discriminées sont valorisés par le PNUD.

● *Les indicateurs du développement durable*

Le développement durable renvoie aux indicateurs de développement humain en y intégrant le **capital social** mais aussi les indicateurs de l'environnement et de la pollution. La

notion de « développement soutenable » introduite par la commission mondiale sur l'environnement et le développement (*Our common future*, 1987) pose la question de l'équité intergénérationnelle face aux défis que posent le changement climatique et la fragilisation des écosystèmes. Peu de pays à IDH élevé ont une **empreinte écologique** inférieure à la moyenne mondiale (1,79 hectare global en 2008), et cette empreinte croît dans le temps.

Le PNUD souligne l'importance d'un système de comptabilité approprié au développement humain durable. À l'occasion de la conférence Rio+20 (2012), les Nations unies ont proposé une mesure du **produit intérieur brut vert** : l'*Inclusive Wealth Index* (IWI) qui ajoute au PIB la valeur du flux d'accroissement du **capital humain** et le flux de diminution du **capital naturel**. Il mesure donc la soutenabilité de la **croissance économique**.

La Banque mondiale a créé un indicateur l'**épargne nette ajustée** pour mesurer le surplus de ressources dont dispose une économie à l'issu d'un cycle de production et de consommation en tenant compte de la dépréciation du capital économique, du capital humain et du **capital naturel**. L'épargne nette ajustée est exprimée en pourcentage du RNB : plus l'indice est élevé, plus la capacité du pays à augmenter son **patrimoine** est importante en considérant l'**hypothèse** d'une substituabilité entre les ponctions sur les ressources épuisables (stocks d'énergie, de minerais et de forêt) et le capital économique ou humain. Les pays émergents d'Asie et en particulier la Chine, dégagent une épargne nette ajustée croissante grâce à de bonnes performances économiques, mais c'est l'inverse pour les pays du Moyen-Orient (épargne nette ajustée négative), alors que dans les PDEM, l'épargne nette ajustée varie comme le **taux d'épargne brut** (faibles variations de l'investissement en capital humain et du capital naturel). Les pays d'Afrique subsaharienne ont une épargne nette ajustée proche de zéro. Néanmoins, le Mozambique s'est engagé pour l'économie verte.

Certaines universités ont créé des indices reconnus comme l'**indice de durabilité environnementale** (ESI) pour mesurer la

trajectoire à long terme d'un pays en matière d'environnement. Il intègre des valeurs relatives aux **ressources naturelles**, au contrôle des pollutions et au degré de dégradation de l'écosystème et rend également compte des politiques environnementales en cours et des capacités d'une société à enrayer les tendances négatives.

Les organisations non gouvernementales s'appuient sur de **nouveaux indicateurs de richesse** pour mesurer le **bien-être** (Indicateur de santé sociale, Indicateur de richesse économique, sociale et écologique, Barème des inégalités et de la pauvreté, etc.). L'indice du développement économique soutenable (ISEW) de H. Daly et J. Cobb (1989) et l'indice des progrès réels tiennent compte de plusieurs dimensions (nature des consommations, inégalités des revenus, **externalités** négatives de la production, dépenses d'éducation et de santé et du travail domestique non rétribué).

■ L'évolution des stratégies de développement

● *Les types de politiques d'industrialisation*

Les politiques d'industrialisation des années 60 se différenciaient entre l'approche d'un **développement autocentré** et celle d'un développement « extraverti ». On distinguait trois grands types de politiques d'industrialisation :

- la politique d'industrialisation par **promotion des exportations** en général plus extravertie s'appuie sur les dotations factorielles (matières premières, énergie, faible coût en main-d'œuvre) pour déterminer les spécialisations les plus profitables ;
- la politique d'industrialisation par **substitution d'importations** va dans le sens d'un développement plus autocentré ;
- la politique d'industrialisation par **substitution d'exportations** implique la construction des bases d'une industrie

nationale.

Avec le recul historique, les stratégies nationales de développement sont plurielles. Selon D. Rodrik (2008), chacune est à situer dans son contexte historique et géographique. Les politiques de substitution aux importations se sont imposées en Amérique latine ou en Algérie tandis qu'en Asie de l'Est, c'est la promotion des exportations via des barrières aux importations combinées à la sous-évaluation du **taux de change** qui a été privilégiée. Le choix de l'ouverture des économies a pu être lié à des situations locales (par exemple Singapour) ou contraints par les institutions financières internationales dans la gestion des crises de la **dette du tiers monde** avec les **plans d'ajustement structurels**. Les politiques de réformes partielles semblent avoir été plus efficaces pour amorcer le développement que des réformes dans tous les secteurs en même temps (« thérapie de choc »). Les pays disposant d'un vaste marché intérieur (Chine, Inde, Brésil) et d'une épargne nationale substantielle ont le plus de marge pour orienter de façon graduelle leur intégration à l'économie mondiale. Les approches pragmatiques semblent mieux réussir. Elles reposent principalement sur trois moteurs selon PNUD (rapport 2013) :

- un accès aux marchés mondiaux ;
- un État proactif élaborant une approche de long terme de l'ouverture de l'économie accompagnée d'investissements dans les infrastructures ;
- des innovations en matière de politique sociale favorisant la **confiance** et la cohésion. Rares sont les pays qui ont maintenu une croissance rapide sans avoir investi dans l'éducation et la santé, sans se préoccuper de l'expansion de l'emploi, du secteur rural et de la lutte contre la discrimination entre les sexes, les religions, et les groupes ethniques pour assurer une stabilité sociale.

● *Agriculture et développement*

Les expériences des économies latino-américaines et asiatiques en forte croissance attestent le succès d'une stratégie de développement qui s'appuie sur le dynamisme exportateur des produits agricoles. Selon la Banque mondiale (Rapport 2008), la performance du secteur agricole est associée à une croissance économique plus élevée et à une réduction de la pauvreté. Les programmes de développement agricole articulent trois axes :

- le 1^{er} axe est celui de l'introduction de variétés à haut rendement (**révolution verte**). Les semences hybrides de maïs et de blé introduites dès les années 1950, en Amérique Latine, puis en Asie dans les années 1960, et en Afrique dans les années 1980, ont permis un accroissement de la productivité agricole et un recul des famines dans nombre de PED. Ce type de production intensive est surtout adapté aux grandes exploitations des régions fertiles bénéficiant d'un bon réseau d'irrigation. Depuis les années 90, il s'étend sur des terres plus fragiles avec des variétés qui essaient d'être plus respectueuses de l'environnement (révolution « doublement verte »). En général, la dépendance vis-à-vis des industries agroalimentaires et de matériel agricole s'accroît ainsi que l'exode rural, ce qui pose la question de l'intégration de la main-d'œuvre au monde urbain ;

- le 2^e axe est celui du développement rural. La stratégie des besoins essentiels reprise par la Banque mondiale sous la présidence de R. Mac Namara (dans les années 1970) a porté attention au développement des capacités humaines (nourriture, accès à l'eau potable, programmes d'éducation primaire, programmes d'immunisation, etc.). Le soutien aux cultures vivrières, aux infrastructures rurales, à un statut plus égalitaire des femmes, aux micro-crédits, au **commerce équitable et au secteur informel**, dans et autour des villes, en est la composante. Pour E. Duflo (2010), les pauvres sont aussi des entrepreneurs et les femmes pauvres sont capables d'emprunter et de rembourser à un rythme hebdomadaire des crédits solidaires (**microcrédits**) à des taux d'intérêt assez élevés (mais moins que des taux usuraires). Les activités rurales non agricoles représentent 35 à 50 % des revenus

des ménages ruraux et 25 à 40 % de l'emploi, elles jouent un rôle important dans le financement d'investissements agricoles, le lissage intersaisonnier des revenus et la survie des ménages mal dotés en terre. Il s'agit de très petites entreprises du commerce de détail et de services à faible productivité distribuant de faibles revenus ;

– le 3^e axe est celui de la valorisation des petites exploitations. Les travaux de Th Schultz (1964) ont mis en lumière le fait que la petite agriculture familiale est efficace compte tenu des imperfections des marchés ruraux (prix administrés, coûts élevés des intrants, accès difficile au **crédit**). L'agriculture familiale a de nombreux atouts (capacité de travail intensif et d'adaptation aux chocs, transformation rapide des produits fragiles, soutien de la demande interne avec la forte propension à une dépense locale du revenu). L'articulation des logiques familiales, économiques, sociales et environnementales semble adaptée à la préservation de la biodiversité. Mais là où la structure foncière est très inégalitaire comme en Amérique latine, cela suppose une redistribution des terres. Les conflits d'intérêts entre grands propriétaires et paysans sans terre limitent les effets de la **réforme agraire** d'autant qu'en général les droits de propriété sont incomplets (limitation du droit de vendre la terre), comme le montre le cas du Brésil après la redistribution sous la présidence de L. Da Silva et de D. Rousseff. Les programmes lancés par les recherches de micro-développement cherchent plutôt à accroître l'autonomie des petits agriculteurs en adaptant localement les techniques culturales et en améliorant le fonctionnement des marchés (de la terre, des intrants, du crédit, etc.).

La capacité des petites exploitations à améliorer le niveau de vie des travailleurs n'est pour autant pas assurée et les jeunes générations, sensibles au modèle de consommation occidental, aspirent à l'exode rural. D'une part le dynamisme des exportations agricoles des pays émergents affecte défavorablement certaines filières de production dans d'autres pays (par exemple l'ananas en Côte-d'Ivoire). D'autre part la volatilité des prix agricoles (envolée

spectaculaire des cours en 2006) s'est accrue avec l'entrée de fonds spéculatifs (***hedge funds***), alors que les petites exploitations n'ont pas de capacités de stockage. Les FMN ont acquis des terres agricoles fertiles dans les PED, elles sont aussi les principaux acteurs dans la chaîne des valeurs des produits agricoles et agroalimentaires (transformation des produits primaires, commerce de gros et de détail). Les centrales d'achats avec un agenda impératif de livraison et des normes de qualité strictes (calibrage, sécurité sanitaire...) renforcent la polarisation de la structure agraire. La réorientation des politiques publiques a joué en faveur du modèle productiviste avec un recours aux **importations** depuis les années 1980 pour faire baisser le prix des aliments. Les subventions sur les produits et les intrants et les services publics d'assistance technique ont été réduites ou supprimées. Les principales mesures de soutien bénéficient aux plus riches exploitations.

La surexploitation des nappes phréatiques et la salinisation des sols compromettent l'avenir de la petite agriculture. Lutter contre la déforestation, la désertification, les pollutions aux engrais, aux pesticides et aux herbicides peut reposer sur une meilleure articulation entre l'agriculture d'exportation et de petites exploitations familiales. C'est aussi une voie de recherche qui peut assurer un succès commercial sur les marchés urbains et à l'exportation, comme le montre la réussite de la filière de l'huile de palme et du cacao au Ghana et en Indonésie, de la culture du niébé au Burkina Faso. Au Malawi qui a longtemps subi des pénuries alimentaires et des famines, le programme de subvention pour les engrais et la politique d'achat pour soutenir les prix du maïs a favorisé l'approvisionnement du marché intérieur et les exportations vers le Zimbabwe.

● *Le financement du développement*

Le financement du développement implique la mobilisation de ressources nationales (épargne et recettes d'exportation) et

internationales (appel aux capitaux étrangers). Dans les années 60, le modèle du double déficit de H. Chenery et A. Strout a mis l'accent sur la contrainte de l'insuffisance d'épargne intérieure dans les premiers stades de la croissance industrielle, et de la contrainte de l'insuffisance de **devises** ensuite pour importer les inputs industriels (*biens d'équipement, biens intermédiaires, matières premières*). Pour résoudre ce double déficit, il faut soit emprunter des devises soit accroître les exportations.

Mais l'appel aux capitaux étrangers n'est pas une garantie pour accroître la formation du capital national et les transferts de technologie, comme l'a souligné l'école de la dépendance, peuvent être faibles. Le rapatriement des **profits** vers les PDEM limite des effets locaux. L'appel aux capitaux à court terme a pu renforcer la fuite des capitaux. Mais la crise de la **dette du tiers-monde** et sa gestion ont conduit les institutions de **Bretton Woods** (**Fonds monétaire international** et Banque mondiale) au **consensus de Washington** qui repose sur des plans de stabilisation avec un freinage brutal de la demande pour rétablir le solde positif de la **balance des paiements**, et des **politiques d'ajustement structurels** (PAS) qui ont orienté la production vers le marché mondial. Le respect de l'ajustement structurel (**privatisations**, rétablissement des équilibres macroéconomiques, assainissement financier...) est la condition de l'aide internationale. Les pays émergents ont pu prendre des mesures contracycliques pour soutenir leur croissance et adapter leur **politique de change**. L'appel aux IDE, aux **investissements de portefeuille** et aux **entreprises co-jointes** est devenu l'orientation choisie dans la plupart des PED.

Le poids de la **dette du tiers-monde** est aujourd'hui très inégalement réparti. Depuis le début des années 2000, le ratio de la dette de certains pays tend à diminuer et le Brésil est devenu pays contributeur du FMI. En effet, depuis la crise financière de 1997, les pays émergents se sont orientés vers l'abandon d'un ancrage monétaire rigide (cas de la **caisse d'émission** argentine 1991-2001) et vers un renforcement de leur capacité exportatrice. Leur

excédent de la **balance des paiements courants** a rapidement cru (l'excédent chinois a atteint un pic de 9,7 % du PIB en 2007 et 231 milliards de dollars en 2012) alors que beaucoup de pays occidentaux ont un déficit commercial (déficit de 728 milliards pour les États-Unis en 2012). L'accumulation de **réserves de change** a été un moyen de se prémunir contre les crises financières futures (cas du Brésil, de l'Inde et la Chine mais aussi de l'Indonésie, de la Corée du Sud, de la Malaisie, du Mexique, de la Thaïlande). La forte demande mondiale de matières premières en provenance de Chine notamment a conduit à une hausse du prix des matières premières (par exemple le prix du pétrole a été multiplié par 7 entre 2000 et 2008). Les **ressources naturelles** exportées peuvent être « une malédiction des matières premières » (J. D. Sachs et A.M. Warner 1995) pour les pays où elles représentent un poids élevé dans le PIB (par exemple le pétrole représente plus de 80 % des recettes fiscales de l'Angola et de la Guinée Équatoriale) en favorisant les importations plutôt que les productions locales et en nourrissant la corruption et les guerres civiles. Elles sont plus favorables aux pays riches avec un État solide (Norvège, Canada, Australie). Mais la hausse des revenus a amélioré les performances de croissance du continent africain (croissance autour 6 % par an en moyenne entre 2000-2009). Toutefois, les pays pauvres qui ont des contraintes démographiques et énergétiques, ont plus de mal à assurer la soutenabilité de leur dette. L'**Initiative pour les pays très endettés** bénéficie à une quarantaine de pays essentiellement africains. Les transferts de capitaux des migrants vers leurs pays d'origine dépassent l'**aide publique au développement**, c'est aujourd'hui la deuxième source de financement privé des PED derrière les IDE, selon le FMI. Les **fonds souverains** du Sud peuvent œuvrer pour le financement du développement en mettant en œuvre des partenariats avec les gouvernements des pays d'accueil et d'autres investisseurs du secteur privé.

■ Émergence au Sud et enjeux du développement durable

● *Le dynamisme des PED et l'amorce d'un rééquilibrage mondial*

La forte croissance du commerce extérieur des PED et particulièrement des pays asiatiques depuis les années 1990, participe à transformer les équilibres mondiaux.

Les liens commerciaux entre pays du Sud se sont renforcés. Le commerce de marchandises Sud-Sud progresse (sa part dans le commerce de marchandises est passée de 8,1 % en 1980 à 26,7 % en 2011) alors que le commerce Nord-Nord montre une perte de dynamisme (sa part dans le commerce de marchandises a évolué de 46 % en 1980 à moins de 30 % en 2011). Les échanges commerciaux entre l'Afrique et le reste du monde ont triplé au cours des dix dernières années. L'Afrique subsaharienne est devenue une source et une destination du commerce Sud-Sud avec la Chine et avec l'Inde. Les PED occupent une part croissante dans le commerce mondial de marchandises (25 % en 1980 et 47 % en 2010) et dans la production mondiale (de 33 % à 45 %). Certes, en termes de **valeur ajoutée**, les conclusions sont à nuancer (la **règle d'origine** attribue à un pays l'exportation d'un bien assemblé localement pour être exporté même si ce n'est qu'une très faible partie de la valeur ajoutée qui a été créée localement), mais on peut avancer que l'intensification de la **division internationale des processus productifs** organisée par les FMN tend à renforcer l'intégration des PED à l'économie mondiale. Les FMN du Sud (Chine, Inde, Brésil notamment) sont maintenant présentes dans les 500 premiers groupes mondiaux.

L'attractivité des territoires devient un impératif au Nord comme au Sud. Les politiques en matière d'entrée des investisseurs étrangers dans les PED se sont assouplies avec un impact sur la coopération au développement bilatérale, régionale et mondiale. Sur le plan bilatéral, on trouve des partenariats sur l'investissement, le commerce et la technologie, et au niveau régional, des dispositifs commerciaux avec des **zones de libre-échange** (ZLE), des dispositions relatives à l'investissement, des

accords de partenariat économique et des accords d'**intégration monétaire**. En Asie, l'**Association des nations du Sud Estasiatique** qui a abouti en 2010 à une zone de libre-échange avec la Chine (ASEAN +3), doit s'élargir en 2015 aux pays plus pauvres de la zone (Cambodge, Laos, Birmanie, Vietnam). Sur le continent américain, les 5 blocs régionaux de libre-échange (**Accord Nord-américain de libre-échange**, **Communauté caribéenne**, Union économique des États de la Caraïbe orientale, **Communauté andine des nations**, **Marché commun Sud-américain**) ont évolué dans la dernière décennie en intégrant des accords régionaux d'investissement (par exemple ; l'accord de libre-échange Mexique-Amérique centrale) et des accords intercontinentaux (notamment avec l'Union européenne et la Communauté des États latino-américains et Caraïbes ou Celac) et une initiative sous continentale (l'Alliance bolivarienne pour les Amériques ou ALBA). Sur le continent africain, la ZLE de la **Communauté de l'Afrique Australe** (SADC) qui s'est élargie à 12 pays en 2008 (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland, Maurice, Zimbabwe, Madagascar, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie) a construit un projet plus vaste d'une Communauté africaine de l'Est et d'un marché commun de l'Est et du Sud de l'Afrique (COMESA) avec un cadre de coopération (le **Nouveau partenariat pour le développement africain** ou NEPAD).

La croissance des flux d'IDE vers le Sud (20 % des flux mondiaux en 1980 et 45 % en 2011) concerne aussi désormais l'Afrique qui « pourrait être au bord d'un décollage économique, tout comme la Chine il y a trente ans et l'Inde, il y a vingt ans » selon la Banque mondiale. Les IDE de la Chine ont déjà dynamisé la croissance de plusieurs pays africains (Zambie, Congo, Nigeria, Madagascar, Niger, Soudan) en renforçant leur capacité d'exportation de matières premières et d'importation de biens d'équipement. Certains pays ont une croissance qui dépasse ou avoisine les 8 % en 2011 (Gambie, Mozambique, Zambie, Ghana). La consommation africaine intéresse maintenant les investisseurs

avec l'émergence de puissances économiques en devenir (« lions africains »). Les flux d'IDE et l'économie de la connaissance s'accompagnent du dynamisme des échanges de services de tourisme et aux entreprises (centres d'appel, saisie de données, comptabilité, programmation, billetterie, facturation, animation numérique, analyses médicales, le développement logiciel). Les entreprises indiennes fournissent des médicaments, de l'équipement médical, des informations et des produits liés aux technologies de la communication et des services aux pays d'Afrique. Les rachats d'entreprises de télécoms par les FMN indiennes (par exemple au Koweït) participent au développement d'Internet (parmi les 10 pays ayant le plus d'utilisateurs de réseaux sociaux tels que Facebook, 6 sont des pays du Sud). La diffusion de l'accès à la téléphonie mobile en Afrique (cas du Ghana) a un impact positif sur les agriculteurs (mieux informés des prix pour négocier avec les intermédiaires) et sur la financiarisation de l'économie (en palliant les insuffisances des **systèmes bancaires**). Les nouveaux médias sociaux renforcent les liens du Sud à l'économie mondiale en soutenant les liens des migrants à leur pays d'origine, ce qui est source de transferts d'épargne, d'échanges d'information et de contacts personnels utiles dans les échanges commerciaux et dans les entreprises co-jointes.

Les pays émergents jouent un rôle croissant dans l'économie mondiale avec la création du G20 (2003) et au sein des institutions de **Bretton-Woods**. Ils sont actifs dans les **négociations commerciales multilatérales** pour faire évoluer le soutien agricole des pays de l'OCDE aux producteurs (exportations à bas prix des excédents) et favoriser l'ouverture des marchés agricoles. Leurs intérêts peuvent temporairement rejoindre ceux de pays pauvres pour faire baisser les tarifs douaniers agricoles et sur les produits finaux dans les échanges Sud-Sud (plus élevés que ceux du commerce Nord-Sud). Les pays émergents jouent aussi une place plus active dans les institutions monétaires internationales avec l'accumulation de créances sur les pays du Nord. La transformation de leur modèle de croissance vers une croissance

non plus tirée par les exportations mais par la croissance de leur marché intérieur devient un enjeu du rééquilibrage mondial et cela implique de renoncer à des **politiques de change** sous évaluant leur monnaie par rapport aux pays riches mais aussi une évolution de la formation des revenus internes avec une croissance moins inégalitaire, à une baisse des taux d'épargne et au développement d'une **protection sociale**. Mais cette évolution est lente : en Chine, la part de la consommation des ménages dans le PIB a baissé depuis 2005 (40 % en 2005 et 34 % en 2011) et la progression des salaires mensuels moyens ralentit (+ 8% en 2012 contre 12 % en 2005).

● *Développement durable et objectifs du millénaire pour le développement*

Un modèle de développement plus durable implique la prise en compte des ressources non renouvelables, la lutte contre la pauvreté et le renouvellement des formes de coopération Nord Sud.

La réduction des services écosystémiques du fait de leur exploitation par l'homme est une composante majeure des défis à relever. Cela implique une adaptation des politiques de développement qui n'encouragent guère actuellement la lutte contre le gaspillage des **ressources naturelles** et la dégradation excessive de l'environnement alors que les tensions sur les ressources en eau et en nourriture risquent d'être avivées par le changement climatique et que les populations soumises à des stress hydriques vont croître (instabilité du régime des pluies et événements météorologiques extrêmes). Le modèle actuel de croissance des pays émergents tiré par les exportations est porteur d'effets fortement négatifs sur les performances environnementales. Le contrôle des dégradations environnementales nécessite la mise en œuvre d'infrastructures appropriées et d'informations, d'**incitations**, d'investissements, d'institutions efficaces pour corriger les **défaillances des marchés**.

Les marchés de **quotas d'émission** et la **réglementation** sont des outils pour tenir compte du **capital naturel**. La prise de conscience des nuisances s'accroît dans les instances dirigeantes des pays émergents. Les PED ont ratifié le Protocole de Kyoto qui ne les contraignait pas à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre tout en contraignant les pays développés. Mais à Copenhague, les pays émergents ont refusé d'être associés à l'effort collectif de réduction des émissions de CO₂, estimant que ce qui était « nationalement approprié » devait être « nationalement déterminé ». Par exemple, la Chine s'est engagée à réduire son intensité de carbone d'ici 2020 (de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005). De leur côté, les pays riches essaient de se protéger du **dumping environnemental** en essayant d'établir une **compensation carbone aux frontières** pour servir leur **politique climatique**.

Même si la transition démographique se manifeste presque partout avec une chute des taux de fécondité, la croissance soutenue de la population mondiale est un autre défi majeur. La population mondiale (7 milliards d'individus en 2013) devrait atteindre 9 milliards en 2050 avec une croissance rapide sur le continent africain (doublement de la population qui passera d'un peu plus de 1 milliard en 2012 à plus de 2 milliards en 2030) et une urbanisation accélérée (50 % de la population mondiale en 2010 et 70 % d'ici 2050). Les villes s'étendent (70 villes africaines de plus d'un million d'habitants en 2015 contre 43 en 2000) avec des conflits de répartition des terres, d'inégalités d'accès aux biens et services (eau, assainissement, santé, éducation), et des menaces de violences politiques ou sociales. La place des migrations dans le développement reste en débat : d'un côté elles aident à l'intégration à l'économie mondiale (transfert d'épargne et flux d'échanges à travers des diasporas plus éduquées comme les ingénieurs indiens employés à la *Silicon Valley* qui auraient favorisé les exportations de logiciels indiens vers les États-Unis) et elles allègent la contrainte de la transition démographique, de

l'autre elles ôtent aux PED les populations les plus entreprenantes ou dotées en capital humain (comme les infirmières africaines).

Au défi démographique et climatique s'ajoute le défi alimentaire. L'équilibre population-ressources est loin d'être atteint dans certaines zones. L'Afrique possède 60 % des terres arables non cultivées du monde, mais la région reste importatrice nette de nourriture. La malnutrition recule en valeur relative : le premier des **Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)** définis par l'ONU en 2000, qui visait à réduire de moitié le **taux de pauvreté** entre 1999 et 2015 a été atteint dès 2012 avec la croissance des pays émergents. La part de la population mondiale vivant avec moins de 1,25 dollar par jour (aux prix de 2005) se situait à 22 % en 2008 (1,29 milliard de personnes) contre 43 % contre en 1990 (1,90 milliard de personnes) et 52 % en 1981 (1,94 milliard de personnes). Les résultats sont moindres avec un seuil de 2 dollars par jour (2,47 milliards de personnes en 2008 contre 2,59 milliards en 1981). Mais la pauvreté continue de progresser en valeur absolue particulièrement dans les zones de chaos politique. Plus d'un milliard de personnes sont menacées par la faim et 1,4 milliard d'individus manque d'eau salubre. 2,8 milliards de personnes vivaient toujours avec moins de deux dollars par jour en 2010. Conjugué à la croissance démographique, le mode alimentaire urbain plus carné est coûteux en eau et en céréales et conduit à une demande mondiale de nourriture supérieure de plus d'un tiers d'ici 2030 (Rapport du National Council, 2012).

La question de la réduction des inégalités est aussi au cœur des objectifs du Millénaire pour le Développement pour permettre à chacun un niveau de vie convenable tout en préservant les besoins des générations futures. L'écart entre les pays les plus pauvres et les pays les plus riches a diminué sous l'effet de la **crise économique** entre 2007-2013, mais les écarts de revenu par habitant restent considérables. À l'intérieur des PED et notamment des pays émergents, les revenus sont aussi plus inégalement distribués. Les inégalités internes fortes ont des conséquences

immédiates sur la santé, l'urbanisation, la biodiversité et les risques environnementaux.

Une conception du développement plus durable tend à émerger portée par les institutions et les ONG mais sa mise en œuvre reste encore incertaine. Toutefois, les institutions internationales ont adopté en 2011, des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (ONU), à l'investissement responsable dans l'agriculture (CNUCED), à l'alimentation et l'agriculture (FAO), à la responsabilisation des acteurs publics et privés notamment des FMN (Banque mondiale, Fonds international de développement agricole, OCDE). Les codes de bonne conduite (RSE) internes aux STN et sectoriels énonçant les **normes sociales** et des **normes environnementales** tendent à s'imposer à leurs fournisseurs tout au long des chaînes mondiales d'approvisionnement.

► *Économie et écologie* ► *Mondialisation* ► *Croissance économique* ► *Finances internationales* ▷ *Actualisation*
▷ *Économie alternative* ▷ *Économie des ressources naturelles*
▷ *Économie solidaire* ▷ *Soutenabilité*

● ABDELMALKI L. (2010), *Économie de l'environnement et du développement durable*, De Boeck.

ASSIDON E. (2002), *Les Théories économiques du développement*, La Découverte, « Repères ».

BOURGUIGNON F. *et alii*, (2012), *La mondialisation de l'inégalité*, Le Seuil, « La République des idées ».

BRASSEUL J. (2008), *Introduction à l'économie du développement*, Armand Colin.

BRUNEL S. (2009), *Le développement durable*, PUF, « Que sais-je ? ».

COHEN D. (2010), *Richesse du monde, pauvreté des nations*, Flammarion, « Champs ».

FITOUSSI J.-P., LAURENT E. (2008), *La nouvelle écologie politique-économie et développement humain*, Le Seuil.

DUFLO E. (2010), *La politique de l'autonomie. Lutter contre la pauvreté*, Le Seuil, « La république des idées ».

GENEVEY R., PACHAURI R.K., TUBIANA L. (2013), *Regards sur la terre*, Armand Colin.

GUILLAUMONT P. (2000), *Économie du développement, dynamique interne du développement*, PUF.

LANDES D. (2000), *Richesse et pauvreté des nations. Pourquoi des riches ? Pourquoi des pauvres*, Albin Michel.

NORTH D. (2005), *Le processus du développement économique*, Éditions d'organisation.

RODRIK D. (2008), *Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, La Découverte, « Textes à l'appui ».

SEN A. (2012), *Repenser l'inégalité*, Le Seuil, « Points ».

STIGLITZ. J. (2012), *Le prix de l'inégalité*, Fayard.

TREILLET S. (2011), *L'économie du développement, de Bandoeng à la mondialisation*, Armand Colin, 3^e édition.

@ site de la Banque mondiale : <http://www.banquemonddiale.org>

Site de l'Observateur de l'OCDE : <http://www.observateurocde.org>

site de la CNUCED : <http://www.unctad.org/fr/>

site de l'IFRI : <http://www.ifri.org>

site de l'OFCE : <http://www.ofce.sciences-po.fr>

site du CEPII : <http://www.cepii.fr>

site du PNUD : <http://www.undp.org/french/>

site de l'Organisation mondiale du Commerce : <http://www.wto.org/>

Site de l'Agence française de développement : <http://www.afd.fr/home>

Site de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) : <http://www.iddri.org/>

Site du TERI (The Energy and Resources Institute) :
<http://www.teriin.org/index.php>

Site de l'Organisation Internationale du Travail :
<http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>

Économie du travail

Dans sa version étroite, l'économie du travail se cantonne à l'analyse du **travail** au sens strict, des **salaires**, de l'**emploi** et du **chômage**.

Dans sa version large, au contraire, elle s'étend aux **revenus** salariaux et non salariaux liés à l'activité, et s'intéresse à l'amont et à l'aval des phénomènes d'emploi : éducation et formation, **protection sociale** des actifs, sortie d'activité, conditions de vie dans leurs liens avec l'activité.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Contrat implicite* ▷ *Flexibilité du travail* ▷ *Flexisécurité* ▷ *Formes particulières d'emploi* ▷ *Salaire d'efficience* ▷ *Sous-emploi*

Économie écologique

L'économie écologique est une discipline qui vise à dépasser l'opposition entre l'analyse économique d'une part et l'écologie d'autre part. Il s'agit, aux côtés de l'économie de l'**environnement**, de proposer une approche intégrée des questions qui relèvent traditionnellement des sciences sociales (analyse économique) et des sciences de la nature. Selon la formule d'E. Laurent et J. Le Cacheux : « l'économie écologique fusionne l'écologie et l'économie afin d'évaluer la capacité des écosystèmes naturels à soutenir les systèmes économiques ».

► *Économie et écologie* ▷ *Développement durable* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Paradoxe de Jevons* ▷ *Politique climatique* ▷ *Règle de Hotelling* ▷ *Soutenabilité faible* ▷ *Soutenabilité forte*

Économie en transition

Le terme économie en transition a été utilisé à partir de la fin des années 1980 pour désigner les pays qui ont rompu avec le système des économies de type soviétique et se sont engagés dans un processus de passage à l'économie de marché.

⇒ Ce processus se révèle long et difficile car ces économies, même si elles ont mis fin au monopole du parti communiste et à la **planification** centralisée, ne disposaient pas à l'origine des **institutions** nécessaires au bon fonctionnement du **marché** (règles juridiques, tribunaux, dispositifs de formation, **protection sociale** etc.) ce qui a provoqué de nombreux effets pervers (développement de mafias, crise industrielle, creusement des **inégalités**, etc.).

► *Économie du développement* ▷ *Banque européenne pour la reconstruction et le développement* ▷ *Capitalisme* ▷ *Communauté des États indépendants* ▷ *Communisme* ▷ *Économie informelle* ▷ *Économie mixte* ▷ *Socialisme* ▷ *Théorie économique*



Économie et écologie

L'analyse des rapports entre économie et écologie relève de trois grands **paradigmes**.

– L'économie de l'**environnement** s'appuie principalement sur l'analyse néo-classique et consiste à appliquer aux questions environnementales et aux politiques mises en œuvre dans ce domaine les concepts et les méthodes de l'analyse économique standard : analyses en termes de surplus et de **rente**, prise en compte des **prix relatif** et des **effets externes**, étude de l'impact de la taxation, définition des **droits de propriété** et mise en place de **marchés**, etc.

– L'économie écologique, met l'accent sur le lien entre l'analyse des questions économique et les sciences de la nature appliquées à l'environnement (botanique, sciences du climat, chimie, physique). Il s'agit de penser les rapports entre l'économie et le vivant (titre d'un livre de R. Passet, 1979). Des auteurs comme N. Georgescu-Roegen (1906-1994) ou K. Boulding (1910-1993) ont réalisé des travaux importants dans ce domaine. Les auteurs qui s'inscrivent dans cette approche sont généralement conduits à remettre en cause radicalement le fonctionnement du **système économique** actuel et certains (mais pas tous) sont favorables à la thèse de la **décroissance**.

– La **socio-économie** de l'environnement met l'accent sur l'importance des **institutions** et des cultures pour penser les interdépendances entre **développement**,

répartition des revenus, choix collectifs et contraintes environnementales. Les travaux d'I. Sachs (*L'écodéveloppement*, 1998) sont représentatifs de ce type d'approche. Dans cette perspective les questions liées aux choix éthiques et à la délibération démocratique jouent un rôle important.

Pour O. Godard, comme pour J. Le Cacheux et E. Laurent, il faut articuler les trois types de démarches pour penser les questions environnementales et les politiques à mettre en œuvre.

■ **Économie, ressources naturelles, environnement : questions anciennes, enjeux nouveaux**

● *La science économique et la nature : une question ancienne*

Contrairement aux idées reçues, les économistes se sont intéressés dès l'origine aux rapports de l'activité économique et de la nature. Certains économistes ont fait une distinction entre **biens économiques** et biens libres (l'eau, l'air), mais ils rendaient compte d'une situation de fait à une époque déterminée en considérant que certains éléments de la nature n'étaient pas concernés par la **rareté**. De plus l'apport de la **science économique** ne se limite pas à cela. Dans l'école **physiocratique**, la terre joue un rôle essentiel et elle est à l'origine de la valeur. Pour les classiques, l'analyse de la **rente différentielle** est articulée à la loi de population et conduit à mettre en évidence une marche vers l'état stationnaire. K. Marx (1818-1883) conteste la **loi de Malthus** parce qu'il refuse l'idée d'une fatalité naturelle et affirme qu'en changeant l'organisation de la société, on peut infléchir les évolutions démographiques.

De façon plus explicite, c'est S. Jevons (1835-1882) qui fait une première approche de l'économie de l'environnement dans son livre *La question charbonnière* (1865). Jevons constate que l'économie de l'Angleterre est fondée sur l'exploitation des mines de charbon et que ces dernières ont vocation à s'épuiser. Il s'efforce de calculer la date de cet épuisement (1970) en tenant compte du rythme de croissance et des ressources connues. Il souligne l'existence d'un **effet rebond** (ou **paradoxe de Jevons**)

selon lequel un **progrès technique** permettant de diminuer le coût d'une ressource épuisable conduit à l'accroissement de l'utilisation de cette ressource. L'approche de Jevons est toujours utilisée aujourd'hui en matière d'économie des **ressources naturelles**. La **règle de Hartwick**, par exemple, porte sur la gestion optimale d'une ressource épuisable.

Les analyses d'A. Marshall (1842-1924) et A.C. Pigou (1877-1959) ont aussi apporté une contribution décisive à l'analyse des questions écologiques. En introduisant le concept d'effet externe, ils permettent d'analyser les interdépendances (positives ou négatives) qui ne sont pas prises en compte par le **marché** (par exemple la pollution). Pour pallier cette **défaillance du marché**, Pigou propose d'utiliser un système de taxation afin de faire coïncider le **rendement privé** et le **rendement social**. C'est cette « taxe pigouvienne » qui inspire aujourd'hui le principe pollueur/payeur et la **fiscalité écologique**. En 1931 (*The Economics of Exhaustible Resources*), H. Hotelling (1895-1973) montre qu'en **concurrence pure et parfaite** (pas de **rente de monopole**), l'exploitation d'une ressource épuisable conduit à la fixation d'un **prix** qui optimise l'exploitation de la ressource (**Règle de Hotelling**). En effet, au fur et à mesure que la ressource s'épuise, le prix incorpore une rente de rareté (ou rente de Hotelling) : plus la ressource s'épuise, plus le prix s'élève de sorte qu'au moment où la ressource est épuisée la demande est nulle. Même si l'exploitation des ressources épuisables ne se déroule généralement pas en situation de concurrence pure et parfaite, l'analyse de Hotelling a l'intérêt de montrer l'importance des signaux fournis par les prix : quand les prix augmentent, la **demande** tend à baisser et l'**offre** tend à augmenter (rentabilisation de certaines ressources, **innovations** permettant d'offrir des ressources de substitution et/ou d'utiliser moins de ressources pour un même service).

Une autre contribution importante a été fournie par R. Coase (*The Problem of the Social Cost*, 1960). Pour lui, le recours à l'**État** (**réglementation**, taxation) doit être limité et, dans de

nombreux cas, les défaillances du marché résultent d'une absence de définition des **droits de propriété**. Il est donc préférable de définir des droits de propriété et de s'en remettre à des arrangements privés et à des mécanismes de **marché** pour faire émerger des solutions optimales aux problèmes d'effets externes. La mise en place de **marchés de quotas d'émission** résulte de ce type d'analyses qui a été prolongé notamment par J.H. Dales (1928-2007, *Pollution, Property and Price. An Essay*, 1968).

- *Des enjeux nouveaux : épuisement des ressources, réchauffement climatique, développement durable*

Une nouvelle étape des rapports entre économie et écologie s'ouvre en 1972. Cette année-là, sous l'influence d'I. Sachs, alors conseiller du secrétaire général de l'ONU, le concept d'écodéveloppement est utilisé à l'occasion d'une conférence internationale sur le développement qui se tient à Stockholm. La même année est publié le rapport Meadows commandé par le Club de Rome. Ce texte publié en français sous le titre « *Halte à la croissance ?* », lance le débat sur la croissance zéro en mettant en avant les dangers liés à l'épuisement des ressources naturelles et à la pollution. Un vaste débat s'engage, certains économistes reprochant au rapport Meadows sa posture malthusienne. Cependant le débat qui est lancé va se poursuivre et s'amplifier en 1979, l'ONU organise sa première conférence sur le climat à Genève. En 1987 paraît le Rapport de G.H. Brundtland qui popularise le concept de **développement durable**. Ce rapport prépare le Sommet de la terre organisé à Rio en 1992. Au cours de ce sommet plusieurs documents importants sont adoptés en particulier la Convention cadre sur le climat qui débouche en 2007 sur le Protocole de Kyoto. Celui-ci a expiré en 2012, le sommet de Copenhague de décembre 2009 devait préparer l'après Kyoto. Compte tenu du caractère de plus en plus précis et inquiétant des travaux du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC, créé en

1990), l'enjeu était de mettre au point des mesures contraignantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Un large accord existe en effet sur le fait que ce sont les émissions de GES qui sont à l'origine du réchauffement climatique. Faute d'une action rapide, des effets irréversibles risquent de se produire si la température augmente de plus de 2° Celsius par rapport à l'ère pré-industrielle. Mais la **Conférence de Copenhague** n'a débouché sur aucun accord précis. Les États-Unis et certains **pays émergents** craignent manifestement que la transition vers une économie décarbonée ne soit trop coûteuse. Les conférences suivantes : Cancun (2010), Durban (2011) et Rio (2012) n'ont pas conduit à des progrès significatifs. Pourtant, le rapport de l'économiste N. Stern publié en 2005 a chiffré le coût du changement climatique (inondations, augmentation des ouragans, fonte des glaces, canicules, effets sur l'agriculture et les migrations, etc.) et a montré que le rapport coût avantage de mesures prises aujourd'hui pour réduire les émissions de GES était très favorable compte tenu des coûts importants qui pourraient ainsi être économisés dans le futur. Le rapport a aussi chiffré le coût de la non action (*Business as usual*) en montrant qu'il s'agit d'un choix porteur de risques considérables pour l'avenir.

Si la question du réchauffement climatique est au centre des préoccupations au début du XXI^e siècle, de nombreuses questions qui concernent les rapports entre économie et environnement se révèlent préoccupantes. La gestion des **biens communs** fait l'objet de nombreux débats, en particulier en ce qui concerne les ressources halieutiques et l'eau. La question des déchets, notamment ceux qui sont liés à l'urbanisation galopante est très problématique, tout comme la déforestation, la biodiversité, l'épuisement des énergies fossiles, la gestion de la sécurité nucléaire et de la gestion des déchets de cette industrie, etc.

■ L'apport de la science économique a la mise en œuvre des politiques environnementales

- *Soutenabilité, croissance verte ou décroissance*

En dépit de la multiplicité des débats, une question centrale est posée : est-il possible, d'un point de vue écologique, de poursuivre le rythme actuel de la **croissance économique** ? C'est ce que l'on appelle la question de la soutenabilité de la croissance. Le concept de **développement durable** (*Sustainable Development*) a été forgé pour souligner que le développement et la croissance sont nécessaires, mais que les choix faits aujourd'hui doivent prendre en compte le **bien-être** des générations futures et pas seulement le **bien-être** des générations présentes.

Pour certains économistes, qui soutiennent la thèse de la **soutenabilité faible**, la croissance et les mécanismes de marché correctement organisés par des institutions publiques et privées, doit permettre d'assurer le développement durable. En effet si la croissance réduit le **stock de capital naturel**, celui-ci peut être remplacé par du capital physique, du **capital humain** et du **capital social** et institutionnel de sorte que le stock total de capital peut s'accroître même si le stock de capital naturel diminue. Dans cette perspective, on fait confiance aux **innovations** technologiques et à l'éducation pour faire émerger des réponses nouvelles (énergies renouvelables, économies d'énergie et de ressources naturelles, etc.). Les signaux donnés par les **prix relatifs** jouent ici un rôle décisif. Cependant, même certains économistes qui se situent dans la perspective de la soutenabilité faible, insistent sur le rôle essentiel des pouvoirs publics, notamment à travers la **fiscalité écologique** et la **réglementation**, pour impulser la conversion de l'économie à une **croissance verte** : l'État doit accompagner les mutations de l'emploi, stimuler l'effort d'innovation et de formation, indemniser les perdants de la conversion écologique. Ce point est décisif car de nombreux observateurs soulignent qu'il existe un lien fort entre la nécessaire réponse à l'urgence écologique et le souci de la **justice sociale**. Par exemple, les pays émergents sont fondés à faire observer qu'on veut leur imposer des

contraintes écologiques que les pays aujourd'hui n'ont pas eues à respecter lorsqu'ils étaient au même stade de développement. Comme l'a montré la conférence de Copenhague on ne peut convaincre les pays du Sud de s'engager dans des politiques de réduction des émissions de GES que si on leur offre en contrepartie des compensations (ouverture accrue des marchés des pays développés, **transferts de technologies**, etc.). Il en va de même à l'intérieur de chaque pays, si certaines régions ou certains pays voient leurs avantages réduits du fait de la conversion écologique de l'économie, ils doivent être indemnisés.

Cependant, d'autres économistes adoptent une position plus radicale (**soutenabilité forte**), ils considèrent que les trois types de capitaux ne sont pas substituables et que l'épuisement des ressources, comme les irréversibilités produites par certaines transformations écologiques sont si menaçantes qu'il faut opter pour une politique de **décroissancesoutenable**. Ni le développement durable, ni la croissance verte ne trouvent grâce à leurs yeux. Pour eux la contrainte majeure est de nature environnementale et il faut remettre en cause radicalement le productivisme et la **société de consommation** en transformant les modes de vie (relocalisation des activités économiques, abandon de la recherche de la maximisation de la **consommation**, développement d'une agriculture paysanne de proximité, adoption de modes de vie reposant sur la « frugalité conviviale », etc.).

● *Réglementation et instruments économiques d'action sur l'environnement*

Les économistes jouent un rôle très important dans les débats relatifs à l'environnement. Ils ont, par exemple, participé très activement aux travaux du GIEC aux côtés des climatologues, océanologues, etc. Cette situation est facile à expliquer, les questions environnementales renvoient à des coûts (les **externalités** négatives) et à des avantages (la sauvegarde des biens communs par exemple), elles renvoient aussi à des

questions d'**incitation** (comment faire en sorte que les **agents économiques** adoptent les comportements jugés souhaitables, etc.). La **science économique** ne peut donc pas prétendre traiter seule des questions environnementales, mais elle dispose d'un certain nombre d'outils qui permettent d'éclairer certains débats et de proposer des dispositifs de politique environnementale. Traditionnellement on distingue deux grandes catégories d'instruments : les instruments réglementaires et les instruments économiques. La formulation ne doit pas induire en erreur : dans les deux cas, les mesures prises ont un impact économique. La différence c'est que les instruments réglementaires font appel à la contrainte, alors que les instruments économiques font appel à des mécanismes d'incitations reposant sur les prix.

Les instruments réglementaires ont le grand intérêt de pouvoir s'imposer grâce à la puissance étatique. Ils sont particulièrement bien indiqués quand il s'agit de lutter contre un danger grave ou lorsqu'il s'agit d'éviter des irréversibilités. C'est ainsi par exemple que l'on a interdit (avec une période transitoire) l'utilisation d'essence comportant des additifs à base de plomb. Les constructeurs automobiles ont été obligés de s'adapter à cette réglementation, de même que les producteurs et distributeurs de carburants. Les chloro-fluoro-carbonnes, qui ont un impact très négatif sur la couche d'ozone, ont été interdits (alors qu'ils étaient largement utilisés pour la fabrication des réfrigérateurs). L'usage de l'amiante a été interdit pour des raisons liées à la santé publique (mais la réglementation n'a été obtenue qu'au bout d'une très longue mobilisation contre le lobby de l'amiante). L'interdiction du commerce international de la fourrure des bébés phoque a été décidée pour sauvegarder cette espèce, de même que des règles très strictes portent sur le commerce des animaux sauvages ou des bois tropicaux. La **réglementation** est parfois un enjeu de politique internationale (voir le contentieux Europe/États-Unis sur le bœuf aux hormones).

La réglementation peut être efficace, mais elle présente un certain nombre d'inconvénients : elle a un coût élevé tant en ce qui

concerne sa production (quelle norme choisir ? faut-il interdire les OGM ?, etc.), qu'en ce qui concerne son application. Par ailleurs, une réglementation est par nature uniforme et de ce fait, elle affecte différemment les agents concernés, au risque parfois de produire des distorsions.

Les économistes, s'ils n'excluent pas l'instrument réglementaire, préfèrent en général les instruments économiques. Ceux-ci sont au nombre de deux : la taxation et la mise en place de marchés grâce à la définition de droits de propriété.

La taxation est héritée des analyses d'A.C. Pigou. Elle repose sur l'idée que si les prix ne véhiculent pas la bonne information (parce qu'il y a des externalités négatives par exemple) les agents ne prendront pas les décisions socialement optimales. Par exemple si une entreprise a la possibilité de rejeter gratuitement ses eaux usées dans la rivière voisine, elle ne sera pas incitée à réduire (et encore moins à supprimer) ces rejets polluants. Or ceux-ci affectent le bien être des autres utilisateurs de la rivière (touristes, pêcheurs, agriculteurs, promeneurs, etc.). En taxant les rejets, on envoie un signal à l'entreprise le **coût privé** se rapproche du **coût social** et l'entreprise est incitée à traiter ses eaux avant de les rejeter. Il faut pour cela que le coût de la taxe soit supérieur au coût de la dépollution. Le projet de **taxe carbone** (débatte, puis abandonné en France) reposait sur cette logique, il s'agissait par la taxation d'inciter les utilisateurs à réduire leur consommation de produits carbonés et donc de réduire les émissions de GES. La taxation a un avantage majeur, elle permet de savoir *ex ante* quel sera le coût de la mesure. Mais par contre, faute d'informations suffisantes sur l'élasticité prix du comportement des agents, rien n'assure que la réduction de la pollution ou le freinage du prélèvement des ressources naturelles seront suffisants. La question du montant de la taxe est donc décisive, si elle est trop faible elle risque de ne pas modifier les comportements, si elle est trop forte, elle risque d'avoir des effets pervers. Par exemple le rejet de la taxe carbone a été fondé en France sur l'argument selon lequel les **entreprises** allaient voir leur **compétitivité-prix** se dégrader et les catégories

modestes, faute de capacité de substitution, allaient voir leur **pouvoir d'achat** diminuer à cause de la hausse des prix des carburants et du chauffage. Dans une économie mondialisée caractérisée par la **concurrence fiscale**, la question de la mise en place de taxes globales dans le cadre d'une **gouvernance mondiale** est évidemment décisive. La mise en place de telles taxes est d'autant plus justifiée que, sous certains aspects, l'environnement est un **bien commun**.

La mise en place de mécanismes de marché (marchés de quotas d'émission) a été expérimentée dans de nombreux pays (aux États-Unis avec l'oxyde de soufre, en Europe avec les GES). L'avantage principal des marchés de quotas d'émission c'est qu'ils permettent de fixer *ex ante* la quantité de rejets polluants qui est admise. C'est le marché qui détermine ensuite le prix des quotas d'émission (et donc le coût pour les utilisateurs). Un autre avantage des marchés de quotas c'est qu'ils permettent à chaque agent de s'adapter aux contraintes en fonction de leur situation spécifique (certaines entreprises préféreront réduire leurs émissions et vendre leurs quotas d'émission, d'autres préféreront supporter le coût des quotas). Cette souplesse du dispositif conduit aussi à faire porter l'effort de réduction là où il est le moins coûteux. Pour autant, le système de marché a lui aussi des coûts et des inconvénients. Il doit d'abord être créé par les pouvoirs publics qui déterminent le montant total des permis attribués et leur répartition. Il suppose ensuite des **coûts de transaction** entre les participants au marché (négociation des contrats, fonctionnement d'un marché organisé, etc.). Il faut aussi que les pouvoirs publics contrôlent que les installations soumises au marché respectent bien les quotas qui leur ont été attribués ou qu'elles ont achetés. On comprend pourquoi un système de marché de quota d'émission peut concerner quelques centaines ou quelques milliers d'installations polluantes à l'échelle d'une économie et pas les millions de **ménages**. Dans ce dernier cas la taxation est préférable (si elle est politiquement acceptée).

L'analyse économique permet donc de montrer que les trois grands types d'instruments utilisables dans le cadre d'une politique

environnementale ont des avantages et des inconvénients. Il appartient au pouvoir politique de décider au cas par cas l'instrument à privilégier en fonction de considérations techniques (chaque instrument est plus ou moins adapté à chaque type de problème), mais aussi en fonction de considérations politiques (les divers instruments sont plus ou moins bien acceptés par les électeurs).

► *Capital et investissement* ► *Croissance économique*
► *Entreprise et système productif* ► *Fluctuations et crises*
► *Économie du développement* ► *Mondialisation Politique économique* ▷ *Double dividende* ▷ *Équation de Kaya* ▷ *PIB vert*
▷ *Politique climatique* ▷ *Tarification au coût marginal* ▷ *Taxe sur le carbone ajouté*

● ABDELMALKI L., MUNDLER P. (2010), *Économie de l'environnement et du développement durable*, De Boeck.

BONTEMS P., ROTILLON G. (2007), *L'économie de l'environnement*, La Découverte, « Repères ».

FITOUSSI J.-P., LAURENT E. (2008), *La nouvelle écologie politique*, Le Seuil, « La République des idées ».

LAURENT E., LE CACHEUX J. (2012), *Économie de l'environnement et économie écologique*, Armand Colin, « Cursus ».

ROTILLON G. (2010), *Économie des ressources naturelles*, La Découverte, « Repères ».

SCHUBERT K. (2010), *Pour la taxe carbone. La politique économique face à la menace climatique*, Rue d'Ulm.

VERON J. (2013), *Démographie et écologie*, La Découverte, « Repères ».

○ CHEVALIER J.-M. (2013), *La croissance verte : une solution d'avenir ?*, PUF.

CRIFO P. et alii (2012), *L'économie verte contre la crise*, PUF

GUESNERIE R., STERN N. (2012), *Deux économistes face au changement climatique*, Le Pommier.

JACKSON T. (2010), *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*, De Boeck

LAURENT L. (2011), *Social-écologie*, Flammarion

OSTROM E. (2010), *Gouvernance des biens communs*, De Boeck.

REGARDS CROISÉS SUR L'ÉCONOMIE (2009), *Les économistes peuvent-ils sauver la planète ?*, La Découverte.

TIROLE J. (2009), *Politique climatique : une nouvelle architecture internationale*, Rapport au Conseil d'Analyse économique, La Documentation française.

@ Les notes d'analyse du Centre d'Analyse Stratégique :
<http://www.strategie.gouv.fr/Les-notes-d-analyses>

Rapport sur le développement dans le monde 2010 :
Développement et changement climatique
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTDECPGFRE/EXTDECRESINFRE/EXTRDMINFRE/EXTRDM2010INFRE/0,,menuPK:5358552~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:5358346,00.html>

Un rapport de la Banque mondiale sur le réchauffement climatique (2012)

<http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2012/11/18/new-report-examines-risks-of-degree-hotter-world-by-end-of-century>

Un rapport des Nations unies sur le PIB vert (IWI) (2012)

<http://www.ihdp.unu.edu/article/iwr>

Site du Programme des Nations unies pour l'environnement :

<http://www.unep.org/french/>

Olivier Godard : La pensée économique face à la question de l'environnement

<http://hal.inria.fr/docs/00/24/29/37/PDF/2004-12-17-194.pdf>

Économie expérimentale

L'économie expérimentale est une branche de la **science économique** qui « utilise l'expérimentation comme méthode d'investigation en économie » (N. Eber et M. Willinger, 2005). L'expérimentation consiste à reproduire en laboratoire une situation économique stylisée dont les paramètres sont contrôlés par l'expérimentation. Des incitations, souvent monétaires, sont mises en place afin d'impliquer les acteurs de l'expérimentation. Il s'agit donc de créer un environnement contrôlé afin de reproduire une situation reflétant les conditions de la théorie. Pour V. Smith, prix Nobel en 2002 (avec D. Kahneman, spécialiste de l'**économie comportementale**), l'économie expérimentale est à la **science économique** ce qu'une soufflerie serait à la physique des fluides...

Parmi les nombreuses expériences menées par V. Smith, certaines confortent la théorie néoclassique standard. Par exemple, V. Smith organise un **marché** en répartissant les participants, de manière aléatoire, entre demandeurs et offreurs d'un seul et même bien. Le mécanisme d'interaction entre les participants est celui d'une enchère où chacun, offreur ou demandeur, peut soumettre, au moment qu'il choisit, une proposition de vente ou d'achat indiquant un **prix**. L'expérimentation fait nettement ressortir une convergence rapide vers le **prix d'équilibre** théorique, bien que l'information soit incomplète.

D'autres expériences vont à l'encontre de la théorie standard et ne confirment pas les conclusions de la **concurrence pure et parfaite**. Par exemple, sur un marché spéculatif, les prix de l'**actif** considéré sont restés supérieurs à la valeur théorique.

L'économie expérimentale est ainsi un moyen de tester les **postulats** traditionnels de la **microéconomie**, comme la **rationalité** de l'*homo œconomicus*. Elle permet d'analyser en profondeur des domaines qui se prêtent mal au recueil de données comme la circulation de l'information, l'importance de la communication ou encore les modes de coordination.

► *Épistémologie économique* ► *Théorie des jeux*

Économie géographique

L'économie géographique est un domaine de l'analyse économique qui cherche à rendre compte de l'agglomération des **agents économiques** dans un espace donné (les zones côtières de la Chine continentale par exemple). Dans les années 1990, la nouvelle économie géographique a cherché à expliquer les processus dynamiques centripètes en s'appuyant sur des **effets d'apprentissage** (*learning by doing, learning by using*) et des **effets d'agglomération**. Elle repose sur une pluralité de modèles avec notamment deux hypothèses de base communes :

- la **concurrence imparfaite**, de nature oligopolistique ;
- des externalités entre **producteurs**, entre producteurs et **consommateurs**, entre **entrepreneurs** et travailleurs au sein d'un **marché** local.

L'économie géographique conduit à certaines conclusions :

- une firme se localise dans les régions qui offrent le potentiel marchand le plus élevé et/ou les **coûts de production** les plus faibles ;
- la part de la **production** d'un pays dans la production mondiale est reliée à sa part dans la demande mondiale (mais cette prédiction n'est que partiellement validée empiriquement) ;
- l'attractivité d'un pays se traduit par une augmentation de la rémunération des facteurs.

En conséquence, pour les pays (ou les régions) à l'écart d'une dynamique d'agglomération, les écarts technologiques et les écarts de **revenus** tendent à se creuser.

► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ► *Entreprise et système productif* ► *Centre* ► *Croissance endogène* ► *Coûts de transaction* ► *District industriel* ► *Division internationale du travail* ► *Économie industrielle* ► *Modèle gravitaire* ► *Pôle de croissance* ► *Pôle de compétitivité* ► *Politique industrielle*

Économie industrielle

L'économie industrielle étudie le fonctionnement du **système productif** (organisation des **marchés**, comportement stratégique des **entreprises**).

Elle est un outil d'aide à l'élaboration des décisions par les dirigeants d'entreprise (stratégie de l'entreprise) et par les instances de régulation des marchés (analyse des situations de marché non optimales du point de vue du bien-être). Ce champ de l'analyse économique se renouvelle de façon permanente pour interpréter les principales mutations de l'environnement industriel (guerres des **prix**, **investissements** massifs dans les technologies de l'**information**, **fusion**, **externalisation** et **délocalisation de la production...**).

⇒ Pour certains économistes, l'économie industrielle n'est qu'un champ d'application de la **microéconomie** (dont elle utilise les concepts et outils d'analyse), pour d'autres économistes c'est une discipline à part entière faisant appel à des domaines variés de l'analyse économique (la **concurrence imparfaite**, la théorie des contrats, la théorie de l'**innovation**, l'économie de la connaissance, l'économie géographique...).

⇒ L'**industrie** doit être envisagée au sens large.

► *Productivité* ► *Entreprise et système productif* ► *Centre* ► *Croissance endogène* ► *Coûts de transaction* ► *District industriel* ► *Division internationale du travail* ► *Firmes réseaux* ► *Pôle de croissance* ► *Pôle de compétitivité* ► *Politique de la concurrence* ► *Politique industrielle*

Économie marchande

Une économie marchande est une économie où les décisions relatives à l'**allocation des ressources productives** sont des décisions individuelles qui ne sont donc pas coordonnées *ex ante* (alors que dans les économies non-marchandes, la **coordination** est assurée par la tradition, les normes sociales, les relations de pouvoir ou de parenté). Le **marché** est donc la procédure qui assure la **coordination** de ces décisions individuelles par le mécanisme des **prix**.

⇒ Le terme économie marchande est plutôt utilisé par des auteurs marxistes ou hétérodoxes, les auteurs libéraux préfèrent généralement économie de marché.

► *Marchés et prix* ► *Capitalisme* ► *Économie de marché libérale* ► *Système économique* ► *Théorie économique*

Économie mixte

Une économie mixte est un **système économique** qui fait coexister l'intervention économique de l'**État** (**entreprises publiques, planification indicative, protection sociale...**) et la **régulation** par le **marché**.

⇒ L'économie mixte est souvent présentée comme une troisième voie entre l'économie de marché et le **socialisme**.

⇒ La plupart des pays développés à économie de marché sont, à des degrés divers, des économies mixtes.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme* ▷ *Économie de marché* ▷ *Économie de marchés coordonnés* ▷ *Économie solidaire* ▷ *Économie sociale* ▷ *Théorie économique* ▷ *Variété des capitalismes*

Économie monde

Le concept d'économie monde a été forgé par l'historien F. Braudel (1902-1985) et repris par I. Wallerstein (*Le capitalisme historique*, 1985) qui parle plutôt pour sa part de « système-monde ». Pour ces auteurs, au cours de l'histoire, l'économie mondiale a été structurée par un ensemble de relations productives, marchandes et financières organisées autour d'une région, d'une ville ou d'un pays. Anvers, Venise, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, les États-Unis se sont ainsi succédé comme centres des économies-monde.

► *Mondialisation* ▷ *Capitalisme* ▷ *Système économique* ▷ *Théorie économique*

Économie monétaire

Une économie monétaire est un **système économique** au sein duquel les échanges sont réglés en **monnaie**.

⇒ Pour les auteurs dichotomistes, il n'y a pas de différence de nature entre économie monétaire et économie de troc. En revanche, pour les auteurs qui refusent la **dichotomie**, il existe une différence radicale entre ces deux types

d'économies, notamment parce que la monnaie conduit à prendre davantage en compte les **arbitrages intertemporels**.

► *Monnaie* ▷ *Création monétaire* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Économie monétaire de production* ▷ *Loi des débouchés* ▷ *Neutralité de la monnaie* ▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien*

Économie monétaire de production

Les théoriciens de l'économie monétaire de production s'opposent à la **théorie néoclassique** dans la mesure où celle-ci analyse en fait une économie d'échange (commissaire-priseur walrassien) sans **monnaie** (monnaie neutre, **dichotomie**). Ils considèrent qu'il faut analyser la **production** en accordant une grande importance au temps et aux **anticipations** et qu'il n'est pas possible de séparer phénomènes réels et phénomènes monétaires (la monnaie est active, la **création de monnaie** joue un rôle décisif dans le financement de la production).

La plupart des auteurs qui se réclament de l'économie monétaire de production sont keynésiens et mettent l'accent sur l'hétérodoxie de J. M. Keynes (1883-1946). D'autres considèrent que K. Marx (1818-1883) est lui aussi un théoricien de l'économie monétaire de production et que F. Hayek (1899-1992) lui-même s'inscrit dans ce type d'analyse lorsqu'il publie *Prix et production* (1931)

► *Monnaie* ▷ *École autrichienne* ▷ *École circuitiste* ▷ *Théorie économique*

Économie nationale

▷ *Unités résidentes* ▷ *Territoire économique*

Économie non marchande

Une économie non marchande est une économie dans laquelle la **coordination** des activités économiques des agents n'est pas réalisée par l'intermédiaire de mécanisme de **marché** Certaines économies non

marchandes sont des économies traditionnelles où les échanges sont encadrés dans les relations sociales. Il peut aussi de s'agir d'économies planifiées dans lesquelles la coordination repose sur la **hiérarchie**.

► *Monnaie* ▷ *Désencastrement* ▷ *Don* ▷ *Économie de marché* ▷ *Système économique*

Économie non monétaire

Une économie non monétaire est une économie au sein de laquelle les échanges de **biens** et de **services** sont réalisés sans recours à l'instrument monétaire. Il s'agit en général d'économies traditionnelles au sein desquelles les activités économiques sont encadrées dans les relations sociales. La circulation des biens et des services est soumise à des traditions, à des normes familiales, religieuses, politiques, etc. Au sein des économies monétaires, il existe des sphères d'activité non monétaire (économie domestique, **don**).

► *Monnaie* ▷ *Économie non marchande* ▷ *Troc*

Économie normative

L'économie normative est un domaine de l'analyse économique qui ne se limite pas à formuler des jugements de faits, mais qui vise à fonder rationnellement des jugements de valeur portant sur des questions économiques. L'étude de la **justice sociale**, par exemple, relève de l'économie normative. Alors que l'économie positive énonce ce qui est, l'économie normative énonce ce qui devrait être.

► *Épistémologie économique* ▷ *Doctrines économiques* ▷ *Théorie économique*

Économie ouverte

Une économie est dite ouverte quand elle ne met pas d'entraves tarifaires ou réglementaires aux échanges avec les autres nations : le **taux**

d'ouverture et le **taux de pénétration** tendent à s'élever. La libre circulation des capitaux (**investissements de portefeuille** et **investissements directs**) avec le **Reste du monde** est un degré supplémentaire d'ouverture. Selon la **théorie néoclassique**, une économie ouverte au **libre-échange** est plus concurrentielle, l'allocation des ressources tend à être optimale. À long terme, l'**intégration économique** par le **marché** devrait conduire à un espace mondial unifié. Dans les modèles d'analyse de l'efficacité de la **politique monétaire** et budgétaire (modèle IS/LM/BP, par exemple) on différencie les configurations d'une économie fermée (sans mouvements de capitaux) ou ouverte (avec mouvements de capitaux).

⇒ Dans l'économie mondiale aujourd'hui, l'ouverture n'est jamais complète. Même les pays qui se réclament du **libre-échange** maintiennent de nombreuses entraves tarifaires et non tarifaires aux échanges et des obstacles aux mouvements de capitaux (on parle parfois de « patriotisme économique »).

► *Commerce international* ► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
▷ *Autarcie* ▷ *Barrières non tarifaires* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Contrainte extérieure* ▷ *Équilibre externe* ▷ *Protectionnisme*

Économie planifiée

Une économie planifiée est un **système économique** au sein duquel la **coordination** des décisions des **agents économiques** (en particulier des producteurs) est organisée de façon consciente et **ex ante** par un organisme de **planification**.

Dans une économie intégralement planifiée, les relations marchandes sont totalement inexistantes. Dans la plupart des économies planifiées qui ont effectivement fonctionné, des **marchés** existaient, soit de façon clandestine (économie souterraine) soit de façon officielle.

⇒ Il existe différentes formes de planification : **planification indicative**, **planification impérative**, planification centralisée, planification décentralisée notamment.

⇒ Une controverse a opposé l'école **autrichienne** (L. Von Mises en particulier) et les défenseurs de la planification (O. Lange en particulier). Pour L. Von Mises (1881-1973), le calcul économique est impossible dans une économie socialiste, car les **prix** ne résultent pas de la libre confrontation de l'offre et de la demande et, par conséquent, l'information qu'ils véhiculent est de mauvaise qualité. Les Autrichiens considèrent qu'il faut non seulement un marché libre des **biens de consommation**, mais aussi des **biens de production**. Selon eux, il n'existe pas de moyen terme entre économie de marché et **socialisme**, par conséquent aucune économie mixte ne peut fonctionner correctement. Au contraire pour O. Lange (1904-1965), le planificateur peut jouer le rôle du **commissaire-priseur** et fixer un système de prix qui est à la fois rationnel (c'est-à-dire qui assure **l'efficacité** dans l'**allocation des ressources productives**) et conforme aux choix collectifs.

► *Marché et prix* ▷ *Communisme* ▷ *Économie dirigée* ▷ *Économie en transition* ▷ *Socialisme* ▷ *Théorie économique*

Économie politique

Au XIX^e siècle, le terme économie politique est employé pour désigner la discipline qui a pour objet l'étude des questions économiques (**production**, répartition, échange). D. Ricardo (1772-1823), K. Marx (1818-1883), J.-B. Say (1767-1832), A. Marshall (1842-1924), C. Menger (1840-1921), S. Jevons (1835-1882), L. Walras (1834-1910), par exemple, utilisent ce terme dans les titres de leurs ouvrages.

Cette formulation qui marque le lien de la discipline économique avec les choix politiques (donc les choix sur des valeurs ou choix éthiques) est progressivement critiquée et abandonnée par les économistes libéraux. La publication du livre de L. Robbins *Essai sur la nature et la signification de la science économique* (1932) marque un tournant en faveur de l'expression **science économique**. Certains libéraux distinguent en effet la politique (qui concerne les fins) et la science économique (qui porte sur le choix des moyens).

⇒ L'opposition entre le terme science économique et le terme économie politique ne doit donc pas être exagérée. Aujourd'hui, des auteurs marxistes ou radicaux utilisent l'expression économie politique, mais c'est aussi le cas d'économistes comme G. Abraham-Frois ou E. Phelps (Prix Nobel 2006).

► *Épistémologie économique* ▷ *Économie politique internationale*
▷ *Théorie économique*

Économie politique internationale

Selon C. Chavagneux, l'économie politique internationale (EPI) étudie « la nature, le fonctionnement et la dynamique d'une économie mondialisée où l'espace de décision politique reste fragmenté, c'est-à-dire où il y a plusieurs États et des acteurs politiques internationaux autres que les États » (Économie politique internationale, 2004).

À l'articulation de la **science économique** et de la science politique, l'EPI vise à rendre compte, selon R. Gilpin, de « l'interaction dynamique dans les relations internationales entre l'accumulation de la richesse et la poursuite de la puissance ». L'économie politique internationale s'intéresse à des domaines divers comme le **protectionnisme**, le **système monétaire international**, la **déréglementation** des **marchés financiers**, mais aussi le pouvoir des **firmes multinationales** et des nouveaux acteurs internationaux, l'hyperpuissance américaine, ou encore la **gouvernance mondiale**.

⇒ L'analyse des liens entre économie et politique n'est pas nouvelle comme en témoignent les travaux des mercantilistes, des théoriciens de l'**impérialisme**, de l'école des choix publics, etc.

► *Mondialisation* ▷ *Économie dominante* ▷ *Théorie économique*

Économie positive

L'économie positive a pour objectif de formuler des **lois**, de construire des **modèles** visant à rendre compte au mieux de la réalité. Toute analyse économique comporte donc nécessairement une dimension positive. Certains auteurs considèrent cependant que l'analyse économique ne doit en

aucun cas prendre en compte des considérations relatives à l'éthique ou aux choix politiques. Elle doit s'en tenir strictement à énoncer des jugements de faits.

⇒ Ne pas confondre avec **positivisme**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Économie normative* ▷ *Théorie économique*

Économie postkeynésienne

▷ *École postkeynésienne*

Économie publique

L'économie publique désigne les analyses économiques qui s'intéressent à l'intervention de l'**État** dans l'économie pour mieux en comprendre les causes et les conséquences. L'économie publique analyse la **régulation** publique et les effets de la **politique économique** (**politique conjoncturelle**, **politique fiscale**, **politique monétaire**, **politique commerciale**, **politique industrielle**, **politique de la concurrence**, **politique sociale**, **politique structurelle**, politique de **réglementation**, etc.).

Depuis les débuts de la **science économique**, la question du rôle de l'**État** est un thème central de cette discipline.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Fluctuations et crises économiques* ► *Protection sociale* ► *Économie et écologie*
► *Épistémologie économique* ▷ *Défaillance de marché* ▷ *École des choix publics* ▷ *État-providence* ▷ *Fiscalité optimale* ▷ *Loi de Wagner*
▷ *Mercantilisme* ▷ *Redistribution* ▷ *Règles de politique économique*
▷ *Science économique*



Économie publique

L'économie publique désigne les analyses économiques qui s'intéressent à l'intervention de l'État dans l'économie. Plus précisément, l'économie publique s'attache à mieux comprendre les causes et les conséquences de l'intervention publique.

Depuis les débuts de la **science économique**, la question du rôle de l'État est un thème central de cette discipline. Alors que le **mercantilisme** centre sa réflexion sur les moyens d'assurer la puissance de l'État, l'école des physiocrates, par contre, fait l'éloge de la liberté économique. À sa suite, A. Smith, (*Recherches sur les causes et la nature de la richesse des nations*, 1776), insiste sur la nécessité de limiter l'intervention de l'État afin de laisser jouer librement le **marché autorégulateur** (critique des **monopoles**, du **protectionnisme** et du colonialisme). Parallèlement au développement de l'école classique anglaise, l'École **historique** allemande défend au contraire des thèses favorables à l'intervention de l'État. À partir des années 1930, la **théorie keynésienne** et les approches hétérodoxes soutiennent la nécessité de la **régulation** publique par les **politiques conjoncturelles**. Après la Seconde Guerre, l'âge d'or des politiques keynésiennes et l'essor de la **protection sociale** installent l'État-providence qui va être contesté à partir des années 1970. Le succès des thèses libérales depuis les années 1980 est remis en cause dès la fin du XX^e siècle, à la suite des **crises financières** récurrentes et en particulier de la **crise des subprimes**, conduisant un retour de l'interventionnisme public.

Sur la longue durée, la croissance de l'intervention de l'État est indéniable, car indispensable à l'économie de marché. C'est en effet à l'État :

- d'assurer la création et la protection des **droits de propriété** pour assurer le fonctionnement des marchés et leur régulation ;
- de remédier aux défaillances du marché ;
- de mettre en place les infrastructures et les **politiques structurelles** indispensables à la **croissance économique** ;
- d'assurer la stabilisation macroéconomique ;
- de réduire les inégalités par la **redistribution** et la **protection sociale**.

Il existe un accord très large parmi les économistes pour considérer, à la suite de R. Musgrave (*Théorie des Finances publiques*, 1959), que l'intervention économique et sociale de l'État dans les économies de marché répond à trois grandes fonctions : la **fonction d'allocation**, la **fonction de répartition** et la **fonction de stabilisation**.

L'intervention économique de l'État se mesure le plus souvent à l'aide de deux indicateurs : la part des dépenses publiques dans le **Produit Intérieur Brut** (PIB) et le **taux de prélèvements obligatoires** (prélèvements obligatoires / PIB).

■ Administrations publiques, dépenses publiques et prélèvements obligatoires

● *L'État dans la comptabilité nationale et les indicateurs du poids économique de l'État*

Les administrations publiques

En **comptabilité nationale**, l'État est représenté par les **administrations publiques** (APU) qui se décomposent en :

- APU centrales (désignant l'État au sens strict) ;
- APU locales (régions, départements, communes) ;
- APU de sécurité sociale.

Les administrations publiques réalisent l'essentiel de la **production non marchande**, c'est-à-dire les services fournis gratuitement ou à un prix inférieur à 50 % du coût. Les **Institutions sans but lucratif au service des ménages** (ISBLSM) participent également à la production non marchande.

⇒ On ajoute souvent aux administrations publiques les organismes divers d'administration centrale (ODAC) qui regroupent en France des organismes de statut juridique varié – souvent des établissements publics à caractère administratif – en général dotés de la personnalité juridique, auxquels l'État a confié une compétence fonctionnelle, spécialisée, au niveau national. Ils sont financés ou contrôlés majoritairement par l'État, et l'essentiel de leur activité est non-marchande. Leur nombre est supérieur à 700 : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET), Institut

national de la recherche agronomique (INRA), Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Météo-France, etc.

⇒ L'État produit également des biens et services marchands par l'intermédiaire des **entreprises publiques** qui ne font pas partie des APU.

● *Dépenses publiques et prélèvements obligatoires : des indicateurs imparfaits*

Les indicateurs du poids économique de l'État ont pris une place de premier plan dans les débats politico-économiques des pays industrialisés, mais doivent être interprétés avec prudence.

Ainsi, toute l'intervention publique n'est pas cernée par ces indicateurs dans la mesure où certaines interventions, notamment réglementaires, ne donnent lieu à aucune dépense ou prélèvement tout en ayant une influence considérable sur l'évolution économique et sociale (législation du travail, **politique de la concurrence**, par exemple).

Par ailleurs, dans le calcul du taux de prélèvements obligatoires, sont comptabilisés les impôts et cotisations sociales que les APU se versent entre elles. Certains prélèvements ne figurent pas dans les statistiques de tous les pays. En France, les prélèvements obligatoires sont définis comme les sommes perçues par les administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. En conséquence, certains prélèvements comme, par exemple, les cotisations de retraites complémentaires, y sont comptabilisés alors que ce n'est pas le cas au Royaume-Uni ou en Allemagne, pays dans lesquels les retraites complémentaires relèvent de régimes privés.

Surtout, le taux de prélèvements obligatoires tout comme le ratio dépenses publiques/PIB sont des indicateurs dont la valeur dépend du degré de socialisation de certaines consommations importantes (comme la santé ou l'éducation) et de l'importance de l'appareil de

redistribution des revenus (une protection sociale élevée se traduit donc par un taux de prélèvements obligatoires élevé).

Ces indicateurs sont par ailleurs liés au niveau de développement (les impôts sont plus faibles là où le salariat est peu développé), à l'histoire de chaque pays et aux choix politiques effectués. Le degré d'intervention de l'État dépend de choix institutionnels qui diffèrent d'un pays à l'autre :

- place respective de l'État et du **marché** ;
- partage des compétences entre l'État central et les collectivités territoriales ;
- partage des compétences entre l'État et les organismes qui relèvent de l'économie sociale (associations, mutuelles, etc.) ;
- partage des compétences entre l'État national et les instances supra étatiques (union régionale, organisations internationales).

● *Les dépenses publiques*

L'évolution des dépenses publiques en % du PIB en France

1872	11
1912	12,6
1920	32,8
1947	40,8
1960	34,6
1974	39,3
1975	43,4
1985	51,9
1995	53,5
2000	51,4

Sources : Christine André et Robert Delorme, « le Budget de l'État », in *Cahiers français*, n° 261 (mai-juin 1993) pour les données historiques, OCDE et INSEE à partir de 1960.

● *Part des dépenses publiques dans le PIB*

	Dépenses publiques, en % de PIB	Dépenses publiques, en % PIB potentiel	Dépenses publiques, en % de PIB	Dépenses publiques, en % de PIB potentiel	Variation 2011/1996
	2011	2011	1996	1996	
Danemark	59,3	56,8	58,9	55,8	+1,0
France	56,2	51,5	54,5	50,4	+1,1
Finlande	53,2	50,9	60,2	56,8	-6,9
Belgique	52,2	49,2	52,5	44,4	+3,8
Suède	51,8	50,6	62,9	58,7	-6,1
Autriche	51,7	48,7	56,9	52,0	-3,9
Pays-Bas	50,5	48,9	49,4	44,7	+5,2
Italie	50,1	44,8	52,2	41,0	+3,8
Grèce	49,9	35,7	44,5	34,0	+2,7
Royaume-Uni	49,8	45,3	42,2	38,9	+1,6
Portugal	49,4	44,0	42,1	36,9	+7,5
Zone euro	49,3	45,5	50,5	45,0	+1,5
Irlande	45,9	39,3	39,0	34,6	+4,7
Allemagne	45,5	43,2	49,0	45,6	-3,4
Espagne	42,7	39,2	43,2	37,7	+1,5
Japan	42,5	39,3	36,7	35,7	+1,5
Etats-Unis	41,9	38,4	37,1	33,4	+1,0

Source : OCDE, Perspectives économiques, novembre 2011.

L'évolution des dépenses publiques met en évidence des paliers à l'occasion des guerres et des crises, ainsi qu'un **effet de cliquet**.

L'accroissement des dépenses publiques n'est pas un phénomène propre à la France. Il a touché l'ensemble des pays de l'OCDE et s'est effectué en trois vagues successives :

- la part des dépenses publiques dans le PIB a plus que doublé lors de la Première Guerre mondiale, avant de diminuer lors des années 1920 ;

- puis, elle a fortement progressé durant la Seconde Guerre mondiale et à la Libération, avant de baisser à nouveau dans les années 1950 ;

- enfin, elle a progressé de manière quasi continue entre 1960 et 1985, avant de diminuer légèrement dans la plupart des pays de l'OCDE, sauf en France, où elle fluctue depuis lors autour de 50 % jusqu'à la **crise des subprimes** qui hausse l'indicateur à 56 %.

En France, cette évolution quantitative s'est accompagnée d'une déformation de la structure des dépenses sous les effets conjugués

du développement des missions de l'État (notamment des progrès de l'Éducation nationale), de la création de la **Sécurité sociale**, puis, dans une moindre mesure, de la **décentralisation**. Ainsi, les dépenses régaliennes traditionnelles (diplomatie, défense, police, justice) ne représentent plus qu'un cinquième du **budget de l'État**, et moins d'un dixième des **dépenses publiques** contre plus de la moitié au début du XX^e siècle. Par ailleurs, les dépenses des administrations de Sécurité sociale, inexistantes il y a un siècle, dépassent celles de l'État depuis 1995. Dans les pays développés, la hausse des dépenses publiques relatives à la protection sociale apparaît comme la principale cause de la hausse au cours du temps du ratio dépenses publiques/PIB. En effet, pour les dépenses des APU centrales et locales ce ratio reste stable.

Cette tendance pourrait par ailleurs être renforcée par la plus grande faiblesse des **gains de productivité** dans des secteurs comme l'éducation, la santé ou la culture que dans l'industrie, et par un « effet de cliquet » des dépenses publiques résultant d'une plus grande facilité à augmenter des dépenses et à mettre en place des politiques ou des administrations publiques, qu'à les supprimer.

⇒ L'économiste allemand Adolph Wagner avait prédit dès la fin du XIX^e siècle (« **loi de Wagner** ») que le progrès économique s'accompagnerait d'une hausse de la part des dépenses publiques dans le PIB, en raison du développement de nouveaux besoins pour le bon fonctionnement de l'économie (infrastructures, réglementations, services publics urbains) et de l'importance croissante accordée par la population à l'éducation, la culture, les loisirs, la protection de l'environnement, la santé, et plus généralement, la prévention de tous les risques.

● *Les dépenses publiques : services publics et assurances sociales*

Les dépenses publiques peuvent être différenciées selon qu'elles concernent les fonctions régaliennes (police, justice, défense, administration générale) ou les fonctions économiques et sociales (dépense d'infrastructure, **politique industrielle**, politique d'éducation, **politique de l'emploi**, politique agricole, etc.).

Les fonctions régaliennes de l'État correspondent à des **biens collectifs** et il est admis qu'elles doivent être assurées par la puissance publique. Le monopole public est en effet nécessaire pour assurer l'État de droit dans des domaines aussi importants que la police, la justice, etc.

La production de **biens** tels que les infrastructures d'aménagement du territoire (routes, aéroports, etc.) n'est pas nécessairement publique. Néanmoins, le financement privé de ces biens est rarement suffisant et l'intervention de l'État a souvent été nécessaire. Aujourd'hui les partenariats entre l'État et les entreprises privées se multiplient pour produire ce type de **biens publics**.

Les domaines de l'éducation et de la santé correspondent à des biens le plus souvent rivaux et excluables et ne sont donc pas des biens collectifs. Pourtant, l'État est la plupart du temps un acteur essentiel dans ces domaines. Son intervention est justifiée par le fait que la santé et l'éducation génèrent des **effets externes** positifs, favorables à l'économie et la société. Par ailleurs, l'intervention publique assure au plus grand nombre l'accès à ces services publics et permet ainsi de réduire les inégalités.

Les dépenses publiques servent aussi à réaliser des transferts entre les ménages. Les **prestations sociales** représentent aujourd'hui plus de 30 % du **revenu disponible brut** des ménages en France, 80 % de ces prestations sociales étant versés au titre de la santé et de la vieillesse, le reste allant à la famille, le logement, l'emploi/chômage et l'exclusion.

Si les assurances sociales sont le résultat de luttes politiques et sociales, les analyses économiques contemporaines les justifient

également par l'imprévoyance individuelle et l'imperfection du marché des assurances.

Face à l'importance des risques encourus en cas de maladie, d'accident du travail, etc., il est rationnel de payer un certain montant, la prime d'assurance, en contrepartie de la couverture du risque. Les assurances sociales permettent par ailleurs une mutualisation des risques. En effet, si le risque pour un individu de devenir par exemple invalide est imprévisible, il est par contre aisé de connaître la probabilité de ce risque au niveau de la population entière. L'assurance opère ainsi une forme de redistribution, c'est notamment le cas pour l'assurance santé.

Les assurances sociales permettent aussi d'opérer des transferts de ressources dans le temps, grâce aux **revenus** de remplacement versés en période d'inactivité. Cette fonction des assurances sociale est particulièrement bien illustrée par les **retraites**.

En matière d'assurance, les problèmes d'**antisélection** sont particulièrement importants et peuvent conduire les individus dont les risques sont les plus faibles à sortir d'un système solidaire dans la mesure où le niveau des cotisations correspondant au risque moyen leur apparaît comme trop élevé. Une solution satisfaisante est alors de rendre l'assurance obligatoire. En France, les assurances en matière de santé et de retraite sont obligatoires et publiques, mais dans certains pays comme en Suisse, elles sont obligatoires et privées.

Les assurances sociales se heurtent aussi au problème de l'**aléa moral**, d'où la mise en place de contrôles et de dispositifs incitant les chômeurs à rechercher un emploi, les malades à diminuer leur consommation médicale par le paiement d'une franchise, etc. Les pouvoirs publics prennent également des mesures concernant les offreurs de soins qui, face à une demande solvabilisée par l'intervention publique, sont tentée de pousser à la surconsommation des patients. Ce type de mesures porte par exemple sur la maîtrise des dépenses hospitalières, les conventions sur les honoraires des médecins, etc.

- *Dépenses publiques par fonction en % du PIB*

	France	Allemagne	Zone euro	Royaume-Uni	Etats-Unis
Administration générale	6,9	6,1	6,8	5,3	5,0
Dépense	2,1	1,1	1,4	2,7	5,1
Ordre public	1,7	1,6	1,8	2,6	2,3
Affaires économiques	3,4	4,8	4,9	3,1	4,1
Environnement	1,0	0,7	0,9	1,0	0,0
Logement	1,9	0,6	1,0	0,8	1,0
Culture	1,5	0,8	1,2	1,1	0,3
Santé	8,0	7,2	7,5	8,2	8,9
Education	6,0	4,3	5,1	7,0	6,5
Protection sociale	24,2	20,6	20,6	17,9	9,2
Total	56,6	47,8	51,0	50,3	42,5

Source : OCDE, Base de données.

- *Les prélèvements obligatoires*

Impôts et prélèvements sociaux

Les prélèvements obligatoires servent à financer le fonctionnement de l'État, à produire des services collectifs, mais ils ont aussi une fonction de redistribution des **revenus**.

Les prélèvements obligatoires sont de deux types : les **impôts** et les **taxes** (prélevés par l'État, les collectivités locales et l'Union européenne) et les prélèvements sociaux. Ces derniers correspondent aux cotisations sociales essentiellement, mais aussi dans le cas de la France à la **contribution sociale généralisée** (CSG) et la **contribution pour le remboursement de la dette sociale** (CRDS). En France les impôts représentent environ la moitié des prélèvements obligatoires, les cotisations sociales correspondant à l'autre moitié.

Les cotisations sociales sont des sommes versées à des organismes de **protection sociale** alors que les impôts ne sont pas assortis d'une contrepartie immédiate et individualisable.

Les impôts peuvent être classés selon l'objet sur lequel porte leur prélèvement. Les impôts sur les biens et services sont les **impôts sur la consommation** (**taxe sur la valeur ajoutée**, droits d'accise sur l'alcool et le tabac, taxe sur les produits pétroliers) ou encore les **droits de douane**. Les impôts sur les revenus des personnes sont en France l'**impôt sur le revenu des personnes**

physiques, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Les impôts sur le **patrimoine** concernent la propriété (taxes foncières), les successions et donations ; il existe aussi l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Une dernière catégorie d'impôts est prélevée sur les **bénéfices** des sociétés (impôt sur les sociétés en France).

Les cotisations sociales sont versées aux APU de sécurité sociale qui prennent en charge la redistribution et la protection sociale. En France, l'essentiel des cotisations sociales (80 % environ) va aux organismes d'assurances sociales pour la santé et la vieillesse.

Structures des recettes des APU en 2007

	ALL	FRA	ITA	EU15	SUE	RU	EU15	JAP	EU
Impôt sur le revenu des ménages	9,0	7,5	11,1	9,7	14,6	10,8	9,7	5,5	10,6
Impôt sur les sociétés	2,2	3,0	3,8	3,2	3,8	3,4	3,2	4,8	3,1
Cotisations sociales employeurs et TS	6,3	12,2	8,9	7,3	12,3	3,7	7,3	4,7	3,3
Cotisations sociales salariés-autres	6,9	5,1	4,1	4,9	3,0	2,9	4,9	5,6	3,3
Impôt sur le patrimoine	0,9	3,5	2,1	2,4	1,2	4,5	2,4	2,5	3,1
Impôts sur les Biens et services	10,6	10,7	11,0	10,9	12,9	10,5	10,9	5,1	4,7
Autres	0,0	1,5*	2,6**	0,6	0,2	0,1	0,6	0,0	0,0
Total	36,0	43,7	43,4	39,4	47,4	36,0	39,4	28,3	27,9

* Exclutivement la taxe professionnelle ; ** Exclutivement l'IRAP ; Source : OCDE (2011), *Statistiques des recettes publiques*.

Le taux de prélèvements obligatoires

Le **taux de prélèvements obligatoires** est l'indicateur le plus utilisé pour les comparaisons internationales. Son évolution suit celle du ratio dépenses publiques / PIB. Lorsque la part des dépenses publiques dans les PIB est supérieure à la part des prélèvements obligatoires dans le PIB, c'est qu'il y a un **déficit public** qui conduit à recourir à l'**endettement public**.

Au-delà des fluctuations conjoncturelles, le taux de prélèvements obligatoires a eu tendance à augmenter. En France, il est passé de 35 % en 1970, à 42 % en 1980, 43 % en 1990 et 45,2 % en l'an 2000. Il atteint 43,9 % en 2010.

Cette augmentation globale du taux des prélèvements obligatoires résulte :

– de la hausse des prélèvements obligatoires destinés aux administrations de Sécurité sociale, passés de 13,1 % du PIB en 1970 à 23,2 % en l’an 2010 ;

– dans une moindre mesure, de l’augmentation des prélèvements obligatoires destinés aux collectivités locales, passés de 3,4 % du PIB en 1970 à 4,6 % du PIB en l’an 2010 ;

– la part dans le PIB des prélèvements obligatoires destinés à l’État, aux administrations centrales diminue (18,6 % en 1970 ; 13,8 % en l’an 2010).

⇒ Les prélèvements obligatoires de l’Union européenne sont très faibles : 0,2 % du PIB français.

Les prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB

Pays	1990	2007	2010
Danemark	46,5	48,7	48,2
Suède	52,2	48,3	45,8
Belgique	42,0	43,9	43,8
Italie	37,8	43,5	43,0
France	42,0	43,5	42,9
Finlande	43,5	43,0	42,1
Autriche	39,7	42,3	42,0
Pays-Bas	42,9	37,5	38,4
Allemagne	34,8	36,2	36,3
Royaume-Uni	35,5	36,1	35,0
Espagne	32,5	37,2	31,7
Portugal	27,7	36,4	31,3
Grèce	26,2	32,0	30,9
Irlande	33,1	30,8	28,0
Japon	29,1	28,3	26,2
États-Unis	27,3	28,3	24,8

Source : OCDE 2011, *Statistiques des recettes publiques*

● La fiscalité : quel coût et quelle efficacité ?

Du point de vue de son rendement, un impôt est d’autant plus efficace que les contribuables acceptent de le payer. C’est le cas lorsqu’un impôt vient augmenter le prix d’un bien dont l’élasticité-prix de la demande est faible. Cette recherche d’une **fiscalité optimale** conduit également à privilégier la taxation des actifs peu mobiles (travail non qualifié) plutôt que des actifs mobiles (capital et travail qualifié), ou bien des logements plutôt que des **actifs financiers**. Ce principe, peut néanmoins s’opposer à un autre principe important, celui de l’**équité**.

Un impôt efficace est un impôt dont le taux doit être bas et l'assiette large, ce qui va à l'encontre de la multiplication des niches fiscales qui réduisent l'**assiette de l'impôt**. Cette réduction de l'assiette conduit la plupart du temps à pratiquer des taux d'imposition élevés sur ceux qui ne peuvent utiliser ces niches fiscales.

Par ailleurs, la fiscalité n'est pas « neutre ». Elle a bien pour contrepartie des services publics et une protection sociale dont bénéficie toute la société. Néanmoins, le **bien-être** des agents est diminué : la fiscalité a donc un coût. Au-delà du coût administratif lié au recouvrement de l'impôt (1,23 % des recettes recouvrées en France en 2007), il existe un coût lié aux distorsions que les impôts provoquent en modifiant les comportements économiques.

Ainsi, en 1971, A. Harberger a formalisé l'analyse de J. Dupuis (1804-1866). Selon le **triangle de Dupuit**, une taxe appliquée au prix d'un bien réduit le **surplus total** et occasionne une **perte sèche**. En effet, en augmentant le prix, la taxe réduit le **surplus du consommateur** qui paie plus cher le bien mais également le **surplus du producteur** ; les quantités échangées sont moindres qu'en l'absence de taxe. C'est particulièrement vrai lorsque l'élasticité-prix de l'offre et la demande est élevée et que le taux de taxation est haut.

Les effets négatifs d'une fiscalité excessive sont également au centre de l'analyse résumée dans la **courbe de Laffer**. Dans une perspective microéconomique, l'excès de prélèvements obligatoires conduit les individus à réduire l'offre de travail et préférer le loisir (effet de substitution). Ce raisonnement peut néanmoins être critiqué car pour pouvoir s'acquitter d'une hausse des impôts, un individu sera obligé à travailler plus pour accroître ses revenus (effet revenu).

Certains travaux relevant de la théorie moderne de la **fiscalité optimale**, en particulier ceux de James A. Mirrless prix Nobel 1996, justifient également une diminution des taux d'imposition sur les revenus élevés. En effet, pour les titulaires de ces revenus, l'élasticité à un changement de taux d'imposition est forte, ce qui

peut les conduire à modifier leurs décisions de production ou d'épargne, leur offre de travail, etc. Comme la fiscalité optimale est le système de prélèvements obligatoires qui maximise les recettes fiscales tout en minimisant les désincitations à l'effort chez les contribuables, le problème posé est donc celui du choix des barèmes et de la forme d'imposition des revenus qui maximisent le **bien-être** collectif. Il faut donc réaliser un arbitrage entre redistribution et efficacité économique et A. Mirrlees concluait à la nécessité de diminuer les taux d'imposition sur les revenus élevés, ce qui remettait en cause de la progressivité de l'impôt.

Ce point de vue est contesté en France par E. Saez ou Th. Piketty, pour qui la fiscalité étant un instrument au service de la **justice sociale**, la redistribution des plus riches vers les plus pauvres est socialement souhaitable (**redistribution verticale**). La part des hauts revenus dans le revenu total ayant augmenté depuis les années 1980, notamment aux États-Unis, il y a donc une forte réserve fiscale potentielle dans cette tranche de revenus. Revenir vers un système d'impôt plus progressif, en particulier aux États-Unis, est souhaitable du point de vue de la justice sociale. Pour les titulaires de des hauts revenus, la réaction à un changement de taux d'imposition est forte, il faut réduire les possibilités d'optimisation fiscale permises par le système fiscal (les niches fiscales par exemple ou possibilités de fraude et d'évasion fiscale), d'optimisation salariale des détenteurs de hauts salaires. Les hauts et très hauts revenus posent en effet le problème de la fraude fiscale et/ou de l'évasion fiscale, facilitée par l'existence des **paradis fiscaux** dont le nombre a considérablement augmenté au cours des vingt dernières années.

Dans ses travaux, Th. Piketty rappelle que des taux marginaux d'imposition élevés on existé an nuire à la **croissance économique**. Par exemple, T. Roosevelt a porté le taux d'imposition des revenus les plus élevés (supérieurs à 200 000 dollars de l'époque, soit 1 million de dollars actuels) aux États-Unis de 25 % à 63 % lors de son arrivée au pouvoir, puis à

79 % en 1936 et enfin à 91 % en 1941, ce dernier taux subsistera jusqu'en 1964 (avant de baisser à 77 % en 1970).

Pour ce qui est des transferts redistributifs vers les bas revenus, les travaux d'E. Saez concluent à la nécessité d'inciter à la reprise d'une activité professionnelle comme c'est le cas en France avec la **prime pour l'emploi** ou le **revenu de solidarité active** (RSA).

■ État, marché et défaillances du marché

● *Le marché autorégulateur et l'État minimal*

Le marché autorégulateur

Pour A. Smith (1723-1790) et l'**École classique**, dans une économie concurrentielle, les comportements d'individus poursuivant leurs objectifs strictement égoïstes aboutissent spontanément à la satisfaction de l'intérêt général. Tout se passe comme s'ils étaient conduits par une « **main invisible** ». Le marché concurrentiel conduit en effet à la meilleure utilisation possible des ressources productives et à un équilibre automatique (**loi de l'offre et la demande**). L'intervention de l'État ne se justifie donc pas, les **monopoles** publics en particulier ne peuvent que nuire au bon fonctionnement du **marché**.

Sur le plan international, A. Smith jette les bases de la théorie libérale du **commerce international (avantages absolus)**. Il critique vivement le colonialisme, surtout lorsque celui-ci consiste pour l'État à donner à une compagnie le monopole du commerce avec un territoire conquis. D. Ricardo (1772-1823) complète cette analyse par la théorie des **avantages comparatifs**, participe à la campagne pour le **libre-échange** et défend l'étalon-or qui constitue un mécanisme de régulation automatique de l'**offre de monnaie**.

Th. R. Malthus (1766-1834) dénonce les **lois sur les pauvres**, en considérant qu'elles conduisent, par effet pervers, à

l'accroissement du nombre des pauvres.

Les classiques français se montrent encore plus vigoureux dans la dénonciation de l'État. Pour J.-B. Say (1767-1832), selon la **loi des débouchés**, les **crises de surproduction** générales sont impossibles. F. Bastiat (1801-1850) et P. Leroy-Beaulieu (1843-1916) vont encore plus loin et considèrent que l'État contribue au triomphe des idées socialistes.

En dépit de ses opinions personnelles favorables à la nationalisation de la terre et des chemins de fer, L. Walras (1834-1910) formalise la théorie du **marché autorégulateur** en déterminant les conditions de la **concurrence pure et parfaite** et en montrant que, sous ces conditions, s'établit un équilibre général. V. Pareto montre que tout équilibre général de concurrence est aussi un optimum (**optimum de Pareto**). L'intervention de l'État est au mieux inutile.

⇒ Certains économistes, en particulier E. Barone (1859-1924) et O. Lange (1904-1965), ont montré que les outils de l'équilibre walrasso-parétien peuvent servir à résoudre les problèmes de **planification** dans le cadre d'une économie socialiste. Si la répartition des revenus est fixée par le législateur, il est possible à une instance de planification d'apporter une solution au problème du calcul économique en régime socialiste. L'État, qui possède l'ensemble des **moyens de production**, peut en effet, par une politique des **prix**, ajuster l'offre et la demande et répartir rationnellement les ressources productives.

Une autre approche a été développée par l'École autrichienne, en particulier par L. Von Mises (1881-1973) et F. Hayek (1899-1992). Pour ces auteurs, le marché ne conduit pas à l'équilibre, mais il constitue la seule procédure qui permet de rendre compatible les décisions individuelles des agents en respectant leur liberté. Cette école rejette l'**hypothèse** néoclassique de transparence du marché (information parfaite des agents) et considère que les capacités cognitives des individus sont limitées. Selon F. Hayek, le marché est avant tout une « procédure de découverte », c'est-à-dire un mécanisme de création, de

mobilisation et de diffusion d'informations dont bénéficie toute la société. En effet, la masse des informations nécessaires à la **coordination** d'un grand nombre de projets et d'actions individuelles est dispersée entre les **agents économiques** et dépasse les capacités cognitives d'un individu. Dans cette perspective, les procédures de marché sont celles qui permettent à chacun, et à la société tout entière, de bénéficier d'une somme d'informations, de connaissances et de savoirs que nul autre système économique n'est en mesure de fournir. Pour L. von Mises (1881-1973), le calcul économique est donc impossible dans une économie socialiste.

Le courant autrichien se montre très hostile à l'intervention de l'État. Lorsque le jeu naturel des comportements individuels est modifié par les interventions étatiques, même au nom d'une certaine conception de l'intérêt général, il contraint les agents à adopter un type de comportement qui n'est pas celui auquel conduirait le libre jeu du marché. L'« ordre spontané », expression que F. Hayek préfère au terme **capitalisme**, est alors perturbé. Or, cet ordre spontané du marché s'est imposé comme le meilleur mode d'organisation économique au cours de l'évolution de la société. Dans *La Route de la servitude* (1944), F. Hayek montre que la socialisation de l'économie ne peut que déboucher sur la suppression totale des libertés, y compris des libertés politiques. L'« ordre construit » ne peut se substituer à l'ordre spontané qu'au détriment de la liberté. Le socialisme est donc incompatible avec la démocratie.

Le marché autorégulateur et la nécessité de l'État

Si les analyses économiques qui viennent d'être exposées sont favorables à une intervention publique minimale, l'État demeure néanmoins indispensable au fonctionnement de l'économie de marché. Un État de droit, la protection des **droits de propriété** et la mise en place d'un système juridique compatible avec ce type d'économie sont indispensables pour tous ces auteurs. Des

institutions sont donc nécessaires au bon fonctionnement des marchés.

La **révolution industrielle** et l'essor du capitalisme s'accompagnent d'une série d'interventions publiques particulièrement importantes. Tel est le cas des mesures concernant le marché du travail prises en France en 1791 (loi *Le Chapelier*) et les *Combination Acts* britanniques (1799) qui interdisent les corporations. De même, en 1834, l'**acte de Speenhamland** est supprimé et un marché du travail « libre » peut désormais se constituer en Angleterre puisque la main-d'œuvre n'est plus condamnée à demeurer dans sa paroisse d'origine pour bénéficier des « lois sur les pauvres ». Pour ce qui est de l'agriculture, les **enclosures**, imposées par l'État entre le XVI^e et XVIII^e siècles, ont provoqué la ruine d'une partie de la paysannerie. Certains auteurs comme Marx voient d'ailleurs dans ce processus une des conditions indispensables de la naissance du capitalisme en Grande-Bretagne.

La **monnaie** est également un domaine où le laisser-faire est refusé. En Angleterre, le *Bank Charter Act* (1844) voit le triomphe des thèses orthodoxes de D. Ricardo (1772-1823) en matière d'émission de monnaie (***Currency Principle***). Les lois de 1844 en Grande-Bretagne et 1848 en France fondent les banques centrales modernes : monopole d'émission de la **monnaie fiduciaire**, réglementation, contrôle étroit du **système bancaire**.

● ***Défaillances des marchés et intervention de l'État***

L'Économie du bien-être

D'autres formes d'intervention publiques peuvent être justifiées par les analyses classiques et néoclassiques afin de modifier l'allocation des ressources réalisée par le marché.

Ainsi, pour A. Smith, en plus de ses fonctions régaliennes, l'État doit construire les infrastructures qui sont trop peu rentables pour

le secteur privé. Au sein de l'École néoclassique, certains auteurs, en particulier A.C. Pigou (1877-1959) dans *L'économie du bien-être* (1920), puis P.-A. Samuelson (1915-2009), vont montrer que concurrence et efficacité ne coïncident pas nécessairement. En **concurrence parfaite**, une action correctrice de l'État est nécessaire en cas de **défaillances du marché**. Trois cas de défaillance du marché sont habituellement identifiés.

- L'existence de **biens collectifs** rend impossible l'**exclusion par les prix**. L'État doit alors financer la production de ces biens pour lesquels il n'existe pas de marché puisqu'aucune offre privée n'existe.

- L'existence d'**effets externes** (ou externalités) conduit à des gains ou à des pertes qui ne font pas l'objet d'une prise en compte par le marché. L'intervention de l'État est alors légitime car l'équilibre du marché n'est plus un optimum : l'équilibre du marché se caractérise par des quantités échangées « excessives » de biens qui génèrent des effets externes négatifs (**coût social**) et des quantités « insuffisantes » de biens qui génèrent des effets externes positifs (**rendement social**). Plusieurs formes d'interventions publiques peuvent être utilisées afin de réintroduire ces effets dans le calcul économique des agents. La **réglementation** consiste par exemple à édicter normes de pollution, à rendre obligatoires certains vaccins, etc. La taxation, (taxe « pigouvienne ») permet de remédier aux externalités négatives et son corollaire, la **subvention**, aux externalités positives.

- L'existence de biens dont la production se fait avec des **rendements croissants** dans certaines activités conduit à la constitution de **monopoles naturels**. Cette situation est exceptionnelle : du fait de son efficacité productive, le monopole est préférable à la concurrence. L'intervention publique doit donc accorder un monopole légal et en contrepartie imposer une **tarification au coût marginal** afin de restituer aux consommateurs la **rente de monopole**. La réglementation des monopoles naturels peut en pratique donner lieu à des

nationalisations, comme cela a été le cas en France ou au Royaume-Uni après la Seconde guerre mondiale. Il est possible également de passer des contrats (contrats de concession par exemple) avec des **entreprises** privées en imposant un cahier des charges et des contraintes sur les tarifs et les taux de rentabilité à respecter.

Les difficultés de l'intervention publique

L'Économie du bien-être suppose que l'État ne recherche que l'intérêt général et dispose d'une information parfaite. L'École des choix publics (*Public Choice*) considère qu'il faut appliquer aux hommes politiques, aux fonctionnaires et aux « bureaucrates » (théorie économique de la **bureaucratie**) les principes de la **microéconomie** où chaque individu cherche à maximiser un objectif individuel. Dans cette perspective, les motivations personnelles des hommes politiques et des bureaucrates peuvent conduire à des décisions éloignées de l'intérêt général. C'est d'autant plus vrai que les décisions publiques sont influencées par l'action des groupes de pressions, les *lobbies*, qui, dans certains pays, financent les élections.

Le caractère imparfait de l'information rend également problématiques les décisions publiques puisque les lois et les règlements, ne peuvent pas dans ces conditions conduire à une situation paréto-optimale. Selon le **théorème de Coase** (1960) ou théorème du coût social, il est possible de régler le problème des effets externes sans intervention publique, par une négociation entre les parties concernées. Pour que cette négociation ait lieu, il faut que des **droits de propriété** soient clairement établis et attribués. Par exemple, si les droits de propriété sont attribués aux consommateurs, les entreprises ne pourront procéder à des émissions polluantes qu'à la condition d'acheter une partie de leurs droits de propriété aux consommateurs. Ces droits doivent donc être par la suite échangés sur un marché organisé par l'État.

Toute l'analyse de R. Coase repose sur des **coûts de transaction** nuls. Or, les coûts de transaction sont d'autant plus élevés que les agents sont nombreux (coûts de négociation, coût d'organisation du marché des droits de propriété, etc.). Une solution a été envisagée par J. Dales en 1968, celle d'organiser un **marché des quotas d'émission** entre entreprises, ce qui, compte tenu de leur faible nombre, permet de réduire les coûts de transaction. Les **Accords de Kyoto** ont prévu la mise en place des marchés de quotas d'émission et l'**Union européenne** a instauré en janvier 2005 un tel marché (*Emission trading system*). Il faut remarquer que l'État joue ici un rôle essentiel puisqu'il crée les droits de propriété (et décide ainsi d'une quantité maximale de pollution) et organise l'échange de ces droits sur un marché qu'il faut également surveiller.

D'autres économistes néoclassiques ont ciblé leurs attaques sur la réglementation des **monopoles naturels**. Pour G. Stigler (prix Nobel d'Économie en 1982), l'intervention publique finit en général par donner aux entreprises contrôlées une **rente** de situation. Alors que la théorie du bien-être considère que le contrôle du monopole naturel est nécessaire pour restituer aux consommateurs la **rente de monopole**, Stigler soutient que cette rente est « *capturée* » par le monopole (théorie de la capture de la rente). En effet, le monopole naturel dissimule l'information ou bien transmet aux pouvoirs publics une information incomplète. Le caractère imparfait de l'information (rejet de l'hypothèse de transparence) rend difficile le contrôle étatique. La solution consiste alors à déréglementer le monopole naturel et introduire une certaine dose de concurrence. La **déréglementation** de certains secteurs et l'ouverture à la **concurrence** peuvent alors se justifier mais là encore, l'État met en place des autorités de régulation indépendantes chargées de surveiller le fonctionnement des marchés.

La suppression des monopoles naturels et l'ouverture à la concurrence sont également justifiées par la **théorie des marchés contestables**, qui affirme la nécessité de lever toute **barrière à**

l'entrée et à la sortie du marché. Plus précisément, cette théorie justifie de séparer l'ancien monopole naturel en deux entités, une qui est chargée des infrastructures de réseau et l'autre qui exploite le réseau. L'ouverture à la concurrence ne concerne que l'exploitation du réseau, chaque entreprise, payant un droit d'accès et d'utilisation du réseau. La gestion des infrastructures reste un monopole contrôlé par l'État qui vend d'accès au réseau à chaque entreprise.

Les **privatisations** et la déréglementation ne conduisent donc pas à l'abandon de toute d'intervention étatique. Par exemple, la déréglementation des monopoles publics s'accompagne d'un maintien des obligations de **service universel** pour les anciens monopoles qui se retrouvent désormais en situation concurrentielle. La mise en place d'instances de régulation montre bien que l'État est le garant du bon fonctionnement des marchés ouverts désormais à la concurrence (télévision, télécommunications, électricité). Dans certains cas, la **déréglementation** est freinée.

Le rôle de l'État reste donc indispensable pour assurer un fonctionnement concurrentiel des marchés et améliorer la productivité des **services publics**, la qualité des relations avec les usagers, la visibilité des services rendus. L'État soutient les marchés (mise en place d'institutions qui facilitent son fonctionnement) et surveille les comportements de **collusion** et l'installation de **barrières à l'entrée**.

■ L'État et la stabilisation de l'économie

● *La révolution keynésienne*

Critiquant la loi des débouchés de J.-B. Say et la conception dichotomiste de la **monnaie**, J.M. Keynes (1883-1946), montre que l'équilibre, tel que le conçoivent les néoclassiques, est improbable et instable. Pour lui, c'est la **demande effective**

(**demande globale** anticipée) qui détermine le niveau de production de l'économie, donc le nombre total d'emplois et en fin de compte le niveau du chômage. Pour Keynes, le **plein emploi** est « rare autant qu'éphémère » et l'équilibre de sous-emploi est la situation la plus probable. Pour J.M. Keynes, il existe une rigidité à la baisse du **taux de salaire** nominal, aucun mécanisme ne conduit donc spontanément au plein emploi.

L'intervention de l'État est donc indispensable : elle doit viser à accroître la demande globale en cas de **sous-emploi**. La demande peut également être excessive et conduire à l'inflation lorsque l'économie est au **plein-emploi** et ne peut satisfaire l'accroissement de la demande. L'action de l'État doit donc réguler la demande afin d'éviter le chômage et l'**inflation**. De la fin de la Seconde Guerre mondiale au début des années 1970, le keynésianisme est le **paradigme** dominant en économie, il constitue le fondement des modèles macroéconomiques et l'inspirateur des **politiques discrétionnaires**.

● *La critique des politiques discrétionnaires*

À la suite de la crise économique de 1974, l'échec relatif des politiques économiques conjoncturelles keynésiennes facilite l'émergence des critiques libérales. L'ouverture des économies et les impératifs de la **compétitivité** vont également dans le sens d'une fragilisation du consensus keynésien.

Le **monétarisme** et l'Économie de l'**offre** mettent en avant les conséquences négatives de la **politique budgétaire**, notamment l'**effet d'éviction**. Le **théorème d'équivalence** de **Ricardo-Barro** démontre l'inefficacité de la politique budgétaire. Cette dernière doit donc rechercher la réduction du déficit budgétaire. La **politique monétaire**, elle aussi, doit devenir restrictive car les relances monétaires conduisent à une accélération de l'**inflation**. Quant à leurs effets sur la production et l'emploi, ils sont temporaires selon l'analyse de M. Friedman (1912-2006), ou bien nuls selon la **nouvelle école classique (NEC)**.

À l'encontre des politiques contra-cycliques keynésiennes, s'imposent des politiques de règles, celle de l'équilibre budgétaire ou encore celle d'un accroissement de la masse monétaire à un taux constant (le même que celui de la production en volume). L'assouplissement du marché du travail (politiques de **flexibilité du travail**) et la baisse des prélèvements obligatoires complètent les politiques d'inspiration néoclassique dans l'objectif d'une reprise de la croissance économique et d'une réduction du chômage.

De plus, l'interdépendance croissante des économies fait apparaître le poids de la **contrainte extérieure** qui atténue les effets des **politiques de relance**. L'endettement public s'accroît, provoquant dans certaines conditions un « **effet boule de neige** » et conduit tôt ou tard à une hausse des prélèvements de plus en plus mal acceptée. La question de la **soutenabilité de la dette** publique est alors posée.

● *Une crise du keynésianisme à nuancer*

Malgré le succès des thèses des monétaristes et des nouveaux classiques, les keynésiens ne sont pas restés silencieux. Ainsi, pour certains d'entre eux, comme J.-P. Fitoussi, les résultats décevants en matière de croissance et d'**emploi** dans les pays développés sont liés en grande partie à l'insuffisance de la demande, elle-même expliquée par les politiques économiques de rigueur menées depuis les années 1980. Par ailleurs, la **contrainte extérieure** peut être surmontée par un keynésianisme à l'échelle régionale (**Union européenne**) ou mondiale.

La théorie keynésienne s'est renouvelée par le développement des travaux de la **nouvelle économie keynésienne** et a trouvé des défenseurs de renom, comme J. Stiglitz (prix Nobel 2001).

⇒ De nombreux keynésiens font observer que ce ne sont pas les analyses keynésiennes qui sont caduques, mais leur version vulgarisée qui a fait perdre de vue l'originalité de la pensée

keynésienne. J.M. Keynes, par exemple, a toujours accordé une grande importance aux problèmes monétaires et financiers internationaux et il est donc erroné de prêter au keynésianisme une position étroitement nationale.

Les crises financières récurrentes et en particulier la **crise des subprimes** ont conduit à des critiques sévères de la **déréglementation** des activités bancaires et financières ainsi qu'à des **politiques de relance** de grande ampleur. Un volontarisme public marqué a conduit à des relances budgétaires massives et la montée des déficits et de l'endettement publics, ainsi qu'à des injections massives de **liquidités** par les **banques centrales** qui ont joué leur rôle de **prêteur en dernier ressort**. Les taux d'intérêt ont ainsi tendu dès l'été 2007 vers des taux historiquement très bas (taux zéro dans les pays anglo-saxons, 1 % pour la Zone euro) et des **politiques monétaires non conventionnelles** ont été mises en œuvre, afin de contrecarrer le rationnement du crédit.

Cependant, une fois la crise passée, la plupart des pays sont tentés de revenir aux politiques orthodoxes antérieures notamment pour réduire le déficit public et la **dette publique**. Par ailleurs, les progrès de la réglementation de la finance internationale sont assez lents et les bonus des traders restent toujours aussi élevés. Quant aux réformes structurelles des politiques publiques, elles restent orientées vers la diminution des dépenses sociales et le désengagement de l'État au profit des activités marchandes. Si le keynésianisme a permis d'éviter une grande dépression, il n'en résulte pas pour autant une remise en cause du **paradigme** dominant.

■ L'État et la redistribution

● *Marché, inégalités et redistribution : les justifications de la redistribution*

La **fonction de répartition** de l'État et la protection sociale qui lui est associée sont anciennes. Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, comme le montre K. Polanyi (1887-1964) dans *La grande transformation*, le besoin d'une réglementation et d'une intervention de l'État apparaît rapidement. Un marché du travail totalement libre et autorégulateur ne peut exister, le travail n'est pas une marchandise. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle se met en place un début de législation sociale ayant pour but de réglementer la **durée du travail**, le travail des femmes et des enfants, le travail de nuit, etc. Les premières **assurances sociales** suivront dès 1883 dans l'Allemagne de Bismarck.

À la suite de la crise de 1929 et sous l'influence des idées de J.M. Keynes, se met en place l'**État-providence** (*Welfare State*) qui va s'épanouir après la Seconde Guerre mondiale. La recherche d'une réduction des inégalités est pour Keynes favorable à l'accroissement de la demande, notamment de la consommation. En effet, les prélèvements sur les hauts revenus ne réduisent que très peu leur consommation alors que les transferts en faveur des bas revenus conduisent à une hausse de la consommation. Une redistribution verticale conduit ainsi à une hausse de la **propension à consommer**. Par la suite, les rapports de W. Beveridge (1879-1963) en Grande-Bretagne, donneront naissance aux grands appareils de protection sociale, donnant ainsi aux idées keynésiennes une assise politique et institutionnelle.

Certains keynésiens comme J. Stiglitz ou J.-P. Fitoussi considèrent également que la réduction des inégalités est nécessaire à la cohésion sociale et en fin de compte à la **compétitivité** d'un pays. Ils remettent ainsi à l'ordre du jour la nécessité des politiques sociales et s'opposent à la remise en cause du **salaire minimum** et plus généralement aux excès de la flexibilité sur le **marché du travail**. Il y a en fait complémentarité entre la protection sociale et l'économie de marché. Selon J.-P. Fitoussi, « l'allocation des ressources et la répartition des revenus par le marché – sans intervention de la démocratie – conduiraient

ainsi à une insécurité économique radicale, qu'aucune société ne peut tolérer durablement sans réactions violentes. Cette insécurité est d'autant plus grande que les économies de marchés sont habituellement soumises à de nombreux chocs et que, de surcroît, la mondialisation en augmente la fréquence. Et ses conséquences sont d'autant plus dévastatrices que les populations sont vulnérables, c'est-à-dire que le niveau de développement du pays est faible et le système de protection sociale embryonnaire » (*La démocratie et le marché*).

On peut remarquer que la théorie économique néoclassique n'est pas nécessairement hostile à la redistribution, mais elle considère qu'une éventuelle redistribution ne doit en aucun cas porter atteinte à l'efficacité des mécanismes de marché. Une solution consiste alors à agir en amont du marché sur les dotations en facteurs de production afin que ces dernières soient moins inégales et à laisser ensuite le marché déterminer la mise en œuvre de ces facteurs et la répartition des revenus. L'équilibre atteint est alors un optimum de Pareto si le marché est concurrentiel

● *La redistribution remise en question*

Le ralentissement de la croissance économique au cours des années 1970 conduit à une crise financière de la protection sociale et remet en question le versement de **revenus de transferts**. Les économistes libéraux insistent sur les effets désincitatifs de la protection sociale (assistanat, etc.) qui rigidifient le marché du travail, freinent la **croissance économique** et réduisent la **compétitivité**.

Au-delà des critiques libérales, l'État-providence traverse, selon P. Rosanvallon (*La crise de l'État-providence*, 1981), une triple crise :

- une crise financière ;
- une crise d'efficacité. En dépit d'efforts financiers considérables, les inégalités en matière de santé, d'éducation, de

logement, etc. ne sont pas réduites. À côté des poches de **pauvreté** endémique se développe une nouvelle pauvreté. Quarante ans après le plan Beveridge il semble difficile de « libérer l'homme du besoin et du risque » ;

– une crise de légitimité. L'affirmation de la liberté individuelle conduit à remettre en cause le rôle tutélaire de l'État. De même, des interrogations apparaissent quant aux rapports de l'efficacité et de la justice, de l'égalité et de la démocratie.

Ces critiques n'ont pas atténué l'intérêt de la population pour la protection sociale. Les débats restent vifs, sur son financement et le freinage de certaines dépenses dans les domaines de la santé, sur les **retraites** et l'indemnisation du chômage ou encore sur la hausse des **inégalités**. D'autres mesures de protection sociale ont d'ailleurs été instaurées, la France a ainsi créé le **Revenu Minimum d'Insertion** (RMI), puis le **revenu de solidarité active** (RSA) et la **Couverture Maladie Universelle** (CMU) pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

- *Quels moyens pour une redistribution verticale efficace ?*

L'économie publique avance plusieurs principes permettant d'obtenir une redistribution efficace. Le premier d'entre eux est de privilégier une approche globale et non partielle du principe de redistribution. La redistribution directe (prélèvements et transferts) est en fait complétée par les effets redistributifs des autres politiques publiques. La fourniture de biens publics ou les assurances sociales de santé sont une autre forme de redistribution des richesses entre la population et certains prélèvements ont au contraire des effets antiredistributifs comme par exemple une taxe environnementale ou l'assurance-retraite.

Le second principe affirme que la redistribution directe par l'impôt progressif sur le revenu et les transferts ciblés dépendant des revenus des bénéficiaires est préférable à la redistribution indirecte qui passe par les autres politiques publiques. En

conséquence, les politiques publiques autres que la redistribution doivent être choisies en fonction de leur efficacité à atteindre les objectifs qui leur sont assignés et non en fonction de leurs effets redistributifs. Ces derniers pourront en effet être corrigés par la redistribution directe. Ainsi, il est préférable de mettre en place une **taxe carbone** afin de réduire la pollution et une partie du produit de cette taxe pourra être utilisée pour des transferts en faveur des **ménages** modestes qui sont pénalisés par la taxe. Un consensus existe aujourd'hui sur les transferts sous conditions de ressources (en France le revenu de solidarité active, ou encore la prime pour l'emploi), qui permettent d'éviter les « trappes à inactivité », dont les effets redistributifs sont importants et qui provoquent des distorsions atténuées.

La mise en œuvre d'une redistribution verticale nécessite que la puissance publique opère un arbitrage entre équité et efficacité économique, mais cet arbitrage s'avère difficile car les exigences sont contradictoires. Par exemple, un système incitatif aux effets redistributifs élevés en faveur des bas revenus sera coûteux. Ce qui conduira, pour le financer, à augmenter les taux d'imposition dont les effets sont désincitatifs. Si l'on veut un système peu coûteux, mais néanmoins incitatif, il faudra alors accepter une redistribution limitée avec un revenu minimum relativement faible.

► *Politique économique* ► *Épistémologie économique*
► *Économie et écologie* ► *Marché du travail* ► *Marché et prix*
► *Entreprise et système productif* ► *Croissance économique*
► *Mondialisation* ► *Protection sociale* ► *Gouvernance mondiale*
► *Système national d'innovation*

● BOZIO A., GRENET J. (2010), *Économie des politiques publiques*, La Découverte, « Repères ».

DANIEL J.-M. (2012), *La politique économique*, PUF, « Que sais-je ? ».

LEVEQUE F. (2004), *Économie de la réglementation*, La Découverte, « Repères ».

MERRIEN F.-X. (2007), *L'État-providence*, PUF, « Que sais-je ? ».

QUILES J.-J. (2001), *Économie du choix social*, Bréal.

PLANE M. (2011), « La place de l'État dans l'économie », in OFCE, *L'économie française 2011*, La Découverte, « Repères ».

ROSANVALLON P. (1981), *La crise de l'État-providence*, Le Seuil, « Points ».

○ AGHION PH., ROULET A. (2011), *Repenser l'État. Pour une social-démocratie de l'innovation*, Le Seuil, « La République des idées ».

BUREAU D., MOUGEOT M. (2007) « Performance, incitations et gestion publique », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

BENASSY-QUÉRÉ A., COEURÉ B., JACQUET P., PISANI-FERRY J. (2012), *Politique économique*, De Boeck, « Ouvertures économiques ».

DUFRENOT G., SAND-ZANTMAN A. (2009), *Après la crise ? Les politiques économiques dans le monde*, Economica

FITOUSSI J.-P. (2013), *Le théorème du lampadaire*, Les liens qui libèrent.

FITOUSSI J.-P. (2002), *La règle et le choix*, Le Seuil, « La République des idées ».

KRUGMAN P. (2013), *Sortez-nous de cette crise... MAINTENANT !*, Flammarion, « Champs ».

LE CACHEUX J., SAINT-ÉTIENNE C. (2005), « Croissance équitable et concurrence fiscale », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

MAYEUR A. (2005), *Choix collectifs et raison d'État*, PUF, « Major ».

PERRET B. (2008), *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte, « Repères ».

ROSANVALLON P. (1990), *L'État en France de 1789 à nos jours*, Le Seuil, « Points ».

@ Site archivé du Commissariat général au plan : www.plan.gouv.fr

Site de l'Organisation de Coopération et de développement économique : www.oecd.org

Site du Centre d'analyse stratégique : www.strategie.gouv.fr

Site du Conseil des Prélèvements obligatoires : www.ccomptes.fr/fr/CPO/Accueil.html

Site du Conseil d'Analyse économique : www.cae.gouv.fr

Site du Sénat : Rapport « Les prélèvements obligatoires et leur évolution » :

www.senat.fr/rap/r03-055/r03-055.html

Site des rapports publics : rapport Champsaur-Cotis sur les finances publiques en France :

www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/finances-publiques/rapport-finances-publiques.pdf

Texte l'État selon Bastiat : http://bastiat.org/fr/l_État.html

Économie pure

Le concept d'économie politique pure a été rendu célèbre par L. Walras (*Éléments d'économie politique pure*, 1874). Pour Walras, l'économie pure est une **science**, elle observe et explique, elle est tout à fait comparable aux sciences physico-chimiques. Elle se distingue de l'économie appliquée et de l'économie sociale.

► *Épistémologie économique* ▷ *Théories économiques* ▷ *Théorie néoclassique*

Économie sociale

Le terme économie sociale a deux significations principales :

– En ce qui concerne l'analyse économique, on considère, à la suite de L. Walras (1834-1910), que l'économie sociale est « la partie de l'économie politique qui se consacre à l'étude de la répartition des **revenus** et des richesses d'un point de vue normatif ». Son critère est le juste selon Walras.

– En ce qui concerne les **systèmes économiques**, l'économie sociale (on dit aussi tiers-secteur) désigne un ensemble d'activités économiques qui ne relèvent ni de la logique capitaliste (recherche du **profit**) ni de la logique étatique (administrations et **entreprises publiques**). Les **coopératives**, les mutuelles, les associations gestionnaires, relèvent de l'économie sociale. Elles se caractérisent par leur but non lucratif (on ne rémunère pas le **capital**) et par leurs principes de fonctionnement démocratiques (chaque mutualiste ou coopérateur peut participer aux décisions et chacun dispose d'une voix).

⇒ Après la Seconde Guerre mondiale, la République Fédérale d'Allemagne s'est organisée sur la base de l'économie sociale de marché. Cette **doctrine économique**, développée notamment par W. Röpke et L. Ehrhard peut se résumer par la formule « autant de marché que possible, autant d'État que nécessaire ». Elle s'est accompagnée de la pratique de la cogestion avec les **syndicats** au sein des **entreprises**.

▷ *Capitalisme* ▷ *Économie de marché* ▷ *Économie solidaire* ▷ *État social*
▷ *Science économique* ▷ *Théorie économique*

Économie solidaire

L'économie solidaire est constituée par l'ensemble des acteurs de l'économie qui cherchent à articuler l'échange avec la solidarité à travers une reformulation des droits économiques et sociaux. L'économie solidaire est une économie de proximité qui assure des **services collectifs** (éducation populaire, aide aux personnes démunies et aux **chômeurs de longue durée**, recyclage, protection de l'**environnement**, etc.) et qui opère avec des ressources marchandes et non marchandes (aides publiques et privées, bénévolat). Elle regroupe des **entreprises** solidaires employant des personnes exclues ou qui risquent de l'être, des initiatives locales pour

produire, consommer, employer, épargner et décider autrement. L'économie solidaire s'articule sur le plan international avec le **commerce équitable**.

Elle s'inscrit dans la tradition du mouvement ouvrier de l'économie sociale. Mais, l'économie solidaire met l'accent sur la gestion en réseau, la décentralisation des décisions, le primat de la proximité. Elle serait pour certains une alternative au **capitalisme**. Pour d'autres elle est elle-même confrontée aux problèmes de gestion ce qui atténue progressivement sa spécificité.

► *Entreprise et système productif* ► *Marché du travail emploi chômage*
► *Économie du développement* ► *Économie et écologie* ▷ *Commerce équitable* ▷ *Économie marchande* ▷ *Économie domestique* ▷ *Économie alternative* ▷ *Équité* ▷ *Finance solidaire* ▷ *Normes sociales* ▷ *Normes environnementales* ▷ *Secteur informel* ▷ *Travail décent*

Économie souterraine

L'économie souterraine est constituée de l'ensemble des activités économiques qui ne sont pas (ou très mal) enregistrées par la **comptabilité nationale** ou les statistiques officielles. On parle aussi d'économie cachée ou d'économie non officielle.

L'économie souterraine est constituée de trois types d'activités :

- les activités non marchandes non comptabilisées (économie domestique, activités communautaires et certaines activités associatives) ;
- les activités marchandes dissimulées (travail au noir...) ;
- les activités marchandes illicites (fraudes fiscales, trafic de drogue ou de devises, prostitution...).

⇒ L'existence d'une économie souterraine conduit à sous-estimer la **production** et à surestimer le **chômage**.

⇒ L'économie souterraine peut constituer un élément important de **régulation** de l'économie (**secteur informel** dans les pays du **tiers-monde**, marché noir dans les ex-économies socialistes...).

► *Marché du travail, emploi chômage* ► *Entreprise et système productif*
▷ *Économie sociale* ▷ *Économie solidaire*

Économie verte

Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'économie verte est « une économie qui entraîne une amélioration du bien être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ». La délimitation de l'économie verte au sein de l'économie globale n'est pas facile. On peut évaluer l'importance de l'économie verte en mesurant le nombre des emplois verts. Pour ce faire, on comptabilise généralement l'**emploi** dans les éco-industries (traitement des déchets, etc.), mais aussi les emplois liés à l'utilisation des **ressources naturelles** (agriculture, foresterie, pêche, éco-tourisme) et les emplois des administrations qui se consacrent à la préservation de l'environnement.

► *Économie et écologie* ► *Croissance économique* ► *Développement durable* ► *Ressources naturelles*

Écotaxe

► *Fiscalité écologique*

Effet Balassa-Samuelson

L'effet Balassa-Samuelson introduit par B. Balassa (1964) et P. Samuelson (1964), désigne le processus d'appréciation du **taux de change** dans le processus de **convergence économique**.

Le **taux de change nominal** d'un pays en développement est inférieur au **taux de change en parité des pouvoirs d'achat (PPA)**, mais le processus de développement conduit à des **gains de productivité** rapides dans le secteur exposé à la **concurrence** internationale. Comme la hausse des salaires dans le secteur exposé se diffuse à l'ensemble de l'économie, il en résulte une montée des prix relatifs dans le secteur des biens non échangeables où la productivité n'a pas augmenté parallèlement. Il y a alors une augmentation des prix des biens nationaux par rapport à ceux de l'étranger et une appréciation du **taux de change réel**

⇒ Cet effet concerne aussi les économies en transition.

► *Économie du développement* ► *Marché du travail, emploi, chômage*
► *Finances internationale* ▷ *Indice de développement humain* ▷ *Taux de change d'équilibre*

Effet Boskin

L'effet Boskin est un effet de surestimation de l'**inflation** dans les **indices de prix à la consommation**. La commission Boskin avait mis en lumière cet effet aux États-Unis en 1996, en considérant que :

– l'utilisation d'un **indice de Laspeyres**, calculé à partir d'un panier de référence fixe entre deux relevés de **prix**, ne prend pas en compte la capacité des consommateurs à modifier la structure de leur panier en réaction aux variations des **prix relatifs** ;

– une pondération de l'indice surestime d'autant plus l'inflation qu'elle est ancienne (à cette époque, les pondérations étaient réajustées tous les dix ans aux États-Unis. Depuis, les instituts statistiques nationaux ont cherché à réduire l'effet Boskin).

⇒ Une surestimation de l'inflation a des conséquences sur la **politique monétaire** et sur la **politique budgétaire** à travers les **taux d'intérêt** notamment.

► *Marché et Prix* ► *Politique économique* ▷ *Banque centrale* ▷ *Cible d'inflation* ▷ *Courbe de Phillips* ▷ *Déflation* ▷ *Désinflation* ▷ *Effet prix* ▷ *Inflation* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Règle de Taylor* ▷ *Stagflation* ▷ *Taux d'inflation* ▷ *Traité d'Amsterdam*

Effet boule de neige

L'effet « boule de neige » désigne un mécanisme cumulatif d'endettement. Pour la **dette publique**, cet effet est utilisé pour rendre compte de la relation entre le déficit du **budget de l'État** et la **dette publique** quand le taux de **croissance économique** est plus faible que le **taux d'intérêt**.

Dans un tel contexte, un processus d'auto-alimentation de la dette (l'effet « boule de neige ») peut se mettre en place :

- la faiblesse de la croissance freine les rentrées fiscales et aggrave le **déficit budgétaire**, ce qui alourdit la dette ;

- les taux d'intérêt élevés augmentent le **service de la dette** (paiement des intérêts), donc le déficit budgétaire et la dette, etc.

Dans cette situation, il faut dégager un **solde budgétaire** primaire positif (recettes supérieures aux dépenses hors charges d'intérêt) pour pouvoir seulement stabiliser la dette publique.

⇒ L'effet « boule de neige » pose donc le problème de la **soutenabilité de la dette** publique. Au cours des années 1980 et au début des années 1990, la plupart des pays industrialisés connaissaient des taux d'intérêt supérieurs aux taux de croissance. Il n'est donc pas surprenant que ces pays se soient lancés dans des processus de réduction des **dépenses publiques**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Dette souveraine*
► *Politique budgétaire*

Effet Cantillon

L'expression « Effet Cantillon » a été proposée par F. Hayek (1899-1992) pour désigner le fait que toute augmentation de la quantité de **monnaie** dans une économie s'accompagne d'une déformation de la structure des **prix relatifs**. Contestant l'approche quantitativiste, R. Cantillon (1697-1734) a en effet montré que l'augmentation de la quantité de monnaie ne se traduit pas par une augmentation simultanée et proportionnelle de l'ensemble des **prix**. Au contraire certains prix nominaux augmentent alors que d'autres restent stables de sorte que la structure des prix relatifs se déforme.

⇒ La mise en évidence de l'effet Cantillon conduit à remettre en cause les idées de **dichotomie** et de **neutralité de la monnaie** ainsi que la **théorie quantitative de la monnaie**.

► *Monnaie* ► *Dichotomie* ► *École autrichienne* ► *Inflation* ► *Monétarisme*
► *Neutralité de la monnaie*

Effet cumulatif wicksellien

▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien*

Effet d'accordéon

Dans la théorie des cycles de F. Hayek (1899-1992) l'effet d'accordéon désigne le processus qui conduit dans un premier temps à un allongement du **détour de production** supérieur à ce que justifie l'**arbitrage intertemporel** des agents, puis dans un second temps à une contraction brutale sous l'effet d'une crise de ce même détour de production (le **capital** excédentaire est détruit du fait des **faillites d'entreprises** notamment). Le niveau faible du **taux d'intérêt monétaire** pousse en effet les **entrepreneurs** à investir (allongement du détour de production), puis lorsque les **banques** contractent leur offre de **crédit**, provoquant une hausse des **taux d'intérêt**, la demande se contracte, des entreprises font faillite ce qui conduit à une destruction de **capital** (contraction du détour de production).

L'effet d'accordéon résulte donc d'une **surcapitalisation** conséquence d'un taux d'intérêt monétaire inférieur au **taux d'intérêt naturel**. On parle à ce propos d'une théorie monétaire des crises, puisque c'est l'excès d'**offre de monnaie** qui conduit à la baisse du taux d'intérêt courant et à un allongement excessif du détour de production. Mais le processus ne peut pas se poursuivre indéfiniment et, lorsque le taux d'intérêt du marché remonte, la longueur du détour de production est ramenée à ce qui est conforme à la préférence pour le futur des **agents économiques**.

► *Épistémologie économique* ► *Fluctuations et crises économiques*
▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien* ▷ *Équilibre monétaire*

Effet d'agglomération

Les effets d'agglomération sont des **effets externes** liés à la concentration géographique des activités économiques qu'A. Marshall (1842-1924) avait remarqués dès 1920.

La Silicon Valley en Californie ou la Silicon Glen en Écosse sont des exemples de concentration géographique du secteur informatique.

Lorsque les effets d'agglomération sont positifs, on parle d'économies d'agglomération. Ces dernières peuvent avoir plusieurs origines car les **entreprises** localisées dans un même lieu peuvent bénéficier :

- d'un **bassin d'emploi** plus vaste ;
- de **prix** moins élevés pour les **biens de production** (marchés d'équipements productifs d'occasion par exemple) ;
- réseau étendu de **sous-traitants** ;
- des effets de retombées positifs en matière d'activités de recherche liés à une meilleure circulation de l'information.

L'origine des effets d'agglomération peut s'expliquer par :

- les avantages spécifiques d'un territoire géographique (existence de mines, de fleuves, de plaines, etc. ;

- le hasard historique : une firme s'est établie à un endroit donné puis a provoqué, par sa présence, des économies d'agglomération.

⇒ Les économies d'agglomération sont limitées par les coûts d'encombrement et de gestion liés à la concentration géographique. Il peut alors y avoir des déséconomies d'agglomération ou des effets de désagglomération.

⇒ Les effets d'agglomération peuvent être liés à des politiques d'aménagement du territoire.

► *Commerce international* ► *Croissance économique* ► *Économie du développement* ► *Entreprise et système productif* ► *Croissance endogène* ► *Déséconomie d'échelle* ► *Économie d'échelle externe* ► *Économie géographique* ► *Productivité*

Effet d'apprentissage

L'effet d'apprentissage (*learning by doing*) désigne une augmentation de la **productivité** qui résulte de l'accumulation du savoir au fil du temps, à travers l'expérience acquise. K. Arrow en 1962, a été un des premiers à

intégrer de tels effets dans les **modèles** de croissance. L'**accumulation du capital** favorise les transferts de connaissances entre les différents acteurs que ce soit au niveau d'une **entreprise**, d'une **branche** d'activité, ou d'un territoire.

Des effets d'apprentissage peuvent aussi être liés à l'élargissement des échanges, à la segmentation nationale ou internationale des processus productifs, à une meilleure formation du **capital humain**, à l'**innovation** qui alimente le **stock** de connaissances et de nouvelles routines.

Les effets d'apprentissage génèrent des **externalités** positives qui sont prises en compte dans les modèles de **croissance endogène**.

► *Croissance économique* ► *Politique économique* ▷ *Compétitivité*
▷ *Économie d'échelle* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Effet d'agglomération* ▷ *Progrès technique*

Effet d'encaisse réelle

L'effet d'encaisse réelle (ou effet Pigou) désigne le mécanisme selon lequel les **agents économiques** détiennent un montant relativement stable d'encaisses monétaires exprimées en termes réels (en **pouvoir d'achat**). Selon A. C. Pigou (1877-1959), l'effet d'encaisse réelle constitue un élément de stabilisation endogène de l'économie, ce qui limite la nécessité d'une intervention stabilisatrice des pouvoirs publics. En effet, en cas de baisse du **niveau général des prix**, la valeur réelle des encaisses nominales des agents augmente. Ces derniers peuvent donc réduire le montant nominal de leurs encaisses et augmenter leur demande de biens et **services**, ce qui a un effet de stimulation de l'activité économique. À l'inverse, en cas de hausse du niveau général des prix, les **agents économiques** doivent restaurer la valeur réelle de leurs encaisses, ils réduisent donc leur demande de biens et services, ce qui freine l'**inflation**.

► *Monnaie* ► *Politique économique* ▷ *Dichotomie*

Effet d'entraînement

Il y a effet d'entraînement d'une activité économique sur une autre lorsque le **développement** de la première conduit au développement de la seconde.

L'effet d'entraînement le plus courant concerne la relation client-fournisseur. Par exemple au XIX^e siècle, l'essor du chemin de fer, par ses commandes, a induit une forte expansion des mines de charbon et de fer (rails, construction mécanique) mais aussi de l'exploitation forestière et de scieries (traverses des rails).

► *Économie du développement* ▷ *Effet d'agglomération* ▷ *Industries industrialisantes* ▷ *Pôle de développement* ▷ *Pôle de croissance*

Effet d'éviction

Il y a effet d'éviction sur un marché lorsque la demande de certains agents est rationnée du fait de la présence d'autres agents plus puissants ou offrant plus de garanties qui se trouvent servis en priorité.

On parle en particulier de l'effet d'éviction exercé par le **Trésor public** sur le **marché financier** lorsqu'il doit lever des capitaux importants. Dans ce cas, il assèche le **marché** au détriment d'agents privés n'offrant pas sa qualité de signature. Il y a à la fois un **effet-quantité** du fait de l'importance de la ponction de l'épargne disponible et un **effet-prix** par la hausse des **taux d'intérêt** qui en résulte pour les agents privés qui ont un besoin de financement.

⇒ La mise en évidence des effets d'éviction est l'une des composantes de la critique libérale de l'intervention économique de l'État et du **déficit budgétaire**.

► *Monnaie* ► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Économie de l'offre* ▷ *Monétarisme*

Effet d'hystérésis

▷ *Hystérésis*

Effet d'imitation

L'effet d'imitation selon J. Duesenberry (*Income, Saving and the Theory of Consumer*, 1949) désigne le comportement des individus qui cherchent à adopter le mode de consommation des groupes sociaux dont le **niveau de vie** est immédiatement supérieur au leur. L'effet d'imitation est l'autre face de l'**effet de démonstration** exercé par les ménages des catégories supérieures sur les classes moyennes. Celles-ci, par la volonté d'imiter les classes supérieures tendent à avoir une **propension à consommer** plus élevée.

► *Consommation et épargne* ► *Économie du développement* ▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet de distinction* ▷ *Effet de cliquet* ▷ *Société de consommation*

Effet de cliquet

Introduit par J.-S. Duesenberry (*Income saving and the theory of consumer behavior*, 1949) dans sa théorie de la **consommation**, l'effet de cliquet traduit la quasi-impossibilité de réduire de manière significative le niveau de consommation auquel les **agents économiques** se sont habitués. Le consommateur « mémorise » le plus haut niveau de consommation déjà atteint et il réagit à une réduction de son **revenu** par une augmentation de sa **propension à consommer** pour préserver son **niveau de vie**. Le niveau de la consommation au cours d'une période dépend du revenu courant et du niveau le plus élevé de revenu atteint dans le passé. Cet « effet de cliquet » a été critiqué puisque la consommation courante finit toujours par s'adapter à un revenu plus faible.

⇒ L'effet de cliquet est lié à la volonté des individus de maintenir leur statut social même en cas de baisse de leur revenu.

⇒ La notion d'effet de cliquet a été étendue à d'autres phénomènes économiques lorsque l'on a observé le caractère irréversible d'une évolution, par exemple en matière de progression des **salaires**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet de signe* ▷ *Effet revenu* ▷ *Hystérésis* ▷ *Propension marginale à consommer*

Effet de commerce

Un effet de commerce est un **titre** négociable permettant à son bénéficiaire de percevoir une somme d'argent déterminée à une échéance déterminée. Le chèque et la **lettre de change** sont, par exemple, des effets de commerce.

► *Monnaie* ▷ *Actif financier* ▷ *Crédit* ▷ *Escompte* ▷ *Monétisation des créances* ▷ *Taux d'intérêt*

Effet de contagion

Un effet de contagion est un **effet externe** consécutif à un choc (hausse des **taux d'intérêt**, du **prix** du pétrole, etc.) qui se diffuse de façon similaire à un ensemble de pays ou de territoires à travers différents canaux (échanges de **biens**, de **services**, de **capitaux**, perception des **risques** par les agents, etc.).

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Anticipation* ▷ *Confiance* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Effets d'entraînement* ▷ *Économie géographique* ▷ *Effet de seuil* ▷ *Effet de remous* ▷ *Prime de risque* ▷ *Risque de système*

Effet de débordement

Un effet de débordement est un **effet externe** résultant de relations d'interdépendance entre les territoires. Il existe des effets de débordement positifs (par exemple par diffusion d'**innovations** entre des territoires) et des effets de débordement négatifs (par exemple le financement des **services publics** par les ressortissants d'un territoire permet aux ressortissants d'autres territoires une **consommation** sans contribution, de même la **dépréciation** de la **monnaie** d'un pays handicape la **compétitivité** des pays partenaires).

► *Économie du développement* ► *Entreprise et système productif* ► *Intégration économique* ► *Système productif* ▷ *Économie géographique* ▷ *Effet de propagation* ▷ *Effet de remous* ▷ *Pôle de croissance*

Effet de démonstration

L'effet de démonstration mis en évidence par J.S. Duesenberry (*Income saving and the theory of consumer behavior*, 1949) traduit le fait que le consommateur détermine sa **consommation** par comparaison avec un groupe social de référence. Lorsque son **revenu** s'élève, un **ménage** a tendance à adopter le modèle de consommation des catégories plus favorisées que lui. Certains biens confèrent un statut social (*positional goods*). Ce modèle permet d'expliquer que l'on n'ait pas observé de baisse significative de la **propension à consommer** de long terme avec l'augmentation du revenu réel dans l'après-guerre, comme le laissait prévoir **la loi psychologique fondamentale** de Keynes. L'existence d'un effet de démonstration remet en cause l'indépendance des fonctions de préférences des consommateurs.

⇒ Au niveau international, l'école de la **dépendance** a mis lumière un effet de démonstration de la consommation des pays riches vers les pays pauvres.

► *Consommation et épargne* ► *Économie du développement* ► *Revenu*
▷ *Effet de distinction* ▷ *Effet de signe* ▷ *Effet Veblen* ▷ *Fonction de consommation* ▷ *Revenu relatif* ▷ *Revenu permanent* ▷ *Société de consommation*

Effet de distinction

Il y a effet de distinction quand la **consommation** relève d'un comportement visant à se positionner par rapport à d'autres groupes au sein de la hiérarchie sociale. La mode, la consommation de bien de luxe, l'**effet Veblen**, occupent une place privilégiée dans l'effet de distinction. Dans certains cas, le refus de consommer peut être aussi utilisé pour exprimer sa différence.

Selon E. Goblot (*La barrière et le niveau*, 1925), la distinction est ce qui distingue le bourgeois « *ducommun* ». Selon P. Bourdieu (*La distinction*, 1979) la consommation est dictée par des normes sociales préexistant aux choix des consommateurs. Elle est un moyen de se distinguer des autres et

de montrer son appartenance à un groupe social donné. Le groupe au statut le plus élevé a tendance à imposer son modèle de consommation aux autres.

L'effet de distinction se superpose donc aux autres fonctions de l'objet, même si l'on ne peut pas réduire la consommation à la seule recherche de distinction.

► *Consommation, et épargne* ▷ *Croissance économique* ▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet de signe* ▷ *Fonction de consommation* ▷ *Revenu relatif* ▷ *Société de consommation*

Effet de domination

Selon Perroux (1903-1987), il y a effet de domination de A sur B, lorsque « abstraction faite de toute intention particulière de A, A exerce une influence sur B sans que la réciproque soit vraie ou sans qu'elle le soit au même degré » (*L'Économie du xx^e siècle*, 1961).

En insistant sur l'effet de domination, F. Perroux remet en cause l'approche **néoclassique** de la **concurrence pure et parfaite**, qui est, selon lui, le « monde du contrat sans combat ». Les rapports économiques ne sont pas des rapports entre agents qui se situent sur un pied d'égalité. Il considère par exemple que les centres et unités qui décident de l'**investissement** sont dominants par rapport aux centres et unités qui décident de l'épargne ; de même, l'offre exerce plus d'influence sur la demande que la demande n'en exerce sur l'offre.

► *Économie du développement* ▷ *Croissance déséquilibrée* ▷ *Dépendance* ▷ *Économie géographique* ▷ *Effet de débordement* ▷ *Effet de remous* ▷ *Pôle de croissance*

Effet de flexion

On appelle effet de flexion les variations dans l'effectif de la **population active** qui découlent de modifications dans la situation de **l'emploi**. Par exemple, l'aggravation du **chômage** peut conduire certains chômeurs (âgés ou découragés) à se retirer du **marché du travail**. N'étant plus

comptabilisés dans le chômage au sens du BIT, ils ne figurent plus dans les effectifs de la population active.

À l'inverse, un accroissement des offres d'emplois (**demandes de travail**) peut inciter certains actifs potentiels à se présenter sur le marché du travail, ce qui conduit à une baisse du chômage inférieure à la création d'emplois (**taux de flexion**) et même, dans certains cas, à une augmentation du chômage.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Taux de flexion*

Effet de levier

L'effet de **levier** est une relation entre une **dette** et les **capitaux propres** :

– sur les marchés **financiers**, il s'agit d'un effet d'amplification des gains (ou des pertes) lié à certains types d'opérations en **bourse des valeurs**. Par exemple sur un **marché dérivé** une opération peut être réalisée avec un dépôt de 20 % au comptant, ce qui permet de jouer 5 fois la mise. Pour acheter à terme 1 000 titres de la société X à 100 € un **agent économique** se contente de déposer 20 000 € auprès d'une **Chambre de compensation** ou d'un intermédiaire financier. Si l'action monte de 5 %, il gagnera dans l'opération $[1\,000 \times (0,05 \times 100)]$ soit 5 000 € ou 25 % par rapport à son dépôt initial soit (5 000 € / 20 000 €). Le rendement de l'opération atteint cinq fois le taux de variation du cours. Si au contraire, le cours baisse de 5 %, il fera l'objet d'un **appel de marge** (il devra déposer 5 000 € supplémentaires) ;

– en matière de financement des **investissements**, l'effet de levier opère lorsque le **taux d'intérêt** réel est inférieur au **taux de rentabilité économique**. Dans ce cas, un recours à l'**endettement** tend à améliorer la **rentabilité financière**. Par exemple, une **entreprise** dispose de 1 million d'euros de **fonds propres** dont le **taux de rentabilité économique** est de 10 %. Si le taux d'intérêt réel est de 5 %, l'entreprise peut doubler son capital en empruntant. Son bénéfice passe alors de 100 000 € (soit 10 % de 1 000 000 €) à 150 000 € compte tenu des frais financiers de 50 000 €, soit $[(0,1 \times 2\,000\,000 \text{ €}) - (0,05 \times 1\,000\,000 \text{ €})]$. Le **taux de rentabilité financière** de ses fonds propres passe à 15 % soit (150 000 € / 1 000 000 €).

En cas de hausse des taux d'intérêts réels, l'effet de levier se retourne et joue en sens inverse ; on parle quelquefois « d'effet de massue ». Cet effet a été mis en lumière par K. Wicksell (1851-1926).

► *Capital et investissement* ► *Monnaie* ► *Fluctuations et crises*
► *Finances internationales* ▷ *Efficacité marginale de l'investissement*
▷ *Leverage buy out.* ▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien* ▷ *Q de Tobin*
▷ *Rentabilité* ▷ *Spéculation* ▷ *Taux d'intérêt naturel* ▷ *Taux de rendement interne* ▷ *Théorème Modigliani-Miller* ▷ *Théorie de l'agence*

Effet de patrimoine

L'effet de patrimoine, ou effet de richesse, traduit le fait qu'une variation de la valeur de leurs **actifs** patrimoniaux incite les **agents économiques** à modifier leur demande. Ils l'accroissent en cas de hausse de la valeur du **patrimoine**, ils la réduisent en cas de baisse.

► *Consommation et épargne* ▷ *Effet d'encaisses réelles* ▷ *Plus value*

Effet de propagation

Un effet de propagation est selon G. Myrdal (1898-1987) « une impulsion d'un centre d'expansion économique vers d'autres régions », par exemple, à travers la hausse de la demande pour les produits de cette région.

Si l'effet de propagation est plus fort que l'**effet de remous**, émerge une dynamique cumulative puissante de renforcement de la **croissance** favorisant ce que F. Perroux appelle des **pôles de croissance**.

► *Économie du développement* ► *Intégration économique* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Économie géographique* ▷ *Effet externe*

Effet de remous

Les effets de remous sont selon G. Myrdal (1898-1987), des perturbations dans les espaces régionaux. « L'expansion de la croissance d'une localité engendre des effets de remous dans les autres » par le mouvement de **main-**

d'œuvre et de **capitaux** vers le territoire en expansion. Cet effet est négatif. Il peut être compensé par un **effet de propagation**.

► *Économie du développement économique* ► *Intégration économique*
► *Entreprise et système productif* ► *Économie géographique* ► *Effet externe*
► *Effet de débordement* ► *Pôle de développement*

Effet de réseau

L'effet de réseau est un **effet externe** qui établit que l'**utilité** d'un **bien** pour un **agent économique** dépend du nombre des utilisateurs.

L'effet de réseaux peut être positif. C'est le cas dans la plupart des nouvelles technologies d'**information** et de communication : l'utilité et la valeur du réseau sont proportionnelles au nombre des utilisateurs et des clients.

L'effet de réseau est négatif quand il conduit à des effets d'encombrement, par exemple le réseau routier aux heures de pointe.

► *Économie du développement* ► *Capital social (sociologie économique)*
► *Croissance déséquilibrée* ► *Économie de réseau* ► *Économie géographique* ► *Effet de débordement* ► *Effet de remous* ► *Nouvelle économie* ► *Pôle de croissance*

Effet de richesse

► *Effet de patrimoine*

Effet de ruissellement (trickledown effect)

L'effet de ruissellement est, en économie, un processus d'enrichissement vertical qui va des plus riches vers les plus pauvres puisque la richesse circule des premiers vers les seconds à travers leurs achats de **biens et de services (consommation)** ou leur **investissement**, ce qui contribue directement ou indirectement, à une activité économique plus forte et à un accroissement de l'**emploi**. Cet effet mis en lumière par A. Smith (1723-

1790) dans la métaphore de la **main invisible** ou par D. Ricardo (1772-1823) dans sa vision positive du **progrès technique**, est avancé, dans une optique économique libérale, pour souligner les effets bénéfiques de l'enrichissement des plus riches et en particulier des réductions d'**impôts** sur les hauts **revenus**. Selon cet effet, l'**État** doit favoriser les individus riches plus enclins à l'initiative économique. Certes l'inégalité se creuse en termes relatifs, mais les pauvres sont plus riches en termes absolus.

Cet effet est vivement critiqué en raison de l'existence de la **thésaurisation** et de la **spéculation** qui peuvent entraver les effets bénéfiques attendus de l'effet de ruissellement. L'inégalité de la répartition des revenus dans les pays en développement a été critiquée par A. Sen comme élément pouvant entraver le développement.

Dans les années 1980, la **Banque mondiale** a justifié les politiques de développement favorisant les plus riches en faisant référence à l'effet de ruissellement : la croissance économique rapide conduira, avec le temps, à l'amélioration de la situation des plus pauvres. Ce que l'on retrouve dans la **courbe de Kuznets** selon laquelle après une phase d'augmentation des inégalités lors du **décollage économique**, celles-ci se résorbent dans un deuxième temps. La Banque mondiale depuis son rapport 2006 (*Équité et développement*) reconnaît que l'inégalité est un frein au développement.

► *Économie publique* ► *Économie du développement* ► *Marché et prix*
► *Mondialisation* ► *Politique économique* ▷ *Capabilités* ▷ *Fiscalité optimale* ▷ *Plan d'ajustement structurel* ▷ *Redistribution*

Effet de seuil

L'effet de seuil exprime les ruptures dans l'évolution de certaines variables économiques dès lors qu'une valeur de cette variable a été franchie. Selon les **théories économiques**, l'effet de seuil peut jouer positivement, par exemple, selon la théorie de la **croissance endogène**, le franchissement d'un certain volume d'**investissements** en **recherche-développement** ou en **capital humain** favorise l'instauration de **rendements croissants**. En dessous d'un seuil minimal de compétences, un rattrapage en matière de technologie et d'**effets d'apprentissage** s'avère improbable. Des effets de

seuil jouent dans l'attractivité des territoires avec des **effets d'agglomération**.

On parle d'effet de seuil désincitatif de la réglementation du **travail** : par exemple le dépassement d'un certain effectif de **l'entreprise** conduit à l'obligation de mettre en place un **comité d'entreprise** ou des **délégués du personnel**, ce qui dissuade le chef d'entreprise d'accroître le niveau de **l'emploi**.

► *Croissance économique* ► *Marché du travail, emploi, chômage*
▷ *Économie d'échelle* ▷ *Économie géographique*

Effet de signe

Un effet de signe est une action d'un **agent économique** pour modifier les représentations des autres agents à son égard.

En matière de **politique monétaire**, une **Banque centrale** peut exercer des effets de signe vers les **marchés financiers** à travers des effets d'annonce qui seront plus ou moins crédibles.

En matière de **consommation**, l'effet de signe fait référence à un individu qui consomme pour donner une certaine représentation de lui-même. Les acquisitions de **biens** et **services** ou les **dons** visent à donner à voir un statut élevé, un certain dynamisme, la défense de valeurs de solidarité, de respect des équilibres écologiques etc. La consommation a alors, une dimension symbolique.

► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation ostentatoire* ▷ *Crédibilité*
▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet de distinction* ▷ *Effet Veblen* ▷ *Homo œconomicus*

Effet de structure

Lorsque l'on étudie la variation d'une grandeur (par exemple la comparaison entre le **salaire** moyen des hommes et celui des femmes) l'effet de structure désigne l'impact sur cette grandeur, des différences de

caractéristiques des populations concernées (par exemple des structures de **qualification** différentes entre les hommes et les femmes).

L'écart entre les salaires moyens des hommes et des femmes est ainsi en grande partie expliqué par le fait que les hommes occupent des emplois plus qualifiés, ont une ancienneté dans le poste de travail plus grande et sont proportionnellement plus nombreux à travailler à temps complet que les femmes. Il en résulte logiquement un salaire moyen plus élevé pour les hommes. Ce sont donc les différences de structure des qualifications, d'ancienneté et de temps de travail qui expliquent l'écart des salaires moyens.

Autre exemple, le **salaire** de chaque profession peut stagner alors que le salaire moyen augmente fortement du fait d'un accroissement du nombre des salariés très qualifiés, les mieux payés, et d'une diminution des emplois non qualifiés, les moins payés.

L'effet de structure s'applique à de nombreux domaines : structure par âge en démographie, structure sectorielle pour le **système productif**. Lorsque l'on effectue des comparaisons, il faut toujours s'interroger sur l'existence possible d'effet de structure.

► *Revenus* ► *Économie du développement* ► *Entreprise et système productif* ► *Consommation et épargne* ► *Disparité*

Effet de substitution

On désigne par effet de substitution les variations de la demande d'un produit résultant de la modification de son **prix relatif**. Par exemple, si le **prix** d'un bien A ne change pas et que le prix des autres produits augmente, le prix relatif de A diminue. Sa demande va s'accroître car des consommateurs vont préférer A qui leur offre une satisfaction comparable à d'autres biens devenus relativement plus onéreux.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ► *Biens de Giffen* ► *Bien inférieur* ► *Bien normal* ► *Bien supérieur* ► *Courbe d'indifférence* ► *Équilibre du consommateur* ► *Effet prix* ► *Effet revenu* ► *Taux marginal de substitution*

Effet de tunnel

L'effet de tunnel a été formulé par A. Hirschmann à propos des relations entre inégalités et **développement**. Il repose sur l'exemple hypothétique suivant : lorsqu'un embouteillage se forme sous un tunnel et que les véhicules sont bloqués, si l'une des files se met à avancer, les conducteurs des véhicules de l'autre file vont être partagés entre deux sentiments :

- d'une part, cette évolution leur donne l'espoir que l'embouteillage se débloque et qu'ils vont eux-mêmes avancer sous peu ;
- d'autre part, si la situation se prolonge, ceux qui restent bloqués alors que les autres avancent vont supporter beaucoup plus difficilement la situation que lorsque tout le monde était bloqué.

Cet exemple illustre l'effet contradictoire du creusement des inégalités :

- sous certains aspects il suscite des ambitions accrues de la part de ceux dont la situation relative régresse, ce qui a un effet positif sur le dynamisme économique ;
- sous d'autres aspects il suscite la jalousie et la frustration et peut se révéler défavorable à la **croissance économique** du fait d'une moindre cohésion sociale.

► *Économie du développement* ▷ *Courbe de Kuznets*

Effet externe (externalité)

Un effet externe, ou externalité, est une conséquence (positive ou négative) d'une activité économique qui n'est pas prise en compte par le **marché**. La pollution liée aux rejets atmosphériques est, par exemple, un effet externe négatif ; l'augmentation de la valeur d'un terrain à la suite de la création d'une activité économique (station de sports d'hiver par exemple) est un effet externe positif.

En cas d'externalités, selon l'économie du bien-être, le système des **prix** ne guide plus les agents vers les décisions socialement optimales comme le suppose le modèle de **concurrence parfaite** et il en résulte des formes d'inefficacités dans l'organisation des activités de **production** et de

consommation. En règle générale, en cas d'externalité négative, l'équilibre du marché se caractérise par un niveau de **production** supérieur à celui de l'optimum (on produit trop de biens qui occasionnent une pollution par exemple). En cas d'effet externe positif, le marché produit moins que l'optimum : il y a donc **défaillance du marché**. D'où la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics pour revenir vers l'optimum, comme l'avait montré A.C. Pigou (1877-1959) dès 1920, en énonçant la théorie du bien-être.

L'internalisation des effets externes est une solution à ce problème. Elle permet de réintroduire l'effet externe dans le **calcul économique** des agents par un système de taxation (en cas d'effet externe négatif) ou de **subvention** (effet externe positif). L'État peut aussi édicter des normes et des règlements, réparer directement les dommages (nettoyage des plages polluées par une marée noire par exemple) ou prendre à sa charge tout ou partie de la production d'effets externes positifs (infrastructures de transport par exemple).

Une dernière forme d'intervention de l'État consiste, dans certains cas comme l'environnement, à recourir au **marché**. Il faut établir des **droits de propriété** (droits à polluer par exemple) et mettre en place les institutions permettant d'organiser un marché sur lequel ces droits seront échangés. Ces droits auront alors un prix de marché.

⇒ La mise en place de ces marchés nécessite une intervention publique qui devra fixer le nombre de quotas d'émission (le volume de pollution maximal) ainsi que le processus d'attribution de ces permis entre agents. Il faut également prévoir un dispositif de surveillance.

► *Économie publique* ► *Économie et écologie* ► *Politique économique*
▷ *École des choix publics* ▷ *Économie de l'environnement*
▷ *Interventionnisme* ▷ *Libéralisme* ▷ *Marché de permis d'émission*
▷ *Théorie économique*

Effet Hirschman

▷ *Effet de tunnel*

Effet Gerschenkron

L'effet Gerschenkron désigne le fait que lorsqu'un pays connaît un **démarrage** économique tardif, son **taux de croissance** est d'autant plus élevé que son retard par rapport aux pays leaders est plus important. Ce phénomène, étudié par l'économiste américain d'origine russe A. Gerschenkron (1904-1978), est lié au fait que les pays « jeunes » utilisent les technologies les plus récentes et les plus productives.

La croissance industrielle de l'Allemagne au XIX^e siècle, comparée à celle de la Grande-Bretagne, est une illustration de l'effet Gerschenkron.

► *Croissance économique* ► *Économie du développement* ▷ *Convergence économique* ▷ *Transfert de technologie*

Effet Giffen

L'effet Giffen désigne le fait que pour certains **biens** la quantité demandée s'élève avec le **prix**. Ce phénomène apparaît pour un type très spécifique de **biens inférieurs** pour lesquels l'**effet revenu** l'emporte sur l'**effet de substitution**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Biens de Giffen* ▷ *Bien normal* ▷ *Bien supérieur* ▷ *Effet prix* ▷ *Élasticité-prix* ▷ *Équilibre du consommateur*

Effet Hub and spoke

L'effet « hub and spokes » (moyeu et rayons), caractérise une tendance inhérente à une **intégration économique** régionale qui tend à renforcer des relations commerciales asymétriques entre le centre et la périphérie au détriment des relations entre espaces périphériques de la zone.

Les déséquilibres au sein de l'**Union européenne** révélés par la **crise de l'euro**, sont liés à cet effet. Le « moyeu » de l'Europe du Nord autour de l'Allemagne entretient des relations asymétriques avec les pays périphériques de l'Europe du Sud (Grèce, Espagne, Italie, Portugal... voire France).

► *Intégration économique* ▷ *Économie géographique* ▷ *Effet d'agglomération*

Effet King

On désigne par effet King, le fait qu'une variation de **production** entraîne une variation plus que proportionnelle des **prix**. L'élasticité-prix est inférieure à 1 en valeur absolue. Par exemple, en cas de croissance de la production de 10 %, il faudra une baisse des prix de plus de 10 % pour que la production soit totalement vendue.

⇒ À la fin du XVII^e siècle, l'économiste anglais G.M.A. King (1648-1712) a mis en évidence une loi selon laquelle la baisse des **prix** agricoles était corrélée avec l'augmentation du volume de la **production** agricole.

⇒ L'effet King conduit à une situation où le **progrès technique** peut jouer contre le producteur, tel est souvent le cas dans l'agriculture.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ▷ *Effet-prix* ▷ *Effet-revenu* ▷ *Élasticité-revenu* ▷ *Politique Agricole Commune*

Effet prix

L'effet prix est la modification de la **consommation** résultant d'une variation de **prix**. On peut décomposer cette modification en deux effets qui se conjuguent :

– un **effet revenu**. Par exemple, une diminution du prix du produit accroît le **pouvoir d'achat** du revenu, ce qui se traduit le plus souvent, par une consommation plus importante ;

– un **effet de substitution**. Par exemple, une augmentation du prix accroît le prix relatif du produit, ce qui amène à le remplacer en partie par un autre.

► *Consommation et épargne* ▷ *Bien de Giffen* ▷ *Bien normal* ▷ *Bien supérieur* ▷ *Effet Giffen* ▷ *Équilibre du consommateur*

Effet qualité

L'effet qualité désigne l'influence des variations de la qualité des produits sur la mesure de la variation de leur **prix**. Pour mesurer rigoureusement la variation de **prix** d'un produit, il faudrait que sa qualité demeure inchangée, condition rarement remplie aujourd'hui, même à court terme. Il faut donc estimer la part de la hausse du prix qui est imputable à la variation de la qualité.

⇒ L'effet qualité a été au centre des débats sur l'**inflation** à la fin des années 1990 (**effet Boskin**).

⇒ L'effet qualité influe sur l'évolution de la structure de la **consommation**.

► *Marché et prix* ▷ *Effet prix* ▷ *Effet revenu* ▷ *Indice des prix* ▷ *Loi d'Engel*

Effet rebond

Un effet rebond est l'augmentation de la **consommation** consécutive à une meilleure efficacité du processus de production ou à la réduction des limites temporelles (facilité d'accès), sociales ou physiques à l'utilisation d'une technologie.

D'un point de vue du **développement durable**, l'effet rebond traduit une vision pessimiste de l'usage de technologies plus efficaces sur l'environnement en raison :

– d'un effet spécifique à un produit qui conduit à une hausse de la demande d'un produit quand son **coût de production** baisse ;

– d'un effet rebond global où les **gains de productivité** d'un produit entraînent un accroissement de la demande d'autres produits ou services. Par exemple, les technologies de l'**information** et de la communication ont conduit à une hausse de la consommation de papier avec la démocratisation des imprimantes.

► *Économie et écologie* ► *Consommation et épargne* ► *Marché et prix*
► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ▷ *Effet revenu*
▷ *Empreinte écologique* ▷ *Soutenabilité* ▷ *Effet prix* ▷ *Soutenabilité du développement*

Effet revenu

L'effet revenu traduit le fait qu'une variation de **prix** (toutes choses étant égales par ailleurs), modifie le **pouvoir d'achat** du **revenu** et donc la demande des **agents économiques**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Effet de substitution* ▷ *Effet prix*

Effet Rybczinski

▷ *Théorème Rybczinski*

Effet Veblen

L'effet Veblen désigne une situation dans laquelle la demande d'un **bien** est une fonction croissante de son **prix**.

L'effet Veblen concerne des **biens supérieurs** et s'explique par le fait que ces biens produisent un **effet de distinction**.

⇔ Ne pas confondre avec l'**effet** Giffen.

► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation ostentatoire* ▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet de signe* ▷ *Effet prix* ▷ *Fonction de demande* ▷ *Fonction d'offre*

Effet Wicksell

▷ *Effet de levier* ▷ *Mécanisme cumulatif wickesellien*

Efficacité

▷ *Efficiencie*

Efficacité marginale du capital

L'efficacité marginale du capital est un **concept** forgé par J. M. Keynes (1883-1946) qui en donne la définition suivante : « le taux d'escompte qui, appliqué à la série d'annuités constituée par les rendements escomptés de ce capital pendant son existence entière, rend la valeur actuelle des annuités égales au prix d'offre de ce capital ». L'efficacité marginale du capital est synonyme de **taux de rendement interne** (TRI), c'est un indicateur de **rentabilité** anticipée. L'**entrepreneur** investit des unités successives de **capital** jusqu'au moment où l'efficacité marginale du capital est égale au **taux d'intérêt**.

⇒ L'efficacité marginale du capital permet de choisir entre différents projets d'**investissement** : elle incite d'autant plus à investir qu'elle est élevée et que le taux d'intérêt réel est faible.

► *Capital et investissement* ▷ *Anticipation* ▷ *Placement* ▷ *Rentabilité économique* ▷ *Rentabilité financière* ▷ *Théorie keynésienne*

Efficienne

Au sens général, l'efficienne caractérise un processus qui permet d'atteindre un objectif donné dans les conditions les plus favorables, c'est-à-dire à moindre coût.

Par exemple, des **gains de productivité** conduisent à une efficienne accrue dans l'utilisation des **facteurs de production**. Certains économistes considèrent que les **marchés** sont efficients dans la mesure où ils assurent au moindre coût et de la meilleure façon possible, la **coordination** des décisions décentralisées des agents et l'allocation des ressources productives.

⇒ Ne pas confondre efficienne et efficacité. Une action est plus ou moins efficace au regard des objectifs visés. L'efficienne s'apprécie au regard des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs. Une action peut être efficace sans être efficienne : par exemple une allocation productive peut permettre d'atteindre le volume de **production** recherché mais au prix d'un gaspillage de facteurs de production.

► *Marchés et prix* ▷ *Marché efficienne* ▷ *Optimum de Pareto* ▷ *Théorie économique*

Efficiencia del mercado

▷ *Marché efficient*

Efficiencia X

On parle d'efficiencia X pour désigner le fait que dans les organisations productives, les conditions d'utilisation des **facteurs de production** dépendent du comportement des individus et de l'**organisation**. Introduit en 1966 par H. Leibenstein (1922-1994), ce concept d'efficiencia X remet en cause la **théorie néoclassique** pour laquelle l'**allocation des ressources productives** par le **marché** est efficiente.

⇒ Leibenstein baptise inefficiencia X le fait que la production réalisée est généralement inférieure à celle qui découlerait de l'utilisation optimale des facteurs au sein d'une **entreprise** ou d'une économie.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Théorie économique* ▷ *Théorie des coûts de transaction*

Effort à l'exportation

L'effort à l'exportation mesure la part de la **production** nationale qui est exportée. Il se calcule par le **taux d'exportation**.

► *Commerce international* ▷ *Compétitivité* ▷ *Part de marché*

EFSF

▷ *Fonds européen de stabilité financière (FESF)*

Égalité

L'égalité renvoie à plusieurs approches :

– une égalité des situations juridiques (droits politiques, **droits de propriété**) ;

– une égalité des chances qui repose sur un principe de compensation d'inégalités en amont du **marché** (accès des plus défavorisés à l'éducation, la santé) ;

– une égalité des situations par exemple, en matière **de salaire, de revenus, de patrimoine...**

⇒ La question de l'égalité renvoie plus précisément, à l'interrogation fondatrice d'A Sen (prix Nobel 1998), « l'égalité de quoi ? ». Le choix de critères d'égalité relève de la **justice sociale**. Selon J.-P. Fitoussi, « l'affirmation d'un principe d'égalité possède son négatif social, le consentement à d'autres inégalités. L'égalité des chances peut s'accommoder de très grandes inégalités de réalisation et donc de positions ».

► *Protection sociale* ▷ *Commerce équitable* ▷ *École autrichienne*
▷ *Économie du bien-être* ▷ *Économie sociale* ▷ *Économie solidaire* ▷ *Équité*
▷ *État-providence* ▷ *Redistribution*

Égalitarisme spécifique

L'égalitarisme spécifique désigne une orientation des politiques publiques qui vise à atteindre l'égalité des individus dans certains domaines particuliers (par exemple la santé ou l'éducation). On admet donc les inégalités dans d'autres dimensions de la vie sociale (**revenus, patrimoines**, positions sociales) mais on assure l'égalité dans l'accès à certains types de biens qui sont souvent des **biens tutélaires**.

► *Politique économique* ► *Revenus* ▷ *Équité* ▷ *Justice sociale*

ELA (Emergency liquidity assistance)

▷ *Soutien exceptionnel à la liquidité bancaire*

Élargissement des tâches

Dans le cadre de l'organisation taylorienne du travail, l'élargissement des tâches consiste à regrouper des opérations d'exécution jusque-là réparties sur plusieurs postes successifs pour les confier à un même opérateur (ouvrier spécialisé) ou à une équipe de travail.

L'objectif est de rendre un certain intérêt au **travail**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Crise du fordisme* ▷ *Division du travail*
▷ *Enrichissement des tâches* ▷ *Fordisme* ▷ *Organisation du travail*
▷ *Organisation scientifique du travail (OST)* ▷ *Taylorisme* ▷ *Toyotisme*

Élasticité

L'élasticité est le rapport des variations relatives simultanées de deux grandeurs (par exemple, la demande et les **prix** ou le **revenu** et la **consommation**).

► *Consommation et épargne* ▷ *Effet de substitution* ▷ *Effet prix* ▷ *Élasticité croisée* ▷ *Élasticité prix* ▷ *Élasticité revenu* ▷ *Élasticité des exportations*
▷ *Élasticité des importations*

Élasticité des exportations

L'élasticité des **exportations** (ou élasticité/prix des exportations) mesure la sensibilité des quantités exportées (X) par rapport à une variation des **prix** des **exportations** (p). Elle se définit par le rapport :

$$e = \frac{\Delta X / X}{\Delta P / P}$$

► *Commerce international* ▷ *Élasticité prix*

Élasticité des importations

L'élasticité des importations (ou élasticité prix des importations) mesure la sensibilité des quantités importées (M) par rapport à une variation des **prix**

des **importations** (p). Elle se définit par le rapport :

$$e = \frac{\Delta M / M}{\Delta P / P}$$

⇒ L'élasticité des importations peut aussi se calculer par rapport au **revenu national** ou au **produit intérieur brut**.

► *Commerce international* ▷ Élasticité prix

Élasticité prix

L'élasticité prix exprime la sensibilité de la demande (ou de l'offre) par rapport aux **prix**. Elle se calcule en faisant le rapport entre la variation relative de la quantité demandée (offerte) d'un **bien** quelconque (D) et la variation relative du prix de ce même bien (P).

$$e = \frac{\Delta QD / QD}{\Delta P / P}$$

En règle générale, l'élasticité prix est négative.

Une élasticité nulle signifie que la demande (offre) est rigide (les quantités sont indépendantes du prix).

Une élasticité supérieure à 1 (en valeur absolue) signifie que la demande est fortement élastique. Pour l'offreur, une faible modification de prix fait gagner ou perdre beaucoup de clients.

⇒ L'**effet** Giffen est un cas très particulier d'élasticité prix positive.

⇒ Pour un agent, l'élasticité prix dépend :

- de son degré de rationalité économique,
- de l'importance du bien dans son budget,
- du degré de substituabilité du bien,

– des plus ou moins grands nombres d’usages alternatifs du bien.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ▷ *Bien de Giffen* ▷ *Effet de substitution* ▷ *Effet prix* ▷ *Élasticité* ▷ *Élasticité croisée* ▷ *Élasticité revenu* ▷ *Élasticité des exportations* ▷ *Élasticité des importations*

Élasticité prix croisée

Soit deux biens *a* et *b*, l’élasticité prix croisée exprime la variation relative de la demande du **bien** *a* en fonction de la variation relative du **prix** du bien *b*.

$$e_{Qa/Pb} = \frac{\Delta Qa / Qa}{\Delta Pb / Pb}$$

– Une élasticité croisée positive signifie que l’on est en présence de **biens substituables**. Par exemple, une augmentation du prix du café entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de la quantité demandée de thé.

– Une élasticité croisée négative signifie que ce sont des **biens complémentaires**.

– Une élasticité croisée nulle signifie que les deux biens sont indépendants.

► *Consommation et épargne* ▷ *Effet de substitution* ▷ *Effet prix* ▷ *Élasticité* ▷ *Élasticité prix* ▷ *Élasticité revenu* ▷ *Élasticité des exportations* ▷ *Élasticité des importations*

Élasticité revenu

L’élasticité revenu désigne la sensibilité de la **consommation** à une variation du **revenu**. Elle se calcule en faisant le rapport entre la variation relative de la consommation d’un **ménage** et la variation relative du revenu du ménage considéré.

$$e = \frac{\Delta C / C}{\Delta R / R}$$

Le résultat donne une estimation de la variation de la consommation consécutive à une variation du revenu : une l'élasticité de 2, exprime qu'une hausse du revenu de 10 % devrait entraîner une augmentation de 20 % de la consommation d'un **bien**.

⇒ Sauf cas particulier (**biens inférieurs**), l'élasticité revenu est positive.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ► *Revenu* ▷ *Bien de Giffen*
 ▷ *Bien inférieur* ▷ *Bien normal* ▷ *Bien supérieur* ▷ *Effet revenu* ▷ *Effet Veblen* ▷ *Élasticité croisée* ▷ *Élasticité prix* ▷ *Élasticité des exportations*
 ▷ *Élasticité des importations* ▷ *Loi d'Engel*

Embargo

Au sens moderne du terme, l'embargo est synonyme de boycottage. Il désigne l'interdiction, totale ou partielle, des **importations** et **exportations** en provenance et à destination de certains États. Dans un sens plus restrictif, il ne vise que les exportations à destination de certains États. Il résulte d'une décision prise soit par un organisme international (l'ONU à l'encontre de l'Irak en 1990), soit par un État.

⇒ L'embargo se distingue du blocus car il n'implique pas de rupture des communications maritimes.

⇒ À l'origine, le terme « embargo » désigne une mesure consistant à immobiliser temporairement les navires de commerce étrangers.

► *Commerce international* ▷ *Politiques commerciales*

Empirisme

L'empirisme est une conception épistémologique, défendue notamment par F. Bacon (1561-1626) et D. Hume (1711-1776), selon laquelle nos connaissances ont comme unique source nos perceptions et nos sensations.

Les empiristes accordent donc un primat aux faits, ils s'opposent au **rationalisme**.

⇒ Au sein du courant empiriste, certains auteurs reconnaissent cependant le rôle actif du sujet connaissant dans la construction du savoir.

⇒ Il ne faut pas confondre l'empirisme avec la nécessaire confrontation aux faits qui caractérise toute démarche scientifique.

► *Épistémologie économique* ▷ *Positivisme* ▷ *Positivisme logique*
▷ *Rationalisme critique*

Emploi

L'emploi est défini par D. Gambier et M. Vernières comme la « combinaison des éléments sociaux et juridiques qui institutionnalisent la participation des individus à la production de biens et services socialement valorisés ». J. Freyssinet précise pour sa part que la notion d'emploi renvoie à celle de travail rémunéré. L'étude des **normes d'emploi**, des règles et des **institutions** est au cœur de l'analyse de l'emploi. Au sens du **Bureau international du travail** (BIT), l'emploi regroupe l'ensemble des personnes ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la semaine précédant l'enquête (en France, les enquêtes emploi sont menées par l'INSEE). Cette définition est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population qui elle, concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. La notion d'emploi au sens du BIT est donc plus extensive que celle au sens du recensement de la population.

⇒ Il est important de distinguer l'emploi ainsi défini du poste de travail qui identifie, à un moment donné, la place occupée par le travailleur dans le processus productif.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Normes d'emploi* ▷ *Travail*
▷ *Travail décent*

Emploi atypique

▷ *Formes particulières d'emploi*

Emploi précaire

▷ *Formes particulières d'emploi*

Emploi typique

On appelle emploi typique (ou emploi type) l'**emploi** tel qu'il résulte, après la Seconde Guerre mondiale, de la législation, des conquêtes syndicales et des modes de gestion de la main-d'œuvre.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- c'est un emploi salarié ;
- le lien entre l'employeur et le salarié est ferme : il s'agit d'un statut, d'un contrat sans limitation de durée, s'intégrant le plus souvent dans des **conventions collectives** ;
- il est stable ; il s'intègre le plus souvent dans un système de promotion ;
- c'est un emploi à temps plein ; c'est le vecteur principal d'identification et d'intégration sociale de l'individu ;
- il relève d'un seul employeur, et s'exerce sur un lieu de travail spécifique.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Emploi atypique* ▷ *Salariat*

Emplois-ressources

▷ *Équilibre emplois-ressources*

Employabilité

L'employabilité désigne la probabilité pour un **chômeur** de trouver un **emploi**. Elle décroît avec l'âge des chômeurs et la durée du **chômage**. Elle croît avec la **qualification**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage longue durée*
▷ *Hystérésis*

Empreinte écologique

L’empreinte écologique est une mesure de l’impact des activités humaines sur les écosystèmes et la planète. Pour l’**Organisation de coopération et de développement économique**, il s’agit de la « mesure en hectares de la superficie biologiquement productive nécessaire pour pourvoir aux besoins d’une population humaine de taille donnée ». Plusieurs mesures existent, mais toutes sont fondées sur une conversion en équivalent-surface (hectares) des ressources nécessaires à un individu, à une activité, à une ville ou un pays pour produire les biens et services consommés et absorber ses déchets. Plus l’empreinte écologique croît, plus on s’éloigne d’une **soutenabilité** du développement.

Le terme d’empreinte écologique s’inscrit dans la dynamique du Club de Rome (1972), elle émerge avec la Conférence de Rio (« Sommet de la Terre ») en 1992 et elle a été largement diffusée au Sommet de Johannesburg en 2002 pour sensibiliser aux priorités d’un **développement durable**.

► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ► *Mondialisation*
▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Normes environnementales* ▷ *Ressources naturelles*

Encadrement du crédit

L’encadrement du crédit est une technique de **politique monétaire** qui vise à contrôler la progression du volume des **crédits** accordés par les **banques**. L’encadrement du crédit, exercé par voie réglementaire, est considéré comme très efficace car il s’attaque à la source même de la **création monétaire**.

⇒ Les effets pervers de l’encadrement du crédit ont été critiqués : on considère notamment qu’il fait obstacle à la **concurrence** entre les banques et au financement des **entrepreneurs** les plus innovants.

⇒ Au cours des années 1980, la **déréglementation** bancaire et financière a entraîné l'abandon de l'encadrement du crédit dans la plupart des pays.

► *Monnaie* ▷ *Inflation* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Règle des 3D*
▷ *Réglementation*

Enclosures

Le mouvement de clôture des terres ou Enclosures a consisté pour les grands propriétaires anglais, à clore les parcelles de terre communales pour interdire la vaine pâture et accroître les rendements. Les lois d'enclosures (*Enclosure acts*) autorisées par le parlement anglais dès le XIII^e siècle, ont connu dans ce pays une accélération et une extension après 1760.

La reconnaissance de ce **droit de propriété** modifie les structures agraires : on passe d'un régime assis sur l'*openfield* (et ses servitudes collectives) au régime de l'« individualisme agraire » (M. Bloch).

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Économie publique* ▷ *Biens communs* ▷ *Gratuité (économie de la)* ▷ *Loi sur les pauvres* ▷ *Révolution industrielle* ▷ *Théorie des droits de propriété*

Endettement intérieur total (EIT)

L'endettement intérieur total est un **agrégat** large qui inclut l'ensemble des financements, (non compris les **actions**), des **agents économiques** non financiers résidents, obtenus soit auprès des **institutions financières monétaires** ou d'autres **intermédiaires financiers**, soit sur les **marchés decapitaux**, tant en France qu'à l'étranger.

L'EIT retrace donc l'encours de **dettes** de l'ensemble des agents non financiers, quelle que soit la procédure qui a conduit à leur endettement.

⇒ Ne pas confondre avec **agrégat monétaire**.

⇒ La Banque de France calcule cet agrégat pour l'économie française. La mise en place d'un agrégat comparable pour l'ensemble de la **zone euro** est à l'étude.

► *Monnaie* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Financement de l'économie*

Endettement international

L'endettement international d'un pays est égal à la somme des **créances** détenues sur ce pays par des **agents économiques** non-résidents.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ▷ *Dette du tiers-monde* ▷ *Dette souveraine* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Soutenabilité de la dette*

Engagements

Les engagements d'un **agent économique** sont les **dettes** qu'il a contractées et qu'il s'est engagé à rembourser.

En matière d'échanges extérieurs, les engagements sont le **stock** de dettes à l'égard des agents non-résidents.

▷ *Balance des paiements*

Enquête emploi

Née en 1950, l'enquête emploi de l'INSEE permet de mesurer l'**emploi** et le **chômage** au sens du **Bureau International du Travail** (BIT). Jusqu'en 2003 cette enquête était annuelle. Depuis le 1^{er} janvier 2003 elle est devenue trimestrielle et la collecte des données se fait en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Enrichissement des tâches

L'enrichissement des tâches désigne une forme d'**élargissement des tâches** au sein de l'**entreprise** en attribuant aux opérateurs certaines activités plus qualifiées qu'auparavant. On combine donc des tâches répétitives et peu motivantes avec des opérations plus nobles (préparation et réglage des machines, etc.).

⇒ Ce mode d'organisation du travail se développe à partir du milieu des années 1960. Il vise à répondre à la crise du **fordisme** en remettant partiellement en cause les principes de la division taylorienne du travail. Il s'appuie sur l'**automation**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Division du travail* ▷ *Équipe de travail semi-autonome* ▷ *Taylorisme*

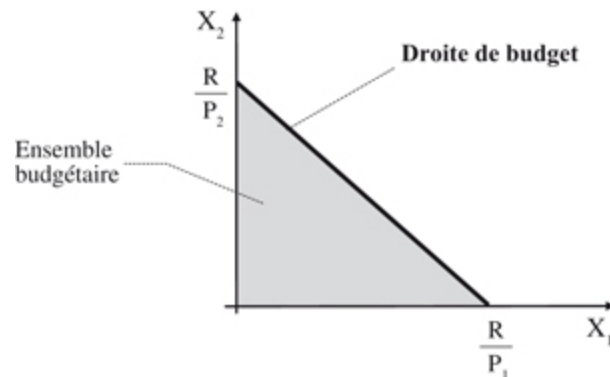
Ensemble budgétaire

En **microéconomie**, l'ensemble budgétaire du consommateur (ou du producteur) est constitué par l'ensemble des **paniers de consommation** (ou l'ensemble des combinaisons productives) accessibles pour des prix (p_1, p_2) des biens (ou des **facteurs de production**) et un revenu R donnés.

Il est formalisé par la relation :

$$p_1 x_1 + p_2 x_2 \leq R$$

Pour un consommateur, p_1 et p_2 représentent les prix unitaires respectifs des deux biens X_1 et X_2 , x_1 et x_2 représentent les quantités consommées des deux biens et R est le montant total que le consommateur peut dépenser.



► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ▷ *Contrainte de budget* ▷ *Droite de budget* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Équilibre du producteur*

Ensemble de production

Dans la théorie microéconomique du producteur, l'ensemble de production est constitué de l'ensemble de toutes les combinaisons de **facteurs de production** et de produits qui correspondent à un processus de production techniquement réalisable.

► *Marchés et prix* ▷ *Fonction de production*

Entente

▷ *Collusion* ▷ *Cartel*

Entrepreneur

L'entrepreneur est un agent économique qui dirige l'**entreprise**. Il peut être propriétaire ou non de l'entreprise. Il peut aussi être un dirigeant salarié, un **manager**. L'entrepreneur est souvent présenté comme la figure emblématique de l'esprit d'entreprise et du **capitalisme** car il assume le **risque** d'entreprise. Les **théories économiques** l'appréhendent néanmoins selon des optiques différentes.

Selon la **théorie néoclassique**, l'entrepreneur se caractérise avant tout par la **rationalité**, autrement dit l'objectif de maximisation du **profit**.

Pour Marx, la maximisation du profit par le capitaliste masque l'appropriation de la **plus-value** créée par les travailleurs.

D'autres auteurs insistent sur la prise de risques de l'entrepreneur : ainsi F. Knight (1921, *Risk, Uncertainty and Profit*) considère que si les salariés choisissent d'être dans un rapport de subordination à l'égard de l'entrepreneur, c'est en vue de lui transférer les risques liés à la vente du produit de leur travail.

La vision autrichienne de L. Von Mises (1881-1973) ou de F. Hayek (1899-1992), donne à l'entrepreneur un rôle de « réducteur d'ignorance » sur le marché en faisant émerger les préférences des agents. J. Schumpeter (*Théorie de l'évolution économique*, 1919) fait jouer un rôle différent à l'entrepreneur qui a des motivations plutôt extra-économiques, véritable capitaine d'industrie à la légitimité charismatique. Il n'est pas

nécessairement le propriétaire de l'entreprise mais il introduit l'**innovation**. La montée de la grande entreprise et des managers, la tendance à la routinisation de l'innovation qui l'accompagne, finissent par conduire au « crépuscule de la fonction d'entrepreneurs ».

Pour J. K. Galbraith, (*Le nouvel État industriel*, 1967), dans le cadre d'un capitalisme de grandes entreprises, l'entrepreneur est remplacé par la **technostructure**. Il n'a donc pas d'intérêt particulier à la maximisation du profit.

Au contraire selon la **théorie de l'agence**, si la logique propre de l'entrepreneur ne se confond pas avec celle de l'entreprise, il est possible de concilier et de rapprocher les points de vue des dirigeants de ceux des actionnaires qui ont une logique de **rentabilité** maximale.

► *Entreprise et système productif* ▷ Association ▷ Capitalisme entrepreneurial ▷ Capitalisme managerial ▷ Entreprise artisanale ▷ Entreprise individuelle ▷ Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ▷ Gouvernance d'entreprise ▷ Parties prenantes ▷ Petites et moyennes entreprises (PME)

Entreprise

L'entreprise est une unité économique dotée d'une autonomie juridique qui combine des **facteurs de production** (**capital** et **travail**) pour produire des **biens** économiques ou des **services** destinés à être vendus sur un **marché**.

► *Entreprise et système productif* ► Capital et investissement ► Marché et prix ▷ Coordination ▷ Efficience X ▷ Entreprise réseau ▷ Équilibre du producteur ▷ Hiérarchie ▷ Groupe d'entreprises ▷ Profit ▷ Rentabilité ▷ Société à responsabilité limitée ▷ Société anonyme ▷ Société de capitaux ▷ Société de personnes ▷ Valeur ajoutée



Entreprise et système productif

I. L'entreprise

L'entreprise est une unité légale de production de **biens** et **services**. Elle se différencie d'autres **organisations** économiques par certaines caractéristiques :

- elle opère sur des **marchés** pour réaliser sa production. Elle achète des **biens** et des **services** qui constituent sa **consommation intermédiaire** et loue des **facteurs de production**. Elle produit pour vendre. Elle se distingue donc de l'économie domestique et des **administrations publiques** qui relèvent de la **production non marchande** ;

- c'est une organisation relativement stable et structurée qui assure la **coordination** des comportements individuels dans un cadre hiérarchique. Elle se différencie par là d'un **marché** où la coordination est décentralisée et assurée par les prix ;

- elle a une autonomie de décision qui la différencie d'un établissement qui n'a pas d'autonomie juridique ;

- elle est le cadre de l'activité de l'**entrepreneur** qui se caractérise par son aptitude à prendre des **risques** et à réaliser des **innovations** dans une **économie de marché**.

La recherche du **profit** n'est pas une caractéristique inhérente à l'entreprise. En effet, des entreprises du **tiers secteur** (**coopératives**, mutuelle, **association**, etc.) ont une activité marchande, mais sans but lucratif. Certaines **entreprises publiques** sont à but non lucratif et d'autres peuvent réaliser des profits tout en étant chargées d'assurer des missions de **service public**. La recherche de la maximisation du profit est l'objectif caractéristique des entreprises capitalistes, mais cet objectif peut être combiné à d'autres (**pouvoir de marché**, prestige des dirigeants, survie de l'entreprise, etc.).

■ Diversité des entreprises

Au premier janvier 2012, selon l'INSEE, l'économie française comptait un peu plus de 3,5 millions d'entreprises (hors exploitations agricoles), qui forment un ensemble hétérogène.

- *La diversité des entreprises selon le statut juridique*

La diversité du monde des entreprises se manifeste d'abord par leur statut juridique. On distingue les **entreprises publiques** (un peu moins de 1 500 entreprises en France en 2011) des entreprises privées (3,5 millions d'entreprises) qui se différencient elles-mêmes entre **entreprises individuelles** et en entreprises sociétaires (50 % des entreprises françaises en 2011), qui elles-mêmes se différencient en **sociétés de personnes** (**sociétés en nom collectif**, coopératives), **sociétés de capitaux**, et des formes hybrides (**sociétés en commandite**). Le choix du statut juridique des entreprises privées dépend de plusieurs facteurs :

- la taille des **capitaux** à mobiliser. Par exemple, le statut d'entreprise individuelle convient au démarrage d'une activité mais la croissance accroît les besoins en capitaux et peut conduire au changement du statut vers la **société à responsabilité limitée** ou en **société anonyme** ;

- les contraintes juridiques. Chaque statut juridique conduit à une **réglementation** spécifique et donc à des obligations des propriétaires, notamment dans les rapports de pouvoir et les modalités de prise de décisions (par exemple, la présence ou non de **délégués du personnel**, d'un Comité d'entreprise, la signature de **conventions collectives**), ainsi qu'en cas de **faillite**. Le **risque** économique supporté par les propriétaires de l'entreprise a été atténué par le législateur avec la séparation du **patrimoine** de la société de celui des sociétaires avec la création de la société anonyme (en France, en 1867) puis avec l'**entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** (créée en 1985 en France). Le statut social et fiscal est plus avantageux pour les **auto-entrepreneurs** (statut crée en 2008 en France), sous

condition d'un chiffre d'affaire inférieur à un maximum fixé annuellement

- *La diversité des entreprises selon la taille*

La diversité des entreprises se manifeste aussi par la variété de leur taille mesurée par l'effectif employé, le **chiffre d'affaires**, la **valeur ajoutée**.

On différencie par exemple, dans l'**Union européenne**, les micro-entreprises (moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros), les petites entreprises (moins de 50 salariés et un chiffre d'affaires ou un total bilan inférieur à 10 millions d'euros), les entreprises moyennes (de 50 à 249 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros). Il est tenu compte des relations que les entreprises entretiennent avec les autres (entreprises autonomes, entreprises partenaires et d'entreprises liées afin de séparer les PME faisant partie d'un groupe des PME autonomes).

L'INSEE différencie les micro-entreprises et petites entreprises, des ETI (entreprises de taille intermédiaire qui ont entre 250 à 5 000 salariés), soit 13 % des entreprises françaises. En 2011, sur les 3,5 millions d'**entreprises** actives en France, seules 15 000 (0,4 %) emploient plus de 100 salariés. La grande majorité des entreprises est de taille modeste : 2,5 millions de **petites et moyennes entreprises** (PME) qui emploient près de 55 % des **actifs occupés** et réalisaient 34 % du chiffre d'affaires et 42 % de la valeur ajoutée.

Cependant, le pouvoir économique réel d'une entreprise n'est que partiellement appréhendé par sa taille dès lors qu'une entreprise peut contrôler financièrement d'autres entreprises. Les **groupes d'entreprises** s'organisent autour d'une maison-mère et de **filiales** (soit plus de 40 000 groupes en France en 2011), ils réalisent plus de 60 % de la valeur ajoutée et emploient plus de la

moitié des salariés (56 %). Les groupes d'entreprises peuvent avoir un pouvoir bien plus étendu en organisant la **sous-traitance** nationale et internationale (**décomposition internationale des processus productifs** et **externalisation internationale**).

■ Les théories de l'entreprise

● *L'entreprise en tant que producteur en concurrence pure et parfaite (CPP)*

Dans la **théorie néoclassique**, le **modèle** standard, l'entreprise est identifiée au producteur. Elle opère sur des marchés **en concurrence pure et parfaite (CPP)**. Elle combine les facteurs de production en vue d'obtenir un produit vendu sur un marché. Le producteur n'est pas propriétaire des **moyens de production**, il loue les services productifs du travail et du capital et en contrepartie distribue des revenus : un **salaire** aux travailleurs et le **profit** aux propriétaires du **capital**. Le producteur est rationnel, il dispose d'une information parfaite et n'a qu'un objectif : la **maximisation du profit**.

– Sur le marché des facteurs, toutes les techniques de production sont connues du producteur. Le prix d'acquisition des facteurs s'impose à lui en CPP et le volume de facteurs qu'il peut acheter est limité par sa **contrainte de budget**. Le producteur choisit la combinaison productive qui permet l'égalité entre le rapport des prix des facteurs et le rapport de leurs **productivités marginales**, en d'autres termes la **productivité marginale du travail** pondérée par son coût est égale à la **productivité marginale du capital** pondérée par son coût.

– Sur le marché des produits, le producteur est aussi **preneur de prix** en CPP. Sa **courbe d'offre** correspond à la partie croissante de son coût marginal. En équilibre concurrentiel, la quantité produite qui maximise son profit implique que le **coût marginal** soit égal au prix du marché (**recette marginale**).

Comme le fait remarquer W. Baumol (1959), l'entreprise est dans cette approche « un calculateur passif » qui réagit de façon mécanique aux changements imposés par les marchés, sans chercher à y exercer une influence (firme « automate »). La firme n'est aussi qu'une « boîte noire » dont le fonctionnement interne est opaque (on parle parfois de « firme-point »).

- *Diversité des entreprises en concurrence imparfaite*

En **concurrence imparfaite**, la variété des situations donne à la firme une capacité d'agir sur le prix, sur les quantités produites, sur la différenciation des produits dans les modèles de **duopole de Cournot** (1838), de **duopole de Bertrand** (1881), de **duopole de Stackelberg** (1934) et dans les situations intermédiaires entre la **concurrence** et le **monopole** dans les modèles de **concurrence monopolistique** développés dans les années 1930 (J. Robinson, 1933 et E.H. Chamberlin, 1933).

L'analyse empirique des marchés et des comportements des firmes développée par E.S. Mason (1938) et J.M. Clark (1940) puis J. Bain dans les années 60, conduit à prendre en compte les situations d'**oligopole**. Le modèle « Structure-Comportement-Performance » (SCP), enrichi dans les années 70, introduit des comportements stratégiques des firmes (**barrières à l'entrée**, collusion, **recherche-développement**, brevets, etc.).

- *La thèse managériale*

Dès 1932, **A. Berle et G. Means** (*The Modern Corporation and Private Property*) mettent en avant les conflits d'objectifs au sein de l'entreprise créés par la dilution du **capital social** de l'entreprise et la séparation entre les propriétaires (ou **actionnaires** de la société) et les **managers** salariés. Les actionnaires recherchent la maximisation du profit mais les managers qui disposant du pouvoir de décision, cherchent

maximiser leurs intérêts. La thèse de Berle et Means sera prolongée par J. Burnham (*L'Ère des organisateurs*, 1941), puis par J.K. Galbraith (1908-2006) qui met l'accent sur le pouvoir de la **technostructure**.

Ainsi, l'objectif de la firme est souvent la maximisation des ventes comme le montre W. Baumol (*Business behavior, value and growth*, 1959) : « Les salaires des hauts dirigeants apparaissent comme bien plus étroitement liés à l'échelle des opérations de la firme qu'à sa profitabilité ».

De manière plus radicale, H. Simon (Nobel d'économie, 1978) remet en question le réalisme du modèle néoclassique du choix rationnel en introduisant l'hypothèse de **rationalité limitée**. Pour l'entreprise, cela implique qu'elle ne peut pas disposer d'une connaissance complète de tous les choix possibles, des conséquences de ses choix, ou de la capacité à les calculer. La recherche d'un résultat satisfaisant (principe de satisfaction qui se substitue au principe de maximisation) est, selon H. Simon, la seule procédure qui permette de trouver un compromis entre les membres de l'organisation et d'aboutir à un consensus (**rationalité procédurale**).

● *L'entreprise et la complexité de l'organisation interne*

Dans l'optique de R.M. Cyert (1921-1998) et J.G. March (*A behavioral theory of the firm*, 1963), les firmes ne sont pas seulement composées de dirigeants et d'actionnaires mais d'une pluralité de groupes qui doivent coopérer, tout en défendant chacun leur propre intérêt. Dans cette théorie comportementaliste (« behavioriste »), l'entreprise se caractérise par un ensemble hiérarchisé d'objectifs, pécuniaires (profit, *cash flow*...) et non pécuniaires (carrières et statut des salariés, pouvoir et prestige des dirigeants...), elle doit en permanence effectuer des **arbitrages** pour satisfaire partiellement les intérêts des différents groupes qui la composent. Un « relâchement organisationnel » avec la nécessité d'une « réserve de gestion »

et un « budget discrétionnaire » (*managerial slack*), entre les mains des dirigeants est nécessaire pour négocier l'adhésion des salariés aux objectifs que se fixe finalement la firme.

Les analyses de H. Leibenstein (1922-1994), complémentaires des thèses comportementalistes, mettent en évidence l'importance de l'organisation. Des firmes, en apparence identiques (même composition de la main-d'œuvre, même technologie), parviennent à des résultats inégaux en termes de **productivité** du travail et de qualité des produits. La différence entre l'efficacité allocative du modèle néoclassique standard et l'**efficacité** incitative, conduit ainsi, Leibenstein à introduire un facteur « X », ou **efficacité X** pour expliquer les différences de performances de firmes comparables. Selon Leibenstein, l'efficacité incitative est créée par les « **conventions** » de salaires et de mode de rémunération, etc.

● *L'entreprise et ses frontières mouvantes : les théories néo-institutionnalistes*

Les **frontières de la firme** sont mouvantes pour R. Coase (prix Nobel d'Économie 1991). Dans un article célèbre, (« La nature de la firme », 1937), il définit l'entreprise comme une forme d'organisation économique efficace, alternative au marché. À l'intérieur de la firme, la coordination hiérarchique réalisée par l'entrepreneur se substitue à la coordination par les prix. Pourquoi existe-t-il des entreprises ? Pour Coase cela renvoie aux **coûts de transaction**. Tout recours au marché entraîne en effet des coûts qui peuvent être évités par la coordination hiérarchique. Tout accroissement de la taille de l'entreprise accroît les **coûts d'organisation**. La taille optimale de la firme correspond au point où le coût marginal de l'organisation interne est égal au coût marginal de transaction.

O. Williamson (prix Nobel 2009) prolonge (en 1975), l'analyse de Coase en s'appuyant sur l'hypothèse de rationalité limitée de H. Simon : les **agents économiques** ne peuvent pas définir à l'avance l'ensemble des obligations des partenaires selon les différentes

situations possibles lors des transactions (appréciation des résultats, mode de règlement des conflits, etc.). Les **contrats** sont donc incomplets. Williamson introduit également l'hypothèse de l'**incertitude** créée par le **risque d'opportunisme** des agents. Ce risque augmente les coûts de transaction sur les marchés (coût de négociation des contrats, coût de surveillance de leur exécution). Il incite donc à l'**internalisation** de la transaction. Mais ce risque baisse lorsque le nombre d'agents intervenant sur un marché est élevé (un vendeur peut être remplacé par un autre). Les frontières de la firme se modifient alors pour Williamson en tenant compte du degré de spécificité des **actifs** de l'entreprise et de la fréquence des transactions :

- tout **actif spécifique** qui ne peut pas être utilisé dans un autre emploi sans subir une forte dépréciation affecte la transaction marchande où il est mobilisé en créant une asymétrie entre partenaires (risque de « holdup »). Cela pousse à une internalisation si les transactions sont fréquentes. Par exemple, si une entreprise A achète des marchandises à une entreprise B et que cette marchandise nécessite une machine spécifique, une fois que l'entreprise B a acheté cette machine elle est dépendante de l'entreprise A (une perte de ce marché rend la machine inutile). L'asymétrie peut jouer en faveur de l'entreprise B si elle est la seule à pouvoir fournir l'entreprise A ;

- tout actif non spécifique pour un niveau d'**incertitude** donné, modifie les frontières de la firme en faveur d'une **externalisation** des activités vers le marché, quelle que soit la fréquence des transactions ;

- des structures de gouvernance hybrides, intermédiaires entre le marché et la hiérarchie, sont possibles avec une structure de gouvernance bilatérale (sous-traitance, **franchisage**, **partenariat**, **co-entreprise**), ou trilatérale avec arbitrage d'un tiers (règles de droit, expertise) pour que les deux parties puissent se prémunir de l'opportunisme avec des contrats de long terme lorsque les actifs sont spécifiques et les transactions peu nombreuses.

- *L'entreprise et ses compétences : les théories « cognitivistes »*

Le recours au marché ne s'explique pas seulement par la spécificité des actifs, mais aussi par les compétences requises par l'entreprise. O. Bouba-Olga (*Économie de l'entreprise*, 2003) regroupe sous ce terme la théorie des compétences d'E. Penrose et G. Richardson ainsi que la théorie évolutionniste de l'entreprise.

E. Penrose (*The Theory of the Growth of the Firm*, 1959), fondatrice de la théorie des compétences, définit l'entreprise comme un ensemble de ressources productives organisé dans un cadre administré. Sa fonction est d'acquérir et d'organiser ces ressources (matérielles, immatérielles, humaines), pour vendre avec profit des biens et des services sur le marché. Mais selon E. Penrose, les ressources ne sont pas assimilables aux facteurs de production. Ces derniers sont en fait des services rendus par les ressources. Mais comme les ressources ne sont pas parfaitement divisibles, elles ne sont pas épuisées par le niveau de production de l'entreprise. L'excès de ressources permet à l'entreprise de croître en fonction :

- des opportunités externes (potentiel de croissance par exemple) ;
- de l'image que se forge l'équipe managériale en fonction de l'histoire de l'entreprise.

G. Richardson (« The organisation of Industry », *The Economic Journal*, 1972) approfondit les analyses de Penrose en considérant que les activités de l'entreprise sont soit similaires (elles réclament des compétences semblables) soit complémentaires (elles participent au même processus de production sans mobiliser les mêmes compétences). Le profit potentiel n'est plus le seul facteur qui oriente la diversification : une entreprise peut évoluer vers :

- une intégration verticale lorsque les activités sont complémentaires et similaires ;

- une diversification cohérente lorsque les activités sont non complémentaires mais similaires ;
- une division du travail lorsque les activités sont complémentaires mais non similaires.

Le courant de l'évolutionnisme met l'accent sur les compétences accumulées par la firme au cours de son activité. Les hypothèses de maximisation du profit et de rationalité substantive ne sont plus au centre de la diversification des firmes. Cette approche centrée sur l'économie de l'**innovation**, initiée par R. Nelson et S. Winter (*An evolutionary theory of economic change*, 1982), considère que les compétences de la firme se construisent dans le temps à travers :

- des **effets d'apprentissage**. L'apprentissage est un processus cumulatif impliquant des compétences collectives et organisationnelles plus qu'individuelles et ouvrant sur de nouvelles opportunités dans les modes opératoires ;
- des **routines** qui conduisent à des connaissances cumulatives, en grande partie tacites et non transférables qui se modifient lentement et jouent un rôle déterminant dans la coordination des agents et la cohérence des décisions. Les routines favorisent une trajectoire spécifique de croissance. Néanmoins, des opportunités technologiques peuvent faire surgir des réorientations de l'activité principale vers certains actifs secondaires (complémentaires à l'activité principale).

● *L'entreprise et les systèmes d'incitation internes : la théorie de l'agence*

Selon l'approche initiée dans les années 1970, par A. Alchian et H. Demsetz, le marché est un mode d'allocation et de distribution des **richesses** plus efficace que la **firme** mais la contribution effective de chaque participant à une activité productive n'est pas toujours mesurable ce qui entrave une régulation efficace par les seuls **contrats** commerciaux. Le

recours à la firme permet d'éviter au moins partiellement les comportements de type **passager clandestin** dans la mesure où la firme met en œuvre des dispositifs de contrôle et d'**incitation**. Dans ce cadre d'analyse, le manager a pour fonction d'assigner des tâches aux autres participants qui deviennent de fait ses salariés, il établit des grilles de rémunérations pour les **contrats de travail**, il peut modifier la composition de l'équipe, et exerce une fonction de contrôle. Pour favoriser l'efficacité maximale de l'équipe, le manager doit y être incité en devenant créancier résiduel (il perçoit le revenu qui reste lorsque tous les autres apporteurs de facteurs ont été rémunérés), assorti d'un droit de vendre l'ensemble des droits de propriété qu'il détient. L'entreprise est alors un ensemble de **droits de propriété** et, il n'existe pas de différence de nature entre le contrat de travail qui relie le créancier résiduel aux salariés et le contrat commercial qui relie le fournisseur à ses clients.

Dans le prolongement de ces travaux, la **théorie de l'agence** développée par M. Jensen et W. Meckling définit la firme comme un nœud de relations contractuelles bilatérales (entre propriétaires et salariés, fournisseurs, clients, institutions financières créancières, etc.). L'entreprise n'est pas une alternative au marché (la question des frontières de la firme est non pertinente, dans cette théorie), mais une modalité particulière de relation marchande. Les contrats sont analysés comme des relations d'agence ou relation principal/agent. Jensen et Meckling adoptent l'hypothèse de contrats complets (l'avenir est probabilisable) et d'**asymétrie d'information** au bénéfice de l'agent. Les actionnaires (le principal) confient à l'agent la conduite des activités de la firme avec pour un objectif de création de valeur pour l'actionnaire, l'agent s'engage à honorer son contrat mais il peut dissimuler certaines informations. Il suffit de mettre en œuvre des dispositifs d'incitation pour que l'agent révèle son information et/ou adopte un comportement conforme à l'intérêt du principal. Le dispositif d'incitations est à la fois externe à la firme (**externalisation** de certaines activités, **faillite**, **Offre publique d'achat**, réputation sur le marché des

cadres dirigeants, etc.) et internes à la firme (contrôle du **conseil d'administration** par le **conseil de surveillance**, **stock-options**, etc.).

La **théorie des contrats** incomplets (TCI) développés par S. J. Grossman et O. Hart [1986], met l'accent avec le poids croissant des réseaux d'entreprises et sur l'incomplétude des contrats. Dans ce cadre, la **propriété** des actifs (par exemple la marque commerciale, les points de vente, etc.) joue un rôle incitatif dès lors que les niveaux d'efforts des contractants sont invérifiables et donc non contractualisables et que les deux parties ne peuvent s'engager *ex ante* de manière crédible sur le partage des flux de profit futur. Par exemple dans la relation de franchisage, le franchisé reçoit le droit d'utiliser la marque commerciale du franchiseur (il paie des frais de franchise) mais il peut bénéficier d'une extension du droit de propriété selon les cas :

- si le franchiseur ne peut qu'imparfaitement observer le comportement du franchisé (l'inverse pouvant aussi être simultanément vrai), pour inciter les franchisés à une adéquation entre leurs décisions et celles désirées par le franchiseur ;

- si l'effort du franchisé a un effet négligeable sur le profit courant mais un impact important sur les profits futurs, il est plus efficace de rendre le manager franchisé propriétaire de l'unité (il aura le droit de vendre son magasin avec la marque par exemple).

■ Stratégies des entreprises et concentrations

● *Les stratégies de l'entreprise et les facteurs de la concentration*

Les entreprises ne sont pas des acteurs passifs sur les marchés, elles peuvent influencer sur leur environnement. La concentration qui résulte d'une action volontariste de l'entreprise, est une action stratégique dont les objectifs sont pluriels :

– efficience productive dans les activités où les **coûts fixes** sont importants. La **concentration horizontale** est propice à l’obtention d’économies d’échelle mais une concurrence potentielle existe toujours. La possibilité d’intégration en amont et en aval par la **concentration verticale** ouvre la possibilité de raccourcir la chaîne de distribution et cela peut aller jusqu’au **trust** ;

– mobiliser de nouvelles ressources essentielles par exemple en matières de **recherche-développement** ou d’**innovation** (par exemple en rachetant une **start-up** pour un brevet important, une marque, etc.) ;

– l’efficience financière en accroissant un pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs, des clients, des partenaires financiers ou des pouvoirs publics ;

– réduire les risques par la **diversification** des activités (concentration conglomérale) ;

– favoriser le déplacement territorial des firmes vers les territoires offrant de nouveaux avantages concurrentiels (en termes de coûts salariaux, d’évasion fiscale, etc.).

Les stratégies des firmes peuvent conduire à un accroissement de leur taille par **croissance interne** (par les propres ressources de l’entreprise), par **croissance externe** (par **fusions** ou par **absorption**) ou à travers des réseaux d’alliances.

● *La grande entreprise et l’efficience*

Pour J.K. Galbraith (*Le nouvel État industriel*, 1967), la grande entreprise peut neutraliser la concurrence, et fausser le jeu du marché. Mais, pour un certain nombre d’économistes dans la voie tracée par J. Schumpeter (1883-1950), la tendance au monopole reste temporaire puisque le monopole est essentiellement lié à l’innovation qui permet l’entrée de nouveaux concurrents. Néanmoins, l’entreprise en développant une organisation bureaucratique, conduit au « crépuscule de la fonction d’entrepreneur ».

De nombreux auteurs ont montré que la grande entreprise peut être efficiente et réaliser des économies d'échelle. Pour l'historien A. D. Chandler (1918-2007), la firme moderne est « la forme d'organisation qui a répondu aux changements fondamentaux qui se sont produits dans la production et la distribution à la suite de l'apparition de nouvelles sources d'énergie et de l'application des connaissances scientifiques à la technologie industrielle ». L'entreprise moderne a permis une baisse des coûts ouvrant à la production et à la **consommation de masse**. Elle est le produit du développement de la **division du travail** fonctionnelle et hiérarchique et de l'importance croissante prise par l'appareil managérial pour assurer la **coordination** des activités en dehors du marché. Chandler (*La main visible des managers*, 1977), considère qu'aux États-Unis, deux types d'organisation se sont succédés :

- la forme en « U » (ou « unitaire ») de la fin du XIX^e siècle avait une structure hiérarchique pyramidale. Elle correspond à la firme fordiste qui produit des biens standardisés en grandes séries ;
- la forme « M » (ou multidivisionnelle) lui succède au cours du XX^e siècle. La firme se structure en divisions autonomes par régions ou pays ou par segments de production (Recherche et Développement, logistique, production, commercialisation, etc.).

• *Évolution des formes de la concentration depuis les années 1950*

Durant les « Trente Glorieuses », l'entreprise tayloro-fordiste connaît un accroissement de la taille des unités de production. Dans les ateliers d'assemblage, la **division du travail** conduit à des tâches limitées à quelques gestes élémentaires. Ce modèle donne des signes d'épuisement à la fin des années soixante. On observe, dans les pays développés, un renforcement de la grande entreprise de type congloméral dans les années 60-70. Mais ce type d'entreprise se heurte aux **déséconomies d'échelle** dues à une bureaucratisation excessive, à une mauvaise circulation de

l'information, à une faible réactivité face aux évolutions des marchés, à l'incompatibilité des **cultures d'entreprises** disparate notamment dans la croissance conglomérale.

La tendance des années 80-90 s'est traduite par un recentrage sur le cœur de métier des entreprises, et l'abandon des activités périphériques et des stratégies conglomérales. Le modèle japonais qui s'appuie sur le **juste à temps** devient une référence. M. Aoki (*Towards an Economic theory of the Japanese firm*, 1990) oppose la firme H (américaine) qui gère de façon flexible la main-d'œuvre selon les aléas du marché à la firme J (japonaise) où les relations sont stables, avec les travailleurs de l'entreprise, avec les sous-traitants et avec les actionnaires (relations de long terme mettant les managers à l'abri d'**offres publiques d'achat**).

Depuis la fin des années 1980, l'internationalisation des stratégies des firmes a été conduite avec des restructurations internes. Elle est le reflet de la compétition entre les territoires, de l'accroissement de la taille des marchés, de la révolution technologique (**nouvelle économie**) et de l'essor des marchés financiers. Les rachats d'entreprise sont un moyen d'étendre la taille de la firme à un niveau plus large que l'espace national. La constitution de **co-entreprises** (joint-venture) et les politiques d'alliance et d'accords se sont multipliées.

■ Mutations de l'entreprise et gouvernance

Le **gouvernement d'entreprise** (ou gouvernance d'entreprise ou *corporate governance*) désigne la manière dont l'entreprise est dirigée et contrôlée pour améliorer ses performances. Comme l'analysent M.C. Jensen et W.H. Meckling, (1976), le fait que le dirigeant soit aussi un actionnaire important dans l'entreprise a pour effet de réduire les conflits d'intérêts en réduisant l'asymétrie d'information avec les autres actionnaires, l'**aléa moral** et la **sélection adverse** dans les choix stratégiques de l'entreprise puisque le dirigeant a directement intérêt à maximiser la valeur des **actions**. Quand le **capital social** de

l'entreprise est dispersé entre un grand nombre d'actionnaires, ces derniers ne peuvent pas contrôler directement les activités du dirigeant et la gouvernance devient managériale (thèse de A. Berle et G. Means, 1932). Mais selon la théorie de l'agence, une structure de propriété plus dispersée, n'a un impact que sur l'accroissement des **coûts d'agence**. Pour la théorie de l'agence, la présence d'actionnaires importants comme les **investisseurs institutionnels**, qui ne participent pas directement à la gestion, est bénéfique car elle fait évoluer la structure de gouvernance vers plus d'efficacité. Elle implique une politique de rémunération incitative des managers.

Depuis les années 1980, l'essor des marchés financiers et l'internationalisation de l'actionnariat a eu tendance à accroître le poids des investisseurs institutionnels dans la gouvernance des entreprises avec une orientation vers un **capitalisme actionnarial**.

Au gouvernement d'entreprise anglo-saxon axé sur la **valeur actionnariale** (priviliégiant la création de valeur pour l'actionnaire) est opposée une gouvernance d'entreprise partenariale axée sur la création de valeur pour l'ensemble des **parties prenantes** (*stakeholder value*). Dans une économie de la connaissance, la mobilisation des compétences d'un grand nombre d'acteurs ne justifie plus que l'actionnaire soit privilégié. La théorie des parties prenantes considère que l'organisation de la constellation d'intérêts coopératifs et concurrents devient un atout concurrentiel pour les firmes. Elle peut s'inspirer des principes de la gouvernance des entreprises de l'économie sociale pour réconcilier la nécessaire **flexibilité du travail** et la valorisation du capital humain en élargissant l'horizon temporel de la gouvernance d'entreprise. Pour certains économistes, la refondation de l'entreprise est à l'ordre du jour (Segrestin et Hatchuel, 2012).

II. Le système productif

Un système productif peut se définir, selon la formule d'Y. Morvan (1991), comme un « ensemble structuré de tous les

agents économiques, simples ou complexes, qui créent des biens et/ou des services propres à satisfaire des consommations individuelles et collectives et qui participent ainsi à l'accroissement de la production ».

■ Économie industrielle et évolution des systèmes productifs

● *L'économie industrielle : la diversité des approches*

L'étude des systèmes productifs est au cœur de l'économie industrielle. L'approche mésoéconomique est centrée sur des agents et des catégories intermédiaires entre les unités élémentaires de la **microéconomie** (notamment les entreprises et les groupes d'entreprises) et les catégories de la **macroéconomie** et elle oriente les débats sur les politiques économiques à conduire (**politique de la concurrence, politique industrielle, politique d'aménagement du territoire, etc.**).

Plusieurs courants traversent l'économie industrielle :

- A. Marshall (1846-1924) a impulsé la réflexion sur l'existence d'économies d'échelle externes pour expliquer la décroissance continue des **coûts de production** ;

- l'**institutionnalisme** et l'école autrichienne ont apporté une réflexion sur la réglementation, le droit et les **contrats** ;

- les travaux de l'école de Harvard notamment E.H. Chamberlin (1899-1967), J. Bain (1912-1991), E.S. Mason (1899-1992) ont orienté la recherche plus empirique (modèle structure-comportement-performance) ;

- les travaux de l'École de Chicago et notamment ceux de G. Stigler (1911-1991) ont éclairé la demande de réglementation et la capture de **rente** par les groupes de pression ;

- la nouvelle économie industrielle (J. Tirole) est aujourd'hui marquée par la **théorie des jeux** et vise à rendre compte des comportements stratégiques des **organisations**.

- *Les facteurs d'évolution des systèmes productifs*

Les facteurs d'évolution des systèmes productifs peuvent être liés à :

- les transformations de l'offre. Dans une perspective schumpétérienne, le processus de **destruction créatrice** transforme le système productif « en détruisant continuellement ses éléments vieillissants et en créant continuellement des éléments neufs ». Les innovations sont ainsi au cœur de l'évolution économique avec des effets qui se propagent à tous les secteurs d'activité économique. Les innovations techniques s'articulent à des innovations sociales (réorganisation des méthodes de production et de distribution, ainsi que des modèles de gestion et d'organisation du travail) et l'accroissement attendu des gains de productivité peut s'étaler dans le temps (**paradoxe de Solow**) ;

- la dynamique de la demande et des structures de la **consommation**. La **loi** d'Engel explique en grande partie le déclin relatif de l'agriculture à travers un **effet revenu**. A. Young (1876-1929) a mis en relation dans les années 1920, la diversification des activités et l'approfondissement de la **division du travail**. La spécialisation selon une logique smithienne s'accompagne donc d'une diversification des branches et des **gains de productivité** élevés ;

- l'évolution du rôle des pouvoirs publics et en particulier de la politique industrielle (réglementation, commande publique, subventions, nationalisations, etc.) ;

- la compétition entre territoires. La localisation de la production est en perpétuel mouvement ; elle est soumise aux variations des coûts de production (produits primaires, travail, capital, transports...), mais aussi aux aléas des marchés mondiaux et aux stratégies des groupes multinationaux et des politiques économiques.

Les développements théoriques récents de l'économie géographique mettent l'accent sur l'existence d'**effets**

d'agglomération qui favorisent la coopération entre les fournisseurs de ressources (capital, travail, collectivités locales, consommateurs, etc.) et l'instauration de relations de confiance (conventions tacites qui vont bien au-delà du simple jeu du marché). Ces effets participent à la **croissance économique** et à la réalisation des objectifs nationaux (emplois, revenus, etc.). La dynamique de la création d'entreprises dépend en grande partie la densité des entreprises en un lieu donné (effets d'agglomération positifs) et les pouvoirs publics ont tendance à prendre des mesures incitant à favoriser la création d'entreprises et leur compétitivité (politique technologique, territoriale, fiscale, **politique de la concurrence**, etc.). Les relations entre les entreprises et les **pôles de compétitivité** sont également recherchées. Les technopoles cherchent ainsi à établir des relations durables entre formation, recherche et production. Elles favorisent la création d'entreprises innovantes en valorisant les résultats de la recherche.

La localisation sélective des firmes pèse sur les inégalités à l'intérieur d'un pays et entre les pays. Trois mécanismes sont à l'œuvre dans la concentration spatiale des activités et la création de **districts industriels** selon A. Marshall (1920) :

- le développement d'un marché du travail spécialisé ;
- l'extension d'un marché des biens intermédiaires spécialisés ;
- des effets de retombées technologiques (effets externes).

● *Les grandes tendances observées dans les pays développés*

Pour les pays développés, une tendance à la désindustrialisation des économies développées qui se caractérise par trois transformations :

- un recul de l'emploi industriel dans l'économie. En France, de 1980 à 2007, l'industrie a perdu 36 % de des effectifs (elle est passée de 5 327 400 emplois à 3 414 000). La majorité de ces pertes d'emplois a eu lieu dans l'industrie manufacturière (96 %). Les phases de plus forte croissance économique (au milieu des

années 1980 et au milieu des années 1990) correspondent à des phases de ralentissement dans la destruction d'emplois industriels ;

- un recul de la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB. Évaluée aux prix courants, elle est passée en France de 24 % à 14 % du PIB entre 1980 et 2007 ;

- une forte croissance du secteur des services marchands (en France, entre 1980-2007, leur poids en valeur dans le PIB est passé de 45 % à 56 % et l'emploi a augmenté de 53 %). Cette évolution résulte d'une part d'un effet revenu dans les économies développées (la hausse du revenu réel associée aux gains de productivité dans l'économie se traduit par une évolution de la structure de la demande défavorable à l'industrie au cours du temps), d'autre part le recours accru à l'externalisation de certaines tâches de l'industrie vers le secteur des services (le recours à l'externalisation représente 25 % de l'emploi dans l'industrie en 2007 contre 9 % en 1980.).

Le recul de l'emploi industriel apparaît ainsi plus limité lorsqu'il est corrigé de l'externalisation des activités industrielles. Ainsi, en France, l'emploi industriel est passé entre 1980 et 2007 de 22 % de la population active à 12 % mais si l'on tient compte de l'externalisation dans le secteur des services aux entreprises ces chiffres sont à réviser (ce serait alors 25 % en 1980 à 15 % en 2007).

Selon P. Artus (2010) « aux États-Unis et dans la zone euro, l'évolution la plus importante et la plus inquiétante est la baisse du poids de l'industrie dans l'économie. Elle implique en effet :

- la baisse de la qualification moyenne des emplois et des salaires ;

- le freinage des gains de productivité et de la croissance de long terme, donc, de plus, une difficulté accrue à réduire les taux d'endettement publics ou privés ;

- une difficulté plus grande pour équilibrer les balances commerciales et une dépendance plus grande vis-à-vis des émergents » ;

– l'internationalisation des systèmes productifs dans un certain nombre de branches avec une fragmentation internationale des processus productifs.

■ Politiques publiques et performances des systèmes productifs

● *Nationalisations, privatisations et compétitivité*

Les transformations du système productif sont marquées par les orientations des pouvoirs publics. Les formes de l'intervention publique peuvent être directes sur les firmes (colbertisme) ou jouer indirectement en agissant sur leur environnement. De nombreux points forts de l'industrie française sont le résultat du volontarisme passé. La notion de grands programmes a longtemps été au cœur de la politique industrielle française, par exemple dans l'aéronautique, l'industrie spatiale, le nucléaire civil ou les composants électroniques. Les **nationalisations** entre 1946 et 1982 ont favorisé l'extension du secteur public dans les secteurs jugés stratégiques. En 1981 les nationalisations touchent la sidérurgie, certains groupes industriels (Compagnie générale, Saint-Gobain, Pechiney, Rhône-Poulenc Thomson.) et financiers (Paribas et Suez).

Cette approche fondée sur le triptyque recherche publique/ entreprises publiques/ commandes publiques (par exemple dans le nucléaire, l'aéronautique et le domaine ferroviaire en France) a été remise en cause avec l'ouverture de l'économie à partir du milieu des années 1980. Dans la plupart des pays, la politique industrielle volontariste a reculé avec la mondialisation des stratégies des groupes industriels. La critique des interventions publiques conduite par l'économie de **l'offre** a participé au désengagement de l'État (réduction des **impôts** et des dépenses publiques, déréglementation, **privatisations**). Les règles de la construction européenne ont aussi impulsé l'inflexion plus libérale de la politique industrielle. Dans certains cas, on a même considéré que

la politique de la concurrence devait se substituer à la politique industrielle.

En France, le processus de privatisation engagé entre 1986 et 1988 a cherché à fournir aux **entreprises publiques** exportatrices les moyens de se procurer des ressources financières longues afin qu'elles puissent mener des stratégies plus offensives sur le marché intérieur unique. En outre, chaque privatisation participe au développement d'un actionnariat populaire propice à la restauration des fonds propres des entreprises. Les privatisations renforcent la concurrence et la transition d'une économie d'**endettement** à une économie de **marchés financiers**. De plus, les privatisations sont censées assainir les finances publiques en diminuant les dépenses inhérentes à la propriété du capital tout en réduisant la **dette publique** et avec elle, le **service de la dette** de l'État. Le mouvement de privatisation suspendu entre 1988 et 1993 reprend à cette date et se poursuit en fonction de considérations économiques et politiques (par exemple, Gaz de France a été privatisé en 2008). Fin 2011, en France, on compte 1498 entreprises publiques qui emploient 784 500 salariés.

● *Politique industrielle et performances économiques*

L'efficacité des politiques industrielles pour transformer le système productif ne s'évalue pas simplement par la croissance de la **compétitivité** de certains secteurs d'activité jugés les plus dynamiques et les plus porteurs. Comme le soulignait P. Krugman (*La mondialisation n'est pas coupable*, 1998), au niveau macroéconomique, la compétition entre États n'est pas de la même nature que celle qui oppose les entreprises. Pour une entreprise, la compétitivité résulte de choix établis en matière de technologie, de formation de la main-d'œuvre, de gestion et traduit la capacité à conserver ou augmenter les **parts de marché** face à la **concurrence**. Une entreprise non compétitive risque la **faillite**, ce qui n'est pas le cas d'un État. Une nation peu compétitive peut posséder des entreprises très

performantes ; elle peut dégager des excédents commerciaux, mais ces derniers ne sont pas nécessairement un signe de bonne santé économique. D'autres critères d'efficacité peuvent être élaborés selon l'horizon temporel retenu et selon la nature du compromis social et institutionnel. Selon M. Debonneuil, L. Fontagné (Rapport du CAE, 2003), la compétitivité d'une nation se définit par « la capacité à améliorer et accroître durablement le niveau de vie de ses habitants. » C'est aussi, selon la **Stratégie de Lisbonne** (2000), « des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale ».

La mondialisation et la montée en puissance des pays émergents ont ravivé la question des **délocalisations**. En France dès 1993, le sénateur J. Arthuis préconisait une réaction des pouvoirs publics pour donner aux entreprises les moyens de lutter contre la concurrence dans les secteurs de l'habillement, du cuir et du textile. Le thème de la démondialisation et d'un recours accru au protectionnisme est toujours présent dans le débat public.

Face à la pression concurrentielle qui résulte de la mondialisation, la spécialisation de l'économie sur le haut de gamme est centrale pour permettre aux pays anciennement industrialisés de résister à la concurrence par les prix. De point de vue, la position de l'Union européenne (et particulièrement de la France) s'est dégradée ces dernières années. P. Artus développe l'idée selon laquelle la France est « prise en sandwich » entre les pays spécialisés dans le haut de gamme et qui peuvent de ce fait salaires élevés du fait de leur compétitivité hors-prix et les pays à bas salaires qui produisent avec des gains de productivité importants des produits bas de gamme. La France, qui produit des produits de milieu de gamme avec des coûts salariaux relativement élevés est en difficulté face à la concurrence internationale.

La **politique de la concurrence** devrait intégrer une vision stratégique des restructurations industrielles afin de renforcer la compétitivité, alors que les autorités de la concurrence se limitent à

combattre les abus de position concurrente et à promouvoir une « concurrence libre et non faussée ».

Les politiques d'attractivité des territoires deviennent essentielles dans un monde où la mobilité des facteurs et les turbulences technologiques s'accroissent. Les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre en France dès les années 1960 (création de la DATAR en 1963) à travers le développement des infrastructures et l'octroi de subventions ou de dégrèvements fiscaux sur un périmètre géographique précis doivent être repensées en fonction des nouvelles formes d'attractivité des territoires (infrastructures, main-d'œuvre, marché intérieur, **services publics**...). La prise en compte des mécanismes internes et externes de création d'entreprise devrait être davantage prise en compte.

● *Politique industrielle et mondialisation*

Le rapport de O. Pastré et J.-H. Lorenzi (2005) souligne qu'un **avantage comparatif** reste toujours fragile. Le Royaume-Uni a dominé toute une génération d'innovations (vers 1790-1840), mais n'a pas su perpétuer cette dynamique durablement.

Les politiques visant à faire évoluer les spécialisations industrielles vers des secteurs de haute technologie sont au cœur des **politiques structurelles**. Le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) a formulé l'objectif de combler le retard de l'Europe en matière d'innovation et de faire de l'Europe un leader de l'économie de la connaissance. Il a incité les pays à prendre des mesures en faveur des innovations pour développer un espace européen de la recherche et de l'innovation, et élaborer un brevet communautaire. Ces objectifs n'ont pas été atteints et la Stratégie Europe 2020 les reprend pour l'essentiel.

J.-L. Gaffard (2005) et l'OFCE proposent deux révisions de la politique industrielle :

– la première consiste à accorder la priorité aux **pôles de compétitivité** pour tenir compte d'innovations tirées par le marché (modèle ascendant ou *bottom up*). L'État n'est plus qu'un acheteur parmi d'autres et a de moins en moins l'expertise technique et le pouvoir de marché lui permettant de dicter ses prescriptions. Les grandes structures de recherche (CEA, CNRS), les grands corps de l'État (Mines, Ponts...), les grandes directions de l'administration ont perdu de leur pouvoir. En conséquence, une réorientation vers des pôles de compétitivité et une agence de l'innovation industrielle peut favoriser l'effort d'investissement en R&D. L'innovation de variété peut s'appuyer davantage sur les PME par exemple pour le nucléaire de quatrième génération, l'automobile propre, l'aéronautique du futur, le TGV nouvelle génération, le mobile 4G, etc.) ;

– la seconde réorientation de la politique industrielle repose sur une redéfinition des modes d'intervention économique à l'échelle de l'Union européenne. En effet, la réalisation d'investissements importants favorise la diffusion des nouvelles technologies et rend possible un approfondissement des spécialisations intra-services ou intra-industrielles. Au contraire, un contexte de croissance faible est défavorable aux investissements en R&D et à la diminution du chômage. Les pôles de compétitivité peuvent n'être alors que des îlots d'innovation amplifiant le dualisme de l'appareil productif entre des activités innovantes et des activités de service qui ne peuvent pas être délocalisées. Cette nouvelle politique industrielle devrait s'appuyer sur un partenariat plus étroit entre les acteurs publics et privés dans la liaison recherche et industrie, entre grandes et petites et moyennes entreprises. Le lien entre formation supérieure-recherche et entreprises devrait être renforcé. En conséquence, la mise en œuvre d'une nouvelle politique de la recherche et de l'enseignement supérieur est nécessaire pour créer les coopérations nécessaires à l'irrigation de l'ensemble du tissu économique.

► *Commerce international* ► *Capital et investissement*
► *Comptabilité nationale* ► *Marché et prix* ► *Croissance*

économique ► Économie publique ► Intégration économique
► Mondialisation ► Économie et écologie ► Politique
économique ► Productivité ▷ Compte de résultat ▷ Équilibre du
producteur ▷ Internationalisation de la production ▷ Point mort
▷ Résultat brut d'exploitation ▷ Société à responsabilité limitée
▷ Société de capitaux ▷ Société de personnes

● Alberto T., Combemale P. (2010), *Comprendre l'entreprise. Théorie, gestion, relations sociales*, Armand Colin, « Cours ».

BAUDRY B. (2003), *Économie de la firme*, La Découverte, « Repères ».

BEAUJOLIN-BELLET R., SCHMIDT G., (2012) *Les restructurations d'entreprises*, La Découverte, « Repères ».

BOUBA-OLGA O. (2003), *L'économie de l'entreprise*, Le Seuil, « Points ».

BRESSY G., KONKUYT C. (2011), *Management et économie des entreprises*, Sirey, « Aide Mémoire ».

CAPRON M., QUAIREL-LANOISELEE F. (2008), *La responsabilité sociale d'entreprise*, La Découverte, « Repères ».

CHAPELLE K. (2009), *Économie industrielle*, Vuibert.

COMBE E. (2008), *La politique de la concurrence*, La Découverte, « Repères ».

CROZET M., LAFOURCADE M. (2010), *La nouvelle économie géographique*, La Découverte, « Repères ».

EYMARD-DUVERNAY F. (2004), *Économie politique de l'entreprise*, La Découverte, « Repères ».

GABSZEWICZ J. (2006), *La différenciation des produits*, La Découverte, « Repères ».

GABSZEWICZ J. (2003), *La concurrence imparfaite*, La Découverte, « Repères ».

LAZARIC N. (2010), *Les théories économiques évolutionnistes*, La Découverte, « Repères ».

PÉREZ R. (2009), *La gouvernance d'entreprise*, La Découverte, « Repères ».

RICHER X. (2006), *Économie de l'entreprise*, Hachette, « Les Fondamentaux ».

WIRTZ P. (2008), *Les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise*, La Découverte, « Repères ».

○ ARENA R., de BANDT J. (dir.) (1988), *Traité d'économie industrielle*, Economica.

GAFFARD J.-L., MOUKET S., MUSSO P., (2013), *Firmes, marchés et innovations*, La Documentation française.

GUELLEC D. (2010), *Économie de l'innovation*, La Découverte, « Repères ».

CARLTON D., PERLOFF J. (2008), *Économie Industrielle*, De Boeck.

COEURDEROY R. (2007), *Économie des organisations*, Vuibert.

CORIAT B., WEINSTEIN O. (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Le Livre de poche, « Références ».

GOMEZ P.-Y., KORINE H. (2009), *L'entreprise dans la démocratie. Une théorie politique du gouvernement des entreprises*, De Boeck.

FONTAGNÉ L., LORENZI J.H. (2005), « Désindustrialisation, Délocalisations », *Rapport du Conseil d'analyse économique n° 55*, La Documentation française.

HATCHUEL A., SEGRESTIN B. (2012), *Refonder l'entreprise*, Le Seuil, « La République des idées ».

LEVET J.-L. (2012), *Réindustrialisation, j'écris ton nom*, Fondation Jean Jaurès.

MARTI F., TROSA S., VOISIN A. (2006), *Les partenariats public-privé*, La Découverte, « Repères ».

MORVAN Y. (1991), *Fondements de l'économie industrielle*, Economica.

WEINSTEIN O. (2010), *Pouvoir, finance et connaissance. La transformation de l'entreprise capitaliste entre ^{xx}e et ^{xxi}e siècle*, La Découverte.

@ Principes de gouvernement d'entreprise. OCDE 2004 :
<http://www.oecd.org/dataoecd/32/19/31652074.PDF>

Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/default.asp>

Site du MEDEF : <http://www.medef.com/medef-corporate.html>

Site de l'Institut français du gouvernement d'entreprise :
http://www.ifge-online.org/ifge,accueil_accueil-fr.html

Site de la CGPME : <http://www.cgpme.fr/>

Site de l'ADDES (économie sociale) :
http://www.addes.asso.fr/rubrique.php3?id_rubrique=13

Site du Conseil d'Analyse économique : www.cae.gouv.fr

Site de la DATAR : www.datar.gouv.fr/

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site du Centre d'études prospectives et d'informations
internationales : www.cepii.fr

Site du Ministère de l'économie et des finances :
www.minefi.gouv.fr

Site du SESSI : www.industrie.gouv.fr/sessi

Site du Conseil de la concurrence : www.conseil-concurrence.fr

Site du Centre Cournot pour la Recherche en économie :
www.centrecournot.org

Site Europa :
http://europa.eu.int/comm/competition/index_fr.html

Quelques documents en ligne :

rapport du CAS sur la gouvernance d'entreprise et la
participation des salariés :

http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/09rapport_gouvernance-remise_officielle.pdf

Artus P., (2010) sur le déclin de l'industriel en Europe et aux États-Unis : <http://cib.natixis.com/flushdoc.aspx?id=53848>

DEMMOU A., (2010) « La désindustrialisation de la France » Site de la Direction générale du Trésor et de la politique économique

http://www.informetiers.info/upload_actu/pdf/12671951561267195156.pdf

Gaffard J.-L. (2005), « Vers une nouvelle politique industrielle », <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/lettres/269.pdf>

Entreprise artisanale

▷ *Artisanat*

Entreprise d'insertion

Une entreprise d'insertion est une **entreprise** dont la finalité est avant tout sociale car elle emploie des personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles, ou encore des personnes en situation d'exclusion. Ces entreprises se rencontrent en général dans les **secteurs d'activité** nécessitant une main-d'œuvre nombreuse (bâtiment, restauration, etc.). Elles proposent à leurs salariés un parcours personnalisé de requalification sociale et professionnelle, fondé sur la mise en situation de travail. L'entreprise est ainsi un outil de formation et d'insertion. Elle dispose de différentes aides de l'État comme un allègement des **charges sociales** patronales ou encore des aides liées au poste de travail. Aucune forme juridique n'est imposée à l'entreprise d'insertion.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Association* ▷ *Auto-entrepreneur*
▷ *Chômage* ▷ *Économie solidaire* ▷ *Société*

Entreprise d'investissement

Les entreprises d'investissement sont des personnes morales autres que les établissements de crédit qui ont pour profession habituelle de fournir à leur clientèle des **services d'investissement**.

⇒ Le statut des entreprises d'investissement résulte de la loi du 2 juillet 1996 relative à la modernisation des activités financières. Cette loi transpose en droit français une directive européenne de 1993. L'objectif est de regrouper sous un statut juridique unique les prestataires de services d'investissement afin de favoriser la **concurrence** (y compris au niveau européen) et de renforcer le contrôle de ces activités.

⇒ On trouve parmi les entreprises d'investissement des **sociétés de bourse**, des agents du **marché interbancaire**, des maisons de titres etc. On trouve aussi sous ce statut des sociétés qui se sont constituées afin d'assurer des transactions sur **valeurs mobilières** par Internet.

► *Monnaie* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Intermédiation financière*

Entreprise individuelle

L'entreprise individuelle est une **unité de production** dans laquelle une personne physique est à la fois propriétaire des capitaux et dirigeant d'entreprise (artisans, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles). Il y a confusion entre le **patrimoine** de la personne et celui de l'**entreprise**. La responsabilité y est pleinement assurée : elle est illimitée sauf pour la **société unipersonnelle** dans laquelle la responsabilité limitée comme les entreprises sociétaires.

Dans la **comptabilité nationale**, les entreprises individuelles (hors entreprises unipersonnelles) sont incluses dans le **secteur institutionnel** « ménage ».

► *Entreprise et système productif* ▷ *Auto-entrepreneur* ▷ *Entreprise artisanale* ▷ *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* ▷ *Entrepreneur* ▷ *Ménage* ▷ *Profit* ▷ *Risque*

Entreprise publique

L'entreprise publique est une **entreprise** placée sous le contrôle de l'État (ou d'une collectivité publique) qui peut y exercer une influence dominante en raison d'une participation majoritaire.

Les entreprises publiques appartiennent au **secteur marchand** et sont soumises au droit commercial dans leurs relations avec leurs clients (établissement public à caractère industriel et commercial, sociétés nationalisées, sociétés d'économie mixte).

Elles disposent d'une autonomie de gestion plus ou moins importante et se différencient des **administrations publiques** qui sont financées par voie budgétaire.

Certaines entreprises publiques sont, ou ont été, des **monopoles** (EDF, SNCF, etc.), mais certaines d'entre elles ont été privatisées (en France, depuis les années 1990 : Renault, Compagnie générale maritime, Assurance générale française, Banque française du commerce extérieur, la Compagnie française de navigation, etc.).

► *Entreprise et système productif* ► *Économie publique* ► *École des choix publics* ► *Nationalisation* ► *Privatisation* ► *Secteur public*

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée est un statut juridique d'**entreprise individuelle** créé en juillet 1985 et dérivé de celui de la **société à responsabilité limitée**. Dans une EURL, un seul propriétaire apporte le capital et sa responsabilité est limitée à son apport. Le **patrimoine** de l'entreprise est ainsi distinct de celui du propriétaire. Si la croissance de l'entreprise le nécessite, le **capital social** peut être augmenté et il est même envisagé la transformation de l'EURL en société à responsabilité limitée.

Si le statut de l'EURL protège en principe le patrimoine personnel de l'entrepreneur, en réalité, il est souvent exigé une caution personnelle. La situation du propriétaire d'une EURL est en fin de compte assez identique à celle d'un entrepreneur individuel classique, mais contrairement à ce

dernier, il doit apporter un capital initial, tenir une comptabilité plus rigoureuse et déposer ses comptes annuels au registre du commerce et des sociétés.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Auto-entrepreneur* ▷ *Société*

Entreprise réseau

L'entreprise réseau désigne un ensemble de relations entre plusieurs **entreprises** qui restent juridiquement indépendantes les unes des autres. Il s'agit de **partenariats** contractuels dans un ou plusieurs domaines (recherche, **production**, commercialisation, financement, etc.).

Les relations entre les entreprises sont des relations marchandes, mais ces relations sont néanmoins récurrentes et organisées dans le temps par des accords qui déterminent des droits et obligations réciproques pour les entreprises concernées. L'entreprise réseau représente ainsi une voie de coordination économique intermédiaire entre **marché** et **hiérarchie**.

► *Mondialisation* ▷ *Actif spécifique* ▷ *Économie de réseaux* ▷ *Effet de réseau* ▷ *Externalisation* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Opportunisme* ▷ *Sous-traitance* ▷ *Théorie des coûts de transaction* ▷ *Théorie de l'agence* ▷ *Théorie des contrats*

Environnemental Performance Index (EPI)

▷ *Indice de performance environnementale*

EONIA

L'EONIA (*Euro Overnight Index Average*) est une mesure du **taux du marché au jour le jour** sur le **marché interbancaire** de la **zone euro**. L'EONIA est la moyenne pondérée des **taux d'intérêt** pratiqués sur les prêts interbancaires au jour le jour. Il est calculé chaque jour par la Fédération bancaire européenne à partir d'une enquête auprès d'un panel représentatif de banques.

► *Monnaie* ▷ *Euribor* ▷ *Refinancement bancaire* ▷ *Repo*

Épargne

L'épargne est la fraction du **revenu** qu'un **agent économique** ne consomme pas immédiatement. L'épargne est un **flux** qui vient modifier la valeur du **patrimoine** (qui est un **stock**).

L'épargne nationale inclut l'épargne des **ménages**, des **entreprises** et des **administrations**.

⇒ Contrairement au sens courant, l'épargne ne correspond donc pas à la seule épargne placée (caisses d'épargne, acquisition d'actifs financiers...). Il existe une autre forme de l'épargne qui est la **thésaurisation**.

► *Consommation et épargne* ► *Croissance économique* ► *Capital et investissement* ► *Fluctuations et crises* ► *Monnaie* ► *Revenus* ▷ *Effet d'encaisse réelle* ▷ *Théorème d'équivalence Ricardo-Barro*

Épargne brute

Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), l'épargne brute est le solde du compte d'utilisation du revenu disponible ou du compte d'utilisation du **revenu disponible ajusté** :

– pour les **ménages**, l'épargne brute représente donc, la différence entre leur **revenu disponible** et leur **dépense de consommation**, ou bien, la différence entre leur revenu disponible ajusté et leur **consommation finale effective** ;

– pour les **sociétés non financières**, l'épargne brute est ce qui reste de l'**excédent brut d'exploitation** après le paiement des **impôts** sur le bénéfice, des **intérêts** et des **dividendes**.

► *Comptabilité nationale* ► *Consommation et épargne* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Comptes de secteurs* ▷ *Épargne nette*

Épargne contractuelle

L'épargne contractuelle est une modalité de l'épargne dans laquelle l'**agent économique** s'engage par **contrat**, à fournir un effort d'épargne d'un montant minimum sur une certaine période. Cet engagement assure à l'organisme collecteur un **flux** d'épargne relativement régulier qu'il rémunère par divers avantages (taux créditeurs plus élevés, accès à des prêts à taux plus favorables, bonification d'intérêt, etc.).

⇒ En France, les plans d'épargne logement, les plans d'épargne populaire (PEP) et certains contrats d'assurance-vie en constituent les formes les plus fréquentes.

► *Consommation et épargne* ▷ *Épargne financière* ▷ *Épargne liquide*
▷ *Taux d'épargne financière*

Épargne financière

L'épargne financière est la partie de l'épargne qui est placée dans des **actifs** financiers ou dans des **valeurs mobilières**. Elle se décompose en :

- épargne liquide (moyens de paiements et compte sur livrets) ;
- épargne placée en valeurs mobilières ;
- épargne contractuelle (assurance-vie, Plan d'épargne logement).

► *Consommation et épargne* ▷ *Épargne non financière* ▷ *Taux d'épargne financière*

Épargne forcée

L'épargne forcée désigne un renoncement à consommer imposé par divers moyens, aux **agents économiques** :

- l'**autofinancement** force les **actionnaires** minoritaires à affecter une partie du **profit** de l'**entreprise** à des **investissements** (et non pas à la distribution de **dividendes**) ;
- une hausse des **prix** se traduit par une baisse du **pouvoir d'achat**, la **consommation** s'en trouve réduite en terme réel, ce qui constitue un prélèvement forcé sur les consommateurs ;

L'épargne forcée résulte aussi d'une action imposée par les pouvoirs publics par le biais des **prélèvements obligatoires** (par exemple, pour développer un système de solidarité et de prévoyance sociale). L'épargne publique affectée à des programmes d'**investissement**, peut être considérée comme une épargne forcée (par exemple dans les économies **de type soviétique**).

⇒ Inversement, les pouvoirs publics peuvent, dans un environnement de rigueur budgétaire, chercher volontairement par des **incitations** fiscales, à faire baisser le **taux d'épargne** des **ménages** pour stimuler la **croissance économique**, comme ce fut le cas en France, en 2004.

⇒ L'opposition entre épargne forcée et l'épargne spontanée a été développée sur le plan théorique par certains auteurs de **l'école autrichienne**, notamment F. Hayek (1899-1992), pour rendre compte des crises économiques.

► *Consommation et épargne* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Effet d'encaisses réelles* ▷ *Inflation* ▷ *Placement* ▷ *Revenu arbitrage* ▷ *Surcapitalisation*

Épargne liquide

L'épargne liquide est la partie de l'épargne financière qui est placée à vue ou à très court terme, par exemple les comptes sur livret.

► *Consommation et épargne* ▷ *Épargne contractuelle* ▷ *Épargne financière* ▷ *Épargne spontanée* ▷ *Placement*

Épargne nationale (épargne globale)

L'épargne nationale est la somme de l'épargne des **ménages**, des **entreprises** et de l'**État**. Elle exprime la capacité de financement de la nation.

⇒ L'épargne de l'État est d'une autre nature que celle des autres **agents économiques** puisqu'il prélève des **impôts**, en consomme une partie sous forme de **dépenses publiques**. C'est la différence positive entre les recettes

fiscales et les dépenses budgétaires qui constitue l'épargne de l'État. Mais, un **déficit budgétaire** de l'État peut affecter l'épargne des autres agents.

► *Comptabilité nationale* ► *Consommation et épargne* ▷ *Compte d'utilisation du revenu*

Épargne nette

L'épargne nette représente l'épargne brute à laquelle on a retranché la **consommation de capital fixe**. Dans la comptabilité nationale, l'épargne nette d'un **secteur institutionnel** peut être positive ou négative.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Comptes de secteurs*

Épargne nette ajustée (ou épargne véritable)

L'épargne nette ajustée, ou épargne véritable (*genuine saving*), est égale à l'épargne **brute** moins la **consommation decapital fixe**, plus les **investissements en capital humain** (assimilés aux dépenses d'éducation), moins le prélèvement sur le **capital naturel** (réduction des **stocks** d'énergie, de minerais et de forêt, dommages causés par les émissions de CO₂).

L'épargne nette ajustée est un indicateur de **soutenabilité du développement** mis au point par la **Banque mondiale** pour exprimer la variation du **capital** économique, humain et naturel d'un pays à l'issue d'un cycle de **production**. Elle est exprimée en pourcentage du **revenu national disponible brut**.

► Capital et investissement ► Économie du développement
wDéveloppement durable wSoutenabilité faible wSoutenabilité forte

Épargne non financière

L'épargne non financière est la partie de l'épargne qui est affectée à l'acquisition de logements et de terrains. C'est un **flux** qui permet la

constitution d'un **patrimoine** non financier. Elle correspond à la **Formation brute de capital fixe** (FBCF) des **ménages** hors **entrepreneurs individuels**.

► *Revenus* ▷ *Épargne liquide* ▷ *Épargne financière* ▷ *Logement (service de)*
▷ *Patrimoine* ▷ *Placement* ▷ *Taux d'épargne financière* ▷ *Taux d'épargne non financière*

Épargne salariale

L'épargne salariale est une contribution versée obligatoirement par les **entreprises** de plus de 50 salariés. Cette épargne est bloquée pendant une certaine période (3 ans depuis 2006). L'**intéressement** est lui, facultatif.

Il existe plusieurs types d'épargne salariale : le plan d'épargne entreprise (PEE), le plan d'épargne inter-entreprises (PEI), et le Plan d'épargne retraite collectif (PERCO)...

⇒ Les mesures prises par les pouvoirs publics pour promouvoir l'épargne salariale visent à intéresser les salariés aux résultats de l'entreprise. De leur côté, les entreprises sont incitées à émettre des **actions** pour leurs salariés, pour un montant équivalent au coût supporté (plan d'attribution d'actions gratuites, émission de **stock-options** ou **augmentation de capital** réservée aux adhérents d'un PEE).

► *Consommation et épargne* ► *Mondialisation* ▷ *Capitalisme actionnarial*
▷ *Épargne financière* ▷ *Patrimoine*

Épargne spontanée

L'épargne spontanée est celle qui résulte du libre comportement des agents. Elle découle soit d'un calcul économique soit d'un excédent involontaire du **revenu** sur la **consommation**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Arbitrage* ▷ *École autrichienne* ▷ *Épargne forcée* ▷ *Épargne liquide* ▷ *Épargne financière* ▷ *Patrimoine* ▷ *Placement*
▷ *Revenu arbitrage* ▷ *Revenu permanent*

Épargne véritable

▷Épargne nette ajustée

Épistémologie économique

L'épistémologie économique est la discipline qui se consacre à l'étude critique de la production et de la validation des connaissances en **sciences économiques**.

►Épistémologie économique ▷ Conjecture ▷ Économie politique ▷ Loi
▷Modèle ▷Paradigme ▷Réfutationnisme ▷Théorie ▷Vérificationnisme



Épistémologie économique

Selon A. Lalande, l'épistémologie est « l'étude critique des principes, des hypothèses et des résultats des diverses sciences, destinée à déterminer leur origine logique, leur valeur et leur portée objective ». S'il existe une épistémologie générale (proche de la philosophie des sciences), il existe aussi autant d'épistémologies que de disciplines scientifiques. L'épistémologie économique est donc la discipline qui se consacre à l'étude critique de la production et de la validation des connaissances en **sciences économiques**.

On distingue parfois l'épistémologie économique et la méthodologie économique. Cette dernière étudierait plutôt les techniques de recherche, les outils d'investigation (économétrie, techniques d'enquêtes, etc.) alors que l'épistémologie se consacrerait à une réflexion plus fondamentale sur le statut scientifique des connaissances économiques. En pratique, le terme « méthodologie » est souvent utilisé comme synonyme du terme « épistémologie ».

■ Épistémologie générale et épistémologie économique

L'épistémologie économique a puisé dans les réflexions des spécialistes de l'épistémologie générale ou de l'épistémologie

des sciences de la nature.

- *G. Bachelard et K. Popper*

G. Bachelard (1884-1962), dont les travaux ont surtout porté sur l'épistémologie de la physique, est un auteur fréquemment cité en épistémologie économique, notamment pour sa critique de l'**empirisme** : pour lui le « vecteur épistémologique » va du rationnel au réel. Le fait scientifique est « construit, conquis, constaté » et la connaissance scientifique s'élabore contre les idées reçues. Il faut donc opérer une « rupture épistémologique », franchir un « obstacle épistémologique » constitué par ce que l'on sait déjà (ou que l'on croit savoir), pour accéder à une meilleure compréhension du monde. La démarche scientifique ne consiste pas à partir des faits, mais à partir des problèmes. Dépasant le débat entre **empirisme** et **rationalisme**, Bachelard plaide pour une « épistémologie concordataire » reposant sur un « matérialisme rationnel ». Contre le **positivisme** et le **scientisme**, Bachelard considère que la connaissance scientifique est une connaissance approchée et que tout savoir scientifique doit être à tout moment reconstruit.

La contribution majeure de K. Popper (1902-1994) est sa critique de l'**induction**. Prolongeant les réflexions de D. Hume (1711-1776), Popper montre qu'il est impossible de fonder logiquement une proposition générale à partir d'une inférence inductive. Le fait d'avoir observé un très grand nombre de cygnes blancs, ne permet pas d'induire la proposition « Tous les cygnes sont blancs ». Cette approche remet en cause les démarches fondées sur la **vérification**. La confirmation d'une proposition par un grand nombre de vérifications, ne garantit pas la validité de cette proposition. Par contre, une proposition peut être réfutée (ou infirmée). Pour Popper, une proposition est scientifique si elle est réfutable, c'est-à-dire si l'on peut réaliser (ou au moins concevoir) une expérience ou une observation susceptible de montrer que la proposition est fausse. Le travail des scientifiques consiste donc à

formuler des **conjectures** et à les soumettre à des épreuves de **réfutation**. Les conjectures qui résistent à ces épreuves constituent un savoir scientifique qui a un caractère à la fois inachevé et provisoire.

- *I. Lakatos et Th. Kuhn*

I. Lakatos (1922-1974) considère que l'approche de Popper ne rend pas compte de la réalité du travail des scientifiques et qu'elle a un caractère trop normatif. Pour Lakatos, l'activité scientifique s'organise au sein de **programmes de recherche scientifiques** qui sont un ensemble de **théories** autour d'un **noyau dur** et d'une **ceinture protectrice**. Les savants qui travaillent dans le cadre d'un programme de recherche ne soumettent à réfutation que les propositions qui figurent dans la ceinture protectrice. Lakatos considère par ailleurs que même si, à un moment donné, un programme de recherche peut être dominant, l'histoire des sciences montre que plusieurs programmes de recherche existent simultanément au sein d'une même discipline. Parmi les programmes de recherche, certains sont progressifs, c'est-à-dire qu'ils mettent en évidence des faits nouveaux et/ou qu'ils rendent compte de façon plus satisfaisante de faits anciens, d'autres sont régressifs (ou dégénératifs) et se contentent d'illustrer des propositions déjà démontrées.

L'œuvre de Th. Kuhn (1922-1996) se situe aussi dans la mouvance de K. Popper. Pour Kuhn, l'histoire des sciences voit se succéder des périodes de **science normale** et des périodes de **révolutions scientifiques**. Une période de science normale est caractérisée par le fait qu'il existe, dans la discipline considérée, un **paradigme** au sein duquel travaille la communauté scientifique : celle-ci ne cherche donc pas à réfuter ce paradigme, mais à en améliorer la cohérence interne et la portée **heuristique**. L'apparition d'un certain nombre d'anomalies dont le paradigme ne peut rendre compte conduit à une période de révolution scientifique au sein de laquelle s'affrontent différents paradigmes

alternatifs. L'un de ces paradigmes va finalement s'imposer et rallier autour de lui une proportion croissante de la communauté scientifique ce qui conduit progressivement à une nouvelle période de science normale.

Les problématiques de ces auteurs offrent un cadre de débat aux économistes à propos de l'épistémologie de leur discipline : le critère de réfutabilité est-il pertinent en sciences économiques ? Peut-on parler de révolution scientifique dans l'histoire de la pensée économique ? Quels sont les paradigmes (ou les programmes de recherche) qui caractérisent la science économique ?

■ Le statut scientifique de la science économique

● *Science économique et/ou économie politique*

On utilise aujourd'hui le plus souvent le terme « science économique ». À l'origine pourtant (chez les économistes classiques par exemple), on parlait d'**économie politique**. Certains auteurs considèrent que l'abandon du vocable « économie politique » est le symptôme d'un appauvrissement du discours économique qui négligerait l'histoire, les conflits d'intérêts, l'analyse du changement économique et social, pour se limiter à une approche permettant de « faire science » en imitant le modèle des sciences de la nature. Il ne faut sans doute pas accorder une importance excessive à cette querelle de vocabulaire. Certes des débats existent quant à l'objet et à la méthode de l'analyse économique, quant à la place des **doctrines économiques** par rapport aux **théories** économiques, mais ces débats ne peuvent se limiter au choix d'un terme plutôt que d'un autre.

Cependant, la création en 2009 en France d'une Association française d'économie politique à côté de l'Association française de sciences économiques, montre que l'opposition entre les deux

termes a toujours une portée symbolique, les partisans de l'hétérodoxie ayant tendance à privilégier l'économie politique.

- *Les sciences économiques et la visée scientifique*

En 1970, W. Leontiev (1905-1999) pouvait écrire « La science économique est actuellement au faîte de son prestige intellectuel et de sa popularité », (*Essais d'économie*). Il n'en va plus de même aujourd'hui. La portée scientifique de la science économique est fréquemment mise en cause.

On conteste tout d'abord l'impérialisme du discours économique que l'on identifie à une « pensée unique » cherchant à justifier « scientifiquement » le règne sans partage du **marché**. On critique les économistes pour leurs erreurs de prévisions et pour leur incapacité à proposer des solutions aux grands problèmes de l'heure. On dénonce l'abstraction du savoir économique et son incapacité à rendre compte du réel.

Toutes ces critiques reposent largement sur une méconnaissance de ce qu'est l'activité scientifique et sur une approche partielle de ce que sont les résultats produits par la science économique.

La connaissance scientifique (en économie comme en toute autre discipline) n'est jamais une vérité définitive, mais une connaissance approchée. Un **modèle** ou une théorie ne sont pas une reproduction de la réalité, mais une « machine » à poser des questions. Une théorie doit donc être jugée en fonction de la pertinence des questions qu'elle pose et non en fonction de sa « ressemblance » avec la réalité. Par exemple, le modèle d'équilibre général de **concurrence pure et parfaite** n'est pas « réaliste » : les marchés réels ne sont pas parfaitement concurrentiels. Mais le modèle permet précisément de repérer les écarts entre la réalité et le modèle et de construire une typologie des marchés (**monopole, duopole, monopsonie...**). Par ailleurs, un modèle ne vise pas à démontrer la supériorité de tel ou tel **système économique**, il permet de tester des **hypothèses**, de préciser dans

quelles conditions un énoncé peut être considéré comme valide. Par exemple, la majorité des travaux de recherche ont contribué à montrer que les conditions nécessaires pour atteindre un équilibre général de concurrence pure et parfaite qui soit aussi un optimum sont très restrictives et que la stabilité d'un tel équilibre ne peut pas être démontrée (dans l'état actuel de nos connaissances). Le programme de recherche néoclassique, loin de justifier le recours sans limite à la **régulation** par le marché, montre qu'une telle régulation n'est possible que dans des conditions qui ne sont jamais réunies dans la réalité. Enfin, nombre de critiques adressées à l'analyse économique portent sur un état dépassé ou sur une version abusivement vulgarisée de la **théorie économique**. Par exemple, s'il est vrai que le modèle walrasien de base repose sur l'hypothèse d'**information** parfaite des **agents économiques**, de très nombreux travaux récents portent sur l'information imparfaite, sur l'existence d'**asymétries d'information**, sur la prise de décision dans l'**incertitude**...

Dans cette optique, l'interprétation scientiste de la science économique (qui considère qu'il existe une vérité absolue et définitive en matière économique) aussi bien que le relativisme (qui nie la production de savoirs scientifiques en économie) sont contestables. Il est préférable de privilégier une posture plus modeste consistant à considérer que l'analyse économique s'inscrit dans une « visée scientifique » telle qu'elle est définie par G.G. Granger :

- la science est « visée d'une réalité » ;
- la science « vise les objets en vue de décrire et d'expliquer, non directement d'agir » ;
- la science a « un souci constant des critères de validation ».

● *Science économique et sciences sociales*

On oppose parfois la science économique aux sciences sociales. Cette opposition n'est guère pertinente, dans la mesure où la

science économique (comme la sociologie, la psychologie sociale, l'ethnologie...) est une science sociale. Les sciences sociales, comme les sciences de la nature, sont marquées par un processus de spécialisation qui conduit à un découpage disciplinaire de plus en plus fin. Certes, le social forme un tout inextricablement économique, politique, religieux, etc., mais chaque discipline se dote de son propre point de vue, découpe et construit son objet. L'institution familiale, par exemple, peut être étudiée par le sociologue, par l'économiste (travaux de G. Becker notamment), par le politologue (étude des politiques familiales). Il n'y a donc pas des faits économiques par nature étudiés par la science économique et des faits sociaux étudiés par les autres sciences sociales. Il existe bien une totalité sociale, mais chaque discipline, y compris les sciences économiques, contribue à en rendre compte, chacune de son point de vue spécifique.

Les sciences sociales obéissent aussi à une logique d'hybridation : des disciplines nouvelles surgissent à l'intersection de deux ou plusieurs disciplines existantes afin de construire un point de vue spécifique. La sociologie économique, l'**économie géographique**, l'histoire économique, sont les résultats de tels processus d'hybridation.

■ L'objet et la méthode de la science économique

● *La tradition classique*

Adam Smith (1723-1790) a donné une définition de la discipline qui est souvent citée : « L'économie politique, considérée comme une branche des connaissances des législateurs et de l'homme d'État, se propose deux objets distincts : le premier, de procurer au peuple un revenu ou une subsistance abondante, ou, pour mieux dire, de le mettre en état de se procurer lui-même ce revenu ou cette subsistance abondante ; le second, de fournir à

l'État ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public : elle se propose d'enrichir à la fois le peuple et le souverain ! » (*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776).

Pour J. B. Say (1767-1832), l'économie politique est la science qui « enseigne comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses qui satisfont aux besoins des sociétés. » (*Traité d'économie politique*, 1803). Say considère qu'il faut partir des faits (à l'exemple de la physique), cependant son empirisme est nuancé. Il affirme par exemple : « Et qu'est-ce que la pratique sans la théorie, c'est-à-dire l'emploi des moyens sans savoir pourquoi ni comment ils agissent ? Ce n'est qu'un empirisme dangereux, par lequel on applique les mêmes méthodes à des cas opposés qu'on croit semblables, et par où l'on parvient où l'on ne voulait pas aller ». On considère généralement que c'est D. Ricardo (1772-1823) qui inaugure une nouvelle tradition épistémologique en économie dans *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817). Mais ce sont les membres de l'école ricardienne qui vont expliciter cette méthode et la systématiser. Les contributions essentielles sont celles de N. W. Senior (1790-1864), J.-S. Mill (1806-1873), J.E. Cairnes (1823-1875), H. Sidgwick (1838-1900) et J.N. Keynes (1852-1949).

Cette tradition épistémologique ricardienne est résumée ainsi par M. Zouboulakis : « une approche objective des phénomènes sociaux, un type particulier de construction d'un objet économique autonome à l'intérieur du champ social, et une méthode de recherche en trois étapes qui combine l'explication déductive avec des modes inductifs, pour l'établissement des hypothèses et la vérification des résultats », (*La science économique à la recherche de ses fondements*, 1993).

Les ricardiens proposent en effet une « méthode déductive enrichie ». Ils refusent le dualisme (c'est-à-dire l'opposition entre sciences de la nature et sciences sociales), mais ils considèrent que la science économique doit construire sa propre méthode sans imiter la physique ou la biologie. Cette méthode consiste à

encadrer une démarche déductive (qui joue un rôle décisif) par des démarches inductives. En amont pour circonscrire les faits auxquels l'économie politique s'applique, en aval pour vérifier les énoncés en les confrontant aux faits.

- *Marx et la dialectique*

Pour K. Marx (1818-1883), il s'agit avant tout de fonder une critique de l'économie politique, car le discours des économistes de son temps lui semble lié aux idées et aux intérêts de la bourgeoisie. Pour autant, Marx souligne la contribution scientifique importante des grands auteurs classiques (Smith, Ricardo), il critique par contre très sévèrement ceux qui, loin de faire progresser la science, n'expriment que leurs convictions idéologiques. Cette critique vise les libéraux (F. Bastiat ou J.-B. Say), mais aussi les socialistes utopistes (P.J. Proudhon, S. de Sismondi...).

Pour Marx, il s'agit d'approfondir les acquis scientifiques des classiques (théorie de la **valeur travail**) en poussant leur logique jusqu'à ses conséquences ultimes (théorie de l'**exploitation**) et de s'appuyer sur une méthode dialectique héritée de Hegel mais affranchie de son idéalisme. Le **matérialisme dialectique** (méthode scientifique générale) se traduit par le **matérialisme historique** dans l'étude des **modes de production**.

Marx adopte par ailleurs un point de vue holiste, pour lui il faut partir de la totalité sociale, pour en comprendre les composants et la dynamique.

Il accorde une grande importance à la dynamique historique : il n'existe pas de catégorie universelle ou éternelle, ni de **loi économique** valable en tout temps et en tout lieu. Critiquant R. Malthus, il affirme qu'il n'y a pas de loi de population en général, mais une loi de population propre à chaque mode de production. La surpopulation dont parle Malthus, n'est pas une surpopulation

absolue, mais une surpopulation relative aux besoins en main-d'œuvre du **capitalisme**.

Marx critique aussi l'empirisme : pour lui, il faut partir des **concepts** généraux les plus abstraits pour construire progressivement un « concret pensé ». Contre les idées reçues positivistes en matière de méthode scientifique, Marx affirme qu'il faut « s'élever de l'abstrait au concret ».

Ce point de vue anti-empiriste repose sur le refus par Marx de toute idée de vérité manifeste. Si le détour par la théorie est indispensable, c'est parce que, au-delà des apparences, il faut rendre compte de l'essence des choses : « Toute science serait superflue si l'apparence et l'essence des choses se confondaient. » (*Le Capital*, Livre III).

- *Walras et la tradition néoclassique*

L. Walras (1834-1910) distingue l'**économie pure**, l'**économie appliquée** et l'**économiesociale**. Pour lui, les diverses approches sont complémentaires. Il a d'ailleurs publié un ouvrage sur chacun des trois domaines, même si ce sont ses travaux d'économie politique pure qui ont surtout retenu l'attention des économistes. S'agissant de l'économie politique pure, L. Walras souligne qu'elle étudie des « types idéaux » et non la réalité empirique : « L'économie politique pure doit emprunter à l'expérience des types d'échange, d'offre, de demande, de marché, de capitaux, de revenus, de services producteurs, de produits. De ces types réels, elle doit abstraire, par définition des types idéaux, et raisonner sur ces derniers, pour ne revenir à la réalité que la science une fois faite, et en vue des applications. Nous aurons ainsi sur un marché idéal, des prix idéaux qui seront dans un rapport rigoureux avec une demande et une offre idéales. » (*Éléments d'économie politique pure*, 1874).

Il y a donc bien modélisation de la part de l'économiste. Le recours aux mathématiques (très contesté à l'époque par les

économistes libéraux français) est destiné, selon Walras, à assurer la rigueur des déductions effectuées.

V. Pareto (1848-1923) adopte pour l'essentiel le même point de vue. Pour lui, l'étude de l'économie politique peut se fixer trois buts : la recherche de recettes pour la vie pratique, la défense d'une doctrine visant à réaliser telle ou telle fin jugée souhaitable, et la recherche des lois qui régissent les phénomènes. Dans ce dernier cas le but est « exclusivement scientifique ; on veut connaître, savoir, sans plus » (*Manuel d'économie politique*, 1906). Comme Walras, Pareto insiste sur le fait que la science étudie des « phénomènes idéaux » : « Nous ne devons jamais juger de la valeur d'une théorie en recherchant si elle s'écarte en quelque manière de la réalité, parce qu'aucune théorie ne résiste et résistera jamais à cette épreuve » (*idem*). Contre les membres de l'école historique allemande, Pareto affirme que l'on peut définir des **lois** en économie. Il faut pour cela avoir recours à la méthode expérimentale, c'est-à-dire faire appel à l'observation et/ou à l'expérimentation. Mais, contre l'**empirisme**, il insiste sur le fait que « l'abstraction constitue pour toutes les sciences la condition préliminaire et indispensable de toute recherche ».

A. Marshall (1842-1924) donne une définition de la science économique qui s'inspire à la fois de l'approche classique et de l'approche néoclassique : « L'économie politique ou économique est une étude de l'humanité dans les affaires ordinaires de la vie ; elle examine la partie de la vie individuelle et sociale qui a le plus particulièrement trait à l'acquisition et à l'usage des choses matérielles, nécessaires au bien-être. Elle est donc d'un côté, une étude de la richesse, de l'autre, et c'est le plus important, elle est une partie de l'étude de l'homme » (*Principes d'économie politique*, 1890).

A. Marshall adopte un point de vue éclectique : « l'économiste doit être avide de faits, mais les faits par eux-mêmes n'apprennent rien ». Évoquant la querelle des méthodes en économie politique, il considère pour sa part que toutes les méthodes peuvent être utilisées si elles le sont de façon pertinente.

E. Malinvaud propose pour sa part, une définition synthétique : « L'économie est la science qui étudie comment des ressources rares sont employées pour la satisfaction des besoins des hommes vivant en société ; elle s'intéresse, d'une part, aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation des biens, d'autre part, aux institutions et aux activités ayant pour objet de faciliter ces opérations » (*Leçons de théorie microéconomiques*, 1986).

■ La querelle des méthodes en sciences économiques

La querelle des méthodes est présentée par l'économiste français A. Marchal (1907-1968) : « Déduire, c'est essentiellement tirer, par une chaîne de raisonnements logiques, les conséquences d'un principe. Induire, c'est remonter de l'observation des faits à une proposition générale. Entre ces deux méthodes, les économistes ont longtemps hésité. Si, par-delà les nuances et les détails, on retient seulement les grands courants de pensée, on se rend compte que ce conflit n'est autre que celui qui a mis aux prises l'école classique et l'école historique allemande » (*Méthode scientifique et science économique*, 1952).

● *L'école historique allemande*

Une des premières oppositions systématiques à l'école classique émane de F. List (1789-1846). Dénonçant le « cosmopolitisme » de l'école anglaise, il affirme la nécessité d'élaborer un « Système national d'économie politique » (titre de son livre de 1841). Derrière la contestation du **libre-échange** et de la domination britannique, c'est une divergence méthodologique qui s'exprime. Ce que List reproche aux économistes classiques anglais, c'est de tirer par déduction des conclusions qui se veulent universelles à partir d'hypothèses qui sont irréalistes. Par exemple, la théorie ricardienne des **avantages comparatifs** néglige la réalité nationale et raisonne comme si le globe ne

formait qu'une seule nation. Les conclusions tirées de cette hypothèse irréaliste (la suppression des **droits de douane**) ne sont donc pas recevables.

Une attaque plus systématique, et plus explicitement épistémologique, est formulée par la première école historique allemande : W. Roscher (1817-1894), puis K. Knies (1821-1898) et B. Hildebrand (1812-1878).

W. Roscher, dans son ouvrage *Précis d'un cours d'économie politique d'après la méthode historique* (1843), formule des critiques relativement modérées. Sans mettre en cause globalement les travaux de l'école anglaise, il affirme la nécessité de leur juxtaposer une analyse des faits historiques et de formuler les maximes que les gouvernements doivent suivre dans les différentes époques et les différentes nations. B. Hildebrand (*L'économie politique du présent et de l'avenir*, 1848) et K. Knies (*L'économie politique envisagée au point de vue historique*, 1853) contestent plus radicalement l'existence de toute loi universelle. Ils fixent à l'économie politique une mission de « description » de la réalité historique et de son évolution. Knies relance la polémique contre le « cosmopolitisme », pour lui, il existe un « esprit national » propre à chaque peuple. Il n'existe donc aucun principe général à partir duquel on puisse développer une méthode déductive.

La « jeune école historique », incarnée notamment par G. Schmöller (1838-1917), va se montrer encore plus critique à l'égard de l'école classique en contestant le rôle des mécanismes de marché, y compris sur le plan interne aux nations. Cependant, cette deuxième génération de l'école historique se montre favorable à un compromis sur le plan épistémologique en ne niant pas l'existence de **lois** et en reconnaissant l'importance de la théorie. A. Wagner (1835-1917), l'un des membres de cette école, formule la célèbre **loi de Wagner** à propos de la croissance de l'intervention économique de l'État.

- *L'école autrichienne*

Réagissant aux attaques des historistes, C. Menger (1840-1921) affirme le primat de la théorie : « Nous comprenons un phénomène concret d'une manière théorique en le reconnaissant comme un cas spécial d'une certaine régularité (conformité de loi) de succession ou de coexistence de phénomènes. » (*Recherches sur la méthode dans les sciences sociales et en économie politique en particulier*, 1883). Il souligne que toute tentative de décrire la réalité, de construire des typologies suppose une grille de lecture théorique. Menger développe des conceptions aprioristes qui sont reprises dans une large mesure par L. von Mises.

Selon L. von Mises (1881-1973), « Il faut étudier les lois de l'agir humain et de la coopération sociale, comme le physicien étudie les lois de la nature » (*L'action humaine*, 1949). En dépit de cette affirmation, qui vise à souligner l'ambition scientifique de la science économique, Mises est un partisan du dualisme méthodologique : les sciences de la nature se fondent, d'après lui, sur l'induction et l'expérimentation. La connaissance des activités humaines relève par contre de l'histoire ou de la **praxéologie**. L'histoire étudie des événements uniques et il n'est donc pas possible d'en tirer, par induction, des propositions générales concernant l'agir humain. L. von Mises, fidèle à la perspective autrichienne, s'oppose donc à toute fécondité de la « méthode historique ». La praxéologie est une connaissance *a priori*, elle repose sur l'introspection pour élaborer des propositions initiales à partir desquelles on déduit d'autres propositions qui constituent une connaissance exacte de la réalité. Pour Mises, « l'agir humain est nécessairement toujours rationnel ». Comme tous les hommes ont la raison en partage, l'introspection peut conduire à des propositions qui sont généralisables et qui peuvent servir de base à une connaissance déductive. La praxéologie est une connaissance de l'action, or toute action suppose un but à atteindre et des moyens pour réaliser cette fin. Mises propose de nommer **catallactique**, le sous-ensemble de la praxéologie qui se consacre à l'étude des comportements proprement économiques.

L. von Mises est aussi un défenseur de l'**individualisme méthodologique** : « Car une collectivité n'a pas d'existence et de réalité, autres que les actions des individus membres ».

La définition de L. Robbins (1898-1984) s'inscrit dans la tradition autrichienne : « L'économie est la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre des fins et des moyens rares à usages alternatifs » (*La nature et la signification de la science économique*, 1932)

■ La question du réalisme des hypothèses

Les **modèles** construits par la théorie économique reposent (comme tout modèle) sur un certain nombre **d'hypothèses**. Comment ces hypothèses sont-elles choisies ? Doivent-elles être réalistes ?

On dispose sur ce point de trois types de réponses :

1) Pour les tenants de l'**apriorisme** (en particulier l'école autrichienne), les hypothèses sont des propositions que nous connaissons par introspection, qui relèvent de l'évidence. Dès lors, les énoncés qui sont valablement déduits de ces hypothèses sont vrais et n'ont même pas besoin d'être vérifiés.

2) M. Friedman (1912-2006) repousse la conception a priori et adopte un point de vue conventionnaliste. Selon lui, une hypothèse n'a pas besoin d'être réaliste. Elle doit être jugée à partir des prévisions que le modèle permet de réaliser. Si un modèle formule des prévisions correctes, les hypothèses sur lesquelles il repose doivent être considérées comme validées. Friedman écrit : « Le seul test pertinent de la validité d'une hypothèse est la confrontation de ses prévisions avec l'expérience. L'hypothèse est rejetée si ses prévisions sont contredites (« fréquemment » ou plus souvent que des prévisions provenant d'une hypothèse alternative) ; elle est validée si ses prévisions ne sont pas contredites ; elle est considérée comme très fiable si elle a survécu à de nombreuses occasions d'être contredite. Les données

factuelles ne peuvent jamais « prouver » une hypothèse, elles peuvent seulement ne pas réussir à la réfuter... » (*La méthodologie de l'économie positive*, 1953). À la limite, pour Friedman, une théorie est d'autant plus féconde qu'elle repose sur des hypothèses irréalistes. En effet, une hypothèse considérée comme réaliste risque de n'être qu'une idée reçue correspondant à l'impression immédiate. La position de Friedman est aussi une conception instrumentaliste. La seule légitimité d'une théorie résiderait dans la formulation de prévisions. F. Hahn (1925-2013) conteste ce point de vue « Il est patent que nous pouvons prétendre comprendre un événement sans prétendre que nous pouvons le prédire. Les géophysiciens, par exemple, croient qu'ils comprennent les tremblements de terre mais ne peuvent les prédire » (*Equilibrium and Macroeconomics*, 1984).

3) La critique la plus radicale de la position de M. Friedman a été formulée par P.A. Samuelson (1915-2009). Celui-ci dénonce humoristiquement le « F Twist » (ou « distorsion Friedman »). Pour Samuelson, toute théorie est tautologique : la validité de conclusions logiquement déduites d'hypothèses est subordonnée à la validité des hypothèses. On ne peut tirer des conclusions empiriquement vraies à partir d'hypothèses fausses. Pour Samuelson, les théories et les modèles doivent reposer sur des hypothèses empiriquement testables.

Le débat Friedman/Samuelson porte sur le sens qu'il faut donner au terme « réalisme ». Il semble largement admis parmi les économistes qu'on ne peut valablement construire un modèle sur une ou des hypothèses empiriquement réfutées. Par contre il est légitime d'avoir recours à des hypothèses abstraites qu'il n'est pas possible de réfuter directement.

■ La pluralité des paradigmes

On peut considérer qu'à chaque moment de l'histoire des sciences de la nature, correspondant à une phase de **science normale** (au sens de Th. Kuhn), l'accord entre les scientifiques

est très large, alors qu'on s'interroge pour savoir si le concept de science normale est pertinent pour la science économique et les sciences sociales en général. De même, beaucoup d'épistémologues soulignent que les sciences de la nature apparaissent comme beaucoup plus cumulatives que les sciences sociales.

Cependant, il ne faut pas surestimer cette distinction. On constate que certaines sciences de la nature sont caractérisées par de longues périodes de coexistence conflictuelle entre paradigmes et que certaines sciences sociales sont marquées par des périodes de sciences normales. C'est ainsi que la démographie est caractérisée aujourd'hui par la domination du paradigme de la transition démographique.

Il n'est pas contestable cependant que les sciences sociales, et la science économique en particulier, sont caractérisées par la pluralité des paradigmes, mais il n'est pas certain qu'il s'agisse là d'un critère de distinction pertinent entre sciences de la nature et sciences sociales.

De même, on peut se demander si la pluralité des paradigmes est une caractéristique permanente des sciences sociales ou si elle est transitoire et liée à la « jeunesse » de ces disciplines.

Quoi qu'il en soit, si l'on s'interdit les simplifications abusives et si l'on n'aborde pas la question sous le seul angle idéologique, la confrontation de paradigmes concurrents est une source de progrès des connaissances. Par exemple, les critiques adressées par les économistes hétérodoxes au modèle d'équilibre général ont contraint les auteurs qui s'inscrivaient dans ce programme de recherche à introduire des hypothèses nouvelles (marchés imparfaits, incertitude, etc.).

■ Formalisation et « attraction formaliste »

Le débat qui oppose les tenants de l'approche littéraire aux tenants de l'approche mathématique en économie semble

désormais tranché en faveur des seconds. Ce débat se posait déjà au XIX^e siècle. Si L. Walras a enseigné l'économie politique à Lausanne, c'est que les économistes qui contrôlaient l'accès à la profession en France (P. Leroy-Beaulieu et ses disciples) s'opposaient à l'usage des mathématiques. Certes ils s'opposaient aussi aux sympathies « socialistes » de Walras, mais l'argument méthodologique était fort. Cette tradition française est restée influente. L'économie politique s'enseignait dans les Facultés de droit, on y cultivait le goût de l'histoire et de la sociologie, on craignait l'appauvrissement du discours lié à la mathématisation.

Au XX^e siècle, cependant l'usage des mathématiques s'est imposé. En France ce sont souvent des ingénieurs et non des économistes universitaires traditionnels qui ont contribué au développement de l'économie mathématique. Citons A. Cournot (1801-1877), J. Dupuit (1804-1866) et plus tard M. Allais (1911-2010). Mais c'est principalement sous l'influence anglo-saxonne que la mathématisation est devenue la norme de la discipline.

Soulignons tout d'abord que l'analyse économique porte très souvent sur des données quantitatives (**prix, production, exportations...**) qui se prêtent bien au traitement mathématique. De plus, les progrès de la science économique ont conduit à accroître les données statistiques disponibles. L'approche macroéconomique présentée par Keynes (sous forme littéraire) dans la *Théorie générale* a conduit à la mise au point de la **Comptabilité Nationale** (recueil et mise en forme des données). La volonté de mettre en œuvre des politiques économiques s'est accompagnée de la création de **modèles** macroéconomiques.

En suivant la présentation de B. Walliser et Ch. Prou (*La science économique*, 1988) on peut présenter ainsi les apports de la formalisation :

– « La formalisation est d'abord un langage d'exposition précis et rigoureux qui permet, dans un cadre cohérent, de définir les

concepts de façon si possible unique et d'énoncer les propositions sous une forme souvent ramassée » ;

– « La formalisation est un instrument puissant de démonstration et de calcul, qui permet de mieux cerner les conditions de validité logique des énoncés théoriques et d'engendrer des propositions nouvelles » ;

– « La formalisation permet d'exprimer des théories différentes dans un langage formel commun et donc de les confronter voire de dégager une théorie synthétique » ;

– « La théorie est un support utile pour confronter les théories aux observations ».

La formalisation présente cependant des dangers et notamment le danger de succomber à l'attraction formaliste (J.Y. Caro). Dans ce cas, l'économiste ne se préoccupe plus du contenu empirique de ses travaux, mais seulement de son élégance formelle. R. Clower (1926-2011) et P. Howitt mettaient en garde leurs collègues : « Si l'économie doit se contenter d'être une subdivision des mathématiques qui utilise une terminologie particulière, alors elle ne mérite pas d'exister » (*L'économie devient-elle une science dure ?*, 1995)

La même idée se trouvait déjà chez J.M. Keynes (auteur par ailleurs d'un traité de probabilités) : « Une beaucoup trop grande part de travaux récents d'économie mathématique consiste en des élucubrations aussi imprécises que les hypothèses de base sur lesquelles ces travaux reposent, qui permettent à l'auteur de perdre de vue les complexités et les interdépendances du monde réel, en s'enfonçant dans un dédale de symboles prétentieux et inutiles. » (*Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936).

C'est pourquoi de nombreux économistes, dont certains sont d'excellents mathématiciens (M. Allais, E. Malinvaud, par exemple), insistent pour qu'on ne perde pas de vue la nécessaire confrontation avec les faits.

▷*Macroéconomie* ▷*Microéconomie*

- BARREAU H. (2010), *L'épistémologie*, PUF, « Que sais-je ? ».
 - BLAUG M. (1994/1992), *La méthodologie économique*, Economica.
 - CHALMERS A.F. (1998/1976), *Qu'est-ce que la science ?*, LGF.
 - FREZAL S. (2010), *Modèles et mesures*, Ellipses.
 - ARENA R. et alii (2011), *L'économie, une science qui nous gouverne ?*, Actes Sud.
 - D'AUTUME A., CARTELIER J. (éd.) (1995), *L'économie devient-elle une science dure ?*, Economica.
 - BERTHELOT J.-M. (2001), *Épistémologie des sciences sociales*, PUF, « Premier cycle ».
 - BERTHELOT J.-M. (2008), *L'emprise du vrai*, PUF.
 - DELEPLACE G. (2009), *Histoire de la pensée économique*, Dunod.
 - FRIEDMAN M. (1995), *Essais d'économie positive*, Litec.
 - KOLM S.C. (1986), *Philosophie économique*, Le Seuil.
 - MEIDINGER C. (1994), *Science économique : question de méthode*, Vuibert.
 - MENGER C. (1883/2011), *Recherches sur la méthode dans les sciences sociales et en économie politique en particulier* (trad. G. Campagnolo), Éditions de l'EHESS.
 - MINGAT A., SALMON P., WOLFESPERGER A. (1985), *Méthodologie économique*, PUF, « Thémis ».
 - WALLISER C. (2011), *Comment raisonnent les économistes*, Odile Jacob.
- @ Site de Classique des sciences sociales : www.classiques.uqac.ca

Pour A.C. Pigou (1877-1959), la **demande de monnaie** des agents (M) est proportionnelle à leur **revenu réel** (Y) : $M = kPY$ (où P est le **niveau général des prix**).

On en déduit que la valeur réelle des encaisses monétaires (M/P) est égale (à une constante près (k) au revenu réel :

$M/P = kY$ (où k est une constante qui est égale, à court terme, à l'inverse de la **vitesse de circulation de la monnaie**).

Cette équation signifie que les agents s'intéressent au pouvoir d'achat de leurs encaisses, on retrouve donc l'**effet d'encaisse réelle**.

► *Monnaie* ▷ *École de Cambridge* ▷ *Théorie quantitative de la monnaie*

Équation de Fisher

L'équation de Fisher est une reformulation de la **théorie quantitative de la monnaie**. Cette dernière met en relation le volume des transactions (T), le **niveau général des prix** (P), la **vitesse de circulation de la monnaie** (V), et la **masse monétaire** (M).

I. Fisher (1867-1947) généralise cette approche en introduisant une distinction entre la **monnaie fiduciaire** (M) et sa vitesse de circulation (V) d'une part et les **dépôts à vue** (M') qui ont leur propre vitesse de circulation (V') d'autre part.

On obtient :

$$M.V + M'.V' = P.T$$

⇒ Dans cette approche, il y a **dichotomie** et la **monnaie** n'est considérée que comme un instrument de transaction.

► *Monnaie* ▷ *Monétarisme*

Équation de Kaya

L'équation de Kaya présente l'émission mondiale de CO₂ comme le produit de quatre facteurs :

– la population mondiale (P) ;

– le **Produit Intérieur Brut** (PIB) par habitant ($g = G/P$ où G désigne le PIB mondial) ;

– l'intensité énergétique par unité de PIB produite ($e = E/G$ où E désigne la quantité totale annuelle d'énergie consommée dans le monde) ;

– l'intensité de l'émission de CO₂ par unité d'énergie consommée ($f = F/G$ où F désigne la quantité totale de CO₂ émise annuellement dans l'économie mondiale).

En résumé : $F = P * g * e * f$

Cette équation, formulée en 1993 par l'économiste japonais Yoichi Kaya, permet de s'interroger sur les moyens d'agir afin de réduire l'émission globale de CO₂ (ou d'équivalent CO₂) dans le cadre d'une **politique climatique**. Il s'agit notamment de favoriser le **découplage** entre croissance du PIB par tête et production de CO₂ en réduisant l'intensité énergétique par unité de PIB (croissance sobre en énergie) et l'intensité en CO₂ de l'énergie consommée (économie bas carbone grâce notamment au recours aux énergies solaire ou éolienne).

► *Économie et écologie* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Économie verte*
▷ *Développement durable* ▷ *Politique climatique*

Équilibre

En **science économique**, un équilibre est une situation dans laquelle les agents n'ont aucune raison de modifier leurs comportements compte tenu des **informations** dont ils disposent et des contraintes (notamment techniques) qui pèsent sur eux pour atteindre leurs objectifs.

⇒ Le concept d'équilibre n'est pas propre à la **théorie néoclassique** : on parle d'équilibre de sous-emploi chez Keynes, de croissance équilibrée (ou déséquilibrée) dans l'économie du développement, etc.

⇒ On oppose parfois l'équilibre (lié à une analyse statique) et la croissance ou le développement (liés à une analyse dynamique).

► *Marchés et prix* ▷ *Équilibre général* ▷ *Équilibre partiel* ▷ *Équilibre de marché* ▷ *Équilibre de Nash* ▷ *Théorie économique*

Équilibre à prix fixes

▷ *Théorie des équilibres à prix fixes*

Équilibre au fil du rasoir

Dans le **modèle de Harrod**, pour qu'il y ait **croissance** équilibrée de plein-emploi, il faut qu'un équilibre s'instaure à la fois sur le marché des biens et sur le **marché du travail**. Il faut donc obtenir l'égalité entre trois taux de croissance : le **taux de croissance effectif** (g), **taux de croissance garanti** (ou taux de croissance justifié), g_w et **taux de croissance naturel** (g_n) :

$$\frac{s}{v} = \frac{s}{\beta} = n$$

$g = g_w = g_n$ ou

Avec s = propension marginale à épargner,

v = coefficient de capital

β = coefficient d'accélération

Cette égalité risque de ne pas être obtenue, car il est peu probable que les deux normes de croissance relatives à la pleine utilisation du capital (g_w) et à la pleine utilisation du travail (g_n) soient satisfaites simultanément.

Le sentier de croissance défini par R. Harrod (1900-1978) n'est donc pas stable : le système ne peut être ramené sur le sentier d'équilibre par un processus auto correcteur. Bien plus, tout écart par rapport à l'équilibre, au lieu de se corriger, aggraverait les **déséquilibres**. C'est pourquoi la croissance au taux garanti est dite « équilibre au fil du rasoir ».

► *Croissance économique* ► *Fluctuations et crises*

Équilibre avec rationnement

Un équilibre avec rationnement est un équilibre dans lequel, du fait de la **rigidité** ou de la **viscosité** des **prix**, l'un des côtés du **marché** (l'offre ou la demande) subit une contrainte de quantité. Par exemple, si sur un marché, pour un prix rigide donné, l'offre est de 1 000 unités de bien et la demande de 800 unités de biens, la quantité effectivement échangée sera de 800 (c'est l'équilibre du marché). Dans ce cas la demande effective sera égale à la **demande notionnelle**. Par contre, l'**offre effective** (800) est inférieure à l'**offre notionnelle** (1 000). Les offreurs sont donc rationnés.

⇒ Un équilibre de sous-emploi (**chômage keynésien**) est donc un équilibre avec rationnement : le **chômage involontaire** correspond en effet à des **actifs** qui ne trouvent pas d'emploi alors qu'ils seraient disposés à travailler au **taux de salaire** en vigueur.

► *Marché et prix* ▷ *Macroéconomie* ▷ *Microéconomie* ▷ *Théorie des équilibres à prix fixes*

Équilibre budgétaire

Il y a équilibre budgétaire dans une **unité de production** lorsque le montant des produits est égal au montant des charges. Dans le cas du **budget de l'État** l'équilibre budgétaire signifie que les recettes et les dépenses inscrites dans la **Loi de finances** sont d'un montant identique.

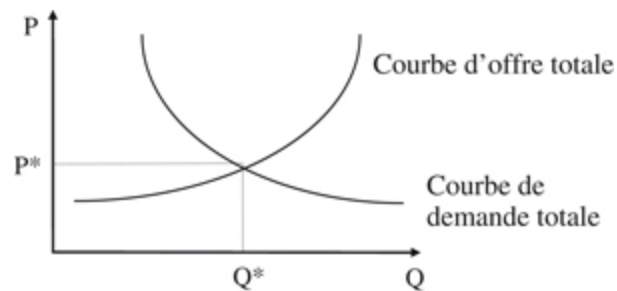
► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Solde budgétaire*
▷ *Théorème de Haavelmo* ▷ *Impasse budgétaire*

Équilibre concurrentiel

L'équilibre concurrentiel désigne l'équilibre qui s'établit sur un **marché de concurrence pure et parfaite**. Il résulte de la confrontation de l'offre et la demande du marché.

Dans la **microéconomie** standard, l'équilibre résulte de la flexibilité des **prix** et correspond à une situation où, pour un niveau de prix (le **prix d'équilibre**), il y a égalité entre les quantités offertes et demandées. En

concurrence parfaite, cet équilibre est également un optimum qui maximise le **surplus du consommateur** et le **surplus du producteur**.



Il existe dans la **théorie néoclassique** une analyse de l'équilibre concurrentiel :

- sur un seul marché considéré comme indépendant de tous les autres (problématique d'équilibre partiel) ;
- sur tous les marchés considérés comme interdépendants (problématique d'équilibre général).

⇒ L'expression selon laquelle « à l'équilibre, l'offre est égale à la demande » est fautive puisque l'offre et la demande désignent les courbes (les fonctions) ; leur égalité n'a donc pas de sens. L'équilibre est un point dont les coordonnées sont un prix et une quantité.

⇒ Il existe des situations d'équilibre autres que l'équilibre concurrentiel.

► *Marchés et prix* ► *Courbe d'offre* ► *Courbe de demande* ► *Commissaire-priseur* ► *Concurrence*

Équilibre de marché

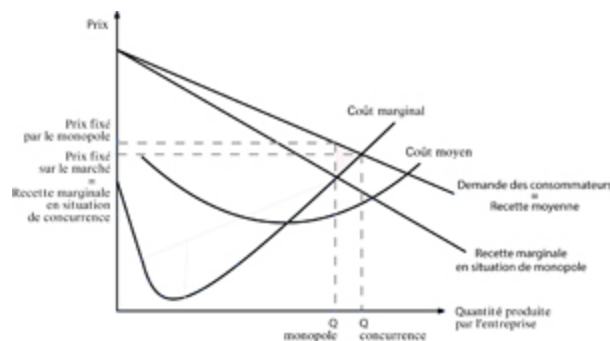
► *Équilibre concurrentiel*

Équilibre de monopole

En **microéconomie**, l'équilibre de monopole est le couple prix-quantité que le monopoleur détermine, compte tenu de la demande, afin de maximiser son **profit**. Comme en **concurrence pure et parfaite**, le profit est maximal lorsque le monopoleur produit la quantité pour laquelle la **recette marginale** est égale au **coût marginal**. Mais, à la différence du modèle de

concurrence pure et parfaite, le monopole n'est pas **preneur de prix**. Il est confronté à une droite de demande décroissante qui représente aussi sa fonction de recette moyenne (RM).

Comme le surcroît de recette découlant de la vente d'une unité supplémentaire diminue, la droite de recette marginale (R_m) est toujours située au-dessous de la courbe de demande (RM). Le producteur produira donc la quantité Q_e qui égalise le coût marginal et la recette marginale (point E_m). Compte tenu de la fonction de demande, cette quantité pourra être vendue à un prix (p_e). Il apparaît ainsi une rente de monopole car le prix du monopole est supérieur au coût marginal.



⇒ En situation de concurrence pure et parfaite, la recette marginale serait confondue avec la recette moyenne et l'équilibre se trouverait au point E_c . L'équilibre de monopole est sous-optimal par rapport à l'équilibre concurrentiel puisque le prix est plus élevé et la quantité offerte plus faible. La situation de monopole est donc défavorable au **consommateur**.

► *Marchés et prix* ▷ *Fonction de coût* ▷ *Maximisation du profit* ▷ *Monopole naturel*

Équilibre de Nash

L'équilibre de Nash est une solution de **théorie des jeux** proposée en 1951 par le mathématicien américain J. F. Nash (prix Nobel 1994). Cet équilibre d'un jeu non coopératif correspond à une combinaison de stratégies dans laquelle aucun des acteurs ne peut espérer améliorer sa situation par un changement unilatéral de stratégie (celle de chaque autre joueur est donnée). Un jeu peut présenter plusieurs équilibres de Nash et il est fréquent que de tels équilibres ne soient pas des **optimums de Pareto**.

⇒ Ces propriétés présentent un grand intérêt théorique car elles montrent que, lorsque certaines hypothèses de la **concurrence pure et parfaite** ne sont pas réalisées, en particulier celle de l'**information** parfaite, des comportements d'**agents économiques** rationnels sur un **marché** peuvent conduire à un équilibre qui n'est ni unique, ni optimal.

► *Marchés et prix* ▷ *Dilemme du prisonnier* ▷ *Duopole* ▷ *Théorie économique*

Équilibre de pauvreté

Le concept d'équilibre de pauvreté développé par J.K. Galbraith (1908-2006), rejoint l'idée de **cercle vicieux du sous-développement**. Dans *Théorie de la pauvreté de masse* (1980), cet auteur insiste sur la **rationalité** des comportements individuels par rapport à un équilibre de pauvreté. Pour lui, en l'absence de possibilités d'**investissements**, les techniques agricoles traditionnelles ont atteint ou approché un optimum. De même, l'absence d'**innovations** résulte de modalités du calcul des **risques** dans une population pauvre. En effet, « toute innovation implique un jour ou l'autre un risque d'échec... [...]. Pour une famille vivant aux limites de la survie, l'échec signifie la famine et peut-être la mort. Le risque, dans ces conditions ne saurait s'accepter à la légère [...]. Si la pauvreté est cruelle, une lutte perpétuelle et perpétuellement vaine pour y échapper le serait plus encore ».

De nombreux comportements économiques et culturels, considérés comme des freins au développement, dépendent également de la situation de **pauvreté**. Cette dernière explique le maintien de la communauté comme axe essentiel de l'organisation sociale car elle protège les individus en situation difficile. De même le **chômage** massif explique le parasitisme social de la famille élargie par rapport à celui qui possède un **emploi**. L'absence de moyens financiers pour investir explique l'absence d'esprit d'entreprise. Les difficultés d'accès aux sources de financement maintiennent le rôle des usuriers, etc.

► *Économie du développement*

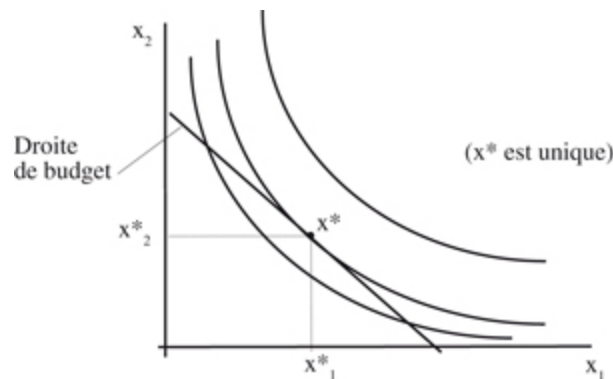
Équilibre de sous-emploi

Dans la **théorie keynésienne**, le principe de la **demande effective** conduit les **entreprises** à anticiper une demande et à réaliser la **production** correspondante. L'économie est alors en situation d'équilibre (égalité de l'**épargne** et de l'**investissement**). Mais cette production nécessite un volume d'**emploi** qui ne correspond pas forcément à la **population active** disponible. Cet équilibre est alors un équilibre de sous-emploi.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage involontaire* ▷ *Chômage keynésien* ▷ *Équilibre avec rationnement*

Équilibre du consommateur

L'équilibre du consommateur est le **panier de consommation**, X^* sur le graphique, qui maximise la satisfaction du consommateur tout en étant compatible avec la **contrainte de budget**.



La **droite de budget** sépare l'ensemble des paniers de consommation en deux sous-ensembles. Les paniers situés au-dessus de la **droite de budget** sont préférés par le consommateur, puisqu'ils se situent sur des **courbes d'indifférence** plus élevées. Mais ils ne sont pas accessibles car ils correspondent à une dépense supérieure au budget du consommateur. Les paniers situés au-dessous de la droite de budget sont accessibles, mais ne maximisent pas l'**utilité** du consommateur.

Comme l'on suppose que le consommateur dépense la totalité de son budget, il faut donc choisir un point situé sur la droite de budget. Il en existe une infinité. Tant qu'il y a deux points d'intersection entre une courbe

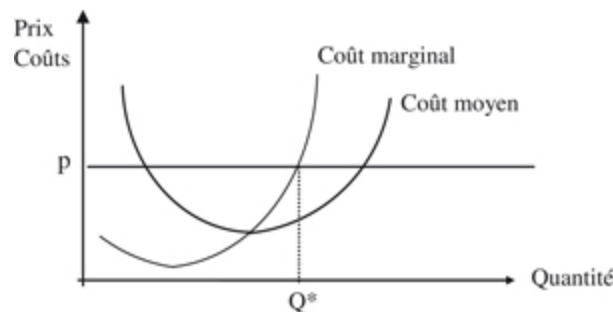
d'indifférence et la droite de budget, il existe une courbe d'indifférence située plus haut qui reste accessible au consommateur. La situation d'équilibre est le point de tangence entre la droite de budget et une courbe d'indifférence.

⇒ Si les courbes d'indifférence sont strictement convexes, il n'y a qu'un seul panier optimal pour une droite de budget donnée.

► *Marchés et prix* ► *Consommation et investissement* ▷ *Carte d'indifférence* ▷ *Convexité des préférences* ▷ *Ensemble budgétaire*

Équilibre du producteur (courte période)

En **concurrence pure et parfaite**, l'équilibre du producteur en **courte période** est atteint lorsque le **producteur** maximise son **profit**. Pour cela, il doit augmenter sa production tant que la **recette marginale** est supérieure au **coût marginal** (C_m). À l'équilibre (quantité Q^*), la dernière unité produite rapporte un profit unitaire nul (égalité du coût marginal et de la recette marginale) mais toutes les unités produites précédentes rapportent un profit unitaire positif.



⇒ En **concurrence pure et parfaite**, le prix s'impose au producteur et il est égal à la recette moyenne et à la recette marginale. En effet, quelle que soit la quantité offerte, le producteur est **preneur de prix** et vendra toutes les unités au **prix du marché**.

► *Marchés et prix* ▷ *Fonction de coût* ▷ *Maximisation du profit* ▷ *Profit pur*

Équilibre du producteur (longue période)

En **microéconomie**, l'équilibre du producteur de **longue période** en concurrence parfaite se caractérise par un **profit** nul. En effet, tant que le **profit** est positif, de nouveaux **producteurs** entrent sur le **marché**. L'**offre** s'accroît, ce qui fait baisser le prix du marché jusqu'au niveau du seuil de rentabilité (minimum du **coût moyen**). À ce niveau, le profit global est nul et il n'y a donc plus d'**incitation** à entrer sur le marché.

⇒ Dans la **théorie néoclassique**, le sens du mot profit est différent du sens usuel. Pour cette théorie, un profit nul signifie que le **capital** reçoit une rémunération « normale » (égale au **taux d'intérêt**). Un profit positif correspond à une rémunération supérieure au taux d'intérêt.

► *Marchés et prix* ▷ *Profit pur*

Équilibre emplois-ressources

Dans la **comptabilité nationale**, l'équilibre emplois-ressources permet de décrire la manière dont ont été utilisés les **biens** et **services** au sein d'une économie. C'est une égalité comptable qui ne signifie pas forcément que l'économie soit équilibrée. Il peut y avoir un **déficit commercial** ou une insuffisance de l'**investissement**.

Ressources = Emplois.

Production + importations = consommations intermédiaires + consommation finale + formation brute de capital fixe + variation des stocks + exportations.

Ou encore Produit intérieur brut + importations = consommation finale + formation brute de capital fixe + variation des stocks + exportations.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Comptabilité de l'entreprise* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de secteurs* ▷ *Tableau économique d'ensemble (TEE)*

Équilibre externe

L'équilibre externe est celui qui résulte des échanges d'une économie avec le **reste du monde**. Dans le **modèle IS-LM** en économie ouverte (IS-LM-

BP), la **politique économique** peut être confrontée à un dilemme entre l'équilibre interne (**plein emploi des facteurs de production**) et l'équilibre externe (équilibre de la **balance des paiements**). Cette contrainte varie avec le degré de mobilité des capitaux et le **régime de change**.

– Quand les **capitaux** sont immobiles, toute **politique de relance** monétaire ou budgétaire conduit à un déficit de la balance des transactions courantes, ce qui tend à faire déprécier le **taux de change**. En régime de **changes fixes**, comme les **autorités monétaires** garantissent la stabilité du taux de change, elles sont contraintes d'avoir une **politique monétaire** restrictive (achat de **devises**), la restriction de l'**offre de monnaie** accroît le dilemme équilibre interne et externe en rendant inefficace la politique de relance. En **changes flexibles**, l'équilibre externe n'est plus une contrainte : le solde courant peut s'améliorer avec la dépréciation du taux de change, le **taux de change réel d'équilibre** rend compatible la réalisation simultanée de l'équilibre interne (croissance non inflationniste) et l'équilibre externe (déficit courant).

– Quand les capitaux sont très mobiles, en **changes fixes**, l'équilibre externe reste toujours un dilemme dans le cas d'une relance monétaire, mais la politique budgétaire peut potentiellement concilier équilibre interne et externe (l'effet multiplicateur initial de la relance budgétaire fait monter le **taux d'intérêt**, ce qui attire les capitaux, or l'appréciation du taux de change implique l'obligation d'offrir plus de monnaie et donc une relance monétaire). Inversement en changes flexibles, le dilemme apparaît dans le cas d'une **politique budgétaire** (la hausse des taux d'intérêt qui en résulte attire les capitaux et dégrade la **compétitivité prix** des produits nationaux, le déficit de la balance des transactions courantes absorbe progressivement l'excédent de la balance des capitaux). Par contre, dans le cas d'une relance monétaire, on retrouve la compatibilité entre équilibre interne et externe (la baisse des taux d'intérêt provoque une fuite des capitaux et une augmentation des **importations**, mais la dépréciation du taux de change favorise les **exportations**).

⇒ Le modèle IS/LM BP est un modèle qui peut paraître frustré (il n'intègre pas la formation des prix, il se réfère à la seule **compétitivité-prix...**) mais il permet de cerner les conditions de la compatibilité entre équilibre interne et externe pour un petit pays.

► *Commerce international* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Compétitivité structurelle* ▷ *Déséquilibre* ▷ *IS-LM*

Équilibre général

En **concurrence pure et parfaite**, une situation d'équilibre général est une situation où tous les **marchés** (des **biens**, du **travail**, du **capital**) sont simultanément en équilibre. L'équilibre général résulte à la fois de la confrontation de l'offre et de la demande sur chaque marché (ce qui conduit à un **prix d'équilibre** sur chaque marché) et des comportements des agents qui arbitrent entre les marchés en fonction de leurs préférences (consommateurs) et de leur volonté de **maximisation du profit** (producteurs).

La théorie de l'équilibre général explique donc comment les décisions d'individus poursuivant des fins qui leur sont propres, aboutit, non à l'anarchie, mais à une situation socialement satisfaisante. Selon la formule de F. Hahn : « Les prix d'équilibre imposent l'ordre dans un chaos potentiel ».

⇒ La théorie de l'équilibre général a été formulée par L. Walras (1834-1910). Sa présentation la plus achevée a été proposée par K. Arrow (prix Nobel 1972) et G. Debreu (prix Nobel 1983).

⇒ Dans la théorie néoclassique, une économie tend spontanément vers un équilibre général lorsque certaines conditions sont remplies (en particulier concurrence pure et parfaite et absence de rendements croissants, existence d'un **commissaire-priseur**).

⇒ Tous les économistes libéraux n'adoptent pas cette approche en termes d'équilibre général. En particulier, les économistes qui se réclament de l'école **autrichienne** défendent une conception du marché comme processus et une vision dynamique de la **concurrence** qui les distinguent du caractère statique de l'équilibre général.

► *Marchés et prix* ▷ *Arbitrage* ▷ *Défaillances du marché* ▷ *Équilibre concurrentiel* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Équilibre du producteur* ▷ *Équilibre partiel* ▷ *Loi de Walras* ▷ *Main invisible* ▷ *Théorie économique*

Équilibre monétaire

Le concept d'équilibre monétaire désigne une situation où le **taux d'intérêt monétaire** est égal au **taux d'intérêt naturel**. Il a été développé au sein de l'École suédoise d'abord par K. Wicksell (1851-1926) puis par G. Myrdal (1898-1987). Pour les économistes suédois cet équilibre monétaire est instable ce qui justifie une intervention régulatrice des **autorités monétaires**.

► *Monnaie* ► *Fluctuations et crises économiques* ▷ *Équilibre* ▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien* ▷ *Politique monétaire*

Équilibre partiel

À la différence de l'approche en termes d'équilibre général, l'approche en termes d'équilibre partiel étudie les conditions de la formation de l'équilibre sur un seul **marché**. On ne prend donc pas en compte l'interdépendance entre les marchés. L'étude porte notamment sur la détermination des **fonctions d'offre** et des **fonctions de demande**.

⇒ Cette approche, développée en particulier par A. Marshall (1842-1924), différencie l'équilibre de **courte période** et celui de **longue période**.

► *Marchés et prix* ▷ *Équilibre concurrentiel* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Équilibre du producteur* ▷ *Théorie économique*

Équité

Est équitable un comportement ou une situation conforme à la justice. Comme l'exprime J.-P. Fitoussi, « L'équité n'est pas [...] un substitut à l'égalité, mais une propriété du principe d'égalité que l'on choisit. Lorsque ce principe devient plus exigeant, les normes sociales deviennent plus équitables ». On ne peut donc se prononcer sur l'équité qu'à condition d'explicitier le principe de **justice sociale** auquel on se réfère.

⇒ Étymologiquement, équité signifie égalité, mais les deux termes, dans leur sens contemporain, ne doivent pas être confondus. Il existe des inégalités justes. Selon l'approche de la **main invisible** d'A. Smith (1723-

1790), l'échange sur le **marché** conduit à une rétribution équitable résultant des responsabilités de chacun.

⇒ Les préoccupations liées à l'équité occupent une place centrale dans l'optique du **développement humain**, pour assurer l'égalité des **capabilités** selon l'optique d'A. Sen (prix Nobel 1998), .

► *Revenus et patrimoines* ▷ *Commerce équitable* ▷ *Équité fiscale* ▷ *Justice sociale* ▷ *Justice corrective* ▷ *Justice commutative* ▷ *Justice distributive* ▷ *Théorie économique*

Équité fiscale

Le principe d'équité fiscale signifie que chaque citoyen doit payer sa juste part dans le financement des activités publiques.

L'équité fiscale peut être interprétée de deux façons :

– selon le principe d'équivalence, chaque contribuable doit payer en proportion des avantages qu'il retire des **services publics**. Dans cette perspective, le rapport entre l'**État** et les **agents économiques** privés est assimilé à un contrat volontaire ;

– selon le principe de la capacité contributive, chaque contribuable doit payer en fonction de ses aptitudes à contribuer au financement. Cette aptitude est évaluée par l'un et/ou l'autre des critères suivants : **revenu, patrimoine, consommation**.

► *Politique économique* ► *Économie publique* ► *Revenus* ▷ *Budget de l'État* ▷ *Concurrence fiscale* ▷ *Équité* ▷ *Fiscalité* ▷ *Justice sociale*

Équivalence ricardienne

▷ *Théorème d'équivalence*

Escompte

L'escompte est une opération dans laquelle une **banque** mobilise des **effets de commerce**. L'**entrepreneur** qui possède des effets de commerce les

cède à sa banque qui lui remet en contrepartie des **liquidités**. L'opération a un coût : le taux de l'escompte qui est un **taux d'intérêt** débiteur.

⇒ L'escompte est une opération de **monétisation de créance** qui conduit à une **création monétaire**.

► *Monnaie* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Lettre de change* ▷ *Réescompte* ▷ *Titrisation*

Espace économique européen

L'espace économique européen (EEE) résulte d'un accord signé le 2 mai 1992 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994. C'est un espace de libre circulation des personnes, des marchandises, des **services** et des capitaux entre la **Communauté européenne** et les membres de l'**Association européenne de libre-échange** (AELE).

Néanmoins, cet accord présente des limites :

- par rapport au **libre-échange**. Certains secteurs sont exclus comme l'agriculture et la pêche ;

- par rapport à la libre circulation des personnes. L'accord ne concerne que les travailleurs salariés ; les contrôles aux frontières entre l'UE et les trois pays AELE subsistent ;

- par rapport à l'harmonisation des politiques. Elles concernent principalement la **politique de concurrence**. Il n'y a ni **union douanière**, ni de politique extérieure et de sécurité commune, ni de coopération en matière de justice et d'affaires intérieures.

⇒ Ne pas confondre l'EEE et la Communauté économique européenne (CEE).

► *Intégration économique* ▷ *Espace Schengen* ▷ *Union douanière* ▷ *Union économique et monétaire* ▷ *Zone de libre-échange*

Espace Schengen

L'espace Schengen est un espace de coopération qui, en vertu de la Convention du 14 juin 1985, autorise entre les États signataires, une libre circulation des personnes avec une frontière extérieure unique. Le contrôle des personnes est opéré au moment du franchissement de la frontière extérieure d'un État membre, lequel agit alors pour le compte de l'ensemble des autres États membres avec des procédures communes (visas, demandes d'asile, etc.).

L'espace Schengen réunit à la fois des pays membres de l'**Union européenne (UE)** et des pays non membres de l'UE (la Norvège et l'Islande). La Suisse s'est associée à l'Espace Schengen en 2008 ainsi que le Liechtenstein. Certains pays membres de l'UE n'appartiennent à l'espace Schengen (Royaume-Uni et de l'Irlande). Pour les pays de l'UE, la signature du **traité d'Amsterdam** a intégré la coopération intergouvernementale en matière de police et de renseignements (ou système d'**information** Schengen), au cadre juridique de l'UE.

⇒ Ne pas confondre avec l'**espace économique européen**.

► *Intégration économique* ► *Mondialisation* ▷ *Union douanière* ▷ *Union économique et monétaire* ▷ *Zone de libre-échange* ▷ *Zone monétaire optimale*

Esprit du capitalisme

▷ *Capitalisme* ▷ *Système économique*

Établissement

L'établissement est une unité technique (usine, magasin, dépôt, agence) de l'**entreprise**. Il n'est pas doté de la personnalité juridique.

La plupart des entreprises ne comprennent qu'un seul établissement, mais les plus grandes en comptent plusieurs dizaines.

⇒ Ne pas confondre avec entreprise.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Concentration*

Établissements de crédit

Les établissements de crédit sont des prestataires de **services d'investissement** qui ont été agréés pour exercer à la fois des activités bancaires et des activités financières. Parmi les établissements de crédit on distingue :

- les **banques** au sens strict (adhérentes à l'Association française des banques) ;
- les banques mutualistes et coopératives (y compris désormais les caisses d'épargne et de prévoyance) ;
- les caisses de crédit municipal ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

⇒ Alors que les banques (AFB ou mutualistes et coopératives) peuvent réaliser toutes les opérations bancaires et services d'investissement, les autres établissements de crédit ne peuvent réaliser que les opérations prévues dans leur statut et pour lesquelles ils ont été agréés.

► *Monnaie* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Institutions financières monétaires* ▷ *Intermédiation financière* ▷ *Monétisation de créances*

Étalon de change or

Un système d'étalon de change or (Gold Exchange Standard, GES) est un système de **changes fixes** dans lequel une ou plusieurs **devises (devises clés)** sont utilisées comme monnaie(s) internationale(s) en complément, voire en substitut à l'or. La ou les devise(s) clé(s) bénéficie(nt) de la libre **convertibilité** en or et surtout d'une confiance basée sur le rôle économique du pays émetteur de cette **monnaie**.

Les systèmes mis en place à la **conférence de Gênes** (1922) puis à la conférence de **Bretton Woods** (1944) étaient des systèmes de GES.

► *Finances internationales* ▷ *Étalon dollar* ▷ *Étalon-or* ▷ *Monnaie internationale* ▷ *Paradoxe de Triffin*

Étalon dollar

L'expression « étalon dollar » (qui n'a pas un caractère officiel) a été utilisée par de nombreux économistes pour désigner le fait que depuis le 15 août 1971 (inconvertibilité du dollar en or), le dollar est l'étalon du **système monétaire international**. Jusqu'à cette date, dans le cadre de l'étalon de change or mis en place à **Bretton Woods**, l'or était la référence ultime du système même si le dollar en était la **devise clé**.

► *Finances internationales* ▷ Étalon-or ▷ Étalon DTS ▷ Paradoxe de Triffin

Étalon DTS

Depuis les **accords de la Jamaïque** (démonétisation de l'or), les **droits de tirages spéciaux** sont théoriquement l'instrument de réserve et l'instrument de règlement entre **banques centrales** des pays membres du **Fonds monétaire international (FMI)**. Les DTS jouent donc, en théorie, le rôle de l'or dans le système de **Bretton Woods**. Le dollar, principale **monnaie internationale**, est officiellement défini en DTS depuis la **dévaluation** du dollar du 13 février 1973.

► *Finances internationales* ▷ Étalon de change or ▷ Étalon dollar ▷ Étalon-or ▷ Système monétaire international

Étalon-or

Le système de l'étalon-or est un système de **changes fixes** où chaque **monnaie** est définie par un poids d'or (on parle de parité-or). Le rapport des poids d'or de deux monnaies permet de définir le **pair du change**. Le **cours du change**, déterminé sur le **marché des changes**, varie dans des marges étroites qui correspondent aux points d'entrée et de sortie d'or.

⇔ Le fonctionnement de l'étalon-or suppose la libre convertibilité, interne et externe, des monnaies en or.

► *Finances internationales* ▷ Points d'or

Étapes de la croissance

Le processus des *étapes de la croissance économique*, titre de l'ouvrage de W.W. Rostow, publié en 1960, constitue un modèle de référence auquel se rattachent implicitement de nombreux travaux théoriques sur le **développement**.

W.W. Rostow (1916-2003), distingue cinq étapes qui constituent un processus historique universel ponctué par des points de passage obligatoires :

- la société traditionnelle ;
- les conditions préalables du démarrage ;
- le **démarrage** (ou *take-off*) ;
- le progrès vers la maturité ;
- l'ère de consommation de masse.

⇒ Dans cette perspective, le **sous-développement** est avant tout perçu comme un retard de développement.

⇒ Cette analyse relève de la volonté de s'opposer à la conception marxiste de l'histoire des **modes de production**.

► *Économie du développement* ► *Croissance économique* ▷ *Théorie marxiste*

État

La **comptabilité nationale** définit l'État par l'ensemble des **administrations publiques** (APU) qui sont composées :

- des administrations publiques centrales (désignant l'État au sens strict) ;
- des collectivités locales (régions, départements, communes) ;
- des organismes avec comptabilité complète et personnalité juridique, produisant des services non marchands et financés par l'État ou les collectivités locales ;
- des administrations de **sécurité sociale**.

Les APU produisent des biens ou des **services** non marchands, c'est-à-dire fournis gratuitement ou à un **prix** inférieur à 50 % du **coût de production** et elles effectuent des opérations de redistribution.

► *Économie publique* ► *Épistémologie économique* ► *Politique économique* ► *Protection sociale* ▷ *Carré magique* ▷ *Croissance endogène* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Fédéralisme budgétaire* ▷ *Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Politique conjoncturelle* ▷ *Politique mixte* ▷ *Politique structurelle* ▷ *Politique keynésienne*

État-gendarme

Le terme « État-gendarme » désigne une intervention de l'État se limitant à assurer les fonctions régaliennes traditionnelles (armée, justice, police, diplomatie), et s'abstenant d'intervenir dans l'économie.

On oppose souvent l'État-gendarme, caractéristique du **capitalisme** libéral du XIX^e siècle, à l'État-providence qui s'est mis en place dans le capitalisme contemporain.

⇔ L'opposition entre État-gendarme et **État-providence** doit être nuancée. En effet, l'État Gendarme intervient dans l'économie car les fonctions régaliennes sont indispensables au fonctionnement des **marchés**. Par ailleurs, l'intervention économique des pouvoirs publics est loin d'être négligeable au XIX^e siècle, en particulier dans les pays à industrialisation tardive (financement de l'industrialisation, mise en place d'infrastructures, **politiquemonétaire**, etc.).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Effet Gerschenkron* ▷ *État minimal* ▷ *Interventionnisme* ▷ *Révolution industrielle* ▷ *Théorie économique*

État minimal

Un État minimal est un État dont la fonction doit se limiter à assurer la sécurité et le respect des droits des individus. Selon certains théoriciens

libéraux, la croissance de l'intervention de l'État dans l'économie et dans l'ensemble de la vie sociale viole les droits individuels et conduit à de nombreux effets pervers. Ils opposent l'État minimal à l'État-providence. Cette approche trouve certains de ses fondements dans les théories de l'**école autrichienne**.

► *Économie publique* ▷ *Anarchocapitalisme* ▷ *Courbe de Laffer* ▷ *État-gendarme* ▷ *Théorie économique*

État-providence

La notion d'État-providence est apparue dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle a d'abord un sens péjoratif, car elle est forgée par des libéraux qui affirment le primat de l'individu et la nécessité du **risque** en dénonçant un État qui prétend se substituer à la providence.

La notion est aujourd'hui employée comme traduction de l'expression anglaise de « welfare state » (État du bien-être). Elle désigne le financement public des dépenses sociales permettant de « libérer l'homme du besoin et du risque » (Lord Beveridge).

Dans un sens plus large, le terme est parfois utilisé pour désigner l'État interventionniste de la seconde moitié du XX^e siècle par opposition à l'**État-gendarme** du XIX^e siècle.

► *Économie publique* ▷ *Fonction d'allocation* ▷ *Fonction de répartition* ▷ *Fonction de stabilisation* ▷ *Protection sociale* ▷ *Théorie*

État social

L'État social est au sens strict un **État** qui intervient en matière de **protection sociale**, en ce sens il est synonyme d'**État-providence**.

Au sens large, l'État social repose sur quatre piliers : la protection sociale, le droit du travail, les **services publics** et les **politiques économiques**.

⇒ La notion d'État social met en lumière une différence d'approche entre d'une part, ceux qui considèrent que, dans une économie de marché, les

relations marchandes sont centrales et l'État social résiduel et d'autre part, ceux qui considèrent l'**économie de marché libérale**, quel que soit son niveau de **développement**, comme une combinaison de relations marchandes, de **capitalisme**, d'interventions publiques et d'économie sociale.

► *Économie publique* ► *Marché et prix* ► *Entreprise et système productif*
▷ *Bien collectif* ▷ *Bien commun* ▷ *Économie de marché coordonnée*
▷ *Économie solidaire* ▷ *Normes d'emploi* ▷ *Redistribution* ▷ *Régulation*
▷ *Travail décent* ▷ *Variété des capitalismes*

État stationnaire

D'après D. Ricardo (1772-1823), les économies tendraient vers un état stationnaire du fait de l'évolution de la **répartition des revenus** et de l'accroissement de la part de la **rente foncière** dans le revenu global. Le revenu global est partagé, selon Ricardo, entre les trois classes sociales (propriétaires fonciers, capitalistes et salariés) de la façon suivante :

- le **salaire** est un **salaire naturel**, fixé par le marché pour une période donnée ;
- la **rente** naît des différences de **rendements** entre les terres et rémunère les propriétaires des terres les plus productives ;
- le **profit** est alors défini comme un solde.

Sous l'effet du mécanisme de la rente différentielle et de la **loi de Malthus**, la part des profits dans le revenu global diminue : l'accroissement de la population nécessite de mettre en cultures des terres moins productives, ce qui conduit à une hausse des prix agricoles et donc de la rente foncière ainsi que des salaires. À long terme, la part des profits va finalement tendre vers zéro. Or, les capitalistes n'investissent qu'en vue d'obtenir un profit. Le **stock de capital** va donc se stabiliser à un niveau donné : c'est l'état stationnaire.

⇒ D. Ricardo montre que le **libre-échange** peut permettre de différer cet état stationnaire : il donne les moyens de se procurer des céréales à moindre coût et de baisser le salaire de subsistance. Par ailleurs l'**importation** de

céréales permet également d'interrompre le processus d'accroissement de la rente et donc d'impulser à nouveau une augmentation des profits.

► *Croissance économique* ▷ *École classique*

Euribor

L'Euribor est la moyenne pondérée des **taux d'intérêt** pratiqués sur le **marché interbancaire** de la **Zone Euro**. L'Euribor concerne les opérations à un mois, trois mois, six mois, neuf mois et un an.

Il est calculé par la fédération bancaire européenne à partir d'une enquête auprès d'un panel représentatif de **banques**.

► *Monnaie* ▷ *EONIA*

Euro

L'euro est le nom retenu au sommet européen de Madrid (15 et 16 décembre 1995) pour désigner la **monnaie** européenne. Ce nom se substitue au terme générique **écu** utilisé jusque-là au sein de la **Communauté européenne** puis de **l'Union européenne**. Au sein de la zone euro, l'euro s'est substitué aux monnaies nationales depuis le 1^{er} janvier 1999.

► *Intégration économique* ▷ *Crise de l'euro* ▷ *Intégration monétaire*
▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Traité de Maastricht* ▷ *Union européenne* ▷ *Zone euro*

Eurobanque

Une eurobanque une **banque** qui intervient sur les **euromarchés**.

► *Finances internationales* ▷ *Eurocrédit* ▷ *Eurodevise* ▷ *Eurodollar* ▷ *Euro-obligation*

Eurobill

Un eurobill est un titre de créance d'une **maturité** inférieure à un an portant la garantie conjointe et solidaire mais révocable des États de la **zone euro** dont la mise en place est envisagée pour faciliter le financement de leur **dette souveraine**. Dans les projets actuels, les émissions d'eurobills doivent être limitées à 10 % maximum du PIB d'un pays.

► *Intégration économique* ► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Clause de non renflouement* ▷ *Euro-obligation* ▷ *Mécanisme financier européen* ▷ *Opérations de refinancement de long terme* ▷ *Programme de sécurisation des marchés*

Eurobond

▷ *Euro obligation*

Eurocrédit

Un eurocrédit est un **crédit** à moyen ou long terme accordé en **eurodevises**. Il s'agit en général de crédits importants accordés par des groupements d'**eurobanques**. On parle habituellement de « syndicats » de banques : la **syndication** ayant pour but de répartir les **risques** de l'opération entre les **banques**.

► *Finances internationales* ▷ *Euro-obligation*

Eurodevise

Une eurodevise est une **créance** en **monnaie** étrangère déposée dans les comptes d'une **banque** en dehors du pays d'émission de la **monnaie**. Des dollars déposés dans une des banques de Tokyo sont des **eurodollars**.

⇒ Le préfixe « euro » ne doit pas conduire à croire que ces marchés sont seulement européens. Le terme « xénodevise », qui serait plus exact, n'est pas vraiment entré en usage.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Eurobanque* ▷ *Globalisation financière*

Eurodollar

Un eurodollar est un avoir monétaire un dollar déposé dans une **banque** hors des États-Unis par un non-résident américain. Le développement du **marché** des **eurodollars** (et au-delà des **eurodevises**) à partir années 1950-1960 est lié à l'**internationalisation** croissante des économies et des **marchés financiers**.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Eurobanque*
▷ *Globalisation financière*

Eurogroupe

L'eurogroupe crée en 1997 est une réunion mensuelle des ministres des finances de la **zone euro** pour coordonner leur politique économique. Son président est élu pour un mandat de 2,5 ans.

⇒ Ne pas confondre l'Eurogroupe avec le **Conseil Ecofin** qui réunit les ministres de l'ensemble de l'**Union européenne**.

► *Intégration économique* ▷ *Banque centrale européenne* ▷ *Traité de Maastricht* ▷ *Programme de sécurisation des marchés*

Euromarchés

Les euromarchés sont les **marchés** sur lesquels se négocient les **eurocrédits**. Il s'agit de marchés *off shore* c'est-à-dire qu'ils échappent aux contrôles des **autorités monétaires** et financières des divers marchés nationaux.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Eurobanque*
▷ *Globalisation financière* ▷ *Place extraterritoriale*

Euronext

▷ *Bourse des valeurs*

Europe 2020

Europe 2020 est le plan 2010-2020 présenté par la **Commission européenne** pour prolonger la **stratégie de Lisbonne** (2000-2010) qui n'a pas atteint les résultats escomptés. Elle vise à accroître le rythme de **croissance potentielle** de l'**Union européenne** en agissant sur des variables d'offre (**innovations, taux d'emploi...**) orientée vers une croissance « intelligente, durable et inclusive ».

► *Intégration économique*

Euro-obligation

Les euro-obligations sont des **obligations** émises sur les **euromarchés**. Les euro-obligations sont émises par les résidents d'un pays et placées par un syndicat de **banques** dans un ou des pays autres que celui de la **monnaie** qui leur sert de support. Par exemple, des obligations libellées en dollars et placées sur le **marché financier** britannique pour le compte d'une **entreprise** française sont des euro-obligations.

⇒ Ne pas confondre avec **obligation étrangère**.

⇒ Dans la **zone euro**, les euro-obligations sont une des modalités de mutualisation de la **dette souveraine** pour faire baisser les **taux d'intérêt** des États en difficulté.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ▷ *Clause de non renflouement* ▷ *Eurobill* ▷ *Mécanisme financier européen* ▷ *Obligation internationale* ▷ *Syndication* ▷ *Opérations de refinancement de long terme* ▷ *Programme de sécurisation des marchés*

Eurosystème

L'Eurosystème comprend la **Banque centrale européenne** et les banques centrales nationales des États qui ont adopté l'**euro** comme monnaie unique au 1^{er} janvier 1999.

⇒ Le 1^{er} janvier 2001, la Grèce a adopté l'euro et intégré de ce fait l'eurosystème, puis, ce fut le cas de la Slovénie en 2007, de Chypre et Malte en 2008 et de la Slovaquie en 2009.

⇒ Ne pas confondre avec le **Système européen de banques centrales**.

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ▷ *Intégration monétaire*
▷ *Mécanisme de change européen* ▷ *Union européenne* ▷ *Traité de Maastricht*

Évaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques est un ensemble de dispositifs qui visent à mesurer l'efficacité et l'**efficience** des politiques publiques. On mesure l'efficacité quand on cherche à déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints. On juge de l'efficience quand on vérifie que les objectifs ont été atteints en minimisant la **dépense publique**.

En France la démarche d'évaluation des politiques publiques a été développée à partir de la fin des années 1960. La mise en place de la **Loi organique relative aux lois de Finance** (LOLF) est une bonne illustration du caractère de plus en plus systématique de cette démarche d'évaluation. Cette dernière doit être pensée dès la conception de la politique publique et l'évaluation doit, en retour, permettre d'infléchir, voire de remettre en cause, les politiques publiques.

► *Économie publique* ► *Politique économique*

Évasion fiscale

L'évasion fiscale est un évitement de l'**impôt**. On distingue en général la fraude fiscale (illégale) de l'évasion fiscale qui est un évitement licite à l'impôt, par exemple, en utilisant une **niche fiscale** ou en déplaçant tout ou partie d'un **patrimoine** ou d'une activité vers un autre pays. Cependant, la **mondialisation** et l'existence de paradis fiscaux rend plus fragile la frontière entre fraude fiscale et évasion fiscale.

► *Économie publique* ► *Marché et prix* ► *Mondialisation* ► *Politique économique* ▷ *Dumping fiscal* ▷ *Équité fiscale* ▷ *Fiscalité* ▷ *Fiscalité optimale* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Paradis fiscal* ▷ *Prix de transfert*

Évolutionnisme

L'évolutionnisme désigne un ensemble relativement hétérogène de travaux théoriques qui ont en commun d'être centrés sur la question du changement économique. Si J. Schumpeter (1883-1950) est souvent cité comme l'économiste de référence de cette approche, c'est l'ouvrage de R. Nelson et S. Winter, *An Evolutionary Theory of Economic Change* (1982), qui a donné son nom à ce courant. Dans cet ouvrage, les auteurs cherchent à expliquer les évolutions affectant les **entreprises** et les mécanismes de l'**innovation**. Nelson et Winter critiquent la **théorie néoclassique** de la firme qui considère comme donné le catalogue des techniques productives et ils mettent l'accent sur le processus de changement technique au sein des firmes. Selon ces auteurs, chaque entreprise se caractérise par un ensemble de règles appelées **routines**. Ces dernières déterminent les performances de l'entreprise et guident sa trajectoire technologique. Par ailleurs des mécanismes d'irréversibilités se mettent en place à travers des processus cumulatifs d'**économies d'échelle**, d'**externalités de réseau** et d'apprentissage par l'usage (*learning by doing*). La firme évolue ainsi suivant un sentier déterminé (concept de « la dépendance du sentier », *path dependancy*) c'est la nature même des compétences accumulées au sein de la firme comme sa capacité à développer les apprentissages nécessaires pour continuer d'évoluer dans un environnement changeant, qui détermine les trajectoires où elle va s'engager.

Pour G. Dosi (1984), des régularités se manifestent à l'échelle macroéconomique et se cristallisent dans des connaissances technologiques relativement stables au cours d'une période donnée. Par exemple, à la production de masse correspondrait un ensemble de connaissances technologiques centrées sur l'électricité et la mécanique. La technologie adoptée constitue un système technique formé d'éléments interconnectés : infrastructures de réseau, logiciels, systèmes d'abonnement, activités de distribution et de maintenance, multitude d'utilisateurs... Le système technique

doit donc être conçu comme un fait collectif impliquant les **organisations**. Ce processus collectif a pour effet de rendre irréversible la technologie en l'imposant sur le **marché**, même si cette technologie n'est pas la plus efficiente. Aujourd'hui les approches évolutionnistes macroéconomiques sont centrées sur le concept de **système national d'innovation** et se rapprochent, sous certains aspects, de la **théorie de la régulation**.

► *Épistémologie économique* ► *Fluctuations et crises économiques*
► *Productivité* ▷ *Effet d'apprentissage* ▷ *Grappes d'innovations* ▷ *Rationalité limitée* ▷ *Pôle de compétitivité* ▷ *Politique industrielle* ▷ *Théorie économique*

Ex ante

Dans l'analyse des phénomènes économiques, lorsqu'on prend en compte le temps, on est conduit à analyser certaines relations *ex ante* c'est-à-dire avant le déroulement d'un processus. Par exemple, on considère généralement que l'égalité entre l'épargne et l'**investissement** est la condition d'équilibre d'une économie. Pour les libéraux, il s'agit d'une égalité *ex ante*, c'est-à-dire qu'elle doit être réalisée *a priori* et l'épargne doit donc être un préalable à l'investissement.

► *Théories économiques* ▷ *Ex post*

Excédent brut d'exploitation

Dans la **comptabilité nationale** l'excédent brut d'exploitation (EBE) est le solde du **compte d'exploitation**. Il est égal à la **valeur ajoutée** diminuée de la rémunération des salariés et des **impôts** sur les produits, et augmentée des subventions d'exploitation sur les produits.

L'excédent net d'exploitation est égal à l'excédent brut d'exploitation moins la **consommation de capital fixe**.

En comptabilité privée, l'excédent brut d'exploitation est le solde du **compte de résultat**. Il mesure la capacité bénéficiaire de l'**entreprise**.

⇒ Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le **revenu mixte**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Compte de résultat* ▷ *Comptes de secteurs* ▷ *Taux de marge*

Excédent budgétaire

Dans une **unité de production**, un budget est en excédent lorsque les recettes sont supérieures aux dépenses. Dans le cas du **budget de l'État** l'excédent budgétaire signifie que les recettes sont supérieures aux dépenses inscrites dans la **loi de finances**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Déficit budgétaire* ▷ *Dette publique* ▷ *Équilibre budgétaire* ▷ *Impasse budgétaire* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Solde budgétaire* ▷ *Théorème de Haavelmö*

Exception culturelle

L'exception culturelle est une dérogation aux règles de l'**AGETAC**, puis de l'**OMC** obtenue par l'Europe lors des négociations de l'Uruguay Round. Cette clause d'exception culturelle s'applique notamment à l'audiovisuel, elle reconnaît le droit pour les États d'adopter des mesures de protection (**quotas**, subventions, etc.) afin d'éviter que les mécanismes de **marché** ne conduisent à une uniformisation culturelle.

⇒ Les États-Unis s'opposent à cette clause en la dénonçant comme un **protectionnisme** déguisé.

► *Commerce international* ▷ *Accords sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuels qui touchent au Commerce (ADPIC)* ▷ *Libre-échange* ▷ *Propriété intellectuelle*

Exclusion par les prix

L'exclusion par les prix désigne le fait que l'utilisation d'un **bien** ou d'un **service est réservée** à l'**agent économique** qui en a payé le **prix**. Ceux qui

ne sont pas en mesure d'effectuer le paiement sont donc exclus de la consommation.

⇒ L'impossibilité d'exclusion par les prix est une des caractéristiques des **biens collectifs**.

⇒ La possibilité d'exclusion par les prix dépend notamment du **progrès technique** : par exemple, l'exclusion par les prix est aujourd'hui possible pour la télévision (décodeur), ce qui n'était pas le cas il y a trente ans.

► *Consommation et épargne* ▷ *Bien collectif* ▷ *Bien excluable*
▷ *Consommation marchande* ▷ *Consommation socialisée* ▷ *Demande solvable*

Expansion

L'expansion désigne un phénomène d'accélération conjoncturelle du rythme de croissance de l'économie par rapport au taux moyen de croissance de **longue période**.

⇒ Ne pas confondre avec croissance économique

► *Croissance économique* ▷ *Taux de croissance de l'économie* ▷ *Tendance*

Exploitation

Dans la **théorie marxiste**, l'exploitation réside dans le fait que la **plus-value** est appropriée par l'**entrepreneur** capitaliste.

⇒ Chez Marx, ce concept n'a pas de connotation morale. La **force de travail** est payée à sa valeur marchande. L'exploitation découle d'une caractéristique particulière de la marchandise force de travail : sa **valeur d'usage** est supérieure à sa **valeur d'échange**.

▷ *Capitalisme* ▷ *Taux de profit* ▷ *Taux de plus-value* ▷ *Théorie économique*

Exportation

Une exportation est, au sens strict, une vente de marchandise par un résident à un non-résident. La sortie de la marchandise du **territoire** national donne lieu à une entrée correspondante de **devises** au bénéfice de l'**agent économique** résident.

⇒ Au sens large, on parle d'exportations de biens, de **services** et de **capitaux**.

► *Commerce international* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Importation*

Ex post

Dans l'analyse des phénomènes économiques, lorsqu'on prend en compte le temps, on est conduit à analyser certaines relations *ex post*, c'est-à-dire *a posteriori*. Par exemple, pour G. Myrdal (1898-1987, prix Nobel 1974) et pour certains keynésiens l'égalité entre l'épargne et l'**investissement** est une égalité *ex post*. Toute **croissance économique** suppose *ex ante* un investissement supérieur à l'épargne de la période précédente, cet investissement déclenche, en l'absence d'une pleine utilisation des **capacités de production**, le mécanisme du **multiplicateur d'investissement** et fait naître un surcroît de **revenu** et une épargne additionnelle égale à l'investissement qui a déclenché le processus.

► *Épistémologie économique* ▷ *Ex ante*

Externalisation (Outsourcing)

L'externalisation désigne la délégation de la gestion d'une ou de plusieurs fonctions de l'**entreprise** à un prestataire extérieur. Les fonctions externalisées le plus fréquemment concernent une partie de la chaîne de production, l'informatique, la logistique, la sécurité ou encore les services généraux.

L'externalisation permet aux entreprises de transformer des **coûts fixes** en **coûts variables** et acquérir ainsi plus de **flexibilité**. En contrepartie, elle accroît la dépendance de l'entreprise.

⇒ Les nouvelles technologies de l'information et la communication permettent d'externaliser des activités qui ne l'étaient pas auparavant : service après-vente, création de logiciels, gestion comptable, etc.

► *Entreprise et système productif* ► *Coût de transaction* ► *Délocalisation*
► *Division internationale des processus productifs (DIPP)* ► *Opportunisme*
► *Sous-traitance*

Externalisation internationale (Offshore outsourcing ou offshoring)

L'externalisation internationale est une **division internationale du travail** organisée principalement par les **firmes multinationales** sous la forme de **sous-traitance** internationale qui peut concerner toutes les **branches d'activité**.

⇒ Ne pas confondre l'externalisation internationale avec les **délocalisations** au sens strict.

► *Entreprise et système productif* ► *Mondialisation* ► *Économie du développement* ► *Coût de transaction* ► *Division internationale des processus productifs* ► *Externalisation* ► *Firme réseau* ► *Fragmentation internationale de la chaîne de la valeur* ► *Production internationale sans participation au capital*

Externalité

► *Effet externe*

Externalité de réseau

Une externalité de réseau désigne un **effet externe** affectant les consommateurs qui utilisent un réseau lorsque le nombre d'utilisateurs de ce réseau augmente. L'externalité de réseau est en général positive : en effet, l'**utilité** d'un réseau téléphonique est nulle si un consommateur est le seul à l'utiliser, mais elle augmente au fur et à mesure que le nombre d'abonnés s'accroît. Il existe une « double externalité » dans la mesure où,

plus le nombre d'utilisateurs est grand, plus les services offerts seront abondants et diversifiés (par exemple, si beaucoup de consommateurs achètent un certain type de console de jeu, le nombre de jeux proposés sera plus important), ce qui pousse à l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

⇒ Les externalités de réseaux sont caractéristiques de la « **nouvelle économie** ».

⇒ Les externalités de réseau tendent à créer des positions de **monopole**. Puisque le nombre d'utilisateurs d'un réseau accroît son utilité, la demande augmente donc avec la taille du réseau et le **prix** n'est plus le seul élément qui guide le choix du consommateur.

⇒ Il ne faut pas confondre les externalités de réseau avec les économies d'échelle internes dont bénéficient les industries de réseau (télécommunications, transport ferroviaire, industrie électrique, etc.). En effet, une fois le réseau construit, le **coût moyen** diminue lorsque le nombre d'utilisateurs augmente, ce qui peut conduire à un **monopole naturel**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Effet de réseau* ▷ *Pôle de croissance*

Extrant (Output)

Un extrant est un produit qui sort du processus de **production**. Il peut s'agir d'un **bien** final, ou d'un produit semi-fini qui servira comme **consommation intermédiaire** dans un processus de production ultérieur.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Facteur de production* ▷ *Fonction de production* ▷ *Intrant* ▷ *TES*

F-G-H

Fable des abeilles

La Fable des abeilles, ou Vices privés, bénéfices publics est un texte sur une ruche, allégorie de la société humaine, publié en 1714 par B. de Mandeville (1670-1733). La ruche, qui vit dans la corruption et la prospérité, se transforme lorsqu'elle recherche la vertu. Avec la disparition du vice, disparaissent activité économique et prospérité, remplacées par l'inactivité, l'ennui et le chaos.

Selon Mandeville les « vices privés » constituent ainsi le fondement de la société. Tous les vices ne sont pas des bienfaits publics, mais « les bienfaits sont fondés sur des actions fondamentalement vicieuses ».

A. Smith (1723-1790) critique Mandeville qui appelle « vice » des désirs et des goûts non condamnables. Pour lui, c'est l'intérêt personnel (une « vertu intérieure », non un vice) qui, sans le savoir et sans le vouloir, grâce à la **main invisible**, finit par conduire naturellement la société au bien-être et à la prospérité.

► *Marchés et prix* ▷ *Économie de marché*

Facilité de dépôt

La facilité de dépôt est une **facilité permanente** de l'**Eurosystème** permettant aux **institutions financières** d'effectuer, auprès d'une **Banque centrale** nationale, des dépôts à vue rémunérés à un **taux d'intérêt** prédéterminé (il s'agit du taux de facilité de dépôt).

⇔ Dans le cadre de la **politique monétaire** de la **Banque centrale européenne**, le taux de facilité de dépôt constitue le taux plancher du **marché interbancaire**.

► *Monnaie* ▷ *Facilité de prêt marginal* ▷ *Opérations principales de refinancement* ▷ *Refinancement*

Facilité de prêt marginal

La facilité de prêt marginal est une **facilité permanente** de l'**Eurosystème** permettant aux **institutions financières** d'obtenir d'une **Banque centrale** nationale des **crédits** moyennant le paiement d'un **taux d'intérêt** prédéterminé (le taux de facilité de prêt marginal). Pour obtenir ces **liquidités**, les institutions financières doivent offrir en garantie des actifs financiers, il s'agit donc d'**accords de pension**.

⇔ Dans le cadre de la **politique monétaire** de la **Banque Centrale Européenne**, le taux de facilité de prêt marginal constitue le taux plafond du **marché interbancaire**.

► *Monnaie* ▷ *Facilité de dépôt* ▷ *Opérations principales de refinancement* ▷ *Refinancement*

Facilité européenne de stabilité financière (FESF) ou European Financial Stability Facility (EFSF)

▷ *Fonds européen de stabilité financière (FESF)*

Facilités permanentes

Les facilités permanentes sont un instrument de **politique monétaire** de l'**Eurosystème**.

Elles permettent de fournir ou de retirer des **liquidités** au jour le jour.

On distingue deux types de facilités permanentes : la **facilité de dépôt** et la **facilité de prêt marginal**. Les taux appliqués par l'Eurosystème à ces deux types d'opération encadrent, en situation normale, le **taux du marché au jour le jour** qui se détermine sur le **marché interbancaire**.

► *Monnaie* ▷ *EONIA* ▷ *Marché monétaire* ▷ *Opérations principales de refinancement* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Refinancement*

Facteur de production

Les facteurs de production sont les moyens mis en œuvre dans la **combinaison productive**. L'analyse économique distingue habituellement deux facteurs principaux : le **capital** et le **travail**. Certains auteurs prennent en compte trois facteurs de production : le capital, le travail et les **ressources naturelles**.

► *Croissance économique* ► *Productivité* ▷ *Combinaison productive* ▷ *Fonction de production*

Facteur résiduel

Dans l'analyse économique des facteurs de la **croissance** en France, J.-J. Carré, P. Dubois et E. Malinvaud (1972), s'inspirant des travaux de l'économiste américain E. Denison, ont montré qu'à côté des facteurs « traditionnels », le **capital** et le **travail**, il existait un résidu expliquant plus de la moitié de la croissance. Ce résidu a été associé au **progrès technique** qu'il fallait alors expliquer.

Ces auteurs ont alors cherché à « dynamiser » la **fonction de production** macroéconomique néoclassique et à l'écrire en conséquence sous la forme :

$$Y = f(K, L, H)$$

On fait donc apparaître à côté des deux **facteurs de production** traditionnels (capital et travail) un « troisième facteur ». Ce troisième facteur a été qualifié de « progrès technique autonome » en réunissant sous cette dénomination tout ce qui, à **productivité** de la main-d'œuvre et de l'équipement supposée constante, permet d'accroître la production nationale.

En supposant que le progrès technique vient en quelque sorte multiplier la **production** par un facteur H, la fonction de production de type Cobb-Douglas peut s'écrire :

$$Q_t = H_t K_t^\alpha L_t^{1-\alpha} \text{ avec } 0 < \alpha < 1$$

Les exposants α et $(1 - \alpha)$ correspondent respectivement à la contribution du travail et du capital au produit. Si l'on suppose que les facteurs de production sont rémunérés à leur **productivité marginale** (P_m), conformément à la **théorie néoclassique**.

$$\begin{aligned} \frac{\delta Q}{\delta L} &= \alpha \times L^{(\alpha-1)} \times K^{(1-\alpha)} \times H \\ &= \alpha \times \frac{Q}{L} \end{aligned}$$

P_m (du travail) = $L^{(\alpha-1)} \times K^{(1-\alpha)} \times H$

Si w et p représentent respectivement le taux de salaire nominal et le **niveau général des prix**, on obtient :

$$w/p \text{ (le taux de salaire réel)} = P_m = \alpha \times \frac{Q}{L}$$

$$\text{D'où } \alpha = \frac{w \times L}{p \times Q} = \frac{\text{masse salariale}}{\text{production de valeur}}$$

Sous l'hypothèse d'un **trend** de progrès technique constant et de **rendements d'échelle** constants, on peut écrire :

$$\frac{\Delta Q}{Q} = \frac{\Delta H}{H} + \alpha \frac{\Delta L}{L} + (1-\alpha) \frac{\Delta K}{K} + (1-\alpha)$$

$$\frac{\Delta Q}{Q}, \frac{\Delta K}{K}, \text{ et } \frac{\Delta L}{L} \text{ peuvent être calculés, } \alpha \text{ et } (1-\alpha) \text{ sont donnés par la répartition du revenu}$$

$\frac{\Delta H}{H}$ est bien un résidu, c'est-à-dire la partie du **taux de croissance de l'économie** qui n'est pas expliquée par la croissance des facteurs de production.

⇒ Pour la France, pendant les Trente Glorieuses, l'étude de J.-J. Carre, P. Dubois et E. Malinvaud, fait apparaître un « résidu » qui explique la moitié (2,5 points) du taux de croissance. Ce « résidu » est expliqué par des facteurs structurels : rôle de la **planification** et de l'**information** économique par exemple. Les auteurs ont intégré des éléments qualitatifs (instruction, mobilité professionnelle etc.) dans l'évaluation des facteurs de production.

► *Croissance économique* ▷ *Croissance endogène* ▷ *Paradoxe de Solow* ▷ *Progrès technique autonome*

Faillite

La faillite est la situation légale d'un débiteur qui cesse ses paiements, c'est-à-dire qui faillit à ses engagements. En droit français, la cessation de paiement est constituée dès lors que l'**actif** disponible de l'**entreprise** est inférieur à son **passif** exigible. Dans cette situation, le chef d'entreprise dispose de 45 jours au plus pour déposer une déclaration de cessation de paiement

(dépôt de **bilan**), auprès du tribunal de commerce. Au vu de la situation de l'entreprise, le tribunal de commerce peut :

1) prononcer immédiatement la liquidation judiciaire. Dans ce cas les actifs de l'entreprise sont vendus et le produit de la vente est utilisé pour rembourser en totalité ou en partie les différents créanciers ;

2) prononcer le redressement judiciaire de l'entreprise qui peut à son tour déboucher sur l'une des trois situations suivantes :

- une liquidation judiciaire, si en fin de compte le rétablissement de l'activité n'est pas possible ;
- la continuation de l'entreprise assortie d'un plan de remboursement des **dettes** de l'entreprise (éventuellement complétée par l'entrée de nouveaux **actionnaires**, d'un changement de dirigeants, d'une renégociation des dettes, etc.) ;
- la cession de l'entreprise à un repreneur qui doit formuler des propositions économiques et apporter des garanties soumises les unes et les autres au contrôle du tribunal de commerce.

⇒ Selon J. Rueff (1896-1978) le **capitalisme** n'est légitime que s'il repose sur « une régulation par la faillite » c'est-à-dire que le **profit** des **entreprises** qui réussissent n'est acceptable que dans la mesure où les entreprises qui échouent sont sanctionnées par le **marché**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Économie de marché*

Fair trade

▷ *Commerce équitable*

Faiseur de prix (price-maker)

Un agent économique est dit « faiseur de prix » (*price-maker*) pour un produit donné, s'il dispose d'un **pouvoir de marché** important qui lui permet de fixer son **prix** et par exemple répercuter l'intégralité de l'augmentation de ses **coûts de production** sur le prix de vente.

⇒ Un producteur en situation de **monopole** est « faiseur de prix ». Dans une moindre mesure, cela est aussi vrai dans les situations de **duopole** et d'**oligopole**.

⇒ Si l'on raisonne au niveau des échanges internationaux, une **compétitivité structurelle** peut mettre un pays en situation de « faiseur de prix » sur les marchés extérieurs.

► *Commerce international* ► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Preneur de prix* ▷ *Prix prédateur*

Faits stylisés de la croissance

À la fin des années 1950, N. Kaldor (1908-1986) met en évidence un certain nombre de régularités, de « faits stylisés », qu'un modèle de **croissance** économique devait prendre en compte :

– une croissance continue et relativement régulière de la **production**, de l'**emploi** et de la **productivité du travail** ;

– une croissance continue du **capital** par travailleur (ou de l'**intensité capitaliste**) : le **stock** de capital croît régulièrement à un taux supérieur à celui de l'emploi ;

- un **coefficient de capital** relativement stable au cours de la croissance ;
- un **taux de profit** relativement stable ;
- enfin, la stabilité de la **répartition des revenus** entre **salaires** et **profits** qui est la conséquence des deux caractéristiques précédentes.

► *Croissance économique* ► *Cercle vertueux du fordisme* ► *Économie postkeynésienne* ► *Modèle de Solow*

Falsificationnisme

► *Réfutationnisme*

Fédéralisme budgétaire

Dans un **État** fédéral ou dans une **union économique**, le fédéralisme budgétaire désigne le transfert de ressources des États membres vers le budget fédéral, ou la création de ressources budgétaires spécifiques. Le fédéralisme budgétaire a fait l'objet d'un débat à partir de la création de l'Union économique et monétaire.

Les partisans du fédéralisme budgétaire s'appuient sur deux types de considérations économiques :

- d'une part, le processus d'intégration peut se traduire par des **chocs asymétriques** entre les États membres, ce qui suppose certaines formes de transferts entre les États et entre les Régions pour faire face aux **déséquilibres** qui peuvent apparaître. Or pour l'**Union européenne**, le budget communautaire est en proportion du **Produit intérieur brut**, nettement plus faible par exemple qu'aux États-Unis. La conduite d'une **politique budgétaire** au niveau européen ne peut donc pas exercer une réelle influence sur les **équilibres** économiques ;

- d'autre part, le passage à l'**euro** conduit à la mise en œuvre d'une **politique monétaire** unique pour les pays de cette zone alors que dans le même temps, la **politique budgétaire** est laissée à la discrétion des États membres. Il est donc difficile de mettre en œuvre une **politique mixte** (*policy mix*) au service de la croissance et de l'**emploi** sans créer une instance politique capable de conduire à la fois la politique monétaire et la politique budgétaire.

Les opposants au fédéralisme budgétaire s'appuient sur des considérations politiques : le fédéralisme budgétaire, du fait des transferts de souveraineté, conduirait à un **fédéralisme politique**.

⇔ Le débat sur le fédéralisme budgétaire s'accompagne donc d'un débat sur le fédéralisme fiscal.

► *Intégration économique* ► *Politique économique* ► *Équilibre externe* ► *Pacte de stabilité et de croissance* ► *Traité de Maastricht* ► *Zone euro* ► *Zone monétaire optimale*

Fédéralisme politique

Le fédéralisme politique est un système politique dans lequel un gouvernement fédéral partage les compétences constitutionnelles (pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire) avec les gouvernements des différentes collectivités qui forment cet État. J. Althusius (1562-1638) a été l'un des premiers juristes à proposer une définition de ce mode d'organisation.

Un processus d'**intégration économique et monétaire** peut conduire à une intégration politique sous une forme fédérale. Ainsi en Europe, s'opposent actuellement, deux visions divergentes voire incompatibles :

– les partisans d'une défense de l'autonomie des États nations souhaitent que les décisions restent soumises à l'accord de chacun des pays membres. Ils s'appuient sur des **règles** de décision à l'unanimité ou à la majorité qualifiée ;

– les partisans de la construction d'une Europe fédérale voudraient une réforme des institutions de l'**Union européenne** venant parachever l'Union économique selon un scénario coopératif et fédératif. Cette optique, est pour eux, un moyen de créer des marges de liberté face à un processus de **mondialisation**.

► *Intégration économique* ▷ *Constitution européenne* ▷ *Fédéralisme budgétaire* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Multilatéralisme* ▷ *Zone monétaire optimale*

Filiale

Une filiale est une **société** dont une autre société détient plus de 50 % du **capital social**.

⇒ Une forte dispersion du **capital social** entre un grand nombre d'**actionnaires** offre la possibilité de contrôler une société avec une participation nettement inférieure à 50 %.

⇒ Ne pas confondre avec un établissement (une filiale dispose d'une personnalité juridique propre).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Action* ▷ *Analyse stratégique* ▷ *Conglomérat* ▷ *Coentreprise* ▷ *Entreprise réseau* ▷ *Filiale atelier* ▷ *Filiale relais* ▷ *Firme multinationale* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Groupe* ▷ *Holding* ▷ *Investissement direct à l'étranger (IDE)*

Filiale-atelier

Une filiale-atelier est une **filiale** qu'une **firme multinationale** installe à l'étranger pour fabriquer ses produits.

Cette implantation est en règle générale motivée par la recherche de **coûts de production** faibles (coûts salariaux en particulier). La **production** de la filiale-atelier est en grande partie destinée aux **marchés** d'exportation.

► *Mondialisation* ▷ *Décomposition internationale des processus productifs* ▷ *Externalisation* ▷ *Entreprise réseau* ▷ *Externalisation* ▷ *Filiale-relais* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Holding* ▷ *Investissement direct à l'étranger (IDE)* ▷ *Normes sociales* ▷ *Normes environnementales*

Filiale-relais

Une filiale-relais est une **filiale** qu'une **firme multinationale** installe à l'étranger pour produire un bien qui y sera écoulé. Le **marché** du pays d'accueil est prépondérant et l'implantation répond à une stratégie mondiale de commercialisation.

► *Mondialisation* ► *Commerce international* ▷ *Cycle de vie du produit* ▷ *Externalisation* ▷ *Firme réseau* ▷ *Filiale* ▷ *Filiale-atelier*

Filière

Une filière est formée d'un ensemble d'activités complémentaires liées entre elles par des opérations d'achat et de vente. Ces activités contribuent à la **production** d'un ensemble de biens et de **services** finals. Cette chaîne peut être décomposée en segments qui vont de l'extraction des matières premières en amont jusqu'à la distribution et les services liés en aval.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Branche* ▷ *Politique de filière* ▷ *Politique industrielle*
▷ *Politique structurelle* ▷ *Secteur d'activité*

Filière inversée

La filière inversée est selon J. K. Galbraith, (*Le nouvel État industriel*, 1967) la capacité de la grande **entreprise** à « exercer une action sur les prix auxquels elle vend et auxquels elle achète » et à « manœuvrer le consommateur pour qu'il achète aux prix dont elle est maîtresse ». La maîtrise des **prix** et le conditionnement du consommateur sont indispensables à la **planification** de la **production** et des ventes de la grande entreprise.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme managérial* ▷ *Faiseur de prix* ▷ *Souveraineté du consommateur* ▷ *Technostructure*

Finance comportementale

La finance comportementale désigne un ensemble de travaux théoriques qui étudient le comportement des acteurs sur les **marchés financiers** en tenant compte de leur psychologie afin de rendre compte des « anomalies » constatées sur ces marchés. Ainsi peuvent s'expliquer des différences significatives et persistantes entre les rendements observés des **titres** boursiers et les rendements théoriques, ou encore des écarts de **prime de risque** entre des titres de même niveau de **risque**, pour ne citer que ces deux exemples d'anomalies.

La finance comportementale vise ainsi à rendre compte des comportements financiers qui ne sont pas explicables dans le cadre de l'**hypothèse** de **marchés efficients**. Il s'agit donc, en ce premier sens, d'étendre la portée de la théorie financière standard. Par exemple, la finance comportementale a montré que les agents évaluent les gains et les pertes sur les marchés financiers par rapport à un point de référence qui dépend du contexte. Ainsi, dans le cas d'une **action**, l'individu va évaluer l'utilité qu'il retire d'une hausse des cours (ou la désutilité d'une baisse des cours) par référence au **prix** d'achat de l'action. À un horizon temporel plus éloigné, le point référence pourra être le prix d'achat de l'action augmenté du rendement financier des placements sans risque.

Dans le même ordre d'idées, les travaux de finance comportementale montrent que l'aversion à la perte est forte (une perte de 100 induit une désutilité supérieure à l'utilité d'un gain de 100).

Le rythme d'évaluation d'un portefeuille de titres à dates régulières par un agent augmente la **prime de risque** exigée par cet agent. Par exemple, pour un placement financier de long terme (épargne pour la retraite par exemple) un agent exigera une rentabilité plus forte s'il évalue son portefeuille chaque année que s'il est capable d'évaluer ses gains à long terme une seule fois.

Dans les comportements à court terme, les opérateurs sur les marchés financiers ont tendance à vendre trop vite leurs **titres** après une hausse des cours et à les garder trop longtemps après une baisse, ce qui conduit à une rentabilité inférieure (en général, après un gain, les individus

deviennent réticents vis-à-vis du risque et inversement, après une perte, ils prennent plus de risques dans l'espoir d'un gain qui pourrait compenser la perte).

Dans cette première approche, la finance comportementale remet donc en cause le modèle de l'**homo œconomicus** capable de traiter instantanément toute l'**information** disponible. Elle considère au contraire que les individus ont une **rationalité procédurale** : confrontés à des choix complexes ils utilisent des règles simplifiées pour prendre leurs décisions. Ces dernières ne constituent donc pas un choix optimal mais un choix satisfaisant.

D'autres travaux de finance comportementale remettent en cause de façon plus radicale la théorie financière standard et contestent l'efficience informationnelle des marchés financiers. Si le comportement des individus est affecté par leurs croyances et leurs émotions, les opérations financières peuvent écartier le cours de l'actif financier de son niveau d'équilibre. Dans cette perspective, on accorde une grande importance aux décisions des opérateurs qui agissent en fonction des « bruits du marché » (*Noise Traders*) ou en fonction des conseils de « gourous de la finance ». Certains auteurs expliquent par exemple la surréaction (*overshooting*) des marchés financiers par des réactions trop optimistes aux « bonnes nouvelles » et trop pessimistes aux mauvaises.

Néanmoins, les opérations rationnelles des arbitragistes, si leur volume est suffisant, peuvent contrebalancer les comportements irrationnels et faire tendre le cours vers son niveau d'équilibre. En effet, si deux titres associés à un même niveau de risque ont des prix différents, les arbitragistes vendront le titre le plus cher pour acheter le titre le moins cher. Ainsi, après une phase de surréaction, les cours des titres retrouvent des niveaux correspondant aux fondamentaux. Les conclusions de la théorie des marchés efficients sont donc rétablies.

La remise en cause de la théorie des marchés efficients est plus ou moins forte selon que l'on considère que les opérations d'**arbitrage** sont suffisantes ou pas pour contrecarrer celles des *noise traders*. Pour les auteurs les plus critiques, les arbitragistes ne sont pas en mesure de déterminer avec précision la valeur fondamentale des titres et ne peuvent donc pas interpréter correctement les signaux que représentent les variations du prix du marché. C'est la totalité des capacités cognitives des marchés financiers qui est alors remise en question, autrement dit leur fonction informationnelle.

⇒ La finance comportementale s'est développée à partir des années 1980, à la suite des travaux de D. Kahneman (Nobel 2002), initiateur de l'**économie comportementale**, et A. Tversky. Ils ont connu un essor à la suite du *krach* boursier de 1987.

⇒ De nombreux travaux de finance comportementale ont donné lieu à des tests en laboratoire relevant de l'**économie expérimentale**.

► *Épistémologie économique* ► *Bulle spéculative* ► *Théorie économique*

Finance éthique

La finance éthique est dans un sens étroit une orientation de l'épargne et du **crédit** qui exclut pour des raisons éthiques, certains **secteurs d'activité** (alcool, tabac...) ou certaines **entreprises** par exemple si elles font travailler des enfants.

Dans un sens plus large, elle regroupe de plus, la finance solidaire, le **microcrédit**.

► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ► *Financement de l'économie* ► *Économie solidaire* ► *Économie alternative* ► *Économie sociale*

Finance islamique

La finance islamique est une **finance éthique** en accord avec le droit musulman qui interdit les transactions faisant recours à l'**intérêt** (*ribâ*), à la **spéculation** (*gharar*) ou au hasard (*massir*). Elle est basée sur deux principes : l'interdiction de l'intérêt et la responsabilité sociale de l'**investissement**. La rémunération de l'épargne est néanmoins possible dès lors qu'elle découle de l'activité économique qui a été financée.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ► *Économie du développement* ▷ *Finance solidaire*
▷ *Fonds souverains*

Finance Ponzi

La finance Ponzi est un mécanisme financier qui consiste à verser à des épargnants des rendements très élevés de leur **placement** grâce aux apports des nouveaux épargnants qui sont attirés par le niveau élevé de rémunération promis. Cette technique a été utilisée aux États-Unis en 1920 par Ch. Ponzi, mais elle est en réalité beaucoup plus ancienne. La chaîne de Ponzi fonctionne tant que le gestionnaire du fonds d'investissement est en mesure d'accroître son endettement parce qu'il parvient à attirer de nouveaux clients. Si la conjoncture se retourne ou si une vague de défiance se déclenche, les nouveaux épargnants se font moins nombreux, les anciens déposants demandent à retirer leurs fonds et il n'est plus possible alors de servir les rendements promis, ce qui amplifie la panique. Selon P. Artus, la **crise des subprimes** peut largement s'interpréter comme le résultat d'un processus de finance Ponzi.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises économiques* ▷ *Crise de surendettement* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Paradoxe de la tranquillité* ▷ *Risque* ▷ *Risque de défaut* ▷ *Risque systémique* ▷ *Spéculation*

Finance solidaire

La finance solidaire consiste à fournir des ressources financières à des activités qui ne seraient pas immédiatement rentables mais qui sont socialement utiles. Les organismes intervenant dans la finance solidaire collectent des fonds auprès de personnes physiques ou morales qui consentent à retirer de leur **placement** une rémunération moins élevée que sur d'autres supports d'épargne à condition qu'il soit orienté vers l'économie solidaire (insertion de personnes exclues du **marché du travail**, développement d'**emplois** liés à l'environnement ou à la revitalisation des territoires, solidarité internationale).

La finance solidaire a pour objectif d'augmenter le **capital social** de ses destinataires. En anglais, on parle de « finance durable ». Elle inclut le **capital-risque** solidaire.

► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ► *Marché et prix* ▷ *Capital humain* ▷ *Commerce équitable* ▷ *Économie alternative* ▷ *Finance éthique*

Financement de l'économie

Le financement de l'économie désigne l'ensemble des mécanismes par lesquels les **agents économiques** (**ménages, entreprises, administrations publiques...**) satisfont leurs **besoins de**

financement. Le financement de l'**économie** peut se réaliser par mobilisation de l'épargne existante (financement non monétaire) ou par **création monétaire** (financement monétaire). Le **marché financier** et les **institutions de crédit** jouent un rôle essentiel dans le financement de l'économie.

► *Consommation et épargne* ► *Monnaie* ▷ *Désintermédiation* ▷ *Économie d'endettement*
▷ *Économie de marché financier* ▷ *Financement direct* ▷ *Intermédiation financière* ▷ *Système financier*

Financement direct

On appelle financement direct l'opération qui consiste, pour un **agent économique** à **besoin de financement**, à s'adresser directement à un agent à **capacité de financement**.

⇒ Dans bien des cas, l'opération qui consiste à faire un appel public à l'épargne (par exemple par émission d'**actions** ou d'**obligations**) se réalise sur un **marché** (par exemple la **bourse des valeurs**). Elle suppose néanmoins l'intervention d'un **intermédiaire financier** (on parle alors d'une **intermédiation de marché**, qui se distingue d'une **intermédiation de bilan**).

► *Monnaie* ▷ *Accélérateur financier* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Économie de marché financier*
▷ *Financement de l'économie* ▷ *Système financier* ▷ *Intermédiation financière*

Financement externe

Le financement externe regroupe l'ensemble des moyens de financement de l'**entreprise** autres que l'**autofinancement**, à savoir :

- l'appel au **marché financier** qui peut se faire par **augmentation de capital** (émission d'**actions** nouvelles) ou par emprunt obligataire ;
- le recours au **crédit** bancaire.

⇒ Certaines formes d'**innovations financières** des années 1980, comme les titres participatifs, ont créé des moyens de financement intermédiaires entre le crédit et l'augmentation de capital.

► *Capital et investissement* ▷ *Accélérateur financier* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Crédit*
▷ *Désintermédiation* ▷ *Obligation*

Financement intermédié

Le financement intermédié est l'opération qui consiste pour un agent à **besoin de financement** à s'adresser à un **intermédiaire financier** pour se procurer les capitaux qui lui sont nécessaires. L'**intermédiaire financier** se chargeant pour sa part de collecter des fonds auprès des épargnants.

► *Monnaie* ▷ *Accélérateur financier* ▷ *Intermédiation financière* ▷ *Financement de l'économie*
▷ *Financement direct* ▷ *Système bancaire* ▷ *Système financier* ▷ *Taux d'intermédiation*

Financement interne

Pour une entreprise, le financement interne désigne le recours à l'**autofinancement** de ses **investissements**.

► *Capital et investissement* ► *Monnaie* ▷ *Financement externe*

Financement prudent (Hedge Finance)

Dans la typologie des modes de financement de H. Minsky (1919-1996), le financement prudent désigne une situation où les **revenus** tirés par les emprunteurs du **placement** des sommes empruntées permettent le paiement des **intérêts** et le remboursement du **capital** emprunté. La prise de **risque** est donc dans ce cas minimale pour le créancier.

► *Monnaie* ▷ *Désintermédiation* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Économie de marché financier*
▷ *Financement direct* ▷ *Intermédiation financière*

Financement spéculatif (Speculative Finance)

Dans la typologie des modes de financement de H. Minsky (1919-1996), le financement spéculatif désigne une situation où les **revenus** tirés par les emprunteurs du **placement** des sommes empruntées permettent le paiement des **intérêts** mais pas le remboursement du **capital** emprunté. L'emprunteur est donc condamné, à l'échéance, à emprunter à nouveau pour rembourser le principal. La finance spéculative constitue donc un élément d'une dynamique de surendettement.

► *Monnaie* ▷ *Désintermédiation* ▷ *Crise de surendettement* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Économie de marché financier* ▷ *Finance Ponzi* ▷ *Financement prudent*
▷ *Paradoxe de la tranquillité* ▷ *Spéculation*

Financiarisation

La financiarisation désigne l'influence croissante des **institutions financières** et des **marchés financiers** dans le fonctionnement de l'**économie**. Ce terme a parfois un sens péjoratif : il est utilisé par les critiques du **libéralisme**, pour qui la financiarisation se produit au détriment de l'économie « réelle » (**emploi**, croissance) et constitue un facteur d'instabilité de l'économie mondiale. Selon D. Plihon « la finance internationale suit désormais sa propre logique, qui n'a plus qu'un rapport indirect avec le financement des échanges et des investissements dans l'*économie mondiale* ».

On reproche à la logique financière de favoriser :

- des comportements de prédation (prise de contrôle d'**entreprises** et revente de ses éléments pour réaliser des **plus-values**) ;
- des comportements spéculatifs ;
- des comportements privilégiant la **rentabilité** financière à court terme au détriment du développement économique à long terme des **entreprises** ;
- des comportements qui conduisent à exiger un seuil minimal de rentabilité financière des **placements** faute de quoi on procède à des restructurations, au changement des équipes dirigeantes, etc.

⇒ L'économiste H. Bourguinat, par exemple, a dénoncé la « tyrannie des marchés financiers ».

⇒ Cette critique de la finance (opposée à la logique de l'industrie créatrice de richesses et d'emplois) n'est pas nouvelle, elle figure en 1904 dans le livre de Th. Veblen *The Theory*

of Business Enterprise.

⇒ On parle aussi d'une financiarisation de la **balance des paiements** pour désigner le fait que la part relative des transactions internationales portant sur les biens et **services** a tendance à diminuer alors que la part relative des mouvements de capitaux a tendance à augmenter.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Capitalisme actionnarial* ► *Globalisation financière*
► *Gouvernance d'entreprise* ► *Marchés efficients* ► *Spéculation*



Finances internationales

On englobe sous le terme « finances internationales » les questions qui relèvent des questions monétaires internationales et celles qui relèvent du **financement de l'économie mondiale**.

Les économies nationales sont dotées de **monnaies** différentes. Dès lors qu'existent entre elles des opérations économiques (**commerce international**, mouvements de **capitaux**), des problèmes de règlement se posent entre les différents espaces monétaires, c'est ce qui explique l'existence d'opérations de **change** et donc d'un **marché des changes**. À ces questions monétaires s'ajoutent des questions liées au financement de l'économie mondiale (**flux** de capitaux entre économies). Il existe en effet des agents à **besoin de financement** et des agents à **capacité de financement** qui opèrent au niveau international afin de placer les fonds dont ils disposent ou de collecter les capitaux qui sont nécessaires pour financer leurs **investissements**.

Au cours de l'histoire contemporaine, les relations monétaires internationales ont connu diverses formes d'organisation : l'étalon-or, une première forme de l'étalon de change or entre les deux guerres mondiales, une nouvelle forme d'étalon de change or avec le système de **Bretton Woods**.

L'organisation des paiements internationaux est en crise depuis les années 1960. Des projets de réforme existent et la coopération monétaire internationale se renforce depuis le milieu des années 1980.

Les questions monétaires internationales sont d'autant plus aiguës qu'elles sont étroitement articulées au financement de l'économie mondiale qui a connu lui aussi de profondes transformations. Si, au cours des Trente Glorieuses, le **financement de l'économie** s'opérait principalement dans le cadre national (du fait d'un contrôle assez fort des mouvements internationaux de capitaux), on assiste depuis le milieu des années 1970 à une **globalisation financière** qui soulève de nombreux débats. Les **crises financières** qui se sont multipliées depuis les années le début des années 1980 conduisent à des propositions de mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale.

■ Les relations monétaires internationales

● *Le marché des changes*

Une monnaie, dès lors qu'elle est convertible, peut être offerte et demandée sur le **marché des changes**. C'est sur ce marché que sont déterminés les **cours du change** ou **taux de change** (**prix relatifs** des devises). Lorsqu'une **devise** est très demandée elle s'apprécie par rapport aux autres et réciproquement.

Les compartiments du marché des changes

Il existe, pour simplifier, quatre compartiments sur le marché des changes :

le marché des changes au comptant ;

le marché des changes à terme ;

le marché des **contrats futurs** sur devises ;

le marché des **options** sur devises.

Les opérateurs du marché des changes

Sur les marchés des changes, des **cambistes (traders)** interviennent pour le compte de leurs clients (**entreprises** pour l'essentiel) ou pour le compte de la **banque** dans laquelle ils travaillent. Ce sont les cambistes qui confrontent (grâce à des moyens de communication et d'information de plus en plus perfectionnés) les **offres** et les **demandes** de devises, (le **marché** se déroule en continu à l'échelle de la planète et les cours varient en permanence).

Les stratégies en présence sur le marché des changes

Diverses stratégies se confrontent sur le marché des changes qui visent toutes à gérer la **position de change** des opérateurs :

- la stratégie de **couverture** vise à fermer la position de change afin de ne pas courir le **risque de change** ;
- la stratégie d'**arbitrage** cherche à tirer profit de différences de cours (par exemple, différence de cours à un moment donné sur différentes places financières) ;
- la stratégie de **spéculation** consiste à rester en position de change ouverte en fonction des **anticipations** que l'on forme (par exemple, vendre à terme des devises que l'on ne possède pas si on anticipe une baisse du cours).

Les déterminants des cours du change

Plusieurs explications traditionnelles contribuent à rendre compte de la détermination et de l'évolution des cours du change :

- les **prix** (théorie de la **parité du pouvoir d'achat**) : la monnaie d'un pays dont le **taux d'inflation** est supérieur à celui de ses partenaires doit (toutes choses égales par ailleurs) se déprécier ;
- les **taux d'intérêt** (théorie de la **parité des taux d'intérêt**) : il existe une relation inverse entre le **taux d'intérêt réel** et le cours du change (si une monnaie est faible, les **agents économiques** n'accepteront de la détenir que moyennant un taux d'intérêt élevé) ;
- le solde courant : la monnaie d'un pays dont le solde courant de la **balance des paiements** est négatif doit (**toutes choses égales par ailleurs**) se déprécier.

Ces explications traditionnelles ne rendent cependant pas compte de toutes les évolutions cambiales (en particulier des variations erratiques des cours du change qui se produisent depuis 1973). C'est pourquoi de nouvelles approches se développent (théories des **bulles spéculatives** notamment). Ces nouvelles approches prennent en compte l'importance de la dimension financière des relations monétaires internationales (les mouvements de capitaux sont beaucoup plus importants que le règlement des transactions courantes). Elles prennent en compte aussi la **marchéisation** du change et le rôle décisif du comportement des professionnels du marché.

● *Historique des systèmes monétaires internationaux*

L'étalon-or

L'étalon-or, en tant que système monétaire international, a fonctionné de 1870 à 1914. Il importe de distinguer le fonctionnement théorique de l'étalon-or et son fonctionnement réel :

- en théorie, l'étalon-or est un système qui impose une discipline interne dans l'émission de monnaie et un mécanisme autorégulateur dans les relations économiques internationales. Par exemple, un pays dont la balance des paiements est structurellement déficitaire voit sa monnaie se déprécier sur le marché des changes. Compte tenu du mécanisme des **points d'or** et de la **théorie quantitative de la monnaie**, les sorties d'or provoqueront une baisse du niveau général des prix et un retour automatique à l'équilibre de la balance des paiements ;

- en réalité, les règles du jeu de l'étalon-or ont été constamment violées, les **autorités monétaires** sont intervenues pour influencer ou neutraliser les mouvements d'or. La livre sterling était dotée de fait du statut de **monnaie internationale** : on a pu dire que l'étalon-or était un étalon sterling déguisé.

L'étalon de change or : l'entre-deux-guerres

La guerre de 1914, en conduisant les pays belligérants à suspendre la libre **convertibilité** en or de leur monnaie, marque la fin de l'étalon-or. La période de l'entre-deux-guerres se caractérise par l'échec des tentatives de mise en place d'un nouveau **système monétaire international**. La **conférence de Gênes** (1922) pose certes le principe de l'étalon de change or, mais ne conduit pas au fonctionnement effectif d'un nouveau système international. Sous l'effet de la crise de 1929, l'économie mondiale se fragmente en **zones monétaires** distinctes : strict **contrôle des changes**, montée du **protectionnisme**, voire de l'**autarcie**, développement des **accords de compensation**...

Au cours de la même période, la Grande-Bretagne et l'Allemagne échouent dans leur volonté de revenir à la valeur or de leur monnaie d'avant-guerre. Ces tentatives s'accompagnent de sévères politiques déflationnistes entraînant des faillites d'entreprises et la montée du **chômage**. En France, la stabilisation Poincaré (1926-1928), qui est en fait une **dévaluation**, contribue à retarder l'entrée en crise de l'économie française.

L'étalon de change or : le système de Bretton Woods et sa crise

Constatant les ravages de la désorganisation monétaire de l'entre-deux-guerres, les alliés mettent en place à la conférence de Bretton Woods (1944), une nouvelle organisation internationale des paiements. Le système de Bretton Woods est un système de **changes fixes**. C'est un étalon de change or puisque le dollar est officiellement considéré comme monnaie de réserve sur la base de 35 dollars pour une once d'or. La convertibilité enor est donc à deux degrés : toutes les monnaies sont convertibles en dollars et les États-Unis s'engagent en 1947 à assurer la convertibilité des dollars en or pour les autres **banques centrales**.

Les accords de Bretton Woods créent le **Fonds monétaire international** (FMI) chargé d'assurer la gestion du système. C'est auprès du FMI que chaque **État** membre doit déclarer le **pair** de sa monnaie. Les accords de Bretton Woods prévoient des **marges de fluctuations** de plus ou moins 1 % autour des **parités** officielles bilatérales. La stabilité

des changes résulte de l'intervention des banques centrales sur les marchés. Pour défendre les parités, les pays membres peuvent avoir recours à des mécanismes de **crédit** dans le cadre du FMI.

Tout le système repose en fait sur la **confiance** dans le dollar. Dès le début des années 1960, cette confiance va s'éroder sous l'effet de la réduction de la couverture or de la monnaie américaine et de la réduction progressive de la supériorité économique des États-Unis. Cette crise du dollar était prévisible à la lumière du **dilemme de Triffin**. Malgré de nombreuses conférences internationales et des rapports d'experts, et en dépit de décisions (d'ailleurs controversées) comme la création des **droits de tirages spéciaux** (1967), le système de Bretton Woods cesse, de fait, de fonctionner le 15 août 1971, lorsque le président des États-Unis (R. Nixon) annonce l'inconvertibilité du dollar en or. L'élargissement des marges de fluctuations décidé lors de la conférence de Washington (**accords du Smithsonian Institute**, décembre 1971) n'empêchera pas l'instauration du flottement général des monnaies (1973).

Depuis le passage au flottement généralisé des monnaies, l'expérience des règlements monétaires internationaux permet de dégager plusieurs conclusions :

- le flottement des monnaies n'a pas été incompatible avec la croissance du **commerce international**. Cette situation s'explique notamment par le maintien du rôle du dollar comme monnaie internationale et par des modalités diverses de **régulation** de la part des États, des **institutions** internationales et des banques commerciales ;

- le flottement n'a pas conduit à une stabilité spontanée des changes autour du **taux de change d'équilibre** fondamental des monnaies. Au contraire on a assisté à la récurrence de **crises de change** (et plus largement de crises financières). Le flottement n'a pas permis non plus la réalisation d'un équilibre automatique des balances des paiements, on constate au contraire la persistance de déséquilibres cumulatifs.

La fin du système de Bretton Woods n'a donc pas conduit à un « non-système monétaire international ». Il existe bien un système monétaire international, mais il n'est pas organisé de façon systématique dans le cadre d'un accord international. La régulation du système résulte de multiples ajustements entre **marchés** et **institutions** (FMI, **Banque mondiale**, **Banque des règlements internationaux**, etc.). On constate en particulier qu'il existe une grande diversité des régimes de change adoptés par les différents pays.

Si la situation des paiements internationaux n'est pas anémique, elle est plus instable que dans le système de Bretton Woods et s'accompagne d'une montée du **risquesystémique**. Cela conduit certains économistes à proposer une nouvelle architecture monétaire internationale dans le cadre d'une réflexion plus large sur la **gouvernance mondiale**.

● *Le devenir des relations monétaires internationales*

L'avenir des relations monétaires internationales peut être analysé à la lumière du Triangle de D. Rodrik (2000). Celui-ci considère trois pôles qui forment un **triangle des incompatibilités** comparable à celui de R. Mundell : intégration monétaire, souveraineté des nations, coopération politique et institutionnelle.



On peut articuler deux des pôles du triangle mais pas les trois. Le compromis de Bretton Woods reposait sur l'articulation entre la souveraineté des nations (contrôle des mouvements de capitaux, **politiques économiques** nationales volontaristes) et une coopération politique institutionnalisée dans le cadre du FMI. La globalisation financière conduit à une forme d'**intégration monétaire** (constitution d'un marché mondial unique des devises et des capitaux), elle éloigne nécessairement l'économie mondiale du compromis de Bretton Woods. Deux scénarii sont concevables :

- une articulation de la souveraineté des nations et de l'intégration monétaire (que Rodrik désigne du terme « camisole dorée »). Dans ce cas, la coopération politique institutionnalisée au niveau mondial est limitée et inexistante, la liberté des mouvements de capitaux conduit à un dynamisme économique, mais la souveraineté des nations est contrainte par la libre circulation des capitaux (c'est la « tyrannie des marchés financiers » dont parle H. Bourguinat) ;
- une articulation de l'intégration monétaire et de la coopération politique qui suppose un transfert de souveraineté des nations au profit d'institutions monétaires et financières internationales chargées de gérer l'espace monétaire et financier mondial (fédéralisme mondial).

Bien évidemment, le système monétaire international, tel qu'il fonctionne concrètement, se situe à l'intérieur du triangle et il évolue (au gré des rapports de force et du contexte économique) vers l'un ou l'autre des trois scénarii. Il faut aussi prendre en compte l'hétérogénéité de l'économie mondiale. Par exemple, au sein de l'**Union européenne**, c'est le fédéralisme qui l'emporte (partiellement) alors qu'au niveau mondial on est plus proche actuellement de la « camisole dorée ».

■ Le financement de l'économie mondiale

Les opérations de financement international sont anciennes. Sans remonter au Moyen Âge et au rôle des banquiers génois, vénitiens, lyonnais et flamands, on constate, dès la période de l'étalon-or, le gonflement des balances sterling (avoir en livres détenus par des non-résidents britanniques). De même, les épargnants français de la « Belle Époque » ont contribué au financement des pays neufs. Les États-Unis pour leur part ont été emprunteurs nets auprès du reste du monde jusqu'à la Première Guerre mondiale.

À partir du début des années 1960, une évolution très significative se produit : l'internationalisation des activités bancaires et financières accompagne l'**internationalisation de la production**. Les banques suivent les implantations industrielles de leurs clients et cherchent à mobiliser les ressources nécessaires aux **investissements directs** internationaux. C'est dans ce contexte que naissent et se développent les **euromarchés**. La crise pétrolière de 1974 va marquer une nouvelle étape : l'économie mondiale devient une « *économie à découvert* » (H. Bourguinat). On assiste en effet à la fois à une montée de l'endettement des États (qui ne parviennent pas à équilibrer

leurs finances publiques du fait de la hausse des dépenses et de l'accroissement plus modeste des recettes), à une montée de l'endettement des agents privés (entreprises et **ménages**), à une montée de la **dette du tiers-monde**.

À partir du début des années 1980, la globalisation financière s'amplifie, la **règle des 3 D** conduit au développement de nombreuses **innovations financières** : émergence ou développement de nouveaux produits financiers (**swaps**, options...), essor de nouveaux marchés financiers, nouvelles technologies de la communication qui facilitent la circulation internationale des capitaux. Toutes ces évolutions sont présentées comme le moyen de faire face aux ajustements rendus nécessaires par les chocs réels subis par l'économie mondiale : politiques macroéconomiques divergentes, émergence des **nouveaux pays industrialisés**, soldes extérieurs structurellement excédentaires pour certains pays et structurellement déficitaires pour d'autres, déséquilibres démographiques, effondrement du système soviétique et réunification allemande, etc.

- *Les crises financières des années 1980 et 1990*

Le changement de l'orientation de la politique monétaire américaine en 1979 provoque une hausse spectaculaire des taux d'intérêt réels et une forte **appréciation** du dollar. Cette situation sert de révélateur des tensions financières qui traversent l'économie mondiale. En 1982, le Mexique annonce qu'il est dans l'impossibilité de faire face au **service de la dette** extérieure qu'il a contractée. La **crise de solvabilité** menace de s'étendre à d'autres **pays en développement** et les banques créancières sont menacées de **faillite**. Pour éviter ce scénario catastrophe, la **Banque des règlements internationaux** accorde un crédit relais au Mexique. Puis, plus fondamentalement, le FMI pousse les pays du **tiers-monde** à adopter des **politiques d'ajustement structurel** afin de dégager des surplus exportables et de rembourser leurs dettes. L'administration du Trésor des États-Unis intervient aussi pour résoudre cette première crise de la dette (plan Baker en 1985 et plan Brady en 1989).

En octobre 1987, un **krach** financier de grande ampleur se déclenche à la **bourse des valeurs** de New York. Là encore, la contagion est évitée : la réserve fédérale américaine et les autres banques centrales injectent massivement des **liquidités** pour éviter les faillites bancaires en chaînes. Cela n'empêche pas de nombreuses banques locales et des caisses d'épargne de faire faillite aux États-Unis.

En 1992 et 1993, c'est au tour du **système monétaire européen** de faire l'objet d'attaques spéculatives.

À partir du début des années 1990, des placements importants sont à nouveau effectués au sein des **pays émergents** (Asie de l'Est et Mexique pour l'essentiel). Il ne s'agit plus de prêts bancaires comme à la fin des années 1970, mais d'investissements directs et d'**investissements de portefeuille** attirés par des rendements élevés et rassurés par les politiques libérales mises en œuvre sous l'égide du FMI. Mais en 1994-1995, une nouvelle crise se déclenche au Mexique, suivie, en 1997, d'une crise en Asie (Thaïlande, Malaisie, Corée, etc.). En 1998, c'est au tour de la Russie de laisser se déprécier sa monnaie ce qui occasionne des pertes très importantes pour les créanciers de ce pays. Ces crises financières affectent ensuite d'autres économies émergentes : le Brésil en 1999, la Turquie et l'Argentine en 2001.

- *La crise financière du début des années 2000*

La fin des années 1990 et le début des années 2000 voient les capitaux refluer vers les pays riches du fait notamment des crises asiatique et russe (« fuite vers la sécurité »). Dans le même temps, l'essor des nouvelles technologies contribue aussi au gonflement d'une bulle spéculative notamment sur le marché NASDAQ (où sont cotées les entreprises de haute technologie) aux États-Unis. Les marchés atteignent un maximum au cours de l'année 2000 puis s'effondrent : par rapport au niveau maximum atteint dans la période, on constate à la fin de l'année 2002 que l'indice Dow Jones a perdu 28,84 % de sa valeur, l'indice NASDAQ, 73,55 %, le CAC 40, 55,74 %. Il s'agit d'une sorte de krach rampant. Cette crise ne s'explique pas principalement par l'attentat du 11 septembre 2001, mais plutôt par « l'exubérance irrationnelle » des marchés dénoncée dès 1996 par A. Greenspan (alors président de la Fédéral Réserve Bank des États-Unis). Dans ce contexte spéculatif, la faillite du courtier en énergie Enron, a joué un rôle décisif d'autant qu'elle a été suivie par celle d'autres grandes entreprises (Worldcom en juillet 2002, United Airlines en décembre de la même année). Ce que révèle au grand jour l'affaire Enron, ce sont des opérations qui visent à dissimuler aux **actionnaires** et aux opérateurs des marchés (banques, experts, etc.) les informations réelles sur la situation des entreprises. C'est ainsi qu'Enron avait créé plus de 3 000 sociétés écrans pour dissimuler son **endettement**. En novembre 2003, le scandale qui affecte la **firme multinationale** italienne Parmalat confirme une situation préoccupante. Cette entreprise avait dissimulé un endettement colossal (plus de 11 milliards d'euros) et lorsque, sous la pression de ses créanciers elle invoque l'existence d'un dépôt de près de 4 milliards d'euros auprès de la Bank of America aux Îles Caïmans, le document se révèle être un faux. C'est donc le manque de fiabilité de l'information financière et la mauvaise qualité de la **gouvernance d'entreprise** qui nuit à l'**efficience** des marchés. Diverses mesures sont adoptées dans les années qui suivent pour modifier les règles comptables internationales et pour renforcer les contrôles des comptes des entreprises.

Les études sur les crises financières (crises de change et/ou crises bancaires) confirment en premier lieu qu'elles sont devenues plus fréquentes depuis la fin du système de Bretton Woods. On constate aussi, depuis la crise du Mexique de 1982, l'existence de crises de la **dette souveraine**. Les « crises jumelles » (crises de change liées à une crise bancaire) sont aussi plus courantes avec **effet de contagion**. Ces crises sont aussi fortement récessionnistes dans les plus récemment ouverts aux mouvements de capitaux. Elles ont un coût budgétaire élevé pour les pays concernés. Ces divers constats conduisent à s'interroger sur les moyens de prévenir les crises et, plus largement, de mettre en place une nouvelle organisation du système monétaire et financier mondial.

- *La crise financière de 2007-2012*

Le 2 avril 2007, New Century, la plus grande institution de prêts *subprimes* aux États-Unis se déclare en faillite. Le 17 juillet de la même année, la banque Bear Stearns annonce la **faillite** de deux de ses fonds de placement en raison de l'effondrement de la valeur des **actifs** correspondant aux prêts *subprimes*. C'est le début de la **crise des subprimes**, une **crise** d'ampleur sans précédent depuis 1929.

Pendant les années 1990 et le début des années 2000, l'économie mondiale (et notamment l'économie américaine) a connu une forte croissance économique en dépit du choc provoqué par les attentats du 11 septembre 2001. Aux États-Unis et dans d'autres pays (Espagne notamment) cette croissance s'est accompagnée d'un boom immobilier. De façon plus générale, sous l'effet d'un **accélérateur financier**, la croissance a été alimentée par un crédit facile et une abondance de **liquidités**. Ce climat favorable à la croissance reposait notamment sur le **paradoxe de la tranquillité** : les banques centrales étant parvenues, à partir du début des années 1980, à juguler l'inflation, l'expansion du crédit s'est opérée sans accélération de la croissance du niveau général des prix. L'accroissement du prix des actifs n'a pas été retenu comme indicateur de tension inflationniste par les banques centrales et il a alimenté l'expansion du crédit (notamment du crédit hypothécaire encouragé par la hausse du prix de l'immobilier). Une partie des crédits accordés était des **crédits subprimes** (c'est-à-dire des crédits à risque en raison de l'insuffisante solvabilité des bénéficiaires). Lorsque la crise immobilière s'est déclenchée en 2007 aux États-Unis et lorsque les défauts de paiement des agents endettés ont commencé à se multiplier, on est passé rapidement de la crise immobilière à la **crise bancaire**. En effet, le développement de la **titrisation** a eu pour effet de disséminer les crédits à risques dans les **bilans** bancaires. Quand la valeur de ces **actifs** risqués (bientôt dénommés actifs toxiques) s'est effondrée, de nombreuses **banques** se sont trouvées en difficulté. De ce fait une crise de confiance s'est manifestée, les marchés financiers (et notamment les marchés de l'argent à court terme) se sont asséchés et de nombreuses banques ont connu à la fois des problèmes de liquidité et des problèmes de **solvabilité**. Certes, l'intervention très vigoureuse des banques centrales qui ont alimenté les marchés en liquidités et mis en œuvre une **politique monétaire non conventionnelle** a évité la réédition des événements de 1929 (effondrement du système bancaire). Mais la crise bancaire s'est transformée en crise économique mondiale : l'année 2009 a été marquée par une forte baisse du **commerce mondial**, une croissance faible, voire négative dans de nombreux pays, une montée du **chômage**. Cette contagion à l'économie réelle résulte d'une forte contraction de la demande : les banques ont réduit considérablement leur octroi de crédit afin d'améliorer la structure de leurs bilans, les **ménages** et les entreprises, inquiets pour l'avenir, ont réduit leur demande de **biens de consommation** et de biens d'investissement. Par ailleurs, les plans de soutien à l'économie ont été insuffisants (surtout en Europe) et la reprise économique en 2010 manque de vigueur. Les années 2012 et 2013 sont marquées par un ralentissement de l'économie mondiale (3,2 % et 3,3 % après 4 % en 2011), mais surtout la situation est très contrastée, avec une reprise soutenue dans les pays émergents (taux de croissance supérieur à 5 % en 2012 et 2013) et une stagnation (voire une récession) en Europe. Les risques financiers n'ont pas disparu et les mesures annoncées au cœur de la crise (renforcement des règles prudentielles, contrôle accru de l'activité des banques et des autres institutions financières, lutte contre l'instabilité des taux de change et les paradis fiscaux) n'ont pas vraiment été mises en œuvre.

- *Une nouvelle architecture financière internationale ?*

La récurrence des crises financières, la **volatilité** des cours du change, les difficultés rencontrées par l'économie japonaise, les problèmes soulevés par l'existence de paradis fiscaux et de **places extraterritoriales** sont autant de signes du dysfonctionnement du

système monétaire et financier international. Certes, le FMI et d'autres institutions internationales sont intervenus pour limiter les conséquences des crises au risque de créer des situations d'**aléa moral**, mais les problèmes fondamentaux demeurent. De nombreuses voix s'élèvent pour réclamer la mise en place d'un régime monétaire et financier international plus stable et mieux contrôlé.

Trois approches sont concevables et peuvent être articulées :

- La première met l'accent sur le renforcement de la coopération internationale des politiques économiques. Les mouvements de capitaux résultent de conjonctures macroéconomiques divergentes et cherchent à tirer parti des différences de rythmes de croissance. Un cadre macroéconomique plus stable, des signaux cohérents adressés aux marchés en matière de **convergence nominale** (lutte contre l'inflation) mais aussi une **convergence réelle** (croissance économique, emploi...) seraient de nature à limiter l'ampleur des déstabilisations financières. Ce renforcement de la coopération pourrait se situer au niveau mondial (sommets du G8), mais aussi au niveau régional (projet de mise en place d'un Fonds monétaire asiatique par exemple).

- La seconde met l'accent sur le renforcement des **règles prudentielles**. Il y a déséquilibre entre l'essor des marchés de capitaux et leur internationalisation d'une part et le caractère national (et parfois très insuffisant) des règles prudentielles d'autre part. Le **Forum pour la stabilité financière** et la Banque des règlements internationaux élaborent des propositions visant à améliorer l'information des opérateurs sur le fonctionnement des marchés et sur les **risques** correspondant aux différentes opérations.

- La troisième approche est plus volontariste. Elle vise à juguler les mouvements spéculatifs par exemple par la mise en place d'un système de **zones cibles** dans le cadre d'un système multi-devises ou encore à mettre en place une taxation des mouvements de capitaux pour dissuader les spéculateurs (**Taxe Tobin**). Dans cette perspective, on peut envisager aussi la mise en place d'un **prêteur en dernier ressort** au niveau international.

● *L'intégration monétaire en Europe*

L'**intégration économique** européenne suppose la stabilité des changes entre les pays membres. Lors de la signature du **traité de Rome**, cette stabilité était assurée par le système de Bretton Woods. L'élargissement des marges de fluctuation en décembre 1971, constitue donc pour la **Communauté économique européenne** (CEE) une difficulté redoutable et une incitation à l'intégration monétaire. Lors de la conférence de Bâle (avril 1972) les pays membres de la CEE décident d'organiser un flottement concerté de leurs monnaies à l'intérieur des nouvelles marges de fluctuations (le « tunnel » de plus ou moins 2,25 % conforme à l'accord du Smithsonian Institute) : c'est la naissance du **serpent monétaire européen**. Avec le flottement général des monnaies (« le Serpent sort du tunnel »), les tensions s'accroissent au sein du serpent. Certaines monnaies (dont le franc) quittent et réintègrent le serpent au gré de la conjoncture. L'expérience est donc peu concluante. La conférence de Brême (juillet 1978) décide de la création du **système monétaire européen** qui entre en vigueur le 13 mars 1979. Organisé autour de l'Écu, le nouveau système se révèle à l'usage beaucoup plus stable. C'est un système de changes fixes mais ajustables et la défense des parités est organisée dans le cadre d'une coopération communautaire.

La signature de l'**Acte unique européen** (février 1986) et la persistance de l'instabilité monétaire internationale conduisent la Communauté à rechercher un approfondissement de l'**intégration monétaire**. Cette question, qui touche à un élément essentiel de la souveraineté des États, suscite d'importants débats. La réflexion des instances européennes s'est notamment appuyée sur le **triangle des incompatibilités** de R. Mundell : dès lors que l'Europe avait fait le choix de la stabilité des changes et de la libre circulation des **facteurs de production** (donc des capitaux), il n'était plus possible pour les États membres de mettre en œuvre des **politiques monétaires** autonomes. L'intégration monétaire s'imposait donc.

Sur la base des propositions du rapport de J. Delors adopté par le sommet de Madrid (juin 1989), le **traité de Maastricht** est signé le 7 février 1992. La première étape du plan Delors (libération complète des mouvements de capitaux) s'est appliquée dès le 1^{er} juillet 1990. Conformément au traité de Maastricht, la deuxième étape est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, elle se caractérise par la mise en place de l'**Institut monétaire européen** chargé de préparer la mise en place de la **Banque centrale européenne** (BCE) et le **Système européen de Banques centrales** (SEBC). En mai 1998, lors du Sommet européen de Bruxelles, le passage à la troisième étape (mise en place de la **monnaie unique** dénommée **Euro**) a été décidé pour 11 pays membres de l'Union à partir du 1^{er} janvier 1999. Depuis cette date, il existe au sein de l'**Eurosystème** une politique monétaire unique conçue et mise en œuvre par le SEBC. Le 1^{er} janvier 2001, la Grèce a rejoint la **zone euro** et le 1^{er} janvier 2002, l'euro est devenue la monnaie fiduciaire et scripturale utilisée par tous les agents économiques de la zone.

Depuis le passage à l'euro et la mise en œuvre de la politique monétaire par la BCE (indépendante du pouvoir politique), on constate une gestion relativement pragmatique des taux d'intérêt et de la **liquidité** au sein de la zone euro. Les craintes d'une politique trop restrictive ne se sont pas traduites dans les faits. Cependant deux débats récurrents agitent les économistes et les responsables politiques :

- d'une part, le fait que la BCE ait pour objectif unique la lutte contre l'**inflation** (avec un objectif de 2 % de hausse des prix), apparaît à certains comme trop restrictif. Ils font observer notamment que la *Federal Reserve Bank* des États-Unis a pour objectif à la fois la stabilité des prix et la croissance économique et qu'elle s'est montrée capable de baisser très significativement les taux d'intérêt lorsqu'il s'agissait de soutenir la croissance de l'économie américaine. La BCE serait, de ce point de vue, trop orthodoxe et trop timorée ;

- d'autre part, la question de l'articulation entre politique monétaire et **politique budgétaire** au sein de la zone euro n'est pas résolue puisque la première relève de la BCE et la seconde des États membres. La mise en place du **Pacte de stabilité et de croissance (PSC)** par le **traité d'Amsterdam** en 1997, fait de plus peser sur les politiques budgétaires des contraintes lourdes et qui sont susceptibles d'aggraver la situation en cas de **récession**.

La crise financière de 2007-2009 a eu d'importantes répercussions en Europe. D'une part, sous l'effet de la contraction de l'activité économique et de l'augmentation des dépenses liées notamment aux plans de relance, la plupart des pays de la zone euro ne respectent plus les normes du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC). Ces pays doivent donc mettre en œuvre des mesures de réduction de leurs **dépenses publiques** et d'accroissement de leur **pression fiscale** afin de soumettre à la **Commission européenne**

un plan de retour aux règles du PSC. De ce fait, ce dernier apparaît clairement comme procyclique : alors que l'activité économique est déprimée et que le **taux de chômage** augmente, les gouvernements réduisent la demande globale adressée à l'économie.

D'autre part, la crise grecque (2009-2010) a fait apparaître de fortes tensions entre pays de la **zone euro** et une solidarité insuffisante entre pays membres. En effet, la crise économique (et notamment la forte contraction du commerce international) a fait apparaître des différences importantes de niveau de **productivité** entre les pays de la zone euro. Par ailleurs, des différences importantes sont aussi apparues quant à la situation des pays membres de la zone. La Grèce s'est trouvée en première ligne du point de vue de ces deux critères. C'est parce que les spéculateurs anticipaient un soutien insuffisant à la Grèce et même une sortie possible de la zone euro, qu'ils ont spéculé sur la **dette souveraine** de la Grèce et contre l'euro. Le fait que l'on dispose d'une monnaie unique sans gouvernement économique de la zone apparaît comme un facteur de faiblesse. Non seulement du point de vue de la conduite de la politique économique (impossibilité de mettre en œuvre une *Policy Mix*), mais surtout, en cas de crise, du fait que le défaut de **gouvernance** de la zone euro sape la confiance des opérateurs. Beaucoup d'observateurs (P. Artus, M. Aglietta, J. Pisani-Ferry, etc.) soulignent qu'il existe une contradiction entre l'intégration économique de la zone euro et l'insuffisance de l'intégration politique. En effet, conformément aux analyses de l'économie géographique, l'intégration économique a conduit à des évolutions divergentes au sein de la zone euro. La spécialisation du nord de la zone dans le domaine industriel et la spécialisation du sud de la zone dans le domaine des **services** non exportables, conduit à des tensions qui ne peuvent être compensées que par un renforcement de la solidarité : transferts entre le nord et le sud. L'alternative, selon M. Aglietta est donc : fédéralisme ou éclatement.

La question du statut international de l'Euro reste aussi posée notamment depuis la **crise de la zone euro**. Certes, entre mars 2002 et décembre 2009, la part de l'euro dans les réserves de change mondiales est passée de 18,70 % à 27,37 % et un certain nombre de pays ont annoncé leur volonté d'opérer plutôt sur l'euro que sur le dollar pour le règlement de leurs transactions commerciales. Mais, pour l'instant, l'Euro n'a pas véritablement acquis le statut d'une monnaie internationale susceptible de contrebalancer le rôle dominant du dollar.

► *Fluctuations et Crises* ► *Intégration économique* ► *Monnaie* ► *Mondialisation*
▷ *Dépréciation* ▷ *Ratio Cooke* ▷ *Ratio Mac Donough* ▷ *Théorie économique*

● AGLIETTA M. (2010), *La crise. Les voies de sortie*, Michalon.

ARTUS P., GRAVET I. (2012), *La crise de l'euro*, Armand Colin.

ARTUS P. et alii (2010), *De la crise des subprimes à la crise mondiale*, Rapport du CAE, La Documentation française.

BRENDER A., PISANI F., GAGNA M. (2012), *La crise des dettes souveraines*, La Découverte, « Repères ».

COUDERC N., MONTEL-DUMONT O. (2009), *Des subprimes à la récession*, La Documentation française.

FARVAQUE E. (2010), *La Banque centrale européenne*, La Découverte, « Repères ».

GIRAUD P.-N. (2009), *Le commerce des promesses*, Le Seuil, « Points ».

- HAUTCOEUR P.-C. (2009), *La crise de 1929*, La Découverte, « Repères ».
- LELART M. (2011), *Le système monétaire international*, La Découverte, « Repères ».
- MARTEAU D. (2012), *Les marchés de capitaux*, Armand Colin, « Coursus »
- ORLEAN A. (2009), *De l'euphorie à la panique : penser la crise financière*, Rue d'Ulm.
- PLIHON D. (2012), *Les taux de change*, La Découverte, « Repères ».
- AGLIETTA M. (2008), *Macroéconomie financière*, La Découverte, « Grands Repères ».
- AGLIETTA M., RIGOT S. (2009), *Crise et rénovation de la finance*, Odile Jacob.
- AGLIETTA M., BRAND Th. (2013), *Un New Deal pour l'Europe*, Odile Jacob.
- ALLÉGRET J.-P., COURBIS B. (2008), *Monnaie, finance et mondialisation*, Vuibert, « Dynasup ».
- BASTIDON-GILLES C., BRASSEUL J., GILLES Ph. (2010), *Histoire de la globalisation financière*, Armand Colin, « U ».
- BENASSY-QUÉRÉ A., PISANI-FERRY J., MISTRAL J., REY H. (2011), *Réformer le système monétaire international*, Rapport du CAE, La documentation française.
- BOYER R., DEHOVE M., PLIHON D. (2004), *Les crises financières*, Conseil d'analyse économique, La Documentation française.
- BOYER R. (2011), *Les financiers détruiront-ils le capitalisme ?*, Economica.
- EICHENGREEN B. (2011), *Un privilège exorbitant. Le déclin du dollar et l'avenir du système monétaire international*, Odile Jacob.
- @ Site de la Banque centrale européenne : <http://www.ecb.int>
- Site de la Banque de France : <http://www.banque-france.fr>
- Site de la Banque mondiale : <http://www.worldbank.org>
- Site de la Banque des Règlements Internationaux : <http://www.bis.org/>
- Site du Centre d'études et de perspectives et d'informations internationales : www.cepii.fr
- Site du Conseil d'analyse économique : <http://www.cae.gouv.fr>
- Site du Fonds monétaire international (FMI) : <http://www.imf.org>

Firme

Firme est synonyme d'**entreprise**. Ce terme est emprunté à la littérature anglo-saxonne.

► *Entreprise et système productif* ► *Frontière de la firme*

Firme globale

Une firme globale est une entreprise dont la stratégie est d'emblée mondiale. La firme globale s'affranchit des frontières nationales en exploitant les **avantages comparatifs** des différents pays à travers un réseau de firmes ateliers spécialisées à l'étranger. Elle est pour W. Andreff, le symbole même de la **mondialisation**.

► *Entreprise et système productif* ► *Mondialisation* ► *Commerce international* ► *Économie du développement* ► *Décomposition internationale des processus productifs* ► *Externalisation* ► *Firme multinationale* ► *Firme réseau* ► *Fragmentation des processus productifs* ► *Frontière de la firme* ► *Normes environnementales* ► *Normes sociales*

Firme multinationale

D'après J. L. Mucchielli, « on peut considérer comme multinationale toute entreprise possédant au moins une unité de production à l'étranger ». Cette unité de production est alors sa **filiale**. C'est donc la logique de la **production** qui domine ici. Une **entreprise** peut avoir des représentations commerciales à l'étranger, mais elle n'est vraiment multinationale que si elle réalise au moins une partie de sa production à l'extérieur de son territoire national.

⇒ Certains auteurs préfèrent parler de firmes transnationales, d'autres de firmes globales.

► *Entreprise et système productif* ► *Mondialisation* ► *Externalisation* ► *Fragmentation des processus productifs* ► *Investissement direct à l'étranger*.

Firme-réseau

► *Entreprise-réseau*

Firme transnationale

► *Firme multinationale*

Fiscal dominance

Fiscal Dominance est un terme anglais qui désigne une situation où la **politique monétaire** est conduite sous la contrainte de la situation budgétaire. C'est notamment le cas lorsqu'un **déficit public** important et un niveau élevé de **dette publique** contraignent la **banque centrale** à créer de la monnaie pour permettre (directement ou indirectement) le financement de l'État.

► *Économie publique* ► *Monnaie* ► *Politique économique* ► *Liquidité* ► *Politique budgétaire* ► *Politique mixte* ► *Solvabilité*

Fiscalité

La fiscalité est l'ensemble des **impôts** et des **taxes** perçus par les collectivités publiques.

► *Économie publique* ► *Revenus* ► *Politique économique* ► *Concurrence fiscale* ► *Fiscalité écologique* ► *Impôt à la production* ► *Impôt direct* ► *Impôt indirect* ► *Impôt progressif* ► *Impôt proportionnel* ► *Impôt sur le capital* ► *Impôt sur la consommation* ► *IRPP* ► *Pression fiscale* ► *Taxe carbone* ► *Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)* ► *Taux de prélèvements obligatoires*

Fiscalité écologique

La fiscalité écologique est constituée par l'ensemble des mesures fiscales qui ont pour objectif d'inciter les agents à polluer moins, rejeter moins de déchets, réduire leur utilisation de **ressources naturelles**, etc. Par exemple la taxation des produits dérivés du pétrole ou les réductions d'**impôt** accordées pour l'isolation des logements relèvent de la fiscalité écologique.

► *Économie et écologie* ▷ *Empreinte écologique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Marché de permis négociables*
▷ *Normes environnementales* ▷ *Taxe carbone* ▷ *Théorie des incitations*

Fiscalité optimale

La théorie de la fiscalité optimale cherche à définir le système d'imposition qui maximise les recettes fiscales tout en minimisant les distorsions provoquées par la **fiscalité**. Par exemple, le travail pionnier de F. Ramsey (1903-1930), montre qu'il est préférable de taxer les biens dont l'élasticité-prix est faible (puisque les **consommateurs** continueront à acquérir les **biens** même si leur **prix** augmente du fait de la **taxe**).

La théorie de la fiscalité optimale cherche à formuler des **arbitrages** entre des objectifs contradictoires. Le champ de la fiscalité optimale prend en compte à la fois les **prélèvements obligatoires** et les **prestations sociales**. Par exemple l'objectif de recherche d'égalité conduit à taxer fortement les hauts **revenus**, mais cette taxation peut avoir un effet négatif sur le **travail** et l'épargne des titulaires de ces revenus élevés. Il faut donc comparer le gain en matière d'égalité obtenu par la taxation et le coût lié à la réduction de l'**offre de travail** qualifié et de **capital**. C'est sur ce type de question qu'ont porté les travaux de J. Mirrlees (Prix Nobel, 1996). Plus récemment E. Saez a rendu les **modèles** de fiscalité optimale plus opérationnels afin de leur donner un fondement empirique et afin qu'ils puissent servir de base à la **politique fiscale**. Il écrit : « Une politique fiscale juste est une politique qui redistribue des hauts revenus vers les bas revenus sans compromettre l'activité économique et d'une façon qui soit la plus transparente et la plus simple possible. En particulier, dans le cas des très hauts revenus, la politique fiscale juste doit tenter de maximiser les recettes fiscales que l'on peut obtenir des très hauts revenus, ce qui veut dire des taux d'imposition dans le haut de la distribution pouvant dépasser nettement 50 %. ».

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Mondialisation* ▷ *Concurrence fiscale*
▷ *Compétitivité* ▷ *Dumping* ▷ *Impôt progressif* ▷ *Impôt proportionnel* ▷ *Incidence fiscale* ▷ *Optimum de Pareto* ▷ *Taux d'imposition* ▷ *Taux de pression fiscale* ▷ *Théorie des incitations*

Fixage (Fixing)

Le fixage est une procédure de **cotation** par laquelle est déterminé le cours d'une **valeur mobilière**, de l'or, d'une **devise** ou d'une **marchandise**. Le cours est établi à un moment précis par confrontation de l'ensemble des offres et des demandes préalablement collectées. C'est le cours du fixage qui est utilisé pour toutes les transactions jusqu'à la prochaine séance de cotation.

⇒ Le fixage se distingue de la **cotation en continu**.

⇒ Certains auteurs libéraux, comme M. Allais (prix Nobel 1988) par exemple, considèrent que le fixage est une méthode de cotation qui assure la détermination du **prix** dans de meilleures conditions (centralisation d'un grand nombre d'offres et de demandes) et une plus grande égalité entre les différents opérateurs (accès à l'information dans des conditions identiques).

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Commissaire-priseur*

Flexibilité du travail

La montée du **chômage** depuis la fin des années 1970 a suscité un débat parmi les économistes sur la flexibilité du **travail**.

Pour R. Boyer, la flexibilité est un concept « protéiforme » qui peut revêtir plusieurs formes :

- la première est constituée par la plus ou moins grande adaptabilité de l'**organisation productive** (« Atelier flexible ») ;

- la deuxième concerne l'aptitude des travailleurs à changer de poste de travail au sein d'une organisation d'ensemble donnée (polyvalence de la main-d'œuvre qui fait appel au savoir-faire et à la compétence de la main-d'œuvre, et tout particulièrement à son aptitude à maîtriser divers segments d'un même processus productif « Ouvrier proudhonien ») ;

- la troisième évalue le degré de la flexibilité à la faiblesse des contraintes juridiques régissant le **contrat** de travail et en particulier les décisions de licenciement. Cette malléabilité du volume de l'**emploi** peut aussi être atteinte par la variation sans contraintes de la durée hebdomadaire du travail, de la répartition des horaires annuels en fonction du volume des commandes. Le contrat de travail qui en découle est révisable au jour le jour et cette forme de flexibilité s'accomplit ainsi par l'extension à l'ensemble de la société du « Salarial intérimaire » ;

- la quatrième forme de flexibilité désigne la sensibilité des **salaires** (nominaux et/ou réels) à la situation économique générale ou propre à chaque **entreprise**, concernant le **marché du travail**. Cette conception de la flexibilité conduit donc à demander en retour plus de **concurrence** sur le marché du travail, une différenciation des salaires selon la situation financière de la firme et la **productivité** individuelle, ou encore une suppression ou une atténuation de la législation sur le salaire minimum (institution par exemple pour les jeunes d'un salaire minimum notablement inférieur à celui des adultes). La logique de cette flexibilité n'est autre qu'une forme de « Salaire au rendement » ;

- la flexibilité peut désigner la possibilité pour les **entreprises** de se soustraire à une partie des prélèvements sociaux et fiscaux et plus généralement de s'affranchir des réglementations publiques qui limitent leur liberté de gestion. Le symbole de cette flexibilité pourrait être le retour à un **État minimal** ou à un **salarial** à deux vitesses.

⇒ Pour les auteurs libéraux, la flexibilité du travail n'est souvent qu'un cas particulier de la flexibilité des **prix** : elle désigne la capacité des variations du **taux de salaire** à réduire les **déséquilibres** sur le marché du travail. Dans cette perspective, tous les facteurs de rigidité à la baisse des taux de salaire (allocation-chômage, salaires minimums, etc.) sont dénoncés comme une entrave au libre fonctionnement du marché du travail.

► *Marché du travail, emploi chômage* ▷ *État social* ▷ *Flexisécurité* ▷ *Sécurité sociale professionnelle* ▷ *Zone franche*

Flexisécurité

La flexisécurité est une **politique de l'emploi** qui vise à combiner une plus grande **flexibilité du travail** (ajustement du niveau de l'**emploi**, mobilité de la main-d'œuvre, etc.) et le maintien de garanties sociales élevées en termes de droit à l'emploi, de **protection sociale** et de formation.

⇒ La flexisécurité se présente à la fois comme un refus de la **rigidité** caractéristique de la production fordiste et un refus de la précarisation de la main-d'œuvre.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Politique économique* ► *État social* ► *Fordisme* ► *Sécurité sociale professionnelle*

Flottement des monnaies

▷ *Changes flottants*

Flottement impur

▷ *Changes flottants*

Fluctuation économique

Le concept de fluctuation économique désigne l'ensemble des mouvements de baisse ou de hausse de l'activité économique. Ces mouvements d'**expansion** et de **récession** de l'activité sont repérés à l'aide de quelques indicateurs comme le niveau de la **production**, des **stocks**, du **chômage**, de l'**emploi** et des **prix**.

Lorsque l'économie est en situation de **croissance économique**, les fluctuations s'articulent à cette tendance longue. Plusieurs types de fluctuations (d'amplitude variable) peuvent se combiner.

Les fluctuations économiques peuvent avoir un caractère cyclique, mais la régularité de ces **cycles économiques** fait l'objet de débats entre les économistes.

► *Fluctuations et crises* ► *Accélérateur* ► *Cycle Kitchin* ► *Cycle Juglar* ► *Cycle Kondratieff*
▷ *Multiplicateur* ▷ *Oscillateur*



Fluctuations et crises économiques

L'analyse économique statique met généralement l'accent sur l'équilibre économique ; la dynamique économique étudie le mouvement de l'activité qui intervient selon des rythmes et des modalités spécifiques : dans ce cas on analyse la **croissance économique** et les **fluctuations économiques** qui désignent l'ensemble des mouvements de baisse ou de hausse de l'activité économique. Ces mouvements sont repérés à l'aide de quelques indicateurs tels que le niveau de la **production** ou le niveau général des **prix**.

L'idée de **cycle économique** découle de l'**hypothèse** formulée par de nombreux économistes concernant la régularité et la périodicité de ces fluctuations. Suivant la définition proposée par A. Burns et W. Mitchell (1874-1948), le cycle se caractérise par le mouvement conjoint d'**expansion** ou de **récession** d'un grand nombre d'activités économiques.

Le ralentissement de la croissance à partir de 1974 et la récurrence des **crises financières** depuis le début des années 1980 a conduit à un renouvellement des analyses sur les **crises économiques**.

■ Analyse statistique et typologie des cycles

● *La composante cyclique de l'activité économique*

La composante cyclique n'est pas donnée d'emblée par le mouvement général de l'activité économique, elle est mise en évidence à partir de la construction et de l'étude d'un certain nombre d'indicateurs.

A.F. Burns et W.C. Mitchell, (*Measuring Business Cycles*, 1946) ont essayé d'énumérer les meilleurs indicateurs à retenir :

- indice d'activité (nombre de **faillites**, **production** de **biens durables**, contrats de construction, **investissement**, **chiffre d'affaires** de la grande distribution, **emploi** total, etc.) ;
- indice des prix (prix de gros) ;
- indicateurs financiers (prix des **actions** industrielles).

Les indicateurs statistiques utilisés sont, le plus souvent, des agrégats en **valeur (Produit intérieur brut** par exemple). On utilise en général une approche en termes de **flux** mais certaines approches tiennent compte des **stocks** (stocks de marchandises, de **capital**, d'**actifs**, de passifs). En France, l'INSEE définit un indicateur de retournement conjoncturel calculé à l'aide de sondages d'opinions tirées de l'enquête mensuelle sur l'activité dans l'industrie française, ainsi qu'un indice synthétique du climat des affaires.

À partir de ces différents indicateurs, on peut décomposer l'activité économique en trois éléments :

1) une **tendance** (trend) de la **croissance économique** à partir des évolutions passées ou à partir de la **croissance potentielle** ;

2) une composante saisonnière (fluctuations à l'intérieur de l'année) ;

3) une composante cyclique pure : l'écart entre le niveau observé (ou prévu) du PIB et son niveau tendanciel est un indicateur de la phase du cycle dans laquelle on se trouve.

⇒ La comparaison entre le niveau de la croissance potentielle (évaluée à partir des **facteurs de production disponibles** et de leurs **productivités**) et la **croissance effective**, permet de mesurer l'écart de production (**Gap d'Okun**). Lorsque la croissance effective est supérieure à la croissance potentielle on parle d'écart inflationniste (il y a surchauffe). Réciproquement, lorsque la croissance effective est inférieure à la croissance potentielle l'économie est déprimée ce qui accroît le **chômage**.

⇒ La mise en évidence des cycles dépend des méthodes statistiques utilisées, ce qui conduit certains auteurs à considérer que le **cycle long** est un artefact statistique.

● Une typologie des fluctuations et des cycles

Les crises d'Ancien Régime (ou agricoles)

L'Ancien Régime est marqué par des crises de « cherté », les mauvaises récoltes provoquant la baisse de l'**offre** des produits alimentaires et donc une hausse des prix qui accroît la **pauvreté**. Les **revenus** étant consacrés pour l'essentiel à l'achat de subsistance (le pain) la hausse des prix des subsistances déprime les autres activités (artisanales). Ces crises sont souvent présentées comme la conséquence naturelle des variations climatiques. En réalité elles expriment la nature des rapports sociaux. La nature du régime féodal n'incite guère les paysans à améliorer les méthodes d'exploitation, le stockage avait un caractère largement spéculatif. L'interdiction (ou les limitations) de la

circulation des biens font aussi obstacle à une bonne allocation des ressources. La sortie de crise s'opère principalement par des mécanismes sociaux : la hausse de la mortalité, provoquant une pénurie de serfs, entraîne la fuite de ceux-ci vers des terres franches ou vers des seigneurs ayant la main moins lourde dans la perception des **impôts** féodaux.

Le cycle industriel

Avec la **révolution industrielle**, la nature des fluctuations et des crises va progressivement changer. Il s'agit de plus en plus de crises industrielles, qui ont tendance à affecter progressivement l'ensemble de l'économie mondiale capitaliste. À l'inverse des crises agricoles, les crises industrielles se caractérisent par une baisse des prix et par la surproduction de valeurs d'échange. De 1815 à 1929 les crises vont apparaître comme assez régulières.

Les fluctuations conjoncturelles

– **Les cycles mineurs.** Le premier auteur à avoir repéré ce type de cycle est l'économiste américain J. Kitchin (1861-1932) en 1923. Le « **cycle Kitchin** » dure quarante mois environ et est souvent lié à des pratiques de gestion des stocks, selon que les intermédiaires de la distribution et les industriels de la transformation accumulent des stocks ou les liquident.

– **Le cycle Juglar.** Par opposition aux précédents, le cycle de Juglar a longtemps été considéré comme le cycle majeur. Ce cycle fut mis en évidence dès 1860 par C. Juglar (1819-1905) qui entendait prouver par l'observation que les crises s'inséraient dans des cycles : « l'observation des faits suffit pour dégager la loi des crises et de leur périodicité ». D'une périodicité de 6 à 10 ans environ, ce cycle est très régulier et général – la crise touche l'ensemble des activités économiques mais aussi la quasi-totalité des pays capitalistes – ; son ampleur est également très importante (écart élevé entre le niveau d'activité le plus fort et le plus faible). Ce cycle a constitué le rythme fondamental de la conjoncture dans les pays industriels au XIX^e siècle. Dans la période contemporaine, il semble que ce cycle décennal ait disparu ; la distinction entre cycle mineur de Kitchin et cycle majeur de Juglar s'estompe pour faire place à une oscillation de durée intermédiaire.

Les cycles longs

La mise en évidence de rythmes de grande amplitude dans l'évolution économique des pays capitalistes est généralement attribuée à l'économiste russe N. Kondratiev (1892-1950). L'importance des travaux de Kondratiev conduisit d'ailleurs l'économiste américain J.A. Schumpeter (1883-1950) à baptiser ces fluctuations du nom de l'auteur de leur mise en évidence (« **cycles Kondratiev** »). C'est à partir de 1919 que Kondratiev commença ses propres recherches sur les rythmes longs : analysant la croissance industrielle de plusieurs pays capitalistes sur la base d'importants matériaux statistiques et documentaires, il mit en évidence des mouvements longs et concordants de la production et des prix. Très vite, les analyses de Kondratiev seront combattues par la théorie officielle des économistes soviétiques. On reprochait à Kondratiev de voir dans le capitalisme un phénix capable de renaître de ses cendres, alors même que la doctrine

officielle prévoyait la décomposition naturelle du **capitalisme** dans la grande crise. Kondratiev fut destitué, arrêté, déporté et condamné à mort par Staline en 1930.

Autres types de cycles

Des fluctuations séculaires ont été mises en lumière par un certain nombre d'auteurs par exemple, L. Dupriez (*Des mouvements économiques généraux*, 1947) ou encore D.H. Fisher (*The Great Wave, Price Revolutions and the Rhythm of History*, 1996) ;

Par ailleurs, un déséquilibre de **marché** peut conduire à un cycle **prix** – quantité : ce type de déséquilibre est décrit par le **modèle de la toile d'araignée** (cobweb) :

- les marchés agricoles ont ainsi par exemple une composante cyclique (le cycle du porc, ou cycle Hanau, a une durée similaire au cycle Kitchin) ;

- le cycle des biens d'équipement de S. Kuznets (*Secular Movements in Production and price*, 1930) ou le cycle du bâtiment observé par A. Hansen (*Fiscal Policy and Business Cycles*, 1941) ont une durée d'une vingtaine d'années

■ Crises et cycles : approche historique

Jusqu'au XVIII^e siècle, les crises sont encore des **crises de subsistance** liées aux fluctuations de la production agricole (aléas climatiques, guerres etc.). Comme le montre l'**école physiocratique**, la récolte commande l'ensemble de l'économie. La **loi de King** explique l'occurrence de fortes variations de prix. Au XIX^e siècle, les crises se modifient progressivement avec l'**industrialisation** : le point de départ frumentaire se signale encore par une explosion du prix du grain (1847-1848 notamment), mais il est souvent accompagné d'un **krach** boursier ou financier (qui devient le catalyseur du retournement à partir de 1866) affectant certaines branches industrielles. Le ralentissement de la demande conduit à la baisse des prix (la courbe des prix devient parallèle à celle de l'activité).

● Cycles et crises industrielles au XIX^e siècle

C. Juglar (*Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux États-Unis*, 1862) relève que les crises se déclenchent à peu près simultanément dans les pays qui s'industrialisent (1816, 1826, 1836-1837, 1847, 1857).

Les crises industrielles se caractérisent par un ralentissement du **crédit**, une forte baisse des prix (beaucoup plus forte pour les prix agricoles) et d'une hausse du taux de l'escompte (en 1853-54, le taux d'escompte à New York monte à 40 %, et en France à 10 %). La baisse de l'emploi, du **taux des salaires** et des **profits** aggrave la mévente et les défaillances d'**entreprises**. La conjoncture ferroviaire exerce à partir des années 1830-1840, de puissants effets d'entraînement sur les industries d'amont (sidérurgie, biens d'équipement etc.) mais aussi des crises ce qui affecte un grand nombre de **branches**.

● La « Grande dépression » 1873-1896

Cette **dépression** correspond à la phase B (phase de baisse) du deuxième Kondratief. Le retournement de l'activité économique en 1873, fait coïncider pour certains auteurs, une crise de cycle Juglar et l'entrée dans la phase B du cycle Kondratief. Le krach boursier à Vienne et la faillite du Kreditanstalt conduisent à une défiance des investisseurs dans les chemins de fer en Allemagne et aux États-Unis (faillites de la Northern Pacific, et de Jay Cooke & Cie). La surproduction agricole crée de lourdes difficultés agricoles. Des réactions protectionnistes se manifestent en Allemagne (dès 1878), puis en Russie, aux États-Unis et en France (tarif Méline en 1892).

La France est touchée en 1882 avec la **faillite** de l'Union Générale. Une panique des chemins de fer gagne de nouveau les États-Unis en 1884. En 1890 en Angleterre, la faillite de la banque Baring, engagée dans des opérations financières en Argentine où il y a de mauvaises récoltes et une révolution politique, se propage aux États-Unis (la *Cleveland panic*).

- *Les crises du début du XX^e siècle*

La phase ascendante d'un troisième cycle Kondratief joue favorablement pour raccourcir la durée des crises et leur amplitude. Certaines économies émergentes sont affectées par l'éclatement de **bulles spéculatives** (la crise de 1900 touche aussi la Russie). La « **nouvelle économie** » de l'époque (chimie, construction électrique) et la sidérurgie sont plus touchées (on assiste à de grands mouvements de **concentration** par exemple, la constitution en Allemagne de deux géants de l'industrie électrique, AEG et Siemens).

La crise de 1907 est sévère aux États Unis (explosion d'une bulle spéculative sur le cuivre, faillites de compagnies de chemins de fer et de tramways, faillites bancaires notamment *Knickerbocker Trust & Co*). En France, la crise de 1907 est d'abord une grave **crise de surproduction** viticole dans le Midi.

- *La spécificité de la crise de 1929*

La crise boursière et financière

Le Jeudi 24 octobre 1929 le krach boursier se déclenche, comme dans toutes les crises industrielles (éclatement d'une bulle spéculative), mais la baisse des cours boursiers se poursuit sur plusieurs séances (16 millions de **titres** vendus) affectant sévèrement les sociétés d'investissement (chute de 50 % des cours). Les pratiques d'achat de titres avec règlement partiel au comptant (10 % des valeurs acquises payées au courtier, le reste étant financé à **crédit**) développent une grave **crise de liquidité**. L'indice Dow Jones s'effondre (indice 115 en 1929 et 26 en 1932). Le *Federal Reserve Board* à Washington resserre le crédit mais le *Federal Reserve Bank* de New York continue de financer la bourse : cette divergence de vue entre les **autorités monétaires** conduit, selon M. Friedman, à une pénurie de crédits dans l'industrie alors que la spéculation dispose toujours de moyens financiers. La panique boursière conduit à une défiance contagieuse (multiplication des faillites bancaires).

La diffusion internationale de la crise et l'effet en retour sur l'économie américaine

Le rapatriement des capitaux américains investis à l'étranger et la baisse des **importations** américaines diffusent les difficultés aux autres économies. Les pays débiteurs (pays d'Amérique latine notamment) subissent cette mauvaise conjoncture, la chute des cours des matières premières et des produits agricoles. L'Allemagne est particulièrement touchée : en effet, la hausse des **taux d'intérêt** pour freiner les sorties de capitaux favorise la **déflation**. La montée du **protectionnisme** (dès 1930 aux États-Unis) puis sa généralisation et les **dévaluations compétitives** à partir de 1931 dépriment les échanges internationaux. Cette situation internationale a un effet en retour sur l'économie américaine.

L'indice de la production industrielle se dégrade : base 100 en 1929, l'indice est à 52 en 1932. Les secteurs les plus affectés sont l'automobile, les biens d'équipement et la construction de logement. Le **taux d'investissement** s'effondre (15,4 % du PIB en 1929, 1,5 % en 1932).

La crise agricole est encore plus sévère : la chute de 50 % des prix agricoles entre 1929 et 1933 met en difficulté les banques. Le taux de chômage s'accroît avec la baisse des prix.

■ Les théories des cycles

● *Composantes exogène et endogène des cycles*

L'origine des cycles d'activité est l'objet de débats théoriques qui s'amplifient lorsque l'économie mondiale connaît de fortes inflexions conjoncturelles.

Deux optiques, d'ailleurs complémentaires plutôt que contradictoires, s'affrontent. L'une repose sur l'**hypothèse** que les cycles sont dus à la propagation dans le système économique de chocs exogènes. Encore faut-il préciser la nature de ces chocs : monétaires (prix du pétrole, taux d'intérêt, de change, etc.), technologiques (nouvelle **théorie des cycles réels**) ou sociopolitiques (réunification de l'Allemagne, guerre du Koweït, etc.).

L'autre version, endogène, considère les cycles comme la résultante de la dynamique interne des économies de marché reposant sur l'apparition de déséquilibres, d'instabilité, de tensions sur les marchés, amplifiés ou non par les **marchés financiers** et les phénomènes d'anticipation des acteurs économiques.

Le processus de libéralisation des marchés par exemple a probablement accru la sensibilité aux chocs extérieurs (liberté des changes, internationalisation de la bourse) et l'intensité des dynamiques intérieures (ajustement plus rapide par l'emploi, plus grande rigidité du **taux d'épargne**, etc.)

● *La dynamique de l'innovation*

Pour J.A. Schumpeter (1883-1950), le cycle est lié à l'**innovation** des entrepreneurs qui modifient les **fonctions de production** par une rupture plus ou moins radicale avec la routine. Schumpeter s'appuie sur trois considérations pour justifier l'emboîtement des trois cycles (Kitchin, Juglar et Kondratief) :

1) une innovation a une durée de gestation et de diffusion différente selon son importance pour l'évolution économique (il existe une multiplicité de fluctuations) ;

2) une innovation majeure (le lancement des chemins de fer, l'électrification) n'émerge jamais sous sa forme définitive mais par étapes selon le degré de réceptivité (économique, sociale et psychologique) ;

3) plusieurs cycles vont s'emboîter selon le décalage qui se crée entre l'accroissement de la **demande** résultant de l'innovation et la variation de l'offre.

Pour Schumpeter, le crédit favorise le déplacement des **facteurs de production** vers de nouvelles utilisations (d'où l'apparition de **grappes d'innovations**). La réaction des **firmes** anciennes favorise une **destruction créatrice**. La fréquence des innovations se ralentit. Les mouvements spéculatifs se développent conduisant à des déséquilibres (grappes cycliques d'erreurs) puis à la récession. Le retour à l'équilibre est progressif.

● *La dynamique de l'investissement*

L'**accumulation du capital** joue un rôle fondamental dans l'apparition des cycles.

Les **biens d'équipement** (et dans une moindre mesure les biens durables) qui sont soumis à des variations de la demande, subissent des fluctuations de l'activité très marquées.

L'investissement et les anticipations des entrepreneurs

C. Juglar a analysé le cycle à travers un décalage entre la hausse de la demande et celle des **capacités de production** :

1) la hausse des prix doit être durable pour être interprétée comme l'annonce d'une phase de prospérité ;

2) le délai de mise en service exagère l'apparence du manque de capacités durant la phase d'expansion, alors qu'il est en train de se résorber, ce qui provoque une surcapacité qui déclenche le retournement. C'est ce type de mécanisme que l'on retrouve dans l'**accélérateur** mis en lumière par A. Aftalion (1874-1956) et J.M. Clark (1884-1963).

J.M. Keynes (1883-1946) et J.R. Hicks (*A contribution to the Theory of the Trade cycle*, 1951) ont ouvert la voie à des modèles dynamiques combinant l'accélérateur et le **multiplicateur d'investissement**. P. Samuelson (prix Nobel 1970) a montré à travers l'**oscillateur**, la possibilité selon la force de l'effet d'accélération relativement à l'effet multiplicateur, la possibilité d'oscillations plus ou moins amorties ou plus ou moins explosives.

Cycle économique et répartition des revenus

Selon la **théorie postkenésienne**, les fluctuations cycliques s'expliquent par la répartition des revenus. Pour M. Kalecki (*Théorie de la dynamique économique*, 1966), l'investissement réalisé détermine le revenu des entrepreneurs et leurs décisions d'investir, mais l'accroissement du stock de capital tend à dégrader le taux de profits.

Le modèle de R. Goodwin (*A growth cycle*, 1967) retient deux hypothèses centrales : le **taux de salaire** réel est une fonction décroissante du taux de chômage selon la **courbe de**

Phillips et le **taux d'épargne** sur les salaires est nul alors que les **profits** sont intégralement réinvestis. En début de cycle, des **profits** élevés se traduisent par un fort investissement qui accélère la croissance économique et fait diminuer le taux de chômage mais la diminution du **taux de chômage** débouche sur une hausse des salaires réels et une baisse de la part des profits, l'investissement se contracte ainsi que la croissance.

L'effet des anticipations et du crédit

Dans le modèle de H.P. Minsky (*Can « it » happen again ?*, 1982), prêteurs et emprunteurs sous-estiment les risques d'un développement du **financement externe** de l'investissement (**paradoxe de la tranquillité**) dans la phase de croissance. Les charges de la dette tendent à progresser plus rapidement que les profits bruts escomptés : le **risque de crédit** s'accroît. À un moment donné, les anticipations se retournent du fait de la montée des taux d'endettement et plus encore de l'augmentation du taux de défaut (proportion des emprunteurs qui cessent de rembourser). Dans un tel contexte, l'octroi de crédits apparaît plus risqué et les **banques** contractent leur offre de prêt (dans le pire des cas se déclenche un **Credit Crunch**). Le besoin de **liquidités** accroît la vente d'**actifs** et conduit à l'effondrement de leur **prix relatif** (**déflation de dette**). Sur les marchés financiers, les agents se montrent plus pessimistes quant à l'évolution future du rendement des **actifs**. Les entreprises les plus endettées arrêtent leur programme d'investissement. Une spirale déflationniste s'installe jusqu'à ce que se profilent les conditions d'une reprise de l'investissement.

Le cycle et la nature monétaire des chocs

Les explications purement monétaires des cycles adoptent implicitement les hypothèses de la **théorie quantitative de la monnaie**. Les fluctuations de la **masse monétaire** commandent l'alternance de phases de prospérité et de dépression.

La théorie monétaire du cycle est surtout associée à R.G. Hawtrey (*Currency and credit*, 1928). Pour ce dernier, ce ne sont pas les **anticipations** des agents mais les contraintes institutionnelles créées par l'étalon-or qui sont responsables des crises périodiques. Dans un premier temps, en offrant des crédits à faible taux d'intérêt, les banques favorisent l'activité économique et le gonflement des stocks. Par la suite, l'emballement du crédit accélère la croissance de la masse monétaire et la **spéculation**. Le portefeuille d'effets escomptés par les banques s'accroît, mais leur encaisse-or diminue, leur **refinancement** par l'Institut d'émission est limité en régime d'**étalon-or** et le **taux d'escompte** s'élève, la contrainte métallique des **banques** diffuse une contraction cumulative du crédit puis le déstockage et à la dépression économique. La phase d'expansion suivante ne s'amorce que lorsque les fonds s'accumulent de nouveau, dans les banques. Comme à partir de 1914, l'étalon-or cesse de jouer, il en résulte, d'après Hawtrey, que la régularité des cycles s'atténue.

L'explication monétaire du cycle a été renouvelée par la **théorie monétariste** : selon M. Friedman (prix Nobel 1976), les cycles économiques américains ont tous été précédés d'un accroissement de la circulation monétaire. L'origine des fluctuations conjoncturelles réside dans les chocs monétaires créés par une **politique monétaire** discrétionnaire.

Le cycle et les chocs exogènes

S. Jevons (1835-1882) s'appuyait sur le retour périodique des tâches solaires tous les 10 ans environ pour proposer une théorie des cycles agricoles liés aux chocs climatiques. Cette approche exogène du cycle se retrouve dans l'analyse de l'**école des choix publics** et dans le courant de la **nouvelle économie classique**.

W.S. Nordhaus (*The Political Business Cycle*, 1975) propose un modèle d'instabilité lié aux choix de **politique économique**. La politique de soutien de la croissance est nécessaire pour assurer une réélection, la politique de freinage suit les élections.

Selon la **théorie du cycle réel**, le **progrès technique** est appréhendé comme un processus aléatoire agissant dans le cadre d'une autorégulation spontanée par le marché. Le cycle reflète la réaction optimale des agents rationnels à des chocs technologiques aléatoires. Cette analyse rend inutile toute politique économique puisque le cycle est un cycle d'équilibre.

■ Les théories des crises

Pour les économistes libéraux, d'une manière générale, la dynamique interne du capitalisme peut entraîner des fluctuations, mais les écarts par rapport à l'équilibre ne peuvent être que temporaires. Globalement, ces analyses mettent l'accent sur les désajustements au niveau de l'offre. Mais normalement, au bout d'un temps nécessaire à l'ajustement, on revient à l'équilibre conformément à la **loi des débouchés**.

● *Les premières théories des crises*

La montée de la pauvreté en Angleterre dans la crise qui suit la fin des guerres napoléoniennes a conduit S. de Sismondi (1773-1842) à critiquer la **loi des débouchés** de J.-B. Say (1767-1832) en envisageant, contrairement à D. Ricardo, une insuffisance de la demande (sous-consommation). En effet, les premiers économistes classiques posent la demande comme résultante de l'offre (**loi de Say**), sans se poser la question de son « pourquoi » et de son « comment ? ».

C'est en récusant la loi de Say que Th. R. Malthus (1766-1834) et Sismondi répondent à ces deux questions par le « vouloir d'achat » pour la première et le « **pouvoir d'achat** » pour la seconde. Cette distinction leur permet d'introduire un nouveau concept, celui de la **demande effective**, qui associe précisément vouloir d'achat et pouvoir d'achat.

Malthus

Pour Malthus rien ne permet de garantir que la demande des **consommateurs** est égale à l'offre de biens. En effet, la demande dépend aussi pour lui des passions (et pas seulement des décisions rationnelles), de ce fait rien n'assure que les individus dépenseront tous leurs revenus. En particulier rien n'assure que les plus riches demanderont des biens de luxe plutôt que d'épargner.

Dès lors, les crises de surproduction résultent d'abord du comportement d'épargne des consommateurs improductifs qui réduisent leur demande du fait de l'épargne non dépensée. Il s'agit là d'un premier type de crise qui résulte d'un excès d'épargne et corrélativement d'une demande insuffisante. C'est à propos de cette analyse que J.M.

Keynes (1883-1846) rendra hommage à Malthus dans la Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie (1936).

En outre, la part de l'épargne investie (transformation du revenu en **capital**) nécessite un **taux de profit** suffisamment attractif. Si celui-ci est trop bas, le capitaliste n'a pas intérêt à investir ses capitaux. Il thésaurise donc ce qui conduit à une surproduction. Ce second type de crise est donc d'abord lié à une **rentabilité du capital** insuffisante.

Sismondi

S. de Sismondi conteste la **loi des débouchés** et montre que la « mieux-value » dont bénéficient les employeurs du fait de la faible rémunération des travailleurs conduit inéluctablement à une **crise de sous-consommation**. Les salaires résultent en effet, pour Sismondi, d'un rapport de forces entre salariés et patrons. Sismondi distingue par ailleurs la consommation des biens de subsistances (par nature limitée) et celle des objets de luxe réservée aux capitalistes qui est sans limites. Ce n'est donc plus la **loides rendements décroissants** qui est à l'origine des crises économiques, mais la configuration capitaliste de la répartition des richesses. De celle-ci résultent trois types de crises de surproduction, véritables réfutations de la loi de Say :

- les crises de surproduction par excès des besoins sur les pouvoirs de consommer chez les ouvriers, illustration de la sous-consommation ouvrière qui est, pour Sismondi, consubstantielle au **capitalisme** ;

- les crises de surproduction par excès des pouvoirs de consommer sur les besoins chez les capitalistes. À côté du caractère borné de la demande de biens de consommation de première nécessité, Sismondi montre le caractère très volatil, donc incertain, de la demande de biens de luxe. S'il y a inadéquation entre l'offre et la demande de biens de luxe et de produits manufacturés, le capitaliste dispose d'une part de revenu qu'il n'est pas enclin à consommer, d'où une surproduction sur ces marchés ;

- si ce revenu non consommé est investi par le capitaliste, la conversion de l'épargne en machines qui en résulte a deux effets négatifs : une hausse de la production des biens de consommation et des objets de luxe ; une hausse du chômage qui baisse la demande effective des biens de consommation.

Ces trois types de crises dépendent de la répartition des **richesses** et sont, par conséquent, inhérentes au capitalisme. Pour Sismondi, elles ne justifient pas cependant un changement de système, car il est convaincu de sa capacité à se réformer, notamment par une « intervention du pouvoir social » représentant l'intérêt permanent de tous contre l'intérêt temporaire de chacun. C'est donc un réformiste qui accepte la propriété privée et croit aux mécanismes de marché mais refuse l'injustice sociale qui en résulte, attribuant à l'État un rôle de régulation sociale par la protection du « faible contre le fort » et par la politique de redistribution (la « charité légale »)

L'approche marxiste du mode de production capitaliste

Pour K. Marx (1818-1883), l'accumulation du capital produit des déséquilibres et c'est le caractère intrinsèquement instable du **mode de production** capitaliste qui génère des crises : « la raison ultime de toutes les crises réelles c'est toujours la pauvreté et la consommation restreinte des masses, face à la tendance capitaliste à développer les

forces productives ». La tendance à une **reproduction élargie** accélère le mouvement de substitution du capital constant au capital variable et la **baisse tendancielle des taux de profit**. Chaque crise tente (provisoirement) de rétablir une proportionnalité entre la section I (celle des moyens de production) et le secteur II (celui des moyens de consommation).

Les crises dans l'approche régulationniste

La **théorie de la régulation** distingue deux types de crises :

- certaines crises se développent à l'intérieur d'un **mode de régulation** sans le remettre en cause ;
- d'autres crises (« grandes crises ») remettent en cause le mode de régulation lui-même du fait de l'épuisement des **formes institutionnelles**. Par exemple, la crise de 1929, apparaît comme le moment de transition entre le **mode de régulation concurrentiel** et le **mode dérégulation monopoliste**.

■ Quelques explications du ralentissement de la croissance économique à partir de 1974

Le ralentissement de la croissance à partir de 1974 ouvre une période marquée par une synchronisation de la conjoncture dans les pays de l'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE). Les chocs pétroliers (quadruplement du baril de pétrole en décembre 1973 puis doublement entre 1979-1980) agissent comme un **choc d'offre** (hausse des **coûts de production**). L'inflexion durable des taux de croissance économique par rapport aux Trente Glorieuses (+4.5 % entre 1970-1973, +2.8 % entre 1974-1979 dans les pays de l'OCDE) s'accompagne d'une accélération de l'inflation (avec des écarts non négligeables entre les pays) et une hausse du **taux de chômage** (situation de **stagflation**). À partir de 1979, les États-Unis adoptent une **politique monétaire** d'inspiration monétariste qui provoque une hausse des **taux d'intérêt** et du cours du dollar jusqu'en 1985. Depuis les années 1980 l'Europe connaît une période de ralentissement de la croissance, alors que les États-Unis et les **pays émergents** bénéficient d'une croissance soutenue.

Cependant la croissance mondiale est marquée par une instabilité certaine, notamment en raison des crises financières (1982, 1987, 1997, 2007).

⇒ La rupture de croissance de 1974, les chocs pétroliers, le changement d'orientation des **politiques économiques**, ont longtemps été interprétées en termes de crise. Cette interprétation est aujourd'hui contestée. On peut considérer que c'est la période des Trente glorieuses qui est caractérisée par des taux de croissance exceptionnellement élevés dans les pays industrialisés. La fin de cette période conduit au retour à des taux de croissance de long terme observés entre le début de la **révolution industrielle** et la seconde guerre mondiale.

● *Les explications libérales*

Les économistes libéraux ont attribué le ralentissement de la croissance économique du milieu des années 1970 à des facteurs exogènes puis aux politiques keynésiennes

antérieures.

La crise s'explique par des coûts de production trop élevés qui réduisent la **rentabilité** des entreprises. Le taux de salaire réel croît plus vite que la **productivité marginale du travail**, ce qui induit une baisse du **taux de marge** des entreprises. Dès lors, celles-ci ne sont plus incitées à accroître leur production, à investir, à augmenter leurs effectifs. L'investissement se contracte et à terme l'**emploi** aussi avec un certain décalage (**cycle de productivité**). La réduction des coûts apparaît comme essentielle à une reprise de l'activité. C'est pourquoi les économistes libéraux attribuent le chômage à des taux de salaire trop élevés (dus notamment à une trop grande intervention de l'État dans leur détermination) et considèrent que la réduction du chômage passe par une plus grande flexibilité des salaires.

Pour les monétaristes, la crise est le produit du laxisme antérieur en matière de politiques monétaires (politiques de crédit trop facile, etc.). Selon eux, les **politiques de relance** keynésienne ne pouvaient que conduire à la stagflation des années 1970.

- *L'approche keynésienne de la rupture de croissance*

Les économistes keynésiens insistent sur la demande. Celle-ci constitue selon eux, la principale motivation qui détermine le comportement des entreprises. Faute d'une demande suffisante, c'est-à-dire d'une possibilité d'écouler leur production, les entreprises réduisent leurs investissements et l'économie s'enfonce dans la récession.

Les keynésiens mettent l'accent sur le transfert de revenu opéré par le prélèvement pétrolier. Certains bénéficiaires de la **rente** pétrolière ayant privilégié la **thésaurisation** et les **placements** financiers, c'est l'ensemble de la demande mondiale qui s'est trouvé déprimé.

Les politiques keynésiennes nationales de soutien de la demande se heurtent à la conjonction d'une ouverture croissante des économies et de coûts de production excessifs par rapport aux concurrents étrangers. Par ailleurs, il n'existe pas d'instance internationale susceptible d'organiser une relance de l'économie au niveau mondial.

À l'exception des États-Unis, les politiques conduites dans les pays de l'OCDE ont pour priorité la **désinflation** dans les années 1980, tandis que les pays endettés sont contraints à des **politiques d'ajustement**. Les **pays émergents** et les pays en transition subissent de nouveau de fortes contraintes d'ajustement dans les années 1990 (crise mexicaine en 1994, crise asiatique en 1997, crise russe en 1998).

La crise de 2007-2009, fait ressurgir le débat. Alors que les partisans de l'orthodoxie plaident pour une réduction des déficits publics, une politique de modération salariale, une **politique monétaire** permettant de résorber les excédents de liquidités, les économistes keynésiens dénoncent des politiques de rigueur qui font obstacle à une reprise de la croissance et qui risquent d'aggraver le chômage tout en alimentant des tensions déflationnistes. Le débat est particulièrement vif au sein de la zone euro où, à la suite de la crise des dettes souveraines, s'opposent ceux qui donnent la priorité à la discipline budgétaire et à la réduction de l'endettement et ceux qui soulignent que les politiques restrictives aggravent la situation.

- *L'approche régulationniste et l'évolution du régime international*

Pour les régulationnistes, le ralentissement de la croissance renvoie à une crise structurelle du mode de régulation monopoliste remettant en cause le compromis des Trente glorieuses (**crise du taylorisme**, crise du **rapport salarial** fordiste).

Ils mettent aussi l'accent sur la **variété des capitalismes** et sur la reconfiguration de l'économie mondiale marquée par la montée en puissance des **pays émergents**. L'internationalisation croissante des économies conduit à une évolution du régime international qui aggrave la remise en cause de certaines formes institutionnelles (les hausses nationales de salaires ne peuvent pas ne pas tenir compte de l'évolution des coûts salariaux étrangers). Les bases de l'évolution des normes nationales de production et de consommation de masse sont ainsi fragilisées. Si dans une optique libérale, la **déréglementation des marchés financiers** en décloisonnant l'ensemble des marchés, conduit à une réorientation plus efficiente de l'épargne, dans une optique régulationniste, elle a surtout permis aux États de financer plus aisément leurs déficits et aux grandes entreprises, d'assurer leurs activités internationales. La déconnexion entre la valeur des actifs sur les marchés financiers et leur rentabilité réelle introduit un **risque systémique** non négligeable.

- *Cycle long et troisième révolution industrielle : l'interprétation néo Schumpéterienne de la crise*

N. Kondratiev (1892-1938) avait souligné que les grands investissements requièrent des montants considérables de fonds prêtables qui exigent une forte **propension à épargner**, une offre importante de capitaux à faible taux d'intérêt et un faible coût des biens capitaux. Avec l'**accumulation du capital** lors de phases de croissance, les taux d'intérêt et les prix de ces biens capitaux augmentent, alors que les fonds prêtables diminuent. G. Mensch (*L'impasse technologique*, 1976) considère que depuis deux siècles, toutes les innovations fondamentales donnant lieu à des industries nouvelles sont apparues au creux des grandes dépressions (décennies 1760, 1820, 1880 et 1930). Les périodes de récession sont riches en découvertes parce que les **investisseurs** ne sont disposés à engager d'importants capitaux dans des entreprises à haut risque que lorsque les débouchés traditionnels ne sont plus rentables. Ainsi, la phase de hausse du dernier Kondratiev s'est étendue entre 1933 et 1973. L'année 1973 marque le retournement du cycle à la baisse : premier choc pétrolier, forte poussée inflationniste, fin du système de **Bretton Woods**, baisse du taux moyen de la croissance de la productivité. À partir des années 1980 on voit effectivement émerger une nouvelle grappe d'innovation (informatique, internet, biotechnologies, etc.) et on voit s'amorcer une phase de croissance dans l'économie mondiale, même si l'Europe se révèle moins dynamique. On peut s'interroger sur le fait de savoir si la **crise financière** de 2007-2010 ne marque pas le début d'une nouvelle phase B du cycle Kondratiev annonçant une période relativement longue de moindre dynamisme de l'économie mondiale. Cependant, le dynamisme assez rapidement retrouvé des pays émergents plaide plutôt pour la poursuite de la croissance après une période plus ou moins longue d'assainissement financier. Pour C. Freeman, les innovations constituent un « nouveau système technologique », elles sont liées entre

elles par de multiples liens qui tiennent beaucoup moins à leur date d'émergence qu'à leur champ d'application et à la durée et à l'ampleur de leurs effets de diffusion.

L'existence de cycles de plusieurs décennies s'explique par le caractère révolutionnaire des mutations techniques, capables de bouleverser de fond en comble les perspectives d'investissement.

L'exemple de l'impact économique des technologies de l'**information** et de la communication (TIC) corrobore cette analyse. On constate en effet qu'aux États-Unis, après la période où le **paradoxe de Solow** a joué, la nouvelle grappe d'innovations a stimulé les **gains de la productivité** et la croissance de la production. Désormais, à la différence de ce qui se passait pendant les Trente glorieuses, la croissance est plus forte aux États-Unis qu'en Europe.

Production mondiale, commerce mondial et prix à la consommation

L'impact de la crise financière sur les variables macroéconomiques

	Taux de croissance observés	Projections					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Production mondiale	3,0	– 0,6	5,3	4,0	3,2	3,3	4,0
Pays avancés	0,5	– 3,2	3,2	1,6	1,2	1,2	2,2
États-Unis	0,4	– 2,4	3,0	1,8	2,2	1,9	3,0
Zone euro	0,6	– 4,1	1,9	1,4	- 0,6	- 0,3	1,1
Royaume-Uni	0,5	– 4,9	2,1	0,9	0,2	0,7	1,5
Japon	– 1,2	– 5,2	4,4	- 0,6	2,0	1,6	1,4
Pays émergents et en développement	6,1	2,4	7,5	6,4	5,1	5,3	5,7
Volume du commerce mondial (biens et services)	2,8	– 10,7	12,9	6,0	2,5	3,6	5,3
Prix à la consommation							
Pays avancés	3,4	0,1	1,5	2,7	2,0	1,7	2,0

Pays émergents et en développement	9,2	5,2	6,1	7,2	5,9	5,9	5,7

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2012 et avril 2013.

► Croissance économique ► Investissement ► Finances internationales
 ► Mondialisation ► Politique économique ▷ Carré magique ▷ Modèle IS-LM-BP
 ▷ Multiplicateur d'investissement ▷ Politique conjoncturelle ▷ Politique structurelle

- GAZIER B. (2011), *La crise de 1929*, PUF, « Que sais-je ? ».
- HAUTCOEUR P.-C. (2009), *La crise de 1929*, La Découverte, « Repères ».
- JACQUILLAT B., LEVY-GARBOUA V. (2011), *Les 100 mots de la crise financière*, PUF, « Que sais-je ? »
- KRUGMAN P. (2012), *Pourquoi les crises reviennent toujours*, Le Seuil, « Points ».
- KRUGMAN P. (2013), *Sortez-nous de cette crise... maintenant !*, Flammarion, « Champs ».
- ROBERT P. (2010), *Croissance et crises*, Pearson Education.
- ROSIER B. (2003), *Les théories des crises* (5^e édition établie par P. Dockes), La Découverte, « Repères ».
- TAIEB J., MARCEL B. (2010), *Les grandes crises*, Armand Colin, « Cursus ».
- TREMOULINAS A. (2009), *Comprendre la crise*, Bréal.
- ABRAHAM-FROIS G. (2001), *Dynamique économique*, Dalloz, « Précis ».
- ARTUS P., PASTRE O. (2009), *Sorties de crise*, Perrin.
- ARTUS P., GRAVET I. (2012), *La crise de l'euro*, Armand Colin.
- BOSSERELLE E. (2010), *Dynamique économique. Croissance, crises, cycles*, Gualino.
- BOYER R., DEHOVE M., PLIHON D. (2004), « Les crises financières », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.
- BOYER R. (2011), *Les financiers détruiront-ils le capitalisme ?*, Economica.
- CHALMIN PH. (2013), *Crises. 1929, 1974, 2008. Histoire et espérances*, Françoise Bourin.
- COHEN E. (2010), *Penser la crise. Défaillance de la théorie, du marché, de la régulation*, Fayard.
- GILLES Ph. (2004), *Histoire des crises et cycles économiques*, Armand Colin, « U ».
- RAGHURAM R. (2013), *Crise : au-delà de l'économie*, Le Pommier.

@ Site de l'OFCE : <http://www.ofce.sciences-po.fr/index.htm>

Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/default.asp>

Site de l'OCDE : http://www.oecd.org/home/0,3305,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html

Site du FMI : <http://www.imf.org/external/french/index.htm>

Site du Centre d'Analyse Stratégique : <http://www.strategie.gouv.fr/>

Site du CEPII : <http://www.cepii.fr/>

Un texte de François Simiand sur les fluctuations économiques :
http://classiques.uqac.ca/classiques/simiand_francois/fluctuations_eco_crise_mondiale/fluctuations.html

Fluidité

▷ *Concurrence pure et parfaite*

Flux

Un flux est un mouvement, réel ou monétaire, au cours d'une période déterminée qui met en relation des agents dans le **circuit économique**. La **production** d'un pays, la **consommation**, l'émission de **monnaie**, l'émission de **titres**, l'octroi de nouveaux **crédits** etc., au cours d'une période donnée, sont des flux. Le flux se distingue du **stock**. Par exemple, un flux **d'investissements** nets réalisés en cours d'année vient s'ajouter au stock de **capital** dont disposait une **entreprise** ou une **économie** nationale en début d'année

⇒ La **comptabilité nationale** est essentiellement une analyse des flux macroéconomiques ; il existe néanmoins des analyses en termes de stocks dans les comptes de **patrimoine**.

⇒ Le plus souvent, un flux réel autonome (acquisition de biens et **services** par exemple) a pour contrepartie un flux monétaire induit (paiement immédiat ou décalé dans le temps). Mais certains flux sont uniquement monétaires (flux financiers), et d'autres uniquement réels (troc).

► *Comptabilité nationale* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Comptes de secteurs* ▷ *École circuitiste*
▷ *Macroéconomie*

Folk Theorem

En **théorie des jeux**, le Folk Theorem est le théorème selon lequel, en cas de **jeux répétés**, des **agents** rationnels et égoïstes ont de grandes chances d'adopter un comportement mutuellement avantageux dès qu'ils sont suffisamment patients et que le jeu est infiniment répété. Cet équilibre repose notamment sur le fait que chaque joueur exerce une menace crédible sur l'autre joueur. Par exemple, dans le jeu du **dilemme du prisonnier**, si l'on ne joue qu'une fois, les agents vont adopter la stratégie de dénonciation, en cas de répétition du jeu la stratégie de non dénonciation va avoir tendance à l'emporter.

Le Folk Theorem a été initialement formulé par R. Aumann (Prix Nobel 2005) en 1959.

► *Épistémologie économique* ▷ *Opportunisme*

Fonction Cobb Douglas

▷ *Cobb-Douglas*

Fonction d'allocation

La fonction d'allocation désigne l'intervention de l'État sur l'**allocation des ressources productives** pour atteindre des objectifs jugés économiquement et/ou socialement plus satisfaisants que ceux qui résultent du **marché**. L'État peut agir en faveur de l'**investissement** (déductions fiscales, **investissements** publics...), il peut favoriser l'aménagement du territoire, il peut conduire une politique d'immigration, etc.

La fonction d'allocation est l'une des trois fonctions de l'État définie par l'économiste américain R. Musgrave (*Théorie des finances publiques*, 1959).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Fonction de répartition* ▷ *Fonction de stabilisation*

Fonction d'offre

▷ *Courbe d'offre*

Fonction d'utilité

La fonction d'utilité désigne l'outil mathématique permettant de mettre en relation la quantité de biens consommée par un individu (ou par une collectivité) avec la satisfaction (ou l'**utilité**) retirée de cette **consommation**.

► *Marchés et prix* ▷ *Courbe de demande* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Taux marginal de substitution*

Fonction de consommation

La fonction de consommation exprime la relation entre la **consommation** et le **revenu**. La fonction macroéconomique keynésienne repose sur la **loi psychologique fondamentale** : la **propension moyenne à consommer** diminue lorsque le **revenu** augmente. Cette relation keynésienne est corroborée à un moment donné du temps. Par contre, en **longue période**, la consommation est une proportion constante du revenu. Pour concilier ces résultats, J. Duesenberry (né en 1918) a défini le concept d'**effet de démonstration**.

L'approche keynésienne a été contestée par M. Friedman, prix Nobel, 1976 (*A Theory of Consumption function*, 1957). Pour lui, la consommation n'est pas une fonction du revenu courant mais du **revenu permanent**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Effet de cliquet* ▷ *Théorie du cycle de vie*

Fonction de coût

En **microéconomie**, la fonction de coût exprime la relation existant entre les quantités produites et les **coûts de production**.

► *Marchés et prix* ▷ *Coût marginal* ▷ *Coût moyen* ▷ *Coût total* ▷ *Efficiencia*

Fonction de demande

▷ Courbe de demande

Fonction de production

En **microéconomie**, la fonction de production indique le niveau maximal de **production** qui peut être obtenu par les différentes combinaisons de **facteurs de production**, la technologie étant donnée. La forme générale pour une firme quelconque est :

$$Q = f(X_1, X_2, \dots, X_j)$$

Dans cette expression Q est la quantité du bien produite (output) par la **firme** considérée et $(X_1, X_2, \dots, X_j)$ sont les facteurs (inputs) utilisés par cette firme.

En général, on désigne par L le facteur **travail**, par K le facteur **capital** et par Q la quantité produite à l'aide d'une **combinaison productive** de ces deux facteurs. On a donc :

$$Q = f(L, K)$$

⇒ Il existe des fonctions de production agrégée au niveau macroéconomique

► Marchés et prix ▷ Cobb-Douglas ▷ Facteur résiduel

Fonction de production de type Cobb-Douglas

▷ Cobb-Douglas

Fonction de répartition

La fonction de répartition est l'une des trois fonctions de l'**État** définies R. Musgrave (1910-2007). Cette fonction consiste à modifier la répartition des revenus telle qu'elle résulte du fonctionnement du **marché**. Elle peut porter sur la **répartition primaire** des **revenus** (fixation d'un salaire minimum, fixation des prix agricoles et donc du revenu des agriculteurs, politique salariale dans la fonction publique, etc.) aussi bien que sur la répartition secondaire des revenus (**redistribution**).

► Économie publique ► Revenus ► Politique économique ▷ Égalité ▷ Équité ▷ Fonction d'allocation ▷ Fonction de stabilisation ▷ Impôt progressif ▷ Justice sociale ▷ Prélèvements obligatoires ▷ Prestations sociales ▷ Profit ▷ Justice sociale ▷ Salaires

Fonction de stabilisation

La fonction de stabilisation désigne la mise en œuvre de **politiques conjoncturelles** (**politique budgétaire, politique monétaire**) pour assurer une **croissance** équilibrée au voisinage du **plein-emploi**. La fonction de stabilisation est l'une des trois **fonctions de l'État** définies par l'économiste américain R. Musgrave (1910-2007).

► Économie publique ► Revenus ► Politique économique ▷ Fonction d'allocation ▷ Fonction de répartition

Fonction paramétrique des prix

L'expression fonction paramétrique des prix désigne le fait que, dans un **marché de concurrence pure et parfaite**, les consommateurs comme les producteurs sont « **preneurs de prix** » (*price takers*), c'est-à-dire que pour eux les **prix** sont des paramètres sur lesquels ils ne peuvent pas agir. Ils se contentent donc de déterminer la quantité (offerte ou demandée) en fonction du prix du marché.

► *Marché et prix* ▷ *Commissaire priseur* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Équilibre du producteur* ▷ *Équilibre général* ▷ *Faiseur de prix* ▷ *Théorie néoclassique*

Fonctions de l'État

Les fonctions de l'État dans le domaine économique ont été synthétisées par R. Musgrave (1910-2007) dans son ouvrage *The Theory of Public Finance* (1959). Il distingue la **fonction d'allocation**, la **fonction de répartition** et la **fonction de stabilisation**.

► *Économie publique* ► *Politique économique*

Fonctions de la monnaie

► *Monnaie*

Fondamentaux

Les fondamentaux d'une **économie nationale** ou d'une **entreprise** sont les variables déterminantes de sa situation économique (**croissance économique**, **emploi**, **productivité** pour une **économie** ; **chiffre d'affaires**, **rentabilité** pour une entreprise, par exemple). Les **marchés**, s'ils étaient parfaitement efficaces, devraient en principe prendre en compte ces variables fondamentales. Par exemple, le **cours du change** d'un pays devrait refléter ses fondamentaux ; de même, en ce qui concerne le cours de l'**action** d'une entreprise.

Les phénomènes spéculatifs (notamment les **comportements mimétiques**) peuvent conduire les marchés à s'éloigner des fondamentaux.

► *Marché et prix* ▷ *Bulle spéculative* ▷ *Carré magique* ▷ *Marché efficient* ▷ *Marché financier* ▷ *Spéculation* ▷ *Taux de change d'équilibre fondamental* ▷ *Zone cible*

Fonds commun de placement (FCP)

Un fonds commun de placement est un **organisme de placement collectif en valeurs mobilières** (OPCVM) dont les membres possèdent en copropriété le portefeuille de **valeurs mobilières** du FCP. Les **titres** de propriété du FCP se nomment des parts. À la différence des **sociétés d'investissement à capital variable**, les FCP n'ont pas accès au **marché monétaire**.

► *Monnaie* ► *Consommation et épargne* ▷ *Marché des capitaux*

Fonds de cohésion

Le Fonds de cohésion gère, depuis 1994, l'aide financière de l'**Union européenne** à la réalisation de projets concernant l'environnement, l'infrastructure et les transports. Le fonds contribue à la réalisation d'objectifs structurels visant à réduire les **disparités** entre les **économies nationales** des **États** membres. Il s'adresse aux États membres les moins prospères de l'Union dont le **produit national brut** (PNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne.

► *Intégration économique* ▷ *Fonds européen de développement* ▷ *Fonds européen de développement régional (FEDER)* ▷ *Fonds européen d'investissement (FEI)* ▷ *Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA)* ▷ *Fonds européen agricole de garantie* ▷ *Fonds européen d'orientation et de garantie agricole* ▷ *Fonds social européen (FSE)* ▷ *Fonds structurels européens*

Fonds de pension

Les fonds de pension sont des organismes financiers qui gèrent les systèmes des **retraites par capitalisation**. Ils gèrent donc l'**épargne** longue des salariés de certaines **entreprises** ou certaines administrations (les enseignants américains par exemple) en vue de la retraite.

Les défenseurs des fonds de pension avancent plusieurs arguments :

- remédier aux problèmes financiers que connaissent les systèmes de **retraites par répartition** (régime de base et régimes complémentaires obligatoires) ;
- améliorer le niveau de la retraite de ceux qui souscrivent ;
- assurer un meilleur **financement de l'économie** (épargne placée sur les **marchés financiers**).

Ceux qui s'opposent aux fonds de pension considèrent qu'ils amplifient les **inégalités** entre les retraités. Ils avancent également que les **crises financières** font peser des **risques** importants sur les retraites.

⇔ Les fonds de pension sont des **investisseurs institutionnels** et jouent un rôle de plus en plus important sur les **marchés financiers**. Ils sont quelquefois accusés de favoriser, dans les **entreprises**, une gestion orientée vers la perspective de **profits** à court terme.

► *Protection sociale* ► *Consommation et épargne* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Marché financier* ▷ *Retraite*

Fonds de rédemption

Un fonds de rédemption est un instrument de mutualisation de la **dette souveraine** des plusieurs **États** pour une période limitée et pour la partie jugée excessive de cette dette. Par exemple au-delà du seuil de 60 % du **produit intérieur brut (PIB)**, les dettes nationales des pays de la **zone euro** pourraient être transférées à un tel fonds. La garantie collective des pays participants permettrait au fonds d'emprunter sur les **marchés financiers** à des taux inférieurs à ceux payés par les pays en difficulté financière. Mais les pays bénéficiaires seraient contraints de respecter le **traité de stabilité de coordination et de gouvernance** de la zone euro. En fonction de la **croissance économique**, la dette gérée par le fonds serait ainsi effacée dans une période comprise entre 20 et 25 ans.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Mondialisation* ▷ *Euro-obligations*

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est constitué des capitaux nécessaires pour combler l'écart entre les dépenses déjà engagées par l'**entreprise** (ou toute autre **organisation**) et les recettes non encore réalisées (par exemple pour financer les **stocks**).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Analyse financière* ▷ *Bilan*

Fonds de salaire

Au sein de l'**école classique**, et notamment chez A. Smith (1723-1790), le fonds de salaire est la partie du **capital** avancé par le capitaliste qui est consacrée au paiement des **salaires** ; le reste du capital est utilisé à acquérir les autres **facteurs de production**. Dans cette perspective, une hausse des salaires ne peut être obtenue que par une augmentation du montant total du capital avancé. Ce sont donc les gains de **productivité** liés à la **division du travail** et à l'extension des **marchés** qui peuvent, seuls, être à l'origine d'une amélioration du sort des salariés.

⇔ Chez K. Marx (1818-1883), les salaires sont aussi une composante du capital avancé (**capital variable**), mais Marx articule cette conception avec une théorie de l'**exploitation**.

► *Revenus* ▷ *Accumulation du capital* ▷ *Théorie économique*

Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)

Le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) crée le 1^{er} janvier 2007, a pour objectif au sein de l'**Union européenne**, d'assurer la stabilité des **prix** sur les **marchés** agricoles des pays membres, d'aider à l'**exportation** des produits agricoles vers les pays tiers, de financer les aides directes aux agriculteurs dans le cadre de la **politique agricole commune**.

Ce fonds résulte de la scission du **Fonds européen de garantie et d'orientation agricole** en deux sections autonomes, le Fonds européen de garantie agricole et le **Fonds européen d'orientation agricole**.

► *Intégration économique* ▷ *Fonds de cohésion* ▷ *Fonds européen de développement régional (FEDER)* ▷ *Fonds social européen (FSE)*

Fonds européen d'investissement (FEI)

Le Fonds européen d'investissement, créé en 1994, par le **traité de Maastricht**, gère les aides structurelles de l'**Union européenne** pour promouvoir le développement des **petites et moyennes entreprises** par l'octroi de garanties d'emprunts notamment.

► *Intégration économique* ▷ *Fonds de cohésion* ▷ *Fonds européen de développement régional (FEDER)* ▷ *Fonds social européen (FSE)*

Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA)

Le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), créé en 1962, assurait le financement de la **politique agricole commune** des pays membres de l'**Union européenne**. Il

comportait deux sections :

- une section « garantie » finançait des mesures de soutien des **prix** pour garantir aux agriculteurs la stabilité des prix sur les **marchés** agricoles ainsi que des restitutions à l'**exportation** ;

- une section « orientation » qui contribuait par des subventions à la rationalisation, à la modernisation et à l'amélioration des **structures** du secteur agricole :

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le FEOGA n'existe plus en tant que tel, ses deux sections sont devenues autonomes à travers le **Fonds européen agricole de garantie** et le **Fonds européen agricole pour le développement rural**.

► *Intégration économique* ▷ *Fonds de cohésion* ▷ *Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)* ▷ *Fonds européen d'investissement (FEI)* ▷ *Fonds Social Européen (FSE)*

Fonds européen de coopération monétaire (FECOM)

Le Fonds européen de coopération monétaire était une institution chargée d'organiser la collaboration des pays membres du **Serpent monétaire européen** puis du **Système monétaire européen**, notamment en ce qui concerne la défense de la stabilité des **taux de change**. Il a fonctionné du 24 avril 1972 au 31 décembre 1993 (création de l'**Institut monétaire européen** au 1^{er} janvier 1994).

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ▷ *Changes fixes* ▷ *Intégration monétaire*

Fonds européen de développement (FED)

Le Fonds européen de développement, créé en 1957 par le traité de Rome, est le principal instrument financier de la politique communautaire d'**aide publique au développement**. Il accorde des aides non remboursables à des programmes de coopération destinés aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) signataires des **accords de Lomé** puis **des accords de Cotonou**. Une partie des ressources du FED est consacrée au système **STABEX**.

► *Intégration économique* ▷ *Développement durable*

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le Fonds européen de développement régional, créé en 1975, octroie des aides structurelles dans le cadre de la politique régionale de l'**Union européenne**, afin d'aider au développement des régions défavorisées de la **Communauté européenne** et de réduire les déséquilibres régionaux. En termes de ressources financières, le FEDER est de loin le fonds structurel le plus important.

► *Intégration économique* ▷ *Fonds de cohésion* ▷ *Fonds européen d'investissement (FEI)* ▷ *Fonds Social Européen (FSE)* ▷ *Fonds structurels européens*

Fonds européen de stabilité financière (FESF) ou European Financial Stability Facility (EFSF)

Le Fonds européen de stabilité financière (FESF), créé le 9 mai 2010 est un fonds commun de secours financier de l'**Union européenne** (UE) géré par la **Banque européenne d'investissement**. Il a été mis en place pour aider les États membres lors de la **crise de la zone euro**. Son intervention est limitée dans le temps (jusqu'en 2013) et dans son montant (440 milliards puis 1 000 milliards d'euros). Sa mise en œuvre est conditionnée à l'avis unanime des pays de l'**Eurogroupe**.

⇒ La solvabilité de ce fonds est appréciée par les **agences de notation**. Les aides peuvent être combinées avec celle du **Fonds monétaire international (FMI)**. Après 2013, ce fonds est remplacé par le **Mécanisme européen de stabilité financière**.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Mondialisation* ► *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance*

Fonds monétaire international (FMI)

Le Fonds monétaire international (FMI) est un organisme créé à la conférence de **Bretton Woods** qui a son siège à Washington. Les statuts du FMI constituent le code de bonne conduite des pays membres en matière de règlements monétaires internationaux. Le FMI a pour but de promouvoir la coopération monétaire internationale et la stabilité financière, de soutenir la **croissance économique** et le commerce mondial. Il réalise des études économiques et conseille les pays membres pour l'orientation et la mise en œuvre de leur **politique économique**. Le FMI gère aussi un système de **crédit** mutuel : chaque pays membre contribue à la constitution du capital du Fonds en fonction de quotes-parts négociées. Les sommes ainsi collectées sont utilisées pour accorder des prêts aux pays qui en font la demande pour défendre leur **monnaie** et/ou mettre en œuvre des **politiques de stabilisation**.

Depuis la seconde moitié des années 1970, le FMI a joué un rôle de plus en plus actif dans le **financement de l'économie** mondiale. Des dispositifs destinés à financer des **stocks** régulateurs du cours des matières premières ont été mis en place, de même que des crédits destinés à accompagner les **politiques d'ajustement structurel** et la transition au **marché** des anciennes économies de type soviétique.

Depuis les années 1990, le FMI est intervenu pour limiter l'impact des **crises financières** (crise mexicaine de 1994, crise asiatique de 1997, **crise des subprimes**, crise de la **dette souveraine** grecque de 2010, etc.). L'objectif est d'éviter que ces crises ne se transforment en **crises systémiques**.

⇒ L'action du FMI fait l'objet de nombreuses critiques, notamment dans ses interventions vis-à-vis des **pays en développement**. On lui reproche d'être au service d'une **mondialisation** libérale et d'imposer, notamment aux pays du **tiers-monde**, des **politiques économiques** fondées sur l'orthodoxie libérale. À l'inverse, certains auteurs libéraux considèrent qu'en intervenant pour sauver les débiteurs défaillants et pour accorder des prêts à des États incapables d'éviter les crises, le FMI contribue à faire naître une situation d'**aléa moral**.

⇒ La montée en puissance des **pays émergents** dans l'économie mondiale pose la question de la répartition du pouvoir au sein du FMI (répartition des droits de vote, partage des postes de responsabilité, etc.).

► *Finances internationales* ► *Consensus de Washington* ► *Changes fixes* ► *Droits de tirages spéciaux* ► *Financiarisation* ► *Prêteur en dernier ressort* ► *Système monétaire international* ► *Taxe Tobin*

Fonds propres

▷ *Capitaux propres*

Fonds social européen (FSE)

Le fonds social européen, créé en 1960, est le principal instrument de la politique sociale de l'**Union européenne**. Il soutient financièrement des actions d'aide structurelle en faveur de la formation, de la mobilité géographique, de la reconversion professionnelle et de la création d'**emplois** pour lutter contre le **chômage** des jeunes, en particulier.

Dans le cadre des propositions formulées en février 1992, par J. Delors, ce Fonds a été réorienté vers l'amélioration du fonctionnement des **marchés du travail** et l'adaptation des travailleurs aux mutations industrielles ainsi que la réinsertion professionnelle des chômeurs.

► *Intégration économique* ► *Politique économique* ▷ *Fonds de cohésion* ▷ *Fonds européen d'investissement (FEI)* ▷ *Fonds structurels européens*

Fonds souverain

Un fonds souverain (*sovereign wealth funds*) est un fonds de placement international qui appartient à des **États** ou à des **banques centrales** (d'où le terme souverain). Bien que ces fonds existent depuis les années 1950, ils ont connu une forte expansion au cours des années 2000 avec les excédents de **réserves de change** d'un grand nombre de pays producteurs de pétrole et de **pays émergents**. Leur mode de gestion de l'épargne nationale a aussi évolué avec un portefeuille d'**actifs** comportant plus de **risques** en échange de rendements potentiellement supérieurs. Les fonds souverains sont une composante de la **mondialisation**, certains y voient une gestion utile de l'épargne mondiale, d'autres s'inquiètent de leur caractère peu transparent au service d'intérêts stratégiques nationaux.

► *Finances internationales* ► *Économie publique* ► *Capital et investissement* ▷ *Mercantilisme*

Fonds structurels européens

Les fonds structurels européens (**Fonds social européen**, **Fonds européen de développement régional**, Fonds de cohésion) sont les instruments financiers de la politique régionale de l'**Union européenne**. Leur mission commune est de promouvoir le **développement** des régions les moins avancées, ou d'aider les régions en crise à se reconvertir, de façon à harmoniser les **niveaux de vie** dans l'ensemble de l'Union.

► *Intégration économique* ▷ *Fonds de cohésion* ▷ *Politique agricole commune*

Force de travail

K. Marx (1818-1883) distingue le **travail** et la force de travail. Le travail est inhérent à l'espèce humaine, il constitue une puissance créatrice qui se manifeste dans tous les systèmes sociaux. La force de travail est la mise en œuvre du travail dans des conditions déterminées et pour un temps déterminé. Le **capitalisme** se caractérise par le fait que la force de travail est une marchandise qui

est achetée (par le capitaliste) et vendue (par le salarié). Comme toute autre marchandise, la force de travail a une **valeur d'échange** et une **valeur d'usage**. C'est la puissance créatrice du travail qui fait de la force de travail la source de la **plus-value**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Exploitation* ▷ *Formation économique et sociale* ▷ *Système économique* ▷ *Théorie marxiste*

Forces productives

Dans la **théorie marxiste**, les forces productives sont l'une des composantes de l'**infrastructure** d'un **mode de production**. Elles comprennent l'ensemble de la **force detravail** et des moyens de production et déterminent donc la **productivité** du travail social. Pour le marxisme, les forces productives ne peuvent pas être pensées indépendamment des **rapports de production**. Dans le long terme, les forces productives sont déterminantes pour l'évolution de l'infrastructure et donc du mode de production : quand le développement des forces productives entre en contradiction avec les rapports de production (et notamment les rapports de propriété), le mode de production entre en crise.

► *Épistémologie économique* ▷ *Baisse tendancielle du taux de profit* ▷ *Formation économique et sociale* ▷ *Système économique*

Fordisme

À la suite d'A. Gramsci (1891-1937), on appelle fordisme le mode d'**organisation** du **travail** dans l'**entreprise** qui a été mis en place aux États-Unis avant la Première Guerre mondiale, par le constructeur automobile américain H. Ford (1863-1947). Il repose sur deux principes :

- une organisation du travail basée sur l'approfondissement de l'**organisation scientifique du travail** (OST) avec l'instauration du chronométrage du **travail à la chaîne** ;

- une rémunération du travail d'exécution relativement plus élevée que celle en vigueur sur le **marché du travail**. Le *five dollars a day* correspond à un doublement du **salaire** moyen en 1913, ce qui, selon Ford, devait permettre aux ouvriers d'acheter les voitures produites.

⇒ Ford avait d'abord en vue de stabiliser sa main-d'œuvre sans expérience industrielle.

⇒ Dans la **théorie de la régulation**, le terme fordisme désigne le **rapport salarial** dans le **mode de régulation monopoliste**, c'est-à-dire une situation où l'institutionnalisation du rapport salarial permet une **consommation de masse** qui sert de débouché à la **production de masse**.

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique* ▷ *Crise du fordisme* ▷ *Organisation scientifique du travail (OST)* ▷ *Régulation* ▷ *Taylorisme*

FOREX (Foreign exchange market)

▷ *Marché des changes*

Formation brute de capital fixe

Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), la formation brute de capital fixe (FBCF) correspond à la valeur des **biens durables** neufs acquis par les unités de **production** pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production.

⇒ La FBCF est la mesure comptable de l'**investissement**.

⇒ L'acquisition de logement et les grosses réparations sont prises en compte dans la FBCF des **ménages** et des **administrations**.

⇒ L'investissement immatériel est très partiellement pris en compte (logiciels d'entreprise par exemple).

► *Comptabilité nationale* ► *Capital* ► *Capital humain* ► *Productivité*

Formation économique et sociale

Dans la **théorie marxiste**, une formation économique et sociale est une société concrète (la France en 1860, par exemple) qui résulte de la combinaison de plusieurs **modes de production**. En ce sens, le concept de formation économique et sociale est donc moins abstrait que celui de mode de production.

⇒ Cette définition est contestée par certains marxistes qui considèrent que pour K. Marx (1818-1883), le terme « formation » désigne avant tout un processus historique au cours duquel s'est formé un type de société. En ce sens la succession des modes de production antique, féodal, capitaliste constitue les étapes de la formation économique de la société.

► *Épistémologie économique* ► *Système économique* ► *Capitalisme*

Forme institutionnelle

Dans la **théorie de la régulation**, une forme institutionnelle (ou forme structurelle) est la « codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux » (R. Boyer). Dans le **mode de production** capitaliste, les principales formes institutionnelles sont : la forme de la contrainte monétaire, la configuration du **rapport salarial**, la forme de l'État, les modalités d'adhésion au régime international.

► *Entreprise et système productif* ► *Capitalisme* ► *Mode de régulation* ► *Régime d'accumulation* ► *Régulation concurrentielle* ► *Régulation monopoliste* ► *Variété des capitalismes*

Formes particulières d'emploi

Les formes particulières d'emploi (ou emplois précaires) regroupent les **emplois** qui ne relèvent pas des contrats à durée indéterminée à temps plein (temps partiel, intérim, contrats à durée déterminée, apprentissage, contrats aidés, etc.).

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Flexibilité du travail*

Forum sur la stabilité financière

Le Forum sur la stabilité financière (FSF) a été créé lors du sommet du G 7 de Bonn (février 1999). Il a pour objectif d'améliorer la coordination et l'échange d'informations entre les autorités

financières afin de renforcer les **règles prudentielles**, de favoriser la **solvabilité** des **institutions financières** et la stabilité des **marchés financiers**.

► *Finances internationales* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Risque systémique*
▷ *Spéculation*

Fragmentation internationale de la chaîne de la valeur

La fragmentation internationale de la chaîne de la valeur est un processus de **division internationale du travail** organisé principalement par les **firmes multinationales**, pour réduire leurs **coûts de production**. Cette production peut être réalisée soit par des **filiales** soit par des **sous-traitants**.

⇒ La principale limite à la fragmentation de la chaîne de la valeur est l'importance des **coûts de transaction**.

► *Entreprise et système productif* ► *Mondialisation* ► *Commerce international* ▷ *Division du travail* ▷ *Décomposition internationale des processus productifs* ▷ *Firme réseau* ▷ *Firme globale*
▷ *Production internationale sans participation au capital* ▷ *Sous-traitance* ▷ *Spécialisation internationale*

Franchisage

Le franchisage (du terme anglais *franchising*) se définit comme un **contrat** entre une **entreprise** franchiseur et une ou plusieurs **entreprises** franchisées. Moyennant une rémunération calculée en pourcentage du **chiffre d'affaires** ou du **bénéfice**, le franchisage permet aux entreprises franchisées, entreprises indépendantes, de se présenter sous la raison sociale du franchiseur et d'utiliser sa marque, ses licences. Ces contrats de distribution tendent à se multiplier.

⇒ Ne pas confondre avec **sous-traitance**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Coûts de transaction* ▷ *Firme globale* ▷ *Firme réseau*
▷ *Hiérarchie* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Théorie des contrats*

Franco à bord (FAB)

L'expression franco à bord désigne un mode de comptabilisation des **exportations**. Les exportations sont évaluées par les services des douanes à leur sortie du **territoire** économique national. Le **prix** n'intègre donc pas les dépenses de transport et d'assurance puisque le prix est évalué au moment du chargement sur un moyen de transport.

► *Commerce international* ▷ *Coût Assurance-Fret*

Frontière de la firme

Pour R. Coase (1937), les frontières de la firme séparent les activités qui sont régies par des relations hiérarchiques (intérieur de la firme) et les activités qui sont régies par des relations marchandes. Cependant, depuis cette époque, de nombreux travaux ont montré la complexité de la question des frontières de la firme, notamment dans le cas des **contrats** de **sous-traitance** ou de

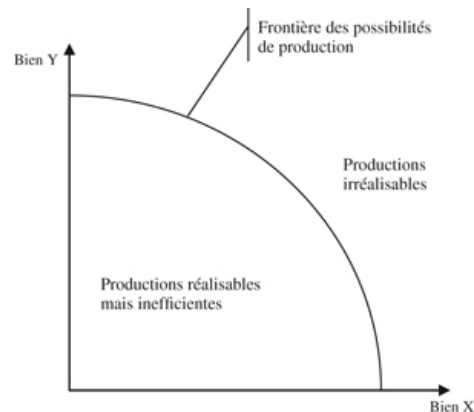
franchisage. Plus généralement, dans les **firmes réseaux**, où s'arrêtent les relations hiérarchiques et où commencent les relations marchandes ?

► *Entreprise et système productif* ► *Marché et prix* ▷ *Coordination horizontale* ▷ *Coordination verticale* ▷ *Coûts de transaction* ▷ *Théorie de l'agence* ▷ *Théorie des contrats* ▷ *Théorie des contrats incomplets* ▷ *Théorie des incitations*

Frontière des possibilités de production

En **microéconomie**, la frontière des possibilités de production représente l'ensemble des combinaisons de biens et **services** qu'une **économie** peut produire, compte tenu de l'état de la technologie (du niveau de **productivité**) et des quantités disponibles de **facteurs de production**. Il s'agit donc de la frontière de la région des productions réalisables.

Si une économie ne produit que deux biens X et Y, on peut représenter cette courbe de la façon suivante :



► *Entreprise et système productif* ► *Marché et prix* ▷ *Coordination verticale* ▷ *Courbe d'offre*

Frontière technologique

La frontière technologique est l'ensemble des technologies les plus efficaces et les plus récentes. Elle évolue grâce au **progrès technique**, et donc à l'**investissement en recherche-développement** (R&D) des pays les plus avancés.

⇔ La **croissance économique** des pays éloignés de la frontière technologique repose en grande partie sur l'imitation des technologies plus avancées. L'Europe occidentale et le Japon ont ainsi imité les technologies américaines au cours de la phase de croissance élevée après la Seconde guerre mondiale. Selon P. Aghion et E. Cohen « pour un pays qui est loin derrière la frontière technologique, les gains de productivité passent plutôt par l'imitation des technologies existantes, alors que pour un pays proche de la frontière technologique, c'est l'innovation qui tend à devenir le principal moteur de la croissance ».

⇔ Ne pas confondre avec la frontière de possibilité de production.

► *Croissance économique* ► *Entreprise et système productif* w *Compétitivité* w *Économie de la connaissance* w *Gains de productivité* w *Innovation* w *Transfert de technologie* ► *Croissance économique* w *Politique industrielle*

Fusion

La fusion est une technique de **concentration** dans laquelle deux ou plusieurs **entreprises** décident de réunir leurs **patrimoines** pour ne plus former qu'une seule entreprise. Les entreprises participantes disparaissent et sont remplacées par la nouvelle entreprise issue de l'opération.

⇒ On parle aussi de fusion-acquisition. Pour les entreprises cotées à la **bourse des valeurs**, il peut y avoir, une **offre publique d'achat** (OPA) ou une **offre publique d'échange** (OPE), amicale ou hostile.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Absorption* ▷ *Concentration des entreprises* ▷ *Pouvoir de marché*

Futures

▷ *Contrat futur*

GA (CA en français)

▷ *Taux de croissance annuel moyen*

Gains de productivité

Les gains de productivité correspondent à une augmentation de la **productivité**.

⇒ Il ne faut pas confondre les gains de productivité avec le niveau de la productivité. Ainsi le fait que plusieurs pays enregistrent des gains de productivité supérieurs à ceux des États-Unis ne signifie pas qu'ils aient dépassé le niveau de la productivité américaine.

⇒ Ne pas confondre une baisse de la productivité (par exemple – 2 % d'une année sur l'autre) et un ralentissement des gains de productivité (par exemple, + 5 % puis + 2 % seulement l'année suivante).

► *Productivité* ► *Croissance économique* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Rendement d'échelle*

GATT (General agreement on tariffs and trade)

▷ *Accord général sur les tarifs et le commerce*

Gap d'Okun

Le gap d'Okun du nom de l'économiste américain A. Okun (1928-1980) est la différence entre le **taux de croissance effectif** de l'économie et son taux de croissance potentielle (c'est-à-dire le taux qui correspondrait à l'utilisation efficiente des **facteurs de production**). Selon la **loi d'Okun**, le **taux de chômage** est une fonction croissante du gap d'Okun.

► *Marché du travail, emploi chômage* ► *Croissance économique* ▷ *Croissance effective* ▷ *Croissance potentielle* ▷ *Plein emploi* ▷ *Taux d'utilisation des facteurs de production*

Genre de vie

Le genre de vie désigne l'ensemble des manières de vivre d'un individu ou d'un groupe. Il dépend du niveau des ressources mais surtout de l'ensemble de facteurs difficilement mesurables comme la nature des rapports humains. Certains auteurs comme J. Fourastié (1907-1990) lui donnent un sens très large : « le domaine du genre de vie va ainsi de l'hygiène aux loisirs et à la durée du travail en passant par toute une série d'éléments non chiffrables comme le climat, l'urbanisme, l'environnement... ».

► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation ostentatoire* ▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet de signe* ► *Effet Veblen* ▷ *Niveau de vie*

Gestion alternative

La gestion alternative correspond au mode de gestion des fonds d'investissement qui recherchent une **rentabilité** supérieure à celle du **marché**. Pour obtenir ce résultat, la gestion alternative a recours à des techniques que n'utilise pas ou peu la gestion traditionnelle : vente à découvert, opérations sur **produits dérivés**, **effet de levier**. À l'occasion de la **crise des subprimes**, ce type de gestion, pratiqué notamment par les **Hedge funds** a été critiquée en raison de l'accroissement du **risque systémique** qu'elle implique.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Règle des 3 D* ▷ *Règle prudentielles* ▷ *Régulation*

Glass Steagall Act

Le Glass Steagall Act est une loi adoptée aux États-Unis en 1933 en réaction à la crise de 1929. Cette loi comportait deux mesures essentielles :

- la séparation entre les activités de **banque de dépôts** et les activités de **banque d'investissement** ;
- la mise en place d'un système d'assurance sur les dépôts afin d'éviter le **risque** de panique bancaire.

Cette législation visait à limiter les risques de contagion entre diverses activités du monde la banque et de la finance.

Le Glass Steagall Act a été abrogé en 1999 par le Gramm-Leach-Bliley Act qui a permis d'importantes **fusions** bancaires. À la suite de la **crise des subprimes**, un certain nombre d'économistes se sont prononcés pour un retour à spécialisation bancaire et pour une limitation de la taille des **banques**. Certains se sont même prononcés pour un Glass Steagall Act à l'échelle mondiale.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Autorités monétaires* ▷ *Déréglementation* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Risque systémique* ▷ *Système bancaire*

Globalisation

La globalisation est un anglicisme utilisé pour désigner la **mondialisation**. Ce terme concerne aussi bien la sphère réelle que la sphère financière : échanges commerciaux, **investissements de**

portefeuille, investissements directs à l'étranger, flux monétaires.

L'idée de globalisation sous-entend que le marché mondial constitue un tout, ce qui n'est possible que si les différentes réglementations tenant à l'existence des États-nations sont fortement atténuées. Globalisation et **déréglementation** sont donc étroitement liées.

► *Mondialisation* ► *Commerce international* ► *Intégration économique* ▷ *Globalisation financière*
▷ *Internationalisation de la production* ▷ *Internationalisation des économies*

Globalisation financière

La globalisation financière désigne l'état d'intégration très poussé qui caractérise les **marchés des capitaux** dans l'ensemble de l'**économie mondiale**. Le mouvement général de **déréglementation** financière des années 1980 a abouti à une grande liberté de circulation des capitaux qui se déplacent d'une place financière à une autre, parfois pour des modifications très modestes des paramètres financiers (**taux d'intérêt, taux de change**), rendant les différents **marchés** complètement interdépendants. De plus, la plupart des gestionnaires de fonds de placement ont fait de la diversification internationale un principe de base de leur gestion de portefeuille. L'interconnexion informatique des réseaux financiers, en abaissant le **coût des transactions**, a renforcé le phénomène au point que l'on se trouve aujourd'hui en présence d'un marché unique des capitaux fonctionnant en continu du fait des décalages horaires entre les places financières.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Globalisation* ▷ *Règle des trois D*

Gouvernance

Au sens général, la gouvernance peut être définie comme l'ensemble des méthodes par lesquelles les individus et les **institutions** gèrent leurs affaires communes. Selon P. Lamy, la gouvernance est « l'ensemble des transactions par lesquelles des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées ». Pour R. Perez, la gouvernance est « un dispositif impliquant à la fois des institutions, des relations, des règles et des comportements ». La gouvernance se distingue donc du gouvernement qui est une instance politique plus ou moins centralisée.

► *Mondialisation* ► *Politique économique* ▷ *Coordination* ▷ *Gouvernance d'entreprise*
▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Règle*

Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise (*Corporate governance*) désigne un ensemble de **règles** de fonctionnement des **sociétés anonymes** qui a pour objectif :

- de réduire les asymétries d'information entre actionnaires et managers ;
- d'inciter les managers à gérer l'**entreprise** dans l'intérêt des actionnaires, notamment en faisant augmenter la valeur des **actions**.

La gouvernance d'entreprise est fondée sur l'**hypothèse** d'une contradiction d'intérêts entre les actionnaires et les managers. Comme l'avaient soutenu A. Berle et G. Means dès 1932 (*The modern corporation and private property*) et plus tard J. K. Galbraith (*Le nouvel État industriel*,

1967), une des conséquences de la séparation entre la propriété et la gestion de l'entreprise est que les **managers**-gestionnaires ne recherchent pas nécessairement la **maximisation du profit**. Autrement dit, l'**efficacité** de la grande entreprise, symbole du **capitalisme** moderne, est remise en question. Par ailleurs, le pouvoir des managers augmente avec le degré de dispersion de la propriété de l'entreprise (chaque actionnaire détient une faible part du **capital social** de l'entreprise).

La **théorie de l'agence** prend le contre-pied de la thèse managériale. Elle montre que la relation d'agence entre actionnaires et managers peut être encadrée par les règles de la gouvernance d'entreprise (**incitations**) et conduire à l'efficacité productive.

Les principales règles du gouvernement d'entreprise concernent :

- l'information des actionnaires : informations sur l'équipe dirigeante, système de normes comptables permettant plus de transparence, etc. ;
- les droits des actionnaires : notamment le respect de la règle « une action, une voix, un **dividende** » ainsi que la protection des actionnaires minoritaires ;
- le **conseil d'administration** : en particulier les procédures d'élection et de rémunération de ses membres, le contrôle du conseil d'administration par des administrateurs indépendants, la limitation du cumul des mandats entre administrateurs et dirigeants qui siègent dans les mêmes conseils d'administration lorsque les participations croisées entre entreprises sont importantes ;
- la direction : la séparation entre les fonctions de président et directeur général de l'entreprise ou encore la mise en place d'un **directoire** contrôlé par un **conseil de surveillance** ;
- l'absence de mesure anti-offres publiques d'achat (**OPA**) car ces mesures constituent un dispositif de protection des dirigeants en place ;
- des mesures incitatives de rémunération des dirigeants (**stock-options**).

⇒ L'essor de la gouvernance d'entreprise s'explique en partie par la montée en puissance sur les **marchés financiers**, des **investisseurs institutionnels** qui jouent un rôle important dans l'actionnariat des grandes sociétés cotées à la **bourse des valeurs**.

► *Entreprise et système productif* ► *Capitalisme managérial* ► *Capitalisme actionnarial* ► *Fonds de pension* ► *Parties prenantes* ► *Théorie des contrats* ► *Théorie des contrats incomplets* ► *Valeur actionnariale*

Gouvernance mondiale

La gouvernance mondiale constitue une réponse à la question : « Comment gouverner sans gouvernement ? ». Elle se traduit donc par la mise en place de normes et d'**institutions** permettant une gestion collective des questions d'intérêt commun à l'échelle mondiale.

En effet, la mondialisation et l'interdépendance croissante des nations, font émerger de nombreux problèmes qui ne peuvent pas être résolus au niveau des **États** nations (migrations, pollution, instabilité financière, délinquance, etc.). Pour autant, il n'existe pas de gouvernement mondial susceptible d'adopter et d'imposer des décisions politiques pour apporter des réponses qui concernent le bien commun mondial (et notamment la production de **biens collectifs** mondiaux). Ces divers problèmes sont donc traités sous la forme de transactions qui impliquent :

- les États (conférences internationales, accords divers) ;

– les institutions internationales (Organisation des Nations unies, **Organisation mondiale du commerce, Fonds monétaire international**, etc.) ;

– les autorités indépendantes (**Forum pour la stabilité financière**) ;

– les organisations non gouvernementales (la Croix Rouge, Greenpeace, etc.).

Beaucoup d’observateurs notent l’émergence d’un espace public mondial dans lequel l’opinion publique peut exercer une influence sur les décisions (par exemple, les pressions exercées sur les sommets du G20, les actions internationales contre le **travail** des enfants, etc.). La gouvernance mondiale passe aussi par la mise en place d’institutions régionales (**Union européenne, ALENA**) qui permettent de traiter certaines questions à un niveau qui dépasse celui de l’État nation.

⇒ Le concept de gouvernance mondiale est contesté par ceux qui mettent l’accent sur la souveraineté nationale et sur le fait que la légitimité démocratique des décisions n’a de sens que sur le cadre national.

► *Mondialisation* ► *Politique économique* ► *Coordination* ► *Charte de Philadelphie*
► *Gouvernance d’entreprise* ► *Normes sociales* ► *Normes environnementales*

Gouvernance multi-niveaux

Le Livre blanc du comité des Régions relatif à la gouvernance multi-niveaux(2009), définit ce mode de **gouvernance** comme : « l’action coordonnée de L’Union européenne, des États membres et des autorités régionales et locales, fondée sur le partenariat et visant à élaborer et à mettre en œuvre les politiques de l’Union ».

La gouvernance multi-niveaux vise donc à rendre cohérente les décisions de diverses autorités qui agissent au niveau infra national (collectivités locales), national (gouvernements) et supra national (instances européennes).

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ► *Subsidiarité*

Gouvernement d’entreprise

► *Gouvernance d’entreprise*

Grappes d’innovations (clustering)

Élaborée par J. A. Schumpeter (1883-1950), la notion de grappe d’innovations désigne la mise en œuvre d’un ensemble d’**innovations** centrées autour d’une innovation majeure. Par exemple, au début du XVIII^e siècle on assiste à la mise en œuvre d’une grappe d’innovations centrées autour de la machine à vapeur. Selon Schumpeter, le caractère groupé des innovations (innovations en cascade) dans le temps et dans l’espace est lié à :

– la diffusion de l’imitation à partir de la réussite d’un **entrepreneur** ;

– aux nouvelles possibilités ouvertes par chaque phase de développement (elle induit souvent la construction de nouveaux équipements, de nouvelles activités qui remettent en cause les positions acquises et stimulent la **concurrence**).

⇒ Les grappes d'innovations sont à l'origine de trois **cycles** (Kitchin, Juglar, Kondratieff) par la puissance de la **destruction créatrice** qu'elles génèrent.

► *Croissance économique* ► *Économie de l'innovation* ► *Évolutionnisme* ► *Progrès technique*
► *Révolution industrielle* ► *Système national d'innovation*

Gratuité (économie de la)

L'économie de la gratuité désigne un champ de l'analyse économique qui se consacre à l'étude des activités caractérisées par l'absence de **prix** pour l'utilisateur.

En effet, même dans une économie marchande, on constate l'existence de **services publics** gratuits, d'une économie domestique, de **dons**, du bénévolat et d'activités charitables, etc.

La gratuité peut relever des valeurs collectives (dons d'organes humains) et résulter d'une **réglementation**.

La gratuité peut résulter de choix collectifs conduisant à mettre des **biens** ou des **services** à la disposition des usagers sans recours à l'**exclusion par les prix** (financement par l'**impôt**). La gratuité peut être partielle (**subventions** permettant de facturer les biens ou les **services** à un prix inférieur à leur **coût de production** : cantines scolaires, services offerts par certains comités d'entreprise, etc.).

Pour la **théorie néo-classique**, la gratuité correspond à l'absence de coût. Est gratuite toute ressource dont l'abondance est telle qu'elle ne demande aucun effort pour se la procurer. Pendant longtemps certains économistes ont considéré par exemple que l'air et l'eau étaient des biens libres et donc gratuits. On sait aujourd'hui que toute **ressource naturelle** peut devenir rare et voir son coût s'accroître.

Certains économistes libéraux considèrent que la gratuité conduit à l'absence d'**efficacité** économique. C'est l'argument de la « tragédie des **biens communs** ». En effet la gratuité permet au consommateur de ne pas révéler ses préférences et l'usage des biens ou services gratuits échappe en partie à la logique du **coût d'opportunité**.

Le développement des nouvelles technologies de la communication a relancé le débat sur la gratuité. Peut-on, grâce à Internet, bénéficier gratuitement de l'accès à l'information, à la musique, aux films, etc. ? Certains défendent cette option et dénoncent les procédés qui visent à rendre payants des services gratuits (ils parlent d'un nouveau mouvement d'**enclosures**). D'autres soulignent que si l'on ne fait pas respecter la **propriété intellectuelle**, il ne se trouvera plus personne pour produire de l'information, de la musique, etc.

La situation de la presse est aujourd'hui un bon exemple des débats qui traversent l'économie de la gratuité : quel modèle économique inventer pour tenir compte de l'existence d'une presse gratuite et de l'accès gratuit à l'information sur Internet ?

En **comptabilité nationale**, la mesure de la valeur des activités gratuites se révèle difficile, même si une approche en termes de **bien-être** devrait conduire à les prendre en compte. Pour les tenants de la **décroissance**, la gratuité est un modèle de développement de l'économie alternative. Pour d'autres, l'économie de la gratuité augmente de façon significative avec le temps libre et l'enrichissement global.

► *Marché et prix* ► *Économie publique* ► *Mondialisation* ► *Bien collectif* ► *Bien commun*
► *Désencastrement* ► *Économie solidaire* ► *Économie des réseaux* ► *État social* ► *Nouveaux indicateurs de richesse* ► *Richesse*

Groupe (d'entreprises)

Un groupe est un ensemble d'**entreprises** qui dépendent d'un même centre de décision qui n'est pas lui-même contrôlé par un autre groupe d'entreprises. Il comprend en général une **société mère** (tête du groupe) et un ensemble de **sociétés** dépendantes. En droit français, les sociétés dans lesquelles une société mère détient 50 % et plus du **capital social** sont appelées **filiales**. Lorsqu'elles ne sont contrôlées que par la détention de 10 à 50 % du **capital social**, il ne s'agit que d'une **prise de participation**.

⇒ La frontière réelle des groupes d'entreprises peut être sensiblement éloignée de leur frontière juridique. En effet, la détention de plusieurs participations, chacune minoritaire, peut néanmoins procurer au groupe le contrôle de certaines sociétés.

⇒ Un groupe public est un groupe dont la société mère est contrôlée directement ou indirectement par l'**État**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Bilan consolidé* ▷ *Capitalisme* ▷ *Conseil d'administration* ▷ *Conseil de surveillance* ▷ *Directoire* ▷ *Firme globale* ▷ *Firme réseau* ▷ *Fonds de pension* ▷ *Frontière de la firme*

Habitat préféré (théorie de)

La théorie de l'habitat préféré développée par F. Modigliani et R. Sutch (1966) explique, à partir de l'hypothèse des **préférences** différenciées des agents, la **structure par terme des taux d'intérêt** avec des taux longs supérieurs aux taux courts. Selon cette approche, les **investisseurs** se positionnent sur un segment particulier (ou habitat préféré) des **marchés financiers**, le court terme, mais ils peuvent néanmoins arbitrer pour des **titres** de maturité différente si les rendements sont attractifs. Compte tenu de cette segmentation des marchés financiers, les emprunteurs (**entreprises**) qui souhaitent émettre des titres à un horizon long doivent donc proposer une prime d'autant plus élevée par rapport à la **rentabilité** normale que la distance est grande avec l'horizon des investisseurs.

J. Tobin (1918-2002), a étendu cette approche au **marché des changes** : la préférence de détention de certaines **devises** conduit les autres **monnaies** à supporter des primes d'**intérêt** pour leur détention, mais toute variation des préférences conduit à une réallocation des portefeuilles.

► *Finances internationales* ► *Consommation revenu et épargne* ► *Capital et investissement* ▷ *Taux de change* ▷ *Spéculation* ▷ *Risque*

Halo du chômage

Le halo du chômage est formé par les personnes qui gravitent autour du noyau central des **chômeurs** au sens du **Bureau international du travail (BIT)** et qui ne satisfont pas à toutes les conditions pour être classées « chômeur ».

On peut distinguer toute une gradation de situations :

– certains individus, qui se déclarent **chômeurs** au moment de l'enquête, indiquent ensuite au cours de l'entretien qu'ils ne recherchent pas d'**emploi** (proportion relativement élevée chez les personnes âgées de cinquante ans et plus ou chez les femmes qui ont quitté leur **emploi** pendant un certain temps pour s'occuper de leurs enfants) ;

– certains individus ne sont pas disponibles pour travailler immédiatement : par exemple les élèves ou étudiants peuvent rechercher un emploi tout en n'étant disponibles qu'à la fin de l'année scolaire en cours.

– d'après la définition internationale enfin, les personnes ayant travaillé la semaine précédant l'enquête, même occasionnellement, même pour un temps très court (au moins une heure selon le BIT), sont considérées comme pourvues d'un emploi et ne sont donc pas comptabilisées comme chômeurs, même si, par ailleurs, elles cherchent un emploi à temps plein. Les stagiaires sont classés **actifs occupés** au sens du BIT, de même que les personnes exerçant des « petits boulots », et sont donc exclus de la mesure du **chômage**.

► *Marché du travail, emploi chômage* ▷ *Chômage au sens du BIT* ▷ *Demande d'emploi fin de mois*
▷ *Sous-emploi*

Hedge Fund

Un Hedge Fund est un organisme qui collecte de l'**épargne** et effectue des **placements** risqués afin de fournir à ses clients des rendements plus élevés que ceux du **marché**. Les hedge funds pratiquent une **gestion alternative** qui a été mise en cause à l'occasion de la **crise des subprimes**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Bulle spéculative* ▷ *Risque* ▷ *Spéculation*

Hédonisme

L'hédonisme est une **doctrine** dont l'élément fondamental est la recherche du plaisir. En économie, ce terme est associé à l'**utilitarisme** et est employé pour désigner la doctrine qui fait de la recherche du maximum de satisfaction le moteur de l'activité économique.

► *Épistémologie économique* ▷ *Ophélimité* ▷ *Utilité*

Heuristique

Le terme heuristique désigne l'ensemble de la démarche d'investigation permettant de faire progresser les connaissances scientifiques. On dira par exemple d'une **théorie** qu'elle a une plus ou moins grande portée heuristique en fonction de la fécondité des interrogations qu'elle permet de produire et de l'étendue du domaine qu'elle couvre.

► *Épistémologie économique* ▷ *Programme de recherche scientifique* ▷ *Réalisme des hypothèses*

Hiérarchie

La hiérarchie est un mode de **coordination** des activités des **agents économiques** qui repose sur l'exercice de l'autorité. Un agent A accepte ou est contraint d'exécuter les instructions d'un agent B quant aux tâches qu'il doit accomplir et à la façon dont il doit les accomplir. Au sein d'une **entreprise**, ou plus généralement d'une **organisation**, les relations sont de type hiérarchique. Par exemple la coordination des activités des salariés pour produire tel ou tel bien résulte des instructions que ces salariés reçoivent.

Pour les auteurs néo-institutionnalistes, la hiérarchie est un mode de coordination alternatif au **marché**. Dans le marché la coordination est assurée par le mécanisme des **prix** qui constitue une procédure d'**incitation**. Si les **coûts de transaction** sont importants, la coordination par le marché est coûteuse et la hiérarchie sera plus efficiente pour assurer la coordination.

Pour d'autres auteurs, comme A. A. Alchian et H. Demsetz (The Structure of Ownership And The Theory of the Firm, 1983), il n'y a pas lieu d'opposer marché et organisation ou marché et hiérarchie, car dans tous les cas il s'agit d'une coordination par des **contrats**.

⇒ On parle de coordination verticale à propos de la hiérarchie et de coordination horizontale à propos du marché.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Efficiencia* ▷ *Frontière de la firme* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Organisation scientifique du travail*

Holding

Une société holding (ou holding) est une **société** financière dont l'**actif** est essentiellement composé de **titres** d'autres sociétés. Elle ne produit pas de biens ou de **services** par elle-même mais elle gère le portefeuille de titres qu'elle contrôle.

Une holding peut conduire la stratégie de l'ensemble du **groupe d'entreprises** qu'elle dirige.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Analyse stratégique* ▷ *Conglomérat* ▷ *Établissement* ▷ *Filiale* ▷ *Firme multinationale*

Hold up

On parle de hold up dans une situation contractuelle où, après avoir réalisé un **investissement**, l'une ou l'autre des parties est contrainte d'accepter des conditions défavorables. Par exemple, un sous-traitant qui a investi dans des **actifs spécifiques** (matériels ou humains) destinés à produire des **biens** pour un seul de ses clients va être obligé d'accepter de vendre à un **prix** plus faible sous peine de perdre le client et donc d'avoir investi pour rien.

► *Entreprise et système productif* ► *Marchés et prix* ▷ *Asymétrie d'information* ▷ *Contrat* ▷ *Coût de transaction* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Incitation* ▷ *Opportunisme*

Holisme méthodologique

Le holisme méthodologique est une posture épistémologique qui considère que le tout est différent de la somme des parties. Par conséquent, lorsqu'on veut rendre compte du fonctionnement d'une économie ou du comportement des **agents économiques**, il faut conduire l'analyse au niveau macroscopique. La **théorie marxiste**, la **théorie keynésienne** ou la **théorie de la régulation** reposent sur le holisme méthodologique.

⇒ L'opposition holisme méthodologique/**individualisme méthodologique** doit cependant être nuancée. Un auteur comme K. Marx (1818-1883) prend en compte les comportements individuels et leur agrégation. Certains courants nouveaux en analyse économique (l'économie des conventions par exemple) tentent de dépasser cette opposition.

► *Épistémologie économique*

Homo œconomicus

L'*homo œconomicus* est une représentation abstraite de l'**agent économique** selon l'école **classique** et la **théorie néoclassique**. Cet agent est rationnel et parfaitement informé. Le consommateur cherche à maximiser sa satisfaction sous la **contrainte de budget** et le producteur cherche à maximiser son **profit** sous la contrainte de **prix** et de **coûts de production**.

⇒ Le modèle de l'*homo œconomicus* a souvent été critiqué pour deux raisons :

- il ne prend pas en compte certaines caractéristiques sociales qui jouent un grand rôle dans les choix ;

- il considère que l'agent n'a pas de véritable comportement stratégique (à la différence par exemple de l'**entrepreneur** schumpétérien).

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix* ▷ *École classique* ▷ *Théorie néoclassique*
▷ *Rationalité* ▷ *Entrepreneur*

Homogénéité de degré k

Une **fonction de production** est homogène de degré k, si, lorsqu'on multiplie les quantités de facteurs utilisées par un réel λ , on multiplie la quantité produite par λ^k :

$$f(\lambda L, \lambda K) = \lambda^k f(L, K)$$

⇒ La notion d'homogénéité permet d'étudier la façon dont varie la **production** lorsque tous les **facteurs de production** augmentent dans la même proportion. Par exemple, une fonction de production homogène de degré 1 exprime des **rendements marginaux** constants.

► *Marchés et prix* ▷ *Cobb-Douglas* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Loi des rendements marginaux décroissants*

Homogénéité des produits

► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence pure et parfaite*

Hors-bilan

Le *hors bilan* désigne tous les engagements d'une **banque ou d'un intermédiaire financier** qui ne figurent pas dans son **bilan**.

La **titrisation** a permis aux établissements financiers de multiplier les engagements hors bilan, par exemple le **Credit Default Swap (CDS)**.

Le hors bilan permet de contourner les **règles prudentielles** en accroissant la **liquidité** mais c'est un facteur qui amplifie les **crises économiques** en créant une défiance contagieuse entre les banques qui hésitent à se prêter entre elles.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Ratio Mac Donough* ▷ *Réglementation bancaire* ▷ *Risque de contrepartie* ▷ *Risque de système véhicule de titrisation*

Hypothèse

Une hypothèse est un énoncé portant sur la réalité empirique, que l'on soumet à examen et que l'on cherche à confirmer ou à infirmer. Une hypothèse peut concerner la relation entre deux variables, une relation causale, etc.

⇒ Il ne faut pas confondre un **postulat** et une hypothèse. Une hypothèse est une proposition qui est déduite d'une **théorie** et que l'on cherche à tester empiriquement. Par exemple, la théorie du consommateur, qui repose sur le postulat de **rationalité économique**, permet de faire l'hypothèse qu'une hausse du **prix relatif** du pétrole conduira à une baisse ou à une moindre croissance de la **consommation** de carburant.

⇒ L'usage du terme hypothèse en économie est souvent impropre. Par exemple, on parle souvent des hypothèses de la **concurrence parfaite (atomicité, etc.)** alors qu'il s'agit en fait de postulats.

► *Épistémologie économique* ▷ *Causalité* ▷ *Ceteris paribus* ▷ *Conjecture* ▷ *Méthode hypothético-déductive* ▷ *Réfutationnisme* ▷ *Réalisme des hypothèses*

Hystérésis

On peut parler d'hystérésis lorsque le comportement d'un système dépend non seulement de ses déterminants actuels, mais également de son évolution passée. Par exemple, selon l'**hypothèse** d'hystérésis, le **taux de chômage** d'aujourd'hui est d'autant plus élevé qu'il l'a été hier (E. S. Phelps, 1972). O. J. Blanchard et L. Summers écrivent en 1986 : « parler d'hystérésis en matière de chômage signifie que la valeur du taux de chômage naturel est fonction de celle des taux de chômage effectifs observés dans le passé ».

⇒ La prise en compte, dans l'étude du **chômage**, des effets d'hystérésis remet en cause la conception du **taux de chômage naturel** développé par M. Friedman.

► *Marché du travail, emploi chômage*

I-J-K-L

Illusion monétaire

On dit que les **agents économiques** sont victimes d'une illusion monétaire lorsqu'ils raisonnent en valeur nominale, c'est-à-dire sans tenir compte des variations futures du **pouvoir d'achat** de la **monnaie**.

⇒ Dans la **théorie keynésienne**, les agents sont victimes d'illusion monétaire, et ne tirent donc aucun enseignement de leur expérience passée de l'**inflation**. Cette **hypothèse** d'illusion monétaire a été critiquée par des auteurs qui considèrent qu'elle est incompatible avec l'hypothèse de **rationalité économique** des agents.

► *Monnaie* ► *Politique économique* ▷ *Anticipations* ▷ *Anticipations adaptatives* ▷ *Anticipations rationnelles* ▷ *Monétarisme*

Immigrant

Un immigrant est une personne qui vient de l'étranger et s'installe durablement dans un pays. On est immigrant du point de vue du pays d'accueil et simultanément émigrant du point de vue du pays de départ. Le terme immigrant s'applique aux individus au moment de la **migration**. On peut comptabiliser par exemple un **flux** annuel d'immigrants.

⇒ Ne pas confondre avec immigré.

► *Mondialisation* ► *Marché du travail, emploi et chômage*

Immigré

Un immigré est une personne née à l'étranger avec une nationalité étrangère et qui réside désormais en France. Certains immigrés ont conservé leur nationalité d'origine et d'autres sont devenus français par acquisition de la

nationalité française. On peut donc être français et immigré. Alors que le concept d'**immigrant** permet de mesurer le **flux** migratoire, le concept d'immigré permet de mesurer l'effectif total des individus qui sont résidents à un moment donné et qui ont immigré dans le passé (c'est un **stock**). Les individus nés en France de parents immigrés (qu'ils soient français ou étrangers) ne sont donc pas immigrés et l'expression « immigré de la 2^e génération » est fautive.

► *Mondialisation* ► *Marché du travail, emploi et chômage* ▷ *Migration*

Immobilisations

Les immobilisations sont des **biens** ou des valeurs destinés à servir de façon durable l'activité de **l'entreprise** et qui ne se consomment pas par le premier usage.

Les immobilisations sont inscrites dans le haut de l'**actif** du **bilan**.

On distingue trois catégories d'immobilisations :

- les immobilisations incorporelles (fonds de commerce, droit au bail, frais d'établissement, brevets, etc.) ;
- les immobilisations corporelles (biens meubles et immeubles : terrains, constructions, matériel, outillages) ;
- les immobilisations financières (**actions**, titres de participation, etc.).

⇔ Selon le plan comptable, certaines immobilisations donnent lieu à un **amortissement** quand elles doivent être renouvelées, d'autres ne sont pas amortissables (terrains à l'exception des carrières, titres de participation).

► *Entreprise et système productif* ► *Capital et investissement* ▷ *Actifs incorporels*

Impérialisme

L'impérialisme est une domination exercée par une puissance économique et politique exercée sur d'autres pays et d'autres territoires. L'impérialisme peut prendre la forme d'une domination coloniale (Empire britannique au

XIX^e siècle), mais il peut aussi s'exercer sur des États indépendants (domination des États-Unis en Amérique latine).

À la suite des travaux de J. Hobson (1858-1940), V. I. Lénine (1870-1924) considère que l'impérialisme est le « stade suprême du capitalisme » caractérisé par la fusion du capital bancaire et du capital industriel, l'importance des **monopoles** et l'exportation des capitaux.

Les courants tiers-mondistes ont dénoncé dans l'impérialisme, la domination des pays du **centre** et la **dépendance** de la **périphérie**.

► *Commerce international* ► *Économie du développement*
► *Mondialisation* ▷ *Capitalisme* ▷ *Échange inégal* ▷ *Système économique*

Importation

Une importation est, au sens strict, un achat de marchandises par un résident à un non-résident. L'entrée de la marchandise sur le **territoire** économique national donne lieu à une sortie correspondante de **devises** au bénéfice d'un non-résident.

Au sens large, on parlera aussi d'importations de **services** ou de **capitaux**.

► *Commerce international* ▷ *Balance des paiements*

Impôt

L'impôt est une prestation pécuniaire requise des membres de la collectivité (personnes physiques et morales). Elle est perçue par voie d'autorité et à titre définitif, sans contrepartie, en vue de la couverture des **dépenses publiques**.

⇔ Il ne faut pas confondre impôts et **cotisations sociales**, les premiers sont versés aux administrations publiques centrales et locales et les secondes sont versées aux organismes de **protection sociale**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Budget* ▷ *Fiscalité*
▷ *Fiscalité écologique* ▷ *Fiscalité optimale* ▷ *Impôt* ▷ *Prélèvements obligatoires* ▷ *Taux d'imposition* ▷ *Taux de pression fiscale* ▷ *Taxe*

Impôt à taux unique (Flat Tax)

Un impôt à taux unique est un **impôt proportionnel**, dans le cadre duquel on applique le même **taux d'imposition** à tous les contribuables quel que soit le montant de leur **revenu**. Il s'oppose donc à un **impôt progressif**.

Certains économistes libéraux défendent ce type d'impôt en raison de sa simplicité et pour éviter que les pouvoirs publics ne fixent un taux d'imposition trop élevé sur les hauts revenus (ce qu'ils sont tentés de faire dans un système d'impôt progressif).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Fiscalité optimale*

Impôt direct

Un impôt direct est un **impôt** qui est payé directement à l'administration du Trésor par le contribuable. L'**impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)**, l'**impôt sur les bénéfices des sociétés**, sont par exemple des impôts directs.

► *Économie publique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Impôt indirect* ▷ *Niche fiscale* ▷ *Impôt progressif*

Impôt indirect

Un impôt indirect est un **impôt** qui peut être répercuté sur un autre **agent économique** par celui qui le verse. Les impôts indirects sont donc payés au fisc par un redevable qui ne joue qu'un rôle d'intermédiaire. Ainsi la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** est versée au Trésor par les **entreprises**, est répercutée par elles dans leurs **prix** de vente, de sorte qu'en réalité, elle est acquittée indirectement par le consommateur final.

► *Économie publique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Impôt direct*

Impôt négatif sur le revenu

L'impôt négatif est une technique de **redistribution** qui consiste à verser une allocation aux familles dont le **revenu** est inférieur à un **seuil de pauvreté** préalablement fixé. Cette allocation est égale à l'écart entre leur revenu et le seuil de pauvreté. Au-delà du seuil de pauvreté, le revenu est imposable.

Ce système est défendu par certains économistes libéraux qui y voient un moyen d'unifier le système social et le système fiscal et qui privilégient les prestations en espèces.

► *Économie publique* ► *Protection sociale* ► *Acte de Speenhamland* ► *Aide sociale* ► *État-providence* ► *Revenu minimum d'insertion* ► *Revenu de solidarité active*

Impôt progressif

Un impôt progressif est un **impôt** dont le taux augmente avec le montant de l'**assiette de l'impôt**. En France, l'**impôt sur le revenu des personnes physiques** (IRPP) est un impôt progressif.

► *Économie publique* ► *Fiscalité* ► *Impôt proportionnel* ► *Redistribution*

Impôt proportionnel

Un impôt proportionnel est un **impôt** dont le taux est fixe et dont le montant est proportionnel au montant de l'**assiette de l'impôt**. Par exemple, la **contribution sociale généralisée (CSG)** est un impôt proportionnel.

⇔ Ne pas confondre avec **impôt progressif**.

► *Économie publique* ► *Fiscalité*

Impôt sur la consommation

Un impôt sur la consommation est un **impôt** qui frappe les dépenses de **consommation** (alors qu'un impôt sur le revenu frappe l'ensemble du **revenu** quelle qu'en soit l'utilisation). En France, la **taxe sur la valeur**

ajoutée (TVA) est un impôt sur la consommation, dans la mesure où elle est répercutée par les **entreprises** sur le consommateur final.

⇒ En **comptabilité nationale**, la TVA est classée parmi les impôts sur la **production**.

► *Économie publique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Impôt sur le revenu des personnes physiques*

Impôt sur la production

Un impôt sur la production est un **impôt** dû par les **entreprises** du fait de leur activité de **production** et indépendamment de la réalisation d'un **bénéfice** d'exploitation. En France, la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA), les **droits de douane**, la taxe professionnelle (impôt local) et la taxe d'apprentissage, par exemple sont des impôts à la production.

► *Économie publique* ► *Comptabilité nationale* ▷ *Fiscalité*

Impôt sur le capital

Un impôt sur le **capital** est un **impôt** qui frappe la détention d'**actifs** patrimoniaux, donc un **stock** (à la différence de l'**impôt sur le revenu** qui frappe un **flux**). En France, l'impôt de solidarité sur la fortune et les droits de succession sont des impôts sur le capital.

► *Économie publique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Impôt direct* ▷ *Patrimoine*

Impôt sur le revenu

Un impôt sur le revenu frappe la perception d'un **revenu** (c'est-à-dire un **flux**) à la différence d'un **impôt** sur la dépense qui frappe l'utilisation du revenu ou d'un **impôt sur le capital** qui frappe la détention d'un **patrimoine**. En France, l'**impôt sur le revenu des personnes physiques** et l'**impôt sur les sociétés** sont des impôts sur le revenu.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Impôt direct*

Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)

L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est un **impôt** sur le **revenu** des **ménages**. Il est progressif car le **taux d'imposition** augmente avec le niveau du revenu.

► *Économie publique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Impôt direct*

Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est un impôt qui frappe le bénéfice réalisé par les **sociétés de capitaux**, les sociétés civiles et les établissements publics se livrant à une activité à but lucratif. Le bénéfice imposable est le bénéfice net, c'est-à-dire après déduction des frais généraux, des dotations aux amortissements et des provisions.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Impôt direct*
▷ *Impôt progressif* ▷ *Profit*

Inactif

Un inactif est un individu n'appartenant pas à la **population active**.

Font ainsi partie des inactifs, la population scolaire, les étudiants, les retraités, les femmes ou les hommes « au foyer ».

⇔ Ne pas confondre avec **chômeur**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Actif* ▷ *Population inactive*

Incertitude

Un **agent économique** est dans une situation d'incertitude lorsqu'il ne dispose pas de toutes les **informations** relatives à une situation future à propos de laquelle il doit prendre une décision aujourd'hui.

Le **modèle** microéconomique néo-classique de base ne comporte aucune incertitude : l'information des agents est parfaite (rôle du **commissaire-priseur**), les échanges ne se réalisent qu'à l'équilibre (pas d'incertitude sur

les **prix**), le temps n'existe pas (tous les ajustements sont instantanés), il existe un **système complet de marchés**.

À la suite de F. Knight (*Risque, incertitude et profit*, 1921) et de J.M. Keynes (1883-1946), le concept d'incertitude est utilisé pour désigner une situation qui n'est pas probabilisable (incertitude radicale). Pour Keynes, le gain à une loterie ou l'espérance de vie n'est pas sujet à incertitude. Par contre, le **taux d'intérêt** dans vingt ans constitue une incertitude, car il n'existe pas de moyen d'associer une probabilité à tel ou tel niveau du **taux d'intérêt** à cet horizon temporel.

⇒ La distinction entre **risque** et incertitude a été remise en cause par les travaux de J. Von Neumann et O. Morgenstern (1947) : pour ces auteurs, les agents sont toujours capables d'associer une probabilité subjective aux différentes situations entre lesquelles ils doivent choisir.

► *Fluctuations et crises* ► *Finances internationales* ► *Monnaie*
▷ *Anticipations* ▷ *Asymétrie d'information* ▷ *Économie de l'information*
▷ *Nouvelle microéconomie* ▷ *Théorie keynésienne*

Incidence fiscale

L'incidence fiscale désigne la répartition de la charge d'un **prélèvement obligatoire (impôt, taxe, cotisations sociales)** ou d'un **transfert (prestation sociale, subvention)** sur les **agents économiques**. L'incidence fiscale cherche à déterminer quelle est la catégorie d'agents qui supporte réellement l'impôt (ou bénéficie réellement d'un transfert ou d'une **subvention**). En effet, les agents légalement redevables d'un impôt ne sont pas nécessairement ceux qui le supportent réellement.

Par exemple, les **entreprises** paient au **Trésor public** le montant de la **taxe sur la valeur ajoutée**, mais ce sont les consommateurs qui en supportent réellement le poids. Autre exemple, la charge de l'**impôt sur les sociétés**, qui est réglé les **entreprises**, est répartie entre les **actionnaires**, les salariés (sous forme de baisse des **salaires**) et les **consommateurs** (sous la forme d'augmentations de **prix**). De même, les cotisations sociales patronales sont payées par les entreprises, mais si le salaire net est réduit, on

peut alors considérer que les salariés eux-mêmes supportent une partie de ces cotisations sociales.

L'analyse de l'incidence fiscale dépend de l'élasticité-prix de l'**offre** et de la **demande** ainsi que de l'intensité de la **concurrence**. En effet, une **taxe** (ou une subvention) modifie le **prix** d'un bien, ce qui conduit à un nouvel équilibre du marché et affecte le **surplus du consommateur** et le **surplus du producteur**. Néanmoins, les agents dont le comportement est le moins sensible au prix sont les plus défavorisés par une taxe et les plus avantagés par un transfert. Par exemple, supposons le **marché** d'un **bien** auquel est appliquée une taxe environnementale par unité produite. Cette taxe a pour effet de réduire les quantités offertes pour tous les niveaux de prix (déplacement de la courbe d'offre vers la gauche). Le surplus des consommateurs est d'autant plus diminué que la demande est inélastique (pente forte de la courbe de demande). La taxe est donc répartie sur les entreprises et les consommateurs.

Le même type de raisonnement permet d'expliquer que les allocations logement, qui sont des aides aux locataires, ont en fait permis aux propriétaires de pratiquer des loyers plus élevés. L'offre de logement étant rigide à court terme, les bailleurs ont bénéficié de la solvabilisation de la **demande** par les allocations logement en augmentant les loyers.

⇒ L'effet redistributif d'un prélèvement ou d'un transfert dépend donc de l'incidence fiscale.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Économie et écologie*
► *Marché et prix* ► *Fiscalité optimale* ► *Redistribution*

Incitation

Une procédure d'incitation est un dispositif par lequel on tente de conduire les individus à exécuter correctement une tâche, à adopter tel ou tel comportement ou à appliquer loyalement les clauses d'un **contrat**. Par exemple, l'application du principe pollueur-payeur au moyen d'une taxation des activités polluantes incite les **agents économiques** à réduire leur pollution. De même, en matière d'assurance-automobile, le bonus-malus incite les assurés à adopter un comportement prudent, le **ratio Cooke** incite

les **banques** à réduire leurs **risques** et à augmenter leurs **fonds propres**, etc.

Sur un **marché** walrasien, le mécanisme des **prix relatifs** et les comportements maximisateurs des **agents économiques** constitue une procédure d'incitation suffisante. Dès lors que l'on prend en compte les **asymétries d'information** et l'existence de comportements opportunistes de la part des agents, on doit mettre en place des procédures d'incitation. Par exemple, en matière de contrat du travail, la mise en place d'un **salaire** au rendement ou d'un avancement au mérite est une procédure d'incitation.

⇒ C'est parce que les mécanismes de marché et les contrats ne suffisent pas à coordonner les actions des agents économiques que des incitations sont mises en place.

► *Marché et prix* ▷ *Aléa moral* ▷ *Droits à polluer* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Opportunisme* ▷ *Salaire d'efficiency* ▷ *Sélection adverse* ▷ *Stock options* ▷ *Théorie de l'agence*

Inclusive Wealth Index (IWI)

▷ *Produit intérieur vert*

Incomplétude des contrats

▷ *Contrats incomplets*

Indexation

Une grandeur économique (le **salaire nominal** par exemple) est indexée sur une autre (par exemple sur le **niveau général des prix**) lorsque les variations de la première sont induites par les variations de la seconde conformément à un **contrat** ou à une **réglementation** établie.

► *Revenus* ► *Politique économique* ▷ *Désindexation* ▷ *Inflation*

Indice boursier

Les indices boursiers désignent des instruments de référence construits à partir d'un panier d'**actions** représentatif de la **capitalisation boursière** d'un secteur, d'un pays, d'un type de valeurs. Ils servent de « baromètre » de l'activité boursière et permettent d'évaluer les performances d'une place financière.

Parmi les indices boursiers français, le CAC 40 (quarante **sociétés**) est le plus connu.

Depuis la fusion des Bourses d'Amsterdam, Bruxelles et Paris et la création d'**Euronext** (22 septembre 2000) de nouveaux indices Euronext ont été créés.

► *Monnaie* ► *Bourse des valeurs* ► *Actif sous-jacent* ► *Marché des capitaux*

Indice de développement humain (IDH)

L'indice de développement humain (IDH) établi par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) depuis 1990, est un indice composite qui repose sur trois éléments :

- longévité/santé. L'indice retenu est l'espérance de vie à la naissance ;
 - instruction et accès au savoir. L'indice retenu prend en compte pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus ;
 - le niveau de vie : ce troisième élément est mesuré par le **produit intérieur brut (PIB) par habitant** exprimé en **parités de pouvoir d'achat**.
- ⇒ La valeur de l'IDH est comprise entre 0 (développement humain très faible) et 1 (développement humain maximum). Cet indice permet de mesurer les avancées sur le plan humain et de les comparer aux performances économiques. Les **pays moins avancés (PMA)** sont néanmoins ceux qui ont le développement humain le plus faible.
- ⇒ Cet indice repose sur les travaux d'A. Sen (prix Nobel 1998).
- ⇒ L'**indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)** complète l'IDH en tenant compte des inégalités dans un pays en matière de

santé, d'éducation et de revenu.

► *Économie du développement* ▷ *Capabilités* ▷ *Coûts de l'homme*
▷ *Développement* ▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle* ▷ *Indice des inégalités de genre* ▷ *Nouveaux indicateurs de richesse* ▷ *Richesse*

Indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI)

L'indice de développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) est un indicateur créé par le Programme de Nations unies pour le développement pour tenir compte de la manière dont sont réparties entre les citoyens chacune des trois dimensions de l'**indice de développement humain** (**revenu**, longévité, éducation). Si un pays est parfaitement égalitaire, l'IDH et l'IDHI sont égaux. Une forte inégalité se traduit par un IDHI fortement inférieur à l'IDH.

► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ► *Économie et écologie*
▷ *Capabilités* ▷ *Courbe de concentration* ▷ *Courbe de Kuznets* ▷ *Équité*
▷ *Développement durable* ▷ *Indice des inégalités de genre* ▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle* ▷ *Objectifs du Millénaire pour le Développement*

Indice de durabilité environnementale (ESI)

L'indice de durabilité environnementale (ESI) mesure la trajectoire à long terme d'un pays en matière d'environnement. Il intègre des valeurs relatives aux **ressources naturelles**, au contrôle des pollutions et au degré de dégradation de l'écosystème. Il rend également compte des politiques environnementales en cours et des capacités d'une société à enrayer les tendances négatives. L'ESI est calculé à partir d'une liste de 76 variables de base intégrées à 21 indicateurs intermédiaires. Les 21 indicateurs pris en compte sont notamment la qualité de l'air et de l'eau, la biodiversité, l'artificialisation du territoire, les contraintes sur les écosystèmes, les déchets, la gestion des ressources naturelles, la politique de l'environnement, etc.

► *Économie et écologie* ▷ *Capital naturel* ▷ *Courbe de Kuznets environnementale* ▷ *Développement durable* ▷ *Indice de performance environnementale* ▷ *Équation de Kaya* ▷ *Paradoxe de Jevons* ▷ *Rareté*

Indice de Fisher

L et P étant les **indices de Laspeyres** et de **Paasche**, on appelle indice de Fischer le nombre :

$$F = \sqrt{LP}$$

▷ *Indice de valeur globale*

Indice de Gini

▷ *Courbe de concentration*

Indice de Herfindhal-Hirschman

L'indice de Herfindahl-Hirschmann est un indicateur de la **concentration** des **marchés**, permettant d'évaluer le degré de **concurrence**.

Il se calcule en additionnant les carrés des **parts de marché** de toutes les **entreprises** du secteur.

Lorsque, par exemple, sur un marché comptant cinq entreprises, chacune d'elles détient une part de marché de 20 %, l'IHH est alors égal à : $0,04 + 0,04 + 0,04 + 0,04 + 0,04 = 0,2$.

Plus l'IHH d'un marché donné est élevé, plus la **production** est concentrée entre un petit nombre d'entreprises. Il est minimal lorsque toutes les entités ont le même poids. Il est maximal lorsqu'une seule entité concentre toute la production : il vaut alors 1. Cet indice permet de repérer les secteurs dominés par des entités de grande taille, car il accentue mécaniquement les inégalités mesurées par l'indice de Gini.

► *Marchés et prix* ▷ *Courbe de concentration* ▷ *Modèle SCP* ▷ *Politique de la concurrence*

Indice de Laspeyres

Un indice de Laspeyres est la **moyenne arithmétique** des **indices élémentaires** de n grandeurs $G_1, G_2, \dots, G_n$ pondérées par les valeurs globales de ces grandeurs base 100 à l'année de base.

On peut calculer un indice de Laspeyres des **prix** et un indice de Laspeyres des quantités.

Indice de Laspeyres des prix

On calcule un indice de Laspeyres des prix entre t_1 et t_0 à l'aide du calcul suivant :

$$L_{p \ t_1/t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n v_i^{t_0} I_{p \ t_1/t_0}(G_i)}{\sum_{i=1}^n v_i^{t_0}} \quad (1)$$

v_i représente la valeur globale du bien i (produit des quantités par les prix).

$$I_{p \ t_1/t_0}$$

(G_i) représente **l'indice simple** des prix de la grandeur G entre t_1 et t_0 .

Exemple : L'indice des prix d'un pays est composé de trois groupes de produits A, B et C dont les coefficients budgétaires sont respectivement de 10 %, 60 % et 30 %. Entre le 1/01/2005 et le 1/01/2006, le prix du bien A a augmenté de 20 %, le bien B a vu son prix passer de 220 euros à 253 euros et le prix du bien C a diminué de 10 %. Pour calculer l'indice des prix de Laspeyres au 1/01/2006 base 100 au 1/01/2005, on commence par calculer les indices élémentaires des trois produits :

$$I_{2006/2005} (A) = 120$$

$$I_{2006/2005} (B) = \frac{253}{220} \times 100 = 115$$

$$I_{2006/2005} (C) = 90$$

et on en tire

$$L_p 2006/2005 = \frac{(10 \times 120) + (60 \times 115) + (30 \times 90)}{10 + 60 + 30} = 108$$

Indice de Laspeyres des quantités

$$L_q \frac{t_1}{t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n v_i^{t_0} I_{q t_1/t_0} (G_i)}{\sum_{i=1}^n v_i^{t_0}} \quad (2)$$

⇒ si on connaît les prix et les quantités aux dates t_1 et t_0 , les formules (1) et (2) deviennent

$$L_p \frac{t_1}{t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0}) \frac{p_i^{t_1}}{p_i^{t_0}} \times 100}{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0})} = \frac{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_1} q_i^{t_0})}{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0})} \times 100$$

$$L_q \frac{t_1}{t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0}) \frac{q_i^{t_1}}{q_i^{t_0}} \times 100}{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0})} = \frac{\sum_{i=1}^n (q_i^{t_1} p_i^{t_0})}{\sum_{i=1}^n (q_i^{t_0} p_i^{t_0})} \times 100$$

Exemple :

	Prix unitaire		Quantités	
	2005	2006	2005	2006
Bien	11	13	120	130

2	Bien	16	14	110	150
3	Bien	20	25	80	100

$$L_p \text{ 2006/2005} = \frac{(13 \times 120) + (14 \times 110) + (25 \times 80)}{(11 \times 120) + (16 \times 110) + (20 \times 80)} \times 100 \approx 108,97$$

▷ *Indice de valeur globale* ▷ *Indice de Fisher*

Indice de Paasche

Un indice de Paasche est la **moyenne harmonique** des **indices élémentaires** pondérés par les valeurs globales de l'année d'arrivée.

• Indice de Paasche des prix

$$P_p \text{ } t_1/t_0 = \frac{\sum_{i=1}^n v_i^{t_1}}{\sum v_i^{t_1} \frac{1}{I_p \text{ } t_1/t_0 (G_i)}} \quad (1)$$

v_i représente la valeur globale du bien i (produit des quantités par les prix).

$I_p \text{ } t_1/t_0 (G_i)$ représente l'**indice simple** des **prix** de la grandeur G entre t_1 et t_0 .

• Indice de Paasche des quantités

$$P_{q \ t_1/t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n v_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n v_i^{t_1} \frac{1}{I_{q \ t_1/t_0}(G_i)}} \quad (2)$$

Exemple : L'indice des prix d'un pays est composé de trois groupes de produits A, B et C dont les coefficients budgétaires sont respectivement de 10 %, 60 % et 30 % le 1/01/2005 et de 50 %, 25 % et 25 % le 1/01/2006.

Entre le 1/01/2005 et le 1/01/2006, le prix du bien A a augmenté de 20 %, le bien B a vu son prix passer de 220 euros à 253 euros et le prix du bien C a diminué de 10 %. Pour calculer l'indice des prix de Paasche au 1/01/2006 base 100 au 1/01/2005, on commence par calculer les indices élémentaires des trois produits :

$$I_{2006/2005}(A) = 120 \quad I_{2006/2005}(B) = \frac{253}{220} \times 100 = 115$$

$$I_{2006/2005}(C) = 90$$

$$P_p^{2006/2005} = \frac{50+25+25}{50 \times \frac{1}{110} + 25 \times \frac{1}{115} + 25 \times \frac{1}{90}} \approx 105,29$$

⇒ Si on connaît les prix et les quantités aux dates t_1 et t_0 , les formules (1) et (2) deviennent

$$P_p \ t_1/t_0 = \frac{\sum_{i=1}^n p_i^{t_1} q_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n p_i^{t_1} q_i^{t_1} \frac{1}{\frac{p_i^{t_1}}{p_i^{t_0}}} \times 100} = \frac{\sum_{i=1}^n p_i^{t_1} q_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n p_i^{t_0} q_i^{t_1}} \times 100$$

$$P_q \ t_1/t_0 = \frac{\sum_{i=1}^n p_i^{t_1} q_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n p_i^{t_1} q_i^{t_1} \frac{1}{\frac{q_i^{t_1}}{q_i^{t_0}}} \times 100} = \frac{\sum_{i=1}^n q_i^{t_1} p_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n q_i^{t_0} p_i^{t_1}} \times 100$$

Exemple :

$$P_p \frac{2006}{2005} = \frac{(13 \times 130) + (14 \times 150) + (25 \times 100)}{(11 \times 130) + (16 \times 150) + (20 \times 100)} \times 100 \approx 107,89$$

▷ *Indice de valeur globale* ▷ *Indice de Fisher*

Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est un indice synthétique qui reflète les déprivations dont souffrent les individus en matière d'éducation, de santé et de **niveau de vie**. Cet indice est construit à partir d'enquêtes auprès des ménages.

⇒ L'indice de pauvreté multidimensionnelle s'est substitué à l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) dans le rapport 2011 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

► *Économie du développement* ▷ *Capabilités* ▷ *Coûts de l'homme* ▷ *Développement durable* ▷ *Indice de développement humain* ▷ *Indice de développement humain ajusté aux inégalités* ▷ *Indice des inégalités de genre* ▷ *Indice de durabilité environnementale* ▷ *Nouveaux indicateurs de richesse* ▷ *Pauvreté* ▷ *Richesse* ▷ *Taux de pauvreté* ▷ *Objectifs du Millénaire pour le développement*

Indice de performance environnementale

L'indice de performance environnementale (EPI) mesure l'efficacité des politiques environnementales d'un pays à un moment donné en regard d'objectifs nationaux, internationaux. Il est basé sur une liste de 16 indicateurs, reliés à chacune des six politiques publiques relatives aux thèmes suivants : qualité de l'air, ressources en eau, ressources naturelles, énergies renouvelables, biodiversité, santé et environnement.

Pour rendre les 16 indicateurs comparables, chacun est converti en une valeur relative à la cible, avec une échelle comprise entre 0 et 100. Les scores obtenus sont ensuite agrégés avec un système de pondérations, le résultat final étant une note sur 100.

► *Économie et écologie* ▷ *Capital naturel* ▷ *Courbe de Kuznets environnementale* ▷ *Développement durable* ▷ *Équation de Kaya* ▷ *Indice*

*de durabilité environnementale ▷ Paradoxe de Jevons ▷ Rareté
▷ Ressources naturelles*

Indice de richesse réelle

L'indice de richesse réelle est une traduction française du terme anglais *Inclusive Wealth Index*.

▷ Produit intérieur vert

Indice des inégalités de genre (IIG)

L'indice des inégalités de genre est un indice synthétique qui mesure les pertes en **développement humain** liés aux désavantages subis par les femmes par rapport aux hommes au regard de trois dimensions : la santé de la reproduction, l'autonomisation et le marché de l'**emploi**. Il varie entre 0 – situation dans laquelle les femmes ont un traitement égal aux hommes – et 1 (cas dans lequel la condition des femmes est aussi mauvaise que possible).

⇒ Depuis le rapport 2011 du PNUD, l'indice des inégalités de genre s'est substitué à l'indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH).

► *Économie du développement ▷ Capabilités ▷ Coûts de l'homme
▷ Développement durable ▷ Indice de développement humain ▷ Indice de développement humain ajusté aux inégalités ▷ Indice de pauvreté multidimensionnelle
wwIndice de durabilité environnementale ▷ Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)*

Indice des prix

L'indice des prix est un **indice synthétique** calculé pour mesurer l'évolution **du niveau général des prix**.

En France, l'INSEE calcule un Indice des prix à la consommation (IPC), pour mesurer **l'inflation** : il s'agit d'un indicateur qui permet d'estimer,

entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des **biens** et **services** consommés par les **ménages** sur le territoire.

L'IPC repose notamment sur trois conventions.

– La période de référence choisie est la période initiale : on construit donc un **indice de Laspeyres**.

– Le choix des biens et services entrant dans la composition du **panier de consommation**. En France, on est ainsi passé d'un indice de 34 articles en 1914 à un indice qui se décline aujourd'hui en 12 fonctions de consommation et 303 postes de dépenses.

– La définition du ménage consommateur, dite population de référence. Depuis 1993, l'INSEE calcule l'indice des prix à la consommation à partir de la consommation de l'ensemble des ménages (et plus seulement des ménages ouvriers).

⇒ Dans le cadre européen, à des fins de comparaison internationale, sont publiés des Indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH), sous la coordination d'Eurostat. Néanmoins, ils ne se substituent pas aux IPC nationaux. L'IPCH est l'indicateur majeur pour la conduite de la **politique monétaire** dans la **zone euro**.

⇒ L'INSEE publie un indice d'ensemble corrigé des variations saisonnières (CVS) et un indice d'**inflation sous-jacente** (ISJ).

► *Marchés et prix* ▷ *Correction des variations saisonnières*

Indice de valeur globale

On considère un ensemble de grandeurs $G_1, G_2, \dots, G_n$. On appellera valeur

globale (**prix** × quantité) de la grandeur G_i à la date t : $v_i^t = p_i^t q_i^t$ et valeur globale du « panier » de grandeurs envisagées à la date t :

$$\sum_{i=1}^n p_i^t q_i^t = I_{va}$$

L'indice de valeur globale des grandeurs G entre t_1 et t_0 s'écrit :

$$I_{t_1/t_0}(v) = \frac{\sum_{i=1}^n p_i^{t_1} q_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n p_i^{t_0} q_i^{t_0}} \times 100$$

Mais si cet indice augmente entre t_0 et t_1 on ne peut pas dire si cet accroissement est lié :

- à une augmentation des prix exclusivement ;
- à une augmentation des quantités exclusivement ;
- à une combinaison d'augmentations des prix et des quantités.

Pour tenter de saisir les évolutions des prix d'un panier de biens entre deux dates, on essaiera alors de neutraliser les quantités. Selon que l'on considérera les quantités de l'année de référence ou de l'année courante on construira alors un **indice de Laspeyres des prix** ou un **indice de Paasche des prix**. De la même façon, les indices de quantités (ou de volume) se conçoivent à prix constants.

▷ *Indice élémentaire*

Indice élémentaire

Soit une grandeur G prenant la valeur $G_i \neq 0$ à la date t_i .

On appelle indice élémentaire de G à la date t_1 base 1 à la date t_0 le

nombre : $\frac{G_1}{G_0}$

On appelle indice élémentaire de G à la date t_1 base 100 à la date t_0 le

$$I_{t_1/t_0} = \frac{G_1}{G_0} \times 100$$

nombre :

⇒ Les nombres $\frac{G_1}{G_0}$ et $\frac{G_1}{G_0} \times 100$ sont des nombres sans unité.

Exemple : Si un objet A vaut 120 euros en 2002 et 150 euros en 2006,

alors : $I_{2006/2002} = \frac{150}{120} \times 100 = 125$

On dit : « l'indice élémentaire du prix de l'objet A, base 100 en 2002, passe à 125 en 2006 ».

▷ *Indice de valeur globale* ▷ *Indice synthétique*

Indice synthétique

Un indice synthétique reflète l'évolution d'un ensemble d'**indices élémentaires**.

▷ *Indice de Laspeyres* ▷ *Indice de Paasche*

Individualisme méthodologique

L'individualisme méthodologique est une posture épistémologique qui consiste à prendre pour point de départ les comportements individuels et à considérer que le fonctionnement global de l'économie résulte de l'agrégation de ces comportements individuels. Cette approche accorde une

grande place aux effets d'agrégation ou effets émergents, c'est-à-dire aux résultats collectifs involontaires des actions individuelles rationnelles.

La **théorie néo-classique** et l'école **autrichienne** reposent sur l'individualisme méthodologique.

⇒ En **sciences économiques** (comme en sociologie) l'opposition holisme/individualisme tend à être relativisée. Par exemple, de nombreux travaux d'inspiration keynésienne visent à construire des fondements microéconomiques (individualistes) à la **macroéconomie** (holisme).

► *Épistémologie économique* ▷ *Holisme méthodologique* ▷ *Homo oeconomicus* ▷ *Nouvelle économie keynésienne* ▷ *Rationalité économique* ▷ *Théorie économique*

Indivisibilités

Un bien est indivisible lorsque :

- il est impossible de procéder à une **exclusion par les prix** ; il s'agit d'indivisibilités d'usage ;

- la **production** n'est pas divisible ; il s'agit d'indivisibilités d'**offre**.

Dans le cas des indivisibilités d'usage, l'impossibilité d'exclusion par les **prix** peut provenir :

- de problèmes purement techniques (comment faire payer à chaque usager l'utilisation de l'éclairage public ?) ;

- de problèmes économiques (la mise en place d'un système de paiement peut se traduire par un coût exorbitant).

Du fait de ces indivisibilités d'usage, les consommateurs adoptent un comportement de **passager clandestin** (pouvant bénéficier d'un bien gratuitement, ils ne révèlent pas leurs préférences).

Dans le cas des indivisibilités d'offre, il est impossible de calibrer la **production** en fonction de la demande. Il en résulte deux conséquences importantes :

- le **coût de production** minimal du bien peut s'avérer très élevé (tunnel, pont) ;

une fois le bien produit, le **coût marginal** est nul (aussi longtemps que l'on n'atteint pas la saturation), d'où l'impossibilité d'établir un **prix** puisque celui-ci, selon la **théorie néoclassique**, doit être égal au coût marginal.

⇔ Les **biens collectifs** sont caractérisés par leurs indivisibilités.

► *Économie publique* ▷ *Bien non rival* ▷ *Bien commun* ▷ *Bien de club*
▷ *Défaillances du marché* ▷ *Économie d'échelle*

Induction

L'induction consiste à formuler des **lois** ou des propositions par généralisation d'observations ou d'expériences singulières. Le **vérificationnisme** repose sur l'idée que l'inférence inductive peut fonder la validité d'une proposition.

⇔ L'induction a été sévèrement remise en cause par les travaux de D. Hume (1711-1776) et surtout de K. Popper (1902-1994).

► *Épistémologie économique* ▷ *Réfutationnisme*

Inductivisme

L'inductivisme est une doctrine épistémologique selon laquelle les connaissances valides sont exclusivement fondées sur la base d'une **induction** conduite avec méthode et sans **théorie** ou grille de lecture préalable. Les propositions scientifiques doivent donc reposer sur les faits et sur eux seuls.

⇔ L'épistémologie contemporaine a formulé de nombreuses critiques à l'encontre de l'inductivisme, notamment à partir de l'argument selon lequel aucune expérience et aucune observation ne peuvent être conçues sans une théorie préalable.

► *Épistémologie économique* ▷ *Empirisme* ▷ *Hypothèse* ▷ *Rationalisme*
▷ *Réfutationnisme* ▷ *Théorie économique*

Industrialisation

Le terme industrialisation peut désigner :

– un processus qui consiste à accroître le poids du secteur industriel dans l'économie. On peut parler de l'industrialisation d'une région, d'une économie nationale ou d'une zone de l'économie mondiale ;

– l'augmentation de l'importance relative du **capital** technique dans l'activité de **production** d'un bien ou d'un **service**. On parlera alors d'industrialisation de l'agriculture ou des services.

⇒ Le processus historique d'industrialisation de certaines zones géographiques depuis la fin du XVII^e siècle est souvent qualifié de **révolution industrielle** ; les **pays émergents** entreraient à leur tour dans ce processus.

► *Économie du développement* ► *Productivité* ► *Système productif*
▷ *Industrialisation par promotion des exportations* ▷ *Industrie* ▷ *Industries industrialisantes* ▷ *Loi des trois secteurs* ▷ *Nouveaux pays industriels*
▷ *Pôles de développement* ▷ *Politique industrielle* ▷ *Tertiarisation*

Industrialisation par promotion des exportations

L'industrialisation par promotion des exportations est une **stratégie de développement** qui consiste à développer les **exportations** du pays par diverses mesures (subventions, publicité...).

Généralement, l'expression promotion des exportations est réservée aux **pays en développement** qui choisissent un développement extraverti, de préférence à une politique de substitution des importations plus autocentrée, qui cherche à renforcer le tissu productif national.

⇒ Certains auteurs distinguent l'industrialisation par promotion des exportations qui, selon eux, ne concerne que les seuls produits primaires et l'industrialisation par substitution d'exportations qui consiste à substituer l'exportation de produits manufacturés à l'exportation des produits primaires.

► *Économie du développement* ▷ *Développement autocentré*
▷ *Industrialisation par substitution d'importation (ISI)* ▷ *Industries industrialisantes* ▷ *Pôles de développement*

Industrialisation par substitution d'importation (ISI)

L'industrialisation par substitution d'importations est une **stratégie de développement** qui consiste à produire localement des **biens** qui, précédemment, étaient importés. Sur le principe, cette stratégie permet d'économiser les **devises**, de réduire la **dépendance** du pays par rapport aux **importations** et de renforcer le potentiel productif national. Elle s'inscrit la plupart du temps dans une logique de **remontée de filière**, c'est-à-dire que les productions locales doivent d'abord concerner les **biens de consommation** (industrie légère), puis se tourner vers la production de biens intermédiaires et enfin de **biens d'équipement**. Par ailleurs, la mise en place d'une stratégie de substitution d'importation nécessite presque mécaniquement des mesures protectionnistes pour protéger l'industrie « dans l'enfance ».

► *Économie du développement* ▷ *Convergence économique*
▷ *Développement autocentré* ▷ *Développement extraverti*
▷ *Industrialisation par promotion des exportations* ▷ *Pays émergent* ▷ *Sous-développement*

Industrialisation par substitution d'exportations

▷ *Industrialisation par promotion d'exportations*

Industrie

L'industrie est l'ensemble des activités qui assurent la transformation des matières premières (ou produits semi-finis) en biens (produits semi-finis ou finis).

On distingue :

– l’industrie manufacturière (biens intermédiaires, **biens d’équipements** professionnels, biens d’équipements ménagers, automobile et transport terrestre, **biens de consommation** courante) ;

– les industries agricoles, alimentaires ;

– l’énergie ;

– le bâtiment et les travaux publics.

Certaines études du **système productif** portent sur les seules industries manufacturières ; d’autres adoptent une conception plus large.

⇒ Le mot industrie est souvent utilisé de façon ambiguë : on parle ainsi de l’industrie touristique alors que le tourisme fait partie des **services**.

⇒ Dans un sens utilisé au XVIII^e et XIX^e siècles, l’industrie désigne l’ensemble des activités humaines qui concourent à la production et la circulation des richesses. Par exemple, J.-B. Say (1763-1832) distinguait « l’industrie agricole, l’industrie manufacturière et l’industrie commerciale » (*Traité d’économie politique*, 1803).

► *Entreprise et système productif* ► *Industrialisation* ► *Industrialisation par promotion des exportations* ► *Industries industrialisantes* ► *Loi des trois secteurs* ► *Politique industrielle* ► *Secteur d’activité*

Industrie manufacturière

► *Industrie*

Industries industrialisantes

Le **concept** d’industries industrialisantes a été formulé par F. Perroux (1903-1987). Dans les années 1960, G. Destanne de Bernis s’en est inspiré pour proposer un type de stratégie de **développement autocentré**. Une telle politique repose sur le développement de quelques industries d’amont (industrie lourde, industrie des **biens d’équipement**) choisies en fonction de leur capacité d’entraînement de l’ensemble de l’économie nationale dans un processus de développement.

⇒ Cette approche s'éloigne fortement d'une industrialisation centrée sur le **marché**.

► *Économie du développement* ▷ *Croissance déséquilibrée* ▷ *Effet d'entraînement* *Pôle de développement*

Inefficiency X

▷ *Efficiency X*

Inequality

▷ *Equality*

Inflation

L'inflation est un processus durable de hausse cumulative du **niveau général des prix**.

► *Monnaie* ▷ *Cible d'inflation* ▷ *Courbe de Phillips* ▷ *Désinflation* ▷ *Déflation* ▷ *Indice des prix* ▷ *Monétarisme* ▷ *Stagflation* ▷ *Théorie quantitative de la monnaie*

Inflation contained

Dans la **théorie du déséquilibre** développée par E. Malinvaud, l'inflation contenue est caractérisée par un rationnement des acheteurs (**offre** insuffisante) sur le **marché du travail** et sur le **marché** des biens. Les quantités offertes correspondent aux quantités réellement échangées. Mais il y a une pression inflationniste, et **l'inflation** est en quelque sorte contenue du fait que les **prix** sont rigides en **courte période**.

⇒ L'inflation contenue est un des trois équilibres avec rationnement définis par E. Malinvaud. Les deux autres sont le **chômage keynésien** et le **chômage classique**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Marché et prix* ▷ *Rigidité*
▷ *Viscosité*

Inflation galopante

Le terme inflation galopante a été utilisé pour désigner les périodes de **taux d'inflation** à deux chiffres, par exemple dans les pays occidentaux au cours de la décennie 1970.

► *Monnaie* ▷ *Hyperinflation* ▷ *Désinflation* ▷ *Inflation* ▷ *Stagflation*

Inflation importée

L'inflation importée désigne l'augmentation du **niveau général des prix** consécutive à une augmentation du coût des produits importés (matières premières notamment). Les **entreprises** répercutent ces hausses de **coût de production** sur leur **prix** de vente et l'économie risque d'entrer dans une spirale inflationniste.

► *Monnaie* ▷ *Compétitivité* ▷ *Inflation* ▷ *Inflation par les coûts*

Inflation par la demande

L'inflation par la demande désigne l'augmentation du **niveau général des prix** qui résulte d'une demande globale supérieure à l'offre globale. C'est donc lorsque l'offre est insuffisamment élastique par rapport à la demande que l'inflation par la demande se manifeste.

L'augmentation de la demande peut provenir de plusieurs facteurs : augmentation autonome de la **vitesse de circulation de la monnaie**, entrée de **devises**, rapatriement de **revenus** en provenance du reste du monde, **déficit budgétaire**, **déthésaurisation** etc.

⇒ Dans cette perspective (d'inspiration keynésienne) l'augmentation de la quantité de **monnaie** n'est inflationniste que lorsque l'offre n'est pas en mesure de répondre à un surcroît de demande.

► *Monnaie* ▷ *Inflation* ▷ *Inflation par la monnaie* ▷ *Inflation importée*

Inflation par la monnaie

L'inflation par la monnaie est la hausse du **niveau général des prix** qui résulte d'une augmentation excessive de la quantité de **monnaie** au regard de l'accroissement du volume de la **production**. Cette conception, d'inspiration monétariste, repose sur la **théorie quantitative de la monnaie**.

⇒ Pour M. Friedman (prix Nobel 1972) : « la cause de l'inflation est partout et toujours la même : un accroissement anormalement rapide de la quantité de monnaie par rapport au volume de la production ».

► *Monnaie* ▷ *Inflation* ▷ *Inflation par la demande* ▷ *Inflation importée*
▷ *Inflation par les coûts* ▷ *Monétarisme* ▷ *Politique monétaire*

Inflation par les coûts

L'inflation par les coûts est la hausse du **niveau général des prix** qui résulte d'une augmentation des **coûts de production** répercutée par les **entreprises** sur leurs **prix** de vente.

L'augmentation des coûts de production peut avoir plusieurs causes. Il peut s'agir d'une **inflation importée** qui découle d'une hausse des prix mondiaux (l'énergie par exemple) ou des conséquences d'une **dévaluation** ou d'une **dépréciation** de la **monnaie**.

Il peut s'agir aussi d'une hausse des **revenus des facteurs de production** plus rapide que les **gains de productivité**.

⇒ Les tenants de cette **théorie** ont souvent mis l'accent sur la hausse excessive des **salaires**. De ce fait, les politiques de **désinflation** des années 1980 avaient notamment pour objectif la **désindexation** salariale.

► *Monnaie* ▷ *Compétitivité* ▷ *Inflation* ▷ *Inflation par la demande*
▷ *Inflation par les coûts*

Inflation rampante

On appelle inflation rampante une situation de hausse durable mais modérée du **niveau général des prix**.

⇒ Les pays de l'OCDE ont connu une telle **inflation** au cours des Trente Glorieuses.

⇒ Certains économistes considèrent qu'une telle inflation exerce un effet stimulant sur l'activité économique, alors qu'une inflation nulle ou une **déflation** risquent de conduire à une **récession**, voire à une **dépression**.

► *Monnaie* ▷ *Inflation galopante* ▷ *Inflation par la monnaie* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Régulation monopoliste*

Inflation sous-jacente

L'inflation sous-jacente est la tendance de fond à l'augmentation des **prix** indépendamment des variations saisonnières, de l'impact des mesures fiscales ou des variations de prix conjoncturelles. L'inflation sous-jacente est liée à l'évolution des **coûts de production** et aux conditions de confrontation de l'offre et de la demande. En France, cette **inflation** est mesurée par un indice d'inflation sous-jacente qui est calculé à partir de l'**indice des prix** à la consommation, mais qui est dessaisonnalisé et qui ne prend pas en compte l'impact des mesures sur la fiscalité indirecte (hausse ou baisse de la TVA par exemple). Il exclut les prix des produits soumis à intervention de l'État (tabac, gaz, électricité) et les produits dont les prix sont très volatils (produits pétroliers, produits laitiers, fleurs, etc.).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Pouvoir d'achat* ▷ *Correction des variations saisonnières* ▷ *Taux d'inflation*

Inflation targeting

▷ *Cible d'inflation*

Information

L'information est un renseignement jugé pertinent que son détenteur peut utiliser privativement pour améliorer sa situation (rente informationnelle pour un spéculateur par exemple). L'information a aussi des caractéristiques de **bien collectif** dans le fonctionnement d'une économie en créant des **externalités** positives quand le système de prix divulgue gratuitement une information fiable aux **agents économiques**. Le **prix** d'un produit ou d'un **service** est une information capitale dans une économie de marché pour que le **consommateur** et le **producteur** puissent faire des choix en toute connaissance de cause. L'information sur les technologies existantes est aussi essentielle pour le producteur. Sur les **marchés financiers**, les **institutions financières** doivent pouvoir distinguer les emprunteurs solvables des autres. Pour les pouvoirs publics, l'information est aussi déterminante pour orienter la **politique** économique (politique conjoncturelle, **politique budgétaire**, **politique monétaire**, **politique structurelle**, etc).

Dans le **modèle de concurrence pure et parfaite**, l'information transparente est une condition de l'**efficience** des marchés. Un **commissaire-priseur** délivre à tous une information sans frais dans le modèle d'équilibre général walrasien. Les défenseurs de la **planification économique** socialiste notamment O. Lange (1904-1965), font l'**hypothèse** que le planificateur peut se substituer avec **efficience** au commissaire-priseur. Mais cette **hypothèse** est contestée par l'école autrichienne qui souligne le caractère inévitablement imparfait des connaissances humaines dans un monde soumis à l'erreur, à l'**opportunisme**, à l'intelligence des hommes. Un processus permanent décentralisé d'acquisition et de communication de l'information est nécessaire (c'est le rôle du **marché** où chaque agent économique est un réducteur d'ignorance). Les situations l'**asymétrie d'information** et leurs conséquences sur l'économie sont au cœur de l'économie de l'**information**.

► *Épistémologie économique* ► *Marché et prix* ► *Politique économique*
 ► *Entreprise et système productif* ► *Comptabilité nationale* ▷ *Aléa moral*
 ▷ *Anticipations* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Homo œconomicus*
 ▷ *Incertitude* ▷ *Nouvelle économie* ▷ *Principal/agent* ▷ *Rationalité économique* ▷ *Rationalité limitée* ▷ *Rationalité procédurale* ▷ *Signal*
 ▷ *Risque* ▷ *Routines* ▷ *Sélection adverse* ▷ *Théorie des jeux*

Infrastructure

Dans la **théorie marxiste**, l'infrastructure est la base économique d'un **mode de production**, c'est-à-dire la combinaison de **forces productives** et de **rapports de production**.

▷ *Formation économique et sociale* ▷ *Superstructure*

Innovation

L'innovation peut se définir comme une nouvelle combinaison des facteurs dans la **fonction de production**. Elle se traduit selon la classification de J.A. Schumpeter (1883-1950) par :

- de nouvelles techniques de production (innovation de procédés) ;
- de nouveaux **biens** destinés à la clientèle (innovation de produits) ;
- de nouvelles sources de matières premières ;
- de nouveaux débouchés économiques (nouveaux moyens de transport, nouvelle méthode de distribution),
- de nouvelles formes de gestion des **entreprises**, par exemple des formes de **concentration** nouvelles (l'émergence de **trusts**) ou de délocalisation, etc.

Selon J. A. Schumpeter, la dynamique de l'innovation résulte au niveau microéconomique de l'activité de l'**entrepreneur** qui reçoit en contrepartie un **profit** lié la prise de **risque** et à sa fonction de direction.

Au niveau macroéconomique, l'innovation détourne des **facteurs de production** de leur emploi habituel et conduit à un processus de **destruction créatrice**. La dimension discontinue des innovations (**grappe d'innovations**) donne à la **croissance économique** une allure cyclique d'autant plus marquée que l'innovation est plus importante et qu'elle conduit à une expansion monétaire cumulative à base de **crédit**.

⇒ L'innovation doit être différenciée de l'invention. Elle concerne leur mise en valeur économique.

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique* ▷ *Concurrence*
▷ *Concurrence monopolistique* ▷ *Cycle Kitchin* ▷ *Cycle Juglar* ▷ *Cycle*

Innovations financières

Une innovation financière est la création d'un produit, d'un service ou d'un **marché financier** qui n'existait pas jusque-là. Les innovations financières concernent notamment :

- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (traitement informatique des opérations et des règlements, etc.) qui favorise l'intégration et l'interconnexion des **marchés** ;
- la mise en place de produits financiers nouveaux (**options, produits dérivés**, etc.) qui permettent aux **agents économiques** de se couvrir contre les **risques** et de diversifier la composition de leur portefeuille ;
- la création de marchés nouveaux (par exemple le **MATIF** et le **MONEP** en France) qui favorisent la rencontre entre les agents à **capacité de financement** et les agents à **besoin de financement**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Capital risque* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Innovation* ▷ *Mutation financière* ▷ *Produits dérivés* ▷ *Règle des trois D* ▷ *Titrisation*

Insiders/outsideurs (théorie)

Dans la théorie des « insiders/outsideurs », développée par A. Lindbeck et D. Snower (« The Insider-Outsider Theory of Employment and Unemployment », 1988), les insiders sont les salariés de l'**entreprise** et les outsideurs sont les **chômeurs** candidats à l'embauche. Leur intégration dans les entreprises, et par conséquent leur accès à l'**emploi**, peut être retardé voire empêché par le comportement des insiders.

La présence de **coûts de rotation de la main-d'œuvre** est ici le fondement du pouvoir de négociation des insiders, qui peuvent freiner l'embauche des outsideurs en refusant de coopérer avec des travailleurs nouvellement recrutés. Cela conduit à une baisse de la **productivité** des nouveaux arrivants, à retarder leur intégration, et donc à accroître les coûts

de rotation supportés par l'entreprise. Le coût de rotation de la main-d'œuvre est donc un facteur explicatif de la **rigidité** salariale : si les insiders sont coûteux à remplacer, l'entreprise est incitée à leur verser des **salaires** plus élevés que leur **productivité marginale**, et surtout elle ne prend pas en considération les propositions plus basses que pourraient lui faire les chômeurs. Il y a donc une déconnexion des salaires et des interactions concurrentielles d'offre et de demande, les salaires reflétant les coûts de rotation propres à chaque entreprise et la capacité des insiders à capter ce qui est une véritable rente de situation.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Institut monétaire européen

L'Institut monétaire européen (IME) était une institution temporaire créée au début de la phase II de l'**union économique et monétaire** (le 1^{er} janvier 1994). Les deux principales missions de l'IME étaient de renforcer la coordination entre les **banques centrales** et de préparer la mise en place du **système européen de banques centrales (SEBC)** en vue de la création de la **monnaie unique**. La **Banque centrale européenne** s'est substituée à l'IME à partir du 1^{er} juin 1998.

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ► *Zone euro*

Institution

Selon C. Ménard, une institution est « un ensemble de règles socio-historiques, mises en place dans des conditions historiques, sur lesquelles les individus ou les groupes d'individus n'ont guère de prise, pour l'essentiel, dans le court et le moyen terme. Du point de vue économique, ces règles visent à définir les conditions dans lesquelles les choix, individuels ou collectifs, d'allocation et d'utilisation des ressources pourront s'effectuer ».

Les institutions sont un cadre contraignant (normes, valeurs, pratiques, etc.) à l'intérieur duquel les individus et les groupes interagissent. Il ne faut donc pas confondre les institutions avec les mécanismes de **coordination**

(**marchés** et **organisations**) qui fonctionnent au sein d'un cadre institutionnel déterminé.

⇒ Les marchés constituent une procédure de coordination qui ne peut fonctionner que dans un cadre institutionnel : relations de **confiance**, normes juridiques, tribunaux, etc.

⇒ Pour certains économistes (notamment néo-classiques), les institutions doivent être considérées comme un cadre donné, elles ne font pas l'objet d'une analyse économique mais relèvent de la sociologie et de l'histoire. Pour d'autres économistes (marxistes, régulationnistes, institutionnalistes, etc.) au contraire, les institutions sont essentielles au fonctionnement de l'économie et elles sont un objet d'étude important pour la **science économique**.

▷ *Économie des conventions* ▷ *Forme institutionnelle* ▷ *Institutionnalisation du marché* ▷ *Institutionnalisme* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Normes sociales* ▷ *Règle* ▷ *Système économique*

Institutionnalisation du marché

L'institutionnalisation du marché est un processus par lequel les échanges marchands (qui sont des échanges interindividuels) sont articulés à un certain nombre d'**institutions**.

Le concept d'institutionnalisation du marché permet de souligner que les relations marchandes ne se déroulent jamais dans un vide social. Elles sont, à des degrés divers, encadrées dans des relations sociales, des **règles**, des normes juridiques, des **conventions**, sans lesquelles elles ne pourraient pas exister.

L'**État** peut jouer un rôle décisif dans l'institutionnalisation du **marché**.

► *Marchés et prix* ► *Monnaie* ▷ *Déréglementation* ▷ *Desencastrement* ▷ *Économie de marché coordonnée* ▷ *Forme institutionnelle* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Organisation* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Socio-économie* ▷ *Variété des capitalismes*

Institutionnalisme

L'institutionnalisme est un courant de l'analyse économique qui rompt avec l'approche orthodoxe en mettant l'accent sur l'action collective, sur les **institutions** au sein desquelles se déroule la vie économique et sociale. Ce courant d'analyse s'est développé aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Les auteurs marquants en sont Th. Veblen (1857-1929), J.R. Commons (1862-1945) et W.C. Mitchell (1874-1948). Pour ces auteurs, une institution est un ensemble de « coutumes cristallisées », de règles (juridiques ou non), de routines. Les institutionnalistes contestent la démarche déductive et abstraite de l'économie orthodoxe, ils rendent hommage à l'école **historique allemande** mais ont une ambition plus théorique. Ils se sont intéressés aux pratiques de **consommation** (concept de **consommation ostentatoire** de Veblen), à l'évolution économique, à la **monnaie** comme institution, aux **crises**, à l'**entreprise**, à l'intervention réformatrice de l'État (selon Commons il faut « sauver le capitalisme en le rendant meilleur »).

► *Épistémologie économique* ▷ *Coordination* ▷ *Économie des conventions*
▷ *Hiérarchie* ▷ *Institutionnalisation du marché* ▷ *Néo-institutionnalisme*

Institutions financières

On appelle institutions financières des **entreprises** qui produisent et vendent des **services** financiers : **banques**, établissements de crédit non bancaires, **entreprises d'investissement**, entreprises d'assurance.

► *Monnaie* ▷ *Désintermédiation* ▷ *Financement de l'économie*
▷ *Intermédiation financière* ▷ *Institutions financières monétaires*

Institutions financières monétaires

Les institutions financières monétaires (IFM) sont les **institutions financières** qui disposent d'un pouvoir de **création monétaire**. Au sein de la **zone euro**, les IFM comprennent :

– l'Eurosystème ;

– les **institutions financières**, dont l’activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts et qui consentent des crédits et/ou effectuent des placements en valeurs mobilières (organismes de placements collectifs en valeurs mobilières monétaires).

► *Monnaie* ▷ *Banques* ▷ *Système financier*

Institutions financières spécialisées (IFS)

Les Institutions financières spécialisées sont des établissements de crédit auxquels l’État a confié une mission permanente d’intérêt public. Elles ne sont autorisées à pratiquer des opérations de banque que dans le cadre de leur mission. Ce sont par exemple, les sociétés de développement régional, le Crédit d’équipement des petites et moyennes entreprises etc.

► *Monnaie* ▷ *Banques* ▷ *Entreprises d’investissement* ▷ *Sociétés financières*

Institutions sans but lucratif au service des ménages

Dans la **comptabilité nationale**, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) sont des unités privées (dotées de la personnalité juridique) qui produisent des **biens** et **services** non marchands au profit des **ménages**. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs et de versements provenant des administrations publiques.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Économie sociale* ▷ *Secteur institutionnel*

Intégration économique

L’intégration économique est un processus qui conduit plusieurs économies distinctes à former un seul espace économique. Les processus d’intégration diffèrent selon les modalités :

– à partir des mécanismes de **marché** comme dans la **CEE** puis dans l’**Union européenne**, ou à partir d’une planification (comme ce fut le cas au sein du bloc soviétique) ;

– dans le cadre des économies de marché, on différencie d’une part l’intégration par libre-échange et le **multilatéralisme** selon les principes de l’**Accord général sur les tarifs et le commerce** (AGETAC ou GATT) puis de l’**Organisation mondiale du commerce** (OMC) qui conduit à la constitution d’un espace mondial homogène et, d’autre part, de l’intégration par des accords régionaux, ou des accords bilatéraux.

Il existe des degrés différents dans l’intégration. B. Balassa (*The theory of economic integration*, 1961) en distingue cinq :

1. **La zone de libre-échange** où les nations conservent des barrières nationales particulières dans les échanges avec le monde extérieur à la zone.

2. L’**Union douanière** qui s’accompagne, de plus, d’un tarif extérieur commun.

3. Le **Marché commun** qui organise en plus la mobilité des facteurs de production (libre circulation des hommes et des capitaux).

4. L’**Union économique** qui complète le marché commun par une harmonisation des **politiques économiques** des pays membres.

5. L’**Union économique et monétaire** (UEM) qui ajoute une **monnaie commune**. C’est la voie choisie par l’Union européenne qui peut apparaître comme une suite logique d’approfondissements successifs depuis le **traité de Rome** jusqu’à la création d’une **monnaie unique**.

L’intégration économique peut être une fin en soi ou une étape vers une intégration politique régionale.

► Commerce international ► Monnaie ▷ Avantages comparatifs
▷ Fédéralisme ▷ Optimum de second rang ▷ Zollverein



Intégration économique

L’**intégration économique** est un processus qui conduit plusieurs économies à former un seul espace économique. La mise en place de blocs commerciaux régionaux est une tendance de l’évolution de l’économie mondiale. Deux processus d’intégration sont en général opposés :

– l'un à partir d'une **planification** comme ce fut le cas dans le **Conseil d'aide économique mutuelle** (CAEM), créée en 1949 entre les pays de l'Est et l'URSS (dissolution en 1991) ;

– l'autre à partir des mécanismes de **marché**. Selon les principes de l'**Accord général sur les tarifs et le commerce** (AGETAC ou GATT) puis de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC), le jeu de la **concurrence** qui s'exerce directement au niveau mondial par l'instauration d'un **libre-échange** multilatéral, suffit à la constitution progressive d'un espace mondial homogène.

Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux ou **régionalisme** commercial peuvent être la conséquence d'un processus de **régionalisation** des échanges. Ils s'établissent alors sur une base géographique (par exemple, la **Communauté économique européenne**) puis l'**Union européenne** (UE) tout en étant en général compatible avec le libre-échange et une vision du **multilatéralisme** institué par l'AGETAC (GATT) puis par l'OMC. Les accords commerciaux peuvent s'élargir à d'autres zones géographiques et (ou) évoluer vers une intégration profonde. La classification traditionnelle de B. Belassa (1928-1991, *The theory of economic integration*, 1961) distingue cinq degrés d'intégration économique régionale :

- la **zone de libre-échange** ;
- l'**Union douanière** ;
- le **Marché commun** ;
- l'**Union économique** ;
- l'**Union économique et monétaire** (UEM).

L'**Association de libre-échange de l'Atlantique Nord** (ALENA) qui inclut des dispositions relatives à la libéralisation de l'**investissement** et des **services** financiers illustre une vision de l'intégration régionale sans objectif d'évolution vers une intégration plus profonde. Au contraire, l'intégration économique choisie par l'Union européenne peut apparaître comme une suite d'approfondissements depuis le **traité de Rome** (1957) jusqu'à la création d'une **monnaie unique** (1999).

En fonction des objectifs de l'intégration économique régionale, J.-M. Siroën (2004) différencie trois modèles :

– un multilatéralisme régional qui cherche à reproduire au niveau régional certaines modalités de l'OMC. Le cas typique serait l'ALENA et l'Initiative de libre-échange pour les Amériques prévoyait un élargissement à certains pays d'Amérique latine ;

– une intégration confédérale : le cas typique serait le **Marché Commun Sud-américain** (MERCOSUR) qui autorise des exceptions dans la libéralisation interne des échanges. S'il n'impose pas les mêmes disciplines que l'ALENA en matière de **services** et d'**investissements directs**, il prévoit un certain nombre de structures politiques et administratives intergouvernementales et une coordination des **politiques économiques** dans certains secteurs (agriculture et automobile) ;

– une intégration fédérative : le cas typique serait l'Union européenne. La démarche européenne s'accompagne d'une vision idéaliste d'intégration politique comme en témoignent la création d'instances supranationales, la constitution d'un droit européen, l'existence de politiques communes, d'une **monnaie unique**.

L'intégration fédérative repose sur des principes plus ou moins hiérarchisés :

- le principe de cohésion, par exemple, des normes communes (harmonisation statistique et réglementation commune), des orientations (comme la **Stratégie de Lisbonne** et **Europe 2020**) et fonds de cohésion (notamment les **fonds structurels européens : Fonds de cohésion, Fonds européen de développement, Fonds européen de développement régional**) pour corriger les inégalités entre les différentes régions de l'Union, notamment du point de vue de la **compétitivité** et de l'**emploi** ;
- le principe de différenciation complémentaire du principe précédent, vise à adapter la **réglementation** et les réformes au sein de l'espace intégré selon les différences de **niveau de vie** des pays membres ;
- le principe de coopération cherche à favoriser les convergences d'intérêts entre les pays dans des secteurs où existent de fortes **externalités** (par exemple à travers des programmes, du **Fonds européen d'investissement**) ;
- le principe de stabilisation vise à surmonter tout **choc asymétrique** entre les pays par des mécanismes de stabilisation appropriés sur des bases régionales (par exemple, à travers le **Fonds européen agricole de garantie** et le **Fonds européen agricole pour le développement rural**) ;
- le principe de **subsidiarité** ;
- le principe de cohérence concerne l'articulation des réglementations régionales avec les règles multilatérales de **libre-échange**.

■ Le processus d'intégration économique : aperçu historique

● *Au XIX^e siècle*

Au cours de l'**industrialisation** du XIX^e siècle, on peut opposer les processus d'intégration régionale limités à des accords préférentiels de **libre-échange** à ceux qui évoluent vers une forme fédérative. Trois modèles de l'intégration peuvent être mis en évidence :

- le premier modèle part de l'intégration commerciale pour déboucher vers une intégration monétaire puis vers une intégration politique. L'Allemagne en est une bonne illustration. L'espace allemand vers 1820 est morcelé par la multiplicité des **monnaies**, la médiocrité des voies de communication et les douanes intérieures. La nécessité d'une union économique est perçue par les commerçants et fabricants et s'exprime dans les analyses de F. List

(1789-1846) qui considèrent qu'une union douanière permet la mise en place d'un **territoire économique** propice à la protection des « industries naissantes ». Les accords préférentiels de libre-échange entre la Prusse et les petites principautés enclavées dans l'espace prussien s'étendent à d'autres États de 1828 à 1833, jusqu'à la formation d'une union douanière en 1834 (le **Zollverein**) puis sur une unification politique en 1870 ;

– le deuxième modèle part de l'intégration politique pour conduire à l'intégration économique. C'est un modèle qu'illustrent les États-Unis qui s'opposent à la domination coloniale britannique. Les États du Nord et du Sud ont des vues divergentes sur l'Union. La question douanière occupe une place importante dans le débat politique. Le Nord dont l'industrialisation s'affirme, est favorable au **protectionnisme**. Le Sud connaît une forte extension du coton qui le rend plus dépendant économiquement et financièrement des pays européens. La guerre de Sécession (1861-1865) précipite des réformes institutionnelles (*Homestead Act* en 1862, *Banking Act* en 1863) renforçant l'intégration régionale. Celles-ci sont propices au développement des moyens de communication entre les États de l'Union. Cependant la question douanière reste un enjeu électoral important qu'expriment les intérêts différenciés des États sur les **droits de douane** (débat autour des tarifs Mac Kinley en 1890, Mac Dingley en 1897) ;

– le troisième modèle est représenté par la dynamique des accords préférentiels de libre-échange sans visée d'intégration régionale. Tel est le cas du Royaume Uni et de la France qui signent un traité de libre-échange en 1860. L'application de la **clause de la nation la plus favorisée** incluse dans les accords commerciaux instaure un « désarmement tarifaire » en Europe continentale entre 1861 et 1866. Pratiquement tous les pays européens sont entrés dans ce qu'on a appelé le « réseau Cobden ». Dans ce cas, l'intégration régionale est fragile. Le libre-échange a été remis en question au cours de la « Grande Dépression » du XIX^e siècle, à l'exception du Royaume-Uni. L'intégration régionale s'est alors reportée sur les empires coloniaux malgré le

poids modeste du commerce colonial (13 % des **exportations** françaises).

- *L'entre-deux-guerres*

À l'exception de la Belgique et du Luxembourg qui forment une union économique en 1921, les autres économies industrialisées (à économie de marché) s'orientent de façon plus marquée vers une intégration économique qui s'éloigne du multilatéralisme après la crise de 1929. L'intégration économique est surtout celles des métropoles avec leurs colonies :

- la Grande-Bretagne resserre ses liens avec le Commonwealth au sein d'une zone sterling (accords d'Ottawa en 1932) ;
- la France recentre ses échanges sur son empire colonial : alors que les exportations françaises vers l'étranger diminuent de moitié entre 1930 et 1936, les exportations françaises vers les colonies ne fléchissent que faiblement ;
- de leur côté, les États-Unis encouragent la création d'une zone dollar dans le continent latino-américain.

- *De l'après-guerre aux années 1980*

La période qui s'ouvre avec **Bretton Woods** et la création de l'**Accord Général sur les Tarifs et le Commerce (AGETAC)** renoue avec des formes d'intégration économique libérale. Cette intégration se fait à différents niveaux.

- Le rapprochement douanier du Benelux préparé à Londres dès 1944, est mis en place en 1948 avec des clauses de liberté de circulation des hommes, des **biens** et des **capitaux** en 1955. Il est suivi d'un traité d'union économique en 1960.

- Grâce à l'aide Marshall, les autres pays européens à économie de marché se rapprochent au sein de l'**Organisation européenne de coopération économique** (OECE en 1948) et de l'**Union**

européenne des paiements (UEP, en 1950). L'acte constitutif de l'OECE prévoyait la possibilité d'unions douanières. L'AGETAC en admet la légitimité. L'**institutionnalisation** de l'intégration économique des pays d'Europe occidentale s'affirme dans la **Communauté européenne du charbon et de l'acier** (CECA, Traité de Paris 1951) pour relancer l'économie allemande et assurer les approvisionnements. Son succès a favorisé la création de la CEE et de l'Euratom le 27 mars 1957 (**traité de Rome**).

– En réaction à la création de l'OECE, l'URSS met en place le **Conseil d'assistance économique mutuel** (CAEM ou COMECON) en 1949 (dissous en 1991). Ce processus d'intégration politique rassemble les démocraties populaires. La *Gosbank* soviétique sert d'organisme de **crédit** aux pays membres.

– De leur côté, les 11 membres européens de l'OECE restés en dehors de ce mouvement, s'engagent dans un désarmement douanier (traité de l'**Association européenne de libre-échange** ou AELE, signé le 15 avril 1960).

À l'exception du CAEM, l'intégration régionale n'a pas de réelle visée autarcique avec un respect des règles de l'AGETAC puis de l'OMC et un élargissement géographique des accords régionaux. Par exemple, dès l'origine, le traité de Rome vise la création d'une union douanière avec de faibles tarifs extérieurs. La **Communauté économique européenne** (CEE), créée en 1968, devient dès 1969, un organisme à compétence internationale qui négocie au nom des États membres au sein de l'AGETAC pour renforcer le libre-échange. Les nombreuses étapes qui conduisent la Communauté économique européenne à une **Communauté européenne** en 1993, s'accompagnent d'un élargissement à d'autres pays développés européens dès 1973 (CEE à 9 membres incluant la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark) et d'accords de partenariats avec des **pays en développement** avec le système de préférences généralisées en faveur de 91 PED, puis avec les 46 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (26-27 juillet 1973) ce qui a conduit aux **accords de Lomé** sur la

coopération commerciale et technique et l'assistance financière (Lomé I, 1975).

● *Les spécificités de l'intégration économique depuis la création de l'OMC*

On observe dans les années 1990, un chevauchement des espaces d'intégration avec des accords commerciaux régionaux qui associent les pays du Nord ou les pays du Sud mais aussi les pays du Nord et les pays du Sud comme en témoigne l'ALÉNA, l'élargissement de l'Europe aux économies en transition et aux pays du Sud, le **Forum de coopération économique Asie-Pacifique** (ou APEC). Cette dynamique va de pair avec la **mondialisation** de l'économie.

– L'Union européenne poursuit la voie d'une intégration économique plus approfondie avec la mise en œuvre procédures d'harmonisation économique, la liberté de circulation des marchandises, des personnes (l'espace Schengen est institué en 1985), des capitaux (1989), et l'**intégration monétaire (Système monétaire européen** en 1979, puis la monnaie unique en 1999). Mais dans le même temps la tendance à l'élargissement se poursuit avec d'abord des pays dont le niveau de **développement** est similaire (Europe à 10 en 1981, à 12 en 1986, à 15 en 1995) ensuite avec des pays d'Europe centrale dont le niveau de développement est moindre (Union à 25 en 2004, puis à 27 en 2007). Des accords avec d'autres espaces d'intégration élargissent les partenariats avec l'**Association des Nations de l'Asie du Sud-Est** (ANASE ou ASEAN) en 1980, avec l'**Espace économique européen** (1992), avec le **Marché commun sud-américain** ou MERCOSUR (1995), avec les 33 pays d'Amérique latine et Caraïbes (UE-CELAC, 2013). Les **accords de Cotonou** (depuis 2000) poursuivent la coopération avec les **pays en développement**. L'espace d'intégration européen s'est donc à la fois élargi et approfondi mais aussi complexifié sur le plan interne par exemple la monnaie unique regroupe depuis 2011, 17 pays sur

27 et l'**espace Schengen** 22 pays sur 27 tout en associant 4 pays non membres de l'UE (l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein). Mais la **crise del'euro** a créé des clivages entre les nations en matière de **croissance économique** et de **convergence économique**.

– L'ALENA consacre une certaine intégration industrielle et des **flux** d'échanges qui selon certains économistes, résultent des stratégies de **division internationale du travail** mises en place par les **firmes transnationales** (par exemple les maquiladoras à la frontière américano-mexicaine). L'asymétrie entre les pays est forte entre les 3 pays membres de l'ALENA puisque les États-Unis représentent en 2012 plus de 80 % de l'ensemble des exportations des deux autres partenaires alors que le Canada occupe à peine 25 % des exportations américaines de biens et de services.

– L'intégration de l'Amérique latine n'est pas nouvelle puisque dès les années 1950, la Commission des Nations unies pour l'Amérique Latine (CEPAL) préconisait un approfondissement de l'**industrialisation** nationale avec une intégration régionale pour stimuler la croissance et les synergies régionales en s'appuyant sur de grands projets communs (notamment des infrastructures). Dès 1960, le régionalisme émerge avec un Marché commun centre-américain, l'Association latino-américaine de libre-échange et l'Association des Caraïbes qui est devenue le **Marché commun des Caraïbes** (CARICOM) en 1973. Le **groupe andin** est constitué en 1969. L'intégration latino-américaine est traversée par des visions contradictoires :

– celui d'un projet non abouti d'une Zone de libre-échange des Amériques de l'Alaska à la Terre de Feu, lancé par les États-Unis en 1994 (en excluant Cuba) ;

– celui de l'Alliance Bolivarienne pour les Peuples de Notre Amérique (ALBA), lancé en 2005 entre le Venezuela et Cuba auquel ont adhéré la Bolivie, le Nicaragua, l'Équateur, le Honduras. La Déclaration de Cuzco, (2004) institue un accord entre les 4 pays membres de la **Communauté Andine des Nations**, les 6 pays membres du MERCOSUR, et quelques pays

latino-américains (Chili, Guyana, Surinam) qui a abouti en 2011 à un nouvel ensemble l'**Union des Nations Sud-Américaines** (UNASUR) dont la visée est une intégration profonde avec monnaie, passeport et parlement commun.

Depuis les années 1980, sous l'effet du **Consensus de Washington** l'intégration régionale dans le continent américain s'inscrit plus fortement dans une logique de libre-échange. Cette orientation est renforcée par le mouvement de démocratisation et par la crise financière de 1997. La vision libérale de l'intégration progresse, par exemple les conditions d'adhésion à l'**Alliance du Pacifique** (Pérou, Chili, Mexique et Colombie) créée en 2012, impliquent seulement des règles de bonne **gouvernance** (État de droit, démocratie, ordre constitutionnel). L'objectif est d'assurer à termes la libre circulation des marchandises, des hommes et des capitaux et de favoriser la coopération avec l'Asie. Le modèle européen reste le modèle de référence en Amérique Latine avec une orientation vers une union économique. Mais les formes du régionalisme sont mouvantes sous l'effet de différends politiques. Le Pérou et la Colombie ont signé des accords de libre-échange avec les États-Unis ce qui a conduit le Venezuela à quitter la **Communauté Andine des Nations** en 2006, la Bolivie a accepté de devenir membre du **Marché commun Sud américain (MERCOSUR)** et le Venezuela a pu aussi y entrer quand le Paraguay en a été temporairement suspendu en 2012.

Les 5 blocs régionaux de libre-échange du continent américain (ALENA, **Communauté caribéenne**, Union économique des États de la Caraïbe orientale, **Communauté andine des nations**, **Marché commun Sud-américain**) ont évolué dans la dernière décennie. Par exemple la **Communauté caribéenne** (CARICOM) créée en 1973, regroupe de petits pays. Un tarif extérieur commun non contraignant a été institué en 1991, mais comme la zone échange essentiellement avec le marché nord-américain, c'est avec le Mexique que se développent les accords de libre-échange (Costa Rica-Mexique en 1994). L'Alliance du Pacifique qui représente 200 millions d'habitants, 35 % du PIB de l'Amérique latine et

55 % des **exportations**, est tournée vers les marchés asiatiques. Le MERCOSUR, 3^e plus grand espace de libre-échange après l'UE et l'ALENA connaît une moindre croissance des échanges Brésil-Argentine, notamment depuis 2001 (instauration d'un **contrôle des changes** en Argentine). Les États d'Amérique latine et la CARICOM (33 pays) ont développé des accords avec l'Union européenne dans le cadre de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) en 2010.

L'Asie de l'Est est, comme l'ALENA, un exemple d'intégration économique par les marchés mais le rôle de la diaspora (chinoise notamment) joue un rôle central. Le **régionalisme commercial** jusqu'aux années 1980, était limité par des facteurs politiques. La régionalisation des échanges avec la Chine a conduit à une évolution de l'**Association des nations du Sud Est asiatique** (ANASE), créée en 1967 avec 5 pays fondateurs rejoints par 5 autres pays ensuite. La **crise financière** de 1997 a conduit à prendre conscience du décalage entre l'intégration de la zone par les échanges (forte dynamique de croissance dans les années précédant la crise) et la faiblesse des institutions régionales. La Chine, le Japon et la Corée du Sud ont affirmé leur volonté de coopération autour d'un espace commun reposant sur « la non-violence, la symbiose et la recherche de l'harmonie » (Déclaration de Dunhuang, 2004). L'ANASE a été dotée d'une personnalité juridique internationale (charte de l'ANASE entrée en vigueur en 2008), puis une zone de libre-échange a été créée en 2010 avec la Chine, le Japon et la Corée du Sud (ANASE ou ASEAN +3) avec les pays fondateurs de l'ANASE, et cette zone doit s'élargir en 2015 aux pays plus pauvres de la zone (Cambodge, Laos, Birmanie, Vietnam). La création d'une banque asiatique de développement (2009), d'un fonds d'aide d'urgence régional aux pays manquant de liquidités pour défendre leur monnaie est une étape vers l'objectif de monnaie unique fixé pour 2025. La Chine fait désormais de la coopération régionale un axe central de sa politique extérieure. Par ailleurs en Asie du Sud, l'Association d'Asie du Sud pour la Coopération Régionale (ASACR) qui

regroupe depuis 1985 le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et d'autres pays vise à instaurer une zone de libre-échange mais les dissensions politiques entre ces pays freinent la réalisation cet objectif.

La dynamique des accords régionaux asiatiques s'accompagne aussi d'un processus d'accords de libre-échange avec les pays latino-américains, l'Australie, la Nouvelle-Zélande (en 2010). La Chine est engagée dans des accords avec la Russie et des ex-républiques soviétiques. Singapour a signé des accords de libre-échange d'une part avec l'ANASE et d'autre part avec les États-Unis (en 2004), l'Australie et Nouvelle-Zélande (en 2009) et l'UE. Des clauses sur la protection des **investissements directs étrangers** (IDE) et des **droits de propriété** intellectuelle sont des composantes des accords régionaux avec les pays développés. Les États-Unis s'appuient en Asie sur le **Forum Asie Pacifique** (*Asia Pacific Economic Coopération* ou APEC) depuis 1989 pour renforcer une zone de libre-échange dans tout l'espace pacifique (États-Unis, Canada, Mexique, Russie, Chine, pays de l'ANASE, etc.).

Sur le continent africain, l'Organisation de l'Unité Africaine, créée en 1963, avait pour objectif d'aboutir à une communauté économique africaine pour l'ensemble du continent. Le Plan d'Action de Lagos (1980) prévoyait de commencer ce processus par des unions régionales pour aboutir à la communauté continentale en l'an 2000. La lenteur des progrès des unions a amené l'organisation, en 1991, à reporter son ambition pour l'an 2035, mais l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été adoptée en 1993. L'intégration régionale africaine reste toujours marquée par des polarisations géographiques (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Afrique Orientale, Afrique Australe) et des polarisations autour de communautés linguistiques (francophones, anglophones, lusophones, arabes l'Afrique). Les accords régionaux tournés vers des buts géostratégiques comme l'Union du Maghreb arabe (1989) sont fragiles et chevauchent partiellement la Communauté des

États sahélo-sahariens (créée en 1998 avec 28 États). Les accords tournés vers le seul libre-échange se retrouvent dans l'Ouest (Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest et Union économique et monétaire Ouest-africaine avec le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo). Les accords ayant pour objectif la constitution d'une union douanière se retrouvent en Afrique centrale (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale). Mais là encore c'est la dynamique de la croissance économique qui crée le plus puissant moteur à l'intégration : par exemple, la **Communauté de l'Afrique Australe** (SADC) s'est élargie à 12 pays en 2008 (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland, Maurice, Zimbabwe, Madagascar, Malawi, Mozambique, Tanzanie et Zambie) avec un projet plus vaste d'une Communauté africaine de l'Est et d'un marché commun de l'Est et du Sud de l'Afrique (COMESA) et un cadre de coopération (le **Nouveau partenariat pour le développement africain** ou NEPAD) créé en 2001 pour favoriser les entrées des IDE avec des principes de bonne **gouvernance** (coopération régionale, meilleure gestion des **dépenses publiques**, stabilité politique, démocratie et équité).

Ainsi, le régionalisme a pris une ampleur sans précédent depuis l'échec de la conférence de l'OMC à Cancun (2003). Début 2013, 546 accords commerciaux régionaux (ACR) ont été notifiés à l'OMC (en différenciant les ACR sur les marchandises et sur les services). À cela s'ajoute des arrangements commerciaux préférentiels ou préférences commerciales unilatérales. L'étroitesse de la gamme de produits échangés entre pays est peu favorable à une intégration profonde, mais près de 40 % des échanges internationaux s'effectuent désormais dans le cadre d'accords préférentiels. L'image du bol de spaghettis caractérise la multiplicité des accords régionaux et leurs chevauchements multiples entre les accords de voisinage (type UE ou MERCOSUR) et une nouvelle génération d'alliances bilatérales entre pays n'appartenant pas au même continent et pas forcément

d'un même niveau de développement. Les régions en développement ont aussi renforcé les liens qui les unissent et entre 1980 et 2011, les échanges Sud-Sud sont passés de moins de 8 % du commerce mondial de marchandises à plus de 26 %.

■ Les théories de l'intégration

● *L'approche classique et néoclassique : intégration par le marché et optimum*

Selon la vision classique de la théorie des **avantages absolus** et des **avantages comparatifs**, le libre-échange doit être multilatéral pour produire des effets positifs en favorisant l'extension des marchés, la concurrence et la **division du travail**. Pour les auteurs classiques, les accords bilatéraux sont susceptibles de pénaliser un pays tiers plus performant. Dans cette perspective, l'intégration régionale préconisée par F. List est elle aussi critiquée.

Pour la **théorie néoclassique**, l'intégration régionale n'apparaît pas non plus comme un processus légitime. Seul le libre-échange mondial peut conduire à un **optimum de Pareto** (optimum de premier rang). Les accords régionaux préférentiels apparaissent comme un pis-aller. Mais dès lors que l'on tient compte des différences de taille des nations, l'intégration commerciale peut offrir des avantages aux petits pays. R. Mundell (*International economics*, 1968) montre qu'un processus d'intégration entre pays pauvres peut être favorable à la mobilité internationale du **capital** vers ces nations. L'apport de capitaux étrangers rapproche les dotations en capital et en **travail** des petites et des grandes nations. Les unions douanières entre pays pauvres sont donc susceptibles de créer les conditions d'une **compétitivité** internationale ultérieure.

● *La théorie statique des unions douanières*

La théorie des unions douanières élaborée dans les années 1950 par J. Viner (*The Customs Union Issue*, 1950) et développée par J. Tinbergen (*Customs unions : influence of their size on their effect*, 1954), J. Meade (*The Theory of Customs unions*, 1955), T. Scitovsky (*Economic theory and Western European integration*, 1958) approfondit les conditions d'un gain de **bien-être**. L'union douanière, en instaurant un tarif extérieur commun, supprime des obstacles à l'échange entre pays membres. Elle peut entraîner des **détournements de trafic** ou des **créations de trafic**. Pour qu'une union douanière soit un **optimum de second rang**, les effets de création de trafic doivent l'emporter sur les détournements d'échanges. Si les effets d'une union douanière sont *a priori* indéterminés, certains facteurs la rendent d'autant plus avantageuse que :

- le niveau initial des **droits de douane** est élevé (possibilités de création de trafic) ;
- le tarif extérieur commun est bas (diminution des risques de détournement de trafic) ;
- les coûts de transport sont faibles (forts gains de l'intégration) ;
- la taille de l'union est large (le grand nombre de participants favorise la création potentielle de trafic) ;
- la structure de la **production** des pays participants est proche (les possibilités de voir se créer de nouvelles spécialisations sont plus nombreuses) ;
- le commerce est déjà plus fort avec les partenaires qu'avec le reste du monde (détournement potentiel de trafic faible) ;
- la circulation des facteurs (hommes et capitaux) est élevée dans l'union (forte concurrence stimulant la spécialisation).

- *L'approche dynamique des unions douanières*

D'autres économistes considèrent qu'un processus d'intégration est susceptible de modifier les conditions de la **croissance économique** à travers :

- la diminution des **coûts de transaction** qui est favorable à l'extension des marchés (diminution des droits de douane, des délais en douane, harmonisation des normes techniques) ;

- les effets de taille qui permettent la réalisation d'économies d'échelle. Le mouvement de **concentration** des entreprises qui accompagne l'augmentation de la taille critique conduit à d'autres **gains de productivité** et à des diminutions des **coûts de production** (effets des seuils techniques, **effets d'apprentissage**, etc.) ;

- l'effet de **concurrence** peut s'avérer bénéfique pour le consommateur si les prix sont plus bas. L'implantation de **filiales de firmes multinationales** peut renforcer ce mouvement ;

- les **anticipations** plus optimistes des **entrepreneurs** qui soutiennent la croissance des marchés (articulation avec l'analyse keynésienne) ;

Cette approche dynamique de l'intégration domine les rapports sur l'approfondissement de l'intégration européenne. Le rapport Padoa-Schioppa (1987) précisait que le commerce entre pays européens relevait d'une spécialisation axée essentiellement sur les économies d'échelle. Le rapport Cecchini (*Le coût de la non-Europe*, 1988) évaluait les avantages du marché unique européen à un supplément du **Produit intérieur brut (PIB)** de l'union de l'ordre de 4.5 % et à 1.8 millions d'emplois créés. L'élargissement de 2004 a plutôt renforcé la croissance des économies de l'Est sur la période 2005-2006 (cas de la Lettonie, de la République tchèque, de la Hongrie, de la Slovénie, de la Slovaquie, de la Pologne, de l'Estonie et la Lituanie). Une dynamique d'investissements des firmes multinationales soutient la croissance et les **exportations**. Les fonds structurels de l'Union destinés à améliorer l'infrastructure contribuent au dynamisme en finançant ponts, routes ou autoroutes. La croissance profite aussi aux

salariés, dont les revenus sont en forte hausse et entretiennent ainsi une forte **consommation**.

L'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) ou les institutions internationales considèrent l'intégration économique régionale comme un moyen de démanteler les barrières douanières, de favoriser l'ancrage libéral des **politiques économiques** et de se rapprocher du multilatéralisme :

- en instaurant un espace concurrentiel, l'intégration limite le pouvoir des groupes de pression et des hommes politiques sur les politiques économiques (**subventions**, production de **biens publics**, etc.) et favorise la baisse des coûts de transaction, de négociation, de contrôle et d'accès à l'information ;

- en impulsant des relations de **confiance** elle réduit les **risques** de réversibilité des politiques commerciales, renforce la crédibilité des politiques, la prévisibilité des opérateurs et en principe, l'attractivité des capitaux.

Pour les économistes du développement de l'école de la dépendance, l'intégration économique régionale des pays en développement peut renforcer une voie de **développement autocentré** favorable au commerce Sud-Sud et susceptible de modifier les rapports de force internationaux. Mais cette perspective a largement été abandonnée depuis les années 1980, les expériences d'intégration régionale mises en œuvre par les pays émergents, s'inscrivent dans une logique de libre-échange organisé.

Les **organisations non gouvernementales** (ONG) soulignent d'autres aspects positifs de l'intégration économique régionale :

- à travers la production des **biens collectifs** régionaux tels que les infrastructures physiques régionales (par exemple par le développement de l'énergie, l'eau et les ressources naturelles, les routes, les réseaux de télécommunication ou l'accès à Internet, etc.), des systèmes régionaux d'information et de formation, un cadre institutionnel solidaire à travers des mécanismes

compensateurs des instabilités (stabilisation du change, convertibilité des monnaies, etc.) ;

– à travers un pouvoir de négociation dans les organisations internationales pour la production de **biens collectifs mondiaux** en parlant d'une seule voix ou en agissant en concertation par exemple au sein de l'OMC, pour la gestion de la **dette**, l'accès aux connaissances universelles, l'**aide publique au développement**.

■ Débats et enjeux autour de l'intégration économique

● *La construction européenne en débat*

L'avenir de l'Union européenne suscite de nombreux débats.

Élargissement, approfondissement et convergence nominale

L'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale est apparu comme une nécessité, notamment après la chute du mur de Berlin (1989). L'élargissement à la Turquie reste en débat notamment pour des raisons politiques, bien que le pays soit un membre associé à la Communauté européenne depuis 1963 et que sa demande d'adhésion ait été posée depuis 1987. Les élargissements impliquent des moyens financiers et une coopération des pays pour avancer vers une **convergence réelle** du niveau de vie des populations dans l'Union. L'effort de convergence dans le domaine social (**emploi, revenus, protection sociale**, etc.) est peu significatif. Le passage à l'euro a été construit sur la base d'une **convergence nominale** (critères du Traité de Maastricht). Les critères de convergence délaissent les aspects purement économiques au profit des aspects monétaires et financiers. Le jugement des **marchés financiers** est pris en compte dans deux des critères de convergence : la stabilité des **taux de change** et le niveau du **taux d'intérêt** à long terme. En matière de politique économique, l'UEM a eu

tendance comme le souligne J.-P. Fitoussi (*La règle et le choix*, 2002) à privilégier les règles dans la conduite de la **politique monétaire** et de la **politique budgétaire** (**Pacte de stabilité et de croissance**, puis **Pacte sur la stabilité, la coordination et la gouvernance** ou Pacte budgétaire en 2012). Le faible niveau de fédéralisme budgétaire, conjugué au principe de **subsidiarité**, tend à faire prévaloir l'intérêt des pays sur l'intérêt général de l'Union. Alors que l'environnement économique et financier s'est profondément transformé sur les vingt dernières années, des divergences en termes de croissance, de **chômage**, de solde de la **balance des transactions courantes** sont apparues au sein de la **zone euro** et dans le reste de l'Union européenne entre l'Europe du Nord et l'Europe de l'Est et du Sud. La crise grecque a montré en 2008, la lourdeur et la lenteur des prises de décisions. L'insuffisante solidarité entre pays membres nourrit les effets de propagation des risques à d'autres pays notamment à Chypre en 2013. Le jugement des marchés devient une contrainte comme l'illustre la crise des **dettes souveraines** depuis 2008. Il y a toujours soit un risque d'évolution de l'Union européenne vers une intégration superficielle par le bas autour d'une vaste zone de libre-échange privilégiant la **politique de la concurrence** et l'harmonisation des normes des produits, soit un risque d'une Europe à plusieurs vitesses avec une intégration profonde pour les pays les plus homogènes.

Intégration économique et intégration politique

La plupart des observateurs soulignent qu'il existe une distorsion entre le degré d'intégration monétaire qui implique un renoncement des États à leur souveraineté monétaire et l'autonomie des États membres dans la conduite de leur politique budgétaire et fiscale et leur **politique de change** pour les pays membres qui ne participent pas à la zone euro. Une politique de l'Union implique l'intégration de la politique monétaire mais aussi de la politique budgétaire et fiscale, et donc d'aller plus loin dans l'intégration politique et la régulation

et l'harmonisation. Mais les avancées se font d'abord dans le secteur bancaire (un **Mécanisme Unique de Supervision** bancaire sera opérationnel en 2014). Le **Traité Constitutionnel européen** (2004) qui abordait l'intégration politique, a été rejeté par référendum en France et au Danemark. Le **Traité de Lisbonne** adopté par le **Conseil Européen** en 2007, entré en vigueur en 2009, ouvre des perspectives pour la coordination au niveau de l'Union, il améliore les conditions de prise de décision et renforce les pouvoirs du Parlement européen. Si chaque État conserve sa compétence pour la conduite de ses politiques économiques, leur définition n'est plus laissée à son entière appréciation dans la zone euro. Les autorités grecques à compter du printemps 2010, ont été mises en demeure de réduire le ratio de déficit par rapport au PIB avec un objectif précis à atteindre et un calendrier à respecter et une série de mesures de réduction de la masse salariale de la fonction publique et des **niches fiscales**. Mais le Traité ne constitue pas encore une structure type fédéral ouvrant sur la construction d'une citoyenneté européenne et d'un espace public démocratique européen. Pour certains, la crise financière 2008-2013 est « l'ultime chance pour l'Europe » **de redonner** du sens à l'UEM.

- *Régionalisme, multilatéralisme et mondialisation*

L'intégration économique est-elle toujours compatible avec le multilatéralisme et la **clause de la nation la plus favorisée** ? Dans les années 1990, la **Banque mondiale** reprochait au MERCOSUR de pratiquer un détournement de trafic aux dépens des pays tiers en matière d'exportations d'automobiles. Les États membres auraient créé artificiellement un avantage comparatif interne à la zone en réduisant davantage les barrières douanières entre eux qu'avec le reste du monde. Mais les importations du MERCOSUR en provenance du reste du monde ont triplé en valeur depuis 1990, malgré les différences de tarifs. La Communauté européenne a souvent été présentée comme

nettement moins ouverte sur le reste du monde depuis le traité de Rome : les échanges intra-communautaires en proportion du PIB ont doublé sur la période 1958-1990 (6 % en 1960 et 13,5 % en 1993) alors que l'ouverture de la CEE sur le reste du monde (importations ou exportations sur PIB) a baissé (les exportations extracommunautaires dans le PIB sont passées de 8,7 % à 8,5 % sur la même période). Mais le niveau de protection externe de la Communauté a compensé les effets des accords régionaux de telle façon que cela a peu affecté le bien-être des pays tiers à l'exception des branches agricoles. De plus, la place du **commerce intra-branche** est forte dans le commerce intra-communautaire. Si l'on ne tient pas compte des échanges intra-communautaires, le **taux d'ouverture** de l'UE est inférieur de moitié à celui de chacun des pays membres cependant, il est voisin de celui des USA et du Japon (autour de 10 %). Pour chacun des blocs régionaux, le commerce intra-zone est supérieur au commerce extra-zone.

Les **firmes multinationales** poussent à l'intégration régionale en organisant une **décomposition internationale des processus productifs** (DIPP). Mais leur stratégie dépasse le cadre régional. Par exemple, les multinationales européennes ont des stratégies mondiales non limitées aux frontières des pays membres et la décomposition internationale des processus productifs dépasse les régionalismes en créant d'autres modalités d'intégration des économies. L'Asie constitue un débouché de plus en plus important pour les exportations européennes (19,8 % des exportations européennes en 2005 et 23,4 % en 2011). Les États peuvent soutenir les FMN avec des guerres commerciales agressives comme en témoigne la lutte Boeing (États-Unis) et Airbus (Europe). La pénétration des marchés peut être rendue plus difficile en modifiant le comportement des consommateurs, des distributeurs, des épargnants. Pour certains économistes (J. Bhagwati, P. Messerlin, Th. Mayer), ce régionalisme est porteur de nouvelles tensions dans l'économie mondiale avec des risques de jeux à somme nulle.

Mais la constitution de blocs régionaux est aussi une alternative aux difficultés rencontrées par l'approfondissement du multilatéralisme. L'AGETAC et l'OMC n'ont pas réussi à endiguer les barrières administratives, les accords d'autolimitation des importations etc. (**protectionnisme** non tarifaire). Dans ce contexte, chaque pays cherche à assurer un traitement égal des entreprises nationales par rapport à celui de leurs concurrentes notamment dans les télécommunications, l'assurance et les services financiers, et l'élimination de nombreuses **barrières non tarifaires**. Des concessions hors d'atteinte dans le cadre multilatéral peuvent être obtenues dans le domaine de la **propriété intellectuelle** notamment sur les médicaments et les droits d'auteur, et dans le domaine de la protection de l'environnement. L'adhésion de nouveaux pays au sein d'une union douanière en accroissant les gains à l'intégration des pays non-membres, favorise de nouvelles candidatures (théorie des dominos de Baldwin, 1992) et une dynamique de l'élargissement comme en témoigne l'Union européenne.

Le système de **gouvernance** mondiale actuel reste une mosaïque constituée d'anciennes structures (conçues pour un monde différent) et de nouveaux mécanismes bilatéraux, régionaux et mondiaux. Le Sud a promu de nouveaux arrangements et de nouvelles institutions, notamment des accords commerciaux bilatéraux et régionaux et des mécanismes financiers. Pour les pays du Sud, l'intégration économique favorise le **développement** en améliorant l'attractivité des territoires et en assurant une meilleure coordination des politiques et des réglementations et en favorisant l'accès aux marchés des pays riches. Les accords régionaux peuvent préparer d'autres étapes de la libéralisation ouvrant à un approfondissement du multilatéralisme et de la coopération internationale pour améliorer le bien-être mondial et le respect des droits de l'homme.

► *Commerce international* ► *Mondialisation* ► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Protectionnisme éducatif* ▷ *Zones monétaires optimales*

- ARTUS P., GRAVET I. (2012), *La crise de l'euro*, Armand Colin.
- BENASSY-QUÉRÉ A., COEURE B. (2011), *Économie de l'Euro*, La Découverte, « Repères ».
- BETBÈZE J.-P., GIULIANI J.-D. (2011), *Les 100 mots de l'Europe*, PUF, « Que sais-je ? ».
- DEVOLUY M (2012), *L'euro est-il un échec ?*, La documentation française
- FARVAQUE E. (2010), *La banque centrale européenne*, La Découverte, « Repères ».
- LETESSIER J.-Y., SILVANO J., SOIN R. (2008), *L'Europe économique et son avenir*, Armand Colin, « Coursus ».
- LE HÉRON E. (2013), *À quoi sert la Banque Centrale Européenne ?*, La Documentation française.
- SIROËN J.-M. (2004), *La régionalisation de l'économie mondiale*, La Découverte, « Repères ».
- ARTUS P., BENASSY-QUERE A. (2004), « Réformer le Pacte de stabilité et de croissance », *Rapport du Conseil d'Analyse économique*, La Documentation française.
- BARBIER-GRANGER A. (2008), *Intégration budgétaire européenne*, De Boeck, « LMD ».
- BARTHE M.A. (2011), *Économie de l'Union européenne*, Economica.
- BENASSY-QUÉRÉ A., COEURÉ B., JACQUET P., PISANI-FERRY J. (2008), *Politique économique*, De Boeck
- COLLECTIF (2012), *L'Europe après la crise*, La Découverte, « Regards croisés sur l'économie ».
- DÉVOLUY M., KOENIG G. (dir.) (2012), *L'Europe économique et sociale. Singularité, doutes et perspectives*, Presses de l'Université de Strasbourg.
- DIDIER M., BENASSY-QUÉRÉ A., BRANDSBOURG G., HENRIOT A. (2009), « Politique de change de l'euro », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

JAMET JF (2012), *L'Europe peut-elle se passer d'un gouvernement économique ?*, La Documentation française, « Réflexe Europe ».

KRUGMAN P., OBSTFELD M. (2012), *Économie internationale*, De Boeck.

ZUCMAN G. (dir.) (2012), *L'Europe après la crise. Des solutions pour sortir de l'impasse*, La Découverte, « Regards croisés sur l'économie ».

@ Site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Site de la Banque mondiale : www.worldbank.org

Site du FMI : www.imf.org/external/fra/index.asp

Site de l'IFRI : www.ifri.fr

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site du CEPII : www.cepii.fr

Site de l'OMC : www.wto.org/indexfr.htm

Site du PNUD : www.undp.org/french

Site de la CNUCED : www.unctad.org

Site du Conseil d'Analyse économique : www.cae.gouv.fr

Intégration financière internationale

L'intégration financière internationale désigne un processus par lequel les multiples espaces financiers tendent à n'en former qu'un seul. L'approfondissement récent de l'intégration financière internationale est lié à la libéralisation financière à l'œuvre depuis les années 1980 (**3 « D »**) et la liberté de circulation internationale des capitaux et à l'intégration du **marché des changes**. Les mécanismes essentiels de l'intégration financière internationale passent par l'essor des **marchés de capitaux** (marché d'**actions**, marché obligataires, marché des changes) et de l'activité des **banques** liée à ces marchés. Les **progrès techniques** réalisés dans les

nouvelles technologies de l'information et de la communication ont facilité et accéléré le processus d'intégration financière internationale.

► *Finances internationales* ▷ *Globalisation financière*

Intégration monétaire

L'intégration monétaire est un processus par lequel deux ou plusieurs espaces monétaires distincts tendent à n'en former qu'un seul.

Il existe des degrés et des formes diverses de l'intégration monétaire. Par exemple, on peut considérer que l'**étalon-or** réalisait une intégration monétaire au niveau mondial dans la mesure où, sous des appellations différentes, c'était l'or qui servait de **monnaie** dans différents pays. À l'inverse, la période de l'entre-deux-guerres est une période de fractionnement monétaire, les différents pays se replient sur leur zone monétaire (zone sterling par exemple) et des comportements autarciques se développent qui font obstacles à la libre **convertibilité** des monnaies. Au sein de la **Communauté économique européenne**, puis de l'**Union européenne** l'intégration monétaire s'est approfondie passant de la simple coopération au **serpent monétaire européen**, puis au **Système monétaire européen**, enfin à la **monnaie unique** qui est la forme la plus achevée d'intégration monétaire.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Intégration économique*
► *Mondialisation* ▷ *Monnaie commune* ▷ *Zone monétaire optimale*

Intensité capitaliste

L'intensité capitaliste (K/L) mesure la part relative du **capital** et du **travail** dans la **combinaison productive**. On dit qu'une combinaison productive est capitaliste lorsqu'elle utilise relativement plus de **capital** que de travail.

⇒ L'intensité capitaliste est souvent considérée comme fixe en **courte période** mais variable en **longue période**.

► *Capital et investissement* ► *Croissance économique* ▷ *Progrès technique*
▷ *Régime d'accumulation* ▷ *Théorie néoclassique*

Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté est une mesure de la **pauvreté** à partir de l'écart relatif entre le **niveau de vie** médian des personnes considérées comme pauvres et le **seuil de pauvreté**. Il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Besoin* ▷ *Développement humain*
▷ *Médiane* ▷ *Pauvreté monétaire* ▷ *Pauvreté humaine*

Intéressement

L'intéressement est un dispositif de partage des **profits** institué en France en 1959, pour les **entreprises** de plus de 50 salariés dégageant un **bénéfice** fiscal suffisant. Il a été prolongé par la participation des salariés au bénéfice des entreprises en 1967 qui est alors devenue obligatoire pour ces entreprises. Des dispositifs spécifiques d'épargne salariale ont été créés pour en recueillir les sommes et bénéficier d'abondements directs des entreprises (plan d'Épargne Entreprise en 1957, Plan d'épargne interentreprises en 2001, Plan d'Épargne Retraite Collectif en 2003).

► *Revenus* ► *Capital et investissement* ▷ *Excédent brut d'exploitation*
▷ *Partage de la valeur ajoutée* ▷ *Profit*

Intérêt

L'intérêt est la rémunération d'un prêt. L'intérêt est donc un **flux de revenu** qui dépend du montant du prêt et du niveau du **taux d'intérêt**. Par exemple une **obligation** est émise à un certain taux d'intérêt qui détermine le montant de l'intérêt perçu par l'obligataire.

⇒ Il ne faut pas confondre l'intérêt qui est un revenu et le taux d'intérêt qui est un **prix**.

► Monnaie ► EONIA ► Marché des capitaux ► Structure par terme des taux d'intérêt ► Taux de l'argent au jour jour

Intermédiation de bilan

► Intermédiation financière

Intermédiation de marché

► Intermédiation financière

Intermédiation financière

L'intermédiation financière est l'activité qui consiste pour les **institutions financières** :

- à assurer la satisfaction du **besoin de financement** des **agents économiques** qui souhaitent se procurer des capitaux,
- à permettre aux agents à **capacité de financement** d'effectuer le **placement** de leur épargne.

⇒ Il existe deux types d'intermédiation financière :

- l'intermédiation de bilan, dans laquelle l'institution financière devient créancière de l'agent qui emprunte et débitrice de l'agent qui effectue un **placement** ;
- l'intermédiation de marché, dans laquelle l'institution financière se contente de mettre en relation les opérateurs (par exemple en plaçant auprès de sa clientèle des **actions**, des **obligations** ou des **billets de trésorerie**).

► Monnaie ► Banque ► Désintermédiation ► Etablissement de crédit
► Financement intermédié ► Financement direct ► Marché des capitaux
► Taux d'intermédiation

Internalisation

L'internalisation désigne, pour une firme, l'action qui consiste à « faire », plutôt que « faire faire », c'est-à-dire à coordonner les activités en son sein au moyen de la **hiérarchie**, plutôt que d'avoir recours au **marché**.

Pour le **néo-institutionnalisme**, l'internalisation résulte d'un **arbitrage** entre les **coûts de transaction** et les **coûts d'organisation**, elle dépend aussi de l'existence d'**actifs spécifiques**. Par exemple, une **entreprise** peut choisir d'internaliser ou d'externaliser ses activités d'entretien, de formation, de comptabilité, etc.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Externalisation* ▷ *Firme multinationale*
▷ *Frontière de la firme*

Internationalisation de la production

L'internationalisation de la production est le processus qui conduit à dépasser le cadre économique national pour organiser la **production** directement au niveau mondial (sous-traitance, **filiale atelier**, **filiale relais...**).

⇒ L'internationalisation de la production s'articule à la croissance du commerce mondial et à la **globalisation financière** dans le cadre de la **mondialisation**.

► *Commerce international* ▷ *Décomposition internationale des processus productifs (DIPP)* ▷ *Externalisation internationale* ▷ *Firme multinationale*
▷ *Fragmentation internationale de la chaîne de la valeur*
▷ *Internationalisation du capital*

Internationalisation des économies

L'internationalisation des économies désigne un processus conduisant à l'intensification des échanges de biens et **services** entre **États** nationaux. L'internationalisation relie des **marchés** nationaux qui possèdent des caractéristiques différentes, notamment en ce qui concerne la **réglementation**.

► *Commerce international* ▷ *Économie ouverte* ▷ *Globalisation*
▷ *Internationalisation de la production*

Internationalisation du capital

L'internationalisation du capital est une expression utilisée par les auteurs marxistes pour désigner le processus de diffusion mondiale du **mode de production capitaliste** (MPC).

► *Mondialisation* ▷ *Internationalisation de la production* ▷ *Firme multinationale* ▷ *Globalisation financière*

Intervalle intercentile

▷ *Intervalle interquantile*

Intervalle interdécile

▷ *Intervalle interquantile*

Intervalle interquantile

Un intervalle interquantile est un indicateur de **dispersion** qui mesure la différence entre le dernier **quantile** et le premier quantile.

On peut ainsi calculer un intervalle interquartile en faisant la différence entre le troisième **quantile** et le premier : $Q_3 - Q_1$, un intervalle interdécile en faisant la différence entre le neuvième **décile** et le premier : $D_9 - D_1$, un intervalle intercentile en faisant la différence entre le dernier **centile** et le premier : $C_{99} - C_1$.

Avec les intervalles interquantiles, on perd de l'information, mais on gagne en homogénéité : l'intervalle interquartile contient 50 % des informations, l'intervalle interdécile 80 % et l'intervalle intercentile 98 %.

⇒ Le recours aux intervalles interquantiles en statistique descriptive permet d'écarter de l'analyse les valeurs extrêmes d'une série.

Intervalle interquartile

▷ *Intervalle interquantile*

Interventionnisme

L'interventionnisme est une **doctrine économique** favorable à l'intervention de l'État dans l'économie.

► *Économie publique* ▷ *État-gendarme* ▷ *État minimal* ▷ *État-providence*
▷ *État social* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Variété des capitalismes*

Intrant (input)

Un intrant est un élément qui entre dans le processus de **production**. Par exemple, les matières premières, les **consommations intermédiaires** sont des intrants.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Facteur de production* ▷ *Fonction de production* ▷ *Extrant* ▷ *Tableau Entrées Sorties*

Investissement

L'investissement est un **flux** qui permet d'accroître ou de renouveler un **stock de capital**. Investir c'est, pour une **entreprise** ou un pays, augmenter, le stock des **moyens de production** (machines, équipements de tous types) et développer les infrastructures, l'acquisition de connaissances et la formation des hommes (on peut donc prendre en compte l'**investissement immatériel**). Mais le terme investissement concerne le plus souvent le seul **capital fixe** : investir c'est alors créer ou acquérir des **biens de production** ou d'équipement.

La **comptabilité nationale** définit un **agrégat**, la **formation brute de capital fixe** (FBCF), qui permet de quantifier l'effort d'investissement des **différents secteurs institutionnels**. Au sein de cet agrégat, l'investissement immatériel est très faiblement pris en compte.

L'effort d'investissement de la nation est mesuré par le **taux d'investissement**.

⇒ Il ne faut pas confondre l'investissement avec la **consommation intermédiaire**, la **consommation effective des ménages** ou avec un **placement**.

► *Capital et investissement* ► *Productivité* ► *Croissance économique*
► *Entreprise et système productif* ► *Marché et prix* ► *Mondialisation*
▷ *Anticipation* ▷ *Augmentation de capital* ▷ *Consommation de capital fixe*
▷ *Désinvestissement* ▷ *Effet de levier* ▷ *Modèle accélérateur-profit*
▷ *Multiplicateur d'investissement* ▷ *Profit* ▷ *Productivité marginale du capital* ▷ *Profitabilité* ▷ *Progrès technique* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Rentabilité*
▷ *Taux d'actualisation* ▷ *Taux d'intérêt* ▷ *Valeur ajoutée*

Investissement autonome

L'investissement autonome est un **investissement** qui est indépendant des variations de la demande. On range dans cette catégorie :

- les programmes d'investissements publics contra cycliques ;
- les investissements liés aux grands programmes d'équipement à long terme visant à accroître l'efficacité et la **compétitivité** de l'économie nationale ou les investissements stratégiques des **entreprises** privées ;
- des investissements liés à la mise en œuvre de l'**innovation** (construction de laboratoires).

► *Capital et investissement* ► *Politique économique* ▷ *Multiplicateur d'investissement* ▷ *Investissement induit*

Investissement de capacité

L'investissement de capacité est un **investissement** qui permet d'accroître la **production** (par exemple construction de nouvelles unités de production). Il conduit le plus souvent à des créations d'**emplois**.

⇔ L'opposition entre les investissements de capacité et les **investissements de productivité** doit être nuancée puisque les investissements de capacité s'accompagnent en général d'un rajeunissement et d'une modernisation de l'outil de production conduisant à des **gains de productivité**.

► *Capital et investissement* ▷ *Investissement de remplacement*
▷ *Investissement de productivité*

Investissement de forme

Le concept d'investissement de forme constitue une extension du concept d'**investissement**. Il désigne les dépenses qui visent à fixer des formes sociales assurant des relations stables au sein d'un système ou d'un sous-système économique.

Certains économistes et sociologues (L. Thévenot, L. Boltanski, A. Desrosières, O. Favereau...), considérant que le **marché** n'est pas le seul instrument de **régulation** sociale, insistent sur le rôle joué par les « formes » qui peuvent être aussi bien des objets techniques que des règles, des **conventions** ou des catégories cognitives (nomenclature socioprofessionnelle).

Ainsi les dépenses consenties par une **entreprise** pour aboutir à un accord avec son personnel (**conventions collectives**, règlement intérieur) lui évitent ultérieurement les inconvénients et les **coûts** liés à une relation instable ou mal définie. De même les dépenses effectuées pour établir et diffuser une nomenclature sont sources à terme de gain de temps et de réduction des coûts d'information.

► *Capital et investissement* ▷ *Économie des conventions*

Investissement de portefeuille

L'investissement de portefeuille est une prise de participation dans le **capital social** d'une **entreprise** qui, selon la définition du **Fonds monétaire international** (FMI), « n'a pas en général pour but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise ou d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise ».

⇒ Ne pas confondre avec l'**investissement direct** et avec un portefeuille de **titres**.

⇒ L'investissement de portefeuille répond en général à des motifs de **placement**. Mais le seuil permettant de le distinguer de l'investissement direct est variable selon les législations nationales. Pour les comparaisons internationales, le seuil adopté par le FMI est une prise de participation inférieure à 10 % du **capital social** d'une entreprise.

► *Capital et investissement* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Investissement direct* ▷ *Investisseur institutionnel*

Investissement de productivité

L'investissement de productivité est un **investissement** qui a pour objectif une réduction des **coûts de production** pour une capacité inchangée. En font partie tous les investissements qui ont pour but d'économiser les **facteurs de production : travail, capital**, ressources naturelles.

L'investissement de productivité est donc un investissement de rationalisation et de modernisation. Il se traduit souvent (mais pas toujours) par des suppressions d'**emplois** à court terme. À long terme, il permet une amélioration du **niveau de vie**.

► *Capital et investissement* ▷ *Gains de productivité* ▷ *Investissement de capacité* ▷ *Investissement de remplacement* ▷ *Productivité* ▷ *Progrès technique*

Investissement de remplacement

L'investissement de remplacement désigne un **investissement** destiné à compenser le déclassement d'un matériel usé ou obsolète (soit la

consommation annuelle de capital fixe).

⇒ En **comptabilité nationale**, les investissements de remplacement sont, par convention, mesurés par les **amortissements**.

► *Capital et investissement* ▷ *Investissement brut* ▷ *Investissement net*
▷ *Obsolescence*

Investissement direct

L'investissement direct désigne la création ou la prise de contrôle majoritaire d'une **entreprise** existante.

Les **investissements directs à l'étranger** (IDE) sont enregistrés dans la **balance des paiements**.

► *Capital et investissement* ► *Entreprise et système productif*
▷ *Investissement de portefeuille* ▷ *Prise de participation*

Investissement direct à l'étranger

L'investissement direct à l'étranger (IDE) peut se définir comme une opération par laquelle un **investisseur** basé dans un pays (pays d'origine) acquiert un **actif** dans un autre pays (pays d'accueil) avec l'intention de le gérer.

Il recouvre trois formes d'opérations :

– la participation au **capital** (par **fusion**, acquisition ou création de nouvelles installations) à un niveau suffisant pour pouvoir exercer un contrôle ;

– le réinvestissement sur place des **bénéfices** d'une **filiale** implantée à l'étranger ;

– les prêts à court ou à long terme réalisés entre la **société mère** et sa filiale.

Le seuil de contrôle est difficile à définir : la Banque de France, conformément aux décisions du **Fonds monétaire international (FMI)**,

considère qu'il y a **investissement direct** lorsque l'investisseur contrôle 10 % ou plus du capital de l'**entreprise** dont il a acquis les actions.

⇒ Ne pas confondre avec investissement de portefeuille.

► *Commerce international* ► *Mondialisation* ► *Capital et investissement*
▷ *Délocalisation* ▷ *Externalisation internationale* ▷ *Firme multinationale*
▷ *Internationalisation du capital*

Investissement en capital humain

▷ *Capital humain*

Investissement immatériel

L'investissement immatériel désigne selon l'**Organisation de Coopération et de développement économique** (OCDE) des dépenses de **services** qui doivent améliorer la capacité de **production** ou l'efficacité de l'**entreprise**.

Le ministère de l'industrie retient spécialement :

- les dépenses de recherche-développement ;
- les dépenses de formation du personnel ;
- certaines dépenses de mercatique (*marketing*) et de publicité ;
- les dépenses de logiciels, de prospection, etc.

⇒ La **comptabilité nationale** adopte une conception restrictive de l'investissement immatériel (achat de logiciels destinés à être utilisés dans la production pendant plus d'un an, dépenses de prospection minière) pour l'évaluation de la **formation brute de capital fixe** (FBCF). Les autres éléments parfois qualifiés d'investissement immatériels (mercatique, publicité, etc.) sont classés dans les **consommations intermédiaires**.

► *Capital et investissement* ▷ *Investissement productif*

Investissement induit

L'investissement induit est un **investissement** effectué en relation avec l'accroissement constaté ou anticipé de la demande. C'est cette catégorie d'investissement qui intervient dans le mécanisme de l'**accélérateur**. On le distingue de l'**investissement autonome**.

► *Capital et investissement* ► *Politique économique* ▷ *Théorie keynésienne*
▷ *Investissement autonome*

Investissement matériel

L'investissement matériel est un type d'**investissement** qui concerne l'acquisition de **biens de production** physiques : terrains, construction, machines, outillage. Cette catégorie d'investissement correspond à une partie seulement des **immobilisations** des **entreprises**.

► *Capital et investissement* ▷ *Investissement immatériel* ▷ *Investissement productif*

Investissement non productif

L'investissement non productif est l'**investissement** en logement et en équipement sociaux.

► *Capital et investissement* ▷ *Formation brute de capital fixe (FBCF)*
▷ *Investissement productif* ▷ *Taux d'investissement* ▷ *Investissement immatériel*

Investisseur

Un investisseur opère des **placements** sur les **marchés financiers**. La prise de position d'un investisseur dépend de ses prévisions d'évolution du **marché**. Son comportement peut relever de la **spéculation**, de la **couverture**, de l'**arbitrage** pour exploiter les **déséquilibres** de marché.

⇒ En économie, le terme **investissement** désigne l'acquisition d'un capital productif. En conséquence, le terme investisseur est en toute rigueur impropre puisqu'il concerne un **placement**.

► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ▷ *Formation brute de capital fixe (FBCF)* ▷ *Investissement productif* ▷ *Taux d'investissement* ▷ *Investissement immatériel*

Investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels (parfois surnommés « zinzins ») sont des **institutions financières** qui collectent l'**épargne** des **ménages** et font des placements financiers, ce qui contribue à satisfaire les **besoins de financement** des **entreprises** et de l'État. Les **organisations de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM)**, les **fonds de pension**, les compagnies d'assurance, etc. sont des investisseurs institutionnels. Dans le cadre de la **mutation financière**, les investisseurs institutionnels jouent un rôle de plus en plus important sur les **marchés financiers**.

Si les ménages placent souvent leur épargne par l'intermédiaire des investisseurs institutionnels plutôt que de gérer directement leurs portefeuilles, c'est que les « zinzins » gèrent des capitaux importants ce qui leur permet de diversifier les **risques**, de collecter de l'information et de recruter des experts : ils réalisent donc des **économies d'échelle**.

⇔ En toute rigueur, l'emploi du terme « **investisseurs** » (bien que consacré par l'usage) est impropre, les institutions financières concernées ne réalisent pas des **investissements** mais des **placements**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Financiarisation* ▷ *Gouvernement d'entreprise* ▷ *Valeurs mobilières*

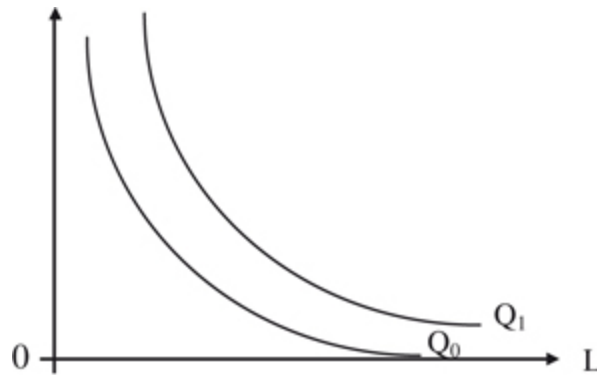
IS-LM

▷ *Schéma IS-LM*

Isoquant

Un isoquant (ou courbe d'isoproduit) est une courbe indiquant l'ensemble des combinaisons de **capital** (K) et de **travail** (L) qui, pour un état donné des techniques, permettent de produire une même quantité (Q) de produit.

Il y a une infinité d'isoquants, chacun correspondant à un niveau de production différent, qui est d'autant plus élevé qu'on s'éloigne de l'origine des axes.



► *Marchés et prix* ► *Équilibre du producteur*

Jeux répétés

► *Théorie des jeux*

Joint venture

► *Co-entreprise*

Juglar (cycle)

► *Cycle Juglar Progrès technique neutre*

Junk bond

► *Obligation de pacotille*

Justice commutative

La justice commutative correspond à l'idée d'**égalité** des droits. C'est l'égalité arithmétique chez Aristote. Par exemple dans un **échange** libre, lorsque les deux participants acceptent d'échanger une certaine quantité du bien A contre une certaine quantité du bien B, la justice commutative est assurée : l'échange se fait « à l'équivalent ». La théologie médiévale, lorsqu'elle avance les concepts de « juste prix » et de « juste salaire » fait référence à la justice commutative.

► *Revenus et patrimoines* ► *Protection sociale* ▷ *Justice corrective*
▷ *Justice distributive*

Juste à temps

Le « juste-à-temps » (*just in time*) est un mode d'organisation et de gestion de la production dans l'**industrie** qui cherche à accroître la **productivité** d'une **entreprise** par la réduction des gaspillages, en particulier ceux liés à la gestion des stocks dans les différentes étapes de la **production**. Le « juste-à-temps » s'inspire des travaux de l'ingénieur japonais T. Ohno (1912-1990) qui, constatant le grand nombre de gaspillages dans la fabrication d'une automobile, en avait recherché les causes afin de les éliminer.

Le mode de gestion « juste-à-temps » se différencie de la **production de masse** qui, cherchant à réaliser des économies d'échelle, conduit à la production d'une grande quantité de biens qui sont ensuite entreposés en attendant d'être vendus. La production « juste-à-temps » ne démarre que lorsqu'une commande est enregistrée, ce qui enclenche le processus de production. Les besoins en matières premières, pièces détachées et autres intrants sont transmises en amont du processus productif. La production donne lieu à une recherche systématique de la réduction des gaspillages, tels que l'attente des opérateurs, le transport de pièces, les stocks divers (matières premières, de pièces, de produits semi-finis, finis), les retouches et les produits non conformes, etc. La production « juste-à-temps » est aussi une production « à flux tendus » où la durée des différentes étapes du

processus productif est réduite à son minimum et où la recherche de la qualité maximale conduit à la recherche du « zéro défaut ».

► *Entreprise et système productif* ▷ *Coûts de production* ▷ *Fordisme*
▷ *Organisation du travail* ▷ *Taylorisme* ▷ *Toyotisme*

Justice corrective

La justice corrective peut s'entendre en deux sens :

– d'une part le terme peut désigner le fait que la puissance publique assure le respect par tous des « règles de juste conduite » et sanctionne les contrevenants ;

– d'autre part, le terme peut désigner la **redistribution** organisée par l'**État** lorsqu'on considère que la répartition des **revenus** (et/ou des **patrimoines**) qui découlent des mécanismes de **marché** n'est pas conforme à tel ou tel principe de justice adopté par les pouvoirs publics. La création du **revenu minimum d'insertion** en France (1988) relève de la justice corrective.

► *Revenus et patrimoines* ► *Protection sociale* ▷ *Égalité* ▷ *Équité* ▷ *État-providence* ▷ *Justice commutative* ▷ *Justice distributive*

Justice distributive

La justice distributive correspond chez Aristote à l'**égalité** proportionnelle, c'est-à-dire que chaque individu a droit à une rémunération qui est proportionnelle à sa contribution à la **production**. Par exemple, à **qualification** égale, un individu qui travaille huit heures a droit à un **salaire** deux fois plus élevé qu'un individu qui travaille quatre heures. De même, la revendication : « *à travail égal salaire égal* » (qui implique « *à travail inégal, salaire inégal* ») relève de la justice distributive. La rémunération des **facteurs de production** à leur **productivité marginale**, proposée par la **théorie néoclassique**, est conforme à la justice distributive.

► *Revenus et patrimoines* ► *Protection sociale* ▷ *Justice commutative*
▷ *Justice corrective*

Justice sociale

Selon Aristote « tous les hommes sont d'avis que le juste consiste dans une certaine égalité ». Toute la question est de savoir de quelle égalité il s'agit : égalité devant la loi ? Égalité des chances ? Égalité des situations ? Égalité des **patrimoines** ou des **revenus** ? Il existe donc divers « principes de justice » au regard desquels telle ou telle situation sera jugée socialement juste ou injuste.

⇒ J. M. Keynes, par exemple, considérerait que si une certaine **inégalité** est inévitable et sans doute utile (comme **incitation** à l'effort), la situation qu'il observait à son époque était caractérisée par une inégalité excessive : la justice sociale impliquait donc, de ce point de vue, de réduire les inégalités (*Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, 1936).

⇒ La *Théorie de la justice* de J. Rawls (1971) propose une **théorie** de la « justice comme équité » qui s'efforce d'être compatible avec la pluralité des conceptions du bien à partir de deux principes de justice :

- les individus doivent bénéficier d'un droit égal pour tous aux libertés de base (liberté d'expression, liberté d'aller et de venir, liberté religieuse etc.) ;

- les inégalités sociales doivent être attachées à des positions ouvertes à tous dans des conditions de « juste égalité des chances » et ces inégalités doivent être au plus grand avantage des membres les plus défavorisés de la société.

⇒ Pour F. Hayek, au contraire, l'idée de justice sociale est vide de sens et constitue un mirage (*Le mirage de la justice sociale*, 1976).

⇒ Pour A. Sen (prix Nobel 1998), la justice sociale doit viser à l'égalité des **capabilités**. En effet, l'égalité des revenus n'assure pas l'égalité de l'accès aux biens et aux libertés entre des individus qui ont des caractéristiques différentes. Par exemple, il ne serait pas conforme à la justice sociale d'attribuer le même revenu à un individu valide et à un individu handicapé car ils n'auraient pas les mêmes capacités.

► *Revenus et patrimoines* ► *Protection sociale* ► *Justice commutative*
► *Justice corrective* ► *Justice distributive*

Keynésianisme de la synthèse

▷ *Synthèse néoclassique*

Kitchin (cycle)

▷ *Cycle Kitchin*

Kondratiev (cycle)

▷ *Cycle Kondratief*

Krach

On parle de krach pour désigner un effondrement des cours sur un **marché** (marché boursier, marché immobilier, **marché des changes**, etc.). On a, par exemple, assisté à un krach boursier en octobre 1929 à New York. Un krach boursier peut conduire à un retournement de la **conjoncture** ou à une **crise financière** et économique qui débouche sur une **récession** ou une **dépression**.

► *Fluctuations et crises* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Crise économique* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Cycle économique* ▷ *Cycle Juglar* ▷ *Cycle Kitchin* ▷ *Cycle Kondratief*

Lettre de change

La lettre de change est un **titre de créance** qui peut circuler par endossement et qui sert de support à des opérations de **crédit**.

Par exemple, un industriel A qui livre des marchandises à un commerçant B, accepte en contrepartie une lettre de change au terme de laquelle la **banque C** paiera dans 90 jours le montant de la **dette** de B à l'égard de A. A est le « bénéficiaire » de la lettre de change, B est le « tireur » et la banque C est le « tiré ».

⇔ Si A souhaite obtenir des **liquidités** avant l'échéance, il peut mobiliser sa lettre de change auprès d'une banque : c'est une opération d'**escompte**.

► *Monnaie* ▷ *Effet de commerce* ▷ *Monétisation de créance* ▷ *Titrisation*

Leverage buy out (LBO)

Un Leverage buy out (**LBO**) est un montage juridico-financier de rachat d'**entreprise** en minimisant l'apport de **fonds propres** grâce au recours à l'endettement avec un fort **effet de levier**.

Une société holding (les repreneurs) acquiert la majorité du **capital** d'une société cible en contractant un **crédit** bancaire et en émettant des **obligations** souscrites en général par un fonds de **capital-investissement**.

L'effet de levier (*leverage*) est financier (l'emprunt sera remboursé par les résultats de la société cible grâce à une remontée des **dividendes**) et fiscal (déduction des **intérêts** d'emprunt de l'**impôt sur les bénéfices**). Au bout de quelques années, la société cible est revendue ou introduite en **bourse** avec des **plus values** pour les **actionnaires**.

Les LBO sont controversés : pour certains, ils peuvent participer à l'amélioration de la **gouvernance d'entreprise** et du **chiffre d'affaires**, pour d'autres, les LBO profitent seulement de l'abondance de **liquidités** pour réaliser des **profits** au détriment de l'**emploi** et des autres **parties prenantes**. La **crise des subprimes** a affaibli leur dynamisme.

► *Entreprise et système productif* ► *Finances internationales*
► *Mondialisation* ▷ *Concentration* ▷ *Globalisation financière*
▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Capital risque*

Levier

▷ *Effet de levier*

Libéralisme économique

Le libéralisme économique est une **doctrine économique** qui considère que la régulation par le **marché** est la meilleure modalité de gestion de l'**économie**. Le libéralisme repose aussi sur l'affirmation de la souveraineté individuelle et sur la méfiance ou l'hostilité à l'égard de l'intervention de l'**État**.

⇒ Il existe de nombreuses variantes du libéralisme. Certains libéraux se déclarent favorables à une certaine intervention économique de l'État et à une **redistribution** des **revenus**. D'autres sont au contraire favorables à un État minimal et à une généralisation des mécanismes de marché (par exemple pour résoudre les problèmes de sécurité ou de **justicesociale**).

⇒ Il ne faut pas confondre le libéralisme en tant que **doctrine économique** avec la **théorieclassique** ou avec la **théorie néoclassique**.

⇒ Il ne faut pas confondre le libéralisme économique et le libéralisme politique. Le libéralisme politique est une doctrine qui accorde la primauté aux libertés individuelles et aux droits civiques. Il s'oppose donc au conservatisme. C'est pourquoi aux États-Unis un libéral se situe à la gauche de l'échiquier politique. À l'origine le libéralisme politique et le libéralisme économique sont liés. Mais on constate aujourd'hui que, chez certains responsables politiques, le libéralisme économique s'articule au conservatisme politique, alors que certains défenseurs du libéralisme politique sont favorables à l'interventionnisme économique de l'État.

► *Économie publique* ▷ *Concurrence* ▷ *Défaillance du marché* ▷ *Économie de marché* ▷ *Équilibre général* ▷ *Main invisible* ▷ *Marché autorégulateur* ▷ *Marché efficient* ▷ *Optimum de Pareto*

Libéralisme égalitaire

Le terme libéralisme égalitaire est utilisé pour désigner la conception de la **justice sociale** de J. Rawls (1921-2002). La conception de Rawls est libérale dans la mesure où il accorde la priorité à la possession par les individus d'un ensemble de libertés de base (liberté de conscience, d'expression, droit d'aller et de venir, etc.). Elle est égalitaire dans la mesure où ne sont légitimes à ses yeux que les inégalités qui sont à l'avantage des membres les plus défavorisés de la société.

► *Revenus* ► *Protection sociale* ▷ *Capabilités* ▷ *Égalité* ▷ *Équité*

Libertariens

Les libertariens constituent un courant économique (actif surtout aux États-Unis) qui défend un libéralisme radical. Ils sont notamment favorables à un **État minimal** et proposent une gestion par le **marché** non seulement des **biens collectifs** et des **externalités**, mais aussi des fonctions régaliennes de l'État (police, justice, etc.).

▷ *Capitalisme* ▷ *Doctrine économique* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Libéralisme économique* ▷ *Libre-échange*

Libre-échange

Le libre-échange est une **politique commerciale** qui vise à réduire tous les obstacles à la circulation internationale des biens et des **services**.

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ▷ *Accord général sur les tarifs et le commerce* ▷ *Avantages absolus* ▷ *Avantages comparatifs* ▷ *Contingentement* ▷ *Discrimination non tarifaire* ▷ *Droits de douane* ▷ *Organisation mondiale du commerce* ▷ *Spécialisation économique internationale*

LIFFE

Le *London International Financial Future Exchange* est le marché à terme des instruments financiers de Londres. En décembre 2001, à la suite d'une **offre publique d'achat (OPA)** amicale, le LIFFE est passé sous le contrôle d'**Euronext**.

► *Finances internationales* ▷ *Marché à terme* ▷ *Marché à terme international de France* ▷ *Produit dérivé*

Liquidation

▷ *Faillite*

Liquidité

La liquidité est la caractéristique d'un **actif** qui peut être transformé rapidement et sans **coût de transaction** en **monnaie**. La monnaie au sens strict (**agrégat monétaire M 1**) est donc la liquidité par excellence, les autres actifs étant plus ou moins liquides.

⇒ On parle de la liquidité des **banques** pour désigner leurs disponibilités en **monnaie Banque centrale**. Une banque en situation d'illiquidité est donc conduite à se refinancer, soit sur le **marché interbancaire** soit auprès de la **Banque centrale**.

► *Monnaie* ▷ *Accord de pension* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Politique monétaire non conventionnelle* ▷ *Refinancement bancaire*

Liquidités internationales

Les liquidités internationales sont constituées par l'ensemble des disponibilités (**droits de tirage spéciaux**, **monnaies** de réserve, **crédits** internationaux aisément mobilisables...) dont disposent les **banques centrales** pour régler le déficit éventuel de la **balance des paiements** et pour intervenir sur le **marché des changes**.

► *Finances internationales* ▷ *Marché monétaire* ▷ *Monnaie internationale* ▷ *Politique de change*

Logement (service de)

Dans la **comptabilité nationale**, l'usage d'un logement est un **service** qui est :

– marchand si le producteur (le propriétaire) le loue à un consommateur (l'occupant) le loyer mesure le **prix** de ce service ;

– non marchand si le propriétaire est l'occupant. Dans ce cas, le service de logement est évalué par un loyer fictif qui vient en réduction des

dépenses du **ménage**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Épargne non financière* ▷ *Patrimoine*
▷ *Production marchande* ▷ *Production non marchande*

Loi

Une loi est, selon la formule de Montesquieu, une relation nécessaire qui découle de la nature des choses. On dira qu'une loi est :

- universelle, lorsque la relation qu'elle met en évidence entre deux variables est toujours vraie ;

- conditionnelle, lorsqu'elle n'est vraie que dans certaines conditions. Par exemple, pour K. Marx (1818-1883) une **loi économique** n'est vraie que pour un **mode de production** donné ;

- tendancielle, lorsque la relation que l'on formule est vraie sur la **longue période** mais est susceptible de connaître des contre tendances à moyen terme ou en **courte période**.

En physique comme en sciences sociales, on formule surtout aujourd'hui des lois statistiques ou probabilistes du type : « si l'événement A se produit, alors, il y a x % de chances que l'événement B se produise ».

⇒ Il ne faut pas confondre les lois scientifiques dont il est question ici et les lois au sens juridique. Les premières visent à rendre compte de la réalité par une analyse positive. Les secondes sont des **règles** édictées par la puissance publique.

► *Épistémologie économique* ▷ *Baisse tendancielle du taux de profit* ▷ *Loi d'Okun* ▷ *Loi de Gresham* ▷ *Loi de Walras* ▷ *Loi de Wagner* ▷ *Loi des débouchés* ▷ *Positivisme*

Loi antitrust

Une loi antitrust est une disposition législative qui interdit les ententes entre **firmes** dès lors qu'elles visent à restreindre la **concurrence** (partage des **marchés**, accord sur les **prix**, etc.). Il s'agit d'éviter que des comportements de **collusion** ne conduisent les **entreprises** membres du **trust** ou du **cartel** à

exercer un **pouvoir de marché** trop important. L'un des premiers exemples de loi anti-trust est le Sherman Act adopté aux États-Unis en 1890.

► *Marchés et prix* ▷ *Abus de position dominante* ▷ *Autorité de la concurrence* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Monopole* ▷ *Oligopole* ▷ *Politique de la concurrence*

Loi d'airain des salaires

La loi d'airain des salaires, formulée par F. Lassalle (1825-1864), affirme que le **taux de salaire** a tendance à se fixer au niveau du minimum physiologique de subsistance. Cette loi a été vivement critiquée par K. Marx (1818-1883).

► *Revenus* ▷ *Exploitation* ▷ *Loi* ▷ *Loi économique*

Loi d'Engel

La loi d'Engel énonce que : « la part relative des dépenses alimentaires dans la consommation diminue lorsque le revenu augmente ». C'est la seule **loi** qu'E. Engel (1821-1896) ait dégagée. Son étude s'est appuyée sur les budgets de familles ouvrières (*Les Conditions de la production et de la consommation du Royaume de Saxe*, 1857) en utilisant les données recueillies par E. Ducpetiaux (*Les Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique*, 1855) et de F. Le Play (*Les Ouvriers européens*, 1856).

Par la suite on a souvent attribué à Engel sous la dénomination de deuxième, troisième et même quatrième loi, des résultats qui sont ceux de ses continuateurs comme C. Wright qui constatait aux États-Unis, en 1875 :

- une « deuxième loi », la part des dépenses consacrées aux vêtements est à peu près la même quel que soit le **revenu** ;

- une « troisième loi », le pourcentage des dépenses relatives à l'habitation est invariante quel que soit le revenu ;

- une « quatrième loi », la part des dépenses diverses s'accroît avec le revenu.

Mais si la loi d'Engel a été universellement vérifiée, les autres résultats se sont révélés plus fragiles.

Engel a constaté en 1891 que la diminution du **coefficient budgétaire** de l'alimentation est moins importante que prévu lorsque le revenu s'élève : les **ménages** ont tendance à consommer des produits plus coûteux (**effet qualité**). Mais la deuxième enquête d'Engel introduit des changements méthodologiques (on prend en compte l'effectif des familles en introduisant la notion d'**unités de consommation** et les postes de consommation sont presque deux fois plus nombreux).

⇒ Les conclusions d'Engel résument aujourd'hui encore assez correctement l'évolution de la **consommation**. Actuellement, la part de l'alimentation dans la consommation des ménages européens continue de baisser, mais elle reste à un niveau élevé.

► *Consommation et épargne* ► *Effet revenu* ► *Élasticité* ► *Élasticité revenu*
► *Loi* ► *Loi économique*

Loi d'Okun

La loi d'Okun a été formulée par A. Okun (1928-1980). Elle établit une relation macroéconomique entre le **taux de chômage** et le **gap d'Okun**, c'est-à-dire l'écart entre le taux de croissance effectif de l'économie et son taux de croissance potentiel. Le taux de croissance potentiel est celui qui correspond au plein emploi des ressources productives, le taux de croissance effectif est celui qui est empiriquement constaté. Le taux de chômage est d'autant plus élevé que le gap d'Okun est important.

► *Croissance économique* ► *Politique économique* ► *Cycle de productivité*

Loi de Baumol

La loi de Baumol est une **loi économique** formulée par W. Baumol et W. Bowen (*Performing Arts : The Economic Dilemma*, 1966) qui exprime une tendance *structurelle* à la hausse du **coût relatif** des **services** à forte intensité de **main-d'œuvre** et à faibles **gains de productivité** relativement à l'économie globale.

Les **hypothèses** reposent sur une économie à deux secteurs, l'un « progressif » à fort **gains de productivité**, l'autre « archaïque » à productivité constante (spectacles de l'art vivant, éducation, santé). Une hausse de la **productivité du travail** dans le secteur progressif conduit à une hausse des **salaires** qui se diffuse à l'ensemble de l'économie en généralisant des normes salariales. En conséquence, les **coûts de production** sont constants dans le secteur progressif mais augmentent dans le secteur archaïque. Si la demande adressée au secteur archaïque ne faiblit pas, ce secteur tend à occuper une part croissante dans l'**emploi**. Des **transferts** financiers publics ou privés sont nécessaires pour ajuster la hausse des coûts à la **demande solvable** tout en assurant un même niveau de performance (par exemple pour un récital de quatuor à cordes). Le **taux de croissance** global de l'économie tend à décliner.

► *Marchés et prix* ► *Productivité* ► *Croissance économique* ▷ *Effet Balassa Samuelson* ▷ *Industrialisation* ▷ *Loi des trois secteurs* ▷ *Théorie du déversement* ▷ *Tertiarisation* ▷ *Secteurs d'activité*

Loi de finances (initiale)

La loi de finances, couramment appelée **budget de l'État**, est un texte de loi qui prévoit et autorise, pour chaque année civile, l'ensemble des recettes et dépenses de l'**État**. La loi de finances doit respecter les **règles budgétaires**.

La loi de finances annuelle regroupe le budget général de l'État, les budgets annexes et les comptes spéciaux du Trésor.

► *Économie publique* ▷ *Déficit budgétaire* ▷ *Déséquilibre budgétaire* ▷ *Impasse budgétaire* ▷ *Loi de finances rectificative* ▷ *Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)* ▷ *Politique budgétaire*

Loi de finances de règlement

Une loi de finances de règlement, ou loi de règlement budgétaire, est une loi qui constate *a posteriori* les résultats financiers de l'année civile et qui

approuve les différences éventuelles entre les résultats et les prévisions de la **loi de finances** initiale, complétée éventuellement par une **loi de finances rectificative**.

► *Économie publique* ▷ *Loi de finances (initiale)* ▷ *Loi de finances rectificative*

Loi de finances rectificative

Une loi de finances rectificative, appelée aussi collectif budgétaire, est une loi qui modifie en cours d'année la **loi de finances initiale**. Les modifications touchant les recettes et/ou les dépenses sont souvent liées aux évolutions conjoncturelles et aux décisions de la **politique économique**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Déficit budgétaire* ▷ *Loi de finances (initiale)* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Déficit budgétaire* ▷ *Déséquilibre budgétaire* ▷ *Impasse budgétaire*

Loi de Gresham

Selon la loi de Gresham, « la mauvaise monnaie chasse la bonne ». Cet énoncé, attribué au chancelier britannique Th. Gresham (1519-1579), signifie que dans une **économie**, lorsque deux **monnaies** circulent parallèlement et que, pour des raisons diverses, l'une d'entre elles est préférée par le public, elle est thésaurisée. De ce fait, elle disparaît plus ou moins rapidement de la circulation. Seule demeure alors, pour assurer les transactions, la monnaie considérée comme « mauvaise ».

⇔ La loi de Gresham ne joue qu'en situation de **cours légal** (par exemple en système bi-métalliste). En situation de **cours libre**, les **agents économiques** sélectionnent au contraire la bonne monnaie puisque la mauvaise sera refusée en paiement.

► *Monnaie* ► *Théories économiques* ▷ *Appréciation* ▷ *Banque libre* ▷ *Étalon-or* ▷ *Thésaurisation*

Loi de Kaldor-Verdoorn

La loi de Kaldor-Verdoorn met en évidence le fait que le taux de croissance de la **productivité** est une fonction croissante du taux de croissance du **stock** de **capital** par travailleur.

⇒ Cette **loi économique** repose sur l'**hypothèse** d'un **progrès technique** incorporé au capital.

► *Capital et investissement* ► *Productivité* ► *Croissance économique*
▷ *École postkeynésienne* ▷ *Progrès technique neutre*

Loi de King

La loi de King a été formulée par Ch. Davenant (1656-1714) et attribuée à G. King (1648-1712), elle énonce qu'en cas de déficit de l'offre dans le secteur agricole, une baisse relativement faible de la quantité offerte se traduit par une augmentation proportionnellement plus forte du **prix** du produit considéré. Cela résulte de l'inélasticité de la demande des consommateurs par rapport au prix de ces produits.

► *Marché et prix* ▷ *Croissance appauvrissante* ▷ *Effet Giffen* ▷ *Élasticité*
▷ *Élasticité prix* ▷ *Loi de l'offre et de la demande*

Loi de l'offre et de la demande

On appelle loi de l'offre et de la demande le processus par lequel la flexibilité du **prix**, toutes choses égales par ailleurs, conduit à un **prix d'équilibre** qui assure l'égalité des quantités offertes et demandées sur un **marché**.

⇒ Bien que consacrée par l'usage, l'expression « loi de l'offre et de la demande » n'énonce pas une **loi** scientifique.

► *Marchés et prix* ▷ *Commissaire-priseur* ▷ *Fonction paramétrique des prix*
▷ *Loi économique* ▷ *Théorème de Sonnenschein*

Loi de Malthus

Selon la loi de Malthus (du nom de Th. R. Malthus, 1766 -1834), la population tend à s'accroître selon une progression géométrique, alors que les subsistances s'accroissent selon une progression arithmétique. Les sociétés humaines sont donc menacées en permanence par une tendance à la surpopulation absolue qui est la cause de la **pauvreté**.

⇒ Malthus est donc conduit à condamner les **lois sur les pauvres** qui, en favorisant la natalité maintiennent la pauvreté.

⇒ La thèse de Malthus a été combattue par K. Marx (1818-1883) qui considère que la surpopulation est relative aux exigences du **mode de production** capitaliste et n'a pas un caractère naturel.

► *Épistémologie économique* ▷ *École classique* ▷ *Lois sur les pauvres*

Loi de population

▷ *Loi de Malthus*

Loi de Wagner

Pour A. Wagner (1835-1917), « une portion relative toujours plus grande et plus importante des besoins collectifs d'un peuple civilisé en progrès se trouve satisfaite par l'État » (Finanzwissenschaft, 1883).

Personnalité marquante de ce que l'on a nommé le **socialisme de la chaire**, cet économiste a avancé une série d'explications à la croissance des **dépenses publiques** :

- le **développement** économique rend nécessaire l'accroissement des fonctions d'administration publique comme l'adduction et l'épuration des eaux, les transports publics, l'éclairage, la sécurité, etc. ;

- un pays dont le niveau de développement est élevé a des **besoins** importants dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la culture ;

- la **croissance économique** entraîne dans certains secteurs la création d'**oligopoles** ou de **monopoles** qui justifie le contrôle de ces **entreprises** par l'**État**. A. Wagner cite le cas des chemins de fer en Allemagne où seul l'État pouvait financer les **investissements** coûteux.

⇒ La loi de Wagner fait l'objet de controverses. Cette **loi** sous-entend en effet que l'intervention croissante de l'État dans l'**économie** (qui est une « offre » de **biens publics**) est liée à une « demande » d'État de la part des **agents économiques**. Certains économistes considèrent que le fonctionnement même de l'État conduit à une augmentation de l'offre de biens publics alors même que la demande des agents ne s'accroît pas.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *École des choix publics*
▷ *État-providence* ▷ *Fonction d'allocation* ▷ *Fonction de répartition*
▷ *Fonction de stabilisation*

Loi de Walras

La loi de Walras, formulée dans le cadre du modèle d'équilibre général, indique qu'en situation de **concurrence pure et parfaite**, la somme nette des demandes excédentaires est nulle à l'**équilibre**. Autrement dit, la valeur totale de tous les biens demandés est identique à la valeur totale de tous les biens offerts. En effet, si on constate une offre supérieure à la demande sur un **marché**, il y aura une demande supérieure à l'offre sur un autre marché, de telle sorte que la somme des demandes excédentaires est nulle.

Il s'agit en fait d'une reformulation de la **loi des débouchés** de J.-B. Say dans le cadre d'une économie monétaire. Dans l'analyse de Walras, il faut offrir des biens pour se procurer de la **monnaie** et offrir de la monnaie pour avoir des biens. Considérant que la monnaie est l'un des biens offerts et demandés, la loi de Walras indique que, lorsqu'il y a équilibre sur (n-1) marchés, il y a nécessairement équilibre sur le nième marché qui est celui de la monnaie. Ce dernier n'est donc pas indépendant des autres marchés, il n'a pas d'autonomie. La loi de Walras a le mérite de rendre parfaitement clair le rôle que doit jouer la monnaie pour que la loi des débouchés soit vérifiée : elle n'est qu'un intermédiaire des échanges et n'est jamais demandée pour elle-même.

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix* ▷ *Échange* ▷ *Échange marchand* ▷ *Loi économique* ▷ *Théorie néoclassique*

Loi des débouchés

La loi des débouchés a été formulée par J.-B. Say (1767-1832). Pour lui « les produits *s'échangent contre des produits* », c'est-à-dire que l'offre crée sa propre demande. En effet, la contrepartie de la valeur de la **production** est intégralement distribuée sous forme de **revenu** et les **agents économiques** ne thésaurisent pas.

La loi des débouchés (ou Loi de Say) fonde l'économie de l'**offre** selon laquelle il n'y a pas lieu de craindre une insuffisance des débouchés. Le niveau de l'activité économique dépend des conditions de l'offre, la demande en découle automatiquement.

Cette conception repose aussi sur la **dichotomie** réel/monétaire. Pour J.-B. Say, la **monnaie** est neutre, les grandeurs réelles se déterminent entre elles et toute **économie** est en fait une **économie de troc**.

⇒ Les adversaires de la dichotomie ont coutume d'affirmer que la loi de Say est toujours vraie en **économie de troc** et toujours fausse en **économie monétaire**.

► *Marchés et prix* ▷ *Économie monétaire* ▷ *Économie monétaire de production* ▷ *Loi de Walras* ▷ *Loi économique* ▷ *Libéralisme* ▷ *Neutralité de la monnaie* ▷ *Nouveaux classiques* ▷ *Thésaurisation*

Loi des rendements marginaux décroissants

Selon la loi des rendements marginaux décroissants, lorsque l'on augmente la quantité d'un **facteur de production** (l'autre restant fixe) on constate que :

- dans un premier temps la **productivité marginale** de ce facteur augmente, c'est la phase des rendements marginaux croissants ;
- dans un second temps la productivité marginale diminue, c'est la phase des rendements marginaux décroissants.

Établie très tôt par les économistes classiques, notamment par D. Ricardo (1772-1823), dans son analyse de la **rente foncière**, cette **loi** traduit un **effet de seuil** à partir duquel le facteur fixe se trouve progressivement saturé, ce qui entraîne une perte d'efficacité.

⇒ Il ne faut pas confondre les rendements marginaux ou encore rendements factoriels avec les **rendements d'échelle**. Les premiers concernent la **courte période** (un facteur reste fixe, l'autre varie) et les seconds la **longue période** (les deux facteurs sont variables).

⇒ La loi des rendements marginaux décroissants est une nécessité logique du modèle de **concurrence parfaite**. Si les rendements étaient croissants, l'efficacité productive augmenterait avec le niveau de **production** et une situation de **monopole** s'établirait sur le marché, ce qui n'est pas compatible avec l'hypothèse d'**atomicité du marché**.

⇒ La loi des rendements marginaux décroissants correspond à une réalité productive dans la mesure où, à technologie donnée, les rendements ne peuvent croître sans interruption. Les secteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication tendent néanmoins à infirmer cette loi. En effet, l'importance des **coûts fixes** de recherche provoque une diminution rapide du **coût moyen** lorsque la production s'accroît.

► *Productivité* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Monopole naturel* ▷ *Nouvelle économie* ▷ *Productivité*

Loi des trois secteurs

La loi des trois secteurs exprime une relation entre le niveau de **développement** économique et la part respective des trois **secteurs d'activités**. Selon C.G. Clark (*Les Conditions du progrès économique*, 1941) qui a formulé cette **loi**, toute **économie** suit le schéma d'évolution suivant :

– dans un premier temps le **secteur secondaire** se développe, rattrape puis dépasse le **secteur primaire**, il devient le plus important et la **population active** du secteur primaire diminue au profit du secondaire (exode agricole puis exode rural) ;

– dans un deuxième temps le **secteur tertiaire** se développe à son tour pour devenir progressivement le secteur le plus important. Une partie des **actifs** du secondaire passe alors dans le tertiaire.

Cette idée d'un glissement des activités vers le secteur tertiaire avait déjà été introduite par A.G.B. Fisher dans un ouvrage de 1934. Cette loi a été

assez vivement critiquée pour sa prétention à proposer un modèle universel de développement.

⇒ La loi des trois secteurs a été popularisée en France par J. Fourastié (1907-1990).

► *Épistémologie économique* ► *Productivité* ► *Entreprise et système productif* ▷ *Développement* ▷ *Industrialisation* ▷ *Tertiarisation* ▷ *Secteur d'activité*

Loi du prix unique

Selon la loi du prix unique, sur un **marché** concurrentiel, chaque bien a un **prix** et un seul. Si pour une raison quelconque un bien avait deux prix (par exemple en deux lieux différents) cela déclencherait des stratégies d'**arbitrage**, certains opérateurs achetant le bien là où il est le moins cher pour le revendre là où il est le plus cher jusqu'à ce que la différence de prix s'annule.

⇒ La loi du prix unique ne joue que pour des biens homogènes, si l'information est parfaite (donc gratuite) et si les **coûts de transaction** sont nuls.

⇒ En France, on parle de loi du prix unique pour désigner une réglementation étatique concernant le prix du livre.

► *Intégration économique* ► *Marchés et prix* ▷ *Commissaire-priseur* ▷ *Tâtonnement walrasien*

Loi du reflux

Selon les analyses de la **Banking school**, toute **monnaie** créée et mise en circulation par une **banque** est destinée à refluer vers cette banque et à être détruite. En effet, la **création monétaire** fait naître une **dette**, ce qui suppose un remboursement à l'occasion duquel la monnaie est détruite. Selon cette analyse, ce qui importe c'est la qualité des **créances** monétisées et donc la qualité de la monnaie plutôt que la quantité de monnaie.

⇒ La loi du reflux s'oppose donc aux thèses de la *Currency school* et à la **théorie quantitative de la monnaie**.

► *Monnaie* ▷ *Circuit économique* ▷ *Économie monétaire de production*
▷ *Monétisation de créance*

Loi économique

La science économique a formulé de nombreuses lois : **loi des débouchés**, **loi de Wagner**, **loi d'Engel**, **loi de Gresham**, **loi de Malthus**, **loi psychologique fondamentale**, etc. Le statut épistémologique de ces lois est discuté. Par exemple, la loi des débouchés n'est vraie que dans une **économie de troc** (ou si l'on considère que la **monnaie** est neutre) ; la prétention à l'universalité de la loi de R. Malthus (1766-1834) a été contestée par K. Marx (1818-1883), la loi psychologique fondamentale de J. M. Keynes (1883-1946) est vraie à un moment donné du temps, mais non pour rendre compte d'une évolution historique, etc.

⇒ En toute rigueur, il serait préférable de parler de **conjectures** plutôt que de lois. Ces conjectures ont une indiscutable portée **heuristique**, mais elles ne peuvent prétendre à une validité universelle.

⇒ Pour A. Marshall (1842-1924), toutes les lois économiques sont tendancielles.

► *Épistémologie économique* ▷ *Modèle* ▷ *Positivisme*

Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) détermine le cadre juridique des **lois de finances**. Promulguée en 2001, et entrée en application pour le projet de loi de finances 2006, elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Le **budget de l'État** est désormais structuré en missions, programmes et actions. Le budget général comprend 34 missions, 128 programmes et environ 580 actions.

– Une mission peut être ministérielle ou interministérielle. Il s’agit d’un « ensemble de programmes concourant à une politique définie ».

– Un programme est un regroupement de « crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble d’actions relevant d’un même ministère et auxquels sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d’intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l’objet d’une évaluation ».

– Une action est un élément d’un programme et regroupe des **crédits** ayant la même finalité.

La LOLF s’inscrit dans une logique de « performance » : les crédits ne sont plus attribués par Ministère mais affectés à une action qui s’inscrit dans un programme. La lisibilité accrue permet de vérifier plus facilement que les objectifs fixés à une politique publique ont été atteints. Par ailleurs, chacune des 34 missions fait l’objet d’un vote par les parlementaires (et non plus seulement les dépenses nouvelles comme antérieurement).

► *Économie publique* ▷ *Déficit public* ▷ *Dépenses publiques* ▷ *Dettes publiques*

Loi psychologique fondamentale

La loi psychologique fondamentale est un **postulat** formulé par J. M. Keynes (1883-1946) qui exprime « qu’en moyenne et la plupart du temps, les hommes tendent à accroître leur consommation à mesure que le revenu croît, mais non d’une quantité aussi grande que l’accroissement du revenu » (*Théorie générale de l’emploi, de l’intérêt et de la monnaie*, 1936). Keynes ne donne aucune justification empirique à cette **loi** qui s’appuie selon lui, sur des données intuitives relatives à la nature humaine.

La **loi** psychologique fondamentale a donné lieu à plusieurs interprétations de la fonction de **consommation** keynésienne selon les rapports entre la **propension moyenne à consommer** et la **propension marginale à consommer**.

► *Épistémologie économique* ► *Consommation et épargne* ▷ *Effet de cliquet* ▷ *Effet Veblen* ▷ *Loi d’Engel* ▷ *Revenu permanent* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie monétariste*

Lois de Gossen

H.H. Gossen (1810-1858) a exprimé le principe de l'**utilité marginale** décroissante, repris par la **théorie néoclassique**. Il postule que la jouissance supplémentaire décroît avec les doses additionnelles consommées (1^{re} loi de Gossen).

Selon la deuxième loi de Gossen, pour obtenir le maximum de satisfaction, le consommateur doit égaliser les utilités marginales des biens pondérées par les **prix**.

Selon la troisième loi de Gossen, les individus réalisent des **échanges** de biens entre eux, de telle sorte qu'il y a égalisation de la satisfaction procurée par la dernière unité de bien obtenue par chaque individu.

► *Consommation et épargne* ► *Épistémologie économique* ► *Marché et prix* ▷ *Utilité*

Lois sur les blés

Les lois sur les blés (ou Corn laws) étaient un ensemble de réglementations en vigueur en Grande-Bretagne à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Elles établissaient des interdictions d'**importations** et des **droits de douane** très élevés sur les entrées de blés étrangers sur le territoire anglais. Ces lois protégeaient les **rentes foncières** des propriétaires qui profitaient de la hausse des **prix** des céréales provoquée par la pression démographique.

Les partisans du **libre-échange**, conduits par R. Cobden, parvinrent à supprimer les cornlaws en 1846. Il en résulta une chute du prix du blé et des **taux de salaires** (lié au prix du blé).

► *Commerce international* ▷ *État-stationnaire* ▷ *Libre-échange*
▷ *Protectionnisme* ▷ *Théorème Stolper-Samuelson*

Lois sur les pauvres (Poor laws)

Les lois sur les pauvres ont été mises en place en Angleterre entre 1601 et 1795 (Acte de Speenhamland).

- La loi de 1601 (Old Poor law), confère un droit à l'**assistance** à tout habitant d'une paroisse : en argent s'il s'agit d'une enfant ou d'un invalide, sous forme de **travail** s'il s'agit d'un indigent valide (travail à domicile ou dans des *workhouses*, sortes d'ateliers collectifs). Le refus d'exécuter un travail proposé relève de la prison.

- La loi du domicile de 1662 (Act of settlement) oblige les assistés à résider dans leur paroisse, tout en contraignant ces dernières à les prendre en charge. Selon K. Polanyi (1887-1964), cette loi établit un servage paroissial.

- La loi de 1782 (Gilbert's Act), assouplit les principes précédents sauf en ce qui concerne la loi du domicile ; la distinction entre pauvres invalides et valides s'atténue en faisant interner les enfants et les handicapés dans les *workhouses* et en autorisant à verser des subsides à certains hommes capables de travailler.

- Le Speenhamland Parliament Act, donne à tout travailleur un **revenu** de subsistance dépendant du **prix** du blé et du nombre de ses enfants, obligeant ainsi les communes à verser un complément de revenu à tous ceux qui ne gagnaient pas ce minimum.

La loi de Speenhamland est abrogée en 1834, ce qui met fin à deux siècles de lois sur les pauvres et rend possible, selon K. Polanyi, la création d'un **marché du travail** « libre ».

⇒ La mise en place des lois sur les pauvres correspond à une double logique :

- une logique de prise en charge institutionnelle de la **pauvreté** par la mise au travail des pauvres (devoir d'assistance) ;

- une logique de protection contre une population virtuellement dangereuse.

► *Protection sociale* ▷ *École classique*

Long term refinancing operations (LTRO)

▷ *Operations de refinancement à long terme*

Longue période

Dans la **théorie économique**, la longue période se caractérise par le fait que la **combinaison productive** et la **capacité de production** peuvent être modifiées : les **biens d'équipement** en place et les techniques qu'ils incorporent deviennent un élément du choix des **entreprises**.

▷ *Courte période* ▷ *Demande* ▷ *Économies d'échelle* ▷ *Marché* ▷ *Offre*
▷ *Progrès technique* ▷ *Structure*

M-N-O

Macroéconomie

La macroéconomie est un domaine de la **science économique** qui se consacre à l'étude du fonctionnement d'ensemble du **système économique**. Alors que la **microéconomie** prend pour point de départ le comportement des **agents économiques** (le consommateur, le **producteur**) et analyse la **coordination** de leurs décisions décentralisées, la macroéconomie prend pour point de départ des **agrégats** calculés au niveau de l'**économie** globale (la **production**, la **consommation**, l'**épargne**, etc.) et s'efforce de construire des **modèles** qui rendent compte des relations entre ces agrégats.

⇒ Alors que pendant longtemps la microéconomie et la macroéconomie ont été des domaines séparés, de nombreuses recherches récentes (notamment au sein de la **nouvelle économie keynésienne**) se consacrent à la recherche de fondements microéconomiques de la macroéconomie.

► *Épistémologie économique* ► *Comptabilité nationale* ► *Capital et investissement* ▷ *Demande globale*
▷ *Individualisme méthodologique* ▷ *Offre globale* ▷ *Schéma IS-LM*

Macroprudentiel

▷ *Surveillance macroprudentielle*

Maladie hollandaise (dutch disease)

La maladie hollandaise ou « syndrome hollandais » fait référence à la situation paradoxale de l'économie hollandaise après la mise en exploitation dans les années soixante des réserves de gaz naturel du gisement Slochteren. Le boom du secteur de l'énergie (exportateur) s'est accompagné du déclin relatif des autres secteurs manufacturiers. Il en a résulté une **conjoncture** fortement récessionniste avec un fort excédent des **transactions courantes**.

⇒ Ce syndrome s'applique aux modèles de secteurs exportateurs en boom (*booming sector*) avec des effets pervers sur les autres secteurs de l'économie ou le blocage de la croissance interne par le **commerce international**.

► *Commerce international* ► *Économie et écologie* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Croissance appauvrissante*
▷ *Règle de Hotelling* ▷ *Ressources naturelles* ▷ *Théorème de Rybczynski*

Management

Le management désigne l'ensemble des techniques d'organisation du processus décisionnel dans l'**entreprise**. Le management stratégique concerne les produits et les **marchés** vers lesquels la firme doit, dans un horizon plus ou moins proche, s'orienter pour valoriser ses compétences et sa **compétitivité**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Analyse stratégique* ▷ *Capitalisme managérial* ▷ *Gouvernance d'entreprise*
▷ *Management* ▷ *Stratégie* ▷ *Variété des capitalismes*

Manager

Au sens strict, un manager (du terme anglais *manager*) est une personne qui occupe une fonction relevant du **management** de l'**entreprise**, c'est-à-dire de la gestion. Au sens le plus fréquemment utilisé, le manager désigne une personne faisant partie de l'équipe dirigeante d'une entreprise.

Selon A. Chandler (1918-2007), spécialiste de l'histoire des entreprises, l'accroissement de la taille des entreprises et de la **production**, la complexification des processus productifs, le développement des services de marketing, services commerciaux et d'un réseau de distribution national et international expliquent la nécessité de recruter des managers compétents. Selon cet auteur, la firme managériale se caractérise par la trilogie produire, distribuer, organiser.

Dans les années 1930 A. Berle et G. Means constatent que ce ne sont plus les **actionnaires** propriétaires qui détiennent le pouvoir mais les managers. Le pouvoir des managers détourne la firme de l'objectif de maximisation du **profit**. La maximisation du **chiffre d'affaires** et l'accroissement de la taille de l'entreprise deviennent prioritaires. J. Burnham (1905-1987), en 1941 (*L'ère des organisateurs*), évoque une « révolution managériale ». J.K. Galbraith (1908-2006) approfondira cette analyse et désignera l'équipe des managers par le terme **technostructure**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Capitalisme managérial* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Parties prenantes* ▷ *Théorie de l'agence*

Manufacture

Une manufacture est une unité de production privée ou publique, regroupant des artisans sur un même lieu de production.

La manufacture des Gobelins créée par Colbert en 1662 pour éviter les importations coûteuses, est une des plus connues.

⇒ Ne pas confondre avec le **Domestic System** ou avec l'**entreprise**.

⇒ Lorsque A. Smith (1723-1790) parle de la manufacture d'épingles, il désigne en fait une entreprise. Pour K. Marx (1818-1883), le passage de la manufacture à la grande **entreprise** est une étape du **capitalisme**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Artisanat* ▷ *Proto-industrialisation* ▷ *Révolution industrielle*

Marché

Au sens économique, le marché est le lieu, souvent abstrait, où se confrontent une offre et une demande pour aboutir à des échanges aux **prix** de marché. Il existe un marché pour chaque type de **bien** et chaque marché donne lieu à la formation d'un prix.

⇒ F. Perroux lie le marché à l'**entreprise** : « L'entreprise et le marché sont réciproquement liés. Pas d'entreprise sans marché. Pas de marché sans entreprise. Le marché est constitué par plusieurs centres d'intérêt économique distincts reliés entre eux par un réseau d'échanges (...) ».

► *Marchés et prix* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Commissaire-priseur* ▷ *Coordination* ▷ *Courte période* ▷ *Économie de marché* ▷ *Économie des organisations* ▷ *Équilibre concurrentiel* ▷ *Équilibre partiel* ▷ *Fonction paramétrique des prix* ▷ *Information* ▷ *Loi de l'offre et de la demande* ▷ *Modèle de la toile d'araignée* ▷ *Longue période* ▷ *Risque de marché*

Marché à terme

Sur un marché à terme les **contrats** sont passés à un instant t et sont exécutables à une date ultérieure. Les conditions du contrat, notamment le **prix** et la quantité, sont fixées de façon irrévocable au moment où le contrat est conclu.

Les marchés à terme les plus anciens fonctionnent pour les matières premières. Leurs techniques se sont étendues aux **marchés financiers** et au **marché des changes**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Arbitrage* ▷ *Chambre de compensation* ▷ *Contrat futur* ▷ *Couverture* ▷ *Couverture de change à terme* ▷ *Marché à terme international de France (MATIF)* ▷ *Marché au comptant*

Marché à terme international de France (MATIF)

Le marché à terme international de France est un **marché** organisé de **produits dérivés** qui a été créé à Paris en 1986. Trois types de **contrats** sont échangés sur le Matif : des contrats à terme sur marchandises (qui permettent de se couvrir contre les fluctuations des cours des matières premières), des contrats à terme sur produits financiers (qui permettent de se couvrir contre le risque de **taux d'intérêt**) et des **options négociables**. Depuis 2001, à la suite du rachat du LIFFE par la société **Euronext**, c'est la société Euronext-LIFFE qui gère le MATIF comme l'ensemble des **marchés dérivés** du groupe Euronext. C'est cette **société** qui assure le fonctionnement du **marché** et joue le rôle de **chambre de compensation** (contrepartie unique des acheteurs et des vendeurs et responsable de la bonne fin des opérations).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Contrat futur* ► *Marchés dérivés* ► *Marché des options négociables de Paris* ► *Risque*

Marché au comptant

Le marché au comptant est un **marché** où les **contrats** sont exécutés dès leur conclusion ou dans un délai très bref (24 ou 48 heures).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Marché et prix* ► *Bourse des valeurs* ► *Courte période* ► *Marché à terme*

Marché autorégulateur

Dans la **théorie néoclassique**, la notion de marché autorégulateur signifie que l'agrégation des comportements des **agents économiques** conduit spontanément à l'équilibre grâce à la flexibilité des **prix (loi de l'offre et de la demande)**.

Le marché autorégulateur peut être étudié en équilibre partiel ou en équilibre général.

► *Économie publique* ► *Marchés et prix* ► *Concurrence* ► *Économie de marché* ► *Équilibre concurrentiel* ► *Fonction paramétrique des prix*

Marché commun

Un marché commun est le troisième des cinq degrés d'intégration économique défini par B. Balassa (1961). Il se caractérise essentiellement par la mise en œuvre :

– d'une **union douanière** c'est-à-dire, l'élimination des **droits de douane** et l'établissement d'un tarif douanier commun à l'égard des pays tiers ;

– de la libre circulation des personnes, des **services** et des capitaux.

⇒ Dans le langage commun, le terme marché commun est improprement utilisé pour parler d'une union douanière. Par contre, le marché unique européen (ou Grand marché) est un exemple de marché commun.

► *Intégration économique* ► *Commerce international* ► *Marché commun Sud-Américain* ► *Marché unique européen* ► *Union économique* ► *Union économique et monétaire*

Marché commun sud-américain (MERCOSUR)

Le Marché commun sud-américain (MERCADO común del Sur, MERCOSUR en espagnol, MERCADO comum del Sul, MERCOSUL, en portugais) est une **union douanière** instituée par le traité d'Asunción le 26 mars 1991. Il est entré en vigueur officiellement le 1^{er} janvier 1995. Il réunit l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay. Mais le Paraguay a été temporairement suspendu. Après le sommet de Montevideo, (2005) le Venezuela est entré dans le MERCOSUR et en 2006, il est sorti de la **Communauté andine des nations** (CAN). La Bolivie a accepté d'adhérer au MERCOSUR et le Mexique, qui fait partie de l'**Accord nord-américain de libre-échange** (ALENA), a fait une demande d'adhésion.

Le Mercosur comporte des dispositions qui vont plus loin que l'union douanière, comme l'harmonisation des législations et la **coordination des politiques économiques**. Les pays membres auxquels se sont associés le Chili et la Bolivie se sont aussi fixé des objectifs de **convergence économique (dettes, déficits publics, taux d'inflation et taux d'intérêt)**. Mais le Mercosur reste un marché commun incomplet. Un certain nombre de secteurs sont soumis à des régimes spécifiques ou à des **taxes**. Des accords bilatéraux peuvent aller plus loin dans le **libre-échange** comme l'accord entre l'Argentine et le Brésil pour libéraliser leur commerce bilatéral de voitures en 2013. Mais les échanges au sein du MERCOSUR progressent moins vite que les échanges hors de la zone. Des accords commerciaux régionaux ont été signés avec Israël (2007) et avec l'**Union européenne** (2010).

L'extension du Mercosur accroît le poids de la zone au sein de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**. Elle offre un espace alternatif à une zone de libre-échange panaméricaine, prônée par les États-Unis (la zone de libre-échange des Amériques, ZLEA ou Alca). En décembre 2004, la déclaration de Cuzco a donné naissance à l'**Union des nations sud-américaines** ou UNASUR (2008) pour viser l'intégration du MERCOSUR et des États de la **Communauté andine des Nations** (Pérou, Colombie, Venezuela, Bolivie et Équateur), auxquels se sont adjoints le Chili, la Guyana et le Surinam selon un modèle d'intégration de l'**Union européenne** avec une identité et une citoyenneté sud-américaine.

► *Intégration économique* ► *Mondialisation* ▷ *Alliance du Pacifique* ▷ *Pacte andin*

Marché contestable

▷ *Marché disputable*

Marché contingent

Un marché contingent est un **marché** sur lequel s'échangent des biens contingents, c'est-à-dire des biens disponibles à une date et dans un lieu déterminé, si un événement spécifié à l'avance se réalise. Par exemple, la mise à disposition d'un véhicule en cas de panne ou d'accident du véhicule dont on est propriétaire, l'indemnité d'une police d'assurance versée s'il y a un sinistre. Les marchés contingents concernent les **actifs réels** et les **actifs financiers**, ils permettent donc aux **agents économiques** de gérer leurs **risques** et de procéder à des **arbitrages intertemporels**.

► *Marchés et prix* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Nouvelle économie keynésienne* ▷ *Système complet de marchés*

Marché dérivé

Un marché dérivé est un marché où s'échangent des **produits dérivés (options, contrats futurs, etc.)**. Certains de ces marchés sont organisés (**marché à terme international de France, marché des options négociables de Paris**), d'autres sont des **marchés de gré à gré**. Les marchés dérivés sont utilisés par les opérateurs pour développer des stratégies de couverture, mais aussi pour spéculer.

⇔ Pour certains économistes, les marchés dérivés sont porteurs de nouveaux **risques** si les **anticipations** deviennent mimétiques.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Actif sous-jacent* ▷ *Arbitrage* ▷ *Chambre de compensation* ▷ *Contrat futur* ▷ *Couverture* ▷ *Couverture* ▷ *Marché au comptant* ▷ *Comportement mimétique* ▷ *Risque* ▷ *Risque systémique* ▷ *Spéculation*

Marché de gré à gré (Over The Counter, OTC)

Un marché de gré à gré est un **marché** où les participants nouent directement des **contrats** sans passer par l'intermédiaire d'une **chambre de compensation**. Les contrats ne sont pas standardisés et les co-contractants peuvent décider librement du montant et de l'échéance des contrats. Les marchés de gré à gré concernent de très nombreuses activités : marchandises, **devises**, **produits dérivés**, etc. À l'occasion de la **crise des subprimes**, de nombreux économistes ont fait observer que sur ces marchés le **risque de crédit** était plus élevé et des

propositions ont été avancées dans le but de contraindre les intervenants sur les **marchés financiers** à opérer sur des marchés organisés.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ► *Bâle III* ► *Collateral Debt Obligation (CDO)* ► *Échange financier* ► *Produits dérivés* ► *Ratio McDonough* ► *Spéculation*

Marché des capitaux

Le marché des capitaux regroupe le **marché financier** (marché des **capitaux** à long terme) et le **marché monétaire** (marché des capitaux à court et moyen terme).

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Bourse des valeurs* ► *Désintermédiation* ► *Marché à terme international de France (MATIF)* ► *Règle des 3 D*

Marché des changes

Le marché des changes est le **marché** où se confrontent les offres et les demandes de **devises** et où se forment les **taux de change**.

⇔ Ne pas confondre avec **marché monétaire** ou marché des valeurs mobilières.

► *Finances internationales* ► *Politique de change* ► *Régime de change*

Marché des droits à polluer

► *Marché des permis d'émissions*

Marché des options négociables de Paris (MONEP)

Le marché des options négociables de Paris, créé en 1987, est un **marché** organisé d'**options** négociables. À l'origine, le MONEP ne proposait que trois types de contrats d'options négociables sur **actions**, il en propose aujourd'hui un grand nombre. Le MONEP publie aussi deux indices de **volatilité** calculés sur le cours des options sur l'indice CAC 40. Depuis 2001, à la suite du rachat du LIFFE par la société Euronext, c'est la société Euronext-LIFFE qui gère le MONEP comme l'ensemble des **marchés dérivés** du groupe Euronext. C'est cette société qui assure le fonctionnement du marché et joue le rôle de **Chambre de compensation** (contrepartie unique des acheteurs et des vendeurs et responsable de la bonne fin des opérations).

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Arbitrage* ► *Couverture* ► *Marchés dérivés*

Marché des permis d'émission

Un marché de permis d'émission, improprement appelé marché de droits à polluer, est un **marché** sur lequel s'échange des quotas d'émission de produits polluants attribués aux **entreprises** par les pouvoirs publics. Le recours au marché est l'une des trois grandes techniques utilisées pour réduire la pollution dans le cadre des politiques de l'environnement (avec la **réglementation** et la **fiscalité** écologique). Les marchés de permis d'émission reposent donc sur une logique d'**incitation** par le mécanisme des **prix**. Un plafond d'émission par les autorités publiques étant fixé, les **entreprises** soumises à ce plafond ont la possibilité d'échanger la partie de leur quota non utilisée (on parle en anglais du *Cape and Trade*). Une entreprise qui réduit sa pollution disposera de beaucoup de permis à vendre, ce qui constitue une **incitation** à moins polluer si les permis ont un prix suffisamment élevé.

La technique du marché des permis d'émission négociables repose sur la **théorie des droits de propriété** de R. Coase (né en 1910, prix Nobel en 1991). En l'absence de **droits de propriété** les pollueurs émettent gratuitement la pollution et ne sont pas incités à la réduire. La création de **permis d'émission** crée un **droit de propriété** et rend possible une **régulation** de la pollution par le **marché**. L'économiste américain J. Dales a publié en 1968 un

article fondateur (*Pollution Property and Price : An Essay*) dans lequel il propose la mise en place de marchés de permis d'émission. Les États-Unis en ont fait l'expérimentation après l'adoption du *Clean Air Act* en 1970, mais c'est surtout, à partir de 1995, l'expérience, considérée comme positive, du marché fédéral de l'oxyde de soufre qui a inspiré la position des États-Unis lors de la conférence de Kyoto. C'est en application des **Accords de Kyoto** que l'**Union européenne** a mis en place à partir de 2005 un marché de permis d'émission pour le CO₂. Le bilan de ce marché est assez décevant car, les permis d'émission ayant été accordés de façon trop généreuse leur prix s'est effondré et l'incitation à dépolluer a été faible. L'un des enjeux du **Sommet de Copenhague** était de construire un cadre plus contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui devait relancer le marché des permis négociables de carbone.

► *Économie et écologie* ► *Économie publique* ► *Marchés et prix* ▷ *Compensation carbone aux frontières*
▷ *Développement durable* ▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Politique climatique*
▷ *Taxe carbone*

Marché disputable (contestable)

Le marché d'un bien ou d'un service est disputable (ou contestable) si, d'une part, l'entrée sur ce **marché** est complètement libre, et si, d'autre part, la sortie de ce marché se fait sans coût.

L'entrée est libre si plusieurs conditions sont satisfaites. Il faut d'abord que les concurrents éventuels aient un accès identique aux marchés des **facteurs de production**, aux techniques disponibles, aux infrastructures. Il faut en outre que les consommateurs puissent choisir librement entre les différents concurrents.

L'**hypothèse** de sortie sans coût signifie qu'une **entreprise** peut entrer et sortir du marché en ne supportant aucun coût autre que l'**amortissement**. Ce sera le cas si l'équipement est vendable ou réutilisable à d'autres fins. La théorie des marchés disputables introduit ici la distinction entre coûts recouvrables et coûts irrécouvrables. Seuls les coûts irrécouvrables constituent un obstacle à la **concurrence** car leur non-recouvrement en cas de sortie de l'activité limite les possibilités d'une entrée temporaire rentable.

La notion de marché disputable (W. Baumol, J. Panzar et B. Willig, 1982) apparaît comme une généralisation de la notion de marché de **concurrence pure et parfaite**. En effet, sur un marché contestable la concurrence des entrants potentiels exerce les mêmes effets que la concurrence effective des firmes en place. Selon cette théorie, le **prix** du marché sera, comme en concurrence pure et parfaite, égal au **coût marginal**. L'atomicité du marché n'est donc plus une condition nécessaire à l'efficacité des marchés concurrentiels.

⇒ La théorie des marchés contestables a servi de justification à la **déréglementation** de certains **secteurs d'activités** (transport aérien par exemple).

⇒ Cette théorie permet de justifier la suppression de certains **monopoles** légaux. Dans le cas d'une ouverture à la concurrence, un monopole légal est maintenu pour la prise en charge des infrastructures de réseau (téléphonique par exemple). Par contre l'exploitation des infrastructures est ouverte à plusieurs **entreprises** qui doivent s'acquitter d'un droit d'utilisation du réseau.

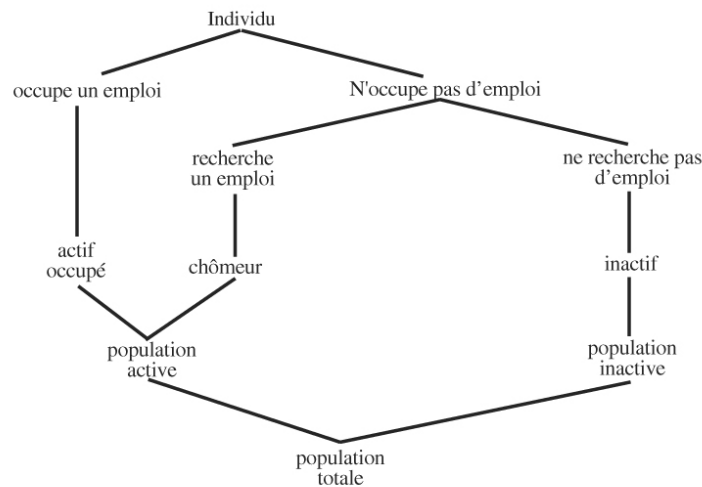
► *Marchés et prix* ▷ *Barrières à l'entrée* ▷ *École de Chicago* ▷ *Économies d'échelle* ▷ *Économie industrielle*
▷ *Monopole naturel*



Marché du travail, emploi et chômage

En première approche, on peut distinguer au sein de la population totale d'un pays :

- la **population active** qui regroupe les personnes ayant un **emploi (actifs occupés)** et les personnes disponibles à la recherche d'un emploi (**chômeurs**) ;
- la population inactive.



Selon D. Méda, « les notions d'emploi, de population active, de chômage, sont autant de constructions statistiques et sociales dont la signification tend à se transformer avec les évolutions actuelles de l'activité professionnelle ».

Le **marché du travail** désigne le lieu de rencontre des offres de travail (demandes d'emploi émanant des actifs) et des demandes de travail (offres d'emploi émanant des entreprises). Son analyse contribue à la compréhension du niveau de l'emploi et du chômage, du niveau des salaires, etc

Par ailleurs, certains économistes, institutionnalistes ou keynésiens – comme par exemple A. Barrère (1910-1995) - considèrent que le travail n'est pas une marchandise. Son utilisation au sein du **système économique** relève davantage, d'**institutions**, de **règles** et de **conventions** que de relations marchandes. Dans cette perspective, une analyse en terme de marché du travail est donc insuffisante.

■ L'emploi

● Origine du concept d'emploi

L'utilisation fréquente du concept d'emploi par les économistes apparaît après la **crise économique** de 1929. Cet intérêt nouveau peut être symbolisé par la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* publiée en 1936 par J.M. Keynes (1883-1946).

L'entre-deux-guerres est en effet caractérisé par une profonde mutation des sociétés occidentales. Les relations de travail, contrairement à la situation du XIX^e siècle, sont de moins en moins individualisées. L'**État**, par la mise en place progressive d'un droit du travail et de la **protection sociale**, et les syndicats confèrent aux rapports de travail une dimension de plus en plus collective et organisée.

● Définition de l'emploi

L'emploi est défini par D. Gambier et M. Vernières comme la « combinaison des éléments sociaux et juridiques qui institutionnalisent la participation des individus à la production de biens et services socialement valorisés ». Cette définition implique que l'étude des normes, des **règles** et des **institutions** est au cœur de l'analyse de l'emploi. Par ailleurs, cette analyse ne saurait se limiter aux activités des seuls salariés ; les travailleurs indépendants sont également pris en compte.

⇒ Il est important de distinguer l'emploi ainsi défini du poste de travail qui identifie, à un moment donné, la place occupée par le travailleur dans le processus productif.

Au sens du **Bureau international du travail (BIT)**, l'emploi désigne l'ensemble des personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine précédant l'enquête. La notion d'emploi du BIT est ainsi plus extensive que celle utilisée par le recensement de la

population en France. Certaines personnes peuvent en effet ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. La mesure de l'emploi au sens du BIT ne peut être faite que par des questions précises, telles celles posées lors de l'**Enquête Emploi**.

● *Modification des normes de l'emploi*

Les **normes d'emploi** et les règles sociales existant en matière d'emploi (législation du travail, mode de gestion de la main-d'œuvre par les **firmes**, modalités de l'action syndicale...) évoluent. L'emploi à durée indéterminée et à temps plein reste majoritaire au sein de la population active occupée, mais ce type d'emploi est concurrencé par l'émergence d'**emplois atypiques** qui sont nombreux au sein du **flux** des créations d'emplois nouveaux.

Les **formes particulières d'emploi**, dans leur diversité, présentent au moins deux points communs :

- elles signifient une moins grande intégration du salarié dans l'**entreprise** ; c'est pour cela qu'on les qualifie souvent de formes « précaires » ;
- elles assurent une plus grande souplesse dans l'organisation de la **production** et permettent à l'entreprise de s'adapter à la **conjoncture économique**.

Cette évolution de l'emploi vers une plus grande précarisation et une participation à l'activité productive moins institutionnalisée, conduit à se préoccuper aujourd'hui de **sécurisation des parcours professionnels**.

■ Le chômage

● *Origine du concept de chômage*

Le **chômage**, ainsi que le souligne R. Salais (*L'invention du chômage*, 1982) n'est pas une catégorie immuable, mais un phénomène historique, daté, et qui évolue au gré des représentations du travail et du non-travail.

Le chômage ne peut en effet naître que dans des formes spécifiques d'organisation sociale, où le **salarial** est la forme dominante de mise en œuvre du travail rémunéré. C'est au XIX^e siècle que la destruction des formes de production précapitalistes (agriculture familiale, **artisanat**, petit commerce) « libère » une main-d'œuvre qui ne peut trouver de solution alternative que dans la recherche d'un travail salarié. Les modalités et le rythme de l'accumulation du capital ainsi que l'intensité de la concurrence entre travailleurs tendent à engendrer un volant de chômage permanent (**armée industrielle de réserve** chez Marx).

L'identification du chômage en tant que « statut » social et institution statistiquement mesurable ne se réalise que progressivement. Elle suppose une double condition :

- l'impossibilité de repli sur des activités de type « précapitaliste » ou sur des formes de travail domestique ;
- l'apparition d'**institutions** spécialisées, bureaux de placement ou mécanismes d'**assurance-chômage**, qui créent un intérêt à se déclarer comme chômeur. En effet aussi longtemps que les chômeurs sont privés de tout droit et de tout revenu, aussi longtemps qu'ils sont considérés comme des paresseux ou des incapables, ils n'ont aucun avantage à faire reconnaître leur situation.

On dispose ainsi de nombreuses descriptions de la situation des chômeurs au XIX^e siècle, mais il n'existe aucune mesure statistique satisfaisante durant cette période.

C'est dans le recensement de 1896, qu'on trouve pour la première fois une série de questions permettant d'isoler les « chômeurs ». Dans ce recensement, la mesure du chômage passe par la combinaison de deux critères, l'âge et la durée de la suspension de travail.

- *La mesure du chômage*

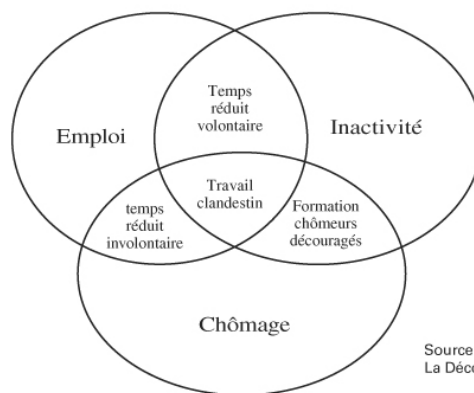
Les conventions internationales et nationales

La mesure du chômage suppose une définition qui ne peut être que conventionnelle. Le Bureau International du travail (BIT) s'est préoccupé dès 1925 d'émettre des recommandations en matière de statistiques du chômage. De nouvelles règles méthodologiques ont été adoptées en 1982. En France, sur cette base, on mesure le **chômage au sens du BIT** notamment à l'occasion de l'enquête sur l'emploi réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). On dispose par ailleurs d'une source administrative : les **demandes d'emplois fin de mois (DEFM)** enregistrées par le **pôle emploi**.

Depuis 2007, l'INSEE s'appuie uniquement sur les données de l'enquête emploi pour évaluer le chômage. Elle a renoncé à croiser les données d'enquête avec celles des fichiers administratifs de l'**ANPE** (aujourd'hui **Pôle emploi**), technique utilisée auparavant pour calculer un taux de chômage mensuel dont la fiabilité était contestée. L'INSEE ne publie donc plus de données mensuelles sur le chômage, mais seulement les résultats trimestriels de l'enquête-emploi.

L'effacement des frontières de l'emploi et du chômage

Autour du noyau central des chômeurs BIT gravitent des personnes qui ne satisfont pas à toutes les conditions pour être classées « chômeur ». Elles forment le **halo du chômage**. La dégradation progressive, depuis le milieu des années 1970, de la situation sur le marché du travail de même que les dispositifs de lutte contre le chômage ont conduit à l'apparition de situations nouvelles à la frontière entre inactivité, emploi et chômage :



Source : Jacques Freyssinet, *Le chômage*, La Découverte, « Repères », 2004.

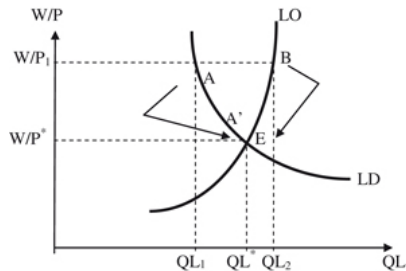
■ Les théories du marché du travail et du chômage

- *L'analyse néoclassique du marché du travail*

Dans le **modèle** néo-classique de base, l'**offre de travail** est une fonction croissante du taux de salaire réel et la **demande de travail** une fonction décroissante.

L'intersection des deux courbes au point d'équilibre détermine alors simultanément le **taux de salaire** réel d'équilibre et le niveau d'emploi d'équilibre qui égalise les quantités offertes et demandées. Sont ainsi exclus du marché tous les offreurs qui se seraient manifestés pour un taux de salaire plus élevé et tous les demandeurs qui espéraient un taux de salaire plus faible.

Dans cet univers d'agents rationnels et en situation d'information parfaite, si le prix des « services producteurs du travail » est parfaitement flexible, le **chômage involontaire** est impossible. En effet, pour les néo-classiques, tout individu à la recherche d'un emploi réalise un arbitrage entre l'**utilité** et la pénibilité du travail, entre le coût psychologique et économique du chômage et le temps de loisir supplémentaire que le chômage lui procure. Ne subsistent que les travailleurs qui exigent un taux de salaire supérieur au taux de salaire d'équilibre. Il s'agit de « chômeurs volontaires » qui ne se plient pas aux exigences du marché du travail.



À partir d'une situation de déséquilibre, un mécanisme autorégulateur s'installe :

Pour un taux de salaire réel W/P_1 , la quantité demandée par les entreprises est de QL_1 tandis que la quantité offerte est de QL_2 (avec $QL_1 < QL_2$).

Les salariés entrent en concurrence puisque tous ne peuvent pas avoir un emploi au taux de salaire W/P_1 . Cette situation de **concurrence** tend à faire décroître le prix et on se déplace de B vers E sur la courbe d'offre.

Les entreprises réagissent à la baisse du **taux de salaire**. Par exemple, en (A'), elles sont disposées à demander une quantité de travail plus forte. On se déplace sur la courbe de demande de A vers E via A'.

Le mécanisme se stabilise au point E pour un taux de salaire d'équilibre de W/P^* et une quantité de travail QL^* . La flexibilité du prix et la rémunération du travail au niveau de sa **productivité marginale** font que tout individu désirant occuper un emploi peut en trouver un au taux de salaire réel d'équilibre du marché.

● La nouvelle microéconomie du marché du travail

La nouvelle microéconomie du marché du travail vise à rendre compte d'un certain nombre de phénomènes observés que le modèle standard ne permet pas d'expliquer. Elle conserve donc le noyau dur du modèle néo-classique (comportements rationnels et maximisateurs des agents, **individualisme méthodologique**), mais elle prend en compte les **asymétries d'information**, les comportements stratégiques, l'**opportunisme**, etc. La nouvelle microéconomie du travail montre que la rigidité des salaires et/ou leur niveau plus élevé que celui du taux de salaire d'équilibre résultent des comportements économiques rationnels des agents.

La **théorie de la recherche d'emploi** (ou théorie du *Job Search*) développée par G. Stigler (1911-1991, prix Nobel 1982) explique l'existence d'un **chômage frictionnel** sur le marché du travail en introduisant dans l'analyse les conséquences de l'imperfection de l'**information** sur le marché du travail.

La théorie du **capital humain** contribue à expliquer les inégalités de salaires par les différences de **qualification** qui résultent des différences d'**investissement** en capital humain.

La théorie des **contrats implicites** met l'accent sur le fait qu'employeurs et salariés n'ont pas la même attitude par rapport au **risque** : les salariés ont une plus grande aversion pour le risque que les employeurs. En échange d'un taux de salaire stable, le salarié accepte d'être rémunéré à un niveau inférieur à sa productivité marginale.

La théorie du **salaire d'efficience** repose sur une liaison positive entre le niveau du taux de salaire et l'effort productif du salarié. Elle conduit donc à un résultat différent du **modèle** néoclassique de base dans lequel le taux de salaire est égal à la **productivité marginale du travail**.

La théorie « **insiders/outsiders** » développée en 1984 par A. Lindbeck et D. Snower est basée sur une opposition entre les salariés intégrés (après formation interne à l'entreprise, mise au courant et acceptation par leurs pairs) appelés *insiders* et les chômeurs candidats à l'embauche appelés *outsiders*. Afin de se protéger de la concurrence des *outsiders*, les *insiders* adoptent des comportements qui accroissent le coût de l'embauche pour l'employeur.

Le **modèle WS-PS**, vise à rendre compte de l'existence d'un **chômage d'équilibre** qui résulte des conditions de formation du taux de salaire (WS) et des conditions de formation des prix (PS). L'originalité de cette approche consiste à raisonner en **concurrence imparfaite** sur la base des acquis de la nouvelle microéconomie (salaire d'efficience, négociations salariales, approche *insiders/outsiders*...). Les rapports de force entre syndicats et employeurs, le degré de concurrence sur le marché des biens et services, les caractéristiques institutionnelles (existence et modalités de l'indemnisation du chômage, etc.) sont donc prises en compte pour expliquer le niveau du taux de chômage d'équilibre, les différences entre pays et les évolutions de ce chômage d'équilibre au cours du temps.

● *Macroéconomie du marché du travail*

L'analyse du chômage chez Keynes

Pour J.M. Keynes (1883-1946), le chômage est avant tout un **chômage involontaire**. Selon lui, le niveau de l'emploi dépend de la demande anticipée et non du taux de salaire réel. Dans ce cadre, un processus de baisse des **salaires réels** découlant du chômage ne permet pas un ajustement de type néo-classique. Elle conduit à une contraction des débouchés des entreprises tels qu'ils sont prévus par les **entrepreneurs**, donc une baisse de la **demande effective**, de la production et de l'emploi. Keynes considère que, dans une économie de marché, la situation la plus probable est l'équilibre de sous-emploi. Par conséquent aucun mécanisme automatique ne peut conduire au rétablissement du plein-emploi et l'intervention régulatrice de l'État est nécessaire.

⇒ La **courbe de Beveridge** qui relie le taux de chômage et le taux de postes vacants renseigne sur l'offre et la demande insatisfaites (à un niveau élevé de postes vacants correspond un faible niveau de chômage et vice versa). L'observation des chômeurs et des postes vacants montre un faible **appariement** entre les demandes et les offres d'emplois.

La théorie de la segmentation du marché du travail

Au début des années 1970 s'est développé un ensemble de travaux à l'initiative d'un groupe d'économistes de tradition « néo-institutionnaliste » (M. Piore, P. Doeringer), travaux qui ont été regroupés sous l'étiquette de « théorie de la segmentation du marché du travail ». Ces travaux ont pour trait commun de contester l'usage des concepts marginalistes et de proposer des analyses dans lesquelles les transactions marchandes ponctuelles ne représentent qu'une part minoritaire des processus d'allocation du travail dans une économie, l'essentiel étant constitué par des décisions internes aux entreprises. La théorie de la **segmentation du marché du travail** distingue au sein du marché du travail un **marché primaire** et un **marché secondaire**.

Chômage classique et chômage keynésien dans la théorie du déséquilibre

La théorie des **équilibres à prix fixes** (E. Malinvaud et J.-P. Benassy) relie la situation de **sous-emploi** décrite par la théorie keynésienne et l'**équilibregénéral** walrassien. Dans cette approche, l'inertie des prix en **courte période** (notamment leur **rigidité** à la baisse) est la principale cause de l'existence de rationnements sur le marché du travail. Cette rigidité des prix à la baisse peut entraîner deux types de déséquilibres correspondant à deux régimes de chômage le **chômage keynésien** et le **chômage classique**.

MARCHÉ DES BIENS

MARCHÉ ACHETEUR VENDEUR

DU TRAVAIL

ACHETEUR	Chômage keynésien	Chômage classique
VENDEUR		Inflation contenue

⇒ Un marché est acheteur lorsqu'il comprend au moins un vendeur rationné.

⇒ Un marché est vendeur lorsqu'il comprend au moins un acheteur rationné.

■ Dynamiques de l'emploi et politiques de lutte contre le chômage

● *La dynamique des taux d'emploi*

En longue période, l'emploi a tendance à évoluer comme la population en âge de travailler, la croissance démographique s'accompagne donc d'une augmentation de l'emploi. À court et moyen terme cependant, les évolutions peuvent être très différentes conduisant à une augmentation du non-emploi (inactifs plus chômeurs).

Selon l'INSEE, depuis le début des années soixante, la population active a augmenté avec l'arrivée des générations du « baby-boom » et le développement de l'activité féminine. Jusqu'au début des années soixante-dix, les créations d'emplois ont absorbé ces actifs supplémentaires. Puis, les études se sont allongées rapidement et face à la montée du chômage, l'âge de cessation d'activité a été abaissé ; l'activité s'est ainsi concentrée sur les âges intermédiaires jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. Ensuite, avec le problème du financement des retraites et la baisse annoncée de la population en âge de travailler, c'est le maintien dans l'emploi de seniors de plus en plus nombreux qui est devenu un objectif.

La France se caractérise aujourd'hui en effet par une médiocre situation du point de vue du **taux d'emploi** des seniors. Loin de l'objectif fixé dans la **stratégie de Lisbonne** (2000) d'un taux d'emploi de 50 % pour les 55-64 ans, ce taux est de 37 % à la fin des années 2000. Dans un rapport du Conseil d'analyse économique, A. d'Autume, J.-P. Betbèze et J.-O. Hairault, analysent cette situation comme résultant d'un pacte social implicite associant salariés, employeurs et pouvoirs publics, et non comme une difficulté des seniors à suivre le rythme du progrès technique. Les éléments constitutifs de ce pacte sont, d'une part, la mise en place en 1982 de la retraite à 60 ans, et d'autre part, la montée en puissance de dispositifs de cessation précoce d'activité particulièrement généreux. La gestion des âges s'est adaptée à ces deux éléments. Le raccourcissement de l'horizon de carrière a ainsi bloqué la mise en place d'éléments favorables au maintien des seniors dans l'emploi : formation, réorganisation du travail et des postes, modulation des rémunérations au fil de l'âge.

Les auteurs du rapport proposent une « nouvelle donne » fondée sur des carrières plus longues, qui pourrait ainsi redonner une valeur à l'investissement dans l'emploi en fin de carrière. Les propositions de réformes de 2009, fortement inspirées des expériences étrangères, se déclinent alors en trois ensembles indissociables :

– le premier ensemble de réformes concerne l'allongement de la durée de vie active, et vise à favoriser par la « retraite choisie » l'emploi des plus de 60 ans, et, en retour, celui des 55-59 ans ;

– le second ensemble de propositions a pour objet de recréer un marché du travail des seniors, en interdisant de façon rapide et résolue les départs avant 60 ans, qui s'effectuent aujourd'hui par le biais d'un chômage indemnisé, sans obligation de recherche d'emploi ;

– enfin, le troisième ensemble de propositions dessine les contours d'un changement de comportement des entreprises en matière de gestion des âges. Ce changement concerne les droits à la formation, la prévention des risques sanitaires et d'invalidité ou encore l'organisation et les conditions de travail en fin de carrière.

Dans l'ensemble des pays développés on a assisté par ailleurs (avec des différences importantes entre les pays) à des transformations profondes de l'emploi depuis la Seconde Guerre mondiale : augmentation du salariat et baisse corrélative de la part de l'emploi non-salarié, augmentation de la participation des femmes au marché du travail, déclin de l'emploi agricole et industriel et augmentation de l'emploi tertiaire (**loi des trois secteurs, tertiarisation**). Depuis les années 1975-1980, on constate aussi une montée des emplois atypiques ou précaires. Les différences de **taux d'activité** et de taux d'emploi font l'objet de débats importants dans la mesure où les pays qui ont eu un **taux de croissance** économique élevé sont aussi ceux qui ont eu un taux d'emploi élevé. En 2012, le taux d'emploi est de 72,6 % au Danemark, 70,6 % au Japon, 73,8 % en Suède, 70,1 % au Royaume-Uni, et 67,1 % aux États-Unis (contre 72,8 % en Allemagne, 63,9 % en France, 56,8 % en Italie et 64,3 % en moyenne pour l'Union européenne à 27). La croissance lente en pourrait être liée à une réponse malthusienne à la montée du chômage ou à des institutions inadéquates Europe.

● *Dynamique du chômage*

L'évolution du chômage permet de dégager des enseignements intéressants.

La **crise** économique des années 1930 se caractérise par un chômage de masse dont les effets politiques et sociaux sont désastreux. C'est en réaction contre la situation de cette période que se mettent en place, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la convention keynésienne de **plein-emploi** et la régulation fordiste. Les **Trente Glorieuses** se caractérisent en effet par une forte croissance de la production et de la **productivité** et par une situation de plein-emploi dans les pays industrialisés.

La rupture de croissance de 1973-1979 conduit dans l'ensemble des pays industrialisés à une augmentation du chômage, mais la situation évolue ensuite de façon différente : si le Japon connaît un taux de chômage faible et croissant, les États-Unis, après avoir connu un taux de chômage très élevé au début des années 1980, se rapprochent ensuite du plein-emploi de sorte que les évaluations du NAIRU apparaissent plus faibles désormais aux USA (à l'exception de l'année 2009 du fait de la crise financière) qu'en Europe. En Europe, le Royaume-Uni connaît une évolution comparable à celle des États-Unis (avec là aussi, une hausse très forte du chômage à la suite de la **crise des subprimes**). Les pays scandinaves réussissent à associer un maintien à un niveau élevé de la **protection sociale** et un taux de chômage faible. L'Europe continentale, et en particulier les pays de la **zone euro**, sont marqués par une croissance économique et des taux d'emploi faibles ainsi que par des taux de chômage élevés.

Taux de chômage (en %) (moyenne annuelle par période)

	Moyenne 1970	Moyenne 1980	Moyenne 1990-1995	Moyenne 1996-2000	Moyenne 2001-2005	2009	2012
Union européenne	3,7	9,0	9,5	9,6	8,5	9,0	10,5
États-Unis	6,1	7,3	6,4	4,6	5,4	9,3 (5,8 en 2008)	8,1
Japon	1,7	2,5	2,5	4,1	5,0	5,0	4,4

Source : OCDE.

Selon un rapport de l'OCDE de 2009, la crise a par ailleurs frappé les jeunes à un moment où leur situation sur le marché du travail n'était déjà pas très favorable. Le taux d'emploi des jeunes en France est l'un des plus faibles des pays de l'OCDE et un jeune chômeur sur quatre passe plus d'un an au chômage, contre un sur cinq en moyenne dans l'OCDE.

L'OCDE recommande alors aux gouvernements de mettre en place un éventail de mesures :

- veiller à ce que chaque jeune quitte le système d’enseignement avec une **qualification**. En 2007, 18 % des jeunes de 20 à 24 ans (environ 130 000 jeunes) n’avaient pas de diplôme du second cycle du secondaire qui est considéré comme le bagage scolaire minimum pour intégrer aujourd’hui le marché du travail ;
- cibler les aides publiques à l’apprentissage sur les jeunes non qualifiés, pour qu’au moins 50 % de jeunes sans qualification entrent en apprentissage contre 40 % aujourd’hui ;
- faire bénéficier davantage les petites entreprises des fonds pour la formation professionnelle pour qu’elles forment plus de jeunes peu qualifiés ;
- mettre en place des stages obligatoires à l’Université dès la licence ;
- poursuivre les efforts pour réduire globalement la segmentation du marché du travail. Le CDD semble de moins en moins être un tremplin rapide vers un emploi stable pour les jeunes ;
- instaurer un « filet de sécurité » pour les jeunes de moins de 25 ans les plus démunis et l’inscrire dans un cadre de politique rigoureuse d’activation. À terme, il conviendrait d’envisager l’extension du **Revenu de Solidarité Active (RSA)** aux moins de 25 ans.

• *Les politiques de lutte contre le chômage*

La situation de l’emploi, en France comme au niveau international a conduit les différents gouvernements à engager des politiques de lutte contre le chômage et les économistes à analyser ces politiques et à formuler des propositions.

La typologie proposée par l’**Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)** pour comparer internationalement les dispositifs d’insertion ou de réinsertion des chômeurs différencie :

- 1) les mesures actives :
 - d’accompagnement et d’aide à la recherche d’emploi ;
 - spécifiques pour l’emploi des catégories de chômeurs ciblés (**chômeurs longue durée**, ou des moins de 26 ans) ;
 - de mesures de formation.
- 2) les mesures dites « passives » :
 - indemnisation du chômage ayant pour objectif d’assurer une certaine sécurité de revenu,
 - préretraite ;
 - diminution de la **durée du travail**.

Cette distinction n’est pas aussi simple puisqu’une diminution de la durée du travail peut conduire à une meilleure formation. Mais cette typologie renvoie à une orientation des politiques à mettre en œuvre.

D’après Y. L’Horty, les « nouvelles politiques de l’emploi » qui se répandent aujourd’hui parmi les pays développés reposent sur l’idée que le chômage n’est pas seulement la conséquence d’une demande insuffisante de travail de la part des entreprises (faute d’activité), mais d’une offre de travail inadaptée. Pour réduire le chômage, il faut donc s’attaquer aux facteurs structurels du chômage d’équilibre, qui limitent l’adaptation de l’offre de travail à la demande. Il met pour cela en avant trois mécanismes :

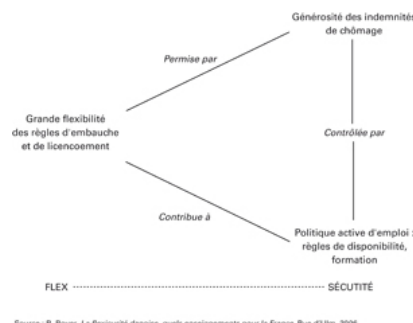
- subventionner les employeurs pour diminuer le coût du travail, de façon à augmenter l’emploi non qualifié. Ces politiques ont pris une part essentielle dans la politique pour l’emploi en France ;
- la mise en place d’**incitations** monétaires à travailler : il s’agit de “faire en sorte que le travail rapporte” en augmentant en particulier l’écart entre les revenus sociaux touchés par les inactifs et le revenu perçu par un actif. C’est le cas de la **prime pour l’emploi** destinée aux ménages dont au moins un individu exerce une activité professionnelle, en dessous d’un certain seuil de revenu fiscal, et plus récemment le revenu de solidarité active (RSA) ;
- le développement d’incitations non monétaires, dans la même logique d’augmentation de l’offre, en réduisant les freins non monétaires à l’emploi (simplification des contrats de travail par exemple).

En pratique, les politiques de l'emploi doivent concilier une flexibilité suffisante pour favoriser la **croissance économique**, une sécurité suffisante pour favoriser la cohésion sociale et l'implication des salariés dans les entreprises, une maîtrise du coût du travail et des **gains de productivité**, mais aussi des revenus suffisants pour soutenir la **demande**. Les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage doivent donc être pluralistes (il faut agir dans plusieurs dimensions à la fois) et graduelles (car l'impact des différentes mesures est difficile à évaluer).

Par ailleurs, depuis quelques années, la réussite de certaines politiques de l'emploi pratiquées dans des pays d'Europe nordique a conduit à la fois les chercheurs et les gouvernements à s'inspirer de ces expériences, et en particulier du « modèle danois », qui semble concilier les avantages de la **flexibilité** en termes de compétitivité, avec les avantages sociaux d'un niveau élevé de protection sociale des travailleurs.

Les danois ont ainsi développé la « **flexisécurité** » symbolisant un nouveau modèle social qui a permis, en une dizaine d'années, de faire baisser le taux de chômage au Danemark de 12 % en 1994 à 4,8 % de la population active en 2005. Ce système combine une grande facilité de licenciement pour les entreprises à des indemnités longues et importantes pour les sans-emploi. L'administration accompagne les chômeurs dans leur parcours pour retrouver du travail par des politiques actives de l'emploi. De fait, l'originalité du modèle de la flexisécurité est de reposer sur un « triangle d'or » associant flexibilité, politiques actives de l'emploi et haut niveau d'indemnisation des chômeurs.

● *Le « triangle d'or » du modèle danois selon R. Boyer*



Les entreprises ont toute liberté de licencier. Le préavis est très court. L'État intervient très peu. Il n'y a pas de modèle unique de contrat de travail, pas de durée légale du travail. La loi n'encadre pas le droit de grève, ne décrète pas un salaire minimum. Les négociations entre employeurs et salariés se font au niveau des branches ou au niveau des entreprises.

En cas de licenciement cependant, l'ex-salarié est très protégé. Les indemnités chômage proviennent de caisses privées, agréées par l'État et proches des syndicats. S'il perd son emploi, un travailleur danois est tout de suite pris en charge. Affilié à ces caisses, le chômeur perçoit 90 % de son salaire pendant quatre ans, sans dégressivité. Pour les personnes qui ne sont pas assurées de cette manière, un système d'aide sociale municipale se substitue à ces caisses. Pour percevoir des indemnités, dans tous les cas il faut chercher un nouvel emploi. De toute façon, les municipalités prennent en charge ces personnes qui en France seraient au RMI en leur apportant toutes sortes d'aides (médicale, psychologique, recherche d'emploi).

Pendant les six premiers mois sans emploi, un(e) danois(e) doit obligatoirement suivre des stages en entreprise ou des formations. Le versement des indemnités est conditionné à ces suivis.

Au Danemark, les dépenses de formation professionnelle des adultes ont atteint 0,67 % du PIB, un chiffre à comparer avec celui de la France qui est de 0,21 % du PIB. Cette formation tout au long de la vie permet de faire évoluer la qualification sans dramatiser le départ d'une entreprise. Le marché du travail est flexible, la formation va de soi, un danois au chômage ne se coupe pas du reste de la société. Un retour rapide à l'emploi est donc facilité.

En 2009 et 2010, en raison d'une hausse du chômage consécutive à la **crise des subprimes**, le système danois a commencé à être réformé (le taux de chômage est passé de 3,8 % en 2007 à 5,5 % en 2009 et à 7,5 % 2012). La réforme consiste notamment à décentraliser la gestion de l'emploi au niveau des communes, à adopter des démarches plus incitatives à la reprise d'emploi, à réduire le financement étatique des indemnités de chômage (dont une part plus importante sera donc à la charge des communes).

En France, le thème de la « **sécurisation des parcours professionnels** » traduit une volonté similaire d'un nouveau « pacte social » associant la flexibilité nécessaire à la création d'emploi et de nouveaux droits sociaux, permettant de protéger les travailleurs tout au long de leur existence en favorisant les transitions d'une activité à l'autre (formation professionnelle par exemple), plutôt que de protéger leurs emplois. Ce thème donne cependant lieu à des interprétations encore très divergentes entre syndicats, organisations patronales et politiques gouvernementales, si bien que ce nouveau compromis n'est pas encore trouvé.

► Croissance économique ► Entreprise et système productif ► Économie publique ► Fluctuations et crises ► Investissement ► Marchés et prix ► Mondialisation ► Politique économique ► Appariements sélectifs (Théorie) ► Auto-entrepreneur ► Déréglementation ► Déversement ► Discrimination ► Industrialisation ► Tertiarisation ► Travail décent

● BOYER R. (2006), *La flexisécurité danoise, quels enseignements pour la France ?*, Éditions Rue d'ULM, « CEPREMAP ».

CAHUC P., ZYLBERBERG A. (2009) *Le chômage, fatalité ou nécessité ?*, Flammarion, « Champs ».

CAHUC P., ZYLBERBERG A. (2003), *Microéconomie du marché du travail*, La Découverte, « Repères ».

CENTRE D'ÉTUDE DE L'EMPLOI (2010), *Le contrat de travail*, La Découverte, « Repères ».

ERHEL C. (2009), *Les politiques del'emploi*, PUF, « Que sais-je ? ».

GAUTIE J. (2010), *Le chômage*, La Découverte, « Repères ».

HAIRAULT J.-O. (2012), *Pour l'emploi des seniors. Assurance chômage et licenciement*, Éditions Rue d'ULM, « CEPREMAP ».

JACQUEMET N., EDO A. (2013), *La discrimination à l'embauche sur le marché du travail français*, Éditions Rue d'ULM, « CEPREMAP ».

KRAMARZ F. et alii (2013), *Les mutations du marché du travail allemand*, Rapport du CAE, La Documentation française.

L'HORTY Y. (2006), *Les nouvelles politiques de l'emploi*, La Découverte, « Repères ».

○ ASKENAZY Ph. (2011), *Les décennies aveugles. Emploi et croissance 1970-2010*, Seuil.

AUER P., BESSE G., MÉDA D. (2005), *Délocalisations, normes du travail et politique d'emploi. Vers une mondialisation plus juste ?*, La Découverte.

D'AUTUME A., BETBEZE J.-P., HAIRAULT J.-O. (2006), « Les seniors et l'emploi en France », *Rapport du Conseil d'Analyse économique*, La Documentation française.

GAZIER B. (2005), *Vers un nouveau modèle social*, Flammarion, « Champs ».

HAU M., NARVAIZA-MANDON N. (2009), *Le chômage en Europe. Divergences nationales et régionales*, Economica,

SAINT-PAUL G. (2009) : *Immigration, qualification et marché du travail*, Rapport au Conseil d'Analyse économique, La Documentation française.

@ Site de l'OCDE www.oecd.org

Site du Conseil d'analyse économique : www.cae.gouv.fr

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement : www.travail.gouv.fr

Site de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : <http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>

Site du Centre d'Étude sur l'Emploi : <http://www.cee-recherche.fr>

Le site de la DARES : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/etudes-et-recherche,77/publications-dares,98>

Site de l'Observatoire français des conjonctures économiques : www.ofce.sciences-po.fr

Site de l'UNEDIC : <http://www.unedic.org>

Site du Pôle emploi : <http://www.pole-emploi.fr/accueil>

Centre d'études et de recherches sur les qualifications : <http://www.cereq.fr>

Marché efficient

On dit qu'un **marché** est efficient lorsque le **prix** s'y forme sur la base de l'ensemble de l'**information** disponible. On distingue :

- l'**efficience** faible lorsque le prix à la période t se fonde sur l'information contenue dans les prix des périodes précédentes ;

- l'efficience semi-forte lorsque toutes les informations disponibles sur les **fondamentaux** de l'économie sont prises en compte ;

- l'efficience forte, lorsque toutes les informations, y compris les informations confidentielles, sont prises en compte dans la formation du prix.

► *Finances internationales* ► *Marchés et prix* ► *Monnaie* ▷ *Efficience X* ▷ *Finance comportementale*
▷ *Hiérarchie* ▷ *Rationalité*

Marché financier

Le marché financier est le **marché** sur lequel se traitent des opérations à long terme portant sur des **actions** ou sur des **titres de créance**. La **Bourse des valeurs** est une composante essentielle du marché financier.

⇔ Ne pas confondre avec **marché monétaire** qui est le **marché des capitaux** à court et moyen terme.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Marchés et prix* ▷ *Autorité européenne des marchés financiers*
▷ *Économie de marchés financiers* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Globalisation financière*

Marché interbancaire

Le marché interbancaire est un compartiment du **marché monétaire** dont l'accès est réservé aux **banques** et à certaines **institutions financières**. Ce marché permet à certaines banques de se procurer les **liquidités** qui leur sont nécessaires et à d'autres de placer à court terme leurs excédents de liquidités. La Banque de France intervient sur ce marché dans le cadre de la **politique monétaire** définie par la **Banque centrale européenne**. Les **accords de pension** à 24 heures sont les opérations caractéristiques du marché interbancaire.

⇔ En France le marché interbancaire, créé en 1985, correspond à ce que l'on appelait avant cette date le « marché monétaire ».

► *Monnaie* ► *Politique économique* ▷ *Banque centrale* ▷ *EONIA* ▷ *Facilités permanentes* ▷ *Marché des capitaux*
▷ *Refinancement* ▷ *Repo* ▷ *Taux d'intérêt* ▷ *Taux du marché au jour le jour*

Marché interne du travail

Le marché interne désigne les mécanismes d'allocation de la main-d'œuvre à l'intérieur des **entreprises**. La distinction entre marché interne et marché externe du travail relève de la théorie de la **segmentation du marché du travail** (P. Doeringer et M. Piore, « *Internal Labor Markets and Manpower Analysis* », 1971) et donc d'une perspective institutionnaliste.

Le marché interne du travail qui ne relève ni de la confrontation entre offre et demande d'emplois ni d'une **régulation** par le **taux de salaire**, contribue cependant à définir les postes de travail, les rémunérations, et les affectations des travailleurs.

⇔ Même déconnecté des confrontations permanentes du marché externe du travail, le marché interne implique des mouvements d'entrée et de sortie : des salariés sont recrutés, certains changent d'entreprise ou partent à la retraite...

Cependant, certains niveaux, certains postes, sont totalement à l'abri des arrivées extérieures et présupposent, pour être atteints, la montée progressive d'échelons au sein de l'entreprise. Des postes peuvent être atteints soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, et d'autres enfin sont réservés aux seuls recrutements externes.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Institutionnalisme* ► *Marché primaire*

Marché monétaire

Le marché monétaire est le **marché des capitaux** à court terme (de 24 heures à un an). Depuis 1985 en France, ce marché est ouvert à tous les **agents économiques** sous réserve qu'ils offrent un certain nombre de garanties. Les opérations portent notamment sur les **bons du Trésor**, les certificats de dépôts, les **billets de trésorerie**, etc.

⇔ Le **marché interbancaire** est un sous-ensemble du marché monétaire.

⇔ En France, avant 1985, le marché monétaire était le marché de la **monnaie centrale**, il était réservé aux **banques** et à quelques **entreprises** non bancaires.

► *Monnaie* ► *EONIA* ► *Marché des capitaux* ► *Marché financier* ► *Liquidité* ► *Refinancement bancaire* ► *Politique monétaire* ► *Règle des 3 D*

Marché organisé

Un marché organisé (de marchandises ou de produits financiers) est un **marché** sur lequel les transactions se déroulent selon des règles édictées par une autorité de marché. Sur ces marchés les transactions sont standardisées et une **chambre de compensation** protège les opérateurs du **risque de défaut** de leur contrepartie (la chambre de compensation se substitue à la contrepartie défaillante). De ce fait, la chambre de compensation surveille la **liquidité** et la **solvabilité** des opérateurs du marché (notamment en imposant un dépôt de garantie pour toutes les transactions à terme et en procédant à des **appels de marge** pendant le déroulement du **contrat** pour couvrir l'accroissement éventuel du **risque** que courent les opérateurs.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Marché de gré à gré* ► *Marché des capitaux*

Marché primaire

La **théorie de la segmentation du marché du travail** (ou du dualisme) introduit une distinction entre un marché primaire où les **firmes** entretiennent des pratiques d'attachement durable de leurs salariés et un **marché secondaire**. Il y aurait donc une coupure radicale entre deux univers : le marché primaire et le marché secondaire ne correspondent ni aux mêmes **emplois**, ni aux mêmes **agents économiques**, ni aux mêmes mécanismes de fonctionnement.

Les « emplois primaires » sont ainsi caractérisés par :

- un niveau de **salaire** plutôt élevé ;
- des garanties de carrière et des perspectives de promotion ;
- un niveau élevé des **qualifications** moyennes ;
- une bonne qualité des conditions de travail.

⇔ Les travailleurs qui peuvent prétendre à un emploi primaire ont en général une certaine ancienneté dans l'emploi, un niveau moyen de formation élevé et un taux de syndicalisation important.

⇒ Il existe un cercle vertueux qui relie les types d'emplois primaires et les travailleurs susceptibles de les occuper : les bénéficiaires d'un emploi stable et d'un bon niveau de formation ont des projets de long terme qui favorisent leur promotion professionnelle.

⇒ Il ne faut pas confondre marchés primaires et **marchés internes du travail** ; les marchés primaires s'organisent autour des marchés internes et les alimentent.

⇒ Ne pas confondre avec marché primaire au sens de **marché financier**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Capital humain*

Marché secondaire

Dans la **théorie de la segmentation du marché du travail**, le marché secondaire, par opposition au **marché primaire**, est un **marché** sur lequel les confrontations entre offre et demande sont permanentes, généralisées et concurrentielles.

Sur ce marché, les **emplois** ont des caractéristiques moins favorables que ceux proposés sur le marché primaire :

- un niveau des **salaires** moins élevé ;
- peu de garantie de carrière ni de perspective de promotion ;
- de mauvaises conditions de **travail**.

Les « travailleurs secondaires » sont généralement plus jeunes, peu formés et peu qualifiés, peu syndiqués et sans véritable projet professionnel stable.

⇒ Il existe une correspondance entre le type d'emplois proposés sur le marché secondaire et la main-d'œuvre occupant ces emplois. En effet, la main-d'œuvre secondaire, faiblement formée et syndiquée a de moins bonnes perspectives de promotion. Les **immigrés** récents, les femmes, les jeunes travailleurs peu qualifiés alimentent fréquemment le marché secondaire.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Discrimination*

Marchéisation

La marchéisation est un processus par lequel on soumet à une **régulation** par le **marché** une activité qui lui échappait (en totalité ou en partie) jusque-là. Par exemple on peut parler en France d'une marchéisation du secteur des télécommunications. De même, on assiste à une marchéisation de la lutte contre la pollution (**marché des permis d'émission**).

► *Finances internationales* ► *Marchés et prix* ► *Économie et écologie* ▷ *Accords de Kyoto* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Marchéisation des changes* ▷ *Règle des 3 D*

Marchéisation des changes

La marchéisation des changes désigne le processus qui conduit à ce que les cours du **change** soient déterminés exclusivement (ou principalement) par le **marché**.

Alors que dans le système de **Bretton Woods**, les cours du change étaient encadrés par des marges de fluctuations et que les **États** intervenaient de façon très active dans la **régulation** du **système monétaire international**, on constate, depuis le passage au flottement des monnaies, une emprise plus forte des marchés dans la détermination du cours des **devises**.

⇒ Certains économistes considèrent que la marchéisation des changes a conduit à une plus grande **volatilité** des cours ce qui constitue un **risque** pour l'**économie** mondiale.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Changes flottants* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Politique de change* ▷ *Risque systémique* ▷ *Spéculation*



Marchés et prix

Les économies de marché font aujourd'hui l'objet d'un large consensus et les économies planifiées sont devenues des exceptions dans le monde actuel. Dans une économie de marché, la **régulation** par les **prix** est dominante, même si elle coexiste avec d'autres formes de régulation, notamment celle des pouvoirs publics.

Dès la fin du XVIII^e siècle, l'École **classique** a cherché à démontrer la supériorité d'une organisation économique basée sur des **marchés** concurrentiels. Selon A. Smith (1723-1790), le marché agit comme une « *main invisible* ». Doté de mécanismes autorégulateurs, le marché permet à la multiplicité des intérêts individuels de se transformer en intérêt général : l'affectation des ressources est optimale. Le « *laissez-faire, laissez-passer* » de V. de Gournay (1712-1759), membre de l'École physiocratique, trouve ainsi un fondement théorique plus solide.

Avec d'autres concepts et d'autres **hypothèses**, la **théorie néoclassique** prolonge l'œuvre des Classiques, axant sa problématique sur l'**efficacité** et l'équilibre dans le cadre de la **concurrence pure et parfaite**.

Les analyses néoclassiques ont fait l'objet de nombreux prolongements théoriques. Dès les années 1930, J. Robinson (1903-1983) et E.H. Chamberlin (1899-1967) exposent les premiers modèles de **concurrence imparfaite**. Depuis la fin des années 1970, la **théorie des marchés contestables** et la **nouvelle microéconomie** constituent les nouvelles références de l'analyse des marchés en concurrence imparfaite. Dès les années 1940, J.A. Schumpeter (1883-1950) avait déjà critiqué la vision néoclassique du processus concurrentiel et insisté sur le rôle déterminant du comportement stratégique de l'**entrepreneur** et de l'**innovation**. La concurrence imparfaite est pour lui le cadre d'analyse pertinent.

À partir d'une conception du marché différente de celle des néoclassiques, l'école autrichienne insiste sur la **concurrence** comme processus de découverte de l'**information**, sur le **capital** comme **détour de production**, sur le rôle actif de la **monnaie**. Les auteurs de ce courant considèrent que l'intervention de l'État doit se limiter à offrir un cadre juridique stable aux échanges marchands.

D'autres voies ont été explorées par les analyses hétérodoxes. Marx (1818-1883) a mis en évidence les contradictions du **capitalisme** et Keynes (1883-1946) a démontré l'insuffisance de la seule **régulation** par les **prix**. S'appuyant à la fois sur les travaux de Marx et Keynes, l'École de la régulation s'attache à souligner l'importance des **formes institutionnelles** au sein desquelles fonctionne le **capitalisme**. Cela permet notamment de rendre compte de la dynamique historique des **systèmes économiques** et de la **variété des capitalismes**. Le **néo-institutionnalisme** centre sa problématique sur le rôle de l'**organisation** et de la **hiérarchie**. Quant aux travaux de la socio-économie, ils mettent l'accent sur le cadre institutionnel dans lequel se déroulent les relations marchandes.

■ Marchés, prix et équilibre en concurrence parfaite

● La détermination du prix d'équilibre

Dans le **modèle** néoclassique, en concurrence pure et parfaite, on suppose que sur le marché, les **consommateurs** et les producteurs sont « **preneurs de prix** » (*price takers*). Ces deux **agents économiques** occupent une place centrale dans ce modèle (le **commissaire-priseur** étant considéré « hors-modèle »). Ils sont caractérisés par des comportements de maximisation sous contrainte. Le **consommateur** ou « **ménage** » cherche à maximiser son **utilité**. Ses goûts sont représentés par une **fonction d'utilité** et il dispose de ressources, c'est-à-dire d'une « dotation initiale » en biens, en **droits de propriété** et en temps. Les goûts (ses préférences) et les ressources sont différents chez les consommateurs, ce qui les conduit à échanger.

Le **producteur**, qui représente l'**entreprise** dans le modèle, est caractérisé par une **fonction de production** dont les **rendements marginaux** sont décroissants. Son objectif est de maximiser son **profit**.

Les différents **prix** possibles sont « criés », ils sont donc connus de tous (sans aucun coût) et servent de base à la détermination des quantités offertes et demandées par les différents agents. Un « commissaire-priseur » centralise les offres et les demandes établies sur la base de ces prix. Par un processus de **tâtonnement walrassien**, le commissaire-priseur détermine un **prix d'équilibre** qui permet d'égaliser les quantités offertes et demandées. La **loi de l'offre et la demande** est ainsi démontrée grâce à la fiction du commissaire-priseur. Une fois le **prix d'équilibre** déterminé, les échanges peuvent avoir lieu.

Cet équilibre est stable, mais peut changer si un événement affecte l'une des deux courbes. L'analyse, appelée parfois **statique comparative**, consiste alors à comparer le nouvel équilibre à l'ancien.

Cet équilibre est également optimal. L'allocation des ressources est efficace et la quantité échangée maximise le **surplus du consommateur** et le **surplus du producteur**.

● L'équilibre général

L'analyse de Walras

On doit à L. Walras la première tentative de démonstration de l'équilibre général en 1874. L'interdépendance des marchés se manifeste par le fait que l'offre et la demande d'un bien dépendent du prix de tous les autres biens. Si l'on suppose que dans l'économie n biens et services sont produits et échangés (il y a n marchés), la question de l'existence d'un équilibre général se réduit à la recherche de solutions positives du système des n équations. Il s'agit donc d'un problème mathématique et pour qu'une solution existe, il suffit qu'il y ait autant d'équations que d'inconnues. La solution est le système de prix (déterminé par le commissaire-priseur) qui égalise l'offre et la demande sur les différents marchés. Pour que l'équilibre simultané sur tous les marchés soit réalisé, il faut que la monnaie ne soit pas demandée pour elle-même (elle n'a pas de fonction de **réserve de valeur** et il n'y a pas de **préférence pour la liquidité**).

Walras introduit la **monnaie** en considérant que l'un des biens sert de numéraire (unité de compte).

En fin de compte, L. Walras présente une démonstration formalisée dans le cadre néoclassique de la **loi de Say** qui assure l'impossibilité de **crises de surproduction** générale. Tout comme la loi de Say, elle repose sur une analyse statique et sur la **neutralité de la monnaie**.

Le modèle Arrow-Debreu

Pour K. Arrow et G. Debreu (*Existence of an equilibrium for a competitive economy*, 1954), les hypothèses de la concurrence parfaite ne sont pas suffisantes pour démontrer l'existence d'un équilibre général. D'autres hypothèses sont nécessaires. Tout d'abord l'existence d'un **système complet de marchés** (un marché pour chaque bien ou service présent mais aussi pour chaque bien ou service futur), ce qui exclut toute **incertitude**. Les préférences des consommateurs doivent être convexes (le consommateur préfère les « mélanges »). Il n'y a pas de **rendements** croissants ni de **coûts fixes**.

Les hypothèses ajoutées par K. Arrow (Nobel 1972) et G. Debreu (1921-2004) sont encore plus contraignantes que celles de la concurrence parfaite. Les deux auteurs eux-mêmes ont attiré l'attention sur les limites que constituaient ces hypothèses et ils ont également souligné les lacunes de cette théorie qui évacue la monnaie et l'**incertitude**.

Par ailleurs, le **théorème de Sonnenschein** (1973) établit que les offres et les **demandes** ont une forme quelconque. Or la stabilité de l'équilibre n'est possible que si l'**effet de substitution** l'emporte sur l'**effet revenu**. Cette hypothèse concerne la forme des fonctions de demandes nettes et non plus seulement leur continuité. Si l'effet revenu l'emporte sur l'effet substitution, la demande du bien Y va baisser alors que son **prix relatif** est lui-même en baisse. La convergence vers l'équilibre n'est plus assurée.

Les défaillances du marché

La démonstration de l'équilibre général suppose que l'activité des marchés n'affecte que les offreurs et demandeurs qui y participent. En réalité, des **agents économiques** qui ne sont ni offreurs ni demandeurs sur le marché en subissent néanmoins les conséquences. Il s'agit là d'**effets externes** dont la pollution est un exemple classique. Lorsque l'effet externe est négatif, les quantités échangées sur le marché sont supérieures à l'optimum social (et inférieures à l'optimum si l'**externalité** est positive). Dès lors, l'équilibre du marché, qui est un optimum privé, ne correspond pas à un optimum pour la société. Il s'agit d'un des cas de **défaillance du marché** qui justifie pour l'économie du bien-être une intervention publique. Cette dernière est aussi nécessaire dans le cas des **biens collectifs** pour lesquels il n'existe pas de prix et d'offre privée. Un dernier cas d'intervention de l'État concerne les biens dont la production est à rendements croissants, ce qui conduit à une situation de **monopole naturel**. La puissance publique doit alors imposer au monopole naturel une **tarification au coût marginal**. L'intervention de l'État est destinée à revenir à un **optimum de Pareto**.

■ Marchés, prix et concurrence imparfaite

- *La théorie néoclassique et la concurrence imparfaite*

Concurrence imparfaite, équilibre sous-optimal et rigidité des prix

Les situations de marché autres que la concurrence parfaite se caractérisent par un **pouvoir de marché** que l'on attribue la plupart du temps aux offreurs mais qui peut aussi concerner les demandeurs comme dans le cas du **monopsonne** par exemple.

Rejetant l'hypothèse d'atomicité (modèles de **monopole, duopole, oligopole**) ou l'hypothèse d'homogénéité du produit (modèles de **concurrence monopolistique**) et d'information parfaite, la théorie de la concurrence imparfaite montre que l'équilibre qui s'établit sur le marché est sous optimal. En comparaison de l'équilibre concurrentiel, les quantités échangées sont moindres et le prix plus élevé. Par exemple, l'équilibre de monopole permet de dégager une **rente de monopole**. Par ailleurs, certains modèles de concurrence imparfaite, en particulier les modèles d'oligopoles, se caractérisent par une rigidité des prix liée au pouvoir de marché de certains agents. Un **politique de la concurrence** mise en œuvre par l'État se justifie pour lutter contre l'**abus de position dominante**, elle est et illustrée en particulier par les **lois anti-trust**.

La théorie des marchés contestables

La **théorie des marchés contestables** (ou disputable) renouvelle l'analyse de la concurrence et de l'intervention de l'État. Pour cette **théorie**, il n'est nullement nécessaire qu'il y ait un grand nombre de **firmes**, ni qu'elles soient de dimension négligeable par rapport au marché comme le suppose la concurrence parfaite. La concurrence potentielle qui découle de la libre entrée et libre sortie du marché conduira à un équilibre comparable à l'équilibre concurrentiel : le **prix de marché** sera égal au **coût marginal**. Dans ces conditions, le rôle des pouvoirs publics sera d'assurer les conditions de libre entrée et surtout de libre sortie du marché. Cette théorie justifie les politiques de **déréglementation** (transport aérien par exemple). Sur les marchés où existent des monopoles publics (télécommunications par exemple), l'action de l'État consiste à ouvrir le secteur à la concurrence interne et à la concurrence internationale mais aussi à réduire les **coûts irrécouvrables**. Le maintien d'un monopole public dans la gestion des infrastructures et la mise en place d'**autorités de régulation** du marché s'avèrent nécessaires.

La nouvelle microéconomie

Les développements de la **nouvelle microéconomie** démontrent que la **rationalité** des agents économiques peut conduire à une multiplicité d'équilibres sous-optimaux. C'est le cas lorsque l'information n'est pas parfaitement disponible et lorsque les décisions ne sont pas coordonnées par un commissaire-priseur. La nouvelle microéconomie prend en compte l'incertitude (absence de **système complet de marchés**), l'**aversion pour le risque**, les **asymétries d'information**, les possibilités d'**opportunisme** et les interactions stratégiques entre les agents économiques. Dès lors, les prix ne sont plus nécessairement les meilleurs indicateurs de **rareté** et une intervention de l'État dans la **coordination** des activités économiques peut se justifier.

La **théorie des jeux** modélise des situations d'information imparfaite pour déterminer une stratégie optimale pour chacun des agents, prédire l'équilibre du jeu et trouver comment aboutir à une situation optimale. La situation la plus emblématique est celle du **dilemme du prisonnier** où deux joueurs auraient intérêt à coopérer, mais où les **incitations** à trahir l'autre sont si fortes que la coopération n'est jamais sélectionnée par un joueur rationnel lorsque le jeu n'est joué qu'une fois. Ce type de jeu ne conduit pas à un **optimum de Pareto** (état dans lequel on ne peut pas améliorer le bien-être d'un individu sans détériorer celui d'un autre). À l'équilibre, chacun des prisonniers est incité à tricher après avoir fait la promesse de coopérer. Mais dans le cadre de jeux répétés, une coopération entre les joueurs peut émerger des interactions entre les joueurs.

- *L'analyse de J.A. Schumpeter*

La concurrence imparfaite est au cœur de l'analyse de J.A. Schumpeter (1883-1950) pour qui l'**innovation** est le principal vecteur de la concurrence entre firmes dans un contexte d'**incertitude**. Le processus concurrentiel et la recherche du profit conduisent les firmes à rechercher des positions de **monopole** grâce à l'innovation. Ce monopole est néanmoins temporaire car les autres firmes finissent par imiter la firme innovatrice.

Le **capitalisme** est ainsi toujours en évolution sous l'impulsion fondamentale des innovations (processus de **destruction créatrice**). Pour Schumpeter, le dynamisme des économies de marchés ne peut s'analyser dans le cadre de la concurrence parfaite qui n'est pas « un modèle idéal d'efficacité » et qui est « irréalisable » (*Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942). Toutes les entreprises cherchent à maintenir leur position sur le marché par des stratégies de prix et des stratégies de différenciation des produits. « Quand il analyse ces stratégies d'affaires d'un point de vue instantané, l'économiste ou le fonctionnaire-enquêteur observe des politiques de prix qui lui semblent abusives et des restrictions de production qu'il assimile à un refus d'exploiter les possibilités de vente. Mais il ne voit pas que les agissements de cette nature constituent, au milieu de "l'ouragan perpétuel", de simples incidents, souvent inévitables, qui encouragent, bien loin de le freiner, le processus d'expansion à long terme ». Pour Schumpeter, la **rigidité** des prix reste un phénomène de courte durée et une menace latente peut exercer une pression concurrentielle similaire à celle de la concurrence réelle. Enfin, « en période de crise, une flexibilité parfaite déstabiliserait davantage le système ».

● *L'analyse autrichienne : l'ordre spontané du marché et la gestion des déséquilibres permanents*

Pour l'école autrichienne, les phénomènes économiques et sociaux sont complexes. L'incertitude et les interactions entre agents ne peuvent être appréhendées à l'aide de l'outil mathématique, trop simplificateur des comportements humains. Les sciences sociales ne peuvent s'établir sur le modèle des sciences de la nature.

L'École autrichienne rejette donc l'analyse walrasienne, notamment son caractère statique (absence de prise en compte du temps) et la théorie monétaire qui la sous-tend (**théorie quantitative de la monnaie**). À la différence de l'analyse walrasienne qui repose sur le rôle d'un agent centralisateur (commissaire priseur), le courant autrichien vise à rendre compte du fonctionnement d'une économie de marché décentralisée.

Dans l'analyse autrichienne, les décisions économiques individuelles sont marquées par le caractère limité et incomplet des connaissances et informations que chaque agent a de son environnement. Dans cette optique, le marché n'est pas seulement un lieu anonyme et intemporel où s'échangent des biens et des services matériels. Il est surtout un lieu où se diffusent, s'échangent et s'ajustent des informations, des **anticipations** et des savoirs partiels et atomisés. Au-delà de sa fonction classique de gestion des ressources rares, le marché est aussi (et surtout) une « procédure de découverte », c'est-à-dire un mécanisme de création et de diffusion d'**information**.

Le prix du marché est un **signal** qui indique aux consommateurs et aux producteurs ce qu'ils doivent faire : augmenter ou baisser la **production** d'un bien, utiliser une méthode de production plutôt qu'une autre ; consommer plus ou moins, maintenant ou plus tard, etc. Par des mécanismes de rétroaction et d'apprentissages successifs, les agents révisent leurs projets. Ainsi, s'ajustent progressivement les décisions de **consommation** et de production. Les déséquilibres permanents engendrés par le marché tendent à se résorber. À condition toutefois que l'État ne vienne pas modifier le jeu naturel du marché.

Le caractère fondamentalement atomisé et dispersé de la connaissance dans une société complexe a imposé le marché comme une **institution** dominante. Les règles du marché ne sont pas le résultat d'une élaboration consciente, mais se sont imposées car elles rendent plus efficaces les actions des individus. La **monnaie**, elle aussi est une institution indispensable au marché. Étroitement liée aux **arbitrages intertemporels** et aux **anticipations**, elle est un élément essentiel de l'activité économique. À l'opposé des conclusions de la **théorie quantitative de la monnaie**, l'école autrichienne récuse la **neutralité de la monnaie**.

Le marché et la monnaie sont ainsi des « ordres spontanés », au même titre que le langage, la morale ou le droit. C'est l'ordre social entier qui est en cause et Hayek propose d'ailleurs d'appeler l'ordre du marché « catallaxie ».

L'État occupe une place décisive dans la société car il assure le cadre juridique essentiel à la poursuite des activités économiques. Les lois qui régissent les institutions doivent déterminer un cadre général qui s'applique à tous et dans toutes les circonstances. Ce cadre permet aux individus d'ajuster leurs anticipations dans un monde d'incertitude et d'ignorance. Le droit est ainsi le complément indispensable à l'ordre spontané du marché. Par ailleurs, selon F. Hayek (1899-1992, Nobel 1974), l'État doit être contraint par des règles et le pouvoir du gouvernement doit être limité par la loi. C'est la condition pour que les gouvernements, qui disposent d'immenses pouvoirs, ne soient pas tentés d'en abuser.

■ Marchés et prix : les analyses hétérodoxes

● *Marchés et prix : déséquilibres et instabilité macroéconomiques*

L'analyse de Marx

Marx (1818-1883), dans l'analyse du capitalisme, accorde une grande importance au marché et au mécanisme des prix. Dans le cadre du **mode de production** capitaliste, si les marchés jouent un rôle régulateur, ils conduisent à long terme à un essor déséquilibré de la production. Les **crises économiques** sont donc des moments « naturels » du fonctionnement des économies capitalistes dont elles expriment les contradictions. En effet, au cours des périodes d'expansion du capitalisme, le secteur des biens d'investissement, sous l'effet de la concurrence, tend à croître plus vite que celui des **biens de consommation** du fait de la faiblesse des **salaires (paupérisation)**. La **suraccumulation** de capital qui en résulte conduit à la crise (gaspillage des ressources productives) dont la sortie ne peut être assurée que par la dévalorisation d'une partie du **capital** et d'une **exploitation** des travailleurs plus intensive. Par ailleurs, la concurrence conduit à un accroissement de la **concentration** des entreprises et à la **baisse tendancielle du taux de profit**. On trouve de plus chez Marx une critique de la **loi des débouchés** et la mise en évidence du caractère actif de la monnaie. Pour lui, une économie monétaire est fondamentalement différente d'une économie de troc.

L'analyse de Keynes

Keynes (1883-1946) remet en cause le caractère autorégulateur du marché et développe une analyse macroéconomique. Pour lui, les résultats obtenus au niveau microéconomique ne sont pas nécessairement vrais au niveau macroéconomique.

Dans son analyse, la demande anticipée de biens de consommation et de **biens d'équipement** par les entreprises détermine le niveau de la production nationale et donc de l'**emploi**. L'**investissement** joue ici un rôle essentiel par le jeu du **multiplicateur d'investissement**. Si l'on suppose la **propension marginale à consommer** donnée (raisonnement à court terme), c'est l'investissement qui détermine le niveau de production d'équilibre.

L'**investissement** est une composante de la demande sujette à des variations importantes. Keynes insiste sur « l'état » de la **confiance** qui peut modifier brutalement l'estimation des **taux de profit** escomptés et donc le niveau des investissements. Keynes évoque par ailleurs « le tempérament sanguin » des entrepreneurs.

Le niveau de production qui résulte de leurs décisions est quelconque : « *il n'y a pas de raison de penser qu'il doive être égal au plein emploi* ». En cas de **sous-emploi**, la rigidité du **taux de salaire** ne permet pas la résorption du **chômage**. Les économies de marché peuvent donc rester durablement dans des situations de **déséquilibre** du marché du travail. En cas de crise, la contraction du revenu national rend les entreprises pessimistes. Elles réduisent leur niveau de production et d'**emploi**. Le **chômage** progresse et les anticipations de la demande deviennent encore plus pessimistes, conduisant à un approfondissement de la crise. Les prix ne permettent pas l'ajustement des grandeurs macroéconomiques,

sur le **marché du travail** mais aussi sur les **marchés des biens** de consommation (la consommation dépend du revenu national et non des prix pour Keynes). Quant à l'investissement, il se contracte sous l'effet des anticipations. Il en résulte un **chômage involontaire** et une baisse des salaires. Cette situation en déprimant la demande, ne fait qu'aggraver la situation.

Par ailleurs, Keynes développe une théorie nouvelle de la monnaie et du **taux d'intérêt**. Lorsqu'on prend en compte le temps et les anticipations, la monnaie cesse d'être un simple voile et devient un moyen de gérer l'**incertitude** radicale : elle est un lien entre le présent et le futur. Les encaisses pour motifs de précaution et de spéculation conduisent à une **thésaurisation** et créent ainsi la possibilité d'une insuffisance de la demande de biens et services.

Quant au taux d'intérêt, il est selon Keynes le prix de la renonciation à la **liquidité**. Il n'intervient que pour départager, à l'intérieur du volume global de l'épargne (qui dépend du revenu national), l'épargne placée et l'épargne thésaurisée. Une hausse de l'épargne, au lieu de conduire à une hausse de l'investissement comme dans les analyses néoclassique et autrichienne, réduit la consommation et donc la demande globale.

L'analyse keynésienne est une contestation radicale du caractère autorégulateur du marché. La régulation de la demande globale par les **politiques économiques** est nécessaire : **politique de relance** de la demande en situation de sous-emploi ou **politique de stabilisation** de la demande si l'**inflation** s'accélère dans une économie proche du **plein emploi**.

Dans les années 1980, E. Malinvaud expose, dans la **théorie du déséquilibre**, une analyse du chômage qui combine un **chômage keynésien** (insuffisance de la demande) et un **chômage classique** (insuffisance de **profitabilité**).

L'analyse de l'École de la régulation

À la croisée des analyses de Keynes et de Marx, l'École de la régulation insiste sur le caractère multidimensionnel de la **régulation** d'une économie de marché. La stabilité économique est liée à celle du **régime d'accumulation**, lui-même tributaire de la cohérence des « **formes institutionnelles** » parmi lesquelles la configuration du **rapport salarial** joue un rôle central.

La flexibilité des prix et le caractère concurrentiel du fonctionnement des marchés ne sont compréhensibles que dans le cadre du **mode de régulation** concurrentiel. C'est l'ensemble cohérent des formes institutionnelles qui explique les ajustements par les prix dans ce mode de régulation. Par exemple, la flexibilité des prix est permise par le caractère individuel du **rapport salarial**, les exigences de la contrainte monétaire métallique, etc.

Dans le mode de régulation monopoliste, la hausse de la **concentration**, l'essor de l'intervention économique et sociale de l'État et le caractère collectif du rapport salarial se traduisent par une rigidité des prix à la baisse. L'**inflation** devient l'une des procédures essentielles de ce mode de régulation. Elle est permise par le relâchement de la contrainte monétaire (grâce à la **création monétaire** des **banques**).

La crise du mode régulation monopoliste ne peut être enrayée par un retour à plus de concurrence et de flexibilité. Une nouvelle cohérence doit s'instaurer entre les différentes formes institutionnelles qui caractérisent aujourd'hui le **capitalisme actionnarial**.

Si cette analyse cherche à donner une lecture de l'histoire des modes de régulation du capitalisme, elle vise aussi à rendre compte de la **variété des capitalismes**, du fonctionnement des marchés imparfaits, des déséquilibres durables et de l'instabilité financière des économies de marché.

La nouvelle école keynésienne

Dans une approche différente et plus microéconomique, la **nouvelle école keynésienne** (NEK, par opposition à la NEC, Nouvelle école classique) cherche à donner une explication microéconomique de la **viscosité des prix** et des salaires ainsi que des déséquilibres qui en résultent. Cette approche est basée sur des comportements individuels rationnels (comportements de maximisation et **anticipations rationnelles**).

La nouvelle économie keynésienne a notamment tenté d'expliquer la persistance du **taux de chômage** élevé dans les principaux pays industrialisés depuis le début des années 1970, et particulièrement en Europe au cours des années 1980. Selon les modèles de **contrats implicites**, de **salaire d'efficience** dans ses différentes variantes (modèles de **sélection adverse**, de rotation des emplois, du « tire-au-flanc », d'équité), ou encore selon le modèle ***insider-outsider***, le **taux de salaire** réel qui s'établit sur le marché du travail est un taux de **salaire d'équilibre** car aucun agent n'est incité à changer son comportement (rationnel). Toutefois, il ne correspond pas au plein-emploi et fait apparaître un chômage involontaire.

Qui plus est, les comportements rationnels des agents rendent inefficaces les politiques visant à restaurer la **flexibilité**. Les analyses des nouveaux keynésiens rejoignent ainsi les conclusions de Keynes : absence d'autorégulation, sous-emploi durable, opposition aux politiques de flexibilité. Mais le rôle de la **demande globale** semble « oublié » ainsi que celui des politiques de régulation de la demande. L'analyse, microéconomique, reste centrée sur le marché du travail qui ne peut s'ajuster.

Efficiences des marchés et instabilité financière

Dans l'approche orthodoxe, les marchés financiers étant efficients, ils contribuent à une allocation optimale des ressources financières. Dès lors que l'on renonce à l'hypothèse d'efficience, l'instabilité de ces marchés peut affecter l'ensemble de l'économie.

Dans la *Théorie générale*, Keynes avait déjà analysé le **mimétisme** des agents sur les **marchés financiers** (métaphore du concours de beauté). Les analyses d'A. Orléan et de l'économie des conventions approfondissent ce point de vue. L'absence d'information parfaite justifie en effet de suivre les mouvements du marché car il est plus rationnel d'avoir tort avec le marché que d'avoir raison contre lui. Cela est vrai pour les agents peu informés mais également pour les opérateurs des marchés, obligés de prendre des décisions dans un laps de temps très rapide. Les variations des cours boursiers peuvent alors se déconnecter de l'économie réelle. Les **bulles spéculatives**, rationnelles et irrationnelles, finissent par éclater, entraînant souvent l'économie toute entière dans la crise **effet de richesse**). Les variations des cours boursiers déterminent alors en grande partie les fluctuations de la consommation et l'investissement. Ce mécanisme est aujourd'hui accentué par la libéralisation et l'essor de la finance qui s'est accompagné d'un accroissement de la proportion de ménages possédant des **actifs financiers (financiarisation)**.

Les fluctuations des marchés financiers s'accompagnent également de celles de l'**endettement** des entreprises (et des États). Les phases d'expansion s'accompagnent d'une montée de l'endettement accentuée par un **effet de levier**. La charge de la dette devient de plus en plus importante pour un nombre grandissant d'entreprises qui, afin de faire face à leurs obligations de remboursement, sont contraintes de baisser leurs prix et céder certains actifs financiers (ce qui provoque la baisse de la Bourse). La baisse de tous les prix (**déflation**) accroît le poids de la dette réelle qui accentue la déflation, etc. Des politiques monétaires restrictives de lutte contre l'inflation (taux d'intérêt élevés) aggravent la situation.

Les défauts de paiement, les mises en **faillite** provoquent des difficultés, voire la faillite pour certaines organisations financières qui avaient consenti des prêts. Une réaction en chaîne se profile (**risque systémique**), qui nécessite l'intervention rapide des pouvoirs publics et des banques centrales (« **prêteur en dernier ressort** »). Une fois la stabilité rétablie, l'expansion économique reprend ainsi que l'essor de l'investissement et de l'endettement et les risques d'instabilité financière accrue... Toute période de stabilité finit par conduire à une crise (**paradoxe de la tranquillité**).

● *Marchés et institutions*

Le néo-institutionnalisme

Ce courant théorique met en avant les **coûts de transaction** occasionnés par le marché, coûts que supprime la **hiérarchie** mise en œuvre dans les **organisations**. Selon R. Coase (Prix Nobel, 1991), l'entreprise est une forme d'organisation économique efficiente, alternative au marché. Lorsque le recours au marché entraîne des coûts de transaction trop élevés, la firme a intérêt à internaliser les

activités, produire elle-même plutôt qu'acheter à une autre entreprise. Néanmoins, l'**internalisation** conduit à un accroissement de la taille de l'entreprise qui augmente les coûts d'organisation.

O. Williamson (1975) prolonge l'analyse de Coase en s'appuyant sur les hypothèses de **rationalité limitée** (H. Simon), d'**opportunisme** et en prenant en compte la **spécificité des actifs**. Il en déduit des structures variables d'organisation des firmes en fonction des transactions.

La **coordination** des décisions individuelles par les prix, un des rôles essentiels du marché mis en avant par la théorie néoclassique, n'est donc pas systématiquement la meilleure. Il en est de même pour l'**allocation des ressources** par le marché. Des organisations, qu'il s'agisse de firmes, d'**administrations publiques**, d'**associations**, etc., peuvent être plus efficaces, mais il faut également tenir compte de leurs coûts d'organisation. Les frontières entre marché et hiérarchie dépendent de la comparaison entre les coûts de transaction et les coûts d'organisation.

La socio-économie

La socioéconomie considère que l'interprétation des échanges marchands doit tenir compte des institutions de régulation macro économiques, des liens et réseaux sociaux, des jeux de pouvoirs, des systèmes de valeurs, des **conventions**, du contexte historique et social etc.

Cette approche a été en particulier initiée par l'**institutionnalisme**. Dès le début du XX^e siècle, Th. Veblen (1847-1929) considérait que l'analyse des comportements de consommation devait prendre en compte les effets de distinction sociale (**consommation ostentatoire**). Plus tard, la théorie managériale de l'entreprise ainsi que l'analyse de J.K. Galbraith mettent en avant le rôle des rapports de pouvoir (rôle de la **technostructure**) dans les grandes **sociétés anonymes**, qui influencent les prix du marché, les modèles de consommation (**filière inversée** de J.K. Galbraith) et l'action économique de l'État.

Dans une perspective anthropologique, K. Polanyi (1887-1964), dans *La grande transformation* (1944), considère que l'économie est « *encastrée* » (« *embeddedness* » en anglais) dans le social. La naissance du système du marché autorégulateur au Royaume-Uni de 1795 à 1933 s'accompagne d'un **désencastrement** de l'économe avec un système où la production de biens et de services ainsi que la **répartition des revenus** dépendent de la loi de l'offre et la demande.

K. Polanyi met en exergue le caractère utopique de l'instauration d'une société dont les institutions seraient régies par les lois prétendument universelles du marché. Selon cet auteur, « l'idée d'un marché s'ajustant sur lui-même était purement utopique. Cette institution ne pouvant exister sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert » (*La grande transformation*). La société anglaise prit donc des mesures pour se protéger de son autodestruction, ce qui conduisit à une re-socialisation des économies. La régulation des marchés par les prix ne peut suffire et l'intervention de l'État indispensable. De nombreuses recherches contemporaines en sociologie économique soulignent l'importance de l'inscription sociale du marché. La **régulation marchande** suppose l'existence d'institutions et d'organisations (réglementation de la concurrence), elle résulte souvent de la mobilisation collective de certains acteurs (actions en faveur de l'ouverture à la concurrence du secteur aérien ou de la téléphonie), elle nécessite des procédures de réduction des **asymétries d'information** (guides culinaires, labellisation, certification, etc.).

● *Marchés, croissance économique et institutions*

Pour D. North (Prix Nobel 1993), les institutions se définissent comme l'ensemble des règles qui régissent les interactions humaines. « De façon plus formelle, elles sont les contraintes imaginées par l'homme qui structurent l'interaction politique, économique et sociale » (cité par J. Arrous). « Tout au long de l'histoire, les institutions ont été imaginées par les êtres humains pour créer de l'ordre et réduire l'incertitude dans l'échange. Avec les contraintes habituelles en sciences économiques, elles définissent l'ensemble des choix et déterminent en conséquence les coûts de transaction et de production et, à partir de là, la rentabilité et la faisabilité à s'engager dans l'activité économique » (D. North, cité par J. Arrous).

Prenant appui sur l'histoire économique, D. North multiplie les exemples où les institutions jouent un rôle majeur dans la croissance, que ce soit dans la construction de certaines infrastructures ou sur les marchés de capitaux, la législation des sociétés anonymes, etc.

Ces institutions, selon l'expression de D. Rodrik et A. Subramanian (2004) sont « créatrices de marchés » en ce sens qu'en leur absence les marchés n'existent pas ou fonctionnent mal. Mais ces deux auteurs considèrent qu'elles ne sont pas suffisantes pour garantir une croissance durable. Pour eux trois autres types d'institutions doivent être mises en place « pour soutenir la dynamique de la croissance, renforcer la capacité de résistance aux chocs et faciliter une répartition des charges socialement acceptables en cas de choc ». Il s'agit :

- des institutions de « réglementation des marchés » qui sont chargées « des effets externes, des économies d'échelle et des informations imparfaites » ;
- des institutions de « stabilisation des marchés » qui « garantissent une inflation faible, réduisent au minimum l'instabilité macroéconomique et évitent les crises financières » ;
- des institutions de « légitimation des marchés » qui fournissent « une protection et assurances sociales, organisent la redistribution et gèrent les conflits » (Finances et développement, juin 2003).

► Économie et écologie ► Entreprise et système productif ► Épistémologie économique ► Économie publique ► Coûts de transaction ► Duopole de Bertrand ► Duopole de Cournot ► Duopole de Bowley ► Duopole de Stackelberg ► Équilibre de monopole ► Équilibre de Nash ► Équilibre du consommateur ► Équilibre du producteur (courte période) ► Équilibre du producteur (longue période) ► Loi de Walras ► Loi du prix unique ► Paradoxe de la tranquillité

- BEAUD M., DOSTALLER G. (1996), *La pensée économique depuis Keynes*, Seuil, « Points ».
- BOYER R. (2004), *Théorie de la régulation*, La Découverte, « Repères ».
- BUISSON E., NAVARRO M. (2012), *Microéconomie en pratique*, Armand Colin, « Coursus ».
- CHAVANCE B. (2007), *L'économie institutionnelle*, La Découverte, « Repères ».
- COMBE E. (2010), *La politique de la concurrence*, La Découverte, « Repères ».
- COMBE E. (2011), *Le low-cost*, La Découverte, Coll. Repères
- DOSTALLER G. (2001), *Le libéralisme de Hayek*, La Découverte, « Repères ».
- GABZEWICZ E. (2003), *La concurrence imparfaite*, La Découverte, « Repères ».
- GUESNERIE R. (2006), *L'économie de marché*, Le Pommier.
- LAVOIE M. (2004), *L'économie postkeynésienne*, La Découverte, « Repères ».
- LAZARIC N. (2010), *Les théories économiques évolutionnistes*, La Découverte, « Repères ».
- TEULON F. (2013), *Introduction à la microéconomie*, PUF, « Major ».
- ROSANVALLON P. (1989), *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Seuil, « Points ».
- WEBER F., DUFY C. (2007), *L'ethnographie économique*, La Découverte, « Repères ».
- AGHION PH. et alii (2010), *Microéconomie*, Pearson.
- COMBE E. (2005), *Économie et politique de la concurrence*, Dalloz-Sirey, « Précis ».
- DEFALVARD H. (2003), *Fondements de la microéconomie, l'équilibre des marchés*, De Boeck.
- GRANOVETTER M. (2008), *Sociologie économique*, Le Seuil.
- KRUGMAN P., WELLS R. (2009), *Microéconomie*, De Boeck.
- POLANYI K. (2009), *La grande transformation*, Gallimard, « Tel ».
- STEINER PH., VATIN F. (2009), *Traité de sociologie économique*, PUF, « Quadrige ».
- VARIAN H.R. (2011), *Introduction à la microéconomie*, De Boeck.
- WASMER E. (2011), *Principe de microéconomie. Méthodes empiriques et théories modernes*, Pearson.

@ site Catallaxia,

<http://www.catallaxia.org/sections.php?op=viewarticle&artid=257>

Site de B. Lemennicier : <http://lemennicier.bwm-mediasoft.com/>

Site de J. Stiglitz : <http://www2.gsb.columbia.edu/faculty/jstiglitz/>

Site Actuel Marx : <http://netx.u-paris10.fr/actuelmarx/>

Marché unique européen

Le marché unique européen institué par l'**Acte unique européen** signé en 1986, conduit à la création d'un véritable **marché commun** (grand marché) au 1^{er} janvier 1993. Il s'agit de la poursuite d'un objectif prévu dès 1957, dans le **Traité de Rome**.

► *Intégration économique* ► *Traité de Maastricht* ► *Union économique et monétaire* ► *Union européenne*

Marge brute d'autofinancement (Cash flow)

► *Capacité d'autofinancement*

Marges arrière

Une marge arrière, définie par la loi Galland en 1996, désigne une remise accordée par un fournisseur à un distributeur (par exemple pour la mise en avant des produits du fournisseur dans les rayons du distributeur). Cette remise ne pouvait pas être intégrée dans le calcul des **prix** de vente au consommateur.

Plus précisément, le prix minimal sous lequel le distributeur ne pouvait pas facturer le produit sous peine de sanctions lourdes, autrement dit le seuil de revente à perte, ne devait pas tenir compte des marges arrière. Le but était d'interdire aux grands distributeurs des prix de vente très bas afin de protéger les distributeurs de petite taille. Par ailleurs, les marges arrière permettaient aux grands distributeurs d'augmenter leur marge bénéficiaire.

La loi Dutreil en 2006 et en 2007 et la loi Châtel en 2008 ont progressivement autorisé la déduction partielle puis totale des marges arrière dans le calcul du seuil de revente à perte.

⇒ À partir de la loi Dutreil, l'expression « marges arrière » n'a plus de signification légale ; elle est remplacée par « autres avantages financiers », mais dans la pratique le terme « marges arrière » continue d'être utilisé.

► *Entreprise et système productif* ► *Bénéfice* ► *Concurrence*

Marges de fluctuations

Dans un système de **changes fixes**, les marges de fluctuations sont définies par le pourcentage maximal de variation du cours du **change** d'une **devise** de part et d'autre de sa **parité**.

► *Finances internationales* ► *Bretton Woods* ► *Régime de change* ► *Système monétaire européen*

Marginalisme

Le terme marginalisme désigne un ensemble de travaux théoriques qui émergent dans la seconde moitié du XIX^e siècle et qui s'opposent à la fois à l'école classique et à la **théorie marxiste**.

La théorie marginaliste a pour origine la découverte de la théorie de l'**utilité marginale** réalisée dans les années 1871-1874 par trois économistes travaillant séparément : l'Anglais W. S. Jevons (1835-1882), l'Autrichien C. Menger (1840-1921), et le Français L. Walras (1834-1910). L'analyse marginaliste s'est également attachée à trouver le fondement de la détermination des **prix** et de l'équilibre **concurrentiel** sur un marché. Elle constitue le socle sur lequel va s'élever l'édifice de la **théorie néoclassique**.

⇒ Il ne faut pas confondre le marginalisme et le raisonnement à la marge. Ce dernier était déjà utilisé par D. Ricardo (1772-1823) dans la **théorie de la rente différentielle**. Il peut s'appliquer à toutes sortes de problèmes économiques, ceux de l'**entreprise** comme ceux de la **planification** centralisée.

► *Épistémologie économique* ▷ *Coût marginal* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *Équilibre général* ▷ *Équilibre partiel* ▷ *Loi de Gossen* ▷ *Productivité marginale* ▷ *Théorie économique*

Masse monétaire

La masse monétaire est la quantité totale de **monnaie** en circulation dans une **économie** à un moment donné. La définition et la mesure de la masse monétaire sont conventionnelles (il faut définir quels sont les **actifs** qui sont monétaires et ceux qui ne le sont pas). En pratique, on calcule divers **agrégats monétaires** qui sont autant de mesures possibles de la masse monétaire.

► *Monnaie* ▷ *Base monétaire* ▷ *Contreparties de la masse monétaire* ▷ *Liquidité* ▷ *Monnaie centrale* ▷ *Monnaie fiduciaire* ▷ *Monnaie scripturale* ▷ *Placement* ▷ *Préférence pour la liquidité* ▷ *Théorie quantitative de la monnaie*

Matérialisme historique

Le matérialisme historique désigne la méthode que K. Marx (1818-1883) utilise pour analyser les sociétés et leur évolution. L'originalité du matérialisme historique est de mettre l'accent sur l'**infrastructure** économique de la société, caractérisée par des **rapports de production** qui correspondent à un degré donné des **forces productives**. K. Marx écrit ainsi dans la préface à la *Contribution à la critique de l'économie politique* (1859) que « le mode de production de la vie matérielle domine en général le développement de la vie sociale, politique et intellectuelle ».

Par ailleurs, selon K. Marx, tout **mode de production** est traversé par des contradictions dont la principale est celle qui oppose le développement des forces productives aux rapports de production existants et les rapports de propriété qui les sous-tendent. Les changements dans la base économique de la société s'accompagnent de ruptures « juridiques, politiques, religieuses, artistiques, philosophiques ». L'essor des richesses et la misère croissante du plus grand nombre conduira à une crise révolutionnaire maquant la fin d'un mode de production et l'avènement d'un autre mode de production, supérieur au précédent par sa capacité à produire des **biens économiques**. L'histoire des sociétés n'est en fin de compte que l'histoire de la succession des modes de production, succession dans laquelle les luttes sociales jouent un rôle déterminant, d'où la célèbre phrase de Marx du *Manifeste communiste*, « l'histoire de toute société, jusqu'à nos jours, c'est l'histoire de la lutte des classes ».

► *Épistémologie économique* ▷ *Baisse tendancielle du taux de profit* ▷ *Capitalisme* ▷ *Formation économique et sociale* ▷ *Suraccumulation* ▷ *Système économique* ▷ *Économie du développement* ▷ *Théorie marxiste*

Matrice disciplinaire

Selon Th. Kuhn (1922-1996) une matrice disciplinaire est un ensemble de croyances (conception du monde), de règles méthodologiques, de **paradigmes**, qui sont communs aux chercheurs d'une discipline donnée, au cours d'une période de science normale.

⇒ Ce concept est donc plus large que celui de paradigme.

► *Épistémologie économique*

Maturité (en finance)

La maturité en finance désigne la durée d'un emprunt ou, ce qui revient au même, sa date d'échéance. On parle aussi de la maturité pour désigner la durée de vie résiduelle d'un **titre**. Il existe en général une relation positive entre la maturité et le **taux d'intérêt** (le taux d'intérêt à long terme est plus élevé que le taux à court terme).

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Courbe des taux* ▷ *Duration* ▷ *Obligation*

Maximax

Le maximax est un critère de décision dans l'**incertitude** qui consiste à choisir l'action qui procure le gain maximum le plus élevé (maximise le résultat maximal) : il répond donc à la question : « au mieux, combien gagnera-t-on ? ». Soit par exemple la situation suivante dans laquelle trois décisions sont possibles (action a1, a2 ou a3), en fonction de plusieurs états possibles (mais incertains) de l'environnement (e1, e2, e3 ou e4).

Actions/ États	e1	e2	e3	e4
a1	20	25	40	100
a2	5	30	50	125
a3	40	50	75	0

L'action 1 procure l'utilité maximale de 100 dans le cadre de l'environnement e4, L'action 2 procure 125 dans l'état e4 et l'action 3 procure une utilité maximale de 75 dans l'environnement e3.

L'agent choisira donc l'action 2 qui lui procure la satisfaction maximale la plus élevée.

On considère généralement que ce critère de décision est résolument optimiste.

► *Épistémologie économique* ▷ *Agent économique* ▷ *Risque* ▷ *Théorie des jeux*

Maximin

Le maximin (ou critère de Wald) est un critère de décision dans l'**incertitude** qui consiste à choisir l'action qui procure le gain minimum le plus élevé (maximise le résultat minimal) : il répond donc à la question : « au pire, combien gagnera-t-on ? ». Soit par exemple la situation suivante dans laquelle trois décisions sont possibles (action a1, a2 ou a3), en fonction de plusieurs états possibles (mais incertains) de l'environnement (e1, e2, e3 ou e4)

Actions/ États	e1	e2	e3	e4
a1	20	25	40	100
a2	5	30	50	125
a3	40	50	75	0

L'action 1 procure l'utilité minimale de 20 dans le cadre de l'environnement e1, l'action 2 procure une utilité de 5 dans l'état e1 et l'action 3 procure une utilité minimale de 0 dans l'environnement e4. L'agent choisira donc l'action 1 qui lui procurer la satisfaction minimale la plus élevée. On considère généralement que ce mode de décision repose sur la prudence.

⇔ Le terme maximin est aussi utilisé dans le cadre de la théorie de la **justice sociale** de J. Rawls (1921-2002), puisqu'il s'agit pour ce dernier de maximiser la situation des individus les plus défavorisés au sein de la société.

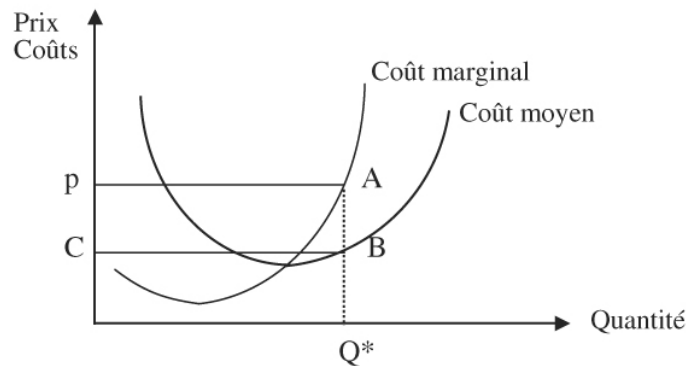
► *Épistémologies économiques* ▷ *Aversion pour le risque* ▷ *Justice sociale* ▷ *Théorie des jeux*

Maximisation du profit (en concurrence pure et parfaite)

En **microéconomie**, l'objectif du **producteur** est la maximisation du **profit**. Ce dernier est égal à la différence entre la **recette totale** et le **coût total**. La valeur du profit dépend donc de l'écart entre le **prix** de marché (qui est la **recette moyenne**) et la valeur du **coût moyen**. Le **producteur** a intérêt à augmenter sa **production** tant que la **recette marginale** est supérieure au **coût marginal**, autrement dit tant que le profit marginal est positif. La production cesse d'augmenter lorsqu'il y a égalisation du coût marginal et de la recette marginale. Le profit marginal est nul et le profit total est maximal.

En **concurrence pure et parfaite**, la recette marginale est égale au prix du marché (p). Ce dernier s'impose au producteur qui, quelle que soit la quantité offerte, vendra chaque unité au prix du marché. En conséquence, le profit est maximal pour une quantité produite (Q^*) telle que le coût marginal et le prix du marché sont égaux (point A).

Pour une quantité produite Q^* , le coût moyen est inférieur au coût marginal (point B). Le profit total est donc graphiquement représenté par le rectangle (p-A-B-C). Il s'agit du profit de **courte période**.



Le raisonnement ci-dessus peut être formalisé. La fonction de profit $[\pi(Q)]$ est égale à la différence entre la recette totale ($P Q$) et le coût total $[C_{T(Q)}]$:

$$\begin{aligned}\pi(Q) &= P Q - C_{T(Q)} \\ &= Q(P - C_{T(Q)}/Q) \\ &= Q(P - C_{M(Q)})\end{aligned}$$

La valeur du profit dépend donc de l'écart entre le prix de marché et la valeur du coût moyen.

La fonction de profit est maximale lorsque sa dérivée première s'annule (la dérivée seconde étant négative).

$$\pi'(Q) = P - C'_{T(Q)} = 0 \quad P = C'_{T(Q)} = C_m$$

Ainsi, pour maximiser son profit, le producteur doit vendre une quantité telle que le coût marginal est égal au prix de marché : $C_m = P$, et donc telle que le coût marginal est égal à la recette marginale : $C_m = R_m$

⇔ La condition de second ordre exige que :

$$\pi''(Q) = -C''(Q) < 0, \text{ soit } C''(Q) > 0$$

L'équilibre doit donc se situer dans la partie croissante de la fonction de coût marginal.

En **longue période**, tant que le profit est positif, de nouveaux producteurs entrent sur le marché, ce qui fait augmenter l'offre et baisser le prix du marché. À l'équilibre du producteur de longue période, le prix du marché est égal au minimum du **coût moyen** et le profit est nul.

⇔ Le fait que le profit soit nul n'empêche pas que les recettes de l'entreprise permettent de couvrir l'ensemble des coûts y compris l'usage du **capital technique** et la rémunération des dirigeants.

⇔ En **concurrence imparfaite**, à la différence de la concurrence parfaite, le prix du marché est différent de la recette marginale. La règle de maximisation du profit consiste à produire une quantité pour laquelle il y a égalité entre recette marginale et coût marginal.

► Marchés et prix ► Équilibre concurrentiel ► Équilibre du monopole ► Équilibre du producteur ► Profit pur ► Recette de monopole ► Taux d'intérêt

Mécanisme cumulatif wicksellien

Dans un système de **monnaie de crédit**, un mécanisme cumulatif wicksellien résulte d'une situation où le **taux d'intérêt monétaire** diffère du **taux d'intérêt naturel**.

Selon K. Wicksell (1851-1926) :

- si le taux d'intérêt monétaire est inférieur au taux d'intérêt naturel les **entrepreneurs** ont intérêt à s'endetter pour investir (**effet de levier**) ce qui provoque une surchauffe de l'économie et une accélération de l'**inflation**. Cette inflation réduit le **taux d'intérêt réel** ce qui pousse encore à l'endettement et à la hausse de l'**investissement**. Le phénomène est cumulatif dans la mesure où, tant que le taux monétaire est inférieur au taux naturel, le mécanisme se poursuit. Il ne s'arrête qu'avec l'égalité entre le taux d'intérêt monétaire et le taux d'intérêt naturel ;

- si le taux d'intérêt monétaire est supérieur au taux d'intérêt naturel – ce qui peut résulter notamment d'une crise de **confiance** (**faillite** bancaire) ou d'une intervention de l'**État** – cela conduit à un ralentissement de l'activité économique et à l'émergence d'un **chômage wicksellien**.

⇒ F. Hayek (1899-1992) s'est appuyé sur les analyses de K. Wicksell pour développer son analyse monétaire des crises.

► *Monnaie* ► *Fluctuations et crises économiques* ▷ *Credit Crunch* ▷ *Crise de surendettement* ▷ *Effet de levier* ▷ *Équilibre monétaire*

Mécanisme de change européen

Au sein du **Système monétaire européen**, le mécanisme de change européen (dit MCE 1) visait à maintenir la stabilité des **monnaies** des pays membres autour de leur cours-pivot en écu.

Depuis la création de l'euro, le 1^{er} janvier 1999, le nouveau mécanisme de change européen (dit MCE 2) relie à l'**euro** les monnaies des pays membres de l'**Union européenne** qui ne participent pas encore à l'Union monétaire. Le MCE 2 vise à assurer la stabilité des changes au sein de l'Union européenne et à favoriser la **convergence** nominale des pays non-membres de la zone euro. La participation au MCE 2 est facultative, mais le Danemark ainsi que certains des dix nouveaux pays membres y participent. Les marges de fluctuations du MCE 2 sont de 15 % au dessus ou en dessous des cours-pivot bilatéraux, mais le Danemark a adopté des marges plus réduites (plus ou moins 2,25 %).

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ▷ *Changes fixes* ▷ *Régime de change* ▷ *Traité de Maastricht*

Mécanisme européen de stabilité (MES) ou European Stability Mechanism (ESM)

Le mécanisme européen de stabilité (MES) est une organisation permanente de la **zone euro** située à Luxembourg, qui a pour objectif de préserver la stabilité financière de l'**union monétaire**. Le MES, créé le 27 septembre 2012, se substitue à partir de juillet 2013 au **Fonds européen de stabilité financière (FESF)** et au **Mécanisme européen de stabilité financière (MESF)**. Le MES dispose d'une variété d'instruments, notamment :

- une capacité de prêt aux pays en difficulté (actuellement 500 Mds d'euros sur la base d'un capital de 700 Mds € qui pourra être réévaluée) ;

- une autorisation pour lever des fonds en émettant des **titres** financiers, en concluant des accords financiers avec ses membres ou des institutions financières et pouvant impliquer le secteur privé dans la gestion des plans de sauvetage des États membres ;

- une possibilité d'achat d'**obligationssouveraines** des États membres sur les **marchés financiers** primaire et secondaire ;

- une possibilité de recapitalisation d'établissements financiers ;

- une capacité de surveillance préventive et d'audits.

Mais tout État membre faisant faire appel au MES a l'obligation de se soumettre au **Traité de stabilité, de coordination et de gouvernance**, et à un ajustement économique et fiscal.

⇒ Au plus tard en 2018, le MES deviendra une organisation financière internationale et il doit être intégré à la législation européenne.

► *Intégration économique* ► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Clause de non renflouement* ► *Crise de la zone euro* ► *Dette publique* ► *Dette souveraine* ► *Programme de sécurisation des marchés* ► *Surveillance macroprudentielle* ► *Surveillance microprudentielle*

Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF)

Le mécanisme européen de stabilisation financière (MESF), créé le 27 septembre 2012, est un dispositif intergouvernemental qui fournit une aide financière d'urgence aux membres de la **zone euro** en difficulté financière ou dont le secteur financier est une menace pour la stabilité financière. C'est la **Commission européenne** qui le supervise et a autorité pour emprunter jusqu'à 60 milliards d'euros (avec la garantie du budget européen) pour assurer cette aide.

⇒ Le MES est noté par les **agences de notation**. À partir de juillet 2013 il est remplacé par le **Mécanisme de stabilité européen**.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Monnaie* ► *Fonds européen de stabilité financière* ► *Obligation* ► *Opération de refinancement de long terme* ► *Programme de sécurisation des marchés*

Mécanisme unique de supervision (MUS)

Le Mécanisme unique de supervision (MUS ou Mécanisme de supervision unique) est un dispositif de surveillance des **banques** mis en place par un accord au sein de la **zone euro** en décembre 2012 pour entrer en vigueur au 1^{er} mars 2014. Ce mécanisme confie à la **Banque centrale européenne (BCE)** la responsabilité de la supervision des principales banques de la zone euro (en liaison avec l'**Autorité bancaire européenne**). Les pays de l'**Union européenne** non membres de la zone euro peuvent participer au MUS s'ils le souhaitent. L'accord crée au sein de la BCE un Conseil de la supervision constitué par les représentants des superviseurs nationaux et par quatre membres du Conseil des gouverneurs de la BCE.

La supervision unique est l'une des quatre composantes de l'Union bancaire en cours de création : les autres volets concernent l'exigence de **fonds propres**, l'harmonisation des systèmes de garantie des dépôts et un cadre européen unique pour le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Autorité de contrôle prudentiel* ► *Bâle III* ► *Fonds européen de stabilité financière* ► *Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF)* ► *Surveillance microprudentielle* ► *Risque de défaut* ► *Solvabilité* ► *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance*

Médiane

La médiane M_e d'une série statistique est la valeur du caractère statistique telle que 50 % de la population étudiée a une modalité inférieure ou égale à M_e et 50 % de la population étudiée a une modalité supérieure ou égale à M_e .

⇒ La médiane est donc le deuxième quartile.

a) Caractère quantitatif discret :

– n impair : la médiane est déterminée.

Exemple : la série statistique {2, 3, 5, 7, 9} admet pour médiane $M_e = 5$.

– n pair : la médiane n'est pas toujours déterminée.

Exemple : la série statistique {2, 3, 3, 4} admet pour médiane $M_e = 3$.

La série statistique {2, 3, 4, 5} n'admet pas de médiane, mais un intervalle médian,]3, 4[.

b) Caractère quantitatif continu :

– *Détermination de la médiane par le calcul* : pour obtenir la médiane, on calcule les fréquences cumulées croissantes, et on repère la première classe dont la fréquence cumulée est supérieure à 50 %. En admettant que la répartition est uniforme à l'intérieur de cette classe, on cherche ensuite la valeur M_e du caractère correspondant exactement à une fréquence cumulée de 50 %.

Exemple : soit la répartition fictive des actifs de moins de 60 ans dans un pays donné.

x_i (classe d'âge)	n_i (effectif : nombre d'actifs)	f_i (fréquences)	f.c.c (fréquences cumulées croissantes)
[15,25[	1 250	0,25	0,25
[25,40[	850	0,17	0,42
[40,50[	1 455	0,291	0,711
[50,60[	1 445	0,289	1
Total (n)	5 000	1	

La classe médiane est donc, dans cet exemple, la classe [40,50[. La valeur exacte de la médiane se calcule par interpolation linéaire. Ici, elle est égale à 42,75. On dit alors : 50 % des actifs de moins de 60 ans dans le pays concerné ont un âge inférieur ou égal à 42,75 ans. 50 % ont un âge supérieur ou égal à 42,75 ans.

– *Détermination graphique de la médiane* : la médiane est l'abscisse du point d'intersection des polygones des fréquences cumulées croissantes et des fréquences cumulées décroissantes.

▷Fréquence cumulée ▷Polygone des fréquences cumulées

Ménage

Le ménage est une **unité institutionnelle** de la comptabilité nationale qui regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté.

⇒ Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Les ménages collectifs réunissent des personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention etc.) ou dans des habitations mobiles (nomades, marins, etc.).

⇒ Ne pas confondre avec une famille qui repose sur des liens de parenté.

► *Comptabilité Nationale* ► *Consommation et épargne* ▷ *Entreprise individuelle*

MERCADO común del Sur (MERCOSUL)

▷ *Marché commun sud-américain*

Mercantilisme

Le mercantilisme est un courant de l'analyse économique dont les auteurs marquants publient entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Il ne s'agit pas vraiment d'une école et les positions défendues par ces auteurs sont assez diverses. Cependant, ils ont en commun de considérer que la prospérité du Prince ou de la Nation dépend de ses échanges (*mercanti* : marchands en italien) et de l'effectif de sa population. Ils prônent aussi le **protectionnisme** ce qui leur vaudra de vives critiques de la part des libéraux.

On peut distinguer plusieurs mercantilismes, qui (le plus souvent) ont théorisé des **politiques économiques** menées par les grandes puissances économiques de l'époque :

– le bullionisme (de *bullion* : lingot d'or) préconise l'enrichissement par les métaux précieux. Cette doctrine économique conforte la politique de l'Espagne du XVI^e siècle qui pille ses colonies et importe l'or et l'argent en métropole. Les bullionistes confondent la richesse monétaire avec la richesse réelle. Or, l'accumulation de métaux précieux a conduit à une hausse des **prix** qui a ruiné l'agriculture et l'industrie espagnoles : les autres économies européennes ont développé leur production pour exporter vers l'Espagne ;

– l'industrialisme français avance que la seule véritable **richesse** est celle qui provient du travail (de « l'industrie ») des sujets du monarque. Certains de ses représentants ont été les précurseurs de l'interventionnisme étatique à l'abri de barrières protectionnistes, c'est le cas de J.-B. Colbert (1619-1683) et A. de Montchrestien (1575-1621). Les mercantilistes français ont aussi alimenté le débat sur les questions monétaires avec J. Bodin (1529-1596) ;

– le commercialisme anglais marqué par les travaux de T. Mun (1571-1641) ou de J. Locke (1632-1704) qui montrent l'importance des échanges extérieurs et en particulier du commerce maritime. Les Actes de navigation édictés par O. Cromwell (1599-1658), s'inspirent de ces analyses : ils stipulent que tout navire entrant ou sortant d'un port anglais doit battre pavillon anglais (ou celui du pays d'origine ou de destination du produit). Cette réglementation a fortement stimulé la puissance maritime et commerciale britannique ;

– le caméralisme allemand est une version du mercantilisme qui met l'accent sur l'intervention du Prince dans la vie économique (de *camera* : chambre d'enregistrement des décisions du Prince). Cette tradition allemande favorable à l'État se retrouvera dans l'école historique allemande et dans le **socialisme de la chaire**.

⇒ À la fin de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936), J. M. Keynes (1883-1946), se livre à une réhabilitation partielle de la tradition mercantiliste en relativisant les bienfaits du **libre-échange**.

⇒ Aujourd'hui, le terme mercantilisme est utilisé pour qualifier des politiques économiques qui cherchent à protéger tout ou partie de l'économie nationale de la **concurrence** étrangère.

► *Commerce international* ► *Protectionnisme éducatif*

Mésoéconomie

L'analyse mésoéconomique se donne pour objectif l'étude d'un niveau de la réalité économique intermédiaire entre la **microéconomie** et la **macroéconomie**.

Par exemple, une analyse conduite au niveau des **secteurs d'entreprise**, des **branches**, des **filières**, est une analyse mésoéconomique.

► *Entreprises et système productif* ► *Économie de réseaux* ► *Économie industrielle* ► *Politique industrielle*

Méthode expérimentale

La méthode expérimentale consiste à soumettre une **hypothèse**, une **loi** ou une **théorie** à une épreuve de **vérification** ou de par une confrontation aux faits dans des conditions contrôlées. La méthode expérimentale repose sur l'observation, sur l'investigation statistique ou sur la création de situations artificielles en laboratoire (expérimentation).

⇒ Contrairement à une idée reçue tenace, la méthode expérimentale est parfaitement utilisable en sciences sociales (donc en sciences économiques).

⇒ Ne pas confondre méthode expérimentale et **méthode inductive**.

► *Épistémologie économique* ► *Économie expérimentale* ► *Méthode hypothético-déductive* ► *Réfutation* ► *Réfutationnisme* ► *Vérificationnisme*

Méthode hypothético-déductive

La méthode hypothético-déductive consiste à formuler des **postulats**, à en déduire des énoncés d'observation et à soumettre ces énoncés d'observation à des épreuves de **réfutation** (confrontation au réel).

⇒ La méthode expérimentale est donc une composante de la méthode hypothético-déductive. Ces deux méthodes s'opposent à la **méthode inductive** qui repose sur des expérimentations ou des observations sans **théorie** préalable.

► *Épistémologie économique* ▷ *Hypothèse* ▷ *Méthodologie*

Méthode inductive

La méthode inductive consiste à formuler des énoncés généraux (**lois**) à partir d'énoncés d'observation formulés sans grille théorique préalable.

► *Épistémologie économique* ▷ *Empirisme* ▷ *Induction* ▷ *Inductivisme* ▷ *Méthode hypothético-déductive* ▷ *Positivisme*

Méthodologie

Au sens strict, la méthodologie est l'étude des méthodes (démarches, techniques, procédés) qu'utilisent les scientifiques pour produire des connaissances. Dans le langage courant, le terme méthodologie est souvent utilisé à la place du terme méthode. On parlera par exemple de la méthodologie de la recherche au lieu de méthode de la recherche.

⇒ Le terme méthodologie est le plus souvent utilisé pour désigner la méthode propre à une discipline particulière. On distinguera par exemple, la méthodologie économique de la méthodologie sociologique.

► *Épistémologie économique*

Microéconomie

La microéconomie est une approche économique qui se réfère à l'**individualisme méthodologique**. Elle vise à rendre compte du fonctionnement global de l'économie à partir de l'étude des comportements optimisateurs d'**agents économiques** individuels (**producteurs** et consommateurs).

L'approche microéconomique ne se limite pas à l'étude des comportements individuels, elle analyse l'interaction entre les agents sur les **marchés** en termes d'équilibre partiel ou d'équilibre général. Elle a connu un développement important dans le cadre de l'approche walrasienne (**équilibre général en concurrence pure et parfaite**).

L'approche microéconomique s'est aussi développée dans un cadre de **concurrence imparfaite**, en analysant grâce à la **théorie des jeux** les comportements stratégiques des agents.

La **nouvelle économie keynésienne (NEK)** élabore depuis plus de vingt ans, des analyses microéconomiques visant à expliquer la persistance de déséquilibres au niveau macroéconomique (théorie des **contrats implicites**, théorie du **salaire d'efficience**, etc.).

Par ailleurs, le champ d'analyse de la microéconomie s'élargit et touche des domaines souvent éloignés de champ traditionnel de l'économie : la famille et les comportements démographiques, le champ politique, la délinquance, etc.

⇒ Il faut éviter les associations simplistes entre microéconomie et **théorie néoclassique**.

► *Marchés et prix* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Macroéconomie* ▷ *Marginalisme* ▷ *Nouvelle microéconomie*

Microfinance

La microfinance est une **innovation** permettant de financer une activité économique de petite taille. Elle propose, notamment à travers la microépargne, la microassurance et l'octroi de microcrédits, des opportunités de démarrer une activité économique à des personnes qui sont exclues des circuits bancaires traditionnels. Pour certains, elle est un moyen de lutte efficace contre l'exclusion des populations défavorisées des **pays en développement** et des

pays développés. L'attribution du prix Nobel de la paix 2006 à M. Yunus, le fondateur au Bangladesh de la Grameen Bank ou banque des pauvres, a donné à la microfinance sa notoriété.

► *Économie du développement* ► *Marché et prix* ► *Économie et écologie* ► *Confiance* ► *Commerce équitable*
► *Économie solidaire* ► *Secteur informel* ► *Justice sociale*

Microprudentiel

► *Surveillance microprudentielle*

Migration

La migration est un mouvement de population qui implique une émigration (sortie du **territoire**) et une immigration (installation dans un territoire).

► *Économie du développement* ► *Immigrant* ► *Immigré*

Mimétisme

► *Comportements mimétiques*

Minima sociaux

Les minima sociaux (*welfare benefits*) sont des **prestations sociales** versées sous conditions de ressources et visant à assurer un revenu minimum à une personne ou à sa famille. Ce sont des **prestations sociales** non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de **cotisations**.

Chronologie des lois sur les minima sociaux en France

	Minimum
30 juin 1956	vieillesse, remplacé par l'ASPA en 2007
2 août 1957	Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
30 juin 1975	Allocation aux adultes handicapés (AAH)
9 juillet 1976	Allocation de parent isolé (API), remplacée par le RSA majoré en 2008
17 juillet 1980	Allocation veuvage (AV)
1 ^{er} avril 1984	Allocation d'insertion (AI), remplacée par l'ATA en 2006 ;

	Allocation de solidarité spécifique (ASS)
	Revenu minimum d'insertion
1 ^{er} décembre 1988	(RMI), remplacé par le RSA socle en 2008
28 décembre 2001	Allocation équivalent retraite (AER), supprimée en 2011
24 juin 2004	Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), qui remplace le minimum vieillesse en 2007
31 décembre 2005	Allocation temporaire d'attente (ATA), qui remplace l'AI
1 ^{er} décembre 2008	Revenu de solidarité active (RSA) , qui remplace le RMI et l'API

► Revenu ▷ Assistance ▷ État-providence ▷ Fiscalité optimale ▷ Pauvreté ▷ Trappe à pauvreté

Mise en pension

▷ Accord de pension

Miracle économique

Un miracle économique caractérise une période de forte expansion économique d'un pays qui lui permet de passer très rapidement à une étape de la croissance plus avancée selon la classification de W. Rostow (*Les étapes de la croissance*, 1960) et de devenir une puissance régionale, par exemple on a parlé de miracle économique japonais à partir de 1952 ou de la Chine depuis 1991.

La notion de miracle économique pose toujours la question des déterminants de cette accélération de la croissance et de la dynamique vertueuse du **développement** : en général les facteurs endogènes comme la nature des **institutions**, la mobilisation du **travail** sont privilégiés par rapport aux facteurs exogènes comme la croissance régionale ou l'**aide publique internationale**. La notion de miracle renvoie à la **variété des capitalismes**. Elle peut être illusoire puisque certains miracles ont été des mirages comme ce fut le cas de la Côte d'Ivoire à la fin des années 1970, ou de la Thaïlande après 1997.

► Économie du développement ► Commerce international ► Croissance fluctuations et crises ▷ Capital humain
 ▷ Croissance endogène ▷ Croissance transmise ▷ Gouvernance ▷ Modèle d'Akamatsu ▷ Nouveaux indicateurs de
 richesse ▷ Remontée de filière ▷ Transfert de technologie

Mobilité des facteurs

▷ Concurrence pure et parfaite

Mode

En statistique descriptive, le mode se calcule différemment selon que le caractère statistique est discret ou continu.

– Caractère quantitatif discret : on appelle mode (ou dominante) une valeur du caractère correspondant au plus grand effectif.

⇒ Un mode n'est pas nécessairement unique. S'il y a deux modes par exemple, on parlera de distribution bi-modale.

– Caractère quantitatif continu : on appelle classe modale, la classe correspondant au plus grand effectif corrigé (lorsque les amplitudes sont inégales).

Le mode est la valeur du caractère, appartenant à la classe modale, définie de la façon suivante :

$$M_o = A + a \frac{\Delta n_1}{n_1 + \Delta n_2}$$

A : borne inférieure de la classe modale ;

a : amplitude de la classe modale

Δn_1 : écart entre l'effectif corrigé de la classe modale et l'effectif corrigé de la classe précédente

Δn_2 : écart entre l'effectif corrigé de la classe modale et l'effectif corrigé de la classe suivante.

Mode d'accumulation

▷ Régime d'accumulation

Mode de production

Dans la **théorie marxiste**, un mode de production est un ensemble de relations entre l'**infrastructure** (un état donné des **forces productives** et des **rapports de production**) et la **superstructure** (juridique, culturelle, politique...).

Le concept de mode de production a un caractère théorique (c'est un modèle ou un type idéal). Les **formations économiques et sociales** sont une combinaison de modes de production dont l'un est dominant.

La théorie marxiste distingue une série de modes de production qui se sont succédés dans l'histoire (esclavagisme, féodalisme, **capitalisme**).

⇒ Ne pas confondre avec **mode de régulation**.

► Épistémologies économique ► Marchés et prix ▷ Exploitation ▷ Plus value ▷ Système économique ▷ Théorie

Mode de régulation

Dans la **théorie de la régulation**, un mode de régulation est l'articulation entre un **régime d'accumulation** et des **formes institutionnelles**. Selon R. Boyer (*La Théorie de la régulation. Une analyse critique*, 1986), un mode de régulation se définit comme : « un ensemble de procédures et de comportements individuels et collectifs qui a la triple propriété :

- de reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées ;
- de soutenir et piloter le régime d'accumulation en vigueur ;
- d'assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées ».

▷ *Mode de régulation concurrentiel* ▷ *Mode de régulation monopoliste* ▷ *Régulation*

Mode de régulation concurrentiel

Dans la **théorie de la régulation**, un mode de régulation concurrentiel se caractérise par :

- une **accumulation du capital** principalement extensive ;
- un **rapport salarial** caractérisé par un contrat individuel de travail et la **flexibilité** à la baisse du **taux de salaire** nominal ;
- une gestion de la **monnaie** qui s'appuie sur la contrainte métallique, celle-ci jouant un rôle important dans la flexibilité des prix à la baisse ;
- un État-gendarme qui intervient pour maintenir l'ordre (mais le poids des **dépenses publiques** reste faible) ;
- une faible interdépendance des économies : les échanges internationaux portent principalement sur les marchandises et le **protectionnisme** est souvent de mise.

La **régulation** s'opère principalement par le **marché** et par le retour périodique de **crises économiques** qui ne remettent pas en cause le **mode de régulation** mais qui assurent la quasi-stabilité à long terme du **niveau général des prix**, l'élimination des **unités de production** les moins rentables et la restauration du **taux de profit** moyen.

► *Marchés et prix* ▷ *Mode de régulation monopoliste* ▷ *Variété des capitalismes*

Mode de régulation monopoliste

Dans la **théorie de la régulation**, un mode de régulation monopoliste (ou fordiste) se caractérise par :

- une **accumulation du capital** principalement intensive, reposant sur de forts **gains de productivité** et une concentration du **capital** ;
- un **rapport salarial** fordiste fruit d'une institutionnalisation (**conventions collectives, protection sociale**) qui permet une croissance du **pouvoir d'achat** ;
- une contrainte monétaire caractérisée par le développement de la **monnaie de crédit** et le **financement de l'économie** par l'endettement ;
- l'intervention active de l'État dans les domaines économiques et sociaux ;
- l'internationalisation de la production et l'interdépendance croissante des économies.

► *Marchés et prix* ▷ *Cercle vertueux du fordisme* ▷ *Fordisme* ▷ *Mode de régulation concurrentiel* ▷ *Variété des capitalismes*

Modèle

Au sens le plus général, un modèle est une représentation simplifiée de la réalité. La construction d'un modèle suppose que l'on retienne (par abstraction) des éléments de la réalité et que l'on construise des relations qui mettent l'accent sur l'essentiel. Un modèle est donc nécessairement simplificateur, ce qui importe c'est sa portée heuristique.

► *Épistémologie économique* ▷ *Hypothèse* ▷ *Modèle d'Akamatsu* ▷ *Modèle de Solow* ▷ *Modèle Harrod-Domar* ▷ *Modèle de la toile d'araignée* ▷ *Réalisme des hypothèses*

Modèle accélérateur-profit

Le modèle accélérateur profit est un **modèle** macro-économique qui explique les variations de l'**investissement** productif des **entreprises** en tenant compte de l'effet de l'**accélérateur** (logique de demande ou logique keynésienne) et du **profit** (logique d'offre).

– Du côté de la demande, jusqu'à la fin des années 1980, le résultat empirique le plus robuste était la relation très forte et assez stable dans le temps entre l'investissement et la croissance de la **production** (effet d'accélérateur). Plus les **entrepreneurs** anticipent une croissance économique forte, plus ils investissent.

– Du côté de l'offre, la sensibilité à long terme du **taux d'investissement** des **entreprises** au taux de profit, semble forte. Le profit joue en tant que contrainte financière de l'investissement (indicateur de **profitabilité**). Une profitabilité nulle ou négative peut conduire à privilégier les **placements** financiers par rapport à l'investissement productif. La place du coût relatif des **facteurs de production** s'est fortement affaiblie dans la première moitié des années 1980. Mais l'investissement peut buter sur une contrainte de **solvabilité** (les entreprises doivent être en mesure de rembourser les emprunts arrivant à échéance, leur solvabilité est liée au niveau des profits, au niveau de l'endettement, au niveau des **taux d'intérêt**).

⇒ Il existe plusieurs modèles « accélérateur-profit », comme le modèle Amadeus de l'INSEE. Les entreprises ne s'ajustent pas graduellement à un **stock** de **capital** désiré mais procèdent à des ajustements pas à-coups.

► *Fluctuations et crises* ▷ *Accélérateur* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie néoclassique*

Modèle d'Akamatsu

Le modèle Akamatsu est une théorisation du processus de **développement** des **pays émergents** proposée par l'économiste K. Akamatsu (1896-1974) dans les années 1930 puis adaptée aux réalités de croissance japonaise d'après-guerre et popularisée par S. Okita (1985). À partir de l'observation de l'industrie textile, ce modèle décrit le processus industriel et sa propagation régionale comme un « envol d'oiseaux sauvages » c'est-à-dire avec des vagues successives de « vols » avec l'évolution de la **spécialisation internationale**. L'oiseau de tête (le Japon depuis le début de l'ère Meiji en 1868) connaît un décollage industriel à travers une stratégie d'industrialisation portant sur les **exportations** de produits bruts (**biens de consommation** traditionnels comme la soie) et des **importations** de produits finis occidentaux que les producteurs locaux substituent ensuite aux importations avant de devenir eux-mêmes exportateurs. Cela conduit à une montée en puissance de la **production** domestique vers la production des machines nécessaires, puis vers les **biens d'équipement** et les produits à forte **intensité capitaliste** avec l'acquisition de la technologie de production, son amélioration et l'élévation du niveau **qualification** de la main d'œuvre. Cette **remontée de filière** qui implique un processus de **convergence**, s'accompagne d'un **effet de propagation** régional par la demande adressée aux pays proches (oiseaux suiveuses) quand le pays dispose d'un **avantage comparatif** dans des nouveaux domaines (abandon progressif du textile, puis de la construction navale japonaise) et passage à la production à plus forte **valeur ajoutée** (l'optique, l'électronique, la robotique). Le développement de l'Asie orientale dans les années 60, (Corée du Sud, Taiwan, Hongkong et Singapour), puis de nouveaux pays industriels d'Asie et des nations d'Asie du Sud-Est serait l'illustration du modèle séquentiel d'Akamatsu en forme de V dans l'espace régional asiatique.

Néanmoins, les économistes institutionnalistes mettent l'accent sur la face cachée du vol d'oiseaux sauvages :

– le rôle clé de l'État en coordination étroite avec des **conglomérats** (les *zaibatsus*) ou des groupes industriels et commerciaux en réseaux (les *keiretsus*) ;

– le **protectionnisme** sélectif qui en fait plutôt un modèle d'**industrialisation par substitution d'importations avant d'être un modèle de libre-échange** ;

– un compromis social efficace exerçant une mobilisation forte des salariés et un partage de la **valeur ajoutée** favorable à un fort **taux d'investissement** ;

– le rôle des **firmes multinationales** qui opèrent une division régionale des processus productifs vers des pays voisins à forte intensité de main-d'œuvre.

Par ailleurs, l'environnement international, dans le cadre de la Guerre Froide, a joué un rôle non négligeable dans la reconstruction et le décollage au Japon, à Taiwan, puis en Corée.

► *Économie du développement* ► *Commerce international* ► *Mondialisation* ▷ *Capital humain* ▷ *Décomposition internationale des processus productifs* ▷ *Économie géographique* ▷ *Effet externe* ▷ *Fragmentation de la chaîne de la valeur* ▷ *Institutionnalisme* ▷ *Miracle économique* ▷ *Stratégie de développemen* t▷ *Take Off*

Modèle de Cairnes et Cairncross

Le modèle de Cairnes et Cairncross est un modèle formulé dans les années 1950 par A.K. Cairncross (*Factors in economic development*, 1962) qui articule les étapes de la croissance transmise par les flux de **capitaux** selon le **modèle de Solow**, avec l'évolution des soldes de la **balance des paiements**.

Dans la première étape, le pays s'ouvre au **commerce international** et il est alors importateur net et jeune emprunteur net (sa **balance commerciale** et sa balance des capitaux sont négatives puisqu'il a encore une faible **productivité** et que sur le plan interne son taux d'épargne est inférieur à son **taux d'investissement**, il emprunte et ne prête pas).

Dans une deuxième étape, ce pays devient un emprunteur évolué : sa balance commerciale devient progressivement positive avec les **gains de productivité** et la réduction de son **taux d'importation de biens d'équipement** tandis que son épargne domestique augmente, mais sa **dette** externe reste élevée et cela se traduit par un solde négatif d'**intérêts** et de **dividendes** versés au **reste du monde**.

Dans une troisième étape, la balance commerciale devient positive et le pays rentre dans la catégorie de nouveau prêteur avec la croissance de son épargne qui devient supérieure à celle de son **investissement** tandis que l'incitation à placer les capitaux à l'étranger s'accroît avec une **productivité marginale** supérieure dans des pays moins développés ; la rémunération des capitaux devient progressivement positive au fur et à mesure que le pays devient prêteur net.

Dans la quatrième étape ce pays devient un prêteur évolué, sa balance commerciale est négative, sa balance de la rémunération des capitaux est positive avec la rémunération perçue au titre des capitaux placés à l'extérieur et les transferts nets de capitaux sont négatifs.

Ce modèle repose sur l'**hypothèse** d'une forte élasticité des flux de capitaux au **taux d'intérêt**. Il est moins adapté à la croissance du XXI^e siècle où les pays qui connaissent une croissance rapide sont aussi ceux qui ont dégagé les plus forts taux d'épargne comme c'est le cas en Chine.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ► *Commerce international* ► *Mondialisation* ▷ *Avantage comparatif* ▷ *Miracle économique* ▷ *Modèle d'Akamatsu* ▷ *Théorème HOS*

Modèle de la toile d'araignée (Cobweb)

Le modèle de la toile d'araignée décrit un type spécifique de cycle lié aux délais nécessaires à la **production** pour répondre aux fluctuations de la demande sur un **marché** donné. Par exemple, les fluctuations des produits agricoles pour lesquels il y a un décalage entre la décision de produire et le moment où la production sera disponible (cycles du porc, du café, du coton, etc.). Le modèle de la toile d'araignée repose sur une suite d'équilibres temporaires avec des ajustements par les **prix**. Il peut conduire à des oscillations explosives, amorties ou constantes selon l'élasticité prix de l'offre et de la demande (d'où le nom du modèle).

⇔ Le **modèle** de la toile d'araignée repose sur des **anticipations** statiques des producteurs (le prix observé au temps t est anticipé comme étant le même que celui de la période suivante).

► *Fluctuations et crises* ► *Marchés et prix* ▷ *Cycle Juglar* ▷ *Cycle Kitchin* ▷ *Cycle Kondratief* ▷ *Cycles réels* ▷ *Équilibre partiel* ▷ *Grappes d'innovations* ▷ *Oscillateur*

Modèle de Solow

Le modèle de Solow (né en 1924, prix Nobel en 1987) est le **modèle** de croissance néo-classique qui a été élaboré (principalement par Solow) pour montrer la possibilité d'une **croissance équilibrée**. La possibilité d'un tel régime de croissance est liée à une **régulation** assurée par la variation du rapport capital/produit. Ce modèle néo-classique repose sur les **hypothèses** habituelles (**marché de concurrence**, rémunération des **facteurs de production** à leur produit marginal, **plein emploi** etc.). C'est un modèle d'offre.

⇔ Le modèle keynésien (ou **modèle** Harrod-Domar) considère la croissance équilibrée comme une situation exceptionnelle.

► *Croissance économique* ► *Productivité* ► *Capital et investissement* ▷ *Croissance transmise* ▷ *Théorie néoclassique* ▷ *Théorie keynésienne*

Modèle gravitaire (ou modèle de gravitation)

Le modèle gravitaire est un **modèle** qui s'inspire de la loi de gravitation de I. Newton (1643-127) qui énonce que deux corps sont attirés en raison proportionnelle de leur masse et en raison inverse du carré de la distance qui les sépare. Ce modèle est utilisé en économie pour rendre compte de la **corrélation** négative entre le niveau des échanges et la distance entre deux partenaires (les échanges sont inversement proportionnels à la distance). Le modèle gravitaire est utilisé pour rendre compte :

– de la mobilité du **travail** ;

– des comportements de **consommation** : la loi de W.J. Reilly (1929) énonce qu'un **agent économique** est attiré par le **marché** le plus important mais qu'il en est dissuadé par la distance à parcourir ;

– de la localisation des **entreprises** ;

– des **flux** d'échanges internationaux entre deux pays (les flux d'**exportations** du pays *i* vers le pays *j* sont fonction de l'importance économique de chacun des deux pays, mesurée par leur **produit intérieur brut** et de la distance qui les sépare. Compte tenu du coût de franchissement d'une frontière (coûts de transport, **droit de douane**, coût d'information, etc.), l'existence d'une frontière commune entre deux pays renforce leurs échanges bilatéraux et les **investissements directs étrangers** (IDE). Le modèle gravitaire est utilisé pour mesurer les effets de création de trafic ou de détournement de trafic associés à la formation des **unions douanières**.

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Mondialisation* ▷ *Bassin d'emploi* ▷ *Barrières tarifaires* ▷ *Coûts de transaction* ▷ *District industriel* ▷ *Économie géographique* ▷ *Pôle de croissance* ▷ *Pôle de développement*

Modèle IS-LM

▷ *Schéma IS-LM*

Modèle IS-LM-BP

▷ *Modèle Mundell-Fleming*

Modèle Harrod-Domar

Le modèle Harrod-Domar est un **modèle** keynésien de croissance qui définit les conditions d'une croissance équilibrée se traduisant par l'égalité entre le **taux de croissance effectif**, g , le taux de croissance garanti, g_w et le taux de croissance naturel, g_n .

Dans le modèle Harrod-Domar, la croissance économique dépend de l'augmentation de l'**investissement** : « une augmentation du revenu national n'est pas fonction de l'investissement, mais de l'augmentation de l'investissement. Si l'investissement d'aujourd'hui, aussi important qu'il soit, est juste égal à celui d'hier, le revenu national d'aujourd'hui sera juste égal et rien de plus à celui d'hier » (E. D. Domar, 1914-1997).

► *Fluctuations et crises*

Modèle Mundell-Fleming

Le modèle Mundell-Fleming proposé par R. Mundell (prix Nobel 2002) et M. Fleming en 1963 est une extension du **schéma IS-LM** dans une économie ouverte. Il permet de comprendre l'impact des politiques économiques (monétaires, budgétaire...) dans une économie ouverte selon le régime de change et selon le degré de mobilité des capitaux.

Selon ce modèle, pour stimuler la croissance du **revenu national**, la **politique budgétaire** est efficace en **changes fixes** mais elle est d'autant plus inefficace en **changes flexibles** que la mobilité des capitaux est forte. La **politique monétaire** est d'autant plus efficace en **changes flexibles** que la mobilité des capitaux est forte.

	en change flexible	en change fixe
Politique budgétaire	aucun impact si la mobilité des capitaux est parfaite	efficace pour stimuler le revenu national
Politique monétaire	efficace pour stimuler le revenu national	aucun impact

► *Politique économique* ► *Finances internationales* ▷ *Anticipation* ▷ *Multiplieur en économie ouverte*
▷ *Monétarisme* ▷ *Relance keynésienne* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Triangle des incompatibilités* ▷ *Triangle de Rodrick*

Modèle principal-agent

▷ *Théorie de l'agence*

Modèle SCP (Structure-Comportement-Performance)

Le modèle SCP ou Structure-Comportement-Performance développé par E.S. Mason (1938) puis par J.M. Clark (1940) et J. Bain (années 60) est un modèle de la **concurrence praticable** qui constitue l'approche dominante de l'économie industrielle jusque dans les années 1980. Ce **modèle** analyse de façon empirique :

- la structure des marchés conduisant à des distorsions de **concurrence** (**offre, demande, normes et réglementations**, etc.) ;
- le comportement des entreprises qui conduit à un **pouvoir de marché** (positionnement en matière de prix, en matière de **collusion**) ;
- la performance en termes de **rentabilité** qui découle du pouvoir de marché des entreprises.

Ce modèle a été remis en cause du fait d'une causalité à sens unique où seul l'environnement influence la firme. Il a été enrichi dans les années 1970 avec l'introduction de comportements stratégiques des firmes (**barrières à l'entrée, recherche-développement, brevets**, etc.), puis fortement critiqué notamment par les modèles de **marchés contestables**.

► *Entreprise et système productif* ► *Marché et prix* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Concurrence pure et parfaite*
▷ *Politique de la concurrence*

Modèle WS-PS

Le modèle WS-PS a été proposé en 1991 par R. Layard, S. Nickell et R. Jackman afin de rendre compte du **taux de chômage d'équilibre** dans une économie. Ce modèle est construit en **concurrence imparfaite** :

– d'une part on considère que le **taux de salaire** réel résulte d'une négociation entre employeurs et **syndicats** de salariés qui porte à la fois sur le niveau des **salaires** nominaux, sur les **anticipations d'inflation** et sur le niveau d'emploi ;

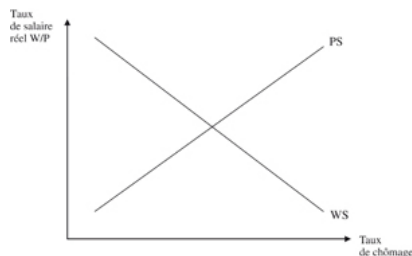
– d'autre part, on considère que les employeurs déterminent le prix à partir de la fixation d'une marge bénéficiaire qui s'ajoute à leurs **coûts de production** (que l'on identifie au salaire afin de simplifier le modèle).

Dans ce modèle on confronte une droite représentant les conditions de détermination des **salaires** (WS pour *wage schedule* ou *wage setting*) et une droite représentant les conditions de formation des **prix** (PS pour *price schedule* ou *price setting*).

La droite WS décrit une relation décroissante entre le taux de salaire réel et le **taux de chômage** : plus le taux de chômage est élevé, plus le taux de salaire réel va se fixer à un niveau faible).

La droite PS décrit une relation croissante entre le taux de chômage et le niveau de **salaire réel**. Quand le taux de chômage est élevé (et le niveau d'activité faible) les entreprises doivent accepter des niveaux de marge faibles, ce qui conduit à des prix moins élevés et à des taux de salaire réel plus favorables.

Le taux de salaire réel d'équilibre et le taux de chômage d'équilibre correspondent à l'intersection des droites WS et PS.



⇒ L'intérêt de ce modèle réside dans la prise en compte de la **concurrence imparfaite**. Il permet notamment de montrer qu'une concurrence moins intense sur le marché des biens conduit à un niveau de taux de chômage plus élevé. En effet, les **entreprises** utilisent une partie de du surcroît de marge qu'elles obtiennent du fait d'une moindre concurrence pour accroître le taux de salaire des actifs occupés ce qui conduit à un taux de chômage plus élevé. Par ailleurs, dans ce modèle, la détermination des salaires prend en compte l'existence d'un **salaire de réservation**, la théorie du **salaire d'efficience**, le modèle **insiders/outsidiers**, etc.).

⇒ Ce modèle a fait l'objet de diverses critiques. Il lui est notamment reproché de donner des arguments en faveur d'une **déréglementation du marché du travail**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage d'équilibre* ▷ *Taux de chômage naturel*



Mondialisation

En France, le terme **mondialisation** s'est imposé pour désigner le processus d'interdépendance croissante des économies nationales et la constitution d'un espace économique mondial de plus en plus intégré. Ce terme français correspond au terme anglais *globalization* qui est parfois aussi utilisé en français (on parle par exemple de **globalisation financière**). Dès les années 1950, l'économiste français M. Byé (1905-1968) attire l'attention sur le développement de « grandes unités interterritoriales ». Dans les années 1960, on parle de firmes transnationales et de **firmes**

multinationales. Tous ces termes prennent pour référence le territoire national considéré comme le cadre de l'activité économique. Parler de mondialisation ou d'économie globale, c'est signifier que l'on est passé à un stade supérieur de l'**intégration économique** : les **biens**, les **services**, les capitaux, circulent désormais dans un espace mondial où le contrôle des États-nations s'est affaibli.

Ch.-A. Michalet (1938-2007), propose de distinguer trois configurations de la mondialisation :

- une « configuration inter-nationale », dans laquelle la mondialisation se caractérise principalement par des échanges de **biens** et **services** entre les pays ;
- une « configuration multi-nationale », dans laquelle la mondialisation se caractérise principalement par la mobilité de la **production** des biens et services. On parle d'une segmentation du processus productif. Le vecteur essentiel de cette configuration est constitué par les flux d'**investissements directs** et l'essor des firmes multinationales ;

- une « configuration globale » caractérisée par la prédominance de la dimension financière.

Ces trois configurations ne sont pas exclusives, mais cumulatives : l'économie mondiale est caractérisée aujourd'hui à la fois par :

- une croissance du **commerce international** plus rapide que celle de la production mondiale ;
- une importance croissante des firmes multinationales et donc une mondialisation des processus productifs ;
- un essor spectaculaire du volume des transactions sur les divers **marchés financiers**.

Cette ouverture croissante des économies soulève de nombreux débats (à propos des **délocalisations**, des **inégalités**, de l'impact des **crises financières**, etc.). En fin de compte, la question posée est celle de la **régulation** de cette économie mondialisée.

■ Mondialisation : phénomène ancien, enjeux nouveaux

● *La mondialisation un phénomène ancien*

La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. Des phases de l'activité économique ont rythmé l'histoire économique modulée par des événements exogènes comme les guerres. La mondialisation actuelle serait assez similaire à celle atteinte avant la première guerre mondiale. Selon S. Berger, (*Notre première mondialisation*, 2003) une première époque de mondialisation déroule entre 1870 et 1914 et correspond par certains aspects à un degré d'interdépendance des économies plus important qu'aujourd'hui (importance des flux migratoires, des mouvements de capitaux rapportés au revenu national, etc.). C'est à propos de cette période que Lénine parle de l'**impérialisme** comme « stade suprême du capitalisme » caractérisé notamment par l'exportation massive des capitaux.

Pour D. Cohen, la période actuelle ne serait que le troisième acte d'une histoire commencée au XVI^e siècle par la découverte de l'Amérique qui marque l'entrée dans la modernité. Déjà à cette époque, ce qui est en jeu ce sont les transports, les **flux** de marchandises et de capitaux, les mouvements migratoires (y compris la traite des esclaves). Le deuxième acte de la mondialisation se joue au XIX^e siècle. Pendant la « paix de cent ans » (K. Polanyi) on assiste à la domination d'une puissance économique (la Grande-Bretagne), à l'intégration du système monétaire et financier par l'**étalon-or**, à la colonisation, au développement du commerce international, à des flux migratoires de grande ampleur. Les inégalités se creusent au sein de l'économie mondiale, certains pays (y compris le Japon) connaissent un décollage économique alors que d'autres entrent dans la logique du sous-développement.

● *Le caractère décisif de la phase actuelle*

Les ressorts de la phase actuelle de la mondialisation relèvent à la fois de facteurs politiques avec l'ouverture généralisée des frontières (même si des **barrières non tarifaires** persistent, les **droits de douane** ne dépassent pas en moyenne 5 % aujourd'hui) et de facteurs techniques, avec la baisse des coûts de transport maritimes et la facilité des moyens de communication et de circulation des informations. Le numérique a permis le développement des services à distance et diffusé un modèle de consommation. Les relations marchandes se sont étendues à la plupart des sphères de la vie sociale. Au nom des exigences du **libre-échange** et de la libre circulation des capitaux on a assisté depuis les années 1980 à un recul de certaines formes d'intervention de l'État (**privatisations**, ouverture à la **concurrence** de domaines qui relevaient jusque-là du **service public**, etc.). Les facteurs de globalisation se sont amplifiés cumulativement : développement des moyens de communication

(internet, téléphone par satellite, etc.) et **innovations financières** notamment, les activités de **production** ont été décomposées et recomposées en permanence en fonction des signaux de **prix** pour un produit « *made in monde* » (S. Berger), conduisant à « un monde plat. » (T. Friedmann, *La terre est plate*, 2010).

Selon S. Berger (2003), la phase actuelle de mondialisation diffère de la précédente sous plusieurs aspects :

- jusqu’à la fin du XIX^e siècle, une part importante de la **production** et de la **consommation** échappait à la logique du **marché** et relevait de l’activité domestique et des échanges locaux dans le cadre d’activités agricoles et artisanales ;

- contrairement à une idée reçue (« **État gendarme** »), le rôle des États au XIX^e siècle était loin d’être négligeable et se manifestait notamment par des politiques protectionnistes et des **politiques monétaires** (choix du **régime monétaire**, politique des **taux d’intérêt**, etc.) ;

- il existait des formes diverses de régulations privées à travers notamment les grandes **entreprises** familiales et le rôle central de la place financière de Londres.

De même, s’il est exact que des firmes multinationales existaient déjà au XIX^e siècle, leur développement aujourd’hui est sans commune mesure. Les plus importantes de ces firmes ont un **chiffre d’affaires** supérieur au **Produit intérieur brut** (PIB) de bien des pays. Leur volonté de détenir un **pouvoir de marché** et de maximiser leur **rentabilité**, les conduit à opérer des **délocalisations** qui ont un impact sur l’**emploi**. Leur influence politique est loin d’être négligeable, de sorte qu’au total, la capacité des États à réguler l’action de ces firmes apparaît comme limitée.

La phase actuelle de mondialisation fait aussi surgir des enjeux nouveaux qui concernent en particulier l’environnement, la santé et l’équilibre géopolitique. La **croissance économique** a conduit à prélever des **ressources naturelles** non renouvelables, à bouleverser les écosystèmes, à mettre en péril la biodiversité. La question du réchauffement climatique ou celle de la couche d’ozone sont des problèmes mondiaux que l’on peine à résoudre en dépit de l’invocation du **développement durable**. En ce qui concerne la santé, on voit se développer des pandémies (en particulier celle du sida) et on assiste à la résurgence de maladies liées à la **pauvreté** et aux inégalités (tuberculose). Sur le plan géostratégique, l’équilibre des blocs de la période de la guerre froide a volé en éclat. Le fait que les États-Unis soient désormais la seule hyperpuissance n’est pas un facteur de stabilité comme le montrent le développement du terrorisme international, la situation au Proche-Orient, les tensions dans le sous-continent indien, la prolifération nucléaire, les conflits qui déchirent l’Afrique, etc.

■ Mondialisations et inégalités

Les phases de la mondialisation s’accompagnent toujours d’une recomposition des inégalités.

● *Les inégalités entre territoires*

Pour P.N. Giraud (2012) l’histoire économique des deux derniers siècles d’après les travaux d’A. Maddison, est d’abord celle d’une fragmentation de territoires presque égaux au XVIII^e siècle : le PIB par habitant du pays le plus riche était 3,5 fois plus important que celui des pays africains en 1820, mais il devient 7,2 fois plus important en 1910 après la première mondialisation et 17 fois plus important en 1992 (les habitants des vingt pays les plus riches bénéficient en moyenne de 33 000 euros par an quand les vingt plus pauvres ne vivent que de 600 euros, soit un rapport de soixante à un).

Cependant, si l’écart entre les pays les plus pauvres (notamment les **pays moins avancés** d’Afrique subsaharienne) et les pays les plus riches se creuse toujours, on observe un renversement historique, depuis une vingtaine d’années selon F. Bourguignon (2012). L’économie mondiale serait entrée dans une ère de convergence vers 1990, quand les revenus moyens par habitant dans les **pays émergents** et les économies en développement ont commencé à croître plus rapidement que dans les économies avancées. La mondialisation a indiscutablement offert des opportunités nouvelles en termes de croissance

économique par des relations commerciales plus denses et une multiplication des investissements directs à l'étranger mais aussi sous l'effet du **progrès technique** et de la diffusion de l'information.

PIB par habitant de la zone/PIB par habitant des pays industrialisés riches en %

	1980	1990	2000	2007
Asie de l'Est et Pacifique	3,9	5,4	8,6	13,5
Asie du Sud	4,4	4,7	5,2	6,9
Amérique latine	34,3	25,2	23,9	25,4
Moyen Orient et Afrique du Nord	24,4	19,0	17,8	20,1
Afrique sud saharienne	8,6	6,0	4,6	5,1

Source : Banque mondiale.

Le rattrapage des pays émergents est facilité par le ralentissement de leur croissance démographique, par l'importation et l'adoption de savoir-faire et de technologie, et par un **investissement** proportionnellement plus fort que celui des pays riches (27 % du PIB, contre 20,5 % dans les économies avancées, ces dix dernières années). La forte croissance de la zone asiatique (la Chine mais aussi l'Inde, la Corée du Sud, la Malaisie, etc.) et de quelques autres pays émergents comme le Brésil ou l'Afrique du Sud contribue à diminuer le nombre de pauvres dans le monde. Le premier des **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)** qui visait à réduire de moitié le **taux de pauvreté** entre 1999 et 2015 a été atteint. La part de la population mondiale vivant avec moins de 1,25 dollar par jour (aux prix de 2005) se situait à 22 % en 2008 (1,29 milliard de personnes) contre 43 % en 1990 (1,90 milliard de personnes) et 52 % en 1981 (1,94 milliard de personnes), mais les résultats sont moins encourageants avec un seuil de 2 dollars par jour (2,47 milliards de personnes en 2008 contre 2,59 milliards en 1981) et les inégalités, dans le même temps, restent très importantes.

● *Les inégalités au sein des territoires*

À l'intérieur des nations, les inégalités aussi évoluent. Après une longue période de réduction des inégalités au sein des nations jusqu'au milieu du XX^e siècle, ce type d'inégalité s'est mis à augmenter depuis une trentaine d'années dans les pays développés notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne en Belgique ou en Italie mais aussi dans le **Tiers-Monde**. Selon F. Bourguignon (2012), la phase actuelle de la mondialisation a été un catalyseur de politiques libérales qui ont réduit les **impôts** des plus riches, limité la **redistribution** et favorisé à travers une critique du rôle de l'État, une dérégulation offrant des opportunités à l'émergence de **monopoles** privés se substituant aux monopoles publics (avec la constitution de grosses fortunes comme celle de Carlos Slim au Mexique). La globalisation financière a imposé une finance de marché au niveau mondial, couplée à la globalisation des firmes. La dynamique qui en découle a conduit les **investisseurs institutionnels** internationaux à mettre en concurrence les **firmes globales** en exigeant un rendement actionnarial le plus élevé possible, imposant une approche *shareholder* de la **gouvernance d'entreprise**. Pour y répondre, ces firmes globales (d'apparition récente) mettent elles-mêmes en concurrence les territoires afin de comprimer leurs **coûts de production** et de maximiser ce rendement actionnarial. Cette pression concurrentielle a été favorable aux revenus du **capital**, à la précarisation des emplois, notamment industriels. La finance globalisée a ainsi pesé sur le partage de la **valeur ajoutée** en faveur des **dividendes** des **actionnaires**, au détriment des salariés. Dans de nombreux pays, on observe une énorme divergence entre le centième le plus riche et le reste de la population. Selon F. Bourguignon, la

mondialisation conduit donc à un surcroît d'inégalité au sein des nations qu'on pourrait évaluer à un niveau équivalent à celui des années 20 avant l'avènement de l'État keynésien, et ce dans toutes les **variétés des capitalismes** même dans les pays institutionnellement plus égalitaristes comme les pays scandinaves ou en Inde.

De son côté, P.-N. Giraud (2012) fait le « terrible constat » d'un clivage entre les **revenus** des nomades et ceux des sédentaires au sein des espaces nationaux. Les revenus d'un territoire correspondent à la somme des revenus des nomades et des sédentaires. Les firmes nomades mettent en compétition les territoires selon leurs **avantages comparatifs** et les emplois qu'elles proposent sont eux aussi « nomades ». Les firmes sédentaires qui produisent et commercent des **biens** et services d'usage local, offrent des emplois « sédentaires ». Le revenu des nomades dépend de leur prix sur le marché mondial tandis que celui des sédentaires dépend du nombre de nomades, plus riches, et des préférences pour les produits locaux (leur revenu s'accroît avec la préférence pour les produits locaux). L'accroissement de la richesse peut donc conduire à des trajectoires de réduction ou d'accroissement des inégalités selon les variations du nombre de nomades ou de leur préférence pour les produits locaux. Plus les sédentaires d'un territoire sont pauvres, plus les nomades présents sur ce territoire sont compétitifs au niveau mondial puisque les produits sédentaires sont bons et les **salaires** des nomades peuvent être plus faibles à **pouvoir d'achat** égal.

• *Les inégalités globales*

Selon B. Milanovic (2012) la mondialisation conduit à aborder l'inégalité globale c'est-à-dire sous l'angle du revenu des individus quelle que soit leur nationalité et non selon le revenu national moyen puisque tous les Américains ou tous les Chinois ne bénéficient pas du revenu moyen de leurs pays. Historiquement la mesure reste délicate, mais ce type d'inégalité a peu évolué depuis les années 1980. En 1820, les 10 % les plus riches jouissaient d'un niveau de vie 20 fois plus élevé que les 10 % les plus pauvres, ce rapport était de 60 fois en 1980, ainsi, au début des années 2000 les 85 % les plus pauvres des habitants de la planète se partageaient 20 % seulement du PIB mondial. Mais deux groupes ont connu une hausse des revenus en dollars ajustés (en **parité de pouvoir d'achat**) dans les deux dernières décennies : d'une part le **centile** le plus riche (hausse de 60 % de leur **pouvoir d'achat**) et d'autre part la classe moyenne des pays émergents. Ainsi les 8 % les plus riches du monde se partagent 50 % du revenu mondial et 92 % l'autre moitié.

• *Quel creusement des inégalités ?*

En premier lieu, le diagnostic sur l'évolution des inégalités est fonction des critères retenus. Si l'inégalité moyenne entre pays a eu tendance à se réduire du fait de la forte croissance du revenu par tête qui affecte des régions très peuplées (la Chine et l'Inde notamment) et qui conduit à l'émergence d'une classe moyenne mondiale, il existe un constat qui va dans le sens inverse puisque l'écart entre les deux extrémités de la distribution des revenus dans le monde s'est dans l'ensemble creusé, et qu'à l'intérieur même des pays développés comme des pays en développement ou des pays émergents, l'écart entre les riches et les pauvres est plus fort. Il résulte notamment d'une inégalité des **revenus** mais aussi des **patrimoines**. Par exemple, aux États-Unis, « le revenu moyen d'un chef d'entreprise est passé de 42 fois le salaire moyen de ses ouvriers en 1980 à 419 fois en 1998, soit un écart multiplié par 10 » (J. Brasseul). Dans d'autres cas (en France par exemple), l'inégalité se manifeste plutôt à travers le **chômage** et l'exclusion. En Chine l'inégalité résulte notamment des inégalités de développement entre régions et de l'enrichissement rapide d'une minorité privilégiée.

Ensuite, les opportunités offertes par la mondialisation jouent plus ou moins favorablement pour les individus et les groupes sociaux. Pour certains économistes, l'extension du rôle des **marchés**, les possibilités offertes par les délocalisations, les restructurations, entraînent un creusement des inégalités : il y a des gagnants et des perdants de la mondialisation. Ce creusement des inégalités résulte aussi de la globalisation financière, de la **financiarisation** de l'économie et du **capitalisme actionnarial** qui

conduisent à une augmentation des revenus financiers et s'articulent à un affaiblissement du mouvement ouvrier et à une remise en cause des garanties collectives des salariés.

Pour d'autres économistes, au contraire, la mondialisation n'est pas directement responsable de l'évolution des inégalités. Celles-ci résultent selon eux d'un triple phénomène :

- le rythme rapide du progrès technique qui joue en faveur des individus les plus qualifiés et affecte dans des conditions différentes les diverses activités économiques ;
- le processus d'**appariement** sélectif des individus fortement dotés en capital culturel entre eux dans des régions, des types d'activités, des **entreprises**, ce qui accroît leur **productivité** du fait d'**économies d'agglomération** ;
- des politiques libérales (**privatisations**, **déréglementation** du **marché du travail** ou des **marchés financiers**, remise en cause de la **protection sociale**, etc.) adoptées par les États prétextant des « contraintes » de la mondialisation.

S'agissant de la situation économique comparée des différentes économies, la question posée est celle de la **convergence économique**. L'analyse économique néo-classique notamment le **modèle de la croissance transmise**, conduit à penser que la **croissance économique** est plus rapide dans les pays les moins développés que dans les pays qui le sont davantage du fait de la **loi des rendements décroissants** (ou de la **productivité marginale décroissante**). Il devrait donc y avoir convergence, c'est-à-dire rattrapage progressif du niveau de PIB par tête des pays les plus riches par les pays les plus pauvres. Dans le passé, ce phénomène de convergence économique s'est indiscutablement produit pour certains pays. Par exemple, W. Baumol, sur la base des statistiques de A. Maddison, a montré que sur la période 1870-1979, des pays pauvres en début de période comme le Japon et l'Italie, avaient rejoint le groupe des pays industrialisés les plus riches. Mais à partir des mêmes données d'histoire quantitative, les résultats sont moins clairs s'agissant de la période 1960-1985 : aucune corrélation significative ne peut être établie entre la croissance du produit moyen par tête et son niveau en début de période : or la thèse de la convergence impliquerait une **corrélation** négative (le taux de croissance devrait être d'autant plus fort, que le niveau de départ était plus faible). On constate bien, sur cette période, un processus de convergence mais il concerne les seuls pays de l'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE). Différents travaux théoriques ont montré que la convergence était notamment conditionnée par l'importance de l'investissement en **capital humain** dans les pays « en retard ». Ce résultat est de nature à expliquer la non-convergence mise en évidence par de nombreux travaux empiriques : les pays dont le niveau de revenu est trop faible et/ou qui sont affectés par de graves troubles socio-politiques ne réalisent pas les efforts nécessaires en matière d'investissements en capital humain, ils ne convergent donc pas.

Les conclusions doivent donc être prudentes, mais il ne semble pas démontré pour l'instant que la mondialisation et la croissance économique conduisent à un processus général de réduction des inégalités et de convergence de l'ensemble des économies. Cet accroissement général des inégalités dans les pays riches inquiète jusqu'aux organisations internationales comme l'OCDE et le FMI qui reconnaissent que des inégalités trop fortes engendrent des coûts sociaux importants (trouble à l'ordre public, montée des populismes xénophobes, etc.).

Mais le domaine cependant où la tendance à la convergence semble l'emporter, est celui de la démographie. Le **paradigme** de la transition démographique semble constituer une bonne grille de lecture des principales évolutions. La plupart des pays convergent, parfois très rapidement, vers un stade post-transitionnel (faible natalité, faible mortalité) et l'on prévoit désormais une stabilisation de la population mondiale à l'horizon 2050. La perspective de « l'explosion démographique » n'est donc plus d'actualité et, dans la plupart des pays du monde, on assiste à une contraction de la taille des familles et à des progrès dans la maîtrise de la fécondité qui résultent notamment du recul des valeurs traditionalistes et de l'élévation du niveau moyen d'éducation des femmes.

■ Mondialisation et spécificités socio-culturelles

La mondialisation est souvent perçue comme un facteur d'uniformité culturelle. Partout dans le monde s'imposeraient les mêmes marques de soda, la même restauration rapide, les mêmes marques de vêtement de sport, les mêmes films, les mêmes jeux télévisés, la même musique, etc. Nombre de ces marques sont américaines et contribueraient à diffuser « l'*american way of life* » et la domination de la langue anglaise. Cette vision est cependant trompeuse et unilatérale. Tout d'abord, la mondialisation apparaît comme un facteur de diversité culturelle. En effet la libre circulation des produits culturels rend possible l'existence d'un grand nombre de publics différents adeptes de productions culturelles différentes. D'autre part, de nombreux travaux ont montré qu'un même produit culturel pouvait être interprété différemment par des publics appartenant à des univers culturels différenciés.

● *Les deux dimensions de la mondialisation culturelle*

D'une part, un certain nombre de biens qui ne sont pas en eux-mêmes « culturels » au sens traditionnel du terme contribuent à façonner l'univers culturel (au sens anthropologique du terme). Il en va ainsi des produits alimentaires (boissons, restauration rapide, vêtements), ces objets, et plus encore le discours publicitaire qui assure leur promotion, contribuent à définir des normes de consommation ou à promouvoir des valeurs et des attitudes ;

D'autre part, des biens culturels au sens strict (films, enregistrements vidéo, musique, jeux interactifs, livres, magazines, etc.) sont désormais conçus et diffusés au niveau mondial par des firmes multinationales spécialisées dans la presse, l'édition, le cinéma, etc. Ces biens culturels contribuent eux aussi à forger un imaginaire collectif commun, à promouvoir des pratiques sociales, voire une langue commune.

Cette mondialisation qui débouche sur une certaine forme d'uniformisation résulte largement de la logique d'ouverture des marchés, de l'adhésion croissante au libre-échange, du développement du tourisme international et des nouveaux moyens de communication (Internet, télévision par satellite, etc.). Au sein de l'**Organisation mondiale du commerce**, la question de la libéralisation des services concerne notamment ce domaine des activités culturelles (Accord général sur le commerce des services).

Cette vision relativement pessimiste d'un monde en voie d'uniformisation, à l'appui de laquelle on peut certes invoquer un certain nombre d'exemples, n'épuise cependant pas la réalité.

● *Les facteurs de maintien des spécificités culturelles*

Le premier de ces facteurs est constitué par les inégalités de revenus, une proportion très importante de la population mondiale n'a accès ni à la restauration rapide, ni aux produits de grande consommation car elle vit dans un extrême dénuement. L'aggravation des inégalités, soulignée par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), montre que l'on est loin d'une uniformisation sur la base du **mode de vie** des classes moyennes des pays développés.

Le second facteur consiste dans la capacité de réinterprétation des influences culturelles par les cultures locales : la généralisation du port du blue-jean ou de la consommation de Coca-Cola, n'empêche pas les Espagnols de se passionner pour la corrida et les habitants de Nouvelle-Zélande pour le rugby, le football américain conservant une aire de diffusion relativement limitée. L'exemple du Japon montre que le maintien de spécificités culturelles n'est pas incompatible avec l'industrialisation.

Le troisième facteur conduit à souligner que l'influence culturelle n'est pas à sens unique : des cuisines exotiques aux spiritualités orientales, les pays du Sud sont loin d'être des récepteurs passifs de l'influence culturelle occidentale. Les musiques africaines ou latino-américaines ont un impact important sur la culture occidentale et sur la « world music ».

Au sein même de la « forteresse Amérique » la diversité culturelle (influence du monde hispanique par exemple) et la contestation de la production hollywoodienne par des producteurs indépendants sont loin d'être négligeables.

Le constat du maintien des diversités culturelles, la distinction nécessaire entre industries culturelles et culture au sens anthropologique, ne doivent pas conduire à négliger l'impact du développement de la logique marchande sur certains aspects de la diversité culturelle.

En matière de télévision, de production cinématographique, de presse, d'édition, de production de logiciels, la libre concurrence peut conduire à une situation sous optimale, ce qui justifie l'intervention des collectivités publiques. La marchandisation de la culture risque en effet de remettre en cause la diversité de l'offre des biens culturels, ce qui justifie la défense d'une exception culturelle. La culture, selon ce point de vue, serait trop importante quant à l'identité des Nations et des peuples, pour être soumise totalement à la logique marchande. De même, on peut considérer que la culture est un bien collectif qui produit des externalités positives et que la diversité culturelle est un bien collectif mondial (au même titre que la bio-diversité).

On sait cependant que les mesures protectionnistes peuvent à leur tour nuire à la diversité et au dynamisme. C'est pourquoi, il semble préférable de privilégier les mesures incitatives (subventions) et les stratégies coopératives (par exemple, la constitution d'un marché européen du cinéma et la coopération entre les acteurs publics et privés au sein de l'Union européenne pourraient permettre de faire jeu égal avec les grandes maisons de production d'Hollywood).

■ Mondialisation et gouvernance mondiale

La dérégulation ou la perméabilité des frontières qu'implique la mondialisation questionne en des termes nouveaux l'interdépendance entre les espaces économiques : les choix et les décisions passent de plus en plus par des jeux de transactions entre acteurs de nature différente (États, **entreprises** privées et organisations non étatiques). Face aux problèmes globaux, les actions non coordonnées des États ne peuvent qu'être inefficaces ou inefficaces et il n'existe pas d'instance de centralisation financière comparable à la place financière de Londres au XIX^e siècle. La plupart des institutions mondiales ont été créées dans le cadre de groupes restreints. C'est le cas de l'Organisation des Nations unies (ONU) et des institutions issues du système de **Bretton Woods**. Mais le débat actuel ne porte plus comme dans les années 1970 sur un nouvel ordre mondial mais sur une gouvernance mondiale.

● Définition et domaines de la gouvernance mondiale

Par **gouvernance** on peut entendre, avec P. Lamy « l'ensemble des transactions par lesquelles des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées ». Dans cette optique, Z. Laïdi et P. Lamy définissent la **gouvernance mondiale** comme l'ensemble des « processus par lesquels les sociétés politique, économique et civile négocient les modalités et les formes d'arrangements sociaux planétaires sur la base du principe de coopération conflictuelle » Pour P. Jacquet et J. Pisani-Ferry, « gouvernance » est un néologisme utile car il désigne un problème central pour l'organisation économique internationale : « Comment gouverner sans gouvernement ? ».

La gouvernance mondiale relève de plusieurs domaines :

- celui du **multilatéralisme**. En effet des politiques unilatérales pourraient, à l'instar des la guerre commerciale des années 1930, avoir de nombreux effets pervers (**dumping** fiscal et social par exemple) ;
- celui de la gestion des **effets externes** négatifs liés à l'activité économique au niveau mondial, c'est le cas notamment dans le domaine de l'environnement ;
- celui des **biens collectifs mondiaux** qui concernent par exemple la santé, la lutte contre la criminalité, l'éducation, la stabilité financière (prévention du risque systémique notamment).

● Deux grandes conceptions des finalités

On retrouve là deux sensibilités, l'une plus libérale, l'autre plus interventionniste.

– Dans l’optique libérale, il s’agit de mettre en œuvre au niveau international les principes de l’**ordolibéralisme** de la tradition allemande. C’est-à-dire que l’objectif est de fixer des règles générales permettant d’offrir un cadre stable aux actions des États et des agents privés. Renonçant à l’application de mesures discrétionnaires, cette approche privilégie la **coordination** par des règles. Les Traités commerciaux offrent un exemple de ce type d’approche. D’éventuelles actions correctrices ne sont justifiées que dans le cas de **défaillances du marché** ;

– Dans l’optique plus interventionniste, la gouvernance est caractérisée par l’adoption d’objectifs communs (comme les Objectifs du Millénaire pour le Développement) et les organisations multilatérales sont des structures exécutives communes aux États qui en sont membres. Par exemple, pour P.N. Giraud, il s’agirait de fixer des objectifs stratégiques communs à l’**Union européenne** et aux grands émergents pour rééquilibrer les emplois industriels avec une main-d’œuvre non qualifiée vers l’Afrique et l’Asie du Sud pour enclencher leur industrialisation, l’Europe ouvrant totalement ses frontières aux produits d’Afrique. Il s’agirait d’organiser l’éradication des **paradis fiscaux**, de gérer la question des **taux de change** dès lors que certains pays organisent la sous-évaluation de leur monnaie face au dollar et d’orienter la soutenabilité de la mondialisation en favorisant les biens collectifs mondiaux comme le climat ou la biodiversité pour éviter une dégradation irréversible du capital naturel.

● *Plusieurs modèles de gouvernance sont envisagés*

– La création d’un gouvernement mondial apparaît pour l’instant utopique, mais au niveau régional, des transferts de souveraineté peuvent faire émerger de nouveaux acteurs politiques impliqués dans la régulation de l’économie mondiale. Toutefois ces transferts de souveraineté ne s’opèrent pas sans conflits comme le montre l’exemple de l’Union européenne.

– La coopération institutionnalisée entre États fondée sur la recherche de consensus. C’est la démarche qui a prévalu dans le cadre du GATT et qui continue à s’appliquer au sein de l’Organisation mondiale du commerce en dehors de l’**Organe de règlement des différends**.

– la mise en place de réseaux d’autorités indépendantes agissant sur la base de compétences techniques par délégation des États. Par exemple le **Forum pour la stabilité financière** qui regroupe les **Banques centrales** et certaines institutions financières internationales. L’évolution du rôle du **Fonds Monétaire International** pourrait le conduire à entrer dans cette catégorie.

– La production de droit sans État. Il s’agit ici de faire émerger, grâce à la jurisprudence, des principes et des règles de droit qui servent de fondement à l’organisation des relations entre agents privés et/ou États. L’Organe de règlement des différends au sein de l’OMC est un bon exemple de ce type de procédure. Les tribunaux internationaux offrent un autre exemple utile.

– L’autorégulation privée. Il s’agit ici de laisser libre jeu aux accords passés entre les agents privés. La mise en œuvre de ces accords repose sur des procédures arbitrales et sur la réputation des organismes qui produisent les normes ou négocient les accords. Les normes comptables internationales relèvent de cette logique. Le développement d’Internet a été l’occasion d’un recours fréquent à de telles procédures d’autorégulation privée.

Bien évidemment, ces divers modes de gouvernance ne sont pas exclusifs les uns des autres. La réflexion sur la gouvernance mondiale a progressé ces dernières années. Cela résulte de trois séries de faits liés entre eux :

– d’une part la coopération internationale a été confrontée à des échecs : on peut citer l’abandon en 1998 de la négociation de l’AMI (accord multilatéral sur l’investissement) qui se négociait au sein de l’**Organisation de Coopération et de Développement économique** (OCDE) et dont la diffusion publique a provoqué une levée de boucliers suivie de l’abandon pur et simple du texte en préparation. Le second échec est celui de la conférence de Seattle (1999) organisée par l’OMC et qui a débouché sur le lancement d’un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (cycle du Millénaire). Ce dernier s’est à son tour enlisé et n’a débouché à ce jour sur aucun accord. Un autre échec caractéristique est celui de la conférence de Kyoto sur le développement durable et la lutte contre le changement climatique. Le refus des États-Unis d’accepter l’accord conduit à de vives interrogations sur l’efficacité

des projets d'action collective initiés lors de la conférence de Rio. Les tentatives pour donner une suite au protocole de Kyoto se sont heurtées à de nouvelles difficultés avec l'échec de la Conférence de Copenhague en 2009 et les minces résultats obtenus à Durban en 2011 ;

– d'autre part des critiques ont été adressées au FMI et à la **Banque mondiale**. Les politiques d'ajustement structurel, puis les modes de gestion des crises financières ont fait l'objet de vives contestations provenant d'horizons divers. Des auteurs hétérodoxes ont reproché aux politiques libérales et déflationnistes inspirées par le « **Consensus de Washington** » d'avoir provoqué une aggravation sensible de la situation économique et sociale de nombreux pays du tiers-monde. À l'inverse, des auteurs monétaristes ont reproché aux interventions discrétionnaires du FMI de créer une situation d'aléa moral ;

– enfin on a assisté au développement d'une véritable société civile mondiale à travers l'influence d'organisations non gouvernementales qui interviennent en matière de défense de l'environnement, de **commerce équitable**, de défense des droits de l'homme etc. L'action collective (manifestations au moment des sommets des chefs d'États des pays les plus industrialisés, renforcement de la coopération syndicale internationale, création du Forum social mondial) s'est aussi considérablement amplifiée et l'**altermondialisme** est devenu un acteur majeur de la mondialisation comme le montre notamment le succès du mouvement ATTAC en France.

Selon P. Jacquet et J. Pisani-Ferry, la mise en place d'une « gouvernance rénovée » suppose d'agir sur trois plans :

– un plan normatif et institutionnel (rôle des institutions internationales, nouvelle architecture financière internationale, avancées du traité climatique post Kyoto, etc.) ;

– un plan relatif à la gouvernance politique qui suppose la définition des priorités dans la gestion de la mondialisation et qui doit reposer sur la prise en compte de tous les acteurs de l'économie mondiale (les pays pauvres, les unions régionales etc.) ;

– un plan relatif à la légitimité démocratique qui doit permettre de prendre en compte les revendications de la société civile.

► Commerce international ► Économie du développement ► Finances internationales ► Intégration économique ► Économie et écologie ► Économie et démographie ▷ Accords d'autolimitation des exportations ▷ Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ▷ Accords de Lomé ▷ Économie de l'environnement ▷ Économie de la connaissance ▷ Économie ouverte ▷ Contrainte extérieure ▷ Fragmentation internationale de la chaîne de la valeur ▷ Protectionnisme ▷ Régionalisme commercial ▷ Théorème Stolper Samuelson

● ADDA J. (2012), *La mondialisation de l'économie*, La Découverte, « Grands Repères ». 8^e édition

ARTUS P., VIRARD M.-P. (2010), *Globalisation – Le pire est à venir*, La Découverte.

CARTAPANIS A. (2004), *Les marchés financiers internationaux*, La Découverte, « Repères ».

GIRAUD P.-N. (2012), *La mondialisation – Émergences et fragmentations*, Éditions Sciences Humaines.

GRAZ J.-C. (2013), *La gouvernance de la mondialisation*, La Découverte, « Repères ».

Leder R (2013), *Sociologie de la mondialisation*, La Découverte, « Repères ».

MATTELART A. (2007), *Diversité culturelle et mondialisation*, La Découverte, « Repères ».

MICHALET CH.-A. (2009), *Mondialisation, la grande rupture*, La Découverte.

MOREAU-DEFARGES Ph. (2012), *La mondialisation*, PUF, « Que sais-je ? ».

MUCCHIELLI J.-L. (2008), *La mondialisation – chocs et mesure*, Hachette Supérieur.

PAQUIN S. (2008), *La nouvelle économie politique internationale*, Armand Colin, « Coursus ».

RAINELLI M. (2013), *Les enjeux de la mondialisation*, La Découverte collection Repères.

○ AGLIETTA M., LE CACHEUX J. (2007), « De la première à la seconde globalisation », *Revue de l'OFCE*, n° 102, p 155-204.

ALLEGRET J.-P., LE MERRER P. (2007), *Économie de la mondialisation – opportunités et fractures*, De Boeck.

- BHAGWATI J. (2005), *Éloge du libre-échange*, Éditions d'Organisation.
- BOUBA-OLGA O. (2012), *Les nouvelles géographies du capitalisme. Comprendre et maîtriser les délocalisations*, Seuil.
- BOURGUIGNON F. (2012), *La mondialisation de l'inégalité*, Seuil.
- COHEN D. (2011), *La mondialisation et ses ennemis*, Hachette, Pluriel.
- FONTAGNE L. (2012), *La nouvelle mondialisation*, PUF.
- GHORRA-GOBIN C. (2012) (dir.), *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Armand Colin.
- GREFFE X., MAUREL M. (2009), *Économie globale*, Dalloz.
- KRUGMAN P., OBSTFELD M. (2012), *Économie internationale*, 9^e éd., Pearson Education.
- MADDISON A. (2003), *L'économie mondiale : Statistiques historiques*, Études du Centre de Développement, OCDE.
- MORRISON Ch., MURTIN F. (2011), « Inégalités et pauvreté depuis trois siècles », FERDI.
- MOUHOUD E.M. (2012), *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, 3^e édition, La Découverte.
- NOREL Ph. (2013), *L'histoire économique globale*, Le Seuil, « Points ».
- RODRIK D. (2008), *Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, La Découverte, « Textes à l'appui ».
- STIGLITZ J. (2012), *Le prix de l'inégalité*, Les liens qui libèrent.
- @ Site de la Banque mondiale : www.banquemondiale.org/
- Site du BIT : www.ilo.org/public/french/index.htm
- Site de la CNUCED : <http://unctad.org/>
- Site de l'OCDE : www.oecd.org
- Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr
- Site du Centre d'études internationales et mondialisation : www.ceim.uqam.ca
- Site du CEPII : www.cepii.fr
- Site du Conseil d'analyse économique : www.cae.fr
- Rapport CAE (2007), *Mondialisation : les atouts de la France*, rapport n° 71, La documentation française <http://www.cae.gouv.fr/rapports/dl/071.pdf>
- Rapport du CAE (2008), *La mondialisation immatérielle*, rapport n° 76 : <http://www.cae.gouv.fr/rapports/dl/076.pdf>
- Rapport du CAE (2011) L'émergence de la Chine : impact économique et implications de politique économique, n° 98, <http://www.cae.gouv.fr/L-emergence-de-la-Chine-impact-economique-et-implications-de-politique-economique,181.html>
- Site du FMI : www.imf.org
- Site du Levin Institute (Globalization 101) <http://www.globalization101.org/>
- Site de l'Université de Yale (YaleGlobal Online) : <http://yaleglobal.yale.edu/>

Monétarisme

Le monétarisme, qui a été développé notamment par M. Friedman (1912-2006), prix Nobel 1976, est la version contemporaine de la **théorie quantitative de la monnaie**. Le monétarisme considère que :

- l'**offre de monnaie** est déterminée par les autorités monétaires (offre de monnaie exogène) ;
- la **demande de monnaie** est stable ;
- l'**inflation** est toujours et partout un phénomène monétaire ;
- les **anticipations adaptatives** des agents rendent inefficaces à long terme les **politiques conjoncturelles** ;

– il existe un **taux de chômage naturel** qu'il est vain de vouloir réduire.

Pour les monétaristes, les autorités monétaires doivent renoncer à toute **politique monétaire** discrétionnaire et se contenter d'assurer une croissance à taux constant de la **masse monétaire**.

En matière de relations monétaires internationales, M. Friedman est un défenseur des **changes flottants**.

⇒ Selon M. Friedman, la monnaie est toute-puissante et la politique monétaire est impuissante. En effet, la monnaie joue un rôle très important dans l'économie, c'est ce qui explique qu'elle produit de graves effets pervers en cas de manipulation discrétionnaire par les autorités monétaires. Par contre, la politique monétaire ne peut prétendre à une grande efficacité dans la mesure où les **agents économiques** ont des **anticipations adaptatives**.

⇒ Le monétarisme est une composante du discours libéral, M. Friedman est un ardent défenseur du **capitalisme** et de l'économie de marché, mais tous les libéraux ne sont pas monétaristes.

⇒ On parle parfois d'un « monétarisme autrichien », cette formule est très discutable dans la mesure où L. von Mises (1881-1973) aussi bien que F. Hayek (1899-1992) se sont clairement prononcés contre la **théorie quantitative de la monnaie**.

► *Monnaie ► Politique économique ▷ Anticipations rationnelles ▷ Dichotomie ▷ École autrichienne ▷ École de Chicago ▷ Libéralisme ▷ Neutralité de la monnaie*

Monétisation de créance

La monétisation des créances est l'opération par laquelle les **banques**, créent de la **monnaie** en contrepartie de **créances** non monétaires. La **monnaie** est une créance, mais, à la différence des autres créances, elle dispose d'un pouvoir libératoire général (c'est-à-dire qu'elle est acceptée par tous les agents d'une économie en règlement des **dettes**).

⇒ La monnaie est à la fois une créance (pour celui qui la détient) et une dette (pour la banque qui crée la monnaie). La monnaie est donc une dette qui permet de s'acquitter de toutes les dettes.

► *Monnaie ▷ Création monétaire*

Monisme méthodologique

Le monisme méthodologique est une conception selon laquelle la méthode scientifique est fondamentalement la même dans toutes les disciplines scientifiques. Il n'y a donc pas de différence radicale entre sciences de la nature et sciences de la culture (ou « sciences de l'esprit »).

► *Épistémologie économique ▷ Dualisme épistémologique ▷ Science*

Monnaie

Le concept de monnaie fait l'objet de nombreuses définitions que l'on peut rassembler en deux catégories :

• l'approche fonctionnelle où la monnaie remplit trois fonctions principales :

– la fonction d'intermédiaire des échanges. La monnaie permet de fractionner l'échange en deux temps (bien contre monnaie, puis monnaie contre bien). Elle est acceptée par tous les membres d'un groupe en échange de tous les autres produits ;

– la fonction d'unité de compte. Tous les **prix** sont exprimés sous la forme d'une quantité de monnaie ;

– la fonction de réserve des valeurs. La monnaie peut être conservée avant d'être échangée contre un autre produit (sans perte de valeur dans l'hypothèse d'une **inflation** nulle).

• l'approche de la monnaie comme rapport social : certains économistes (M. Aglietta, A. Orléan) considèrent que la monnaie est une **institution** fondatrice de la société marchande qui permet d'exorciser la violence ; d'autres économistes (F. Poulon, A. Parguez, B. Schmitt) d'inspiration keynésienne, appréhendent la monnaie comme une **monnaie de crédit** qui est selon eux, à l'origine de la production. La décision bancaire d'accorder un **crédit** à une **entreprise** qui démarre le circuit keynésien.

⇒ Si la plupart des économistes libéraux adoptent la définition fonctionnelle, certains (tels F. Hayek, L. von Mises ou J. Rueff) accordent à la monnaie un rôle social, ce qui les conduit à rejeter la **dichotomie** et la **théorie quantitative de la monnaie**.

► Monnaie ▷ Création monétaire ▷ École circuitiste ▷ Économie monétaire de production ▷ Monétarisme
▷ Théorie de la régulation ▷ Théorie keynésienne ▷ Théorie marxiste ▷ Théorie néoclassique



Monnaie

La monnaie est l'**actif** le plus liquide au sein d'une économie. Elle dispose d'un **pouvoir libérateur général**.

■ Nature et formes de la monnaie

Les économistes ont élaboré des **théories** très diverses à propos de la monnaie. Il semble néanmoins possible de repérer trois clivages essentiels.

● Conception fonctionnaliste ou conception essentialiste ?

Les conceptions fonctionnalistes définissent la monnaie par ses fonctions (« la monnaie est ce que la monnaie fait ») :

- elle permet de mesurer les valeurs ; c'est une unité de compte ;
- elle est intermédiaire des échanges et permet donc de rompre le troc ;
- elle est réserve de **valeur**.

Dans cette perspective la monnaie est d'abord conçue comme un instrument qui sert à faciliter les échanges.

Les approches essentialistes cherchent, au contraire, à définir la nature même de la monnaie qui n'est pas conçue comme un **bien économique** parmi d'autres. Parmi les conceptions essentialistes on peut citer en premier lieu celle de K. Marx (1818-1883) qui considère que la monnaie est inhérente aux rapports marchands. En effet, dans une économie de marché le **travail** fait l'objet d'un usage privé (les décisions relatives à la **production** ne sont pas coordonnées *a priori*) et la monnaie assure la socialisation des travaux privés. Pour Marx, la monnaie n'est donc pas un instrument technique mais un rapport social.

La conception étatique de la monnaie, développée notamment par les auteurs de l'**école historique allemande**, s'inscrit aussi dans l'approche essentialiste. Pour ces auteurs, la monnaie repose sur le pouvoir souverain de l'État, elle a donc fondamentalement un caractère politique.

M. Aglietta et A. Orléan (*La monnaie entre violence et confiance*, 2002) présentent une conception de la monnaie qui s'appuie sur la théorie de la violence fondatrice du philosophe R. Girard : la société est née lorsque le groupe a su dévier la « violence mimétique » sur un tiers (bouc émissaire, puis échange et monnaie). Pour reprendre une formule de F. Rachline (*Que l'argent soit*, 1993), qui développe une conception voisine, la monnaie et l'échange se substituent au rapt et à la prédation.

● Monnaie endogène ou monnaie exogène ?

Un autre clivage théorique oppose les tenants d'une conception exogène de la monnaie aux tenants d'une conception endogène.

– Les théories de la monnaie exogène considèrent que la monnaie a son origine en dehors des mécanismes économiques. Elle peut trouver sa source dans des phénomènes naturels (découvertes de mines de métaux précieux) ou dans des décisions discrétionnaires du pouvoir politique, de la **Banque centrale** ou des banques commerciales. La conception exogène de la monnaie a été notamment défendue

par les théoriciens du **Currency Principle**, par les défenseurs de l'**étalon-or**, par le **monétarisme**. Les théories de la monnaie exogènes mettent l'accent sur la quantité de monnaie en circulation.

– Les théories de la monnaie endogène considèrent, au contraire, que la monnaie trouve son origine au cœur même des relations économiques. Puisque la monnaie résulte d'une **monétisation de créance**, les activités économiques qui donnent naissance aux **créances** et aux **dettes** sont à la source de la **création monétaire**. Les théoriciens du **Banking Principle** et les analyses de J.M. Keynes (1883-1946) ou de J.A. Schumpeter (1883-1950) par exemple, s'inscrivent dans la conception endogène de la monnaie. Les théoriciens de l'économie monétaire de production (F. Poulon, A. Parguez, B. Schmitt...) illustrent cette approche endogène de la monnaie. À l'origine du **circuit économique** se situe la décision d'une **banque** de satisfaire la demande de **crédit** d'une **entreprise**. Le **pari bancaire** consiste à évaluer la **solvabilité** des demandeurs de crédits afin de maximiser le profit bancaire. Lorsqu'une banque décide d'ouvrir un crédit, le circuit **économique** peut s'enclencher : l'**entreprise** produit en achetant des **moyens de production** aux autres entreprises et en distribuant des revenus aux ménages. Ces **revenus** permettront d'assurer les débouchés à l'entreprise qui pourra ainsi rembourser sa dette auprès de la banque et faire un **profit**. Quant aux **ménages**, ils peuvent confier leur **épargne** aux banques commerciales et « les crédits font les dépôts ».

● *Monnaie neutre ou monnaie active ?*

Pour certains économistes, la monnaie est neutre, à long terme comme à court terme, c'est-à-dire que la monnaie n'a pas d'effet sur les grandeurs réelles de l'économie (**production**, **emploi**, etc.). Ils considèrent que la quantité de monnaie n'a d'effet que sur le **niveau général des prix** et que les variables monétaires se déterminent entre elles : la monnaie est un « voile » qui recouvre le fonctionnement réel de l'économie. Selon J.-S. Mill (1806-1873) : « rien n'est moins important dans l'économie que la monnaie ». Les économistes qui se rattachent à la **théorie quantitative de la monnaie** ou qui se fondent sur le **Currency Principle** adoptent ce point de vue dichotomiste, de même que les théoriciens de la **nouvelle économie classique**.

D'autres économistes adoptent une conception plus modérée de la **dichotomie** : ils considèrent que la monnaie est neutre à long terme mais pas à court terme. Cette approche, qui se fonde sur l'**hypothèse des anticipations adaptatives** est défendue par les théoriciens monétaristes, notamment par M. Friedman (1912-2006, prix Nobel 1976). D'autres économistes enfin refusent la dichotomie. Ils considèrent que la monnaie est active c'est-à-dire que les variables monétaires ont un effet sur les variables réelles. On dit qu'ils adoptent une conception intégrationniste. Les théoriciens du **Banking Principle**, K. Wicksell (1851-1926), G. Myrdal (1898-1987), J.M. Keynes adoptent une telle conception.

⇒ Ces différents clivages théoriques doivent être utilisés avec précaution. Par exemple, la plupart des économistes libéraux adoptent un point de vue fonctionnaliste, mais J. Rueff (1896-1978) insiste sur la dimension sociale et politique de la monnaie. De même, si l'école classique et les économistes néo-classiques considèrent que la monnaie est neutre, ce n'est pas le cas de l'école autrichienne.

● *Les formes de la monnaie*

On distingue en général les formes de monnaie suivantes :

*La monnaie-marchandise

Elle possède une **valeur d'usage** propre : coquillages, poisson séché, bétail... Cette forme de monnaie n'a plus cours actuellement.

*La monnaie métallique

Il s'agit de pièces de monnaie en métaux précieux. Ces pièces ont une valeur intrinsèque, mais elles sont aussi frappées par une autorité politique qui affirme ainsi sa souveraineté.

⇒ Il ne faut pas confondre la **monnaie métallique** et la **monnaie divisionnaire** (pièces de monnaie de faible valeur faciale). Il ne faut pas confondre non plus la monnaie métallique et les pièces de monnaie de collection qui n'ont aucune valeur légale, mais qui peuvent avoir une valeur marchande en numismatique.

Le billet de banque

Il n'a pas de valeur intrinsèque, mais une valeur légale qui est sa valeur faciale (100 euros, 20 dollars...). Les billets sont émis par la **Banque centrale** ; ils ont **cours légal** ce qui signifie qu'ils ne peuvent être refusés pour éteindre une dette dans un espace donné de souveraineté monétaire. Ils sont actuellement inconvertibles en monnaie métallique. Le billet de banque est aussi appelé **monnaie fiduciaire** (du latin *fides* : confiance) puisque sa valeur ne repose que sur la **confiance** que l'on accorde à sa valeur faciale.

⇒ La monnaie divisionnaire est souvent englobée dans la monnaie fiduciaire. Les billets et les pièces de monnaie sont aussi appelés monnaie manuelle.

La monnaie scripturale

La **monnaie scripturale** se définit comme la somme des soldes créditeurs des comptes à vue des agents économiques dans les **institutions financières monétaires**. Les instruments de circulation de la monnaie scripturale sont le **chèque**, le virement, le prélèvement et la **carte de crédit**.

⇒ Les chèques et les cartes de crédit ne sont pas de la monnaie.

⇒ C'est un abus de langage que de parler de **monnaie électronique** alors que la carte de crédit (quelle que soit sa sophistication) n'est qu'un support de la monnaie scripturale.

Pour mesurer la quantité de monnaie en circulation dans un pays ou dans une zone monétaire, les **autorités monétaires** définissent et mesurent des **agrégats monétaires**.

■ La création de monnaie

● *Création et destruction de monnaie*

Créer de la monnaie c'est pratiquer la **monétisation des créances**, c'est-à-dire offrir, en contrepartie de **créances** qui n'ont pas un pouvoir libératoire général, un type particulier de créance (la monnaie) qui permet de régler toutes les dettes. La monnaie est une dette qui permet de s'acquitter de toutes les dettes, dit-on parfois pour souligner ce paradoxe.

Les créances qui sont monétisées (inscrites à l'**actif** du **bilan** des banques) constituent la contrepartie de la monnaie émise (inscrite au passif des banques). Au sein de ces **contreparties de la masse monétaire**, on distingue les créances sur l'extérieur (**devises** pour l'essentiel) et les crédits à l'économie (c'est-à-dire les crédits accordés aux agents non financiers résidents).

Le pouvoir de **création monétaire** des banques s'exerce *ex nihilo* : lorsqu'une banque accorde un crédit à un client, elle crée la monnaie qu'elle prête. Réciproquement, le remboursement d'un crédit conduit à une **destruction de monnaie**.

⇒ Tous les crédits ne donnent pas lieu à une création monétaire, certains sont accordés grâce à la collecte préalable d'épargne. Les institutions financières non bancaires ne peuvent réaliser que ce dernier type de crédit, alors que les banques peuvent avoir recours au financement par création monétaire comme au financement non monétaire.

● *Multiplicateur ou diviseur de crédit*

Le pouvoir de création monétaire par les banques de second rang est conçu de deux manières différentes :

– le **multiplicateur de crédit** est un mécanisme qui suppose l’existence dans les comptes d’une banque de second rang d’un avoir excédentaire en **monnaie centrale** qui est alors prêté à un client. Ce dernier contribue au mécanisme du multiplicateur en utilisant le crédit, ce qui conduit à de nouveaux dépôts et à de nouvelles opérations d’octroi de crédit. Au total, la quantité de monnaie créée par l’ensemble des banques de second rang est un multiple de l’avoir excédentaire en monnaie centrale qui a déclenché l’opération. Le mécanisme n’est freiné que par les fuites hors du circuit : **réserves obligatoires**, conversion en billets ou en devises. Dans l’optique du multiplicateur de crédit, la Banque centrale, en contrôlant la **liquidité** des banques de second rang, dispose d’un moyen efficace de maîtriser la création monétaire dans son ensemble ;

– le mécanisme du **diviseur de crédit** repose sur l’idée selon laquelle les banques de second rang décident de l’octroi de crédits sur la base des **informations** dont elles disposent à propos de la **solvabilité** de leurs clients. Ce n’est que dans un second temps qu’elles se préoccupent de se procurer les avoirs en monnaie centrale nécessaires pour faire face aux fuites hors de leur circuit bancaire. La Banque centrale se trouve alors placée devant le fait accompli : elle doit assurer le refinancement des banques sous peine de créer des situations d’illiquidité.

■ La politique monétaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la France appartient à la **zone euro** au sein de laquelle la **politique monétaire** est conçue et mise en œuvre par la **Banque centrale européenne** (BCE) dans le cadre du **Système européen de banques centrales** (SEBC).

● *Les objectifs de la politique monétaire*

Les objectifs finals

La **politique monétaire** est un sous-ensemble de la **politique économique**. À ce titre, elle peut contribuer à atteindre les objectifs du **carré magique** : croissance, **plein emploi**, stabilité des prix, équilibre extérieur. Pendant les Trente Glorieuses, la politique monétaire et la **politique budgétaire** étaient combinées dans le cadre de **politiques mixtes** visant à maintenir l’économie sur un sentier de croissance de plein-emploi compatible avec une stabilité des prix et un équilibre extérieur. Cependant, depuis le début des années 1980, on a assisté à un recentrage de la politique monétaire sur l’objectif de stabilité des prix. Sous l’influence du **monétarisme**, on considère en effet que l’**inflation** résulte d’une création excessive de monnaie et qu’il appartient à la Banque centrale de se consacrer à la maîtrise de la croissance des **agrégats monétaires**. La banque centrale peut aussi avoir un objectif de **croissance économique**, notamment en appliquant la **règle de Taylor**.

Les objectifs intermédiaires

Pour atteindre l’objectif final de stabilité des prix, la Banque centrale détermine des objectifs intermédiaires qui peuvent porter sur la croissance d’un agrégat monétaire et/ou sur le niveau du **taux d’intérêt**. La **Banque centrale européenne** (BCE) a comme objectif intermédiaire la croissance de l’agrégat monétaire M3 qui doit être compatible avec un **taux d’inflation** inférieur à 2 %. Dans ce cadre, la BCE utilise les **taux directeurs** pour adresser des signaux aux marchés (augmentation des taux d’intérêt pour lutter contre le risque inflationniste, baisse des taux d’intérêt pour accompagner la croissance).

Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels concernent la mise en œuvre de la politique monétaire. Ils concernent la valeur du taux du marché au jour le jour, les taux pratiqués à l’occasion des opérations de refinancement, le taux des **réserves obligatoires**.

● *Les instruments de la politique monétaire*

L'encadrement du crédit

L'**encadrement du crédit** est une technique de contrôle administratif de la création monétaire qui est aujourd'hui abandonnée au sein de la zone euro. Le SEBC, comme les banques centrales nationales depuis le début des années 1980, privilégie l'action par des mécanismes de marché.

L'action par la liquidité bancaire

Au sein de la zone euro, l'action par la liquidité bancaire passe principalement par l'existence du taux des réserves obligatoires qui impose aux banques de second rang un besoin structurel de liquidités et qui, par son mode de calcul (moyenne mensuelle), contribue à stabiliser le **taux du marché au jour le jour**. Cet instrument est encore peu utilisé au sein de la zone euro.

Le SEBC agit aussi sur la liquidité bancaire par sa politique de **refinancement bancaire**.

L'action par les taux

Le SEBC utilise trois taux directeurs :

- le **taux de la facilité de prêt** marginal, qui constitue en temps normal, le taux plafond du marché interbancaire ;
- le **taux de la facilité de dépôt**, qui constitue en temps normal le taux plancher du marché interbancaire ;
- le taux des opérations d'*open market*, en particulier des **opérations principales de refinancement**.

Ainsi, en prenant des titres en pension (et donc en offrant des liquidités) ou en vendant des titres (**reprise de liquidités en blanc**), le SEBC contribue à la fois à régler la liquidité du **système bancaire** et le niveau des taux d'intérêt.

● *Les canaux de transmission de la politique monétaire*

On distingue traditionnellement trois canaux de transmission de la politique monétaire.

** Le canal du taux d'intérêt*

Une hausse du taux d'intérêt (par exemple) produit trois types d'effets sur les variables réelles de l'économie :

- un effet de substitution (les agents diminuent leur **consommation** présente et augmentent l'épargne) ;
- un **effet revenu** (la charge d'intérêt augmentant les agents endettés ou qui désirent s'endetter réduisent leurs dépenses) ;
- un **effet de richesse** (la hausse des taux d'intérêt fait baisser le cours de certains titres et les agents qui voient ainsi la valeur de leur **patrimoine** diminuer réduisent leur consommation).

Le canal du crédit

La hausse des taux directeurs de la Banque centrale conduit les banques à accroître leurs taux d'intérêt débiteurs, mais aussi à rationner le crédit en raison de la montée des **risques** liés à des charges d'intérêt plus élevées. La hausse des taux d'intérêt, du fait de l'**asymétrie d'information**, risque de produire aussi un **aléamoral** (les « bons emprunteurs » renoncent à leurs demandes de crédit et les « mauvais risques » continuent à s'endetter). Cette situation pousse aussi les banques à réduire leur offre de crédit.

Le canal du taux de change

La hausse des taux d'intérêt entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une appréciation du taux de change qui conduit les agents résidents à acheter davantage à l'étranger et moins aux producteurs domestiques.

Au total, une hausse des taux d'intérêt a de fortes chances de déprimer l'activité économique (et réciproquement pour une baisse des taux).

- *La politique monétaire non conventionnelle*

En période de **crise bancaire** et, plus généralement, de **crise financière** les instruments traditionnels de la politique monétaire ne fonctionnent plus (ou fonctionnent mal). On a assisté à une situation de ce type après le déclenchement de la **crise des subprimes** : les banques centrales, dans le but d'éviter un effondrement du système bancaire ont eu recours à des **politiques monétaires non conventionnelles**.

En effet, le canal du taux d'intérêt peut se trouver bloqué lorsque les taux directeurs atteignent le niveau zéro ou un niveau proche de zéro. L'expérience du Japon qui a connu une longue période de stagnation dans les années 1990 avec un taux de refinancement très faible ou nul est significatif. Même en l'absence d'un taux nul, le canal du taux d'intérêt se trouve bloqué lorsque l'économie est dans une situation de **trappe à liquidité** (les agents conservent alors sous forme liquide tout supplément de monnaie qui est injecté dans l'économie).

Le canal du crédit, pour sa part, peut se trouver bloqué lorsque les banques qui ont subi des pertes importantes et/ou qui anticipent une dégradation importante de la situation économique contractent fortement leur offre de crédit. De plus, dans un tel contexte, on constate souvent une augmentation des **primes de risque** qui dissuadent les emprunteurs. Dans les deux cas, le blocage des canaux de transmission traditionnels de la politique monétaire empêche la banque centrale d'agir et peut amplifier les tendances à la récession car la contraction du crédit et la hausse des **taux d'intérêt réels** anticipés jouent négativement sur la production et l'emploi comme sur la demande adressée à l'économie.

Face à l'inefficacité de la politique monétaire traditionnelle, les banques centrales mettent en œuvre des mesures de politique non-conventionnelles qui visent à agir sur le financement de l'économie et à combattre les tendances à la **récession**. Il existe trois catégories principales de mesures non-conventionnelles :

- les mesures d'augmentation massive de la quantité de monnaie (on parle de « **Quantitative Easing** »). Elles consistent, pour la banque centrale, à offrir sans limitation de la liquidité aux banques de second rang. On espère que les agents qui bénéficieront (via les banques) de cette quantité de monnaie dépenseront leurs avoirs monétaires excédentaires ce qui devrait contribuer à soutenir l'activité économique. Ce type de mesures vise aussi à compenser le fait que, dans un contexte de crise de confiance, les banques sont réticentes à se prêter entre elles ce qui conduit à assèchement du **marché interbancaire** ;

- les mesures visant à agir sur la **confiance** des agents en ce qui concerne les taux d'intérêt. Elles consistent pour la banque centrale à s'engager publiquement quant au caractère durable de la baisse des taux d'intérêt à court terme afin de favoriser une détente des taux d'intérêt à long terme et, par là, de stimuler l'activité économique ;

- les mesures visant à agir directement sur le crédit et sur le bilan des banques (on parle de « **Credit Easing** »). Elles consistent, pour la banque centrale, à acheter des titres publics et privés afin, d'une part, de permettre aux banques de second rang de réduire le volume de leurs créances et, d'autre part, d'inciter ces banques à accorder de nouveaux crédits. Dans certains cas les banques centrales acceptent d'acheter des crédits de moins bonne qualité que d'habitude afin de réduire les risques que supportent les banques de second rang et d'améliorer ainsi la confiance globale dans le système bancaire.

Ces mesures sont indispensables pour éviter que l'économie ne s'engage dans une situation de « **Credit Crunch** » (contraction brutale du crédit), de **crise de liquidité**, de **faillites** bancaires et de **récession**. Mais elles ont l'inconvénient d'accroître la liquidité globale du **système financier**. À terme, il est nécessaire de mettre fin à la politique non conventionnelle et d'éponger les liquidités excédentaires tout en évitant de s'engager dans une logique de **déflation**.

■ L'évolution du système monétaire et financier français

Pendant longtemps le système monétaire et financier français a été considéré comme un bon exemple d'**économie d'endettement**, c'est-à-dire une économie dans laquelle le financement est assuré essentiellement par les banques sous forme de crédits intermédiés alors que les marchés financiers ne jouent qu'un rôle secondaire. Dans le cas de la France, l'intervention de l'État était par ailleurs importante du fait des nationalisations opérées dans le secteur bancaire à la Libération et du rôle du **Trésor public** et de ses correspondants (Caisse des dépôts, Crédit foncier, etc.).

À partir de la fin des années 1960 (Rapport Marjolin, Sadrin, Wormser, 1968) et surtout du début des années 1980 (loi bancaire de 1984 et *Livre blanc sur le financement de l'économie*, 1986), le système monétaire et financier français connaît de profonds bouleversements qui sont amplifiés par la construction européenne (liberté des mouvements de capitaux en 1990 et loi de modernisation des activités financière en 1996) et par la **mondialisation** croissante des activités financières.

Ces transformations ont été conformes à la **règle des trois D** formulée par H. Bourguinat :

- **déréglementation** : privatisation des banques, abandon de l'encadrement du crédit et du contrôle des changes, ouverture du marché monétaire à l'ensemble des agents économiques etc. ;
- **décloisonnement** : unification progressive du cadre réglementaire des intermédiaires financiers qui sont peu à peu soumis aux mêmes **autorités monétaires**, interdépendance des marchés etc. ;
- **désintermédiation financière** : le financement direct a joué un rôle de plus en plus important conduisant au développement des marchés financiers : **Marché à terme international de France** (MATIF), **Marché des options négociables de Paris** (MONEP), etc.

Depuis 2010 c'est l'**Autorité de contrôle prudentiel** qui exerce des fonctions d'agrément et de contrôle des **entreprises d'assurance** et des établissements de crédit. Les différents marchés de capitaux, pour leur part, sont placés sous l'autorité de l'**Autorité des marchés financiers** (AMF).

Le mouvement de libéralisation à partir des années de la seconde moitié des années 1980 a contribué à une **crise bancaire** en France dans les années 1990 : le Comptoir des entrepreneurs en 1993, le Crédit Foncier en 1995, le Crédit Lyonnais entre 1993 et 1995 n'ont été sauvés de la faillite que par une vigoureuse intervention de la puissance publique. Les pouvoirs publics ont eu la volonté de renforcer les **règles prudentielles** et ils ont institué un système obligatoire d'assurance des dépôts. Cette nécessité du renforcement du contrôle prudentiel a été amplifiée par la **crise des subprimes** et par la **crise de l'Euro** qui a mis en difficulté de nombreuses banques (notamment Dexia) et qui a révélé de graves insuffisances du contrôle interne des banques (Société générale notamment). On considère comme nécessaire l'articulation entre une **surveillance microprudentielle** et une **surveillance macroprudentielle**. Cela a conduit en France à la création de l'Autorité de contrôle prudentiel et au niveau européen à la création de l'**Autorité bancaire européenne**, de l'**Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles** et de l'**Autorité européenne des valeurs mobilières**. Par ailleurs un **Comité européen du risque systémique** a été mis en place afin de contribuer à la **stabilité financière** au sein de la zone euro.

Le système monétaire et financier apparaît donc désormais comme caractérisé par une logique de marché. La concurrence entre les intermédiaires financiers conduit à l'accroissement de la taille des établissements (notamment du fait de la **concentration** bancaire et financière) en même temps qu'à la création d'établissements nouveaux (courtiers en ligne par exemple). Dans le même temps, le cadre institutionnel des activités financières a été renforcé. Cependant, les règles peuvent être contournées du fait de la **mondialisation** des activités, de l'existence de **paradis fiscaux** et de places extraterritoriales. La tendance à la **globalisation financière** des activités se renforce, ce qui pose le problème de la **coordination** internationale des politiques économiques et de la mise en place d'instances internationales chargées de la réglementation et du pilotage des marchés.

► *Capital et investissement* ► *Consommation et épargne* ► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Politique économique* ► *Base monétaire* ► *Crise de solvabilité* ► *Économie de marché financier*
► *Gouvernance mondiale* ► *Ratio Cooke* ► *Ratio Mc Donough* ► *Risque de système* ► *Titrisation*
► *Twist monétaire*

- BENASSY-QUÉRÉ A., COEURÉ B. (2010), *Économie de l'euro*, La Découverte, « Repères ».
- BORDES CH. (2007), *La politique monétaire*, La Découverte, « Repères ».
- BRANA S., CAZALS M. (2006), *La monnaie*, Dunod, « Topos ».
- FARVAQUE E. (2010), *La banque centrale européenne*, La Découverte, « Repères ».
- PLIHON D. (2008), *La monnaie et ses mécanismes*, La Découverte, « Repères ».
- SCIALOM L. (2013), *Économie bancaire*, La Découverte, « Repères ».
- AGLIETTA M. (2008), *Macroéconomie financière*, La Découverte, « Grands Repères ».
- AGLIETTA M., RIGOT S. (2009), *Crise et rénovation de la finance*, Odile Jacob
- ALLEGRET J.-P., COURBIS B. (2008), *Monnaie, finance et mondialisation*, Vuibert.
- BRADLEY X., DESCAMPS C. (2005), *Monnaie, Banque, Financement*, Dalloz-Sirey.
- COUPEY-SOUBEYRAN J. (2012), *Monnaie, banques, finance*, PUF, « Licence ».
- DEPLAPLACE M., (2013), *Monnaie et financement de l'économie*, Dunod.
- MARTEAU D. (2012), *Les marchés de capitaux*, Armand Colin, « Cursus ».
- MISHKIN S., BORDES C. (2010), *Monnaie, banque et marchés financiers*, Pearson Education.
- @. Site de l'Association française des banques : www.afb.fr/
- Site de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org
- Site de l'Autorité de contrôle prudentiel : <http://www.acp.banque-france.fr/accueil.html>
- Site d'Euronext : www.bourse-de-paris.fr
- Site de la Banque de France : www.banque-france.fr
- Site de la Banque centrale européenne : www.ecb.int
- Site de l'OCDE : www.oecd.org
- Site du département des études économiques de Natixis : <http://cib.natixis.com/activities/research/economic/publications.aspx>

Monnaie Banque centrale

▷ Monnaie centrale

Monnaie centrale

La monnaie centrale est la **monnaie** émise par la **Banque centrale**. Dans un **système bancaire** hiérarchisé, chaque **banque de second rang** émet sa propre monnaie, cette monnaie ne circule qu'au sein du circuit de chaque banque. La monnaie centrale est la seule monnaie acceptée par tous les agents économiques et toutes les banques. Chaque **banque de second rang** dispose d'un compte auprès de la Banque centrale. C'est par l'intermédiaire de ces comptes que les banques se règlent les **dettes** entre elles, à la suite des opérations de **compensation interbancaire**.

La monnaie centrale se compose de la **monnaie fiduciaire** et de la **monnaie scripturale** émise par la Banque centrale.

⇒ La monnaie centrale scripturale détenue par les agents financiers (monnaie interbancaire) n'est pas comptabilisée dans les **agrégats monétaires**.

⇒ Ne pas confondre avec **base monétaire** qui est un concept propre au **monétarisme**.

► **Monnaie** ▷ **Contreparties de la masse monétaire** ▷ **Cours légal** ▷ **Prêteur en dernier ressort**

Monnaie commune

Au sein d'une zone d'intégration monétaire, une monnaie commune est une **monnaie** qui s'ajoute aux diverses monnaies nationales et qui sert d'unité de compte, d'instrument de règlement et de réserve dans les échanges à l'intérieur de la zone et/ou dans les échanges avec les pays tiers.

⇔ Lors des négociations qui ont précédé le **traité de Maastricht**, la Grande-Bretagne proposait la mise en place d'une monnaie commune dans l'**Union européenne** de préférence à une monnaie unique. La monnaie commune avait, aux yeux de certains économistes, l'avantage de mettre en place une **concurrence** entre les monnaies : les résidents européens auraient été libres de détenir leurs avoirs monétaires en monnaie nationale ou en monnaie commune.

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ▷ *Banque libre* ▷ *Crise de l'euro* ▷ *Euro* ▷ *Zone euro* ▷ *Zone monétaire optimale*

Monnaie de banque

Le terme de monnaie de banque (ou monnaie de **banque de second rang**) est parfois employé pour désigner la **monnaie scripturale** créée par les **banques** ordinaires, par opposition à la **monnaie centrale**.

⇔ Ne pas confondre la monnaie de banque et le billet de banque (**monnaie fiduciaire**).

► *Monnaie* ▷ *Création de monnaie* ▷ *Monétisation de créance* ▷ *Système bancaire*

Monnaie de crédit

L'expression monnaie de crédit fait référence au fait que, dans les économies modernes, la création de **monnaie fiduciaire** et de **monnaie scripturale** repose sur des opérations de **crédit**.

► *Monnaie* ▷ *Banque* ▷ *Création de monnaie* ▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien* ▷ *Monétisation de créance*

Monnaie divisionnaire

La monnaie divisionnaire est constituée essentiellement par les pièces et les billets de faible valeur nominale qui servent aux règlements des petites transactions de la vie quotidienne.

⇔ Ne pas confondre les pièces de faible valeur intrinsèque, qui appartiennent à la monnaie divisionnaire, avec la **monnaie métallique**.

► *Monnaie* ▷ *Agrégats monétaires* ▷ *Monnaie fiduciaire* ▷ *Monnaie scripturale*

Monnaie électronique

Le terme monnaie électronique est une expression ambiguë désignant la **monnaie scripturale** qui circule par l'intermédiaire des systèmes informatiques dont se sont dotés les organismes bancaires.

⇔ Le terme monnaie électronique est discutable car celle-ci n'est pas une nouvelle forme de **monnaie** mais d'une nouvelle façon de faire circuler la monnaie scripturale.

► *Monnaie* ▷ *Agrégats monétaires* ▷ *Monnaie fiduciaire*

Monnaie fiduciaire

Au sens strict, la monnaie fiduciaire désigne la **monnaie divisionnaire** (les pièces) et les billets de banque. La monnaie fiduciaire est créée par la **banque centrale** (et par le **Trésor public** pour la monnaie divisionnaire). La monnaie fiduciaire est l'actif monétaire le plus liquide mais elle ne représente qu'une faible part de la **masse monétaire** en circulation.

Au sens large, la monnaie fiduciaire (terme, issu du latin *fides* confiance), est le caractère de toute monnaie dont la valeur repose sur la **confiance** et non sur une valeur intrinsèque comme la **monnaie métallique**. Toutes les

formes de monnaie circulant aujourd'hui sont fiduciaires parce qu'elles reposent sur la **confiance**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Agrégats monétaires* ▷ *Création monétaire* ▷ *Monnaie scripturale*

Monnaie internationale

Une monnaie internationale est une **monnaie** qui remplit, dans les échanges entre les nations, les trois fonctions traditionnelles de la monnaie. Une monnaie internationale sert à définir la **valeur** des autres monnaies, elle est utilisée comme instrument de règlement des échanges internationaux, elle est utilisée pour constituer les **réserves de changes** des différentes **banques centrales**. Dans le système de l'étalon-or, la monnaie internationale était l'or, mais la Livre sterling était une monnaie internationale de fait. Dans le système d'étalon de change or mis en place lors de la **conférence de Gênes** (1922), le dollar et la livre sont officiellement reconnus comme monnaie internationale. Dans le système de **Bretton Woods**, et plus encore à partir de 1971, le dollar joue le rôle de monnaie internationale.

► *Finances internationales* ▷ *Devise clé* ▷ *Parité* ▷ *Système monétaire international*

Monnaie manuelle

La monnaie manuelle est la **monnaie** qui circule de mains en mains, il s'agit donc de la **monnaie fiduciaire**. On l'oppose à la **monnaie scripturale**.

► *Monnaie* ▷ *Monnaie marchandise*

Monnaie marchandise

Dans certaines circonstances économiques et sociales des marchandises ont rempli les principales fonctions de la **monnaie**.

L'histoire offre de nombreux exemples de ces biens : pains de sel, coquillages, lots de fourrures, paquet de cigarettes etc. La plupart de ces marchandises sont toutefois peu divisibles et plus ou moins durables. C'est pourquoi, les métaux précieux qui possèdent ces propriétés à un degré plus élevé, se sont imposés comme monnaie.

⇔ Ne pas confondre la monnaie marchandise et le troc.

► *Monnaie* ▷ *Économie de troc* ▷ *Monnaie fiduciaire* ▷ *Monnaie métallique* ▷ *Monnaie scripturale*

Monnaie métallique

La monnaie métallique est une **monnaie** qui se présente sous la forme de pièces ou de lingots de métal. Le cuivre, le bronze, l'argent et bien entendu l'or, ont été les métaux les plus utilisés.

⇔ Il ne faut pas confondre la monnaie métallique, qui possède une valeur intrinsèque liée au métal qui la constitue, avec la **monnaie divisionnaire**.

► *Monnaie* ▷ *Monnaie fiduciaire*

Monnaie scripturale

La monnaie scripturale correspond à la somme des soldes créditeurs des agents non bancaires (**ménages, entreprises**) sur les comptes courants ouverts auprès des établissements de crédit ou des institutions assimilées.

La monnaie scripturale représente l'essentiel de l'**agrégat monétaire** M1 (plus de 80 %). Cette monnaie circule entre les **agents économiques** grâce aux moyens de paiement scripturaux que sont principalement les **cartes de crédit**, les **chèques**, les virements et les prélèvements.

⇔ Les chèques, les virements et les cartes de crédit ne sont pas de la **monnaie**.

► Monnaie ▷ Agrégats monétaires ▷ Confiance ▷ Création monétaire ▷ Crédit ▷ Contrepartie de la masse monétaire ▷ Financement de l'économie ▷ Liquidité ▷ Monnaie centrale ▷ Monnaie de banque ▷ Monnaie fiduciaire ▷ Offre de monnaie

Monnaie unique

Dans une zone d'**intégration monétaire**, une monnaie unique se substitue aux **monnaies** nationales qui cessent d'exister. La mise en place d'une monnaie unique suppose donc un abandon de leur souveraineté monétaire par les États membres et la mise en place d'une instance supranationale chargée de la gestion de la monnaie unique.

⇔ Au sein de l'**Union européenne**, l'**euro** est une monnaie unique. Pour des raisons à la fois économiques et politiques, cette solution a été préférée à celle de la **monnaie commune**.

► Intégration économique ► Monnaie ▷ Crise de l'euro ▷ Triangle des incompatibilités ▷ Union économique et monétaire ▷ Union monétaire ▷ Zone euro ▷ Zone monétaire optimale

Monopole

Le monopole est une situation de **marché** dans laquelle un offreur unique d'un **bien** homogène est en présence d'une infinité de demandeurs.

En monopole, le marché est donc soumis aux conditions que lui impose le **producteur** unique du bien, qui exerce un **pouvoir de marché**. Contrairement à la **concurrence pure et parfaite**, le producteur est ici **faiseur de prix** (*Price marker*).

⇔ Le monopoleur doit cependant tenir compte de la fonction de demande : il ne peut vendre n'importe quelle quantité à n'importe quel prix puisque la **courbe de demande** est décroissante.

► Marchés et prix ▷ Concurrence ▷ Concurrence pure et parfaite ▷ Équilibre concurrentiel ▷ Équilibre de monopole ▷ Marché contestable ▷ Monopole bilatéral ▷ Monopole contrarié ▷ Monopole discriminant ▷ Monopole naturel ▷ Monopole pur ▷ Monopsone

Monopole bilatéral

Le monopole bilatéral est une situation de **marché** dans laquelle un **producteur** (offreur) unique d'un **bien** homogène est en présence d'un acheteur (demandeur) unique également.

► Marchés et prix ▷ Monopole ▷ Monopole contrarié ▷ Monopole discriminant ▷ Monopole naturel ▷ Monopole pur ▷ Monopsone

Monopole contrarié

Le monopole contrarié est une situation de marché dans laquelle un producteur (offreur) unique d'un bien homogène est en présence de quelques acheteurs (demandeurs).

► Marchés et prix ▷ Monopole ▷ Oligopole ▷ Oligopsone

Monopole discriminant

On parle de monopole discriminant (ou de **discrimination** par le **prix**) lorsque le monopoleur vend le même produit à des prix différents sur plusieurs **marchés**.

Pour que la discrimination soit possible, il faut que le produit soit vendu sur des marchés qui ne communiquent pas entre eux (ou très faiblement). Cette séparation peut être :

– d'ordre temporel : les tarifs « basse-saison » ou « hors-saison » du Club Méditerranée, le cinéma le lundi à prix réduit ;

– d’origine géographique : communication imparfaite entre les marchés (difficultés de change et de transport, **droits de douane**, etc.). L’**entreprise** peut profiter de sa réputation à l’étranger pour y vendre à des prix plus élevés ou au contraire pratiquer un prix plus élevé sur le marché intérieur très protégé et vendre à un prix de **dumping** à l’étranger.

– d’ordre socio-économique lorsque le marché est segmenté en différentes catégories d’acheteurs avec des comportements et des élasticités-prix différents (tarifs réduits dans certains spectacles pour les jeunes, étudiants, chômeurs...).

► *Marchés et prix* ▷ *Monopole*

Monopole naturel

Un monopole naturel s’établit sur un **marché** lorsque, pour tout niveau de **production**, le coût des **facteurs de production** utilisés est minimal lorsque la production est réalisée par une seule **entreprise**.

Un monopole naturel est un monopole qui découle de l’existence de **rendements d’échelle** croissants caractérisant la production de certains **biens économiques**. En effet, les rendements d’échelle croissants conduisent à une baisse des **coûts de production** unitaires (économie d’échelle) lorsque la production s’accroît, ce qui permet la baisse des **prix** et l’élimination des concurrents. Le processus concurrentiel lui-même conduit alors à la constitution d’un **monopole**.

Les activités à rendements d’échelle croissants se caractérisent par l’importance des **coûts fixes** dans l’ensemble des coûts (par exemple, la distribution de l’énergie électrique).

► *Marchés et prix* ▷ *Défaillances du marché* ▷ *Marché contestable*

Monopole pur

En microéconomie, on parle de monopole pur si les conditions suivantes sont satisfaites :

- unicité de l’offre et atomicité de la demande ;
- homogénéité du **bien** ;
- transparence de l’**information** ;
- absence de libre entrée sur le **marché**.

► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence* ▷ *Monopole* ▷ *Monopole discriminant*

Monopsone

Le monopsone est une situation de **marché** dans laquelle un grand nombre d’offres fait face à un acheteur unique d’un **bien** ou d’un **service** homogène.

C’est le cas d’une **entreprise** qui serait la seule à acheter le produit (café, cacao, caoutchouc) dans une région considérée. Ce cas se rencontre souvent sur le marché des produits primaires.

⇔ Face à un acheteur unique, les vendeurs ont intérêt à se coaliser et à constituer des **coopératives**, **syndicats**, etc.

► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence pure et parfaite* ▷ *Concurrence monopolistique* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Monopole* ▷ *Monopole bilatéral*

Moratoire

Décréter le moratoire d’une **dette** consiste à en retarder l’échéance, voire à en suspendre l’exigibilité.

Cette mesure peut bénéficier à des **agents économiques** en difficulté (**ménages**, **entreprises**) ainsi qu’à certains pays (**tiers-monde**, **pays en transition**, pays de la **zone euro**).

⇒ Dans certains cas, la proclamation d'un moratoire des dettes pour un temps déterminé est un moyen d'éviter une crise systémique.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ▷ *Charge de la dette* ▷ *Crise de l'euro* ▷ *Dette du tiers monde* ▷ *Dette souveraine* ▷ *Endettement international* ▷ *Faillite* ▷ *Rééchelonnement de la dette* ▷ *Service de la dette* ▷ *Soutenabilité de la dette* ▷ *Taux d'endettement*

Moyenne arithmétique

En statistique descriptive, la moyenne arithmétique se calcule différemment selon que le caractère statistique est discret ou continu.

– Caractère statistique discret

– Moyenne arithmétique simple : la moyenne arithmétique simple des p nombres $x_1, x_2, \dots, x_p$ est :

$$\bar{x} = \frac{1}{p}(x_1 + x_2 + \dots + x_p) = \frac{1}{p} \sum_{i=1}^p x_i$$

$$\sum_{i=1}^p x_i$$

se lit : « somme de i allant de 1 à p des x_i »

– Moyenne arithmétique pondérée : la moyenne arithmétique des p nombres $x_1, x_2, \dots, x_p$ pondérés par les coefficients ou les effectifs respectifs $n_1, n_2, \dots, n_p$ est :

$$\bar{x} = \frac{1}{n}(n_1 x_1 + n_2 x_2 + \dots + n_p x_p) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^p n_i x_i$$

– Caractère statistique continu

On suppose les modalités uniformément réparties à l'intérieur des p classes de la distribution statistique observée.

Soit $C_1, C_2, \dots, C_p$ les centres de ces p classes, affectés des coefficients respectifs $n_1, n_2, \dots, n_p$.

On appelle moyenne arithmétique pondérée de cette série statistique le nombre :

$$\bar{x} = \frac{n_1 C_1 + n_2 C_2 + \dots + n_p C_p}{n}$$

Exemple : dans une entreprise, on a la répartition des salaires annuels suivante :

Salaires	Effectifs (n_i)	Centres de classes (C_i)
[800 ; 12 000	15	10 000
[12 000 ; 18 000[	5	15 000

Le salaire moyen est :

$$\bar{x} = \frac{10000 \times 15 + 15000 \times 5}{20} = 11250 \text{ euros}$$

⇔ Si on augmente de b toutes les modalités x_i d'une série statistique (x_i, n_i) sans changer les coefficients n_i , alors la moyenne arithmétique pondérée est augmentée de b.

Dans l'exemple précédent, si tous les salariés sont augmentés de 250 euros, le salaire moyen de l'entreprise devient :

$$\bar{x} = 11\,500 \text{ euros}$$

⇔ Si on augmente de t % toutes les modalités x_i d'une série statistique (x_i, n_i) sans changer les coefficients n_i , alors la moyenne arithmétique pondérée est augmentée de t %.

⇔ Si la série statistique (x_i, n_i) d'effectif total n prend une valeur supplémentaire a, alors la moyenne

devient $\bar{x}'$, avec :

$$\bar{x}' = \frac{n\bar{x} + a}{n + 1}$$

Dans l'exemple précédent, l'entreprise emploie un salarié supplémentaire gagnant 10 000 euros. Le nouveau salaire moyen de l'entreprise est :

$$\bar{x} = \frac{11250 \times 20 + 10000}{21} \approx 11\,190,48 \text{ euros}$$

▷ Moyenne géométrique ▷ Moyenne harmonique

Moyenne géométrique

Moyenne géométrique simple :

La moyenne géométrique simple des p nombres $x_1, x_2, \dots, x_p$ positifs est :

$$g = \sqrt[p]{x_1 \times x_2 \times \dots \times x_p} = (x_1 \times x_2 \times \dots \times x_p)^{\frac{1}{p}}$$

Par exemple, la moyenne géométrique simple de 6 et de 24 est :

$$\sqrt{6 \times 24} = \sqrt{144} = 12$$

Moyenne géométrique pondérée :

La moyenne géométrique des p nombres positifs $x_1, x_2, \dots, x_p$ pondérés par les coefficients respectifs $n_1, n_2, \dots, n_p$ est :

$$g = \sqrt[n]{x_1^{n_1} \times x_2^{n_2} \times \dots \times x_p^{n_p}} = \left[\prod_{i=1}^p (x_i)^{n_i} \right]^{\frac{1}{n}}$$

⇔ On emploie la moyenne géométrique dans le calcul d'accroissements moyens ou dans le calcul de moyennes de coefficients multiplicateurs.

Moyenne harmonique

Moyenne harmonique simple

La moyenne harmonique simple des p nombres non nuls $x_1, x_2, \dots, x_p$ est :

$$h = \frac{1}{p \left(\frac{1}{x_1} + \frac{1}{x_2} + \dots + \frac{1}{x_p} \right)}$$

⇒ h est l'inverse de la moyenne arithmétique simple des inverses des modalités x_i .

Moyenne harmonique pondérée

La moyenne harmonique des p nombres non nuls $x_1, x_2, \dots, x_p$ pondérés par les coefficients respectifs $n_1, n_2, \dots, n_p$ est :

$$h = \frac{1}{\frac{1}{n} \left(\sum_{i=1}^p n_i \times \frac{1}{x_i} \right)}$$

⇒ h est l'inverse de la moyenne arithmétique pondérée par les coefficients n_i des inverses des modalités x_i .

⇒ On utilise la moyenne harmonique dans les calculs de cours de change moyens.

⇒ La moyenne arithmétique est supérieure à la moyenne géométrique qui est elle-même supérieure à la moyenne harmonique.

Moyennes mobiles

La méthode des moyennes mobiles est une méthode qui permet de donner une estimation de la tendance (trend) d'une série chronologique.

Soit une série chronologique, avec t la variable temps (année, trimestre, mois...) et Y_t les données observées de la variable étudiée.

Les moyennes mobiles (d'ordre 3 dans cet exemple) se calculent en faisant la moyenne arithmétique des données observées trois à trois, selon le modèle suivant :

		y_t (moyennes mobiles d'ordre 3)
T	Y_t	
1	t_1	-
2	t_2	$\frac{t_1 + t_2 + t_3}{3}$
3	t_3	$\frac{t_2 + t_3 + t_4}{3}$
4	t_4	$\frac{t_3 + t_4 + t_5}{3}$

$$\begin{array}{rcl}
 5 & t_5 & \frac{t_4 + t_5 + t_6}{3} \\
 6 & t_6 & \frac{t_5 + t_6 + t_7}{3} \\
 7 & t_7 & \frac{t_6 + t_7 + t_8}{3} \\
 8 & t_8 & \frac{t_7 + t_8 + t_9}{3} \\
 9 & t_9 & -
 \end{array}$$

Multilatéralisme

Dans les domaines économique, monétaire ou commercial, le multilatéralisme est un principe selon lequel plusieurs pays acceptent des règles communes et des obligations mutuelles. En matière de commerce international, le multilatéralisme peut se traduire par un accord signé par plusieurs pays (par exemple la **clause de la nation la plus favorisée** dans l'**Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce**) ou bien par une institution internationale (par exemple l'**Organisation mondiale du commerce** dans sa gestion des différends entre les pays). Le multilatéralisme correspond à une forme de coopération économique internationale très large et se distingue du **bilatéralisme** et du **régionalisme commercial**. Il s'oppose à l'**unilatéralisme**.

En application de la **clause de la nation la plus favorisée**, la signature d'accords bilatéraux ou régionaux qui seraient discriminatoires à l'égard des pays tiers est prohibée.

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ▷ *Accords commerciaux préférentiels* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Unilatéralisme*

Multinationale

▷ *Firme multinationale*

Multiplicateur d'investissement

Dans la **théorie keynésienne**, le multiplicateur d'investissement désigne un mécanisme par lequel une variation (Δ) de l'**investissement** (I) entraîne une variation de même sens et plus que proportionnelle du **revenu national** (Y) :

$$\Delta Y = k \times \Delta I$$

k est le multiplicateur d'investissement

$k = 1/1 - c$ avec c la propension marginale à consommer

ou encore $k = 1/s$ avec s la propension marginale à épargner

Par exemple si $c = 0,8$, le multiplicateur s'élève à 5. Un investissement additionnel de 10 milliards se traduit par une augmentation de 50 milliards du revenu national.

En effet, supposons la **fonction de consommation** :

$$C = cY + b$$

ou b, constante, représente la consommation incompressible.

et la fonction d'investissement

$$I = I_0$$

où l'investissement est supposé constant (par simplification, les **entreprises** ne tiennent pas compte du **taux d'intérêt** dans leur décision d'investissement)

La **demande globale** s'exprime $Y = C + I$

Ou encore : $Y = cY + I_0$

$$Y - cY = I_0$$

$$Y(1 - c) = I_0$$

$$Y = (1/1 - c) I_0$$

Cette relation met en lumière le rôle décisif de l'investissement et de ses variations dans l'analyse keynésienne. Le mécanisme du multiplicateur met l'accent sur l'importance des dépenses autonomes des entreprises (ici l'investissement) dans la détermination du niveau de l'**emploi**. Mais il est possible d'y introduire celles de l'État (**dépenses publiques**).

Dans une économie fermée, la valeur du multiplicateur est d'autant plus élevée que la propension marginale à consommer est élevée (et la propension marginale à épargner faible).

Le mécanisme du multiplicateur d'investissement suppose que l'économie nationale se trouve en situation de **sous-emploi**. La hausse de la demande globale est alors satisfaite par une hausse de la **production** nationale et de l'**emploi**. Dès lors qu'on est en situation de **plein-emploi**, l'effet multiplicateur ne plus se réaliser puisque la production nationale ne peut pas augmenter.

En économie ouverte, la valeur du multiplicateur est plus faible car une partie de la hausse de la demande se tourne vers des produits importés. Le multiplicateur (k') est égal à :

$$k' = 1 / (1 - c + m)$$

avec m la propension marginale à importer.

Le multiplicateur joue dans les deux sens, celui de l'**expansion** économique si l'investissement s'accroît, celui de la **récession** si l'investissement se contracte. On comprend ainsi le rôle crucial joué par l'investissement dans les **cycles économiques**.

⇒ C'est R.F.Kahn qui, dans un article de 1931 de l'*Economic Journal*, a introduit le premier le concept de multiplicateur dans la théorie économique.

► *Croissance économique* ► *Capital et investissement* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Multiplicateur de dépenses publiques* ▷ *Multiplicateur du commerce extérieur* ▷ *Multiplicateur en économie ouverte* ▷ *Multiplicateur fiscal* ▷ *Propension à importer*

Multiplicateur de crédit

Le multiplicateur de crédit est le coefficient (k) par lequel est multipliée la quantité de **monnaie centrale** (C) pour déterminer la quantité de **monnaie scripturale** (M_s) créée par les **banques de second rang**.

$$M_s = kC$$

Le multiplicateur de crédit permet de rendre compte du pouvoir de **création monétaire** des banques. Ce pouvoir est néanmoins limité par la demande de **monnaie manuelle** (b) et les **réserves obligatoires** (r). Sans monnaie manuelle, le multiplicateur de crédit est égal à l'inverse du coefficient de réserves obligatoires des banques.

$$k = 1 / r$$

avec monnaie manuelle le multiplicateur de crédit k , s'écrit :

$$k = 1 / (r + b)$$

⇒ Le concept de multiplicateur de crédit repose sur l'**hypothèse** que la création de monnaie par les banques de second rang est subordonnée à la détention d'encaisses excédentaires préalables en **monnaie centrale**. Sous cet angle, il s'oppose au mécanisme du **diviseur de crédit**.

⇒ Le multiplicateur de crédit porte aussi le nom de multiplicateur monétaire.

► Monnaie ▷ Base monétaire ▷ Politique monétaire ▷ Monétarisme ▷ Système bancaire

Multiplicateur de dépenses publiques (en économie fermée)

Le multiplicateur de dépenses publiques désigne un mécanisme par lequel une variation des **dépenses publiques** (ΔG) entraîne (toutes choses égales par ailleurs) une variation de même sens du **revenu** national (ΔY) telle que :

$$\Delta Y = k \cdot \Delta G$$

La valeur du multiplicateur de dépenses publiques k est la même que celle du **multiplicateur d'investissement** :

$$k = \frac{1}{1 - c} \quad (\text{avec } c, \text{ la } \textbf{propension marginale à consommer})$$

k est positif et supérieur à 1 car la propension marginale à consommer est positive. Cela signifie qu'une variation des dépenses publiques aura un effet "amplifié" (la variation est plus que proportionnelle), dans le sens de la hausse comme dans le sens de la baisse, sur le revenu national.

Le multiplicateur de dépenses publiques occupe une place importante dans la **théorie keynésienne** selon laquelle l'État doit agir sur la **demande globale** pour faire en sorte que l'**économie** nationale se situe près du **plein-emploi**.

⇒ Le principe du multiplicateur s'applique à toutes les composantes de la demande globale : **consommation**, **investissement**, dépenses publiques et **exportations** en économie ouverte.

► Politique économique ▷ Déficit budgétaire ▷ Fonction de stabilisation ▷ Multiplicateur en économie ouverte ▷ Multiplicateur fiscal ▷ Théorème d'Haavelmo

Multiplicateur du commerce extérieur

Le multiplicateur du commerce extérieur désigne, dans une perspective keynésienne, le mécanisme par lequel une variation des **exportations** (X) provoque une variation supérieure et de même sens du **revenu** national (Y).

En économie ouverte, la somme du **produit intérieur brut** et des **importations** (M) qui constitue l'offre de biens et services est d'un montant identique à la demande de biens et services constituée de la consommation (C), de l'investissement (I), des **dépenses publiques** (G) et des exportations (X) :

$$Y + M = C + I + G + X$$

soit

$$c \text{ la propension marginale à consommer } (c = \Delta C / \Delta Y)$$

et

$$m \text{ la propension marginale à importer, } (m = \Delta M / \Delta Y)$$

$$Y + mY = cY + I + G + X$$

$$Y + mY - cY = I + G + X$$

ou encore :

$$Y (1 - c + m) = I + G + X,$$

d'où,

$$Y = \frac{1}{1 - c + m} (I + G + X)$$

En conséquence, toute augmentation des exportations X aura un effet sur le revenu Y tel que :

$$\Delta Y = \frac{1}{1 - c + m} \Delta X$$

D'où k, le multiplicateur du commerce extérieur

$$k = \frac{1}{1 - c + m}$$

L'accroissement du revenu est supérieur à celui des exportations dans la mesure où $(1 - c + m)$ est inférieur à 1.

⇒ Le multiplicateur du commerce extérieur est en fait un multiplicateur des exportations qui constituent une des composantes de la demande globale.

► *Commerce international* ▷ *Multiplicateur d'investissement* ▷ *Multiplicateur de dépenses publiques*
 ▷ *Propension à importer* ▷ *Théorie keynésienne*

Multiplicateur en économie ouverte

Le multiplicateur en économie ouverte désigne le **multiplicateur d'investissement**, le **multiplicateur de dépenses publiques**, le **multiplicateur fiscal**, lorsque l'on tient compte que la **demande globale** est en partie satisfaite par un accroissement des **importations** et non pas un accroissement de la **production** nationale. La valeur du multiplicateur est plus faible qu'en économie fermée.

En économie ouverte, lorsque la demande s'accroît le multiplicateur d'investissement et le multiplicateur de dépenses publiques sont :

$$\frac{1}{1 - c + m}$$

Et le multiplicateur fiscal est :

$$\frac{-c}{1 - c + m}$$

⇒ Ne pas confondre le multiplicateur en économie ouverte avec le **multiplicateur du commerce extérieur**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Contrainte extérieure* ▷ *Fonction de stabilisation* ▷ *Relance keynésienne* ▷ *Théorie keynésienne*

Multiplicateur fiscal (en économie fermée)

Le multiplicateur fiscal désigne un mécanisme par lequel une variation des **impôts** ou des **cotisations sociales** (ΔT) entraîne une variation de sens opposée du **revenu** national (ΔY) t : $\Delta Y = k \times \Delta T$

Le multiplicateur fiscal k s'écrit :

$$k = \frac{-c}{1 - c} \quad (\text{avec } c \text{ la } \mathbf{propension \text{marginale à consommer}})$$

La variation des impôts et cotisations sociales agit sur le **revenu disponible** qui augmente si les impôts et les cotisations sociales diminuent (et diminue si les **prélèvements obligatoires** augmentent). Par exemple, une baisse des impôts et des taxes ($-\Delta T$) entraîne d'abord une augmentation du revenu global disponible d'un montant ($-\Delta T$). Par la suite, l'augmentation du revenu global disponible provoque à son tour celle de la **consommation** (selon la valeur de la propension marginale à consommer) et donc celle de la **demande globale** pour le montant ($-c \Delta T$).

⇒ Alors que dans le cas d'une augmentation des dépenses publiques (ΔG), le processus **multiplicateur de dépenses publiques** se déclenche pour le montant intégral des dépenses publiques, dans le cas du multiplicateur fiscal, la réduction des prélèvements de l'État ($-\Delta T$), conduit à l'augmentation du seul revenu national consommée ($-c \Delta T$) et non pas de l'intégralité de la baisse des impôts ($-\Delta T$).

► *Politique économique* ▷ *Dépenses fiscales* ▷ *Fonction de stabilisation* ▷ *Multiplicateur en économie ouverte* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Politique de relance* ▷ *Politique fiscale* ▷ *Théorème d'Haavelmo*

Mutation financière

La mutation financière désigne les profondes transformations dans les modes de **financement de l'économie** qui ont affecté les **institutions financières** et les **marchés financiers**, à partir des années 1970 dans le monde anglo-saxon et à partir des années 1980 en Europe continentale. Ces transformations se traduisent par des **innovations financières**, par un rôle croissant des marchés financiers, par une **déréglementation**, un **décloisonnement** et une désintermédiation (**règle des trois D**).

Cette mutation financière est liée à de multiples facteurs :

- le passage aux **changes flottants** en 1973 ;
- les chocs pétroliers de 1974 et 1979 ;
- le tournant de la **politique monétaire** en 1979, la hausse du dollar et des **taux d'intérêt** réels entre 1979 et 1985 ;
- la montée des **déficits publics** et de la **dette publique** ;
- les déséquilibres importants entre pays à **capacité de financement** et pays à **besoin de financement** ;
- la différence des situations des pays d'un point de vue démographique, ce qui nécessite des transferts d'épargne.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Économie de marché financier* ▷ *Financiarisation* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Marchéisation* ▷ *Risque* ▷ *Risque systémique* ▷ *Titrisation*

Myopie du marché

Dans une perspective critique, on parle de myopie du marché pour désigner le fait que le fonctionnement des **marchés** privilégie le court terme au détriment du long terme. La myopie du marché est l'un des arguments utilisé pour justifier l'intervention de l'État.

⇔ La myopie du marché s'oppose à la théorie des **marchés efficients**.

► *Marchés et prix* ► *Finances internationales* ► *Politique économique* ▷ *Anticipations autoréalisatrices* ▷ *Comportement mimétique* ▷ *Croissance endogène* ▷ **Développement durable** ▷ *Externalité* ▷ *Finance comportementale* ▷ *Fonction de stabilisation* ▷ *Planification indicative* ▷ *Risque systémique* ▷ *Secteur public*

NAIRU

▷ *Taux de chômage non inflationniste*

Nationalisation

Une nationalisation est une décision politique qui conduit à l'appropriation par l'État d'une ou de plusieurs **entreprises**.

La nationalisation peut être opérée par confiscation du **capital social** (cas de Renault sanctionné à la Libération pour fait de collaboration) ou par rachat par l'État des **titres** possédés par les **actionnaires**. La nationalisation d'une entreprise peut être totale ou partielle.

► *Économie publique* ▷ *Politique industrielle* ▷ *Privatisation*

Négoce international

Le poste négoce international fait partie de la **balance des paiements**. Il recense :

- les achats de marchandises à l'étranger non suivis d'**importations** et la revente de ces marchandises à l'étranger ;
- les achats et les ventes à des étrangers de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français.

Le poste négoce international est intégré dans le compte des transactions courantes (rubrique des **services**).

► *Commerce international* ▷ *Balance des transaction courantes*

Négociations commerciales multilatérales (Rounds)

Les négociations commerciales multilatérales ont été organisées dans le cadre de l'**Accord Général sur les Tarifs et le Commerce** (AGETAC) afin de favoriser le **libre-échange** dans tous les secteurs. Huit cycles de négociation ont eu lieu depuis 1947 jusqu'à la création de l'**Organisation mondiale du commerce**, en 1994.

1947	Négociations de Genève
1949	Négociations d'Annecy
1950- 1951	Négociations de Torquay
1955- 1956	Négociations de Genève
1961- 1962	Dillon Round
1964- 1967	Kennedy Round
1973- 1979	Tokyo Round
1986- 1994	Uruguay Round
2001-	Cycle de Doha (devait se terminer en 2005, mais les négociations sont toujours en cours en 2010)

Tous les cycles de négociations ont porté essentiellement sur la réduction des **droits de douane**. Progressivement les objectifs des négociations sont devenus plus larges et le nombre de participants s'est accru. Dans la période récente, les négociations portent notamment sur :

- la réduction des **discriminations** non tarifaires ;
- la lutte contre le **dumping** ;
- les **politiques agricoles** et leurs effets protectionnistes ;
- les questions liées à la propriété intellectuelle.

► *Commerce international* ► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ► *Économie et écologie* ▷ *Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)* ▷ *Barrière non tarifaire* ▷ *Libre-échange* ▷ *Protectionnisme*

Néo-institutionnalisme

Le néo-institutionnalisme est un **programme de recherche scientifique** que l'on peut faire remonter à l'article publié par R. Coase en 1937 : *The nature of the Firm*. Il s'agit en effet pour cet auteur, de souligner l'importance de la « structure institutionnelle de la production ». La réflexion de Coase, peut être rapprochée de celle de H. Simon sur la **rationalité procédurale**. Elle a été prolongée par les analyses de O. Williamson (*Markets and Hierarchies*, 1975 et *The New Economic Institutions of Capitalism : Firms, Markets ; Relational Contracting*, 1985). À la différence de l'**institutionnalisme** traditionnel, le néo-institutionnalisme raisonne à partir des acteurs individuels et de leur **rationalité** (même s'il s'agit d'une **rationalité limitée**). Il s'agit pour les auteurs de ce courant, de construire une approche qui prend en compte les **marchés**, mais aussi les **organisations** et les **institutions**.

⇒ On désigne aussi ce courant sous le nom de nouvelle économie institutionnelle, ce terme ayant été proposé par O. Williamson en 1975.

► *Entreprise et système productif* ► *Marchés et prix* ▷ *Actifs spécifiques* ▷ *Coordination* ▷ *Coûts de transaction*
▷ *Droits de propriété* ▷ *Entreprise réseau* ▷ *Hiérarchie* ▷ *Opportunisme*

NEPAD

▷ *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique*

Neutralité budgétaire

La neutralité budgétaire est respectée lorsque le **budget de l'État** ne provoque pas de distorsions dans les décisions des **agents économiques** et n'affecte donc pas l'**allocation des ressources** telle qu'elle est réalisée par le **marché**.

La neutralité budgétaire suppose donc :

- la neutralité fiscale ;
- l'équilibre budgétaire ;
- la limitation des **dépenses publiques** à ce qui est strictement nécessaire à l'exercice des fonctions régaliennes de l'État.

⇒ Le **théorème de Haavelmo** a montré que même un budget équilibré avait un effet stimulant sur l'économie et qu'il était très difficile de réaliser la neutralité budgétaire.

► *Économie publique* ▷ *Courbe de Laffer* ▷ *État minimal* ▷ *Prélèvements obligatoires*

Neutralité de la monnaie

La neutralité de la monnaie est une hypothèse théorique selon laquelle une variation de la quantité de **monnaie** laisse inchangés les **prix relatifs** et ne modifie que les prix absolus (**niveau général des prix**). Par exemple, dans cette approche, un doublement de la quantité de **monnaie** se traduit par un doublement simultané de tous les prix nominaux, les prix relatifs ne sont donc pas modifiés.

⇒ Dans la **théorie néo-classique**, les choix des agents sont déterminés par les prix relatifs, l'**hypothèse** de neutralité de la monnaie signifie donc que cette dernière n'a aucune influence sur les comportements des **agents économiques**.

⇒ Les économistes de l'école autrichienne rejettent la neutralité de la monnaie. Pour F. Hayek (1899-1992), les variations de la quantité de monnaie modifient les prix relatifs et seule une quantité de monnaie rigoureusement fixe serait neutre.

► *Monnaie* ▷ *Dichotomie* ▷ *Effet Cantillon* ▷ *Illusion monétaire* ▷ *Loi de Say* ▷ *Monétarisme* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Théorie quantitative de la monnaie*

Neutralité fiscale

La neutralité fiscale signifie qu'un **impôt** ne provoque pas de distorsion dans l'**allocation des ressources** productives telle qu'elle est réalisée **par le marché**. Cela suppose que les activités économiques sont affectées de façon identique par l'impôt.

La **Taxe sur la valeur ajoutée** est généralement considérée comme un impôt neutre.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Neutralité budgétaire*

New Deal

Le *New Deal* (Nouvelle Donne) est un programme de redressement économique présenté par le président des États-Unis, F. D. Roosevelt (1882-1945), dans son discours d'investiture en novembre 1932. Le New Deal a pour objectif d'enrayer les effets dévastateurs de la **crise économique** de 1929. Roosevelt met en place un programme de financements publics destiné à lancer des grands travaux. D'autres mesures l'accompagnent, telles que la réforme du **système bancaire**, l'abandon de l'étalon-or, la **dévaluation** du dollar ou la limitation volontaire de la **production** agricole. Un des objectifs de cette politique vise à favoriser une remontée des **prix (reflation)** notamment grâce à un assouplissement des **politiques anti trust**.

► *Fluctuations et crises* ► *Politique économique* ▷ *Glass-Steagall Act* ▷ *Théorie keynésienne*

Niche fiscale

Une niche fiscale est un dispositif législatif ou réglementaire qui permet aux contribuables bien informés d'échapper en partie à l'**impôt** s'ils adoptent tel ou tel comportement, notamment en matière d'**investissement** ou de **placement**. Par exemple en France le fait d'investir dans les DOM-TOM ou dans l'immobilier locatif, permet des réductions d'impôts. En 2010 on estimait qu'il existait en France près de 500 niches fiscales., mais les réformes fiscales depuis 2012 ont cherché depuis à les réduire.

L'existence des niches fiscales est contestée :

– pour des raisons d'équité puisque seul un très petit nombre de contribuables en bénéficient de façon substantielle ;

– pour des raisons financières puisqu'elles représentent un manque à gagner pour les finances publiques (un quart des recettes fiscales nettes de l'État en 2008).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Fiscalité*

Niveau de vie

Le niveau de vie est l'ensemble des biens et des **services** qu'un individu peut se procurer avec son **revenu**.

⇒ Ne pas confondre le niveau de vie, notion quantitative avec le **genre de vie** qui fait appel à des éléments qualitatifs.

► *Consommation et épargne* ▷ *Pouvoir d'achat* ▷ *Revenu réel*

Niveau général des prix

Le niveau général des prix est un indicateur statistique visant à refléter l'évolution de l'ensemble des **prix** d'une économie. Il est généralement mesuré à l'aide d'un **indicesynthétique**.

⇒ Pour les théoriciens de l'école autrichienne, en particulier L. Von Mises (1881-1973), cette notion est dénuée de sens. Seuls les **prix relatifs** jouent un rôle économique important. Ces auteurs contestent ainsi la **théorie quantitative de la monnaie**.

► *Monnaie* ▷ *Déflation* ▷ *Indice des prix* ▷ *Inflation* ▷ *Inflation sous-jacente* ▷ *Taux d'inflation* ▷ *Théorie quantitative de la monnaie*

Nomenclature d'activités et de produits

La nomenclature des activités et des produits permet de classer les biens et les **services** en groupes homogènes.

Les nomenclatures peuvent être plus ou moins détaillées ou agrégées en fonction des besoins : elles s'emboîtent les unes dans les autres selon un processus en arbre, c'est-à-dire que l'on passe à un niveau plus détaillé par décomposition de chaque poste de la nomenclature la plus agrégée. Le code attribué par l'INSEE pour caractériser l'activité principale exercée par une unité économique (code APE), est déterminé à partir du niveau le plus détaillé de la nomenclature.

⇨ Les nomenclatures d'activités et de produits sont régulièrement réactualisées (en France la dernière révision date de 2003).

► *Comptabilité nationale* u *Entreprise et système productif* ▷ Branche ▷ Filière ▷ Industrie ▷ Secteur d'entreprise

Norme de consommation

Une norme de consommation est constituée par l'ensemble des habitudes et des **règles** sociales qui déterminent les comportements individuels et collectifs en matière de **consommation**.

⇨ Le concept de norme de consommation, qui met l'accent sur la détermination sociale des pratiques de consommation, s'oppose à une conception naturaliste et individualiste des **besoins**.

► *Consommation et épargne* ▷ *Besoin* ▷ *Consommation de masse* ▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet de signe* ▷ *Effet Veblen* ▷ *Fordisme* ▷ *Production de masse* ▷ *Théorie de la régulation*

Normes d'emploi

Les normes d'emploi sont des régularités observées sur le **marché du travail** qui font office d'étalon et de principe de conduite pour les acteurs. Au Canada une loi sur les normes d'emploi a été adoptée en 2000, elle prévoit des règles minimales en matière d'**emploi** dans des domaines tels que le **salaire minimum**, le paiement des heures supplémentaires, les congés annuels rémunérés et les congés de maladie. Plus généralement, on considère que les normes d'emploi servent de référence à l'**État** et aux partenaires sociaux, comme aux acteurs individuels dans leur comportement relatif à l'emploi. Par exemple, pendant les Trente glorieuses, la norme principale était l'emploi à temps plein et à durée indéterminée accompagnée d'une **protection sociale**. Cette norme d'emploi est aujourd'hui remise en cause et de nombreux débats ont lieu sur la construction nécessaire d'une nouvelle norme (**flexisécurité, etc.**).

► *Marché du travail, emploi et chômage* ▷ *Déréglementation* ▷ *Travail décent*

Normes environnementales

Les normes environnementales sont des règles établies dans un souci de protection de l'environnement et de préservation du patrimoine naturel (normes d'émission, de procédé, de gestion des déchets, etc.). Elles visent à instituer un **développement durable** assurant une utilisation efficiente des **ressources naturelles** tout en réduisant l'**empreinte écologique**. La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) créée en 1970 sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU) cherche depuis la conférence de Stockholm en 1972, à faire adopter par les États membres des conventions instituant des normes environnementales.

Les pays riches sont favorables à de telles normes. Les **pays émergents** et les pays les plus pauvres, globalement moins pollueurs, réclament un droit à polluer égal à celui que le Nord a usé son propre développement depuis le XVIII^e siècle.

Certains économistes sont favorables à des **écotaxes** plutôt qu'à des normes environnementales difficiles à faire appliquer. D'autres économistes considèrent que les **permis négociables** ou « droits à polluer » seraient plus efficaces. D'autres encore privilégient la **responsabilité sociale des entreprises**.

En matière de **commerce international** les normes environnementales sont controversées parce que certains y voient une forme de **protectionnisme non tarifaire**.

► *Économie et écologie* ► *Mondialisation* ► *Économie du développement* ► *Marché et prix* ► *Politique économique* ▷ *Effets externes* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Normes sociales* ▷ *Nouveaux indicateurs de richesse* ▷ *Principe de précaution* ▷ *Ressources naturelles*

Normes sociales

Les normes sociales sont des dispositifs qui encadrent les conditions de travail, de santé, d'utilisation de la main-d'œuvre. Elles résultent :

- de conventions sur les droits fondamentaux des travailleurs. L'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** depuis 1919, a progressivement élaboré un code international du travail qui prévoit l'abolition du travail forcé, la non **discrimination**, l'élimination du travail des enfants, le respect des droits syndicaux, etc. ;

- de recommandations faites aux **entreprises multinationales**. L'**Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)** a retenu des lignes directrices en matière de droits de l'homme, de relations du travail, de lutte contre la corruption et de protection des consommateurs ;

- de labels produits par les Organisations non gouvernementales (ONG) pour faire émerger une **responsabilité sociale de l'entreprise** ;

- de codes de bonne conduite établis par les **entreprises** pour améliorer leur image auprès de leurs partenaires (consommateurs, salariés, **actionnaires**).

L'articulation des normes sociales et du **commerce international** reste controversée. Les pays industrialisés estiment que les accords au sein de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)** qui n'incluent pas directement de normes sociales peuvent inciter au **dumping** social, par des **délocalisations** dans les pays ayant par exemple, recours au travail des enfants. Il a été convenu à la Conférence ministérielle de Singapour (1996) de renforcer le travail conjoint de l'OIT et de l'OMC. Mais nombre de **pays en développement** (PED) et quelques pays développés estiment que les normes sociales pourraient être utilisées comme une forme de **protectionnisme non tarifaire**.

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ▷ *Équité* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Justice sociale* ▷ *Normes environnementales*

Notation (Rating)

On appelle notation l'évaluation de la **solvabilité** d'un emprunteur par un organisme agréé (agence de notation). La notation concerne les **banques**, les **entreprises**, mais aussi les pays. Un emprunteur bien noté obtiendra des **crédits** à des conditions plus favorables. La notation est un élément de la transparence du **marché des capitaux** et elle réduit l'**asymétrie d'information** entre débiteur et créancier.

À l'occasion de la crise des *subprimes* (2007-2009), puis de la crise de la dette grecque (2010) le rôle des agences de notation a fait l'objet de vives controverses. Certains commentateurs leur reprochent une mauvaise évaluation des **risques** liée à des conflits d'intérêts (ce sont les émetteurs de titres qui rémunèrent les agences de notation).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Risque* ▷ *Taux d'intérêt*

Nouveaux classiques

On appelle nouveaux classiques les économistes qui développent le **programme de recherche scientifique** de la **nouvelle économie classique**. Ils se fondent notamment sur les **anticipations rationnelles**.

▷ *Anticipations adaptatives* ▷ *École classique* ▷ *Illusion monétaire* ▷ *Illusion monétaire* ▷ *Loi de Say* ▷ *Monétarisme* ▷ *Théorie économique*

Nouveaux indicateurs de richesse

Les nouveaux indicateurs de richesse sont des instruments de mesure alternatifs qui ont pour point commun une critique de l'usage du **produit intérieur brut (PIB)** comme mesure de la **richesse, de la croissance** et du bien-être économique. Ils contribuent à une réorientation des **politiques économiques** pour mettre l'économie au service du **développement durable**.

Une pluralité d'indicateurs complète le PIB :

- l'**indice de développement humain (IDH)** qui intègre le **capital humain**, l'**indice de pauvreté multidimensionnelle** et l'**indice d'inégalité de genre (IG)** ;

- les indicateurs environnementaux comme l'**empreinte écologique** ;

- l'épargne nette ajustée (ENA) créé par la **Banque mondiale** et proposée par le rapport Stiglitz-Sen (*La mesure de la performance économique et du Progrès social*, 2009) fait la somme de trois grandeurs : les variations du **capital** économique issu de la **production**, du capital humain (dépenses d'éducation) et du **capital naturel**. Si cette somme s'accroît d'une année sur l'autre, le pays est supposé suivre une trajectoire de **développement durable** ;

- les réseaux associatifs (Forum pour d'autres indicateurs de richesse ou FAIR et l'Observatoire des inégalités) mettent l'accent sur les inégalités et la **pauvreté** sans se limiter aux inégalités monétaires (logement, santé, éducation, justice, temps libre choisi, etc.), en combinant des facteurs objectifs du progrès social (espérance de vie, taux de mortalité infantile) et subjectives (état de santé auto-déclaré, retour de la croissance en termes de bien-être) ;

- l'indicateur de **bien-être** économique de L. Osberg et A. Sharpe (1998), est un indicateur synthétique qui repose sur quatre composantes : les **flux** de **consommation** par habitant, l'accumulation nette des **stocks** de ressources productives, la **répartition des revenus** et la sécurité économique (lutte contre le **chômage**, la maladie, la **pauvreté**). Avec cet indicateur, les pays anglo-saxons auraient connu dès le milieu des années 80, une régression du bien être économique.

► *Marché et prix* ► *Revenus* ► *Croissance économique* ► *Économie du développement* ▷ *Capabilités*
▷ *Croissance verte* ▷ *Égalité* ▷ *Équité* ▷ *Justice sociale*

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), créé en 2001, a pour objectifs de promouvoir un cadre de **développement** intégré pour l'Afrique et d'accroître les entrées de **flux** d'**investissements directs étrangers**. Il énonce des principes de bonne **gouvernance** (coopération régionale, meilleure gestion des **dépenses publiques**) et des objectifs politiques (paix, sécurité, démocratie, éradication de la **pauvreté**, promotion du rôle des femmes).

► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ▷ *Accords de Cotonou* ▷ *Aide publique au développement*
▷ *Développement durable* ▷ *Objectifs du Millénaire pour le développement (ODM)* ▷ *Pays moins avancés*

Nouveaux pays industrialisés (NPI)

L'expression nouveaux pays industrialisés (NPI) a été proposée pour caractériser le groupe de **pays en développement** qui a dépassé le seuil du **démarrage** économique. Le premier groupe de NPI retenu par les organisations internationales comprenait : la Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong et Singapour ; il a été suivi de nouvelles générations de NPI.

⇔ Depuis les années 1990, on utilise plutôt, le terme de **pays émergents**.

► *Économie du développement* ▷ *BRIC* ▷ *Convergence économique* ▷ *Pays moins avancés* ▷ *Politique de développement*

Nouvelle économie

L'expression nouvelle économie désigne l'ensemble des activités économiques liées aux nouvelles technologies de l'**information** et de la communication (NTIC).

Au sens large, elle inclut tous les secteurs utilisateurs des nouvelles technologies. C'est alors l'ensemble du système économique qui, à terme, entrerait dans une phase de mutations.

La nouvelle économie fait l'objet de deux interprétations :

1) la première interprétation est optimiste. Elle considère que le secteur des NTIC est la partie visible d'une transformation beaucoup plus large des économies industrielles, amorcée en réalité dès les années 1960 et 1970. On peut alors parler d'une troisième **révolution industrielle**, marquant l'avènement d'un nouveau **système productif** et d'une nouvelle période longue de **croissance économique**. Les nouvelles technologies possèdent en effet la propriété majeure d'avoir des **rendements d'échelle** croissants. Par ailleurs, la diffusion des NTIC génère elle-même des **externalités de réseaux** avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs, ce qui accroît l'**efficacité** (et la **rentabilité**) des **investissements** individuels (**économie d'échelle externe**). Cette révolution industrielle s'appuie sur des **innovations** techniques et des innovations sociales (réorganisation des méthodes de **production** et de distribution, ainsi que des modèles de gestion et d'organisation du travail). Cependant, l'accroissement attendu des **gains de productivité** peut s'étaler dans le temps (**paradoxe de Solow**).

L'essor de la « nouvelle économie » a été favorisé par la **déréglementation** qui a ouvert les secteurs des NTIC à la **concurrence** (le duopole des deux grands groupes, IBM et AT&T, a disparu avec l'entrée de firmes rivales telles Microsoft, Intel, Cisco ou Dell qui n'existaient pas dans les années soixante-dix). Elle a également été favorisée par la **mutation financière**.

2) la seconde interprétation est moins optimiste. Certains économistes dénoncent même un « nouveau mythe ». La nouvelle économie ne serait alors qu'un nouveau discours justifiant le néolibéralisme, la **concurrence** exacerbée, la dérégulation des **services publics**, les **privatisations** et la montée des **inégalités**.

⇒ Certains auteurs incorporent également les biotechnologies dans les nouvelles technologies susceptibles d'accélérer la croissance.

► Croissance ► Fluctuations et crises ► Mondialisation ► Productivité ► Capital-risque ► Destruction créatrice
► Économie de la connaissance ► Grappes d'innovations ► Start-up

Nouvelle économie classique (NEC)

La nouvelle économie classique est un **programme de recherche** qui s'est développé pour l'essentiel à partir des années 1970. Les **nouveaux classiques** adoptent l'hypothèse des **anticipations rationnelles** et ils en déduisent que la **politique économique** conjoncturelle est inefficace. Ces auteurs expliquent les **fluctuations économiques** par des chocs réels (théorie des **cycles réels**) et ils ont développé des modèles de **croissance endogène** et de **chômage d'équilibre**.

⇒ Ne pas confondre avec **monétarisme**.

► Fluctuations et crises ► École classique ► Loi de Say ► Théorie néo-classique

Nouvelle économie keynésienne (NEK)

La nouvelle économie keynésienne (ou nouvelle macroéconomie keynésienne) est un **programme de recherche** qui s'est développé pour l'essentiel à partir des années 1970. Les auteurs de ce courant adoptent l'**hypothèse d'anticipations rationnelles** et s'efforcent de retrouver, à partir de fondements microéconomiques, un certain nombre de résultats de l'analyse de J. M. Keynes (1933-1946), (par exemple l'existence d'un **chômage involontaire**). Les rigidités nominales, en particulier, sont expliquées par les comportements rationnels des **agents économiques**. Ils accordent aussi une place importante aux **asymétries d'information**. La NEK se différencie :

- de la **nouvelle économie classique** en considérant que la **monnaie** n'est pas neutre à court terme ;
- du keynésianisme traditionnel, en accordant une grande importance à la **politique monétaire** comme instrument de **régulation** conjoncturelle.

▷ *Contrat implicite* ▷ *École postkeynésienne* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Salaire d'efficience* ▷ *Théorie keynésienne*

Nouvelle microéconomie

La nouvelle microéconomie étudie le comportement d'individus rationnels dans un monde où l'**information** n'est pas parfaitement disponible et où les décisions ne sont pas coordonnées par un **commissaire-priseur**. Cette approche, née à la fin des années 1970, élargit le champ d'analyse de la **microéconomie** traditionnelle. Elle étudie un univers beaucoup plus complexe, et ouvre un nouveau **programme de recherche scientifique** :

- en tenant compte de situations d'**incertitude** (il y a incertitude lorsqu'il n'existe pas de **système complet demarchés**) ;

- en intégrant la plus ou moins grande **aversion pour le risque** des **agents économiques** dans des situations où il y a une **asymétrie d'information** et des possibilités de comportements opportunistes des autres agents ;

- en renouvelant les outils d'analyse pour prendre en compte les interactions stratégiques entre les agents économiques, notamment à travers la **théorie des jeux** et l'économie de l'information.

La nouvelle microéconomie apparaît comme « une théorie de l'inefficacité des transactions marchandes » (P. Cahuc, *La nouvelle microéconomie*, 1993). Elle a donné lieu à des travaux très divers (théorie de la **entreprise**, théorie de la **consommation**, **théorie de la recherche d'emploi**, **théorie de l'agence**, théorie du **salaire**, théorie de la **concurrence**, théorie de l'échange international, **théorie du capital humain**, théorie des **fluctuations économiques** et des **crises économiques** etc.).

► *Fluctuations et crises* ► *Marchés et prix* ▷ *Aléa moral* ▷ *Antisélection* ▷ *Contrat implicite* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Opportunisme*

Nouvelle politique économique (NEP)

La nouvelle politique économique (NEP selon le sigle anglais), caractérise la période qui, de 1921 à 1927 en URSS, a succédé à la phase du « communisme de guerre ».

La NEP a été théorisée par Lénine (1870-1924) comme un « pas en arrière » pour consolider les acquis de la révolution bolchevique et tenter de sauver de la faillite de l'économie soviétique ruinée par la guerre civile. La NEP consistait essentiellement à réintroduire des mécanismes de **marché** (particulièrement dans l'agriculture et le commerce) et à développer un capitalisme d'**État**.

▷ *Économie planifiée* ▷ *Planification centralisée*

Nouvelle économie institutionnelle

▷ *Néo-institutionnalisme*

Nouvelle théorie du commerce international

On désigne sous le terme de nouvelle théorie du commerce international, un ensemble de travaux publiés au début des années 1980. Ils visent à rendre compte des relations commerciales internationales en intégrant l'existence de **rendements d'échelle** croissants internes et externes à la firme, la **concurrence imparfaite**, la différenciation des produits, l'essor des **firmes multinationales** et donc du **commerce intra-branche**.

À la différence de la théorie standard des **avantages comparatifs**, la nouvelle théorie du commerce international raisonne donc en concurrence imparfaite. Ses analyses conduisent à renouveler les approches du **protectionnisme**, qui peut dans certains cas, se justifier.

► *Commerce international* ▷ *Concurrence monopolistique* ▷ *Économie d'échelle externe* ▷ *Économie d'échelle interne* ▷ *Économie géographique*

Noyau dur

Dans la conception épistémologique de I. Lakatos (1922-1974), le noyau dur d'un **programme de recherche scientifique** est un ensemble d'**hypothèses** générales qui orientent l'activité des chercheurs et qui ne sont pas soumises à **réfutation**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Ceinture protectrice* ▷ *Heuristique* ▷ *Réfutationnisme*

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) formulés en 2000, au sommet organisé par l'organisation des Nations unies, constituent un cadre pour le **développement** qui met l'accent sur les droits de l'homme, la bonne **gouvernance** et la démocratie, pour lutter contre la **pauvreté**, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Lors de la Conférence de Monterrey (Mexique) en 2002, il a été réaffirmé le principe d'un soutien financier aux réformes politiques et économiques des **pays en développement** sous forme d'aide, d'échanges commerciaux, d'allègement de la **dette** et d'investissements du monde développé.

► *Économie du développement* ▷ *Aide publique au développement* ▷ *Accords de Cotonou* ▷ *Développement durable*

Objectivité

L'objectivité est la qualité d'une connaissance qui est conforme à l'objet dont elle cherche à rendre compte. Cet objet constitue ce que l'on nomme parfois la réalité objective (c'est-à-dire qui est indépendante de toute idée ou connaissance). L'épistémologie contemporaine, en montrant le caractère problématique du rapport entre le discours scientifique et son objet, est conduite à poser autrement la question de l'objectivité. Une connaissance sera dite objective si elle fait l'objet d'un accord très large (voire unanime) au sein d'une communauté scientifique. L'objectivité s'oppose ici à la subjectivité.

Pour K. Popper (1902-1994), l'objectivité de la **science** n'est pas liée aux qualités personnelles des chercheurs mais à l'activité permanente de critique des énoncés, des **théories**, des **conjectures** par la communauté scientifique.

► *Épistémologie économique* ▷ *Cumulativité* ▷ *Positivisme* ▷ *Rationalisme critique*

Objectivation

L'objectivation est le processus par lequel le chercheur construit son objet scientifique. Cette construction de l'objet suppose l'exercice de la **vigilance épistémologique** : il faut rompre avec le sens commun, ne pas se laisser abuser par de pseudo-évidences, se méfier des ambiguïtés liées à l'usage du vocabulaire courant etc.

⇔ L'objet construit n'est pas le même selon la discipline au sein de laquelle on travaille ou selon le **paradigme** que l'on adopte. Par exemple l'**entreprise** du spécialiste des sciences de gestion n'est pas le même objet scientifique que l'entreprise de l'économiste ou du sociologue.

⇔ Souligner l'importance du processus d'objectivation dans la recherche, c'est rompre avec l'illusion empiriste selon laquelle les objets se donnent immédiatement à l'observation et à la connaissance.

⇔ Ne pas confondre avec **objectivité**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Empirisme* ▷ *Rationalisme critique*

Obligation

Une obligation est un **titre** d'endettement émis sur le **marché financier** par une grande **entreprise** ou le **Trésor public**. L'émission d'obligation est l'une des modalités du **financement direct**.

⇒ L'acheteur de l'obligation, l'obligataire, est un créancier rémunéré par un **intérêt**. Il ne doit pas être confondu avec l'**actionnaire**.

⇒ Les obligations émises sur le marché financier primaire peuvent par la suite être échangées et cotées sur le marché financier secondaire (**Bourse des valeurs mobilières** en France).

► *Consommation et épargne* ► *Monnaie* ▷ *Action* ▷ *Euronext* ▷ *Financement externe*

Obligation assimilable du Trésor

Les obligations assimilables du Trésor (OAT) sont des **titres** d'emprunt émis (en général chaque semaine) qui permettent un financement en continu de la **dette publique** en fonction des besoins du Trésor. Les OAT sont émises par adjudication et souscrites par les **investisseurs institutionnels** qui les placent ensuite auprès du public.

⇒ Ces **obligations** sont appelées assimilables car les titres nouveaux ont les mêmes caractéristiques que les titres émis précédemment et donnent lieu à une seule **cotation**.

► *Monnaie* ▷ *Innovation financière* ▷ *Obligation*

Obligation à bon de souscription

Une obligation à bon de souscription est un **titre de créance** à taux fixe, émis avec un **taux d'intérêt** inférieur au taux du marché, mais accompagné d'un bon de souscription qui donne le droit de souscrire soit à une **action**, soit à une autre **obligation** à un **prix** convenu à l'avance. L'acheteur d'une obligation à bon de souscription peut donc saisir l'opportunité d'acheter une action (par exemple) de la société émettrice de l'obligation à un prix plus bas que le prix du marché. Le bon de souscription est coté et il peut être vendu séparément de l'obligation à laquelle il est initialement attaché.

► *Monnaie* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Obligation convertible*

Obligation convertible

Une obligation convertible est un **titre de créance** qui donne droit, pendant une période déterminée et à un **prix** déterminé, à la possibilité d'une conversion en **action** (titre de propriété) de la société émettrice de l'**obligation**. L'épargnant peut donc faire un **arbitrage** : si le cours de l'**action** augmente, le détenteur de l'obligation convertible aura intérêt à procéder à la conversion. Si le cours de l'action stagne ou baisse, il conservera l'obligation et le **revenu** correspondant (**intérêt**). L'acheteur d'obligation convertible peut donc tirer avantage d'une hausse du cours des actions, sans supporter la perte d'une baisse éventuelle de ce même cours. L'achat d'une obligation convertible peut s'analyser comme l'achat simultané d'une obligation et d'une **option** d'achat d'action.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Consommation et épargne* ▷ *Marché financier* ▷ *Placement* ▷ *Risque* ▷ *Taux d'intérêt*

Obligation de pacotille (Junk bond)

Une obligation de pacotille (*junk bond*) est une **obligation** qui est considérée par une **agence de notation** comme étant risquée (note inférieure à BB+) ou à caractère spéculatif parce que les sociétés qui les émettent ont une assise financière fragile. Pour attirer les **investisseurs**, ces sociétés doivent offrir des **taux d'intérêt** bien plus élevés que les **obligations** d'État (**bons du trésor**) ou que d'autres obligations moins risquées. Les obligations de pacotille peuvent s'**échanger sur le marché** libre.

Apparues en 1977 à l'initiative de la **banque** Bear Stearns, ces obligations ont connu une forte expansion dans les années 1980.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Marché financier* ▷ *Obligation convertible* ▷ *Placement* ▷ *Prime de risque* ▷ *Risque*

Obligation étrangère

Une obligation étrangère est une **obligation** émise par un non-résident sur le **marché financier** d'un autre pays et libellée dans la monnaie de ce marché financier. Par exemple une obligation libellée en francs suisses, placée sur le marché financier suisse et émise par une **entreprise** américaine, est une obligation étrangère.

⇔ Ne pas confondre avec **euro-obligation**.

► *Finances internationales*

Obligations internationales

Les obligations internationales sont constituées par l'ensemble des **euro-obligations** et des **obligations étrangères**

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Obligation*

Obsolescence

L'obsolescence désigne le fait pour un matériel d'être périmé par le **progrès technique** alors que le délai normal d'usure n'est pas atteint. De ce fait, pour des raisons d'efficacité face à la **concurrence**, les **entreprises** doivent souvent renouveler des équipements qui sont encore utilisables.

► *Capital et investissement* ▷ *Amortissement* ▷ *Investissement brut* ▷ *Investissement de remplacement* ▷ *Investissement net*

Offre

On appelle offre la relation entre les différents prix possibles sur le marché et les quantités offertes qui leur sont associés. L'offre peut être individuelle (un producteur) ou concerner l'ensemble du marché (offre agrégée).

⇔ Par un abus de langage, on utilise la notion d'offre pour désigner la quantité offerte, par un **producteur**, ou par l'ensemble des producteurs, au **prix d'équilibre** déterminé par le **marché**.

▷ *Courbe d'offre* ▷ *Offre de monnaie* ▷ *Offre de travail* ▷ *Offre notionnelle*

Offre d'emploi

L'offre d'emploi ou **demande de travail** émane des **entreprises** qui cherchent à recruter de la main-d'œuvre.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Offre de monnaie

L'offre de monnaie résulte de la **création monétaire** par les **banques de second rang** et par la **Banque centrale**. Elle dépend donc de l'offre de **crédit** des **banques** (liée à leur appréciation de la **solvabilité** des emprunteurs) et de la **politique monétaire**.

► *Monnaie* ▷ *Base monétaire* ▷ *Demande de monnaie* ▷ *Diviseur de crédit* ▷ *Monétisation de créance* ▷ *Multiplicateur de crédit* ▷ *Taux d'intérêt*

Offre de travail

L'offre de travail ou **demande d'emploi** émane des individus qui cherchent à occuper un **emploi** ou à louer leur **force de travail**.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Offre notionnelle

L'offre notionnelle désigne une intention de vente d'une certaine quantité d'un bien ou d'un **service** à un **prix** donné.

► *Marchés et prix* ▷ *Courbe d'offre* ▷ *Demande notionnelle*

Offre publique d'achat (OPA)

L'offre publique d'achat consiste en une déclaration publique d'un **agent économique** (le plus souvent d'un **groupe** industriel et financier) qui s'engage à acheter à un **prix** donné (plus élevé que le cours boursier observé) et dans un certain délai, tout ou partie des **actions** d'une **société**.

Cette technique boursière qui a d'abord été utilisée dans les pays anglo-saxons est pratiquée en France depuis 1966. L'existence des OPA est un moyen pour les **actionnaires** de faire pression sur les **managers**, de ce fait, l'existence de dispositifs anti-OPA est généralement considéré comme une entorse aux règles de bonne **gouvernance d'entreprise**.

► *Monnaie* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Concentration* ▷ *Investisseurs institutionnels*
▷ *Marché des capitaux* ▷ *Marché financier* ▷ *Théorie de l'agence*

Offre publique d'échange

L'offre publique d'échange est une technique boursière qui consiste à proposer d'échanger les **actions** (ou des **obligations**) d'une **société** contre les actions d'une autre société.

► *Entreprise et système productif* ► *Monnaie* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Concentration* ▷ *Capitalisme actionnarial*
▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Investisseurs institutionnels* ▷ *Marché des capitaux* ▷ *Marché financier*

Offshoring

▷ *Externalisation internationale*

Oligopole

Un oligopole est une situation de **marché** dans laquelle un petit nombre d'offreur est confronté à un grand nombre de demandeurs.

La caractéristique fondamentale des marchés oligopolistique est l'interdépendance des actions des différents offreurs : le **prix** du produit, la quantité écoulee, le **profit** de chaque producteur dépendent des réactions des autres offreurs. Cette situation est donc différente de celle du **monopole** où le producteur choisit la quantité produite, et du même coup le **prix** lui permettant de maximiser son **profit**.

⇔ Les situations d'oligopole conduisent soit à des ententes et à la constitution de **cartels**, soit à une exacerbation de la **concurrence** entre les oligopoleurs.

► *Marchés et prix* ▷ *Collusion* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Demande* ▷ *Duopole* ▷ *Équilibre de Nash*
▷ *Oligopsone* ▷ *Politique de la concurrence* ▷ *Théorie des jeux*

Oligopsone

Un oligopsone est une situation de **marché** dans laquelle un petit nombre de demandeurs est confronté à un grand nombre d'offreurs.

► *Marchés et prix* ▷ *Demande* ▷ *Oligopole* ▷ *Offre*

OPCVM

▷ *Organisme de placement collectif en valeurs mobilières*

Open Market

Les opérations d'*Open market* sont réalisées à l'initiative de la **Banque centrale** sur les marchés de capitaux (notamment le **marché monétaire**) elles impliquent l'une des transactions suivantes :

- achat ou vente ferme d'**actifs** (au comptant ou à terme) ;
- achat ou vente d'actifs dans le cadre d'un **accord de pension** ;
- prêt ou emprunt contre des actifs admis en garantie ;
- émission de certificat de **dette** de Banque centrale ;
- **reprise de liquidités en blanc** ;
- opération d'échange de **devises**.

Les opérations d'Open Market sont destinées à réguler la **liquidité** du système financier et, par son intermédiaire, de l'ensemble de l'économie, afin d'atteindre les objectifs de la **politique monétaire**.

► *Monnaie* ▷ *Facilités permanentes* ▷ *Opérations principales de refinancement*

Opération de portage (carry trade)

Une opération de portage est une technique utilisée principalement sur le marché des changes par les investisseurs pour profiter des écarts de rendement entre des **devises** ou entre des **actifs**. L'opération de portage est une opération spéculative qui consiste à s'endetter dans une devise à faible **taux d'intérêt** (actifs de financement) et à placer ces fonds empruntés dans une autre devise à taux d'intérêt plus fort (actifs de portage).

La technique du portage est très rémunératrice mais comporte un **risque** en cas de clôture simultanée des positions d'une majorité d'investisseurs quand le gain réalisé sur le **différentiel d'intérêt** n'est plus assez fort pour couvrir la variation du change.

► *Finances internationales* ► *Consommation et épargne* ▷ *Marche des changes* ▷ *Spéculation* ▷ *Risque* ▷ *Théorie du portefeuille*

Opération de refinancement de long terme (Long Term Refinancing Operation ou LTO)

Une opération de refinancement de long terme (LTO) est une **opération principale de refinancement** utilisée par la **Banque centrale européenne (BCE)** depuis décembre 2011 pour prêter à faible **taux d'intérêt** aux **banques** de la **zone euro** pour une période pouvant atteindre 3 ans.

La BCE a ainsi élargi ses opérations de refinancement pour éviter une crise de liquidité bancaire, améliorer le **bilan** des **banques** et faire baisser les taux d'intérêt de la **dette souveraine** des pays en difficulté financière.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ▷ *Fonds de stabilisation des marchés* ▷ *Mécanisme européen de stabilisation* ▷ *Programme de sécurisation des marchés* ▷ *Soutien exceptionnel à la liquidité*

Opération de réglage fin

Dans le cadre de la **politique monétaire** du **Système européen de banques centrales**, les opérations de réglage fin sont des interventions sur le **marché monétaire** réalisées par la **Banque centrale**, de façon non régulière. Elles sont principalement destinées à faire face aux fluctuations inattendues de la **liquidité** bancaire.

► *Monnaie* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Refinancement* ▷ *Reprise de liquidité en blanc*

Opérations de répartition

Dans la **comptabilité nationale**, les opérations de répartition regroupent :

- les opérations de **répartition primaire** par lesquelles la **valeur ajoutée** est distribuée entre le travail, le **capital** et les **administrations publiques** ;
- les opérations de **redistribution**.

► *Comptabilité nationale* ▷ Revenu ▷ Revenu disponible

Opérations financières

Dans la **Comptabilité nationale**, les opérations financières regroupent l'ensemble des opérations portant sur des **actifs** ou des **passifs** financiers (emprunt, **crédit**, émission de **valeurs mobilières** etc.).

► *Comptabilité nationale* ▷ Financement de l'économie

Opération principale de refinancement

Les opérations principales de refinancement sont des opérations d'**Open Market** réalisées par l'**Eurosystème** de manière régulière afin d'assurer l'alimentation du **marché monétaire** en **liquidités**. Ces opérations sont réalisées en général sous forme **d'appels d'offres** hebdomadaires et ont une échéance de deux semaines.

⇒ Alors que les **facilités permanentes** sont à l'initiative des **institutions financières monétaires**, les opérations principales de refinancement sont à l'initiative de la **Banque centrale**.

► *Monnaie* ▷ Politique monétaire

Opérations sur biens et services

Le terme « opérations sur biens et services » était utilisé dans l'ancien système de **comptabilité nationale**. Aujourd'hui on parle **d'opérations sur les produits**.

► *Comptabilité nationale*

Opérations sur les produits

Dans le système de **Comptabilité nationale**, on distingue sept catégories d'opérations sur les produits :

- **production** ;
- **consommation intermédiaire** ;
- **dépense de consommation finale** ;
- **consommation finale effective** ;
- **formation brute de capital fixe** ;
- **exportations** de biens et services ;
- **importations** de biens et services.

► *Comptabilité nationale*

Ophélimité

Pour V. Pareto (1848-1923), l'ophélimité est la satisfaction éprouvée par un individu du fait de la **consommation** d'un bien ou d'un **service**. Pareto propose ce terme car l'expression usuelle « **utilité** » a une connotation normative dans le langage courant. Or, pour lui, l'économiste n'a pas à décider de ce qui est utile ou pas.

⇒ L'innovation terminologique de Pareto n'a pas eu de succès. Les économistes utilisent toujours l'expression « utilité » (sans lui donner pour autant un contenu normatif).

► *Consommation et épargne* ▷ *Économie du bien-être* ▷ *Optimum de Pareto* ▷ *Utilité ordinale* ▷ *Théorie néo-classique*

Opportunisme

L'opportunisme est le comportement d'un **agent économique** qui, dans le cadre d'un **contrat**, utilise à son profit l'**asymétrie d'information** dont est victime son co-contractant.

À la suite d'O. Williamson, on distingue traditionnellement :

– l'opportunisme *ex ante* qui se produit avant la signature du **contrat**. Il consiste pour un agent à dissimuler des **informations** ou à donner des informations fausses. Par exemple, le souscripteur d'un contrat d'assurance-vie dissimule le fait qu'il est atteint d'une maladie, l'emprunteur dissimule le montant des **dettes** qu'il a déjà contractées, le candidat à un **emploi** se prétend titulaire d'un diplôme qu'il ne possède pas etc. L'opportunisme *ex ante* conduit au phénomène d'**antisélection** (sélection adverse). On lutte contre cette forme d'opportunisme par la collecte d'informations : par exemple les agences de **notation** permettent aux prêteurs d'avoir une meilleure information sur la **solvabilité** des emprunteurs ;

– l'opportunisme *ex post* qui se produit après la signature du contrat. Il consiste pour un agent à ne pas, ou à mal respecter les clauses du contrat. Par exemple, un assuré adopte un comportement plus risqué, un salarié fait preuve d'absentéisme, etc. L'opportunisme *ex post* conduit au phénomène d'**aléa moral** (risque moral). On lutte contre cette forme d'opportunisme par la mise en place de contrats incitatifs. Par exemple, un **entrepreneur** de bâtiment doit payer des pénalités s'il ne termine pas le chantier dans les délais prévus.

► *Marché et prix* ▷ *Actif spécifique* ▷ *Coût de transaction* ▷ *Firme multinationale* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Hiérarchie* ▷ *Incitation* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Théorie de l'agence*

Optimum de Pareto

Un état de l'économie est un optimum au sens de Pareto lorsqu'il n'est pas possible d'accroître la satisfaction d'un individu sans réduire la satisfaction d'un autre individu

⇒ Il existe une infinité d'optimums de Pareto, qui peuvent correspondre à des répartitions très différentes des ressources entre les **agents économiques**. Tout dépend en fait de leurs dotations initiales. L'optimum de Pareto est compatible avec un degré élevé d'**inégalité**.

⇒ Selon le premier théorème de l'**économie du bien être**, tout équilibre général de **concurrence pure et parfaite** est un optimum de Pareto.

► *Marchés et prix* ▷ *Équilibre général* ▷ *Justice sociale*

Optimum de second rang

Un optimum de second rang (*second best*) se définit comme la meilleure situation économique possible lorsque l'optimum de premier rang (généralement l'**optimum de Pareto**) ne peut pas être atteint.

La **concurrence pure et parfaite** conduit à l'optimum de Pareto, mais si l'une de ses conditions n'est pas remplie (par exemple si le **marché** n'est pas atomistique, s'il existe des **rendements** croissants...), la meilleure situation possible ne consiste pas nécessairement à continuer à respecter les autres conditions. Par exemple, si la concurrence n'est pas parfaite, l'intervention de l'État devient nécessaire pour assurer l'**information** des consommateurs, limiter les **concentrations**, etc.

⇒ Dans les débats relatifs à l'**intégration économique**, on se demande souvent à quelles conditions une **union douanière** peut constituer un optimum de second rang (l'optimum de premier rang serait le **libre-échange** mondial).

► *Marchés et prix* ▷ *Défaillance du marché* ▷ *Économie du bien-être*

Option

Une option est un **contrat** au terme duquel l'acheteur de l'option acquiert le droit d'acheter (option d'achat, ou *call*) ou de vendre (option de vente, ou *put*) une quantité déterminée d'un **actif** financier ou d'une marchandise à un **prix** déterminé (prix d'exercice). L'acheteur de l'option a donc la possibilité (mais non l'obligation) de prendre livraison à une échéance déterminée, ou au cours d'une période déterminée, des **titres** ou des marchandises qui font l'objet du contrat. L'acheteur paie le prix de l'option (**prime**) et se couvre ainsi contre le **risque** d'une évolution défavorable des cours (par exemple, l'achat d'une option d'achat sur une **devise** permet de se couvrir contre le risque d'**appréciation** de cette devise). Le vendeur de l'option supporte, lui, un risque illimité puisque, quelle que soit l'évolution du cours de l'**actif sous-jacent**, il devra faire face à ses engagements si l'acheteur de l'option décide d'exercer son droit d'acheter ou de vendre.

⇒ Une option est un **produit dérivé** puisque le prix de l'option est lié à l'évolution du prix de l'actif sous-jacent et aux **anticipations** relatives à l'évolution de ce prix.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Marché dérivé* ► *Option négociable*

Option négociable

Une option négociable est une **option** qui fait l'objet d'un **marché organisé**. L'acheteur ou le vendeur ont donc la possibilité de revendre leur **contrat** à tout moment. L'organisation du marché permet de faire respecter un certain nombre de **règles prudentielles** et assure une profondeur et une **liquidité** suffisantes pour permettre à tous les opérateurs de trouver une contrepartie.

⇒ Avant la création du **Marché des options négociables de Paris** (MONEP) il existait déjà des options sur les actions, mais ces options n'étaient pas négociables.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Chambre de compensation* ► *Euronext* ► *Marché dérivé* ► *Risque de contrepartie*

Organe de règlement des différends (ORD)

► *Organisation mondiale du commerce (OMC)*

Organisation

Au sens général, une organisation est constituée d'un ensemble de participants qui mettent en œuvre des moyens et coordonnent leurs actions afin d'atteindre des objectifs déterminés. Il existe des organisations économiques, politiques, culturelles, religieuses, etc.

Une organisation économique (par exemple, une **entreprise**, un ménage) alloue des ressources et participe à la **production** et/ou à la **répartition** et/ou à la **consommation** des **biens** et des **services**.

Au sein des organisations économiques, les **organisations productives** regroupent à la fois les **entreprises** et les organisations non marchandes (**administrations publiques** et **ISBLM**).

⇒ Ne pas confondre avec **institution**.

⇒ Une économie de marché est caractérisée par une articulation entre deux modes de **coordination** : les organisations et les **marchés**.

► *Hiérarchie* ► *Néo-institutionnalisme*

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

L'Organisation de coopération et de développement économique, créée le 30 septembre 1961, est une **institution** de coopération multilatérale, qui succède à l'**Organisation européenne de coopération économique**. Initialement, elle regroupait vingt États (18 de l'OECE plus le Canada et les États-Unis). Elle s'est élargie à

certaines pays industrialisés à économie de marché (Japon, Australie, Autriche, etc.), mais aussi, depuis les années 1990, à des **pays émergents** (Mexique en 1994, Corée du Sud en 1996, etc.) et des économies en transition (République Tchèque en 1995, Hongrie 1996, Pologne 1996, République slovaque 2000, etc.).

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Gouvernance mondiale*

Organisation européenne de coopération économique (OECE)

L'Organisation européenne de coopération économique a été créée par la Convention de Paris, le 16 avril 1948, pour répartir l'aide américaine et contribuer au développement des échanges économiques européens. L'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE) lui a succédé, le 30 septembre 1961.

L'OECE a favorisé la diminution des contingentements aux **importations** et la création de l'**Union européenne des paiements**.

► *Commerce international* ► *Intégration économique*

Organisation internationale du travail (OIT)

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est une institution spécialisée des Nations unies qui a pour vocation de promouvoir la **justice sociale** et les droits internationalement reconnus de la personne humaine et du travail. Elle a été créée en 1919 dans le cadre du traité de Versailles. Elle édicte des Conventions et des Recommandations dans les domaines de la formation, de la réadaptation professionnelle, de la **politique de l'emploi**, du droit du travail et des relations professionnelles, des conditions de travail, de la **sécurité sociale**, etc.

Par ailleurs, elle veille au respect des droits et principes fondamentaux du travail établis par la Déclaration de 1998 (interdiction du travail illégal des enfants, interdiction du travail forcé, interdiction des discriminations dans l'accès et l'exercice de l'emploi, promotion effective de la liberté d'association, liberté syndicale des travailleurs et liberté d'organisation).

L'organisation internationale du travail comprend trois organes principaux :

- la Conférence internationale du Travail réunit les États Membres, selon une organisation tripartite : deux délégués gouvernementaux, un délégué des employeurs et un délégué des travailleurs représentent chaque État Membre ;

- le Conseil d'administration, organe exécutif ;

- le **Bureau international du Travail** est le secrétariat permanent de l'Organisation internationale du Travail.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Charte de Philadelphie* ► *Normes sociales* ► *Taux de chômage* ► *Travail décent*

Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est une instance qui a pour objectif de promouvoir le **libre-échange** et la croissance du **commerce international**. L'OMC qui a remplacé l'**Accord général sur les tarifs et le commerce (AGETAC)**, est entrée en activité le 1^{er} janvier 1995. Sa création résulte de la signature de l'accord de Marrakech (15 avril 1994). L'OMC reprend les objectifs de l'AGETAC tout en disposant d'un champ d'action plus large (**services, propriété intellectuelle**, etc.). De plus, à la différence de l'AGETAC, elle est une véritable **organisation** internationale et non un simple accord. Les parties contractantes de l'AGETAC se sont transformées en pays membres de l'OMC. En mars 2013, l'OMC comptait 159 États membres.

Au niveau du fonctionnement, l'OMC constitue une instance de négociation continue (alors que l'AGETAC procédait par cycles).

Ses structures comprennent une « conférence ministérielle » et un « conseil général ».

La Conférence ministérielle est composée des représentants de tous les pays membres se réunit au moins tous les deux ans.

Le Conseil général est lui aussi composé de représentants de tous les membres de l'OMC. Il se réunit lorsque cela est nécessaire et exerce les fonctions de la conférence ministérielle entre les réunions de celle-ci. Chaque pays membre possède une voix et les décisions sont prises par consensus ou, à défaut, à la majorité des votes émis.

Le Conseil général de l'OMC remplit les fonctions de l'organe de règlement des différends qui peut statuer sur les litiges entre les pays membres et, le cas échéant, autoriser des mesures de rétorsion commerciale. L'Organe de règlement des différends a donc pour objet la prise en charge des contentieux et la disparition des sanctions unilatérales.

⇒ L'idée d'une **institution** internationale régissant les échanges mondiaux existait déjà en 1945, puisque le Conseil économique et social de l'ONU avait prévu de mettre en place une Organisation internationale du commerce (OIC) qui devait être l'équivalent dans le domaine commercial du **Fonds monétaire international** (FMI) dans le domaine monétaire. L'OIC ne verra pas le jour à cause de l'échec de la conférence de La Havane, en 1948.

► *Commerce international* ► *Accord général sur le commerce des services* ► *Accords sur les aspects des droits de propriété qui touchent au commerce* ► *Négociations commerciales multilatérales* ► *Protectionnisme*

Organisation productive

Une organisation productive est une **organisation** qui contribue à la **production** de **biens** économiques et de **services**. Les **entreprises** (y compris les **entreprises publiques** et celles qui relèvent de l'économie sociale), les **administrations publiques** et les **Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)** sont des organisations productives.

► *Production marchande* ► *Production non marchande*

Organisation scientifique du travail (OST)

L'organisation scientifique du travail (OST) est un mouvement de rationalisation du **travail** qui se met en place à partir de la fin du XIX^e siècle avec les analyses de F. W. Taylor (1856-1915) puis au début du XX^e siècle avec H. Ford (1863-1947).

L'OST repose sur l'activité des experts (le bureau des méthodes) qui étudient, conçoivent et organisent les tâches d'exécution à partir d'un certain nombre d'impératifs :

- étudier la forme la plus élémentaire du travail ;
- repérer les mouvements qui semblent inutiles ;
- étudier comment plusieurs ouvriers habiles exécutent chaque opération ;
- décrire chaque mouvement élémentaire et enregistrer son temps ;
- étudier le pourcentage qu'il convient d'ajouter aux temps enregistrés pour couvrir les retards inévitables et les temps de repos ;
- enregistrer les temps des groupes de mouvements et les classer en une nouvelle séquence, à partir des méthodes de travail les plus efficaces parmi celles observées.

On obtient ainsi la suite d'opérations idéale, (*one best way*) qui est enseignée aux travailleurs pour améliorer leurs performances sur le poste de travail. Selon Taylor (*Shop management*, 1903) il s'agit d'éliminer la « flânerie systématique » pratiquée par les ouvriers, en organisant une parcellisation des tâches d'exécution. Cette méthode a été expérimentée avec succès dans la manutention des gueuses de fonte en persuadant les travailleurs de l'accepter en contrepartie d'une rémunération aux pièces.

H. Ford (1863-1947) a amélioré cette organisation du travail dans ses usines automobiles de Détroit en 1913, en fractionnant les opérations de montage entre des travailleurs différents tout au long d'une ligne de **production** et en introduisant le convoyeur mécanique qui a donné naissance au **travail à la chaîne**.

► *Crise du fordisme* ► *Fordisme* ► *Taylorisme*

Organismes de placement collectif

Dans la comptabilité nationale, les organismes de placement collectif regroupent les **sociétés financières** dont la fonction consiste à placer sur le **marché monétaire**, sur le **marché des capitaux** ou sur le marché immobilier, les capitaux qu'elles collectent auprès du public.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Investisseur institutionnel*

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)

Les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) sont des organismes qui assurent, pour le compte de leurs **actionnaires** ou associés, la gestion d'un portefeuille de **valeurs mobilières**. Au sein des OPCVM, on distingue notamment les **Sociétés d'investissement à capital variable** (SICAV) qui ont été créées en 1964 et les **Fonds communs de placement** (FCP) créés en 1979. Certaines OPCVM sont diversifiées, d'autres sont spécialisées (par exemple sur les **actions**, les **obligations**, les **titres** du **marché monétaire**, etc.).

⇒ Les OPCVM ont été créées pour mobiliser l'épargne et l'orienter vers les **marchés financiers**. Pour l'épargnant, il suffit d'acheter des parts d'OPCVM et de laisser à ce dernier le soin de gérer le portefeuille au jour le jour en fonction de la situation du **marché**. Les **placements** en OPCVM permettent de diversifier les **risques** pour l'épargnant.

► *Consommation et épargne* ► *Monnaie* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Investissements de portefeuille* ▷ *Investisseur institutionnel*

Originate and Distribute

Le modèle d'activité bancaire *Originate and Distribute* repose sur la distinction entre :

- l'activité de la **banque** qui est à l'origine du **crédit** (*originate*) ;
- la gestion du **risque** lié à ce crédit, risque qui est ensuite « distribué » dans le cadre d'opérations de **titrisation** (*distribute*).

Ce modèle qui s'est progressivement imposé depuis le milieu des années 1980 s'oppose à la gestion traditionnelle dans laquelle la banque supporte le risque lié à un crédit jusqu'à son échéance. Le modèle *Originate and Distribute* incite les banques à accorder des crédits plus risqués et donc à augmenter le **risque systémique**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Collatéral* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Véhicules de titrisation*

Oscillateur

L'oscillateur désigne un modèle élaboré en 1939 par P. Samuelson (prix Nobel 1970) dans lequel les **fluctuations économiques** résultent de l'effet combiné de l'**accélérateur** et du **multiplicateur d'investissement**. Ce modèle met en évidence la possibilité d'oscillations endogènes (déterminées par le modèle) par l'introduction de retards :

- dans la fonction de **consommation**,

$$C_t = cY_{t-1},$$

la consommation au temps, t , dépend du **revenu** de la période précédente (Y_{t-1}), et de (c) la **propension marginale à consommer**,

- dans la fonction d'**investissement**,

$$I_t = \beta(C_t - C_{t-1}),$$

- il faut tenir compte d'une relation de type accélérateur.

Soit A un **investissement autonome**, compte tenu de la relation d'équilibre,

$$Y_t = C_t + I_t + A$$

Il vient :

$$Y_t = c(1+\beta)Y_{t-1} - \beta(cY_{t-2}) + A$$

L'instabilité introduite par l'**investissement induit** est d'autant plus grande que β est élevé.

⇒ Le **multiplicateur d'investissement** apparaît comme un cas particulier de l'oscillateur ($\beta=0$). L'oscillateur repose sur des **hypothèses** en partie contradictoires, le multiplicateur agit sur l'économie réelle en situation de sous-utilisation des **facteurs de production** mais le **plein-emploi** des facteurs entrave le jeu de l'accélérateur.

► *Fluctuations et crises* ► *Cycles réels* ► *Grappes d'innovations* ► *Théorie keynésienne*

OTC (Over the counter)

► *Marché de gré à gré*

Outsiders

wInsiders/outside (théorie)

P-Q-R

Pacte andin

Le Pacte andin est un accord commercial signé en 1969 par les pays du versant pacifique de l'Amérique du Sud (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou) pour l'établissement d'une **union douanière**. Le Venezuela a rejoint le groupe en 1974.

Il a été remplacé en 1996 par la **Communauté andine des nations**.

La réduction des **droits de douane** a été favorable à l'accroissement des échanges à l'intérieur de la zone. Mais la politique de contrôle des **investissements directs étrangers** a conduit le Chili qui s'était engagé dans une voie libérale de **développement** depuis 1973, à se retirer du Pacte andin en 1976.

► *Économie du développement* ► *Intégration économique*

Pacte budgétaire

▷ *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance*

Pacte de stabilité et de croissance

Dans le cadre de l'**Union économique et monétaire**, le pacte de stabilité et de croissance (PSC), entériné par le Conseil européen d'Amsterdam le 17 juin 1997, est un dispositif juridique ayant pour objectif d'éviter les « déficits excessifs ». Dans cette perspective, le PSC impose deux règles :

Le déficit de toutes les **administrations publiques** des pays de la **zone euro** ne doit pas excéder 3 % du **Produit intérieur brut** (PIB) sauf « circonstances exceptionnelles », c'est-à-dire si le PIB baisse d'au moins 2 % au cours d'une année (entre une baisse de 0,75 % et 2 % du PIB, une

marge d'appréciation de la situation est laissée à la Commission européenne).

Le ratio de la **dette** des administrations publiques par rapport au PIB ne doit pas être supérieur à 60 %.

Pour respecter le PSC, chaque État membre définit un programme de stabilité triennal qui est soumis chaque année à l'évaluation de la Commission européenne et à l'approbation du conseil des ministres des Finances. En cas de déficit excessif d'un pays, le PSC prévoit la mise en œuvre de procédures de sanctions : avertissement, recommandation de mettre un terme au déficit excessif, sanctions financières (constitution d'un dépôt sans intérêt, qui peut être transformé en amende pouvant aller jusqu'à 0,5 % du PIB au bout de deux ans).

Les partisans du PSC avancent trois justifications économiques :

- limiter le **risque** d'un comportement de **passager clandestin** de la part d'un État membre dont la **politique budgétaire** laxiste affecterait les autres pays de l'Union économique et monétaire sous forme de **taux d'intérêt** plus élevés ;

- donner des marges de manœuvres à la politique budgétaire : un budget proche de l'équilibre permet de relancer la demande en cas de **choc asymétrique**. Ces marges de manœuvres sont d'autant plus importantes que la **politique monétaire** et la politique de change ne sont plus du ressort des États. Sans compter que l'Union économique et monétaire, loin de constituer une **zone monétaire optimale**, ne peut compter que sur une faible mobilité du travail ;

- assurer la **solvabilité** des pays membres et soutenir ainsi l'indépendance de la **Banque centrale européenne** qui n'aura pas à subir les pressions d'un État membre dont la **dette publique** serait devenue insoutenable.

Néanmoins, le PSC a fait l'objet de critiques :

- 1) en surveillant surtout le **déficit public**, le PSC privilégie le court terme au détriment du long terme : pourquoi sanctionner un pays dont le déficit public dépasse le seuil fatidique de 3 % du PIB si son ratio dette publique/PIB est faible ?

2) le PSC incite les pays à réduire leur déficit public en bas de cycle pour éviter les sanctions. La politique budgétaire agit alors de façon pro-cyclique au lieu d'être contra-cyclique ;

3) le PSC, à travers la recherche d'un déficit public nul en moyenne sur le cycle, conduit à un ratio de dette nul également. Or, aucune **théorie économique** ne justifie cet objectif. Au contraire, un endettement public se justifie s'il permet d'accumuler un **stock** d'équipements publics dont le rendement social est supérieur au rendement privé. Certains économistes préconisent de retirer du déficit ce qui relève des investissements publics ;

4) le PSC impose des **règles** identiques à tous les États alors que les situations sont très différentes en matière d'**investissement** et d'endettement public, de **taux d'ouverture**. Les économies (les « petits » pays peuvent plus facilement appliquer des politiques budgétaires rigoureuses compte tenu de la valeur des multiplicateurs qui est plus faible), etc.

À la suite des difficultés de fonctionnement du PSC et en particulier de l'impossibilité pour l'Allemagne et la France dès 2001 de respecter la règle des 3 %, le PSC a fait l'objet d'assouplissements de la part de la **Commission européenne**. Ainsi, en mars 2003, la règle interdisant le déficit public de dépasser 3 % du PIB a été modifiée afin que les États membres puissent utiliser les **stabilisateurs automatiques**. L'objectif d'un solde budgétaire proche de l'équilibre ou excédentaire doit désormais s'apprécier sur l'ensemble du cycle d'activité. Les sanctions prévues depuis mars 2005, étendent les « circonstances exceptionnelles » en prenant en compte une « croissance molle » et non plus seulement une récession d'au moins 2 %. Par ailleurs, le Conseil des ministres dispose d'un pouvoir d'appréciation des facteurs qui conduisent au déficit excessif, en particulier si certaines dépenses contribuent à la réalisation de la **stratégie de Lisbonne**. Les différents assouplissements visent aussi à mieux tenir compte de l'évolution du cycle économique dans l'appréciation de la situation d'un pays.

Néanmoins, le débat fondamental est celui du **fédéralisme budgétaire**. Les partisans de ce dernier critiquent le faible poids du budget de l'**Union européenne** (1,24 % du PIB) et regrettent l'absence d'un véritable budget de l'Union permettant une **politique conjoncturelle** concertée. Pour eux,

l'incitation des États à coordonner leurs **politiques économiques** dans le cadre des grandes orientations des politiques économiques (GOPE) par le PSC n'est pas suffisante.

À la suite de la **crise financière** de 2007-2009, la plupart des pays de la **zone euro** ne respectent plus les règles du PSC. La **crise de l'euro** a conduit en 2012, au **Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance**.

► *Intégration économique* ▷ *Anticipations rationnelles* ▷ *Économie ouverte*
▷ *Effet boule de neige* ▷ *Effet d'éviction* ▷ *Politique mixte*

Pair du change

Dans un système de **changes fixes**, le pair du change est la définition officielle d'une **monnaie** exprimée dans l'étalon monétaire du système. Le rapport des pairs du change de deux monnaies constitue la **parité** (on dit aussi « parité officielle ») de ces deux monnaies.

⇒ On dit qu'une **devise** est « au pair » lorsque son cours sur le **marché** coïncide avec la parité officielle.

⇒ Sur le **marché des changes** à terme, on dit qu'une devise est « au pair » ou « à la parité », lorsque son **cours à terme** est égal à son **cours au comptant**.

► *Finances internationales* ▷ *Déport* ▷ *Étalon de change or* ▷ *Étalon-or*
▷ *Report*

Panier de consommation

En **microéconomie**, un panier de consommation désigne une combinaison de quantités de biens. L'équilibre du consommateur consiste à choisir le panier de consommation qui maximise l'**utilité** sous **contrainte de budget**. On raisonne généralement sur des paniers constitués de deux biens.

⇒ Dans le cadre d'une approche en termes de pauvreté absolue, on raisonne également à partir d'un panier de biens, jugés essentiels, pour appréhender le **seuil depauvreté**.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ▷ *Carte d'indifférence*
▷ *Courbe d'indifférence* ▷ *Ensemble budgétaire* ▷ *Taux marginal de substitution*

Panique bancaire (Bank panic)

Une panique bancaire est une crise de **confiance** à l'égard des **banques** qui conduit à une **crise de liquidité** quand les déposants retirent simultanément leurs avoirs. Cela expose à un **risque de système**

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Crise de solvabilité* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Prêteur en dernier ressort* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Stabilité financière*

Paradigme

Un paradigme est un « exemple exemplaire » qui sert de **modèle** de référence pour les activités scientifiques au sein d'une discipline donnée. Par extension, à la suite des travaux de Th. Kuhn (1922-1966), on appelle paradigme un ensemble d'**hypothèses**, de méthodes, de **concepts**, de problématiques, qui sont communes aux chercheurs d'une communauté scientifique déterminée au cours d'une période donnée.

⇒ En **science économique**, le terme paradigme est souvent utilisé comme synonyme de **théorie**. On parlera ainsi indifféremment du « paradigme néo-classique » ou de la « **théorie néo-classique** ».

► *Épistémologie économique* ▷ *Matrice disciplinaire* ▷ *Programme de recherche scientifique* ▷ *Science normale*

Paradis fiscal

Un paradis fiscal est un territoire où la fiscalité est très basse en comparaison avec d'autres pays (ou d'autres régions du même pays) au moins dans certains domaines. L'**Organisation de Coopération et de**

développement économique (OCDE) utilise quatre critères pour déterminer si un territoire constitue un paradis fiscal :

- des **impôts** inexistants ou insignifiants ;
- absence de transparence des législations fiscales ;
- absence d'échange de renseignements à des fins fiscales avec d'autres administrations ;
- absence de registres comptables et de pièces justificatives.

L'OCDE classe les paradis fiscaux en zones grises et zones noires selon leur degré de coopération avec les autres États. Les « zones grises » peuvent abriter des opérations légales effectuées à moindre coût mais elles privent aussi les nations d'une part substantielle de leurs recettes fiscales. Les **firmes multinationales** ont l'opportunité d'alléger leurs charges d'impôts en y installant des **filiales**.

Outre l'absence de fiscalité, les paradis fiscaux offrent aux non résidents, des conditions d'installation de **sociétés** et d'ouverture de comptes peu contraignantes, un secret bancaire opposable à l'administration fiscale d'un pays étranger. Ils permettent de découpler le lieu réel d'une transaction et le lieu de son enregistrement juridique et garantissent un anonymat total ou partiel. Ils offrent ainsi, la possibilité de réaliser de la fraude fiscale, des opérations illégales ou le blanchiment d'argent. Les centres financiers *offshore*, hébergent des **banques**, des compagnies d'assurance, des hedge funds qui échappent à une véritable régulation financière. La **crise des subprimes** a montré que des **produits dérivés** complexes ont été conçus ou ont transité par ces territoires.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Concurrence fiscale*
▷ *Évasion fiscale* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Globalisation* ▷ *Spéculation*
▷ *Zone franche* ▷ *Zone franche bancaire*

Paradoxe d'Allais

Le paradoxe d'Allais a été formulé en 1953 par M. Allais (1911-2010, prix Nobel 1988). Il consiste en une critique partielle de la théorie de l'utilité espérée et montre que lorsque les individus font des choix dans

l'**incertitude** ils accordent une prime à la certitude. En effet, placé devant plusieurs loteries dont les résultats sont très incertains, les individus vont avoir tendance à choisir une loterie dont l'espérance de gain est plus faible mais dont l'incertitude est moins grande. Cette attitude peut conduire à une incohérence des préférences (d'où l'idée de paradoxe).

► *Épistémologies économique* ▷ *Anticipation* ▷ *Rationalité* ▷ *Risque*
▷ *Théorie des jeux*

Paradoxe de Condorcet

Le paradoxe de Condorcet réside dans le fait que l'agrégation de choix individuels rationnels peut conduire à un choix collectif non transitif. Le philosophe et mathématicien M. C. Condorcet (1743-1794), qui a été l'un des acteurs de la Révolution de 1789, a mis en évidence la difficulté de formuler des préférences collectives. Cette analyse a été reprise et approfondie par K. Arrow dans son analyse des fonctions d'utilité collective (*Social Choice and Individual Values*, 1951).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Services collectifs*
▷ *Théorème d'Arrow*

Paradoxe de Jevons

Le paradoxe de Jevons (formulé par S. Jevons en 1865 dans son livre « La question du charbon ») énonce que lorsqu'on réalise des **progrès techniques** dans l'usage d'une **ressource naturelle**, cela accroît l'utilisation de cette ressource. Jevons écrit : « *Il est illusoire de penser qu'un usage plus économique d'un carburant conduit à une consommation moindre. C'est l'exact opposé qui est vrai* ». Par exemple, lorsque la **consommation** de carburant des automobiles baisse, cela incite les automobilistes à rouler davantage... et donc à consommer plus de carburant puisque le coût de cette consommation se réduit.

► *Économie et écologie* ▷ *Développement durable* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Effet rebond* ▷ *Politique climatique* ▷ *Règle de Hotelling*

Paradoxe de Giffen

▷ *Effet Giffen*

Paradoxe de la crédibilité

Le paradoxe de la crédibilité correspond à une situation où la **banque centrale** peut être victime du succès de sa politique de lutte contre l'**inflation** dans la mesure où cette maîtrise de l'inflation crée les conditions d'une instabilité financière accrue. En effet, dès lors que la **politique monétaire** est parvenue à rendre crédible auprès des agents le maintien d'un taux d'inflation faible, les **primes de risque** diminuent (et donc les **taux d'intérêt**), cela pousse à la hausse du **prix** des **actifs** (notamment dans l'immobilier) et l'accroissement du **taux d'endettement** des **agents économiques**. Il y a donc un risque d'évolution vers une **crise de surendettement** et une tendance à une création excessive de **liquidités**, mais comme l'inflation reste faible en raison de la crédibilité de la banque centrale, les signaux annonciateurs des déséquilibres financiers ne sont pas ou mal perçus. Il s'agit bien d'un paradoxe dans la mesure où l'on associe traditionnellement la stabilité des prix et la stabilité financière. Le paradoxe de la crédibilité (couplé au **paradoxe de la tranquillité**) est l'un des mécanismes explicatifs de la **crise des subprimes**.

► *Monnaie* ► *Fluctuations et crises économiques* ► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Accélérateur financier* ▷ *Finance Ponzi* ▷ *Spéculation* ▷ *Politique monétaire*

Paradoxe de la tranquillité

Le paradoxe de la tranquillité a été formulé par H. Minsky (1919-1996) pour désigner le fait que c'est lorsque la situation économique est favorable que se préparent les **crises financières**. En effet, pour Minsky, lorsque la situation économique est saine (faible endettement, **taux d'intérêt** faibles, perspectives de croissance, etc.), les **agents économiques** se montrent optimistes, ils profitent des taux d'intérêt faibles pour s'endetter et il existe

une tendance au surendettement ainsi qu'au développement du **financement spéculatif** au détriment du **financement prudent**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Crise de surendettement* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Déflation de dette* ▷ *Finance Ponzi*

Paradoxe de la valeur

Le paradoxe de la valeur a été énoncé par A. Smith (1723-1790) pour défendre la théorie de la **valeur travail** : pourquoi l'eau, qui est très utile, a-t-elle une **valeur d'échange** très faible, alors que le diamant, qui est inutile, a une valeur d'échange très élevée ?

Pour l'école classique, la réponse est la suivante : le diamant a une **valeur travail** élevée, ce qui n'est pas le cas de l'eau. Les néo-classiques, théoriciens de la **valeur utilité**, apportent à ce paradoxe une réponse fondée sur la décroissance de l'**utilité marginale**. Malgré sa **valeur d'usage** élevée, l'eau, lorsqu'elle est abondante, a une **valeur d'échange** faible car son utilité marginale est faible. Le diamant, du fait de sa **rareté** relative (car désiré mais disponible en faible quantité), a une utilité marginale forte, et donc une valeur de **marché** élevée.

► *Épistémologies économique* ▷ *Loi de Gossen* ▷ *Marginalisme* ▷ *Théorie néo-classique* ▷ *Valeur*

Paradoxe de Leontieff

Le paradoxe de W. Leontieff (1953) apporte une contradiction empirique au **théorème HOS**. Ayant calculé le contenu en travail et en capital des différentes **productions** américaines, W. Leontieff (1906-1999) a constaté un résultat paradoxal : les États-Unis, *a priori* bien dotés en **capital**, exportent en moyenne des produits intensifs en **travail** et importent des biens intensifs en capital.

W. Leontieff justifie ce résultat par la prise en compte de la **productivité** des travailleurs américains qui, à l'époque, était plus élevée que dans les autres pays. Pour homogénéiser internationalement le facteur travail, W. Leontieff a multiplié le nombre de travailleurs américains par trois. En

fait les États-Unis sont un pays relativement bien doté en travail et non en capital. Le paradoxe est donc levé et les résultats de Leontieff redeviennent conformes au théorème H.O.S.

► *Commerce international* ▷ *Avantage comparatif*

Paradoxe de Lucas

En 1990, R. Lucas (Nobel 1995) montre que les mouvements de **capitaux** vont des pays pauvres vers les pays riches. Ce constat empirique va à l'encontre des enseignements de la **théorie** standard selon laquelle les mouvements de capitaux devraient aller des pays où les capitaux sont abondants (et donc la **productivité marginale du capital** relativement faible) vers les pays où les capitaux sont peu abondants (et la **main-d'œuvre** abondante) dans lesquels la productivité marginale du capital est élevée.

Le paradoxe peut tout d'abord être interprété comme un symptôme d'inefficience des **marchés financiers** qui n'allouent pas les **capitaux** de façon efficiente. Une étude menée au sein du **Fonds Monétaire International (FMI)** (notamment par R. Rajan et A. Subramanian) montre que les pays pauvres souffrent de divers problèmes liés à leurs **institutions** (corruption, instabilité politique, **risque de défaut** sur la dette,...) qui conduisent à ce que le rendement des capitaux corrigé du **risque** est moins attractif qu'on ne pourrait le penser au premier abord. Le paradoxe n'en serait donc pas véritablement un.

► *Épistémologie économique* ► *Marché et prix* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Nouvelle économie keynésienne*

Paradoxe de Solow

Le paradoxe de R. Solow (né en 1924, prix Nobel en 1987) concerne les relations entre l'informatique et la **productivité** de l'économie. Pour cet économiste, « on voit les ordinateurs partout, sauf dans les statistiques de productivité » (1987).

En effet, R. Solow ne constate pas d'effet sensible de l'informatisation sur la **croissance économique** et plus spécifiquement sur la **productivité du travail**. Si l'on élargit le raisonnement aux nouvelles technologies de l'**information** (NTIC), on observe que malgré les **investissements** considérables réalisés dans les NTIC, les **gains de productivité** ont été nettement plus faibles dans les années 1980 que pendant les années 1960 et 1970.

⇒ Certaines analyses de la **nouvelle économie** considèrent que le paradoxe de Solow est levé aux États-Unis, où l'informatisation se voit partout, y compris dans les statistiques de la productivité et de la croissance. Les autres pays industrialisés devraient eux aussi connaître prochainement les bienfaits de la troisième **révolution industrielle**.

► *Productivité* ► *Capital et investissement* ► *Fluctuations et crises*
▷ *Productivité globale des facteurs* ▷ *Progrès technique*

Paradoxe de Triffin

Le paradoxe de Triffin (ou dilemme de Triffin) met en évidence la contradiction interne du système de **Bretton Woods**. Dans ce système, le dollar est à la fois **monnaie nationale** et **monnaie internationale** :

– en tant que monnaie nationale, la confiance dans le dollar est liée au respect par les États-Unis des équilibres fondamentaux (en particulier l'équilibre de la **balance des paiements**) ;

– en tant que monnaie internationale, la circulation de dollars hors des États-Unis doit croître pour accompagner la croissance du **commerce mondial**.

Pour que cette seconde condition soit remplie, il faut que la **balance des paiements** des États-Unis soit déficitaire, ce qui mine la confiance dans le dollar et est susceptible de remettre en cause son statut de monnaie internationale.

⇒ R. Triffin (1911-1993) était un défenseur des thèses keynésiennes. Il a formulé dès les années 1950 son dilemme qui montrait la fragilité du système de Bretton Woods. Il a été l'inspirateur de l'**Union européenne des paiements**.

► *Finances internationales* ▷ *Étalon de change or* ▷ *Étalon-or* ▷ *Régime de change* ▷ *Système monétaire international*

Parafiscalité

La parafiscalité est constituée des **prélèvements obligatoires** affectés à d'autres organismes que l'État et les collectivités territoriales. Les **cotisations sociales** ou la redevance audiovisuelle sont des composantes de la parafiscalité.

► *Économie publique* ► *Protection sociale* ▷ *Fiscalité*

Pari bancaire

On parle de pari bancaire pour désigner le fait que les **banques**, lorsqu'elles créent de la **monnaie scripturale** (par **monétisation de créances**) font le pari que le bénéficiaire du **crédit** sera en mesure de rembourser à l'échéance. Ce pari repose sur la collecte d'**informations** par la banque qui cherche à se faire une idée précise de la **solvabilité** de son client. Mais tout **contrat** de prêt comporte une **asymétrie d'information** et le remboursement n'est jamais certain.

► *Monnaie* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Sélection adverse* ▷ *Transformation bancaire*

Parité

Dans un système de **changes fixes**, la **parité** (on dit aussi parité officielle) d'une **monnaie** par rapport à une autre monnaie est le rapport des définitions légales de ces deux monnaies exprimées dans l'étalon monétaire du système (or ou **devise-clé**).

⇒ Ne pas confondre avec **taux de change** ou avec **pair du change**.

► *Finances internationales*

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

La parité de pouvoir d'achat est une méthode d'évaluation du **taux de change** qui permet de mesurer les **agrégats** de pays différents, sans que la comparaison soit affectée par les fluctuations du taux de change courant.

Par exemple on peut calculer le taux de change PPA du dollar en euro, (c'est-à-dire le taux de change qui égalise le **pouvoir d'achat** du dollar et de l'euro) et comparer ainsi le **produit intérieur brut** des différents pays de la **zone euro** au PIB des États-Unis. Le taux de change PPA dépend de la variation comparée du niveau des prix aux États-Unis d'une part, dans la zone euro d'autre part.

► *Finances internationales* ► *Économie du développement* ▷ *Indice de développement humain* ▷ *Revenu national par tête*

Parité des pouvoirs d'achat (Théorie de la)

La théorie de la parité des pouvoirs d'achat (PPA) est l'une des **théories** explicatives de la détermination des **taux de change**.

– La version « absolue » de cette théorie a été formulée par K. G. Cassel (1866-1945). Elle considère qu'en **longue période**, la valeur d'une **monnaie** par rapport à une autre est déterminée par le rapport des pouvoirs d'achat internes de ces deux monnaies. Le **pouvoir d'achat** interne de la monnaie est mesuré par l'inverse du **niveau général des prix**.

– Selon la version « relative » de cette théorie, c'est l'évolution relative du niveau général des prix (que l'on désigne souvent sous le terme de **différentiel d'inflation**) qui détermine l'évolution du taux de change des monnaies.

► *Finances internationales* ▷ *Parité des taux d'intérêt*

Parité des taux d'intérêt

D'après la théorie de la parité des taux d'intérêt (PTI), élaborée par J. M. Keynes en 1923, les **taux de change** des **monnaies** sont déterminés par le

différentiel de **taux d'intérêt** réel entre les **marchés financiers** considérés.

Le **différentiel de change** (exprimé en pourcentage du cours au comptant) entre le cours au comptant d'une **devise** et son cours à terme est égal au différentiel d'intérêt pour la même échéance.

⇒ Pour Keynes, la faiblesse du **taux de change** s'accompagne de taux d'intérêt élevés (les **agents économiques** n'acceptent de détenir une monnaie faible qu'en contrepartie d'une rémunération élevée). Dans certains cas cependant, la causalité s'inverse : un **taux d'intérêt réel** élevé conduit à l'**appréciation** de la monnaie.

► *Finances internationales* ▷ *Parité des pouvoirs d'achat*

Parité glissante (Crawling Peg)

Dans un **régime de change** de parité glissante, la **parité** de la **monnaie** nationale par rapport à une **devise** de référence est en principe fixe, mais cette parité est périodiquement révisée pour tenir compte de l'évolution des **fondamentaux** de l'économie considérée. La révision de la parité peut se faire selon un calendrier ou en fonction de critères annoncés à l'avance (par exemple en fonction du **différentiel d'inflation**) ou de façon plus discrétionnaire.

⇒ Un régime de parité glissante est donc intermédiaire entre un régime rigoureusement fixe et un régime de **flottement des monnaies**.

► *Finances internationales* ▷ *Caisse d'émission* ▷ *Changes fixes* ▷ *Changes flottants*

Part de marché

Sur le **marché** d'un **produit** donné, la part de marché d'un producteur désigne le pourcentage du total des ventes qu'il réalise sur ce **marché**.

Au plan international, la part de marché d'une nation est égale au rapport entre les **exportations** de cette nation et le total des **exportations** de ce produit ou groupe de produits.

► *Entreprise et système productif* ► *Marchés et prix* ▷ *Pouvoir de marché*

Partenariat

Un partenariat est une association de différents intervenants qui mettent en commun des ressources en vue de réaliser un objectif commun clairement identifié, tout en maintenant leur autonomie.

Le partenariat peut se réaliser entre **entreprises** privées dans le cadre d'alliances de **co-entreprises**.

Il peut lier aussi une collectivité publique à une entreprise privée en lui confiant une mission de **service public** pour optimiser la réalisation des projets et en minimiser le coût (partenariat public privé).

Le partenariat entre entreprises est une modalité d'internationalisation des firmes, un moyen de distribuer des produits et de conquérir ou de fidéliser la clientèle de renforcer sa notoriété, c'est une des sources d'accès à l'**innovation** à travers des programmes de **recherche développement** communs à deux entreprises ou plus. Une entreprise qui ne fonctionne qu'en organisant des partenariats est une entreprise en réseau. La croissance des relations de partenariat pose la question des définitions des **frontières de la firme**.

► *Entreprise et système productif* ► *Politique économique* ► *Économie du développement* ▷ *Franchisage* ▷ *Incertitude* ▷ *Opportunisme* ▷ *Firme réseau*

Participation

▷ *Intéressement*

Parties prenantes

En économie, les parties prenantes (*stakeholder* en anglais) désignent l'ensemble des partenaires économiques et sociaux de l'**entreprise** :

– au niveau interne, les parties prenantes sont les **actionnaires**, les **managers**, les salariés et leurs **syndicats** ;

– au niveau externe, il s’agit des clients, fournisseurs, collectivités territoriales, Chambre de commerce, l’État, etc.

L’analyse en termes de parties prenantes existe depuis les années 1950 et s’est développée au cours des années 1980. Selon l’approche en termes de parties prenantes, au-delà des seuls actionnaires, il faut tenir compte de tous les acteurs qui sont concernés par le fonctionnement des **entreprises** et qui peuvent influencer sur leurs performances. Cette approche est au cœur de la réflexion sur le **gouvernement d’entreprise**. Elle contribue à la critique du **capitalisme actionnarial** qui repose sur le pouvoir exclusif des actionnaires et la création de valeur actionnariale. D’ailleurs, le terme de *stakeholders*, est un jeu de mot par rapport aux termes *stockholders et shareholders* qui désignent les actionnaires. À ce capitalisme actionnarial certains opposent un capitalisme partenarial qui prendrait mieux en compte les intérêts et les objectifs des différents partenaires (la stabilité de l’**emploi**, la valorisation du **capital humain**, le **développement durable**).

► *Entreprise et système productif* ► *Responsabilité sociale des entreprises*
► *Théorie de l’agence* ► *Variété des capitalismes*

Passager clandestin (free rider)

La notion de passager clandestin (traduction littérale : cavalier libre) désigne le comportement d’un **agent économique** qui bénéficie de l’usage d’un bien ou d’un **service**, ou d’un avantage économique quelconque, sans participer à son financement.

Ce concept est utilisé notamment par l’**école des choix publics** pour analyser le comportement des individus vis-à-vis des **biens collectifs**. Dans ce cas, tout individu rationnel va refuser de révéler ses préférences et de payer pour un **service collectif** en considérant qu’il pourra en bénéficier malgré tout, en raison de l’existence d’**indivisibilités** (impossibilité d’**exclusion par les prix**).

► *Marchés et prix* ► *Défaillance du marché* ► *Libéralisme* ► *Opportunisme*
► *Service public*

Passif

En comptabilité, le passif exprime l'origine des fonds dont dispose un **agent économique**. Par exemple, le passif du **bilan** d'une **entreprise** enregistre l'origine des capitaux dont dispose l'entreprise en différenciant les **capitaux propres** constitués par l'apport des **actionnaires** et les **dettes** à long, moyen ou court terme.

⇒ Dans le langage courant, le passif désigne les dettes d'un agent économique.

► *Entreprise et système productif* ▷ Actif ▷ Bilan

Patrimoine

Le patrimoine est l'ensemble des **actifs** financiers et non financiers détenus par un **agent économique** à un moment donné.

On distingue généralement le patrimoine brut, ou l'ensemble des biens et des **créances** détenues par l'agent et son patrimoine net (patrimoine brut diminué des **dettes**).

⇒ Ne pas confondre le patrimoine qui est un **stock** avec le **revenu** qui est un **flux**.

► *Capital et investissement* ► *Consommation et épargne* ► *Revenus* ▷ *Effet de richesse* ▷ *Effet de patrimoine* ▷ *Richesse*

Paupérisation

La paupérisation est le processus par lequel les individus s'appauvrissent ou encore le processus par lequel la proportion de pauvres augmente au sein d'une population. Pour K. Marx (1818-1883) la paupérisation est une composante nécessaire de la dynamique du **capitalisme**. Il distingue :

- la paupérisation absolue qui correspond à une baisse de **revenu** réel ;
- la paupérisation relative qui résulte du creusement des inégalités et qui conduit les pauvres à être relativement plus pauvres par rapport aux riches même si leur revenu réel augmente.

► *Revenus* ► *Protection sociale* ▷ *Capabilités* ▷ *Égalité* ▷ *Exploitation*
▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle* ▷ *Pauvreté* ▷ *Seuil de pauvreté*

Pauvreté

La notion de pauvreté fait l'objet de plusieurs définitions :

– Selon une approche monétaire, la pauvreté désigne l'état des individus ou des **ménages** dont le revenu ou les dépenses sont inférieurs à un **seuil de pauvreté**. Dans la plupart des pays du monde, ce seuil est l'équivalent monétaire d'un **panier de consommation** considéré comme le minimum nécessaire à l'existence. On parle alors de **pauvreté** absolue. Cependant, dans les pays de l'**Union européenne**, le seuil de pauvreté monétaire est relatif : il correspond à 50 % du revenu médian. Ce seuil évolue donc parallèlement à la tendance globale des **revenus**.

– Les approches en termes de pauvreté humaine ou sociale intègrent dans les besoins fondamentaux non seulement l'alimentation, le vêtement et l'habitat, mais aussi la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, c'est-à-dire des biens et services qui sont fournis sur une base collective. L'**indice de pauvreté multidimensionnelle** (IPM) du PNUD, a été créé dans les années quatre-vingt-dix, sur la base de la théorie des **capabilités** développée par A. Sen (prix Nobel 1998).

– Les approches en termes d'exclusion ne se réfèrent pas uniquement aux diverses formes de déprivation matérielle ou de services sociaux, mais à un processus de désintégration sociale, fondé sur diverses dimensions entretenant des liens étroits les unes avec les autres. On peut noter en particulier la place accordée au **travail** non seulement comme mode d'accès à des moyens d'existence, mais aussi comme principal vecteur de lien social et d'identité sociale.

⇒ Au sein de l'Union européenne, on considère comme pauvres, « les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent ».

► *Économie du développement* ► *Revenus* ▷ *Coûts de l'homme*
▷ *Développement humain* ▷ *Moyenne* ▷ *Médiane* ▷ *Richesse*

Pays d'Europe centrale et orientale (PECO)

Les pays d'Europe centrale et orientale désignent une partie des pays en transition vers l'économie de marché. On désigne ainsi les pays issus de l'ex-bloc soviétique. Certains PECO ont intégré l'**Union**.

► *Intégration économique* ▷ *Conseil d'assistance économique mutuel (CAEM)* ▷ *Économie en transition* ▷ *Fédéralisme budgétaire* ▷ *Fédéralisme politique* ▷ *Fonds structurel* ▷ *Mécanisme de change européen*

Pays émergents

Les pays émergents sont des **pays en développement** qui, dans le cadre d'une mutation vers une économie **ouverte**, ont amorcé une **croissance** forte du **produit intérieur brut par tête** et une dynamique d'**exportations** de produits manufacturés.

⇒ La notion de pays émergents, apparue dans les années 1980 et largement diffusée dans les années 1990, remet en cause l'idée d'une unité du **tiers-monde**.

⇒ Après avoir attiré les capitaux internationaux au début des années 1990 (perspectives de **croissance économique** et de **profits**), les pays émergents ont été touchés par une série de **crises financières**.

► *Commerce international* ► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *BRIC* ▷ *Convergence* ▷ *Marchés financiers* ▷ *Nouveaux pays industriels* ▷ *Pays moins avancés* ▷ *Politique d'ajustement structurel*

Pays en développement (PED)

Les pays en développement (PED) sont ceux qui n'ont pas encore accédé à un certain niveau de **développement**. Ce terme s'est substitué au terme pays sous-développés. La **Banque mondiale** considère que les pays en développement sont ceux qui ont un **revenu par tête en parité de pouvoir d'achat** inférieur à un certain seuil fixé chaque année. Au sein des PED,

elle distingue des pays à faible revenu par tête, et des pays à revenu intermédiaire.

⇒ Alors que le concept de tiers-monde mettait l'accent sur l'unité des pays pauvres, on observe depuis les années 1970, une diversification des situations au sein des PED : **pays moins avancés**, les **pays émergents**, pays producteurs de pétrole, etc.

⇒ Il n'existe pas de définition des PED à l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**. Les pays annoncent eux-mêmes s'ils font partie ou non de cette catégorie, mais les autres membres peuvent contester cette décision.

► *Économie du développement* ▷ *Démarrage (Take off)* ▷ *Étapes de la croissance* ▷ *Périphérie* ▷ *Révolution industrielle*

Pension

▷ *Accord de pension*

Pénurie

▷ *Économie de pénurie*

Perestroïka

Perestroïka est le mot russe qui signifie « restructuration », « refonte ». Il désigne le processus de réforme de l'**économie** soviétique lancé par M. Gorbatchev entre 1985 et 1991. L'échec économique et politique de cette tentative de mise en place d'un **socialisme de marché** a conduit à la disparition de l'Union soviétique et à un processus de transition vers le **capitalisme**.

▷ *Communisme* ▷ *Économie de marché* ▷ *Économie en transition*
▷ *Socialisme*

Périphérie

Selon la théorie néomarxiste du **développement**, les pays pauvres constituent la périphérie du système capitaliste mondial. Ils sont dominés et exploités par les principaux pays capitalistes qui forment le **centre**.

► *Économie du développement* ▷ *Capitalisme* ▷ *Effet de domination*
▷ *Échange inégal* ▷ *Impérialisme*

Permis d'émission

▷ *Marché de permis d'émission*

Perte sèche

La perte sèche est la situation dans laquelle la somme du **surplus du consommateur** et du **surplus du producteur** est inférieure à ce qu'elle serait en situation optimale. La perte sèche peut résulter par exemple de l'existence d'un **monopole**, d'un **droit de douane** ou d'une mesure de taxation. Dans le cas du monopole la perte sèche résulte du fait que l'augmentation du **surplus du producteur (rente de monopole)** est inférieure à la perte de **surplus du consommateur**.

► *Commerce international* ► *Politique économique* ► *Marchés et prix*
▷ *Triangle de Dupuit* ▷ *Triangle de Harberger*

Petites et moyennes entreprises (PME)

Les petites et moyennes entreprises sont selon l'INSEE, celles qui sont juridiquement indépendantes et dont le nombre de salariés est compris entre 10 et 500.

⇒ Les PMI sont des petites et moyennes entreprises du secteur industriel.

⇒ La Commission européenne a adopté depuis janvier 2005, une définition des micro-entreprises (moins de 10 salariés) des petites (moins de 50 salariés) et des moyennes entreprises (moins de 250 salariés).

► *Entreprise et système productif* ▷ *Artisanat* ▷ *Auto-entrepreneur*
▷ *Entrepreneur* ▷ *Entreprise artisanale* ▷ *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* ▷ *Groupe d'entreprises* ▷ *Sous-traitance*

Physiocratie

▷ *École physiocratique*

PIB

▷ *Produit intérieur brut*

PIB potentiel

▷ *Produit intérieur brut potentiel*

PIB vert

▷ *Produit intérieur brut vert*

Place extra-territoriale (Offshore place)

On appelle place extra-territoriale une zone économique dans laquelle les **agents économiques**, notamment les **banques** multinationales, bénéficient de conditions d'exercice très favorables, principalement sur le plan fiscal (**paradis fiscal**). Certaines opérations internationales, traitées dans d'autres pays et avec des non-résidents, y sont domiciliées (par exemple, les îles Caïman, les îles Cook, l'île Maurice, Panama, Sainte Lucie, les îles Grenadines, Samoa, les Seychelles, les Bahamas, Vanuatu, etc.).

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Zone franche bancaire*

Placement

Un placement est une opération consistant pour un **agent économique** à utiliser son **épargne** pour acquérir des **actifs financiers**. L'épargne placée se distingue donc de l'épargne thésaurisée.

⇒ Ne pas confondre placement et **investissement**.

► *Consommation et épargne* ► *Monnaie* ▷ *Action* ▷ *Épargne financière*
▷ *Investisseur* ▷ *Obligation* ▷ *Thésaurisation*

Planification centralisée

▷ *Planification économique*

Planification économique

La planification économique est une modalité de la **régulation** de l'économie qui s'oppose à la régulation par le **marché** ou la complète. Elle suppose :

- un horizon temporel (en général les plans sont à moyen terme, 5 ans par exemple, mais des plans plus courts sont concevables de même que des plans à long terme) ;
- des objectifs (le plan n'est pas une simple projection, c'est une prévision orientée par des choix) ;
- une programmation des moyens destinés à atteindre les objectifs. Ces moyens doivent être cohérents entre eux et conduire à l'utilisation optimale des ressources disponibles.

La planification peut s'appliquer à divers niveaux :

- au niveau des **entreprises** (on parle alors de planification stratégique) ;
- au niveau d'une collectivité territoriale ;
- au niveau d'un domaine d'activités (plan d'équipement rural par exemple).

Au niveau macroéconomique, la planification économique concerne l'ensemble d'une économie nationale. Elle peut être centralisée ou impérative.

⇒ Les défenseurs de la planification, notamment O. Lange (1904-1965), considèrent que c'est un système beaucoup plus efficace que les mécanismes de marché pour atteindre l'optimum économique et social, ce que contestent vivement des auteurs libéraux comme F. Hayek (1899-1992) ou L. Von Mises (1881-1973).

⇒ Les dysfonctionnements de la planification dans les économies de type soviétique ont déconsidéré les systèmes centralement planifiés.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Planification impérative*
▷ *Planification indicative*

Planification impérative

La planification impérative est le **système économique** qui fonctionnait en URSS et dans les autres pays de l'Est. Elle consiste pour les planificateurs à fixer à chaque **unité de production** des objectifs (généralement en quantités physiques) que celles-ci doivent atteindre obligatoirement.

⇒ La planification impérative est généralement centralisée, mais des modèles de planification décentralisée ont été proposés.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Planification économique*
▷ *Planification indicative*

Planification indicative

La planification indicative est un **système** de planification mis en place au sein de certaines économies de marché (en particulier en France mais aussi au Japon).

Ce type de planification est macroéconomique. Il fixe en général, des objectifs au niveau des **branches** ou des régions, mais il n'a pas un caractère obligatoire pour les **entreprises**. C'est une planification fondée sur la concertation entre les partenaires économiques et sociaux et sur l'action incitative des pouvoirs publics. Elle vise à pallier les insuffisances du **marché** (horizon temporel trop court, non-prise en compte de l'intérêt

général, etc.), elle est souvent liée à la mise en œuvre de **politiques keynésiennes**.

Selon la formule bien connue de P. Massé (1898-1987) (*Le plan ou l'anti-hasard*, 1965) : « La planification française est la recherche d'une voie moyenne conciliant l'attachement à la liberté et à l'initiative individuelle avec une orientation commune du développement ».

⇒ La planification indicative « à la française » a beaucoup évolué depuis le premier plan élaboré par J. Monnet (1888-1979) en 1947 qui a permis d'accélérer la reconstruction de l'économie française. À partir de 1976, le champ et l'importance de la planification se sont réduits. Le Commissariat général au plan a été supprimé en 2006. Il est remplacé par le Centre d'analyse stratégique.

► *Économie publique* ► *Politiques économiques* ▷ *Planification économique* ▷ *Planification impérative*

Plein emploi

Le plein-emploi, désigne la situation d'une zone géographique donnée (région, économie nationale ou ensemble d'économies nationales) où le **chômage** est réduit au **chômage frictionnel** et au **chômage transitoire**.

⇒ En situation de plein-emploi, le **taux de chômage** n'est donc pas nul.

⇒ Selon la définition retenue par W. Beveridge (1879-1963), le plein emploi est une situation où « le nombre des places vacantes [est] supérieur au nombre de candidats à un emploi, et [où] les places [sont] telles et localisées de telle façon que le chômage se ramène à de brefs intervalles d'attente » (*Full Employment in a Free Society*, 1944).

⇒ Le plein-emploi peut également concerner la pleine utilisation des **facteurs de production (capital et travail)**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Politique économique* ▷ *Chômage d'équilibre* ▷ *Courbe de Beveridge* ▷ *Gap d'Okun* ▷ *Produit intérieur brut potentiel* ▷ *Taux d'utilisation des capacités de production* ▷ *Taux de chômage naturel*

Plus-value

Dans la **théorie marxiste**, la plus-value est la différence entre la **valeur d'usage** de la **force de travail** (déterminée par le temps de **travail** accompli par le salarié et donc par les marchandises produites pendant ce temps de travail) et la **valeur d'échange** de la force de travail (déterminée par la **valeur travail** des marchandises nécessaires pour assurer la reproduction de la force de travail). La plus-value est donc la forme que prend le **surtravail** dans le système capitaliste. Si, par exemple, la journée de travail est de huit heures et qu'au bout de quatre heures le salarié a produit une valeur équivalente à la valeur des marchandises nécessaires à la reproduction de la force de travail, le salaire aura tendance à se fixer à un niveau correspondant à quatre heures de travail, les quatre autres heures constituant la plus-value.

Certaines traductions du *Capital* de K. Marx (1818-1883) utilisent le terme « survaleur ».

⇒ Il ne faut pas confondre la plus-value au sens de Marx et la plus-value au sens courant (plus-value immobilière par exemple si on revend un immeuble plus cher qu'on ne l'a acheté).

▷ *Capitalisme* ▷ *Exploitation* ▷ *Plus-value absolue* ▷ *Plus-value relative*
▷ *Taux de plus-value*

Plus-value absolue

Dans la **théorie marxiste**, la plus-value absolue est la **plus-value** qui est obtenue par l'allongement de la journée de travail au-delà du temps de travail nécessaire à la reproduction de la **force de travail**.

▷ *Capitalisme* ▷ *Exploitation* ▷ *Plus-value relative* ▷ *Taux de plus-value*

Plus-value relative

Dans la **théorie marxiste**, la plus-value relative est la **plus-value** qui est obtenue par l'augmentation de la **productivité** dans la **production** des

biens de consommation ouvrière (qui permet une baisse de la valeur de la **force de travail**).

▷Capitalisme ▷Exploitation ▷Plus-value absolue ▷Taux de plus-value

Points d'or

Le mécanisme des points d'or assure, en théorie, la stabilité des **changes** au sein du système de l'**étalon-or**. Mais il ne fonctionne que si toutes les caractéristiques de ce **régime de change** sont respectées.

Lorsqu'une **monnaie** se déprécie par rapport à une autre, il devient avantageux pour les résidents du pays dont la monnaie se déprécie d'effectuer leurs règlements à l'étranger en or plutôt qu'en **devises**. On atteint ainsi le « point de sortie d'or ».

Réciproquement, lorsqu'une monnaie s'apprécie, les non-résidents qui ont des règlements à effectuer dans le pays où la monnaie s'apprécie ont intérêt à effectuer leurs règlements en or. On atteint ainsi le point d'entrée d'or.

Au sein du système de l'étalon-or, le **cours du change** des monnaies varie donc, en théorie, à l'intérieur de **marges de fluctuations** définies par le coût du transport et d'assurance de l'or entre les places financières. C'est ainsi qu'en ce qui concerne le franc français et la livre sterling au XIX^e siècle, les points d'entrée et de sortie de l'or étaient situés à plus ou moins 0,2 % de la **parité**.

Dans la pratique, le système de l'étalon-or n'a pas fonctionné de façon aussi rigoureuse. La livre sterling a joué le rôle de **monnaie internationale**, ce qui limitait le recours à l'or comme instrument de règlement.

►Finances internationales ▷Appréciation ▷Change fixe ▷Dépréciation
▷Devise-clé ▷Pair du change

Point de base

En matière de **taux d'intérêt**, un point de base correspond à un centième de point de pourcentage soit 0,01 % ou 0,0001. Par exemple un taux d'intérêt

qui passe de 4 % à 4,5 % augmente de 50 points de base.

► *Monnaie*

Point mort

Le point mort ou seuil de **rentabilité** est une estimation du montant du **chiffre d'affaires** pour lequel le résultat de **l'entreprise** est nul. C'est le montant du chiffre d'affaires (ou le volume de **production**) à partir duquel l'entreprise devient rentable.

Au-dessous du point mort, du fait des **coûts fixes**, le **coût total** est supérieur au chiffre d'affaires et le résultat de l'entreprise est négatif.

Lorsque le volume de production atteint le point mort, le résultat est nul puisque le chiffre d'affaires couvre les coûts.

Au-dessus du point mort, l'activité est rentable.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Analyse financière* ▷ *Économies d'échelle* ▷ *Profit*

Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité désigne un secteur économique, une zone géographique, une **filière**, une **branche** ou une **entreprise** qui fait preuve d'une forte **compétitivité** par rapport à la **concurrence** internationale.

Les pôles de compétitivité exercent un **effet d'entraînement** sur l'ensemble de l'économie.

En France, les pôles de compétitivité s'inscrivent depuis 2004, dans le cadre d'une **politique industrielle** visant à améliorer l'attractivité des territoires.

► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ► *Politique économique*
▷ *Compétitivité structurelle* ▷ *Pôle de croissance* ▷ *Pôle de développement*
▷ *Système national d'innovation*

Pôle de croissance

Pour F. Perroux (1903-1987), un pôle de croissance est une combinaison de centres d'accumulation et d'agglomération de moyens humains et matériels qui exerce sur son environnement des effets d'entraînement favorables à la **croissance économique**.

► *Économie du développement* ▷ *Croissance déséquilibrée* ▷ *Effets d'agglomération*

Pôle de développement

Pour F. Perroux (1903-1987), un pôle de développement est constitué par le regroupement d'activités caractérisées par une forte **accumulation de capital** et des **innovations** technologiques. Les pôles de développement exercent des effets d'entraînement favorables au **développement économique** d'une région, d'une **branche** industrielle, d'une nation. Ils conduisent à des déséquilibres dynamiques, et s'inscrivent dans une perspective de **croissance déséquilibrée**.

⇒ Selon Perroux, il ne peut y avoir de **croissance** et de **développement** sans **concentration**. Il faut aménager consciemment le milieu de propagation pour transformer « la croissance d'une industrie en croissance d'une nation et faire d'un développement anarchique un développement ordonné » (*L'économie du XX^e siècle*, 1961).

⇒ Certains disciples de Perroux précisent que ces pôles de développement ne peuvent être que des **industries industrialisantes** (G. Destanne de Bernis).

⇒ La théorie des pôles de développement cherche à se démarquer des **théories libérales** de la **croissance** et du **développement** sans adopter pour autant la **théorie marxiste**.

► *Économie du développement* ▷ *Effet d'agglomération* ▷ *Effet de domination* ▷ *Effet de propagation* ▷ *Politique de développement*

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du **service public de l'emploi** né en 2008 de la fusion entre l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) et le réseau des ASSEDIC (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). Ses missions sont :

- l'accueil et l'inscription des **demandeurs d'emploi** ;
- le versement des **allocations** des demandeurs d'emploi indemnisés ;
- l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement ;
- l'orientation et la formation des demandeurs d'emploi ;
- la prospection du **marché du travail** en allant au-devant des **entreprises** ;
- l'aide aux **entreprises** dans leurs recrutements ;
- l'analyse du **marché du travail**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage*

Policy mix

▷ *Politique mixte*

Politique agricole commune (PAC)

La politique agricole commune est l'une des composantes de la **politique économique** de l'**Union européenne**. La PAC a trois objectifs principaux :

- assurer l'indépendance alimentaire à des **prix** raisonnables pour les consommateurs ;
- améliorer la **productivité** agricole et favoriser les transferts de main-d'œuvre vers les autres **secteurs d'activité** ;
- assurer un **niveau de vie** équitable de la population agricole.

La PAC repose sur le principe d'un **prix** unique européen et sur la **préférence communautaire** grâce à une déconnexion des prix communautaires par rapport aux prix mondiaux à travers des prélèvements sur les **importations** agricoles extra-communautaires et des restitutions à

l'**exportation** (différence entre le prix mondial et le prix européen) attribuées par le **Fonds européen de garantie agricole** et le **Fonds européen d'orientation agricole**.

Depuis sa mise en place dans les années 1960, la réalisation des objectifs de la PAC n'a pas été contradictoire avec le dynamisme des échanges internationaux de produits agro-alimentaires (l'**Union européenne** est le premier importateur mondial de produits agroalimentaires).

Cependant, la légitimité de la PAC a été mise en doute, en raison :

- des difficultés de la solidarité financière entre les pays membres, puisque la **production** agricole a augmenté plus vite que la capacité d'absorption du **marché** interne conduisant dès le milieu des années 1970 à des excédents coûteux pour le budget communautaire ; et à la montée des réticences des pays contributeurs nets comme la Grande-Bretagne ;

- des distorsions de **concurrence** pour les pays non-membres. Sous la pression de certains pays exportateurs agricoles (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Canada.), la PAC a été dénoncé comme protectionniste dans le cadre des négociations engagées dans le cadre de l'**Uruguay Round**, puis de l'**Organisation mondiale du commerce** ;

- des conséquences écologiques de l'intensification des systèmes de production. Par exemple, l'utilisation croissante d'engrais a rendu nécessaire d'engager des dépenses pour lutter contre la pollution par les nitrates ;

- les contraintes financières des nouveaux pays de l'UE à forte démographie agricole et dont l'agriculture n'est encore que faiblement productive. Les aides sont échelonnées, mais partir de 2013, ces pays devraient bénéficier, du niveau d'aides directes allouées aux agriculteurs des autres États membres.

Depuis 1984, la PAC a connu plusieurs réformes :

- un plafond financier a été instauré pour le soutien agricole en 1988 ;
- une diminution des prix d'intervention en 1992 notamment sur les céréales et la viande bovine. En conséquence, les prix agricoles européens ont baissé pour se rapprocher progressivement des cours mondiaux. La part

des dépenses agricoles dans le budget communautaire a diminué (75 % au début de la décennie 1990, près de la moitié, à la fin des années 1990) ;

Un **découplage** des aides directes aux agriculteurs avec le volume produit et une prise en compte du respect des **normes environnementales**.

Les grandes lignes budgétaires de la PAC sont maintenues jusqu'en 2013 selon l'accord de 2002 précédant l'élargissement de l'UE de 2004. L'avenir de la PAC pour la période 2014-2020 oppose les États membres favorables à un maintien du soutien au revenu agricole (ils considèrent l'agriculture comme un secteur stratégique pour le fonctionnement des autres secteurs économiques et le développement des zones rurales) à d'autres États membres qui souhaitent une réforme radicale de la politique agricole (le Danemark, Malte, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède envisagent un soutien agricole limité à la production de **biens collectifs** environnementaux et une réorientation des fonds vers le soutien à la croissance).

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Politique économique* ► *Productivité* ▷ *Développement durable* ▷ *Politique structurelle*

Politique anti-trust

Les politiques antitrust sont des réglementations qui visent à contrôler ou à empêcher la constitution d'ententes ou des mouvements de **concentration** qui risqueraient d'aboutir à la disparition de la **concurrence** dans une **branche**. La politique anti-trust est l'une des composantes de la **politique de la concurrence**.

Dès la fin du XIX^e siècle, une telle législation apparaît aux États-Unis avec la loi Sherman de 1890 puis la loi Clayton de 1914. En Europe, il faut attendre la signature du **traité de Rome** pour que se mette en place une politique anti-trust qui est une des composantes de l'**intégration économique** par le **marché**.

► *Politique économique* ▷ *Abus de position dominante* ▷ *Autorité de la concurrence* ▷ *Concentration* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Marché commun* ▷ *Monopole* ▷ *Oligopole* ▷ *Union européenne*

Politique budgétaire

La politique budgétaire est une des composantes de la **politique économique** qui vise à agir sur la situation macroéconomique par l'intermédiaire du **budget de l'État**.

L'action par le budget peut être réalisée par l'intermédiaire :

- des recettes fiscales ;
- des dépenses budgétaires ;
- du **solde budgétaire**.

La politique budgétaire a généralement des objectifs conjoncturels, mais elle peut aussi viser des objectifs structurels (par exemple le financement d'infrastructures de transport ou la **Recherche-développement** entraînent à la fois des effets conjoncturels et structurels).

⇒ Un vif débat a opposé (au cours des années 1960 notamment) les monétaristes et les keynésiens sur les mérites comparés de la **politique monétaire** et de la politique budgétaire comme instrument de **régulation** de l'économie.

⇒ Les économistes libéraux considèrent que les politiques budgétaires sont inutiles et nuisibles (**effet d'éviction**).

⇒ La **contrainte extérieure** limite les marges de manœuvre de la politique budgétaire. L'approche keynésienne est favorable à une coopération des pays afin de relancer la **croissance économique**.

⇒ Les pays de la **zone euro**, ont signé un **pacte de stabilité et de croissance** par lequel ils s'engagent à limiter leurs déficits publics (dans lesquels est inclus le déficit budgétaire) à 3 % de leur **PIB**.

► *Économie publique* ▷ *Croissance endogène* ▷ *Déficit budgétaire*
▷ *Fédéralisme budgétaire* ▷ *Monétarisme* ▷ *Multiplicateur des dépenses publiques* ▷ *Multiplicateur fiscal* ▷ *Politique keynésienne* ▷ *Politique mixte*
▷ *Théorème de Haavelmö* ▷ *Théorème d'équivalence de Ricardo-Barro*

Politique climatique

La politique climatique est l'ensemble des objectifs et des instruments qui visent à lutter contre le réchauffement climatique. Les travaux conduits notamment au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC) montrent que sous l'effet de l'émission de gaz à effet de serre résultant de l'activité humaine, la température moyenne à la surface du globe a tendance à s'élever et que, sans mise en œuvre d'une politique climatique de grande ampleur, elle atteindra d'ici la fin du XXI^e siècle un niveau tel que l'ensemble des équilibres écologiques du monde sera bouleversé (élévation du niveau des mers, fonte des glaces polaires, multiplication des tornades et ouragans, désertification de certaines zones, migrations climatiques massives, etc.). Les principaux instruments de la politique climatique sont :

- l'**information** et la mobilisation de l'opinion (afin d'inciter les **agents économiques** à réduire leur consommation d'énergie fossile notamment) ;
- la **réglementation** (par exemple normes en matière d'isolement des logements ou de consommation de carburant par les véhicules de transport terrestres ou aérien) ;
- la taxation (afin de donner un signal prix défavorable à la consommation d'énergie fossile et favorable au développement de sources d'énergie alternatives) ;
- la mise en place de **marchés de quotas d'émission** (afin de faire de limiter la quantité totale d'émission de gaz à effet de serre et de faire en sorte que le coût de réduction des émissions soit minimisé).

► *Économie et écologie* ▷ *Développement durable* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Fiscalité écologique* ▷ *Indice de durabilité environnementale* ▷ *Indice de performance environnementale*

Politique commerciale

La politique commerciale désigne l'action des pouvoirs publics sur les échanges extérieurs du pays. La politique commerciale peut mettre en place des dispositifs visant à protéger le **marché** intérieur de la **concurrence** extérieure (**protectionnisme**) ou bien au contraire à réduire la protection du

marché intérieur. Elle peut également consister à mettre en place une **politique industrielle** en faveur d'un **secteur d'activités**.

► *Commerce international* ▷ *Organisation mondiale du commerce*
▷ *Politique commerciale stratégique*

Politique commerciale stratégique

Une politique commerciale stratégique désigne un ensemble de mesures de **politique économique** prises par un **État** en faveur d'une **branche** ou d'un ensemble de branches pour améliorer sa **compétitivité** face à la **concurrence** internationale.

J. Brander et B. Spencer (1982) ont exposé un modèle qui montre que, en **concurrence imparfaite**, les **défaillances du marché** permettent de justifier l'intervention de l'État. La politique commerciale stratégique peut s'avérer avantageuse pour un pays même si elle va à l'encontre des principes du **libre-échange**. Elle constitue un argument décisif en faveur d'un **protectionnisme éducateur** ou d'un **mercantilisme** moderne.

Une politique commerciale stratégique n'est pas exempte de critiques. P. Krugman fait remarquer que le succès d'une telle politique repose sur :

– une appréciation exacte de la situation des **entreprises** et du **marché**. Il est donc supposé que les pouvoirs publics disposent d'une **information** de bonne qualité qui leur permet de déterminer le montant des aides optimales à accorder ;

– l'absence de représailles de la part des pays concurrents. Or, les risques de guerre commerciale sont réels dans la mesure où une politique commerciale stratégique est en fait une politique d'enrichissement d'un pays aux dépens des autres.

En conséquence, P. Krugman refuse toute mesure protectionniste et reste favorable au **libre-échange**, comme mesure d'**optimum de second rang**.

► *Commerce international* ▷ *Compétitivité structurelle* ▷ *Économie politique internationale* ▷ *Protectionnisme* ▷ *Théorème Stolper-Samuelson*
▷ *Théorie des jeux*

Politique conjoncturelle

La politique conjoncturelle est une action de l'**État** visant à agir à court terme sur la situation économique en fonction des déséquilibres existants. Par exemple une politique de blocage des **prix** et des **revenus** pour une durée limitée est une politique conjoncturelle qui vise à réduire l'**inflation**.

L'action sur la conjoncture se fait par l'intermédiaire de la **politique budgétaire**, de la **politique monétaire**, de la **politique du change** et de la **politique des revenus**.

⇒ Politique conjoncturelle et **politique structurelle** sont souvent étroitement imbriquées : par exemple, la lutte contre l'inflation a des aspects conjoncturels mais aussi structurels.

► *Politique économique* ▷ *Carré magique* ▷ *Politique contra cyclique*
▷ *Politique mixte*

Politique contra-cyclique

La politique contra cyclique est une **politique conjoncturelle** qui vise à compenser, par des mesures de **politique économique**, les variations cycliques de l'activité économique.

Les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre une **politique de relance** en période de **récession** et une **politique de stabilisation** en période de surchauffe.

La politique contra cyclique permet de maintenir l'économie au voisinage d'un sentier de **croissance économique** équilibrée.

⇒ Pour certains économistes, l'existence de **stabilisateurs automatiques** relativise l'importance de la politique contra-cyclique.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Croissance potentielle*
▷ *Cycle économique* ▷ *Politique keynésienne*

Politique d'ajustement structurel (PAS)

Les politiques d'ajustement structurel (PAS) consistent à mettre en place un ensemble de mesures à caractère économique et social menant progressivement au respect des équilibres macroéconomiques : réduction des déficits, décélération de la hausse des **prix**, libéralisation des échanges, **privatisations**...

L'idée de base des PAS est que les **pays en développement** doivent s'attaquer aux racines des **déséquilibres** structurels en appliquant les mesures suivantes :

- suppression des **subventions** aux produits de consommation ;
- réduction des budgets sociaux (éducation, santé, etc.) ;
- gel des **salaires** et réduction des **emplois** dans la fonction publique ;
- **dévaluation** de la **monnaie** nationale pour exporter plus ;
- augmentation des **taux d'intérêt** pour attirer les capitaux étrangers.

Dans une perspective libérale, l'économie doit devenir plus flexible et plus compétitive de manière à pouvoir entretenir une **croissance** à long terme. Le passage à une **économie de marché** ouverte est devenu le nouveau cadre de référence : une intégration plus forte au **commerce international** et la réduction du **secteur public** en sont les conditions nécessaires.

Les PAS sont imposées par le **Fonds monétaire international** à l'occasion de l'octroi de certaines lignes de **crédit** à des pays en difficulté de **balance des paiements**. Ces lignes de crédit sont dites : « facilités d'ajustement structurel » (FAS) ou « facilités d'ajustement structurel renforcé » (FASR).

Dans les années 1980, les PAS ont été critiquées en raison du ralentissement de la croissance et de l'accroissement des inégalités qu'elles ont entraînées.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ► *Politique économique* ▷ *Consensus de Washington* ▷ *Dette du tiers monde* ▷ *Soutenabilité de la dette* ▷ *Soutenabilité du développement*

Politique d'austérité

La politique d'austérité est une **politique économique** qui peut relever :

- d'une **politique keynésienne**. Il s'agit de freiner la croissance de la **demande globale** pour lutter contre l'**inflation** et le déficit extérieur ;

- d'une politique de l'offre. Il s'agit de modifier le partage de la **valeur ajoutée** entre les **revenus du travail** et les **revenus du capital** dans un sens favorable à ces derniers, afin de favoriser une reprise de l'**investissement**.

⇒ Le terme politique de rigueur, parfois utilisé, est une euphémisation du terme politique d'austérité.

► *Économie publique* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Politique contra cyclique*
▷ *Politique de stabilisation* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Politique des revenus*

Politique de change

La politique de change est une composante de la **politique économique** qui vise à déterminer ou à influencer le **taux de change** de la **monnaie nationale** dans le but d'atteindre des objectifs déterminés du **carré magique**. La politique de change peut consister à :

- dévaluer la monnaie en **changes fixes** ou favoriser sa dépréciation en **changes flottants**. Il s'agit dans ce cas d'améliorer la **compétitivité-prix** et de rétablir le solde de la **balance commerciale** ou de la **balance des transactions courantes** ;

- réévaluer la monnaie en changes fixes ou favoriser son **appréciation** en changes flexibles pour lutter contre l'**inflation** et améliorer les **termes de l'échange**.

Par exemple, une **dévaluation** ou une politique de **dépréciation** du **taux de change**, visent généralement à restaurer la **compétitivité prix** des **exportations** du pays considéré. La politique du change peut aussi viser à l'**appréciation** de la monnaie ; par exemple la politique du franc fort conduite dans les années 1980 contribuait à la **politique de désinflation compétitive**.

► *Finances internationales* ► *Politique économique* ► *Commerce international* ► *Mondialisation* ▷ *Caisse d'émission* ▷ *Changes fixes*
▷ *Changes flottants* ▷ *Dumping monétaire* ▷ *Modèle Mundell-Fleming*

▷Parité de pouvoir d'achat ▷Parité glissante ▷Protectionnisme ▷Régime de change ▷Surréaction ▷Triangle des incompatibilités

Politique de créneaux

Une politique de créneaux est une composante de la **politique industrielle** visant à améliorer la **compétitivité** de quelques segments du **système productif**.

On considère généralement qu'une politique de créneaux obéit à une logique plutôt libérale (le choix des créneaux porteurs sur les marchés internationaux repose sur la théorie des **avantages comparatifs**) alors qu'une **politique de filières** relève d'une logique interventionniste.

Pour un **pays en voie de développement**, une stratégie de créneaux consiste à privilégier un **développement extraverti** par le choix de quelques produits qui seront exportés et permettront d'obtenir les **devises** nécessaires à la poursuite du **développement**.

► *Économie du développement* ► *Politique économique* ▷ *Compétitivité* ▷ *Créneau* ▷ *Filière*

Politique de désinflation compétitive

Une politique de désinflation compétitive est une **politique économique** visant à rétablir la **compétitivité** de l'économie par un ralentissement de l'**inflation**. L'amélioration de la **compétitivité-prix** des produits nationaux devrait conduire à une hausse des **exportations** et donc de la **production** nationale et de l'**emploi**.

► *Économie publique* ▷ *Politique de stabilisation*

Politique de développement

Une politique de développement est une **politique économique** qui vise à impulser une dynamique de propagation des **gains de productivité** à travers la mise en cohérence d'un territoire, des effets de synergie entre les

segments du **système productif**, l'élévation du **capital humain**, l'attractivité du territoire, etc., en vue de favoriser l'amélioration du **niveau de vie** de la population, la réduction de la **pauvreté**, et l'accroissement de l'égalité dans une perspective de **développement durable**.

Le terme de politique de développement est surtout utilisé à propos des **pays en voie de développement**. En ce sens, les politiques de développement peuvent privilégier une stratégie autocentrée ou extravertie ; elles peuvent miser, prioritairement, sur un développement industriel ou agricole. Elles peuvent associer plus ou moins largement les capacités des acteurs publics et privés.

⇒ On parle aussi de politique de développement à propos des **filières**, des **branches**, des régions, voire des **entreprises**.

► *Économie du développement* ▷ *Développement autocentré*
▷ *Développement extraverti* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Industrialisation par substitution d'importation* ▷ *Industrialisation par promotion des exportations* ▷ *Politique de filières* ▷ *Politique industrielle* ▷ *Remontée de filières*

Politique de filière

Une politique de filière est une composante de la **politique industrielle** qui met l'accent sur les interdépendances au sein du **système productif**. Elle vise à renforcer la cohérence de celui-ci. Dans cette optique, la **compétitivité** d'une économie dépend des effets de synergie au sein des **filières** et entre filières. Par exemple, les performances de l'industrie du vêtement dépendent de la qualité des **biens d'équipement** destinés à l'industrie textile.

⇒ Cette conception s'oppose à celle qui sous-tend la **politique de créneaux**. Pour cette dernière, la compétitivité résulte des performances des **entreprises**.

⇒ Le succès des **nouveaux pays industriels** dans les années 1980 s'explique en partie par la mise en œuvre d'une politique de filières.

► *Économie du développement* ► *Politique économique* ▷ *Compétitivité structurelle* ▷ *Créneau* ▷ *Filière* ▷ *Remontée de filière*

Politique de l'emploi

La politique de l'emploi désigne l'ensemble des interventions des pouvoirs publics qui visent à lutter contre le **chômage**, à améliorer le fonctionnement du **marché du travail**, à accroître le niveau de l'**emploi** et à agir sur les structures de l'emploi. Elle comprend notamment :

- des mesures cherchant à influencer les comportements d'activité (préretraites, **taux d'emploi** des femmes et des jeunes, des seniors, par exemple) ;
- l'indemnisation du chômage ;
- les dispositifs spécifiques en faveur de certaines catégories d'**actifs** dans le but d'améliorer leur **employabilité** (jeunes, chômeurs de longue durée, etc.) ;
- la formation professionnelle ;
- la recherche d'une flexibilité accrue de l'emploi et des **taux de salaires** ;
- des dispositifs de baisse du **coût salarial** (par exemple, la réduction des charges sociales).

⇒ La politique de l'emploi peut s'inscrire dans une politique macroéconomique comme, par exemple, une **politique de relance** de la demande ou une politique libérale encourageant la **flexibilité du travail** et la **déréglementation**.

⇒ On distingue parfois les politiques actives de l'emploi qui mettent l'accent sur la formation et l'employabilité des chômeurs, des politiques passives qui se limitent à l'indemnisation et au traitement social du chômage.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Politique économique* ▷ *Carré magique* ▷ *Chômage de longue durée* ▷ *Emploi* ▷ *Flexisécurité* ▷ *Trappe à pauvreté*

Politique de l'offre

La politique de l'offre est une **politique économique** qui cherche à stimuler l'**offre** des **entreprises** par une réduction des **prélèvements obligatoires** ou par une **déréglementation**. Elle obéit à la logique de la **loi des débouchés** de J.-B. Say (1763-1832) : c'est l'offre qui importe puisqu'elle crée sa propre **demande**.

⇒ On oppose les politiques de l'offre aux **politiques keynésiennes** qui ont pour but de stimuler la demande.

► *Économie publique* ▷ *Courbe de Laffer* ▷ *Privatisation*

Politique de la concurrence

La politique de la concurrence vise à maintenir un niveau suffisant de **concurrence** au sein d'une économie. Elle porte pour l'essentiel sur :

- le contrôle des ententes entre **entreprises** (**cartels**, etc.) ;
- la lutte contre les **abus de position dominante** ;
- le contrôle des **concentrations** (**loi antitrust**, par exemple) ;
- les actions en faveur de la qualité de l'**information** des consommateurs (par exemple, la lutte contre la publicité mensongère).

Deux conceptions différentes peuvent servir de fondements à la politique de la concurrence :

– selon la **théorie néo-classique**, il faut agir sur la structure des **marchés** afin d'éviter que les firmes n'exercent un **pouvoir de marché** excessif au détriment des consommateurs ;

– selon l'école **autrichienne**, ce qui importe, ce n'est pas l'**atomicité** du marché, mais l'intensité de la compétition entre les firmes. La concentration, voire le **monopole**, se justifient s'ils manifestent la supériorité d'une entreprise ou d'un **groupe d'entreprises** capables d'innover et de fournir aux consommateurs des produits de qualité aux meilleurs **prix**.

⇒ Dans un contexte de **mondialisation** et de désengagement de l'État, la politique de la concurrence prend une importance croissante au sein de la **politique économique**. Le rôle des pouvoirs publics tend de plus en plus à se cantonner à la surveillance des marchés.

⇒ Si la politique de la concurrence est ancienne aux États-Unis (Sherman Act de 1890), elle se développe en Europe à partir des années 1950. Au sein de l'Union européenne, la politique de la concurrence joue un rôle essentiel dans l'**intégration économique**.

► *Marchés et prix* ▷ *Cartel* ▷ *Concurrence praticable* ▷ *Concurrence pure et parfaite* ▷ *Marchés contestables* ▷ *Oligopole* ▷ *Politique antitrust* ▷ *Politique commerciale stratégique* ▷ *Prix prédateurs* ▷ *Théorie des marchés contestables*

Politique de relance

La politique de relance est une **politique conjoncturelle** de stimulation de la **demande globale** destinée le plus souvent à lutter contre le **chômage**. C'est une politique d'inspiration keynésienne. Les politiques de relance Chirac/Fourcade en 1975 et Mauroy (1981-1982) ainsi que la politique de réduction d'impôts (*tax cut*) de Kennedy (États-Unis 1960) sont des exemples de politiques de relance.

⇒ Une politique keynésienne n'est pas nécessairement une politique de relance.

⇒ La **contrainte extérieure** limite les effets des politiques de relance, ce qui conduit les keynésiens à préconiser des relances concertées. L'**intégration économique** européenne fait que les relances sont plus efficaces au niveau européen qu'au niveau national.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Politique d'austérité* ▷ *Politique contra cyclique* ▷ *Politique de l'offre* ▷ *Politique mixte*

Politique des revenus

La politique des revenus est constituée de l'ensemble des actions de l'**État** qui visent à agir sur la répartition des **revenus**. Ces actions peuvent porter sur la répartition des **revenus primaires** (blocage des revenus, participation de l'État à des accords contractuels...) ou sur la **redistribution** des revenus

(création ou suppression de **prestations sociales**, détermination du montant des prestations...).

La politique des revenus est souvent mise en œuvre dans le cadre de politiques de lutte contre l'inflation. L'objectif est alors de rendre la croissance des revenus réels compatible avec les gains de productivité et d'agir sur le partage de la valeur ajoutée.

► *Politique économique* ► *Revenus* ▷ *Politique contra cyclique* ▷ *Politique d'austérité* ▷ *Politique de stabilisation* ▷ *Politique sociale*

Politique de stabilisation

La politique de stabilisation est une **politique conjoncturelle** visant à lutter contre les tensions inflationnistes en modérant la croissance de la **demande globale**. Par exemple, la politique mise en œuvre en 1963 par V. Giscard d'Estaing (alors ministre des Finances) est connue sous le nom de « plan de stabilisation ». Elle comportait, entre autres, des mesures de blocage des **prix**, de réduction du **déficit budgétaire** et un renforcement de l'**encadrement du crédit**.

⇒ Une politique de stabilisation peut être d'inspiration keynésienne (cas du plan Giscard en 1963) ou d'inspiration libérale (cas du plan de lutte contre l'inflation de R. Barre en 1976).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Désinflation* ▷ *Inflation* ▷ *Politique d'austérité* ▷ *Politique de relance* ▷ *Stop and go* ▷ *Politique keynésienne* ▷ *Taux d'inflation*

Politique discrétionnaire

Une politique économique discrétionnaire est une politique dans laquelle les responsables qui la conçoivent et la mettent en œuvre décident souverainement des objectifs à atteindre et des mesures à prendre comme du rythme de leur mise en œuvre. Ce type de politique est préconisé par les économistes qui considèrent que la vie économique est fondamentalement instable et qu'il est nécessaire que la puissance publique assure une **régulation** consciente pour maintenir l'économie sur un sentier de

croissance de **plein emploi**. Ces politiques discrétionnaires ont été caractéristiques de la période des Trente Glorieuses.

Depuis longtemps, M. Friedman (1912-2006), proposait en matière de **politique monétaire** la mise en application d'une **règle** invariable (la croissance à taux constant de la **masse monétaire**). À partir du milieu des années 1970, le débat a été généralisé par F. Kydland et E. Prescott (prix Nobel 2004) qui posent l'alternative « règle ou discrétion » en soulignant notamment que les politiques discrétionnaires conduisent à une incohérence intertemporelle des politiques économiques. En Europe, la nécessité d'une politique fondée sur des choix débattus démocratiquement plutôt que sur l'application de règles invariables a été défendue par J.-P. Fitoussi dans son livre « La règle ou le choix » (2002).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Déséquilibre économique*
▷ *Politique monétaire non conventionnelle*

Politique économique

La politique économique désigne l'ensemble des interventions des pouvoirs publics en vue d'orienter l'activité économique d'un pays dans un sens jugé souhaitable. La réduction ou l'accroissement du **déficit budgétaire** pour soutenir l'**emploi**, l'adoption de mesures fiscales particulières pour soutenir les **exportations**, la fixation de normes en matière de hausse de **prix** ou des **revenus** pour limiter l'**inflation**, sont des exemples de politique économique.

Longtemps réduite à une politique de maintien de la **concurrence**, la politique économique s'est profondément transformée avec la révolution keynésienne qui démontre la nécessité d'une **régulation** de la demande. Depuis la fin des années 1970, les politiques économiques d'inspiration keynésienne font l'objet d'une remise en cause par les analyses néoclassiques, en particulier par l'école monétariste.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Politique contra cyclique* ▷ *Politique d'austérité* ▷ *Politique de l'emploi* ▷ *Politique de l'offre* ▷ *Politique de stabilisation* ▷ *Politique du change* ▷ *Politique fiscale* ▷ *Politique*

*industrielle ▷ Politique mixte ▷ Politique monétaire ▷ Politique sociale
▷ Politique structurelle*



Politique économique

■ Définition et objectifs de la politique économique

La politique économique se définit comme un ensemble de décisions cohérentes, prises par les pouvoirs publics, et visant, à l'aide de divers instruments, à atteindre des objectifs afin d'orienter l'économie dans un sens jugé souhaitable. La poursuite de ces objectifs peut être recherchée à plus ou moins long terme, d'où la distinction entre **politique conjoncturelle** et **politique structurelle**.

Soutenir l'**emploi** par une **politique budgétaire** appropriée, limiter l'**inflation** en fixant des normes en matière de quantité de **monnaie**, de hausse de **prix** ou de **revenus**, soutenir les **exportations** par des mesures fiscales particulières, modifier le cadre juridique du **marché du travail**, sont des exemples de politique économique.

Les politiques économiques peuvent être mises en œuvre par les **administrations publiques** centrales mais aussi les collectivités territoriales. En France, la **décentralisation** a accru le pouvoir d'intervention économique des communes, des départements et des régions. Dans la **zone euro**, la **politique monétaire** relève de la **Banque Centrale Européenne** et non des États membres.

● *Pluralité des objectifs de la politique économique*

La politique économique est en relation avec les trois fonctions de l'**État** définies par R. Musgrave. (1910-2007). Elle peut chercher à infléchir l'allocation des ressources productives

réalisée par le marché (**fonction d'allocation**), à réguler l'activité économique à court terme (**fonction de régulation**) ou à modifier la répartition des **revenus primaires**, jugée trop inégalitaire (**fonction de répartition**).

La distinction habituelle entre politique conjoncturelle (qui concerne les variables économiques à court terme) et politique structurelle (qui vise à modifier les structures de l'économie), est simplificatrice et ne rend pas totalement compte de la complexité des interactions entre les mesures de politiques économiques. Par exemple, des mesures de soutien en faveur d'un **secteur d'activité** modifient les structures industrielles, favorisent l'attractivité d'un territoire, atténuent le **chômage**, etc. Autre exemple, la construction d'une université peut s'inscrire dans le cadre de la **politique relance** (politique conjoncturelle), mais elle a aussi des conséquences sur le niveau de formation de la **main-d'œuvre** et constitue un facteur d'attractivité qui s'insère dans une politique d'aménagement du **territoire** (politique structurelle).

Selon J.-C. Prager et F. Villeroy de Galhau, « la politique économique poursuit plusieurs objectifs majeurs, qui contribuent au bien-être collectif et des personnes : le niveau de vie, la justice, la sécurité ». Les actions de l'État cherchent donc à obtenir un rythme suffisant de **croissance économique**, ce qui suppose la recherche de l'efficacité et la stabilité économiques sans négliger la **justice sociale** et le **développement durable**. L'un des problèmes essentiels de la politique économique est le dilemme entre efficacité et équité.

● *L'évolution des objectifs de la politique économique*

Les objectifs de la politique économique ont été affectés :

– par la **mondialisation**, qui a provoqué une perte d'efficacité relative de la politique économique dans le cadre national. Les **marchés** mondiaux et leur évolution constituent une contrainte essentielle de la **régulation** de l'activité économique désormais

fortement dépendante des fluctuations de ces marchés. Les stratégies des **firmes multinationales**, l'intensité concurrentielle croissante des marchés, supposent d'autres formes d'interventions publiques. La régulation des **cycles économiques**, aujourd'hui mondiaux, nécessite des stratégies coopératives entre les États. Les territoires nationaux sont de plus en plus en compétition pour attirer les **entreprises** et les **investissements directs à l'étranger** ;

– par les nouvelles technologies et l'essor de la **nouvelle économie** qui modifient les conditions de la **croissance économique**. La théorie de la **concurrence imparfaite** et de la **croissance endogène**, mais aussi l'économie de la connaissance et l'économie géographique, justifient de nouvelles formes d'intervention en matière de politique économique. ;

– par l'importance croissante des questions environnementales qui conduisent notamment à la mise en œuvre de la **politique climatique** et à des actions visant à préserver le stock de **capital naturel**.

En résumé, la politique économique est aujourd'hui confrontée aux « trois i » (selon J.-C. Prager et F. Villeroy de Galhau) : les interdépendances, les **innovations** et les inégalités.

■ La politique économique conjoncturelle

● *Les objectifs et les règles de la politique conjoncturelle*

La politique économique conjoncturelle vise à réguler l'activité économique à court terme.

Les objectifs

Les objectifs sont souvent présentés à partir du **carré magique** : la recherche d'une croissance économique soutenue permettant de se rapprocher du **plein-emploi** et compatible avec une inflation faible et un équilibre des comptes extérieurs. Le

schéma IS-LM a souvent servi de cadre à la réflexion sur la compatibilité de ces objectifs.

La règle de Tinbergen et la règle de Mundell

Les instruments de la politique conjoncturelle doivent être cohérents entre eux et cohérents avec les objectifs de la politique économique.

Deux règles doivent être rappelées à ce propos :

– la règle de J. Tinbergen, (1903-1994, prix Nobel 1969) affirme qu'il faut choisir autant d'instruments qu'il y a d'objectifs (*On the theory of economic policy*, 1952). Les objectifs doivent être quantifiés, par exemple : un **taux d'inflation** de 3 %, un **taux de chômage** de 2,5 %, etc. ;

– la règle de R. Mundell (né en 1932, prix Nobel 1999) : chaque instrument doit être utilisé pour atteindre l'objectif à l'égard duquel il est relativement le plus efficace. Par exemple, certains auteurs considèrent qu'il faut utiliser l'instrument monétaire pour agir sur les prix et l'instrument budgétaire pour agir sur l'**emploi**.

● *Les formes de la politique conjoncturelle*

La politique économique conjoncturelle utilise traditionnellement la **politique budgétaire**, la **politique monétaire**, la **politique mixte** et la politique du change.

La politique budgétaire

La politique budgétaire utilise le **budget de l'État**. Elle peut agir :

– par des mesures relatives aux **recettes fiscales** (modification des **taux d'imposition**, création ou suppression d'**impôts**, dégrèvements fiscaux, etc.) ;

– par des mesures relatives aux **dépenses publiques** (augmentation ou diminution, modification de la structure des

dépenses par fonction ou par ministère) ;

– par la détermination du **solde budgétaire**.

La politique monétaire

La **politique monétaire** peut agir sur la quantité de monnaie et/ou sur le **taux d'intérêt**. En rendant l'accès au **crédit** plus ou moins facile et plus ou moins coûteux, la politique monétaire agit sur l'offre et sur la demande de biens et de **services**. Les autorités monétaires peuvent agir sur le comportement de **création de monnaie** des **banques** en agissant sur les conditions du **refinancement** bancaire par la politique des **réserves obligatoires** et/ou par des interventions sur le **marché monétaire**. L'**encadrement du crédit** a été abandonné dans les pays industrialisés au cours des années 1980. La **déréglementation** financière, la **désintermédiation**, l'internationalisation des marchés de capitaux a rendu plus difficile la conduite des politiques monétaires nationales. Dans le cadre de l'**Union économique et monétaire**, les pays de la **zone euro** ont désormais une politique monétaire unique. Face aux **crises financières**, les **autorités monétaires** sont parfois conduites à mettre en œuvre une **politique monétaire non conventionnelle**.

La politique mixte

La politique mixte combine les deux instruments que sont la politique monétaire et la politique budgétaire.

1) La politique mixte en économie fermée

On peut en résumer les principes grâce au **schéma IS-LM** dans lequel la politique budgétaire (effet sur la courbe IS) et la politique monétaire (effet sur la courbe LM) permettent un réglage précis de la politique économique en fonction de la **conjoncture**.

Par exemple, une politique budgétaire expansionniste, par le jeu du **multiplicateur des dépenses publiques** ou du **multiplicateur fiscal** provoque une hausse de la **production** nationale (déplacement de la courbe IS vers la droite). Mais la **demande de monnaie** s'accroît, ce qui induit sur le **marché monétaire** une hausse du **taux d'intérêt** de nature à freiner l'**investissement**. L'effet de la relance budgétaire est donc atténué, ce qui conduit à mettre en place une politique monétaire expansionniste (augmentation de l'**offre de monnaie**) afin de faire baisser le taux d'intérêt.

⇒ Selon la conjoncture, les politiques budgétaire et monétaire sont activées dans des directions opposées. L'efficacité de la politique mixte suppose donc que la **conjoncture** soit caractérisée ou bien par du chômage, ou bien par de l'inflation, mais pas les deux.

2) La politique mixte en économie ouverte

Le **modèle** Mundell-Fleming a étendu le schéma IS-LM à une situation d'économie ouverte. Ce modèle prend en compte le **régime de change** (**changes fixes** ou **changes flexibles**) ainsi que le degré de mobilité internationale des capitaux.

- En changes fixes

La politique monétaire perd son efficacité et la politique budgétaire est la plus appropriée, surtout dans un contexte de forte mobilité des capitaux.

- Une relance monétaire (baisse du taux d'intérêt pour accroître l'**offre de monnaie**) provoque une hausse des **importations** et des sorties de capitaux. Il en résulte une dégradation du solde de la **balance des paiements** et du **taux de change**. La baisse des **réserves de change** due aux interventions de la **Banque centrale** sur le **marché des changes**, réduit l'offre de monnaie, ce qui est contraire à l'effet recherché.

- De façon symétrique, une politique monétaire restrictive améliore le solde de la balance des paiements et apprécie le taux

change, la hausse des réserves de change qui en résulte fait augmenter la masse monétaire. Dans tous les cas, la politique monétaire est donc inefficace.

En ce qui concerne la politique budgétaire, une relance entraîne :

- une hausse de la production nationale (effet multiplicateur) ;
- une dégradation des échanges extérieurs et du taux de change (hausse des importations) ;
- une augmentation du taux d'intérêt (hausse de la demande de monnaie et contraction de l'**offre de monnaie** due à la baisse des **réserves de change**).

L'effet de relance dépend alors du degré de mobilité des capitaux. Si les capitaux sont mobiles, ils sont attirés par le taux d'intérêt élevé et viennent augmenter la masse monétaire, entraînant ainsi une baisse du taux d'intérêt. L'effet de relance est alors renforcé. Si la mobilité des capitaux est insuffisante, les taux d'intérêt restent élevés (effet de relance atténué).

- En changes flexibles

La politique monétaire est efficace et l'efficacité de la politique budgétaire diminue avec la mobilité des capitaux.

Une relance monétaire fait baisser le taux d'intérêt et déprécie le change (hausse des importations et sorties de capitaux). L'amélioration de la **compétitivité-prix** renforce les effets de la relance monétaire. À l'inverse, un freinage monétaire entraîne une **appréciation** du taux de change qui réduit les exportations et renforce ainsi les effets de la politique monétaire restrictive.

Une relance budgétaire est rendue partiellement inefficace en raison d'un phénomène d'éviction par le change. En effet, une politique budgétaire expansionniste entraîne deux effets indirects de sens opposé sur le taux de change. Elle tend, d'une part, à provoquer une hausse des taux d'intérêt et favorise des entrées de capitaux qui doivent se traduire par une appréciation du taux de change. D'autre part, la hausse des importations conduit à une **dépréciation** du change.

Le résultat de ces deux effets contradictoires dépend alors du degré de mobilité internationale des capitaux. Si la mobilité internationale des capitaux est forte, le change s'apprécie à la suite des entrées de capitaux) et diminue la compétitivité-prix des produits nationaux (baisse du **volume** des exportations). L'effet de la relance budgétaire est donc partiellement ou totalement neutralisé. Si la mobilité internationale des capitaux est faible (pas d'entrées de capitaux), l'accroissement des **importations** à la suite de la relance provoque une dépréciation du taux de change qui conduira à une hausse des exportations. La politique budgétaire est alors efficace.

La politique du change

En agissant sur la valeur internationale de la monnaie, les pouvoirs publics peuvent exercer une influence sur la **compétitivité** des **entreprises**, sur les mouvements internationaux de capitaux, sur les taux d'intérêt, etc.

– En régime de changes fixes, il est possible de procéder à des **dévaluations** ou à des **réévaluations**.

– En régime de changes flottants, les autorités monétaires peuvent, en intervenant sur le marché des changes et/ou en faisant varier les taux d'intérêt, provoquer une appréciation ou une dépréciation de leur monnaie nationale.

Une dévaluation ou une dépréciation, en diminuant les prix en **devises** des exportations et en augmentant les **prix** en monnaie nationale des importations, peuvent réduire le déficit commercial.

⇒ Les effets d'une variation de la valeur internationale de la monnaie n'améliorent pas mécaniquement le solde commercial (**courbe en J, théorème des élasticités critiques**).

● *L'évolution de la politique conjoncturelle*

Les « Trente glorieuses » : le primat des politiques discrétionnaires

Après la Seconde Guerre mondiale, les politiques économiques se sont appuyées sur les analyses keynésiennes qui préconisent des interventions discrétionnaires c'est-à-dire des politiques qui varient en fonction de la conjoncture.

Les keynésiens considèrent que la politique budgétaire doit être contracyclique : soutien de la demande en cas de **sous-emploi** ou freinage de la demande en cas de surchauffe. L'équilibre budgétaire importe moins que l'équilibre macroéconomique. Rechercher un équilibre budgétaire à tout prix est une erreur et il vaut mieux laisser jouer les **stabilisateurs automatiques**.

⇒ Le **théorème de** Haavelmö a montré qu'un budget, même en équilibre, peut avoir un effet stimulant sur l'activité économique.

Quant à la politique monétaire, son principal instrument est le taux d'intérêt qui agit sur la demande de monnaie (instable pour les keynésiens). Restrictive si l'**inflation** est menaçante, la politique monétaire doit devenir accommodante lorsque le chômage progresse. La Banque centrale prend les mesures nécessaires pour orienter la politique monétaire dans le sens souhaité par le gouvernement.

Jusqu'à la fin des années 1960, les politiques économiques sont efficaces dans tous les pays. Exemple connu, la politique de diminution des impôts (*tax cut*) de l'administration Kennedy au début des années 1960 a permis une période de croissance régulière de l'économie américaine et une diminution significative du chômage. Cependant, les politiques de « réglage fin » (*fine tuning*) de la **conjoncture** reposant sur une approche keynésienne perdent progressivement de leur efficacité et les changements de cap montrent une difficulté des gouvernements à maîtriser la situation macroéconomique. La critique de la politique de **stop and go** pratiquée en Grande-Bretagne va servir d'argument à M. Thatcher pour justifier son tournant libéral. La France, de son côté, a connu, du choc pétrolier de 1973 jusqu'au début des années 1980, une succession de politiques conjoncturelles :

1974 : plan de « refroidissement »,

1975 : plan de relance,
1976-1981 : politique de lutte contre l'inflation,
1981-1982 : plan de relance,
1983-1986 : politique de désinflation compétitive.

La plupart des pays connaissent ainsi une alternance de **politiques de stabilisation** et de **politiques de relance** (*stop and go*) : la stabilisation de l'économie conduit à une hausse du chômage, ce qui rend nécessaire un plan de relance qui s'accompagne d'une accélération de l'inflation, etc.

Le réglage de la conjoncture s'appuie sur une analyse particulière de la relation inflation-chômage. Comme l'indique la **courbe de Philips**, on ne peut réduire le chômage sans augmenter l'inflation et inversement. Mais ce type d'analyse théorique est impuissant à expliquer la coexistence du chômage et de l'inflation (**stagflation**), situation face à laquelle aucun « réglage fin » de la conjoncture n'est possible.

La persistance d'une croissance ralentie, d'un chômage persistant, d'une détérioration des comptes publics et l'accentuation de la contrainte extérieure vont conduire les différents gouvernements à un changement radical dans l'orientation de leur politique économique.

Le tournant des années 1980 : règles contre discrétion

– Pour l'école monétariste, les relances budgétaires ne sont efficaces que temporairement ; à long terme le chômage revient à son taux naturel et l'inflation s'accroît (courbe de Philips verticale). Par ailleurs, les relances produisent un **effet d'éviction** défavorable à l'investissement et plus généralement au développement du secteur privé. Quant à l'école des **anticipations rationnelles**, elle tente de démontrer, en utilisant le **théorème d'équivalence** de Ricardo-**Barro**, que toute relance budgétaire est totalement inefficace car les agents économiques vont accroître leur épargne pour compenser la hausse future des **prélèvements**

obligatoires. Enfin, les effets multiplicateurs avancés par les keynésiens sont limités car selon la théorie du **revenu permanent**, les consommateurs sont peu sensibles à une hausse du revenu courant. Sans compter l'endettement cumulatif auquel conduit le déficit budgétaire lorsque le taux d'intérêt réel de la **dette** est supérieur au taux de croissance du PIB (**effet boule de neige**).

– En matière de politique monétaire, M. Friedman (1912-2006), rejette les politiques discrétionnaires keynésiennes et met au premier plan l'action sur la masse monétaire (et non les taux d'intérêt). Il préconise de faire augmenter la masse monétaire à un taux constant, taux identique au taux de croissance du **Produit intérieur brut potentiel**. Sans nécessairement reprendre cette règle d'une croissance à taux constant, la plupart des monétaristes s'accordent pour affirmer que la hausse de la masse monétaire doit permettre d'accompagner celle de la croissance potentielle. L'indépendance de la **Banque centrale** est nécessaire pour éviter les pressions gouvernementales en faveur d'un certain laxisme monétaire, notamment en période préélectorale. L'indépendance de la Banque centrale est par ailleurs un déterminant essentiel de la **crédibilité** de la politique monétaire.

– Les politiques discrétionnaires font également l'objet de la **critique de Lucas**. Les agents vont modifier leurs comportements à l'annonce d'une mesure de politique économique, ce qui rend inefficaces les mesures adoptées à partir de **modèles** macroéconomiques dont les paramètres sont devenus faux puisque les comportements ont changé.

– Lorsque les **anticipations** des agents sont déterminantes, la question de la crédibilité de la politique économique prend une importance cruciale. Les politiques économiques doivent donc reposer sur des règles claires et transparentes, règles qui seront appliquées systématiquement par des acteurs indépendants des gouvernements.

C'est particulièrement vrai dans le domaine monétaire où est consacrée l'indépendance de la Banque centrale (obtenue en 1993 pour la Banque de France, inscrite dans les statuts de la Banque

centrale européenne). À l'opposé des politiques discrétionnaires, l'école **autrichienne** préconise que l'action elle-même des gouvernements soit contrainte par le droit.

C'est sur la base de ces critiques que des politiques libérales ont été mises en œuvre dans les années 1980 dans tous les grands pays industrialisés. Ces politiques se caractérisent par leur orientation restrictive, aussi bien en matière budgétaire que monétaire. La France a par exemple mis en place une politique de désinflation compétitive à partir de 1983.

En matière de politique budgétaire, certains gouvernements s'engagent dans des processus de réduction du déficit public. C'est ainsi qu'en 1985, le gouvernement fédéral américain a adopté la *Balanced Budget and Deficit Reduction Act*, mieux connue sous le nom de loi *Gramm-Rudman-Hollings*. Plus tard, le gouvernement de W.J. Clinton réduira les dépenses et atteindra l'équilibre du budget de l'État en 1998. Dans la perspective de l'**Union économique et monétaire**, le souci de respecter les **critères de convergence** a conduit à des politiques budgétaires strictes pour les pays candidats à l'**euro**. Il en est aujourd'hui de même dans le cadre du **Pacte de stabilité et de croissance** (PSC), prolongé par le Pacte budgétaire européen (ou **Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance**) qui instaure une Règle d'or en matière de finances publiques.

– L'orientation restrictive de la politique économique est également favorisée par la **globalisation financière**. En effet, toute tension inflationniste est immédiatement intégrée dans les anticipations, ce qui amène une hausse des taux d'intérêt à long terme et freine l'activité. La politique économique doit donc obtenir l'assentiment des **marchés financiers** (H. Bourguinat évoque *La tyrannie des marchés*). Selon J.-P. Fitoussi (*Le débat interdit*, 1995), un gouvernement n'a plus la liberté de mettre en œuvre la politique économique de son choix. Les politiques restrictives freinent en permanence la hausse de la demande, ce qui réduit la croissance et défavorise l'innovation. Ces politiques

détériorent la cohésion sociale, or, elle est considérée par de nombreux économistes comme un facteur de compétitivité.

- *La politique conjoncturelle dans le cadre européen*

Les avantages de l'**intégration économique** et monétaire européenne sont importants :

- allègement de la contrainte extérieure commerciale car la plupart des pays européens réalisent une part essentielle de leurs échanges commerciaux entre eux ;
- allègement de la contrainte extérieure financière puisque les banques centrales ne sont plus obligées d'intervenir sur les marchés des changes et de puiser dans leurs réserves pour stabiliser le taux de change entre monnaies européennes.

Dans le cadre de la mise en place de l'UEM, les pays de la zone euro ont signé un pacte de stabilité et de croissance qui interdit à un pays de la zone d'avoir un déficit public supérieur à 3 % du Produit Intérieur Brut et une dette publique supérieure à 60 % du PIB. La politique budgétaire est donc contrainte par le pacte de stabilité et de croissance. Mais il est apparu à l'usage que ce Pacte n'était pas satisfaisant. En effet il est pro-cyclique : il oblige les pays en récession à adopter des politiques restrictive et ne comporte aucune contrainte pour les pays en surchauffe. Par ailleurs, comme il n'est plus possible de financer les déficits par la création monétaire (achat de titres de la dette publique sur le marché primaire par la BCE), les États risquent de se trouver en concurrence pour emprunter des capitaux sur les **marchés financiers**.

Mais l'ambition de ce pacte était de garantir une **convergence** durable des économies et une cohérence de la politique budgétaire et monétaire qui permettra de maintenir un euro crédible. L'assainissement budgétaire était considéré comme un moyen de dynamiser la croissance et de favoriser la création d'emplois. La **crise de l'euro** a fait éclater au grand jour les contradictions de

cette politique. En effet la **convergence nominale** liée à l'euro et aux critères de Maastricht n'a pas conduit comme on l'espérait à une **convergence réelle**. Bien au contraire, on a constaté une polarisation des spécialisations au sein de la zone euro accompagnée d'un excédent commercial structurel des pays du nord de la zone et d'un déficit commercial structurel des pays du sud de la zone (**effet hub and spokes**). Cette situation est restée viable tant que des flux de capitaux se dirigeaient vers les pays en déficit alimentant une croissance par l'**endettement** (Grèce, Espagne, etc.). Mais la **crise des subprimes** a provoqué un arrêt brutal de ces financements, un creusement des écarts de taux d'intérêt et une crise des dettes souveraines.

La politique mixte dans la zone euro est problématique dans la mesure où elle fait coexister une politique monétaire commune avec douze politiques budgétaires nationales. Des conflits d'objectifs peuvent apparaître entre la politique monétaire décidée par la BCE qui recherche la stabilité des prix et les politiques budgétaires qui restent du ressort des États et qui sont orientées vers la croissance et l'emploi. Par ailleurs, dans un espace économique qui n'est pas une **zone monétaire optimale**, un taux d'intérêt unique peut s'avérer trop élevé pour des pays en récession et trop faible pour des pays en situation de surchauffe.

Au-delà de la nécessaire **coordination** des politiques économiques, le problème des **chocs asymétriques** ou de l'évolution divergente des conjonctures entre certains pays de l'UEM risque de se poser. De plus, un **choc symétrique**, comme la crise des *subprimes*, peu affecter de façon très différente les pays de la zone euro. Comme l'a montré la crise de l'euro, l'existence de situations macroéconomiques très dissemblables dans les pays de la zone rend nécessaire des transferts importants au bénéfice des pays en difficulté. Mais en Europe et dans la zone euro le fédéralisme budgétaire est insuffisant. Cette solidarité insuffisante met en péril la crédibilité de l'euro. L'alternative, formulée notamment par M. Aglietta est « zone euro : fédéralisme ou éclatement ». Or il existe de ce point de vue de fortes divergences

au sein de la zone euro. Alors que l'Allemagne défend un fédéralisme reposant sur l'**ordo-libéralisme**, un refus strict du financement monétaire des dettes publiques et une priorité à l'orthodoxie budgétaire (Pacte budgétaire), d'autres pays et de nombreux économistes plaident pour une politique plus volontariste et donnent en exemple les interventions de la Réserve fédérale des États-Unis sur le marché secondaire de la dette afin de faire baisser les taux d'intérêt longs et de soutenir la croissance. Certains proposent aussi une mutualisation de la dette et un « new deal pour l'Europe » destiné à soutenir l'activité et à relancer le taux de croissance potentiel de l'Union européenne (infrastructures, dépenses de recherche et de développement, dépenses de formation, etc.).

L'évolution de la situation dans la zone euro depuis le début des années 2000 illustre bien les difficultés et les contradictions du PSC et plus généralement de la conduite de la politique économique dans la zone. En 2003, la France et l'Allemagne avaient un déficit public supérieur à 3 % du PIB. Conformément au PSC, la **Commission européenne** a décidé d'engager une procédure pour déficit excessif pouvant conduire à des sanctions financières. Mais le Conseil des ministres s'est opposé à la Commission et, en 2005, un accord est intervenu. Il maintient la norme des 3 % de déficit public et de 60 % de **dette publique**, mais il souligne que cette norme doit être appréciée avec souplesse, en référence à la situation conjoncturelle. Une des critiques majeures adressée au PSC concerne son caractère pro-cyclique. En effet, en période de ralentissement conjoncturel, les recettes publiques se réduisent les dépenses publiques se maintiennent ou augmentent. Le risque est donc grand de voir le déficit public dépasser les 3 % du PIB. Si, dans un tel contexte, les gouvernements donnent la priorité à la réduction des déficits (hausse des impôts et réduction des dépenses), ils vont aggraver le ralentissement économique et détériorer la situation de l'emploi. C'est ce type de raisonnement qui a conduit R. Prodi (alors président de la Commission européenne) à considérer que le PCS

était « stupide ». Cependant, cet accord se révèle très insuffisant au regard des conséquences de la crise financière de 2007-2010 ; au milieu de l'année 2010, le déficit public moyen au sein de la zone euro représente 6,3 % du PIB et la dette publique correspond à 78,7 % du PIB. Les critères du PCS sont donc très largement dépassés. Des plans de réduction des déficits et de la dette ont été annoncés (retour aux normes du PCS en 2013) mais, compte tenu de la situation conjoncturelle, il sera difficile de les respecter. Par ailleurs, toujours à la suite de la **crise des subprimes**, une **spéculation** s'est déclenchée en 2009-2010 contre la dette publique grecque et contre l'**euro**. À cette occasion, on a eu la confirmation du fait que la zone euro ne bénéficiait pas d'une **gouvernance** adaptée. Il a fallu plusieurs mois pour que se mette en place un véritable plan de soutien à la Grèce et même si, en fin de compte, un accord a été obtenu sur le principe de la mise en place d'un gouvernement économique de la zone euro, les progrès sont très lents au regard des difficultés à surmonter. Les mesures qui ont été adoptées en réponse à cette crise sont le résultat de divers compromis. D'une part, un Pacte budgétaire a été mis en place destiné à combattre les comportements de **passagers clandestins** des pays qui seraient tentés de mener une politique budgétaire laxiste. D'autre part, des mesures de solidarité en faveur des pays en difficultés ont été prises et un **mécanisme européen de stabilisation financière** a été mis en place. De plus, sous l'impulsion de Mario Draghi (président de la BCE depuis) la Banque centrale européenne mène une politique plus accommodante.

■ La politique économique structurelle

● *Définition, objectifs et instruments de la politique structurelle*

La **politique structurelle** vise à modifier les structures mêmes de l'économie. Ses domaines traditionnels sont la politique

sectorielle (aéronautique par exemple) et plus largement la **politique industrielle**, la politique territoriale (aménagement du territoire), la politique technologique (promotion de la **recherche-développement** et de l'innovation), etc.

- La politique structurelle est la résultante de préoccupations régaliennes, économiques et sociales. Historiquement, l'indépendance nationale a été au cœur de nombre d'interventions publiques : l'armement, le transport, l'agriculture, par exemple, et plus récemment les industries nucléaire et aérospatiale ainsi que les industries des technologies de l'information.

- Elle est également liée à l'exigence de croissance et de **développement** qui suppose de mettre en place des dispositifs d'**incitation** relatifs à l'environnement des entreprises ou bien des politiques plus directes comme les grands programmes ou les politiques sectorielles.

- Elle vise également à pallier les **défaillances du marché** à répondre aux exigences de long terme (exigences environnementales par exemple) ou de **justice sociale**.

- Elle peut être défensive lorsque par exemple l'État soutient financièrement des secteurs en difficultés ou bien offensive (aides à la recherche, incitations fiscales). Elle peut être verticale lorsqu'elle est centrée sur un **secteur d'activités** ou horizontale lorsqu'elle concerne l'environnement de toutes les entreprises. Par exemple, en matière de politique industrielle, E. Cohen et J.H. Lorenzi distinguent : « deux configurations de relations État-industrie » :

- celle de l'État régulateur où l'État agit par des règles et des politiques d'environnement de la **concurrence**,

- celle de l'État développeur qui promeut l'ensemble du secteur industriel par des politiques de protection offensive et de financement privilégié (cas du Japon) ou par des politiques sectorielles ciblées (cas de la France).

Les instruments utilisés par la politique structurelle sont nombreux et variés. Certains instruments sont autoritaires comme

les **nationalisations** ou les **privatisations**, ou bien simplement informationnels comme l'expertise ou la prospective. La politique structurelle consiste aussi à définir des normes (normes de qualité, définition de standards industriels). Les mesures juridiques concernent aussi protection de la propriété industrielle et intellectuelle (brevet européen, 2005). Bien entendu, la politique structurelle se traduit par des aides financières, directes ou indirectes (**subventions**, aides diverses, allègements fiscaux, taux d'intérêt bonifiés, par exemple). Ces avantages financiers peuvent être remplacés par l'accès garanti à certains marchés publics, des mesures de protection des marchés intérieurs, etc. Ces instruments sont regroupés dans des sous-ensembles que sont des politiques d'attractivité, des politiques de spécialisation industrielle, des politiques de **déréglementation**, etc.

Après une période marquée par un interventionnisme, la politique structurelle s'est infléchie dans un sens plus libéral sans pour autant disparaître.

● *Les « Trente glorieuses » : des politiques structurelles volontaristes*

Après la dépression des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale, (marquée en France par la collaboration d'une partie du patronat), un discrédit certain de l'économie de marché s'est installé dans les esprits des élites politiques et techniciennes au pouvoir. Partout le marché paraît insuffisant face à l'ampleur de la reconstruction et de la modernisation, ce qui va conduire à un volontarisme industriel.

En France, d'importantes réformes sont introduites par le mouvement de la Résistance et de la Libération. Elles concernent la constitution d'un vaste **secteur public** essentiellement par voie de nationalisations, un dispositif de contrôle du crédit et du financement des investissements et la mise en place d'une planification indicative (Commissariat général au plan créé en 1946).

La **planification indicative** va accélérer le processus de « reconstruction et modernisation », nom du 1^{er} Plan (1947-1953), élaboré sous la houlette de Jean Monnet. Six secteurs prioritaires sont définis : transports intérieurs, charbon, électricité, sidérurgie, matériel agricole, matériaux de construction. Les **entreprises publiques** nationalisées jouent un rôle premier dans ce dispositif. Dans le cadre du Plan, des centaines d'experts sont envoyées aux États-Unis pour des « missions de productivité » et s'informer des méthodes de production américaines. Les quatre plans qui se succèdent ensuite de 1954 à 1970 achèvent la reconstruction, et le redressement de l'économie française pour mieux la préparer à la concurrence européenne et mondiale.

Les années 1960 constituent l'âge d'or de la **planification** qui devient une « ardente obligation » (Ch. de Gaulle), un instrument essentiel de l'économie concertée et impose « l'impératif industriel ». « Réducteur d'incertitude », le plan assure la cohérence des interventions publiques et met en place des dispositifs d'incitation destinés au secteur privé.

De grands projets industriels sont mis en œuvre comme le plan calcul lancé en 1966, la création d'un complexe sidérurgique à Fos-sur-Mer (1967), les grands programmes aéronautiques (programme Caravelle à la fin des années 1960, puis Concorde et Airbus plus tard), le programme nucléaire, etc. Ce « colbertisme high-tech », selon E. Cohen, s'accompagne d'un encouragement à la **concentration** des **groupes** industriels français et des groupes bancaires afin de constituer des « champions nationaux. »

À partir du VI^e plan (1971-1975), on assiste à une inflexion libérale des politiques structurelles, inflexion liée en partie aux contraintes imposées par la concurrence internationale. Le Plan tend à devenir une simple « étude de marché généralisée ». La fin des années 1970 sont marquées par le désengagement de l'État, les **privatisations**, la déréglementation, etc. Les objectifs quantitatifs sont abandonnés et le Plan se contente d'indiquer des priorités (formation, recherche, etc.). Le Commissariat général au plan finit par être transformé en Centre d'analyse stratégique (mars 2006).

La France n'est pas le seul pays à se caractériser par un volontarisme industriel. En Grande-Bretagne, les entreprises nationalisées jouent un rôle déterminant dans le modèle économique anglais qui prendra fin avec M. Thatcher. Un dispositif proche de la planification indicative est mis en place aux Pays-Bas. Au Japon, le Ministère de l'industrie, le MITI (*Ministry of Economy, Trade and Industry*), organise une politique volontariste de conquête des marchés extérieurs et une politique de fermeture réglementaire, financière et commerciale du marché intérieur. Cette période est désormais révolue.

● *Le tournant des années 1980 : vers une nouvelle politique structurelle ?*

Dans la plupart des pays, la politique industrielle volontariste a reculé avec l'ouverture des économies et la mondialisation des stratégies des groupes industriels. La critique des interventions publiques conduite par l'économie de **l'offre** a également participé au désengagement de l'État. Réduction des impôts et des dépenses publiques, privatisations des entreprises et de certains **services publics**, déréglementation ont partout été mises en œuvre. Les nouveaux contours de la politique industrielle s'expliquent également par la nouvelle **révolution industrielle** et les innovations qui l'accompagnent. Les avancées de la **théorie économique** ont servi de fondement à une nouvelle réflexion sur la politique structurelle : théorie de la **croissance endogène**, économie de la connaissance, théorie évolutionniste, économie géographique, **politique commerciale stratégique**, etc.

Les critiques des politiques d'intervention directe se sont multipliées. En France par exemple, si les domaines nucléaires, aéronautiques et ferroviaires ont connu un fort développement, ils se réfèrent à un modèle d'**innovation** basé sur la commande publique. Dans ce modèle, l'État, par ses soutiens, dispose d'un *leadership* dans la **recherche-développement** et dans la définition

du produit final. Bien adapté aux objets technologiques complexes, ce dispositif l'est beaucoup moins à un environnement caractérisé par la rapidité des innovations tirées par le marché et une **obsolescence** rapide. Il faut par ailleurs ajouter la question du manque d'information dont dispose l'État.

En matière d'aménagement du territoire, les actions mises en œuvre dès les années 1960 (création de la DATAR en 1963), infrastructures et octroi de subventions ou de dégrèvements fiscaux sur un périmètre géographique précis trouvent également leurs limites. L'instabilité des choix de localisation des entreprises, les turbulences technologiques et la concurrence internationale de nouveaux territoires, réduisent l'efficacité des politiques d'agglomérations territoriales. Les politiques d'attractivité deviennent essentielles dans un monde où la mobilité des facteurs s'accélère. Les économies se différencient par ce qui reste attaché à leur territoire, infrastructures, main-d'œuvre et marché intérieur.

La **politique de la concurrence** tend désormais à devenir un axe central de la politique industrielle. Néanmoins, la politique industrielle ne se réduit pas au contrôle et à la surveillance des marchés. Dans la plupart des pays, l'État favorise la collaboration entre les acteurs publics et privés (réseaux d'entreprises) en s'appuyant sur des mesures incitatives afin de créer des **effets externes** positifs. En France, par exemple, la constitution de 67 **pôles de compétitivité** en 2005 met en œuvre un partenariat entre recherche et industrie, entre grandes et **petites et moyennes entreprises** autour de grands programmes (nucléaire quatrième génération, automobile propre, aéronautique du futur, TGV nouvelle génération, mobile G4).

⇒ Un pôle de compétitivité se définit « comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants ».

La politique structurelle ne s'inscrit donc plus dans le triptyque : recherche publique/entreprise publique/commande publique. Mais

sous des formes renouvelées, en concentrant les moyens autour d'un petit nombre d'acteurs pour des projets industriels circonscrits, la politique industrielle cherche à favoriser les **effets d'agglomération** et la concentration oligopolistique, en l'occurrence au niveau européen.

● *La politique industrielle européenne*

La politique industrielle de l'Union européenne est axée sur le maintien du processus concurrentiel, la libéralisation des marchés et la lutte contre leur segmentation. Toutefois, elle ne se réduit pas à une politique de la concurrence (surveillance des accords entre les entreprises, contrôle des concentrations et abus de position dominante). Selon M. Devoluy, la politique industrielle européenne affecte :

- la **politique commerciale** et le marché unique ;
- les politiques de transport et de l'énergie, de recherche, de concurrence ;
- la politique régionale (accompagnement des restructurations) ;
- la cohérence entre politiques macroéconomiques et structurelles, les politiques sociales et de l'emploi, les politiques du consommateur et de santé publique ;
- la politique environnementale, la responsabilité des entreprises ;
- la justice et les affaires intérieures.

L'Union européenne cherche à mettre en œuvre une politique industrielle, mieux intégrée, afin de compléter les efforts des États membres pour soutenir une base industrielle solide et dynamique, favoriser l'adaptabilité et les mutations structurelles afin d'encourager la compétitivité. Elle repose sur des initiatives transversales (énergie et environnement, **droits de propriété intellectuelle**, amélioration de la réglementation, la recherche et l'innovation industrielles, l'accès aux marchés, les compétences et

la gestion des mutations structurelles) et des initiatives spécifiques pour certains secteurs (produits pharmaceutiques, défense, information et technologies de la communication).

La nouvelle donne économique, en particulier la concurrence des **pays à bas salaires**, l'avènement d'une économie de la **connaissance** et les contraintes environnementales, militent en faveur d'un renforcement de la politique industrielle au niveau européen. Selon la perspective adoptée par la **stratégie de Lisbonne**, « l'Union doit devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » à l'horizon 2010 (Conseil européen, Lisbonne, mars 2000). Cette stratégie, qui n'a pas atteint ses objectifs, a été prolongée par la **Stratégie Europe 2020**.

Les problèmes financiers risquent également de freiner la politique industrielle européenne à la suite du processus d'élargissement. Pourtant, une telle politique s'avère indispensable pour les nouveaux pays membres de l'Union qui ont un **niveau de vie** et des structures industrielles différentes et qui amorcent un processus de rattrapage.

Enfin, la libéralisation des marchés constitue une menace pour un grand nombre d'**entreprises publiques**. La mise en place d'un **service universel** revient souvent à mettre en place un service public minimal dans un environnement concurrentiel, ce qui menace la cohésion sociale, la lutte contre l'exclusion et plus généralement le modèle social européen.

► *Économie et écologie* ► *État* ► *Finances internationales*
► *Monnaie* ► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *École des choix publics* ▷ *Fiscalité écologique* ▷ *Gouvernance mondiale*
▷ *Neutralité budgétaire* ▷ *Politique contra cyclique* ▷ *Politique d'austérité* ▷ *Politique de l'emploi* ▷ *Politique de l'offre*
▷ *Politique du change* ▷ *Politique fiscale* ▷ *Politique monétaire*
▷ *Politique sociale* ▷ *Subsidiarité* ▷ *Théorie économique*

● BORDES CH. (2007), *La politique monétaire*, La Découverte, « Repères ».

BOZIO A., GRENET J. (2010), *Économie des politiques publiques*, La Découverte, « Repères ».

COMBE E. (2008), *La politique de la concurrence*, La Découverte, « Repères ».

DANIEL J.-M. (2012), *La politique économique*, PUF, « Que sais-je ? ».

○ AGHION P., COHEN E., PISANI-FERRY J. *et alii* (2006), « Politique économique et croissance en Europe », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

ARTUS P., VIRARD M.-P. (2013), *Les apprentis sorciers. 40 d'échecs de la politique économique française*, Fayard

BENASSY-QUÉRÉ A., COEURÉ B., JACQUET P., PISANI-FERRY J. (2012), *Politique économique*, De Boeck, « Ouvertures économiques ».

BASSINO J.-P., LEROUX J.-Y., MICHELINA P. (2005), *Les politiques économiques*, Foucher.

COHEN E., LORENZI J.H. (2000), « Politiques industrielles pour l'Europe », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

DUFRENOT G., SAND-ZANTMAN A. (2009), *Après la crise ? Les politiques économiques dans le monde*, Economica.

ENCAOUA D., GUESNERIE R. *et alii* (2006), « Politiques de la concurrence », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française

MONTEL-DUMONT O. (2011), *La politique économique et ses instruments*, La Documentation française.

PRAGER J.-C., VILLEROY de GALHAU F. (2006), *18 leçons sur la politique économique. À la recherche de la régulation*, Le Seuil.

@ Site du Conseil d'analyse économique : www.cae.gouv.fr

Site du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :
www.minefi.gouv.fr

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site du FMI : www.imf.org

Site du Centre d'analyse stratégique :
<http://www.strategie.gouv.fr/>

Site d'Eurostat : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

Site de l'OFCE : <http://www.ofce.sciences-po.fr/index.htm>

Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/>

Politique fiscale

La politique fiscale est une composante de la **politique économique**. Elle comporte plusieurs volets :

- elle vise à procurer au **budget de l'État** ou d'instances supranationales les ressources qui leurs sont nécessaires (augmentation des **prélèvements** obligatoires par exemple) ;

- elle contribue à la **compétitivité** des **entreprises** nationales et à l'attractivité des territoires ;

- elle participe à l'harmonisation entre les pays pour limiter les distorsions fiscales (élimination des **droits de douane**, harmonisation fiscale au sein de l'**Union européenne**, par exemple) ;

- elle internalise certaines **externalités** (écotaxe par exemple) ;

- elle participe à la redistribution (**impôts directs** / **impôts indirects**, impôt sur le travail / **impôt sur le capital**, **impôts progressifs** et **impôts négatifs** sur le revenu / **impôts proportionnels**, par exemple) ;

- elle cherche à diminuer le coût de recouvrement des **impôts** et des **taxes** et à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Économie et écologie*
► *Revenus* ▷ *Concurrence fiscale* ▷ *Courbe de Laffer* ▷ *Déficit public*
▷ *Dépenses publiques* ▷ *Dette publique* ▷ *Économie de la connaissance*

▷Économie de l'environnement▷Économie de l'innovation▷Économie du bien-être▷Fiscalité▷Fiscalité écologique▷Impôt à la production▷Impôt sur la consommation▷IRPP▷Pression fiscale▷Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)▷Taux de prélèvements obligatoires▷Protectionnisme▷Protectionnisme éducateur

Politique industrielle

Une politique industrielle est une composante de la politique économique structurelle qui concerne le **système productif**. Elle vise à accroître la **compétitivité** de l'économie nationale notamment en orientant la **spécialisation** industrielle de façon à favoriser les performances à l'exportation et l'**emploi**.

L'existence d'une politique industrielle implique que l'appareil productif ne peut être subordonné aux seuls mécanismes de **marché** qui tendent à privilégier le court terme, ce que doit corriger la politique industrielle. Celle-ci a donc un caractère plus ou moins interventionniste :

– En France, la tradition colbertiste repose sur un volontarisme des pouvoirs publics qui a pu s'appuyer sur les **nationalisations** et la **planification** pour faciliter les restructurations industrielles et le financement de l'**investissement**. Des fonds publics ont été investis dans des grands programmes industriels dans les transports (Concorde, TGV, Airbus), le nucléaire civil ou les moyens de communications (minitel, plans composants). Entre les années 1960 et 1990, les grands programmes ont été au cœur de la **politique defilière**. Pour certains économistes, ces programmes ont été porteurs d'avancées technologiques, pour d'autres, la puissance publique a financé trop longtemps des programmes dont la difficulté était manifeste (par exemple, le plan Calcul). On considère également que la politique industrielle a joué un rôle décisif dans le succès des **nouveaux pays industrialisés**.

– La politique industrielle peut privilégier la régulation par le **marché** et la collaboration entre les acteurs publics et privés en s'appuyant sur des mesures incitatives favorisant des **effets externes** positifs. Il s'agit d'une politique d'environnement favorable à l'**innovation** (éducation,

infrastructures, **politique de la concurrence**, incitations aux investissements en **recherche-développement des entreprises**)

Dans la plupart des pays, la politique industrielle volontariste a reculé avec l'ouverture des économies et la **mondialisation** des stratégies des groupes industriels. La politique de la concurrence tend à devenir un axe central de la politique industrielle (contrôle et surveillance des marchés). Mais certains considèrent que la concurrence des pays à bas salaire, l'avènement d'une économie de la connaissance et les contraintes environnementales devraient s'accompagner d'un renforcement de la politique industrielle au niveau régional (européen par exemple). L'**Union européenne** s'inscrit dans cette perspective à travers la **stratégie de Lisbonne**. Elle affirme vouloir mettre en œuvre une nouvelle politique industrielle, mieux intégrée, afin de compléter les efforts des États membres pour soutenir une base industrielle solide et dynamique, favoriser l'adaptabilité et les mutations structurelles afin d'encourager la **compétitivité structurelle** du secteur manufacturier. Elle repose sur des initiatives transsectorielles (énergie et environnement, **droits de la propriété** intellectuelle, amélioration de la réglementation, la recherche et l'**innovation** industrielles, l'accès aux marchés, les compétences et la gestion des mutations structurelles) et des initiatives spécifiques pour certains secteurs (produits pharmaceutiques, défense, information et technologies de la communication). Mais, l'accroissement de la part du budget communautaire consacrée à la recherche-développement jusqu'à 3 % à l'horizon 2010, peut apparaître irréaliste en l'absence d'un réel **fédéralisme budgétaire** permettant d'engager de moyens supplémentaires.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Branche* ▷ *Créneau*
▷ *Croissance endogène* ▷ *Planification indicative* ▷ *Pôle de compétitivité*
▷ *Politique commerciale stratégique* ▷ *Politique de créneaux*
▷ *Protectionnisme éducatif*

Politique mixte (policy mix)

La politique mixte est une **politique économique** qui combine les instruments de la **politique monétaire** et de la **politique budgétaire** : par exemple, stimulation de la demande par une politique budgétaire expansive

et lutte contre l'**inflation** par une politique monétaire restrictive. Cette politique s'inspire du **schéma IS-LM**.

► *Économie publique* ▷ *Carré magique* ▷ *Fédéralisme budgétaire* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Politique keynésienne*

Politique monétaire

En matière de **politique économique**, la politique monétaire regroupe l'ensemble des actions visant à agir sur la situation économique (**croissance économique, emploi, niveau général des prix**, solde extérieur), par l'intermédiaire de la quantité de **monnaie** en circulation et/ou du **taux d'intérêt**.

Les objectifs finals de la politique monétaire sont ceux de la politique économique. Les objectifs intermédiaires peuvent porter sur la quantité de monnaie (taux de croissance de tel ou tel **agrégat monétaire**) et/ou sur le taux d'intérêt.

Les instruments de la politique monétaire sont multiples : politique du **refinancement bancaire**, politique des **réserves obligatoires**, politique d'intervention sur le **marché monétaire** (*open market*), **encadrement du crédit**...

⇒ Ne pas confondre avec une **politique monétariste**.

⇒ Un vif débat a opposé (au cours des années 1960 notamment) les monétaristes et les keynésiens sur les mérites comparés de la politique monétaire et de la **politique budgétaire** comme instrument de **régulation** de l'économie.

⇒ À partir des années 1980, les **banques centrales** ont eu tendance à se recentrer sur l'objectif de stabilité des prix, les autres objectifs de la politique économique étant dévolus à la politique budgétaire ou à des politiques spécifiques.

► *Économie publique* ► *Monnaie* ▷ *Carré magique* ▷ *Contrainte extérieure* ▷ *Économie ouverte* ▷ *Équilibre externe* ▷ *Monétarisme* ▷ *Politique monétaire non conventionnelle*

Politique monétaire non conventionnelle

Une politique monétaire non conventionnelle est mise en œuvre lorsque les canaux de transmission traditionnels de la **politique monétaire** (canal du crédit et canal du taux d'intérêt) ne fonctionnent plus (ou fonctionnent mal) du fait d'une situation de crise. C'est en particulier le cas (comme on l'a vu à l'occasion de la **crise des subprimes**) lorsque les **taux directeurs** sont très bas et lorsque la perte de **confiance** conduit les **banques** à ne plus se prêter entre elles et à ne plus prêter à leurs clients.

Trois types de mesures non conventionnelles peuvent être mises en œuvre par la **banque centrale** (souvent de façon combinée) :

- augmenter massivement la quantité de **monnaie** centrale fournie aux **banques** (*Quantitative Easing*) ;
- s'engager à maintenir durablement des taux directeurs faibles (ce qui passe souvent par l'allongement de la durée des avances consenties par la banque centrale au titre du **refinancement bancaire**) ;
- achat de **titres** (y compris de titres de mauvaise qualité) par la banque centrale afin de contribuer directement au financement de l'économie et de compenser le blocage du canal du crédit en restaurant la confiance dans les banques (qui transfèrent à la banque centrale une partie de leurs **actifs** risqués). On parle alors de *Credit Easing*.

► *Monnaie* ► *Canaux de transmission de la politique monétaire*

Politique monétariste

La politique monétariste repose sur une règle unique : assurer une progression à taux constant de la **masse monétaire** correspondant au taux de croissance de long terme de la **production**. Le respect de cette règle est considéré, selon les tenants du **monétarisme**, comme la condition de la stabilité monétaire : en fournissant aux **anticipations** des **agents économiques** un environnement stable, cette politique contribue à limiter les accidents conjoncturels contrairement aux **politiques monétaires** discrétionnaires qui ne peuvent qu'avoir des effets perturbateurs.

⇒ Ne pas confondre politique monétariste et **politique monétaire**.

► *Monnaie* ▷ *Inflation* ▷ *Monétarisme* ▷ *Théorie quantitative de la monnaie*

Politique sociale

La politique sociale correspond à l'ensemble des actions de l'État qui visent à agir sur la situation sociale des individus et des groupes. La politique sociale se fonde sur des principes relatifs à l'égalité, l'équité, la **justice sociale**, le bien-être, etc.

La politique sociale est fondée sur l'idée que les problèmes que rencontrent certains individus ont un caractère collectif et doivent être traités à ce niveau. Il existe donc des groupes-cibles de la politique sociale (les personnes âgées, les handicapés, etc.).

⇒ Certains problèmes peuvent être traités sous l'angle économique mais aussi sous l'angle social. On peut par exemple mettre en œuvre une politique économique de lutte contre le **chômage** et dans le même temps un traitement social du chômage.

► *Politique économique* ► *Protection sociale* ▷ *Aide sociale* ▷ *Assistance* ▷ *Économie du bien-être* ▷ *État-providence* ▷ *Loi sur les pauvres* ▷ *Pauvreté* ▷ *Politique de l'emploi* ▷ *Seuil de pauvreté*

Politique structurelle

La politique structurelle est une action de l'État visant à agir à long terme sur les caractéristiques fondamentales de l'économie.

La **planification**, les **nationalisations**, la **politique industrielle**, l'aménagement du territoire, sont des exemples de politiques structurelles.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Croissance endogène* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Politique conjoncturelle*

Pool de l'or

Le pool de l'or est le regroupement de huit **banques centrales** (États-Unis, Grande-Bretagne, France, RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suisse) qui,

d'octobre 1961 à mars 1968, intervenaient ensemble (par l'intermédiaire de la Banque d'Angleterre) sur le marché de Londres afin de maintenir le cours de l'or dans des marges très étroites autour du prix officiel de l'époque (35 \$ pour une once d'or).

⇒ Le prix officiel de l'or était le **pair du change** du dollar des États-Unis.

► *Finances internationales* ▷ *Bretton Woods* ▷ *Étalon de change or*

Population active

La population active rassemble les individus occupant un **emploi** et ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Elle comprend donc les **actifs occupés** et les **chômeurs**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Population inactive* ▷ *Taux d'activité* ▷ *Taux d'emploi* ▷ *Taux de chômage*

Population active occupée

La population active occupée rassemble l'ensemble des **actifs occupés**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Population inactive* ▷ *Taux d'emploi* ▷ *Taux de dépendance*

Population inactive

La population inactive rassemble les individus qui n'occupent pas d'**emploi** et qui n'en recherchent pas (population scolaire, étudiants, retraités, hommes ou femmes au foyer...).

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Population active* ▷ *Population active occupée* ▷ *Taux de dépendance*

Population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE)

La population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE) est mesurée par l'INSEE sur la base des recommandations du **Bureau international du Travail (BIT)**, à l'occasion de l'**Enquête emploi**. Appartiennent à la PSERE les individus qui :

- n'ont pas exercé d'activité professionnelle durant la semaine précédant l'enquête ;

- sont disponibles pour occuper un **emploi** ;

- effectuent des démarches effectives de recherche d'un emploi.

► *Marchés du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage* ▷ *Taux de chômage*

Population statistique

La population statistique est un ensemble d'unités statistiques ou d'individus étudié selon un ou plusieurs critères ou **caractères statistiques**.

⇒ Cette population est parfois très vaste, et on peut alors souvent se contenter d'étudier un sous-ensemble de cette population, appelé échantillon.

Position de change

La position de change se définit, pour un **agent économique** à un moment donné, par la somme algébrique : quantité de **devises** possédées plus quantité de devises à recevoir moins quantité de devises à livrer. La position de change est dite :

- fermée quand cette somme est nulle, la position (une position de change fermée traduit un **risque de change** nul) ; dans le cas contraire la position est dite ouverte ;

- longue quand cette somme est positive (rester en position longue sur une devise traduit l'attente d'une **appréciation** de la devise considérée) ;

- courte quand cette somme est négative (attente d'une **dépréciation** de la devise considérée).

⇒ Sur le **marché des changes**, un spéculateur est un agent qui reste en position de change ouverte. Les agents qui ont une **aversion pour le risque** choisissent des stratégies de **couverture** qui leur permettent de fermer leur position de change.

► *Finances internationales* ▷ *Anticipations* ▷ *Arbitragiste* ▷ *Couverture de change à terme* ▷ *Spéculation*

Position extérieure nette

La position extérieure nette (PEN) d'une économie est la différence entre l'ensemble des **créances** étrangères détenues par les **résidents** et l'ensemble des **dettes** des résidents envers l'étranger. Une économie dont la PEN est négative se trouve donc dans une situation d'**endettement** net vis-à-vis du **reste du monde**.

⇒ Ne pas confondre avec les **avoirs de réserve** de la **balance des paiements**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Commerce international*
► *Mondialisation* ▷ *Actif* ▷ *Compétitivité* ▷ *Dette souveraine* ▷ *Patrimoine*

Positivisme

Le positivisme est une doctrine philosophique que l'on doit notamment à A. Comte (1798-1857) qui considère que seule la connaissance des faits est féconde. Le positivisme s'oppose donc à la métaphysique et, plus généralement, à toute proposition qui n'est pas fondée sur des faits.

⇒ Le positivisme et l'**inductivisme** sont étroitement liés, mais le positivisme relève davantage de la philosophie des sciences et l'inductivisme de la **méthodologie**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Empirisme* ▷ *Positivisme logique*

Positivisme logique

Le positivisme logique est une doctrine, développée dans les années 1920 par les membres du Cercle de Vienne, selon laquelle la tâche du scientifique est de collecter des « énoncés protocolaires » tirés des faits et d'organiser ces énoncés en respectant les **règles** de la logique formelle.

⇒ On parle aussi d'empirisme logique.

⇒ Le positivisme logique a fait l'objet de nombreuses critiques de la part de K. Popper (1902-1994), c'est donc à tort que l'on assimile parfois les positions de ce dernier à celles du Cercle de Vienne.

► *Épistémologie économique* ▷ *Empirisme* ▷ *Positivisme*

Poste de consommation

Dans les enquêtes sur la **consommation**, les postes de consommation sont des ensembles de biens ou de **services** qui sont regroupés par fonctions plus ou moins homogènes. Les nomenclatures utilisées varient selon les enquêtes. Parmi les fonctions retenues, on distingue notamment l'alimentation, l'habillement, le logement, l'équipement du logement, les soins médicaux, le transport, les communications, les loisirs, l'**éducation**. Les **coefficients budgétaires** mesurent la part de chaque poste de consommation dans la consommation totale.

► *Consommation et épargne* ▷ *Loi d'Engel*

Postulat

Un postulat est une proposition qui n'est ni évidente, ni démontrée, mais que l'on admet (au moins à titre provisoire) comme point de départ d'un raisonnement déductif.

⇒ Dans leur usage actuel, le terme postulat et le terme **axiome**, sont très proches. Par contre, si on utilise axiome dans son sens premier de proposition évidente, les deux termes doivent être soigneusement distingués. La rationalité de l'**agent économique** est un postulat dont on peut examiner la portée **heuristique**, ce n'est pas un axiome (au sens d'évidence).

► *Épistémologie économique* ▷ *Méthode hypothético-déductive* ▷ *Théorie*

Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat du **revenu** est la quantité de biens et de **services** que l'on peut acquérir avec ce revenu.

L'évolution du pouvoir d'achat dépend de l'évolution du **revenu nominal** et de l'évolution du **niveau général des prix**.

indice de revenu nominal x 100

indice des prix

► *Revenus* ▷ *Désindexation* ▷ *Indexation* ▷ *Inflation* ▷ *Pouvoir d'achat de la monnaie*

Pouvoir d'achat de la monnaie

Le pouvoir d'achat de la monnaie est la quantité de biens et de **services** qu'une unité monétaire permet d'acquérir. Il est égal à l'inverse du **niveau général des prix**.

Sur le plan interne, le pouvoir d'achat de la monnaie diminue lorsque le **niveau général des prix** augmente (**inflation**).

Sur le plan externe, le pouvoir d'achat de la monnaie diminue lorsque la **monnaie** est dévaluée ou lorsqu'elle se déprécie sur le **marché des changes**.

► *Monnaie* ▷ *Appréciation* ▷ *Dépréciation* ▷ *Dévaluation* ▷ *Pouvoir d'achat* ▷ *Parité des pouvoir d'achat*

Pouvoir de marché

On parle de pouvoir de marché lorsque des **entreprises** se trouvent dans une situation qui leur permet d'influencer par leurs comportements, la détermination du **prix** ou des quantités d'un bien échangé sur le **marché**.

Cette situation reflète un certain degré de **concentration**. On peut distinguer trois types de pouvoir de marché :

- un pouvoir horizontal qui caractérise la situation de **firmes** qui, sur un marché de type oligopolistique, s'entendent pour fixer un prix de marché proche d'un **prix de monopole** ou pour ériger des **barrières à l'entrée**. Le **cartel** en est un exemple ;

- un pouvoir vertical qui découle de l'intégration verticale d'une firme et lui confère un avantage par rapport à ses concurrents non intégrés verticalement (notamment en matière de prix des consommations intermédiaires) ;

- un pouvoir congloméral qui résulte de la **diversification** des activités d'une entreprise.

⇒ Le pouvoir de marché se manifeste par la possibilité de fixer un prix supérieur au **coût marginal**. Il se mesure par l'indice de Lerner :

$$L = \frac{\text{prix-coût marginal}}{\text{prix}}$$

⇒ Le pouvoir de marché peut disparaître avec la possibilité d'entrer et de sortir du marché (**marchés contestables**) ou avec le développement d'**innovations**. Cependant, le pouvoir de marché qui résulte d'un **monopole** légal ne peut être remis en cause que par une **déréglementation**.

⇒ En **concurrence pure et parfaite**, les entreprises sont **preneuses de prix**, elles ne disposent d'aucun pouvoir de marché.

► *Entreprise et système productif* ► *Marchés et prix* ▷ *Conglomérat* ▷ *Trust*

Pouvoir libératoire général

Le pouvoir libératoire général désigne la capacité qu'a la **monnaie** de permettre à un **agent économique** se libérer de toutes les **dettes**.

La monnaie est donc une dette qui permet de s'acquitter de toutes les dettes. Le pouvoir libératoire général repose à la fois sur la **confiance** que

les agents ont dans la monnaie et sur des **règles** juridiques (**cours légal** et **cours forcé**).

► *Monnaie*

Préférence communautaire

La préférence communautaire est l'un des principes fondateurs de la **politique agricole commune(PAC)**. Elle vise à inciter les consommateurs européens à s'approvisionner en produits agricoles au sein de l'**Union européenne** tout en favorisant les **exportations** européennes de produits agricoles, grâce à un mécanisme de prélèvement à l'**importation** et de **subvention** à l'exportation.

La préférence communautaire a été progressivement remise en cause depuis 1994 :

- sous l'effet des négociations commerciales multilatérales initiées lors de l'Uruguay round et poursuivies au sein de l'Organisation mondiale du commerce ;

- en raison de la volonté de réformer la politique agricole commune.

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Politique économique* ▷ *Libre-échange* ▷ *Traité de Rome* ▷ *Union européenne*

Préférence pour la liquidité

La préférence pour la liquidité est la tendance manifestée par les **agents économiques** à conserver une partie de leurs **actifs** sous forme de **monnaie**. Elle contribue donc à déterminer la demande monnaie. Pour J. M. Keynes (1883-1946) la préférence pour la liquidité permet de comprendre pourquoi il n'y a pas de **neutralité de la monnaie**. Pour lui, il existe trois motifs de la préférence pour la **liquidité** :

- le motif de transaction ;
- le motif de précaution ;
- le motif de **spéculation**.

⇔ Dans la mesure où, selon Keynes, « la monnaie est un lien entre le présent et le futur », le degré de préférence pour la liquidité est d'autant plus élevé que l'**incertitude** sur l'avenir est plus grande.

► *Monnaie* ▷ *Demande de monnaie* ▷ *Schéma ISLM* ▷ *Théorie keynésienne*
▷ *Thésaurisation* ▷ *Trappe à liquidité*

Préférence pour le risque

On dit qu'un **agent économique** a une préférence pour le risque lorsqu'il choisit une situation risquée comportant une opportunité de gains élevés à un gain certain plus modeste.

Par exemple, supposons que l'on propose à des agents de choisir entre :

– participer à une loterie qui donne les résultats suivants : un gain de 0 avec la probabilité $1/2$, un gain de 10 avec une probabilité de $1/2$ (l'espérance de gain est égale à : $0 \times 1/2 + 10 \times 1/2 = 5$) ;

– obtenir avec certitude un gain de 5.

Les agents qui choisissent la loterie ont une préférence pour le **risque**. Les autres manifestent une **aversion pour le risque**.

▷ *Contrat implicite* ▷ *Couverture* ▷ *Spéculation* ▷ *Théorie des jeux*
▷ *Théorie économique*

Préférences révélées

La théorie des préférences révélées se propose de fournir un fondement observable à la théorie microéconomique du consommateur. En effet, la version de la **théorie** du consommateur élaborée par V. Pareto (1848-1923) repose sur la théorie de l'**utilité ordinale** à partir de laquelle on déduit les préférences du consommateur et donc son comportement de demande. Mais ni l'**utilité**, ni les préférences ne sont observables. À l'inverse, la théorie des préférences révélées prend pour point de départ le comportement de demande des agents (on observe que tel **panier de consommation** est préféré à tel autre) et on démontre que ces comportements sont compatibles avec l'**hypothèse** de rationalité du comportement du consommateur.

⇒ La théorie des préférences révélées a été formulée en 1938 par P.A. Samuelson (prix Nobel 1970) puis développée en 1950 par H. S. Houthakker (*Revealed Preference and the Utility Function*). Elle permet de construire une théorie du consommateur en s'affranchissant du concept d'utilité ordinale de Pareto.

► *Épistémologie économique* ▷ *Carte d'indifférence* ▷ *Courbe d'indifférence* ▷ *Fonction d'utilité*

Prélèvements obligatoires

Les prélèvements obligatoires sont l'ensemble des versements exigés des **agents économiques** sans contrepartie directe et qui sont versés aux **administrations publiques**. Ils comprennent :

- les **impôts** perçus par l'État y compris ceux reversés à l'**Union européenne** ;
- les impôts perçus par les collectivités locales ;
- les **cotisations sociales** payées par les salariés et les employeurs.

Les impôts assurent le financement du fonctionnement des **services** de l'État (sens large) alors que les cotisations sociales financent la **protection sociale**. Mais, en France, certains prélèvements comme la **contribution sociale généralisée** et la **contribution pour le remboursement de la dette sociale** sont des impôts prélevés par l'État qui servent au financement de la **protection sociale**.

► *Politique économique* ▷ *Budget de l'État* ▷ *Courbe de Laffer* ▷ *Revenu disponible* ▷ *Sécurité sociale* ▷ *Taux de prélèvements obligatoires*

Preneur de prix (price-taker)

Un **agent économique** est dit preneur de prix pour un produit donné, s'il ne dispose pas d'un **pouvoir de marché**. Ainsi, il lui est impossible ou très difficile de fixer son **prix**.

⇒ En **concurrence pure et parfaite**, le producteur (très petit par rapport à la taille du **marché**), est preneur de prix : le **prix de marché** s'impose à lui

quelle que soit la quantité qu'il produit.

⇒ Au niveau du **commerce international**, un pays sera preneur de prix si sa **compétitivité** est faible.

► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence* ▷ *Faiseur de prix* ▷ *Fonction paramétrique des prix*

Pression fiscale

▷ *Taux de pression fiscale*

Prestations sociales

Les prestations sociales sont des **revenus de transfert** versés par les institutions de **protection sociale** à un assuré social ou à un ayant droit conformément à la réglementation. Elles permettent de faire face à une baisse de **revenu** (**chômage**, maladie, handicap, vieillesse, etc.), ou un accroissement de certaines dépenses (santé, charges d'enfants, etc.).

Le versement des prestations sociales obéit à une logique de couverture des risques sociaux et a une logique de **redistribution**.

Certaines prestations sont contributives, c'est-à-dire que leur versement est subordonné au paiement de **cotisations sociales** (**assurances sociales**). D'autres sont non-contributives et sont versées à des individus même s'ils n'ont pas pu payer de cotisations sociales (**assistance**).

⇒ On distingue les transferts en espèces (pensions de **retraite** par exemple) et les transferts en nature (par exemple, remboursement des soins médicaux, des frais pharmaceutiques ou hospitaliers...).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Revenus* ▷ *Aide sociale*

Prêteur en dernier ressort

Le rôle de prêteur en dernier ressort est l'un des attributs de la **Banque centrale**. Prêter en dernier ressort, c'est créer de la **monnaie centrale** pour assurer la **solvabilité** d'un **établissement** financier menacé de faillite ou

alimenter le marché en **liquidités** dans le cas, par exemple, d'une panique bancaire. L'objectif est d'éviter des faillites bancaires en cascade du type de celles qui se sont produites aux États-Unis pendant la crise de 1929.

L'existence de cette fonction met en évidence le fait que la stabilité des systèmes bancaires et financiers est un **bien collectif**. Les **marchés financiers** ne sont pas spontanément stables et une **régulation** consciente par une **institution** dont la **maximisation du profit** n'est pas l'objectif central est donc nécessaire. Le prêt en dernier ressort est une opération exorbitante du fonctionnement normal des **marchés**. Elle consiste en fait à suspendre la contrainte de liquidité pour permettre un retour à un fonctionnement normal du marché.

⇒ W. Bagehot (*Lombard Street*, 1873) a été un des premiers à formuler le rôle de prêteur en dernier ressort de la Banque d'Angleterre : selon lui, il est vain de tenter de préserver l'encaisse de la Banque centrale face à une crise de liquidité. Il faut, au contraire, prêter largement, et, plus on intervient tôt et massivement, plus on a de chances d'empêcher la crise.

⇒ La fonction de prêteur en dernier ressort ne doit pas être confondue avec le **refinancement bancaire** qui relève du fonctionnement quotidien des banques centrales. La **liquidité** est dans ce cas fournie à des établissements de crédits solvables.

⇒ La **globalisation financière**, l'explosion des marchés financiers, la déréglementation, ont donné une importance accrue au rôle de prêteur en dernier ressort. Le **risque systémique** étant plus grand, l'intervention des banques centrales devient plus nécessaire.

⇒ Les **crises financières**, depuis les années 1990, ont conduit à un débat sur l'opportunité d'instaurer un prêteur international en dernier ressort.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Bretton Woods* ► *Crise des subprimes*

Prévisions autoréalistes

▷ *Anticipations autoréalistes*

Price-maker

▷ *Faiseur de prix*

Price-taker

▷ *Preneur de prix*

Prime

Sur le marché des **options négociables**, la **prime** est la somme que doit payer l'acheteur de l'option. La prime peut donc s'interpréter comme une **assurance** que paie l'acheteur de l'option pour se prémunir contre le **risque** d'une évolution défavorable de l'**actif sous-jacent**. Dans cette opération, le risque de l'acheteur se limite au montant de la prime. Pour le vendeur de l'option, le gain maximal est égal à la prime, par contre sa perte potentielle est illimitée (puisque'il doit respecter son engagement d'acheter ou de vendre quelle que soit l'évolution des cours).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Couverture* ▷ *Marché des options négociables (MONEP)* ▷ *Produit dérivé* ▷ *Spéculation*

Prime de risque

La notion de prime de risque désigne le surcroît de rémunération d'un **actif** auquel est attaché un **risque** plus élevé. En effet, un individu rationnel dont le comportement se caractérise par un certain degré d'**aversion pour le risque**, exigera une rémunération supérieure pour accepter d'acheter un actif risqué.

Cette notion est la plupart du temps appliquée aux **actifs financiers**. Le taux de rentabilité d'un **placement** est alors considéré comme le résultat de la somme d'un taux de **rentabilité** de base correspondant au rendement d'un actif financier dénué de risque et d'une prime de risque qui augmente avec le risque consenti.

Ainsi, une **obligation** émise par une **entreprise** dont la situation financière est fragile devra être proposée aux **investisseurs** financiers avec un **taux d'intérêt** plus élevé que celui des obligations émises par des entreprises financièrement plus saines. Il en est de même pour un État très endetté comme la Grèce en 2010 qui se voit contraint de proposer des taux d'intérêt élevés lors de ses emprunts obligataires. Sur le **marché des changes**, les emprunts libellés en une **monnaie** « faible » sont assortis d'un taux d'intérêt plus élevé que les emprunts libellés en une monnaie forte, etc.

► *Finances internationales* ► *Écart d'intérêt* ► *Marchés financiers* ► *Parité de taux d'intérêt*

Prime pour l'emploi

La prime pour l'emploi (PPE) est une **incitation** au retour à l'**emploi** et au maintien de l'activité professionnelle. Elle est calculée en fonction du **revenu d'activité** déclaré et versée sous conditions de ressources aux personnes. Lorsque les personnes sont imposables, la PPE correspond à un crédit d'impôt et lorsque les personnes ne sont pas imposables, la PPE leur est directement versée.

► *Protection sociale* ► *Économie publique* ► *Fiscalité optimale* ► *Impôt négatif* ► *Prestations sociales* ► *Sécurité sociale* ► *Transferts*

Principal-agent (modèle)

► *Théorie de l'agence*

Principe de précaution

Le principe de précaution est l'un des fondements des décisions en situation d'**incertitude** notamment dans le domaine de l'environnement et de la santé. Il s'agit de faire prévaloir une attitude prudente lorsque les connaissances scientifiques ne permettent pas de conclure de façon certaine sur le caractère néfaste ou non d'un produit, d'un choix technologique etc.. En France, ce principe a été inscrit dans la Constitution : « Lorsque la

réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veilleront, par application du principe de précaution, et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage » (article 5).

Ce principe, est pour ses adversaires, un obstacle à la recherche scientifique et un **risque** de judiciarisation de la société qui peut bloquer l'initiative économique et l'**innovation** technologique. Pour d'autres, ce principe est plus à même de concourir à un **développement durable**.

Selon la **Commission européenne**, le principe de précaution ne peut pas être invoqué pour des actions protectionnistes, il permet par contre d'empêcher la distribution ou même de retirer du **marché** des produits susceptibles d'être dangereux pour la santé.

► *Économie et écologie* ► *Politique économique* ► *Aversion pour le risque*
► *Normes d'emploi* ► *Normes sociales* ► *Normes environnementales*

Principe de subsidiarité

► *Subsidiarité*

Principe pollueur-payeur

Le principe pollueur-payeur signifie que tout **agent économique** qui inflige un dommage à l'environnement doit en supporter le coût. La mise en œuvre de ce principe peut passer par une politique de taxation (éco-tax) ou par la mise en place d'un **marché des permis d'émission**. Une telle politique vise à internaliser les **effets externes** négatifs et incite donc les agents qui polluent à réduire ou à supprimer les sources de pollution.

⇒ La mise en œuvre de ce principe se heurte à de nombreuses difficultés : il n'est pas toujours facile d'identifier l'auteur d'une pollution et le coût de cette pollution.

► *Économie et écologie* ► *Marché et prix* ► *Mondialisation* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Économie des ressources naturelles* ▷ *Fiscalité écologique*

Prise de participation

Une prise de participation consiste, pour une **société**, à acheter des **titres** de propriété d'une autre société, dans le but de faire un **placement** financier ou d'exercer un contrôle plus ou moins important sur cette société.

⇒ En France, l'INSEE considère qu'une société A possède une « participation » dans une société B si A possède entre 10 et 50 % du **capital social** de B.

► *Entreprise et système productif* ► *Investissement* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Investissement de portefeuille* ▷ *Offre publique d'achat (OPA)*

Prise en pension

▷ *Accord de pension*

Private equity

▷ *Capital investissement*

Privatisation

Une opération de privatisation consiste à revendre à des **actionnaires** privés des **entreprises** précédemment nationalisées ou créées par l'État.

► *Politique économique* ▷ *Déréglementation* ▷ *Entreprise publique* ▷ *Nationalisation* ▷ *Politique de l'offre* ▷ *Politique structurelle*

Prix

Le prix d'un **bien** ou d'un **service** est l'expression monétaire de sa **valeur d'échange**.

► *Marchés et prix* ▷ *Équilibre concurrentiel* ▷ *Prix administrés* ▷ *Prix d'équilibre* ▷ *Prix de monopole*

Prix administrés

La pratique de prix administrés désigne la fixation unilatérale ou conventionnelle des **prix** par les pouvoirs publics.

► *Marchés et prix* ▷ *Prix d'équilibre* ▷ *Théorie des équilibres à prix fixes* ▷ *Viscosité des prix*

Prix CAF (coût, assurance, fret)

Le prix CAF représente le **prix** d'un bien à la frontière du pays importateur. Il inclut le prix facturé par l'exportateur ainsi que le coût du transport et le coût d'assurance entre le pays exportateur et le pays importateur.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Prix FAB*

Prix constant

L'évaluation à prix constant désigne l'évaluation en **volume** d'une variable : on retient comme **prix** celui de l'année de référence ou année de base, et on considère ensuite qu'il ne varie plus sur la période pour pouvoir ne considérer que l'effet quantité.

► *Marchés et prix* ▷ *Prix courant*

Prix courant

L'évaluation à prix courant désigne l'évolution en **valeur** d'une variable : les **prix** retenus sont alors ceux de la période d'observation.

► *Marchés et prix* ▷ *Prix constant*

Prix d'acquisition

Dans la **Comptabilité nationale**, le prix d'acquisition représente le montant effectif payé par l'acheteur d'un bien ou d'un **service**. Il comprend les **impôts** (la TVA ne comptant que pour sa partie non déductible), et les **subventions** non déduites sur les produits. Contrairement au **prix de base**, le prix d'acquisition comprend aussi les frais de transport payés par l'acheteur pour prendre possession des produits au moment et au lieu voulus. Par contre, il ne prend pas en compte les **intérêts** qui viennent s'ajouter en cas d'octroi d'un **crédit**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Prix CAF*

Prix d'équilibre

En **microéconomie**, sur un **marché**, le prix d'équilibre est celui qui assure l'égalité entre les quantités offertes et demandées à partir de la confrontation entre la **courbe d'offre** totale et la **courbe de demande** totale sur le marché d'un bien ou d'un **service**.

► *Marchés et prix* ▷ *Équilibre concurrentiel*

Prix de base

Dans la **comptabilité nationale**, le prix de base représente le montant que le vendeur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de **service**, diminué des **impôts** sur les produits et augmenté des **subventions** sur les produits. Le **prix** de base exclut les frais de transport qui sont facturés séparément.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Prix d'acquisition*

Prix de marché

Dans la **comptabilité nationale**, la production de biens et **services** marchands est comptabilisée aux prix du marché, c'est-à-dire aux **prix**

réellement observés sur les **marchés** ou à un prix de référence (pour les produits ne s'échangeant pas réellement sur un marché).

⇒ Dans la **théorie néo-classique**, le prix du marché est celui qui résulte de la confrontation de l'offre et de la demande.

► *Marchés et prix* ▷ *Production marchande* ▷ *Production non marchande*

Prix de monopole

▷ *Équilibre de monopole*

Prix de production

La théorie des prix de production est une composante de la **théorie marxiste** de la **valeurtravail**.

Pour K. Marx (1818-1883), les **prix** des marchandises ne coïncident pas avec leur valeur travail. En effet, le **profit** dépend de la **plus-value** (donc du **travail vivant** mis en œuvre), si les prix étaient déterminés directement par la valeur travail, les différents capitalistes bénéficieraient de **taux de profit** différents. Pour Marx, il existe au contraire une tendance à la péréquation des taux de profit, c'est-à-dire que la **concurrence** des capitaux a tendance à imposer à chaque capitaliste un taux de profit égal au taux de profit moyen. Les prix de production sont donc différents de la valeur travail dans la mesure où ils permettent cette péréquation des taux de profit : dans les activités utilisant beaucoup de travail vivant, le prix de production sera inférieur à la valeur travail ; dans les activités utilisant peu de travail vivant, il sera supérieur.

► *Marchés et prix* ▷ *Capitalisme*

Prix de transfert

Selon la définition de l'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE), les prix de transfert sont « les prix auxquels une entreprise transfère des biens corporels, des actifs incorporels,

ou rend des services à des entreprises associées ». Par exemple, au sein d'un groupe, une **filiale** A établie dans un pays vend des ordinateurs à une autre filiale B établie dans un autre pays, le prix de vente des ordinateurs est un prix de transfert. Il s'agit donc du prix des transactions entre des sociétés résidentes dans différents pays mais appartenant à un même **groupe d'entreprises** (échanges intragroupes) lors d'un passage aux frontières de **biens** ou de prestations de **services** (frais d'administration, de mise à disposition de personnes ou de biens, redevances de concession de brevets ou de marques, relations financières etc.).

Le contrôle des prix de transfert est un élément de lutte contre l'**évasion fiscale** que peuvent réaliser des **firmes multinationales** en faisant apparaître leur **profit** dans les pays où l'imposition est la plus faible. Les prix de transfert ne sont pas des **prix de marché** reflétant les conditions de **production**, mais des **prix** qui résultent d'une stratégie d'optimisation fiscale.

► *Entreprise et système productif* ► *Mondialisation* ► *Politique économique* ▷ *Dumping* ▷ *Dumping fiscal*

Prix FAB (franco à bord)

Le prix FAB représente le **prix** d'un bien à la frontière du pays exportateur ou d'un **service** fourni à un non-résident. Il comprend la valeur des biens ou des services au **prix de base**, les services de transport et de distribution jusqu'à la frontière, les **impôts** moins les **subventions**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Prix CAF*

Prix hédoniste

La méthode des prix hédonistes est une méthode qui prend en compte le fait qu'un bien (ou un **service**) est un ensemble de caractéristiques dont chacune a un **prix** implicite qui contribue à la détermination du **prix de marché** du bien considéré. Par exemple, la différence de prix entre deux appartements identiques d'un point de vue technique (surface, qualité de la construction,

etc.) mais qui ont des implantations différentes, permet d'évaluer le prix implicite de l'environnement (nuisances sonores, qualité de l'air, etc.).

La méthode des prix hédonistes permet donc aussi d'évaluer de manière indirecte le **consentement à payer** des **agents économiques** pour des caractéristiques qui n'ont pas de prix de marché. Par exemple, il n'existe pas de **marché** de la qualité de l'air, mais la méthode des prix hédonistes appliquée au marché de l'immobilier peut permettre d'évaluer ce que les agents sont disposés à payer pour vivre dans un environnement de meilleure qualité.

► *Économie et écologie* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Économie des ressources naturelles*

Prix prédateur

Un prix prédateur est un **prix** inférieur à celui qui assurerait la maximisation du **profit** du producteur. Lorsqu'un **producteur** adopte une stratégie de prix prédateur c'est qu'il cherche à accroître sa **part de marché** et/ou à éliminer des concurrents.

⇒ Le concept de prix prédateur est destiné à enrichir la **théorie économique standard**, afin de prendre en compte le comportement de producteurs qui ne se contentent pas de prendre en compte le prix fixé par le **marché**.

► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Dumping* ▷ *Économie industrielle* ▷ *Marché contestable* ▷ *Pouvoir de marché*

Prix réel

Le prix réel désigne la valeur d'un bien ou d'un **service** en termes de temps de **travail** nécessaire pour l'acquérir. Il se calcule par exemple, en faisant le rapport entre le **prix nominal** d'un bien et le **salaire** horaire nominal moyen.

⇒ L'évolution du prix réel d'un bien dépend des **gains de productivité** : les prix réels des biens industriels ont par exemple fortement baissé du fait du

progrès technique caractérisant ce secteur.

⇒ Ne pas confondre le prix réel avec le **prix relatif** et le **prix constant**.

► *Marchés et prix*

Prix relatif

Le prix relatif d'un bien A par rapport à un bien B désigne le rapport entre les **prix** nominaux (**prix courants**) des deux biens.

La notion de prix relatif est souvent étudiée en évolution. Elle désigne alors le rapport entre l'**indice** élémentaire du prix courant d'un bien et l'**indice des prix** (qui mesure le **niveau général des prix**).

⇒ Ne pas confondre le prix relatif avec le **prix réel** et le **prix constant**.

► *Marchés et prix*

Production

En **comptabilité nationale**, la production désigne une activité exercée par une **unité institutionnelle** qui combine des **facteurs de production** (main-d'œuvre, **capital** et matières premières) pour fabriquer des biens et des **services**.

⇒ La production peut également désigner le résultat de cette activité.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Produit intérieur brut* ▷ *Valeur ajoutée*

Production de masse

La production de masse désigne un système de **production** qui repose sur le machinisme, la **standardisation** et la production en grande série.

Pour les économistes de l'école de la régulation, la production de masse est une composante du mode de **régulation monopoliste**.

► *Croissance économique* ▷ *Capitalisme* ▷ *Consommation de masse*
▷ *Fordisme* ▷ *Organisation scientifique du travail (OST)* ▷ *Productivité*
▷ *Taylorisme*

Production marchande

En **comptabilité nationale**, la production marchande désigne la **production** destinée à être écoulee sur un **marché**.

Elle comprend :

- les produits vendus à un prix économiquement significatif (c'est-à-dire un prix couvrant plus de 50 % des **coûts de production**) ;
- les produits troqués ;
- les produits utilisés pour effectuer des paiements en nature, y compris les rémunérations en nature des salariés ;
- les produits livrés par une unité d'activité économique locale à une autre unité d'activité économique locale appartenant à la même **unité institutionnelle** et destinés à être utilisés par cette dernière pour sa **consommation intermédiaire** ;
- les produits ajoutés aux **stocks** de biens finis et de travaux en cours, destinés à une ou plusieurs des utilisations précédentes.

► *Comptabilité nationale*

Production non marchande

La production non marchande comprend la **production pour usage final propre** et les autres productions non marchandes fournies à d'autres unités soit gratuitement soit à des **prix** économiquement non significatifs (moins de 50 % du **coût de production**).

► *Comptabilité nationale* ▷ *Production marchande*

Production pour usage final propre

En comptabilité nationale, la production pour usage final propre désigne les **biens** ou les **services** qu'une **unité institutionnelle** produit et conserve pour sa **consommation finale** ou sa **formation brute de capital fixe**.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Production non marchande*

Productivisme

Le terme productivisme a une connotation péjorative et il désigne la volonté d'accroître la **production** sans prendre en compte les conséquences écologiques et sociales. On parle par exemple d'une agriculture productiviste qui a connu un accroissement spectaculaire des **rendements** mais au détriment des sols (utilisation excessive d'engrais), de l'air (pesticides), de la qualité des produits, de l'**emploi** dans l'agriculture.

Plus généralement, la critique du productivisme repose sur une dénonciation de la **société de consommation** qui fait de l'accroissement de la **production** et de la **consommation** la seule fin de l'activité humaine

► *Économie et écologie* ► *Productivité* ▷ *Décroissance* ▷ *Développement durable* ▷ *Économie alternative* ▷ *Nouveaux indicateurs de richesse* ▷ *Soutenabilité du développement*

Productivité

La productivité est un indicateur d'efficacité de la **combinaison productive**. Le calcul de la productivité met en rapport le volume de **production** réalisé avec la quantité de **facteurs de production** utilisée.

⇒ Ne pas confondre productivité et **rentabilité**.

► *Productivité* ► *Entreprise et système productif* ► *Capital et investissement* ▷ *Productivité globale des facteurs* ▷ *Productivité marginale* ▷ *Productivité moyenne* ▷ *Progrès technique*



Productivité

La productivité est le rapport entre le volume de **production** réalisé et la quantité de **facteurs de production** utilisés. C'est un indicateur d'**efficience** de la **combinaison productive**.

Il faut différencier le niveau de productivité à un moment donné du temps et les **gains de productivité** entre deux périodes qui sont plus significatifs de l'efficience.

⇒ Ne pas confondre avec le **profit** qui tient compte du **prix de vente** et des **coûts des facteurs de production** ou avec la **rentabilité**.

■ Les différentes mesures de la productivité moyenne

● *La productivité factorielle*

La productivité factorielle est celle qui considère séparément chaque facteur de production, le **capital** et le **travail**. Cette mesure de la productivité monofactorielle est dite partielle et on distingue :

- la **productivité moyenne apparente du capital** ;
- la **productivité moyenne apparente du travail**.

La productivité moyenne de chaque facteur est apparente puisqu'elle néglige l'action de l'autre facteur de production qui peut agir sur la productivité du facteur considéré (l'usage de machines et donc d'une production plus capitaliste peut accroître l'efficacité de la production réalisée par chaque travailleur).

L'usage de la productivité factorielle est courant en économie par la simplicité de son calcul à partir de la production exprimée en unités physiques mais le plus souvent à par rapport à la production **en valeur** (en général, la **valeur ajoutée**). C'est un indicateur économique essentiel pour faire des comparaisons dans le temps et l'espace.

Au niveau microéconomique, des gains de productivité moyenne apparente de chaque facteur mesurent l'**efficience** dans l'utilisation du travail ou du capital. C'est un moyen pour l'**entreprise** de réduire les **coûts de production**. Les performances comparatives des entreprises d'une même **branche d'activité** permettent de mieux situer chaque entreprise par rapport à la **concurrence**.

Au niveau macro-économique, la productivité moyenne élevée caractérise une *croissance intensive*. C'est un déterminant fondamental du niveau de vie d'une nation. Les gains de productivité peuvent être utilisés :

- pour accroître **l'offre** : il est possible de produire davantage avec la même quantité de facteurs ;

- pour faire diminuer les **prix** puisqu'on peut produire autant avec une moindre quantité de facteurs. Les **consommateurs** sont alors les bénéficiaires des **gains de productivité** ;

- pour accroître la rémunération des **facteurs de production**. Le surplus de **richesse** peut être partagé entre les apporteurs du capital (qui reçoivent un **profit**, des **dividendes** et des **intérêts**), les salariés (apporteurs de travail) qui peuvent bénéficier d'une hausse de leur **salaire** ou une baisse du temps de travail et l'État (qui prélève des **impôts** et finance des **services collectifs**).

Les écarts de gains productivité moyenne apparente du travail à partir du niveau référence de la productivité des États-Unis sont un moyen de comparer les performances des différents pays par rapport au pays le plus productif. Les variations des niveaux de productivité horaire à **durée du travail** et à **taux d'emploi** identiques à ceux des États-Unis (ou productivité structurelle) sont un indicateur de la **convergence réelle** des économies industrialisées.

⇒ La comparaison des niveaux de productivité fait intervenir le **taux de change** pour convertir la valeur ajoutée en monnaie commune. On utilise en général le taux de change en **parité de pouvoir d'achat**

⇒ Ne pas confondre productivité et **compétitivité**, même si la productivité influence la **compétitivité-prix**.

- *La productivité globale des facteurs*

L'efficacité conjointe des facteurs **travail** et **capital** ou encore productivité multifactorielle est appelée **productivité globale des**

facteurs (PGF). Sa mesure reste délicate puisqu'il s'agit de mesurer les variations qui ne résultent pas du volume des facteurs. Ces variations ont en effet de nombreux déterminants :

- le taux de croissance de la productivité globale des facteurs est un indicateur du **progrès technique** qui améliore l'efficacité des machines et des travailleurs. Il s'incorpore notamment dans les nouveaux **biens d'équipement** plus performants ;

- les gains de productivité globale sont aussi associés à la **division du travail**, selon A. Smith (1723-1790), en permettant à la fois d'utiliser de façon plus efficiente la main-d'œuvre et de développer des **moyens de production** plus spécialisés. A. Young (1876-1929) (« *Increasing Returns and Economic Progress* », 1928) a souligné le rôle de la spécialisation qui accompagne la croissance des **marchés**. L'approfondissement de la division du travail au sein des entreprises impulse la spécialisation entre entreprises : chaque activité se développe sur un marché plus étendu et chaque industrie tire profit de l'émergence d'industries plus spécialisées et plus efficaces, sans avoir eu à investir elles-mêmes. Ce processus créateur d'économies d'échelle et d'un allongement continu des **détours de production** accompagne la différenciation des branches de production ;

- les gains de productivité du travail sont aussi étroitement associés aux progrès organisationnels (meilleure combinaison du capital et du travail). La qualité du **management** est essentielle au développement de nouvelles méthodes de production (**taylorisme**, **toyotisme**) avec l'approfondissement de la division du travail ;

- l'élévation du **capital humain** est au cœur des gains de productivité. L'augmentation du **stock** de capital humain est un processus cumulatif puisque les savoirs de base assimilés, rendent plus aisée l'acquisition de nouvelles connaissances. Selon T. Schultz (« *Investment in human capital* », 1961), les connaissances et les compétences résultent d'un investissement volontaire des individus. Pour G. Becker (*Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis*, 1964), le stock de ressources productives incorporées aux individus est constitué d'éléments divers : niveau

d'éducation, de formation et d'expérience professionnelle, état de santé, connaissance du système économique (poursuivre ses études, se soigner, etc.). L'investissement en capital humain est élargi ;

– les **politiques publiques** peuvent influencer les gains de productivité à travers l'incitation à la mobilité des hommes et des entreprises, la qualité des équipements collectifs et de l'infrastructure en général, les dépenses de recherche fondamentale, l'éducation et la formation de la main-d'œuvre, (ce que montrent les théories de la **croissance endogène**). Par exemple, le développement des moyens de transports ferroviaires participe à la baisse des **coûts de transaction**, à la spécialisation de la production et à l'apparition de nouvelles technologies se combinant avec les progrès de l'éducation et de la formation de la **main-d'œuvre**.

L'environnement institutionnel est important dans le rythme de croissance des marchés ce que mettent en avant la **théorie des droits de propriété** et la **théorie de l'agence**. Selon l'**Organisation de Coopération et de Développement économique** la dynamique des gains de productivité est avant tout liée à une meilleure **gouvernance** permettant un plus fort **taux d'ouverture** de l'économie ouvrant sur une **concurrence** accrue sur le **marché des biens** et sur le **marché du travail**, à une **réglementation** favorable à la dynamique des marchés, à l'effort d'**innovation**, à une proximité entre les entreprises, la recherche et l'éducation. Les profits créent aussi l'incitation à l'efficience et à l'**investissement de productivité**. D'autres analyses mettent l'accent sur le climat des affaires (la **confiance**, le renforcement du **capital social**) dans la diffusion des connaissances.

L'étude de J.-J. Carré, P. Dubois ou E. Malinvaud (*La croissance française*, 1972), attribue 50 % de la croissance française à la PGF sur la période 1951-1969 (2,5 % sur les 5 % de croissance par an). Selon R. Gordon (2000), la PGF a représenté les 2/3 de la croissance des États-Unis entre 1928 et 1950, (1,90 point de

croissance par an sur 2,75 %), puis 43 % entre 1950 et 1964, (1,5 point sur 3,5 %) et 25 % entre 1964 et 1972 (0,9 point sur 3,6 %).

■ La productivité marginale et la répartition

La répartition des gains de productivité dans une économie de marché est un facteur essentiel de la poursuite de l'**accumulation du capital** et de la croissance.

● *Le modèle néoclassique*

Dans la **théorie néoclassique**, c'est la **productivité marginale** qui détermine la rémunération de chaque facteur. En effet, la recherche du **profit** maximum par le **producteur** le conduit à utiliser une quantité de travail (ou de capital) telle que son coût (sa rémunération) soit égal à sa contribution à la production, et celle-ci est mesurée à partir de la **productivité marginale du travail** (variation de la production engendrée soit par l'ajout d'un travailleur supplémentaire). En conséquence, le **taux de salaire** doit égaler le produit marginal du travail et la **productivité marginale du capital** (utilisation d'une unité supplémentaire de capital), détermine la rémunération du capital.

En **concurrence pure et parfaite**, l'**équilibre concurrentiel** conduit à l'**égalisation de la** productivité marginale du travail pondérée par le coût du travail et la productivité marginale du capital pondérée par son coût. Comme les **rendements d'échelle** sont constants et les **rendements factoriels** décroissants, la rémunération de chaque facteur **épuise le produit (règle d'épuisement du produit)**, et l'allocation des ressources est efficiente. Toutes choses égales par ailleurs (**ceteris paribus**), toute baisse du prix d'un facteur de production modifie son utilisation (une baisse de **prix relatif** d'un facteur de production conduit à une plus forte utilisation mais le produit marginal décroît).

Au niveau macroéconomique, avec une **fonction de production** à rendements constants, de type **Cobb-Douglas**, le revenu national tiré de la production est affecté en totalité aux salaires et aux profits. Le **modèle de Solow** (1956) montre la possibilité d'une **croissance équilibrée**. Le taux de croissance économique est égal à la somme des taux de croissance du capital pondéré par la part des profits dans le revenu national et du taux de croissance du travail pondéré par la part des salaires dans le revenu national. La part du capital dans le produit tend à être constante. Il en est de même pour la part du travail.

- *Répartition et productivité marginale du capital au niveau macroéconomique*

L'**École de Cambridge** anglaise ou école postkeynésienne, a remis en cause dans les années 50-60, l'analyse de la répartition néoclassique à partir de la productivité marginale et le principe de substitution qui découle de la **loi de l'offre et de la demande** sur le marché des biens d'équipement. Le **capital fixe** est en effet, toujours hétérogène puisqu'il est mis en service à des périodes différentes, ce qui rend impossible son évaluation en unités physiques. La valeur du capital en valeur (par l'intermédiaire des prix) est alors fonction du taux d'intérêt (par un calcul d'**actualisation** de la valeur d'équipements permettant la réalisation des productions futures). Or le taux d'intérêt est la rémunération du capital qui est égal à la productivité marginale du capital. On se retrouve confronté à un raisonnement circulaire : soit on connaît le taux de profit et il est possible de mesurer le capital et sa productivité marginale (mais le taux de profit est donné et non calculé), soit le taux de profit n'est pas connu et il n'est pas possible de calculer la productivité marginale du capital (cela suppose de connaître la valeur du capital qui est fonction des profits qu'il permet d'obtenir et donc du **taux de profit** et du taux d'intérêt).

L'hypothèse de substituabilité parfaite des facteurs de production correspond peu à la réalité économique. Les facteurs de production sont complémentaires plutôt que substituables (le capital et le travail ne peuvent pas prendre n'importe quelle valeur positive). Pour Kaldor (1908-1986) la part des profits dans le **revenu national** conditionne le **taux d'accumulation** et le rythme de l'investissement. Comme l'indiquent les **faits stylisés** de la croissance selon Kaldor, la productivité du capital est constante à long terme mais elle fluctue avec le **taux de profit**. En conséquence le taux de croissance de la productivité du travail varie avec la croissance de l'accumulation du capital par tête (**Loi de Kaldor-Verdoon**). La relation entre croissance de la productivité et croissance de la production est réciproque.

● *Le progrès technique, et la répartition*

Dans le modèle de Solow, d'inspiration néoclassique, le taux de croissance de la population commande à long terme le taux de croissance de l'économie (en raison de rendements décroissants du stock de capital). Cependant, comme on constate qu'il y a croissance économique même en l'absence d'augmentation de la population, le modèle de Solow fait apparaître un **résidu** ou productivité globale des facteurs (PGF) qui représente tous les effets sur la croissance de la production qui ne sont pas reliés à l'investissement et à la croissance de la population active. Le **progrès technique neutre au sens de Solow** dissocie le **progrès technique incorporé** au capital et le **progrès technique autonome** (trend constant dans le temps), mais il ne modifie pas la répartition des revenus.

Dans le modèle de croissance endogène, le poids des investissements en infrastructures, en capital humain, en recherche développement crée des **externalités positives**. Pour Schumpeter, c'est l'**entrepreneur** qui est au cœur de l'innovation et il perçoit un profit d'aubaine appelé à disparaître sous le jeu de la

concurrence et de la diffusion des innovations dans le processus de **destruction créatrice**.

Le partage des gains de productivité reste au cœur des débats économiques.

■ Productivité du travail et croissance dans les pays développés

La productivité apparente moyenne du travail tend à s'élever avec le **développement**. Mais on peut différencier :

- la **productivité par tête** qui tient compte de l'effectif global de salariés ;
- la **productivité horaire** qui tient compte du nombre total d'heures travaillées.

● *Fluctuation de la croissance et gains de productivité horaire*

Depuis la **Révolution industrielle**, la productivité moyenne du travail s'est accrue dans tous les pays aujourd'hui développés. La productivité horaire du travail a été multipliée par 25 entre 1830 et 1990. Mais le rythme de croissance de la productivité horaire varie selon les périodes et selon les pays.

Évolution du PIB par tête et de la productivité horaire du travail (en %)

	1870- 1913	1913- 1929	1929- 1950	1950- 1973	1973- 2000
Productivité Europe	1,49	1,76	1,35	4,44	2,40
Productivité États-Unis	1,90	2,40	2,48	2,68	1,37
PIB par tête Europe	1,25	0,97	0,79	3,61	1,77

PIB par tête États-Unis	1,79	1,65	1,55	2,40	1,64

Source : R. Gordon, Interpreting the one big wave in US long term productivity growth, 2000

Selon R. Solow (1958) puis R. Gordon (2000), c'est la croissance de la PGF qui est la principale source des gains de productivité horaire du travail (70 %), entre 1890-2006 aux États-Unis où les gains de productivité horaire sont plus marqués dès la fin du XIX^e siècle, et 1913-1950. C'est moins l'intensification des techniques que l'élévation de la qualité de la main-d'œuvre, les changements techniques et organisationnels, de meilleures institutions qui ont contribué aux gains de productivité observés. Les États-Unis ont plus largement exploité les grandes inventions (l'électricité et le moteur à combustion) en raison de la taille de leur marché, et de salaires réels relativement élevés favorisant la substitution du capital au travail.

En longue période entre 1890-2006, G. Cette et Y. Kocoglu (2009) observent une convergence du niveau de productivité horaire des autres pays développés par rapport aux États-Unis : la productivité par heure est multipliée par 20 en France, par 40 au Japon et par 9 au Royaume-Uni.

Cependant le processus de convergence n'est pas continu.

- On observe un ralentissement concomitant de la croissance et des gains de productivité horaire en Europe dans l'entre-deux-guerres (+ 1,35 % par an) alors que le rythme de la productivité horaire est de 2,48 % par an aux États-Unis.

- La convergence avec le niveau de productivité horaire des États-Unis s'accélère durant les **Trente glorieuses** en Europe avec la croissance économique (+ 4,44 % de gains de productivité horaire par an). En France, le niveau de productivité horaire, n'est inférieur, en fin de période, que de 20 % à celui des États-Unis.

– Après le 1^{er} choc pétrolier, la croissance de la productivité horaire ralentit aux États-Unis (+ 1,37 % par an) et en Europe (+2,40 % en moyenne entre 1973-2000). En France ce ralentissement (+ 2,1 % par an).

– De nouveau, au cours de la décennie 1990, les écarts des gains de productivité horaire se creusent avec un léger ralentissement aux États-Unis, une accélération des gains au Royaume-Uni entre 1990 et 1995 du fait notamment d'une plus forte **intensité capitaliste**.

En France, on constate un ralentissement de la productivité du travail horaire depuis le 1^{er} choc pétrolier (+ 1,3 % entre 1989-2007, + 0,1 % entre 2007 et 2012). La particularité française, relativement aux États-Unis et au Royaume-Uni, d'une PGF plus dynamique disparaît ainsi à partir du début de la décennie 1990. Sur la période 1989-2012 le ralentissement marqué des gains de productivité horaire en France implique une croissance de long terme moindre.

● *Les différentiels de gains de productivité par tête entre pays*

La productivité par tête des pays développés a été multipliée par 13 entre 1830 et 1990. On observe une convergence des autres pays par rapport au niveau de productivité par tête mais moindre que la convergence de la productivité horaire.

Alors que les États-Unis avaient le plus haut niveau de productivité par tête en 1890 (5 fois plus élevé qu'au Japon, 50 % plus élevé qu'en France mais 25 % plus bas qu'au Royaume-Uni), la convergence des niveaux de productivité par emploi est manifeste en longue période (multiplication par environ 10 de la productivité par emploi en France entre 1890-2006, alors que cette productivité est multipliée que 7 aux États-Unis. Le Japon connaît la croissance annuelle moyenne la plus forte de la productivité par emploi (+ 2,8 % par an) et le Royaume-Uni la plus faible moyenne (+1,4 % par emploi et par an).

Niveau de la productivité en % par rapport aux États-Unis (100)

	Niveau de productivité horaire		Niveau de productivité par emploi	
	1890	2006	1890	2006
France	59,4	100,9	64,7	91,0
Japon	23,2	69,7	22,2	72,6
Royaume Uni	123,3	88,6	129,3	86,4

Source : G. Cette, Y. Kocoglu, « La productivité en France, au Japon, aux États-Unis et au Royaume-Uni au cours du XX^e siècle », *Revue de l'OFCE*, 2009.

On assiste à des **cycles de productivité** liés aux délais d'ajustement de l'utilisation des facteurs avec l'évolution de la demande : la productivité du travail progresse dans la phase ascendante du **cycle** et régresse dans la phase descendante du cycle avec les lenteurs d'ajustement de l'emploi.

● *La relation entre productivité horaire et la productivité par tête*

Les gains de productivité par tête sont inférieurs aux gains de productivité horaire du fait :

– d'une tendance longue à la diminution de la **durée du travail**. Par exemple, la diminution de la durée annuelle moyenne du travail est nettement plus marquée en France (elle passe d'environ 3 110 heures à 1 540 heures alors qu'aux États-Unis elle passe de 2 850 à 1 710 heures, soit une baisse de 40 %, proche de celle du

Royaume-Uni (2 990 heures à 1 670 heures). De 1890 à 2006, la baisse de la durée du travail explique ainsi 25 % environ du différentiel de productivité par travailleur de la France et des États-Unis. Durant les Trente Glorieuses, les gains de productivité en France (+5 % par an), sont consacrés à la progression du salaire (+ 3,9 % par an, cotisations sociales incluses). La durée du travail baisse aussi (- de 0,9 %). La période 1974-1982 s'accompagne d'une moindre progression des salaires (+ 1,7 %) et la durée du travail baisse fortement (- 1,2 %). La réduction du travail se poursuit à un rythme plus modéré (-0,6 %) entre 1989-2007 et davantage (-0,1 %) entre 2007- 2012 ;

Taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire en France décomposé selon la hausse des salaires, la baisse de la durée du travail, la variation de la part des profits

	1960- 1974	1974- 1982	1982- 1989	1989- 2007	2007- 2012
Productivité horaire	5,0	2,1	2,1	1,3	0,1
Salaire	3,9	1,7	-0,1	0,5	0,8
Durée du travail	0,9	1,2	0,4	0,6	0,1
Part des profits	0,1	-0,8	1,7	0,2	-0,9

Source : M. Husson, <http://hussonet.free.fr/chronik.htm>.

– du degré d'intensification du capital. Le différentiel dans l'investissement et du rajeunissement de l'appareil productif rend compte de 15 % du différentiel de productivité par travailleur de la France et des États-Unis, et de presque 25 % de celui du Royaume-Uni et des États-Unis.

Le processus de rattrapage en termes de productivité diffère donc selon le pays et les périodes reposant sur une forte intensité

capitalistique (cas du Japon), sur des progrès de performances globales rapides (cas de la France).

Taux de croissance de la productivité moyenne par tête (%)

	États-Unis	Royaume-Uni	Zone euro	Japon
1980-1989	1,08	2,11	1,84	1,43
1982-1989	1,35	2,66	2,04	1,60
1990-1999	1,94	2,38	1,53	0,38
1992-1999	2,15	2,70	1,56	0,17
2000-2005	2,84	2,21	0,76	1,64
2006-2012	1,58	0,29	0,55	0,73
2002-2008	2,09	1,59	0,68	1,26

Source : Datastream, BEA, BLS, ONS, Eurostat, Natixis.

Le processus de rattrapage en termes de productivité par tête est mis en cause depuis le milieu des années 1990, notamment dans la **zone euro** (+ 0,55 entre 2006-2012 alors que le rythme de croissance est près de 3 fois supérieurs aux États-Unis

- *Les gains de productivité et les transformations de l'emploi*

Les gains de productivité moyenne du travail participent à transformer le volume et la qualité des emplois. Les effets sont différenciés à court terme et à long terme :

À court terme, l'emploi est égal à la production divisée par la productivité du travail à durée du travail constante, en d'autres termes, l'emploi est égal à la production divisée par la productivité horaire du travail multipliée par la durée du travail, Quand la

croissance de la production est supérieure à celle de la productivité il y a création nette d'emplois, inversement il y a destruction nette d'emplois (dans ce cas la croissance de la production est inférieure à celle de la productivité).

Pour J. Schumpeter, les fluctuations des gains de productivité renvoient à un chômage cyclique lié à la concentration dans le temps des innovations (**grappes d'innovations**). Pour P. Aghion et P. Howitt (1998), en réduisant la longévité des emplois, il est possible que les gains de productivité s'accompagnent d'une hausse du **chômage d'équilibre**. L'amplitude du cycle de productivité est atténuée par l'accroissement de la **flexibilité** du travail, mais les gains de productivité peuvent conduire à un **chômage technologique** qui touche plus particulièrement des salariés peu qualifiés.

Mais, à long terme, la **théorie du déversement** conclut que les emplois perdus se retrouvent à long terme via la baisse des prix et les effets sur la **demande globale**. L'extension des capacités de production, favorisée par l'augmentation des profits, permet de créer de nouveaux emplois. Les variations des salaires favorisent les ajustements de la main-d'œuvre entre les différentes activités. Depuis la première révolution industrielle, la répartition de la population entre les trois secteurs s'est modifiée selon la **loi des trois**.

Les gains de productivité entraînent aussi de profondes mutations de la nature de l'emploi en faisant évoluer le niveau de **qualification** nécessaire pour exercer un emploi mais aussi en modifiant les formes et le degré de **flexibilité** de l'emploi. On assiste ainsi à une progression des emplois qualifiés, parallèlement à une chute des emplois non qualifiés, avec un risque de perte d'**employabilité**. Les travailleurs doivent se réorienter entre les entreprises, les bassins d'emplois et faire évoluer le niveau de qualification.

Cela soulève des débats sur les facteurs de l'inégal rattrapage de la productivité du pays leader, et sur les déterminants de la vitesse de rattrapage (voire sur l'arrêt du processus de rattrapage). Pour

Alfred Sauvy (1898-1990), la productivité peut stagner si la part de l'emploi croît dans les secteurs où le potentiel des gains de productivité est faible au détriment des secteurs à fort potentiel de gains de productivité. La protection des industries en déclin peut s'avérer préjudiciable au renouvellement du tissu productif. Les transferts entre emplois s'opèrent d'autant mieux que les marchés sont efficients, que les prix et les salaires sont flexibles et que les barrières de mobilités sont réduites. Certains économistes suggèrent que ces différences peuvent s'expliquer par le niveau d'éducation de la population en âge de travailler et par des aspects institutionnels liés notamment aux rigidités sur les marchés des biens et services, du travail et les **marchés financiers**.

À plus long terme, les gains de productivité dépendent de choix institutionnels et politiques : investissement en capital humain (en particulier politique éducative), politique de recherche-développement, **politique industrielle, politique de l'emploi**. Les **taux d'emploi** ont aussi une influence sur les gains de productivité ce que souligne la **stratégie de Lisbonne**, prolongée par **Europe 2020**.

■ Quel ralentissement des gains de productivité ?

● *Les nouvelles technologies et le paradoxe de Solow*

Au début des années 1990 s'est engagé aux États-Unis un débat à partir du **paradoxe de Solow**. R. Solow constatait le faible poids de la contribution des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la mesure des gains de productivité aux États-Unis. Comme le souligne l'étude de G. Cette, J. Mairesse et Y. Kocoglu (2010), le poids des investissements en TIC dépend des méthodes de mesure utilisées qui partagent différemment les gains entre l'intensification des techniques de production en TIC (augmentation et rajeunissement du capital) et la PGF. Sur la période 1995-2000,

le paradoxe semblait résolu puisque les États-Unis retrouvaient un rythme de croissance de la productivité proche de la période des Trente Glorieuses. Les études empiriques ont confirmé avec un décalage dans le temps que le progrès technique dans les TIC a directement contribué à la croissance de la PGF avec des effets étalés dans le temps parce que les TIC sont des biens de réseau dont l'utilité augmente avec le nombre d'utilisateurs. La puissance des **effets de réseau** résultant de l'investissement dans les technologies de l'information conduit à terme à un rajeunissement du capital et l'amélioration rapide de ses performances avec une forte baisse de prix relatif. Par exemple, aux États-Unis, le prix des matériels informatiques a connu une baisse de 15 % par an en moyenne sur la période 1980-2005 alors que dans le même temps le prix de PIB augmentait annuellement de 3 %.

Les études de G. Cette, concluent à une contribution importante des TIC sur les deux dernières décennies : la croissance des investissements en TIC aurait contribué à la croissance annuelle moyenne de la productivité horaire du travail en France, pour 0,7 point sur la période 1979-1990 et pour 1 point sur la période 1990-2000.

- *Les gains de productivité et la tertiarisation de l'économie*

Jusqu'où la tertiarisation de l'économie affecte-t-elle le ralentissement des gains de productivité ? J. Fourastié (1907-1990), opposait la rapidité du progrès technique dans l'industrie et l'agriculture aux faibles gains de productivité dans le **secteur tertiaire** (le temps mis pour une coupe de cheveux en serait un symbole : il diminue très faiblement au cours du temps), ce qui induit, compte tenu de l'évolution de la **demande**, une évolution structurelle de la **population active** selon la loi des trois secteurs. La migration de l'agriculture et l'industrie vers les services modifie le rythme des gains de productivité en

déformant la structure de l'économie vers des secteurs peu productifs.

Le ralentissement des gains de productivité selon la **loi de Baumol**, est lié à la formation des salaires dans le tertiaire où la productivité est stationnaire mais où les salaires progressent au même rythme que les autres secteurs (en raison par exemple d'un **salaire minimum**), tandis que la demande de services à faible productivité a une forte élasticité revenu (par exemple les spectacles de l'art vivant). Il en découle un ralentissement de la croissance.

Ainsi dans le cas de l'économie européenne, le poids de l'industrie a reculé. Les gains de productivité dans l'industrie ont été négatifs dans les années 1980. La disparition des gains de productivité en dehors de l'industrie expliquerait le ralentissement global de la productivité. Mais le ralentissement des gains de productivité observés peut aussi s'expliquer par une évaluation inadéquate des gains de productivité dans une économie postindustrielle.

– D'une part, la décennie 1990 aux États-Unis s'accompagne du développement des **services marchands** (audit, services informatiques, logistique, automatisation dans les transports, les banques et les supermarchés, usage de systèmes experts dans la réparation automobile, les examens médicaux, le commerce électronique, etc.), qui témoigne aussi un tertiaire à forts gains de productivité potentiels.

– D'autre part, une partie des gains de productivité dans les services est en réalité le reflet de la progression de l'efficacité du secteur manufacturier à travers l'**externalisation** de certains services (nettoyage, comptabilité, recrutement, etc.). Si l'on prend l'exemple de la production aéronautique qui externalise les activités de nettoyage, l'économie réalise des gains de productivité si les entreprises d'entretien réalisent un travail de même qualité, mais moins onéreux. Le gain de productivité est attribué au secteur aéronautique : le nombre de salariés du secteur a diminué alors que

le nombre d'avions produits est inchangé, mais cela ne devrait pas avoir d'impact sur la productivité de l'ensemble de l'économie.

– De plus, la mesure de la production des **services non marchands**, tels que l'éducation ou la santé est particulière : elle est évaluée au coût des facteurs de production utilisés, c'est-à-dire le salaire des personnels employés. Par construction, l'augmentation de la production – numérateur – se retrouve au dénominateur de sorte qu'aucun gain de productivité ne peut apparaître dans les services non marchands. Des efforts importants sont conduits pour mettre au point des indicateurs de productivité dans certains services non marchands, par exemple dans les hôpitaux, mais la mesure des services non marchands reste non comparable à celle du secteur manufacturier ou même des services marchands.

– De plus, la mesure des gains de productivité dans le tertiaire est plus délicate que dans le secteur manufacturier. Les méthodes d'évaluation sous-estiment les gains de productivité du travail dans les services : c'est la conclusion des travaux conduits par les services de la Banque Fédérale américaine ou selon l'agence statistique du Ministère du travail américain. Comment mesurer la productivité d'un orchestre ou d'un médecin et l'amélioration de la qualité des services alors que celle-ci est essentielle pour les clients (qualité d'un logiciel, services de conseils et services financiers aux entreprises, service de réparation, de restauration, soins médicaux pour les consommateurs...). Les services sont évalués par le prix payé par le client mais il faudrait tenir compte de la valeur que le client attribue au service rendu pour en évaluer la qualité. Cet aspect subjectif est d'autant plus difficile à quantifier que certains services sont des intrants intermédiaires dans un autre domaine, par exemple dans le domaine des transports, mais selon R. Gordon (1996), il est possible de corriger les erreurs de mesure comme cela a été fait aux États-Unis.

● *Différences de gains de productivité selon les zones régionales, compétitivité et mondialisation*

De nombreux économistes soulignent la nécessité de nouveaux gains de productivité du travail pour faire face au **vieillissement** de la population qui touchera à terme l'ensemble de la population mondiale. Or, depuis les années 1970, puis depuis le milieu des années 1990, les gains de productivité du travail dans la zone euro ont continuellement diminué. Cette diminution tendancielle des gains de productivité dans la zone euro peut être liée selon P. Artus à :

- un arrêt de la hausse de l'intensité capitaliste au début des années 1990 ;
 - un faible poids des nouvelles technologies dans le capital et dans l'économie ;
 - un investissement en dépenses en recherche développement. Les dépenses R&D plus – faibles dans la zone euro qu'aux États-Unis, de manière constante ce qui implique une plus faible productivité un arrêt au début des années 2000
- une plus faible diffusion des nouvelles technologies et une moindre croissance de la productivité globale des facteurs.

La faible progression des gains de productivité et le vieillissement des populations sont un facteur des difficultés de l'équilibre des finances publiques et du désendettement de la zone euro. Cela conduit à une **croissance potentielle** presque nulle dans la zone euro (0,2 % par an environ) quand on tient compte de la tendance des gains de productivité et des perspectives démographiques

Mais, la croissance de la productivité dans les pays émergents montre que le processus de convergence joue dans d'autres zones de l'économie mondiale. La Chine et l'Inde ont donc connu depuis le début des années 1980 un phénomène de convergence dans certains secteurs manufacturiers de biens échangeables intenses en main-d'œuvre.

Taux de croissance annuels de la productivité du travail, 1990-2005

	Part due à l'allocation sectorielle du travail	Part due à l'évolution des productivités intra- sectorielles	Ensemble
Chine	0,99 %	7,79 %	8,78 %
Inde	0,99 %	3,24 %	4,23 %
Turquie	1,42 %	1,74 %	3,16 %
France	0,00 %	1,20 %	1,20 %
États- Unis	– 0,29 %	2,09 %	1,80 %
Brésil	– 0,25 %	0,70 %	0,44 %
Argentine	– 0,59 %	2,94 %	2,35 %

Source : M.S. McMillan et D. Rodrik (2011).

Le taux de croissance de la productivité moyenne du travail peut se décomposer en une part due à la réallocation de la main-d'œuvre entre les secteurs à productivité constante et une part due à l'augmentation, des productivités dans chaque secteur pour une allocation de la main-d'œuvre. Selon D. Rodrik, depuis 1990, il y aurait des tendances à une convergence rapide de la productivité du travail dans le secteur manufacturier des pays émergents qui avaient un niveau initial faible de productivité.

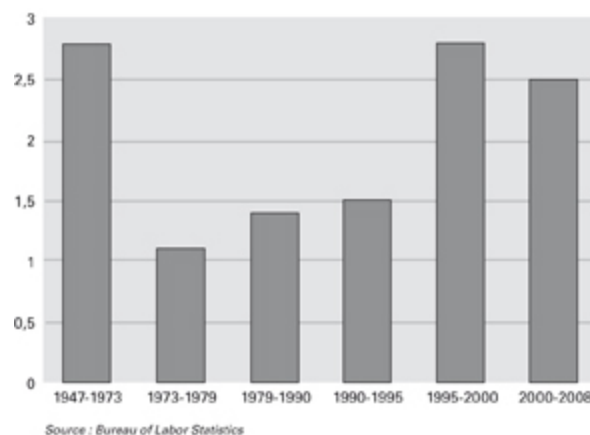
Les États dans les pays émergents ont joué un rôle central pour favoriser les effets d'apprentissage dans le secteur manufacturier. Différents instruments de politique industrielle ont été mobilisés, allant des subventions aux exportations à l'instauration de zones

spéciales dédiées aux entreprises exportatrices (Chine), en passant par la protection des entreprises nationales (Brésil), la subvention du crédit et le soutien à l'investissement (Inde) et la sous-évaluation de la monnaie.

Une convergence aboutie suppose cependant de développer d'autres secteurs plus intenses en technologie, en capital et en travail qualifié

L'inégale croissance des gains de productivité est une des facettes de la mondialisation actuelle. De nouveaux enjeux apparaissent aussi face à l'élévation du coût de certaines **ressources naturelles**. Les critiques du **productivisme** qui conduisent à d'autres mesures de la croissance (**nouveaux indicateurs de richesses**) et des gains de productivité.

Taux de croissance annuel de la productivité du travail aux États-Unis



► *Entreprise et système productif* ► *Capital et Investissement*
► *Fluctuations et crises* ► *Marché du travail* ► *Mondialisation*
► *Économie et écologie* ► *Économe du développement*
▷ *Théorie de la régulation* ▷ *Cycle réel*

● ASKENAZY P., CETTE G., SYLVAIN A. (2012), *Le partage de la valeur ajoutée*, La Découverte, « Repères ».

BRIEC W., PEYPOCH N. (2010) *Microéconomie de la production. La mesure de l'efficacité et de la productivité*, De Boeck.

CETTE G. (2007), *Productivité et croissance en Europe et aux États-Unis*, La Découverte, « Repères ».

FOURASTIE J. (2005), *Productivité et richesse des nations*, Gallimard, « Tel ».

PARIENTY A. (2005), *Productivité, croissance, emploi. La France dans la compétition mondiale*, Armand Colin, « CIRCA ».

○ ARTUS P., CETTE G. (2004), *Productivité et croissance*, La Documentation française.

CETTE G., CAHUC P., DEBONNEUIL M. (2004), *Productivité et emploi dans le tertiaire*, La Documentation française.

GALLOIS L., LUBIN C., THIARD P.E. (2012) « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française », rapport pour le Premier ministre.

@site de l'INSEE : www.insee.fr

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site du CEPII : <http://www.cepii.fr/>

Site du Centre d'analyse stratégique : <http://www.strategie.gouv.fr/>

Une étude du CAS et de la Fondation Robert Schuman sur la stratégie de Lisbonne : <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Lisbonne-CAS-FRS-27SEPT-FINAL.pdf>

Le résumé du rapport de P. Artus et G. Cette : <http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/04-2004-FR.pdf>

CNAM : <http://www.cnam.fr/cdht/index.html>

Les rapports du CAE N° 60, 53, 48, 47, 46, 28, 10, <http://www.cae.gouv.fr/>

Productivité du capital

▷ *Productivité moyenne apparente du capital* ▷ *Productivité marginale du capital*

Productivité du travail

▷ *Productivité moyenne apparente du travail* ▷ *Productivité horaire*
▷ *Productivité marginale du travail* ▷ *Productivité par tête*

Productivité globale des facteurs

La productivité globale des facteurs est le rapport entre le volume de la **production** obtenue et l'ensemble des **facteurs de production** utilisés.

En pratique, ce calcul soulève des problèmes délicats. Il suppose l'utilisation d'**indices synthétiques** pour mesurer la variation en volume de la production et des facteurs : il y aura **gain de productivité** lorsque l'indice de la production progresse plus vite que l'indice des facteurs.

Deux méthodes sont utilisées, qui débouchent sur deux formules de la productivité :

– la productivité globale où l'indice de variation du volume global des facteurs est une **moyenne arithmétique** pondérée des indices de variation de chacun des facteurs ;

– la productivité totale où cet indice est une **moyenne géométrique**.

► *Productivité* ► *Croissance et fluctuations économiques* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Productivité apparente du capital* ▷ *Productivité apparente du travail* ▷ *Rendement d'échelle* ▷ *Paradoxe de Solow* ▷ *Progrès technique*
▷ *Rendement d'échelle*

Productivité horaire

La productivité horaire est le rapport entre la **production** et le nombre d'heures travaillées . C'est une façon de mesurer la **productivité moyenne apparente du travail** pour faire des comparaisons entre pays et évaluer l'**efficience** dans la mobilisation du facteur travail.

► *Productivité* ► *Mondialisation* ▷ *Compétitivité structurelle* ▷ *Cycle de productivité* ▷ *Gains de productivité* ▷ *Productivité marginale du travail*
▷ *Productivité moyenne apparente du capital*

Productivité marginale

La productivité marginale (ou produit marginal) d'un **facteur de production** est l'augmentation de la **production** entraînée par l'augmentation d'une unité de la quantité de ce facteur.

⇒ La **théorie néoclassique** fait l'**hypothèse** que, passé un certain seuil de production, la productivité marginale d'un facteur décroît : c'est la **loi des rendements marginaux décroissants**.

► *Productivité* ► *Marché et prix* ▷ *Marginalisme* ▷ *Productivité apparente du capital* ▷ *Productivité apparente du travail* ▷ *Rendements d'échelle* ▷ *Rendements factoriels*

Productivité marginale du capital

La productivité marginale (ou produit marginal) du capital est le supplément de **production** en volume obtenu grâce à l'utilisation d'une unité supplémentaire de **capital**. C'est le rapport $\Delta Y / \Delta K$.

► *Capital et investissement* ► *Productivité* ► *Croissance économique* ► *fluctuations et crises* ▷ *Coefficient de capital* ▷ *Cycle de productivité* ▷ *Marginalisme* ▷ *Productivité moyenne apparente du capital*

Productivité marginale du travail

La productivité marginale (ou produit marginal) du travail désigne la variation de la **production** en **volume** provoquée par l'augmentation d'une unité de la quantité de **travail**. C'est le rapport $\Delta Y / \Delta L$.

► *Productivité* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Marginalisme* ▷ *Productivité moyenne apparente du travail* ▷ *Productivité globale des facteurs* ▷ *Rendements factoriels*

Productivité moyenne

La productivité moyenne (ou produit moyen) d'un **facteur de production** se définit comme le rapport de la quantité produite sur la quantité de facteur utilisée pour réaliser la **production**.

► *Productivité* ► *Marché et prix* ▷ *Productivité moyenne apparente du capital* ▷ *Productivité moyenne apparente du travail* ▷ *Produit total*

Productivité moyenne apparente du capital

La productivité moyenne apparente du capital est le rapport entre la **valeur ajoutée** et le **capital fixe** productif. C'est le rapport Y/K .

⇒ La productivité moyenne apparente du capital peut être calculée en **volume** ou en **valeur**. Elle est l'inverse du **coefficient de capital** et mesure l'**efficacité** du facteur capital.

⇒ La productivité est « apparente » parce qu'elle n'est appréhendée qu'en faisant l'**hypothèse** de constance de l'efficacité intrinsèque du **capital**, de la durée d'utilisation des équipements du degré d'utilisation et du **prix** des **biens**.

► *Productivité* ► *Capital et investissement* ▷ *Productivité marginale du capital* ▷ *Régime d'accumulation*

Productivité moyenne apparente du travail

La productivité moyenne apparente du travail est le rapport entre la **valeur ajoutée** et la quantité de travail utilisé. Elle mesure l'efficacité productive du **travail**.

Elle peut être calculée en **volume** ou en **valeur**.

⇒ Le **facteur de production** travail peut se mesurer en nombre d'heures de travail ou en nombre de travailleurs.

⇒ Le qualificatif d'« apparente » renvoie au fait que la variation observée de la **productivité** d'un facteur peut provenir soit d'une amélioration de l'efficacité de ce facteur soit d'une utilisation plus intensive ou plus efficace de l'autre. Par exemple la croissance de la **productivité du travail** résulte souvent d'un accroissement du **capital** par tête.

► *Productivité* ▷ *Productivité moyenne apparente de capital* ▷ *Productivité marginale du travail* ▷ *Productivité globale des facteurs*

Productivité par tête

La productivité par tête est le rapport entre la **production** et le nombre d'**actifs** employés pour réaliser cette production. C'est une façon de mesurer la **productivité moyenne apparente du travail**, pour faire des comparaisons entre pays et évaluer l'**efficience** dans la mobilisation du facteur travail.

► *Productivité* ► *Mondialisation* ▷ *Compétitivité structurelle* ▷ *Cycle de productivité* ▷ *Gains de productivité* ▷ *Productivité marginale du travail* ▷ *Productivité moyenne apparente de capital*

Produit intérieur brut

Dans la **Comptabilité nationale**, le produit intérieur brut (PIB) est un **agrégat** représentant le résultat final de l'activité de **production** des unités productrices résidentes.

Selon l'INSEE, le PIB au **prix de marché** peut se calculer de trois façons différentes :

– par la somme des **valeurs ajoutées brutes** des différents **secteurs institutionnels** ou des différentes **branches** d'activité, augmentée des **impôts** moins les **subventions** sur les produits ;

– par la somme des emplois finals intérieurs de **biens et services** (**consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks**), plus les **exportations**, moins les **importations** ;

– par la somme des emplois des **comptes d'exploitation** des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, **impôt sur la production** et les importations, moins les **subventions**, **excédent brut d'exploitation** et **revenu mixte**.

⇒ Le terme brut signifie que les montants retenus le sont avant **amortissements** des équipements.

Produit intérieur brut par habitant (ou par tête)

Le produit intérieur brut par habitant (ou PIB par tête) est la valeur du **Produit Intérieur brut (PIB)** réalisée dans une année sur un **territoire** donné (un pays ou une région) divisée par le nombre d'habitants de ce territoire.

C'est un indicateur du niveau de **développement** d'un pays. Dans ce cas, il est souvent exprimé en **parité de pouvoir d'achat (PPA)**. En général, un pays est considéré comme développé lorsque son PIB par habitant en PPA dépasse 20 000 dollars alors que la moyenne du PIB mondial par habitant en 2010 était de 9 056 dollars.

Le PIB par habitant ne reflète qu'imparfaitement le niveau de **bien-être** de la population. Il néglige largement la **production domestique**, l'économie souterraine et l'économie informelle. Le PIB par habitant n'est qu'une moyenne qui masque donc les inégalités au sein de la population. Le PIB par tête comptabilise la **production** et les impacts négatifs d'autres productions.

⇒ Le PIB par habitant n'est pas égal au **revenu national par habitant**.

► *Comptabilité nationale* ► *Productivité* ► *Économie du développement*
► *Revenus* ► *Croissance verte* ► *Gains de productivité* ► *Indice de développement humain* ► *Niveau de vie* ► *Nouveaux indicateurs de richesse*
► *Revenu national disponible*

Produit intérieur brut potentiel

Le produit intérieur brut potentiel est celui qui résulterait du **plein-emploi** des ressources productives. Lorsque le **produit intérieur brut** effectif (PIB) est inférieur au produit intérieur brut potentiel, la stimulation de la demande peut améliorer la croissance et **l'emploi** sans tensions inflationnistes.

► *Croissance économique* ► *Politique économique* ▷ *Croissance potentielle*
▷ *Gap d'Okun* ▷ *Loi d'Okun* ▷ *NAIRU* ▷ *Produit intérieur brut* ▷ *Taux de chômage naturel*

Produit Intérieur brut vert

Le PIB vert serait une mesure du **PIB** qui prendrait en compte les dommages infligés à l'environnement, autrement dit la consommation de **ressources naturelles** et de la pollution.

À l'occasion de la conférence Rio+20 (2012), les Nations unies ont proposé une mesure du PIB vert : l'*Inclusive Wealth Index* (IWI). L'IWI ajoute au PIB la valeur du flux d'accroissement du **capital humain** et le flux de diminution du **capital naturel**. Il mesure donc la soutenabilité de la **croissance économique**. La France qui se trouvait en 2012 au 14^e rang des pays pour le PIB par habitant et au 9^e rang pour l'**Indice de Développement Humain** est au 3^e rang pour l'IWI par habitant.

Cet indicateur est critiqué par certains commentateurs en raison des conventions de mesure quant à la diminution du capital naturel et parce qu'il repose sur l'hypothèse d'une substituabilité forte entre les divers capitaux (donc sur une approche en terme de **soutenabilité faible**).

► *Comptabilité nationale* ► *Économie et écologie* ▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Développement durable* ▷ *Économie de l'environnement*
▷ *Empreinte écologique* ▷ *Épargne nationale nette ajustée* ▷ *Équation de Kaya* ▷ *Soutenabilité forte*

Produit marginal

▷ *Productivité marginale*

Produit moyen

▷ *Productivité moyenne*

Produit net

Pour l'école physiocratique, le produit net est la création de **richesse** découlant de l'activité agricole qui est pour eux la seule activité productive.

Le produit net résulte d'un « don gratuit de la nature » : par exemple quand on sème un grain de blé, on obtient un épi de blé avec de nombreux grains. Le produit net est ensuite réparti entre les différentes classes de la société selon un processus qui est décrit par le **tableau économique des physiocrates**. K. Marx (1818-1883) s'est inspiré de façon critique du concept de produit net pour construire le concept de **plus value**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Circuit économique* ▷ *Théorie économique*

Produit par tête

▷ *Productivité par tête*

Produits dérivés

Les produits dérivés sont des **contrats** dont la valeur dépend de celle d'un autre **actif** (dit **actif sous-jacent**). Par exemple la valeur d'un contrat portant sur une **option** de change dépend de l'évolution du **cours du change** de la **devise** considérée. Les produits dérivés peuvent être des options ou des **contrats futurs**, les actifs sous-jacents peuvent être des **obligations**, des **actions**, des marchandises, etc.

⇒ Les produits dérivés existent depuis très longtemps (notamment sur les marchandises), mais depuis les années 1970, la montée des **risques** et la volonté de certains **agents** économiques de se couvrir contre ces risques ont favorisé le développement des produits dérivés.

► *Finances internationales* ▷ *Échanges financiers* ▷ *Marché dérivé*
▷ *Marché des options négociables de Paris* ▷ *Marché à terme international de France*

Produit total

Le produit total d'un **bien** est la quantité produite de ce bien.

▷ *Fonction de production* ▷ *Productivité moyenne* ▷ *Productivité marginale*
▷ *Règle d'épuisement du produit*

Professions et catégories socio-professionnelles (PCS)

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles a été mise en place par l'INSEE en 1982. Les groupes définis par cette nomenclature présentent une certaine homogénéité sociale. Au nombre de six, les postes principaux de la nomenclature sont constitués sur la base de plusieurs critères : profession, statut (salarié ou non), activité économique, niveau de diplôme, part des femmes.

- agriculteurs exploitants
- **artisans**, commerçants, chefs d'entreprise
- cadres, professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés (y compris personnel de service)
- ouvriers (y compris agricoles)

Ces groupes peuvent être désagrégés jusqu'à un niveau assez fin puisque la nomenclature professionnelle emboîte 489 postes élémentaires.

⇒ Cette nomenclature succède à celle des catégories socioprofessionnelles (CSP) utilisée à partir de 1954, dont elle reprend et affine les principes.

⇒ Une nomenclature socio-économique européenne (*European Socio-economic Classification*) est en cours d'élaboration.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Population active* ▷ *Population active occupée*

Profit

Le profit est le **revenu** du **capital** et/ou de l'**entrepreneur**. En **Comptabilité nationale** comme en comptabilité privée ce concept est mesuré par l'**excédent brut d'exploitation**.

Les différentes **théories économiques** offrent des explications différentes de la nature et de l'origine du profit :

- pour l'**école classique**, en particulier D. Ricardo (1772-1823), le profit est un résidu, c'est ce qui reste du revenu global lorsque les **salaires** et la **rente foncière** ont été payés ;

- pour K. Marx (1818-1883) le profit résulte de l'**exploitation** des salariés ;

- pour les néo-classiques, le **profit pur** est nul à l'équilibre, le profit n'a donc qu'un caractère transitoire car l'entrée de nouveaux concurrents fait baisser le prix jusqu'au minimum du **coût moyen** ;

- pour J. Schumpeter (1883-1950), le profit rémunère l'**innovation**, mais celle-ci ayant vocation à se diffuser, le profit est, là aussi, transitoire ;

- pour F. Knight (1885-1972), le profit rémunère la prise de « **risque** non assurable » par l'**entrepreneur (incertitude)**.

► *Capital et investissement* ► *Revenus* ▷ *Baisse tendancielle du taux de profit* ▷ *Rentabilité* ▷ *Taux de marge* ▷ *Taux de profit* ▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux de rentabilité financière*

Profit pur

Dans la **théorie néoclassique**, le profit pur (ou profit extra, ou **rente** du producteur) est le revenu résiduel de l'**entreprise** qui s'obtient en retranchant le **coût total** de la **recette totale**.

En **concurrence pure et parfaite**, le profit pur a un caractère transitoire, car il conduit à l'entrée sur le **marché** de nouveaux **producteurs**. L'augmentation de l'**offre** qui en découle fait baisser le **prix** jusqu'au minimum du **coût moyen**. Le profit pur est alors nul. La rémunération « normale » du **capital** prise en compte dans le **coût total** est égale au **taux d'intérêt** du marché.

⇒ Le concept de profit pur dans la théorie néoclassique est donc différent du profit au sens usuel et du **bénéfice**.

► *Marchés et prix* ▷ *Équilibre du producteur en longue période* ▷ *Maximisation du profit* ▷ *Rentabilité* ▷ *Taux de rentabilité économique*

▷ *Taux de rentabilité financière*

Profitabilité

La profitabilité est un indicateur de **rentabilité** qui, selon E. Malinvaud (*Réexamen de la théorie du chômage*, 1980) « mesure l'avantage qui peut être attendu de nouvelles opérations productives ». Cette capacité de l'**investissement** à engendrer un **profit** peut être appréhendée par la différence entre la **rentabilité financière** (rendement des **capitaux propres**) et le **taux d'intérêt réel** (rendement moyen des **placements**).

⇒ Pour de nombreux auteurs, cet indicateur joue un rôle déterminant dans la décision d'investissement.

► *Capital et investissement* ▷ *Effet de levier* ▷ *Efficacité marginale de l'investissement* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux de rentabilité financière* ▷ *Taux interne de rendement* ▷ *Théorème Modigliani-Miller* ▷ *Valeur actualisée nette (VAN)*

Programme d'ajustement structurel

▷ *Politique d'ajustement structurel*

Programme de recherche scientifique

Le concept de programme de recherche scientifique a été forgé par I. Lakatos (1922-1974). Il désigne un ensemble de **théories** qui se consacrent au même domaine de recherche. Un programme de recherche est constitué d'un **noyau dur** et d'une **ceinture protectrice**, il fournit au chercheur à la fois une heuristique négative (dans la mesure où les propositions qui constituent le noyau dur ne doivent pas être soumises à **réfutation**) et une heuristique positive (en indiquant quelles sont les orientations qui permettent de développer le programme de recherche).

► *Épistémologie économique* ▷ *Heuristique* ▷ *Paradigme*

Progrès économique

Pour F. Perroux (1903-1987) : « le progrès économique est la propagation aux moindres coûts humains, à la vitesse la plus grande en première approximation (à la vitesse optimum dans une analyse plus approfondie), de la nouveauté, au sein d'un réseau d'activités économiques dont le sens, la signification devient accessible à tous. » À la différence de la **croissance économique**, le progrès économique n'est pas seulement quantitatif, il suppose la prise en compte de la répartition des fruits de la croissance (elle doit bénéficier à tous), il ne se limite pas à l'économie et suppose la maîtrise collective du sens de l'activité économique et la prise en compte des **coûts de l'homme**.

► *Croissance économique* ▷ *Bien-être* ▷ *Développement* ▷ *Développement durable*

Progrès technique

On peut définir le progrès technique comme une nouvelle manière de produire qui permet d'obtenir plus de produit avec la même quantité de **facteurs de production**.

De façon plus détaillée, P. Ralle et D. Guellec expliquent que « le progrès technique est défini de façon générale comme un accroissement de la connaissance que les hommes ont des lois de la nature appliquées à la production. Il consiste donc en l'invention de produits et procédés nouveaux, qui augmentent le **bien-être** des individus soit par un accroissement soit par une transformation de la consommation. »

► *Croissance économique* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Gains de productivité* ▷ *Innovation* ▷ *Nouvelle économie* ▷ *Productivité* ▷ *Révolution industrielle*

Progrès technique autonome

Dans les théories de la **croissance économique**, le progrès technique autonome désigne l'ensemble des éléments qui contribuent à

l'augmentation de la **production** au-delà de ce qui est expliqué par l'accroissement du facteur **capital** et du facteur **travail**. Le **progrès technique** est alors considéré comme « un troisième **facteur de production** ».

► *Croissance économique* ▷ *Gains de productivité* ▷ *Innovation*
▷ *Productivité* ▷ *Productivité globale des facteurs*

Progrès technique incorporé

Le **progrès technique** est dit incorporé lorsqu'il exerce ses effets par l'intermédiaire des **facteurs de production**. Par exemple, dans les modèles où la **productivité du capital** est fonction de l'**investissement net**, on suppose que le **progrès technique** est incorporé au **capital**.

► *Croissance économique*

Progrès technique induit

Le **progrès technique** est induit lorsqu'il apparaît comme une conséquence de la croissance de la **production**. Par exemple, selon la thèse des **effets d'apprentissage** (*learning by doing*), produire en plus grande quantité permet d'être plus efficace.

► *Croissance économique*

Progrès technique neutre

Le **progrès technique** est qualifié de neutre lorsqu'il laisse inchangé certains rapports de la combinaison productive :

- le **coefficient de capital** $v = K/Y$ ou son inverse qui est la **productivité moyenne** du capital ;
- le coefficient d'utilisation de la main-d'œuvre $u = L/Y$ ou son inverse qui est la productivité moyenne du travail (ou production par tête) ;
- l'intensité capitaliste $k = K/L$.

► *Croissance économique* ▷ *Productivité moyenne apparente du travail*
▷ *Productivité moyenne apparente du capital* ▷ *Progrès technique neutre au sens de Harrod* ▷ *Progrès technique neutre au sens de Hicks* ▷ *Progrès technique neutre au sens de Solow*

Progrès technique neutre au sens de Harrod

Le **progrès technique** est neutre au sens de Harrod si le **coefficient de capital** (K/Y) reste constant à **taux d'intérêt** inchangé. Affirmer que le progrès technique est neutre au sens de Harrod conduit à exiger qu'il élève la seule **productivité du travail**. Il est dit *labour augmenting* puisqu'il équivaut à une augmentation de la quantité de **travail** disponible.

► *Croissance économique* ▷ *Progrès technique neutre* ▷ *Progrès technique neutre au sens de Hicks* ▷ *Progrès technique neutre au sens de Solow*

Progrès technique neutre au sens de Hicks

Le **progrès technique** est neutre au sens de Hicks s'il augmente à la fois et également l'efficacité du facteur **travail** et celle du facteur **capital**. Il laisse inchangé le rapport des **productivités marginales des facteurs de production**, c'est-à-dire le **taux marginal de substitution technique**. Dans ces conditions, le **progrès technique** n'entraîne aucune modification de la **combinaison productive**. Puisque le progrès technique augmente la productivité des deux facteurs dans la même proportion, il est dit à la fois *labour augmenting* et *capital augmenting*.

► *Croissance économique* ▷ *Progrès technique neutre* ▷ *Progrès technique neutre au sens de Harrod* ▷ *Progrès technique neutre au sens de Solow*

Progrès technique neutre au sens de Solow

Le progrès technique est neutre au sens de Solow s'il laisse le coefficient d'utilisation de la main-d'œuvre (L/Y) constant à **taux de salaire** inchangé. Affirmer que le progrès technique est neutre au sens de Solow conduit à

exiger qu'il élève la seule **productivité du capital**. On dit qu'il est *capital augmenting* puisqu'il équivaut à une augmentation de **capital**.

► *Croissance économique* ▷ *Progrès technique neutre* ▷ *Progrès technique neutre au sens de Harrod* ▷ *Progrès technique neutre au sens de Hicks*

Promotion des exportations

▷ *Industrialisation par promotion des exportations*

Propension à consommer

La propension à consommer mesure la part du **revenu** qui est affectée à la **consommation**. On distingue :

– la propension moyenne à consommer qui se calcule par le rapport entre la **consommation** et le **revenu** à un moment donné soit C/R ;

– la propension marginale à consommer qui se calcule par le rapport entre la variation de la consommation et la variation du revenu soit $\Delta C/\Delta R$.

⇔ La somme de la propension à consommer et de la **propension à épargner** est égale à 1.

► *Consommation et épargne* ▷ *Loi psychologique fondamentale*

Propension à épargner

La propension à épargner mesure la part du **revenu** qui est affectée à l'épargne. On distingue :

– la propension moyenne à épargner qui est le rapport entre l'épargne et le revenu : E/R ;

– la propension marginale à épargner qui est le rapport entre la variation de l'épargne consécutive à une variation du revenu ; c'est le rapport $\Delta E/\Delta R$.

⇔ La somme des propensions à épargner et à consommer est égale à 1.

► *Consommation et épargne* ▷ *Propension à consommer* ▷ *Loi psychologique fondamentale*

Propension à exporter

La propension à exporter est la mesure de la part des **exportations** dans le **Produit intérieur brut**. On distingue :

- la propension moyenne à exporter qui est égale au rapport :
 $\text{Exportations} / \text{PIB}$;
- la propension marginale à exporter qui est égale au rapport :
 $\text{Variation des exportations} / \text{Variation du PIB}$.

► *Commerce international* ▷ *Propension à importer*

Propension à importer

La propension à importer est la mesure de la part des **importations** dans le **PIB**. On distingue :

- la propension moyenne à importer qui est égale au rapport :
 $\text{Importations} / \text{PIB}$;
- la propension marginale à importer qui est égale au rapport :
 $\text{Variation des importations} / \text{Variation du PIB}$.

► *Commerce international* ▷ *Propension à exporter*

Propension marginale à consommer

▷ *Propension à épargner*

Propension moyenne à consommer

▷ *Propension à consommer*

Propension marginale à épargner

▷ *Propension à épargner*

Propension moyenne à épargner

▷ *Propension à épargner*

Prophétie autoréalisatrice

▷ *Anticipations autoréalisatrices*

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle s'applique aux créations de l'esprit. Elle comprend :

- d'une part la propriété industrielle qui concerne les inventions donnant lieu à des brevets, marques, noms commerciaux, enseignes, noms de domaine, appellation d'origine, dessins et modèles industriels ;

- d'autre part la propriété des créations artistiques qui donnent lieu à des droits d'auteur : œuvres littéraires, musicales, graphiques et plastiques, les logiciels.

⇒ L'essor d'Internet et des nouvelles technologies de l'information et la communication rend plus difficile la protection de la propriété des créations artistiques (téléchargement illégal de musique et de films).

⇒ La protection de la propriété intellectuelle fait l'objet d'analyses théoriques qui se développent dans le cadre de l'**économie de la connaissance** et de l'économie de l'**innovation**. Une protection trop importante confère des positions de **monopole** trop longues et une protection insuffisante réduit l'incitation à innover.

⇒ Les droits de propriété intellectuelle font l'objet d'un accord spécifique au sein de l'**Organisation mondiale du commerce (Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ou ADPIC)**. Les pays en développement sont réticents à une définition trop stricte des **droits de propriété intellectuelle** qui pourrait freiner les **transferts de technologie**.

► *Marché et prix* ► *Mondialisation* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Économie de l'innovation* ▷ *Gouvernance* ▷ *Théorie des incitations*

Propriété privée /Propriété sociale

La distinction « propriété privée, propriété sociale » est exposée par le sociologue R. Castel, dans un livre intitulé *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi* (2001).

Reprenant l'un des fondements de la pensée libérale (la propriété de soi chez J. Locke), Castel montre que la propriété privée est le socle qui permet à l'individu de s'affranchir des sujétions de la société traditionnelle. Qu'en est-il alors de la situation des individus non propriétaires dans une société qui se veut démocratique et respectueuse des droits individuels ? Pour Castel, la propriété sociale, liée à l'essor de l'**État-providence**, est le complément de la propriété privée dans la mesure où elle permet aux non-propriétaires d'accéder au statut d'individu libre et de citoyen. La propriété sociale est constituée par les droits dont disposent les individus (à accéder à des biens et des services collectifs (santé, éducation, logement, etc.).

Dans cette perspective l'intervention économique et sociale des pouvoirs publics est une condition du libéralisme politique.

À partir du début des années 1970, la crise de la **protection sociale**, la hausse du **chômage** et de la précarité professionnelle conduisent à une remise en cause de la propriété sociale qui prive un nombre croissant d'individus des garanties offertes par la société salariale. R. Castel parle de la « déstabilisation des stables » et de « l'effritement de la société salariale ».

► *Protection sociale* ► *Économie publique* ▷ *Bien collectif* ▷ *Pauvreté*
▷ *Politique sociale* ▷ *Prestations sociales* ▷ *Sécurité sociale*
▷ *Redistribution*

Protection effective

La protection effective prend en considération les **droits de douane** sur un bien final ainsi que les droits de douanes sur les **consommations**

intermédiaires (inputs). Plus précisément, la protection effective mesure l'augmentation de la **valeur ajoutée** unitaire provoquée par l'ensemble des **barrières tarifaires** mises en place sur le **bien final** et sur les inputs.

En effet, l'application de droits de douane ad valorem sur un bien final vise à faire augmenter le **prix** de ce bien et encourager la production domestique de ce bien. Mais cet effet peut être modifié par des droits de douane ad valorem sur les inputs qui font varier les coûts de production du bien.

On peut distinguer trois cas de figure :

1) Si les droits de douane sur les inputs sont identiques aux droits de douane sur le bien final, il n'y a aucun impact sur la valeur ajoutée unitaire qui garde la même importance dans le prix du bien (le prix est égal à la valeur des consommations intermédiaires + la valeur ajoutée).

Ainsi un bien vendu 300 euros et dont la production a nécessité des consommations intermédiaires de 200 euros donne lieu à une valeur ajoutée de 100 euros, soit 33 % du prix de vente. Si les droits de douane sur le bien et sur les inputs sont de 20 %, le prix du bien passe à 360 euros et les consommations intermédiaires s'élèvent à 240 euros. La valeur ajoutée est alors de 120 euros, elle a augmenté de 20 % également et représente toujours 33 % du prix du bien final.

2) Si les droits de douane sur les inputs (20 %) sont plus élevés que les droits de douane sur le bien final (10 %), le poids de la valeur ajoutée ($330 - 240 = 90$) va diminuer dans le prix total du bien ($90/330 = 27\%$ du prix du bien).

3) Si les droits de douane sur les inputs sont plus faibles (10 %) que ceux sur le bien final (20 %), le poids de la valeur ajoutée ($360 - 220 = 140$) va augmenter et représenter 38,8 % du prix du bien final.

Le taux de protection effective (T) peut se calculer par la différence des valeurs ajoutées (VA) et peut différer du taux de protection nominal du bien final :

$$T = (VA \text{ après protection} - VA \text{ avant protection}) / VA \text{ avant protection}$$

– Dans le cas 1,

$T = (120 - 100) / 100 = 0,2 = 20 \%$ (identique au taux de protection nominal) ;

– Dans le cas 2,

$T = (90 - 100) / 100 = - 10 \%$ (inférieur au taux de protection nominal, la protection a diminué) ;

– Dans le cas 3,

$T = (140 - 100) / 100 = 0,4 = 40 \%$ (supérieur au taux de protection nominal)

On voit donc que le taux de protection effective peut être différent du taux de protection nominal

► *Commerce international* ▷ *Barrière tarifaires* ▷ *Barrières non tarifaire*
▷ *Discrimination non tarifaires* ▷ *Libre-échange* ▷ *Négociations commerciales multilatérales* ▷ *Protectionnisme*

Protection sociale

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux » c'est-à-dire de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses.

Elle peut fonctionner selon trois logiques :

– une logique d'assurance **sociale**, dont l'objectif est de prémunir contre un **risque** de perte de **revenu** (**chômage**, maladie, vieillesse, accident du travail). Le plus souvent, les **prestations sociales** sont financées par des **cotisations** sur les **salaires**, elles sont donc réservées à ceux qui cotisent ;

– une logique d'**assistance**, qui a pour objectif d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de **pauvreté**. Elle consiste à assurer un **revenu minimum** versé sous condition de ressources, mais sans cotisations préalables (**revenu minimum d'insertion**, allocation adulte handicapé) ;

– une logique de protection universelle, qui a pour but de couvrir certaines catégories de dépenses pour tous les individus. Les prestations

sont les mêmes pour tous et accordées sans conditions de cotisations ou de ressources (prestations familiales, par exemple).

En France, le système de protection sociale représente environ 500 milliards d'euros chaque année, soit plus de 30 % du **Produit intérieur brut (PIB)**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Protection sociale* ▷ *École classique* ▷ *Égalité* ▷ *Équité* ▷ *État-providence* ▷ *Fonction de répartition* ▷ *Loi sur les pauvres* ▷ *Taux de pauvreté*



Protection sociale

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux risques sociaux, c'est-à-dire aux situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses.

Les dispositifs de protection sociale relèvent de trois logiques qui se combinent dans des proportions variables d'un pays à l'autre :

- une logique d'**assurance sociale** qui vise à couvrir un **risque** de perte de **revenu** (**chômage**, maladie, vieillesse, accident du travail). Seuls ceux qui ont versé des **cotisations sociales** perçoivent des **prestations sociales** ;

- une logique d'**assistance**, qui cherche à lutter contre la **pauvreté**. Les prestations sociales sont versées sous condition de ressources, mais sans cotisations préalables (**revenu minimum d'insertion**, allocation adulte handicapé) ;

- une logique de protection universelle où certaines catégories de dépenses sont couvertes pour tous les individus. Les prestations sont les mêmes pour tous et accordées sans conditions de cotisations ou de ressources.

C'est en Europe que la protection sociale est la plus développée. En France, les dépenses de protection sociale représentent en 2010 654,2 milliards d'euros, soit 34 % du **Produit intérieur brut (PIB)**. Les recettes étant de 633,1 milliards d'euros, il en résulte un **besoin de financement** de 21,1 milliards, environ 1 % du PIB.

⇒ La protection sociale est la partie la plus visible du système de **redistribution**, mais les autres politiques publiques ont également des effets redistributifs, en particulier celles qui visent à fournir des services non marchands comme l'éducation.

■ Naissance et développement de la protection sociale

Le problème de la protection sociale prend naissance au XIX^e siècle avec les conséquences sociales de l'industrialisation. Jusqu'à cette époque, il était admis que la **pauvreté** était la sanction de l'oisiveté et du vice. En effet, selon la conception libérale, dans un **système économique** fondé sur le **marché autorégulateur**, chaque individu reçoit un revenu en fonction de sa contribution productive. Il doit donc se prémunir contre les **risques** sociaux par l'**épargne**. S'il se trouve néanmoins de « vrais » pauvres, la charité privée doit pourvoir à leurs besoins.

Ce discours va peu à peu être remis en cause et les idées d'**assistance**, de solidarité, d'**assurance sociale**, de **sécurité sociale**, vont progressivement s'imposer au sein des pays industrialisés.

● *Jusqu'au xviii^e siècle : pauvreté et assistance*

Avant l'**industrialisation**, les risques comme l'interruption d'activité pour maladie ou accident et vieillesse, sont pris en charge par la famille étendue (solidarité intra-familiale) et par les organismes professionnels (par exemple les **corporations**).

L'Église et l'**État** royal, de leur côté, mettent en place les premiers dispositifs d'assistance aux pauvres. Les paroisses et les ordres religieux tissent dans toute la chrétienté, un réseau de léproseries, aumôneries, hospices et hôpitaux. L'État crée des hôpitaux, des dépôts de mendicité, des asiles d'aliénés. Mais l'intervention sociale de l'État n'est pas systématique et reste de faible ampleur, sauf en faveur des populations réquisitionnées pour les services de l'État.

L'Angleterre élisabéthaine fournit une première réponse, massive et cohérente, au problème de la pauvreté avec l'instauration des **lois sur les pauvres** (*Poor Laws*). En France, le traitement de la pauvreté contient, dès le XVIII^e siècle, une

dimension économique avec le recours aux « travaux de secours » qui commencent à être appréhendés comme un droit. Par la suite sont créés les « ateliers de charité » et l'idée resurgit naturellement pendant la révolution de 1789.

⇒ Dès le départ, les dispositifs mis en place obéissent à deux logiques : une logique d'assistance et une logique de surveillance et de contrôle social des indigents et des vagabonds.

● *La naissance des assurances sociales*

— L'industrialisation du XIX^e siècle conduit à la prise de conscience de la disparition des solidarités traditionnelles. Comme l'a montré K. Polanyi (1887-1964), l'instauration du **marché autorégulateur**, en particulier dans le domaine du travail, suppose la suppression des formes anciennes de solidarité, souvent liées aux sociabilités familiale, professionnelle, religieuse, etc. De même, il faut supprimer les normes traditionnelles qui régissaient l'usage de la **force de travail**. En France, en 1791, la loi Le Chapelier supprime les corporations et en Grande-Bretagne, l'**acte de Speenhamland** (1795) est lui aussi abrogé en 1834. La disparition des formes antérieures de solidarité s'accompagne d'un exode rural et de la montée de nouveaux risques.

« L'insécurité sociale » qui en résulte va conduire progressivement à l'instauration d'un système dans lequel les garanties sociales sont associées à un système d'assurances obligatoires couvrant les principaux risques de l'existence (maladie, chômage, retraite, invalidité, etc.). Une première étape d'expérimentation des **assurances sociales** se met en place entre 1880-1914 en Europe. Les accidents du travail sont couverts les premiers et marquent ainsi la reconnaissance par la société du risque inhérent à l'activité industrielle (même si la responsabilité de l'employeur n'est pas directement engagée). Puis, viennent l'assurance vieillesse, l'aide à la famille et, enfin, l'assurance

maladie. Le **chômage** n'est pas encore pris en compte et seuls les travailleurs et leurs familles accèdent à l'assurance sociale. Bien souvent leur affiliation reste volontaire. La logique de l'assurance ou de la solidarité professionnelle l'emporte sur la solidarité nationale.

L'Allemagne de Bismarck joue un rôle précurseur : l'assurance maladie est mise en place en 1883, l'assurance contre les accidents du travail en 1884, l'assurance invalidité vieillesse en 1889. Pour O. Bismarck (1815-1898), ces réformes ont explicitement pour but de détourner les ouvriers de la propagande socialiste.

Selon M.T. Join-Lambert, (*Politiques sociales*, 1998), quatre principes fondamentaux définissent le système bismarckien :

- une protection exclusivement fondée sur le travail et, de ce fait, limitée ;
- une protection obligatoire pour les seuls salariés dont le salaire est inférieur à un certain montant, donc pour ceux qui ne peuvent recourir à la prévoyance individuelle ;
- une protection sociale fondée sur la technique de l'assurance, qui instaure une proportionnalité des cotisations par rapport aux **salaires** et une proportionnalité des prestations ;
- une protection gérée par les employeurs et les salariés eux-mêmes.

En Grande-Bretagne, il faut attendre 1911 pour que soit mis en place par l'État un système d'assurance obligatoire contre la maladie et le chômage. En France, ce n'est qu'au début du XX^e siècle qu'émerge un système d'**assurances sociales** (1910, loi sur les retraites ouvrières et paysannes ou loi ROP).

— La période 1920-1940 apparaît comme une période où le système des assurances sociales se consolide. Les avantages obtenus par une minorité de travailleurs s'étendent aux classes moyennes, parfois à toute la population. Les incertitudes et les débats du début du siècle s'estompent et le processus devient irréversible. En France, la loi sur les assurances sociales voit le

jour le 30 avril 1930 et couvre les risques de maladie, maternité, vieillesse, invalidité et décès. Elle est complétée par la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales.

Aux États-Unis, jusqu'en 1930, le gouvernement fédéral, par fidélité aux principes du **libéralisme**, refuse toute intervention sociale systématique : l'aide aux nécessiteux est laissée à l'appréciation des États fédérés, des municipalités ou des organismes charitables. L'économie de marché est censée fournir aux individus des revenus élevés et des emplois nombreux (conception résiduelle de la protection sociale).

Avec la **crise économique** de 1929, le chômage apparaît désormais comme un risque majeur. Par ailleurs, la théorie keynésienne justifie l'intervention de l'État et la **redistribution**. Aux États-Unis, le traumatisme de la crise conduit au vote du *Social Security Act* (1935), qui complète la politique économique du **New Deal**. Il s'agit d'une loi combinant l'assurance et l'assistance, et non d'une protection sociale générale. La loi introduit une **assurance vieillesse** coordonnée par le gouvernement fédéral (*Federal Old Age Assistance*), financée par des cotisations d'employeurs et de salariés, ainsi qu'une **assurance chômage** (*Unemployment Compensation*), enfin une aide aux familles indigentes, aux aveugles et aux vieillards nécessiteux (confiée aux États fédérés). Ces mesures restent timides pour l'époque.

Les conditions de la mise en place de l'**État-providence** vont être réunies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

- *Des assurances sociales à la protection sociale*

En Europe, à travers la crise et la guerre, un nouveau compromis social s'institutionnalise. Les rapports Beveridge en Grande-Bretagne (1942 et 1944), les travaux du Conseil National de la Résistance en France, visent à instaurer un système protégeant l'ensemble de la population contre les risques de maladie, maternité, accident du travail, vieillesse, chômage et famille. Sur

le plan international, l'adoption de la **charte de Philadelphie** en 1944 au cours d'une conférence de l'**Organisation internationale du travail**, est l'occasion de réaffirmer un certain nombre de principes en matière de droit du travail et de protection sociale. La protection sociale est ainsi partie prenante de la modernisation des sociétés après la Seconde guerre.

La Grande-Bretagne et les rapports Beveridge

Le rapport Beveridge de novembre 1942 (*Social Insurance and Allied service*) marque l'avènement du « *Welfare State* ». Selon W. Beveridge (1879-1963), une société industrielle vivant en paix ne devrait pas souffrir du besoin ni « des cinq génies malfaisants de l'histoire » : la maladie, l'ignorance, la dépendance, la déchéance et le taudis. Pour lui la liberté individuelle n'est pas séparable de la sécurité sociale qui doit « affranchir du besoin ». Il rejette le système d'assurances sociales réservées aux seuls travailleurs ainsi que le principe d'une assistance limitée aux plus démunis et introduit l'idée d'une protection universelle de tous les citoyens financée par l'impôt.

Le régime de sécurité sociale conçu par W. Beveridge est en rupture avec la conception des « assurances sociales ». Il repose sur une nouvelle conception du risque social et du rôle de l'État. La sécurité sociale a pour but de libérer l'homme du besoin en garantissant une sécurité du revenu. Face au caractère partiel des politiques existantes, W. Beveridge propose la mise en œuvre d'un système global et cohérent.

Il préconise un système caractérisé par :

- le principe d'universalité : un système généralisé, qui couvre l'ensemble de la population quel que soit son statut d'emploi ou son revenu ;
- le principe d'unité : un système unifié et simple (une seule cotisation couvre l'ensemble des risques, donc un seul régime) ;

- le principe d'uniformité : un système où les prestations sont uniformes quel que soit le gain des intéressés ;
- la centralisation du système (service public unique).

Pour Beveridge, cette nouvelle protection sociale n'a de sens que si elle est liée à une politique de **plein emploi** (référence à J.M. Keynes). Il publie en 1944 un second rapport « *Full Employment in a Free Society* » (Du travail pour tous dans une société libre) dans lequel on peut lire : « Ce doit être une fonction de l'État que de protéger les citoyens contre le chômage de masse, aussi définitivement que c'est maintenant la fonction de l'État que de défendre les citoyens contre les attaques du dehors et contre les vols et les violences du dedans ».

L'État-providence qui se met en place en Grande-Bretagne entre 1945 et 1948 (loi de 1945 sur les allocations familiales, loi de 1946 sur le *National Health Service*, *National Assistance Act* en 1948 pour lutter contre l'indigence) va peu évoluer jusqu'aux années 1960. Il constitue une référence historique de l'État-providence, financé par l'impôt, contrôlé par le Parlement et géré par un service public. Ce système sera adopté par les pays scandinaves après 1945 (Norvège, Suède, Finlande, Danemark, Irlande), par le Canada en 1970 et par les pays méditerranéens (Grèce, Italie, Espagne, Portugal) autour de 1980.

La France

Le modèle français initié par le juriste P. Laroque (1907-1997) en 1945 est un modèle « hybride », intermédiaire entre les modèles bismarckien et béveridgien. Comme le modèle anglais, il adopte le principe de l'universalité de la couverture sociale mais son mode de financement et d'organisation relève plutôt du modèle allemand.

Les ordonnances du 22 février et des 4 et 19 octobre 1945 fondent la **Sécurité sociale**. Le système trouve sa source dans les travaux du Conseil National de la Résistance et le rapport demandé à P. Laroque. L'intention de départ était de créer un régime

obligatoire unique couvrant l'ensemble de la population pour les quatre risques pris en compte (maladie, accidents du travail, invalidité, vieillesse et maternité), en application des principes énoncés par W. Beveridge. En même temps, on voulait mettre en place une gestion paritaire du système. Ce fut un échec, de nombreux groupes professionnels (professions indépendantes, cadres...) ont refusé de s'intégrer dans le régime général et, pour certains, ont conservé un régime spécial (marins, mineurs, cheminots, etc.). C'est ce qui explique la complexité administrative du système français.

La protection sociale est organisée selon quatre niveaux :

1. La Sécurité sociale fournit la couverture de base des risques maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse et famille, chacun de ces risques correspond à une « branche ». Elle est composée de différents régimes :

- le régime général, pour la plupart des salariés, les étudiants ;
- les régimes spéciaux qui couvrent les salariés qui ne sont pas dans le régime général (fonctionnaires, agents de la SNCF, d'EDF-GDF...);
- les régimes des non salariés non agricoles qui concernent les entrepreneurs individuels (artisans, commerçants, professions libérales) ;
- le régime agricole pour les exploitants et des salariés agricoles.

2. Les régimes complémentaires qui peuvent fournir une couverture supplémentaire à celle de la Sécurité sociale. Certains sont obligatoires (régimes complémentaires de retraite des salariés du secteur privé) et d'autres facultatifs (mutuelles de santé, institutions de prévoyance).

3. L'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) gère le régime d'assurance chômage.

4. L'**aide sociale** relève de l'État et des départements, qui apportent un soutien aux plus démunis.

Les États-Unis

Le système américain relève du « modèle résiduel » où le marché est censé fournir aux individus des **emplois** et des revenus suffisants en fonction de leurs mérites. Si l'individu ne peut se procurer des moyens de subsistance, les solidarités familiales ou celles des réseaux privés doivent y pourvoir. L'État n'intervient qu'en dernière instance.

La protection sociale américaine sépare clairement le domaine de la *social security* et celui du *welfare* (« bien-être ») :

- le domaine des assurances sociales est très limité : il comprend un programme d'assurance vieillesse et chômage, mais l'assurance maladie n'en fait pas partie ;

- le domaine du *welfare* fait référence aux mesures de l'État en direction des pauvres. Les plus importantes sont *Medicaid*, assistance médicale aux plus démunis, l'AFDC, aide aux familles avec des enfants dépendants (souvent des familles monoparentales) et le revenu minimum complémentaire pour les personnes âgées, les invalides et les aveugles. Chaque État a une grande liberté pour fixer le niveau des allocations et les conditions d'attribution de ces aides.

⇒ La réforme du système de santé américain qui rend obligatoire le principe d'une couverture médicale a été adoptée en mars 2010 et permet de fournir une couverture médicale à 32 millions d'Américains qui en étaient dépourvus. Il s'agit de l'évolution la plus importante du système de santé américain, depuis la création du programme Medicare pour les retraités en 1965.

Au-delà de l'opposition entre système bismarckien et système béveridgien, plusieurs auteurs ont tenté de dresser une typologie des systèmes de protection sociale. Le politologue danois G. Esping Andersen (1990) distingue trois modèles :

- Un modèle « *corporatiste-conservateur* » dans lequel se trouvent la France et l'Allemagne, modèle fondé sur les assurances sociales des travailleurs.

– Un modèle libéral ou résiduel où l'intervention de l'État est minimale, en complément exceptionnel de la famille et du marché. Une part importante des prestations y est servie sous conditions de ressources et destinée à assurer un simple minimum vital. Les pays correspondant le mieux à ce modèle sont les États-Unis et le Royaume-Uni.

– Un modèle universaliste ou social-démocrate dans lequel l'État joue un rôle central, en garantissant à tous le droit à l'emploi, en fournissant à l'ensemble des citoyens des prestations sociales d'un niveau élevé et des services collectifs développés et en organisant (par l'impôt notamment) une forte **redistribution verticale**. La Suède et les Pays-Bas correspondent à ce modèle.

L'édification des systèmes de protection sociale et de l'État-providence peut s'analyser comme une composante du processus de modernisation économique et sociale. L'**industrialisation**, le développement technologique et l'urbanisation ont détruit les modes de protection traditionnels fondés sur la famille, l'église et les corporations. L'État doit alors répondre aux nouveaux besoins. K. Polanyi (1887-1964), dans *La grande transformation*, souligne la nécessité de la protection sociale pour répondre aux risques et aux dangers que le **marché autorégulateur** fait courir à la société.

Dans une perspective quelque peu différente, R. Castel (1933-2013) articule l'essor de la protection sociale avec les problèmes auxquels doit faire face la société libérale du XIX^e siècle, en particulier celui de la montée des classes dangereuses. « La reformulation de la question sociale va consister non pas à abolir l'opposition propriétaire/non-propriétaire dans la version marxiste, mais à la redéfinir, c'est-à-dire à juxtaposer à la propriété privée, la propriété sociale, de sorte qu'on puisse être en dehors de la propriété privée sans être en manque de sécurité » (*Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, 1995). La **propriété sociale**, constituée par les droits dont disposent les individus à accéder à des biens et des **services collectifs** (santé, éducation, logement, etc.), est le complément de la propriété privée dans la mesure où elle permet aux plus démunis

d'accéder au statut d'individu libre et de citoyen. La protection sociale est ainsi une composante essentielle des sociétés modernes. L'État a le devoir de protéger les individus contre les risques sociaux, au même titre qu'il a le devoir de les protéger contre les risques civils (vol, agression, etc.).

Du point de vue des analyses économiques contemporaines, les assurances sociales se justifient, en information imparfaite, par l'imprévoyance individuelle et l'imperfection du marché des assurances.

Face à l'imprévisibilité et l'importance des risques encourus en cas de maladie, d'accident du travail, etc., il est rationnel de payer un certain montant, la prime d'assurance, en contrepartie de la couverture du risque. Par ailleurs, si le risque pour un individu de devenir par exemple invalide est imprévisible, il est par contre aisé de connaître la probabilité de ce risque au niveau de la population entière.

Les assurances sociales permettent aussi d'opérer des transferts de ressources dans le temps, grâce aux **revenus** de remplacement versés en période d'inactivité. Cette fonction des assurances sociale est bien illustrée par les **retraites**.

■ La crise de la protection sociale

Au cours des « Trente Glorieuses », le niveau de la protection sociale ne va pas cesser de s'améliorer, y compris aux États-Unis où, en dépit de traditions individualistes très fortes, les présidents J.F. Kennedy et L.B. Johnson mettent en place des politiques de lutte contre la pauvreté et de couverture du risque maladie. Dans tous les pays, les revenus de transferts occupent une place croissante dans le **revenu disponible** des ménages et le budget social de la nation (qui recense l'ensemble des dépenses de protection sociale et d'aide sociale) devient supérieur au budget de l'État.

Le ralentissement du rythme de croissance des pays industrialisés à partir de 1974 marque la fin de l'âge d'or des politiques sociales. La crise de la protection sociale relève de facteurs économiques (équilibres financiers), de facteurs démographiques et de facteurs sociaux et politiques.

- *Facteurs conjoncturels et structurels*

Les difficultés de la protection sociale sont d'abord financières, le ralentissement de la croissance et la montée du **chômage** réduisent les ressources des régimes sociaux alors que les dépenses continuent à s'accroître rapidement. Cet accroissement des dépenses résulte d'un double phénomène.

D'une part, certaines dépenses poursuivent leur tendance antérieure. C'est le cas des dépenses de santé dont la croissance est plus rapide que la croissance du revenu (à la fois en raison de la demande des ménages et des caractéristiques de l'offre de soins). Dans la mesure où ces dépenses sont largement socialisées, les régimes d'assurance maladie voient leurs charges s'accroître.

D'autre part, certaines dépenses comme les dépenses d'indemnisation, de prise en charge des retraites anticipées etc., augmentent avec la montée du chômage.

Ces difficultés financières conduisent les pouvoirs publics à rechercher une réduction des coûts.

La protection sociale se heurte aussi aux conséquences des évolutions démographiques qui conduisent à une élévation du **taux de dépendance**. L'accroissement de la charge des deux compartiments les plus lourds des dépenses (vieillesse et santé) est principalement déterminé par des facteurs structurels (évolution du mode de vie et facteurs démographiques, notamment le vieillissement de la population) et de facteurs techniques (**progrès technique** médical). Sous l'effet de ces facteurs, en France, les prestations sociales ont progressé sur l'ensemble de la période plus

vite que la production nationale. Leur poids dans le PIB est ainsi passé de 25 % en 1981 à 32 % en 2010.

⇒ En France, quelques tendances peuvent être observées dans l'évolution des prestations sociales :

- la progression des prestations « vieillesse-survie » (45 % des **prestations sociales** en 2010), sous l'effet du **vieillissement démographique**, du développement des régimes complémentaires et de la montée en puissance des systèmes de retraite. Cette hausse s'accélère avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du *baby boom* ;

- une hausse des prestations liées à la santé (34,3 % des prestations sociales en 2010), alors que leur part dans le PIB tendait à se stabiliser depuis 1995. Les dépenses de médicaments et la montée en puissance de la **couverture maladie universelle (CMU)** contribuent à expliquer cette nouvelle augmentation ;

- une progression des prestations « pauvreté-exclusion », avec la création du revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988, puis du **revenu de solidarité active (RSA)** en 2009 (2,3 % des prestations sociales en 2010) ;

- la poursuite de la baisse des prestations « famille-maternité » (8,9 % des prestations sociales en 2010), malgré la progression des aides au logement ;

- une augmentation des prestations « emploi ». Leur évolution reste fortement liée à celle de la conjoncture économique (6,9 % des prestations sociales en 2010).

● *Du consensus keynésien aux critiques libérales*

La redistribution est défendue par J.M. Keynes (1883-1946) dans la Théorie Générale. « Une redistribution du revenu propre à accroître la propension à consommer pourrait favoriser de façon décisive la croissance du capital (...) La croissance de la richesse, loin de dépendre de l'abstinence des milieux aisés, comme on le croit en général, a plus de chance d'être contrariée

par elle ». La redistribution permet une croissance économique plus élevée dans la mesure où elle réduit les **revenus** élevés dont la **propension à consommer** est faible et augmente les revenus faibles dont la propension à consommer est forte.

Après la Seconde Guerre mondiale, un consensus s'est formé en faveur de la redistribution et la protection sociale. La réduction des **inégalités** est en effet favorable à la croissance mais elle est également nécessaire à la cohésion sociale et en fin de compte à la **compétitivité** d'un pays. La **justice sociale** peut ainsi être considérée comme un **bien collectif** générateur d'**effets externes** positifs.

La légitimité de la protection sociale est aujourd'hui contestée par certains auteurs libéraux qui mettent en avant les effets économiques négatifs de la redistribution.

Pour ces auteurs, le développement des **politiques sociales** produit des effets pervers : loin de réduire la **pauvreté** elle l'institutionnalise. Il faut donc réduire la protection sociale obligatoire, faire appel à la responsabilité des individus qui peuvent s'assurer contre les risques de l'existence dans un cadre concurrentiel. Il faut par ailleurs laisser toute leur place aux activités caritatives volontaires des individus altruistes.

Plus récemment, certains économistes ont mis en avant l'accroissement de l'**aléa moral**, phénomène bien connu en économie de l'assurance. Plus la protection contre les **risques** est complète et étendue, moins les individus sont incités à éviter les risques auxquels ils sont exposés. Il s'agit d'une version à peine dépeussierée de la condamnation de l'aide aux pauvres.

Les prestations sociales et plus particulièrement les minima sociaux sont accusés de créer des **trappes à pauvreté** : le versement des prestations sociales incite ceux qui les perçoivent à ne pas faire d'effort pour améliorer leur situation.

La protection sociale génère d'autres effets économiques négatifs. En effet, les prélèvements sociaux freinent :

- la croissance économique (courbe de Laffer) ;

- l'emploi et la **compétitivité** des entreprises ;
- l'**épargne**, comme le dénonçait dans les années 1970 M. Feldstein, expert des problèmes de santé et de retraite et conseiller économique de R. Reagan. Pour lui, le financement des retraites par répartition était une des causes de l'insuffisance chronique de l'épargne des ménages aux États-Unis.

● *Une crise politique et culturelle*

Certains contestent le système de protection sociale tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Ses effets sur la réduction des inégalités de revenus sont assez faibles. La **redistribution horizontale** l'emporte sur la **redistribution verticale**. Par ailleurs, de larges poches de pauvreté subsistent. Les travailleurs pauvres et les exclus sont de plus en plus nombreux à passer à travers les mailles du filet de la protection sociale.

Plus fondamentalement, P. Rosanvallon (*La crise de l'État-providence*, 1981) considère que la crise de la protection sociale a une dimension culturelle et politique. Pour lui, l'État moderne est fondamentalement un État protecteur. La protection sociale permet de substituer à l'incertitude de la providence religieuse la certitude de la providence étatique. L'État-providence est donc un produit de la culture démocratique et égalitaire moderne.

Historiquement, l'État-providence progresse par bonds, notamment à l'occasion des crises ou des guerres, car, selon P. Rosanvallon, « ces périodes constituent des temps d'épreuve à la faveur desquels il y a reformulation plus ou moins explicite du contrat social ». Or, dans la période actuelle, aucun mouvement social significatif ne s'est produit pour légitimer une avancée de l'État-providence (à la différence de l'après-guerre). Le doute sur l'État-providence est ainsi lié à une « panne de l'imagination sociale ».

De plus, la dynamique égalitaire des sociétés modernes semble enrayée. Selon P. Rosanvallon, ces évolutions doivent être

analysées en termes sociologiques. Le système de redistribution, et donc d'organisation de la solidarité, se substitue au face à face des individus et des groupes. De fait, il se présente pour ces derniers comme une donnée, un système autonome et indépendant d'eux, alors qu'il résulte de l'interaction des prestations et des prélèvements affectant chaque individu. L'organisation de la solidarité est ainsi coupée des rapports sociaux réels et devient plus abstraite. Dans ces conditions, les revendications d'individus et de groupes pour réduire ou limiter les contributions financières peuvent être totalement disjointes du sens social de leurs effets.

Le constat d'une crise de l'État-providence doit être nuancé. En effet, si les limites rencontrées depuis une vingtaine d'années par les différents systèmes d'État-providence démontrent la nécessité d'engager des réformes profondes, l'État et ses systèmes de régulation collective demeurent aujourd'hui les meilleurs garants de la cohésion sociale. L'État-providence doit certes adapter son intervention aux évolutions de son environnement économique (concurrence sociale dans une économie mondialisée, vieillissement démographique, nouveaux comportements économiques et sociaux) et répondre de manière adéquate à l'émergence de nouveaux besoins sociaux (exclusion, dépendance), mais il demeure le socle d'un véritable « modèle social européen ».

■ Les enjeux actuels de la protection sociale

● *Le modèle social remis en question par la mondialisation*

Dans les pays développés, la sécurité sociale s'est mise en place dans un contexte de plein-emploi et d'autonomie des **politiques économiques**. Elle doit aujourd'hui faire face à l'interdépendance commerciale des économies, à la libre circulation mondiale des capitaux, à l'insécurisation croissantes des relations de travail, aux mutations de l'emploi en grande partie induites par la nouvelle révolution industrielle. Les

cotisations sociales alourdissent le coût du travail, au détriment de l'emploi et de la compétitivité. L'infléchissement de la politique économique en faveur des thèses monétaristes, dans un contexte de montée des déficits et de l'endettement publics, réduit la prise en charge des risques sociaux et ne peut plus enrayer la montée des inégalités sociales. C'est dans un contexte d'accroissement de la **pauvreté** que les mesures s'inscrivant dans une logique d'assistance se multiplient. Avec la mondialisation grandit dans chaque pays la tentation du **dumping social**. La construction européenne elle-même est confrontée à ce problème depuis les élargissements qui ont conduit à l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale, l'exemple du « plombier polonais » en est une illustration.

La complémentarité entre l'économique et le social est désormais contestée, le social apparaissant pour certains comme un luxe que la croissance ralentie interdit désormais. Pourtant, la redistribution et la protection sociale apparaissent à d'autres économistes comme indispensable à l'économie de marché.

- *La question du financement de la protection sociale*

En France, des mesures ont été prises dans le but de rendre plus « visible » la protection sociale pour que les cotisants acceptent mieux les prélèvements sociaux (**décentralisation**, plus grande participation des usagers à la gestion des équipements sociaux par exemple).

Par ailleurs, le financement de la protection sociale, basé sur les **cotisations sociales** versées par les salariés et leurs employeurs ainsi que les non-salariés, a fait l'objet de critiques récurrentes. Ce système de financement pèse sur le **coût salarial (coin fiscal)**, ce qui est défavorable à l'emploi, notamment l'emploi peu qualifié. Depuis les années 1980, pour remédier aux problèmes de financement, on assiste à un élargissement de l'assiette des prélèvements et une tendance à la fiscalisation des recettes de la protection sociale (**Contribution sociale généralisée**,

Contribution pour le remboursement de la dette sociale).

Aujourd'hui en France, selon B. Palier, 30 % des recettes des régimes d'assurances sociales sont financées par l'impôt.

⇒ En France, certains proposent d'autres pistes de financement de la protection sociale : instaurer des cotisations assises sur la **valeur ajoutée**, ou une « TVA sociale », accroître les prélèvements sur les revenus de la propriété.

Depuis 1996, une loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) a été instaurée, dans le but de maîtriser les dépenses sociales et de santé. Elle détermine les conditions nécessaires à l'équilibre financier de la Sécurité sociale, et fixe les objectifs de dépenses en fonction des estimations de recettes.

La LFSS est votée par le Parlement tous les ans en même temps que la **loi de finances** déterminant le **budget de l'État**. Elle peut aussi être modifiée en cours d'année par une LFSS rectificative. Le Parlement dispose ainsi d'un droit de regard sur l'équilibre financier de la Sécurité sociale. Il peut dorénavant se prononcer sur les grandes orientations des politiques de santé et de sécurité sociale, et sur leurs modes de financement. Néanmoins, le Parlement n'a pas le pouvoir de fixer lui-même les recettes de la Sécurité sociale. En matière de dépenses, le Parlement vote des objectifs, mais ne peut pas limiter les dépenses.

⇒ Ne pas confondre la LFSS avec le Compte de la protection sociale qui est un compte de la **comptabilité nationale** retraçant les flux annuels de recettes et de dépenses des régimes de protection sociale.

● *La question des retraites*

En 2010, le montant total des dépenses au titre de la vieillesse s'est établi à 279 milliards d'euros, soit 45 % des prestations sociales totales et 14,4 % du PIB.

Les craintes concernant la viabilité des systèmes de retraite s'appuient sur deux constats :

– le premier, d’ordre démographique, est commun à tous les pays industrialisés. Le vieillissement continu de la population, résultant de l’allongement constant de l’espérance de vie et de la baisse du taux de fécondité, contribue à l’accroissement structurel du poids des plus de 65 ans dans la population. Égal à 16,5 % de la population totale aujourd’hui, il atteindrait 29 % en 2040. Cette évolution à long terme devrait être aggravée dans les prochaines années par l’accès à la retraite des classes d’âge nombreuses de l’après-guerre entraînant une augmentation du nombre de retraités et des dépenses du système de retraite ;

– le second constat, d’ordre économique et social, est plus spécifique à l’Europe continentale et particulièrement accentué en France. Il s’agit de la diminution de la durée de la vie active. Elle s’explique à la fois par une entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail (22 ans aujourd’hui contre 18 il y a 30 ans) et par une diminution importante de l’âge moyen de cessation d’activité (58,9 ans contre 62,4 ans) qui tient à la chute du taux d’emploi des salariés âgés de 55 ans et plus. La réduction du nombre de cotisants, accentuée par les périodes de chômage et d’inactivité, se traduit par une baisse des ressources du système.

Pour répondre au vieillissement démographique et adapter les systèmes de retraites, la plupart des pays ont mis en place des mesures visant à rétablir l’équilibre financier des régimes de retraites :

– augmentation du nombre d’années de cotisations nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein (de 37,5 à 40 ans en France pour le Régime général depuis 1993 et depuis 2003 pour les fonctionnaires) ; modification de la période de référence pour le calcul des pensions ;

– recul de l’âge de la retraite ;

– augmentation du taux de cotisation (l’effort est reporté sur les actifs).

En France, la loi du 21 août 2003, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004 a réformé le système de retraite. Les principaux

changements pour les assurés sont les suivants :

- l'alignement de la durée de cotisation des agents de la fonction publique sur les salariés du privé (soit 40 annuités) entre 2004 et 2008, puis le passage progressif à 41 ans pour tous les salariés en 2012, avec instauration d'une décote en cas d'anticipation ou d'une surcote en cas de retardement de son départ en retraite ;

- l'indexation des pensions sur les prix (et non plus sur les traitements des actifs) ;

- la mise en œuvre de mesures correctives : relèvement du niveau de retraite minimum garanti, possibilité de cumuler emploi et retraite, prise en compte d'une fraction des primes des fonctionnaires dans le calcul de leur pension... ;

- la création de deux nouveaux dispositifs d'épargne salariale facultatifs : un contrat individuel, le PERP (Plan d'épargne retraite populaire) et un contrat collectif, en entreprise, le PERCO (Plan d'épargne pour la retraite collectif).

⇒ En France, la réforme des retraites de 2010 a mis en place :

- un relèvement progressif, à partir de la génération née en 1951, de l'âge légal de départ à la retraite, qui sera ainsi porté pour tout le monde à 62 ans en 2018,

- une homogénéisation des situations : les fonctionnaires sont logés à la même enseigne que les salariés du privé et certaines catégories (policiers, militaires, sapeurs-pompiers...), autorisés actuellement à partir à 50 ou 55 ans, verront cet âge de départ relevé progressivement de deux ans. Les salariés des régimes spéciaux ne seront concernés qu'à compter de 2017 par les mesures d'âge ;

- une augmentation de la durée de cotisation qui sera portée à 41,5 ans en 2020 ;

- l'alignement du taux de cotisation du public (7,85 %) sur le privé (10,55 %) en dix ans ;

- des dispositifs spécifiques sont prévus pour les carrières longues et pénibles dans le but de favoriser les départs à la retraite

plus tôt ;

- l'accroissement des prélèvements sur les revenus de la propriété : création d'un prélèvement de 1 % sur la dernière tranche de l'impôt sur le revenu, hors **bouclier fiscal**, augmentation d'un point des prélèvements sur les plus-values de cessions mobilières et immobilières, prélèvement accru sur les **stock-options** et sur les « retraites-chapeaux » ;

- la fermeture du dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de trois enfants ayant 15 ans de service à compter de 2012 ;

Les problèmes financiers des systèmes de retraite donnent lieu à un débat parfois virulent entre partisans des **retraites par capitalisation** et défenseurs des **retraites par répartition**. Les premiers considèrent que l'équilibre démographique défavorable conduit à une hausse inéluctable et insupportable des cotisations sociales. Les seconds pensent que les systèmes de capitalisation ont des conséquences négatives sur la **justice sociale** et la solidarité intergénérationnelle. L'évolution actuelle qui se dessine est celle d'un système qui maintient la répartition et introduit la capitalisation de façon complémentaire.

⇒ Il faut remarquer que l'évolution de la situation financière des régimes de retraite par répartition ne dépend pas de la seule évolution démographique. Il faut aussi tenir compte de la **conjoncture économique** qui influence le nombre d'**actifs occupés** qui paient les cotisations sociales.

⇒ Les systèmes de retraites basés sur les « comptes notionnels » à cotisations définies constituent des innovations en matière de retraite. La Suède a mis en place un tel système en 1999, imitée par la suite par l'Italie, la Pologne et la Lettonie.

Dans ce système, chaque assuré acquiert un capital virtuel de droits à retraite en fonction des cotisations qu'il a versées mais la valeur de ce capital varie en fonction de l'espérance de vie de la génération de l'assuré et de son âge au moment du départ en

retraite. Ce système permet ainsi l'intégration des variables démographiques ainsi que de l'évolution de la croissance du PIB.

Le compte individuel de chaque assuré est crédité annuellement des cotisations versées par l'employeur et l'assuré sans que les fonds correspondants y soient réellement déposés : ces comptes sont dits « fictifs », « notionnels ». Ces régimes continuent de fonctionner en répartition, les cotisations versées servant à financer les pensions de retraite de l'année en cours.

Lors de la liquidation des droits, la **valeur actualisée** de l'ensemble des pensions perçues pendant toute la période de retraite doit correspondre exactement au montant des cotisations accumulées et revalorisées durant la vie active.

Les notions d'âge légal de la retraite et de durée d'assurance n'ont donc pas de fondement dans les régimes notionnels à cotisations définies. Comme le montant de la rente est fondé sur l'âge effectif de la prise de retraite et sur l'effort de cotisation réalisé tout au long de la vie active, seul un âge minimum pour la liquidation des droits est fixé.

● *La question de la maîtrise des dépenses de santé*

Dans le domaine de la santé, des réformes importantes ont été introduites dans la plupart des pays européens. L'architecture générale de ces réformes se caractérise par :

- une tendance à l'accroissement de la part des dépenses laissée à la charge des individus ;
- un développement des assurances privées ;
- une réduction des remboursements ;
- une contractualisation des rapports entre l'État et le système de soins pour maîtriser l'offre de santé (France, Allemagne) : encadrement des dépenses grâce au principe de l'enveloppe globale, planification sanitaire, coordination des acteurs au niveau

régional, renforcement des contrôles (en particulier des médecins généralistes) ;

– la mise en concurrence des offreurs de soins (Grande-Bretagne) ou entre caisse d'assurances publiques et privées (Pays-Bas).

● *La question de la pauvreté et l'exclusion*

De nouvelles formes de pauvreté ou d'exclusion apparaissent dans la plupart des pays, même ceux qui possèdent des systèmes de protection sociale perfectionnés. Une spirale de la pauvreté tend à se créer dans la mesure où la précarité de l'emploi, l'évolution des structures familiales rendent plus difficile l'accès au travail, au logement, aux soins, etc.

Des systèmes de minima sociaux au bénéfice des plus démunis sont mis en place dans de nombreux pays. L'existence même de ces minima reflète l'imperfection des systèmes de protection sociale. La France a créé en 2000 une **couverture maladie universelle** (CMU) afin que les plus nécessiteux puissent bénéficier gratuitement du système de soins.

L'existence des minima sociaux pose le problème des « **trappes à pauvreté** » et des « **trappes à inactivité** » pour ceux qui sont sans emploi. Toute revalorisation des minima sociaux produit des effets désincitatifs au travail. En effet, un individu sans emploi recevant par exemple une prestation sociale de 800 euros et qui accepterait un emploi rémunéré à 800 euros subirait une taxation implicite à un taux marginal de 100 %. Dès lors, certains économistes, pessimistes vis-à-vis d'un retour du plein emploi, envisagent la création d'un revenu minimum plus incitatif (en France le **revenu de solidarité active**) ou qui ne se réfère plus à une recherche d'un emploi.

⇒ En France, les minima sociaux sont notamment : le minimum vieillesse, le minimum invalidité, l'allocation adulte handicapé,

l'allocation de veuvage, l'allocation d'insertion, l'allocation de solidarité spécifique.

Un large consensus existe sur la nécessité de transformer l'État-providence. Face aux évolutions de la société, l'État-providence ne peut plus à lui seul prendre en charge la réduction des inégalités, la lutte contre la pauvreté, la réduction du chômage, la qualité de la santé et de l'éducation. Une des questions aujourd'hui importantes est de savoir jusqu'où doit aller le rôle de l'État, et où commence la responsabilité individuelle. La tendance qui se dessine est d'une part celle d'une plus grande responsabilisation des individus (durcissement des conditions de versement des prestations, prise en compte des ressources des bénéficiaires, paiement partiel, recours aux assurances privées, etc.) et d'autre part l'accroissement des prestations d'assistance destinées aux plus démunis.

Pour G. Esping-Andersen (2008), les réformes de la protection sociale mises en œuvre en Europe continentale, réformes institutionnelles et structurelles, associées à l'introduction de nouvelles politiques de l'emploi peuvent être interprétées comme un changement paradigmatique général des États-providence bismarckiens. Traditionnellement orientée vers la préservation du revenu et du statut, la protection sociale est aujourd'hui destinée à favoriser l'emploi afin de s'adapter à un nouveau contexte économique, marqué par l'accroissement de la compétition internationale et le passage à des activités postindustrielles.

Pour lui, la protection sociale doit s'adapter aux nouveaux défis : celui du travail des femmes, des divorces et des familles recomposées, de la baisse de la fécondité et la hausse de l'espérance de vie, au déplacement de la pauvreté. Dans cette perspective, les dépenses sociales doivent être appréhendées comme un investissement qui accompagne et soutient la croissance. En particulier, les prestations sociales familiales doivent être réorientées pour accroître les services à la famille : favoriser et soutenir le travail des femmes, aides à la garde des enfants, et aux soins aux personnes âgées, ce qui favorise en fin de compte la fécondité. Mais cette nouvelle politique familiale doit

aussi favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances par des aides plus importantes aux familles pauvres, la rémunération des congés parentaux.

► *État* ► *Revenus* ► *Politique économique* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Courbe de Kuznets* ▷ *Courbe de Laffer* ▷ *École classique* ▷ *Égalité* ▷ *Équité* ▷ *État-providence* ▷ *Fonction de répartition* ▷ *Fonds de pension* ▷ *Justice sociale* ▷ *Loi sur les pauvres* ▷ *Parafiscalité* ▷ *Politique sociale* ▷ *Taux de dépendance* ▷ *Taux de pauvreté*

● BARBIER J.-C., THÉRET B. (2009), *Le nouveau système français de protection sociale*, La Découverte, « Repères ».

CASTEL R., (2003), *L'insécurité sociale*, Seuil., « La république des idées ».

DORMONT B. (2009), *Les dépenses de santé : une augmentation salubre ?*, Éditions Rue d'Ulm.

MERRIEN F.-X. (2005), *L'État-providence*, PUF, « Que sais-je ? ».

MONTALEMBERT M. (2008), *La protection sociale en France*, La Documentation française, « Les notices ».

PALIER B. (2012), *La réforme des systèmes de santé*, PUF, « Que sais-je ? ».

O ELBAUM M. (2011), *Économie de la protection sociale*, Seuil, « Quadrige Manuels ».

ESPING ANDERSEN G. (1999), *Les trois mondes de l'État-providence*, PUF.

ESPING-ANDERSEN G. (2008), *Trois leçons sur l'État-providence*, Seuil, « La République des idées ».

GUILLEMARD A.-M. (2008), *Où va la protection sociale ?*, PUF, « Le lien social ».

KERNEN A., MERRIEN F.-X., PARCHET R. (2005), *L'État social. Une perspective internationale*, Dalloz-Sirey.

LIMOUSIN M., MILLS C. (2010), *La protection sociale en danger*, Éditions Le temps des cerises.

MILLS C. (2009), *Protection sociale*, Gualino.

PALIER B. (2005), *Gouverner la sécurité sociale*, PUF, « Quadrige Essais Débats ».

PARODI M. (2000), *La question sociale en France depuis 1945*, Arman Colin, « U ».

ROSANVALLON P. (1981), *La Crise de l'État-providence*, Seuil.

ROSANVALLON P. (1994) *La Nouvelle question sociale*, Seuil.

ROSANVALLON P. (2011), *Refaire société*, Seuil, « La République des idées ».

@ Sécurité sociale en France : www.securite-sociale.fr/

DREES, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des statistiques (2012), *La protection sociale en France et en Europe en 2010. Comptes de la protection sociale 2010* : <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/cps2010.pdf>

Institut de la protection sociale européenne : www.euroipse.net

Observatoire social européen : www.ose.be/fr

Commission européenne :

www.ec.europa.eu/employment_social/social_protection/missoc_fr.htm

Conseil d'orientation des retraites : www.cor-retraites.fr

Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/>

Observatoire français des conjonctures économiques : <http://www.ofce.sciences-po.fr/index.htm>

Protectionnisme

Le protectionnisme désigne un ensemble de mesures prises par un gouvernement visant à empêcher ou limiter les **importations** de biens et

services.

Selon le contexte, les objectifs du protectionnisme peuvent être :

- l'équilibre du commerce extérieur,
- le maintien de l'**emploi** dans certains **secteurs d'activités**,
- la protection des industries naissantes ou vieillissantes,
- le maintien du **niveau de vie** (lutte contre la **concurrence déloyale**).

Le protectionnisme peut être mis en place à l'aide de plusieurs instruments.

On distingue les **barrières tarifaires** des **barrières non tarifaires**.

- Les instruments tarifaires sont :
 - le **droit de douane** qui est l'instrument le plus ancien et qui a pour effet de désavantager les **productions** étrangères ;
 - les **subventions** qui avantagent les productions nationales ;
 - les instruments non tarifaires peuvent être regroupés en trois catégories :
 - les restrictions quantitatives qui prennent le plus souvent la forme de **quotas** (contingentements) ou encore, dans les cas extrêmes, de prohibitions ;
 - les mesures déguisées du protectionnisme contemporain (ou **barrières non tarifaires**) Tel est le cas des normes techniques et sanitaires, des **normes environnementales**, des **réglementations** des marchés publics, etc. Les **accords d'autolimitation des exportations** sont également un instrument particulier du protectionnisme moderne ;
 - Les instruments monétaires du protectionnisme comme la **déévaluation** ou la sous-évaluation du **taux de change**.

► *Commerce international* ▷ *Dumping environnemental* ▷ *Dumping fiscal*
▷ *Dumping monétaire* ▷ *Libre-échange* ▷ *Organisation Mondiale du Commerce* ▷ *Protection effective* ▷ *Protectionnisme éducatif* ▷ *Tarif optimal* ▷ *Triangle de Harberger*

Protectionnisme éducatif

Le protectionnisme éducateur est un **protectionnisme** temporaire et s'appliquant à certains secteurs d'activités. Son objectif est de permettre à ces secteurs d'atteindre un niveau de **développement** suffisant pour pouvoir par la suite affronter la **concurrence** internationale.

La thèse du protectionnisme éducateur a été défendue par F. List (1798-1846), économiste opposé à l'analyse du **commerce international** de D. Ricardo (1772-1823).

⇒ Au XIX^e siècle, l'Allemagne, les États-Unis et le Japon ont protégé leur économie de la concurrence internationale.

⇒ À partir du milieu des années 1970, certains économistes dont J. M. Jeanneney relancent le débat sur le protectionnisme pour atténuer la **contrainte extérieure**.

► *Économie du développement* ▷ *Protection effective* ▷ *Politique commerciale stratégique* ▷ *Tarif optimal*

Protocole de Kyoto

▷ *Accords de Kyoto*

Proto-industrialisation

La proto-industrialisation correspond pour l'historien américain, F. Mendels (1972), à une phase de transformation du **système productif** qui précède l'**industrialisation** du XIX^e siècle en Europe, notamment par le développement de **manufactures** rurales. Ce système repose sur :

- un marchand **entrepreneur** qui achète la matière première, distribue le travail entre des artisans plus ou moins qualifiés, urbains et ruraux. Il peut réduire les **coûts de production** en contournant les réglementations corporatives et en faisant appel à une main-d'œuvre rurale bon marché (travail des femmes et des enfants). Il assure le contrôle du processus de transformation, son financement et enfin la vente sur le **marché** ;

- la proto-industrialisation favorise la distribution de **revenus** monétaires dans le monde rural ce qui participe à la transformation des **normes de**

consommation.

▷ *Artisanat* ▷ *Capitalisme* ▷ *Coûts de transaction* ▷ *Domestic System*
▷ *Manufacture* ▷ *Révolution industrielle*

Prudence

La prudence est la propension à se préparer aux conséquences de l'**incertitude**. Par exemple, un individu prudent épargnera davantage pour faire face au **risque** d'une perte future de **revenu** ou travaillera davantage pour faire face au risque de perte d'**emploi** ou de moindre réussite future dans son travail.

La prudence est différente de l'**aversion pour le risque**. Cette dernière consiste à éviter le risque, alors que la prudence consiste à se préparer à la survenance du risque.

► *Consommation et épargne* ▷ *Aversion à la perte* ▷ *Principe de précaution* ▷ *Théorie du cycle de vie*

Q de Tobin

Le Q de Tobin est le rapport entre la **capitalisation boursière** d'une **entreprise** et la valeur de ses **actifs** réels. Selon l'économiste américain J. Tobin (1918-2002, prix Nobel 1981), il est un instrument d'aide à la décision d'investir en comparant son **taux de rendement interne** et le taux auquel les capitaux nécessaires à sa mise en œuvre sont empruntés (**taux d'intérêt réel**).

Comme la capitalisation boursière est liée à la **rentabilité financière**, les **entrepreneurs** ont tendance à accroître leur **stock de capital** tant que cet accroissement entraîne un accroissement plus important de la capitalisation boursière. Lorsque $q = 1$, il n'y a plus d'intérêt à l'investissement.

⇒ Les entreprises n'ont pas toutes le même accès au **financement externe** (taille de l'entreprise, **asymétrie d'information**), la **capacité d'autofinancement** reste un critère important de la décision d'investissement.

► *Capital et investissement* ▷ *Effet de levier* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *Profitabilité* ▷ *Rentabilité* ▷ *Rentabilité économique* ▷ *Valeur actualisée nette (VAN)* ▷ *Théorème Modigliani-Miller*

Qualification

Le concept de qualification recouvre plusieurs notions : la qualification de l'**emploi**, la qualification individuelle et la qualification salariale.

– La qualification de l'emploi correspond aux qualités requises par le poste de travail. La définition des postes de travail au sein des **entreprises** se fait à partir de données techniques (produit à réaliser, type d'outillage existant ou prévu, etc.) et de choix d'organisation du **travail**. Les définitions de postes sont assorties d'exigences sur les qualités nécessaires à l'exercice du travail demandé.

– La qualification individuelle représente l'ensemble des connaissances professionnelles d'un individu. Elle renvoie notamment à sa formation, à son expérience et à ses autres attributs (capacité d'encadrement, etc.).

– La qualification salariale traduit le classement de l'individu dans une grille de **salaires** : c'est la qualification officiellement reconnue et payée par l'entreprise.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Capital humain* ▷ *Politique de l'emploi*

Quantitative easing

Le quantitative easing désigne un mécanisme par lequel la **Banque centrale** effectue des achats massifs sur le **marché interbancaire** dans la perspective d'assurer aux banques le **refinancement** nécessaire et de maintenir des **taux d'intérêt** à court terme faibles. Le quantitative easing relève de la **politique monétaire non conventionnelle** largement utilisée par les autorités monétaires à la suite de la **crise des subprimes**.

⇒ On parle quelques fois de *Quantitative easing* 1, 2 et 3 pour désigner les assouplissements monétaires quantitatifs mis en place aux États-Unis en

2008, 2010 et septembre 2012.

► *Monnaie* ▷ *Canaux de transmission de la politique monétaire* ▷ *Credit easing* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Twist monétaire*

Quartile

le premier quartile (Q_1) d'une **distribution statistique** est la valeur du **caractère statistique** telle que 25 % de la population étudiée prend une valeur inférieure ou égale à Q_1 et 75 % prend une valeur supérieure ou égale à Q_1 .

on définirait de même le 2^e quartile Q_2 , avec les proportions 50 %, 50 % (le deuxième quartile est donc la **médiane**) et le troisième quartile Q_3 avec les proportions 75 %, 25 %.

⇒ D'une manière générale, les quartiles, **déciles**, **centiles**, sont appelés des quantiles.

Quota

Lorsqu'un État détermine un quota (ou contingent) commercial, il fixe d'une manière unilatérale la quantité maximale d'un produit d'origine étrangère dont l'**importation** est autorisée pendant une période précise.

À la différence des **droits de douane** qui renchérissent les produits importés, la fixation de quotas établit des restrictions quantitatives. Leur effet protecteur est d'autant plus fort que le contingent sera faible.

Les quotas sont en principe interdits dans le cadre de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**. Certains quotas ont ainsi été démantelés (par exemple, les accords multifibres pour les produits textiles), mais des dérogations sont possibles (par exemple, la clause de sauvegarde).

⇒ Ne pas confondre les quotas avec les accords d'autolimitation des exportations.

► *Commerce international* ▷ *Barrière non tarifaire* ▷ *Protectionnisme*

Rapport de production

Dans la **théorie marxiste** des **modes de production**, les **rapports de production** sont l'une des composantes de l'**infrastructure** économique. Ils désignent les rapports sociaux qui se nouent entre les hommes à l'occasion de la **production**. Par exemple, dans le mode de production capitaliste, le rapport de production fondamental est le **salarial** qui implique l'**exploitation** des producteurs directs par le **capital**.

▷ *Capitalisme* ▷ *Forces productives* ▷ *Formation économique et sociale*
▷ *Superstructure*

Rapport salarial

Dans la **théorie de la régulation**, le rapport salarial est l'une des **formes institutionnelles** qui contribue à définir un **mode de régulation**. Le rapport salarial, qui a connu au cours de l'histoire diverses configurations, concerne :

- l'**organisation du travail** (type de moyen de production, formes de la division technique et sociale du travail...) ;
- la détermination du **revenu** salarial (**indexation** ou pas, normes collectives ou **contrats** individuels, rôle de la **redistribution**...) ;
- la norme de consommation salariale.

Par exemple, dans le **mode de régulation monopoliste**, le rapport salarial comporte un développement du **taylorisme** et du **travail à la chaîne**, des gains de **pouvoir d'achat** liés à une **institutionnalisation** croissante (accords salariaux, protection sociale...) et une **norme de consommation** permettant à une grande partie des salariés d'accéder à la **consommation de masse**.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Rareté

La rareté est la propriété des **biens économiques** qui sont à la fois désirés par les **agents économiques** et disponibles en quantité limitée.

Pour certains économistes la rareté est inhérente à l'activité humaine et elle oblige à des choix concernant l'allocation des ressources. Pour d'autres économistes (hétérodoxes) la rareté est une construction sociale dans la mesure où les **besoins** et les désirs qu'éprouvent les individus pour les biens, sont socialement déterminés. Par exemple, l'anthropologue M. Sahlins (*Âge de pierre, âge d'abondance*, 1976), considère que les sociétés primitives n'étaient pas caractérisées par le dénuement et la rareté mais par l'abondance, puisque les agents n'étaient pas dans une logique de compétition pour l'accès aux biens.

⇒ La rareté d'un bien dépend du contexte. Par exemple certaines **ressources naturelles**, longtemps considérées comme des biens libres, peuvent être concernées par la rareté.

► *Épistémologie économique* ► *Marché et prix* ► *Économie et écologie*
▷ *Arbitrage* ▷ *Allocation des ressources productives* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Paradoxe de la valeur* ▷ *Science économique*

Ratio Cooke

Le ratio Cooke est un ratio prudentiel élaboré dans le cadre de la **Banque des règlements internationaux** afin de limiter le **risque** bancaire. À partir du 1^{er} janvier 1993, les banques devaient respecter un ratio de 8 % entre le total de leurs **actifs** (pondérés par le risque de non recouvrement des **créances**) et leurs **fonds propres**. Il s'agit d'un ratio de **solvabilité** qui contraint les **banques** à réduire leurs **crédits** et/ou à augmenter leurs fonds propres.

⇒ Le **ratio Mac Donough**, a remplacé le ratio Cooke.

► *Finances internationales* ▷ *BâleIII* ▷ *Comité de Bâle* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Règles prudentielles*

Ratio Mac Donough

Le ratio Mac Donough, prolonge la logique du **ratio Cooke**. Il s'agit toujours de prévenir le **risque** d'insolvabilité des **banques** en s'assurant qu'elles disposent de **fonds propres** suffisants compte tenu des risques de défaillance de leurs clients. Le ratio Mac Donough affine l'évaluation des risques et accorde une place importante aux dispositifs prudentiels internes aux banques (qui doivent renforcer leur propre capacité à évaluer les risques auxquels elles s'exposent en accordant des prêts).

De nouvelles normes prudentielles dites **Bâle III** entrent en vigueur à partir de 2012.

► *Finances internationales* ▷ *Comité de Bâle* ▷ *Économie d'endettement*
▷ *Règles prudentielles* ▷ *Risque de système*

Rationalisme

Le rationalisme est, en philosophie des sciences, une conception selon laquelle les connaissances découlent de l'exercice de la raison, si celle-ci est utilisée avec méthode. R. Descartes (1596-1650) considère par exemple, que la conduite logique de la pensée permet de déduire des propositions vraies à partir de connaissances *a priori* qui ont la force de l'évidence. Le rationalisme s'oppose donc à la fois à **l'empirisme** et à l'irrationalisme.

► *Épistémologie économique* ▷ *Apriorisme* ▷ *Axiome* ▷ *Méthode hypothético-déductive* ▷ *Rationalisme critique*

Rationalisme critique

Le rationalisme critique est la conception épistémologique, défendue notamment par K. Popper (1902-1994), selon laquelle il est impossible de donner un fondement certain aux connaissances scientifiques. Celles-ci sont considérées comme des **conjectures** dont la validité est soumise en permanence à la critique (à la **réfutation**). Pour Popper, le libre exercice de la raison, la formulation d'**hypothèses** audacieuses, le débat scientifique, permettent de faire progresser notre connaissance du monde. Cet effort de connaissance est un processus sans fin et l'on ne peut jamais atteindre une connaissance certaine et définitive.

⇒ Ce « criticisme » de Popper ne conduit pas au relativisme, ni au scepticisme. Les **théories** qui résistent aux épreuves de réfutation voient leur degré de verissimilitude s'élever et la connaissance scientifique progresse.

⇒ Cette conception de Popper s'oppose à l'**inductivisme** et au **positivisme**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Positivisme* ▷ *Réfutationnisme* ▷ *Science*
▷ *Scientisme*

Rationalité axiologique

À la suite de M. Weber (1864-1920), on appelle rationalité axiologique un comportement rationnel au regard des valeurs adoptées par l'individu. Par exemple, un attachement à des valeurs d'égalité et de **justice sociale** peut conduire un individu à consentir à un prélèvement fiscal ou social destiné à financer une opération de **redistribution**.

▷ *Rationalité économique*

Rationalité économique

Selon M. Allais (prix Nobel 1988), « un homme est réputé rationnel lorsqu'il poursuit des fins cohérentes avec elles-mêmes ; [qu'il] emploie des moyens appropriés aux fins poursuivies ».

Le **consommateur** et le **producteur** de la **théorie néo-classique** sont rationnels au sens ainsi défini qui correspond à la **rationalité substantielle** au sens de H. Simon (1916-2001, prix Nobel 1978).

Les avis des économistes divergent sur la signification et le statut de la rationalité.

Certains auteurs considèrent que la rationalité est inhérente à l'action humaine dans la mesure où toute action est intentionnelle et où chaque individu recherche les moyens les plus adaptés pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. C'est ce qui conduit L. Von Mises à considérer que : « L'agir humain est nécessairement toujours rationnel » (*L'action humaine*, 1949). La rationalité occupe donc de ce point de vue une place centrale

dans les comportements économiques et dans les discours économiques qui visent à rendre compte de ces comportements.

Pour d'autres auteurs, la rationalité n'est qu'une **hypothèse** : « La rationalité économique constitue l'hypothèse centrale de la théorie économique » (H. Brochier). Cependant les auteurs qui adoptent ce point de vue relativisent la portée de leur choix. Ainsi, pour E. Phelps, « rares sont les économistes qui seraient prêts à défendre l'idée que l'hypothèse de rationalité est très réaliste. Tout le monde n'est pas rationnel et il est probable que personne n'est rationnel en toutes circonstances et en permanence. »

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix* ▷ *Axiome* ▷ *Rationalité limitée* ▷ *Rationalité procédurale* ▷ *Rationalité substantielle*

Rationalité limitée

Le concept de rationalité limitée introduit par H. Simon (1916-2001, prix Nobel 1978), signifie que les **agents économiques** ont des **informations** et des capacités de calcul insuffisantes pour parvenir à maximiser leur fonction d'objectif. Les individus vont donc, parmi les divers choix possibles dont ils ont connaissance, retenir celui qui leur semble le plus favorable, sans être certains qu'il s'agit du meilleur choix possible parmi toutes les opportunités qui s'offrent à eux. « Le processus rationnel » est donc celui qui intègre progressivement l'information acquise au processus de choix et permet ainsi d'arriver à une solution qui est parmi les meilleures possibles mais n'est plus nécessairement la solution optimale au regard de la rationalité « réelle » (H. Brochier). Par exemple, le consommateur qui renonce à faire le tour des supermarchés de la ville pour collecter l'information sur le **prix** du baril de lessive et qui se contente de choisir parmi ceux proposés dans son supermarché habituel, fait un choix rationnel (le meilleur rapport qualité/prix) sur la base d'une information imparfaite.

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Rationalité économique* ▷ *Rationalité procédurale* ▷ *Rationalité substantielle*

Rationalité procédurale

Le concept de rationalité procédurale, introduit par H. Simon (1916-2001, prix Nobel 1978) signifie qu'une décision est rationnelle dès lors que le processus qui a conduit à cette décision fait l'objet d'une « délibération appropriée ». La rationalité ne réside donc pas dans le contenu de la décision, mais dans la méthode utilisée pour y parvenir.

⇒ La rationalité procédurale se distingue de la **rationalité substantielle**.

⇒ Il ne faut pas confondre la **rationalité limitée** qui résulte de l'information imparfaite et la rationalité procédurale qui est la méthode employée pour parvenir à une décision en dépit de l'imperfection de l'information.

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix* ▷ *Rationalité économique*
▷ *Théorie des jeux*

Rationalité substantielle

Le concept de rationalité substantielle (ou rationalité substantive), introduite par H. Simon (1916-2001, prix Nobel 1978), signifie que l'**agent économique** dispose de toute l'information nécessaire (la rationalité est illimitée) et qu'il adopte la solution unique qui est objectivement préférable à toutes les autres. Cela suppose que l'agent est capable d'examiner tous les choix possibles, de les comparer les uns aux autres et d'adopter le meilleur.

⇒ Cette forme de **rationalité économique** correspond au **modèle** microéconomique standard.

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix* ▷ *Rationalité limitée*
▷ *Rationalité procédurale*

Rationnement

▷ *Équilibre avec rationnement*

Réalisation

Dans la **théorie marxiste**, la réalisation est la vente sur le **marché** des marchandises produites. C'est lorsque le producteur se confronte à la **contrainte monétaire** qu'il peut transformer le capital-marchandise en capital-argent et obtenir une part de la **plus-value**.

▷ *Capitalisme* ▷ *Économie marchande* ▷ *Prix de production* ▷ *Reproduction*

Réalisme des hypothèses

Les économistes qui sont favorables au réalisme des **hypothèses** considèrent qu'une **théorie économique** pertinente ne peut reposer que sur des hypothèses conformes à la réalité. Par exemple, l'hypothèse de **neutralité de la monnaie** ne peut être retenue que si, dans la réalité, les grandeurs monétaires n'ont effectivement pas d'impact sur les grandeurs réelles.

Les adversaires du réalisme des hypothèses considèrent qu'une **théorie** ne doit pas être jugée au réalisme de ses hypothèses, mais à la véracité des prévisions qu'elle permet de réaliser. Un scientifique est fondé à retenir des hypothèses irréalistes si celles-ci conduisent à des prévisions justes. M. Friedman (prix Nobel, 1976) considère même que plus une hypothèse est irréaliste (contre-intuitive) plus elle a des chances d'être féconde.

► *Épistémologie économique* ▷ *Axiome* ▷ *Postulat* ▷ *Réalisme épistémologique*

Réalisme épistémologique

Le réalisme épistémologique est une conception selon laquelle il est légitime de s'interroger sur la valeur de vérité d'une **théorie**, sur sa conformité avec une réalité qui existe objectivement. Les théories ne sont donc pas de simples conventions choisies pour leur commodité ou pour leur élégance formelle.

⇒ Les partisans du réalisme épistémologique se recrutent aussi bien parmi les adeptes du **réfutationnisme** que parmi les adeptes du **vérificationnisme**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Conventionnalisme* ▷ *Réalisme des hypothèses*

Récession

La récession désigne un phénomène de ralentissement du rythme de croissance de la **production**.

⇒ Ne pas confondre avec dépression.

► *Croissance économique* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Cycle économique*
▷ *Stagflation*

Recette marginale

La recette marginale est la variation de la **recette totale** entraînée par la vente d'une unité supplémentaire d'un bien.

⇒ En **concurrence pure et parfaite**, le **prix** s'impose au producteur dont l'**offre** individuelle ne représente qu'une infime partie de l'offre totale. Chaque unité vendue le sera au **prix de marché** car le producteur ne dispose d'aucun **pouvoir de marché**. Le prix est donc égal à la recette marginale, elle-même égale à la **recette moyenne**.

► *Marché et prix* ▷ *Équilibre du producteur* ▷ *Équilibre de monopole*
▷ *Faiseur de prix* ▷ *Fonction paramétrique des prix* ▷ *Marginalisme*
▷ *Monopole* ▷ *Preneur de prix* ▷ *Recette moyenne*

Recette moyenne

La recette moyenne est le rapport entre la **recette totale** et la quantité vendue.

En **concurrence pure et parfaite**, le **prix** est donné par le **marché**. La recette moyenne (ou recette unitaire) du **producteur** est égale au prix de vente du produit (toutes les unités de produit sont en effet vendues au **prix de marché**).

► *Marché et prix* ▷ *Équilibre du producteur* ▷ *Équilibre de monopole*
▷ *Recette totale*

Recette totale

Pour un producteur, et pour un bien, la recette totale (R_T) est telle que :

$$R_T(Q) = P Q$$

avec P, le **prix** du bien et Q la quantité vendue par le **producteur**.

► *Marchés et prix* ▷ *Chiffre d'affaires* ▷ *Produit total* ▷ *Recette marginale*
▷ *Recette moyenne*

Recettes fiscales

Les recettes fiscales désignent les sommes perçues par les **administrations publiques** provenant des **impôts** et des **taxes**. Elles n'incluent pas les **cotisations sociales**.

⇒ La structure des recettes fiscales est très différente d'un pays à l'autre. Ces différences reflètent des choix nationaux en matière de fiscalité selon les priorités économiques et sociales. Par exemple, le Danemark perçoit près de 60 % de ses recettes fiscales sous forme d'**impôt sur le revenu des personnes physiques** et d'**impôt sur les bénéfices des sociétés**, alors que la France en tire moins de 25 %.

► *Économie publique* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Prélèvements obligatoires*

Recherche de rente (Rent Seeking)

La recherche de rente désigne l'ensemble des comportements des **entreprises** qui visent à obtenir l'établissement ou le maintien à leur profit d'une situation de **monopole** ou de restriction de la **concurrence** (protection douanière, **barrières à l'entrée**, etc.). Par exemple en France les trois opérateurs de téléphonie mobile ont tenté de s'opposer à l'octroi d'une licence à un quatrième opérateur. Ces comportements de recherche de rente

ont un coût qui vient s'ajouter à la **perte sèche** et réduit d'autant le surplus social. La théorie de la recherche de rente a été initialement développée par G. Tullock.

► *Marchés et prix* ▷ *Triangle de Harberger* ▷ *École des choix publics*

Recherche-développement (RD)

On définit couramment la recherche-développement comme l'ensemble des activités qui visent à la mise en œuvre dans la **production** des résultats des recherches fondamentales et appliquées : création de nouveaux produits, mise en œuvre de nouvelles techniques de production, etc.

Certains auteurs donnent cependant une définition plus large et considèrent que la recherche-développement désigne tous les travaux entrepris pour développer les connaissances. Ils distinguent alors trois formes de recherche :

- la recherche fondamentale qui est menée sans but pratique explicite, le progrès de la connaissance apparaissant comme une fin en soi ;

- la recherche appliquée qui affiche des objectifs concrets ;

- le développement qui concerne essentiellement la mise au point et le perfectionnement de produits ou de processus existants (par exemple développement d'une famille d'avions en aéronautique).

⇒ La différence entre les diverses formes de recherche est, en pratique, assez difficile à déterminer.

► *Entreprise et système productif* ► *Productivité* ► *Capital et investissement* ▷ *Compétitivité* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Innovation* ▷ *Nouvelle économie* ▷ *Politique industrielle* ▷ *Révolution industrielle*

Redressement judiciaire

► *Entreprise et système productif* ▷ *Faillite*

Redistribution

La redistribution est l'ensemble des opérations qui visent à modifier la **répartition primaire** des **revenus**. Le mécanisme de la redistribution peut se décomposer en deux temps :

- **prélèvements obligatoires** effectués par l'**État** sur certains agents économiques (**impôts** et **cotisations sociales**) ;
- versement à d'autres individus ou aux mêmes, par les **administrations publiques**, de **revenus de transferts** (**prestations sociales**, en espèces ou en nature).

La redistribution a une fonction de solidarité (entre générations, entre individus ayant un **emploi** et individus au **chômage**, entre individus bien portants et malades, etc.).

La redistribution a aussi pour objectif de réduire la **disparité** et la **dispersion** des revenus.

► *Politique économique* ► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Égalité* ▷ *Équité*
▷ *Redistribution horizontale* ▷ *Redistribution oblique* ▷ *Redistribution verticale* ▷ *Salaire indirect*

Redistribution horizontale

La redistribution horizontale opère des transferts de **revenus** entre des individus (ou des **ménages** qui ont des situations sociales et qui peuvent appartenir à la même strate de **revenu primaire**. Par exemple, les transferts des **actifs occupés** vers les retraités relèvent de la redistribution horizontale. De même, les allocations familiales donnent lieu à des transferts entre **ménages** dont les revenus primaires sont comparables, mais qui diffèrent quant au nombre d'enfants.

⇔ La distinction entre redistribution horizontale et **redistribution verticale** est une distinction méthodologique. Dans le fonctionnement concret du système redistributif, les deux aspects sont étroitement imbriqués.

► *Politique économique* ► *Protection* ► *Revenus* ► *Protection sociale*
▷ *Redistribution* ▷ *Redistribution oblique* ▷ *Revenus sociaux*

Redistribution oblique

La redistribution oblique réunit les principes de la **redistribution horizontale** et de la **redistribution verticale**.

► *Politique économique* ► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Redistribution*

Redistribution verticale

La redistribution verticale s'opère entre des individus (ou des **ménages**) qui ont des **revenus primaires** inégaux. Les titulaires de revenus élevés paient des **impôts** et des **cotisations sociales** pour assurer le versement de prestations aux titulaires de revenus faibles.

La redistribution verticale des revenus vise donc à réduire les inégalités de revenus.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Égalité* ▷ *Équité* ▷ *Redistribution*
▷ *Redistribution horizontale* ▷ *Redistribution oblique* ▷ *Revenus de transfert*
▷ *Transfert de redistribution*

Rééchelonnement de la dette

Le rééchelonnement de la dette est une procédure par laquelle les créanciers accordent à un débiteur le droit d'étaler dans le temps le remboursement de sa **dette**. Les opérations de rééchelonnement peuvent être accompagnées de **moratoires** et/ou de réaménagement de la dette (par exemple, par une variation du **taux d'intérêt** ou par un passage à des taux d'intérêt fixes).

⇒ Cette procédure est souvent utilisée dans la gestion des crises de la **dette souveraine** (crise de la **dette du tiers-monde**, **crise de la zone euro** notamment).

► *Finances internationales* ▷ *Aide publique au développement* ▷ *Charge de la dette* ▷ *Service de la dette* ▷ *Soutenabilité de la dette*

Réescompte

Le réescompte est une technique de **refinancement bancaire**. Il consiste dans l'achat de **titres de créance** à court terme par une **banque** (le plus

souvent la **Banque centrale**) à une autre banque qui les avait déjà escomptés elle-même. La banque qui cède les titres de créance se procure ainsi les **liquidités** qui lui sont nécessaires.

⇒ Le réescompte, qui est une technique de refinancement à taux fixe, a été pour l'essentiel abandonné dans les pays développés au profit d'un refinancement à taux variable par l'intermédiaire du **marché interbancaire**.

► *Monnaie* ▷ *Escompte* ▷ *Marché monétaire* ▷ *Opérations principales de refinancement* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Taux d'intérêt* ▷ *Taux du marché au jour le jour*

Réévaluation

La réévaluation est une décision des **autorités monétaires** d'un pays consistant à augmenter la **parité** officielle de la **monnaie** nationale. La réévaluation n'a de sens qu'en système de **changes fixes**.

⇒ Ne pas confondre avec **appréciation**.

► *Finances internationales* ▷ *Réajustement monétaire* ▷ *Régime de change*

Refinancement bancaire

Le refinancement bancaire désigne l'ensemble des opérations par lesquelles les **banques de second rang** se procurent la **monnaie centrale** qui leur est nécessaire.

⇒ Pendant longtemps, en France et dans de nombreux autres pays, le refinancement s'est opéré à taux fixe et directement auprès de la **Banque centrale**. Aujourd'hui il se réalise, pour l'essentiel, à taux variable sur le **marché interbancaire**.

► *Monnaie* ▷ *EONIA* ▷ *Opérations principales de refinancement* ▷ *Open Market* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Réescompte* ▷ *Taux d'intérêt* ▷ *Taux du marché au jour le jour*

Reflation

Le terme **reflation** désigne une **politique économique** qui vise à faire augmenter les **prix**. Les politiques de reflation combattent les conséquences de la **déflation** qui se produit pendant les **crises économiques** au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

La politique conduite par F.D. Roosevelt aux États-Unis à la suite de la crise de 1929 (**NewDeal**) est une politique de reflation.

► *Fluctuations et crises* ► *Monnaie* ▷ *Désinflation* ▷ *Inflation* ▷ *Niveau général des prix*

Réfutation

Soumettre une proposition à réfutation, c'est chercher à démontrer que cette proposition est fausse. Pour K. Popper (1902-1994) seules les propositions réfutables ont un caractère scientifique. La proposition : « Demain, soit il fera beau temps, soit il fera mauvais temps » n'est pas réfutable, elle n'est donc pas scientifique, pas plus que la proposition « Dieu existe ». La première proposition est toujours vraie, elle ne nous apporte aucune information quant au temps qu'il fera demain. S'agissant de la seconde, il n'existe pas d'épreuve susceptible de la réfuter.

⇒ On utilise aussi les termes « falsification » (qui est un anglicisme) ou « infirmation ».

► *Épistémologie économique* ▷ *Rationalisme critique* ▷ *Réfutationnisme* ▷ *Vérification*

Réfutationnisme

Le réfutationnisme est une conception élaborée par K. Popper (1902-1994) selon laquelle l'activité scientifique consiste à formuler des **conjectures** et à les soumettre à **réfutation**.

On distingue souvent le réfutationnisme naïf (attribué à tort à K. Popper) selon lequel un seul test négatif (expérience cruciale) suffit à réfuter une proposition et le réfutationnisme sophistiqué (conception de I. Lakatos)

selon lequel un grand nombre de tests négatifs sont nécessaires pour rejeter une proposition ou une **théorie**.

⇒ On utilise aussi le terme « falsificationnisme ».

► *Épistémologie économique* ▷ *Ceinture protectrice* ▷ *Noyau dur*
▷ *Programme de recherche scientifique*

Régime d'accumulation

Dans la **théorie de la régulation**, le régime d'accumulation est « l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même » (R. Boyer).

▷ *Accumulation du capital* ▷ *Mode de régulation*

Régime d'accumulation extensive

Dans la **théorie de la régulation**, le régime d'accumulation extensive se caractérise par le fait que la croissance de la **production** résulte principalement (mais non exclusivement) de l'augmentation de la quantité des **facteurs de production**.

► *Croissance économique* ▷ *Mode de régulation* ▷ *Régime d'accumulation*

Régime d'accumulation intensive

Dans la **théorie de la régulation**, le régime d'accumulation intensive se caractérise par le fait que la croissance de la **production** résulte principalement (mais non exclusivement) de l'augmentation de la **productivité des facteurs de production**.

► *Croissance économique* ▷ *Mode de régulation* ▷ *Régime d'accumulation*

Régime de change

Un régime de change est l'ensemble de **règles** qui déterminent l'intervention des **autorités monétaires** sur le **marché des changes** et donc le comportement du **taux de change**. Il existe une très grande variété de régimes de change :

- les **changes flottants** ;
- les **changes fixes** ;
- la **Caisse d'émission** (ou *Currency Board*) ;
- les **parités glissantes**.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ► *Bretton Woods* ► *Crise de change* ► *Dette du tiers-monde* ► *Monnaie commune* ► *Monnaie unique* ► *Politique de change* ► *Soutenabilité de la dette* ► *Système monétaire international* ► *Union économique et monétaire* ► *Zone cible*

Régionalisme commercial

Le régionalisme commercial désigne la constitution d'accords commerciaux qui impliquent une libéralisation préférentielle des **marchés** des pays signataires et le maintien de **droits de douane** ou de **barrières non tarifaires** plus élevées pour les pays non membres.

Le régionalisme commercial résulte d'un processus d'**intégration économique** (par exemple, l'**Union européenne**, l'**Association de libre-échange nord-américaine**). Il s'articule de façon complexe avec le **multilatéralisme** :

- pour certains économistes, le régionalisme commercial est une composante d'un processus plus large d'intégration économique au niveau mondial ;
- pour d'autres, il constitue un obstacle au multilatéralisme et comporte un risque de **protectionnisme** régional.

⇒ Il ne faut pas confondre le régionalisme commercial qui est une composante de la **politique commerciale** des États et la **régionalisation** des échanges commerciaux qui résulte du comportement des **agents économiques** qui privilégient les relations avec les pays voisins du fait des **coûts de transaction**.

► *Intégration économique* ► *Politique économique* ▷ *Accords commerciaux préférentiels* ▷ *Création de trafic* ▷ *Détournement de trafic* ▷ *Préférence communautaire* ▷ *Unilatéralisme*

Règle

Une règle est une prescription qui indique quel comportement est exigé, préconisé ou interdit dans telle ou telle circonstance. Les normes juridiques, les normes sociales, les **conventions**, les **contrats**, sont des règles.

Dans la mesure où la **coordination** des activités des **agents économiques** suppose l'existence de règles, celles-ci sont un objet d'étude pour les économistes.

⇔ En matière de **politique économique**, un débat oppose les économistes partisans de l'application de règles invariables (par exemple, la croissance à taux constant de la **masse monétaire** pour les monétaristes) et les partisans de politiques discrétionnaires (qui supposent que les décideurs publics adoptent les décisions qui leur semblent les plus adaptées à l'évolution de la situation économique).

► *Marché et prix* ▷ *Institutionnalisation du marché* ▷ *Monétarisme* ▷ *Politique discrétionnaire* ▷ *Règles prudentielles*

Règle d'épuisement du produit

La règle de l'épuisement du produit est une des composantes de la **théorie néoclassique** de la répartition des **revenus** qui s'énonce ainsi : si $F(K, L)$ est une **fonction de production** homogène de degré k , elle vérifie alors l'identité :

$$K F'_K + L F'_L = k F(K, L)$$

Sous l'hypothèse néoclassique d'une fonction de production linéaire ($k = 1$), cette égalité s'écrit :

$$Q = F(K, L) = K F'_K + L F'_L$$

Par ailleurs, dans la théorie néoclassique de la répartition, les **facteurs de production** sont rémunérés à leur **productivité marginale** : F'_K est donc le taux de rémunération réelle du **capital** (soit le **taux d'intérêt** réel, noté i), et F'_L est le taux de rémunération réel du **travail** (soit le **taux desalaire** réel, noté w).

Par conséquent, $K F'_K$ représente la masse des **intérêts** versés et $L F'_L$ la masse salariale réelle. Il en résulte que la rémunération des facteurs à leur productivité marginale épuise la totalité du produit, sans surplus ni déficit. Il n'y a donc pas de « **profit pur** » (noté π), pas de rémunération des apporteurs de capital au-delà du taux d'intérêt (parfois qualifié de « profit normal »).

$$\pi = F(K, L) - i K - w L = 0.$$

Cette analyse signifie que l'**entrepreneur** reçoit un revenu en contrepartie de son travail de direction (inclus dans la rémunération du travail), tandis que l'apport de capital qu'il effectue dans l'**entreprise** est rémunéré en fonction du taux d'intérêt.

► *Croissance économique* ► *Facteur résiduel* ► *Théorie économique*

Règle d'origine

La règle d'origine est un instrument de **politique commerciale** dans le cadre d'**accords commerciaux préférentiels** : un produit en provenance d'un pays partenaire de l'accord préférentiel ne peut bénéficier de conditions tarifaires préférentielles qu'à la condition qu'il ait été produit entièrement sur le territoire d'origine, ou que la transformation sur ce territoire y a été suffisante si certaines opérations ont été réalisées préalablement dans d'autres pays.

Pour éviter toute forme de **protectionnisme non tarifaire** qui résulterait de la règle d'origine, l'**Organisation mondiale du Commerce** (OMC) a créé l'obligation pour les pays membres d'appliquer une règle harmonisée et transparente. Mais la règle d'origine est assez souvent dénoncée comme un outil utilisé de façon discriminatoire pour protéger des producteurs nationaux, et de ce fait, elle est contestée par les pays les plus pauvres.

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ► *Écologie* ▷ *Aide au développement* ▷ *Libre échange* ▷ *Normes sociales* ▷ *Normes environnementales* ▷ *Protectionnisme*

Règle de Hartwick

La règle de Hartwick (ou règle de Solow-Hartwick), formulée en 1977, prescrit de réinvestir la totalité de la **rente** issue de l'exploitation des **ressources naturelles** épuisables afin de maintenir, au bénéfice des générations futures, un **stock** total de **capital** constant. En effet, dans une perspective de **soutenabilité faible** (forte substituabilité des capitaux), la réduction du stock de **capital naturel**, peut et doit être compensée par l'accumulation d'autres formes de **capital** (capital physique produit, **capital humain**, **capital social** et institutionnel).

Les **fonds souverains** mis en place par certains pays (comme la Norvège) pour gérer la rente pétrolière et gazière relèvent de l'application de la règle de Hartwick.

► *Économie et écologie* ▷ *Arbitrage intertemporel* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Règle de Hotelling*

Règle de Hotelling

La règle de Hotelling concerne les conditions d'exploitation des **ressources naturelles** non renouvelables. Selon l'analyse de H. Hotelling (1895-1973), on ne doit extraire une unité supplémentaire de **ressources naturelles** que si le rendement social marginal découlant de l'utilisation de cette unité supplémentaire est supérieur ou égal à sa valeur économique. Cette dernière est la somme du **coût marginal** d'extraction et d'une **rente de rareté** qui croît avec l'épuisement de la ressource.

Hotelling montre qu'en **concurrence** parfaite l'utilisation est optimale (l'augmentation de la rente de rareté et donc du **prix** conduit à réduire l'exploitation de cette ressource). Par contre en **concurrence imparfaite**,

les **firmes** ont tendance à exploiter la ressource plus rapidement que ne le justifierait l'optimum social.

► *Économie et écologie* ► *Croissance économique* ▷ *Actualisation*
▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Fiscalité écologique* ▷ *Marché des permis d'émission*

Règle de Ramsey

En matière de **fiscalité**, la règle de Ramsey est une analyse selon laquelle, pour réduire les pertes d'efficacité liées à tout prélèvement (**triangle de Dupuit**), la **fiscalité** doit s'appliquer à des bases faiblement élastiques et donc peu réactives à une augmentation de l'imposition. Il faut donc taxer plus fortement les **biens** dont la **demande** est moins élastique.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Élasticité* ▷ *Fiscalité optimale* ▷ *Redistribution*

Règle de Taylor

La règle de Taylor est une **règle** de conduite de la **politique monétaire** en vertu de laquelle le **taux d'intérêt** nominal que la **Banque centrale** détermine grâce à sa politique monétaire dépend à la fois du rythme de l'**inflation** et du taux de croissance de la **production**.

Plus précisément, le taux d'intérêt résultant de la règle de Taylor peut s'écrire ainsi :

$$i_t = r + p_t + 0,5 (p_t - p^*) + 0,5 (y_t - y^*)$$

où i_t est le taux d'intérêt nominal qui résulte de la politique monétaire, r , le taux d'intérêt réel neutre, p_t le taux d'inflation de la période t , $p_t - p^*$, la différence entre l'inflation observée et le taux d'inflation que la Banque centrale a retenu comme objectif, $y_t - y^*$, la différence entre le taux de croissance observé et le taux de croissance tendanciel de l'économie.

⇒ J. Taylor (1993) a montré que cette relation rendait compte de façon satisfaisante de l'évolution observée du taux d'intérêt aux États-Unis. Ce

résultat a été corroboré pour d'autres pays. Les banques centrales ne se fondent donc pas seulement sur le taux d'inflation pour déterminer leur politique monétaire, elles prennent aussi en compte la variable réelle que constitue la croissance de la production. Toutes choses égales par ailleurs, un taux de croissance de la production inférieur au taux de croissance tendanciel pousse la Banque centrale à faire baisser les taux d'intérêt. De même toute inflation plus rapide que le taux d'inflation visé par la Banque centrale conduit à une politique monétaire plus restrictive.

► *Monnaie* ▷ *Gap d'Okun* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Politique mixte*

Règle des trois D

Selon la formule d'H. Bourguinat, la « règle des trois D » désigne les mouvements de **décloisonnement**, de **déréglementation** et de **désintermédiation** qui ont affecté les systèmes financiers depuis le début des années 1980.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Globalisation financière* ▷ *Intermédiation financière* ▷ *Politique monétaire*

Réglementation

Au sens strict, la réglementation correspond en **science économique** à une action de l'**État** qui recourt à la contrainte réglementaire (au moyen de lois, de décrets, d'arrêtés). Ces textes interdisent certaines actions (rejets de dioxine dans l'atmosphère par exemple) ou obligent à accomplir certaines actions (par exemple obligation de porter un casque et sur les chantiers du bâtiment). Dans la logique de l'action par la réglementation, les autorités publiques exercent un pouvoir d'injonction et vérifient ensuite que les prescriptions ont été respectées (on parle en anglais de *Command and control*).

On oppose souvent à l'action réglementaire des modes d'action dits économiques qui procèdent par des mesures d'**incitation** (taxation, **subventions**, mise en place de **droits de propriété** et des **marchés**

correspondants). Le choix entre réglementation et incitation relève d'un **arbitrage** entre les **coûts d'organisation** qui suppose la réglementation et les **coûts de transaction** qui correspondent à une action économique. Cependant, cette opposition doit être relativisée. Par exemple, pour qu'un **marché de permis d'émission** fonctionne, il faut que la puissance publique contrôle le respect de leur quota d'émission par les participants au **marché** et il faut de plus des textes réglementaires pour institutionnaliser le marché.

En un sens plus large, la réglementation désigne l'intervention de l'État dans les situations de **défaillances du marché** que sont les **biens collectifs**, les **effets externes**, et les situations de **monopole naturel**. Par exemple, les décisions d'augmenter le budget de la défense, d'instaurer une **taxe carbone**, de supprimer un **monopole** public et d'ouvrir le secteur à la concurrence relèvent de la réglementation. Dans ce second sens, la réglementation concerne l'ensemble des fonctions de l'État au sens de R. Musgrave :

- **fonction d'allocation** (par exemple production de services collectifs par l'État) ;

- **fonction de répartition** (par exemple instauration d'un salaire minimum ou d'un système d'assurance chômage) ;

- **fonction de stabilisation** (par exemple mise en place d'un système fiscal assurant un effet de stabilisation automatique).

⇒ La réglementation au sens large correspond en fait à l'ensemble des activités de **régulation** de l'État. Cependant, en anglais le terme « *Régulation* » doit être traduit par « réglementation » et correspond à la réglementation au sens strict.

⇒ La réglementation est souvent opposée à la **déréglementation**. Mais cette opposition est discutable. Les mesures de déréglementation (ouverture de certains secteurs à la **concurrence** par exemple) passent par des mesures réglementaires et nécessitent en général la mise en place de nouveaux dispositifs réglementaires (autorités de régulation par exemple). Dans le domaine financier, la **règle des 3 D** correspond en fait à la mise en place d'une nouvelle réglementation.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Bureaucratie* ► *Économie institutionnelle* ► *Politique de la concurrence*

Règles budgétaires

Les règles budgétaires sont des principes juridiques qui concernent l'élaboration, le vote et l'exécution du **budget de l'État**. Elles sont destinées à assurer une plus grande transparence de l'intervention de l'État et un meilleur contrôle de l'exécutif par le Parlement.

Ces règles sont au nombre de quatre :

- l'annualité budgétaire. Cette règle stipule que le budget doit être voté chaque année et exécuté au cours de l'année ;

- l'unité budgétaire. L'ensemble des dépenses et des recettes de l'**État** doit figurer dans un document unique ;

- la spécialité budgétaire. Cette règle stipule que chaque dépense doit être affectée à un objectif précis et qu'il n'est pas possible (sauf exception ou vote d'une **Loi de finance rectificative**) d'en modifier l'affectation ;

- l'universalité. Cette règle comporte deux aspects :

- la non-contraction (ou non-compensation) des recettes et des dépenses, chaque dépense et chaque recette doit figurer au budget pour son montant intégral ;

- la non-affectation des recettes, l'ensemble des recettes doit former une masse globale, aucune recette particulière ne doit être affectée à une dépense particulière.

⇒ Ces règles souffrent de nombreuses exceptions : ainsi la **Contribution sociale généralisée** est une entorse à la règle de la non-affectation des recettes, les lois de programmation sont des entorses à la règle de l'annualité, etc.

► *Économie publique* ► *Politique économique*

Règles de politique économique

En ce qui concerne la conduite des **politiques économiques**, on insiste sur deux **règles** :

- la première formulée par J. Tinbergen (1903-1994, prix Nobel 1969), affirme que l'on doit avoir autant d'instruments de politique économique

que d'objectifs ;

– la seconde, formulée par R. Mundell (prix Nobel, 1999), précise que chaque instrument doit être affecté à l'objectif pour lequel il est relativement le plus efficace.

► *Économie publique* ► *Marché et prix* ▷ *Monétarisme* ▷ *Règles prudentielles*

Règles prudentielles

Les règles prudentielles sont des dispositions contraignantes adoptées par les **autorités monétaires** visant à prévenir les **faillites** bancaires et à assurer le bon fonctionnement des **marchés financiers**. Ces règles ont notamment pour objectif de renforcer la **solvabilité** des opérateurs et d'éviter les phénomènes de contagion liés aux paniques financières.

⇔ Sur le plan international comme sur le plan national, les règles prudentielles sont une composante de la **politique monétaire**.

► *Monnaie* ▷ *Forum sur la stabilité financière* ▷ *Ratio Cooke* ▷ *Ratio Mac Donought* ▷ *Risque de système* ▷ *Spéculation*

Régulation

Selon G. Canguilhem, « la régulation, c'est l'ajustement conformément à quelque règle ou norme, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres ».

En **science économique**, plusieurs conceptions de la régulation existent :

– pour les libéraux, la régulation est assurée de façon spontanée par le **marché** (on parle de **marché autorégulateur**) ;

– pour les keynésiens, la contestation du caractère autorégulateur du marché conduit à mettre l'accent sur la nécessité d'une régulation consciente par l'**État** (on parle d'hétérorégulation) ;

– pour les marxistes, le **capitalisme** est caractérisé par l'existence de mécanismes de régulation (égalisation des **taux de profit** ; concurrence

entre les capitaux...) mais il est miné par des contradictions (**baisse tendancielle du taux de profit**, crises...) qui remettent en cause à terme son existence même ;

– d'autres auteurs mettent l'accent sur le rôle des **conventions** et des **institutions** et sur la complexité de la régulation qui intègre nécessairement l'économique et le social. Pour R. Boyer (qui se réclame de la **théorie de la régulation**) la régulation est « la conjonction des mécanismes concourant à la reproduction d'ensemble, compte tenu des structures économiques et des formes sociales en vigueur ».

⇒ Il ne faut pas confondre le terme français « régulation » (défini ci-dessus) et le terme anglais *régulation* qui signifie « réglementation ».

► *Épistémologie économique* ► *Marché et prix* ► *Économie e publique*
▷ *École classique* ▷ *Économie des conventions* ▷ *Main invisible* ▷ *Mode de régulation* ▷ *Pacte sur la stabilité la coordination et la gouvernance*
▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie marxiste*

Régulation concurrentielle

▷ *Mode de régulation concurrentielle*

Régulation fordiste

▷ *Fordisme*

Régulation monopoliste

▷ *Mode de régulation monopoliste*

Rehausseur de crédits

Un rehausseur de crédits (*Monolines*) est un organisme financier qui accorde sa garantie à des **titres** émis par d'autres opérateurs. Cette garantie permet aux titres qui en bénéficient d'être émis avec des **taux d'intérêt**

plus bas. En effet, les réhausseurs de crédit bénéficient en général d'une notation élevée qui s'applique aux titres auxquels ils accordent leur garantie.

Aux États-Unis, cette activité s'est d'abord développée pour faciliter les émissions d'emprunts par les collectivités locales, progressivement les rehausseurs de crédits ont accordé leur garantie à des **crédits structurés** (beaucoup plus risqués). Ils ont de ce fait été impliqués dans la **crise des subprimes** à l'occasion de laquelle ils ont supporté des pertes très importantes. Leur rôle a été contesté puisque leur garantie a conduit à faire bénéficier les crédits structurés de notes très favorables d'où une mauvaise évaluation des **risques** par les acheteurs de ces produits titrisés.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Agence de notation* ▷ *Collatéral*
▷ *Titrisation*

Relance concertée

Une relance concertée est la mise en œuvre coordonnée par plusieurs pays de politiques de soutien de la **demande globale**.

Le problème de la relance concertée se pose principalement du fait de l'ouverture croissante des **économies** et de l'interdépendance qui en résulte.

► *Économie publique* ► *Intégration économique* ► *Politique économique*
▷ *Contrainte extérieure* ▷ *Équilibre externe* ▷ *Multiplicateur en économie ouverte*

Relance keynésienne

▷ *Politique de relance*

Relation d'agence

▷ *Théorie de l'agence*

Relation de Feldstein Horioka

La relation de Feldstein Horioka mise en avant par M. Feldstein et C. Horioka (1980) analyse la relation entre le **taux d'épargne** national et le **taux d'investissement** domestique.

Une corrélation faible indiquant un degré élevé de mobilité du capital sur le plan international et vice versa. Dans une économie intégrée mondialement avec une mobilité parfaite des capitaux, le financement des investissements ne devrait dépendre que des **taux de rentabilité** du capital et non pas des taux d'épargne nationaux. Cependant l'analyse réalisée par Feldstein et Horioka à partir d'un échantillon de 16 pays de l'**Organisation de coopération et de développement économique** sur la période 1960-1974, montre que malgré l'intégration croissante des **marchés de capitaux**, la relation entre taux d'investissement et taux d'épargne nationaux reste forte, d'où le nom de paradoxe de Feldstein Horioka.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ► *Capital et investissement*
▷ *Règle des 3D* ▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Globalisation*

Réméré

Une opération à réméré (ou un réméré) est une opération de vente de **titres** au comptant assortie d'une **option** de rachat, dans un délai maximum de cinq ans, à un **prix** convenu à l'avance. L'opération constitue pour le vendeur un moyen de se procurer de la **monnaie Banque centrale**. Si l'option de rachat est exercée, l'opération peut être considérée comme un prêt en monnaie **Banque centrale**.

⇒ Il ne faut pas confondre l'**accord de pension** (qui comporte un engagement de rachat) et le réméré (où le rachat n'est qu'une option).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ▷ *Crédit* ▷ *Refinancement*

Remontée de filière

Une stratégie de remontée de filière consiste à complexifier le **système productif** en réalisant une **production** de biens ou de **services** dans des

segments de **filière** qui se trouvent plus en amont. Par exemple, partant de la fabrication d'un produit de **consommation** courante, l'économie nationale se dote d'une capacité à produire les **biens d'équipement** correspondants.

⇒ La remontée de filière permet de contrôler l'ensemble d'une filière et contribue à l'édification d'une économie nationale cohérente et moins dépendante du **reste du monde**.

► *Économie du développement* ▷ *Développement autocentré*
▷ *Développement extraverti* ▷ *Industries industrialisantes* ▷ *Pôle de développement* ▷ *Politique de filière*

Rendement

Au sens strict, le rendement est la **production** par unité de terre. On parle par exemple d'un rendement de X quintaux de blé à l'hectare. Le rendement se mesure donc par le rapport entre la quantité de produit agricole récolté et la superficie de la terre qui a produit cette récolte. En ce sens, le rendement concerne la terre, la **productivité** concerne le **travail** et le **capital**. Cependant par extension on parle des rendements moyens et marginaux du travail et du capital.

De façon plus générale le mot rendement désigne ce que rapporte un **placement**. On parlera par exemple du rendement d'un portefeuille de **valeurs mobilières** ou d'un parc immobilier.

⇒ Les épargnants doivent la plupart du temps faire un **arbitrage** entre le rendement et le **risque** de leurs **placements**. Plus un **actif** est risqué, plus il est susceptible de conduire à un rendement élevé. Les agents qui ont une **aversion pour le risque** préféreront un rendement moindre et un placement moins risqué.

► *Consommation et épargne* ▷ *Loi des rendements marginaux décroissants*
▷ *Prime de risque* ▷ *Rendement d'échelle* ▷ *Rendements factoriels*
▷ *Structure par termes des taux d'intérêt* ▷ *Taux d'intérêt*

Rendement d'échelle

Les rendements d'échelle désignent une relation entre la quantité produite d'un bien et la quantité de **facteurs de production** utilisés (**capital** et **travail**). Ils permettent de mesurer l'**efficience** productive des facteurs. Ils constituent un des éléments caractérisant une **fonction de production**.

Trois cas peuvent être envisagés :

- les rendements d'échelle sont croissants lorsque la quantité produite augmente plus vite que les quantités de facteurs mises en œuvre ;

- les rendements d'échelle sont décroissants lorsque la quantité produite augmente moins vite que les quantités de facteurs mises en œuvre ;

- les rendements d'échelle sont constants lorsque la quantité produite augmente au même rythme que les quantités de facteurs mises en œuvre.

⇒ Ne pas confondre les rendements d'échelle et les **rendements factoriels**.

⇒ Les rendements d'échelle affectent l'évolution de la **productivité globale des facteurs**. Cette dernière augmente lorsque les rendements d'échelle sont croissants, diminue lorsqu'ils sont décroissants et ne change pas lorsque les rendements sont constants.

► *Productivité* ► *Croissance économique* ▷ *Économie d'échelle*
▷ *Déséconomies d'échelle* ▷ *Loi des rendements marginaux décroissants*

Rendement privé

Le rendement privé est le résultat positif (augmentation du **revenu**, diminution des dépenses, accroissement du **bien-être**) obtenu par un **agent économique** à la suite d'une décision qu'il a prise. Par exemple, un agent qui isole son logement va pouvoir réduire ses dépenses de chauffage.

► *Marché et prix* ► *Économie publique* ► *Économie et écologie* ▷ *Coût privé* ▷ *Défaillance du marché* ▷ *Effet externe* ▷ *Rendement social*

Rendement social

Le rendement social est le **résultat positif** qui bénéficie à l'ensemble de la collectivité à la suite d'une décision individuelle d'un **agent économique**. Par exemple, si un individu isole son logement, il va consommer moins de

gaz ou de fuel pour chauffer son logement et donc réduire l'émission de gaz à effet de serre. Cette réduction bénéficie à l'ensemble de la population mondiale.

► *Marché et prix* ► *Économie publique* ► *Économie et écologie* ▷ *Coût privé* ▷ *Défaillance du marché* ▷ *Effet externe* ▷ *Rendement privé*

Rendements factoriels

Les rendements factoriels désignent une relation entre la quantité produite d'un bien et la quantité d'un **facteur de production** supposé variable (le **travail** en général), l'autre (le **capital**) restant fixe. Ils permettent de mesurer l'**efficience** productive d'un des facteurs et constituent un des éléments caractérisant une **fonction de production**.

Trois cas peuvent être envisagés :

- les rendements factoriels sont croissants lorsque la quantité produite augmente plus vite que la quantité du facteur variable ;
- les rendements factoriels sont décroissants lorsque la quantité produite augmente moins vite que la quantité du facteur variable ;
- les rendements factoriels sont constants lorsque la quantité produite augmente au même rythme que la quantité du facteur variable.

⇒ Ne pas confondre les rendements factoriels et les **rendements d'échelle**.

⇒ Les rendements factoriels affectent l'évolution de la **productivité marginale** du facteur variable. Cette dernière augmente lorsque les rendements factoriels sont croissants, diminue lorsqu'ils sont décroissants et ne change pas lorsque les rendements sont constants.

► *Croissance économique* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Déséconomies d'échelle* ▷ *Loi des rendements marginaux décroissants*

Rendements marginaux décroissants

▷ *Loi des rendements marginaux décroissants*

Rentabilité

La rentabilité est un rapport entre les gains et les fonds engagés. Elle mesure l'aptitude d'une opération économique à produire un **flux de revenus** actualisé supérieur aux dépenses engagées.

Elle s'exprime par un taux de rentabilité économique ou par un taux de rentabilité financière.

⇒ Ne pas confondre la rentabilité (qui est un rapport) avec le **profit** qui est un **revenu**.

► *Entreprise et système productif* ► *Capital et investissement* ▷ *Effet de levier* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *Profitabilité* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Rentabilité économique* ▷ *Rentabilité financière* ▷ *Taux de rendement interne (TRI)* ▷ *Théorème Modigliani-Miller* ▷ *Valeur actualisée nette*

Rentabilité du capital

La rentabilité du capital est la capacité d'un **capital** à produire un **revenu**.

► *Capital et investissement* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *Excédent brut d'exploitation* ▷ *Profitabilité* ▷ *Rentabilité* ▷ *Rentabilité économique* ▷ *Rentabilité financière* ▷ *Taux de marge*

Rentabilité économique

La rentabilité économique est une évaluation de la **rentabilité** qui ne tient pas compte de l'origine des capitaux engagés dans la production (**capitaux propres** ou capitaux empruntés).

La rentabilité économique renvoie donc aux conditions de **production** et à la qualité de la gestion de l'**entreprise** (ou d'un autre **agent économique**).

► *Capital et investissement* ▷ *Effet de levier* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *Profitabilité* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Rentabilité financière* ▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux de rentabilité financière* ▷ *Taux de rendement interne (TRI)* ▷ *Théorème Modigliani-Miller* ▷ *Valeur actualisée nette (VAN)*

Rentabilité financière

La rentabilité financière est une évaluation de la **rentabilité** qui tient compte des seuls **capitaux propres** de l'**entreprise**.

Lorsque la **rentabilité économique** est supérieure aux coûts des capitaux empruntés par l'entreprise, la rentabilité financière s'élève (les recettes dégagées par les **investissements** sont supérieures aux frais financiers versés pour acquérir les équipements nécessaires). On est en présence d'un **effet de levier** sur la rentabilité financière.

► *Capital et investissement* ▷ *Effet de levier* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *Profitabilité* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Rentabilité économique* ▷ *Taux d'intérêt* ▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux de rendement interne (TRI)* ▷ *Théorème Modigliani-Miller* ▷ *Valeur actualisée nette (VAN)*

Rente

Le terme rente a deux significations différentes :

– au sens courant, il désigne un **revenu de la propriété** assuré pour une **longue période**. Par extension, on a utilisé ce terme pour désigner certains emprunts d'**État** : la « rente Pinay » par exemple ;

– au sens de la **théorie économique**, le terme rente désigne le **revenu** d'un facteur naturel (la terre le plus souvent) qui découle des caractéristiques techniques de ce facteur. Ainsi, la **rente foncière** est pour D. Ricardo (1772-1823), liée à la fertilité inégale des différentes unités de terre. La rente minière ou la rente pétrolière sont aussi des rentes différentielles : les propriétaires des mines ou des puits de pétrole les plus facilement exploitables disposent d'une rente égale à la différence entre le **prix de marché** et leurs coûts de production (ce qui permet de rentabiliser des exploitations plus coûteuses mais nécessaires à l'approvisionnement du **marché**).

⇒ On parle aussi parfois de **rentedemonopole** pour désigner le surcroît de **profit** du monopoleur par rapport à une situation de **concurrence pure et parfaite**.

► Revenus ► Économie et écologie ▷ Profit pur ▷ Règle de Hotelling
▷ Ressources naturelles ▷ Surplus du producteur ▷ Théorie de la rente différentielle

Rente de monopole

En situation de **monopole**, lorsque le producteur maximise son **profit**, le **prix** est supérieur au **coût marginal**, ce qui fait apparaître un **revenu** appelé rente de monopole.

⇔ En **concurrence pure et parfaite**, le prix est égal au coût marginal.

► Marchés et prix ▷ Équilibre de monopole ▷ Équilibre du producteur
▷ Monopole naturel

Rente de Tullock

▷ Recherche de rente ▷ École des choix publics

Rente différentielle

▷ Rente foncière ▷ Théorie de la rente différentielle

Rente foncière

La rente foncière est le **revenu** des propriétaires fonciers. Pour D. Ricardo (1772-1823), il s'agit d'une rente différentielle : le **prix** du blé a tendance à s'accroître avec la demande de blé et les propriétaires des terres les plus fertiles (où le **coût de production** du blé est plus faible) bénéficient alors d'une **rente**. Le propriétaire de la dernière terre mise en culture pour équilibrer l'offre et la demande sur le **marché** a une rente nulle (le prix du blé couvre juste ses coûts de production).

► Revenus ► Épistémologie économique ▷ Économie de l'environnement
▷ État stationnaire ▷ Loi de Malthus ▷ Rente de monopole

Répartition fonctionnelle des revenus

La répartition fonctionnelle (ou factorielle) des revenus décrit le partage du **revenu global** entre les différents **facteurs de production** (**travail, capital, ressources naturelles**).

L'étude du partage de la **valeur ajoutée** relève de la répartition fonctionnelle des revenus.

Les revenus perçus par un individu donné (ou un **ménage**) peuvent résulter de plusieurs facteurs de production. Par exemple, un même individu peut recevoir des **dividendes** et un **salaire**.

► Revenus ▷ Répartition individuelle des revenus ▷ Répartition sociale des revenus ▷ Revenu mixte

Répartition individuelle des revenus

La répartition individuelle concerne le partage de la masse totale des **revenus** entre des individus (ou des **ménages**) sans les différencier autrement que par le niveau de leur revenu. Elle fait abstraction du rôle et de la place des **agents économiques** dans la société et donc de la nature des revenus qu'ils reçoivent. L'étude de la répartition individuelle des revenus permet de mesurer notamment le revenu moyen et le revenu médian d'une population et d'étudier la **dispersion** de la distribution des revenus.

► Revenus ▷ Courbe de Lorenz ▷ Décile ▷ Indice de Gini ▷ Répartition fonctionnelle des revenus ▷ Répartition personnelle des revenus ▷ Répartition sociale des revenus

Répartition personnelle des revenus

▷ Répartition individuelle des revenus

Répartition primaire

La répartition primaire est la répartition de la **valeur ajoutée** avant redistribution des revenus. Elle donne naissance aux **revenus primaires**.

► *Revenus* ► *Comptabilité nationale* ▷ *Opérations de répartition* ▷ *Revenu d'activité* ▷ *Revenu de la propriété* ▷ *Répartition fonctionnelle des revenus* ▷ *Répartition individuelle des revenus* ▷ *Répartition sociale des revenus*

Répartition sociale des revenus

La répartition sociale des revenus est une approche qui analyse la répartition des **revenus** par groupes d'**agents économiques** présentant une certaine homogénéité sociale : on étudie par exemple la répartition des **revenus** par **professions et catégories socioprofessionnelles**.

► *Revenus* ▷ *Répartition individuelle des revenus* ▷ *Répartition fonctionnelle des revenus*

Repo

Le repo, contraction de l'expression *Sales and Repurchase Agreement*, définit une technique d'emprunt avec vente de **titres** : l'emprunteur donne en garantie des titres au prêteur.

⇒ Pour une **banque centrale**, le taux repo ou taux refi est le principal **taux directeur**, c'est-à-dire le taux auquel elle fournit des liquidités aux **banques de second rang**.

► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Liquidité* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Spéculation* ▷ *Swap*

Report

Sur le **marché des changes**, une **devise** cote un report lorsque son **cours à terme** est supérieur à son **cours au comptant**.

Sur le marché des **valeurs mobilières**, le report est l'opération qui permet de ne pas dénouer une opération à terme arrivée à échéance et de ne la dénouer qu'ultérieurement.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Bourse des valeurs* ► *Déport*

Répression financière

La répression financière est une utilisation par l'État de la contrainte pour contrôler le système financier et/ou pour se procurer des ressources à moindre coût.

Parmi les mesures de répression financière on peut citer : l'obtention par l'État de **crédits** à taux préférentiels auprès de certaines **institutions financières** qu'il contrôle plus ou moins directement, le plafonnement des **taux d'intérêt**, le renforcement du contrôle de l'État sur les **banques** (par des prises de participation ou par des pressions morales), l'imposition de **réserves obligatoires** importantes, etc.

⇒ L'utilisation de ce terme péjoratif par certains économistes attachés au libre jeu du **marché** et par les représentants de la profession bancaire est destinée à jeter le discrédit sur les mesures de contrôle public de la finance.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Marché et prix* ► *Mondialisation*
► *Politique monétaire* ► *Règles prudentielles*

Reprise

► *Cycle économique*

Reprise de liquidités en blanc

Les reprises de liquidités en blanc sont des **opérations de réglage fin** par lesquelles le **Système européen de Banques Centrales** (SEBC) retire des **liquidités** du **marché**. Elles consistent pour le SEBC à demander aux **institutions financières monétaires** d'effectuer des dépôts auprès de la **Banque centrale** nationale du pays où elles opèrent. Ces dépôts sont rémunérés, ils ont une échéance et un **taux d'intérêt** fixes.

⇒ Ces opérations sont dites « en blanc » dans la mesure où le SEBC ne donne aucune garantie en échange des dépôts qu'il reçoit (il ne s'agit donc

pas d'**accords de pension**).

► *Monnaie* ► *Politique monétaire*

Reproduction

Dans la **théorie marxiste**, la reproduction du **capital** permet aux capitalistes, qui mettent en valeur leur capital, afin d'obtenir à l'issue des processus de **production** et de **réalisation** un capital dont le montant est au moins égal au capital avancé.

On représente souvent le processus de reproduction par le schéma suivant :

$$A - M - M' - A'$$

Le capital-argent (A) est transformé en marchandises-moyens de production (v, le **capital variable** et c, le **capital constant**) ; les moyens de production permettent de produire des marchandises (M') qui sont vendues sur le **marché** (réalisation) et permettent d'obtenir un nouveau capital-argent (A').

⇒ Si $A = A'$ il y a reproduction simple ; si $A' > A$ il y a reproduction élargie.

⇒ L'accroissement de la **valeur** qui permet le passage de M à M' résulte de la production de **plus-value** par le **travail vivant**.

► *Capital et investissement* ► *Capitalisme* ► *Exploitation* ► *Taux de plus-value* ► *Taux de profit*

Reproduction élargie

► *Reproduction*

Reproduction simple

► *Reproduction*

Réserves de change

Les réserves de change sont les **avoirs** détenus en or, en **droits de tirages spéciaux** ou en **devises** convertibles qui sont détenues par les **Banques centrales** pour garantir la valeur internationale de leur **monnaie** et permettre d'éventuelles interventions sur le **marché des changes**.

► *Finances internationales* ▷ *Devisé clé* ▷ *Politique du change* ▷ *Régime de change*

Réserves obligatoires

Les réserves obligatoires sont les avoirs en **monnaie centrale** que les **banques de second rang** sont tenues de détenir sur un compte à la **Banque centrale**. Le montant des réserves est calculé en multipliant les dépôts et/ou les **crédits** gérés par chaque banque de second rang, par le taux des **réserves obligatoires** fixé par la Banque centrale.

Les réserves obligatoires avaient à l'origine une fonction prudentielle (garantir un certain degré de **liquidité** et de **solvabilité** des **banques commerciales**), elles sont aujourd'hui utilisées dans le cadre de la **politique monétaire** afin d'agir sur la liquidité des banques et, indirectement, sur leur comportement d'**offre de monnaie**.

► *Monnaie* ▷ *Création monétaire* ▷ *Multiplicateur de crédit*

Responsabilité sociale de l'entreprise

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est selon la Commission européenne « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ». La RSE est une notion d'origine anglo-saxonne selon laquelle l'**entreprise** ne se limite pas à la maximisation de ses **profits** mais remplit aussi une mission sociale.

La RSE repose sur la prise en compte de l'ensemble des intérêts des **parties prenantes** (conditions de travail des salariés, relations pérennes avec les sous-traitants, etc.). Elle implique aussi que la stratégie des entreprises repose sur une attitude responsable à l'égard de la société toute

entière (contenu de la publicité, respect de l'environnement et de la santé publique, etc.).

Pour certains, la RSE est préférable à une logique de **réglementation** car elle repose sur une démarche volontaire avec des normes privées ou *soft laws* (certifications, labels, codes de conduite, etc.). Cependant, la RSE néglige la capacité des pouvoirs publics à créer des **incitations** et le fait que la **réglementation** peut s'avérer être une démarche efficace pour atteindre des objectifs sociaux et écologiques.

► *Entreprise et système productif* ► *Mondialisation* ► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ▷ *Normes d'emploi* ▷ *Normes sociales* ▷ *Normes environnementales*

Ressources

▷ *Équilibre emplois-ressources*

Ressources naturelles

Les ressources naturelles sont des biens qui ne sont pas produits par l'homme mais qui lui sont utiles soit comme **facteurs de production** (minerais, ressources énergétiques, eau, etc.), soit comme **biens de consommation** (eau, gibier, etc.).

On distingue les ressources naturelles non renouvelables (pétrole) et les ressources renouvelables (énergie solaire, éolienne, etc.). Cependant, certaines ressources renouvelables (forêt, ressources halieutiques, etc.), peuvent s'épuiser si l'exploitation en est trop intensive.

⇒ La prise en compte des ressources naturelles dans l'analyse de la croissance conduit à construire des modèles à trois facteurs (nature, **travail**, **capital**) ou à quatre facteurs (en incluant le **progrès technique**).

⇒ L'école **autrichienne** considère que les ressources naturelles et le travail sont les deux facteurs originaires de production.

► *Économie et écologie* ► *Croissance économique* ▷ *Biens communs* ▷ *Développement durable* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Règle de*

Hotelling ▷ Rente

Reste du monde

Dans la **comptabilité nationale**, le reste du monde désigne les **unités institutionnelles** qui font partie du **territoire économique** (unités résidentes) et celles qui n'en font pas partie.

► *Commerce international* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Équilibre externe*
▷ *Secteurs institutionnels*

Restriction volontaire d'exportation

▷ *Accords d'autolimitation des exportations*

Retraite

La retraite est la situation d'un individu qui présente les conditions d'âge et d'ancienneté lui permettant de cesser son activité professionnelle et de bénéficier d'un **revenu** de remplacement appelé pension de retraite (on dit souvent retraite pour désigner la pension). Les retraités quittent alors la population active pour devenir des inactifs sauf dans le cas d'un cumul emploi/retraite).

► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Fonds de pension* ▷ *Prestations sociales*
▷ *Retraite par répartition* ▷ *Retraite par capitalisation* ▷ *Sécurité sociale*
▷ *Taux de dépendance*

Retraite par capitalisation

Un système de retraite par capitalisation est un système dans lequel les cotisations des **actifs** font l'objet de **placements** par les régimes de retraite, ces placements et leurs **revenus** servant ultérieurement à verser des prestations à partir du départ en **retraite**.

Dans un système par capitalisation, chaque individu épargne pour financer sa propre retraite : la logique est donc individuelle.

⇒ La retraite par capitalisation n'occupe en France qu'une part encore modeste, la **retraite par répartition** reste dominante. Certains organismes mutualistes et la plupart des compagnies d'assurance proposent des compléments de retraite par capitalisation.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Fonds de pension* ▷ *Sécurité sociale*
▷ *Taux de dépendance*

Retraite par répartition

Un système de retraite par répartition est un système dans lequel les **cotisations sociales** des **actifs** sont simultanément utilisées pour financer les **prestations sociales** versées aux retraités. Un tel système est donc fondé sur une solidarité entre générations.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Retraite* ▷ *Retraite par capitalisation*
▷ *Sécurité sociale* ▷ *Taux de dépendance*

Revenu

Selon J. R. Hicks, le revenu d'un individu désigne ce qu'il peut consommer au cours d'une période de temps sans entamer la valeur de son **patrimoine**.

⇒ Le revenu est un **flux** alors que le patrimoine est un **stock**.

► *Consommation* ► *Épargne* ▷ *Revenu de facteurs* ▷ *Revenu disponible*
▷ *Revenu permanent*

Revenu arbitrage

Selon l'INSEE, le revenu arbitrage des **ménages** est égal à la différence entre leur **revenu disponible brut** et les dépenses « pré-engagées ». Ces dernières sont les dépenses réalisées dans le cadre d'un **contrat** difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du

rapport de la Commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » remis en février 2008, elles comprennent :

- les dépenses liées au logement, y compris les loyers imputés et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisées dans les habitations ;
- les services de télécommunications ;
- les frais de cantine ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes)
- les assurances (hors assurances-vie) ;
- les services financiers.

La perception par les ménages de l'évolution de leur **pouvoir d'achat** est souvent lié à leur revenu arbitral plus qu'à leur **revenu disponible**. Par exemple, un accroissement de ce dernier qui serait intégralement absorbé par les dépenses pré-engagées a peu de chances d'être perçu comme une amélioration du pouvoir d'achat.

► *Revenus* ▷ *Dépense de consommation des ménages* ▷ *Consommation effective des ménages*

Revenu d'activité

Un revenu d'activité est un **revenu** perçu en contrepartie d'un **travail**, salarié ou non-salarié. Les revenus d'activité comprennent donc les **salaires** qui rémunèrent le travail salarié et les **revenus mixtes** qui rémunèrent l'activité des professions non-salariées.

⇒ Les revenus d'activité et les **revenus du patrimoine** forment le **revenu primaire des ménages**.

► *Revenus* ► *Productivité* ▷ *Cotisations sociales* ▷ *Prestations sociales* ▷ *Revenu de facteurs* ▷ *Productivité marginale du travail* ▷ *Productivité marginale du capital* ▷ *Profit* ▷ *Valeur ajoutée*

Revenu de facteurs

Les revenus de facteurs sont des **revenus** perçus en contrepartie d'une contribution à la **production**. On distingue généralement les revenus du **travail**, les revenus du **capital** et les revenus des **ressources naturelles**.

► *Capital et investissement* ▷ *Profit* ▷ *Rente* ▷ *Revenu du patrimoine*
▷ *Revenu primaire* ▷ *Revenu mixte* ▷ *Salaire*

Revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, est un revenu versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les **revenus** sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail perçus.

Il se substitue au **revenu minimum d'insertion** (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et à certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Dans la même logique que le **revenu minimum d'activité** (RMA), le RSA constitue une incitation à l'activité professionnelle. En effet, lorsque les minima sociaux sont trop proches des **salaires** les plus bas, il en résulte une désincitation à la reprise de l'activité professionnelle puisque la perception d'un salaire, même très bas, conduit à la suppression de certaines prestations sociales. Le RSA vise donc à supprimer les trappes à chômage, les trappes à inactivité et les **trappes à pauvreté**.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ▷ *Capabilités* ▷ *Égalité* ▷ *Fiscalité optimale* ▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle* ▷ *Paupérisation*
▷ *Prestations sociales* ▷ *Productivisme* ▷ *Redistribution* ▷ *Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)* ▷ *Théorie des incitations*

Revenu de transfert

Les revenus de transfert sont des **revenus** qui ne proviennent pas d'une participation directe ou indirecte à l'activité productive. Ils peuvent résulter :

- d’une redistribution organisée par les administrations publiques (prestations sociales) ;
- de mécanismes de transferts privés (par exemple, au sein de la famille) ;
- de mécanismes de transferts privés entre résidents et non résidents (transferts de revenus des travailleurs immigrés, **dons** des organisations non gouvernementales) ;
- de transferts internationaux publics (par exemple l’**aide publique au développement**).

► *Revenus* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Redistribution* ▷ *Revenu de facteurs*

Revenu disponible ajusté

Dans la **comptabilité nationale**, le revenu disponible ajusté est, pour le **secteur institutionnel « ménages »**, le **revenu disponible** augmenté des **transferts sociaux** en nature (ou contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des **Administrations publiques** et les **Institutions sans but lucratif au service des ménages**).

⇔ Pour l’ensemble de l’économie, le revenu disponible (qui résulte de la répartition de la **valeur ajoutée**, de la distribution des **revenus de la propriété** et des **opérations de redistribution**) et le revenu disponible ajusté sont égaux : seule leur répartition entre les secteurs institutionnels diffère.

► *Consommation et épargne* ► *Revenus* ▷ *Consommation effective des ménages*

Revenu disponible brut

Le revenu disponible brut d’un secteur institutionnel est le revenu obtenu après impôts et transferts de redistribution

Dans la **Comptabilité nationale**, le revenu disponible brut (ou net) est le solde du **compte de distribution secondaire du revenu**.

► *Revenus*

Revenu du patrimoine

Les revenus du patrimoine sont des **revenus primaires** qui se composent essentiellement des **revenus de la propriété : dividendes, intérêts**, revenus fonciers et immobiliers (loyers, fermages, etc.).

Dans la **Comptabilité nationale**, on y ajoute aussi le montant des loyers fictifs des **ménages** propriétaires du logement qu'ils occupent, puisque ces ménages sont supposés produire des services de logement qu'ils consomment.

► *Revenus* ► *Capital et investissement* ▷ *Logement (service de)*
▷ *Patrimoine*

Revenu en nature

Les revenus en nature sont perçus sous la forme de biens ou de **services** (voiture de fonction, repas...).

⇒ Dans les économies fortement monétarisées, les revenus en nature ne constituent qu'une fraction relativement faible des revenus des **ménages**.

► *Revenus*

Revenu minimum d'activité (RMA)

En France, le revenu minimum d'activité (RMA), créé le 1^{er} janvier 2004, était un dispositif complémentaire du **revenu minimum d'insertion (RMI)** pour rendre plus incitatifs les revenus du **travail**. Il s'agissait d'un **contrat** de travail à temps partiel, 20 heures minimum par semaine, d'une durée de 6 mois, renouvelable deux fois dans une limite de 18 mois. Le montant du RMA se calculait proportionnellement au nombre d'heures effectuées, au minimum sur la base du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)**. Dans le cas d'un foyer, chaque membre de la famille, y compris l'allocataire, garde le bénéfice de ses droits au RMI tels que la **couverture maladie universelle (CMU)**, l'exonération de la taxe d'habitation.

⇒ Le RMA était donc un type d'action d'insertion. Seuls les employeurs du secteur marchand (à l'exception des particuliers employeurs) et ceux du secteur non marchand (sauf l'**État** et le département) peuvent signer ce contrat. L'employeur reçoit du Conseil général une aide s'élevant au montant du RMI.

⇒ Le RMA est progressivement remplacé par le **Revenu de solidarité active**.

► *Revenus* ▷ *Incitation* ▷ *Pauvreté* ▷ *Redistribution* ▷ *Trappe à pauvreté*

Revenu minimum d'insertion (RMI)

Le revenu minimum d'insertion a été instauré en France par la loi du 1^{er} décembre 1988. Il a été remplacé par le **revenu de solidarité active** en 2009.

Ses conditions d'attribution étaient les suivantes :

- résider en France et être âgé d'au moins 25 ans, sauf si le demandeur assume la charge d'un ou de plusieurs enfants (ou femme enceinte) ;
- avoir des ressources inférieures au montant du RMI ;
- conclure un **contrat** d'insertion.

► *Revenus* ▷ *Pauvreté* ▷ *Redistribution* ▷ *Revenu minimum d'activité (RMA)* ▷ *Trappe à pauvreté*

Revenu mixte

Dans le système européen de comptabilité nationale, le revenu mixte désigne le solde du **compte d'exploitation** pour les **entreprises individuelles** (appartenant au **secteur institutionnel** des **ménages**).

Il contient deux éléments indissociables :

- la rémunération du **travail** effectué par le propriétaire de l'**entreprise**, et éventuellement les membres de sa famille ;
- son **profit** en tant qu'**entrepreneur**.

► *Comptabilité nationale* ► *Revenus* ▷ *Revenu primaire*

Revenu national ajusté

Selon la **Banque mondiale**, le revenu national net ajusté correspond au **Revenu National Brut** moins la **consommation de capital fixe** et la consommation de **capital naturel**.

► *Revenu* ► *Économie et écologie* ▷ *Développement durable* ▷ *Épargne nette ajustée* ▷ *Soutenabilité du développement* ▷ *Soutenabilité faible* ▷ *Soutenabilité forte*

Revenu national brut (RNB)

Le revenu national brut (RNB) aux **prix du marché** représente l'ensemble des **revenus primaires** reçus par les différents **secteurs institutionnels** du pays.

Il est égal au **produit intérieur brut** plus les revenus nets du **travail**, de la propriété, des **entreprises** reçues du **reste du monde**, moins la **consommation de capital fixe** et les **impôts** nets de subventions.

Le RNB est un indicateur de **développement** quand il est rapporté à la population totale. Pour tenir compte d'une croissance durable, on calcule un **revenu national ajusté**.

► *Revenus* ► *Comptabilité nationale* ► *Productivité* ► *Économie du développement* ▷ *Gains de productivité* ▷ *Indice de développement humain* ▷ *Productivité marginale du travail* ▷ *Productivité marginale du capital* ▷ *Produit intérieur brut par tête* ▷ *Revenu national disponible brut* ▷ *Revenu national par habitant* ▷ *Richesse* ▷ *Valeur ajoutée*

Revenu national disponible brut

En **Comptabilité nationale**, le revenu national disponible brut (RNDB) est égal au produit national brut (PNB) plus ou moins le solde des **transferts** courants avec le **reste du monde** (**impôts directs**, transferts d'épargne des travailleurs résidant à l'étranger, autres transferts courants).

► *Comptabilité nationale*

Revenu national net

Le revenu national net est le **revenu national brut** moins la **consommation de capital fixe**. Cet indicateur rend mieux compte de la croissance réelle des **revenus**.

► Revenus ► Comptabilité nationale ► Économie et écologie ► Économie du développement ▷ Productivité ▷ Produit intérieur brut par tête ▷ Revenu national disponible brut ▷ Revenu national par habitant ▷ Revenu national ajusté ▷ Richesse ▷ Valeur nette

Revenu national par tête

Le revenu national par tête ou revenu *per capita* ou revenu national brut par habitant est le **revenu national** pour une année divisé par le nombre total d'habitants d'un pays ou d'une région.

Le revenu national par tête est le principal indicateur de **richesse**. Il est utilisé dans les comparaisons internationales des **niveaux de vie**, exprimé en général, en **parité de pouvoir d'achat**.

Le revenu national peut être évalué en **valeur brute** ou en **valeur nette**.

⇒ Il faut différencier le revenu national par tête et le **revenu national disponible brut** par tête.

⇒ Le revenu national par tête n'est pas égal au **produit intérieur brut par habitant**.

► Revenus ► Comptabilité nationale ► Productivité ► Économie du développement ▷ Économie informelle ▷ Gains de productivité ▷ Indice de développement humain ▷ Productivité globale des facteurs ▷ Productivité marginale du capital ▷ Productivité ▷ Richesse ▷ Valeur ajoutée

Revenu nominal

Le revenu nominal est le **revenu** exprimé en **monnaie** courante (ou aux **prix courants**).

► Revenus ▷ Pouvoir d'achat ▷ Revenu réel.

Revenu permanent

La théorie du revenu permanent élaborée par M. Friedman (*A Theory of the Consumption Function*, 1957) et F. Modigliani (prix Nobel 1985) distingue au sein du **revenu** une composante permanente et une composante transitoire :

$$Y = Y_p + Y_t$$

Le revenu permanent (Y_p) est la valeur actualisée des **flux** de revenus passés et des flux de revenus futurs anticipés.

Le revenu transitoire (Y_t) est lié aux variations non anticipées du revenu (maladies, accidents, fluctuations cycliques de l'activité économique, etc.).

Pour M. Friedman, la consommation permanente est fonction du revenu permanent, ce qui permet de rendre compte de la stabilité observée sur le long terme de la **propension moyenne à consommer**.

⇒ Pour M. Friedman, la relation entre consommation permanente et revenu permanent rend inefficace une **politique conjoncturelle** de relance de la demande (elle n'affecte que la composante transitoire, ce qui n'a pas d'influence sur la consommation des **ménages** et donc sur la demande globale).

► *Consommation et épargne* ► *Revenus* ▷ *Anticipations adaptatives* ▷ *Effet d'encaisse réelle* ▷ *Loi psychologique fondamentale*

Revenu primaire

Un revenu primaire est un **revenu** perçu en contrepartie d'une contribution à la **production**.

Les **ménages** participent à la production par le **travail** ou le **capital**, ils reçoivent ainsi des **salaires** ou des **revenus du patrimoine**. Lorsqu'ils utilisent eux-mêmes leur travail dans le cadre de la propriété d'une **entreprise individuelle**, leurs revenus sont constitués par les bénéfices de l'entreprise individuelle (**revenus mixtes**).

► *Revenus* ▷ *Excédent brut d'exploitation* ▷ *Revenu d'activité*.

Revenu réel

Le revenu réel est le **revenu** exprimé à **prix constants**.

► *Revenus* ▷ *Pouvoir d'achat* ▷ *Revenu nominal*



Revenus

Un revenu est un flux qui prend naissance dans la création d'une **valeur ajoutée**. Chaque cycle de **production** donne lieu à une distribution de **revenus**, ce qui permet de comprendre la définition de J. R. Hicks (1904-1989), selon laquelle le revenu d'un individu désigne ce qu'il peut consommer au cours d'une période de temps sans entamer la valeur de son **patrimoine**.

Au niveau macroéconomique, dans une économie fermée, la valeur ajoutée donne lieu à une distribution de **revenus primaires** qui est par la suite modifiée par la **redistribution**.

Les revenus primaires se répartissent entre :

- les **ménages** (y compris les entreprises individuelles) qui perçoivent l'essentiel des revenus primaires sous forme de revenus d'activité et de **revenus du patrimoine** ;
- les **sociétés** qui gardent en réserve une partie de leurs **profits** ;
- les **administrations publiques** qui perçoivent des impôts sur la production (taxe sur la valeur ajoutée notamment).

Dans une économie ouverte il faut prendre en compte les **transferts** nets avec le **reste du monde**.

La redistribution opérée par l'État, et dont l'ampleur varie selon les époques et les pays, consiste à effectuer certains **prélèvements obligatoires** (**impôts sur le revenu** et le patrimoine et **cotisations sociales**), puis à verser des **prestations sociales** ou à mettre à la disposition des agents des **biens collectifs** qui ont un effet redistributif.

⇒ Les **gains de productivité** sont la condition permissive de la croissance de tous les revenus, des revenus primaires, mais également des prestations sociales dont la croissance ne peut être trop longtemps déconnectée de celle de la valeur ajoutée (qui correspond au niveau macroéconomique au **Produit intérieur brut**).

■ Analyses théoriques de la répartition des revenus

Les analyses économiques de la répartition relèvent d'approches différentes. La plupart des analyses sont centrées sur la **répartition fonctionnelle des revenus** qui décrit le partage du revenu entre les différents facteurs de production et se propose de rendre compte du partage entre **salaires** et **profits**. Les analyses économiques étudient également les revenus **des agents** sous l'angle individuel en faisant abstraction de leur rôle dans la **production** et de la nature des revenus perçus. L'approche est alors celle de la **répartition individuelle des revenus**. Il est aussi possible d'envisager la répartition des revenus par groupes d'agents réunis par des similitudes de rôle, de position sociale, d'intérêt et de comportements économiques. Il s'agit alors de la **répartition sociale des revenus** qui, en France, est la plupart du temps analysée par les revenus des différentes **professions et catégories socioprofessionnelles** de l'INSEE.

Les analyses de la répartition des revenus mettent en évidence deux ensembles de facteurs permettant de comprendre le niveau et l'évolution des revenus : la **productivité** d'une part et les rapports de force et les conflits de répartition d'autre part. Ces éléments se retrouvent, sous des éclairages différents, dans les différentes analyses théoriques.

● *L'approche classique de la répartition*

La **théorie classique** développée par A. Smith (1723-1790) et D. Ricardo (1772-1823) repose sur une distinction entre trois catégories de revenu : **salaire**, **rente** et profit qui rémunèrent respectivement les salariés, les propriétaires fonciers, les capitalistes.

– Pour Smith, le **taux de salaire** courant fluctue autour du taux de **salaire naturel** déterminé par le coût des subsistances consommées par les travailleurs. Le profit est un prélèvement sur

la valeur créée, il est proportionnel au **capital** avancé. Un **taux de profit** suffisant est nécessaire pour l'**accumulation du capital**.

– D. Ricardo formule une **théorie de la rente différentielle** qui repose sur la **loi des rendements marginaux décroissants** en agriculture. L'accroissement de la population nécessite la mise en culture de terres nouvelles dont les **rendements** sont moins élevés. En conséquence, la rente foncière et le prix des subsistances augmentent. Par ailleurs, le taux de salaire est déterminé par le coût des subsistances, comme les prix agricoles augmentent, les taux de salaire augmentent. Le profit, qui est un résidu, voit sa part se réduire dans le revenu national, ce qui conduit à un état stationnaire. Cette analyse de la répartition explique les prises de position de Ricardo en faveur du **libre-échange** et notamment de l'abrogation de la **loi sur les blés**, qui, en réduisant le prix du blé et donc des salaires, devait retarder la baisse des profits et l'état stationnaire.

● *La répartition chez Marx*

Dans l'approche marxiste, la **plus-value** est appropriée par les capitalistes et l'**exploitation** des salariés est une caractéristique centrale du fonctionnement du **capitalisme**. K. Marx (1818-1883), distingue une **plus-value absolue** obtenue par un prolongement de la journée de travail des salariés (forcement limitée) et une **plus-value relative** obtenue par intensification du procès de production. À l'instar de Ricardo, l'analyse marxiste met en lumière une **baisse tendancielle du taux de profit**.

● *La théorie néo-classique de la répartition*

La **théorie néoclassique** ignore l'opposition radicale entre capital et travail. Dans le modèle de **concurrence pure et parfaite**, la rémunération d'un facteur de production est égale à

sa **productivité marginale**, c'est-à-dire à sa contribution au processus de production.

Le taux de salaire, égal à la **productivité marginale du travail**, est un **prix d'équilibre** déterminé sur le **marché du travail**. Le **profit**, égal à la **productivité marginale du capital**, s'aligne en longue période sur le **taux d'intérêt** qui est la rémunération normale du capital. En **courte période**, le **profit pur**, s'il est supérieur à la rémunération normale du capital, va provoquer des entrées sur le marché. Ces dernières accroissent l'**offre**, ce qui fait diminuer le prix du marché et donc le profit pur dont le niveau tend à égaliser le **taux d'intérêt**.

Avec des **rendements** constants, la rémunération des facteurs à leur **productivité marginale** absorbe la totalité des recettes du producteur (**règle de l'épuisement du produit**).

Le **paradigme** néoclassique a beaucoup évolué à partir du modèle de base exposé ci-dessus en introduisant l'hétérogénéité du travail (**capital humain**), les **asymétries** d'information (**salaire d'efficience**), l'existence de **discriminations**.

● *L'approche keynésienne et post-keynésienne de la répartition*

Dans la *Théorie Générale*, J.M. Keynes (1883-1946) considérait que les salaires nominaux étaient rigides à la baisse, les salariés s'opposent, individuellement et collectivement à la baisse des salaires nominaux. L'analyse néoclassique standard d'un marché du travail parfait est contestée par Keynes pour qui le **chômage** peut être involontaire.

Pour les économistes post-keynésiens, la répartition des revenus résulte d'un rapport de force entre les groupes sociaux, notamment entre les salariés représentés par leurs syndicats et les employeurs. Dès 1933, M. Kalecki (1899-1970) s'était déjà opposé à la vision néoclassique de la répartition. La part des salaires dépend beaucoup plus des structures de marché que du volume de la production et des productivités marginales du capital et du travail.

En situation de **concurrence imparfaite**, il existe un profit d'aubaine et les **prix** des produits peuvent dépasser leurs **coûts de production**.

Pour J. Robinson (1905-1983), il est impossible d'expliquer le partage des revenus à partir de la productivité marginale des facteurs. En effet, le **capital** étant constitué de biens hétérogènes, il est impossible de mesurer une **productivité marginale du capital** en termes physique. On doit donc raisonner en valeur, mais dans ce cas il faut faire intervenir le prix du capital qui dépend de sa **rentabilité**. Le raisonnement est donc circulaire : pour expliquer la rentabilité du capital on doit au préalable la connaître.

Tous les modèles néo-cambridgiens proposés entre la fin des années 1950 et le début des années 1960 mettent en avant l'interdépendance entre le partage des revenus et la **croissance économique**. La **politique des revenus** a dans cette optique, une place essentielle dans la **politique économique**.

■ Les inégalités de revenus : mesure, évolution et analyses

● *La mesure des inégalités de revenu et leur évolution*

Les études sur les inégalités de revenus posent de nombreux problèmes méthodologiques. Il faut d'abord être attentif au champ de l'étude : analyse-t-on les salaires (bruts /nets), l'ensemble des revenus (revenus primaires, **revenus disponibles**) etc. ? La qualité des sources statistiques importe également : utilise-t-on des sources fiscales ou des enquêtes directes auprès des agents économiques ? Quel type de corrections intégrer pour tenir compte de la fraude fiscale, du travail au noir, des revenus illicites etc. ?

Par ailleurs, l'image des inégalités dépend en partie de la nature de l'indicateur retenu. Analyse-t-on des écarts de revenus moyens de plusieurs catégories, autrement dit la **disparité**, ou les écarts à l'intérieur d'une catégorie, la **dispersion**, mesurée habituellement

par la méthode des **déciles** (D9/D1 : rapport entre le 9^e décile et le premier) ? S'agit-il de la **concentration** représentée par **courbe de Lorenz** et qui permet de calculer la valeur du **coefficient de Gini** dont la valeur est comprise entre 0 (égalité parfaite) et 1 (tous les revenus sont captés par un individu) ?

En longue période, les inégalités de revenus en France se sont réduites. Selon J. Fourastié (1907-1990) dans *Le grand espoir du XX^e siècle* (1949), les écarts de salaire entre le manœuvre et le conseiller d'État, qui étaient de 1 à 70 au XIX^e siècle, se sont réduits de 1 à 3 dans le dernier quart du XX^e siècle.

À partir des déclarations fiscales de revenus, Th. Piketty (2004) constate l'effondrement des hauts revenus (surtout le premier **centile**) et des rentes au XX^e siècle. Cette évolution est à mettre en relation selon lui avec les transformations structurelles de la **politique fiscale** et avec l'**inflation** qui ont modifié la distribution et la composition des patrimoines. L'impôt sur les successions, créé en 1901, et l'**impôt progressif** sur le revenu, mis en place en 1914 en France, ont eu un impact important sur l'accumulation et la reconstitution des patrimoines, donc sur les inégalités. Au début du XX^e siècle, 1 % des foyers les mieux lotis possédaient 20 % du revenu total en France, et 7-8 % à la fin de siècle. Ce mouvement de réduction des inégalités pendant les Trente Glorieuses n'est pas propre à la France, P. Krugman parle de « grande compression » aux États-Unis entre 1933 et 1975. À partir de la fin des années 90 et du début des années 2000, avec un rythme variable selon les pays, on assiste à un mouvement inverse d'accroissement des inégalités.

En France, concernant la répartition fonctionnelle des revenus, le Rapport Cotis, 2010 (« Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France »), constate que la part de la rémunération des salariés (**cotisations sociales** et épargne salariale incluses) dans la valeur ajoutée au coût des facteurs est relativement stable de 1949 jusqu'au premier choc pétrolier (autour de 70 %). Cette part s'accroît ensuite avec un maximum en 1982

(75 %), du fait du maintien de règles antérieures de progression des salaires dans un contexte de croissance ralentie. À partir de 1983-1984, la part des salaires baisse (politique de **désindexation**, ralentissement des gains de productivité), ce qui la ramène, à la fin des années 1980, aux alentours de 67 %, valeur qui est restée stable jusqu'à aujourd'hui. La mesure de la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée diffère selon la période choisie : la baisse est forte si l'on prend comme point de départ l'année « haute » de 1982 ou bien limitée si l'on opère la comparaison à la période précédant le choc pétrolier.

Au sein de la rémunération des salariés, une part croissante a servi au financement de la **protection sociale** et le salaire net a donc progressé lentement, d'autant plus que les nouvelles embauches se sont effectuées à des rémunérations faibles du fait de la hausse des **formes particulières d'emplois**. Les inégalités de salaires se sont ainsi accrues entre ceux qui avaient un **emploi** et les nouveaux entrants sur le **marché du travail**. Par ailleurs, les très hauts salaires ont augmenté plus rapidement, accentuant ainsi la tendance à la hausse des inégalités : « la part des 1 % des salariés les mieux payés est passée de 5,8 % à 6,6 % de la masse salariale totale entre 1994 et 2006. En 2006, ces 1 % les mieux payés soit 130 000 personnes ont disposé d'un salaire brut supérieur à 119 940 euros, soit près de cinq fois le salaire médian et 13 000 d'entre eux (1 pour mille) ont même perçu plus de 297 600 euros » (Rapport Cotis).

La part de la valeur ajoutée destinée à la rémunération au capital est mesurée par le **taux de marge** (excédent brut d'exploitation/valeur ajoutée). Au sein de l'**excédent brut d'exploitation**, la part des **dividendes** s'est beaucoup accrue passant 7 % de l'excédent brut d'exploitation des sociétés non financières en 1993 à 16 % en 2007).

S'agissant de la répartition individuelle des revenus, on constate sur la période récente un creusement des inégalités sous l'effet conjugué d'une hausse rapide des très hauts salaires et des revenus du patrimoine, revenus très concentrés.

Ce renversement de tendance en ce qui concerne les inégalités est confirmé par l'étude des **niveaux de vie**. Entre 1970 et 1990, le rapport entre le 9^e décile de niveau de vie (le niveau de vie au-dessus duquel se trouvent les 10 % ayant les niveaux de vie les plus élevés) et le 1^{er} décile (le niveau de vie au-dessous duquel se trouvent les 10 % ayant les niveaux de vie les plus faibles) est passé de 4,6 à 3,5. Néanmoins, la tendance s'est inversée au cours des vingt dernières années : entre 1996 et 2010, le niveau de vie moyen des 10 % les plus aisées a augmenté de 2,1 % par an contre 1,4 % pour le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Dans une étude de septembre 2012 (*Les niveaux de vie en 2010*), l'INSEE constate que « les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 430 euros ; celui des 10 % les plus aisés est d'au moins 36 270 euros, soit 3,5 fois plus. Le niveau de vie baisse ou stagne pour pratiquement toutes les catégories sauf pour les plus aisées ».

⇒ Cette hausse des inégalités n'apparaît pas nécessairement dans tous les indicateurs. En effet, des analyses en terme de disparité, de dispersion ou de concentration, qui ne sont pas centrées sur les 5 % ou le 1 % des revenus les plus élevés ne font pas apparaître de hausse significative des inégalités.

Ce constat n'est pas spécifique à la France et les mêmes tendances s'observent dans les autres pays développés de manière encore plus prononcée y compris en Suède. Une étude de l'OCDE de 2012 (*Toujours plus d'inégalité : pourquoi les écarts de revenus se creusent*) montre en effet que les inégalités (mesurées par le coefficient de Gini) entre le milieu des années 1980 et la fin des années 2000 se sont accrues dans tous les pays de l'OCDE sauf en France, en Belgique et en Hongrie où elles sont restées stables et en Grèce et en Turquie où elles ont diminué. Cette étude constate également la hausse plus rapide des plus hauts revenus tout comme l'accroissement de la part des revenus du patrimoine dans le revenu des ménages, mais principalement dans le revenu des ménages riches.

Dans la zone OCDE, le revenu moyen des 10 % de la population aux revenus les plus élevés est aujourd'hui environ neuf fois supérieur à celui des 10 % de la population aux revenus les plus faibles, soit un ratio de 9 à 1. Ce ratio est toutefois très variable d'un pays à l'autre. « Il est très inférieur à la moyenne de l'OCDE dans les pays nordiques et dans de nombreux pays d'Europe continentale, mais monte à 10 en Corée, en Italie, au Japon et au Royaume-Uni ; à 14 aux États-Unis, en Israël et en Turquie ; et à 27 au Chili et au Mexique ».

Concernant le 0,1 % de la population aux revenus les plus élevés, le rapport de l'OCDE indique qu'aux États-Unis, « la part du dixième du centile supérieur (0,1 %) dans l'ensemble des revenus a quadruplé au cours des 30 années précédant 2008. Juste avant la récession mondiale, cette tranche représentait 8 % de l'ensemble des revenus avant impôt aux États-Unis, 4 à 5 % au Canada, au Royaume-Uni et en Suisse, et près de 3 % en Australie, en France et en Nouvelle-Zélande ».

● ***Le creusement récent des inégalités de revenus : éléments d'analyse***

La montée des inégalités depuis plus de vingt ans se produit dans un contexte de **croissance économique** lente, de faibles **gains de productivité** et de montée du chômage. Un tel contexte est nécessairement défavorable aux salariés l'occasion des négociations salariales collectives. La financiarisation de la gestion des entreprises et la recherche d'une « création de valeur » actionnariale tend également à favoriser la croissance des **dividendes** plutôt que celle des salaires. L'évolution vers un **capitalisme actionnarial** s'accompagne d'une explosion des rémunérations et des « *parachutes dorés* » de certains cadres dirigeants. À l'autre extrême, émerge une catégorie de salariés pauvres (« *working poor* ») aux emplois précaires et mal payés. Dans certains pays, la **réglementation** des salaires à travers un salaire minimum et des **conventions collectives** limite la

dégradation de la situation des salariés les plus défavorisés. Mais les inégalités ne sont en fait que le symptôme du passage à un nouvel ordre salarial. Selon M. Aglietta les trois piliers majeurs qui caractérisaient le **rapport salarial** fordien sont ébranlés :

- un niveau du salaire principalement lié au poste et déterminé par des **conventions collectives** de branche ;
- une progression des salaires avec le coût de la vie et les gains de productivité des secteurs moteurs ;
- des primes principalement liées à l’ancienneté.

Dans ces trois domaines, les pratiques de rémunération des entreprises ont évolué dans le sens de l’individualisation et de la désindexation.

La **mondialisation** des économies, en particulier par la concurrence des **pays** à bas salaires et la menace des **délocalisations** est défavorable aux emplois les moins qualifiés, ce qui conduit logiquement à une tendance à la baisse de leur salaire.

Un autre élément important est celui du **progrès technique** biaisé en faveur des plus qualifiés : les **innovations** de la troisième **révolution industrielle** leurs sont favorables. Les nouvelles technologies de l’information et la communication accroissent les rendements du capital humain (chercheurs, ingénieurs, avocats, etc.) et favorise les **appariements** sélectifs.

Les **effets d’agglomération** peuvent aussi conduire à des inégalités géographiques au sein d’un pays et au niveau international. Les régions les plus dynamiques qui bénéficient de **rendements croissants** sont attractives pour les **entreprises** à haute valeur ajoutée qui créent des **emplois** qualifiés et versent de meilleures rémunérations.

⇒ Des analyses convergentes de l’OCDE, du FMI et d’un certain nombre d’économistes (J. Stiglitz, *Le prix des inégalités*, 2012), soulignent le lien qui existe entre le creusement des inégalités au cours des années 1990-2000 et la **crise des subprimes**.

■ Inégalités, redistribution et justice sociale

Les inégalités sont inhérentes au fonctionnement des économies de marché, mais les revendications en faveur d'une protection sociale sont anciennes comme en attestent les travaux de K. Polanyi (1887-1964). Depuis la fin du XIX^e siècle et plus encore depuis la Seconde Guerre Mondiale, surtout dans les pays développés, une redistribution des revenus a été mise en œuvre avec l'essor de l'**État-providence et de la protection sociale**. L'impact des prélèvements obligatoires et des revenus de transfert réduit l'ampleur des inégalités de revenus disponibles par rapport aux inégalités de revenus primaires. La redistribution, qui est également un système d'assurances sociales, permet à la population, y compris aux plus modestes, d'**être couverts contre un certain nombre de** risques majeurs (accident du travail, maladie, chômage, etc.).

● *Les inégalités de revenus et l'économie de marché*

Le fonctionnement des économies de marché génère spontanément des inégalités. C'est d'ailleurs l'individualisme et le désir de s'enrichir qui sont à la base du dynamisme même de ces économies. De nombreuses analyses économiques rendent compte des inégalités de revenus. Le modèle de concurrence parfaite considère ainsi que les facteurs de production sont rémunérés en fonction de leur productivité marginale et les inégalités de revenus renvoient ainsi à des inégalités de contribution productive.

Pour A. Smith (*La richesse des nations*, 1776) ou K. Marx (*La critique du programme de Gotha*, 1875) les inégalités de revenus ou de salaires sont liées à des différences individuelles. Smith insiste sur l'importance des différences de **qualification**. Cette approche se retrouve aujourd'hui dans la théorie du capital humain : pour G. Becker (Prix Nobel 1992), les inégalités de salaires (et plus largement de revenus) résultent des différences

dans les **investissements** en capital humain réalisés par les individus.

Dans une optique schumpétérienne, le processus de **destruction créatrice** et les différences interindividuelles quant à la prise de **risque** et à l'innovation sont à l'origine des inégalités. Il y a donc des gagnants et des perdants, les catégories concernées par les activités en déclin supportant un coût de réorientation vers de nouveaux.

L'évolution à long terme des inégalités de revenus liées au **développement** a fait l'objet de nombreuses controverses. Selon la **courbe de Kuznets**, si la phase de **démarrage** économique s'accompagne d'un accroissement des inégalités, le processus de développement conduit à une réduction des inégalités de revenus et de patrimoine. La **convergence** des niveaux de développement au plan mondial favoriserait cette tendance à la réduction des inégalités. Cependant cette analyse est constatée parce qu'il n'y a pas de lien automatique entre le développement économique et la baisse des inégalités (tout dépend des choix faits en matière de santé, d'éducation, de politique des revenus).

Certains auteurs contestent la légitimité de la redistribution en raison de ses effets désincitatifs au travail, à **l'épargne** et à la prise de risques. Reprenant une argumentation développée par Th. R. Malthus (1766-1834), ils dénoncent les effets pervers d'une redistribution qui aggrave la pauvreté. Dans cette perspective, il faut réduire l'ampleur de la redistribution qui a généré des dépenses bureaucratiques et la limiter à ce qui est strictement nécessaire pour assurer les subsistances des plus démunis.

Par ailleurs, la redistribution, par les cotisations sociales qu'elle nécessite, accroît le coût du travail, ce qui est défavorable à l'emploi et la compétitivité.

D'autres auteurs mettent en cause l'efficacité même de la redistribution. Ils soulignent la complexité des systèmes mis en place et leurs effets limités sur la redistribution verticale. Dans cette perspective, une remise à plat du système redistributif et une

plus grande rigueur dans la définition de ses objectifs semblent indispensables. Des travaux récents montrent que l'outil le plus efficace pour atteindre un objectif de redistribution est la combinaison d'un impôt progressif sur le revenu et le versement de prestations sociales sous condition de ressources.

- *La nécessaire réduction des inégalités*

Pour la plupart des économistes, si les inégalités sont inhérentes à l'**économie de marché**, il faut néanmoins éviter qu'elles soient excessives. Indépendamment des considérations sociales ou morales, les inégalités ont des conséquences sur la structure de la demande globale et engendrent des effets externes négatifs. Les inégalités de revenus peuvent en effet conduire à une cohésion sociale insuffisante, voire à de l'exclusion qui sont néfastes à la démocratie et à l'économie de marché elle-même. Dans cette perspective, la réduction des inégalités peut être analysée comme un bien collectif.

Les théoriciens néoclassiques de l'économie du bien être justifient une **redistribution** opérée par la puissance publique. En effet, il existe une infinité de répartitions des dotations initiales conduisant à un équilibre général et un **optimum de Pareto**. Une action redistributive est envisageable en fonction du critère de **justice sociale** choisi par la puissance publique. Dans une optique néoclassique, l'action redistributive doit cependant rester limitée afin d'éviter de porter atteinte à l'**efficience** du **marché**. Une redistribution en espèces (et non en nature) est à privilégier afin de respecter la souveraineté individuelle.

Th. R. Malthus avait déjà soulevé les risques d'un excès d'épargne conduisant à une insuffisance de la **consommation**. J.M. Keynes (1883-1946), qui rend hommage à Malthus dans la Théorie Générale, considère que le risque principal est celui de l'insuffisance de la **demande** globale de biens et services. Un excès d'épargne et de **thésaurisation** au détriment de l'**investissement** conduit à une contraction de l'**offre** et à un

équilibre de **sous-emploi**. Des prélèvements fiscaux et sociaux sur les titulaires de revenus élevés (à forte **propension marginale à épargner**) peuvent soutenir la demande si on les transfère à des titulaires de revenus faibles (à forte **propension marginale à consommer**).

Prolongeant cette perspective keynésienne, J.P. Fitoussi (2004), insiste sur le fait que la lutte contre les inégalités est un facteur de cohésion sociale, de **confiance** et donc de compétitivité et de croissance économique. De ce point de vue, il y a donc complémentarité (et non opposition) entre l'**efficience** économique et une répartition moins inégalitaire des revenus et des patrimoines. La redistribution apparaît également comme un élément constitutif des « démocraties de marché » : sans revenus ou avec des revenus trop faibles, la liberté n'existe pas, les individus ne peuvent exercer leurs **capabilités** (A. Sen). « Les relations entre démocratie et marché sont ainsi davantage complémentaires que conflictuelles. La démocratie, en empêchant l'exclusion par le marché accroît la légitimité du système économique » (J.-P. Fitoussi, *La Démocratie et le marché*, 2004).

⇒ En France, le niveau de vie par **unité de consommation** des 20 % les plus aisés est 7,5 fois plus élevé que celui des 20 % les plus modestes en 2011 et après redistribution le rapport est environ de 4. On estime que le système de redistribution français réduit deux tiers des inégalités par les prestations sociales et un tiers par les prélèvements qui sont majoritairement proportionnels ou dégressifs, le seul prélèvement progressif étant l'**impôt sur le revenu des personnes physiques**.

● ***Idéal égalitaire et justice sociale***

Les sociétés modernes, parce qu'elles sont individualistes, sont animées par un idéal égalitaire. La question est dès lors celle qui est posée par A. Sen : « égalité de quoi ? ».

On distingue traditionnellement trois grandes conceptions de l'égalité :

- l'égalité des droits (ou égalité juridique) qui suppose une égalité devant la loi : les mêmes règles impersonnelles s'appliquent à toutes et à tous. Cela suppose le refus des **discriminations** ou l'existence de groupes privés de droits accordés à d'autres ;

- l'égalité des chances, qui repose sur un principe méritocratique. Elle vise à ce que tous les individus, quelle que soit leur situation initiale, aient les mêmes chances d'accéder à toutes les positions sociales (en particulier les plus favorisées) ;

- l'égalité des situations qui suppose que tous les individus disposent d'un accès égal aux biens et aux services.

Ces trois conceptions de l'égalité sont présentes dans le débat public et sont souvent considérées comme complémentaires. On attend par exemple des tribunaux qu'ils traitent de façon identique les riches et les pauvres (égalité des droits), que l'école assure l'égalité des chances et que l'accès aux formations les plus prestigieuses ne repose que sur le mérite des élèves et étudiants. On attend du système de santé qu'il permette à chacun d'accéder à des soins identiques en fonction de sa pathologie et sans distinction de revenu et de position sociale (égalité des situations).

Ainsi, chaque société détermine les domaines dans lesquels elle entend promouvoir l'égalité (en précisant quelle forme) et quels sont les domaines dans lesquels elle accepte de laisser se manifester des inégalités.

L'analyse de cet idéal égalitaire conduit à la question de la justice sociale. Depuis Aristote on considère en effet que la justice correspond à l'égalité. Mais il existe différentes conceptions de la justice.

- La **justice commutative** correspond à l'égalité arithmétique. Elle est par exemple réalisée dans l'échange marchand. Le respect de cette justice commutative est compatible avec une forte inégalité dans la répartition des revenus. Comme le souligne L. von Mises (*L'Action humaine*, 1949) : « L'inégalité des revenus et des

fortunes est un caractère inhérent de l'économie de marché. Son élimination détruirait complètement l'économie de marché ».

- La **justice distributive**, qui repose sur l'égalité proportionnelle. Elle suppose, en matière de répartition, sur l'exigence de rémunérations proportionnelles à la contribution de chacun à la production. Cette conception de la justice est, elle aussi, compatible avec une forte inégalité des revenus. En particulier en raison du fait que les dotations initiales des agents économiques en facteurs de production sont inégales.

- La **justice corrective** qui suppose que le pouvoir politique modifie, au moyen de la redistribution, la répartition des revenus qui résulte du fonctionnement du marché. L'objectif est, en général, de réduire l'ampleur des inégalités. Il convient dans ce cas de préciser le degré d'inégalité accepté et les moyens utilisés pour atteindre l'objectif visé.

⇒ Il n'y a pas lieu d'opposer, comme on le fait trop souvent, l'égalité et l'équité. L'équité est un jugement que l'on porte sur le critère d'égalité que l'on choisit. Il n'est donc pas possible de choisir entre une chose (l'égalité) et le jugement que l'on porte sur elle (l'équité). On peut juger équitable, par exemple, d'accorder plus de moyens aux établissements scolaires qui recrutent une population défavorisée. Cette mesure ne s'oppose pas à l'égalité, elle est au contraire au service de la recherche de l'égalité (égalité des chances par exemple).

● *La diversité des principes de justice*

Pour fonder une politique de lutte contre les inégalités, il convient donc de préciser le principe de justice que l'on adopte.

Dans une approche utilitariste, est juste ce qui contribue « au plus grand bonheur du plus grand nombre », c'est-à-dire la maximisation de l'**utilité** collective, supposée être la somme des utilités individuelles. L'économie du bien-être s'est aussi intéressée à cette question. Si l'on adopte la conception ordinale de l'**utilité**

ordinaire, il est impossible de comparer la réduction du bien-être d'un individu provoquée par des prélèvements sur ses revenus avec la hausse du bien-être de celui qui reçoit des prestations sociales. La mesure du bien-être collectif est donc impossible et le critère de l'**optimum de Pareto** s'impose : il y a accroissement du bien-être collectif s'il se produit une augmentation du bien-être d'un individu au moins, sans diminution de celui d'aucun autre.

Néanmoins, l'optimum de Pareto est défini indépendamment de toute considération sur la **répartition des revenus** et des situations optimales sont ainsi compatibles avec de grandes inégalités de répartition. Peut-on déterminer le meilleur optimum, l'*optimum optimorum* autrement que par la règle d'unanimité ? La théorie néoclassique n'est pas en mesure de préciser le principe éthique sur lequel un accord de tous les individus doit se faire et se cantonne à mettre à jour les interventions publiques nécessaires pour remédier aux **défaillances du marché**. La question de la répartition des revenus et de la **justice sociale** échappe ainsi au champ de l'analyse économique.

La redistribution peut être légitimée à partir d'une **fonction d'utilité** collective, mais la formulation de choix collectifs se heurte au **paradoxe de Condorcet** et au **théorème d'impossibilité** de J.K. Arrow.

La contribution majeure à la théorie de la justice au XX^e siècle est celle de J. Rawls (1921-2002). S'opposant à l'approche utilitariste, ce dernier propose des principes de justice qui seraient acceptés par des individus placés sous un « voile d'ignorance ». Ces principes visent à rendre compatibles le respect des libertés individuelles et la réduction des inégalités. Ces deux principes sont les suivants :

- 1) principe de liberté : il suppose que les individus doivent tous disposer de la plus grande liberté possible compatible avec celle des autres (liberté d'expression, droit de vote et d'éligibilité, etc.)
- 2) principe de différence : il affirme que les inégalités économiques et sociales doivent :

- a) être à l'avantage des individus les plus défavorisés ;
- b) être associées à des emplois accessibles à tous dans le cadre d'une juste égalité des chances.

Ces deux principes sont hiérarchisés : le principe de liberté prime sur le principe de différence.

Précisant son analyse Rawls considère que la société doit favoriser un accès égal des individus aux « biens premiers », c'est-à-dire à ceux qui sont essentiels pour la participation à la vie sociale.

Prolongeant de façon critique la réflexion de Rawls, A. Sen (Prix Nobel 1998) considère que l'égalité dans l'accès aux biens premiers n'est pas satisfaisante, car des individus différents vont faire un usage inégal de ces biens premiers. Les politiques économiques et sociales doivent donc viser à l'égalité des **capabilités**, c'est-à-dire à l'égalité des moyens qui permettent à des individus différents de réaliser le projet de vie auquel ils adhèrent.

Pour sa part, afin de surmonter la difficulté liée aux comparaisons interindividuelles d'utilité et afin de concilier le souci de la justice et le souci de l'efficacité, J. Harsanyi (1920-2000, Prix Nobel 1994) propose le critère de la non envie : une société sera dite juste si aucun individu ne préfère la situation d'un autre individu à la sienne. Mais ce critère apparaît à beaucoup de commentateurs comme trop exigeant.

Les auteurs communautariens (Ch. Taylor, M. Walzer, etc.) critiquent les approches libérales de la justice dans la mesure où elles privilégient un point de vue individualiste. Pour eux, la liberté et l'égalité sont liées à l'appartenance à des communautés au sein desquelles les individus partagent des valeurs et des conceptions du bien. Il faut donc mettre en œuvre des politiques de reconnaissance de ces communautés.

Les membres de l'**École autrichienne** rejettent l'idée même de justice sociale. Pour F. Hayek (1899-1992), le terme « justice sociale » est vide de sens. La justice sociale est un mirage au nom

de laquelle l'État justifie des interventions qui limitent de plus les libertés individuelles. On s'engage alors, au nom de la justice, sur « route de la servitude ».

■ **Pauvreté et lutte contre la pauvreté**

● *Définitions et mesures de la pauvreté*

La **pauvreté** est un phénomène multidimensionnel. Elle concerne à la fois les conditions de vie, la culture des individus, l'existence de discriminations, la désignation ou la stigmatisation par les organismes sociaux, etc. Les économistes concentrent leurs analyses sur la pauvreté monétaire (c'est-à-dire à partir du revenu mesuré en unités monétaires). Sont pauvres les individus dont le revenu est insuffisant (c'est-à-dire dont le revenu est inférieur à un seuil de pauvreté).

De ce point de vue la pauvreté peut être mesurée selon deux approches différentes. En termes de pauvreté absolue, on détermine un panier de biens correspondant à la consommation minimale. Sont pauvres les individus dont les revenus sont insuffisants pour acquérir ce panier de biens. C'est la pauvreté absolue qui est privilégiée aux États-Unis. Dans la mesure où le **seuil de pauvreté** reste constant en terme réel et où le niveau de vie moyen augmente, il devrait être possible de faire disparaître la pauvreté. Si l'on n'y parvient pas c'est que la pauvreté se reproduit par divers mécanismes sociaux et/ou que l'évolution de la situation économique crée de nouveaux pauvres (par exemple augmentation du nombre des travailleurs pauvres sous l'effet de la **déréglementation du marché du travail**).

En termes de pauvreté relative, on fixe le seuil de pauvreté en proportion du revenu moyen ou du revenu médian. Par exemple, au sein de l'**Union européenne**, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du revenu médian. Dans le cadre de cette définition, le seuil de pauvreté augmente en même temps que l'ensemble des revenus,

pour faire reculer la pauvreté il faut donc combattre les inégalités et notamment améliorer la situation des individus qui se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté.

● *Quelques données empiriques sur la pauvreté*

Si l'on se place au niveau mondial on constate, selon la **Banque mondiale**, une tendance de long terme à la diminution de la pauvreté puisqu'en 1981, le nombre de personnes vivant avec 1,25 dollar par jour était 1,9 milliard. En 2008, ce nombre est encore de 1,3 milliard de personnes, soit le quart de la population mondiale. En termes relatifs, la proportion des personnes pauvres a été réduite de moitié : 36,2 % de la population mondiale vivaient avec moins de 1,25 dollar par jour contre 18 % en 2010. Malgré cette tendance, le nombre de pauvres en 2015 ne sera probablement pas inférieur à un milliard. Par ailleurs, la baisse de la pauvreté doit être nuancée : le seuil d'extrême pauvreté est particulièrement bas et en prenant un seuil à 2 dollars par jour, on compte toujours près de 2,5 milliards de pauvres, soit 43 % de la population de la planète.

La plupart des régions du monde ont vu l'extrême pauvreté reculer. La réduction la plus spectaculaire est observée en Asie de l'Est, notamment en Chine où l'on compte aujourd'hui 284 millions de personnes extrêmement pauvres (14,3 % de la population) alors qu'elles étaient plus d'un milliard en 1981 (77,2 % de la population). Le constat pour l'Afrique subsaharienne est moins favorable puisque la part de la population concernée par l'extrême pauvreté n'a reculé que légèrement (47,5 % en 2008 contre 51,5 % en 1981), et le nombre de personnes a même augmenté (386 millions aujourd'hui contre 204,9 millions en 1981).

Pour les pays développés, les inégalités se sont accrues au cours des deux dernières décennies. Selon l'Observatoire national de la pauvreté 2012, 13,5 % de la population de la France vit en dessous

du seuil de pauvreté monétaire à 60 % du revenu médian en 2010 (soit 4,75 millions de personnes) alors que ce taux était stable sur la période allant 1985-2005.

Certaines catégories de la population sont plus exposées à la pauvreté (familles monoparentales, personnes immigrées, personnes résidant en Zones urbaines sensibles (ZUS), chômeurs, inactifs autres que retraités et les étudiants).

La pauvreté varie selon l'âge, plus élevée chez les jeunes et les plus de 65 ans en Europe. Entre 2009 et 2010, 2 nouveaux pauvres sur 3 sont des enfants de moins de 18 ans (la pauvreté des moins de 18 ans a atteint 19,6 %).

● ***La lutte contre la pauvreté***

Un débat sur la lutte contre la pauvreté a opposé au début du XIX^e siècle, en Grande-Bretagne, les partisans et opposants à une assistance collective aux pauvres est encore d'actualité. Th.R. Malthus (*Essai sur le principe de population*, 1798), D. Ricardo ou N. Senior (1790-1864), ont pris position contre les actes de Speenhamland qui protégeaient les pauvres. Ils mettaient en avant deux arguments :

- l'effectif des pauvres tend à croître avec la redistribution ;
- l'assistance conduit à un amenuisement de la prospérité nationale par les effets désincitatifs au travail et à l'effort qu'induit l'indemnisation de la pauvreté.

⇒ Les **Lois sur les pauvres** furent remplacées en 1834, par une aide au sein de *workhouses*, distribuée uniquement en nature, s'accompagnant de contraintes et de privations.

La protection sociale joue indiscutablement un rôle positif aujourd'hui dans la réduction de la pauvreté. Les prestations sociales représentent plus de la moitié des ressources des foyers les plus modestes en France. En 2010, en France les transferts fiscaux et sociaux ont permis de diminuer le taux de pauvreté monétaire de

8 points. Les prestations sont plus redistributives que les prélèvements fiscaux et sociaux. Les prestations sociales ont aussi une action très significative sur **l'intensité de la pauvreté**, indicateur qui permet d'apprécier l'éloignement entre le niveau de vie de la population Aujourd'hui, des arguments comparables sont avancés pour critiquer les politiques de lutte contre la pauvreté. Par exemple, certains auteurs insistent sur l'existence de **trappes à pauvreté** : les individus qui reçoivent des **minima sociaux** ne sont pas incités à rechercher un emploi, d'autant que leur productivité étant faible, ils ne peuvent prétendre qu'à des salaires faiblement supérieurs aux aides sociales qu'ils perçoivent sans travailler.

Un certain nombre de réformes des régimes d'**assurances chômage** dans les pays industrialisés ont visé à inciter les chômeurs à rechercher plus activement du travail (raccourcissement de la période d'indemnisation, réduction du montant des allocations de chômage, contrôle plus strict de la recherche d'emploi par les chômeurs, etc.). De même, en matière de lutte contre la pauvreté, le « *workfare* » a tendance à se substituer au « *welfare* », c'est-à-dire que les aides aux pauvres sont de plus en plus souvent conditionnées par des contrats visant à les engager dans un processus de formation et de retour à l'emploi.

Parmi les autres instruments de lutte contre la pauvreté qui ont été proposés on peut signaler notamment :

- l'**impôt négatif**, défendu notamment par M. Friedman (1962), est un des moyens de lutter contre la pauvreté en préservant des **incitations** au travail. Il consiste à fixer un seuil au-dessous duquel les individus perçoivent une allocation différentielle et au-dessus duquel les individus paient l'impôt. Afin d'éviter un effet de seuil et de rendre le dispositif incitatif, une partie de l'aide est maintenue lorsque les individus parviennent, en trouvant du travail, à atteindre ou à dépasser le seuil ;

- le revenu de citoyenneté inconditionnel, défendu notamment par A. Gorz (1923-2007), devrait permettre à tous les individus de disposer de moyens d'existence. Les individus devraient avoir la possibilité d'arbitrer entre un investissement professionnel plus ou

moins fort (assorti de revenus plus importants) ou un mode de vie plus frugal. Le revenu d'existence ou « revenu de citoyenneté » assure aux plus faibles un pouvoir de négociation dans un univers économique de plus en plus compétitif. Certains y voient une proposition impraticable sur le plan économique et discutable sur le plan éthique, d'autres un remède décisif pour le chômage et la pauvreté.

► *Mondialisation* ► *Capital et investissement* ► *Croissance économique* ► *Politique économique* ► *Protection sociale* ► *Économie du développement* ► *Consommation et épargne* ► *Fluctuations et crises* ► *Finances internationales* ▷ *Effet de structure* ▷ *Indice de développement humain* ▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle* ▷ *Modèle de Solow* ▷ *Revenu de solidarité active (RSA)* ▷ *Utilitarisme* ▷ *Welfarisme*

● ARNSPERGER C., VAN PARIJS PH. (2003), *Éthique économique et sociale*, La Découverte, « Repères ».

BOURGUIGNON F. (2012), *La mondialisation des inégalités*, Seuil, « La république des idées ».

MUNOZ-DARDE V. (2005), *La justice sociale. Le libéralisme égalitaire de J. Rawls*, Armand Colin, « 128 ».

FITOUSSI J.-P. (2004), *La démocratie et le marché*, Grasset.

GIRAUD P.-N. (2008), *L'inégalité du monde*, Gallimard, « Folio ».

PIKETTY Th. (2010), *L'économie des inégalités*, La Découverte, « Repères ».

○ ATKINSON T. *et alii* (2001), « Inégalités économiques », *Rapport au Conseil d'Analyse économique*, La Documentation française.

DUPUY J.-P. (2009), *Libéralisme et justice sociale, le sacrifice et l'envie*, Hachette.

FLEURBAEY M. (2006), *Capitalisme ou démocratie ?*, Grasset, « Nouveau collège de philosophie ».

FRASER N. (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte.

GIRAUD G., RENOUEAU C. (2012), *Le facteur 12. Pourquoi il faut plafonner les revenus*, Éditions Carnets Nord

HIRSCH M. (2005), « La nouvelle équation sociale », *Rapport de la Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté*, La Documentation française.

INSEE (2012), *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE Références

KYMLICKA W. (2003), *Les théories de la justice*, La Découverte.

LANDAIS C., PIKETTY TH., SAEZ E. (2011), *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle*, Le Seuil, « La république des idées ».

PIKETTY Th. (2006), *Les hauts revenus en France au XX^e siècle*, Hachette, « Pluriel ».

SEN A. (2000), *Repenser l'inégalité*, Le Seuil.

SEN A. (2010), *L'idée de justice*, Flammarion, « Essais ».

SUPIOT A. (2010), *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total*, Le Seuil.

INSEE, *Portrait social 2011*, INSEE.

Rapport du Gouvernement sur la pauvreté en France, 2012, ministère des Affaires sociales et de la Santé.

@ Site d'Eurostat : www.europa.eu.int/comm/eurostat

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site du Ministère de l'emploi et de la solidarité : www.social.gouv.fr

Site du Ministère de l'économie des finances et de l'industrie : www.finances.gouv.fr

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site de l'Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr

Site de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale :

<http://www.onpes.gouv.fr/>

Site de BIP 40 réseau d'alerte sur les inégalités : www.bip40.org/

Site du PNUD : www.undp.org/french/

Revenus sociaux

▷ *Prestations sociales*

Révolution agricole

Le terme révolution agricole désigne l'ensemble des transformations sociales et techniques dans l'agriculture qui aboutissent à une augmentation de la **productivité** et des **rendements**.

Certains auteurs comme P. Bairoch (1930-1999) considèrent que la révolution agricole qui se produit au XVIII^e siècle en Europe a constitué un préalable à la **révolution industrielle** en fournissant à l'**industrie** des débouchés et de la main-d'œuvre.

► *Croissance économique* ► *Économie du développement* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Innovation* ▷ *Progrès technique*

Révolution industrielle

Le terme révolution industrielle désigne la période de transformations du **système productif** (1780-1880) qui a touché l'Europe. Selon J.-P. Rioux (*La Révolution industrielle, 1780-1880*, 1971), la révolution industrielle est considérée « comme le démarrage d'une croissance d'un type nouveau, auquel correspondent des nouveautés techniques (...) La révolution industrielle accomplit le processus de formation du mode complet de

production capitaliste. Elle marque une étape décisive de transition à partir d'un stade incomplet, précapitaliste, vers un stade où les caractéristiques fondamentales du capitalisme s'imposent : progrès technique continu, capitaux mobilisés en vue d'un profit, séparation plus nette entre une bourgeoisie possédant les moyens de production et les salariés ».

L'expression révolution industrielle est caractérisée par :

- une coupure profonde (technique, économique, sociale, etc.) par rapport aux systèmes de **production** antérieurs mais ne signifie pas que le mouvement a été rapide ;

- un **secteur d'activité** prédominant, l'**industrie**, mais les mutations intervenues pendant cette période ont touché également l'agriculture, les moyens de communication, les transports, etc.

⇒ Le terme révolution industrielle a été utilisé la première fois par F. Engels (1820-1895), dans *Socialisme utopique et socialisme scientifique* (1880). Il sera popularisé par les historiens A. Toynbee (1852-1883) et P. Mantoux (*La Révolution industrielle au XVIII^e siècle*, 1905).

⇒ Dans une perspective différente, on peut distinguer plusieurs révolutions industrielles :

- la première commence à la fin du XVIII^e (coton, fonte, charbon, machine à vapeur) ;

- la deuxième se déroule un siècle plus tard (acier, électro-métallurgie, chimie organique, produits de consommation, pétrole et électricité) ;

- la troisième débiterait dans les années 1970-1980 (électronique, informatique, télécommunications qui conduisent aux nouvelles technologies de l'information).

► *Croissance économique* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Cycle Kondratief*
▷ *Innovation* ▷ *Nouvelle économie* ▷ *Progrès technique* ▷ *Révolution agricole*

Révolution keynésienne

Le terme révolution keynésienne est utilisé pour désigner la rupture opérée par l'œuvre de J.M. Keynes (1883-1946) dans l'histoire de la pensée

économique. À l'inverse des économistes classiques et néo-classiques, Keynes conduit une analyse en termes d'économie monétaire de production. Il met en évidence la possibilité d'un équilibre de sous-emploi et justifie l'intervention économique de l'État.

⇒ Le caractère « révolutionnaire » de l'œuvre de Keynes est controversé. Pour certains (les auteurs de la **synthèse néo-classique** en particulier), la contribution de Keynes s'intègre à l'édifice général du savoir économique, pour d'autres (les théoriciens de l'économie monétaire de production en particulier), les travaux de Keynes sont le fondement d'une hétérodoxie.

► *Épistémologie économique* ▷ *École classique* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *Illusion monétaire* ▷ *Loi psychologique fondamentale* ▷ *Multiplieur d'investissement* ▷ *Schéma IS-LM* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie néo-classique*

Révolution marginaliste

On parle de révolution marginaliste pour désigner la rupture opérée dans l'histoire de la pensée économique par les œuvres de S. Jevons (*Théorie de l'économie politique*, 1871), de C. Menger (*Principe d'économie politique*, 1871) et de L. Walras (*Éléments d'économie politique pure*, 1874). Ces auteurs rompent avec les conceptions de l'école **classique** en adoptant la théorie de la **valeur utilité** et en utilisant le raisonnement à la marge.

► *Épistémologie économique* ▷ *Coût marginal* ▷ *École autrichienne* ▷ *Marginalisme* ▷ *Paradoxe de la valeur* ▷ *Révolution scientifique* ▷ *Théorie néo-classique* ▷ *Utilité marginale*

Révolution scientifique

Selon Th. Kuhn (1922-1996), une révolution scientifique est une période au cours de laquelle l'ancien **paradigme** caractéristique de la phase précédente de **science normale** est remis en question en raison de l'existence d'anomalies (faits inexpliqués ou contradictions internes). Pendant la période de révolution scientifique, divers paradigmes s'affrontent pour

accéder au statut de paradigme dominant autour duquel va s'organiser la future phase de science normale.

► *Épistémologie économique* ▷ *Programme de recherche scientifique*

Richesse

La richesse est l'ensemble des éléments qui ont une **valeur** au sein d'une société. Le sens de cette notion évolue selon le niveau de **développement** et varie en fonction des **théories économiques** :

– selon le **mercantilisme** la richesse est avant tout le **stock** de métaux précieux et de la population (« *il n'y a de richesse ni de force que d'hommes* » selon J. Bodin 1530-1596) à la disposition du Prince, alors que pour la **physiocratie**, c'est celle de tous les habitants. Mais la vraie richesse selon F. Quesnay (1694-1774), demeure dans la terre qui multiplie les biens, et donne un **produit net** ;

– pour A. Smith (*Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776), elle réside avant tout dans la **production** industrielle, et la **division du travail**. Le périmètre de la richesse doit être restreint selon R. Malthus (*Principes d'économie politique*, 1820), aux seuls biens matériels échangeables, dont la valeur est mesurable grâce aux **prix**. La richesse est donc tangible et marchande, mais pour J.B. Say (*Traité d'économie politique*, 1803), elle est ce qui procure une **utilité** par sa « valeur échangeable », ce qui est repris par l'école marginaliste, et la **théorie néo-classique**. Pour Walras (*Éléments d'économie politique pure*, 1874), la richesse sociale est constituée de « l'ensemble des choses matérielles ou immatérielles (...) qui sont rares, c'est-à-dire qui, d'une part, nous sont utiles, et qui, d'autre part, n'existent à notre disposition qu'en quantité limitée » ;

– la **Comptabilité nationale** à travers le **produit intérieur brut (PIB)** évalue chaque année le **flux** de richesse nouvelle créée. Les **services non marchands** des **administrations** sont pris en compte, seulement depuis 1976, mais d'autres aspects de la richesse ne sont pas comptabilisés, comme le **capital humain**, le **patrimoine** naturel et les **ressources naturelles**.

Certains auteurs (B. de Jouvenel, D. Méda, P. Viveret) proposent de transformer la notion de richesse en mettant l'accent sur le bien être individuel et en remettant en cause la logique productiviste.

⇒ Le terme richesse s'oppose au terme **pauvreté** en termes d'inégalités entre les individus, les **ménages** ou les **États** (pays riches, versus pays pauvres).

⇒ En toute rigueur le terme richesse désigne un stock (le **patrimoine**) et non un flux (le **revenu**) mais dans le langage courant on qualifie de riches, les individus qui disposent d'un revenu élevé).

► *Économie du développement* ► *Revenus* ▷ *Capabilités* ▷ *Décroissance* ▷ *Développement durable* ▷ *Égalité* ▷ *Empreinte écologique* ▷ *Indice de développement humain* ▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle* ▷ *Nouveaux indicateurs de richesse* ▷ *Paupérisation* ▷ *Productivisme* ▷ *Redistribution*

Rigidité

Le terme rigidité désigne des situations économiques dans lesquelles les **prix** et ou les quantités ne s'ajustent pas, ou s'ajustent lentement, à des modifications du contexte économique.

Pour certains économistes, l'existence de rigidités, conduit à des dysfonctionnements des **marchés** et à des déséquilibres. Par exemple, sur le **marché du travail**, la rigidité du **taux de salaire**, explique le niveau du **chômage**.

D'autres économistes considèrent au contraire qu'un certain degré de rigidité est préférable, du point de vue de la **régulation**, à une **volatilité** excessive (**salaire d'efficience**, **contrats implicites**).

⇒ Le **modèle de concurrence pure et parfaite** repose sur l'**hypothèse** d'une parfaite flexibilité des prix ; à l'inverse, la **théorie du déséquilibre** prend en compte la rigidité des prix.

⇒ On parle parfois de **viscosité des prix** pour désigner une situation où les prix ne s'ajustent que lentement à des modifications de l'offre ou de la demande.

⇒ Le terme rigidité peut s'appliquer à de nombreux domaines. Par exemple, l'évolution des **dépenses publiques**, l'organisation du travail au sein des **entreprises**, etc.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Concurrence imparfaite*
▷ *Flexibilité* ▷ *Illusion monétaire* ▷ *Nouvelle économie keynésienne*
▷ *Oligopole*

Risque

À la suite des analyses de F. Knight (*Risque, incertitude et profit*, 1921), on considère qu'une situation de risque est probabilisable. Par exemple on peut parler du risque de perdre à pile ou face. Knight (1885-1972), comme Keynes (1883-1946) et certains keynésiens, distinguent donc entre le risque et l'**incertitude**, cette dernière correspondant à une situation non probabilisable.

⇒ Cette distinction a été remise en cause par les travaux de J. Von Neumann et O. Morgenstern (1947). Pour ces auteurs, les **agents économiques** sont toujours capables d'associer une probabilité subjective aux différentes situations entre lesquelles ils doivent choisir.

► *Épistémologie économique* ▷ *Aléa moral* ▷ *Anticipation* ▷ *Aversion pour le risque* ▷ *Risque de système*

Risque de change

Un **agent économique** est en situation de risque de change lorsqu'il est en **position de change** ouverte. Dans ce cas en effet, il peut subir une perte ou bénéficier d'un gain en raison d'une modification des **taux de change** (**dévaluation** ou **réévaluation** en **changes fixes**, **appréciation** ou **dépréciation** en **changes flottants**).

► *Finances internationales* ▷ *Couverture* ▷ *Marché des changes*
▷ *Spéculation*

Risque de contagion

On parle de risque de contagion en économie lorsqu'un événement affectant un agent ou une catégorie d'agents se répercute progressivement et par un effet en chaîne sur d'autres agents, voire tous les agents. Par exemple dans le domaine bancaire et financier, le **risque** de contagion est une composante essentielle du **risque systémique**. Les **règles prudentielles** et l'intervention d'un **prêteur en dernier ressort** sont de nature à éviter la survenance d'un risque de contagion ou à en limiter les effets dans le cas où le risque se manifeste.

On parle aussi de risque de contagion à propos des répercussions des chocs financiers sur l'économie réelle.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises économiques* ▷ *Effet de contagion*

Risque de contrepartie

▷ *Risque de crédit*

Risque de crédit

Le risque de crédit (ou risque de contrepartie) est le **risque** auquel s'expose un créancier dans le cas où un débiteur (sa contrepartie) se révèle incapable de respecter ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa **dette** ou de payer les **intérêts** de cette dette. Plus le risque de contrepartie est élevé, plus le créancier exigera un **taux d'intérêt** élevé.

⇒ Les agences de **notation** ont pour mission d'évaluer la fiabilité des opérateurs sur les **marchés financiers** et donc le risque de contrepartie.

► *Monnaie* ▷ *Agence de notation* ▷ *Antisélection* ▷ *Règles prudentielles*
▷ *Risque de liquidité* ▷ *Risque de marché* ▷ *Risque de règlement*
▷ *Soutenabilité de la dette*

Risque de défaut

Sur les **marchés** (et notamment sur les **marchés financiers**) le risque de défaut est celui qui résulte du non paiement par un débiteur du principal et/ou de l'intérêt de sa **dette**. On dit que le débiteur fait défaut (ou qu'il est défaillant).

L'expression est synonyme de **risque de crédit**.

► *Monnaie* ► *Fluctuations et crises économiques* ▷ *Agence de notation*
▷ *Règles prudentielles* ▷ *Risque de liquidité* ▷ *Risque de marché* ▷ *Risque opérationnel*

Risque de liquidité

Sur les **marchés financiers**, le risque de liquidité est le **risque** auquel s'expose un opérateur, dont la situation économique peut être saine, mais qui n'est pas en mesure de faire face à ses obligations en raison d'une perturbation du **marché** ou d'une profondeur insuffisante de ce marché. Par exemple, un opérateur qui s'est engagé à livrer une certaine quantité d'une **devise** à une échéance déterminée, peut être dans l'impossibilité de le faire, soit parce que cette quantité de devises n'est pas disponible sur le marché (profondeur insuffisante), soit parce que le cours de la devise a beaucoup monté et que l'opérateur n'est pas en mesure d'acheter au comptant la quantité qu'il doit livrer (perturbation du marché).

⇒ Le risque de liquidité n'existe pas que sur le marché financier, les **agents économiques** (en particulier les **entreprises**) sont exposés à ce risque lorsque leurs **avoirs** liquides ne leur permettent pas de faire face à leurs engagements.

► *Monnaie* ▷ *Liquidité* ▷ *Risque de marché* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Risque de règlement* ▷ *Spéculation*

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes auquel s'expose un opérateur sur un **marché** du fait des variations des cours. Ces pertes peuvent résulter pour l'opérateur d'évolutions défavorables :

- des **taux d'intérêt** (risque de taux d'intérêt) ;
 - des taux de change (risque de change) ;
 - ou, plus généralement à des variations de cours des **actifs** sur les **marchés financiers** ou sur les marchés de produits.
- ⇒ Le risque de marché est donc lié à la **volatilité** des cours et à l'importance des positions prises par les opérateurs.
- *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Risque de liquidité* ▷ *Risque de règlement* ▷ *Spéculation*

Risque de système

▷ *Risque systémique*

Risque moral

▷ *Aléa moral*

Risque opérationnel

Sur les **marchés** (et notamment sur les **marchés financiers**) le risque opérationnel est celui qui résulte de la défaillance d'un agent (erreur, fraude), d'une procédure inadéquate, d'une défaillance du contrôle interne, d'un événement extérieur, etc. Par exemple les pertes de la Société générale en 2008 résultent d'un risque opérationnel (défaillance du contrôle interne).

► *Monnaie* ► *Fluctuations et crises économiques* ▷ *Règles prudentielles*
▷ *Risque de défaut* ▷ *Risque de liquidité* ▷ *Risque de marché*

Risque pays

Le risque pays désigne, pour les exportateurs et les **investisseurs**, le **risque** lié aux spécificités économiques mais aussi sociales et politiques des pays avec lesquels ils commercent.

⇒ Par exemple, en cas d'assurance des **exportations**, les primes payées prennent en compte le niveau de ce risque.

► *Commerce international* ► *Finances internationales* ▷ *Agence de notation* ▷ *Firme multinationale* ▷ *Investissement direct à l'étranger*

Risque systémique

Selon D. Plihon, le risque systémique est la « possibilité que les difficultés rencontrées par un acteur ou un marché financier dans un pays se propagent à l'ensemble du système et entraînent son effondrement ». M. Aglietta (*La maîtrise du risque systémique international*, 1998), souligne que le risque systémique résulte de l'agrégation des réponses rationnelles des **agents économiques** aux **risques** qu'ils perçoivent. Dans certaines conditions, l'agrégation de ces réponses accroît l'insécurité financière et monétaire au lieu de la réduire : on se trouve alors en situation de **crise systémique**.

⇒ Le **krach** financier et bancaire de 1929 aux États-Unis est un exemple de crise systémique : en retirant leurs dépôts des **banques** et en vendant leurs **actions** sur le marché boursier pour se protéger du risque de faillite bancaire et de baisse des cours, les agents ont amplifié la crise.

► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crise* ► *Monnaie* ▷ *Crise bancaire* ▷ *Crise financière* ▷ *Prêteur en dernier ressort* ▷ *Risque de contagion*

Rivalité

La rivalité est la caractéristique d'un **bien** ou d'un service dont la **consommation** par un individu rend impossible la consommation de ce même bien par un autre individu.

⇒ Les **biens privatifs** et les **biens communs** sont des biens rivaux. Les **biens collectifs** et **biens de club** se caractérisent par la non-rivalité.

► *Marché et prix* ► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation marchande* ▷ *Consommation non marchande* ▷ *Exclusion par les prix* ▷ *Demande solvable*

RMA

▷ *Revenu minimum d'activité*

RMI

▷ *Revenu minimum d'insertion*

RSA

▷ *Revenu de solidarité active*

Rôle paramétrique des prix

▷ *Fonction paramétrique des prix*

Rotation de la main-d'œuvre

▷ *Coût de rotation de la main-d'œuvre*

Round

▷ *Négociations commerciales multilatérales*

Routines

Au sens courant, les routines désignent un ensemble de comportements humains, ou spécifiques à des **organisations**, se caractérisant par la répétition, l'automatisme, etc. Ce terme, utilisé depuis longtemps par les économistes dans un sens descriptif, est devenu un **concept** théorique central de l'évolutionnisme.

Pour R. Nelson et S. Winter (*An Evolutionary Theory of Economic Change*, 1982), les routines se réfèrent « à un modèle d'activité répétitif pour une organisation entière, ainsi qu'à une compétence individuelle ». Le concept de « routines » permet de rendre compte des comportements des individus qui, compte tenu de leurs limites cognitives, ont recours à une **rationalité procédurale**.

Les routines sont un ensemble de savoir-faire, individuels et collectifs et constituent un répertoire de réponses appropriées à la solution d'un problème quelconque. Elles jouent un rôle décisif dans la capacité des firmes à faire face aux changements de leur environnement et au changement technologique.

Les routines résultent en grande partie des **apprentissages** opérés au sein des firmes et incluent de larges domaines de compétences tacites. Elles sont donc difficilement codifiables et transmissibles et constituent un **actif spécifique** de l'**entreprise**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Dépendance du sentier*

Run

▷ *Panique bancaire*

S-T

Saint-simonisme

Le saint-simonisme est la **doctrine économique** élaborée par C. H. de Saint-Simon (1760-1825). Il associe une vision centrée sur l'importance des élites et sur la primauté du **travail** et de l'**industrie**, à une critique sociale des oisifs (noblesse, haut clergé, magistrats, propriétaires). Pour Saint-Simon, il faut confier le pouvoir politique aux industriels afin d'assurer la transition vers une société rationnelle et fraternelle. C'est lui qui lance l'idée selon laquelle le progrès industriel permettra de remplacer le « gouvernement des hommes par l'administration des choses ».

Les conceptions industrialistes du saint-simonisme exerceront une grande influence sur l'évolution du **capitalisme** français. Un certain nombre de ses disciples auront un rôle important, notamment sous le Second Empire, dans la **banque** et les chemins de fer. Les conceptions saint-simoniennes ont continué à se manifester à travers l'action volontariste de l'**État** au service du développement industriel.

► *Économie publique* ► *Entreprise et système productif* ► *Socialisme*

Salaire

Les salaires sont des revenus du **travail** et ils forment l'essentiel du **revenu primaire brut** des **ménages**.

En général, les salaires résultent d'un contrat de travail entre un salarié et une **entreprise**. Ils sont le plus souvent fixés dans le cadre de **conventions collectives** conclues entre organisations syndicales représentatives des salariés et organisations patronales.

Toutefois le **salaire minimum interprofessionnel de croissance** (SMIC) est fixé et révisé périodiquement par décret.

⇒ Le salaire net perçu par le salarié est à distinguer du **coût salarial** qui contient en outre les **cotisations sociales**, salariales et patronales, ainsi que les **impôts** assis sur les salaires (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage...). Le salaire net augmenté de la part salariale des cotisations sociales constitue le salaire brut.

⇒ Ne pas confondre salaire et **taux de salaire**.

► *Revenus* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Capital humain* ► *Coin fiscal* ► *Contrat implicite* ► *Incitation* ► *Salaire d'efficience* ► *Traitement*

Salaire d'efficience

Le salaire d'efficience est le **salaire** (généralement supérieur à la productivité marginale) qui incite les salariés à maximiser leur effort au travail.

Dès la fin des années 1950, certains auteurs ont mis en évidence l'influence positive du salaire sur la **productivité** dans les **pays en voie de développement**. H. Leibenstein (*Economic backwardness and economic growth*, 1957) soutient ainsi que « la productivité individuelle est une fonction croissante du salaire réel » (mesuré, par exemple, par la ration alimentaire que reçoit chaque travailleur). L'argument est alors biologique : il conduit à constater qu'un travailleur bien nourri possède une meilleure productivité, et qu'il peut donc être avantageux pour une **entreprise** d'élever ses salaires. En effet, une augmentation des salaires élève le coût direct de l'unité de travail mais également sa productivité.

L'article de J. Yellen (*Efficiency Wage Models of Unemployment*, 1984) fait entrevoir l'intérêt de l'application du principe de base du salaire d'efficience à l'économie du travail.

Une première justification de la relation salaire-**productivité** consiste à prendre en compte les **coûts de rotation de la main-d'œuvre**. En effet, les **entreprises** peuvent trouver un intérêt à « retenir » leurs travailleurs parce qu'elles subissent des coûts d'embauche, de licenciement ou encore de formation de leur personnel. Ces **coûts de rotation de la main-d'œuvre** augmentent le coût unitaire du travail. Lorsqu'elle subit des coûts de rotation, l'entreprise se trouve placée devant un arbitrage : des salaires trop

faibles réduisent le coût direct en travail, mais augmentent la rotation de la main-d'œuvre, en provoquant le départ de certains travailleurs, ce qui entraîne pour la firme un coût de rotation supplémentaire.

Les deux cas polaires de l'arbitrage auquel fait face l'entreprise sont alors les suivants :

- la firme peut laisser partir tous ses travailleurs en proposant un salaire nettement inférieur au regard du salaire de marché, ce qui maximise le coût de rotation et abaisse le coût direct du travail ;

- elle peut, à l'inverse, retenir tous ses salariés, en leur offrant un salaire nettement supérieur à celui du marché : cet avantage dissuade les travailleurs de chercher un emploi ailleurs et annule les coûts de rotation. C'est donc le coût direct du travail qui se trouve cette fois très élevé.

En fonction de ces coûts de rotation, la **firme** choisit généralement un niveau de salaire intermédiaire entre ces deux situations extrêmes.

Le salaire d'efficience, peut alors être plus élevé que celui qui assurerait la réalisation du **plein-emploi**, parce que les mécanismes à l'œuvre diffèrent de ceux des marchés concurrentiels.

Un autre modèle de salaire d'efficience a été proposé par G. A. Akerlof (prix Nobel 2001) et repose sur l'idée que l'efficacité productive d'un salarié dépend en grande partie de son sentiment d'être « bien traité » par l'employeur. Dans ces conditions, offrir un salaire supérieur au salaire de marché constitue, de la part de l'employeur, une gratification susceptible d'inciter les travailleurs à fournir un niveau d'effort plus important.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Efficience*

Salaire de réservation

Le salaire de réservation est le **salaire** le plus faible pour lequel un individu est disposé à accepter un type particulier d'**emploi**. C'est le niveau de salaire pour lequel le salarié obtient le même niveau de satisfaction qu'il soit au **chômage** ou qu'il occupe l'emploi correspondant à ce salaire. Le salarié détermine son salaire de réservation en fonction de sa **qualification**,

de son expérience, de sa perception du niveau de l'ensemble des salaires sur le **marché du travail**, du coût de la recherche d'emploi, etc.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Asymétrie d'information*
▷ *Information* ▷ *Économie de l'information* ▷ *Théorie de la recherche d'emploi*

Salaire différé

Le salaire différé est constitué par l'ensemble des **revenus sociaux** (remboursement de soins médicaux, **retraite**...) perçus par les salariés. Ces revenus sont versés en contrepartie des **cotisations sociales** (part patronale et part salariale)

► *Revenus* ▷ *Salaire* ▷ *Transferts de redistribution*

Salaire indirect

Le terme salaire indirect a deux sens :

- il est quelquefois employé comme synonyme de **salaire différé** ;
- il désigne aussi l'ensemble des éléments de rémunération que le salarié perçoit en vertu de la législation ou d'accords conventionnels en dehors du salaire de base et des primes (congrés payés, financement par l'**entreprise** de **contrats** de prévoyance...)

► *Revenus*

Salaire médian

Le salaire médian est le **salaire** tel que 50 % des salariés reçoivent un salaire supérieur ou égal à ce salaire et 50 % des salariés touchent un salaire inférieur ou égal à ce salaire.

► *Revenus* ▷ *Médiane*

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été institué en 1970 en remplacement du **salaire minimum interprofessionnel garanti** (SMIG). Sa finalité est non seulement de garantir le **pouvoir d'achat** des plus bas **salaires**, mais aussi leur progression, de façon à « assurer aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles une participation au développement économique de la nation » (loi du 2 janvier 1970).

Trois mécanismes sont prévus à cet effet :

- le SMIC est indexé sur l'**indice des prix** à la consommation de l'INSEE, avec un seuil de déclenchement de 2 % ;

- au 1^{er} juillet de chaque année, son niveau est réajusté, après avis de la commission nationale de la négociation collective, compte tenu du « développement économique général », la hausse de son **pouvoir d'achat** devant au minimum être égal à la moitié de celle du salaire moyen ouvrier.

- Le gouvernement peut également décider de relever le SMIC au-delà de ce minimum légal, accordant ainsi ce qu'il est convenu d'appeler un « coup de pouce » ou un « surplus ».

► *Revenus* ► *Indexation* ► *Salaire*

Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)

Le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), institué en 1950 avait pour objectif d'assurer un minimum vital dont le **pouvoir d'achat** était garanti par une procédure d'**indexation** sur l'évolution des **prix** à la **consommation**. Il a été remplacé en 1970 par le **salaire minimum interprofessionnel de croissance** (SMIC).

► *Revenus* ► *Salaire*

Salaire naturel

Selon D. Ricardo (1772 -1823), le salaire naturel est « celui qui fournit aux ouvriers les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution ». Pour lui, il s'agit du salaire qui permet d'acquérir le **panier de consommation** jugé socialement nécessaire à un

moment donné et dans une société donnée : « l'ouvrier anglais regarderait son salaire comme au-dessous du taux naturel, et insuffisant pour maintenir sa famille, s'il ne lui permettait d'acquérir d'autre nourriture que des pommes de terre, et d'avoir pour demeure qu'une misérable hutte de terre ; et néanmoins cela paraît suffisant aux habitants des contrées où "la vie est à bon marché", et où l'homme n'a que des besoins aussi modérés que faciles à satisfaire » (D. Ricardo).

Pour l'école **classique**, le **prix** courant du **travail** est déterminé par confrontation de l'offre et de la **demande de travail**, mais, en moyenne, il tend à se rapprocher du **taux de salaire** naturel.

⇒ Dans le vocabulaire des économistes classiques, la distinction entre taux de salaire naturel (prix) et salaire naturel (**revenu**), n'est pas toujours clairement établie.

► *Revenus* ▷ *Loi d'airain des salaires* ▷ *Loi de Malthus*

Salaire nominal

Le salaire nominal est le **salaire** mesuré à **prix courants**

► *Revenus* ▷ *Pouvoir d'achat* ▷ *Revenu nominal* ▷ *Revenu réel* ▷ *Salaire réel*

Salaire réel

Le salaire réel est le **salaire** mesuré à **prix constants**. Il mesure le **pouvoir d'achat** du salaire.

► *Revenus* ▷ *Pouvoir d'achat* ▷ *Revenu réel* ▷ *Revenu nominal* ▷ *Salaire nominal*

Salariat

Le salariat est l'une des modalités des rapports de **travail**. Il se différencie de l'esclavage, du servage ou de la coopération.

– Pour les libéraux, le salariat est l'expression de la liberté des contractants dans une économie de marché. Le contrat de travail passé entre l'employeur et le salarié fixe les conditions de travail et le niveau de **salaire**. Cependant, le **marché du travail** suppose l'existence de **règles** de droit qui encadrent le contenu du **contrat** (interdiction du travail des enfants, **durée du travail**, salaire minimum, congés annuels, etc.).

– Pour les marxistes, le salariat constitue le rapport social fondamental du **mode de production capitaliste**. Il suppose l'existence d'individus (les prolétaires) doublement « libres » : ils ne sont plus dépendants d'autres individus (seigneurs, maîtres...) et ils sont libres de travailler ou non pour les propriétaires de moyens de **production** (les capitalistes). Sous l'apparence de rapports libres et égalitaires entre salariés et employeurs, la **théorie marxiste** met en évidence l'existence de l'**exploitation**.

Historiquement, le salariat est resté longtemps marginal dans des économies agricoles, même s'il était la règle dans certaines activités (manufactures, mines, fonctionnariat...).

Selon K. Polanyi (*La grande transformation*, 1944), le salariat n'a pu s'imposer que grâce au démantèlement des formes traditionnelles de solidarité (**lois sur les pauvres**).

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Libéralisme*

Schéma IS-LM

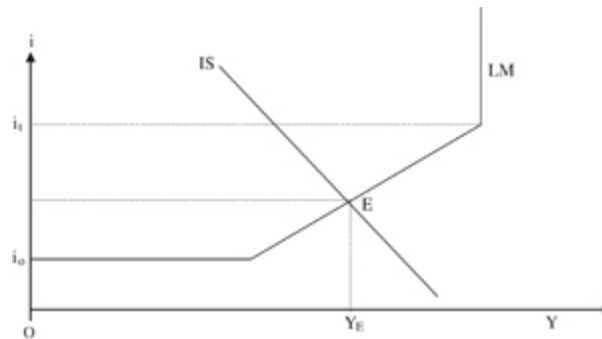
Le schéma IS-LM a été élaboré par J. Hicks (1904-1981, prix Nobel 1972) et A. Hansen (1887-1975). Il constitue une lecture de Keynes (1883-1946) qui jette les bases de la synthèse entre l'approche keynésienne et de l'approche néo-classique (**synthèse néoclassique**).

Le schéma IS-LM analyse la détermination simultanée de l'équilibre sur le **marché** des biens et **services** (courbe IS) et sur le marché de la **monnaie** (courbe LM) en établissant des relations entre le **taux d'intérêt** (i) et la **production** (Y).

La production est une fonction décroissante du taux d'intérêt. En effet, plus le taux d'intérêt est élevé, plus l'**investissement** est faible ; or l'investissement (par le jeu du **multiplicateur d'investissement**) détermine

la production. La relation est représentée par la courbe IS, lieu de tous les couples (Y, i) pour lesquels l'épargne (S) et l'investissement (I) sont égaux.

Le taux d'intérêt est une fonction croissante de la production. Plus la production est élevée et plus la **demande de monnaie** (L) pour le motif de transaction est élevée. Si l'on considère que l'**offre de monnaie** (M) est donnée, le taux d'intérêt augmente avec la **demande de monnaie**. La courbe LM est le lieu de tous les couples (Y, i) pour lesquels l'offre et la demande de monnaie sont égales.



Il existe :

- un taux d'intérêt minimal (i_0) au-dessous duquel la demande de monnaie devient illimitée en raison du motif de spéculation : c'est la **trappe à liquidité**, partie horizontale de la courbe LM ;
- un taux d'intérêt maximal (i_1) à partir duquel la production est inélastique au taux d'intérêt (partie verticale de LM).

L'équilibre dans le schéma IS-LM n'est pas nécessairement un équilibre de plein emploi, ce qui justifie, pour les keynésiens, une **politique conjoncturelle** active.

► *Monnaie* ► *Politique économique* ▷ *Équilibre en économie ouverte*
 ▷ *Modèle Mundell-Fleming* ▷ *Politique mixte* ▷ *Préférence pour la liquidité*

Science

Au sens le plus général, une science est un ensemble de savoirs. Progressivement s'est imposée l'idée selon laquelle la science est un type particulier de savoir dont la validité découle des méthodes d'investigation utilisées (cohérence interne des énoncés) et d'une démarche de **vérification**

ou de réfutation. La validité des énoncés scientifiques est donc liée à leur **objectivité**. On distingue les sciences logico-formelles (logique, mathématiques) et les sciences de l'empirie (physique, sociologie, **science économique**).

⇒ Les savoirs scientifiques se distinguent donc des savoirs ésotériques, philosophiques ou artistiques.

⇒ Aujourd'hui, on parle plus volontiers des sciences (chacune ayant sa spécificité), de la « pratique scientifique » ou de la « visée scientifique » afin de souligner le caractère dynamique des énoncés scientifiques. Ces énoncés ont, pour l'épistémologie contemporaine, un caractère conjectural et provisoire. Ils ne sont pas considérés comme des vérités définitives.

► *Épistémologie économique* ▷ *Cumulativité* ▷ *Dualisme méthodologique*
▷ *Monisme méthodologique* ▷ *Positivisme* ▷ *Rationalisme critique*
▷ *Scientisme*

Science économique

La science économique est la discipline scientifique qui se propose d'étudier la **coordination** des actions des **agents économiques** qui participent à la **production**, à la répartition et à la **consommation** des richesses.

L'étude de la coordination se rapporte à la fois aux **marchés**, aux **institutions**, aux **conventions**, aux **organisations**, aux **contrats**, etc.

Sous l'effet d'un processus de spécialisation qui se rencontre dans toutes les disciplines scientifiques, la science économique est composée de nombreuses branches : économie du travail, économie du **commerce international**, économie de la santé, économie de l'environnement, etc.

Elle est aussi traversée par des courants théoriques ou des paradigmes divers : école classique, école néo-classique, théorie marxiste, école autrichienne, théorie keynésienne, etc.

► *Épistémologie économique* ▷ *Réalisme de hypothèses* ▷ *Science*

Science normale

Pour Th. Kuhn (1922-1996), une période de science normale est une période au cours de laquelle, dans une discipline donnée, les chercheurs conduisent leurs activités au sein d'un même **paradigme**.

⇒ On peut considérer qu'aujourd'hui la **démographie** est en période de science normale dans le cadre du paradigme de la **transition démographique**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Cumulativité* ▷ *Programme de recherche scientifique* ▷ *Révolution scientifique*

Scientisme

Le scientisme est la conception selon laquelle la **science** produit des connaissances certaines qui sont susceptibles de résoudre progressivement l'ensemble des problèmes que se posent les hommes.

⇒ Le scientisme n'est pas une conception épistémologique, mais un ensemble de croyances dans le progrès scientifique et dans la possibilité « d'organiser scientifiquement l'humanité » selon la formule d'E. Renan (1823-1892).

► *Épistémologie économique* ▷ *Positivisme* ▷ *Rationalisme critique*

Second marché

▷ *Bourse des valeurs*

Secteur d'activité

Un secteur d'activité est un ensemble d'activités productives présentant des caractéristiques communes. Les définitions actuelles distinguent :

- le secteur primaire qui regroupe l'ensemble des activités économiques productrices de matières premières, notamment l'agriculture, l'exploitation des forêts, la pêche et les mines ;

- le secteur secondaire qui comprend les activités économiques correspondant à la transformation des matières premières en **biens de**

production ou en **biens de consommation** : l'**industrie**, le bâtiment et les travaux publics ;

– le secteur tertiaire qui inclut les activités productrices de **services** : commerce, **banques**, transports, administrations, assurances, hôtellerie, santé, etc.

Le secteur tertiaire est le plus hétérogène. Il comprend à la fois des activités traditionnelles comme les services aux ménages (coiffeurs, blanchisserie, petit commerce alimentaire, etc.) et des activités de pointe, produits de l'évolution technologique la plus sophistiquée (laboratoire, audit, expertise en gestion ou en ingénierie, etc.).

La classification des activités économiques en activités primaires, activités secondaires et activités tertiaires est due à A.B.G. Fisher (*The clash of progress and security*, 1934). Cet auteur considère « comme primaires les activités agricoles, minières, forestières et maritimes, comme secondaires les activités manufacturières et la construction » et regroupe dans « le tertiaire les autres activités » (P. Petit, *La croissance tertiaire*, 1988). Par la suite, C. Clark (1905-1989) rassemble tout un ensemble de données à l'appui des thèses de Fisher et publie en 1941 *Les conditions du progrès économique*.

J. Fourastié (1907-1990) (*Le grand espoir du vingtième siècle*, 1963) qui reprend le découpage de Fisher et Clark, ajoute un autre élément pour caractériser chaque secteur : l'intensité du **progrès technique**. Selon lui, le progrès technique est « moyen » dans le secteur primaire, « fort » dans le secteur secondaire, et « faible » dans le secteur tertiaire.

⇒ Certains auteurs ont proposé d'ajouter à la classification un quatrième secteur (le secteur quaternaire) qui comprendrait les activités de services de pointe.

⇒ Selon la **loi des trois secteurs**, la part respective de chaque secteur dans l'activité économique varie avec le niveau de **développement** économique.

⇒ Ne pas confondre avec secteur d'entreprise ni avec secteur institutionnel.

► *Productivité* ► *Désindustrialisation* ► *Tertiarisation*

Secteur d'entreprise

Pour l'INSEE, un secteur d'entreprise est un ensemble d'**entreprises** exerçant la même activité principale mais pouvant avoir des activités secondaires différentes.

⇒ Alors qu'une **entreprise** peut appartenir à plusieurs **branches**, elle n'appartient qu'à un seul secteur : l'entreprise Renault par exemple appartient au secteur automobile.

⇒ Ne pas confondre avec secteur d'activité ni avec secteur institutionnel.

► *Comptabilité nationale*

Secteur informel

Le secteur informel est un secteur qui réunit des activités dont les caractéristiques sont les suivantes :

- petite taille des unités de production (micro-entreprises) ;
- faible **intensité capitalistique** et faible niveau technologique ;
- gestion des **unités de production** sans utilisation de la comptabilité ;
- faible niveau de formation de la main-d'œuvre ;
- l'absence de barrières à l'entrée.

► *Économie du développement* ► *Comptabilité nationale* ▷ *Économie sociale* ▷ *Économie solidaire* ▷ *Économie souterraine*

Secteur institutionnel

Dans la **Comptabilité nationale**, les secteurs institutionnels regroupent les **unités institutionnelles** ayant des comportements économiques similaires, caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. Ces secteurs sont au nombre de six : cinq secteurs résidents (**Sociétés non financières, Sociétés financières, Administrations publiques, Ménages** (y compris entrepreneurs individuels), **Institutions sans but lucratif au service des ménages**) et un secteur non résident (**Reste du monde**)

La nomenclature des secteurs institutionnels est la suivante dans le système européen de comptabilité (SEC 95) :

S1	Total des secteurs résidents
S11	Sociétés non financières (SNF)
SNFEI	Sociétés non financières et entrepreneurs individuels
S12	Sociétés financières (SF)
S12A	Institutions financières
S121	Banque centrale
S122	Autres institutions de dépôt
S123	Autres intermédiaires financiers
S124	Auxiliaires financiers et d'assurance
S125	Sociétés d'assurance et fonds de pension
S13	Administrations publiques (APU)
S1311	Administration centrale (APUC)
S13111	État
S13112	Organismes divers d'administration

	centrale (ODAC)
S13113	Administrations locales (APUL)
S1314	Administrations de sécurité sociale (ASSO)
S13141	Régimes d'assurance sociale
S13142	Organismes dépendant des assurances sociales (ODASS)
S14	Ménages (y compris entrepreneurs individuels)
S14A	Entrepreneurs individuels (EI)
S14B	Ménages hors entrepreneurs individuels
S15	Institutions sans but lucratif au service des ménages
S2	Reste du monde
S21	Union européenne y compris institutions de l'Union européenne
S22	Pays tiers y

compris
territoires
d'outre-mer

► *Comptabilité nationale*

Secteur primaire

▷ *Secteur d'activité* ▷ *Loi des trois secteurs*

Secteur public

Le terme secteur public a deux sens :

– au sens large, il désigne l'ensemble des activités publiques (de l'État, des collectivités territoriales, des administrations de **sécurité sociale**, des **entreprises publiques** et semi-publiques) ;

– au sens restreint, il désigne les activités du secteur marchand qui sont sous le contrôle de l'État (entreprises publiques et semi-publiques). On parle parfois en ce sens de secteur public industriel et commercial.

► *Économie publique* ▷ *Administrations publiques* ▷ *Nationalisation*
▷ *Privatisation*

Secteur secondaire

▷ *Secteur d'activité* ▷ *Loi des trois secteurs*

Secteur tertiaire

▷ *Secteur d'activité* ▷ *Loi des trois secteurs*

Sécurité sociale

La sécurité sociale est l'une des institutions chargées de la **protection sociale**. Elle est organisée par un ensemble de textes législatifs et réglementaires (par exemple le *Social security act* de 1935 aux États-Unis, ou les ordonnances de 1945 en France).

En France, selon l'exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945, la sécurité sociale a pour objectif de garantir « à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère ».

Par extension, on parle de Sécurité sociale pour désigner l'ensemble des organismes chargés de mettre en œuvre cette législation, c'est-à-dire de prélever des **cotisations sociales** et de verser des **prestations sociales**.

La sécurité sociale en France comprend plusieurs régimes :

- régime général des travailleurs salariés (RGTS) du commerce et de l'industrie ;
- régime agricole pour les salariés et exploitants (MSA : mutualité sociale agricole) ;
- régimes spéciaux : Salariés de la SNCF, RATP, Militaires, Banque de France, Mines, Marins ;
- régimes particuliers : fonctionnaires, EDF-GDF ; étudiants, etc.,
- régimes autonomes : artisans, commerçants, professions libérales.

Chacun de ces régimes se décompose en diverses branches selon les risques couverts : pour le régime général, la caisse nationale de l'assurance-vieillesse (CNAVTS), la caisse nationale de l'assurance-maladie (CNAMTS) et la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), enfin la caisse des accidents du travail et des maladies professionnelles.

► *Protection sociale* ▷ *Assistance* ▷ *Assurance maladie* ▷ *Assurances sociales* ▷ *Assurance vieillesse* ▷ *État-providence* ▷ *État social* ▷ *Pôle*

emploi ▷ Redistribution ▷ Retraite

Sécurité professionnelle

La sécurité sociale professionnelle (ou sécurisation des parcours professionnels) est une orientation de la **politique de l'emploi** qui vise à concilier trois objectifs

- la **flexibilité du travail** ;
- la formation tout au long de la vie ;
- la continuité du statut de salarié avec les droits qui s'y attachent.

Il s'agit de dépasser l'opposition entre deux approches :

– une approche qui défend les droits des salariés mais qui fait obstacle aux adaptations de l'**emploi** qui résultent de la **croissance économique** et du **progrès technique** :

– une approche qui met l'accent sur la flexibilité mais qui conduit à accepter la précarisation de l'emploi.

La sécurité sociale professionnelle conduirait à garantir au salarié qu'en cas de perte d'emploi, il conserve des droits sociaux (salaire, protection sociale, etc.), il bénéficie d'une politique active de retour à l'emploi, il bénéficie d'une formation lui permettant de s'adapter aux exigences des emplois créés.

► *Marché du travail, emploi chômage ▷ Flexisécurité ▷ Forme particulière d'emploi ▷ Norme sociale ▷ Travail décent*

Segmentation du marché du travail

La théorie de la segmentation du marché du travail (ou du dualisme) introduit une distinction entre un **marché primaire** et un **marché secondaire**. Il y aurait donc une coupure radicale entre deux univers : le marché primaire et le marché secondaire ne correspondent ni aux mêmes **emplois**, ni aux mêmes **agents économiques**, ils diffèrent quant à leurs mécanismes de fonctionnement.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Sélection adverse

▷ *Antisélection*

Sentier de croissance équilibré

Un sentier de croissance équilibré est une dynamique d'augmentation de la production qui assure à la fois l'égalité de l'épargne et l'**investissement** et le **plein-emploi** des ressources productives.

Dans le **modèle** néoclassique de croissance (**modèle de Solow**), les mécanismes de **marché** maintiennent spontanément l'économie sur un sentier de croissance équilibrée grâce à la flexibilité des prix et des salaires et à la substituabilité des **facteurs de production**.

► *Croissance économique* ▷ *Convergence* ▷ *Théorie néoclassique*

Série chronologique

On appelle série chronologique une série statistique à deux variables dans laquelle l'une des deux variables est le temps.

On peut repérer quatre mouvements dans une série chronologique :

- la **tendance** (*trend*) qui donne l'allure générale du phénomène ;
- le mouvement saisonnier (par exemple la vente de fraises est différente au mois de mai et au mois de décembre...) ;
- le mouvement cyclique (fluctuations autour de la tendance) ;
- le mouvement accidentel (par exemple, chute du **chiffre d'affaires** suite à de mauvaises récoltes pour raisons climatiques).

► *Fluctuations et crises*

Serpent monétaire européen

Le serpent monétaire européen est un système mis en place par les pays de la **Communauté économique européenne (CEE)** en avril 1972 afin de limiter l'instabilité des **taux de change** au sein de la Communauté dans un contexte d'instabilité croissante du dollar. Il s'agissait d'organiser un flottement concerté des **monnaies** des pays membres de la CEE par rapport au dollar en limitant à 2,25 % du cours central l'écart maximal instantané entre deux monnaies.

Le flottement général des monnaies à partir de 1973 a soumis le serpent monétaire à des tensions de plus en plus fortes, de sorte qu'il s'est peu à peu réduit à une « zone mark ». C'est cette situation qui a conduit à la mise en place du **système monétaire européen**.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ▷ *Accords du Smithsonian Institute* ▷ *Bretton Woods* ▷ *Changes fixes* ▷ *Changes flottants* ▷ *Étalon dollar* ▷ *Système monétaire international*

Service

Un service est un produit immatériel résultant de l'activité de **production**, par exemple une consultation médicale, un transport en métro, etc.

⇒ Un service se distingue d'un bien : il ne peut pas être stocké et il y a donc simultanéité entre la production et la **consommation** (par exemple, l'exécution d'une symphonie par un orchestre et son audition, par le spectateur).

Un service peut être marchand ou non marchand

⇒ L'évolution technologique conduit à rendre plus opaque la distinction entre bien et services (ordinateur et logiciels par exemple).

► *Consommation et épargne* ► *Productivité* ▷ *Économie domestique* ▷ *Économie solidaire* ▷ *Gratuité (Économie de la)* ▷ *Service collectifs* ▷ *Service marchand* ▷ *Service non marchand* ▷ *Service public* ▷ *Tertiarisation*

Service de la dette

Le service de la dette est l'ensemble des ressources qu'un **agent économique** consacre annuellement au remboursement d'un emprunt qu'il a contracté. C'est donc le paiement des **intérêts** et l'annuité de remboursements du principal de la **dette**.

Le service de la dette doit être apprécié en fonction du **revenu** dont dispose un agent, c'est donc le critère de la **soutenabilité de la dette** qui importe.

⇒ Pour l'État, le service de la dette est l'ensemble des dépenses de l'**État** consacrées au remboursement de sa dette dans le **budget de l'État**. Si on considère les seuls intérêts de la dette de l'État, il s'agit de la **charge de la dette**.

⇒ Pour un pays endetté auprès du **Reste du monde**, le service de la dette est en général, rapporté aux **exportations**. Il s'exprime par le rapport :

$$\frac{\text{intérêts} + \text{remboursement du capital}}{\text{exportations}} \times 100$$

► *Économie du développement* ► *Économie publique* ► *Finances internationales* ► *Besoin de financement* ► *Dette du tiers-monde* ► *Dette souveraine* ► *Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)*

Service universel

Le service universel est une notion d'origine anglo-saxonne, reprise par la Commission européenne pour désigner un service minimum « dont la qualité est spécifiée, pour tout utilisateur, à un prix accessible » : **par** exemple pour les transports ferroviaires, le service postal, le service bancaire, etc. Il existe une liste précise de services de base qui sont assurés à un prix relativement contrôlé pour en permettre l'accès à tous les citoyens.

Le service universel peut être fourni par une **entreprise** privée ou une **entreprise publique**, ou une **administration publique**. Il n'est pas toujours gratuit et peut s'accompagner d'une ouverture à la **concurrence**. Il implique l'existence d'autorités de **régulation** chargées d'édicter et de contrôler les règles s'imposant aux producteurs.

Certains considèrent qu'il remet en cause la notion de **services publics** à la française, considérés comme essentiels pour l'égalité et la cohésion sociale.

► *Économie publique* ► *Marché et prix* ► *Revenus* ▷ *Gratuité (Économie de la)* ▷ *Justice sociale*

Services collectifs

▷ *Services publics*

Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)

Les comptes nationaux dans la base 2000, intègrent des dépenses en services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) qui correspondent aux marges d'intérêt des **institutions financières** sur les **crédits** à la consommation et sur les dépôts. Ces marges sont intégrées à la **consommation** des **ménages**. En valeur, elles varient beaucoup d'une année sur l'autre, en fonction des **taux d'intérêt**.

► *Comptabilité nationale* ► *Consommation et épargne*

Services d'investissement

En vertu de la loi du 2 juillet 1996, les services d'investissement sont :

- la réception et la transmission d'ordres relatifs à des instruments financiers pour le compte de tiers ;
- l'exécution d'ordres pour le compte de tiers ;
- la négociation d'instruments financiers pour compte propre ;
- la gestion de portefeuille pour le compte de tiers ;
- la prise ferme et le **placement**.

Les services d'investissement sont assurés par les banques, les sociétés financières, les institutions financières spécialisées et les entreprises d'investissement.

► *Monnaie* ▷ *Marché des capitaux*

Services publics

Les services publics sont des activités d'intérêt général, considérées comme indispensables à la cohésion sociale, dont les pouvoirs publics assurent la mise en œuvre. Ils répondent à des **besoins** sociaux non satisfaits par le **marché**.

En France, les services publics obéissent à plusieurs principes :

- le principe de continuité ;
- le principe d'égalité (égale admissibilité aux emplois publics et égalité des usagers dans l'accès au service public) ;
- le principe de neutralité (satisfaction de l'intérêt général et non des intérêts particuliers) ;
- le principe de mutabilité (adaptation des services publics aux évolutions des besoins sociaux tels qu'ils sont définis par les autorités publiques).

Le service public peut être assuré par une **administration publique** (l'Éducation nationale par exemple), une **entreprise publique** (SNCF) ou encore par une **entreprise** privée agissant par délégation et répondant à un cahier des charges précis (concession de la distribution de l'eau).

Les services publics sont aujourd'hui concernés par le mouvement de **déréglementation** et de **privatisations**. La place des administrations publiques dans la prise en charge des services publics recule au profit du secteur privé. La pression pour l'ouverture des services publics à la **concurrence** s'accroît dans le cadre de l'**Union européenne** et dans le cadre des négociations conduites au sein de l'**Organisation mondiale du commerce**. C'est le cas de la poste, des télécommunications, de l'électricité et du transport ferroviaire, secteurs dans lesquels les **monopoles naturels** sont remis en question, mais aussi de certains services publics comme l'éducation, traditionnellement pris en charge par l'État.

⇒ En Europe, la suppression de certains monopoles publics et l'ouverture à la concurrence (dans les télécommunications par exemple) s'accompagnent de l'obligation de maintenir un **service universel** qui garantit que chaque habitant du pays pourra bénéficier du service fourni (télécommunications), quel que soit le lieu où se trouve son domicile. L'objectif est de remédier à

certaines conséquences négatives de la logique concurrentielle qui conduit les **entreprises** à abandonner les segments les moins rentables du **marché** et de respecter ainsi le principe fondamental de l'égalité d'accès au service public pour tous.

⇒ L'approche française du service public se caractérise par une certaine méfiance à l'égard du marché et considère que dès lors que l'intérêt général est en jeu, l'État doit intervenir et se substituer au marché (ou le contrôler). L'approche anglo-saxonne au contraire considère que le marché joue un rôle de premier plan et ce n'est que dans les situations où le marché révèle son incapacité que les administrations publiques prennent à leur charge les services concernés.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Bien collectif*

Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est le seuil au-dessous duquel un individu est considéré comme **pauvre**. Il peut être défini :

- en termes absolus, c'est-à-dire par la non couverture d'un certain nombre de **besoins** jugés « fondamentaux » et universellement partagés ;

- en termes relatifs, par référence aux **revenus** médians. Dans les pays développés, le seuil de pauvreté est en général déterminé à 50 % ou 60 % du revenu médian. Il évolue donc parallèlement à la tendance globale des **revenus**.

► *Économie du développement* ► *Protection sociale* ▷ *Capabilités* ▷ *Coûts de l'homme* ▷ *Indice de pauvreté multidimensionnelle* ▷ *Intensité de la pauvreté* ▷ *Loi sur les pauvres* ▷ *Médiane* ▷ *Pauvreté* ▷ *Taux de pauvreté* ▷ *Trappe à pauvreté*

Shareholder

▷ *Parties prenantes*

Signal

En économie un signal est une information donnée par un **agent économique** informé à un autre agent non informé (récepteur du signal) pour que celui-ci puisse prendre une décision dans des situations d'**information** imparfaite avec **asymétrie d'information**. Pour limiter le **risque de sélection adverse**, l'émission de signaux est nécessaire, par exemple, dans le cas du marché des voitures d'occasion. Les vendeurs de voitures de bonne qualité cherchent à signaler le bon état de leurs voitures afin de les vendre à un prix correspondant à leur qualité. De leur côté les acheteurs voudraient pouvoir faire le tri entre les différentes qualités. Les labels accordés par certains réseaux de concessionnaires constituent un exemple de signal.

La **crédibilité** des signaux est aussi importante que la présence de signaux en soi. Elle peut nécessiter la certification par des organisations pour donner **confiance** dans la fiabilité des signaux émis (cas des appellations d'origine, des labels « bio », etc.). Dans la **théorie de l'agence**, un agent peut donner au principal un signal de renoncement à des pratiques opportunistes par des dépenses signalant son engagement et sa loyauté et par l'acceptation des changements institutionnels (mise en place d'un **conseil de surveillance** ou d'un comité des rémunérations). Dans la **théorie du filtre**, le niveau d'éducation est un signal émis par le travailleur pour informer l'**entreprise** de sa capacité productive et ainsi permettre à partir de l'observation du niveau d'éducation de différencier les salariés lors du recrutement. Au niveau macroéconomique, une **banque centrale** peut chercher à accroître la crédibilité de sa **politique monétaire** en donnant des signaux aux **marchés**.

► *Marchés et prix* ▷ *Aléa moral* ▷ *Principal/agent* ▷ *Sélection adverse*
▷ *Théorie des jeux*

Socialisme

Le socialisme est un **système économique** qui repose sur la socialisation (propriété collective) des moyens de production. Les systèmes socialistes qui ont effectivement fonctionné reposaient sur l'étatisation de l'économie et la **planification** centralisée. La Yougoslavie a mis en place un socialisme

autogestionnaire et diverses expériences de **socialisme de marché** ont été tentées (en Hongrie notamment).

En tant que **doctrine économique** le socialisme désigne un courant de pensée qui conteste la propriété privée des moyens de production, la logique du **profit** et la régulation par le **marché**. Ce courant est composite et il a évolué au cours de l'histoire. On distingue notamment le socialisme utopique (qui regroupe des auteurs qui imaginent des cités idéales), la social-démocratie (qui recherche une troisième voie entre le **capitalisme** et le communisme), le socialisme marxiste (qui s'appuie sur le matérialisme historique et considère que le socialisme n'est qu'une étape vers le **communisme**).

▷ *Autogestion*

Socialisme de la chaire

Le terme socialisme de la chaire a été utilisé pour désigner ceux des membres de l'école **historique allemande** (généralement des professeurs d'université) qui se prononcent pour une intervention économique active de l'**État**. On peut citer notamment G. Schmoller (1838-1917) et A. Wagner (1835-1917).

⇒ Ce courant réformiste s'oppose au **socialisme** révolutionnaire inspiré de la **théorie marxiste**. K. Marx (1818-1883) a, par exemple, vivement critiqué le manuel d'économie politique d'A. Wagner.

▷ *Loi de Wagner*

Socialisme de marché

Le socialisme de marché est un **système économique** qui repose sur la socialisation des moyens de production, mais dont la **régulation** est assurée par une combinaison de mécanismes de **marché** et de **planification**.

⇒ Historiquement, le socialisme de marché a joué un rôle important dans certaines ex-démocraties populaires comme dans l'expérience tchécoslovaque du printemps 1968 et dans le processus de réforme hongrois

des années 1980. Pendant la **Perestroïka**, les autorités soviétiques ont tenté d'instaurer une économie socialiste de marché, leur échec a conduit à la transition vers le **capitalisme**.

⇒ Ne pas confondre avec économie sociale de marché.

▷Économie de marché ▷Interventionnisme ▷Socialisme

Société

Une société est une **entreprise** qui appartient à plusieurs propriétaires. Selon le code civil, une société se définit comme « un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun des biens ou leur industrie, en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter ». On pourrait opposer les entreprises sociétaires aux **entreprises individuelles**, mais le statut de l'**entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** est intermédiaire entre les deux.

Parmi les sociétés commerciales, on distingue généralement, les **sociétés de personnes** et les **sociétés decapitaux** à partir de la responsabilité des actionnaires vis-à-vis des tiers.

►Entreprise et système productif ▷Droits de propriété ▷Société anonyme
▷Société à responsabilité limitée

Société anonyme (SA)

Une société anonyme est une **société de capitaux** dont les propriétaires (au moins sept) sont des **actionnaires**. Les **actions** sont librement cessibles et représentent, avec les apports en nature, le **capital social** qui ne doit pas être inférieur à 37 000 euros.

La responsabilité de chaque actionnaire est limitée à son apport.

L'assemblée générale des **actionnaires** désigne les représentants des actionnaires et les dirigeants des salariés chargés de la gestion. Deux régimes juridiques principaux caractérisent le **gouvernement d'entreprise** des sociétés anonymes :

– l'un composé d'un **conseil d'administration** qui choisit et révoque son président-directeur général (PDG) ;

– l'autre composé d'un **Directoire** qui choisit un président-directeur général (PDG) et d'un organe de contrôle, le **conseil de surveillance**.

⇒ Les actions des plus grandes entreprises sont en général cotées en **Bourse**.

⇒ Dans le cadre européen, une société européenne (SE) a été créée (législation entrée en vigueur en 2004). Quatre modes de constitution d'une SE sont prévus : la constitution par **fusion**, la constitution par création d'une société **holding**, la constitution sous forme de **filiale** commune et la transformation d'une société anonyme de droit national. La SE a un capital minimal de 120 000 euros.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée*

Société à responsabilité limitée (SARL)

La société à responsabilité limitée est une **société** appartenant à un nombre d'associés compris entre 2 et 100. Il s'agit d'une forme juridique de société, intermédiaire entre la **société de capitaux** et la **société de personnes**. Elle a été créée en France par la loi du 7 mars 1925, à partir du modèle allemand (loi de 1852). Le montant du **capital social** est librement fixé par les associés en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société. Les associés s'engagent personnellement mais ne sont responsables qu'à concurrence de leur apport et ne peuvent pas céder librement leur part.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* ▷ *Société anonyme*

Société d'économie mixte

Une société d'économie mixte est une **entreprise** dont la propriété est partagée entre l'État ou une collectivité publique et des personnes privées.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Économie publique* ▷ *Nationalisation*

Société d'investissement à capital variable (SICAV)

Une société d'investissement à capital variable est un **organisme de placement collectif en valeurs mobilières** qui a la forme juridique d'une **société anonyme**. La SICAV collecte l'épargne et effectue des **placements** qui constituent son portefeuille. Les titres des SICAV sont des actions. Il existe une grande variété de SICAV spécialisées sur certains types de produits financiers (**actions, obligations, titres de créance négociables**, etc.).

► *Monnaie* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Fonds commun de placement* ▷ *Marché des capitaux*

Société de bourse

▷ *Bourse des valeurs*

Société de capitaux

Les sociétés de capitaux sont des sociétés dans laquelle la responsabilité des propriétaires vis-à-vis des tiers est limitée à leur apport. À la différence des **sociétés de personnes**, la personnalité des apporteurs est secondaire.

La **société anonyme** est aujourd'hui la plus répandue des sociétés de capitaux. Les deux autres formes de sociétés de capitaux sont les **sociétés en commandite par action** et les **sociétés à responsabilité limitée**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée*

Société de consommation

L'expression société de consommation, apparue dans les années 1950-1960, désigne une société au sein de laquelle les consommateurs sont incités à

consommer des **biens** et des **services** de manière abondante. Elle correspond, dans l'analyse de W. Rostow (1916-2003), à la dernière étape de la **croissance économique** : la **consommation de masse**.

Dans les ouvrages de l'économiste américain J.K. Galbraith (1908-2006), la référence à « L'ère de l'opulence » (The Affluent Society, 1956) est liée à la thèse de la **filière inversée**. Le sociologue français J. Baudrillard (1929-2007) (La Société de consommation, 1970) considère que dans les sociétés occidentales, la **consommation** a une « fonction signe », mais elle est un moyen de se différencier et elle devient un élément structurant des relations sociales.

La thèse de la **décroissance** remet en cause la société de consommation.

► *Consommation et épargne* ▷ *Effet de démonstration* ▷ *Effet de distinction*
▷ *Effet de signe* ▷ *Effet Veblen*

Société de personnes

Une société de personnes est une **société** formée par plusieurs associés qui s'accordent une confiance réciproque. Ces personnes participent le plus souvent à la gestion de l'**entreprise** et sont pour la plupart, responsables solidairement du **passif** de la société sur leurs **patrimoines** personnels. L'unanimité est exigée pour les décisions importantes et les parts ne sont pas cessibles sans l'accord de tous les autres associés.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* ▷ *Société en commandite* ▷ *Société en nom collectif*
▷ *Société à responsabilité limitée*

Société en commandite

La société en commandite est une forme juridique associant les principes des **sociétés de personnes** et des **sociétés de capitaux**. Dans la société en commandite, les associés forment deux sous ensembles :

– les commandités gèrent la **société** et assument une responsabilité sur leurs biens ;

– les commanditaires ne participent pas à la gestion. Ils sont de simples investisseurs qui ne sont responsables que sur leurs apports.

On distingue la commandite simple (SCS) et la commandite par actions (SCA) avec la mise en place d'un **Conseil de Surveillance**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* ▷ *Société anonyme* ▷ *Société en nom collectif* ▷ *Société à responsabilité limitée*.

Société en nom collectif

Une société en nom collectif est une **société de personnes** dont les associés sont responsables du **passif** de la **société** sur leur **patrimoine** personnel. La personnalité des sociétaires étant un élément décisif de la formation de la société, le décès de l'un des partenaires entraîne normalement la dissolution de la société, mais des dispositions contractuelles peuvent assurer la pérennité de la société.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* ▷ *Société anonyme* ▷ *Société en commandite* ▷ *Société à responsabilité limitée*

Sociétés financières (SF)

Les sociétés financières sont des établissements de crédit qui ne sont agréés que pour réaliser certaines opérations de **banque**. En particulier les sociétés financières ne peuvent pas recevoir du public des **dépôts à vue** à moins de deux ans. Elles peuvent par contre collecter des fonds, notamment sous la forme de **titres de créance négociables**.

Les sociétés financières se consacrent notamment au financement des ventes à crédit aux particuliers, au crédit au logement, au crédit-bail, au crédit à moyen et long terme aux **entreprises**, à la gestion des chèques de voyage etc.

Dans la **comptabilité nationale**, les sociétés financières constituent un **secteur institutionnel** qui regroupe l'ensemble des **sociétés** ou quasi

sociétés dont la fonction principale est de fournir des services d'intermédiation financière (intermédiaires financiers) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers).

⇒ La nomenclature des institutions financières n'est pas la même dans la comptabilité nationale et dans les statistiques financières.

► *Monnaie* ▷ *Banques* ▷ *Institutions financières spécialisées* ▷ *Sociétés non financières*

Société mère

Une société-mère est une société qui détient une part majoritaire du **capital social** d'une autre société qui est ainsi sa **filiale**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Groupe* ▷ *Holding* ▷ *Firme multinationale* ▷ *Internationalisation de la production* ▷ *Société transnationale* ▷ *Firme multinationale*

Sociétés non financières (SNF)

Les sociétés non financières constituent un **secteur institutionnel** de la **comptabilité nationale**.

Elles regroupent l'ensemble des **unités institutionnelles** qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des **services** marchands non financiers.

▷ *Entrepreneur individuel* ▷ *Société* ▷ *Sociétés financières* ▷ *Unité institutionnelle*

Société multinationale

▷ *Firme multinationale*

Société transnationales

(STN) ▷ *Firme multinationale*

Socio-économie

La socio-économie est un courant d'analyse assez composite qui regroupe des auteurs opposés à la **théorie économique standard**. Ces auteurs considèrent que les problèmes économiques ne doivent pas être analysés sous le seul angle de l'analyse économique, mais qu'il faut faire appel à d'autres sciences sociales. Ils considèrent aussi qu'en **science** économique on ne saurait faire abstraction des jugements de valeur et des enjeux politiques. Ils pensent enfin que le comportement humain est trop complexe pour être réduit au modèle de l'**homo oeconomicus**.

► *Épistémologie économique*

Solde budgétaire

Le solde budgétaire est l'écart absolu (positif ou négatif) entre les recettes et les dépenses du budget d'un **agent économique**. S'agissant du **budget de l'État**, il apparaît dans la **Loi de finances**.

Le solde est :

- nul, lorsque le budget est en équilibre ;
- positif, si le budget est en excédent (recettes supérieures aux dépenses) ;
- négatif, si le budget est en déficit (dépenses supérieures aux recettes).

⇒ Ne pas confondre solde budgétaire avec le solde extérieur ni avec la **dette publique**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Déficit budgétaire* ▷ *Dette souveraine* ▷ *Effet « boule de neige »* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Solde budgétaire structurel*

Solde budgétaire structurel

Le solde budgétaire structurel est la différence entre les dépenses et des recettes annuelles des **administrations publiques** après correction des effets des variations conjoncturelles et ou des mesures ponctuelles.

Le calcul du solde budgétaire structurel permet d'apprécier le solde des finances publiques indépendamment des variations conjoncturelles de l'activité. Par exemple en période de **crise économique** un pays peut voir se creuser son **déficit budgétaire** sans que le solde budgétaire structurel se dégrade.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Solde budgétaire* ▷ *Stabilisateurs automatiques* ▷ *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance*

Solde commercial

Le solde commercial désigne, pour un pays, la différence entre les **exportations** et les **importations** de marchandises.

⇒ Cette expression renvoie à la notion de balance commerciale qui était une des balances incluses dans la **balance des paiements** avant que la présentation ne soit modifiée en 1995. Depuis cette date, la balance commerciale n'existe plus en tant que telle, mais, par habitude, l'expression solde commercial reste encore utilisée.

► *Commerce international* ▷ *Compétitivité* ▷ *Politique du change*
▷ *Politique industrielle*

Solde primaire

Le solde primaire désigne la situation budgétaire avant le paiement du **service de la dette**. Pour l'État, on parle de déficit primaire (ou d'excédent primaire) si le solde est déficitaire avant le paiement des **intérêts** de la **dette** et en ne tenant pas compte des **revenus d'actifs financiers**. Un solde primaire excédentaire peut conduire à un **déficit budgétaire** si la **charge de la dette** est élevée. Le solde primaire est utilisé en particulier pour connaître le **solde budgétaire** permettant de stabiliser ou de diminuer l'**endettement**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Crise de la zone euro*
▷ *Dette souveraine* ▷ *Effet boule de neige* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Solde budgétaire structurel*

Solvabilité

La solvabilité est la capacité financière d'un **agent économique** à acquérir des **biens** économiques et **services** sur un **marché**, à rembourser ses créanciers, ou à se porter caution auprès d'eux pour un autre agent grâce à ses **revenus** et son **patrimoine**.

Pour les **entreprises** la solvabilité est la capacité à autofinancer sa **croissance économique** grâce à ses **fonds propres** ou la capacité à faire appel à des **financements externes**.

Pour évaluer la solvabilité l'**analyse financière** calcule deux ratios à partir du **bilan** :

- **actif** réel / **dettes** exigibles ou capacité à honorer ses dettes en liquidant tous les actifs susceptibles d'être vendus
- **capitaux propres**/dettes exigibles ou ampleur de l'engagement et de la responsabilité des propriétaires.

⇒ Ne pas confondre solvabilité et liquidité.

► *Entreprise et système productif* ► *Consommation et épargne* ► *Monnaie*
▷ *Crise financière* ▷ *Endettement* ▷ *Financement interne* ▷ *Fonds propres*
▷ *Ratio Mc Donough* ▷ *Règles prudentielles*

Sommet de Copenhague

Le Sommet de Copenhague s'est déroulé en décembre 2009 dans la capitale danoise. Il avait pour objectif la conclusion d'un accord succédant au Protocole de Kyoto de 1997 qui expire en 2012. En dépit d'intenses activités diplomatiques et d'une mobilisation importante de la société civile internationale, le Sommet de Copenhague n'a pas pu se conclure par un accord contraignant concernant la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

► *Économie et écologie* ► *Mondialisation* ▷ *Externalités* ▷ *Fiscalité écologique* ▷ *Taxe carbone*

Sous-développement

Selon une définition inspirée par F. Perroux (1903-1987), le sous-développement est la situation dans laquelle les **besoins** fondamentaux (les **coûts de l'homme**) ne sont pas satisfaits.

⇒ Cette définition a l'inconvénient d'être normative : quels sont les besoins fondamentaux et ceux qui ne le sont pas ?

⇒ Le terme de pays sous-développés, (considéré comme péjoratif par les dirigeants des pays concernés), n'est plus utilisé dans les organisations internationales (ONU...). On parle désormais de **pays en développement (PED)** ou de **pays émergents** ou de **pays moins avancés (PMA)**.

► *Économie du développement*

Sous-emploi

Selon le **Bureau International du Travail (BIT)**, le « sous-emploi existe lorsque l'emploi d'une personne est insuffisant par rapport à des normes déterminées ou à un autre emploi possible, compte tenu de la qualification professionnelle (formation ou expérience de travail) de l'intéressé ».

Le BIT distingue :

- le sous-emploi visible, seul susceptible d'être mesuré par des enquêtes ;
- le sous-emploi invisible, dont les symptômes caractéristiques sont le faible revenu, la sous-utilisation des compétences ou la faible productivité. Les personnes en état de sous-emploi visible travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et sont à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail, durant la période de référence.

⇒ La notion de sous-emploi est utilisée dans un sens différent par la **théorie keynésienne** : on parle d'**équilibre de sous-emploi**.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Sous-traitance

La sous-traitance est une opération par laquelle une **entreprise** (le donneur d'ordre), confie à une autre (le preneur d'ordre), l'exécution pour son compte de tâches qui ressortent de son activité normale. On distingue :

- la sous-traitance de spécialité qui concerne les opérations particulières (nettoyage, surveillance, services juridiques, etc.) ;

- la sous-traitance de capacité dans laquelle les opérations portent sur une partie de la fabrication du produit complet (ou d'un sous-ensemble du produit).

⇒ La sous-traitance s'est considérablement développée dans les années 1980, les entreprises ayant tendance à externaliser certaines tâches au niveau national et international, en supprimant des services internes au profit de sous-traitants considérés comme plus flexibles et plus rentables.

⇒ Ne pas confondre un sous-traitant et un fournisseur.

► *Entreprise et système productif* ► *Mondialisation* ► *Coûts de transaction*
► *Délocalisation* ► *Entreprise-réseau* ► *Externalisation* ► *Hiérarchie*
► *Internalisation* ► *Frontières de la firme* ► *Parties prenantes* ► *Théorie de l'agence* ► *Théorie des coûts de transaction*

Soutenabilité de la croissance

► *Développement durable*

Soutenabilité de la dette

La soutenabilité de la dette exprime le fait qu'un **agent économique** peut faire face aux charges de remboursement de ses **dettes** et donc au **service de la dette** qu'il a contractée.

⇒ Il n'y a pas de seuil unique pour déterminer la **soutenabilité de la dette**. Pour une **entreprise** son risque de défaillance s'accroît inversement avec sa taille. Pour la dette de l'**État**, le critère de soutenabilité repose généralement

sur le rapport de l'encours total de la **dette souveraine** par rapport au **Produit intérieur brut**.

⇒ Pour certains économistes, la continuité de l'État lui permet contrairement aux autres agents, d'être perpétuellement endetté.

⇒ Les **agences de notation** considèrent que la soutenabilité de l'**endettement** est faible si le ratio du service de la dette aux **exportations** est inférieur à 15 % dans un **pays en développement**. Les antécédents d'**inflation**, de défauts de paiement, etc., conduisent à une appréciation négative de la soutenabilité de la dette et à une hausse de l'écart (*spread*) entre le **taux d'intérêt** sur les **titres** de la **dette souveraine** du pays et les bons du Trésor américain.

► *Économie du développement* ► *Mondialisation* ▷ *Altermondialisme*
▷ *Besoin de financement* ▷ *Charge de la dette* ▷ *Crise de l'euro* ▷ *Dette du tiers-monde* ▷ *Dollarisation* ▷ *Moratoire* ▷ *Écart de crédit* ▷ *Effet boule de neige* ▷ *Moratoire* ▷ *Solde budgétaire* ▷ *Solvabilité* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Risque de crédit*

Soutenabilité du développement

Le terme soutenabilité est un néologisme dérivé de l'anglais « *Sustainable Development* » (le plus souvent traduit en français par développement durable). Il existe deux conceptions de la soutenabilité au sein de l'analyse économique :

– la soutenabilité faible considère que les trois types de capitaux qui déterminent la **croissance économique** et le développement (**capital physique**, **capital humain** et **capital naturel**) sont substituables. Dès lors, sous l'effet du mécanisme des prix, éventuellement modifié par l'intervention publique (**fiscalité écologique**, **réglementation**), la soutenabilité du développement peut être assurée grâce au **progrès technique** et à l'accroissement des **qualifications**. Par exemple, le progrès technique peut pallier l'épuisement de certaines **ressources naturelles**, permettre une élimination plus efficace des déchets ou favoriser l'accroissement de l'**efficience** énergétique. On peut, dans cette approche,

se montrer relativement optimiste quant à la possibilité de mettre en place un développement durable ;

– la soutenabilité forte considère au contraire que les trois espèces de capitaux sont complémentaires plutôt que substituables. Dès lors, l'épuisement des ressources naturelles, le réchauffement climatique, la remise en cause de la biodiversité, etc., sont des contraintes très lourdes que l'on ne pourra pas surmonter grâce à la technologie et aux **incitations** économiques. Dans cette perspective une révision fondamentale du développement s'impose si l'on veut qu'il soit durable. Il faut en particulier réduire l'**empreinte écologique** de l'activité humaine. Certains partisans de la soutenabilité forte préconisent l'arrêt de la croissance, voire la **décroissance**.

► *Économie et écologie* ► *Capital et investissement* ► *Économie du développement* ▷ *Capital humain* ▷ *Décroissance* ▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Sommet de Copenhague* ▷ *Taxe carbone*

Soutenabilité faible

L'**hypothèse** de soutenabilité faible repose sur une substituabilité entre les diverses formes de **capital** (**capital physique**, **capital technologique**, **capital humain**, **capital social**, **capital naturel**) dont la combinaison permet d'accroître la **production** et/ou le **bien-être**. Dans ces conditions, la préservation du **capital naturel** est un objectif qu'il est possible d'atteindre en compensant la diminution du capital naturel par l'augmentation une autre forme de capital.

► *Capital et investissement* ► *Économie et écologie* ► *Croissance économique* ▷ *Capital naturel critique* ▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Épargne nationale nette ajustée* ▷ *Produit intérieur brut vert* ▷ *Soutenabilité forte*

Soutenabilité forte

L'hypothèse de soutenabilité forte repose sur une absence de substituabilité entre les diverses formes de **capital** (**capital physique**, **capital**

technologique, capital humain, capital social, capital naturel) dont la combinaison permet d'accroître la **production** et/ou le **bien-être**. Dans ces conditions, la préservation du capital naturel est un objectif majeur puisqu'il n'est pas possible de compenser la diminution du capital naturel par l'augmentation une autre forme de capital. Cela peut conduire à renoncer à la croissance économique voire à prôner la décroissance pour préserver et reconstituer le capital naturel qui est considéré comme le déterminant essentiel du bien-être.

► *Capital et investissement* ► *Économie et écologie* ► *Croissance économique* ▷ *Capital naturel critique* ▷ *Décroissance soutenable* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Épargne nationale nette ajustée* ▷ *Produit intérieur brut vert* ▷ *Soutenabilité faible*

Souveraineté du consommateur

L'expression souveraineté du consommateur désigne le fait que dans ses décisions, le consommateur n'est influencé ni par le producteur ni par les autres consommateurs. Par conséquent, dans une société fondée sur le **marché** et la liberté économique, ce sont les décisions des consommateurs qui orientent la **production**.

Le concept de souveraineté du consommateur a été introduit par L. von Mises (1881-1973), théoricien de l'école **autrichienne** : selon lui, chaque unité monétaire dépensée par un consommateur doit être comparée à un bulletin de vote auquel en dernier ressort, le producteur est contraint de se soumettre s'il veut continuer à réaliser des **profits**. C'est aussi le consommateur qui joue le rôle déterminant dans la fixation du **prix** : c'est la forte demande d'un bien qui rend plus coûteux les facteurs nécessaires à sa production : « Ce n'est pas la société productrice de films de Hollywood qui paie les cachets de la star ; ce sont les gens qui prennent des billets pour voir le film » (L. von Mises, *L'action humaine*, 1949).

► *Consommation et épargne* ▷ *Équilibre du consommateur* ▷ *Filière inversée* ▷ *Homo œconomicus* ▷ *Microéconomie* ▷ *Nouvelle microéconomie*

Spécialisation économique internationale

La spécialisation économique internationale désigne le fait que chaque entité économique internationale (État, groupes d'États, etc.) tend à se spécialiser dans une ou plusieurs **productions** et en exporte une partie.

⇒ L'explication de la spécialisation économique internationale est au cœur des théories du commerce international.

⇒ Les **firmes multinationales** participent à la spécialisation économique internationale à travers la **division internationale des processus productifs**.

⇒ Les économistes néoclassiques utilisent l'expression « spécialisation internationale » alors que les auteurs radicaux et hétérodoxes lui préfèrent celle de « **division internationale du travail** » qui insiste sur les **effets de domination** que provoque le développement du **capitalisme** à l'échelle mondiale.

► *Commerce international* ▷ *Avantage absolu* ▷ *Avantage comparatif*
▷ *Commerce intrabranche* ▷ *Compétitivité* ▷ *Division internationale des processus productifs* ▷ *Firme globale* ▷ *Théorème HOS*

Spécificité des actifs

▷ *Actifs spécifiques*

Spéculation

Selon N. Kaldor (1908-1986) « la spéculation peut se définir comme l'achat (ou la vente) de marchandises en vue d'une revente (ou d'un rachat) à une date ultérieure, là où le mobile d'une telle action est l'anticipation d'un changement des prix en vigueur, et non un avantage résultant de leur emploi, ou une transformation ou un transfert d'un marché à un autre » (Spéculation et stabilité économique, 1939).

⇒ Cette définition, qui porte sur les marchandises, s'applique aussi aux **actifs monétaires**, aux **actifs financiers**, aux **actifs réels**.

⇒ La spéculation n'est pas nécessairement nocive. Elle joue un rôle positif dans la mesure où les spéculateurs acceptent de supporter un **risque** que

d'autres **agents économiques** n'acceptent pas. Mais quand la part relative des comportements spéculatifs dans l'ensemble des opérations économiques devient trop importante, on entre dans une « économie de casino » (selon la formule de J. M. Keynes) et la spéculation devient déstabilisatrice.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises*
▷ *Anticipations autoréalisatrices* ▷ *Bulle spéculative* ▷ *Changes flottants*
▷ *Crise financière* ▷ *Risque de système* ▷ *Volatilité*

Spread de crédit

▷ *Écart de crédit*

STABEX

▷ *Accords de Lomé*

Stabilisateurs automatiques

Les stabilisateurs automatiques désignent les mécanismes par lesquels la **conjoncture** se stabilise automatiquement grâce à la modification spontanée du **solde budgétaire**. Si une **récession** se produit, les recettes diminuent plus rapidement que les **dépenses publiques**, ce qui provoque un **déficit budgétaire**. Ce dernier atténue la récession. Inversement, en cas de surchauffe économique, les recettes progressent plus rapidement que les dépenses. Le solde budgétaire positif qui en résulte freine la **demande globale** et atténue les tensions inflationnistes.

⇒ Pour les économistes libéraux, il faut s'en remettre au jeu des stabilisateurs automatiques pour gérer l'instabilité de l'économie. Pour les keynésiens, les stabilisateurs automatiques sont généralement insuffisants et ils sont favorables à la mise en œuvre de **politiques discrétionnaires**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Inflation* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Politique d'austérité* ▷ *Politique de stabilisation* ▷ *Politique de relance*

Stabilité financière

La stabilité financière est la situation où le **système financier** est capable de résister aux chocs et de résorber les déséquilibres financiers. La stabilité financière suppose que les relations entre les diverses composantes du système financier se déroulent sans à coup et que les performances économiques ne soient pas altérées par l'instabilité du prix des **actifs** financiers et/ou par l'incapacité des **institutions financières** à tenir leurs engagements.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Politique économique* ▷ *Autorité bancaire européenne* ▷ *Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles* ▷ *Autorité européenne des valeurs mobilières* ▷ *Bâle III* ▷ *Crise de l'euro* ▷ *Comité européen du risque systémique* ▷ *Forum de la stabilité financière* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Risque systémique* ▷ *Surveillance macroprudentielle* ▷ *Surveillance microprudentielle* ▷ *Système européen de surveillance financière*

Stabilité hégémonique (Théorie de la)

La théorie de la stabilité hégémonique énonce que la stabilité de l'économie mondiale (et plus largement la stabilité géopolitique) est conditionnée par l'existence d'une puissance mondiale en mesure d'imposer ses choix et investie, en fait mais non en droit, de responsabilités particulières dans le fonctionnement de l'économie mondiale. Cette approche a été développée dans le cadre de l'économie politique internationale à partir du début des années 1970 en s'appuyant notamment sur les travaux de Ch. Kindleberger (1910-2003) dans le domaine monétaire et financier. Dans cette perspective, au XIX^e siècle, l'**étalon-or** était en fait un étalon sterling, c'est la Grande-Bretagne qui assurait la stabilité hégémonique. À partir de 1945 ce sont les États-Unis qui assurent ce rôle. Les périodes de l'histoire où la stabilité hégémonique n'est pas assurée sont des périodes de crise (crise des années 1930, crise du dollar à partir de la fin des années 1960).

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ► *Fluctuations et crises*

Stagflation

Le terme stagflation désigne une augmentation du **taux d'inflation**, et à un ralentissement de la **croissance économique**. C'est la contraction des notions de **stagnation** et d'**inflation**.

► *Fluctuations et crises* ▷ *Courbe de Phillips*

Stagnation

La stagnation désigne une situation où le taux de croissance de l'économie est nul.

⇒ Ne pas confondre la stagnation avec la **dépression** (baisse de la **production**) ou la **récession** (ralentissement de la croissance).

► *Croissance économique* ► *Fluctuations et crises*

Stakeholder

▷ *Parties prenantes*

Standardisation

La standardisation consiste à fixer des normes de dimension et de qualité rigoureusement définies pour les produits ou les composantes des produits.

Elle facilite aussi la **division du travail** et la **production** en grandes séries, c'est pourquoi elle apparaît liée à la **production de masse**.

⇒ Le terme standardisation est un anglicisme. En anglais *standard* signifie « norme ».

► *Entreprise et système productif* ▷ *Consommation de masse*

Start-up (jeunes pousses)

Une *start-up* est une **entreprise** innovante dont l'activité relève souvent de la **nouvelle économie**. Les *start-up* sont susceptibles de connaître une croissance et une **rentabilité** élevées, mais elles sont exposées à des **risques** importants.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capital risque* ▷ *Entrepreneur*
▷ *Innovation*

Stock

Un stock est le résultat d'une accumulation de **flux** : par exemple, le **patrimoine** est un stock généré par un flux d'épargne et par des flux de transmissions de patrimoine : (héritages, **dons**, etc.). De même le **capital** est alimenté par des flux d'**investissement**.

⇔ La valeur d'un stock se mesure à un moment donné du temps alors qu'un flux correspond à une opération économique au cours d'une période donnée.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Accumulation du capital* ▷ *Comptes satellites*

Stock option

Une *stock option* correspond à l'attribution aux **salariés** (le plus souvent des cadres dirigeants) d'une **option** d'achat d'un certain nombre d'**actions** de l'**entreprise** à un **prix** fixé à l'avance, souvent avec une décote par rapport au cours boursier du moment de l'attribution. La *stock option* peut offrir de plus des avantages fiscaux.

⇔ Les *stock-option* constituent un mécanisme d'**incitation** qui doit conduire les dirigeants de l'entreprise à agir de telle façon qu'ils favorisent la hausse du cours de l'action en bourse dans l'intérêt des **actionnaires**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Capitalisation boursière* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Marché financier* ▷ *Offre publique d'achat (OPA)* ▷ *Théorie de l'agence*

Stop and go

L'expression *stop and go*, utilisée initialement en Grande-Bretagne dans les années 1950, désigne l'alternance de **politiques de stabilisation** (motivées par la volonté de réduire l'**inflation** et le déficit extérieur) et de **politiques de relance** (motivées par la volonté de réduire le **chômage** en stimulant la **croissance économique**).

► *Politique économique* ▷ *Politique d'austérité* ▷ *Politique keynésienne*
▷ *Politique contra cyclique*

Stratégie de Lisbonne

La stratégie de Lisbonne est une **politique structurelle** définie en mars 2000, au Conseil européen de Lisbonne qui a pour objectif de faire de l'**Union européenne** (UE) « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010 ». Elle constitue la réponse européenne à la **mondialisation** face à la **concurrence** accrue des autres pays développés et des **pays émergents**. Cette stratégie repose sur trois piliers :

- un pilier économique qui met l'accent sur l'importance des nouvelles technologies ce qui implique un effort accru en matière de **recherche et de développement** (les dépenses de recherche développement devraient atteindre 3 % du **produit intérieur brut**) ;

- un pilier social qui implique l'augmentation des taux de scolarisation (50 % d'une classe d'âge au niveau bac+3);

- un pilier environnemental ajouté en juin 2001, lors du Conseil européen de Göteborg, qui vise à une **croissance économique** plus économe dans l'utilisation des **ressources naturelles**

Ces objectifs ne sont pas atteints en 2010. Le Conseil européen de mars 2008 a ouvert une réflexion sur l'avenir de la Stratégie de Lisbonne après 2010, et a débouché sur la politique **Europe 2020**.

⇒ Ne pas confondre la stratégie de Lisbonne avec le **Traité de Lisbonne**.

► *Intégration économique* ► *Mondialisation* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Eurosystème* ▷ *Gouvernance* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Subsidiarité*

Stratégie de développement

Une stratégie de développement est un ensemble de mesures cohérentes qui vise à assurer à une économie (souvent d'un **pays en voie de développement**) un **développement** rapide et harmonieux.

Une stratégie de développement comporte des objectifs, des **politiques de développement**, des moyens de financement et une évaluation des résultats.

– Les objectifs peuvent viser une insertion dans l'économie mondiale ou un **développement autocentré**. En fait, le processus actuel de **mondialisation** ne laisse le choix qu'entre une plus ou moins grande ouverture au marché mondial.

– Les politiques mises en œuvre ouvrent plus ou moins largement l'économie nationale aux échanges internationaux par une **déréglementation**. Dans la plupart des cas, les expériences réussies de développement ont associé une intégration progressive à l'économie mondiale et une intervention de l'État.

– Les moyens de financement du développement reposent à la fois sur une mobilisation de l'épargne interne ou par un recours à des financements internationaux (**aide publique au développement, investissements directs à l'étranger, investissements de portefeuille, crédits bancaires**).

Le choix des critères d'évaluation des stratégies de développement est important, par exemple doit-on se limiter à la **croissance économique** ou doit-on prendre en compte le **développement durable** ?

► *Économie du développement* ▷ *Consensus de Washington*
▷ *Développement extraverti* ▷ *Développement inégal*

Structure

Une structure est un ensemble d'éléments interdépendants tels que, si l'on modifie un élément ou une relation, l'ensemble est modifié.

On peut parler de la structure par âge d'une population, de la structure par **secteurs d'activité** d'une économie, de la structure d'une **entreprise**,

etc.

Un phénomène est dit structurel (opposé à conjoncturel) si :

– il est inhérent au mode d'organisation d'une **entreprise**, d'un système, d'une société ;

– il est durable et non conjoncturel.

▷ *Conjoncture* ▷ *Courte période* ▷ *Effet de structure* ▷ *Longue période*
▷ *Politique conjoncturelle* ▷ *Politique structurelle* ▷ *Structure par terme des taux d'intérêt*

Structure-Comportement-Performance

▷ *Modèle Structure-Comportement-Performancr*

Structure par termes des taux d'intérêt

La structure par termes des taux d'intérêt désigne le niveau relatif des **taux d'intérêt** à court terme et à long terme. La configuration normale implique que les taux d'intérêt à court terme sont inférieurs aux taux d'intérêt à long terme du fait d'une plus grande préférence pour le présent et/ou d'une prise de **risque** plus élevée sur le long terme.

Une structure des taux inversée (les taux courts sont plus élevés que les taux longs) témoigne d'une forte tension sur le **marché** de l'argent à court terme.

Un certain nombre de théories ont tenté d'expliquer les relations entre les taux courts et les taux longs : notamment, la théorie de la **prime de risque** et la théorie de l'**habitat préféré**.

► *Capital et investissement* ► *Consommation et épargne* ► *Monnaie*
► *Finances internationales* ▷ *Aversion pour le risque* ▷ *Préférence pour la liquidité*

Subsidiarité

Le principe de subsidiarité (originaire de la théologie médiévale) est une **règle** relative à l'intervention des pouvoirs publics qui stipule qu'une décision ne doit pas être traitée au niveau d'une instance supérieure (**État** par exemple) si elle peut l'être par les acteurs directement concernés à un rang inférieur (région, commune, famille, etc.).

Depuis le **traité de Maastricht** (1992), le principe de subsidiarité est reconnu par l'**Union européenne**. Ce qui implique que :

- l'Union européenne n'a pas à trancher des questions qui peuvent se régler au niveau des États nations ou des régions ;

- l'Union ne doit pas empêcher les personnes physiques ou morales et les groupes sociaux de conduire les actions qu'elles souhaitent mener au profit de l'intérêt général ;

L'Union doit intervenir pour développer les **politiques économiques** et sociales jugées nécessaires mais qui ne peuvent pas être réalisées de façon plus efficace à un niveau de compétence inférieur.

► *Intégration économique* ▷ *Gouvernance* ▷ *Politique sociale*

Substituabilité des facteurs

Les **facteurs de production** sont substituables lorsqu'un même niveau de **production** peut être obtenu par des **combinaisons productives** différentes : les unes intensives en **capital**, les autres intensives en **travail**.

Dans la **théorie néoclassique**, la substituabilité des facteurs conduit à ce que le choix d'une combinaison productive dépende essentiellement des **prix relatifs** des facteurs (le budget du producteur est donné). Par exemple, si le prix relatif du travail augmente, il y a substitution du capital au travail, dans ce cas, l'utilisation du capital remplace celle du travail dans la combinaison productive.

⇔ Les facteurs de production peuvent ne pas être substituables, ils sont alors complémentaires et doivent être combinés dans des proportions fixes imposées par la technique.

► *Marchés et prix* ► *Croissance économique* ▷ *Fonction de production* ▷ *Isoquant* ▷ *Modèle Solow* ▷ *Sentier de croissance équilibrée* ▷ *Stratégie*

de croissance équilibrée ▷ Taux marginal de substitution technique

Substitution capital/travail

▷ Substituabilité des facteurs

Substitution d'importations

▷ Industrialisation par substitution d'importations

Subvention

Une subvention est une somme versée par les autorités publiques afin de venir en aide à une unité économique (**entreprise, ménage**, collectivité territoriale, etc.) pour la réalisation d'un objectif jugé économiquement et/ou socialement souhaitable (création d'**emplois**, maintien d'activités agricoles, création culturelle, etc.). Les subventions peuvent être perçues par certaines **firmes** pour stimuler les **exportations**.

⇒ Les subventions distribuées aux secteurs concurrentiels sont accusées de fausser le jeu de la **concurrence** et font l'objet de contestations. La commission européenne vérifie que les subventions versées par les États ne faussent pas la concurrence. À l'occasion des **négociations commerciales multilatérales** qui se déroulent dans le cadre de l'**Organisation mondiale du commerce**, les **pays en développement** remettent en question le principe des subventions européennes et américaines accordées à l'agriculture.

► *Politique économique ▷ Concurrence ▷ Dépenses fiscales ▷ Libre-échange ▷ Politique agricole commune ▷ Politique commerciale stratégique ▷ Politique de la concurrence, ▷ Politique industrielle ▷ Préférence communautaire*

Subvention à l'exportation

▷ Subvention

Sudden stop

Un *sudden stop* est un **arrêt** brutal de l'entrée de capitaux dans une économie qui fait l'objet brutalement d'une crise de **confiance**. Par exemple, après le passage à l'**euro**, les pays du sud de la **zone euro** ont bénéficié d'importantes entrées de capitaux à des **taux d'intérêt** faibles. Cela a permis à ces pays de compenser le déficit de leur **balance des transactions courantes**. Le déclenchement de la crise grecque après la révélation d'un déficit public beaucoup plus élevé que ce qui était annoncé jusque-là a provoqué un *sudden stop* qui a aggravé les difficultés de financement des pays concernés (hausse des *spread* de crédit, hausse des **CDS**). Le *sudden stop* est l'un des facteurs explicatifs de la transmission des **crises financières** à l'économie réelle. En effet, l'arrêt des entrées de capitaux conduit à une restriction du crédit à l'intérieur des pays concernés (éclatement de la crise immobilière en Espagne). De plus, pour réduire leurs déficits extérieurs, les pays concernés sont conduits à mettre en place des politiques vigoureuses de compression de la **demande** intérieure qui se traduit par une baisse de la **croissance** (voire par une **dépression**) et par une hausse du **chômage**.

► Monnaie ► Finances internationales ► Fluctuations et crises ► Politique économique
▷ Écart de crédit ▷ Vol vers la qualité

Suraccumulation

Dans la **théorie marxiste**, la suraccumulation désigne l'augmentation excessive de la **composition organique du capital**.

Pendant une phase **croissance économique**, le développement rapide des **forces productives**, fortement stimulé par le niveau élevé des **profits**, conduit à terme à un excès de **capital technique** par rapport à la **plus value** produite.

► Fluctuations et crises ▷ Baisse tendancielle du taux de profit

Surcapitalisation

Dans la théorie des économistes autrichiens, et notamment de F. Hayek (1899-1992), la surcapitalisation désigne l'allongement excessif du **détour de production**. En effet, dans une économie de troc, la formation de **capital** additionnel n'est possible que grâce à une épargne préalable des agents. Comme le montant de l'épargne dépend de l'**arbitrage intertemporel** des agents, le **stock** de capital (longueur du détour de production) est donc le reflet exact de l'**arbitrage** des agents entre satisfaction immédiate et satisfaction future. Par contre, dans une économie fondée sur la **monnaie de crédit**, l'**offre de monnaie** des **banques** peut rompre l'équilibre monétaire. Le **taux d'intérêt monétaire** est alors inférieur au **taux d'intérêt naturel** ce qui conduit les **entrepreneurs** à allonger le détour de production au-delà de ce que justifierait l'arbitrage intertemporel des agents. Ce processus est à l'origine de l'**effet d'accordéon**.

► *Épistémologie économique* ► *Fluctuations et crises économiques*
► *Monnaie* ► *Capital et investissement* ► *Mécanisme cumulatif wicksellien*

Surinvestissement

Une situation de surinvestissement est une situation où les **entrepreneurs** ont constitué des **capacités de production** supérieures à la demande qui leur est adressée. Le surinvestissement trouve sa source dans des **anticipations** erronées des entrepreneurs. Il peut résulter aussi d'un partage de la **valeur ajoutée** favorable aux **entreprises** au point de compromettre les débouchés de la **production**. Dans son interprétation keynésienne de la rupture de croissance des années 1974-1979, A. Barrère considère qu'une économie se trouve en situation de surinvestissement lorsque « les entrepreneurs estiment à tort ou à raison que la rentabilité qu'ils peuvent attendre de l'équipement nouveau n'est pas susceptible de couvrir son coût anticipé de remplacement ».

⇒ Le terme surinvestissement est surtout utilisé par les économistes keynésiens. Les économistes marxistes parlent de **suraccumulation** et les économistes autrichiens de **surcapitalisation**.

► *Fluctuations et crises* ► *Capital et investissement* ▷ *Cycle* ▷ *Effet cumulatif wicksellien* ▷ *Effet d'accordéon* ▷ *Modèle Harrod-Domar*

Surplus du consommateur

En **microéconomie**, le surplus du consommateur est égal à la différence entre le **prix** effectivement payé par le consommateur et le prix qu'il aurait été prêt à payer.

Prenons l'exemple d'un bien X dont le **prix de marché** s'établit à 4 euros.

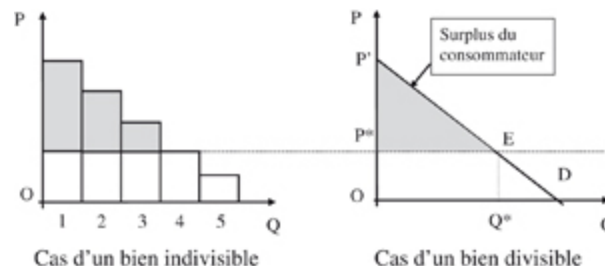
Cas d'un bien indivisible

Supposons une **courbe de demande** en « escalier » : le prix de réserve d'un consommateur, le prix maximal qu'il est prêt à payer, est de 10 euros pour obtenir la première unité du bien, 8 euros pour la deuxième, 6 euros pour la troisième et 4 euros pour la quatrième (principe de l'**utilité marginale** décroissante).

Au total, ce consommateur est prêt à payer 28 euros ($10 + 8 + 6 + 4$) pour obtenir 4 unités du bien X. Or, chaque unité du bien X est payée 4 euros, soit une dépense totale de 16 euros. Le surplus du consommateur est alors égal à 12 euros ($28 - 16$).

cas d'un bien divisible.

Si le bien est divisible, la demande du consommateur est représentée par la droite D, P^* étant le prix de marché. Conformément au raisonnement précédent, le montant maximal que le consommateur est prêt à dépenser pour obtenir une quantité Q^* du bien X est représenté par la surface OQ^*EP' . Mais sa dépense effective est représentée par la surface OQ^*EP^* . Le surplus du consommateur (surface grisée) est donc la surface du triangle P^*EP' .



⇒ Le **concept** de surplus peut s'appliquer aussi à l'ensemble à des consommateurs. Il désigne alors le gain collectif des consommateurs.

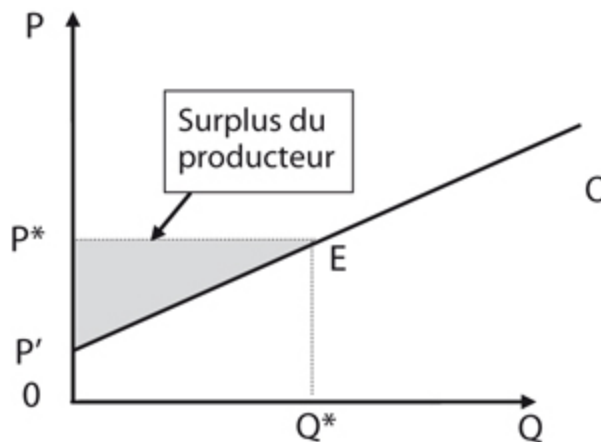
⇒ La **concurrence pure et parfaite** maximise le surplus des consommateurs.

► *Marchés et prix* ▷ Équilibre concurrentiel ▷ Équilibre partiel ▷ Perte sèche ▷ Surplus du producteur ▷ Surplus total

Surplus du producteur

En **microéconomie**, le **surplus du producteur** mesure le montant des gains qu'un producteur retire de ses ventes en faisant la différence entre le **prix** auquel il vend effectivement les biens offerts et le prix auquel il aurait été prêt à offrir compte tenu de ses **coûts de production**.

Si O représente la **courbe d'offre** et P^* le **prix de marché**, le surplus du producteur est représenté par le triangle $P'E P^*$ (surface grisée). En effet, le producteur est disposé à vendre les quantités de 0 à Q^* , à un prix inférieur au prix d'équilibre (compte tenu du **coût marginal**). Or ces quantités seront vendues au prix du marché et procurent un gain, le surplus du producteur.



⇒ Le **concept** de surplus peut s'appliquer aussi à l'ensemble à des producteurs. Le surplus des producteurs désigne alors le gain collectif des producteurs.

⇒ La **concurrence pure et parfaite** maximise le surplus des producteurs.

► *Marchés et prix* ▷ Équilibre concurrentiel ▷ Équilibre partiel ▷ Perte sèche ▷ Surplus du consommateur ▷ Surplus total

Surplus total

En **microéconomie**, sur le **marché** d'un bien, le surplus total (ou surplus collectif) est la somme du **surplus du consommateur** et du **surplus du producteur**.

Dans la **théorie néoclassique**, la **concurrence pure et parfaite** conduit à la maximisation du surplus total du fait de l'**efficience** des marchés.

► *Marchés et prix* ▷ *Optimum de Pareto* ▷ *Optimum de second rang (second best)* ▷ *pouvoir de marché* ▷ *Perte sèche* ▷ *Triangle de Harberger* ▷ *Triangle de Dupuit*

Sur-réaction (Overshooting)

On parle de sur-réaction lorsque, à la suite d'une modification du contexte économique, les variations de **prix** ont une plus grande amplitude que ce qui serait nécessaire pour rétablir l'équilibre (on utilise aussi le terme « surajustement »).

Ce type d'analyse, développé notamment par R. Dornbusch en 1976 à propos du **marché des changes**, repose sur le fait que les ajustements de prix sur les marchés d'**actifs** monétaires ou financiers sont plus rapides que sur les marchés des biens. Par conséquent, si à long terme tous les prix s'ajustent et tous les **marchés** s'équilibrent, à court terme, il peut y avoir des écarts déstabilisateurs par exemple, sur les **taux de change** ou les **taux d'intérêt**.

► *Finances internationales* ► *Marché et prix* ▷ *Changes flexibles*

Survaleur

▷ *Plus-value*

Surveillance macroprudentielle

La surveillance macroprudentielle porte sur la stabilité d'ensemble du système financier. Elle vise à mettre en place des procédures d'alerte en cas de risque accru d'instabilité (il s'agit notamment de prévenir et de traiter le **risque systémique**).

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises* ► *Politique économique* ▷ *Autorité de contrôle prudentiel* ▷ *Banque centrale* ▷ *Écart de crédit* ▷ *Liquidité*, ▷ *Risque de défaut* ▷ *Solvabilité* ▷ *Vol vers la qualité*

Surveillance microprudentielle

La surveillance microprudentielle s'exerce au niveau des établissements financiers. Elle porte notamment sur le respect des **règles prudentielles** par ces établissements et s'assure de la mise en place de dispositifs internes de contrôle des **risques** par les **institutions financières**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises* ► *Politique économique* ▷ *Autorité de contrôle prudentiel* ▷ *Banque centrale* ▷ *Liquidité*, ▷ *Politique monétaire* ▷ *Risque de défaut* ▷ *Solvabilité*

Swap

▷ *Échange financier*

Syndicat

Un syndicat est la libre réunion d'individus dont l'objectif est de défendre des intérêts communs. Le terme de syndicat peut avoir plusieurs acceptions :

- un syndicat peut se créer temporairement pour une action ponctuelle : on parlera ainsi d'un syndicat de banques constitué pour mener une opération de financement de grande envergure ;
- un syndicat peut réunir (parfois de manière obligatoire) les individus concernés par un même problème (syndicat de copropriété, syndicat de gestion des eaux d'un bassin, etc.) ;

– un syndicat peut rassembler des membres d’une même profession (syndicat de métier) en vue de la défense de leurs intérêts (par exemple, les syndicats des commerçants d’un quartier) ;

– au sens le plus courant, le syndicat professionnel regroupe des salariés ou des employeurs.

Les syndicats professionnels sont le plus souvent regroupés en fédérations de syndicats, elles-mêmes regroupées en confédérations dont les principales en France dans le secteur privé sont : la CGT (Confédération générale du travail), la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens), la CFDT (Confédération générale démocratique du travail), FO (Force ouvrière), la CFE-CGC (Confédération française de l’encadrement de la Confédération générale des cadres) pour les salariés, et le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) pour les employeurs.

Les syndicats de salariés jouent un rôle fondamental en matière d’évolution des conditions de travail, de **conventions collectives** et de conflits collectifs. Ils participent à de nombreux organismes (le Conseil économique et social notamment).

⇒ La liberté syndicale est reconnue en France depuis 1884 (loi Waldeck-Rousseau). Elle est affirmée par la Constitution de 1958 : « tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l’action syndicale et adhérer au syndicat de son choix ». La loi du 27 décembre 1968 reconnaît la section syndicale d’entreprise.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Conflit du travail* ▷ *Charte de Philadelphie* ▷ *Réglementation* ▷ *Syndication* ▷ *Travail décent*

Syndication

La syndication est la constitution d’un syndicat (regroupement) bancaire pour le montage d’une opération financière internationale (octroi d’un **eurocrédit** par exemple).

► *Finances internationales* ▷ *Globalisation financière*

Synthèse néo-classique

L'expression synthèse néo-classique désigne un courant d'analyse qui s'est efforcé d'intégrer les apports de la tradition néoclassique et l'apport de J. M. Keynes (1883-1946). Ce courant a été très influent de la fin de la Deuxième Guerre mondiale au milieu des années 1970 et s'est illustré par les travaux de P.A. Samuelson (prix Nobel 1970), de J. R. Hicks (prix Nobel 1972) et de R. Solow (prix Nobel 1987).

▷ *Schéma IS/LM* ▷ *Théorie économique* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie néo-classique*

Système

Un système est un ensemble d'éléments interdépendants tels que, si on modifie l'un des éléments ou l'une des relations, on affecte le fonctionnement du système lui-même. Un système est généralement doté d'une procédure ou d'un mécanisme de **régulation** qui assure sa reproduction, c'est-à-dire à la fois sa stabilité et son dynamisme. Un système est aussi doté d'une capacité d'adaptation à son environnement.

▷ *Institution* ▷ *Organisation* ▷ *Structure* ▷ *Système économique*

Système bancaire

Un système bancaire est composé des **banques de second rang**, d'une **Banque Centrale**, d'une **réglementation** encadrant les activités bancaires avec des instances de contrôle du respect des règles. Il a un pouvoir de **création de monnaie** à travers le **crédit**.

Tout système bancaire évolue avec le niveau de **développement** de l'économie, l'accroissement de la **concurrence** (interne et internationale), les nouvelles technologies (par exemple l'Internet crée de nouveaux canaux bancaires), les **règles prudentielles**, la **déréglementation**, l'orientation de la **politique monétaire**, etc.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Autorités monétaires*
▷ *Commission bancaire* ▷ *Confiance* ▷ *Crédibilité* ▷ *Diviseur de crédit*
▷ *Eurosystème* ▷ *Marché monétaire* ▷ *Monnaie scripturale* ▷ *Multiplicateur de crédit* ▷ *Prêteur en dernier ressort* ▷ *Règle des 3 D* ▷ *Risque de système*

▷ *Système européen de banques centrales* ▷ *Système monétaire international* ▷ *Taux d'intermédiation* ▷ *Titrisation*

Système bancaire de l'ombre (Shadow Banking System)

Le système bancaire de l'ombre est constitué par l'ensemble des **institutions financières** non bancaires qui se sont développées notamment en liaison avec la **titrisation**, le développement des **Hedge Funds**, etc. Au cours des années 2000, ce *Shadow Banking* s'est beaucoup développé, les **crédits subprimes** ne constituant qu'une partie de ses activités aux côtés de l'émission de **crédits structurés**. À la différence du système bancaire traditionnel qui fait l'objet d'une **réglementation** plus ou moins stricte, ce système était peu contrôlé jusqu'à la **crise des subprimes**. Dans une certaine mesure on peut même considérer que son développement est lié à la volonté de contourner la **réglementation** : les **banques** transférant une partie des **créances** qu'elles détenaient (et les **risques** correspondant) vers des institutions du *Shadow Banking* ce qui leur permettait de respecter plus facilement les exigences des ratios prudentiels.

► *Monnaie* ▷ *Accords de Bâle* ▷ *Comité de Bâle* ▷ *Économie d'endettement* ▷ *Ration Cooke* ▷ *Ratio Mac Donough* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Risque de système* ▷ *Système monétaire international*

Système bancaire fantôme

▷ *Système bancaire de l'ombre*

Système complet de marchés

Un système complet de marchés est une situation dans laquelle il existe un **marché** et donc un **prix** pour tous les **biens économiques** qu'ils soient présents ou futurs. Les **agents économiques** ne sont donc pas soumis à l'**incertitude** car ils disposent de toute l'**information** nécessaire pour prendre leurs décisions et notamment pour procéder à leurs **arbitrages intertemporels**.

Le **modèle** de base de la **concurrence pure et parfaite** suppose implicitement l'existence d'un système complet de marchés.

⇒ Dès lors qu'il existe des **effets externes**, il n'y a pas de système complet de marchés.

► *Marchés et prix* ► *Marchés contingents*

Système économique

Un **système** économique est constitué de l'ensemble des agents économiques et des institutions qui contribuent à la **production**, à la **répartition** et à la **consommation** des richesses. On parle par exemple de système économique capitaliste, de système économique socialiste, etc.

⇒ Il existe diverses typologies des systèmes économiques. Par exemple, B. Hildebrand (1812-1878) distingue l'« économie de troc », l'« économie monétaire » et l'« économie de crédit ». K. Marx (1818-1883), pour sa part distingue des **modes de production**.

⇒ R. Heilbroner (1919-2005) distingue trois grands principes de fonctionnement des systèmes économiques : la tradition, l'autorité et le **marché**.

► *Capitalisme* ► *Communisme* ► *Économie de troc* ► *Économie monétaire*
► *Économie sociale* ► *Socialisme*

Système européen de Banque centrale (SEBC)

Le SEBC regroupe la **Banque centrale européenne** et les **banques centrales nationales** des États membres de l'**Union européenne**. Il comprend donc les membres de l'**eurosystème** et les pays qui n'ont pas adopté l'**euro** mais qui participent au **mécanisme de change européen**.

⇒ Ne pas confondre avec eurosystème.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Monnaie* ► *Traité de Maastricht*

Système européen de surveillance financière (SESF)

Le Système européen de surveillance financière regroupe le **Comité européen du risque systémique chargé de la surveillance macroprudentielle** et les trois organismes chargés de la surveillance microprudentielle : l'**Autorité européenne des valeurs mobilières**, l'**Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles** et l'**Autorité bancaire européenne**. Les autorités de supervision nationales sont une composante du SESF.

On parle aussi de Système européen de supervision financière.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Politique économique* ▷ *Bâle III*
▷ *Crise de l'euro* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Risque systémique*

Système financier

Un système financier est un ensemble de règles, de pratiques et d'**institutions** qui permettent de mettre en relation des agents à **capacité de financement** et des agents à **besoins de financement**.

Au sein de l'**Union européenne** le système financier est défini comme l'ensemble des établissements financiers, des **marchés**, des produits et des infrastructures de marchés.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Désintermédiation financière*
▷ *Financement de l'économie* ▷ *Intermédiation financière* ▷ *Marché financier* ▷ *Règle des trois D* ▷ *Risque de système* ▷ *Système bancaire*
▷ *Taux d'intermédiation* ▷ *Titrisation*

Système monétaire européen

Le système monétaire européen (SME) est un **système de taux de change** fixes institué par le Conseil européen de Bruxelles du 5 décembre 1978 et entré en vigueur le 13 mars 1979. La **monnaie** de chaque pays adhérant au SME était définie en ECU. Un mécanisme de coopération entre pays membres permettait une défense concertée de la stabilité des **cours du**

change à l'intérieur de marges de plus ou moins 2,25 % autour du « cours pivot bilatéral » (nom donné à la **parité** au sein du SME).

En dépit des crises qui l'ont affecté, le SME a constitué une zone de stabilité relative au sein du **système monétaire international**.

⇒ Le passage à la **monnaie unique** a conduit à la disparition du SME, cependant c'est un mécanisme comparable qui relie l'**euro** aux monnaies des pays membres de l'**Union européenne** qui ont conservé leur monnaie nationale il s'agit du Mécanisme de change européen II).

⇒ Ne pas confondre avec **serpent monétaire**.

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ▷ *Changes fixes* ▷ *Changes flexibles*
▷ *Communauté économique européenne* ▷ *Intégration monétaire*

Système monétaire international

Un système monétaire international est un ensemble de **règles**, d'**institutions**, d'accords et de pratiques qui organisent les modalités de règlement des opérations internationales portant sur les marchandises, les **services** ou les capitaux.

► *Finances internationales* ▷ *Bretton Woods* ▷ *Étalon de change or*
▷ *Étalon dollar* ▷ *Étalon-or* ▷ *Système monétaire européen (SME)*

Système national d'innovation

Un système national d'innovation désigne, au sein d'une économie nationale, un ensemble de relations et d'interactions entre des réseaux d'**institutions** à la fois publiques (les universités, les centres de recherche, les politiques publiques scientifique, industrielle, etc.) et privées (les **entreprises**, mais aussi leurs relations avec les consommateurs) qui permet de rendre compte du développement technologique et donc de ses conséquences sur la **croissance économique** des nations.

Le concept de système national d'innovation incorpore ainsi des « éléments institutionnels dans l'analyse économique du changement

technique, l'architecture des systèmes scientifiques, la genèse de l'**innovation** technologique » (B. Amable).

Les analyses centrées sur les systèmes nationaux d'innovation concluent en général à la diversité des configurations institutionnelles possibles et donc à l'impossibilité de faire émerger un modèle unique, clé de l'innovation et de la croissance pour une économie.

▷ *District industriel* ▷ *Effets d'agglomération* ▷ *Évolutionnisme* ▷ *Pôle de compétitivité* ▷ *Théorie de la régulation* ▷ *Variété des capitalismes*

Système productif

Un système productif peut se définir selon la formule d'Y. Morvan comme un « ensemble structuré de tous les agents économiques, simples ou complexes, qui créent des biens et/ou des services propres à satisfaire des consommations individuelles et collectives et qui participent ainsi à l'accroissement de la production ».

L'approche systémique, en mettant l'accent sur les notions d'interactivité et d'interdépendance, privilégie les stratégies d'acteurs et leur articulation. Cette approche, qualifiée de mésoéconomique, centre son analyse sur des agents et des catégories intermédiaires (**branches, filières et secteurs d'entreprise**, etc.).

► *Croissance économique* ► *Entreprise et système productif* ► *Fluctuations et Crises* ► *Capital et investissement* ► *Marché et prix* ► *Mondialisation* ▷ *Capitalisme* ▷ *Concentration des entreprises* ▷ *Concurrence* ▷ *Division du travail* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Économie géographique* ▷ *Effet d'agglomération* ▷ *Firme multinationale* ▷ *Industrialisation* ▷ *Innovation* ▷ *Monopole* ▷ *Pôle de croissance* ▷ *Taux de rentabilité* ▷ *Tertiarisation* ▷ *Transfert de technologie*

Système technique

Un système technique désigne un ensemble d'interrelations entre les techniques au cours d'une période de l'histoire. Selon B. Gilles (*Histoire des techniques*, Gallimard, 1978), une technique isolée n'acquiert son

efficacité qu'en relation avec des techniques « affluentes ». Pour cet auteur, un système technique est un ensemble de cohérences qui se tissent à une époque donnée entre les différentes technologies et qui permettent à l'évolution technique de se stabiliser pour une durée plus ou moins longue. Ceci suppose des convergences entre les domaines scientifiques et techniques d'une part et leur diffusion dans le tissu industriel d'autre part.

Un système technique façonne les structures économiques (**production, consommation, organisation du travail**, intervention de l'État, etc.) mais aussi les structures sociales (**division du travail, emplois**, système juridique, politique etc.).

► *Fluctuations et crises* ▷ *Crise du fordisme* ▷ *Cycle Kondratief* ▷ *Fordisme* ▷ *Innovation* ▷ *Grappe d'innovation* ▷ *Nouvelle économie* ▷ *Révolution industrielle* ▷ *Système national d'innovation* ▷ *Toyotisme*

Tableau des opérations financières (TOF)

Dans la **comptabilité nationale**, le tableau des opérations financières (TOF) retrace les **flux** et les **stocks d'avoirs** monétaires et financiers pour chaque **secteur institutionnel**.

► *Financement de l'économie*

Tableau économique d'ensemble

Dans la **comptabilité nationale**, le tableau économique d'ensemble (TEE) est le tableau de synthèse, retraçant les **emplois** et les **ressources** de chaque **secteur institutionnel**, classés par nature d'opération (**production, revenu, capital**), en retraçant les comptes de tous les secteurs institutionnels. Par exemple, grâce au TEE, on peut connaître :

- l'apport de chaque secteur institutionnel (ménages, sociétés non financières, sociétés financières, administrations, reste du monde) au **produit intérieur brut (PIB)** ;

- les revenus qui en découlent pour chacun de ces secteurs (puisque l'apport productif de chacun engendre des **salaires**, des **impôts**, des

intérêts, etc., versés à certains autres agents) ;

– la façon dont ces **revenus** sont utilisés (**consommation**, épargne, **investissements**).

Le TEE donne une vision synthétique du fonctionnement d'une **économie** par rapport à ceux du **reste du monde**.

⇒ Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), ce tableau est appelé « comptes économiques intégrés ». Les comptables nationaux français ont préféré conserver l'ancienne dénomination de tableau économique d'ensemble.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Tableau entrées-sorties*

Tableau économique des physiocrates

Le tableau économique des physiocrates a été élaboré par F. Quesnay (1694-1774) afin de représenter les relations économiques (**flux de revenus**) entre les trois classes de la société (propriétaires fonciers, agriculteurs et « classe stérile » composée des artisans). Pour les physiocrates, seuls les agriculteurs produisent de la richesse (**produit net**). Cette richesse est ensuite en partie utilisée pour payer la **rente** aux propriétaires fonciers et pour financer les achats aux artisans. Ces derniers sont considérés comme une classe stérile dans la mesure où ils ne créent pas de **richesse** nette mais se contentent de transformer la richesse déjà existante (par exemple le blé en farine et en pain).

L'analyse du Tableau économique relève d'une approche en termes de **circuit** et constitue l'ancêtre lointain de la **comptabilité nationale**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Circuit économique* ▷ *École physiocratique*
▷ *Théorie économique*

Tableau entrées-sorties (TES)

Dans la **Comptabilité nationale**, le tableau d'entrées-sorties (TES) résume les comptes de **biens** et **services**. Ce tableau découle directement du tableau input-output dressé par W. Leontief (1906-1999, prix Nobel en 1973).

Pour chaque produit, le TES établit l'équilibre **emplois/ressources** avec (en lignes) les achats de chaque **branche** à chacune des autres branches et (en colonnes) la destination des **productions** de chaque branche (**consommation finale totale, exportations, investissements**).

Le TES permet de :

- calculer les coefficients techniques pour chaque branche ;
 - établir la **valeur ajoutée** (brute) ;
 - chiffrer l'intensité des liens commerciaux entre chaque branche (liens interbranches) ou au sein de chaque branche (liens intra-branches).
- ⇒ Le TES permet, par exemple, d'estimer l'impact d'une **politique de relance** ciblée de l'activité d'une branche (le bâtiment par exemple) sur l'ensemble de l'économie. Plus les liens sont forts, plus l'impact de la modification de production de cette branche sera important sur les autres branches auxquelles elle est liée.

► *Comptabilité nationale* ► *Tableau économique d'ensemble*

Tarif optimal

Un tarif optimal est en économie internationale, un **protectionnisme** tarifaire qui améliore la situation d'un grand pays importateur.

Dans le grand pays qui le met en place, le **droit de douane** (tarif en anglais) provoque une diminution de la **demande** qui conduit à une forte baisse du **prix** mondial. Il en résulte une hausse du **bien-être** dans ce pays qui est la conséquence de la baisse des prix dont bénéficient les consommateurs et de la hausse des recettes fiscales. Cette approche stratégique du **protectionnisme** où les **termes de l'échange** d'un pays s'améliorent au détriment des autres, néglige les mesures de représailles.

► *Commerce international* ► *Politique économique* ► *Marché et prix*
► *Avantage comparatif* ► *Dégradation des termes de l'échange* ► *Élasticité*
► *Libre-échange* ► *Mercantilisme* ► *Organisation Mondiale du Commerce (OMC)* ► *Protection effective* ► *Triangle de Habegger*

Tarification au coût marginal

Le principe de la tarification au coût marginal (énoncé notamment par M. Allais et M. Boiteux dans les années 1950) précise que les **monopoles** publics doivent fixer leurs prix selon la **règle** de l'égalité entre le **prix** et le **coût marginal**. Ils contribuent ainsi à la réalisation de l'équilibre général et l'**optimum de Pareto**. Mais ils sont alors en déficit (**coût marginal** inférieur au **coût moyen**) ce qui justifie le versement d'une **subvention** d'équilibre.

⇒ Ce principe a inspiré certaines politiques tarifaires (tarif majoré aux heures de pointe à EDF et à la SNCF par exemple).

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Coûts de production*
▷ *Défaillances du marché* ▷ *Tarification au coût moyen*

Tarification au coût moyen

La tarification au coût moyen consiste à fixer les prix des **monopoles** publics au **coût moyen** de **production**. Cette politique tarifaire assure l'équilibre budgétaire (**recette totale** égale au **coût total**), mais dans une situation de rendements croissants elle fait obstacle à la réalisation de l'**optimum de Pareto**.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Tarification au coût marginal*

Tâtonnement walrassien

On appelle tâtonnement walrasien le processus par lequel, sur un **marché** de **concurrence pure et parfaite**, la centralisation des offres et des demandes par un **commissaire-priseur** conduit à la définition d'un **prix d'équilibre**. Le commissaire-priseur est un « crieur de prix ». Si le **prix** qu'il annonce n'assure pas l'égalité des quantités offertes et demandées, il propose un prix plus élevé si la demande est supérieure à l'offre et un prix plus faible si l'offre est supérieure à la demande. Le prix converge ainsi vers l'équilibre par essais et erreurs.

⇒ Les demandes et les offres formulées par les **agents économiques** pour chaque prix lancé ne sont que des intentions d'achat et de vente. On parle d'**offre notionnelle** ou de **demande notionnelle**.

► *Marchés et prix* ► *Épistémologie économique* ▷ *Fonction paramétrique des prix* ▷ *Théorie néo-classique* ▷ *Viscosité des prix*

Taux d'accumulation

Le taux d'accumulation est le taux de croissance du **capital** soit le rapport entre l'**investissement net** et le **stock** de capital ($\Delta K/K$).

⇒ Ne pas confondre avec **taux d'investissement**.

► *Capital et investissement* ► *Fluctuations et crises*
► *Croissance économique* ▷ *Accumulation du capital* ▷ *Accumulation primitive du capital* ▷ *État stationnaire* ▷ *Investissement brut* ▷ *Investissement net* ▷ *Obsolescence*

Taux d'activité

Le taux d'activité mesure le rapport entre la **population active** et la population totale correspondante.

On peut par exemple calculer un taux d'activité par sexe (féminin ou masculin) ou des taux d'activité pour chaque tranche d'âge.

⇒ Ne pas confondre avec **taux d'emploi**.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est le **taux d'intérêt** retenu pour le calcul d'**actualisation**. Il permet de calculer la valeur actuelle d'un **revenu** ou d'un **actif** disponible plus tard (au temps n).

Le taux d'actualisation diffère du taux d'intérêt en vigueur en fonction de la préférence pour le présent et du **risque** (les **flux de revenus** sont

incertains, les taux d'intérêt peuvent fluctuer ainsi que la valeur des **actifs**, etc.). Il exprime donc la préférence pour le présent (ou la dépréciation du futur) d'une **entreprise** (ou de tout autre **agent économique**).

⇒ Plus le taux d'actualisation est élevé plus la valeur actuelle décroît.

► *Capital et investissement* ► *Économie et écologie* ▷ *Arbitrage intertemporel* ▷ *Effet de levier* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *Profitabilité* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Rentabilité économique* ▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux de rendement interne (TRI)* ▷ *Théorème Modigliani-Miller* ▷ *Valeur actualisée nette (VAN)*

Taux d'autofinancement

Le taux d'autofinancement mesure la part de ses **investissements** qu'un **agent économique** finance avec sa propre épargne.

En **comptabilité nationale**, le taux d'autofinancement est le rapport entre l'épargne brute et la **formation brute de capital fixe** (FBCF).

⇒ Ne pas confondre le taux d'autofinancement et le **taux d'investissement**.

► *Capital et investissement* ▷ *Autofinancement* ▷ *Besoin de financement* ▷ *Capacité de financement* ▷ *Financement de l'économie*

Taux d'emploi

Le taux d'emploi est le rapport entre l'ensemble de la **population active occupée** et l'ensemble de la population âgée de 15 à 65 ans.

⇒ On peut également calculer des taux d'emploi par sexe et par âge.

⇒ Ne pas confondre avec **taux d'activité**

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Sous emploi* ▷ *Taux de chômage*

Taux d'endettement

Le taux d'endettement est le rapport entre l'encours de la **dette** contractée par un **agent économique** et ses **revenus** et/ou son **patrimoine** propre au

cours d'une année. C'est un indicateur de sa **solvabilité** et de la **soutenabilité de la dette** :

Pour les **ménages**, le taux d'endettement est le rapport entre la charge de remboursement des **dettes** et le total des **revenus**. L'octroi de **crédits** à un ménage est en principe subordonné à un taux d'endettement inférieur à 33 %.

Pour les **entreprises**, le taux d'endettement est généralement mesuré par ratio **Dettes/ Capitaux propres**.

Pour l'**État**, le taux d'endettement est l'encours de la **dette publique** rapporté au **Produit intérieur brut (PIB)**. Dans le cadre du **Pacte de stabilité et de croissance** le taux d'endettement maximal d'endettement est limité à 60 % du **produit intérieur brut (PIB)**.

► *Monnaie* ► *Fluctuations et crises* ► *Revenus* ► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ► *Intégration économique*
▷ *Autofinancement* ▷ *Besoin de financement* ▷ *Capacité de financement*
▷ *Crise de surendettement* ▷ *Dette du Tiers monde* ▷ *Dette souveraine*
▷ *Financement de l'économie* ▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien*
▷ *Profitabilité* ▷ *Service de la dette* ▷ *Taux d'épargne*

Taux d'épargne

Le taux d'épargne est égal au rapport entre l'épargne brute et le **revenu disponible** brut. Dans la **comptabilité nationale**, il est calculé pour chaque **secteur institutionnel** et représente la part des **ressources** courantes qui reste disponible pour accumuler des **actifs** physiques et financiers.

► *Consommation et épargne* ► *Revenus* ▷ *Taux d'autofinancement* ▷ *Taux d'épargne non financière*

Taux d'épargne ajusté

Le taux d'épargne ajusté est égal au rapport entre l'épargne nette ajustée et le **Revenu National Brut**.

► *Capital et investissement* ► *Revenus* ► *Consommation et épargne*
▷ *Épargne brute*

Taux d'épargne financière

Le taux d'épargne financière est le rapport entre la **capacité de financement** des **ménages** et le **revenu disponible** brut (non ajusté).

► *Consommation et épargne* ▷ *Taux d'autofinancement* ▷ *Taux d'épargne non financière*

Taux d'équipement des ménages

Le taux d'équipement en **biens durables** est le rapport entre le nombre de **ménages** disposant d'un bien durable et le nombre total de ménages.

► *Consommation et épargne* ▷ *Consommation de masse* ▷ *Fordisme*
▷ *Normes de consommation*

Taux d'exploitation

▷ *Taux de plus value*

Taux d'exportation

► *Commerce international* ▷ *Taux d'ouverture*

Taux d'importation

Le taux d'importation est mesuré par le rapport :

$$\frac{\text{Importations}}{\text{PIB}} \times 100$$

Ce taux se calcule en valeur ou en volume.

► *Commerce international* ▷ *Taux d'ouverture* ▷ *Taux de pénétration*

Taux d'imposition

Le taux d'imposition est le rapport entre le montant de l'**impôt** et le montant de l'**assiette** auquel il s'applique. Il est exprimé en pourcentage.

⇒ Ne pas confondre avec le **taux de prélèvements obligatoires** ou avec la pression fiscale.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Fiscalité optimale* ▷ *Taux de pression fiscale*

Taux d'inflation

Le taux d'inflation correspond à l'augmentation en pourcentage du **niveau général des prix** au cours d'une année. On utilise en général les variations de l'**indice des prix** à la consommation durant les douze derniers mois. Ainsi, si cet **indice** atteint la valeur de 102 aujourd'hui alors qu'il s'établissait à 100 il y a un an, cela signifie que le taux d'inflation actuel est de 2 %.

Le taux d'inflation sous-jacente reflète les tendances structurelles des variations de l'indice des prix : il exclut les **prix** soumis à l'intervention de l'**État** (tabac, tarifs publics) et les produits à prix volatils du fait de facteurs climatiques (produits frais) ou de tensions sur les marchés mondiaux (énergie). On observe une convergence du taux d'inflation totale vers le taux d'inflation sous-jacente à un horizon de 12 à 24 mois.

⇒ Au niveau européen, il existe un taux d'inflation harmonisé (IPCH) destiné aux comparaisons internationales au sein de l'**Union européenne**. Ce taux ne se substitue pas aux taux d'inflation nationaux, mais c'est un indicateur majeur dans le cadre de l'objectif de stabilité des prix de la **Banque Centrale européenne**.

► *Marché et Prix* ► *Politique économique* ▷ *Banque centrale* ▷ *Courbe de Phillips* ▷ *Déflation* ▷ *Effet Boskin* ▷ *Inflation* ▷ *Inflation sous-jacente*

▷ *Politique monétaire* ▷ *Règle de Taylor* ▷ *Stagflation* ▷ *Taux d'intérêt*
▷ *Traité d'Amsterdam*

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt est le **prix** que doivent payer les **agents économiques** qui bénéficient d'un **crédit** (taux d'intérêt débiteur), et c'est aussi le **prix** que perçoivent les agents économiques qui ont octroyé un crédit (taux d'intérêt créditeur). Le taux d'intérêt s'exprime généralement en pourcentage. Un agent qui se voit accorder un découvert ou un **crédit** immobilier par son banquier doit payer un **intérêt** égal (pour chaque période de temps) au produit du taux d'intérêt par la somme empruntée.

Il n'existe pas un seul taux d'intérêt mais plusieurs. On distingue notamment divers taux d'intérêt en fonction de la durée du crédit consenti. Les taux d'intérêt à court terme sont généralement plus faibles que les taux d'intérêt à long terme. On distingue aussi divers taux d'intérêt en fonction des opérations concernées et de la **solvabilité** des emprunteurs. Par exemple, les taux des crédits à la **consommation** sont généralement plus élevés que les taux des crédits immobiliers. Les taux appliqués aux agents les plus solvables sont plus faibles que ceux appliqués aux débiteurs qui présentent des **risques** plus importants de défaillance.

⇒ Le taux d'intérêt nominal est celui qui repose sur un raisonnement aux prix courants. Le **taux d'intérêt réel** est égal au taux d'intérêt nominal moins le **taux d'inflation**.

⇒ Il ne faut pas confondre le taux d'intérêt qui est un prix et l'intérêt qui est un **revenu**.

Il existe deux grandes conceptions du taux d'intérêt et de l'intérêt :

– Pour les économistes néo-classiques ou autrichiens, le taux d'intérêt est le prix du temps. L'agent qui prête une partie de son **épargne** renonce à consommer dans l'immédiat. Comme les agents ont une préférence (plus ou moins forte) pour le présent, l'intérêt compense le renoncement à la satisfaction immédiate. Dans cette perspective, le taux d'intérêt se détermine sur le **marché des fonds prêtables** par confrontation entre l'offre qui émane des épargnants et la demande qui émane des emprunteurs

(investisseurs). Le taux d'intérêt est donc le prix qui égalise l'épargne et l'**investissement**.

– Pour les économistes keynésiens, le taux d'intérêt est le prix de la **liquidité**. L'agent qui prête des fonds renonce à un **avoir** liquide (la **monnaie**) en contrepartie de **créances** moins liquides. Plus la **préférence pour la liquidité** de l'agent est forte, plus il exigera un taux d'intérêt élevé. Le taux d'intérêt se détermine donc sur le **marché** de la monnaie par confrontation de l'offre et de la demande de liquidités.

► *Monnaie* ▷ *Effet de levier* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *EONIA* ▷ *Marché interbancaire* ▷ *Profitabilité* ▷ *Structure par termes des taux d'intérêt* ▷ *Taux de rentabilité financière* ▷ *Taux directeur* ▷ *Taux du marché au jour le jour*

Taux d'intérêt monétaire

Selon K. Wicksell (1851-1926) le taux d'intérêt monétaire (ou taux d'intérêt courant) est le **taux d'intérêt** qui se fixe sur le **marché** de la monnaie et qui égalise l'offre et la **demande de monnaie**. Lorsque le **taux d'intérêt naturel** est égal au taux d'intérêt monétaire, on est, selon K. Wicksell et G. Myrdal (1898-1987) en situation d'équilibre monétaire. Dans le cas contraire un **mécanisme cumulatif wicksellien** se déclenche.

► *Monnaie* ▷ *Chômage wicksellien* ▷ *Effet de levier* ▷ *Taux d'intérêt réel*

Taux d'intérêt naturel

Selon K. Wicksell (1851-1926), le taux d'intérêt naturel est celui qui égalise l'offre et la demande de fonds prêtables (donc l'épargne et l'**investissement**) dans une situation hypothétique où le **marché** des fonds prêtables ne serait pas affecté par les variables monétaires (par exemple si le **capital** était prêté en nature ou si la **création monétaire** n'alimente pas le marché des fonds prêtables). Le taux d'intérêt naturel correspond à la **rentabilité du capital**.

Lorsque le taux d'intérêt naturel est égal au **taux d'intérêt monétaire**, on est, selon K. Wicksell et G. Myrdal (1899-1992) en situation d'équilibre

monétaire. Dans le cas contraire un **mécanisme cumulatif wicksellien** se déclenche.

► *Monnaie* ▷ *Chômage wicksellien* ▷ *Effet de levier*

Taux d'intérêt réel

Le taux d'intérêt réel est le **taux d'intérêt** nominal corrigé de l'**inflation**. Quand le taux d'inflation est faible (quelques pour-cents) on retrace le **taux d'inflation** au taux d'intérêt nominal. Mais en toute rigueur, surtout lorsque le taux d'inflation est élevé, il faut passer par le rapport : $(1 + \text{taux d'intérêt}) / (1 + \text{taux d'inflation})$.

La prise compte du taux d'intérêt réel joue notamment dans l'**effet de levier**.

► *Monnaie* ► *Politique économique* ► *Finances internationales*
► *Mondialisation* ▷ *Collatéral* ▷ *Crise de la zone euro* ▷ *Dette souveraine*
▷ *Dette du Tiers Monde* ▷ *Effet boule de neige* ▷ *Obligations* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Soutenabilité de la dette*
▷ *Structure par termes des taux d'intérêts*

Taux d'intermédiation financière

Le taux d'intermédiation financière est le rapport entre les **financements intermédiés** obtenus par les **entreprises** et le total des financements obtenus (intermédiés et directs).

On distingue :

– le taux d'intermédiation au sens étroit, qui ne prend en compte au numérateur du rapport que les **crédits** accordés par les **institutions financières** ;

– le taux d'intermédiation au sens large, qui prend en compte au numérateur l'ensemble des financements octroyés par les institutions financières aux entreprises (qu'il s'agisse des crédits ou des achats de **titres de créance** et des titres de propriété).

► Monnaie ▷ Désintermédiation financière ▷ Intermédiation financière
▷ Règle des trois D

Taux d'investissement

Le taux d'investissement est le rapport entre la **formation brute de capital fixe** (FBCF) et le **produit intérieur brut** (PIB). Il mesure l'effort d'**investissement** de la nation.

⇒ Un taux d'investissement élevé est souvent perçu comme un effort de modernisation et donc de **compétitivité** structurelle.

⇒ Ne pas confondre avec taux d'accumulation et taux d'autofinancement.

► Capital et investissement

Taux d'ouverture

Le taux d'ouverture se définit par l'un des deux rapports suivants :

$$1) \quad \frac{\text{Exportations}}{\text{Produit Intérieur brut}} \times 100$$

⇒ Ce rapport est également appelé **taux d'exportation**.

$$2) \quad \frac{\frac{(\text{Exportations} + \text{importations})}{2}}{\text{PIB}} \times 100$$

Ces taux peuvent être calculés en **valeur** ou en **volume**.

⇒ Le taux d'ouverture est l'indicateur habituellement utilisé pour mesurer le degré d'internationalisation des économies. L'augmentation du taux d'ouverture d'un pays est synonyme d'une plus grande sensibilité aux variations de **conjoncture économique** des autres pays.

► Commerce international ▷ Autarcie ▷ Compétitivité ▷ Économie ouverte
▷ Exportation ▷ Importation ▷ Taux de pénétration

Taux d'utilisation des capacités de production

Le taux d'utilisation des capacités de production est le rapport entre les capacités disponibles (**travail** et **capital**) d'une **entreprise** ou d'une économie nationale et ses capacités utilisées.

Au niveau macroéconomique, c'est un indicateur de la **conjoncture économique**, un taux d'utilisation inférieur à 100 % correspond à un rythme de **croissance** inférieur à la **croissance potentielle**. Lorsque le taux d'utilisation s'approche de 100 %, l'économie est exposée soit à des goulots d'étranglement soit à des tensions inflationnistes.

► *Fluctuations et crises* ▷ *Conjoncture économique* ▷ *Déflation* ▷ *Inflation* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Gap d'Okun*

Taux de change

Le taux de change (ou cours du change) est le prix d'une **monnaie** exprimée en unités de monnaie étrangère. Le taux de change résulte de la confrontation de l'offre et de la demande de cette monnaie contre **devises** sur le **marché des changes**. Le fonctionnement du marché des changes et l'intervention éventuelle des **autorités monétaires** pour réguler les cours du change dépendent du **système monétaire international** en vigueur.

⇒ Le taux de change entre deux **monnaies** se nomme taux de change bilatéral, on peut calculer aussi un **taux de change effectif**.

► *Finances internationales* ▷ *Changes fixes* ▷ *Changes flottants* ▷ *Cotation* ▷ *Régime de change*

Taux de change d'équilibre fondamental

Le taux de change d'équilibre fondamental d'une économie est le **taux de change** qui assure à la fois l'équilibre interne et l'équilibre externe de cette économie.

– Par équilibre interne on entend la **croissance économique** la plus élevée possible l'**inflation** étant maîtrisée. Le **taux de chômage** correspond alors au **taux de chômage naturel**.

– Par équilibre externe on entend un solde de la balance des transactions courante égal au **flux** structurel de capitaux avec le **reste du monde**.

⇒ Le concept de taux de change d'équilibre fondamental a été proposé par J. Williamson (*The Exchange Rate System*, 1985) dans le cadre de sa théorie des **zones cibles**.

► *Finances internationales* ▷ *Changes flottants*

Taux de change effectif

Le taux de change effectif de la **monnaie** d'un pays est un **indicesynthétique** qui permet de retracer l'évolution de la valeur internationale de cette monnaie par rapport à un ensemble de monnaies (et non par rapport à une seule comme dans le taux de change bilatéral).

L'évolution du taux de change effectif est la moyenne pondérée des indices d'évolution des taux de change bilatéraux. En général les coefficients de pondération dépendent de la structure du **commerce international** de ce pays.

► *Finances internationales* ▷ *Devise* ▷ *Taux de change*

Taux de change nominal

Le taux de change nominal est celui qui se détermine sur le **marché des changes**. C'est le **prix relatif** de deux **monnaies** que l'on constate à un moment donné sur le marché des changes. Il ne prend pas nécessairement en compte les différences de **pouvoir d'achat** de ces deux monnaies.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ▷ *Parité des pouvoirs d'achat* ▷ *Taux de change* ▷ *Taux de change réel*

Taux de change réel

Le taux de change réel se calcule en prenant en compte le rapport de **pouvoir d'achat** de deux **monnaies**. Le taux de change réel est une mesure de la **compétitivité** prix d'un pays. On le calcule par la formule suivante :

$$[(\text{Prix nationaux}) \times (\text{Taux de change nominal})] / (\text{Prix étrangers})$$

► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ► *Parité des pouvoirs d'achat*
► *Taux de change* ► *Taux de change nominal*

Taux de charge

► *Taux de dépendance*

Taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de **chômeurs** et la **population active** totale. On peut calculer des taux de chômage par âge (ou par sexe) en rapportant le nombre de chômeurs d'une tranche d'âge donnée (d'un sexe donné) à la population active totale du même âge (sexe).

⇒ Ne pas confondre le taux de chômage et le **chômage**.

⇒ Ne pas confondre le taux de chômage d'une catégorie sociale avec la part des chômeurs de cette catégorie dans le total des chômeurs.

⇒ Ne pas confondre avec **taux d'emploi**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage*

Taux de chômage d'équilibre

Le taux de chômage d'équilibre est celui qui s'établirait à long terme dans une économie en l'absence de chocs macroéconomiques. Le niveau de ce **taux de chômage** dépend de plusieurs facteurs :

– les conditions d'appariements entre **offre de travail** et **demande de travail** ;

– les institutions du **marché du travail** (modalités de négociations salariales, rôle des **syndicats**, existence de minima sociaux, modalités d'indemnisation du **chômage**, etc.).

Alors que le concept de **taux de chômage naturel** a un contenu normatif (il se réfère à l'idéal d'une **concurrence pure et parfaite** sur le marché du

travail), le concept de taux de chômage d'équilibre relève d'une analyse positive. Il s'agit de déterminer, compte tenu du contexte institutionnel d'une économie à un moment donné, quelle est la part du chômage qui dépend de ces caractéristiques structurelles et frictionnelles et celle qui découle d'une insuffisance de la **demande globale**. Il s'agit aussi de s'interroger sur le caractère optimal ou non du niveau du taux de chômage d'équilibre.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage*

Taux de chômage naturel

Le taux de chômage naturel, est, selon M. Friedman (1912-2006, prix Nobel 1976), le **taux de chômage** compatible avec une **inflation** nulle. Le terme de naturel se justifie parce qu'il correspond, selon Friedman, à la position spontanée de l'économie en l'absence d'interventionnisme public. Il s'agit donc d'un taux de chômage incompressible dû aux comportements individuels de recherche d'**emploi** dans un contexte institutionnel donné.

⇒ Pour les économistes de l'offre, le taux de chômage naturel est identique au **taux de chômage non inflationniste ou NAIRU**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage* ▷ *Monétarisme* ▷ *Taux de chômage d'équilibre*

Taux de chômage non inflationniste (Non accelerating inflation rate of unemployment ou NAIRU)

Le taux de chômage non inflationniste ou NAIRU est le **taux de chômage** qui n'accélère pas l'**inflation**. Cela suppose d'estimer statistiquement la **courbe de Phillips** pour en déduire la valeur du **NAIRU**.

Pour E. Phelps (prix Nobel, 2006), le NAIRU n'est rien d'autre que le **taux de chômage naturel** compte tenu des structures du **marché du travail** et le degré de **flexibilité de l'emploi**. Mais les keynésiens considèrent que le taux de chômage dépend aussi de la norme d'inflation fixée : des politiques économiques de lutte contre le chômage sont nécessaires aussi longtemps qu'elles ne mettent pas en cause cette norme.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage* ▷ *Modèle WS/PS* ▷ *Taux de chômage d'équilibre*

Taux de couverture

Le taux de couverture se définit par le rapport :

$$\frac{\text{Valeur des exportations} \times 100}{\text{Valeur des importations}}$$

⇒ Un commerce extérieur équilibré correspond à un taux de couverture de 100 % si les **importations** et les **exportations** sont toutes les deux évaluées selon les mêmes modalités, c'est-à-dire soit **coût assurance-frêt**, soit **franco à bord**. Si le taux est inférieur à 100 le commerce extérieur est déficitaire, s'il est supérieur, le commerce extérieur est excédentaire.

► *Commerce international* ▷ *Balance des paiements*

Taux de création d'emplois

Le taux de création d'emplois est égal au rapport entre le nombre d'**emplois** créés au cours d'une année et le nombre moyen d'emplois au cours de la même année.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Taux de chômage* ▷ *Taux de destruction d'emplois* ▷ *Taux de réallocation d'emplois*

Taux de croissance de l'économie

Le taux de croissance d'une économie nationale est mesuré par la variation en volume du **Produit intérieur brut** (PIB).

► *Croissance économique*

Taux de croissance effectif

Le taux de croissance effectif est l'un des **taux de croissance de l'économie** définis par R. Harrod (1900 -1978). Il distingue en effet :

– le taux de croissance effectif, g , qui est le taux de croissance observé dans l'**économie** à un moment donné. L'épargne étant une fonction constante du **revenu** Y ($S = sY$, avec s , la **propension marginale à épargner**), le taux de croissance g est tel que

$$g = \frac{\Delta K}{K} = \frac{\Delta Y}{Y} = \frac{s}{v}, \text{ avec un coefficient de capital } v,$$

constant ;

– le taux de croissance garanti ou justifié, g_w . C'est le taux qui assure la pleine utilisation du **capital** ou plus exactement la pleine utilisation souhaitée du capital par les investisseurs. Il doit donc correspondre à leurs **anticipations**.

La fonction d'investissement désiré retenue par Harrod est une relation de type **accélérateur** $I^* = Y$ (I^* représentant l'investissement désiré et le coefficient d'accélération). Il suppose en effet que l'investissement est induit par une variation de **revenus**. Cette fonction d'investissement exprime implicitement la recherche d'un certain **taux de profit** par les entrepreneurs. Le coefficient apparaît non seulement comme un coefficient traduisant le rapport entre accroissement de la demande (Y) et investissement (I), mais il exprime aussi le taux de profit désiré.

Le taux de croissance justifié est donc celui qui satisfait les entrepreneurs en garantissant que l'investissement effectif soit égal à l'investissement désiré : $I = I^*$

$$I = sY = I^* = \beta \Delta Y$$

$$g = \frac{\Delta Y}{Y} = \frac{s}{\beta}$$

d'où

– le taux de croissance naturel g_n . C'est le taux potentiel de croissance de la **production** qui résulte du **plein-emploi** de la **population active** disponible. Il est fonction du taux de croissance de la population active disponible (n) soit : $g_n = n$

► *Croissance économique*

Taux de croissance garanti

► *Croissance économique* ▷ *Taux de croissance effectif*

Taux de croissance justifié

► *Croissance économique* ▷ *Taux de croissance effectif*

Taux de croissance naturel

► *Croissance économique* ▷ *Taux de croissance effectif*

Taux de défaut

Le taux de défaut est un ratio entre le nombre de débiteurs qui font défaut à une échéance donnée et le nombre de **prêts** accordés sur cette période. Par exemple, si trois emprunts n'ont pas été remboursés sur un total de 200 **crédits**, le taux de défaut est de 1,5 %.

⇒ Lorsqu'une **banque** constate une hausse du taux de défaut elle accorde moins de crédits ou affine son étude des dossiers de crédits afin d réduire le taux de défaut (scoring ou analyse statistique basée sur les crédits accordés à d'autres clients).

► *Monnaie* ► *Entreprise et système productif* ► *Finances internationales*
▷ *Agence de notation Credit crunch* ▷ *Crédits subprimes* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Défaut de paiement* ▷ *Risque de crédit* ▷ *Risque de défaut*
▷ *Soutenabilité de la dette*

Taux de dépendance

Le taux de dépendance ou taux de charge est le rapport exprimé en pourcentage entre le nombre d'**inactifs** et le nombre des **actifs**. Il permet donc de mesurer le « poids » des inactifs (retraités et jeunes, etc.) par rapport aux actifs.

⇒ L'augmentation du taux de dépendance est souvent évoquée pour justifier des problèmes financiers des régimes de **retraite par répartition** et préconiser l'introduction (partielle ou totale) d'un système de **retraite par capitalisation**.

Il faut remarquer que l'évolution de la situation financière des régimes de retraite par répartition ne dépend pas de la seule évolution démographique.

Il faut aussi tenir compte de la **conjoncture économique** qui influence le nombre d'actifs occupés qui paient les **cotisations sociales**. Il est alors plus judicieux de calculer le rapport (inactifs + chômeurs)/nombre d'actifs. Ce dernier rapport a l'avantage de montrer que les problèmes de financement des régimes de retraite par répartition sont démographiques mais aussi économiques.

► *Protection sociale* ▷ *Retraite* ▷ *Taux d'activité*

Taux de destruction d'emplois

Le taux de destruction d'emplois est égal au rapport entre le nombre d'**emplois** détruits au cours d'une année et le nombre moyen d'emplois au

cours de la même année.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Taux de chômage*

Taux de flexion

Le taux de flexion désigne le rapport entre la réduction du nombre de **chômeurs** et les créations nettes d'**emplois** (créations-suppressions).

Si le taux de flexion est inférieur à 1, cela signifie qu'il faut une création de plus de n emplois pour obtenir une réduction de n chômeurs. Un faible taux de flexion indique ainsi que, parmi les **inactifs**, un certain nombre souhaite travailler.

⇒ On parle de « flexion conjoncturelle des taux d'activité » pour désigner le fait que, en cas de reprise conjoncturelle de la **croissance économique**, le poids des **actifs** dans la population (**taux d'activité**) tend à se gonfler. En effet, certains **inactifs** se portent demandeurs d'emplois (des **chômeurs découragés** notamment).

► *Marché du travail, emploi, chômage*

Taux de marge

Le taux de marge est le rapport entre l'**excédent brut d'exploitation** et la **valeur ajoutée** (ou, au niveau macroéconomique, le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le **produit intérieur brut**).

⇒ Le taux de marge est l'un des indicateurs de **rentabilité**.

► *Comptabilité nationale* ► *Entreprise et système productif* ► *Marchés et prix* ▷ *Profit* ▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux de rentabilité financière* ▷ *Taux de rentabilité interne (TRI)*

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté est le rapport entre les personnes en situation de **pauvreté**. et la population totale considérée.

► Revenu ▷ Indice de pauvreté multidimensionnelle ▷ Intensité de la pauvreté ▷ Médiane ▷ Seuil de pauvreté

Taux de pénétration

Le taux de pénétration se définit par le rapport :

$$\frac{\text{Volume des importations}}{\text{Volume de la demande intérieure}} \times 100$$

⇒ La demande intérieure est donnée par la somme algébrique suivante : PIB + Importation-Exportations

⇒ Le taux de pénétration indique la part de la demande intérieure qui est satisfaite par des **importations**.

⇒ Ne pas confondre avec le **taux d'importation**.

► Commerce international ▷ Taux d'ouverture

Taux de plus-value

Dans la **théorie marxiste**, le taux de plus-value est le rapport entre la **plus-value** et le **capitalvariable**. Ce taux, appelé aussi taux d'exploitation, est le rapport entre la survalue créée par la **force de travail** et la **valeur d'échange** de cette force de travail.

⇒ On dit parfois, mais la formulation est contestable, que le taux de plus-value est le rapport entre le travail non payé et le travail payé.

▷ Baisse tendancielle du taux de profit ▷ Exploitation

Taux de prélèvements obligatoires

Le taux de prélèvements obligatoires se définit par le rapport :

$$\frac{\text{Prélèvements obligatoire}}{\text{Produit Intérieur Brut}} \times 100$$

Il est l'indicateur le plus utilisé dans les comparaisons internationales pour mesurer le degré d'intervention de l'**État**. Il doit cependant être interprété avec prudence car sa valeur est sensible au degré de socialisation de certaines consommations (par exemple la santé et l'éducation) et à l'importance du système de **redistribution** qui varient d'un pays à l'autre.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Consommation socialisée*
▷ *Taux d'imposition* ▷ *Taux de pression fiscale*

Taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale se définit par le rapport entre le total des **impôts** et des **taxes** et le **produit intérieur brut**. Il s'agit d'un indicateur utilisé en général au niveau macroéconomique.

⇒ Ne pas confondre avec le **taux de prélèvements obligatoires**.

► *Économie publique* ▷ *Budget* ▷ *Taux d'imposition*

Taux de profit

Le taux de profit est un rapport entre le **profit** et le **stock** de **capital**. C'est une mesure de la **rentabilité** du capital.

Dans la **théorie marxiste**, le taux de profit est le rapport entre la **plus-value** et la somme du **capital constant** et du **capital variable**.

► *Revenus* ▷ *Baisse tendancielle du taux de profit* ▷ *Taux de marge* ▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux de rentabilité financière*

Taux de réallocation d'emplois

Le taux de réallocation d'emploi est égal à la somme du **taux de création d'emplois** et du **taux de destruction d'emploi**. Les évolutions de l'**emploi** et du **chômage** sont fortement liées à la valeur de ce taux car dans une économie en croissance, il y a en permanence des emplois détruits et des emplois créés en liaison avec le processus de **destruction créatrice**. L'emploi augmente si le taux de création est supérieur au taux de

destruction et le **taux de chômage** sera d'autant plus faible que la transition des **actifs** entre emplois détruits et emplois créés sera plus courte.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Taux de chômage*

Taux de rendement actuariel brut (TRAB)

Le taux de rendement actuariel brut ou (TRA B) est le **taux d'actualisation** pour lequel le **prix du titre** est égal à la somme des valeurs actualisées des **flux de revenus** futurs (coupons, primes,...) hors fiscalité.

⇒ Le calcul de ce taux suppose que le porteur conserve son titre jusqu'à l'échéance finale et réinvestit les coupons au même **taux d'intérêt** sur le titre.

► *Capital et investissement* ► *Consommation et épargne* ▷ *Actualisation*
▷ *Rendement* ▷ *Risque* ▷ *Valeur actualisée nette* ▷ *Taux de rendement interne (TRI)*

Taux de rendement interne (TRI)

Le Taux de rendement interne (TRI) est le taux d'**actualisation** qui égalise la valeur actuelle du flux attendu de recettes consécutives à un **investissement** et la dépense que celui-ci nécessite.

Par exemple, pour un investissement de 14 009 euros qui génère un flux de recettes de 5 000 euros pendant 3 ans, le TRI est la solution de l'équation :

$$\frac{5\,000}{(1+i)} + \frac{5\,000}{(1+i)^2} + \frac{5\,000}{(1+i)^3} - 14\,009 \text{ euros soit } i = 3,5 \%$$

Un investissement n'est rentable que si le coût du capital est moins élevé que le taux de rendement interne (3,5 % dans l'exemple).

⇒ Le TRI est une méthode d'évaluation de la **rentabilité** de l'investissement. Contrairement à la **valeur actualisée nette** (VAN), il n'est pas nécessaire de définir un taux préalable d'actualisation.

⇒ L'évaluation des recettes futures pose le problème de leurs prévisions et donc des **anticipations** des **entrepreneurs**. Dans la **théorie keynésienne** le TRI est l'**efficacité marginale du capital**.

► *Capital et investissement* ▷ *Effet de levier* ▷ *Profitabilité* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Rentabilité* ▷ *Rentabilité économique* ▷ *Rentabilité financière* ▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux de rentabilité financière* ▷ *Taux d'intérêt* ▷ *Théorème Modigliani-Miller*

Taux de rentabilité économique

Le taux de rentabilité économique est le rapport entre l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) et le **capital** de l'**entreprise**.

La **comptabilité nationale** calcule ce taux pour les **sociétés**, c'est alors le rapport entre l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) et le capital productif (K), soit :

$$\frac{\text{EBE}}{K} = \frac{\text{EBE}}{VA} \times \frac{VA}{K}$$

La rentabilité économique est donc égale au produit du **taux de marge** par la **productivité apparente du capital**.

⇒ Il existe d'autres indicateurs de la rentabilité du capital.

► *Capital et investissement* ▷ *Effet de levier* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *Profitabilité* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Rentabilité économique* ▷ *Rentabilité financière* ▷ *Taux de rentabilité financière* ▷ *Taux de rendement interne (TIR)* ▷ *Théorème Modigliani Miller* ▷ *Valeur actualisée nette (VAN)*

Taux de rentabilité financière

Le taux de rentabilité financière est le rapport entre l'**excédent brut d'exploitation** (après déduction des charges financières et des **impôts**) et les **fonds propres**.

Le taux de rentabilité financière est une évaluation du résultat de l'**entreprise** (ou de tout autre agent). Il tient compte :

- de la rentabilité économique (Re),
- du **taux d'intérêt** versé ou coût de financement (i),
- du niveau d'endettement (Ne).

Il est égal à : $Re + [Ne \times (Re - i)]$.

⇒ L'effet de levier peut améliorer ou détériorer la **rentabilité financière**.

► *Capital et investissement* ▷ *Efficacité marginale du capital* ▷ *Profitabilité* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Rentabilité* ▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux interne de rendement (TIR)* ▷ *Théorème Modigliani-Miller* ▷ *Valeur actualisée nette (VAN)*

Taux de salaire

Le taux de salaire est la rémunération unitaire du **travail**. Par exemple, le **revenu** obtenu pour une heure de travail est le taux de salaire horaire.

⇒ Il ne faut pas confondre le taux de salaire, qui est un **prix**, et le **salaire** qui est un revenu. Le salaire est égal au taux de salaire multiplié par le temps de travail.

► *Marché du travail, emploi chômage* ► *Revenus*

Taux de survie des entreprises

Le taux de survie des entreprises à n années est la proportion d'**entreprises**, créées ou reprises une année donnée, qui ont atteint leur n ème anniversaire.

C'est un indicateur de la **conjoncture économique**.

► *Fluctuations et crises* ► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence* ▷ *Entrepreneur* ▷ *Faillite* ▷ *Start-up*

Taux de syndicalisation

Le taux de syndicalisation est le rapport entre le nombre de syndiqués et le nombre de salariés multiplié par 100. Le taux de syndicalisation diffère selon les secteurs d'activité (par exemple il est plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé) et selon les pays (les pays scandinaves ont un taux de syndicalisation supérieur à 70 % alors qu'en France, il est inférieur à 10 %).

⇒ La comparaison des taux de syndicalisation entre pays doit être interprétée avec prudence (pour certains pays l'adhésion est quasi-obligatoire).

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *École de la régulation* ▷ *Fordisme* ▷ *Syndicat*

Taux directeur

Un taux directeur est un **taux d'intérêt** pratiqué par la **banque centrale** dans le cadre de sa politique de gestion de la **liquidité** du système bancaire. En agissant sur ce taux, la Banque centrale influence le coût du **refinancement** et, surtout, elle transmet au **marché** des informations sur les orientations de sa **politique monétaire**.

⇒ Au sein de la **zone euro**, les principaux taux directeurs sont : le taux des **opérations principales de refinancement**, le taux de la **facilité de dépôt** et le taux de la **facilité de prêt marginal**. Le **taux du marché au jour le jour (EONIA)** fluctue normalement autour du taux des opérations principales de refinancement.

► *Monnaie* ▷ *Repo*

Taux du marché au jour le jour

Le taux du marché au jour le jour est le **taux d'intérêt** qui se fixe sur le **marché** de la **liquidité** banque centrale à 24 heures. Ce taux est, pour les **banques**, la principale indication du coût du **refinancement** bancaire. Dans le cadre de la **politique monétaire**, la **banque centrale** intervient pour influencer le taux du marché au jour le jour (**open market**).

⇒ Au sein de la zone euro, le taux du marché au jour le jour est l'**EONIA**.

► *Monnaie* ▷ *Marché interbancaire* ▷ *Banque centrale*

Taux marginal de substitution

En **microéconomie**, le taux marginal de substitution (TMS) entre deux biens Y et X le long d'une **courbe d'indifférence**, mesure la variation infinitésimale (ΔY) de la quantité consommée du bien Y qui est nécessaire pour compenser une variation infinitésimale de la quantité consommée du bien (ΔX).

Lorsqu'on se déplace sur une courbe d'indifférence, l'un des biens se substitue à l'autre. Si la quantité de l'un des biens diminue, la quantité de l'autre augmente et les variations sont de signe opposé. Le TMS est donc de signe négatif.

$$\text{TMS} = - \Delta Y / \Delta X$$

Le TMS est donc le taux auquel le consommateur substitue un bien à l'autre tout en gardant le même niveau d'**utilité**.

⇒ Le TMS est égal à la pente de la courbe d'indifférence en un point.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ▷ *Taux marginal de substitution technique* ▷ *Théorie néoclassique*

Taux marginal de substitution technique

En **microéconomie**, le taux marginal de substitution technique (TMST) entre deux **facteurs de production** K (capital) et L (travail) le long d'un **isoquant**, mesure la variation infinitésimale (ΔK) de la quantité d'un facteur qui est nécessaire pour compenser la variation infinitésimale de l'autre facteur (ΔL).

Lorsqu'on se déplace sur un **isoquant**, l'un des facteurs se substitue à l'autre. Si la quantité de l'un des facteurs diminue, la quantité de l'autre augmente et les variations sont de signe opposé. Le TMST est donc de signe négatif.

$$\text{TMST} = - \Delta K / \Delta L$$

Le TMST est donc le taux auquel le producteur substitue un facteur à l'autre tout en gardant le même niveau de **production**.

⇒ Le TMST est égal à la pente de l'isoquant en un point.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ▷ *Substituabilité des facteurs* ▷ *Théorie néoclassique*

Taux usuraire

▷ *Usure*

Taxation optimale

▷ *Fiscalité optimale*

Taxe

Une taxe est une prestation pécuniaire perçue par voie d'autorité et à titre définitif par les pouvoirs publics. Ses caractéristiques sont identiques à celles de l'**impôt**. Mais une taxe vise à couvrir les charges liées à un **service public** particulier (exemple : taxe de ramassage des ordures ménagères). C'est donc une recette « affectée », ce qui n'est pas le cas de l'impôt.

⇒ En pratique, la distinction entre taxe et impôt n'est pas toujours claire. Ainsi, la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) est en fait un impôt et non une taxe.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Budget* ▷ *Fiscalité* ▷ *Impôt* ▷ *Pression fiscale* ▷ *Taux d'imposition*

Taxe au carbone ajouté (TCA)

La taxe sur le carbone ajouté est une taxe sur tous les biens et services commercialisés, qui s'appuie sur le modèle de la **taxe sur la valeur ajoutée**, à la différence que la base d'imposition est le contenu ajouté en carbone à chaque stade du processus de production (**production** elle-même,

transport, vente). L'incorporation d'une taxe sur le carbone ajouté dans le **prix** conduit à révéler aux acheteurs la « vérité du coût carbone » des produits qu'ils utilisent.

En 2013, la taxe sur le carbone ajouté n'est pas encore mise en œuvre et ne constitue pour l'instant qu'un nouvel instrument de la **fiscalité écologique** proposé pour lutter contre le réchauffement climatique. Ses avantages résident dans la simplicité de son principe puisque cette taxe doit s'appliquer à toutes les transactions économiques. Par ailleurs, appliquée aux **importations**, la taxe sur le carbone ajouté fournit une solution simple à l'épineux problème des **entreprises** qui délocalisent une partie de leur production vers les espaces où la **réglementation** environnementale est moins contraignante, voire absente (« **fuites de carbone** »). Elle permettrait aussi d'éviter d'instaurer sur les importations une taxe carbone aux frontières comme certains le proposent.

La principale difficulté de la mise en œuvre de la taxe sur le carbone ajouté est d'évaluer la quantité des émissions de carbone qui doit être imputée aux différents **agents économiques** à chaque étape de la chaîne de production et de distribution. Il faut en effet élaborer un système standardisé de comptabilisation du carbone.

► *Économie et écologie* ► *Politique économique* ▷ *Effet externe*
▷ *Incitation* ▷ *Sommet de Copenhague* ▷ *Politique climatique* ▷ *Taxe carbone*

Taxe carbone

La taxe carbone est une **taxe** qui frappe les produits (carburants notamment) dont l'utilisation conduit à l'émission du principal gaz à effet de serre (le CO₂). La mise en place de cette taxe vise à donner un « signal prix » aux consommateurs et à les inciter à utiliser moins de produits qui génèrent des gaz à effet de serre. Il s'agit donc de l'une des procédures qui permet d'internaliser les **externalités** négatives liées à l'utilisation des énergies fossiles.

Un projet de taxe carbone a été discuté en France en 2009 et abandonné en 2010.

► *Économie et écologie* ► *Politique économique* ▷ *Fiscalité écologique*
▷ *Incitation* ▷ *Sommet de Copenhague*

Taxe globale

Les taxes globales sont des prélèvements fiscaux dont la mise en place est périodiquement proposée afin de financer des **biens collectifs** ou des **biens communs** mondiaux (environnement, santé, stabilité financière, etc.). La mise en place de taxes globales suppose un renforcement de la **gouvernance mondiale**.

► *Mondialisation* ▷ *Biens collectifs mondiaux* ▷ *Fiscalité écologique*
▷ *Gouvernance* ▷ *Taxe Tobin*

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), créée en France en 1954, est un **impôt** sur la consommation finale perçu sur les achats de biens et **services**.

Chaque participant au processus de production et de distribution des biens et services ne paie qu'à proportion de la **valeur ajoutée** qu'il crée. En effet, chacun applique à ses ventes le taux de TVA correspondant à la nature des produits et déduit de ce montant la TVA acquittée sur ses achats (**consommations intermédiaires** et **biens d'équipement**).

⇒ La TVA est un **impôt indirect** puisque les **agents économiques** qui l'acquittent au fisc (industriels, **artisans**, commerçants) en répercutent le montant sur le consommateur final qui supporte effectivement l'**impôt**.

► *Économie publique* ▷ *Fiscalité* ▷ *Impôt direct* ▷ *Neutralité fiscale*

Taxe Tobin

L'économiste J. Tobin (1918-2002, prix Nobel 1981) a proposé en 1978 de mettre en place une **taxe** sur les mouvements internationaux de capitaux afin de limiter la **spéculation**. Cette taxe, caractérisée par un taux modeste (0,5 % ou 1 %), permettrait de rendre les **taux de change** moins volatils et

les **ressources** qu'elle permettrait de dégager pourraient financer une **aide publique au développement**.

⇒ Les défenseurs de la taxe Tobin insistent sur la nécessité de « mettre du sable dans les rouages de la finance internationale » et de réguler la **globalisation financière**. À l'occasion de la crise des *subprimes*, un certain nombre de responsables politiques se sont prononcés en faveur de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières internationales.

⇒ Les détracteurs de la taxe Tobin soulignent la difficulté de mise en place d'un tel dispositif (qui suppose l'accord de l'ensemble des pays pour éviter les fuites de capitaux) et contestent l'efficacité du dispositif quant à la lutte contre la spéculation.

⇒ La taxe Tobin est restée à l'état de projet. J. Tobin s'est toujours montré réticent à l'égard de l'altermondialisme.

► *Finances internationales* ► *Gouvernance mondiale* ► *Volatilité*

Taylorisme

Le taylorisme est un mode d'organisation du travail qui repose sur la parcellisation des tâches et l'accélération du rythme de **travail** pour accroître les **gains de productivité** et minimiser les **coûts de production**. Ses principes sont :

- la simplification des tâches d'exécution à partir d'une **organisation scientifique du travail**. Le travail d'exécution est divisé en tâches élémentaires, la façon de les accomplir, le temps alloué pour les accomplir sont systématiquement définis (*one best way*). Les mouvements inutiles et les déplacements sont éliminés ;

- l'adaptation des outils et des équipements à un travail à exécuter rapidement ;

- un mode de rémunération stimulant les gains de productivité (**salaires** aux pièces ou primes de **rendement** évoluant avec la **productivité** qui est jugée « normale ») ;

- la division verticale du travail avec la séparation entre les tâches de conception et d'exécution ;

– la séparation entre la ligne hiérarchique et la ligne fonctionnelle (analyse des méthodes) au sein de l'**entreprise** ;

⇒ Le taylorisme est une réponse à la pénurie de travailleurs qualifiés aux États-Unis, à la fin du XIX^e siècle. F.W. Taylor (1856-1915) qui a mis au point et expérimenté cette organisation du travail, considérait que le pouvoir des ouvriers professionnels dans les ateliers du début du XX^e siècle était un frein à la modernisation technique. H. Ford (1863-1947) qui avait du mal à recruter et à stabiliser sa main-d'œuvre, a eu recours à cette organisation du travail et l'a adaptée au **travail à la chaîne**.

⇒ Le taylorisme s'est progressivement étendu au **secteur tertiaire** et aux pays émergents.

▷ *Crise du fordisme* ▷ *Fordisme* ▷ *Organisation scientifique du travail*
▷ *Toyotisme*

Technostructure

Selon J.K. Galbraith (1908-2006) (*Le nouvel État industriel*, 1967), la technostructure désigne l'équipe de **managers** disposant du véritable pouvoir dans la grande **entreprise**. Le pouvoir de la technostructure provient de l'évolution du **progrès technique** et de la complexité croissante des opérations de **production** (des « impératifs de la technologie »). Il prend également sa source dans les exigences de la « planification » des grandes **firmes**.

⇒ Selon J.K. Galbraith, la technostructure ne recherche pas la **maximisation du profit**, mais plutôt celle du **chiffre d'affaires**.

⇒ La **théorie de l'agence** conduit à critiquer cette approche et met l'accent sur la nécessité d'inciter les managers à agir conformément aux intérêts des **actionnaires**.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Capitalisme managérial*
▷ *Concentration* ▷ *Coûts d'agence* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Pouvoir de marché*

Tendance (trend)

Une tendance (trend) peut concerner :

- une série chronologique ;
- le rythme moyen de **croissance** en longue période.

► *Croissance* ► *Fluctuations et crises*

Termaillage (leads and lags)

Le termaillage consiste à accélérer ou retarder les règlements en **devise** afin de profiter de leur évolution favorable. Par exemple si un importateur anticipe une appréciation de la devise de règlement, il tentera d'avancer le paiement de sa dette en devises.

⇒ Ces opérations peuvent avoir un effet déstabilisateur sur les **cours du change**.

► *Commerce international* ► *Finances internationales* ▷ *Spéculation*

Termes de l'échange

En matière de commerce international les termes de l'échange nets qui se calculent par le rapport :

Indice synthétique des prix à l'exportation x 100

Indice synthétique des prix à l'importation

Il existe plusieurs mesures des termes de l'échange :

* les termes de l'échange bruts :

$$\frac{\text{Indice synthétique des volumes importés}}{\text{Indice synthétique des volumes exportés}} \times 100$$

* les termes de l'échange factoriels :

$$\frac{\text{Quantité de facteurs incorporés dans les exportations}}{\text{Quantité de facteurs incorporés dans les importations}} \times 100$$

* les termes de l'échange revenu :

$$\frac{\text{Indice des recettes d'exportation}}{\text{Indice synthétique des recettes à l'importation}} \times 100$$

Les progrès technologiques conduisant à des **gains de productivité** peuvent se traduire par une baisse des prix qui dégrade les termes de l'échange nets mais qui peut provoquer une amélioration des termes de l'échange bruts d'un pays (amélioration de la capacité d'importation).

⇒ De façon plus générale les termes de l'échange peuvent se calculer à propos des rapports de prix entre produits ou familles de produits. Par exemple, le rapport des prix entre les produits agricoles et les produits industriels, est un indicateur de l'évolution du **pouvoir d'achat** des producteurs de ces biens. C'est une information utile dans l'étude de la **révolution industrielle** ou des **stratégies de développement**.

⇒ Le débat sur la dégradation des termes de l'échange est récurrent en économie du développement.

► *Commerce international* ► *Économie du développement* ► *Marché et prix* ► *Compétitivité prix* ► *Compétitivité* ► *Courbe en J* ► *Déévaluation* ► *Taux de couverture*

Territoire économique

Selon la **comptabilité nationale**, le territoire économique de la France comprend :

- le territoire géographique métropolitain y compris les départements d'outre-mer (DOM) ;
- l'espace aérien national, les eaux territoriales, la partie du plateau continental située dans les eaux internationales sur laquelle la France dispose de droits exclusifs ;
- les enclaves territoriales situées dans d'autres pays et utilisés par des **administrations publiques** françaises ;
- les **zones franches**, entrepôts industriels et usines sous contrôle douanier français ;
- les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes.

⇒ Les territoires d'outre-mer (TOM) ne sont pas inclus dans le territoire économique et font donc partie du **reste du monde**. Il en est de même, pour

les enclaves extra-territoriales utilisées par les administrations publiques d'autres pays ou par les organisations européennes ou internationales en vertu de traités internationaux ou d'accords entre États.

▷ *Balance des paiements*

Tertiarisation

La tertiarisation désigne la montée des activités de **services** dans les économies contemporaines au détriment de l'**agriculture** et de l'**industrie**. Le **secteur tertiaire** représente plus de 70 % de l'**emploi** total et de la **valeur ajoutée** dans les pays de l'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE),

Cette situation prévue par la **loi des trois secteurs** doit cependant être nuancée car elle résulte d'un double phénomène :

– d'une part, on assiste à une forte expansion des services aux **entreprises** (processus de gestion plus complexes, effort croissant de recherche...);

– d'autre part, les entreprises industrielles peuvent confier certaines opérations qu'elles effectuaient auparavant à des entreprises de services. Il y a donc développement des interactions des activités industrielles et tertiaires.

⇒ La tertiarisation se développe aussi dans les **pays en développement** avec une urbanisation très rapide de ces économies et avec la **délocalisation** de certaines activités de service.

► *Entreprise et système productif* ► *Productivité* ▷ *Branche*
▷ *Décomposition internationale des processus productifs* ▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Firmes réseau* ▷ *Frontière de la firme* ▷ *Industrialisation*
▷ *Loi de Baumol* ▷ *Secteur d'activité*

Théorème

Un théorème est une proposition qui est logiquement déduite à partir des axiomes d'une **théorie** et/ou des théorèmes précédemment démontrés.

► *Épistémologie économique* ▷ *Déduction* ▷ *Théorème d'Haavelmö*
▷ *Théorème d'impossibilité* ▷ *Théorème de Coase*

Théorème d'Arrow

Selon le théorème de K. Arrow (prix Nobel 1972) ou encore théorème d'impossibilité, énoncé en 1951, rien n'assure que l'agrégation des choix individuels rationnels conduit à un choix collectif rationnel.

Ce théorème démontre l'impossibilité d'établir un choix démocratique des préférences collectives compte tenu du grand nombre de votants, de la multiplicité des options et du libre arbitre des électeurs.

Selon K. Arrow, si l'on rejette la possibilité de comparaisons interpersonnelles d'**utilité**, la seule modalité de passage des préférences individuelles aux préférences collectives est dictatoriale.

⇒ Sur la base de cette analyse, K. Arrow s'efforce de définir des conditions de choix collectif qui ne soient pas dictatoriales. Il montre que seule la recherche du consensus permet de définir des choix collectifs dans ces conditions. K. Arrow ajoute dans *Choix collectif et préférences individuelles* : « Tout point de vue qui dépend du consensus exclut le mécanisme du marché de l'ensemble des fonctions de **bien-être** collectif, puisque ce mécanisme ne peut tenir compte des motivations altruistes nécessaires à l'établissement du consensus. »

⇒ Certains économistes libéraux actuels utilisent ce théorème pour critiquer l'intervention de l'État telle qu'elle est justifiée par l'économie du bien-être. En effet cette dernière préconise une intervention publique respectant les choix individuels, mais le théorème démontre que cela est impossible.

► *Économie publique* ► *Marché et prix* ▷ *École des Choix publics*
▷ *Optimum de Pareto* ▷ *Paradoxe de Condorcet*

Théorème d'équivalence de Ricardo-Barro

Le théorème d'équivalence de D. Ricardo (1772-1823), amendé par R. Barro dans un article de 1974, montre que le financement des **dépenses**

publiques a les mêmes effets économiques qu'il soit assuré par l'**impôt** ou qu'il soit assuré par l'emprunt. Les effets macroéconomiques des dépenses publiques sont donc indifférents à leur mode de financement.

Le théorème d'équivalence s'est imposé comme une référence dans la critique du keynésianisme : l'endettement de l'**État** pour financer une hausse des dépenses publiques ne provoque pas d'effets positifs. En effet, selon R. Barro, les **agents économiques** vont réduire leur **consommation** et accroître leur épargne pour plusieurs raisons :

- en prévision des impôts à payer dans le cas où les dépenses publiques sont financées par l'impôt ;

- pour léguer aux générations suivantes des sommes nécessaires au paiement des impôts supplémentaires (hypothèse d'**altruisme** intergénérationnel) dans le cas où les dépenses publiques sont financées par l'emprunt.

Les effets stimulants de la **politique budgétaire** sont alors totalement neutralisés.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ▷ *Déficit budgétaire* ▷ *Dette publique* ▷ *Effet d'éviction* ▷ *Politique budgétaire* ▷ *Politique discrétionnaire* ▷ *Théories économique*

Théorème d'Haavelmö

Le théorème d'Haavelmö du nom de l'économiste norvégien T. Haavelmö (1911-1999, prix Nobel d'économie en 1989) montre qu'un budget en équilibre mais en **expansion** (l'augmentation des dépenses est compensée par une hausse des recettes) a un effet stimulant sur la **production**. Ainsi, accroître les recettes et les **dépenses publiques** simultanément et dans les mêmes proportions ne conduit pas à une neutralisation de la **politique budgétaire**. Pour cela, il faudrait que le montant du budget en soit inchangé en valeur absolue par rapport à la période précédente.

Ce résultat s'explique par le fait l'effet positif du **multiplicateur des dépenses publiques** est plus fort que l'effet négatif du **multiplicateur fiscal**.

En effet

$\Delta G = \Delta T$ avec G les dépenses publiques et T les prélèvements

$\Delta Y = k \Delta G + k' \Delta T$ avec k, multiplicateur de dépenses publiques, et k', multiplicateur fiscal

On a donc

$$\Delta Y = [1 / (1 - c)] \Delta G + [- c / (1 - c)] \Delta G$$

$$\Delta Y = \Delta G [[1 / (1 - c)] + [- c / (1 - c)]]$$

$$\Delta Y = \Delta G [(1 - c) / (1 - c)]$$

$$\Delta Y = \Delta G$$

La production augmente du montant de la variation des dépenses publiques.

► *Économie publique* ► *Politique économique* ► *Neutralité budgétaire*

Théorème d'impossibilité

► *Théorème d'Arrow*

Théorème de Coase

Le théorème de Coase, formulé en 1960 (*The Problem of Social Cost*) par R. Coase (prix Nobel 1991), affirme que l'existence d'**externalités** ne justifie pas l'intervention réglementaire de l'**État**. Coase montre que, quelle que soit la répartition initiale des **droits de propriété** entre des individus concernés par des phénomènes d'externalités, il est possible de trouver un accord sans l'intervention de l'État. Cette approche conduit à considérer que la responsabilité de l'État est de créer des droits de propriété et d'organiser des **marchés** grâce auxquels les **agents économiques** vont révéler leurs préférences et déterminer un **prix**.

⇒ L'analyse de Coase s'oppose à la justification de l'intervention économique de l'État par l'économie **du bien-être** telle qu'elle a été formulée par Pigou (1877-1959)

⇒ La mise en place de **marchés des permis d'émission** pour lutter contre la pollution est une application de cette analyse de R. Coase.

► *Économie et écologie* ► *Marché et prix* ► *Politique économique*
▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Réglementation* ▷ *Théorème*

Théorème de Rybczinski

Le théorème de Rybczinski indique dans le cadre de la **théorie néoclassique** du **commerce international**, qu'une augmentation de la quantité relative du **facteur de production** abondant dans un pays entraînera une augmentation de la production exportable du **bien** utilisant intensivement ce facteur. La relation est inverse pour le facteur relativement le moins abondant.

⇒ Ce théorème est une approche dynamique du **théorème HOS** pour des **prix relatifs** de **biens** et de facteurs donnés.

► *Commerce international* ▷ *Avantages comparatifs* ▷ *Croissance appauvrissante* ▷ *Dotations factorielles* ▷ *Maladie hollandaise* ▷ *Paradoxe de Leontief* ▷ *Théorème Stolper-Samuelson*

Théorème de Sonnenschein

Le théorème de H. Sonnenschein (formulé entre 1972 et 1974), établit que les **courbes d'offre** et les **courbes de demande** du modèle de **concurrence pure et parfaite** ont une forme quelconque : en conséquence, si l'on raisonne en terme d'équilibre général, on ne peut pas déduire, comme on le fait en équilibre partiel, que la demande d'un bien décroît lorsque son **prix** augmente ou que son offre varie dans le même sens que son prix.

► *Marchés et prix* ▷ *Équilibre concurrentiel* ▷ *Modèle Arrow-Debreu*

Théorème des élasticités critiques

Le théorème des élasticités critiques énoncé par J. Robinson (1903-1983) permet de définir certaines conditions nécessaires au succès d'une

dévaluation. Il a été énoncé ainsi :

« Si la balance commerciale doit être équilibrée et si les élasticités d'offre sont infinies, la condition nécessaire à l'apparition d'un effet normal (excédent commercial additionnel), à la suite d'une faible dévaluation de la monnaie nationale en très courte période, est que la somme des élasticités à l'égard des prix relatifs des demandes nationales d'importations et étrangères d'exportation nationales soit supérieure à l'unité. »

► *Commerce international* ► *Finances internationale* ▷ *Compétitivité*
▷ *Comportement de marge* ▷ *Courbe en J* ▷ *Dévaluation* ▷ *Termes de l'échange*

Théorème HOS

Le théorème HOS reformule, dans le cadre de la **théorie néoclassique**, la théorie de l'**avantage comparatif** initiée par D. Ricardo (1772-1823). Il montre notamment que la **spécialisation économique internationale** résulte de la **dotation factorielle** des pays qui participent à l'échange et qu'il existe une tendance à l'égalisation internationale du **prix** des facteurs. Les lettres HOS renvoient aux noms de trois économistes ayant apporté leur contribution : E. Heckscher (1879-1952) en 1919, B. Ohlin (1899-1979, prix Nobel en 1977) en 1933 et P. Samuelson dans plusieurs articles parus en 1941 (écrit avec W. Stolper), 1948, 1949 et 1953.

Le théorème concerne à la fois la spécialisation internationale et l'égalisation internationale des prix de facteurs.

Dotation factorielle et spécialisation internationale

Le théorème HOS rejette la théorie de la **valeur travail** et raisonne sur des prix monétaires. Le raisonnement s'effectue sur un modèle à deux pays ; chaque pays fabrique deux produits identiques en utilisant deux **facteurs de production** dont les qualités sont identiques dans les deux pays.

Les **hypothèses** théoriques sont :

– **concurrence pure et parfaite** et mobilité internationale des produits ;

- immobilité internationale des facteurs de production et par conséquent, une dotation fixe de facteurs de production dans chaque pays ;
- la fonction de production est la même dans les deux pays : chaque produit est fabriqué avec des techniques de production identiques (même **productivité**) ;
- les **rendements d'échelle** sont constants.

L'avantage comparatif d'un pays s'explique par l'abondance relative d'un facteur de production et l'intensité factorielle (intensité en capital par rapport au travail) requise par la production des biens. Supposons que le pays A soit relativement bien doté en capital et que le travail soit relativement abondant dans pays B. Selon la théorie HOS, chacun des pays doit se spécialiser dans la production qui utilise le plus intensivement le facteur de production dont il est relativement le mieux pourvu. En effet, l'abondance d'un facteur dans un pays implique un prix plus bas et donc un avantage en termes de **coût de production**. La rareté relative d'un facteur conduit au contraire à un prix plus élevé et donc un désavantage. Par conséquent, le pays A se spécialise et exporte le produit qui utilise de manière intensive le capital ; le pays B fait de même pour le produit qui utilise de manière intensive le travail.

Les différences de dotations factorielles d'un pays à l'autre expliquent ainsi les différences de coût de production et ceci, bien que les techniques de production soient identiques. L'échange international équivaut à un échange de facteurs abondants contre des facteurs rares.

La tendance à l'égalisation internationale de la rémunération des facteurs

Dans chaque pays, le facteur abondant (et relativement moins cher) va être utilisé plus intensivement. L'accroissement de la demande du facteur abondant conduit à une hausse de son **prix**. Inversement, le prix du facteur relativement rare (et relativement cher) va diminuer car moins demandé puisqu'il est importé. Dans le pays où le capital est bon marché parce qu'abondant, son prix (sa rémunération) augmente. Dans le pays où le capital est cher parce que rare, son prix diminue. Il en résulte une tendance à l'égalisation internationale du prix du capital. Un processus identique est

à l'œuvre en ce qui concerne le travail. Il y a donc une égalisation internationale (E. Heckscher, P. Samuelson) ou une tendance à l'égalisation (B. Ohlin) du prix des facteurs de production. Le **pouvoir d'achat des salaires** et les **niveaux de vie** s'égalisent dans tous les pays ; les **taux de profit** tendent également à devenir égaux dans le monde. La répartition des **revenus** entre salaires et profits est donc modifiée par le jeu du **libre-échange**.

⇒ Selon le théorème HOS, la spécialisation internationale repose sur les différences dans les dotations factorielles. Dans cette logique, les courants d'échanges devraient être clairement différenciés et le commerce international devrait être avant tout un commerce interbranches. Or, des flux importants d'échanges concernent des échanges croisés de produits similaires ou du **commerce intra branches** et restent donc inexpliqués par la théorie HOS.

► *Commerce international* ▷ *Avantages absolus* ▷ *Nouvelle théorie du commerce international* ▷ *Paradoxe de Leontieff* ▷ *Théorème Stolper-Samuelson*

Théorème Modigliani-Miller

Le théorème Modigliani-Miller démontre que, pour une **société**, il est indifférent de se financer par **emprunt** ou par **fonds propres** puisque chaque **actionnaire** peut vendre ses **actions** en réaction aux décisions financières de cette société (s'il y a trop d'endettement ou trop peu de **dividendes** versés). La **flexibilité** du **prix** des **actifs** neutralise les changements de la structure financière des entreprises (cela conduit à un équilibre entre le rendement et le **risque** pour tous les portefeuilles individuels).

Ce raisonnement repose sur deux hypothèses centrales :

- les actionnaires sont parfaitement informés de la structure financière des **firmes** ;
- les **marchés financiers** sont parfaits.

F. Modigliani et M. Miller (*The cost of capital, corporation finance and the theory of investment*, 1958) en déduisent que la structure financière n'a

aucune influence sur les variables réelles de l'économie, et en particulier sur l'**investissement**. Cela va donc à l'encontre de l'**effet de levier**.

⇒ L'existence de déductions fiscales peut pousser vers un mode de financement ou vers un autre.

⇒ La remise en cause de l'information parfaite des actionnaires remet en cause ce théorème.

► *Capital et investissement* ► *Monnaie* ▷ *Gouvernement d'entreprise*
▷ *Théorie de l'agence*

Théorème Stolper-Samuelson

Le théorème Stolper-Samuelson affirme que lorsque le **prix** d'un bien s'élève à la suite de l'ouverture d'une économie au commerce international, le revenu réel du facteur utilisé intensivement dans la **production** de ce bien s'accroît et le revenu réel de l'autre facteur diminue.

Ce théorème permet d'interpréter l'impact d'un **droit de douane** sur la répartition des revenus au sein d'une économie. Par exemple, si un pays dans lequel la terre est rare établit des droits de douane sur les productions agricoles et si les prix des produits agricoles augmentent, les propriétaires fonciers verront leur **revenu (rente foncière)** s'accroître. La rémunération du facteur rare augmente du fait de la protection ce qui avantage certaines catégories sociales (ici les propriétaires fonciers) au détriment d'autres catégories (les consommateurs par exemple). Le **libre-échange** peut donc être une source de conflits relatifs à la répartition des revenus.

► *Commerce international* ▷ *Théorème HOS*

Théorie

Une théorie est un ensemble d'énoncés logiquement articulés entre eux qui vise à rendre compte d'une partie du réel. On parlera donc de théorie de l'**entreprise**, de théorie de la **croissance économique**, de théorie des **prix**, etc. Une théorie fournit des explications causales, des interprétations et/ou des prévisions. Elle doit obéir à une double exigence de cohérence interne

et de corroboration empirique. Une théorie se caractérise par sa portée heuristique, elle sert de cadre à la formulation d'hypothèses ou de **conjectures**, elle est révisable et provisoire.

⇒ En science économique on utilise souvent le mot théorie au sens de **paradigme** (**théorie marxiste**, **théorie néo-classique**, etc.).

► *Épistémologie économique* ▷ *Empirisme* ▷ *Hypothèses* ▷ *Réfutationnisme* ▷ *Science*

Théorie classique

▷ *École classique*

Théorie de l'agence

La théorie de l'agence analyse les **contrats** par lesquels une ou plusieurs personnes (le principal) fait appel à une autre personne (l'agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique une délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent (relation d'agence). Elle trouve son origine dans un article publié en 1976 (*Theories of the firm : managerial behaviour, agency costs and ownership structures*) par M.C. Jensen et W.H. Meckling.

La relation d'agence se caractérise par l'**incertitude** et l'**asymétrie d'information** entre le principal et l'agent : l'agent dispose en général d'une plus grande **information** que le principal sur la tâche qu'il doit accomplir et peut exploiter cet avantage à son profit. Le contrat entre le principal et l'agent est nécessairement incomplet et le contrôle de l'agent par le principal implique des **coûts d'agence** (coûts de surveillance essentiellement).

Selon B. Coriat et O. Weinstein, (Les nouvelles théories de l'entreprise, 1995), la théorie de l'agence se focalise sur les questions suivantes :

– Comment construire un système d'incitations et de surveillance qui empêche l'agent d'avoir un comportement susceptible de léser les intérêts

du principal, ou pour être plus précis, qui conduise l'agent à se comporter comme s'il cherchait à maximiser la fonction d'utilité du principal ?

– Comment concevoir, en information imparfaite, un système d'agence qui se rapproche le plus de l'efficacité obtenue en information parfaite par les mécanismes de marché décrits par la microéconomie standard ?

⇒ Dans la théorie de l'agence, la firme est conçue comme un nœud de contrats écrits et non écrits entre les **parties prenantes**.

⇒ La théorie de l'agence suppose que les relations entre individus dans une **organisation** sont des rapports contractuels libres (absence de relation d'autorité).

⇒ La théorie de l'agence, appliquée à la firme, aboutit à des conclusions opposées à celles de A. Berle et G. Means (*L'entreprise moderne et la propriété privée*, 1932) et de J.K. Galbraith (*Le nouvel État industriel*, 1967) pour qui la grande **société par actions** conduit à une séparation entre la propriété (actionnaires) et le contrôle (managers) de l'entreprise. Selon la théorie de l'agence, la thèse managériale n'est qu'un cas particulier de la relation d'agence.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Aléa moral* ▷ *Capitalisme actionnarial*
▷ *Capitalisme managérial* ▷ *Contrat incomplet* ▷ *Coûts de transaction*
▷ *Droits de propriété* ▷ *Hiérarchie* ▷ *Incitation* ▷ *Néo-institutionnalisme*
▷ *Opportunisme* ▷ *Sélection adverse* ▷ *Sous-traitance* ▷ *Stock option*
▷ *Technostructure*

Théorie de l'habitat préféré

▷ *Habitat préféré*

Théorie de l'offre

▷ *Économie de l'offre*

Théorie de la recherche d'emploi (Job search)

La théorie de la recherche d'emploi, (ou théorie du *Job Search*) développée par G. Stigler (1911-1991, prix Nobel 1982) explique l'existence d'un **chômage frictionnel** sur le **marché du travail** en introduisant dans l'analyse les conséquences de l'imperfection de l'information.

En effet, compte tenu de cette imperfection de l'information, les salariés ont intérêt à effectuer des démarches de prospection pour connaître les emplois disponibles et les rémunérations proposées. Ils doivent donc arbitrer entre le coût de cette recherche d'emploi et les gains qu'elle leur permettra d'obtenir. Ce comportement optimisateur implique donc un certain niveau de chômage, d'autant plus élevé que le temps de prospection est long. Ce dernier est d'autant plus long que son coût est faible (allocations de chômage).

⇒ Cette théorie a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment parce qu'elle privilégie le chômage volontaire, elle néglige l'analyse des licenciements, elle ne prend pas en compte la discrimination sur le marché du travail, etc.

► *Marché du travail* ▷ *Qualification* ▷ *Salaire de réservation* ▷ *Théorie du filtre*

Théorie de la régulation

La théorie de la régulation est une approche développée principalement par des économistes français (M. Aglietta, G. de Bernis, R. Boyer, A. Lipietz etc.) depuis le milieu des années 1970.

Cette approche puise son inspiration aussi bien dans la **théorie marxiste** que dans la **théorie keynésienne** ou dans l'**institutionnalisme**.

Au-delà de leur diversité, ces auteurs ont en commun la volonté d'analyser la dynamique de l'**accumulation du capital** en liaison avec l'ensemble des **formes institutionnelles** qui servent de cadre aux comportements économiques qui sont considérés comme le produit de normes sociales. Le concept de **mode de régulation** est au centre d'une réflexion visant à rendre compte de la diversité du fonctionnement des **économies** capitalistes et de la diversité des **crises économiques**. La mise en évidence de cette diversité repose sur l'articulation de la **théorie** et de

l'histoire économiques. En particulier, les auteurs régulationnistes considèrent que la crise des années 1930 marque le passage d'un **mode de régulation concurrentiel** à un **mode de régulation monopoliste** (ou fordiste). La rupture du rythme de croissance de 1974 marquerait, de ce point de vue, l'épuisement de la régulation fordiste et la recherche d'un nouveau mode de régulation.

► *Épistémologie économique* ▷ *Capitalisme* ▷ *Fordisme* ▷ *Rapport salarial* ▷ *Régime d'accumulation* ▷ *Régulation* ▷ *Variété des capitalismes*

Théorie de la rente différentielle

La théorie de la rente différentielle a été énoncée par D. Ricardo (1772-1823). Pour cet auteur en effet, la société est composée de trois classes sociales : les propriétaires fonciers, qui perçoivent la **rente**, les **entrepreneurs**, qui perçoivent le **profit**, et les travailleurs (salariés), qui perçoivent le **salaire**. Le produit global est partagé entre les trois classes. Le salaire est un **salaire naturel** ; La rente est la fraction du produit qui est payée au propriétaire foncier : elle naît de la différence de rendement des terres exploitées. Le profit est un résidu : c'est la part du produit global qui reste après le paiement du salaire et de la rente.

Le mécanisme de la rente différentielle est le suivant : soit un **marché** avec une offre et une demande de blé, de leur confrontation émergent un **prix** et une quantité d'équilibre. La production d'équilibre nécessite la mise en œuvre d'un certain nombre d'unités de terres, qui ont des **rendements** différents. Sur la terre la plus fertile les **coûts de production** sont plus faibles, mais tous les producteurs vendent au même prix, le prix d'équilibre : le propriétaire de la terre la plus rentable dégage ainsi une rente égale à la différence entre le prix et ses coûts de production. Si la demande de produits alimentaires augmente, cela nécessite la mise en culture de nouvelles terres moins fertiles, en conséquence le prix du blé augmente ainsi que la rente des propriétaires des terres les plus fertiles. Comme le **taux de salaire** s'accroît avec le prix des subsistances, il en résulte, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de la part relative du profit dans le revenu national. Cette évolution conduit à un état stationnaire qui peut temporairement être repoussé par le **libre-échange**

► *Croissance économique* ► *Commerce international* ▷ *répartition des revenus* ▷ *Avantages comparatifs* ▷ *Baisse tendancielle des taux de profit*

Théorie des appariements sélectifs

▷ *Appariement*

Théorie des choix rationnels

La théorie des choix rationnels (TCR) considère que l'on peut expliquer les phénomènes économiques (mais aussi plus largement l'ensemble des comportements sociaux) à partir de l'agrégation de choix individuels rationnels. Par exemple une **bulle spéculative** résulte de comportements acheteurs sur un marché dont les cours montent : dès lors que les opérateurs anticipent une poursuite de la hausse des cours, il est rationnel d'acheter, ce qui fait monter le cours. Les auteurs qui se réclament de cette **théorie** font appel à une conception plus ou moins large de la **rationalité**. Certains, par exemple, prennent en compte la **rationalité axiologique** et pas seulement la **rationalité instrumentale**. De ce fait, il est rationnel de faire un **don** aux pauvres (ou de voter en faveur d'une politique de redistribution) dès lors que l'on adhère à des valeurs de solidarité.

► *Épistémologie économique* ▷ *Altruisme* ▷ *Anticipations autoréalisatrices*
▷ *Rationalité limitée* ▷ *Théorie économique*

Théorie des contrats

La théorie des contrats est un développement de la **théorie** néo-classique qui étudie les **organisations** et les **institutions** comme des ensembles de **contrats**. Par exemple, l'**entreprise** peut-être analysée comme un « nœud de contrats » avec les fournisseurs, les salariés, les clients, etc. L'objectif de la théorie des contrats est de définir des contrats optimaux, c'est-à-dire qui produisent les **incitations** nécessaires au bon fonctionnement de l'économie. La théorie des contrats conduit à considérer les organisations comme des formes particulières de **marché** puisque le marché est un lieu de

négociation et de mise en œuvre des contrats. Cette approche s'oppose donc aux approches institutionnalistes qui considèrent au contraire qu'il existe deux modes alternatifs de **coordination**, le marché et la **hiérarchie**.

► *Entreprise et système productif* ► *Marché et prix* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Théorie de l'agence* ▷ *Théorie des incitations* ▷ *Théorie économique*

Théorie des conventions

▷ *Économie des conventions*

Théorie des droits de propriété

La théorie des droits de propriété est une **théorie** qui analyse les droits de propriété et la façon dont ils affectent le fonctionnement de l'économie.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Actif* ▷ *Coût de transaction* ▷ *Contrat* ▷ *Économie de l'environnement* ▷ *Économie du bien-être* ▷ *Hiérarchie* ▷ *Incitation* ▷ *Marché des permis d'émission* ▷ *Théorème de Coase* ▷ *Théorie de l'agence* ▷ *Théorie des contrats*

Théorie des élasticités critiques

▷ *Théorème des élasticités critiques*

Théorie des équilibres à prix fixes

La théorie des équilibres à prix fixes considère que le **postulat** de parfaite flexibilité des **prix** du modèle d'équilibre général est un cas particulier. Il convient donc d'élaborer une approche plus globale qui prenne en compte aussi bien la flexibilité que la **rigidité** des prix. Pour les théoriciens des équilibres à prix fixes, les ajustements de **marché** peuvent donc se faire par les prix ou par les quantités, mais à court terme, les prix sont rigides et ces derniers mettent du temps à s'ajuster (**viscosité des prix**). Cette approche a

notamment permis à E. Malinvaud (*Réexamen de la théorie du chômage*, 1980) de distinguer le **chômage classique** et le **chômage keynésien**.

⇒ La théorie des équilibres à prix fixes est souvent dénommée théorie du déséquilibre. Cette formulation est discutable car, dans l'optique des auteurs qui défendent cette approche, un marché où l'ajustement se réalise par les quantités aboutit à un équilibre, même si les quantités offertes et demandées ne sont pas égales (équilibre avec rationnement). Au demeurant, dans un équilibre walrassien, lorsque le **prix d'équilibre** est atteint, une partie des offreurs et une partie des demandeurs potentiels sont exclus du marché ; dans le cas d'un équilibre non walrassien, cette exclusion se traduit par des pénuries et/ou des stocks invendus.

⇒ La théorie des équilibres à prix fixes se fonde sur les travaux de R. Clower et A. Leijonhufvud qui ont posé les jalons d'une réinterprétation microéconomique de la théorie keynésienne.

► *Marché du travail, emploi chômage* ► *Marché et prix* ▷ *Demande effective* ▷ *Demande notionnelle* ▷ *Exclusion par les prix* ▷ *Offre effective* ▷ *Offre notionnelle* ▷ *Théorie néo-classique* ▷ *Théorie keynésienne*

Théorie des incitations

La théorie des incitations est une composante de la **nouvelle microéconomie** qui se consacre à l'étude des dispositifs qui peuvent conduire les individus à adopter tel ou tel comportement dans un contexte marqué par des conflits d'intérêt et une **asymétrie d'information**. La théorie des incitations englobe notamment la **théorie de l'agence** et la **théorie des contrats**. Elle est utilisée dans l'étude de nombreux domaines : **marché du travail**, politiques publiques, firme, assurance, etc.

► *Épistémologie économique* ► *Politique économique* ▷ *Aléa moral* ▷ *Fiscalité écologique* ▷ *Incitation* ▷ *Opportunisme* ▷ *Sélection adverse*

Théorie des jeux

La théorie des jeux vise à rendre compte de situations dans lesquelles des individus rationnels (les « joueurs ») prennent des décisions en interaction

et sont conscients de ces interactions. Elle a été mise au point par J. von Neumann et O. Morgenstern (*Theory of Games and Economic Behaviour* 1944). Cette théorie vise à rendre compte de situations dans lesquelles des individus rationnels (les « joueurs ») prennent des décisions en interaction et sont conscients de ces interactions.

Un « jeu » est défini par un certain nombre de règles et par les stratégies adoptées par les joueurs. Les jeux peuvent être non coopératifs ou coopératifs. Un jeu peut être à information complète ou à information incomplète.

Le recours à la théorie des jeux a permis d'intégrer dans un cadre plus général le modèle de la **concurrence pure et parfaite** et de développer des approches nouvelles en **microéconomie** (étude du comportement en **oligopole**, étude des situations d'**asymétrie d'information**, etc.). L'un des grands intérêts de la théorie des jeux est de montrer que la poursuite de leurs intérêts par les joueurs dans un cadre non coopératif conduit le plus souvent à une situation sous-optimale. La théorie des jeux a aussi montré que lorsque le jeu ne se joue qu'une seule fois, les individus ont intérêt à se montrer opportunistes, par contre, en cas de jeux répétés, des comportements coopératifs vont émerger du fait même de la rationalité des agents.

Après avoir récompensé la théorie des jeux en 1994 (J. Harsanyi, J. Nash, R. Selten), le prix Nobel d'économie a été attribué en 2002 à D. Kahneman et V. Smith et en 2005 à deux autres théoriciens des jeux R. Aumann et Th. Schelling.

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix* ▷ *Concurrence imparfaite*
▷ *Dilemme du prisonnier* ▷ *Équilibre de Nash* ▷ *Opportunisme* ▷ *Optimum de Pareto* ▷ *Rationalité économique* ▷ *Théorie des jeux coopératifs*
▷ *Théorie des jeux non coopératifs*

Théorie des jeux coopératifs

La théorie des jeux coopératifs concerne des jeux dans lesquels les joueurs communiquent librement entre eux et peuvent de ce fait négocier des **contrats** qui ont force de loi.

► *Épistémologie économique* ▷ *Équilibre de Nash* ▷ *Oligopole* ▷ *Théorie des jeux* ▷ *Théorie des jeux non coopératifs*

Théorie des jeux non coopératifs

La théorie des jeux non coopératifs considère que les **contrats** n'ont pas force de loi. Elle analyse les comportements stratégiques des joueurs et étudie les conditions dans lesquelles ils ont de bonnes raisons de respecter les contrats.

► *Épistémologie économique* ▷ *Équilibre de Nash* ▷ *Oligopole* ▷ *Théorie des jeux* ▷ *Théorie des jeux coopératifs*

Théorie des marchés contestables

La théorie des marchés contestables (ou marchés disputables), exposée par W.J. Baumol, J. Panzar et B. Willig (*Contestable markets and the theory of industry structure*, 1982), a pour ambition de montrer que les situations de **marchés** se caractérisant par un petit nombre d'**entreprises** peuvent conduire à un équilibre optimal, similaire à celui de **concurrence pure et parfaite**, à condition que le marché soit contestable.

Dans le cas d'un **marché contestable**, la **concurrence** potentielle des producteurs (qui ne sont pas sur le marché mais qui peuvent y rentrer) produit les mêmes effets que la concurrence parfaite. En effet, les producteurs en place craignent les entrées sur le marché et pratiquent des **prix** aussi bas qu'en concurrence pure et parfaite. Néanmoins, ce résultat est obtenu indépendamment du nombre de producteurs : un **monopole** ou un **oligopole** peuvent se justifier si le marché est contestable.

⇒ Cette analyse a servi de fondement théorique au mouvement de **déréglementation** dans le secteur privé (transport aérien par exemple) et dans le secteur public (télécommunications en France par exemple). Dans ce dernier cas, l'État prend à sa charge les infrastructures de réseau, ce qui donne la possibilité à des entreprises d'entrer (avec paiement d'un droit d'entrée) plus facilement car elles n'ont pas à supporter les investissements coûteux d'infrastructures.

▷ *Concurrence pure et parfaite* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Concurrence praticable*

Théorie du capital humain

▷ *Capital humain*

Théorie du cycle de vie

La théorie du cycle de vie décrit le comportement de **consommation** et d'épargne d'un individu qui cherche à maintenir une consommation constante au cours de sa vie. Pour cela, il s'endette quand il est jeune, épargne à l'âge adulte pour rembourser ses **dettes** et constituer un **patrimoine** qu'il consomme quand il est vieux.

F. Modigliani (1918-2003, prix nobel 1985) et R. Brumberg ont formulé en 1954, une première approche de cette théorie en considérant que la proportion du **revenu** non consommé s'explique par des choix effectués pour faire face aux situations prévisibles (retraite) ou non, qui marquent les différentes phases du cycle de vie. L'**hypothèse** du cycle de vie formulée par A. Ando et F. Modigliani, dans leur article de 1963, a ouvert la voie à la remise en cause de la **fonction de consommation** keynésienne.

En effet, l'approche microéconomique de la théorie du cycle de vie conduit au niveau macroéconomique, à faire de la consommation courante une fonction du revenu courant mais aussi des revenus anticipés sur le cycle de vie et du taux de dépréciation du futur (soit un taux d'actualisation *subjectif* à l'aide duquel l'agent économique escompte ses satisfactions à venir. Plus ce taux est élevé plus le niveau de l'épargne sera faible).

⇒ La théorie du cycle de vie se distingue d'une approche qui prend en compte l'**altruisme** intergénérationnel. Le degré d'altruisme indique le poids relatif accordé par l'individu au **bien-être** de ses enfants (ou à celui des générations futures).

► *Consommation et épargne* ► *Revenus* ▷ *Effet d'imitation* ▷ *Effet de cliquet* ▷ *Effet Veblen* ▷ *Loi psychologique fondamentale* ▷ *Revenu permanent* ▷ *Théorème d'équivalence Ricardo-Barro*

Théorie du déséquilibre

▷ *Théorie des équilibres à prix fixes*

Théorie du déversement

▷ *Déversement*

Théorie du filtre

La théorie du filtre considère que le système éducatif a pour fonction principale de sélectionner les individus en fonction de leurs performances (intellectuelles, relationnelles, etc.). Les employeurs utilisent les diplômes obtenus et la formation reçue comme un **signal** réduisant l'**asymétrie d'information** au moment du recrutement.

La théorie du filtre s'oppose à la **théorie du capital humain** dans la mesure où elle ne considère pas que le système éducatif a pour fonction essentielle de transmettre des connaissances ou des compétences mais qu'il sélectionne les individus en fonction de qualités innées ou acquises pour l'essentiel à l'extérieur de l'école.

⇒ La théorie du filtre est utilisée à la fois par des économistes radicaux et des économistes libéraux. Ces derniers considèrent que l'**État** pourrait réduire ses dépenses d'éducation en centrant l'activité de l'école sur sa fonction de sélection.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Économie de l'information*
▷ *Économie de la connaissance* ▷ *Information*

Théorie du marché politique

▷ *École des choix publics*

Théorie du portefeuille

La théorie du portefeuille est une théorie financière développée en 1952 par H. Markowitz (prix Nobel 1990), pour déterminer une diversification efficiente des **actifs réels** et des **actifs financiers**.

La théorie du portefeuille part du principe que la meilleure **rentabilité** espérée pour un niveau de **risque** donné consiste à détenir (en plaçant ou en s'endettant), une fraction du portefeuille de marché sans risque (frontière d'efficience) puis à choisir le niveau de risque souhaité. Le portefeuille efficient est celui qui permet de jouer pleinement des avantages de la diversification. Compte tenu d'une **aversion pour le risque** donnée, il offre le meilleur rendement. Réciproquement, pour un objectif de rendement donné cette théorie permet de déterminer le portefeuille correspondant au plus faible risque.

► *Finances internationales* ► *Consommation revenu et épargne*
▷ *Efficience* ▷ *Habitat préféré* ▷ *Placement* ▷ *Spéculation*

Théorie du signal

▷ *Théorie du filtre*

Théorie économique

En **science économique**, le terme théorie peut être utilisé dans deux sens différents :

- dans certains cas le mot théorie est synonyme de **paradigme** (**théorie classique**, **théorie marxiste**, etc.) ;
- dans d'autres cas il concerne un domaine particulier (**théorie du capital humain**, théories du développement, etc.).

La pluralité des théories ou des paradigmes, qui n'est pas propre à la science économique et que l'on retrouve aussi dans les sciences de la nature, est un facteur de dynamisme de la recherche. Par exemple, ce sont les critiques adressées par F. Hayek au *Traité de la monnaie* (1930) qui ont conduit J.M. Keynes à écrire la *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie* (1936).

Les théories permettent de construire des **modèles** qui sont des outils d'investigations empiriques. Ces dernières peuvent à leur tour conduire à remettre en cause ou à modifier les théories.

⇒ Par opposition aux **doctrines économiques**, les théories économiques se veulent positives et non pas normatives.

► *Épistémologie économique* ▷ *Hypothèses* ▷ *Loi économique* ▷ *Méthode expérimentale* ▷ *Méthode expérimentale* ▷ *Paradigme* ▷ *Rationalisme critique* ▷ *Réalisme des hypothèses* ▷ *Programme de recherche scientifique* ▷ *Vérificationnisme*

Théorie économique standard

On appelle théorie économique standard, le **programme de recherche** dominant en **science économique**. Ce programme de recherche repose pour l'essentiel sur la **théorie néo-classique**, mais aussi sur la **synthèse néo-classique**.

► *Marché et prix* ▷ *Microéconomie* ▷ *Théorie économique standard étendue*

Théorie économique standard étendue

L'analyse économique contemporaine ne se limite plus au modèle de base de la **théorie économique standard** fondée sur la **concurrence pure et parfaite**. L'analyse économique standard étendue prend en compte l'imperfection des marchés, les **asymétries d'information**, l'incomplétude des **contrats**, l'existence de **conventions** etc.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Marché et prix* ▷ *Aléa moral* ▷ *Asymétrie d'information* ▷ *Concurrence imparfaite* *Incertitude* ▷ *Microéconomie* ▷ *Nouvelle microéconomie* ▷ *Sélection adverse*

Théorie évolutionniste

▷ *Évolutionnisme*

Théorie keynésienne

La théorie keynésienne repose sur les travaux de J.M. Keynes (1883-1946). C'est une approche macroéconomique qui marque une rupture (**révolution keynésienne**) par rapport aux approches classique et néo-classique. Keynes montre la possibilité d'existence d'un équilibre de sous emploi et donc d'un **chômage involontaire**. Il rejette la **loi des débouchés** de J.-B. Say et la conception dichotomiste de la **monnaie**. Pour Keynes, c'est la **demande effective** qui détermine le niveau de la **production** et de l'emploi. L'**investissement** joue un rôle essentiel à travers le mécanisme du **multiplicateur d'investissement**. Keynes n'adhère pas à l'idée de **marché autorégulateur** et il est favorable à l'intervention de l'**État** dans l'économie.

Plusieurs interprétations de l'œuvre de Keynes ont été développées :

- la **synthèse néo-classique** réintègre l'analyse keynésienne dans une problématique plus orthodoxe. Le **schéma IS-LM** de J.R. Hicks (1904-1989, prix Nobel 1972) et A.H. Hansen (1887-1975) constitue la présentation habituelle de ce que l'on a parfois appelé la vulgate keynésienne ;

- l'approche en terme d'économie monétaire de production met l'accent au contraire sur l'hétérodoxie de Keynes (conception endogène de la **monnaie**, dynamique du circuit, importance des **anticipations** et de l'**incertitude**) ;

- la **théorie des équilibres à prix fixes** avec rationnement (ou théorie du déséquilibre) est une nouvelle tentative de rapprochement entre la théorie keynésienne et la théorie néo-classique.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Fluctuations et crises* ► *Monnaie*
▷ *Dichotomie* ▷ *Libéralisme* ▷ *Macroéconomie* ▷ *Révolution scientifique*

Théorie marxiste

La théorie marxiste repose sur les travaux de K. Marx (1818-1883). Elle met l'accent sur le caractère contradictoire du **mode de production**

capitaliste qui repose sur l'**exploitation** de la **force de travail** et qui est menacé par la **baisse tendancielle du taux de profit**

Sur le plan économique l'œuvre principale de Marx est *Le Capital* (1867).

► *Fluctuations et Crises* ▷ *Capitalisme* ▷ *Forces productives* ▷ *Plus-value*
▷ *Rapport de production* ▷ *Valeur travail*

Théorie néo-classique

La théorie néo-classique a pris naissance presque simultanément grâce aux travaux de S. Jevons (*Théorie de l'économie politique*, 1871), de C. Menger (*Principe d'économie politique*, 1871) et de L. Walras (*Éléments d'économie politique pure*, 1874). La théorie néo-classique est un prolongement de l'école **classique** dans la mesure où elle est fondée sur le caractère autorégulateur du **marché**. Mais elle se distingue de l'approche classique par la rupture qu'elle opère avec la théorie de la **valeur travail** et par son adoption de la **valeur utilité**.

Par ailleurs, l'approche néo-classique est strictement individualiste, alors que l'on trouve chez les classiques (à côté de raisonnements individualistes) des approches macroéconomiques prenant en compte les groupes sociaux (dans la théorie de la répartition de D. Ricardo par exemple).

⇒ C'est la présentation de L. Walras en termes d'équilibre général qui sert de base à la présentation axiomatique contemporaine de la théorie néo-classique : modèle de K. Arrow (prix Nobel 1972) et G. Debreu (prix Nobel 1983).

► *Marchés et prix* ▷ *Commissaire priseur* ▷ *Équilibre du consommateur*
▷ *Équilibre du producteur* ▷ *Individualisme méthodologique*
▷ *Microéconomie* ▷ *Rationalité économique* ▷ *Tâtonnement walrasien*
▷ *Valeur utilité*

Théorie postkeynésienne

▷ *École postkeynésienne*

Théorie quantitative de la monnaie

Selon la théorie quantitative de la monnaie, l'**inflation** résulte d'une augmentation excessive de la quantité de **monnaie** en circulation. On doit à J. Bodin (1530-1596) la première formulation de cette théorie qui est reprise ensuite par divers auteurs (D. Hume, D. Ricardo, etc.). Au début du XX^e siècle, I. Fisher (1867-1947) présente l'équation quantitative de la monnaie :

$$M \cdot V + M' \cdot V' = P \cdot T$$

Où M représente la quantité de **monnaie fiduciaire**, V la vitesse de circulation de cette monnaie, M' la quantité de **monnaie scripturale**, V' la **vitesse de circulation de la monnaie**, P le **niveau général des prix** et T le volume des transactions.

En vertu de la **dichotomie**, le volume des transactions n'est pas affecté par les variables monétaires. De plus, les vitesses de circulation des deux formes de monnaies sont supposées stables. Dans ces conditions, les variations du niveau général des prix ne dépendent que de la quantité de monnaie.

Cette approche est reprise et enrichie par M. Friedman (prix Nobel 1976) dans le cadre du **monétarisme**. Pour lui, « l'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire ».

La théorie quantitative de la monnaie est combattue par les auteurs qui refusent la dichotomie pour diverses raisons (K. Marx, L. von Mises, F. Hayek, K. Wicksell, J.M. Keynes). Cette théorie est notamment critiquée pour des raisons méthodologiques par les économistes autrichiens qui contestent toute pertinence au concept de niveau général des prix. Les keynésiens mettent en avant l'existence possible d'une **thésaurisation** et refusent donc la **neutralité de la monnaie**.

► *Monnaie* ▷ *École autrichienne* ▷ *Effet Cantillon* ▷ *Effet de levier*
▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien*

Thésaurisation

La thésaurisation est un comportement économique qui consiste à conserver l'épargne sous forme monétaire, ce qui revient à la stériliser économiquement puisqu'elle ne peut être ni placée ni investie. L'épargne thésaurisée ne rapporte donc pas d'**intérêt**.

► *Consommation et épargne* ► *Monnaie et financement* ▷ *Effet d'encaisses réelles* ▷ *Placement* ▷ *Préférence pour la liquidité* ▷ *Trappe à liquidité*

Tiers-monde

L'expression tiers-monde a été proposée par A. Sauvy en 1952 pour caractériser un groupe de pays qui cherchaient à se développer en refusant la **dépendance** aussi bien du **capitalisme** américain que du **socialisme** soviétique. Ces pays cherchaient une troisième voie fondée sur le non-alignement. Ce dernier se concrétisera à l'occasion de la conférence de Bandung (1955) et de la première conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Genève, 1964) où les pays pauvres formeront le groupe des 77.

⇒ Depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, le terme tiers-monde a perdu de sa pertinence. Les modalités d'intégration à l'économie mondiale ont conduit à une forte divergence entre les **pays moins avancés (PMA)** et les **pays émergents**. Les problèmes de la **dette du tiers-monde** et les négociations du cycle de Doha au sein de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**, ont révélé des clivages entre le groupe des pays émergents et celui des 90 économies les plus pauvres.

► *Économie du développement*

Tiers secteur

▷ *Économie solidaire*

Titre

Un titre est un **actif** financier qui correspond soit à un **droit de propriété** (**action** par exemple), soit à une **créance** (**obligation** par exemple).

► *Monnaie* ▷ *Actifs financiers* ▷ *Titre de créance négociable* ▷ *Titrisation*
▷ *Valeurs mobilières*

Titre de créance

Un titre de créance est un **actif** financier qui résulte d'une opération de **crédit**.

Le titre de créance est à la fois :

- une **créance** pour celui qui le possède ;
- une reconnaissance de **dette** pour le bénéficiaire de l'opération de crédit ;
- une **lettre de change** ou une **obligation** sont des titres de créance.

⇒ Ne pas confondre avec les titres de propriété comme les **actions**.

► *Monnaie* ▷ *Intérêt* ▷ *Taux d'intérêt* ▷ *Titre de créance négociable*
▷ *Titrisation* ▷ *Valeurs mobilières*

Titre de créance négociable

Un titre de créance négociable est un **actif** financier à court ou moyen terme qui fait l'objet de transactions sur le **marché monétaire**. Il s'agit principalement des bons du Trésor, des **billets de trésorerie**, des **certificats de dépôts** et des bons à moyen terme négociables.

⇒ Les titres de **créance** négociables permettent aux emprunteurs de se procurer des fonds sur le **marché monétaire** plutôt que par l'intermédiaire du **crédit** bancaire.

► *Monnaie* ▷ *Désintermédiation* ▷ *Marché des capitaux* ▷ *Titrisation*

Titrisation

La titrisation est une technique qui substitue à des **crédits** bancaires des **titres de créance négociables** (par exemple, émission de **billets de trésorerie**, transformation d'un crédit en emprunt obligataire). La titrisation permet aux emprunteurs de bénéficier des conditions du **marché des capitaux** et elle assure aux prêteurs une plus grande **liquidité** de leurs **actifs**.

La titrisation est aussi utilisée par certaines grandes entreprises pour assurer la liquidité de leur **bilan** (titrisation de leurs **actifs réels**, de leurs stocks, des **créances** qu'elles détiennent).

⇒ Au cours des années 1980, la titrisation a été notamment utilisée dans le cadre de la gestion de la **dette du tiers-monde**. On a transformé en titres une partie des crédits bancaires ce qui a conduit au développement d'un marché secondaire de la **dette** et ce qui a permis aux **banques** d'assainir leur **bilan** en se débarrassant de **créances** douteuses.

⇒ À l'occasion de la **crise des subprimes** les effets pervers d'un excès de la titrisation ont été mis en cause.

► *Monnaie* ▷ *Crédits structurés* ▷ *Originate and distribute* ▷ *Véhicule de titrisation* ▷ *Risque*

Tontine

La tontine est instrument d'épargne et de **crédit** entre des personnes unies par des liens de **confiance** (solidarité familiale, professionnelle, religieuse...), qui mettent en commun des **actifs** en vue de gérer des problèmes collectifs (solidarité collective) ou des besoins individuels (crédit). Les tontines sont une forme d'économie solidaire.

Certains considèrent qu'elles sont l'embryon d'un système de prévoyance par répartition, d'autres y voient une entrave à l'instauration d'une solidarité au niveau national.

Dans certains cas, les tontines constituent une pression communautaire qui fait obstacle à la liberté individuelle. Elles peuvent aussi servir de cadre à des activités illégales.

► *Économie du développement* ► *Consommation, épargne et revenus*
▷ *Commerce équitable* ▷ *Économie alternative* ▷ *Finance solidaire*
▷ *Finance éthique* ▷ *Microcrédits* ▷ *Secteur informel*

Toyotisme (ou ohnisme)

Le toyotisme est un mode d'organisation du travail testé dès les années 1950 au Japon dans les usines Toyota à partir des idées de K. Toyoda (président directeur général de Toyota en 1950) et de T. Ohno. Il repose sur deux principes organisationnels :

- la *production juste à temps* (JAT) ou flux tendu sur la ligne de fabrication entre les segments de production pour *produire ce qu'on a déjà vendu*. La **standardisation** de ce procédé se matérialise en 1953 par des fiches (*kanban*) indiquant le nombre de pièces à produire ou à livrer ;

- l'autonomisation des équipements à travers la maintenance préventive qui prend appui sur l'initiative des salariés (un ouvrier peut surveiller et conduire simultanément plusieurs machines tout en assurant la qualité des produits).

Les éléments constitutifs de ce système ont pris forme vers 1970 dans un environnement où la demande est plus segmentée. Pour réduire les **coûts** et accroître les marges bénéficiaires dans la production de séries plus petites et plus diversifiées, il devient nécessaire de supprimer tout gaspillage de ressources matérielles et humaines (la norme des cinq zéros à réaliser : zéro stock, zéro délai, zéro défaut, zéro panne, zéro papier). Dans les années 1980, selon l'analyse de l'économiste M. Aoki (*Économie japonaise. Informations, motivation et marchandage*, 1991), l'**efficience** de la firme J (japonaise) opérant dans un univers caractérisé par l'**incertitude** est opposé à la firme H (américaine) adaptée à la production taylorienne dans un univers stabilisé et standardisé.

▷ *Crise du fordisme* ▷ *Enrichissement des tâches* ▷ *Organisation scientifique du travail (OST)* ▷ *Taylorisme*

Trader

Un trader est un opérateur sur les **marchés financiers** qui cherche à maximiser les **revenus** de l'**entreprise** pour laquelle il travaille en développant des activités spéculatives. Il gère le **risque** lié à la **volatilité** sur les **marchés financiers**. Certains ont une activité centrée sur l'achat à bas **prix** d'une **devise**, d'une **obligation**, d'une **action** voire d'une **option** dont ils anticipent la hausse afin de les vendre lorsqu'ils anticipent leur baisse.

► *Finances internationales* ▷ *Anticipation* ▷ *Finance comportementale*
▷ *Hedge funds* ▷ *Risque de taux* ▷ *Risque de change* ▷ *Spéculation*

Traité d'Amsterdam

Le traité d'Amsterdam, signé en 1997, apporte des modifications au **traité de Maastricht**. Il engage :

- de nouvelles mesures favorables à l'achèvement du **marché unique européen** (pilier communautaire) avec la libéralisation de certains secteurs (télécommunications, cabotage routier, marché de l'électricité etc.) ;

- un effort de cohésion qui se traduit par le pacte européen pour l'emploi (protocole pour élaborer une stratégie coordonnée sur l'**emploi**) ;

- un recours élargi à la procédure de décision à la majorité qualifiée ;

- une institutionnalisation de la collaboration policière (europol).

► *Intégration économique* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Traité de Rome* ▷ *Traité de Lisbonne* ▷ *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance*

Traité de Lisbonne

Le traité de Lisbonne, signé en décembre 2007, est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Il modifie les institutions de l'**Union européenne (UE)** élargie à 27 membres :

- en la dotant de la personnalité juridique lui permettant de conclure un accord international dans ses domaines de compétence ;

- en élargissant les prérogatives du Parlement européen en matière de budget ;

- en créant une majorité qualifiée au Conseil à partir du 1^{er} novembre 2014 pour simplifier le processus de décision (55 % des membres du Conseil, comprenant au moins 15 d'entre eux et 65 % de la population de l'Union) ;

- en élisant une présidence permanente au Conseil européen pour deux ans et demi, renouvelable une fois et un haut représentant de la politique étrangère européenne présidant le Conseil des affaires étrangères ;

- en rendant plus lisible la répartition des compétences entre l'Union et les États membres (liste des domaines de compétences exclusives et partagées) et en accordant à la **Banque centrale européenne** un statut officiel au même titre que la Commission européenne, le Conseil, le Parlement européen, la Cour de justice et la Cour des comptes européenne ;

- en instituant la possibilité d'une initiative citoyenne si elle provient d'un million de signataires, d'au moins un tiers des États membres de l'Union ;

- en accordant une force juridique contraignante à la Charte des droits fondamentaux pour 25 États membres (le Royaume-Uni et la Pologne bénéficiant d'une dérogation) ;

- en donnant un statut prioritaire à lutte contre le changement climatique.

⇒ Ce traité a fait l'objet d'un certain nombre de critiques de la part de souverainistes qui dénoncent les abandons de souveraineté nationale, de la part de fédéralistes qui observent que l'intégration politique est insuffisante, et de la part des altermondialistes qui considèrent que le Traité institutionnalise des conceptions économiques libérales.

⇒ Ne pas confondre le traité de Lisbonne avec la **stratégie de Lisbonne**.

► *Intégration économique* ▷ *Subsidiarité* ▷ *Traité d'Amsterdam* ▷ *Traité de Rome* ▷ *Traité de Maastricht* ▷ *Traité de Nice* ▷ *Traité sur la stabilité, la coordination, la gouvernance*

Traité de Maastricht

Le traité de Maastricht ou traité de l'**Union européenne**, signé en 1992 et entré en vigueur au 1^{er} novembre 1993, consacre les trois piliers de la construction européenne :

- le renforcement du pilier communautaire (1^{er} pilier) avec l'achèvement de l'**Union économique et monétaire** en 1999 ;
- le 2^e pilier de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ;
- le 3^e pilier institutionnalisant la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

Le traité de Maastricht contient également :

- des innovations institutionnelles (procédure de codécision) ;
- le principe de **subsidiarité** pour la répartition des compétences entre la **Communauté européenne** et les États membres ;
- l'instauration d'une citoyenneté de l'Union.

► *Intégration économique* ▷ *Traité de Rome* ▷ *Traité d'Amsterdam* ▷ *Traité de Lisbonne*

Traité de Nice

Le traité de Nice, signé le 26 février 2001 par les ministres des Affaires Étrangères des États membres de l'Union européenne encadre l'élargissement de l'UE.

Il s'inscrit donc essentiellement dans l'optique d'une réforme institutionnelle orientée autour de 3 axes principaux :

- la composition et le fonctionnement des institutions européennes ;
- la procédure décisionnelle au sein du Conseil ;
- les coopérations renforcées.

Ces deux derniers axes touchent les trois piliers de l'UE.

Après sa signature, les États l'ont ratifié, soit par le vote des parlements nationaux, soit par référendum. Le traité est entré en vigueur le 1^{er} février 2003.

Depuis le rejet du traité établissant une Constitution pour l'Europe par la France et les Pays-Bas (mai-juin 2005), le traité de Nice a été la base du fonctionnement institutionnel de l'Union européenne. Le **Traité de Lisbonne** adopté au 1^{er} décembre 2009, conserve le Traité de Nice tout en faisant évoluer le fonctionnement institutionnel.

► *Intégration économique* ▷ *Traité d'Amsterdam* ▷ *Traité de Rome* ▷ *Traité de Maastricht*

Traité de Rome

Le traité de Rome a institué la Communauté européenne (CE) et l'Euratom pour les États membres de la **CECA** (la Belgique, la France, le Luxembourg, l'Italie, les Pays-Bas, la RFA). Signé en mars 1957, il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1958. Il est à la base de la dynamique de l'intégration européenne.

► *Intégration économique* ▷ *Traité de Maastricht* ▷ *Traité d'Amsterdam* ▷ *Traité de Lisbonne*

Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance ou « Pacte budgétaire », entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013, est un mécanisme d'approfondissement de la coordination de la **zone euro** qui adapte le **Pacte de stabilité et de croissance** pour servir une **politique économique** ayant pour objectif « *le renforcement de la compétitivité, la promotion de l'emploi, une meilleure contribution à la soutenabilité des finances publiques et un renforcement de la stabilité financière* ».

Ce traité a été élaboré dans le contexte de la **crise de l'euro** qui a révélé un défaut grave de **gouvernance**. Ce Traite offre la possibilité d'une aide à un pays en difficulté à la condition que celui-ci ait intégré à son droit national une « règle d'or » (de préférence de nature constitutionnelle) en vertu de laquelle chaque État doit assurer le financement de ses dépenses par ses recettes et non par l'**endettement**. Mais, compte tenu du fait qu'en 2013, la plupart des États membres n'ont pas atteint un équilibre budgétaire,

le Pacte budgétaire organise un « calendrier de convergence », vers l'équilibre en retenant un « objectif à moyen terme » : là où le Pacte de stabilité et de croissance imposait un seuil de déficit budgétaire maximum de 3 %. La règle d'or dans ce Traité est considérée comme respectée si le **solde budgétaire structurel** ne dépasse pas 0,5 % du **produit intérieur brut aux prix du marché**. Le déficit structurel peut même s'élever à 1 % du PIB si l'endettement de l'État est inférieur à 60 % du PIB ou en période de « grave récession économique ». À l'inverse, un mécanisme de correction est déclenché automatiquement si des écarts importants sont constatés par rapport à la trajectoire d'ajustement et à l'objectif à moyen terme.

Le **Conseil de l'Union européenne** (ministres représentant les États), sous l'autorité du **Conseil européen** (chefs d'État et de gouvernement) veille au respect du Pacte ce qui permet une adaptation des règles aux situations particulières nationales. La **Commission européenne** est la gardienne des engagements pris : elle conduit une analyse des dépenses publiques et la Cour de justice de l'Union européenne peut sanctionner tout déficit excessif hormis les situations exceptionnelles

Pour certains ce Pacte budgétaire paraît plus souple que les précédents. Il institue aussi de sensibles progrès dans la **gouvernance** européenne en organisant des sommets de la **zone euro** au moins deux fois par an avec un président de ces sommets élu à la majorité simple par les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro assurant la « préparation et la continuité » des sommets, et collaborant avec le président de la Commission européenne, avec un mandat de même durée que le président du Conseil européen. Pour d'autres la règle d'or imposée par le Traité est un carcan inutile qui entrave la **croissance** et la **compétitivité** de l'Union européenne.

⇒ Le Pacte budgétaire est un traité intergouvernemental, ratifié par chaque Parlement national et adopté par 25 États (hormis le Royaume-Uni, et la République tchèque), qui doit être intégré au droit de l'Union européenne en 2018 au plus tard.

► *Intégration économique* ► *Finances internationales* ► *Politique économique* ▷ *Clause de non renflouement* ▷ *Mécanisme de stabilité* ▷ *Mécanisme unique de supervision*

Traitement

En France le traitement désigne la rémunération des fonctionnaires, civils ou militaires, de l'**État**. Le traitement de chaque fonctionnaire dépend de sa position dans l'échelle hiérarchique.

► *Revenus* ▷ *Salaire*

Transactions courantes

▷ *Balance des transactions courantes*

Transfert de redistribution

Les transferts de redistribution sont de deux sortes : les **prélèvements**, et les **revenus sociaux**.

– Les prélèvements sont des **transferts** obligatoires des **ménages** ou des **entreprises** essentiellement, vers le « système redistributif », c'est-à-dire les **administrations publiques** au premier rang desquelles sont l'**État** et les organismes de sécurité **sociale**. Les prélèvements se répartissent en **impôts** et en **cotisations sociales**.

– Les revenus sociaux, versés aux ménages, sont destinés à couvrir un certain nombre de « risques » quand ils se réalisent : vieillesse, maladie, **chômage**, charges familiales...

Les revenus sociaux, se répartissent en prestations en espèces et en prestations en nature proviennent surtout des organismes de sécurité sociale.

⇒ Le solde (positif ou négatif) des transferts de redistribution est ajouté aux **revenus primaires** pour obtenir le revenu disponible brut des ménages.

► *Revenus*

Transfert en capital

Un transfert en capital est une opération entre deux parties qui implique l'acquisition ou la cession d'un **actif** par l'une d'elle au moins avec pour

conséquence une variation de son **patrimoine**.

Le transfert en capital peut être en espèces (l'annulation d'une **dette**) ou en nature (vente d'un brevet).

Le concept de transfert en capital est utilisé dans le **compte de patrimoine** de la **Comptabilité nationale** et dans le compte de capital de la **balance des paiements**.

► *Comptabilité nationale* ► *Entreprise et système productif*
► *Consommation et épargne* ► *Revenus* ► *Économie du développement*
► *Économie et écologie* ▷ *Compte courant* ▷ *Compte des acquisitions d'actifs non financiers* ▷ *Compte financier* ▷ *Dette du Tiers monde*
▷ *Transferts de technologie*

Transferts courants

Les transferts courants sont, dans la **balance des paiements** :

- les transferts des **administrations publiques** et internationales (aides non remboursables),
- et les transferts privés sans contrepartie (envois de fonds des travailleurs et des **dons des Organisations non gouvernementales**).

La balance des paiements différencie les transferts courants qui font partie du solde de la **balance des transactions courantes** des **transferts en capital** enregistrés dans le compte de capital.

► *Commerce international* ► *Finances internationales* ▷ *Balance commerciale*

Transferts de technologie

Un transfert de technologie consiste pour un agent à mettre à la disposition d'un autre agent une technique de production et/ou des savoir-faire. Cette opération peut être réalisée à titre onéreux (vente d'un **brevet, franchisage**) ou à titre gratuit (dans le cadre de l'**aide publique au développement** par exemple).

► *Économie du développement* ► *Politiques économique* ► *Productivité*
▷ *Compétitivité* ▷ *Convergence économique* ▷ *Dépendance* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Économie de l'innovation* ▷ *Économie de la connaissance*
▷ *Économie des réseaux* ▷ *Pôle de développement* ▷ *Propriété intellectuelle*
▷ *Sous-traitance*

Transferts sociaux

Les transferts sociaux sont des opérations de répartition se traduisant par des versements en espèces ou en nature sans contrepartie apparente ou directe.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Revenus* ▷ *Transferts de redistribution*

Transformation bancaire

La transformation bancaire (ou transformation financière) consiste à accorder des prêts à moyen ou long terme à partir de ressources à court terme ou à vue. Cette activité de transformation assurée par le système bancaire et financier permet de rendre compatibles les comportements des déposants et des épargnants (qui préfèrent détenir des **actifs** liquides ou à court terme) et celui des emprunteurs qui recherchent des crédits à une échéance plus longue (financement des **investissements** des **entreprises** ou des achats de logements et de **biens durables** par les **ménages**).

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Bancarisation* ▷ *Épargne liquide*
▷ *Financement de l'économie* ▷ *Liquidité*

Transparence

▷ *Concurrence pure et parfaite*

Trappe à liquidité

Dans la **théorie keynésienne**, on parle de trappe à liquidité lorsque le **taux d'intérêt** tombe à un niveau si bas, que la **demande de monnaie** devient infinie : « il se peut que, une fois le taux d'intérêt tombé à un certain niveau, la préférence pour la liquidité devienne virtuellement absolue, en ce sens que presque tout le monde préfère l'argent liquide à la détention d'une créance qui rapporte un taux d'intérêt aussi faible » (J.M. Keynes).

⇒ Dans le **schéma IS-LM**, la trappe à liquidité correspond à la partie horizontale de la courbe LM.

⇒ Pendant les années 1990 le Japon a connu une longue période de trappe à liquidité qui s'est accompagnée d'une stagnation de son économie.

► *Monnaie* ▷ *Préférence pour la liquidité* ▷ *Théorie économique*

Trappe à pauvreté

On appelle trappe à pauvreté une situation liée à des dispositifs d'**assistance** mal conçus qui cantonnent certaines populations dans une situation de **pauvreté**.

Par exemple, l'**arbitrage** entre le cumul des **aides sociales** (nationales, régionales, locales) et les coûts liés à l'activité professionnelle (transport, nourrice, etc.) peut se traduire par le choix rationnel de rester au **chômage** plutôt que de travailler pour un salaire voisin du **salaire minimum interprofessionnel de croissance** (SMIC). L'existence de trappes à pauvreté conduit à des réformes de la politique sociale visant à faire baisser le **taux de chômage**.

► *Protection sociale* ▷ *Incitation* ▷ *Revenu de solidarité active* ▷ *Revenu minimum d'activité* ▷ *Revenu minimum d'insertion* ▷ *Seuil de pauvreté* ▷ *Taux de pauvreté*

Travail

Le travail est une activité humaine conduisant à la **production** ou à l'entretien de biens et de **services**. J. Freyssinet a dressé une typologie des formes de travail :

		Modes des « mises au travail »		
		Travail libre	Travail salarié	Travail forcé
Types	Activités non marchandes	Travail domestique Travail militant	Salariés des administrations et des ménages	Esclavage, Corvées
d'activités	Activités marchandes	Travail indépendant	Salariés des entreprises	Peines de travail obligatoire
		Travail rémunéré =	Emploi	

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Économie du travail*

Travail à la chaîne

On parle de travail à la chaîne lorsque le salarié exécute une tâche répétitive selon une cadence imposée, sans liberté de ses temps de pause ou de ses déplacements.

▷ *Crise du fordisme* ▷ *Élargissement des tâches* ▷ *Fordisme* ▷ *Organisation scientifique du travail (OST)* ▷ *Taylorisme* ▷ *Toyotisme*

Travail abstrait

Dans la **théorie marxiste**, le travail abstrait désigne ce que le **travail** a de commun au-delà de la diversité concrète. En effet, la valeur des marchandises trouve son origine dans le temps de travail socialement nécessaire à leur **production**, mais le travail apparaît sous une grande diversité de formes concrètes en fonction du type de marchandise produite, de la **qualification** du travailleur, etc. (il s'agit là du travail concret). Selon K. Marx (1818 -1883), le travail abstrait rend possible la mesure et la comparaison des produits du travail et de leur **valeur**.

▷Capitalisme ▷Valeur travail

Travail complexe

Dans la **théorie marxiste**, le travail n'étant pas homogène, il diffère en particulier selon la **qualification** du travailleur, et une heure de travail complexe produit ainsi une **valeur** qui est un multiple de la valeur produite par une heure de **travail simple**.

▷Valeur travail

Travail concret

▷Travail abstrait ▷Valeur travail

Travail décent

Le travail décent est un concept et un programme promus par l'**organisation internationale du travail** (OIT) en 1999. Il désigne la possibilité pour chaque individu « d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ». Il regroupe divers éléments :

- la possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré ;
- la sécurité au travail et la **protection sociale** pour les travailleurs et leur famille ;
- l'amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale ;
- la liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise de décisions qui influent sur leur vie ;
- l'égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Bureau international du travail*
▷ *Charte de Philadelphie* ▷ *Normes d'emploi* ▷ *Normes sociales*

Travail mort

Dans la **théorie marxiste**, le travail mort est le travail cristallisé sous forme de machines ou d'outillage (le **capital fixe**) et de biens intermédiaires (le **capital circulant**). Le travail mort contribue à la formation de la **valeur** des marchandises pour un montant égal à la valeur qu'il a cristallisée, mais il ne crée pas de valeur additionnelle et ne contribue pas à la formation de la **plus-value**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Valeur travail*

Travail posté

Le travail posté est une organisation de la **production** qui se caractérise par la succession d'équipes de salariés sur un même poste de **travail** au cours d'un cycle de vingt-quatre heures.

⇒ Ce type d'organisation permet de rationaliser l'utilisation du **capital fixe** et faire face à une **obsolescence** rapide.

▷ *Crise du fordisme* ▷ *Fordisme* ▷ *Taylorisme*

Travail simple

Dans la **théorie marxiste**, le travail simple est celui qui est fourni par un travailleur disposant de la **qualification** de base dans une société donnée.

► *Épistémologie économique* ▷ *Valeur travail* ▷ *Travail complexe*

Travail social

La notion de travail social désigne les activités des personnes ou des **institutions** qui sont chargées de la gestion des problèmes sociaux, par exemple dans le cadre de l'**aide sociale** ou de la protection judiciaire de la

jeunesse). Les assistantes sociales, les éducateurs sociaux, les animateurs socioculturels, etc. sont des travailleurs sociaux.

► *Protection sociale* ► *Économie publique* ▷ *Politique sociale*

Travail vivant

Pour K. Marx (1818-1883), le travail vivant est celui qui est accompli par les salariés qui vendent leur **force de travail** sur le **marché**. Seul ce travail est créateur de **valeur** et producteur de **plus value**.

► *Épistémologie économique* *Exploitation* ▷ *Théorie marxiste* ▷ *Travail mort* ▷ *Valeur travail*

Trend

▷ *Tendance*

Trésor public

Le Trésor public est, en France, l'administration qui est chargée de la gestion des finances de l'État. Le Trésor recouvre les **créances** de l'État (notamment les **impôts** et **taxes**) et assure le paiement des sommes dues par l'État (**traitement** des fonctionnaires, achats de biens et **services**...).

Le Trésor assure aussi la gestion de la **dette publique** (émission des valeurs du Trésor, remboursement des **titres** arrivés à échéance, paiement des **intérêts**...).

► *Économie publique* ▷ *Bon du trésor* ▷ *Taux de pression fiscale*

Triangle de Dupuit

Le triangle de Dupuit est la représentation graphique de la **perte sèche** (diminution du **surplus total**) résultant de l'instauration d'une **taxe**. Cette approche a été élaborée par l'ingénieur économiste français J. Dupuit (1804-1866).

► *Marchés et prix* ► *Politique économique* ▷ *Triangle de Harberger*

Triangle de Harberger

Le triangle de Harberger est la représentation graphique de la **perte sèche** (diminution du **surplus total**) qui résulte de l'existence d'un **monopole** ou, plus généralement, d'une mesure (**fiscalité, droit de douane**) qui conduit à la détermination d'un niveau de **production** non efficient.

► *Commerce international* ► *Marchés et prix* ► *Politique économique*
▷ *Protectionnisme* ▷ *Rente de monopole* ▷ *Tarif optimal* ▷ *Triangle de Dupuit*

Triangle de Rodrick (trilemme de Rodrick)

Le triangle de Rodrik, désigné également par l'expression « trilemme de Rodrik » est un schéma exposé par cet économiste au début des années 2000 qui met en relation, pour un espace économique donné :

- l'intégration économique et financière avancée (**libre-échange**, mobilité internationale des capitaux) ;
- la souveraineté des États-nations ;
- la démocratie

Selon D. Rodrik il est impossible d'avoir simultanément ces trois éléments. Lorsque deux éléments sont vérifiés, le troisième ne peut pas l'être. Ainsi, après la Seconde Guerre mondiale, la souveraineté des États et les progrès de la démocratie dans le monde se sont accompagnés d'une limitation de la circulation mondiale des capitaux et d'une régulation du **commerce international** dans le cadre de l'**AGETAC** (le **GATT** en anglais). Des secteurs importants comme l'agriculture et les services échappaient ainsi à l'ouverture commerciale, un contrôle des changes existait et limitait la circulation internationale des capitaux.

Depuis les années 1980, la libéralisation financière et l'accélération de la **mondialisation** ont accru les contraintes sur les politiques économiques des États qui ne peuvent plus adopter des politiques conformes aux vœux de la

population (comme le renforcement de la **protection sociale**, une **politique des revenus** favorable aux salariés, etc.).

Le triangle de Rodrik permet également d'éclairer la **crise de l'euro**. En effet, le maintien de la souveraineté nationale accompagnée de la libre circulation des capitaux et des marchandises ne permet pas de gérer les déséquilibres entre pays membres de la zone. Le **fédéralisme budgétaire**, souvent présenté comme la solution à la crise de la zone euro conduirait à un abandon de souveraineté nationale qui serait problématique au niveau de la démocratie.

► *Intégration économique* ► *Mondialisation* ► *Politique économique*
▷ *Gouvernance mondiale* ▷ *Triangle des incompatibilités*

Triangle des incompatibilités

L'expression triangle des incompatibilités, forgée par R. Mundell (prix Nobel 1999) au début des années 1960, désigne le fait qu'un espace économique ne peut pas bénéficier à la fois de la libre circulation des capitaux, de **taux de changes** fixes et de **politiques monétaires** nationales autonomes.

⇒ Ce concept a été utilisé pour expliquer la mise en place de l'**euro**. Dans la mesure où l'**Union européenne** reposait sur la libre circulation des capitaux et sur des **changes fixes**, elle devait avoir une politique monétaire unique, ce qui a conduit à l'adoption d'une **monnaie unique**.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ▷ *Modèle Mundell-Fleming* ▷ *Zone monétaire* ▷ *Zone monétaire optimale*

Trilemme de Rodrick

▷ *Triangle de Rodrick*

Troc

▷ *Économie de troc*

Trust

Un *trust* désigne aujourd'hui une grande **entreprise** possédant un **pouvoir de marché** important qui lui confère une position dominante sur un **marché**.

L'origine du mot *trust* vient d'une technique juridique dans laquelle des **actionnaires** accordent leur confiance (*trust* en anglais) à un individu ou à une **société**, le *trustee*, pour la gestion de leurs intérêts. Elle a été appliquée à la **concentration** de l'**industrie** aux États-Unis en 1881 lors de la création du *Standard Oil Trust*, créant alors une administration unitaire de l'industrie du pétrole, tout en maintenant les entreprises apparemment indépendantes. Les **actions** des entreprises adhérentes ont été confiées à un comité (*Board of Trustees*), à la tête duquel se trouvait J.D. Rockefeller (1839-1937).

Cette modalité de concentration a été abandonnée au profit de la **fusion** ou du **holding** mais l'usage du terme *trust* a été conservé.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Loi anti-trust* ▷ *Opportunisme*
▷ *Théorie de l'agence*

Twist (monétaire)

Le *twist* monétaire, appliqué la première fois en 1961 aux États-Unis, et mis en œuvre à nouveau par la **banque centrale** américaine en octobre 2012, désigne un mécanisme par lequel la banque centrale vend des titres de la **dette** publique à court terme pour acheter des titres de la dette publique à long terme. Cette forme d'intervention de la banque centrale a pour objectif de relancer la croissance et réduire le **chômage** par un moyen autre que la baisse des **taux d'intérêt courts** (qui aux États-Unis sont proches de zéro en 2012) et le **quantitative easing**. Il s'agit aussi d'éviter une situation de **trappe à liquidité** et un endettement public supplémentaire.

Les **titres** de dette étant des titres à taux fixe, leur rendement financier réel diminue lorsque le cours du titre de dette s'accroît (par exemple, une **obligation souveraine** qui rapporte 50 euros d'intérêts chaque année et dont le cours sur le marché secondaire passe de 500 euros à 1 000 euros voit son rendement financier passer de 10 à 5 %). En augmentant la demande de

titres de dette à long terme, la banque centrale espère donc provoquer une baisse des taux longs et favoriser l'**investissement** des **entreprises** et la hausse de la demande de logement des **ménages**.

► *Monnaie* ► *Politique économique* ▷ *Canaux de transmission de la politique monétaire* ▷ *Courbe de taux* ▷ *Politique monétaire* ▷ *Politique monétaire non conventionnelle*

U-V-X-Z

Unilatéralisme

En matière de **commerce international**, l'unilatéralisme consiste, pour un pays, à décider seul des mesures relatives au **protectionnisme** et au **libre-échange**.

⇒ L'unilatéralisme s'oppose donc au multilatéralisme, au bilatéralisme et au régionalisme commercial.

⇒ Le recours généralisé à l'unilatéralisme peut déboucher sur une guerre commerciale

► *Intégration économique* ► *Mondialisation* ▷ *Gouvernance mondiale*
▷ *Organisation Mondiale du Commerce (OMC)*

Union des nations Sud-américaines

L'Union des nations Sud américaines (anciennement Communauté sud-américaine des Nations) est une organisation intergouvernementale créée en 2008 intégrant deux **unions douanières** régionales le **Marché Commun du Sud (MERCOSUR)** et la **Communauté andine (CAN)**. L'UNASUR s'inspire de l'**Union européenne** pour construire une identité et une citoyenneté sud-américaine et développer un espace régional intégré. Elle a un statut d'observateur à l'Assemblée générale de l'ONU

► *Intégration économique* ▷ *Communauté andine des nations*
▷ *Communauté d'États latino-américains (Celac)* ▷ *Marché commun sud-américain (Mercosur)*.

Union douanière

Une union douanière correspond à un niveau d'intégration économique plus élevé qu'une **zone de libre-échange**. En effet, elle suppose, outre la libre circulation des biens et **services**, l'instauration d'un tarif extérieur commun. Elle implique l'établissement de règles de partage des recettes douanières.

La théorie des unions douanières appréhende les conséquences de cette union à travers deux effets opposés sur le **commerce international** :

- une création de trafic : augmentation des échanges au sein de l'union douanière et avec le **reste du monde** ;

- un détournement de trafic : développement d'une **production** à coût élevé dans la zone au détriment d'une importation à coût plus faible en provenance de l'extérieur de la zone.

Soit par exemple une union douanière dont les **droits de douane** sont de 20 % face au reste du monde et deux pays non membres de cette union, le pays A qui vend un produit à 110 unités monétaires (soit 132, droit de douane inclus) et le pays B qui le vend à 95 (soit 114, droit de douane inclus). Les pays de l'union douanière s'approvisionnent donc auprès du pays B. Si le pays A rentre dans l'union mais pas le pays B, les **prix** à l'intérieur de l'union douanière vont se modifier. En effet, le droit de douane s'applique encore sur le produit du pays B (114) mais plus sur celui du pays A (qui ne coûte plus que 110). Il y a donc détournement de trafic, puisque les consommateurs de l'union douanière vont alors s'approvisionner auprès du pays le moins efficient.

La théorie des unions douanières peut aussi être abordée de façon dynamique. Dans ce cas, les effets positifs (création de trafic) ont tendance à l'emporter sous l'effet de changements structurels : baisse des **coûts de transaction**, économies d'échelle, stimulation de la **concurrence** et des **investissements**, etc.

⇒ Une union douanière constitue un **optimum de second rang** par rapport au **libre échange**.

► *Intégration économique* ▷ *Communauté andine* ▷ *Marché Commun Sud-américain* ▷ *Pacte andin* ▷ *Union européenne* ▷ *Zollverein*

Union économique

Dans la classification de B. Balassa (1961), une union économique est un espace dans lequel les pays membres constituent une **union douanière** et harmonisent leurs **politiques économiques**, sociales et démographiques : par exemple, les **politiques commerciales**, les **politiques budgétaires**, les **politiques monétaires**, les **politiques sociales** ou les politiques migratoires.

► *Intégration économique* ▷ *Communauté andine* ▷ *Intégration monétaire*
▷ *Marché commun* ▷ *Marché commun Sud-américain* ▷ *Union européenne*
▷ *Zollverein* ▷ *Zone de libre-échange*

Union économique et monétaire (UEM)

L'union économique et monétaire (UEM) est, dans la classification de B. Balassa (1961), la cinquième et dernière étape du processus d'**intégration économique**, après la **zone de libre échange**, l'**union douanière**, le **marché commun**, l'**union économique**. Elle se caractérise par la création d'une **monnaie commune** ou d'une **monnaie unique**.

La **zone euro** au sein de l'**Union européenne** a franchi cette étape en 1999. Pour certains, l'union économique et monétaire peut apparaître comme l'étape précédant l'union politique.

► *Intégration économique* ► *Finances internationales* ▷ *Banque centrale européenne* ▷ *Intégration monétaire* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance*
▷ *Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance* ▷ *Triangle des incompatibilités* ▷ *Zone monétaire optimale*

Union européenne (UE)

L'Union européenne est une **union économique** qui a succédé à la **Communauté européenne** (CE) avec l'adoption en février 1992 du **traité de Maastricht** et son entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1993.

Beaucoup d'observateurs considèrent que les **institutions** conçues à six dans le cadre d'accords intergouvernementaux (**traité de Rome**) sont inadaptées pour fonctionner avec un nombre beaucoup plus élevé de pays : 12 pays membres lors de la signature du Traité de Maastricht ;

élargissement à 15 membres, le 1^{er} janvier 1995 avec l'adhésion de l'Autriche, de la Suède, de la Finlande ; nouvel élargissement à 25 membres le 1^{er} mai 2004 (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), 27 membres en 2007 ; d'autres élargissements devraient suivre (Croatie, Macédoine, etc.).

Une possibilité de coopération renforcée entre certains membres a été introduite dans le **traité d'Amsterdam** (2 octobre 1997) et une évolution des institutions a été introduite depuis le **Traité de Nice** (26 février 2001) et le **Traité de Lisbonne** (1^{er} décembre 2009). Mais le débat autour des institutions de l'UE tend à opposer les partisans d'une simple intégration commerciale aux partisans d'une intégration fédérale et politique des États membres.

► *Intégration économique* ▷ *Acte unique européen* ▷ *Fédéralisme budgétaire* ▷ *Fédéralisme politique* ▷ *Gouvernance* ▷ *Intégration monétaire* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Traité sur la stabilité, la coordination, la gouvernance* ▷ *Zollverein*

Union latine

L'Union latine (ou Union monétaire latine) est une **union monétaire** instituée en 1865 pour défendre le **bimétallisme** or/argent entre les pays signataires (France, Italie, Belgique, Grèce, Suisse). Les pays concernés défendent un rapport officiel entre le **prix** de l'or et le prix de l'argent après les perturbations liées aux découvertes de mines d'or de Californie en 1847 et d'Australie en 1851. Les membres de l'Union latine frappent des pièces d'or et d'argent de poids identique, ce qui facilite les échanges au sein de la zone monétaire.

À partir de 1870 le cours de l'argent connaît une chute sensible par rapport à l'or. Le monométallisme or s'impose et tend à isoler les pays signataires de la convention de 1865. En 1874, l'Union latine renonce à la frappe libre de l'argent, ce qui constitue (de fait) la fin de l'Union latine qui ne disparaîtra officiellement qu'en 1925.

► *Finances internationales* ▷ *Étalon-or*

Union monétaire

Une union monétaire est un accord monétaire entre deux pays ou plus qui conviennent de gérer conjointement leur politique monétaire et économique. En principe, une union monétaire durable implique :

- une **monnaie unique** ou des **taux de change fixes** entre les monnaies des pays membres ;
- un **taux de change effectif** unique par rapport aux monnaies extérieures à l'union monétaire ;
- un abandon de toute **politique monétaire** indépendante par les pays membres.

Les unions monétaires permettent de réduire les **coûts de transaction** dans les échanges entre pays. Mais historiquement leur survie est inégale face aux divers chocs qu'elles subissent.

Le **Système Monétaire Européen (SME)**, créé en 1979, puis la création de la **zone euro** peuvent être considérés comme des unions monétaires profondes qui sont un aboutissement de l'**intégration économique** au sens de B. Balassa (1966), mais la **crise de l'euro** montre les fragilités de toute union monétaire.

► *Intégration économique* ► *Monnaie* ► *Finances internationales*
▷ *Gouvernance* ▷ *Intégration monétaire* ▷ *Union économique et monétaire*
▷ *Zone monétaire optimale* ▷ *Traité sur la stabilité la coordination et la gouvernance*

Unité de compte européenne (Ecu)

L'Ecu (*European Currency Unit*) était l'unité de compte du **système monétaire européen**. La valeur de l'Ecu était la moyenne pondérée des valeurs des **monnaies** des pays membres de la **Communauté économique européenne**.

⇒ L'Ecu n'était pas une monnaie, mais une simple unité de compte. Le passage à la **monnaie unique** a laissé place à l'**euro**.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ▷ *Intégration monétaire* ▷ *Monnaie commune* ▷ *Union monétaire*

Unité de consommation

L'unité de consommation est une procédure d'évaluation de la taille d'un **ménage** tenant compte du nombre de ses membres et des économies d'échelle liées à la taille du ménage. L'échelle actuellement la plus utilisée est celle de l'OCDE qui compte 0,5 unité par personne de plus de 14 ans et 0,3 unité par enfant de moins de 14 ans.

► *Consommation et épargne* ▷ *Niveau de vie*

Unité de production

Le terme unité de production est utilisé pour désigner un centre de décision au sein duquel s'organise la **production** de biens et de services. En fonction du type d'analyse mis en œuvre, un établissement, une entreprise, une administration sont des unités de production.

► *Entreprise et système productif* ▷ *Branche* ▷ *Groupe* ▷ *Production marchande* ▷ *Production non marchande* ▷ *Secteur d'entreprise* ▷ *Secteur institutionnel*

Unité institutionnelle

Une unité institutionnelle est considérée dans la **Comptabilité nationale** comme le centre élémentaire de décision économique, caractérisé par une unicité de comportement et une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale. Les unités institutionnelles sont regroupées par la Comptabilité nationale en **secteurs institutionnels**.

► *Comptabilité nationale*

Unité résidente

Dans la **Comptabilité nationale**, une unité est considérée comme résidente sur le **territoire économique** du pays si elle y exerce des activités économiques pendant une période d'un an ou plus.

► *Commerce international* ▷ *Balance des paiements* ▷ *Reste du monde*

Uruguay round

On appelle Uruguay round le cycle de **négociations commerciales multilatérales** qui se sont déroulées dans le cadre de l'**Accord général sur les tarifs et le commerce** entre 1984 et 1994. L'une des conclusions essentielles de ces négociations a été la mise en place de l'**Organisation mondiale du commerce**.

► *Commerce international* ▷ *Libre-échange* ▷ *Multilatéralisme*

Usure (physique)

▷ *Amortissement* ▷ *Obsolescence*

Usure (en finance)

L'usure consiste à accorder un **crédit** à un **taux d'intérêt** prohibitif. En France l'usure est prohibée par la loi et il existe un taux d'intérêt maximal au-dessus duquel le prêt est considéré comme usuraire.

Le développement de la **microfinance** s'explique par la volonté de lutter contre la pratique fréquente de l'usure.

► *Monnaie* ▷ *Banque*

Utilitarisme

L'utilitarisme est une doctrine philosophique selon laquelle une action est bonne ou juste si elle est utile, plus précisément si elle maximise la satisfaction du plus grand nombre d'individus. Les fondateurs de cette

approche sont notamment J. Bentham (1742-1832), J.-S. Mill (1806 – 1873), H. Sidgwick (1838-1900).

⇒ L'utilitarisme est une doctrine conséquentialiste : les actions sont jugées en fonction de leurs conséquences effectives ou attendues. Cela s'oppose à une approche déontologique où les actions sont jugées en fonction du respect de certaines règles de comportement.

⇒ La théorie de la **justice sociale** de J. Rawls (1921-2002) est explicitement fondée sur une critique de l'utilitarisme.

► *Épistémologie économique* ▷ *Doctrine économique* ▷ *Économie du bien être* ▷ *Utilité*

Utilité

Selon la **théorie néoclassique**, l'utilité U, d'un **panier de consommation** quelconque (combinaison de quantités de deux biens x et y consommées par un individu), mesure la satisfaction globale qu'un individu retire de la **consommation** de ce panier de biens. Le niveau de l'utilité dépend de la quantité consommée (Q) et peut être formalisé à l'aide d'une **fonction d'utilité** :

$$U = f(Q)$$

⇒ Ne pas confondre avec **ophélimité**.

► *Marchés et prix* ► *Épistémologie économique* ▷ *Marginalisme* ▷ *Utilité cardinale* ▷ *Utilité ordinale* ▷ *Utilité marginale* ▷ *Théorie économique*

Utilité cardinale

Selon la conception cardinale de l'**utilité**, le consommateur est capable d'exprimer par un nombre la satisfaction retirée de la **consommation** d'une quantité déterminée de biens. Le consommateur doit être ainsi capable de donner une « note » pour chaque quantité de bien consommée.

Si un bien X reçoit la note 10 et un bien Y la note 5, cela signifie donc que le bien X procure deux fois plus d'utilité que le bien Y.

⇒ Cette hypothèse a été retenue par les premiers théoriciens marginalistes, L. Walras (1834-1910), S. Jevons (1835-1882), C. Menger (1840-1921). Mais la construction d'une **fonction d'utilité** dans le cadre de la mesure cardinale de l'utilité s'avère impossible.

Cette impossibilité sera contournée par V. Pareto (1848-1923) au début du XX^e siècle, qui propose de parler **d'utilité ordinale**.

► *Marchés et prix* ► *Épistémologie économique* ▷ *Marginalisme*
▷ *Ophélimité*

Utilité marginale

L'utilité marginale représente la variation de **l'utilité** procurée par la dernière unité de bien consommée. C'est la dérivée de la fonction d'utilité (U) par rapport à la quantité consommée (Q_x).

$$U_m(Q_x) = f'(Q_x)$$

► *Marchés et prix* ► *Épistémologie économique* ▷ *Marginalisme*
▷ *Ophélimité*

Utilité ordinale

Selon la conception ordinale de l'utilité, le consommateur peut établir un ordre de préférence entre différents **paniers de consommation** sans pour autant attribuer à chacun d'eux une « note » précise.

⇒ V. Pareto (1848-1923) a proposé de parler d'utilité ordinale. Pour lui, les individus sont capables de classer les choix offerts selon un ordre de préférence mais sans attribuer à chacun un indice quantitatif précis est à la fois plus réaliste et surtout suffisant pour construire une analyse microéconomique du comportement du consommateur.

► *Marchés et prix* ▷ *Marginalisme* ▷ *Ophélimité* ▷ *Utilité* ▷ *Utilité cardinale*

Valeur

La valeur d'un **bien économique** est ce qui détermine le rapport d'échange de ce bien avec un autre bien. Pour les économistes de l'école **classique**, ainsi que pour K. Marx (1818-1883), il convient de distinguer la **valeur d'usage** et la **valeur d'échange**. Seule cette dernière détermine les rapports d'échange et elle trouve son origine dans le **travail** (on parle de **valeur travail**). Les économistes classiques et la **théorie marxiste** partagent donc une théorie objective de la valeur. Pour l'école **autrichienne** et pour la **théorie néo-classique** au contraire, la valeur des marchandises trouve son origine dans l'**utilité** ou la satisfaction qu'elles procurent au consommateur (**valeur utilité**). Il s'agit donc d'une théorie subjective de la valeur.

⇒ L'analyse économique contemporaine n'accorde pas une place importante au **concept** de valeur. Elle se concentre sur les **prix relatifs** observables (sans rechercher de fondements inobservables à ces rapports de prix). S'agissant des choix du consommateur, elle met l'accent sur les **préférences révélées**.

► *Marchés et prix* ▷ *Rareté* ▷ *Utilité marginale*

Valeur actionnariale (Shareholder value)

La valeur actionnariale est la différence entre le **prix** de vente et le prix d'achat d'une **action** augmenté des **dividendes** reçus au cours d'une période donnée.

⇒ L'accent mis sur la maximisation de la valeur actionnariale (création de valeur pour l'**actionnaire**) s'inscrit dans une logique de contrôle du comportement des dirigeants de l'**entreprise** par les actionnaires (**capitalisme actionnarial**).

► *Monnaie* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Capitalisation boursière* ▷ *Capitalisme managérial* ▷ *Incitation* ▷ *Investisseurs institutionnels* ▷ *Marché financier* ▷ *Offre publique d'achat (OPA)* ▷ *Théorie de l'agence* ▷ *Stock options*

Valeur actualisée nette (VAN)

La valeur actualisée nette représente la différence estimée entre les **flux** annuels de **revenu** actualisés générés par un **investissement** (recettes

futures après calcul d'**actualisation**) et le **coût** de cet investissement (dépense courante). Soit un investissement de 14 000 euros qui génère un flux de recettes de 5 000 euros pendant 3 ans, le calcul de la VAN est le suivant :

$$\frac{5\,000}{(1+i)} + \frac{5\,000}{(1+i)^2} + \frac{5\,000}{(1+i)^3} \text{ euros} - 14\,000 \text{ euros}$$

L'**entreprise** (ou un autre **agent économique**) choisit un **taux d'actualisation** (en général le **taux d'intérêt** auquel elle peut emprunter) pour ramener les flux de revenus futurs à leur équivalent présent. Dans l'exemple l'investissement n'est pas rentable si le taux d'actualisation est supérieur à 3,5 % puisque la VAN serait négative.

La VAN est donc un outil d'aide à la décision qui permet de choisir entre deux projets d'investissement (ou un entre un investissement et un **placement**).

► *Capital et investissement* ▷ *Efficacité marginale de l'investissement*
▷ *Taux de rendement interne (TRI)*

Valeur (évaluation en)

L'évaluation d'une grandeur économique en valeur s'exprime aux **prix** de l'année en cours. Par exemple, la valeur du **produit intérieur brut** de l'année t , renvoie aux quantités produites et aux prix de l'année t (valeur = quantité x prix).

On parle également d'évaluation à prix courants ou en **monnaie** courante (en **euro** courant par exemple).

▷ *Inflation* ▷ *Prix courant* ▷ *Salaire nominal* ▷ *Volume (évaluation en)*

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée d'une unité économique est égale à la valeur de la **production** de cette unité moins la valeur des **consommations intermédiaires**. La valeur ajoutée, qui mesure la production effectivement créée par l'**unité de production**, s'est imposée comme instrument de

mesure dans les **comptabilités nationales**. En effet, en déduisant les consommations intermédiaires on évite les doubles comptabilisations lorsqu'on évalue la production d'un ensemble d'unités de production.

⇒ Le **produit intérieur brut** est égal à la somme des valeurs ajoutées à laquelle on ajoute la **taxe sur la valeur ajoutée** et les **droits de douane**.

► *Entreprise et système productif*

Valeur à risque (VAR)

La valeur à risque (traduction de *Value at Risk*) est un indicateur synthétique d'exposition au **risque** calculé par les **banques** et les **institutions financières**. La VAR indique le niveau de perte qui ne peut être franchi sur un horizon donné qu'avec une faible probabilité (par exemple pour une banque, une perte quotidienne de 1 million d'euros avec une probabilité de 1 %).

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Incertitude* ▷ *Ratio Cooke* ▷ *Ratio Mac Donough* ▷ *Règles prudentielles*

Valeur brute

En comptabilité, la valeur brute est la valeur d'un actif qui ne tient pas compte du montant des **amortissements** et ou des provisions.

Les comptables nationaux définissent des **agrégats** en valeur brute comme le **produit intérieur brut** qui se différencient des agrégats en **valeur nette**.

⇒ Ne pas confondre avec le **salaire brut**.

► *Comptabilité nationale* ► *Croissance économique* ► *Économie et écologie* ▷ *Consommation de capital fixe* ▷ *Investissement de remplacement* ▷ *Produit intérieur brut*

Valeur d'échange

La valeur d'échange détermine les conditions dans lesquelles une certaine quantité d'une marchandise peut être échangée contre une quantité déterminée d'une autre marchandise. La valeur d'échange est donc ce qui détermine le **prix relatif** de deux marchandises. Pour A. Smith (1723-1790), D. Ricardo (1772-1823) ou K. Marx (1818-1883), la valeur d'échange trouve son origine dans le **travail** (ou la **force de travail** pour Marx). Ces auteurs ont donc une conception objective de la **valeur**.

⇒ Le **prix courant** (ou prix de marché) peut varier en fonction de l'offre et de la demande, mais en tendance il correspond au **prix naturel** déterminé par la valeur d'échange.

⇒ Dans la **théorie néo-classique**, la distinction valeur d'échange/valeur d'usage n'a pas de sens puisque les prix relatifs sont déterminés à partir d'une conception subjective de la valeur (**valeur utilité**).

► *Épistémologie économique* ▷ *École classique* ▷ *Théorie marxiste*
▷ *Théorie néo-classique*

Valeur d'usage

Chez les classiques (A. Smith, D. Ricardo) et chez K. Marx (1818-1883) la valeur d'usage d'une marchandise est liée à la satisfaction qu'elle procure au consommateur. La valeur d'usage est subjective et elle est spécifique à chaque bien, elle ne peut donc pas servir à déterminer le niveau de la **valeur d'échange**.

⇒ L'existence d'une valeur d'usage est la condition d'existence de la valeur d'échange d'une marchandise.

► *Épistémologie économique* ▷ *École classique* ▷ *Paradoxe de la valeur*
▷ *Théorie marxiste* ▷ *Théorie néo-classique*

Valeur mobilière

Une valeur mobilière est un **titre** financier négociable, interchangeable et fongible qui peut être coté en **bourse** : **actions**, **obligations**, titres de créances négociables, parts d'**Organisme de placement collectif en**

valeurs mobilières (OPCVM), bons de souscription, certificats d'investissement, **warrants**, **options** et **stocks options**.

Selon la Société Interprofessionnelle pour la Compensation de Valeurs Mobilières (SICOVAM), « le terme de valeurs mobilières s'entend d'un ensemble de titres de même nature, cotés ou susceptibles de l'être, issus du même émetteur et conférant par eux-mêmes, des droits identiques à leurs détenteurs ; tous droits détachés d'une valeur mobilière, négociables ou susceptibles de l'être, sont assimilés à une valeur mobilière ».

Les **billets à ordre** émis par les **banques** et les bons de capitalisation émis par une société ne sont pas considérés comme des valeurs mobilières, parce qu'ils ne sont pas offerts au public par fractions égales, par contre les **bons de trésorerie** émis en série sont des valeurs mobilières.

► *Monnaie* ▷ *Autorité des marchés financiers* ▷ *Autorité européenne des valeurs mobilières* ▷ *Financement de l'économie* ▷ *Fonds commun de placement* ▷ *Société d'investissement à capital variable (SICAV)*

Valeur nette

En comptabilité, la valeur nette comptable est la **valeur brute** d'un **actif** minorée du montant des **amortissements** et ou des provisions.

Les comptes nationaux définissent des **agrégats** en valeur nette comme le **produit intérieur net** ou le **revenu national net**. Les données en valeur nette sont cependant plus difficiles à harmoniser dans les comparaisons dans le temps et l'espace.

Pour tenir compte du développement durable on évalue un revenu national net ajusté.

⇔ Ne pas confondre avec le **salaire net**.

► *Comptabilité nationale* ► *Croissance économique* ► *Économie et écologie* ▷ *Consommation de capital fixe* ▷ *Croissance verte* ▷ *Investissement de remplacement*

Valeur travail

La théorie de la valeur travail est une conception objective de la **valeur d'échange** utilisée par l'école **classique** et la **théorie marxiste**. On distingue :

- la valeur travail commandée (A. Smith) dans laquelle la valeur d'échange d'une marchandise est mesurée par la quantité de **travail** que cette marchandise peut acheter sur le **marché** ;

- la valeur travail incorporée (D. Ricardo, K. Marx) dans laquelle la valeur d'échange d'une marchandise est déterminée par le temps de travail qui est nécessaire en moyenne pour la produire.

► *Épistémologie économique* ▷ *École classique* ▷ *Paradoxe de la valeur* ▷ *Théorie marxiste* ▷ *Théorie néo-classique* ▷ *Valeur d'usage* ▷ *Valeur utilité*

Valeur utilité

La théorie de la valeur utilité est une conception subjective de la **valeur** utilisée dans la **théorie néo-classique** selon laquelle la valeur des marchandises trouve son origine dans la satisfaction qu'elles procurent aux consommateurs.

► *Épistémologie économique* ▷ *Marginalisme* ▷ *Ophélimité* ▷ *Paradoxe de la valeur* ▷ *Utilité cardinale* ▷ *Utilité marginale* ▷ *Valeur d'échange* ▷ *Valeur d'usage* ▷ *Valeur travail*

Variation de stocks

Dans la **comptabilité nationale**, la variation de stocks représente la valeur des entrées en **stocks** diminuée de la valeur des sorties de stocks et des pertes courantes sur stocks au cours d'une période donnée.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Équilibre emplois/ressources* ▷ *Flux* ▷ *Formation brute de capital fixe*

Variété des capitalismes

La variété des capitalismes désigne un courant de l'analyse économique qui montre que le **capitalisme** est compatible avec une grande variété de configurations institutionnelles, susceptibles d'atteindre des performances similaires à un moment donné du temps et qui se transforment avec le temps.

K. Marx (1818-1883) prenait en compte la pluralité des **formations économiques et sociales** qui résultaient de combinaisons spécifiques de plusieurs **modes de production**.

Dans les années 1980, M. Albert (*Capitalisme contre capitalisme*,) différenciait, un capitalisme anglo-saxon (caractérisé par une forte influence des **marchés financiers**) et un capitalisme rhénan (caractérisé par une forte influence de l'État, des **banques** et des syndicats).

Dans les années 1990, P.A. Hall et D.W. Soskice (*Varieties of Capitalism : The institutional foundations of comparative advantage*, 2001) opposent les économies de marché libérales et les économies de **marché coordonnées**.

B. Amable (*Les cinq capitalismes*, 2005) propose une typologie élargie des formes institutionnelles selon cinq critères :

- la **concurrence** sur le **marché des biens** ;
- le **rapport salarial** ;
- le secteur financier ;
- la **protection sociale** ;
- l'éducation.

En conséquence, il différencie un modèle de libre marché et un modèle d'Europe continentale auxquels viennent s'ajouter les capitalismes social-démocrate, asiatique et méditerranéen, avec un équilibre institutionnel spécifique où s'imbriquent les caractéristiques du **marché du travail** (plus ou moins réglementé) et un système de financement (par les marchés financiers ou par le **système bancaire**). Par exemple, dans les économies d'Europe continentale, le financement bancaire suppose l'établissement de relations de long terme entre les établissements financiers et les **entreprises**, des pertes momentanées ne se traduisent pas nécessairement par une compression des effectifs, ce qui est compatible avec un **marché**

du travail rigide et avec une durée accrue du **chômage**. Le capitalisme social-démocrate des pays scandinaves présente plus **flexibilité** du **marché du travail** mais les salariés bénéficient d'une forte protection sociale et d'un accès à la formation permanente. Le capitalisme méditerranéen partage avec le modèle continental un rôle prépondérant des banques et une forte protection de l'emploi, mais s'en distingue par la faiblesse de son système éducatif. Le capitalisme asiatique combine un système bancaire concentré avec des liens forts avec de grandes entreprises et une formation du personnel pour l'essentiel au sein de la firme, ce qui compense en partie un système de protection sociale limité.

Un « équilibre institutionnel » peut être appréhendé dans une approche de l'économie politique internationale comme le résultat de compromis politiques dont il est coûteux de s'en écarter.

⇒ La thèse de la variété des capitalismes s'oppose à la thèse de la convergence des capitalismes vers le modèle anglosaxon.

▷ *Structure* ▷ *Système économique*

Véhicules de titrisation

Les véhicules de titrisation (ou conduits) qui émettent des **obligations** pour collecter des fonds et qui achètent des **créances** aux **banques**. En général les véhicules de titrisation sont des organismes financiers créés par les banques afin de sortir de leurs **bilans** un certain nombre de créances. Les véhicules font largement appel à l'**effet de levier** : ils s'endettent à court terme pour financer une partie de leurs activités. Ils ont une rentabilité élevée lorsque la situation financière est bonne, mais ils ont des activités risquées et contribuent de ce fait à l'augmentation du **risque systémique**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ▷ *Crédit structuré* ▷ *Crise de surendettement* ▷ *Crise des subprimes* ▷ *Financement de l'économie*

Vérification

La vérification est une démarche scientifique qui consiste à établir la vérité d'un énoncé en le confrontant aux faits par l'observation ou

l'expérimentation. Une proposition sera considérée comme vraie si elle est confirmée par la procédure de vérification.

► *Épistémologie économique* ▷ *Conjecture* ▷ *Empirisme* ▷ *Positivisme*
▷ *Réfutation* ▷ *Réfutationnisme* ▷ *Vérificationnisme*

Vérificationnisme

Le vérificationnisme est une conception épistémologique selon laquelle, l'activité scientifique consiste à vérifier la conformité aux faits des **hypothèses** ou des propositions empiriques déduites d'une **théorie**.

► *Épistémologie économique* ▷ *Empirisme* ▷ *Positivisme* ▷ *Réfutation*
▷ *Réfutationnisme*

Vieillissement démographique

Le vieillissement démographique est l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein d'une population. Le vieillissement démographique dépend à la fois du niveau de la fécondité (vieillissement par le bas) et de l'espérance de vie (vieillissement par le haut). Toutes choses égales par ailleurs, une population dont la fécondité décline connaît un vieillissement démographique. Il en va de même lorsque l'espérance de vie augmente. Cependant les deux variables ne jouent pas forcément dans le même sens. Par exemple, en France, après la Seconde Guerre mondiale, le niveau élevé de la fécondité a conduit à un rajeunissement de la population alors que l'espérance de vie augmentait.

⇒ Ne pas confondre avec l'accroissement de la longévité.

► *Économie publique* ► *Protection sociale* ▷ *Cycle de vie* ▷ *Protection sociale* ▷ *Retraite par capitalisation* ▷ *Retraite par répartition*

Vigilance épistémologique

La vigilance épistémologique est une attitude du chercheur préconisée notamment par G. Bachelard (1884-1962). Elle consiste à exercer une

surveillance sur les démarches utilisées et sur le vocabulaire employé, à prendre ses distances à l'égard de l'expérience première et de l'intuition, à concevoir l'histoire des **sciences** comme une longue suite d'erreurs rectifiées. Afin de permettre à la communauté scientifique d'exercer cette vigilance épistémologique, il importe que chaque chercheur explicite les **théories** qu'il utilise et les expériences qu'il conduit.

⇒ Selon P. Bourdieu (*Le métier de sociologue*, 1968), la vigilance épistémologique s'impose particulièrement en sciences sociales car les chercheurs y sont plus exposés à l'illusion de la transparence.

► *Épistémologie économique*

Viscosité des prix

La viscosité des prix désigne en économie une situation intermédiaire entre la situation de parfaite flexibilité des **prix** du modèle néo-classique de base et la situation de **rigidité** des prix qui caractérise certains modèles keynésiens et les modèles d'équilibre à prix fixes.

Dans une situation de viscosité des prix, ces derniers s'adaptent aux changements de l'offre et/ou de la demande, mais ils s'adaptent lentement ce qui conduit à des phénomènes de rationnement de l'offre ou de la demande. C'est ainsi qu'une partie du **chômage** peut s'expliquer par la viscosité du **taux de salaire**. La lenteur dans l'ajustement des prix s'explique notamment par le temps de production et de gestion de l'information, par le caractère coûteux du changement des prix (il faut réimprimer les catalogues ou les cartes des restaurants), par l'existence de contrats qui fixent les prix pour une certaine période, etc.

► *Marché et prix* ▷ *Équilibre avec rationnement* ▷ *Nouvelle microéconomie*
▷ *Théorie des équilibres à prix fixes*

Vitesse de circulation de la monnaie

La vitesse de circulation de la monnaie exprime le nombre de paiements qu'effectue la **monnaie** dans un temps donné.

À partir d'une version simplifiée de l'équation de Fisher, la vitesse de circulation de la monnaie (V) est donnée par la formule suivante :

$$\frac{V}{M} = PT$$

P est le **niveau général des prix**, T, le volume des transactions et M, la **masse monétaire**.

⇒ La vitesse de circulation de la monnaie est au cœur des controverses entre monétaristes et keynésiens. Pour les premiers elle est stable et les **autorités monétaires** peuvent contrôler l'évolution des prix en contrôlant la quantité de monnaie. Pour les seconds, la vitesse de circulation de la monnaie est instable et l'impact macroéconomique d'une variation de la quantité de monnaie est donc indéterminé. De ce fait, la **politique budgétaire** doit être préférée à la **politique monétaire**.

⇒ Les **innovations financières** favorisent une meilleure gestion des encaisses de la part des **agents économiques**, ce qui se traduit, le plus souvent, par une accélération de la vitesse de circulation de la monnaie.

► *Monnaie* ▷ *Agrégat monétaire* ▷ *Inflation* ▷ *Monétarisme* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie quantitative de la monnaie* ▷ *Thésaurisation*

Vol vers la qualité (Flight to quality)

Le vol vers la qualité désigne le comportement des opérateurs sur les **marchés financiers** qui, face à une crise de **confiance**, vendent les **actifs** les plus risqués et se réfugient dans des placements moins rémunérateurs mais aussi moins risqués. Ce comportement est rationnel au niveau individuel mais, par un effet d'agrégation, il a pour effet d'amplifier les **crises financières**, puisque la vente des actifs risqués précipite la chute des

cours (cours du **change** et cours des **titres**), aggrave la crise de confiance, met en difficulté les **banques** et les autres **institutions financières**.

Les mesures que doivent prendre les **États** pour répondre au vol vers la qualité conduit généralement à des **effets de contagion** vers l'économie réelle (baisse de l'activité économique, hausse du **chômage**, etc.).

► *Finances internationales* ► *Fluctuations et crises* ▷ *Anticipation* ▷ *Bulle spéculative* ▷ *Effet de contagion* ▷ *Risque de système*

Volatilité

La volatilité est la mesure de l'amplitude des variations du **prix** d'un **actif**. Elle se mesure par l'écart type de la série statistique considérée (cours d'une **action**, rendement d'un **actif**, **taux d'intérêt** etc.). Par exemple, le flottement des **monnaies** a conduit à une volatilité plus grande des **cours du change**.

⇒ La volatilité est une source de **risque** pour les opérateurs : plus la volatilité est forte, plus le risque est élevé et plus l'**agent économique** qui effectue un **placement** dans cet actif volatil exigera un **rendement** élevé. Certains opérateurs vont jouer avec ce risque dans le cadre de stratégies de **spéculation**, d'autres, au contraire, vont chercher à se protéger par des stratégies de **couverture**.

► *Finances internationales* ▷ *Changes flottants* ▷ *Crise de change*

Volume (évaluation en)

L'évaluation en volume d'une grandeur économique s'exprime à **prix constants** ou en **monnaie** constante, c'est-à-dire en éliminant l'effet des variations de **prix**.

⇒ Le calcul de la variation en volume (ou en quantité) consiste à éliminer de la variation en valeur ce qui est dû à la variation des prix.

▷ *Valeur (évaluation en)* ▷ *Indice des prix* ▷ *Inflation* ▷ *Pouvoir d'achat*

Warrant

Un warrant est un **titre** négociable qui donne le droit et non l'obligation d'acheter un **actif sous-jacent** à un **prix** déterminé et avant une date donnée. À la différence des **options**, les warrants sont émis par les **banques**. Sur la place de Paris, ils sont négociés sur un compartiment spécifique d'**Euronext**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Produits dérivés* ► *Risque*

Welfare benefits

► *Minima sociaux*

Welfarisme

Le welfarisme est un concept utilisé pour évaluer **bien-être** collectif à partir du critère de l'**utilité**. Le welfarisme renvoie donc à l'économie normative néoclassique qui cherche à expliquer comment le bien-être collectif, assimilé à la somme des utilités individuelles, peut être maximisé.

Cette économie normative néoclassique s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles. Après avoir renoncé à utiliser l'**utilité cardinale** au profit de l'**utilité ordinale** depuis V. Pareto (1848-1923), il est devenu théoriquement impossible de comparer les utilités individuelles et d'en faire la somme. Le critère de l'**optimum de Pareto**, s'est alors imposé : il y a accroissement du bien-être collectif s'il se produit une augmentation du bien-être d'un individu au moins, sans diminution de celui d'aucun autre.

Le problème est que l'optimum de Pareto est défini indépendamment de toute considération sur la répartition des **revenus**. Il existe donc des situations optimales compatibles avec de grandes **inégalités de répartition**. Peut-on déterminer le meilleur **optimum**, l'optimum optimorum autrement que par la règle d'unanimité ? La **théorie néoclassique** n'est pas capable de préciser le principe éthique sur lequel un accord de tous les individus doit se faire et se cantonne à mettre à jour les interventions publiques nécessaires pour remédier aux **défaillances du marché**. La question de la répartition

des revenus et de la **justice sociale** échappe ainsi au champ de l'analyse économique, lacune que J. Rawls (1921-2002) et A. Sen (prix Nobel d'économie en 1998) chercheront à combler.

► *Protection sociale* ► *Économie publique* ▷ *Économie publique*
▷ *Redistribution* ▷ *Produits dérivés* ▷ *Risque*

Xéno-devise

▷ *Eurodevise*

Zinzin

Le terme Zinzin est une formulation usuelle pour désigner les **investisseurs institutionnels**.

► *Monnaie*

Zollverein

Le Zollverein est un traité d'**union douanière** signé en 1833 par la Prusse et 25 autres États germaniques et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1834. Des ralliements successifs ont conduit la quasi-totalité de l'Allemagne à y participer à l'exception des villes hanséatiques de Hambourg et de Brême. Les pays contractants s'obligeaient aussi à mettre en discussion la **monnaie commune**. Lors du renouvellement de l'accord en 1841, le problème de la définition du tarif extérieur commun devient primordial lorsque la Grande-Bretagne tente d'écouler sur ce **marché** les excédents de production stockés en raison du blocus continental, F. List (1789-1846) prend position en faveur d'une protection face à la Grande-Bretagne. En 1853, un traité de commerce fut signé entre la Prusse et l'Autriche. Il comprenait une clause de rapprochement monétaire. La défaite de l'Autriche dans la guerre de 1866 (bataille de Sadowa) conduisit à sa sortie de l'Union en 1867, laissant la place à une autre intégration autour de la Prusse.

⇒ Dans cet exemple, la dynamique de l'intégration a donc consisté à passer d'une union douanière à une **union monétaire** avec une monnaie commune, puis à une **monnaie unique**, enfin à une union politique par la constitution d'un empire allemand autour de la Prusse.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ▷ *Intégration monétaire* ▷ *Marché commun* ▷ *Protectionnisme éducatif* ▷ *Zone de libre échange*

Zone cible (Target zone)

Une zone cible est une bande de fluctuations située de part et d'autre d'un **taux de change** d'équilibre. La mise en place de zones cibles a été proposée par J. Williamson en 1983 comme modalité d'une réforme du **système monétaire international** qui aurait pour objectif de réduire la **volatilité** des **cours du change**. Il s'agirait pour les **autorités monétaires** de calculer le **taux de change d'équilibre** fondamental de leur **monnaie** et d'intervenir sur le **marché des changes** pour faire en sorte que le taux de change du marché se situe à l'intérieur de la zone cible.

⇒ Deux techniques sont envisageables :

- les autorités monétaires peuvent annoncer publiquement les zones cibles et leur intention d'intervenir pour défendre des **marges de fluctuations** connues des cambistes ;

- les autorités monétaires peuvent faire savoir par un **signal** aux marchés qu'elles se sont mises d'accord sur des taux de change d'équilibre et des marges de fluctuations sans en révéler les valeurs. Dans ce dernier cas, il existe pour les spéculateurs une **incertitude** qui peut les conduire à adopter un comportement moins déstabilisateur.

⇒ On considère généralement que, si les autorités monétaires des différents pays adoptent une politique coopérative crédible, l'annonce de la mise en place de zones cibles aura pour effet de dissuader (au moins en partie) la **spéculation**.

► *Finances internationales* ▷ *Accord du Louvres* ▷ *Accord du Plaza* ▷ *Bulle spéculative* ▷ *Changes flottants* ▷ *Crédibilité*

Zone de libre-échange

Une zone de libre-échange résulte d'un accord de réciprocité entre des Nations voisines ou non qui décident d'éliminer les **droits de douane** et les restrictions au commerce entre elles tout en conservant les barrières nationales particulières dans les échanges avec le monde extérieur à la zone. L'**Association européenne de libre-échange** dans les années 1960, l'**Association de libre-échange de l'Atlantique nord** ou l'**Association des Nations d'Asie du Sud-Est** en sont de bons exemples. La suppression des tarifs douaniers à l'intérieur de la zone peut être progressive, elle peut exclure certains produits (agricoles, **services**, etc.) et ne concerne pas les **facteurs de production**, ce qui permet souvent de conserver les **barrières non tarifaires**.

⇒ Une zone de libre échange peut-être une première étape d'une intégration régionale plus poussée (**union douanière, marché commun, union économique**).

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ▷ *Régionalisme commercial*

Zone de libre-échange asiatique

▷ *Association des Nations de l'Asie du Sud-Est*

Zone euro

La zone euro rassemble l'ensemble des États membres de l'**Union européenne** qui ont adopté l'**euro** en tant que **monnaie unique** conformément au **traité de Maastricht**. Au 1^{er} juillet 2013, dix-sept États sur les vingt-huit de l'**union européenne** sont membres de la zone euro.

⇒ Il faut éviter d'utiliser l'expression médiatique « euroland ».

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ▷ *Eurosystème* ▷ *Intégration monétaire* ▷ *Système européen de Banques Centrales*

Zone franc

La zone franc était une **zone monétaire** constituée par la France et un certain nombre de pays d'Afrique francophone. La **monnaie** en usage dans ces pays (le « franc CFA ») était rattachée par une **parité** fixe au franc français. La Banque de France gérait les **réserves de change** de ces pays et assurait en contrepartie la libre **convertibilité** de leurs monnaies en **devises**.

⇒ Le franc CFA a été ancré au franc français jusqu'au 1^{er} janvier 1999. Depuis le passage à l'euro, tous les engagements pris par la France ont été transférés à l'**Eurosystème** et les monnaies des pays de l'ex-zone franc sont désormais rattachées à l'euro.

► *Finances internationales* ▷ *Accords de Lomé* ▷ *Eurosystème* ▷ *Intégration monétaire*

Zone franche

Une zone franche est un territoire au sein duquel les **entreprises** sont soumises à des charges sociales et fiscales plus faibles. En France, la création des zones franches urbaines (ZFU) est destinée à répondre à des problèmes d'**emplois** et de reconversion industrielle. Les ZFU sont des quartiers de plus de 10 000 habitants, définis en fonction du **taux de chômage**, de la proportion des jeunes de moins de 25 ans, du taux de non diplômés et du potentiel fiscal de la commune. Les ZFU permettent aux **entrepreneurs** de bénéficier d'un régime attractif d'exonérations fiscales et sociales durant cinq ans. Ils sont exemptés de l'**impôt sur les bénéfices** (dans la limite de 61 000 euros), de la **taxe** professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et des charges sociales patronales. Seule condition : ne pas employer plus de 50 salariés dont un tiers doivent résider dans la ZFU, et les recruter avec un **contrat de travail** d'au moins 12 mois. Au-delà de cinq ans, les **entreprises** bénéficient d'une sortie progressive des exonérations. Il s'agit ainsi d'une politique d'**incitation** à une localisation des entreprises dans des quartiers défavorisés pour en accroître la mixité sociale et lutter contre les discriminations.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Économie géographique*

Zone franche bancaire (International banking facilities)

Une zone franche bancaire est un espace au sein duquel des **banques** de toutes origines exercent librement leurs activités avec des non-résidents sur des **eurodevises**.

⇒ Il existe par exemple une zone franche bancaire à New York. Les banques qui y sont implantées échappent à la réglementation bancaire américaine. La création des zones franches bancaires vise à lutter contre la **concurrence des places extra-territoriales**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie*

Zone monétaire

Une zone monétaire est constituée par un ensemble de pays dont la **monnaie** est rattachée à la monnaie d'un pays « centre » ou qui ont adopté une **monnaie unique**.

► *Finances internationales* ▷ *Intégration monétaire* ▷ *Monnaie commune*
▷ *Zone euro* ▷ *Zone Franc* ▷ *Zone monétaire optimale*

Zone monétaire optimale

Une zone monétaire optimale (ZMO) est un espace économique au sein duquel des **taux de change fixes** (ou une **monnaie unique**) constituent le cadre optimal des ajustements macroéconomiques alors qu'avec les pays extérieurs à la zone le cadre optimal des ajustements est un régime de **changes flottants**.

⇒ R. Mundell (prix Nobel 1999) a proposé le concept de zone monétaire optimale en 1961 : selon lui, un groupe de pays forme une telle zone si la mobilité des **facteurs de production** y est forte. En cas de **choc asymétrique** sur l'un des pays (hausse du **taux de chômage**), l'ajustement se réalise par déplacement de la main-d'œuvre ou du **capital** vers d'autres pays de la zone. R. McKinnon (1963) met l'accent pour sa part sur le degré d'ouverture des économies : plus les économies sont ouvertes, plus elles ont intérêt à opter pour des **changes fixes** ou une monnaie unique. R. Kenen

(1969), insiste sur le degré de diversification du **système productif**. Ch. Kindleberger (1986) souligne l'importance de l'homogénéité des préférences concernant la production des **biens collectifs** et les choix de **politique économique**.

⇒ La question de savoir si la **zone euro** est une zone monétaire optimale a fait l'objet de vifs débats parmi les économistes.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ▷ *Intégration monétaire* ▷ *Pacte de stabilité et de croissance* ▷ *Triangle des incompatibilités* ▷ *Zone euro*

LISTE DES PRIX DE SCIENCES ÉCONOMIQUES EN MÉMOIRE D'ALFRED NOBEL

1969 Ragnar FRISCH (1895-1973) et Jan
TINBERGEN (1903-1994)

1970 Paul Anthony SAMUELSON
(1915-2009)

1971 Simon Smith KUZNETS (1901-
1985)

1972 Kenneth ARROW (né en 1921) et
John Richard HICKS (1904-1989)

1973 Wassily LEONTIEF (1906-1999)

1974 Friedrich August HAYEK (1899-
1992) et Gunnar MYRDAL (1898-
1987)

1975 Leonid Vitalievich
KANTOROVICH (1912-1986) et
Tjalling Charles KOOPMANS (1910-
1985)

1976 Milton FRIEDMAN (1912-2006)

1977 James MEADE (1907-1995) et
Bertil OHLIN (1899-1979)

1978 Herbert Alexander SIMON (1916-
2001)

1979 William Arthur LEWIS (1915-

1991) et Théodore W. SCHULTZ
(1902-1998)

1980 Lawrence Robert KLEIN (né en
1920)

1981 James TOBIN (1918-2002)

1982 George J. STIGLER (1911-1991)

1983 Gérard DEBREU (1921-2004)

1984 John Richard Nicolas STONE
(1913-1991)

1985 Franco MODIGLIANI (1918-2003)

1986 James McGill BUCHANAN (1919-
2013)

1987 Robert M. SOLOW (né en 1924)

1988 Maurice ALLAIS (1911-2010)

1989 Trygve HAAVELMO (1911-1999)

1990 Harry MARKOWITZ (né en 1927),
William SHARPE (né en 1934) et
Marton MILLER (1923-2000)

1991 Ronald COASE (né en 1910)

1992 Gary BECKER (né en 1930)

1993 Robert WILLIAM FOGEL (né en
1926) et Douglass C. NORTH (né en
1920)

1994 John F. NASH (né en 1928), John
C. HARSANY (1920-2000) et
Reinhard SELTEN (né en 1930)

- 1995 Robert E. LUCAS (né en 1937)
- 1996 James A. MIRLEES (né en 1936)
et William VICKREY (1914-1996)
- 1997 Robert C. Merton (né en 1944) et
Myron S. Scholes (né en 1941)
- 1998 Amartya Sen (né en 1933)
- 1999 Robert A. MUNDELL (né en 1932)
- 2000 James J. Heckman (né en 1944) et
Daniel L. McFadden (né en 1937)
- 2001 George AKERLOF (né en 1940),
Michael SPENCE (né en 1943) et
Joseph STIGLITZ (né en 1943)
- 2002 Daniel KAHNEMAN (né en 1934)
et Vernon L. SMITH (né en 1927)
- 2003 Robert F. ENGLE (né en 1942) et
Clive W.J. Granger (1934-2009)
- 2004 Finn E. KYDLAND (né en 1943) et
Edward C. PRESCOTT (né en 1940)
- 2005 Robert J. Aumann (né en 1930) et
Thomas SCHELLING (né en 1921)
- 2006 Edmund PHELPS (né en 1933)
- 2007 Leonid HURWICZ (1917-2008),
Eric MASKIN (né en 1950) et Roger
MYERSON (né en 1951)
- 2008 Paul KRUGMAN (né en 1953)
- 2009 Elinor OSTROM (1933-2012) et
Oliver WILLIAMSON (né en 1932)

2010 Peter DIAMOND (né en 1949),
Dale MORTENSEN (né en 1939) et
Christopher PISSARIDES (né en
1948)

2011 Thomas SARGENT (né en 1943) et
Christopher SIMS (né en 1942)

2012 Alvin ROTH (né en 1951) et Lloyd
SHAPLEY (né en 1923)

LEXIQUE ANGLAIS/FRANÇAIS

A

Asset Backed Securities (ABS) Crédits structurés adossés à des prêts hypothécaires

Association of South East Asian Nations Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Asset management Gestion d'actifs

Agency costs Coûts d'agence

Autoeconomy Économie de marchés financiers

B

Balance sheet Bilan

Bank failure Défaillance bancaire

Bank run Course au guichet (panique bancaire)

Banking school École de la banque

Basic prices Prix de base

Benchmarking Performance comparative

Benign neglect Douce négligence

Blue chip Valeur vedette

(valeurs sûres)

Bonding cost Coût d'engagement
dans la théorie de
l'agence

Book value Valeur comptable

Business angel Apporteur de
capitaux pour une jeune
entreprise

Business as usual Les « affaires
continuent » (malgré la
crise ou la récession)

Business cycles Cycle des affaires

Business strategy Stratégie d'entreprise

Business fixed investment Formation brute de
capital fixe (FBCF)

C

Call Option d'achat

Capabilities Capabilités
(Aptitudes)

Capital Account Compte de capital

Carry trade Opération de portage

Cash flow Capacité
d'autofinancement,
marge brute
d'autofinancement

Category management Management de
produits

Chairman Président d'une

	entreprise (non en charge de l'exécutif)
<i>Class action</i>	Action de groupe (contentieuse menée par un groupe d'individus)
<i>Clearing House</i>	Chambre de compensation
<i>Clearing union</i>	Union de compensation
<i>Closed shop</i>	Embauche réservée (organisée par les syndicats)
<i>Clustering</i>	Développement en grappes
<i>Cobweb</i>	Toile d'araignée (modèle de la)
<i>Collateral Debt Obligations (CDO)</i>	Crédits structurés adossés à un portefeuille d'obligations
<i>Compensation of employees</i>	Rémunération des salariés
<i>Competitiveness cluster</i>	Pôle de compétitivité
<i>Contestable market</i>	Marché disputable (ou contestable)
<i>Consumer price index</i>	Indice des prix à la consommation/IPC
<i>Corn laws</i>	Loi sur les blés

<i>Corporate Culture</i>	Culture d'entreprise
<i>Corporate finance</i>	Finance de groupe
<i>Corporate governance</i>	Gouvernance d'entreprise
<i>Corporate Strategy</i>	Stratégie de groupe
<i>Corporate takeover bid</i>	Offre publique d'achat
<i>Crawling peg</i>	Parité glissante
<i>Credit crunch</i>	Contraction brutale de l'offre de crédit
<i>Credit Default Swap (CDS)</i>	Contrat d'échange sur le risque de défaut
<i>Credit rating agency</i>	Agence de notation
<i>Credit easing</i>	Octroi plus facile de crédit
<i>Credit rating</i>	Degré de solvabilité
<i>Cross-currency swap</i>	Swap de devise
<i>Crowding out effect</i>	Effet d'éviction
<i>Currency</i>	Liquidité
<i>Currency board</i>	Caisse d'émission
<i>Currency market</i>	Marché des changes

<i>Currency principle</i>	Principe de la liquidité

<i>Currency school</i>	École de la liquidité

D

<i>Deal</i>	Accord, négociation

<i>Deleveraging</i>	Baisse du ratio de levier financier

<i>Deposit money</i>	Monnaie scripturale

<i>Disposable income</i>	Revenu disponible

<i>Dirty floating</i>	Flottement impur

<i>Discount rate</i>	Taux d'escompte

<i>Dividends</i>	Dividendes

<i>Downsizing</i>	Réduction de la taille d'une firme (souvent par sous-traitance)

E

<i>Earning before interest and taxes</i> (EBIT)	Résultat d'exploitation

<i>Earning before interest, taxes and depreciation</i>	Excédent brut d'exploitation

<i>Allowance</i> (EBITDA)	

<i>Ecomarketing</i>	Mercatique écologique

Economic value added (EVA) Valeur ajoutée économique (en données financières)

Economies of scale Économie d'échelle

Economies of scope Économie de gamme

E-monnaie Monnaie électronique

Employers' social contributions Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs

Enclosure Acts Loi de clôture des terres (remembrement)

Equity capital Fonds propres

Exchange rate peg Ancrage du taux de change

F

Fairness Équité

Fair trade Commerce équitable

Fair value accounting Comptabilité à la juste valeur ou en prix du marché (et non au coût historique)

Flight to quality Fuite vers la qualité

Flight to safety Fuite vers la sécurité

Financial futures markets Marchés à terme d'instruments financiers

Financial savings rate Taux d'épargne financière

Fixed-capital consumption Consommation de capital fixe

Fixing Fixage

Flow of funds table Tableau d'opérations financières (TOF)

Foreign exchange risk Risque de change

Forward market Marché à terme

Free Banking Banque libre

Free on board Franco à bord

Free rider Passager clandestin

French classification of activities Nomenclature d'activités française (NAF)

Fresh money Crédit additionnel

Full size Haut de gamme

Futures contract Contrat à terme

G

General government Administrations publiques

Genuine saving Épargne véritable ou épargne nette ajustée

Giffen good Biens de Giffen

Gold bullion Étalon de change

<i>standard</i>	lingot
<i>Gold exchange standard</i>	Étalon de change or
<i>Gold points</i>	Points d'or
<i>Gold standard</i>	Étalon-or
<i>Golden parachutes</i>	Parachutes dorés (clause d'indemnisation pour les dirigeants licenciés)
<i>Gross domestic product at market prices</i>	Produit intérieur brut aux prix du marché (PIB)
<i>Gross fixed capital formation</i>	Formation brute de capital fixe (FBCF)
<i>Gross operating surplus</i>	Excédent brut d'exploitation (EBE)
<i>Guaranteed minimum wage</i>	Salaire minimum garanti
H	
<i>Hard landing</i>	Atterrissage brutal
<i>Hedging</i>	Couverture (du risque)
<i>Hedge fund</i>	Fonds d'arbitrage
<i>Hiring and firing</i>	Débauche-embauche
<i>Hoarding</i>	Thésaurisation
<i>Hot money</i>	Capitaux fébriles, capitaux flottants

Household Ménage

Household final consumption Consommation finale
des ménages

Hub and spokes Moyeu et rayon
(relation asymétrique
centre périphérie)

I

Inflation Targeting Ciblage d'inflation

International accounting standard international (IASC) Organisation en
charge des normes
comptables
internationales

International Clearing Union Union internationale
de compensation

International Financial Reporting Standards Normes
internationales
d'informations
financières

Input Intrant

Input-output table Tableau d'entrées-
sorties (TES)

Insider Travailleur à
l'intérieur de la firme

Institutional sectors Secteurs
institutionnels

Institutional unit Unité institutionnelle
(Comptabilité

nationale)

Interbank offered rate Taux d'intérêt interbancaire

Interest Swap Échange financier portant sur les taux d'intérêt

Intermediate consumption Consommation intermédiaire

International banking facilities Facilités bancaires internationales

International Monetary Fund Fonds monétaire international (FMI)

Investment bank Banque d'affaires

Investment socially responsible (ISR) Investissement socialement responsable

J

Job search Recherche d'emploi

Joint venture Co-entreprise (entreprise commune à risques partagés)

Junk bonds Obligations « pourries » (à haut risque et hauts rendements)

L

Labor Travail

Law of one price Loi du prix unique

<i>Leads and lags</i>	Termaillage
<i>Learning by doing</i>	Effet d'apprentissage
<i>Lender of last resort</i>	Prêteur en dernier ressort
<i>Leverage effect</i>	Effet de levier (en finance rapport dettes sur fonds propres)
<i>Leverage buy-out</i>	Rachat d'entreprise par endettement

M

<i>Market Failures</i>	Défaillances du marché
<i>Market maker</i>	Faiseur de marché
<i>Market to market</i>	Comptabilisation à la valeur du marché
<i>Market value</i>	Valeur de marché
<i>Marketing</i>	Mercatique
<i>Mark-to-market accounting</i>	Comptabilité en valeur de marché
<i>Matching</i>	Appariement
<i>Mixed income</i>	Revenu mixte
<i>Monitoring</i>	Suivi, surveillance
<i>Mutual Fund</i>	Société d'investissement à capital variable (SICAV)

N

<i>Net Lending</i>	Capacité de financement
<i>New deal</i>	Nouvelle donne (politique économique du président Roosevelt)
<i>New economic policy (NEP)</i>	Nouvelle politique économique (en URSS)
<i>New money</i>	Crédit de restructuration
<i>No bridge</i>	Absence de pont (entre la micro et la macroéconomie)
<i>Noisy signal</i>	Signal imparfait (du système des prix)
<i>Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment</i>	Taux de chômage non-inflationniste (NAIRU)
<i>Non-profit institutions serving households</i>	Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)
<i>Northatlantic Fair Trade Association</i>	Association de libre- échange de l'Atlantique Nord
O	
<i>Offshore place</i>	Place extraterritoriale (zone franche)
<i>Offshore outsourcing</i>	Sous-traitance internationale,

	externalisation internationale
<i>Originate and distribute</i>	Initier l'octroi de crédit et répartir le risque bancaire
<i>Output</i>	Extrant
<i>Output gap</i>	Écart de production (entre production potentielle et effective)
<i>Outsourcing</i>	Externalisation
<i>Overdraft economy</i>	Économie d'endettement
<i>Over The Counter</i>	De gré à gré (marché de)
<i>Overshooting</i>	Surréaction
<i>Overnight</i>	Au jour le jour
P	
<i>Par value</i>	Pair (valeur au pair)
<i>Pension funds</i>	Fonds de pension (fonds de retraite par capitalisation)
<i>Poison pill</i>	Pilule empoisonnée (dispositif anti OPA)
<i>Policy mix</i>	Dosage de politique économique
<i>Political economy</i>	Économie politique
<i>Poor Laws</i>	Lois sur les pauvres

Positional Goods Bien ostentatoire
conférant un statut
social

Price earning ratio (PER) Coefficient de
capitalisation des
résultats

Price maker Faiseur de prix

Price taker Preneur de prix

Private equity Capital
investissement

Procedural rationality Rationalité
procédurale

Property income Revenu de la
propriété

Purchaser's prices Prix d'acquisition

Q

Quantitative easing Politique
d'abondance de
monnaie centrale

Quoted company Société cotée en
bourse

R

Raider Groupe financier
lançant une OPA hostile

Rating Notation de la
situation de
l'emprunteur

<i>Rational expectation</i>	Anticipation rationnelle
<i>Real money balance</i>	Encaisses réelles
<i>Reengineering</i>	Restructuration (réorganisation)
<i>Rent seeking</i>	Recherche de rente par les entreprises
<i>Required reserve ratio</i>	Coefficient de réserves obligatoires
<i>Rest of world</i>	Reste du monde
<i>Return on Equity</i>	Rentabilité des fonds propres
S	
<i>Savings rate</i>	Taux d'épargne
<i>Seasonally adjusted</i>	Correction des variations saisonnières (CVS)
<i>Screening</i>	Dépistage, filtrage (théorie du filtre)
<i>Second best</i>	Optimum de second rang
<i>Securitization</i>	Titrisation
<i>Self-financing rate</i>	Taux d'autofinancement au sens de la Comptabilité nationale

Self-fulfilling prophecies	Anticipations auto-réalisatrices
<i>Shadow Banking System</i>	Système bancaire de l'ombre
<i>Shareholder</i> ou <i>stockholder</i>	Actionnaire
<i>Shareholder value</i>	Valeur actionnariale
<i>Short sale</i>	Vente à découvert
<i>Slump</i>	Récession, marasme économique
<i>Small and medium-sized enterprises</i>	Petite et moyenne entreprise (PME)
<i>Soft landing</i>	Atterrissage en douceur
<i>Soft selling</i>	Vente personnalisée
<i>Special drawing right (SDR)</i>	Droits de tirages spéciaux (DTS)
<i>Special Purpose vehicles</i>	Structure de titrisation (véhicules de titrisation)
<i>Spillovers effects</i>	Effets de transfert (effet d'apprentissage)
<i>Spread</i>	Écart (de crédit, d'intérêt, etc.)
<i>Stakeholder</i>	Parties prenantes de l'entreprise

<i>Stock option</i>	Option sur titres (option d'achat d'action distribuée aux dirigeants ou aux salariés)
<i>Subprimes (loan)</i>	Crédits risqués
<i>Substantive rationality</i>	Rationalité réelle
<i>Supply-side economics</i>	Économie de l'offre
<i>Sustainable development</i>	Développement durable
<i>Swap</i>	Échange financier (crédits croisés)
T	
<i>Take-off</i>	Démarrage
<i>Tax cut</i>	Réduction d'impôt
<i>Tax haven</i>	Paradis fiscal
<i>Tax loophole</i>	Niche fiscale
<i>Taxable income</i>	Revenu imposable
<i>Target zone</i>	Zone cible
<i>Trend</i>	Tendance à long terme
<i>Terms of trade</i>	Termes de l'échange
<i>Too big to fail</i>	Trop important pour faire faillite
<i>Trickle Down</i>	Effet de

effect ruissellement (ou débordement)

Turn-over Rotation de la main-d'œuvre

U

Underlying asset. Actif sous-jacent

V

Value added Valeur ajoutée

Value at risk Exposition au risque d'un actif ou d'un acteur financier

Venture capital Capital risque

Virtual bank Banque en ligne

W

Wage bill Masse salariale

Wages and salaries Salaire

Welfare economics Économie du bien-être

Welfare state État-providence

Workable competition Concurrence praticable

Workhouse Maison pour les pauvres

Working Poor Travailleur pauvre

Writedown Dépréciation d'actif

Y

Yield curve

Courbe des taux
(rendements)

Index

ABRAHAM-FROIS Gilbert : [189](#)
AFTALION Albert : [8](#), [262](#)
AGLIETTA Michel : [455](#), [490](#)
AKERLOF Georges : [20](#), [458](#)
ALLAIS Maurice : [29](#), [232](#), [257](#), [430](#), [477](#)
ALTHUSIUS Johannes : [246](#)
AMIN Samir : [25](#), [146](#), [154](#)
ANDO Albert : [493](#)
AOKI Masahiko : [496](#)
ARISTOTE : [303](#)
ARROW Kenneth : [204](#), [237](#), [375](#), [487](#), [494](#)
BACHELARD Gaston : [226](#), [507](#)
BACON Francis : [211](#)
BAGEHOT Walter : [400](#)
BAIROCH Paul : [71](#), [174](#), [452](#)
BALASSA Béla : [312](#)
BARRE Raymond : [386](#)
BARRO Robert : [18](#), [48](#), [49](#), [138](#), [390](#), [487](#)
BASTIAT Frédéric : [165](#), [229](#)
BAUER Otto : [76](#)
BAUMOL William : [314](#), [492](#)
BEAN Charles : [63](#)
BECKER Gary : [48](#), [54](#), [165](#), [228](#)
BENASSY Jean-Pascal : [318](#)
BENTHAM Jeremy : [504](#)
BERGER Suzanne : [342](#)
BERLE Adolphe : [57](#), [490](#)

BERTRAND Joseph : [162](#)
BEVERIDGE William : [20](#), [239](#), [380](#)
BHAGWATI Jagdish : [129](#)
BLOCH Marc : [212](#)
BODIN Jean : [335](#), [494](#)
BÖHM-BAWERK Eugen (Von) : [47](#), [152](#), [164](#)
BOITEUX Marcel : [477](#)
BOURDIEU Pierre : [46](#), [507](#)
BOURGUINAT Henri : [249](#), [252](#), [391](#), [435](#)
BOWLEY Arthur L. : [163](#)
BOYER Robert : [257](#), [433](#), [436](#), [490](#)
BRANDER James : [383](#)
BRAUDEL Fernand : [56](#), [172](#), [188](#)
BROCHIER Hubert : [430](#)
BRUMBERG Richard : [493](#)
BUCHANAN James : [166](#)
BURNHAM James : [57](#)
BURNS Arthur F. : [141](#), [258](#)
CAHUC Pierre : [365](#)
CAIRNES John Elliot : [229](#)
CANGUILHEM Georges : [436](#)
CANTILLON Richard : [155](#), [203](#)
CARO Jean-Yves : [232](#)
CARRE Jean-Jacques : [245](#)
CASSEL Gustav : [142](#), [377](#)
CHAMBERLIN Edward H. : [96](#)
CHANDLER Alfred D. : [57](#)
CHAVAGNEUX Christian : [190](#)
CLARK Colin G. : [308](#)
CLARK John Bates : [47](#)
CLARK John Maurice : [8](#), [262](#)
CLOWER Robert : [492](#)

COASE Ronald : [168](#), [362](#), [488](#)
COBB Charles : [48](#), [91](#)
COBDEN Richard : [309](#)
COHEN Daniel : [20](#)
COHEN Elie : [393](#)
COLBERT Jean-Baptiste : [312](#), [335](#)
COLEMAN James : [46](#)
COMTE Auguste : [398](#)
CONDORCET Jean-Antoine-Nicolas : [375](#)
CORIAT Benjamin : [490](#)
COURNOT Augustin : [163](#), [232](#)
CROMWELL Oliver : [335](#)
CROZIER Michel : [43](#)
DEBREU Gérard : [237](#), [494](#)
DELORS Jacques : [255](#)
DENISON Edward : [48](#), [245](#)
DESCARTES René : [430](#)
DEVOLUY Michel : [394](#)
DILTHEY Wilhelm : [161](#)
DOMAR Evsey D. : [48](#), [52](#), [340](#)
DORNBUSCH Rudiger : [473](#)
DOUGLAS Paul : [48](#)
DUBOIS Paul : [48](#), [245](#)
DUESENBERY James Stemple : [205](#)
DUPRIEZ Léon : [260](#)
DUPUIT Jules : [232](#)
EHRARD Ludwig : [202](#)
EMMANUEL Arghiri : [76](#), [164](#), [174](#)
ENGEL Ernst : [39](#), [220](#), [305](#), [306](#), [308](#), [398](#)
ENGELS Friedrich : [453](#)
FEYERABEND Paul : [19](#)
FISHER Allan G. B. : [308](#)

FISHER David Hackett : [260](#)
FISHER Irving : [47](#), [54](#), [233](#), [494](#)
FITOUSSI Jean-Paul : [210](#), [237](#), [391](#)
FORAY Dominique : [169](#)
FORD Henry : [372](#), [486](#)
FOURASTIÉ Jean : [308](#), [460](#)
FRANK André Gunder : [154](#), [174](#), [213](#)
FREEMAN Christopher : [142](#), [265](#)
FREYSSINET Jacques : [63](#), [64](#), [211](#), [498](#)
FRIEDMAN Milton : [19](#), [63](#), [147](#), [155](#), [165](#), [231](#), [261](#), [262](#), [390](#),
[431](#), [443](#), [444](#), [481](#), [494](#)
FULLARTON John : [32](#)
FURTADO Celso : [174](#)
GAFFARD Jean-Luc : [222](#)
GALBRAITH John Kenneth : [57](#), [60](#), [213](#), [218](#), [247](#), [486](#), [490](#)
GAMBIER Dominique : [211](#), [315](#)
GERSCHENKRON Alexander : [208](#)
GIFFEN Robert (Lord) : [38](#), [39](#), [127](#), [208](#), [209](#), [211](#)
GISCARD D'ESTAING Valéry : [99](#), [386](#)
GOODWIN Richard : [262](#)
GORBATCHEV Mikhail : [379](#)
GOSSEN Hermann Heinrich : [309](#)
GOURNAY (de) Vincent : [95](#)
GRANGER Gilles-Gaston : [228](#)
GRESHAM Thomas : [41](#), [306](#), [308](#)
GRUSON Claude : [87](#)
GUELLEC Dominique : [416](#)
GUILLAUMONT Patrick : [173](#)
GUNDER-FRANK André : [25](#)
HAAVELMÖ Trygve : [242](#), [362](#), [390](#), [488](#)
HAHN Franck : [231](#), [237](#)
HANSEN Alvin : [260](#), [459](#), [494](#)

HARROD Roy : [48](#), [52](#), [234](#), [340](#), [416](#), [472](#), [481](#)
HAWTREY Ralph George : [262](#)
HAYEK Friedrich : [34](#), [126](#), [152](#), [164](#), [165](#), [172](#), [188](#), [203](#), [213](#),
[225](#), [303](#), [362](#), [380](#), [493](#)
HECKSCHER Eli : [76](#), [488](#), [489](#)
HEILBRONER Robert : [475](#)
HICKS John Richard : [38](#), [170](#), [262](#), [416](#), [441](#), [459](#), [474](#), [494](#)
HILDEBRAND Bruno : [230](#), [475](#)
HILFERDING Rudolph : [53](#), [76](#)
HIRSCHMAN Albert : [173](#)
HOBSON John A. : [76](#)
HOTELLING Harold : [435](#)
HOUTHAKKER H.S. : [400](#)
HOWITT Peter : [232](#)
HUME David : [211](#), [227](#), [494](#)
JACKMAN Richard : [341](#)
JEANNENEY Jean-Marcel : [428](#)
JENSEN Michael : [490](#)
JEVONS Stanley : [165](#), [172](#), [189](#), [262](#), [332](#), [453](#), [494](#), [504](#)
JUGLAR Clément : [141](#), [142](#), [259](#), [260](#), [261](#), [262](#), [303](#)
KAHN Richard : [359](#)
KALDOR Nicholas : [58](#), [165](#), [246](#), [469](#)
KALECKI Michal : [262](#)
KANT Emmanuel : [21](#)
KENEN Peter B. : [510](#)
KENNEDY John Fitzgerald : [386](#), [390](#)
KEYNES John Maynard : [32](#), [42](#), [64](#), [66](#), [86](#), [127](#), [147](#), [165](#), [188](#),
[209](#), [232](#), [262](#), [303](#), [309](#), [336](#), [365](#), [377](#), [399](#), [453](#), [469](#), [474](#)
KEYNES John Neville : [229](#)
KING Gregory : [208](#), [209](#), [260](#)
KITCHIN Joseph : [141](#), [142](#), [259](#), [260](#), [261](#)
KNIES Karl : [230](#)

KNIGHT Franck : [165](#), [213](#), [415](#), [454](#)
KONDRATIEF Nicolas : [141](#), [142](#)
KRUEGER Anne O : [153](#)
KRUGMAN Paul : [74](#), [78](#), [85](#), [139](#), [221](#), [383](#), [384](#)
KUHN Thomas : [227](#), [231](#), [332](#), [374](#), [453](#), [460](#)
KUZNETS Simon : [52](#), [90](#), [260](#)
KYDLAND Finn : [142](#)
LAFFER Arthur : [239](#), [396](#), [400](#)
LAKATOS Imre : [59](#), [227](#), [366](#), [415](#), [433](#)
LALANDE André : [226](#)
LANCASTER Kevin J. : [74](#), [78](#)
LANGE Oscar : [18](#), [189](#), [380](#)
LASSALLE Ferdinand : [305](#)
LAYARD Richard : [63](#), [341](#)
LE PLAY Frederic : [306](#)
LEIBENSTEIN Harvey : [210](#), [457](#)
LEIJONHUFVUD Axel : [492](#)
LERNER Abba : [399](#)
LEROY-BEAULIEU Paul : [165](#), [232](#)
LEWIS Arthur : [161](#)
LINDBECK Assar : [318](#)
LINDER Stephen B. : [74](#), [77](#), [78](#)
LIPIETZ Alain : [490](#)
LIST Fridrich : [76](#), [166](#), [230](#), [428](#), [509](#)
LOCKE John : [335](#)
LONG John B. : [48](#), [142](#)
LORENZI Jean-Hervé : [222](#), [393](#)
LUCAS Robert : [20](#), [48](#), [129](#), [139](#), [165](#), [391](#)
LUXEMBOURG Rosa : [76](#), [83](#), [129](#), [497](#)
MAC NAMARA Robert : [178](#)
MALINVAUD Edmond : [48](#), [50](#), [51](#), [63](#), [64](#), [230](#), [232](#), [245](#), [318](#),
[415](#), [491](#)

MALTHUS Thomas Robert : [127](#), [165](#), [229](#), [240](#), [263](#), [307](#), [308](#)
MANTOUX Paul : [453](#)
MARCHAL André : [230](#)
MARSHALL Alfred : [35](#), [47](#), [165](#), [168](#), [189](#), [203](#), [219](#), [220](#), [230](#),
[237](#), [309](#)
MARX Karl : [13](#), [22](#), [30](#), [46](#), [47](#), [56](#), [66](#), [76](#), [90](#), [95](#), [127](#), [159](#), [164](#),
[165](#), [188](#), [189](#), [213](#), [229](#), [242](#), [264](#), [305](#), [307](#), [309](#), [312](#), [381](#), [402](#),
[415](#), [464](#), [475](#), [494](#), [499](#), [505](#), [506](#)
MAURICE Marc : [380](#)
MAUSS Marcel : [159](#)
MEANS Gardiner : [57](#), [490](#)
MECKLING William : [490](#)
MEDA Dominique : [315](#)
MÉLINE Jules : [260](#)
MENDELS Franklin : [428](#)
MENGER Carl : [164](#), [189](#), [230](#), [332](#), [453](#), [494](#), [504](#)
MENSCH Gerhard : [142](#), [265](#)
MERTON Robert King : [20](#), [43](#)
MICHALET Charles-Albert : [341](#)
MILL John Stuart : [229](#), [504](#)
MILLER Merton : [50](#), [489](#)
MINSKY Hyman : [262](#)
MISES (Von) Ludwig : [21](#), [164](#), [189](#), [213](#), [231](#), [363](#), [380](#), [430](#), [468](#)
MITCHELL Wesslay. Clair : [141](#), [258](#)
MODIGLIANI Franco : [50](#), [443](#), [489](#)
MONNET Jean : [84](#), [380](#), [393](#)
MONTESQUIEU : [305](#)
MORGENSTERN Oskar : [454](#), [492](#)
MORVAN Yves : [219](#), [476](#)
MUCCHIELLI Jean-Louis : [77](#), [256](#)
MUN Thomas : [335](#)
MUNDELL Robert : [252](#), [255](#), [388](#), [389](#), [436](#), [500](#), [510](#)

MUSGRAVE Richard : [387](#)
MUTH John F. : [20](#)
MYRDAL Gunnar : [129](#), [242](#)
NASH John : [156](#), [233](#), [235](#), [492](#)
NICKELL Stephen : [43](#), [166](#)
NISKANEN William : [341](#)
NIXON Richard : [11](#), [251](#)
NORDHAUS William. S. : [263](#)
NURKSE Ragnar : [60](#), [139](#), [173](#)
OBSTFELD Maurice : [81](#)
OHLIN Bertil : [76](#), [488](#), [489](#)
OHNO Taychi : [495](#)
OKUN Arthur : [139](#), [306](#)
PANZAR John : [314](#), [492](#)
PARETO Vilfredo : [18](#), [165](#), [229](#), [235](#), [369](#), [370](#), [399](#), [400](#), [477](#),
[504](#), [505](#)
PARGUEZ Alain : [165](#)
PERROUX François : [36](#), [123](#), [124](#), [129](#), [150](#), [153](#), [161](#), [173](#), [205](#),
[312](#), [381](#), [382](#), [415](#)
PETIT Pascal : [460](#)
PHELPS Edmund : [63](#), [430](#)
PIGOU Arthur Cecil : [165](#), [172](#), [204](#), [208](#), [233](#), [488](#)
PIORE Michael : [318](#)
PLATON : [84](#)
PLIHON Dominique : [56](#), [249](#), [455](#)
PLOSSER Charles : [142](#)
POINCARÉ Henri : [251](#)
POLANYI Karl : [309](#), [310](#), [342](#), [459](#)
POPPER Karl : [98](#), [226](#), [227](#), [366](#), [398](#), [430](#), [433](#)
POSNER Michael Vivian : [77](#)
POULON Frederic : [165](#)
PRAGER Jean-Claude : [387](#), [388](#)

PREBISCh Raul : [173](#), [174](#)
PRESCOTT Edouard C. : [142](#)
PROU Charles : [232](#)
PROUDHON Pierre-Joseph : [229](#)
QUESNAY François : [46](#), [165](#), [166](#)
RAINELLI Michel : [71](#)
RALLE Pierre : [416](#)
RAWLS John : [303](#), [504](#)
RENAN Ernest : [460](#)
RICARDO David : [18](#), [27](#), [28](#), [30](#), [46](#), [75](#), [76](#), [77](#), [140](#), [155](#), [165](#),
[189](#), [229](#), [239](#), [240](#), [263](#), [308](#), [332](#), [390](#), [415](#), [428](#), [439](#), [458](#), [487](#),
[488](#), [491](#), [494](#), [506](#)
RIOUX Jean-Pierre : [452](#)
ROBBINS Lionel : [189](#), [231](#)
ROBINSON Joan : [48](#), [96](#), [142](#), [165](#), [488](#)
RODRIK Dani : [252](#)
ROMER Paul M. : [48](#), [138](#), [139](#)
ROOSEVELT Franklin Delano : [362](#), [433](#)
RÖPKE Wilhem : [202](#)
ROSCHER Wilhelm : [230](#)
ROSENSTEIN RODAN Paul : [139](#), [173](#)
ROSTOW Walt Whitman : [148](#), [174](#), [239](#)
RUEFF Jacques : [64](#), [97](#), [161](#)
SAHLINS Marshall : [429](#)
SAINT-SIMON (de) Charles Henry : [457](#)
SALAIS Robert : [316](#)
SAMUELSON Paul Anthony : [76](#), [231](#), [262](#), [372](#), [400](#), [474](#), [488](#),
[489](#)
SARGENT Thomas : [20](#)
SAUVY Alfred : [154](#), [155](#), [495](#)
SAY Jean-Baptiste : [51](#), [165](#), [169](#), [189](#), [228](#), [229](#), [263](#), [307](#), [308](#),
[365](#), [385](#), [494](#)

SCHMITT Bernard : [165](#)
SCHMOLLER Gustav s. : [464](#)
SCHULTZ Theodore : [54](#), [165](#)
SCHUMAN Robert : [84](#)
SCHUMPETER Joseph A. : [77](#), [96](#), [139](#), [140](#), [141](#), [142](#), [151](#), [159](#),
[169](#), [213](#), [218](#), [261](#), [415](#)
SELTEN Reinhard : [492](#)
SEN Amartya : [36](#), [45](#), [153](#), [154](#), [173](#), [210](#), [303](#), [378](#)
SENIOR Nassau William : [229](#)
SIDGWICK Henri : [229](#), [504](#)
SIMIAND François : [142](#)
SIMON Herbert : [362](#), [430](#), [431](#), [457](#)
SINGER Hans : [146](#)
SISMONDI (de) Sismonde : [127](#), [229](#), [263](#)
SLUTSKY Eugen : [38](#)
SMITH Adam : [27](#), [46](#), [75](#), [158](#), [228](#), [237](#), [312](#), [375](#), [506](#)
SMITH Vernon L. : [312](#), [375](#), [506](#)
SNOWER Denis : [318](#)
SOLOW Robert : [47](#), [48](#), [138](#), [220](#), [245](#), [340](#), [365](#), [376](#), [416](#), [462](#),
[474](#)
SONNENSCHNIGER Hugo : [58](#), [488](#)
SPENCER Barbara : [383](#)
SRAFFA Piero : [165](#)
STACKELBERG Heinrich (von) : [162](#), [163](#)
STIGLER Georges : [65](#), [318](#), [490](#)
STIGLITZ Joseph : [174](#)
STOLPER Wolfgang : [488](#)
STREETEN Paul : [173](#)
TAYLOR Charles : [372](#), [435](#), [479](#), [486](#)
TAYLOR Frederic Winslow : [372](#), [435](#), [479](#), [486](#)
TAYLOR J. : [372](#), [435](#), [479](#), [486](#)
THATCHER Margaret : [169](#), [390](#), [394](#)

TINBERGEN Jan : [388](#), [436](#)
TOBIN James : [18](#), [24](#), [51](#), [254](#), [428](#), [485](#), [486](#)
TOOKE Thomas : [32](#)
TOYNBEE Arnold : [453](#)
TOYODA Kichiro : [495](#)
TRIFFIN Robert : [156](#), [238](#), [251](#), [376](#)
TUCKER A. W. : [156](#)
TULLOCK Gordon : [166](#)
TURGOT Anne Robert : [95](#)
VANOLI André : [90](#)
VEBLEN Thorstein : [36](#), [209](#), [249](#)
VERNON Raymond : [77](#), [141](#)
VILLEROY de GALHAU François : [387](#), [388](#)
WAGNER Adolphe : [230](#), [307](#), [308](#), [464](#)
WALLERSTEIN Immanuel : [188](#)
WALLISER Bernard : [232](#)
WALRAS Léon : [47](#), [165](#), [167](#), [189](#), [202](#), [229](#), [232](#), [237](#), [307](#), [308](#),
[332](#), [453](#), [494](#), [504](#)
WEBER Henri : [430](#)
WEBER Max : [42](#), [56](#), [430](#)
WEINSTEIN Olivier : [490](#)
WHITE Harry : [10](#), [42](#)
WILLIAMSON John : [509](#)
WILLIAMSON Oliver : [362](#), [369](#)
WILLIG Robert D. : [314](#), [492](#)
WRIGHT Carol : [306](#)
YELLEN Janet : [457](#)
YOUNG Allyn : [159](#), [220](#)
ZOUBOULAKIS Michel : [229](#)

Deuxième Index

BERGER Suzanne : [342](#)
BOWLEY Arthur L. : [162](#)
BOYER Robert : [338](#)
CHAMBERLIN Edward H. : [219](#)
CLOWER Robert : [232](#)
COURNOT Augustin : [162](#)
FITOUSSI Jean-Paul : [173](#)
GALBRAITH John Kenneth : [235](#)
GRESHAM Thomas : [34](#)
HECKSCHER Eli : [77](#)
JUGLAR Clément : [303](#)
KITCHIN Joseph : [259](#)
KRUGMAN Paul : [78](#)
LEIBENSTEIN Harvey : [210](#)
LEONTIEV Wassily : [227](#)
MALTHUS Thomas Robert : [263](#)
MASON Edouard S., : [219](#)
MITCHELL Wesslay. Clair : [258](#)
MODIGLIANI Franco : [493](#)
NURKSE Ragnar : [173](#)
PERROUX François : [467](#)
PHELPS Edmund : [189](#)
ROSTOW Walt Whitman : [239](#)
SAMUELSON Paul Anthony : [231](#)
SAY Jean-Baptiste : [155](#), [263](#)
SCHUMPETER Joseph A. : [259](#)
STIGLER Georges : [219](#)
VEBLÉN Thorstein : [207](#)
WILLIAMSON John : [480](#)



Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.



z-library.sk

z-lib.gs

z-lib.fm

go-to-library.sk



[Official Telegram channel](#)



[Z-Access](#)



<https://wikipedia.org/wiki/Z-Library>